BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 19.1 ORM-PER. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

Première Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

★

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME DIX-NEUVIÈME.

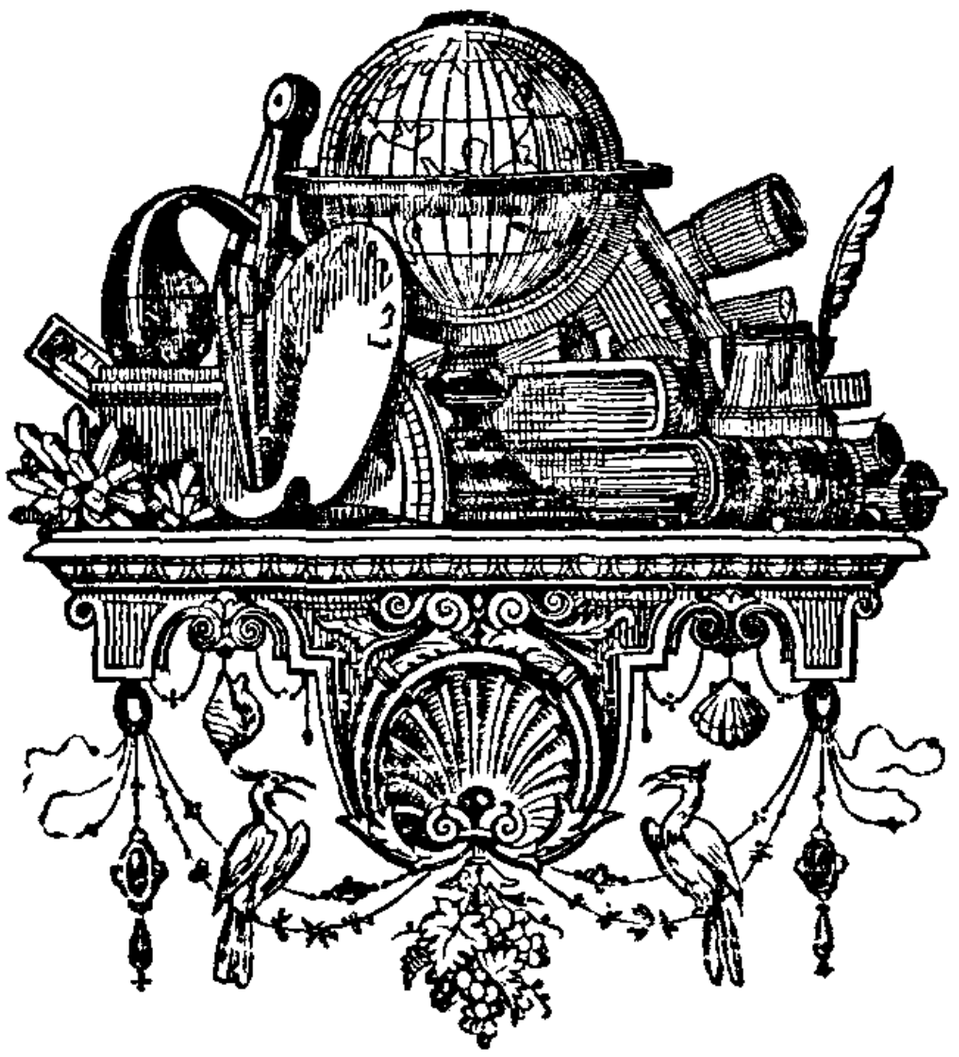

PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1843

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Avenel	M. A.
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Biet	J. B-t.
Blumm	G. B-m.
Boulatignier	J. B-r.
Cahen	S. C.
Chambrobert (de)	P. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Fée (à Strasbourg)	A. F.
Galais	L. G-s.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Haag (Eugène)	E. H-g.
Jullien	B. J.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Larevellière-Lépeaux	O. L. L.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Lemonnier (à Bagnères-de-Bigorre)	C. L-r.
Louvet	L. L.
Meynieu (Mme Mary), à Dunkerque	M. M-eu.
Moléon (de)	V. de M-n.
Morozewicz	C. M-cz.
Pascallet	E. P-c-t.
Péligot	E. P.
Pongerville (de)	de P.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Soyer	L. C. S.
Spach (Édouard)	Éd. Sp.
Spach (Louis), à Strasbourg	L. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Taillandier.	A. T-r.	Vieillard.	P. A. V.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	Villenave	V-ve.
Verny (le pasteur) . . .	E. V-y.	Vogel.	Ch. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana.* Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne.*

ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XVIII.

Pag. 27, col. 2, ligne 22, *ajoutez le renvoi :* **MOMENT,** *voy.* MOUVEMENT.

p. 30, col. 1, ligne 29, *au lieu de* 50,000, *lisez* 5,000.

p. 75, col. 2, ligne 35, *au lieu de* et bientôt après dans celui des dragons, *lisez* puis comme sous-lieutenant dans les dragons.

— col. 2, ligne 50, *au lieu de* le comte de Montalivet, *lisez* le jeune Montalivet.

p. 76, col. 1, *effacez* partout le titre de comte devant le nom de Montalivet père, qui ne le possédait pas encore à cette époque.

— col. 1, ligne 31, *effacez* le comte *devant le nom* de Saint-Germain : ce n'est pas du comte de Saint-Germain qu'il s'agit.

— col. 1, ligne 44, *au lieu de* sergent, *lisez* caporal.

— col. 1, ligne 49, *au lieu de* préfecture, *lisez* mairie.

p. 77, col. 1, ligne 20, *au lieu de* toute la puissance, *lisez* la toute-puissance.

p. 78, col. 1, ligne 18, *au lieu du* comte de Peyronnet, *lisez* du ministère Peyronnet.

— col. 1, ligne 34, *au lieu de* caractère sain, *lisez* caractère sûr.

— col. 2, ligne 22, *au lieu de* seul, sans escorte et sans armes, *lisez* avec une faible escorte.

p. 79, col. 2, ligne 20, *au lieu de* entra dans le cabinet, *lisez* refusa d'entrer dans le cabinet.

— col. 2, ligne 22, *au lieu de* vit surgir un nouveau ministère, *lisez* après la retraite de M. Guizot, il contribua à la formation d'un nouveau ministère.

— col. 2, ligne 37, *au lieu de* cependant, *lisez* toutefois.

p. 80, col. 1, ligne 4, *après* départements, *ajoutez* et des conseils municipaux.

p. 96, col. 2, ligne 34, *ajoutez :* L'héritier du titre de l'abbé duc de Fezenzac est M. le lieutenant général RAIMOND-AIMERI-PHILIPPE-JOSEPH, duc de Fezenzac, auparavant vicomte de Montesquiou. Il est de la branche de Marsan. M. le comte Anatole de Montesquiou-Fezenzac appartient à une autre branche de la famille, celle d'Artagnan. Son fils, M. le vicomte NAPOLÉON-ANATOLE, né en 1810, est, depuis 1841, député de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe). Le général en chef républicain, marquis de Montesquiou-Fezenzac, était le grand-père de M. le comte Anatole, le père du sénateur puis pair de France, comte Élisabeth-Pierre, dont la femme fut nommée, en 1811, gouvernante du roi de Rome.

p. 97, col. 2, ligne 38, *au lieu de* de se sauver, *lisez* à se sauver.

p. 116, col. 2, ligne 38, *au lieu de* Sainte-Antoine, *lisez* Saint-Antoine.

— col. 2, ligne 46, *au lieu de* à elle adressée, *lisez* à elle adressé.

p. 135, col. 1, ligne 22, *au lieu de* p. 480, *lisez* p. 477 et suiv.

p. 160, col. 1, ligne 47, *après* Würtz, *ajoutez* 1824 et suiv., *et après* in-8°, *mettez que* 12 seulement ont paru.

p. 169, col. 2, *après la ligne* 32, *mettez le renvoi :* **MORTEMART,** *voy.* ROCHECHOUART.

p. 294, col. 2, ligne 16, *au lieu de* MM. P. Bernard, *lisez* MM. Lemaout, P. Bernard ; *et* ligne 17, *après* in-8°, *ajoutez* av. suppl.

p. 314, col. 2, ligne 52, *au lieu de* se sont plus, *lisez* se sont plu.

p. 334, col. 1, ligne 48, *au lieu de* ceux-là, *lisez* ceux-ci.

p. 335, col. 1, ligne 48, *au lieu de* rattachés, *lisez* rattachée.

p. 338, col. 2, ligne 30, *au lieu de* simple et sublime, *lisez* simple et féconde.

p. 349, col. 2, ligne 8, *au lieu de* Tronbridge, *lisez* Trowbridge.

p. 359, col. 2, ligne 44, *au lieu de* Le Directoire lui offrait d'entrer dans son sein, *lisez* Une dispense d'âge lui eût ouvert le Directoire.

p. 364, col. 1, ligne 10, *au lieu de* ces armements, *lisez* ses armements.

p. 365, col. 2, ligne 46, *au lieu de* acheva Friedland, *lisez* acheva à Friedland.

p. 366, col. 1, ligne 49, *au lieu de* peuples malléables, *lisez* états malléables.

Pag. 367, col. 1, ligne 33, *au lieu de* vers le sud, *lisez* vers le Nord.

— col. 1, ligne 47, *après* s'y montra, *ajoutez* encore, *et effacez ce mot 4 lignes plus bas.*

p. 370, col. 1, ligne 39, *au lieu de* à ses raisons, *lisez* à son système.

— col. 2, ligne 5, *au lieu de* Baltique, *lisez* mer du Nord.

p. 371, col. 2, ligne 6, *au lieu de* cette logique, *lisez* ces conséquences.

p. 373, col. 1, ligne 46, *au lieu de* s'en étonner, *lisez* s'en indigner.

p. 374, col. 2, ligne 26, *au lieu de* ce qu'offraient, *lisez* ce qu'offrent.

p. 376, col. 2, ligne 47, *au lieu de* Se justifiait-il, *lisez* La justifiait-il.

p. 389, col. 2, ligne 9, *au lieu de* Gertruydenbourg, *lisez* Gertruidenberg.

p. 457, col. 1, ligne 42, *aux renvois de l'art.* NEUSTRIE, *ajoutez* NORMANDIE, p. 546.

p. 496, col. 2, ligne 19, *au lieu de* indépendante, *lisez* indépendantes.

p. 506, col. 1, ligne 54, *au lieu de* 1622, *lisez* 1222.

p. 508, col. 2, ligne 25, *après* Rodda, *ajoutez* (*voy.* p. 689).

p. 522, col. 1, ligne 44, *au lieu de* édit de 1660, *il faut sans doute lire* édit de 1606.

p. 523, col. 1, ligne 43, *ajoutez ce renvoi :* Pour divers ouvrages sur la noblesse, *voy.* notre art. HÉRALDIQUE.

p. 531, col. 1, ligne 34, *aux renvois de l'art.* NOIX, *ajoutez* MUSCADIER.

p. 546, col. 2, ligne 31, *au lieu de* genre, *lisez* génie.

p. 593, col. 2, ligne 45, *au lieu de* c'est de lui seul dont, *lisez* c'est de lui seul que.

p. 604, col. 1, ligne 3, *au lieu de* île d'Ortygie, *lisez* île d'Ogygie.

p. 630, col. 1, ligne 41, *au lieu de* de *Mémoires sur l'Irlande*, *lisez* d'un *Mémoire sur l'Irlande indigène et saxonne* (trad. en franç. par Ortaire Fournier, 1843).

p. 663, col. 1, ligne 47, *à l'art.* O'HIGGINS, *ajoutez :* Ce premier président de la république de Chili, l'un des fondateurs de son indépendance, est mort dans la pauvreté, à Lima, en 1843.

p. 686, col. 2, ligne 24, *au lieu de* (651), *lisez* (661).

p. 694, col. 2, ligne 17, *au lieu de* ses malades, *lisez* les malades.

p. 708, col. 1, ligne 13, *au lieu de* qu'il, *lisez* qu'elle.

p. 709, col. 1, *après la ligne* 47, *ajoutez ce renvoi :* **OPERCULE**, *voy.* BRANCHIES, T. IV, p. 137.

p. 721, col. 1, ligne 39, *ajoutez :* L'oke des îles Ioniennes pèse 1.2245 kilogr.

p. 769, col. 1, fin de la note. On a oublié de citer les ouvrages suivants, parmi les plus remarquables publiés sur l'Orient dans ces derniers temps : E. Boré, *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°; Eusèbe de Salle, *Pérégrinations en Orient*, 1840, 2 vol. in-8°.

p. 793, col. 1, ligne 4, *au lieu de* qu'on va célébrer, *mettez* qu'on a célébrée le 20 avril 1843.

— col. 1, ligne 7, *ajoutez que* M. le prince de Joinville a épousé, à Rio-Janeiro, le 1er mai 1843, la princesse FRANÇOISE-CAROLINE, née le 2 août 1824, fille de don Pédro (*voy.*), et 3e sœur de l'empereur actuel du Brésil.

— col. 1, ligne 41, *au lieu de* résident à Médéah, *lisez* résidant à Médéah. — En écrivant les lignes auxquelles cette correction se rapporte, nous ne pouvions encore parler d'un beau fait d'armes, acte de courage et de résolution, qui illustre à jamais la campagne d'Afrique de 1843, pour S. A. R. M. le duc d'Aumale, dont le directeur de l'*Encyclopédie des Gens du Monde* se glorifie d'être un des professeurs. La prise de la *smala* d'Abd-el-Kader, à Taguin, non loin de Boghar, au sud de Médéah, le 16 mai dernier, avec des forces très inférieures à celles qui étaient chargées de la défendre, n'a pas moins contribué à populariser dans l'armée le jeune prince héritier des Condé, que son bon cœur, ses manières affables et simples, son enjouement naturel, sa valeur et son infatigable activité. Il vient de rentrer en France, par les ordres du Roi, pour se serrer contre son auguste famille au moment où l'anniversaire du 13 juillet, r'ouvre une plaie à peine cicatrisée et renouvelle une affreuse douleur que même les sympathies de toute une nation n'émousseront pas de longtemps. *Voy.* notre art ORLÉANS.

p. 796, col. 2, ligne 7, *après* othomane, *ajoutez :* après avoir été l'un des signataires de la paix d'Andrinople (*voy.* ce mot et DIEBITSCH, T. VIII, p. 176).

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

O (*suite de la lettre*).

ORME, genre propre à l'hémisphère septentrional, et renfermant plusieurs des arbres les plus importants des climats tempérés; classé par Jussieu dans la famille des amentacées, il est devenu, pour les botanistes plus modernes, le type de la famille des *ulmacées*.

Les ormes sont des arbres à feuilles alternes, simples, dentées, courtement pétiolées, plus ou moins scabres, accompagnées de stipules caduques. Les fleurs sont petites, latérales, vernales, beaucoup plus précoces que les feuilles, hermaphrodites, régulières, dépourvues de corolle. Le périanthe est coloré, marcescent, en forme de cloche ou de toupie, à bord plus ou moins profondément lobé : le nombre des lobes varie de 3 à 9, mais le plus généralement il est ou de 5 ou de 8. Les étamines, en même nombre que les lobes du périanthe, s'insèrent au fond de celui-ci. L'ovaire est uniloculaire, uniovulé, ovale, comprimé, couronné de deux stigmates linéaires-lancéolés, papilleux au bord intérieur. Le fruit est membranacé, lenticulaire, indéhiscent, uniloculaire, monosperme, bordé d'une aile membraneuse.

L'espèce la plus commune en France et dans la plus grande partie de l'Europe (à l'exception des régions arctiques), est l'*orme champêtre* ou *orme commun* (*ulmus campestris*, L.), qu'on désigne vulgairement par les noms d'*orme* ou *ormeau*. Dans les terrains frais et fertiles, il forme un arbre susceptible de s'élever jusqu'à environ 100 pieds, sur 3 à 4 pieds de diamètre; mais dans les localités dont le sol est maigre ou aride, il atteint rarement 20 pieds de haut, et son tronc devient plus ou moins noueux : dans cet état, on l'appelle *orme tortillard*, *orme à moyeux* et *orme mâle;* il y en a même une sous-variété, connue sous le nom d'*ormille* ou *orme nain*, qui ne forme que des buissons de quelques pieds de hauteur, à feuilles très petites. L'écorce des vieux troncs est épaisse et plus ou moins crevassée. Le vieux bois est d'un brun roux ou d'un blanc grisâtre, souvent marbré de veines plus foncées. Les rameaux sont étalés ou inclinés, disposés en tête arrondie ou irrégulière; leur écorce brune, ou grisâtre, ou verdâtre, est ou lisse, ou garnie de crêtes saillantes ayant la consistance du liége (les arbres dont les rameaux offrent cette conformation, qui n'est d'ailleurs qu'une variation individuelle, ont été distingués par beaucoup d'auteurs sous le nom d'*ormes à liége*, ou *ormes subéreux*). Les feuilles sont tantôt glabres, tantôt plus ou moins pubescentes (surtout en dessous), de forme et de grandeur très variables (suivant l'âge des arbres ou la nature des localités qui les produisent), le plus souvent ovales, ou obovales, ou oblongues, pointues, ordinairement luisantes et d'un vert foncé en dessus, plus ou moins rugueuses, à base oblique et souvent cordiforme ou demi-cordiforme. Les fleurs sont agrégées en glomérules presque globuleux; dans le nord de la France, elles se développent en général dès le milieu de mars; leur périanthe est roussâtre, ou panaché de vert ou de roux, turbiné, en général à

cinq lobes et à cinq étamines; celles-ci sont saillantes, à anthères pourpres avant l'émission du pollen. Le fruit, long de 4 à 12 lignes, est arrondi, ou elliptique, ou obovale, profondément bilobé au sommet, d'un jaune verdâtre avant la maturité, puis d'un brun clair tirant sur le gris, ou couleur de paille, et à loge d'un brun foncé. Ce fruit mûrit au commencement de mai, avant le complet développement des feuilles (particularité qu'on n'observe dans aucun autre genre d'arbres indigènes); tout le monde a pu remarquer la quantité vraiment prodigieuse de ces fruits qui, à cette époque, couvre les rameaux des ormes, et qui, grâce à leur légèreté, sont emportés au loin par les vents.

L'orme champêtre ne constitue point à lui seul des forêts; on le rencontre plus ou moins épars parmi les essences de chênes ou de hêtres, ainsi que dans les buissons et aux bords des rivières; aucun arbre, du reste, n'est planté plus fréquemment le long des routes et des chemins; il prospère en tout sol et en toute exposition, les terrains marécageux exceptés. Quoiqu'il puisse vivre environ deux siècles, il atteint toute sa hauteur et une grosseur considérable dans l'espace de 60 à 100 ans : accroissement de beaucoup plus rapide que celui du charme, du chêne et autres arbres à bois dur. Le bois de cet orme sert à de nombreux usages dans les arts et dans l'économie domestique. De tous les bois indigènes, c'est celui qui résiste le mieux aux alternatives de sécheresse et d'humidité ; sous l'eau, il est presque aussi incorruptible que le chêne. En raison de son extrême ténacité, on le recherche de préférence à tout autre bois pour le charronnage et autres ouvrages qui exigent les mêmes qualités; il paraît qu'il est inférieur au chêne pour la charpente, mais il l'emporte sur lui à titre de combustible; on en fait de beaux ouvrages de tour et d'ébénisterie : pour cet usage, on recherche surtout le bois des nœuds des ormes tortillards, qui offrent des membranes très élégantes. Le tissu filandreux de l'écorce interne (*liber* des botanistes) des jeunes branches et des rameaux sert à faire des nattes et des cordages; cette écorce interne est astringente et mucilagineuse : sa décoction a été préconisée comme un spécifique contre les maladies dartreuses. Toute l'écorce des jeunes troncs contient presque autant de tannin que l'écorce de chêne, et sa décoction s'emploie à teindre les laines en jaune. Les feuilles des ormes, soit en vert, soit séchées, fournissent un fourrage excellent pour le bétail, les bêtes à laine et les porcs; le principe mucilagineux qui y abonde les rend plus nutritives que les feuilles de la plupart des autres arbres : on prétend toutefois que, sous ce rapport, les feuilles d'acacia, ainsi que celles des frênes, sont préférables. Enfin, dans les terrains trop arides pour la culture du charme, on substitue à cet arbre l'orme, pour l'établissement de charmilles et de palissades vivantes.

La multiplication des ormes se fait sans difficulté par greffes, par boutures, par marcottes et par rejetons enracinés; mais on n'a guère recours à ces moyens, si ce n'est pour propager les variétés de culture, car la voie des semis est plus expéditive et elle fournit des sujets plus robustes. Les graines d'ormes ne germent qu'étant semées, dès leur maturité, presque rez terre, ou tout-à-fait à la surface du sol, et tenues constamment humides jusqu'à ce que le jeune plant ait pris racine; traitées convenablement, elles lèvent au bout de 5 à 8 jours.

Comme arbre d'agrément, on donne la préférence à une variété de l'orme commun, connue sous les noms d'*orme de Hollande*, *orme-tilleul*, *orme à larges feuilles*, *orme gras* et *orme à grandes feuilles*. Cette variété, ainsi que l'indiquent une partie de ses noms, se distingue à ses feuilles plus amples, plus rugueuses et plus pubescentes que dans le type normal de l'espèce; elles ont en général 4 à 6 pouces de long, sur 3 à 4 pouces de large; celles des scions vigoureux atteignent même souvent jusqu'à 9 pouces de long sur 3 à 5 pouces de large. L'arbre se couronne d'une cime arrondie et très touffue; ses rameaux inférieurs sont inclinés ou pendants. L'accroissement de cet arbre est plus rapide que celui des autres variétés de l'espèce; mais par contre, son bois est moins dur et d'un grain plus grossier.

L'*orme pédonculé* ou *orme à grappes* (*ulmus pedunculata*, Foug.) diffère notablement de l'orme commun par ses fleurs et ses fruits portés sur de longs pédicelles filiformes, disposés en corymbes très lâches et pendants. Le périanthe est aussi en forme de cloche à 8 ou 9 lobes et à autant d'étamines; le fruit est ciliéaux bords. Cette espèce, assez rare en France, est très commune en Allemagne et dans les contrées plus septentrionales de l'Europe (surtout dans le nord de la Russie, où, par contre, l'orme commun n'existe pas). Son bois sert aux mêmes usages que celui de l'orme commun; il est même encore plus dur, plus tenace et plus compacte.

L'*orme rouge* (*ulmus fulva*, Mich.) et l'*orme blanc* (*ulmus americana*, L.), l'un et l'autre indigènes de l'Amérique septentrionale, se cultivent comme arbres d'agrément; mais leur bois est loin d'être d'aussi bonne qualité que celui de nos ormes indigènes.

L'arbre auquel on donne vulgairement le nom impropre d'*orme de Sibérie*, est le zelkoua du Caucase. ÉD. SP.

ORMESSON (D'), famille française dont plusieurs membres se sont fait un nom soit dans l'administration des finances, soit dans la magistrature. Un des plus anciens qu'on connaisse, OLIVIER LEFÈVRE d'Ormesson, mort en 1600, fut contrôleur général des finances, comme son descendant HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LEFÈVRE d'Ormesson D'AMBOILE, dont il a été question à l'art. LOUIS XVI. Né en 1751, il fut élevé à ce poste important à l'âge de 31 ans, à la place de Joly de Fleury, et eut presque aussitôt Calonne (*voy.*) pour successeur, en 1783. Il est mort en 1807. S.

ORMUZD, *voy.* OROMAZE.

ORNE (DÉPARTEMENT DE L'), dans la Normandie, est borné à l'est par le dép. d'Eure-et-Loir, au sud par ceux de la Mayenne et de la Sarthe, à l'ouest par celui de la Manche, et au nord par ceux du Calvados et de l'Eure (*voy.* tous ces noms). La rivière qui lui donne son nom prend naissance dans le dép., y reçoit les petites rivières de Cancé, Udon et Rouvre, et passe dans le dép. du Calvados. La Sarthe à laquelle s'unit, à l'extrémité du dép., le Sarthon, la Mayenne, l'Iton et d'autres rivières, prend également naissance dans ce pays, traversé par des coteaux le long desquels s'étendent des vallées fertiles. Les principales de ces rivières sont navigables dans leur cours inférieur seulement. Le dép. ayant une superficie de 610,561 hect. ou 309 lieues carrées, contient 333,400 hect. de terres labourables, 26,295 de landes, 65,406 de bois communaux et 23,600 de bois de l'état, dont le produit est de 138,145 stères. Environ 1,300 hect. sont occupés par des étangs et 500 par des marais. Faute de vignes, on cultive beaucoup de pommiers et poiriers qui y prospèrent ainsi que le châtaignier et le noyer, et l'on fait une quantité considérable de cidre et de poiré. On élève une belle race de chevaux, on engraisse beaucoup de volailles, et la pêche est assez bonne dans les rivières et dans les étangs. Le sol renferme des gîtes de minerais de fer, sous diverses formes, que l'on fond et apprête dans une douzaine de hauts-fourneaux et une vingtaine de forges. On tire encore du sol de la magnésie, du kaolin, de la mine de plomb, et l'on exploite des carrières de granit et de pierres calcaires. L'industrie manufacturière s'occupe de l'affinage de l'acier, du tréfilage du fer, de la fabrication des épingles et aiguilles, de la tisseranderie et de la confection des dentelles (*voy.*) connues sous le nom d'Alençon. Il y a de plus des distilleries de cidre, de grandes tanneries, des fabriques de sucre de betterave, des verreries, faïenceries, papeteries, et fabriques de tissus de laine, de coton, etc. Quelques milliers d'ouvriers vont annuellement exercer leurs métiers au dehors, tandis que beaucoup de jeunes femmes mariées vont chercher des nourrissons à Paris.

Le département de l'Orne se compose des quatre arrondissements administratifs d'Alençon, Argentan, Domfront et Mortagne, qui comprennent 36 cantons et 534 communes, ayant ensemble, d'après le recensement de 1841, une population de 442,072 hab. En 1836, on en comptait 443,688, présentant ce mouvement : naissances, 9,594 (4,976 masc., 4,618 fém.), dont 438 illégitimes; décès, 8,405 (4,036 masc., 4,369 fém.);

mariages, 3,386. Pour les élections des députés, faites en 1842 par 2,660 électeurs, le dép. est divisé en 7 arrondissements, savoir: Alençon, Séez, Argentan, Gacé, Domfront, l'Aigle et Mortagne. Pour la justice et l'instruction publique, il est du ressort de la cour royale et de l'académie de Caen; il fait partie de la 14e division militaire, dont le chef-lieu est à Rouen; et forme un diocèse dont l'évêque siége à Séez. Il se compose de l'ancien comté d'Alençon et du Perche qui, très anciennement, avait aussi ses comtes et dont le chef-lieu était Mortagne, quoique Bellesme prétendît au même titre.

Alençon, chef-lieu du dép., au confluent de la Sarthe et de la Briante, est bien construit; il possède une cathédrale gothique, une préfecture qui est l'ancien palais des ducs, un palais de justice, deux hôpitaux, des halles et des casernes. Nous avons parlé de sa fabrique de dentelles; aux environs on trouvait autrefois des cailloux de quartz qu'on gratifiait du nom de *diamants d'Alençon*. Sa population est de 13,934 âmes. A trois lieues de cette ville est située Saint-Cénery, jadis place forte protégée par un château, qui est réduite à l'état d'un bourg chétif, et n'a plus de ses anciens édifices qu'une très vieille église. Séez, sur l'Orne, appelée du temps des Romains *civitas Sagiorum*, a une cathédrale ancienne et un beau palais épiscopal. A une lieue de là, on trouve le château gothique d'O. Sur la même rivière est située Argentan (5,772 hab.), au-dessus d'une grande plaine bien cultivée. On y fait de la dentelle et des toiles de lin et de chanvre. Auprès de la petite ville d'Hyèmes ou Exmes, ancien chef-lieu du pays *Hyémois*, on voit le haras du Pin, avec un ancien château, maintenant siége de l'administration, et entouré de beaux pâturages. Sur un rocher autrefois bien fortifié auprès de la Varenne, s'élève la petite ville de Domfront, mal bâtie et renfermant 2,417 hab. A quatre lieues de là, les malades prennent les eaux thermales de Bagnolles, petit village sur la rivière de Vée. Ces eaux ont + 26° cent., et servent surtout à un établissement de bains militaires. Les deux villes de Mortagne et de l'Aigle sur la Rille ont chacune plus de 5,000 âmes. La dernière possède la principale fabrique d'épingles et d'aiguilles qu'il y ait en France, et à Mortagne il se fait un grand commerce des toiles fortes tissées dans le pays. Le château des Forges, à deux lieues de Mortagne, a été la résidence de Catinat; enfin la petite ville de Bellesme, peuplée de 3,400 hab., est sur le bord d'une grande forêt et fait commerce de bois de marine et d'ouvrages en bois. Il n'y a plus de trappistes à Soligny-la-Trappe, où l'on voit quelques restes de l'ancien couvent. D-G.

ORNITHOCÉPHALE, petite plante parasite des Antilles, appartenant à la famille des orchidées (*voy.*) et qui doit son nom (ὄρνις, oiseau, κεφαλή, tête) à la forme de son anthère unique, qui ressemble à la tête d'une bécasse. C. S-TE.

Sœmmering a donné ce même nom à un animal vertébré fossile (*voy.*), que les uns croient appartenir à la classe des reptiles, ordre des sauriens, ou à celle des mammifères, et que d'autres considèrent comme intermédiaire entre les oiseaux et les reptiles; il a été décrit par Colini et Cuvier sous le nom de *ptérodactyle* (πτερὸν, aile, δάκτυλος, doigt). Z.

ORNITHOGALE (d'ὄρνις, oiseau, et γάλα, lait), genre de plantes de la famille des liliacées (*voy.*), tribu des asphodélées. Ce sont des herbes acaules, à racine bulbeuse, à feuilles linéaires ou lancéolées, radicales; l'inflorescence est en grappe ou en corymbe : elle termine une hampe droite, garnie d'une bractée à l'origine de chaque pédicelle. La plupart des espèces de ce genre se font remarquer par l'élégance de leurs fleurs, et, par cette raison, plusieurs ont trouvé place dans les parterres. On cultive fréquemment surtout l'ornithogale pyramidal (*Ornithogalum pyramidale*, L.), qui doit à la couleur de ses fleurs le nom vulgaire d'*épi de lait*. ÉD. SP.

ORNITHOLITHES, *voy.* OISEAUX, T. XVIII, p. 670.

ORNITHOLOGIE, histoire naturelle des oiseaux (*voy.* ce mot), de ὄρνις, oiseau, et λόγος, discours, science. Depuis Linné, Brisson, Latham, Cuvier, Lacépède, Duméril, Illiger se sont occupés de la classification des oiseaux. Tout

le monde a lu les brillantes descriptions de Buffon. Le Vaillant, Sonnerat, Bruce, Meyer, Wolf, Temminck, Bechstein, Vieillot, Naumann, Savigny, MM. Lesson, d'Orbigny, Garnot, se sont aussi particulièrement distingués dans l'ornithologie. On doit enfin un *Systema avium* à M. Wagler, Stuttg., 1827. X.

ORNITHORINQUE (ὄρνις, et ῥυγχὸς, bec), genre de mammifères rangés par Cuvier dans l'ordre des édentés, famille des monotrêmes, et que caractérise surtout la forme singulière de leur museau prolongé en une espèce de bec corné très large, aplati, et garni sur ses bords de lamelles transversales, ce qui lui donne beaucoup de ressemblance avec le bec d'un canard. Leur corps est allongé, leur queue aplatie, leurs membres extrêmement courts et terminés par des doigts ongulés et palmés. Cette conformation est en rapport avec la vie aquatique de ces bizarres animaux; aussi ne les trouve-t-on que dans les rivières et les marais de la Nouvelle-Hollande, où ils barbottent comme des canards, et se construisent des espèces de terriers garnis de joncs et de mousse. L'espèce la mieux connue, l'*ornithorinque roux* (*o. paradoxus*) n'a que 30 et quelques centim. de long. Elle se nourrit de vers et de petits animaux aquatiques qu'elle pêche avec son bec, à peu près comme le font nos palmipèdes; elle n'a d'ailleurs, en place de dents, que des espèces de tubercules cornés, et l'extrémité de sa langue est garnie de papilles de même nature. La femelle dépose ses petits au fond d'un terrier. Bien des points restent encore à éclaircir dans l'histoire de ces mammifères. Pour les différences que présente leur mode de génération avec les véritables vivipares, *voy.* les art. Édentés, Didelphes, Monotrêmes, etc. C. S-te.

ORNITHOSCOPIE, *voy.* Augures et Divination, T. VIII, p. 335.

OROGRAPHIE (de ὄρος, montagne, et γράφω, j'écris, je décris), description des montagnes, partie de la géognosie et de la géographie physique (*voy.* ces mots). X.

OROMAZE ou Ormuzd (en zend *Ohour-Mazdao*, c'est-à-dire maître très sage) est, d'après le Zend-Avesta (*voy.*), le bon principe, l'auteur de tout bien, ayant pour éternel adversaire Ahriman (*voy.*), le génie du mal. Créateur du ciel, des astres, du feu, de la terre et des hommes, il donna à ces derniers une sainte loi suivant laquelle il les jugera après leur mort. La lumière est son symbole, la pureté son essence. Il soutient l'homme dans sa lutte contre le mal, et les Parses l'invoquaient avec ferveur dans leurs prières. — On le représente quelquefois tenant à la main un anneau, symbole du pouvoir. *Voy.* Feu (*culte du*), Ghèbres, Mages, Zoroastre, etc. Z.

ORONGE, *voy.* Agaric.

ORONTE, fleuve de la Syrie, appelé aussi *Axius* et aujourd'hui *Asi*. D'après les anciens, il avait sa source dans la Cœlé-Syrie, non loin d'Héliopolis (Baalbek), entre le Liban et l'Anti-Liban. Il coule au nord-ouest, se perd deux fois sous terre, puis reparaît de nouveau, baigne dans son cours les villes d'Apamée et d'Antioche (*voy.*), et se décharge, à peu de distance de cette dernière, dans la mer de Syrie. L'île de Mélibée, située à son embouchure, était renommée dans l'antiquité pour sa pourpre. *Voy.* Othoman (*empire*) et Syrie. Ch. V.

OROSE (Paul), historien et controversiste né à la fin du IV^e^ siècle, probablement à Tarragone. Il embrassa l'état ecclésiastique, et se distingua par son ardeur dans les disputes de son temps. Pour combattre ses adversaires avec plus d'autorité, il passa en Afrique (414), eut de longs entretiens avec S. Augustin, qui lui adressa un écrit contre les priscillianistes et les origénistes, et qui, dans l'embarras où le mettait la question de l'origine de l'âme, l'envoya consulter S. Jérôme en Palestine. Orose y alla, et les prêtres de Jérusalem l'appelèrent à la conférence qui se tint, le 28 juillet 415, au sujet de l'hérésie de Pélage (*voy.*). Deux mois après, il fut accusé de blasphème par l'évêque Jean, secret partisan de Pélage, et se vit forcé d'écrire son *Apologie*. Au printemps de l'année 416, il retourna près de S. Augustin, qui lui commanda d'écrire une *Histoire du monde* dont il lui traça le plan. On reprochait aux chrétiens les malheurs de l'empire : il fallait dérouler le tableau des guerres, des maladies, des famines, des tremblements de

terre, des inondations, des éruptions de feux, des événements tragiques, etc., qui avaient épouvanté les siècles passés (*Préface d'Orose*). Le prêtre ardent obéit, et dédia, l'année suivante, à l'évêque d'Hippone son résumé des misères de l'humanité, dont il intitula le 1^er^ chapitre : *De miseriâ hominum per peccatum ab initio*. Cette histoire, sorte de long factum en faveur de la cause chrétienne, est en sept livres, qui embrassent le temps écoulé depuis l'origine du monde jusqu'à l'année 417, c'est-à-dire, d'après lui, 5,618 ans. Il y a peu de critique dans cet ouvrage, et le style nous paraît au-dessous des éloges que lui ont donnés quelques savants. Gennadius dit qu'Orose florissait dans les dernières années d'Honorius, mort le 15 août 423 : on ne sait pas de combien il lui a survécu.

Outre son Histoire, qui paraît avoir été traduite en arabe, et son Apologie, Orose a laissé un mémoire en forme de lettre, que l'on a imprimé dans les OEuvres de S. Augustin. La meilleure édition des deux ouvrages est celle de Sig. Haverkamp : *Adversus paganos Historiarum libri VII, ut et Apologeticus contra Pelagium*, Leyde, 1738, in-4°. On a une traduction de l'Histoire d'Orose faite par le roi Alfred, à la fin du IX^e^ siècle, et publiée à Londres, en 1773. On recherche la traduction française publiée par Verard, 1491, in-fol. L'article de Bayle sur Orose est intéressant à consulter. J. T-v-s.

ORPAILLEUR, *voy.* Or et Métallurgie (T. XVII, p. 588).

ORPHANOTROPHE, *voy.* Orphelins (*maisons d'*).

ORPHÉE, nom mythique sous lequel on a personnifié la plus ancienne école de poëtes fondée en Grèce par des chantres de la Thrace. La tradition ordinaire fait d'Orphée un fils de la muse Calliope et du fleuve OEagre ou, selon d'autres, d'Apollon, et lui donne pour maître Linus. Il chantait si merveilleusement et jouait de la lyre à sept cordes avec tant de charme, que les arbres et les rochers quittaient leurs places, les fleuves suspendaient leur cours, les bêtes les plus féroces s'assemblaient autour de lui, les tempêtes faisaient silence pour l'écouter. Des poëtes l'appellent roi de la Thrace, et dans les *Argonautiques*, qui portent son nom, on le qualifie de chef des Ciconiens, riches en troupeaux. C'est aussi dans le pays des Ciconiens qu'Ovide place son mariage avec Eurydice ou Argriope. Au désespoir de la perte de sa femme qui mourut le jour même de ses noces de la piqûre d'un aspic*, il renonça au mariage, ce qui irrita tellement les Ciconiennes qu'elles le massacrèrent pendant les fêtes de Bacchus. Selon une autre tradition, il visita dans sa jeunesse un grand nombre de pays, entre autres l'Égypte, répandit en Grèce les mystères de Bacchus et d'autres dieux, enrichit la mythologie, et introduisit un genre de vie dont la première condition était la pureté. Il avait déjà atteint un âge avancé, selon les *Argonautiques*, lorsqu'il s'embarqua avec les Argonautes. On lui attribue l'invention de la cithare. Les auteurs anciens parlent fréquemment de ses ouvrages; cependant il est vraisemblable qu'il n'a rien écrit, et que ses idées, ses doctrines et ses fables, revêtues des formes de la poésie, ne se sont transmises que par tradition, et ont ensuite été recueillies et renfermées dans leurs chants par un cycle (*voy.*) de poëtes dits *orphiques*. De bonne heure, ces poésies se répandirent en Grèce; mais déjà les anciens doutaient de l'authenticité des poëmes qu'on lui attribuait; il est même probable que, dès le temps d'Aristote, il n'existait rien qui fût avec certitude de lui. Le poëme des *Argonautiques* que nous possédons, sans parler de nombreux fragments, est évidemment d'une époque postérieure. Il a été publié par Schneider (Iéna, 1803). On y joint des *hymnes* et un traité *sur les vertus des pierres*, qui ne remonte pas vraisemblablement au-delà du IV^e^ siècle de notre ère, et qui a été publié par Tyrwhitt (Londres, 1781). La meilleure édition

(*) Suivant la légende, Orphée descendit aux enfers pour réclamer son amante chérie (*Georg.*, IV, 452 et suiv.), qui lui fut accordée à la condition de ne pas regarder derrière lui avant d'avoir passé les portes du sombre séjour. Cependant, emporté par la passion, il jeta les yeux en arrière et vit Eurydice, mais pâle et comme un fantôme qui s'évanouit. Il essaya de forcer encore une fois, par ses chants, l'entrée de l'Érèbe; mais le passage lui en resta interdit.

des prétendues œuvres d'Orphée est celle de Hermann (Leipz., 1805). M. Lobeck a recueilli, dans son *Aglaophamus*, ce qui nous reste des poëtes orphiques. — On peut voir sur la poésie à laquelle ce nom est resté attaché et qui embrasse tout le cycle de la religion ésotérique et de la mystagogie, l'ouvrage de Bode intitulé *Orpheus poetarum græcorum antiquissimus* (Gœttingue, 1824, in-4°). *C. L.*

ORPHELINS (MAISONS D'), établissements fondés par la bienfaisance publique ou la charité privée pour venir au secours des enfants à qui la mort a enlevé leurs parents. On les a appelés, dans quelques pays, *orphanotrophes*, mot grec (*ὀρφανοτροφεῖον*) formé de *ὀρφανὸς*, *orbus* (c'est-à-dire manquant de quelque chose, surtout des parents), et *τρέφω*, je nourris. Dans tous les temps et dans tous les pays, une émulation généreuse a ouvert des asiles à ces malheureux, ou tout au moins leur est venue en aide. En vingt endroits, le législateur des Hébreux recommande de secourir la veuve et l'orphelin. En Grèce, Solon et Pisistrate ordonnèrent que les enfants d'un père mort pour la défense de la patrie fussent élevés dans le Prytanée aux frais de l'état. Hippodame de Milet fit adopter une loi pareille. La loi romaine prit sous sa protection spéciale la fortune des orphelins qui, depuis Auguste, furent compris dans les distributions d'argent et de vivres qui se faisaient au peuple. Nerva, Trajan, Adrien, les Antonins, Pertinax et Alexandre Sévère érigèrent pour eux des asiles où ils trouvèrent au moins une subsistance assurée. Le christianisme enfin, fidèle aux recommandations de son fondateur, leur témoigna toujours une tendre sollicitude. Dès l'an 335, on trouve dans l'histoire la mention d'une maison spéciale d'orphelins à Constantinople. Au VI^e^ siècle, Rome, et au VII^e^, la France possédaient des établissements semblables. Les moines, surtout en Orient, se distinguèrent par leur charité envers ces infortunés. Les ordres hospitaliers rivalisèrent avec eux; et nous voyons Innocent III en charger un de l'administration d'un hospice (*voy.* ce mot) où les orphelins étaient confondus avec les enfants-trouvés.

Les établissements plus spécialement destinés aux orphelins ne commencèrent à se multiplier en Italie d'abord, puis dans le reste de l'Europe, qu'à partir du XVI^e^ siècle. Il s'en forma deux à Rome, l'hospice *dei Orfanelli* et celui de Saint-Michel, qui existent encore, mais qui ont beaucoup perdu de leur importance. Les autres villes italiennes suivirent promptement cet exemple. Dès le milieu du même siècle, Turin fonda une maison d'orphelines. Aujourd'hui, Milan entretient deux orphanotrophes, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles; Pavie, Bergame, Parme, Lodi, Gênes, Nice et d'autres villes du Piémont, possèdent de semblables instituts.

La plupart des maisons d'orphelins de l'Allemagne ne remontent pas non plus au-delà du XVI^e^ siècle. Les villes riches et commerçantes des Pays-Bas et les villes impériales eurent les premières des orphanotrophes. Plus tard, de simples particuliers et des princes en érigèrent en différents endroits: la maison de Gotha, par exemple, devait son origine à la bienfaisance d'Ernest-le-Pieux. Berlin compte cinq établissements publics d'éducation pour les orphelins, et l'un d'eux, celui de Frédéric, entretient jusqu'à 1,500 de ces infortunés. Celui de Hambourg contient plus de 600 enfants, et passe pour un modèle de sage organisation. L'institut des orphelins de Francfort, fondé en 1647; celui de Wurzbourg, plus ancien encore et peut-être le plus riche du monde; ceux de Bamberg, de Nuremberg, de Cologne, de Mayence, de Stuttgart, et surtout la grande et belle institution de Halle (*voy.*), jouissent d'une réputation méritée. Les asiles ouverts aux orphelins par les villes de Bâle, de Berne, de Zurich et de Schaffhouse, sont dignes aussi d'une mention honorable. Saint-Pétersbourg renferme deux maisons particulièrement destinées aux orphelins, qui sont admis d'ailleurs dans les hospices d'enfants-trouvés des deux capitales de la Russie. En Angleterre, le gouvernement n'a rien fait jusqu'ici pour les enfants sans parents; c'est la charité privée qui a fondé toutes les maisons où sont reçus les orphelins sans distinction de classe, et celles où ne peuvent en-

trer que les enfants dont les parents ont exercé une profession déterminée. Aux États-Unis, ce sont également des sociétés particulières qui se chargent de l'éducation des orphelins.

La France doit la fondation et l'entretien de la plupart de ses maisons d'orphelins à des associations charitables. Outre les hospices de Lyon, de Rouen, de Nancy, de Montpellier, de Strasbourg, qui pourvoient à l'entretien d'un certain nombre d'orphelins, on cite ceux de Grenoble, de Dijon, et de Paris. Les neuf ou dix asiles qui existaient dans cette dernière ville avant 1789 ont été réduits successivement à deux, puis à un seul, espèce de lieu de passage où séjournent les orphelins des deux sexes, jusqu'à ce qu'ils soient envoyés à la campagne ou mis en apprentissage. Ce système, adopté aussi dans les duchés de Nassau et de Saxe-Weimar, d'une manière encore plus rigoureuse, et combiné, dans le Wurtemberg, dans plusieurs cantons de la Suisse et dans d'autres pays, avec le régime d'une éducation commune, présente certainement des avantages lorsque les particuliers chez qui on place les enfants offrent des garanties suffisantes; il les initie, entre autres, aux douceurs de la vie de famille et aux devoirs de la vie civile.

Généralement, on élève les orphelins pour les professions industrielles; on en fait des ouvriers ou des servantes. Les hospices de Rome font une exception à cet égard : les orphelins y sont instruits non-seulement dans les arts mécaniques, mais dans les arts libéraux. La maison de Potsdam, plus généreuse encore, se fait un devoir de procurer à ses élèves le plus haut degré de culture intellectuelle. La réunion des deux sexes dans un même local peut entraîner des inconvénients; mais ce qui en offre un plus grand encore, c'est la confusion déplorable qui a lieu, en certains hospices, des orphelins avec de jeunes mauvais sujets. Afin de prévenir une contagion morale presque inévitable, on a établi, à Berlin, une division séparée pour les enfants d'une moralité douteuse. Cependant cette mesure semble encore insuffisante, et l'on aimerait à voir fonder partout, comme en Suisse, des écoles rurales où l'on pourrait recevoir, outre les orphelins, des enfants de familles pauvres mais honnêtes. E. H-G.

ORPIMENT (*auri pigmentum*), ou Orpin, combinaison d'arsenic et de soufre (*voy.* ces mots) qui se sublime dans les fissures des matières volcaniques et dont on se sert pour peindre en jaune. X.

ORRENTE (Pierre), peintre mort en 1644, *voy.* Espagnole (*école*), T. X, p. 23.

ORSEILLE, pâte tinctoriale d'une consistance solide, d'une couleur rouge foncé ou lie de vin, d'une odeur forte et désagréable. Elle est en masses de la grosseur du poing; quand on les brise, on trouve dans l'intérieur des débris presque entiers de la plante avec laquelle on la prépare. L'orseille contient beaucoup de soude, de la chaux, et des urates de chaux et d'ammoniaque. Elle sert au besoin pour aviver d'autres couleurs; malheureusement elle n'est pas solide; l'air et la lumière suffisent pour lui enlever son éclat. On s'en sert pour colorer l'alcool des thermomètres. Suivant Tournefort, c'est là cette pourpre d'Amorgos qui, chez les anciens, servait à teindre les étoffes.

On prépare l'orseille avec un lichen, le *roccella tinctoria*, Ach., plante qui croît sur les roches marines de toutes les mers; elle a une tige cylindrique ou aplatie, simple ou rameuse, redressée comme un petit arbrisseau; les rameaux sont comme saupoudrés d'une poussière glauque présentant çà et là de petits paquets blancs poudreux et arrondis. Les organes fructiformes ou scutelles sont épars et de couleur noire. Le genre roccella renferme une dizaine d'espèces qui, quoi qu'en veuille dire l'épithète de *tinctoria* donnée à l'une d'elles, peuvent toutes servir à la préparation de l'orseille. C'est au commencement du XIV^e^ siècle qu'un négociant florentin a découvert la propriété tinctoriale de ce lichen. Le mode de préparation est fort simple. La plante étant broyée est accumulée dans une cuve mise en contact avec de l'urine et de la chaux vive, ou de la soude; on ajoute de temps en temps de nouvelles quantités d'urine et de chaux, jusqu'à ce que la masse ait acquis la couleur qui caracté-

rise l'orseille. Cela fait, il ne s'agit plus que de la mettre en boules, et de la faire sécher à l'air libre et à l'ombre. A. F.

ORSINI, *voy.* URSINS.

ORTEILS, *voy.* PIED.

ORTELES, groupe de montagnes dont la principale pointe a plus de 4,000 mètres de hauteur. *Voy.* ALPES et TYROL.

ORTELIUS (ABRAHAM OERTEL, en latin), l'un des restaurateurs de la géographie, surnommé pour cette raison le Ptolémée de son temps, né à Anvers en 1527, mort le 28 juin 1598. *Voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES, T. V, p. 16.

ORTHODOXIE, mot que les Grecs ont formé de δόξα, opinion, dogme, et de ὀρθὸς, droit, juste, qui par conséquent signifie opinion juste, vraie croyance, et que, dans toutes les églises, une ou plusieurs sectes se sont appliqué, en l'opposant à des sectes dissidentes, basées néanmoins sur les mêmes principes généraux. Le contraire de l'orthodoxie est l'*hétérodoxie* (ἕτερος, autre, différent), dénomination plus douce que celle d'hérésie (*voy.*) et qu'on peut expliquer par dissentiment, dissidence. Le paradoxe (*voy.*) est une opinion à côté (παρὰ) de l'opinion commune : ce mot n'est pas restreint comme les deux autres aux idées religieuses, et même il s'applique de préférence à celles qui appartiennent à un tout autre ordre.

Les catholiques et les schismatiques, les musulmans chiites ou sounites, se regardent comme les *vrais croyants*, traduction du mot *orthodoxes ;* mais ce dernier est officiellement pris par l'Église d'Orient, par opposition aux grecs-unis, aux latins et à diverses sectes (*voy.* RASKOLNIKS).

Au sein du protestantisme, l'orthodoxie est la croyance strictement conforme aux symboles, aux confessions de foi (*voy.*), auxquels tiennent encore certaines églises contraires au rationalisme moderne et qu'on s'est habitué à nommer *méthodistes* (*voy.*). Cette dénomination est impropre : généralement celle d'*orthodoxes* leur conviendrait mieux, si sous la première désignation on ne comprenait pas en même temps le reproche d'un esprit d'exclusion, d'un orgueil religieux peu conformes à la loi fondamentale du christianisme, qui est la charité. J. H. S.

L'orthodoxie est donc l'opinion qui doit servir de règle aux fidèles dans toutes les questions dogmatiques en matière de religion. Voyons tout ce que recèle cette reconnaissance d'une doctrine officielle, réputée seule vraie, et destinée à servir de règle à tous les esprits et dans tous les temps. D'abord, elle satisfait à un double besoin : d'une part, dans les esprits puissants et les caractères dominateurs, ce besoin d'affirmation et de fixité dans les idées qui n'admet aucun doute ; d'autre part, dans la multitude, ce besoin de croyances toutes faites, partage de l'immense majorité des hommes qui n'ont pas le loisir de discuter la solution de ces problèmes compliqués : la foi aveugle est le lot obligé de ceux que la pensée fatigue.

Pour l'établissement d'une orthodoxie, la condition première est l'unité de doctrine, l'invariabilité des dogmes : la multiplicité des opinions est, dit-on, le signe de l'erreur, tandis que la vérité est immuable. Mais cette prétention de l'orthodoxie à posséder la vérité tout entière, suppose que la vérité a été trouvée, donnée au monde à un jour marqué, et qu'à partir de ce jour, elle n'est plus susceptible d'accroissement ni de diminution, en un mot elle suppose une révélation, c'est-à-dire que Dieu lui-même s'est manifesté aux hommes, et leur a communiqué une fois tout ce qu'il leur est permis de savoir jamais. La révélation (*voy.*), à son tour, entraîne à sa suite une tradition (*voy.*) et un corps dépositaire de cette tradition, qui la transmet de siècle en siècle sans qu'elle puisse jamais s'altérer : ce qui nous conduit à un nouveau caractère de l'orthodoxie et de ceux qui en sont les organes, ce caractère indispensable, c'est l'infaillibilité (*voy.*). Si les dépositaires de la tradition n'étaient pas infaillibles, elle pourrait se mêler d'un faux alliage, et à la longue se corrompre et se dénaturer ; elle n'échapperait pas à la condition des choses humaines qui changent et se renouvellent avec le temps. Mais grâce à ce don spécial de l'infaillibilité, la perpétuité de la foi reste inaltérable.

Pour la maintenir intacte, le corps

gardien de l'orthodoxie enseigne l'horreur des nouveautés, impose une soumission aveugle, et proscrit la pensée comme un libertinage d'esprit. Toute spéculation indépendante sur les problèmes qui touchent à notre nature, à notre origine et à notre fin est dangereuse. Le moyen le plus sûr pour éviter les égarements est de rester immobile; la foi suffit à l'homme. L'Église se charge de penser pour le compte du genre humain.

Tel a été le programme de toute théocratie dépositaire d'une doctrine orthodoxe. C'est là ce que l'Église a parfaitement bien compris; c'est là en effet le côté par lequel elle a mérité l'admiration et a joué un si grand rôle dans l'histoire; elle a été un gouvernement. Avec quel tact, avec quelle mesure elle a toujours rempli cette mission de gouverner les intelligences! Quelle haute prudence elle a fait éclater dans ses longs efforts pour garder l'orthodoxie! Dans les nombreuses controverses engagées pour la constitution des dogmes, tout en tenant compte de la vérité en elle-même, elle appréciait avec un soin scrupuleux l'opportunité, la valeur sociale de chaque opinion, son côté politique, si l'on peut s'exprimer ainsi, consacrant d'abord et surtout le côté pratique de la vérité, laissant dans l'ombre la vérité purement spéculative lorsqu'elle n'avait pas d'application directe ou qu'elle aurait pu jeter le trouble dans les esprits qui avaient encore besoin de tutelle. Elle a montré un exemple frappant de cette haute prudence dans l'affaire du pélagianisme, au v^e^ siècle, et dans la controverse sur la grâce (*voy.* ces mots), au XVII^e^, évitant de sanctionner les doctrines exagérées, même sous le patronage des noms les plus révérés, et suspendant son jugement lorsque le débat roulait sur des points trop subtils et trop peu pratiques.

Toutefois, quelque glorieuse qu'ait été la longue domination de l'Église catholique sur le monde moderne, la légitimité de cette domination a été contestée, et surtout les principes qui sont la base de toute orthodoxie ont été battus en brèche. D'après une manière de voir tout opposée, la vérité n'a pas été révélée tout entière à l'homme à un jour marqué; il ne la possède jamais que par fragments, elle se dévoile à lui par découvertes successives; en un mot, la vérité, par rapport à l'intelligence humaine, est susceptible de progrès. Selon ces hardis penseurs, l'immutabilité des doctrines est une chimère; le mouvement n'est pas moins nécessaire au monde intellectuel qu'au monde physique. L'histoire religieuse de l'humanité a ses révolutions comme l'histoire du globe. Malgré la permanence des noms, rien ne ressemble moins au dogme d'une société naissante que le dogme d'une société vieillie, et sans doute il ne serait pas impossible de raconter aussi l'histoire des variations de l'orthodoxie.

Il est trop vrai, quelle que soit la docilité apparente de la multitude, quoiqu'elle puisse pendant des siècles porter sans murmurer le joug de la foi, le genre humain ne peut se résigner à charger qui que ce soit de penser pour son compte. Un jour vient où quelques esprits rebelles se révoltent contre la domination d'une orthodoxie immobile. En vain ferait-elle appel au bras séculier: le glaive est impuissant contre la pensée. « Il faut qu'il y ait des hérésies, » a dit saint Paul avec un sens profond; il faut que l'erreur puisse s'essayer, non-seulement pour que la vérité fasse l'épreuve de ses forces, mais aussi pour que l'homme travaille par de constants efforts à découvrir des vérités nouvelles. Notre lot ici-bas est de chercher; l'homme doit conquérir à la sueur de son front la vérité, la pâture de l'âme, comme les aliments de son corps. La vérité n'est pas moins perfectible dans le domaine de la religion, que dans les autres sphères où s'exerce notre intelligence, et désormais l'orthodoxie devra être progressive. A-D.

ORTHOGRAPHE. C'est, comme le mot l'indique (γράφειν, écrire, et ὀρθὸς, droit, correct), l'art d'écrire correctement les mots d'une langue. Mais que faut-il entendre par ce mot correctement? Si l'écriture est, comme on l'a dit, l'art de *peindre la parole*, plus la peinture est ressemblante, plus elle est parfaite. Il faut donc écrire les mots comme on les prononce. C'est par là en effet que l'on

commence dans toutes les langues ; mais, à mesure qu'elles deviennent savantes, artificielles, que, par la multiplication des monuments écrits, elles s'adressent aux yeux et à l'intelligence autant qu'aux oreilles, il s'opère un divorce entre le langage et l'écriture ; on demande à celle-ci de reproduire, non plus le son des mots, mais la physionomie que leur ont donnée la logique et l'étymologie, ou même le caprice et l'usage*. Ce divorce a été moins complet dans certaines langues que dans d'autres : ainsi l'orthographe se rapproche beaucoup de la prononciation dans l'italien ; elle s'en éloigne davantage dans le français et plus encore dans l'anglais**. Malgré les inconvénients de cette différence, les essais tentés à différentes époques*** pour la faire disparaître brusquement et radicalement ont toujours échoué, pour n'avoir pas assez tenu compte de l'étymologie et de l'usage. Effacer les signes étymologiques d'une langue, c'est rayer ses titres généalogiques et gratter son écusson. Cependant on ne peut méconnaître une loi naturelle d'après laquelle les mots sont plus chargés de lettres dans l'enfance des langues que dans leur maturité ; la prononciation rejette peu à peu telle ou telle lettre, ajoutant rarement, retranchant toujours, et, quoique l'habitude conserve ces lettres dans le langage écrit, longtemps après qu'elles sont mortes pour la langue parlée, l'influence lente, mais sûre, de la prononciation finit par en dépouiller l'écriture. Disons donc, avec les grammairiens de Port-Royal, que « l'orthographe doit suivre la raison et l'autorité : la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots, l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. »

En France, c'est sous François Ier que l'orthographe se sépara de la prononciation ; auparavant, ni l'une ni l'autre n'avaient de règles fixes, et les manuscrits offrent souvent pour le même mot jusqu'à vingt variantes, dont plusieurs dans la même page, à quelques lignes de distance. L'imprimerie avait commencé à introduire quelque régularité ; le XVIe siècle ramena l'orthographe dans la voie de l'étymologie. Les règles posées à cette époque, complétées par l'Académie-Française au commencement du siècle suivant, légèrement modifiées par Beauzée et par Voltaire au XVIIIe siècle, sont celles que l'on suit encore aujourd'hui.

Rivarol trouve à l'orthographe française trois inconvénients : d'employer trop de lettres pour écrire un mot, ce qui embarrasse sa marche ; d'en employer qu'on pourrait remplacer par d'autres, ce qui lui donne du vague ; enfin d'avoir des caractères dont elle n'a pas le prononcé, et des prononcés dont elle n'a pas les caractères. » Ajoutons qu'elle a consacré des anomalies, telles que *consonnance* et *dissonance*, *diagnostic* et *pronostic*, *dilemme* et *analème*, *rhythme* et *eurythmie* ; elle écrit *satire* (littérature) et *satyre* (mythologie), quoique ce soit le même mot ; *tisane* et *ptyalisme*, quoique tous deux viennent de πτύω. C'est également par une anomalie qu'elle écrit *fantôme* et *philosophie*, *vil* et *servile*, *public*, *laïc*, *ombilic* et *catholique*, *hérétique*, *pratique* ; *ma mie* et *m'amour*, etc. Enfin on peut signaler de véritables erreurs, comme *le lierre* pour l'*hierre* (*hedera*), *êtres* d'une maison

(*) « Nous sommes accoutumés à telle orthographe : elle a servi à fixer les mots dans notre mémoire ; sa bizarrerie fait souvent toute la physionomie d'une expression, et prévient dans la langue écrite les fréquentes équivoques de la langue parlée. Aussi, dès qu'on prononce un mot nouveau pour nous, naturellement nous demandons son orthographe, afin de l'associer aussitôt à sa prononciation. On ne croit pas savoir le nom d'un homme, si on ne l'a vu par écrit. » Rivarol, *De l'universalité de la langue française*.

(**) En général, elle en est plus près dans les langues originales que dans les dérivées. Cependant, même pour ces dernières, de graves difficultés naissent souvent de l'imperfection de l'alphabet employé. Cette observation s'applique, par exemple, aux langues slavonnes qui, comme le polonais et le bohême, emploient les caractères latins ou allemands, insuffisants pour rendre simplement toutes les articulations simples de ces langues. Le vieux slavon, le russe, le serbe, qui ont leur propre alphabet, n'offrent pas cet inconvénient. Il se remarque au contraire dans l'anglais, mais par une tout autre raison. S.

(***) Au VIe siècle, Jacques Sylvius, Meygret, Joubert, Pelletier, Ramus ; au XVIIe, Nicolas Béraln, Buffier, Regnier Desmarais ; au XVIIIe, l'abbé de Saint-Pierre, Rétif de la Bretonne, enfin, de nos jours, M. Marle et quelques autres.

pour *aitres* (*atria*) ; *de par le roi*, pour *de part*, etc.

Relativement à l'orthographe des noms propres, nous renvoyons à ce qui a été dit aux art. Nom et Géographie. R-y.

ORTHOPÉDIE ou Orthomorphie, science et art tout modernes, ayant pour but de remédier aux diverses difformités corporelles qui résultent des maladies ou qui même datent de la naissance. Ce redressement a plus ordinairement lieu dans l'enfance et dans la jeunesse comme l'indique le mot *orthopédie* (de ὀρθὸς, droit et παῖς, enfant *); cependant on peut l'entreprendre à toutes les époques de la vie, ce qui a fait créer le mot plus général d'*orthomorphie* (de μορφὴ, forme), comme on a quelquefois désigné sous le nom d'*orthophrénie* l'art (trop peu avancé, et bien distinct de la pédagogie) de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit (φρήν).

L'orthopédie (pour nous servir du mot que l'usage a consacré) est plus étendue qu'on ne le croit vulgairement. Dans le monde, on ne l'applique guère qu'au redressement des courbures anormales survenues dans les os : elle devrait avoir pour objet de prévenir les difformités plutôt que de les guérir, et dans ce sens, elle devrait faire une partie importante de l'éducation physique (*voy.*) ; car il est bien rare que nous apportions en naissant une constitution assez parfaite pour qu'il n'y ait rien à y réformer.

Si l'orthopédie curative est plus cultivée chez nous, ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des anciens; leurs écrits subsistent pour prouver le contraire; mais l'orthopédie prophylactique était chez eux l'objet d'une étude si approfondie et d'une application si intelligente, que la beauté des formes était la règle générale, et la difformité une exception chez les personnes de condition libre (*voy.* Gymnase, Palestre, Onction, etc.). On nous raconte qu'à Sparte on précipitait dans les apothètes les enfants qui naissaient débiles : et quant aux ilotes (*voy.*), on ne s'occupait guère de les perfectionner ni au physique ni au moral.

Quoi qu'il en soit, malgré tous les soins il peut survenir après la naissance des difformités diverses, ou bien le sujet les a apportés en venant au monde, et l'art peut y remédier souvent, soit d'une manière complète, soit au moins pour en borner les progrès. En effet, il faut bien se le persuader, telle est la solidarité des différentes parties du corps, que tout dérangement survenu dans un point quelconque tend à se propager graduellement d'une manière incessante, et à entraîner un trouble des fonctions qui rend l'existence pénible et peut même l'abréger.

Les difformités ont leur siége dans les os ou dans les parties molles, souvent dans les unes et dans les autres; dans le premier cas, elles dépendent presque toujours d'une maladie qui a empêché les os de se consolider régulièrement, ou qui plus tard a diminué leur consistance et qui les a livrés ainsi à des tractions musculaires qui les ont courbés. Quant à celles qui occupent seulement les parties molles, elles consistent tantôt dans des réunions anormales, tantôt dans des divisions contre nature, ou bien encore dans des indurations partielles, suites d'inflammations chroniques.

Les moyens de corriger ces diverses altérations de forme sont empruntés à la mécanique, à la gymnastique ou à la chirurgie, et il est tel cas où l'on a besoin de les faire concourir tous au même but simultanément ou successivement. On leur a donné un grand développement en apparence; mais au milieu de ce luxe si varié, il est facile de voir que les principes et les indications peuvent se rapporter à un petit nombre de chefs.

Les moyens mécaniques, d'abord simples, ne consistaient qu'en quelques coussins, des attelles et des bandages très faciles à établir. Plus tard, on a imaginé des appareils complexes garnis de ressorts, de poulies, de crémaillères, etc., dont les uns sont fixés au lit, tandis que les autres s'adaptent aux parties affectées et permettent une certaine locomotion. Mais en définitive, tous ces appareils se réduisent à un petit nombre d'actions, savoir : de tirer ou de pousser, d'étendre les

(*) A vrai dire, le mot est dérivé de παιδεία, éducation, et non pas de παῖς; les Grecs ne s'en seraient jamais servis dans le sens de redressement corporel des enfants. S.

parties ou de les refouler. Aux avantages qu'ils présentent se joignent des inconvénients souvent graves et qui gênent la marche du traitement. La compression qu'ils exercent produit de la douleur, et si l'on n'y prend garde, elle détermine la formation d'escarres gangréneuses; lorsqu'elle n'amène pas ces fâcheuses suites, elle entrave le libre jeu des organes qu'elle condamne à l'immobilité. Souvent d'ailleurs ces appareils sont tout-à-fait impuissants pour la guérison ; ils se bornent à empêcher les progrès ultérieurs de la difformité, et même, après la guérison, ils doivent encore être employés pour en prévenir le retour.

Les ressources de la gymnastique (*voy.*) font une partie puissante de l'orthopédie. Le développement que prennent les parties soumises à un exercice continu, l'atrophie où tombent celles qui sont condamnées à une immobilité plus ou moins durable, sont des raisons suffisantes de considérer les exercices partiels comme des moyens très réels de guérison. Mais pour être efficaces, il faut qu'ils soient habilement combinés et gradués, et plus encore peut-être employés avec une persévérance et une régularité malheureusement trop rares. D'ailleurs, outre la gymnastique directe et spéciale des parties affectées, la gymnastique générale est d'un grand secours; en effet, de concert avec les autres moyens hygiéniques et le traitement médicamenteux, elle modifie avantageusement la constitution et tend à y rétablir l'équilibre.

Enfin, on a joint, dans ces derniers temps, à ces deux ordres d'agents thérapeutiques la section des tendons. L'observation plus attentive a démontré, en effet, dans beaucoup de cas, que la contraction spasmodique des muscles fléchisseurs ou extenseurs était une cause permanente de difformité, et que la section des tendons y remédiait avec une promptitude et une efficacité surprenantes. Des expériences très multipliées ont tout récemment prouvé l'innocuité de cette section pratiquée sous la peau, c'est-à-dire au moyen d'un petit crochet tranchant, qui s'introduit par une incision ayant moins d'un centimètre de long, tellement qu'on a souvent peine à en retrouver la trace. On peut dire que la section des tendons a commencé une ère nouvelle pour l'orthopédie, ou plutôt qu'elle est venue compléter cette partie de l'art de guérir, malheureusement devenue bien nécessaire de nos jours.

Aux yeux de la raison désintéressée, et nonobstant des prétentions exclusives, aucune des trois méthodes précédemment indiquées ne constitue à elle seule l'orthopédie, car les causes des difformités sont trop différentes entre elles pour pouvoir toutes être corrigées par un même ordre de moyens. Si l'on récapitule sommairement leurs avantages respectifs, on est obligé de reconnaître :

1° Que les appareils orthopédiques (les machines de tout genre), ne s'adressant que dans des cas exceptionnels aux causes premières des difformités, doivent être regardés surtout comme des moyens accessoires, propres à seconder l'action des exercices ou des opérations et à en consolider les bons effets. Ne voir dans l'orthopédie que l'art de construire et d'appliquer des machines, c'est assurément une erreur grave dans l'état actuel de la science. En effet, elles sont loin de présenter l'application la plus étendue et les résultats les plus complets;

2° Que, sans admettre que par la gymnastique on puisse guérir des difformités très avancées, cependant il est rationnel de dire que, dans un grand nombre de cas, les organes en quittant leurs rapports naturels, n'ont fait que céder à des tractions musculaires, et de prétendre ramener les choses à l'état normal par des tractions antagonistes des premières ;

3° Que la rétraction ou le raccourcissement musculaire produit par quelques affections nerveuses, étant, comme l'expérience l'a fréquemment démontré, la seule cause qui retient l'organe dévié, la section du muscle ou du tendon est évidemment le seul moyen de le ramener à la ligne droite, pourvu que les surfaces articulaires aient conservé leur forme;

4° Enfin que, dans un très grand nombre de cas, la guérison d'une difformité exige l'emploi successif ou même simultané des trois ordres de moyens précités : ainsi la section d'un muscle ou d'un tendon pour forcer la partie déviée à re-

prendre sa direction normale; les machines pour la maintenir dans ses nouveaux rapports; la gymnastique pour donner une nouvelle énergie aux muscles que le tiraillement continuel a dû frapper d'engourdissement ou même de paralysie.

Surtout pour les machines et pour la gymnastique, il importe que le traitement soit complet et durable. Que peuvent quelques exercices isolés? que peut l'application d'un appareil si elle a lieu d'une manière inexacte ou interrompue? La volonté intelligente du malade et de ceux qui l'entourent n'est pas moins nécessaire au succès : voilà pourquoi le traitement réussit mieux chez les sujets d'un certain âge, et notamment chez les jeunes filles, qui en comprennent mieux l'intention et le but. Au contraire, les jeunes enfants négligent l'application des appareils, l'exécution des exercices prescrits, et plus souvent encore peut-être s'appliquent à en annuler les effets.

A plus forte raison, les résultats favorables ne seront-ils jamais obtenus lorsque les malades ne seront pas soustraits aux causes productrices de la maladie et placés dans les conditions favorables, au moyen du régime, des bains, des frictions et des moyens hygiéniques et médicamenteux dont l'expérience a démontré l'efficacité, tant pour la guérison que pour prévenir les rechutes.

Ajoutons que les traitements orthopédiques exigent généralement que les malades soient transportés dans des établissements spéciaux dirigés par des médecins ayant une grande expérience du traitement des difformités, et pourvus de toutes les ressources qu'il est difficile de réunir dans une maison particulière. Grâce à des études multipliées, l'orthopédie est arrivée à un degré bien satisfaisant sans doute, mais qui n'empêche pas de faire des vœux ardents pour les progrès d'une éducation physique et d'une hygiène pratique plus en rapport avec le degré de civilisation et de lumière dont nous jouissons aujourd'hui. F. R.

ORTHOPTÈRES (de ὀρθὸς, et πτερὸν, aile), ordre d'insectes (*voy.*) comprenant les espèces munies de 4 ailes, dont les deux antérieures constituent des élytres (*voy.*), tandis que les deux postérieures sont membraneuses et plissées longitudinalement pendant le repos. A ce caractère, qui peut faire défaut par l'absence des ailes, il faut ajouter : une bouche armée de mandibules et de mâchoires disposées pour la mastication, celle-ci présentant en dedans une pièce cornée et dentelée, recouverte par une lame voûtée nommée *galette*; le corps est allongé, moins consistant que celui des coléoptères; la tête est grosse, verticale; les yeux composés, très grands et accompagnés de 2 ou 3 petites ocelles; le prothorax présente quelquefois des formes très bizarres; l'abdomen est souvent muni d'une tarière ou d'un oviducte, à l'aide duquel l'animal loge ses œufs dans le lieu qui lui convient; les pattes de la première ou de la dernière paire se modifient quelquefois, soit pour le saut, soit pour fouir. Tous ces insectes sont terrestres, même à l'état de larves. La plupart se nourrissent de plantes et sont très voraces. Leurs métamorphoses sont incomplètes; la larve et la nymphe diffèrent peu de l'insecte parfait, soit pour l'organisation, soit pour la manière de vivre; seulement elles sont aptères. Ces insectes font des dégâts incalculables, quand ils se multiplient beaucoup, dans les jardins potagers, dans les champs, etc.

On les répartit en deux familles bien distinctes : 1° celle des *orthoptères-coureurs*, dont les pieds, tous égaux, sont propres à la course; 2° les *orthoptères-sauteurs*, dont les pattes postérieures sont conformées pour le saut.

Dans la première famille sont les *forficules* (*voy.*), les *blattes*, les *mantes*, les *spectres*. Les *blattes* ont le corps orbiculaire, aplati, la tête cachée sous le corselet et ne laissant apercevoir que leurs longues antennes. Malgré la lourdeur de leurs formes, leur agilité est extrême; elles sont nocturnes, très voraces. Plusieurs espèces vivent dans nos maisons, et surtout dans les cuisines, dans les boulangeries; elles attaquent aussi les étoffes, le cuir, etc. On en voit beaucoup aux Antilles, où on les connaît sous le nom de *cakerlacs*. Les *mantes*, qui ont le corps étroit et très allongé, se font surtout remarquer par le développement

excessif de leurs pattes antérieures, avec lesquelles elles saisissent leur proie. Les *spectres* se distinguent à la bizarrerie de leurs formes ; il en est dont le corps aplati et membraneux pourrait être pris de loin pour une feuille; d'autres ont le corps filiforme, semblable à un bâton. Ces espèces sont propres aux pays méridionaux.

Dans la famille des *sauteurs*, on range les *courtillières*, les *criquets*, les *grillons*, les *sauterelles*, auxquels nous consacrons des articles spéciaux. C. S-TE.

ORTIE, genre type de la famille des urticées. Les orties sont des herbes plus ou moins hérissées de soies raides et acérées. Tout le monde sait que l'attouchement de ces poils cause sur la peau une irritation douloureuse et accompagnée d'ampoules. Ce phénomène est dû à une liqueur vénéneuse sécrétée par les soies de la plante, et qui s'introduit dans la petite plaie qui résulte de la piqûre. A l'état de dessiccation, l'on peut impunément manier les orties, parce que la matière malfaisante s'est volatilisée.

Deux espèces de ce genre sont très communes en France et dans toutes les autres contrées de l'Europe, savoir : la *petite ortie* ou *ortie grièche* (*urtica ureus*, L.), plante annuelle qui infeste les jardins et autres lieux cultivés ou voisins des habitations de l'homme; et la *grande ortie* ou *ortie vivace* (*urtica dioica*, L.), qui croît de préférence dans les haies, les buissons, les décombres et autres localités incultes; elle est plus hérissée que l'autre, et par conséquent plus incommode; néanmoins c'est une excellente plante fourragère, qui offre l'avantage de prospérer dans les terrains les plus arides, et d'être très précoce; en Suède, on la cultive, de temps immémorial, pour cet usage, et, dans tout le Nord, on en recherche les jeunes pousses à titre d'herbe potagère; ses tiges fournissent une filasse inférieure en qualité au chanvre, mais qu'on emploie avec avantage à faire des tissus grossiers et du papier; les graines de cette ortie sont une excellente nourriture pour la volaille. ED. SP.

ORTOCIDES ou ORTOKIDES, dynastie turque, ainsi nommée d'Ortok, qui la fonda à Jérusalem, vers l'an 1090. *Voy.* TURCS et SELDJOUCIDES. X.

ORTOLAN (*emberiza hortulana*), petit oiseau du genre des bruants et de la famille des passereaux-conirostres, au milieu de laquelle il se distingue par son dos brun olivâtre et par sa gorge d'un jaune paille. On le trouve en tout temps dans le midi de l'Europe, qu'un certain nombre quitte, au printemps, pour se rapprocher des pays plus tempérés. C'est vers le mois de mai qu'on les voit arriver dans l'intérieur de la France ; ils en repartent en septembre pour regagner les contrées d'où ils étaient venus. Ce n'est qu'à leur passage d'automne qu'ils sont chargés de graisse et recherchés des gourmets. Ceux que les oiseleurs prennent au printemps sont très maigres, et soumis à l'engraissement avant d'être livrés à la consommation. L'ortolan niche dans les haies, sur les ceps de vigne, ou même à terre au milieu des champs; la femelle pond dans ce nid, fait assez négligemment avec des feuilles desséchées quatre ou cinq œufs de couleur grisâtre; la ponte se renouvelle deux fois l'an. C. S-TE.

ORVIÉTAN, nom d'un électuaire jadis célèbre, et dont le nom seul nous reste dans la dénomination de *marchand d'orviétan* appliquée à ceux de nos charlatans qui se montrent sur la place publique. C'était une de ces compositions galéniques formées d'une foule de substances, dont une seule, l'opium, dominait toutes les autres, qui étaient généralement aromatiques. On en comptait 54; un réformateur le réduisit à 26, en lui donnant le nom bien pompeux d'*orvietanum præstantius*. Ce réformateur est le célèbre Hoffmann (*voy.*), qui, heureusement, a d'autres titres de gloire. Quant à l'inventeur, son nom est resté inconnu; on sait seulement qu'il était d'Orviète, petite ville des États Romains (Viterbe), et qu'il vint à Paris dans le XVII^e^ siècle, annonçant un antidote infaillible, et proposant, pour en prouver l'efficacité, de se soumettre lui-même à l'action des poisons. Les épreuves ne réussissant pas, il fut honni, ce qui n'empêcha pas sa drogue de rester dans les pharmacopées. L'orviétan est d'ailleurs fort analogue à la thériaque (*voy.*). F. R.

ORVILLE (JACQUES-PHILIPPE D'),

philologue distingué, naquit le 28 juillet 1696, à Amsterdam, d'une famille française réfugiée en Hollande. Après avoir fait de brillantes études à Leyde sous Gronovius et Burmann, il parcourut divers pays pour y visiter les bibliothèques et former des relations avec les savants. Nommé, en 1736, professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecques, il se démit de sa chaire, en 1742, pour se vouer tout entier à ses travaux littéraires. Il mourut dans sa ville natale, le 14 septembre 1751. D'Orville a coopéré aux meilleures éditions d'auteurs classiques qui se publièrent de son temps. On lui doit la première édit. de Chariton (*voy.*), accompagnée d'un excellent commentaire (Amst., 1741); sa relation d'un voyage en Sicile (*Sicula*, etc.), comprenant l'explication des anciens monuments de l'île, fut publiée, en 1764, par les soins de P. Burmann, Amst., 2 vol. in-fol. Le recueil des *Miscellaneæ observationes*, fondé par Burmann, fut continué par d'Orville. Z.

ORVILLIERS (Louis Guillouet, comte d'), vice-amiral, était fils d'un gouverneur de Cayenne, et naquit à Moulins, en 1708. Après plusieurs campagnes dans les mers de l'Amérique septentrionale, il obtint, en 1754, le grade de capitaine de vaisseau, et, vers le commencement de 1777, celui de lieutenant général, chargé du commandement de l'armée navale qui était réunie dans le port de Brest. A la tête de son escadre, le comte d'Orvilliers battit la flotte anglaise, commandée par l'amiral Keppel, le 27 juillet 1778 (*voy.* Ouessant). L'année suivante, il tenta d'opérer une descente sur les côtes d'Angleterre, conjointement avec une flotte espagnole ; mais cette expédition ne réussit pas. D'Orvilliers donna alors sa démission. En 1783, il se retira au séminaire de Saint-Magloire, à Rochefort, et y resta jusqu'à la révolution. Ayant quitté la France à cette époque, il finit ses jours en pays étranger. On ignore l'époque et le lieu de sa mort. Z.

ORYCTOGRAPHIE, ORYCTOGNOSIE, description, connaissance des fossiles et des gisements des roches, du grec ὀρυκτὸς, creusé, trouvé en terre à l'aide de fouilles (adject. formé d'ὀρύσσω, creuser, fouiller la terre), et γράφω, j'écris, ou γνῶσις, connaissance. *Voy.* Fossiles, Paléontologie, Minéral (*règne*), T. XVII, p. 696. Z.

OS. En français, comme en latin, on donne le nom d'*os* aux parties dures, à la fois gélatineuses et calcaires, servant d'appui, de points d'attache, souvent même d'étui protecteur aux autres portions moins résistantes du corps des animaux supérieurs. Les os constituent la charpente solide du corps des vertébrés. C'est au mot Squelette que nous aurons à parler de leur arrangement pour former un tout continu ; ici nous nous bornerons à exposer brièvement ce qui a rapport à leur conformation générale, à leur texture, à leur composition chimique, à leur mode de développement et d'accroissement.

Considérés sous le rapport de la forme, ils sont de trois sortes : longs, plats ou courts. Une seule dimension domine dans les premiers, la longueur ; deux s'observent en proportion à peu près égale dans les seconds, la largeur et la longueur : ces deux dimensions, plus l'épaisseur, toutes trois égales et fort réduites, caractérisent les os courts.

Les *os longs* appartiennent en général à l'appareil locomoteur, où ils forment des espèces de leviers mus par les muscles (*voy.*), exemples : l'humérus ou os du bras, le fémur, ou os de la cuisse (*voy.* les art.), etc. Ils ont tous une conformation analogue : épais et volumineux à leurs extrémités, ils sont, dans leur partie moyenne nommée *corps*, rétrécis, ordinairement triangulaires et tordus sur eux-mêmes. Le volume des extrémités osseuses présente le double avantage d'offrir des surfaces articulaires plus larges et de concourir à la régularité des formes. En effet, les muscles et les os longs sont juxtaposés en sens inverse, la partie moyenne des premiers qui est plus épaisse, correspondant à la partie moyenne des seconds qui est la plus mince, et réciproquement les extrémités tendineuses des premiers qui sont grêles, correspondant aux extrémités volumineuses des seconds. Le centre des os longs est creusé par une cavité cylindrique appelée *canal médullaire* (*voy.* Moelle) qui, tout en les ren-

dant plus légers, augmente en même temps leur force de résistance.

Les *os plats* ont en général peu de rapport avec la locomotion qu'ils ne favorisent guère que par les insertions des muscles qui vont de là se rendre aux os longs. La nature les destine surtout à former les cavités, telles que celles du bassin, du crâne. Ils sont presque tous contournés sur eux-mêmes, convexes et concaves en sens opposés, ce qui augmente singulièrement leur résistance.

Les *os courts* sont placés en général dans les parties où doivent se trouver réunies la mobilité et la solidité, comme dans la colonne vertébrale (*voy.*), le tarse (*voy.* Pied) et le carpe (*voy.*). Toujours peu volumineux, ils se trouvent ramassés en assez grand nombre dans les régions qu'ils occupent, de manière que les légers mouvements de chacun, venant à s'additionner, il en résulte des mouvements généraux fort étendus.

Ces trois sortes d'os présentent soit des éminences, soit des cavités. Les premières ont reçu la dénomination générale d'*apophyses* (*voy.*). Les unes servent à l'union des os entre eux, c'est-à-dire aux articulations (*voy.*), ou bien constituent des poulies de renvoi; d'autres sont les points d'insertion des tendons, des aponévroses, de la dure-mère (*voy.* ces mots). Parmi les cavités, il en est qui concourent à l'union des os en recevant la saillie correspondante offerte par un os voisin; d'autres logent des organes délicats, ou bien présentent une ouverture, une fente, ou un canal qui livrent passage à des nerfs ou à des vaisseaux sanguins, soit étrangers à la nutrition des os, soit spécialement destinés à cet usage. Plusieurs, en offrant une surface concave, ont l'avantage de multiplier les implantations des organes fibreux, tout en économisant la largeur des os. Il en est aussi qui, situées en général aux extrémités des os longs, constituent des rainures où glissent les tendons des muscles. Il existe en outre des éminences et des cavités correspondantes, déterminées, on le suppose, par la pression d'un organe sur un os d'où résulte une dépression ou atrophie du tissu osseux dans le point correspondant à l'organe comprimant, et une saillie ou hypertrophie du tissu osseux dans les points voisins non soumis à la pression.

Le *tissu osseux* se présente sous deux aspects différents connus sous la dénomination de *tissu aréolaire* ou *spongieux* et de *tissu compacte*. Le premier constitue la portion centrale des os courts et des extrémités des os longs, la couche moyenne des os plats, enfin l'étui médullaire des os longs : c'est un assemblage de lamelles, de filaments, interceptant des cellules, des mailles plus ou moins larges, mais toujours parfaitement visibles à l'œil nu. Le tissu compacte est aussi appelé *tissu cortical;* il sert en quelque sorte d'écorce au tissu aréolaire, car il forme l'enveloppe générale de tous les os. Il constitue en outre le corps des os longs et compense la diminution apparente de force résultant du petit diamètre de cette portion, par l'augmentation de résistance qui naît de la densité de sa substance.

Les os de l'homme et des animaux offrent aussi quelquefois des cavités qui ne contiennent pas de moelle et qui portent le nom de *sinus;* elles communiquent plus ou moins immédiatement avec l'extérieur. L'homme en a dans le frontal, dans le sphénoïde, dans les os maxillaires supérieurs qui communiquent avec la cavité nasale et semblent avoir pour usage d'augmenter la surface de la membrane pituitaire et de perfectionner l'odorat. Dans plusieurs mammifères, ces sinus s'étendent beaucoup plus loin; ils vont jusqu'à l'occiput dans le cochon, et ce sont eux qui gonflent si singulièrement le crâne de l'éléphant. Ils pénètrent jusque dans l'épaisseur des os des cornes, dans les bœufs, les boucs et les moutons. L'homme possède aussi d'autres sinus dans l'os temporal, les *cellules mastoïdiennes*, qui communiquent avec la caisse du tympan et en augmentent la capacité; c'est surtout dans les oiseaux que ces sinus s'étendent, et principalement dans les oiseaux de proie nocturnes, tels que les hiboux, les chouettes. On doit aussi regarder comme de véritables sinus les vastes cavités aériennes qui occupent le centre de presque tous les os des oiseaux.

Le tissu osseux est généralement plus

grossier dans les quadrupèdes que dans l'homme; cela est surtout visible dans les cétacés, chez eux les cellules sont fort grandes, et la simple macération rend les fibres de la partie corticale, des côtes et des mâchoires des baleines aussi distinctes que celles d'un bois à demi pourri. Les os des oiseaux sont d'une substance mince, ferme, élastique et qui semble formée de lames collées les unes sur les autres. Les reptiles et les poissons montrent en général plus d'homogénéité, la matière calcaire semble plus uniformément répandue dans la gélatineuse, et cela devient d'autant plus marqué qu'on s'approche davantage des poissons cartilagineux (*voy.*) dans lesquels la gélatine prend le dessus et semble masquer les parcelles de phosphate de chaux qui s'y mêlent.

La dureté considérable des os, ainsi que leur coloration blanchâtre, dépend de leur composition chimique; d'après M. Berzélius, les os humains privés d'eau et de graisse sont composés ainsi qu'il suit : matière animale réductible en gélatine par la décoction, 32.17; substance animale insoluble, 1.13; phosphate de chaux, 51.04; carbonate de chaux, 11.30; fluate de chaux, 2.00; phosphate de magnésie, 1.16; soude et hydrochlorate de soude, 1.20. Cette analyse ne s'accorde pas entièrement avec celles d'autres chimistes : ainsi Fourcroy et Vauquelin ont reconnu l'existence des oxydes de fer et de manganèse, de la silice, de l'albumine dans les os, tandis qu'ils n'y ont point trouvé de fluate de chaux. On sait que de nouvelles recherches ont démontré la présence de proportions fort minimes d'arsenic dans les os de l'homme et de beaucoup d'autres animaux; mais il est probable que des travaux ultérieurs feront la part des éléments réellement constitutifs et permanents des os, comme aussi de ceux que la différence de nourriture ou d'autres influences tant intérieures qu'extérieures peuvent y introduire accidentellement, quelquefois peut-être passagèrement. On sait déjà, sans parler des différences observées aux divers âges d'un animal, que les quantités relatives de phosphate et de carbonate de chaux que l'on rencontre dans les os des animaux vertébrés varient avec leur genre de nourriture : ainsi, les os du lion et de la grenouille, qui vivent de proie, offrent seulement $2\frac{1}{2}$ pour 100 de carbonate de chaux et 95 pour 100 de phosphate, tandis que les os du mouton, exclusivement herbivore, ne présentent seulement que 80 pour 100 de phosphate de chaux et 19 pour 100 de carbonate.

On distingue trois états dans le développement des os : l'état *muqueux*, l'état *cartilagineux* et l'état *osseux*. L'état muqueux propre à l'embryon succède à l'état liquide originel commun à tous les organes et à tous les animaux. La portion albumineuse ou gélatineuse (*voy.* Albumine et Gélatine), puisque cette dernière n'est que le produit de l'action de la chaleur sur la première, prend tous les jours plus de consistance par suite d'une sorte de coagulation résultant d'une déperdition d'eau et d'une fixation de carbone et d'azote. Bientôt cette base albumineuse, dont la forme commence à se dessiner, passe à l'état cartilagineux (*voy.* Cartilage), phénomène qui se manifeste généralement chez l'homme 2 mois environ après la conception. Presque en même temps se montre l'état osseux pour continuer à se produire jusqu'à 10 ou 12 ans après la naissance dans les os les plus tardifs. Il est même certains points osseux accessoires qui ne commencent guère à se former que vers 15 à 18 ans. Le phosphate de chaux ne se dépose pas uniformément dans les cartilages, encore moins s'y mêle-t-il à la gélatine, de manière à former avec elle un tout homogène. Il s'y développe des grains qui, dans les vertébrés inférieurs, les poissons cartilagineux, se distribuent assez uniformément dans la masse; dans certaines parties du corps, comme le rocher des mammifères, ils s'accumulent et se condensent par degré au point de prendre la consistance d'un marbre homogène; mais presque toujours ils forment des lames cellulaires ou s'alignent en filets et comme en fibres qui, en se multipliant et s'étendant en tous sens, finissent par donner à l'os la consistance qu'il doit avoir. Ce travail de formation osseuse a lieu généralement de la surface au centre, en même temps qu'une sorte de retrait, résultant de la disparition de

la substance cartilagineuse qui semble se concentrer dans les parties ossifiées, produit des vides qui viennent à être occupés graduellement par la matière grasse connue vulgairement sous le nom de *moelle* (*voy.*). Tel est le mode d'origine des cellules du tissu spongieux et même du canal central des os longs.

L'ossification des os ne s'effectue pas dans leur totalité à la fois, mais elle a son siége dans certains points déterminés, appelés *points d'ossification*. C'est de ces centres, uniques ou multiples pour chaque os, que naissent autant de formations osseuses envahissant successivement le cartilage entier. Mais il résulte de la durée fort longue que mettent les os à se consolider entièrement, que des intervalles considérables, occupés uniquement par la substance cartilagineuse, séparent, jusqu'à un âge assez avancé, 20 ou 25 ans, quelquefois beaucoup plus tard, les divers centres d'ossification d'un même os. C'est vers les extrémités des os longs que ces points d'ossification non soudés se rencontrent: on les désigne sous le nom d'*épiphyses*. En opposition au défaut de soudures des centres osseux d'un même os, il peut se produire, par excès de vitalité et par suite de voisinage immédiat, des soudures entre les centres d'ossification d'os différents; aussi est-il presque impossible de déterminer d'une manière positive le nombre réel des os, même dans l'espèce humaine, puisque ce nombre semble, au moins en apparence, aller toujours en diminuant à mesure que le travail d'ossification se complète. La confusion augmente, quand de l'anatomie humaine on passe à l'anatomie comparée: tel os réputé simple chez l'homme, peut, en effet, se composer dans un animal de six ou huit os, ayant chacun un nom distinct; aussi faut-il, pour avoir le nombre réel des os de chaque espèce, remonter jusqu'aux premiers noyaux osseux, tels qu'ils se montrent dans le fœtus. Cette étude, qui a pris beaucoup d'importance dans ces derniers temps, constitue la branche de l'anatomie appelée *ostéogénie* (d'ὀστέον, os, et γεννάω, j'engendre).

L'accroissement *sensible* en longueur, en largeur et en épaisseur dans les os, a lieu par l'addition successive de nouvelle substance osseuse autour de celle qui a été la première formée. Ce mode de développement, quant à l'épaisseur, rappelle beaucoup celui des corps bruts; quant à la longueur et quelquefois à la largeur, il se rapproche un peu plus de la manière de croître des corps vivants, et rappelle, sous certains rapports, l'augmentation en hauteur des arbres dicotylédonés. Mais, outre l'accroissement sensible, il en existe un qui est vraiment vital et interstitiel, et qui pénètre jusque dans les portions formées sous l'influence d'une simple juxtaposition.

Une membrane fibreuse, blanche et résistante, connue sous la dénomination de *périoste* (περὶ, autour, ὀστέον), enveloppe tous les os, excepté sur les points correspondants à des articulations mobiles; elle adhère à leur face externe par une foule de prolongements vasculaires, qui, après ou sans s'être ramifiés en elle, pénètrent dans le tissu osseux et y entretiennent la nutrition. Cette membrane ne sert donc pas directement à la nutrition des os; mais il paraît qu'elle contribue à leur accroissement en épaisseur par une sécrétion albumineuse effectuée à la surface interne. C. L-R.

Les os de certains animaux ont une désignation particulière; ceux des poissons se nomment *arêtes*.

Après la mort des animaux, les os peuvent servir à différents usages. Dans un grand nombre de cas, ils remplacent l'ivoire (*voy.*). Par la pulvérisation, la décomposition, la calcination, on en obtient des produits divers, une sorte de graisse, de la gélatine (*voy.*), propre à la nourriture, du phosphore, de l'alcali volatil (*voy.* ces mots), des cendres qui entrent dans la coupellation (*voy.*) des métaux, du charbon ou noir animal (*voy.*), etc. Z.

OSAGES, peuple indien de l'Amérique septentrionale qu'on trouve répandu dans plusieurs parties des états de Missouri et d'Arkansas. Une rivière, affluent du Mississipi, porte le même nom, ainsi que le fort établi sur le Missouri et appelé aussi Fort-Clark. Leur véritable nom paraît être *Ouaouasach*. Ceux de l'état de Missouri ont en partie abandonné leurs

mœurs sauvages, sont devenus agriculteurs et ont même adopté la religion chrétienne. Ceux qui sont restés païens croient comme autrefois à un grand esprit, ont des jongleurs, sont très superstitieux, et entretiennent, lorsqu'ils en ont le moyen, plusieurs femmes. En 1827, quelques individus de cette race, conduits par un Américain, se sont fait voir pour de l'argent à Paris : leur vêtement consistait en un pantalon à guêtres fait en peau de chevreuil, et en une couverture de laine blanche ou bleue; la nuit ils s'enveloppaient dans une peau d'ours ou de bison; ils portaient des colliers et d'énormes pendants d'oreille en verroterie, se peignaient le visage de vermillon et de vert-de-gris, et les principaux s'armaient d'une sorte de casse-tête muni de grelots. Leur tribu compte à peu près 20,000 guerriers; elle a ses chefs et tient des assemblées générales. Entre l'Arkansas et la rivière Rouge, dans des plaines couvertes d'efflorescences salines, habitent d'autres Osages qui sont souvent en guerre contre les Pawnees. Les Kansas, voisins de ces deux tribus, ont paru au capitaine Sibley être de la même origine que les Osages. Les marchands d'Amérique apportent à ces races des lainages, du tabac, de la coutellerie et chaudronnerie, des armes, des munitions, etc., qu'ils échangent contre des peaux de daims, d'ours, de castors, de loutres et de blaireaux. Les Osages, comme tous les Indiens d'Amérique, diminuent en nombre et finiront par disparaître. D-G.

OSCAR - JOSEPH - FRANÇOIS, prince royal de Suède, fils du roi Charles-Jean XIV (*voy.* ce nom et BERNADOTTE), est né à Paris, le 4 juillet 1799. Il suivit son père dans sa nouvelle patrie, et y reçut d'abord le titre de duc de Sudermanie, qu'avait porté, avant son avénement, le roi Charles XIII (*voy.*). Le jeune prince eut bientôt appris le suédois, au point de le parler comme un enfant du pays. Son éducation, dirigée avec une haute sagesse, développa de la manière la plus heureuse ses dispositions naturelles. Il acheva ses études à l'université d'Upsal, dans le patronage de laquelle il succéda à son père, comme chancelier, en 1818, et qu'il a constamment favorisée depuis de sa sollicitude éclairée et de ses libéralités. Il s'appliqua avec un égal succès aux sciences mathématiques, à l'art militaire et aux études académiques. Dès 1811, il était chef d'escadron dans la garde à cheval, alors commandée par M. le comte G. de Lœwenhielm (aujourd'hui ministre à Paris). Il fit avec son père la campagne de 1814 en Norvège. Aujourd'hui, il est général en chef, commandant spécialement la 4e division militaire et la 1re brigade de cavalerie; il réunit en outre les dignités de grand-maître de l'artillerie et de grand-amiral de Suède et de Norvège. En 1824, il exerça les fonctions de vice-roi de Norvège, et en 1828, pendant la maladie du roi son père, celles de régent des deux royaumes.

Le prince Oscar est chéri de ses futurs sujets. A un esprit juste, large, pénétrant, à des connaissances variées, il joint une raison calme et vigoureuse; l'affabilité et l'enjouement n'excluent pas chez lui ce vif sentiment des convenances et cette dignité sérieuse dont il a l'exemple sous les yeux. Partout dans ses voyages, en Danemark, en Allemagne, en Italie (1822) et en Russie (1830), il a laissé les souvenirs les plus avantageux. Les règlements et instructions qu'il a rédigés pour l'armée témoignent de sa sollicitude pour elle et de sa capacité. Écrivain distingué, le prince n'a pas dédaigné de soumettre ses idées au public par la voie de la presse. Un *Traité sur l'éducation populaire* (1829) et un écrit relatif au commerce des grains ont été favorablement accueillis, même parmi les hommes de l'Opposition; et plus récemment (1841) a paru son ouvrage *Des peines et des prisons*, qui a été traduit du suédois en plusieurs langues. Un opéra et quelques autres compositions attestent ses connaissances musicales; de plus, bon dessinateur, il était naturellement désigné pour être le protecteur de l'Académie des Beaux-Arts, titre qui lui a été conféré.

Le prince Oscar a épousé, en 1823, Joséphine-Maximilienne-Auguste-Eugénie de Leuchtenberg (*voy.*), fille du prince Eugène de Beauharnais, dont la beauté, les grâces et les hautes qualités ont conquis tous les cœurs. Quatre fils et une fille sont issus de cette union; ce

sont : Charles-Louis-Eugène, duc de Scanie, né le 3 mai 1826; François-Gustave-Oscar, duc d'Upland, né le 18 juin 1827; Oscar-Frédéric, duc d'Ostrogothie, né le 21 janvier 1829; la princesse Charlotte-Eugénie-Auguste-Amélie, née le 24 avril 1830, et Nicolas-Auguste, duc de Dalécarlie, né le 24 août 1831. G. B-M.

OSCI, *voy.* Osque.

OSCILLATION, mouvement d'un corps pesant qui va et vient alternativement en sens contraire comme fait une balançoire (*oscillum*), *voy.* Pendule.

OSÉE (en hébreu *Hoschea*, nom qui veut dire Sauveur), le premier des douze petits prophètes (*voy.*) de l'Ancien-Testament. Nous savons peu de chose sur lui; la suscription de son livre nous fait seulement connaître le nom de son père, Beeri, et l'époque où il a vécu. C'est un des prophètes qui ont fourni la plus longue carrière; car il paraît avoir vécu sous quatre rois de Juda : Osias, Jotham, Achaz, Ézéchias, et sous un roi d'Israël, Jéroboam, fils de Joas (IX^e^ et VIII^e^ siècle av. J.-C.). Son style est généralement simple; il exhorte, fait des reproches plus qu'il ne prophétise. Le sujet de ses discours est la corruption de ses contemporains, qu'il représente sous l'image de la femme infidèle. Il paraît avoir eu sous les yeux les travaux des prophètes qui l'ont précédé; mais loin de les avoir servilement copiés, il revêt leurs pensées de tournures qui lui sont propres. S. C.

OSEILLE. Le genre *rumex* dont cette plante fait partie, et qui renferme plusieurs autres espèces usuelles, est de la famille des polygonées. L'oseille (*rumex acetosa*, L.) ou *surelle* est une herbe vivace, commune dans les pâturages et les prairies. On la cultive, comme tout le monde sait, à titre de plante potagère, remarquable par la saveur acidule de toutes ses parties, saveur due à l'oxalate de potasse (vulgairement *sel d'oseille*) qu'elle renferme, et qui se fait surtout sentir dans les jeunes feuilles. Personne n'ignore que l'oseille s'emploie non-seulement comme aliment, mais qu'elle entre aussi dans la composition des sucs d'herbes et autres potions rafraîchissantes. Éd. Sp.

OSIAS, roi de Juda, *voy.* Hébreux, T. XIII, p. 570.

OSIER, Oseraie, *voy.* Saule.

OSIRIS, un des dieux les plus vénérés de l'ancienne Égypte, représentait le soleil qui éclaire, échauffe et féconde la terre. L'étymologie de son nom n'est pas bien constatée. D'après Diodore et d'autres historiens grecs, Osiris, en égyptien, signifierait *celui qui a beaucoup d'yeux*, et se rapporterait à ce que le soleil voit tout sur la terre. On lui donne pour père le dieu Phtha et pour femme la déesse Isis. On reconnaît facilement dans le mythe d'Osiris les différentes apparences du soleil aux diverses époques de l'année, et leurs effets sur la terre. On croit aussi qu'Osiris fut l'un des premiers maîtres de la terre des Pharaons; qu'il en civilisa les habitants, fonda parmi eux les beaux-arts et les arts utiles, et même qu'il étendit ses bienfaits au-delà des limites de l'Égypte. Il fut en butte aux persécutions de Typhon, son frère dénaturé. Il est ordinairement représenté sous la forme d'un homme à tête d'autour, tenant un fouet et portant sur la tête un globe surmonté d'un croissant. *Voy.* Isis et Égypte, T. IX, p. 271 et suiv. *C. L.*

OSMAN, *voy.* Othman et Othoman.

OSMANLIS, *voy.* Turcs et Othoman (*empire*).

OSMAZOME (de ὀσμὴ, odeur, ζωμὸς, bouillon). Le nom d'osmazôme a été donné par M. Thénard au principe savoureux et odorant du bouillon, obtenu par l'action de l'eau sur les muscles. On évapore à une douce chaleur, et on traite par l'alcool concentré; on sépare l'osmazôme par évaporation de l'alcool. L'osmazôme est d'un brun jaunâtre; chauffée, sa saveur et son odeur rappellent celles du bouillon; elle existe dans le bouillon, par rapport à la gélatine, dans la proportion de 1 à 7. Les meilleurs bouillons sont ceux qui en contiennent davantage. L'auteur de la *Physiologie du goût* dit de l'osmazôme que « c'est elle qui fait le mérite des bons potages; c'est elle qui, en se caramélisant, forme le roux des viandes; c'est par elle que se forme le rissolé des rôtis; enfin, c'est

d'elle que sort le fumet de la venaison et du gibier. » V. S.

OSMIUM, l'un des 55 corps simples aujourd'hui connus des chimistes. Ce métal a été découvert, en 1803, par Smithson Tennant; on ne l'a rencontré jusqu'à ce jour que dans le minerai de platine: il y existe sous la forme de grains blancs doués de l'éclat métallique, très durs, infusibles, tantôt arrondis et inégaux, tantôt lamelleux et cristallins. Les minerais de platine de l'Oural en contiennent souvent des grains remarquables par leur volume et leur texture lamelleuse.

Dans cet état, l'osmium est en combinaison avec un autre métal qu'on ne trouve également que dans le minerai de platine, l'iridium (*voy.*). Cette combinaison est un alliage connu sous le nom d'*osmiure d'iridium;* il se rencontre en quantités variables dans le platine natif lui-même, et il reste, lorsqu'on prépare ce dernier métal pour les besoins des arts, sous la forme de petites paillettes cristallines, après que le platine a été dissous dans l'eau régale.

Les propriétés de l'osmium ne sont jusqu'ici qu'imparfaitement connues. Son caractère le plus important est de former avec l'oxygène un oxyde volatil qui n'a ses analogues que parmi les acides formés par les corps non métalliques : l'*acide osmique* est le seul oxyde métallique qui soit volatil à une température peu élevée. Cet acide a une odeur particulière, âcre et pénétrante; sa vapeur irrite fortement les yeux et exerce sur l'économie en général une action très délétère. C'est au moyen de l'acide osmique qu'on obtient l'osmium; cet acide se réduit avec la plus grande facilité sous l'influence du charbon, de l'hydrogène et de la plupart des métaux.

L'osmium est un métal très combustible; allumé sur un point, il continue à brûler et se transforme en acide osmique volatil : de sorte qu'il brûle sans laisser de résidu. Si l'on met un peu d'osmium sur le bord d'une feuille de platine et qu'on chauffe celle-ci dans la flamme extérieure d'une lampe à alcool, la flamme devient brillante, parce que l'acide osmique qui se mêle avec la flamme est réduit par elle de telle sorte que l'osmium et le charbon qui se forment rougissent dans la flamme et concourent à lui donner de l'éclat. Cette propriété est souvent employée pour reconnaître la présence de l'osmium. E. P.

OSNABRUCK (PRINCIPAUTÉ ET VILLE D'), *voy.* HANOVRE. *Voy.* aussi WESTPHALIE (*paix de*).

OSQUES, peuple italique que Niebuhr regarde comme le même que les Opiques (*Opici*, *Osci*), tout en faisant remarquer que Strabon appelle *Osques* les peuples Ausones non mélangés. Pour les Grecs, l'*Opica* ou l'*Ausonie* était le pays situé entre l'OEnotrie et la Tyrrhénie, et le Latium même était une contrée de l'Opica. Hécatée qualifie Nole de ville d'Ausonie. Parmi les Osques, que déjà il considère comme éteints, il désigne les Sidicins. M. Micali, dans son *Italia avanti il dominio de' Romani*, regarde les Osques, les Opici, les Aurunces comme formant le tronc principal de la grande souche italique primitive; il y ajoute une nomenclature des peuples qui proviennent des Osques : ce sont les Sabins, les Piceni, les Pretuzi, les Casci ou *Prisci Latini*, les Rutules, les Herniques, les Èques, les Volsques, les Aurunces, etc., etc. La langue des Osques avait une grande affinité avec le latin; Strabon dit que les atellanes (*voy.*), pièces de théâtre écrites dans ce dialecte, étaient jouées et comprises à Rome. L'écriture était à peu près celle des Étrusques (*voy.*). Il paraît même, dit Otfr. Müller, que dans la Campanie on trouve des inscriptions étrusques. P. G-Y.

OSSA (auj. *Kissavos*) est une montagne de Thessalie devant le golfe Thermaïque, que le Pénée et la vallée de Tempé séparent de la chaîne de l'Olympe (*voy.* ces mots), qui se prolonge au nord. Le point culminant de l'Ossa s'élève de 1,800^{m} au-dessus de la mer. Cette montagne est célèbre dans la mythologie comme ayant été la patrie des Centaures, et parce que les géants l'entassèrent sur le Pélion pour escalader le ciel, *subjecto Pelio Ossam* (Ovide, *Met.*, I, 155). F. D.

OSSAT (ARNAUD D'), cardinal célèbre, était né, en 1536, à Laroque en Magnoac, village du diocèse d'Auch. Orphelin et sans ressources, il fut recueilli

à 9 ans par un gentilhomme nommé de Marca, lequel, charmé de sa bonne mine et de son intelligence, le plaça comme compagnon d'étude près d'un de ses neveux. Grâce à cette éducation, qu'il mit à profit et qui développa en lui une capacité vraiment extraordinaire, il put surmonter, pour se produire, le double obstacle de la plus chétive position et de l'obscurité de sa naissance. Devenu précepteur des autres pupilles de son patron, le jeune Arnaud les avait accompagnés à Paris. Là, encore étudiant lui-même, il s'était fait le disciple fervent de Ramus; il défendit sa doctrine contre Jacq. Charpentier par un écrit qui eut quelque retentissement dans les écoles : *Exposit. in disput. J. Carpentarii de methodo*, 1564, in-8°. Il alla ensuite à Bourges, s'initier à la science du droit sous le célèbre Cujas; puis il revint suivre à Paris, comme avocat, les audiences du Parlement.

En 1574, il accompagna dans une première mission à Rome, Paul de Foix, en qualité de secrétaire, et lorsque l'orthodoxie de son chef devint l'objet d'investigations menaçantes, d'Ossat le défendit avec éclat dans un mémoire apologétique. Puis, entrant dans les ordres, il joignit le sacerdoce au titre de secrétaire d'ambassade, qu'il refusa de quitter pour le ministère que lui fit offrir Henri III, après la disgrâce de Villeroi.

Négociateur de la réconciliation de Henri IV avec la cour de Rome, il mena à bonne fin cette tâche délicate. Nommé ensuite conseiller d'état et évêque de Rennes, il continua de diriger presque toutes les affaires diplomatiques qui se traitèrent pour Henri IV en Italie, notamment le divorce de ce prince avec Marguerite de Valois. Il reçut le chapeau de cardinal en 1599, fut nommé l'année suivante à l'évêché de Bayeux, qu'il aima mieux résigner, et mourut le 13 mars 1604, après avoir ressenti cruellement, dans ses dernières années, le poids de dignités qui nécessitaient une représentation au-dessus de ses faibles ressources pécuniaires.

La *Vie du cardinal d'Ossat* a été écrite par M^me^ d'Arconville, Paris, 1771, 2 vol. in-8°. Ses *Lettres* au ministre Villeroi, longtemps considérées comme un ouvrage classique en diplomatie, n'offrent plus qu'un faible intérêt. Elles ont été imprimées pour la 1^re^ fois, à Paris, 1624, in-fol. La meilleure édition est celle qu'a donnée Amelot de la Houssaye, Paris, 1697, 2 vol. in-4°. P. C.

OSSÈTES, *voy.* CAUCASIENS (*pays et peuples*), T. V, p. 161. C'est un peuple très ancien dont on rapporte la langue à la famille persane, et qui a été étudié, dans ces derniers temps, par M. Sjœgren. Les recherches de cet érudit jetteront sans doute quelque lumière sur l'origine jusqu'ici incertaine de ce peuple, que Klaproth croit identique avec celle des Ases ou Asses (Alains), dont le nom d'*Ossi*, *Ossètes*, semble en effet le rapprocher. Les Ossètes qui, régis par leurs propres princes, ont joué un rôle considérable dans les premiers siècles après J.-C., ne forment plus aujourd'hui qu'une petite peuplade d'environ 26,000 âmes, réparties dans 206 villages de l'Ossétie, située au centre de l'isthme caucasien, dans le pays des montagnards indépendants (*voir* la *Description* russe officielle *de la Transcaucasie*, t. II, p. 183 et suiv.). D'après Klaproth (*Tableau du Caucase*, p. 65), ils s'appellent eux-mêmes *Iron* : de là le nom d'*Ironistan* donné à leur pays. Les Géorgiens les convertirent de nouveau au christianisme, dont les doctrines, par les soins des empereurs grecs, avaient déjà fait quelques progrès parmi eux; mais ils ne conservèrent de cette religion que quelques formes extérieures : les besoins religieux ne paraissent pas avoir un grand empire sur eux. S.

OSSIAN, ou, plus exactement, OISIAN. On est convenu de désigner sous ce nom un barde (*voy.*) écossais, dont les chants, composés en langue erse ou gaëlique (*voy.* ces mots), ont été pour la première fois révélés au monde littéraire vers le milieu du XVIII^e^ siècle. D'après la tradition, Ossian aurait vécu dans les premiers siècles de l'ère chrétienne; son père Fingal aurait été un héros célèbre parmi la race gaëlique; Ossian lui-même, à la fois poëte et guerrier, aurait survécu à toute sa famille, et il aurait terminé sa carrière, privé de la vue comme Homère,

et comme lui chantant les exploits de son peuple.

Le nom de ce barde se trouve mentionné pour la première fois par Girald Barry (*Giraldus Cambrensis*), au XII^e^ siècle; celui de Fingal ou Fion-Gal est cité dans un manuscrit anglais de 1489, dans un livre de prières de 1567, enfin dans quelques poëmes irlandais insérés dans une grammaire gaëlique qui parut à Rome, en 1677. On savait d'ailleurs par Buchanan, l'historien de l'Écosse, que dans la Haute-Écosse et dans les îles Hébrides le peuple avait conservé de vieux chants nationaux. En 1760, l'attention publique s'attacha plus vivement à ces chants et au nom d'Ossian. A cette époque, un jeune théologien, jusqu'alors inconnu, James Macpherson (*voy.*), traduisit et publia quelques-uns de ces poëmes*; puis, encouragé par Robertson et Home, il visita les montagnes de l'Écosse, et fit paraître successivement, en 1762 et 1763, *Fingal*, *Temora*, et cinq morceaux poétiques d'une plus petite dimension que ces deux chants épiques. En 1765 enfin, la collection complète des poëmes attribués par Macpherson à Ossian vit le jour**.

Un long cri d'admiration salua ces deux volumes, qui révélaient, au milieu d'un peuple réputé barbare et dans un siècle reculé, un poëte doué à la fois d'une imagination originale et d'une délicatesse de sentiment qu'on ne s'attend à trouver ordinairement que chez les poëtes des sociétés modernes. Les littérateurs allemands surtout, ennuyés de chercher des métaphores et des réminiscences dans l'Olympe de la Grèce et de Rome, puisèrent à grands traits dans cette hypocrène septentrionale, qui jaillissait fraîche et pure au milieu des rochers d'un pays presque inconnu. Les brouillards des Hébrides enveloppèrent un instant le beau soleil de Grèce, les ouragans de la mer du Nord imposèrent silence aux zéphyrs; et les formes vaporeuses des anciens d'Ossian prirent la place des riantes divinités helléniques. Un instant, les bruyères mélancoliques parurent aux poëtes un séjour plus désirable que les îles et les côtes où verdit l'olivier de Minerve : l'ineffable tristesse que respirent les poëmes d'Ossian répondait mieux aux exigences d'une société blasée que les jeux et les ris de la poésie classique.

Mais au milieu de ce concert d'éloges qui se fit entendre autour de Macpherson, s'élevèrent aussi des voix rudes et sévères qui attaquèrent en face le jeune éditeur en l'accusant de supercherie. L'authenticité des chants ossianiques fut dès le principe révoquée en doute par les uns, niée par les autres. Johnson, Malcolm Laing, William Shaw, Adelung s'établirent comme les antagonistes du barde et de son restaurateur; ils s'étonnaient de trouver chez un peuple barbare cette sensibilité presque maladive, qui est le triste privilége d'une civilisation avancée, et ne comprenaient pas comment, pendant quatorze siècles, la simple tradition avait pu conserver des chants aussi longs, aussi complets. Macpherson, d'un autre côté, rencontra des amis non moins chauds que ses détracteurs étaient véhéments : Hugh Blair, Graham, Clarke, Home, Arthur Young cherchèrent à prouver la sincérité du traducteur; et lorsque ce dernier mourut (1796), le public apprit que par testament il avait légué 1,000 liv. st. à son ami Mackenzie à l'effet de publier le texte original des poëmes gaëliques. Cette édition toutefois ne parut qu'en 1807, par les soins de Macfarlane*, avec une traduction littérale en latin. Dès 1797, la Société des antiquaires d'Édimbourg avait établi une commission pour examiner l'authenticité de la collection de Macpherson, et dans le sein de cette commission se forma un comité, qui procéda à des enquêtes dans les Highlands**. On arriva, grâce à des

(*) *Remains of ancient poetry, collected in the highlands of Scotland and translated from the gaëlic or erse language.*

(**) *The works of Ossian, the son of Fingal, translated by J. Macpherson*, 2 vol. in-4°. Puis Glasgow, 1799; Londres, 1822, 2 vol., par Hugh Campbell.

(*) *The poems of Ossian in the original gaëlic, with a literal translation into latin, by the late* R. Macfarlane, Londres, 1807, 3 vol. in-8°; puis une autre édition à Édimbourg, en 1808, sous le titre de *Dana Oisian*.

(**) *Report of the committee of the Highland-Society of Scotland, appointed to inquire into the nature and authenticity of the poems of Ossian, drown up by H. Mackenzie*, Édimb., 1805.

procédés minutieux, à prouver que Macpherson n'avait ni inventé ni composé lui-même les poésies gaëliques ; car on trouva parmi les Highlanders des fragments de vers en manuscrit qui correspondent aux traductions de Macpherson, et en Irlande, une légende ou une tradition orale qui avait conservé le souvenir de Fingal ; mais on ne parvint point à défendre entièrement Macpherson contre le reproche d'avoir altéré ou travesti les chants primitifs. Macpherson n'était arrivé à donner les poésies de *Fingal* et de *Temora*, par exemple, qu'en réunissant à sa guise les anciens fragments ; car la forme épique, imposée par cet ingénieux traducteur aux pièces déjà citées, est entièrement étrangère aux vers originaux. Les noms propres gaëliques un peu rudes furent transformés par lui en noms plus sonores, et les situations sur lesquelles l'amour ou l'héroïsme guerrier répandent quelque intérêt, reçurent, sous la plume de l'écrivain du XVIII^e^ siècle, un développement modeste, dont les anciens bardes gaëliques, dans leur style abrupte, déclineraient sans aucun doute la responsabilité, même au risque de déchoir dans l'opinion des lecteurs modernes.

Les amis de Macpherson et les membres du comité des antiquaires arrivèrent bien moins encore à prouver la haute antiquité de ces vers gaëliques que Macpherson plaçait au IV^e^ siècle ; ils ne réussirent point à démontrer qu'un barde du nom d'Ossian était le seul auteur de tous les poëmes traduits par le théologien écossais. Certes nous nous garderons bien d'accuser de supercherie volontaire le poëte traducteur ; mais Macpherson était sous l'empire de l'enthousiasme irréfléchi qui s'empare de presque tous les éditeurs, et qui les entraîne à doter leur auteur favori de tous les genres de mérite. Macpherson ne croyait pas trop faire pour Ossian en reculant son existence jusque dans les siècles de l'histoire romaine, et en transformant quelques petits chefs des Hébrides ou de l'Irlande en rois puissants qui luttent avec les maîtres du monde.

Mais à quelle époque présumable faut-il rapporter les poëmes gaëliques attribués à Ossian, édités par Macfarlane, et arrangés par Macpherson ? Dans le poëme de Fingal se trouvent mentionnés plusieurs *rois des mers* danois et jutlandais ; Eirian (l'Irlande) est défendue par Fion-Gal contre les attaques de Suaran, roi de Lochlin (probablement la Norvège). L'époque de Harald-Harfager, qui le premier réunit la Norvège en un seul royaume, semblerait le mieux cadrer avec le sujet que traitent plusieurs chants ossianiques. Jamais il n'y est fait mention de la partie méridionale de l'Angleterre ; ce qui s'explique par l'attitude des Anglo-Saxons, lesquels, occupés à repousser les invasions danoises, ne pouvaient guère songer à l'Écosse et à l'Irlande. Nous placerons donc, avec quelque probabilité, au X^e^ ou XI^e^ siècle l'époque de la composition de ces chants, qui deviennent par là contemporains de l'*Edda* islandaise.

Presque tous ces vers ossianiques célèbrent les hauts faits de Fingal, ou du moins y font allusion. Ossian lui-même, en chantant ses aïeux, devient, ainsi que son père, le centre de presque tous les récits que renferment ses poésies. L'on peut distinguer toutefois plusieurs séries de chants : les uns ont pour sujet la délivrance de l'Irlande, d'autres racontent les courses des Gaëls en Norvége et la vengeance de Fingal ; d'autres enfin chantent quelques amants malheureux, ou présentent quelque scène tragique sans rapport direct avec le père d'Ossian.

Dans ces vers élégiaques ou épiques, Ossian, et les poëtes inconnus qui s'abritent à l'ombre de ce nom désormais consacré par l'histoire littéraire, font preuve partout d'un talent original, en ce sens que le lecteur n'y voit point la trace d'une imitation quelconque, et qu'il est attaché par des descriptions succinctes, simples et vraies, par une expression passionnée, par un sentiment profond, qui se traduit plutôt par des élans spontanés que par une analyse verbeuse. Les contours de quelques gracieuses figures, les linéaments de quelques nobles caractères se dessinent au milieu d'un récit précipité, elliptique. Les héros du barde parlent peu, ils agissent ; quoique braves, ils sont calmes ; ils luttent avec leurs ennemis, sans exaltation, presque sans colère

et sans haine. Fingal, après le combat, est généreux, doux, modeste; il aime à reconnaître le mérite de ses adversaires; dans ses rapports avec Oscar, son petit-fils, et avec Ossian, il révèle une âme pleine d'affection et de délicatesse. Les femmes ou les jeunes filles d'Ossian sont pâles, mais chastes et dévouées; lorsqu'elles viennent pleurer sur la tombe d'un amant ou d'un père, et que leur chevelure flotte au vent, elles sont en harmonie avec le paysage mélancolique au milieu duquel glissent leurs pas. Les ombres des héros qui apparaissent dans les nuages, ou qui effleurent le sol brumeux, sont les seuls êtres surnaturels dont Ossian semble avoir quelque notion. Dans ses chants, tout est à l'unisson : les hommes, la nature, les héros trépassés et le poëte lui-même. Sa harpe est bien cette harpe éolienne si plaintive, dont les cordes ne s'ébranlent que sous le souffle du vent. L'ouragan, qui soulève la mer du Nord, qui déracine les pins et passe en gémissant sur les rochers et la bruyère, apporte au barde aveugle ses plus belles inspirations. Il est des dispositions de l'âme où ces accords, qui ressemblent à des soupirs, enivrent de mélancolie : Werther, avant de se tuer, fait à son amante la lecture des chants de *Selma;* mais c'est rendre un triste service à Ossian et à Macpherson, que de mettre leur œuvre en regard de celle d'Homère.

Il a paru des traductions d'Ossian dans toutes les langues de l'Europe : Cesarotti l'a fait connaître en Italie (Padoue, 1763 et 1783, 4 vol.); Letourneur (Paris, 1777, 2 vol. in-12) et Baour-Lormian (*voy.*) l'ont imité en français; en Allemagne, Gœthe, Herder, Bürger en ont traduit des fragments; Denis (sous le pseudonyme de Sined) a reproduit en entier la paraphrase de Macpherson; Ahlwardt (Leipz., 1811, 3 vol.) et Fœrster (Quedlinb., 1827, 3 vol.) ont donné une traduction littérale, d'après le texte de Macfarlane. L. S.

OSSONE, en espagnol Ossuna. Ce nom d'une ville de la province de Séville, est devenu célèbre par une maison espagnole qui l'a porté et dont le fondateur fut Pierre Giron, fils d'Alphonse Tellez Giron, seigneur de Frechoso et de Belmonte. Pierre (mort en 1482) profita de la faiblesse du gouvernement pour agrandir considérablement ses domaines: il se fit entre autres céder la seigneurie d'Ossuña, qu'il transmit à ses descendants. Le premier de ceux-ci reçut du roi le comté d'Uruenna. Pierre, 5e comte d'Uruenna, fit ériger Ossuña en duché, en 1562, et devint, en 1581, vice-roi de Naples. Son petit-fils, don Pedro Tellez y Giron, duc d'Ossone, l'homme le plus remarquable de sa race, était né à Valladolid, en 1579. Son humeur caustique lui attira l'inimitié des courtisans, et le fit éloigner deux fois de l'Espagne; mais s'étant concilié la faveur du duc de Lerme, il fut nommé vice-roi de Sicile (1610-15) et bientôt après vice-roi de Naples (1616). Une victoire complète que ses escadres remportèrent, en 1617, sur les Vénitiens fit dominer à leur tour sur la mer Adriatique les pavillons espagnol et napolitain. Mais accusé de vouloir enlever Naples à la couronne d'Espagne, pour en faire un royaume indépendant à son profit, il fut rappelé en Espagne. Cependant il ne fut pas disgracié. C'est seulement après l'avénement de Philippe IV, qu'il fut arrêté et renfermé au château d'Almeida, où il mourut le 25 septembre 1624. Une sentence qui le déclarait innocent fut rendue peu de temps après sa mort. Depuis, les ducs d'Ossone ont souvent encore figuré parmi les hauts dignitaires du royaume d'Espagne, où leur famille subsiste toujours. Ch. V.

OSTADE, *voy.* Van Ostade.

OST-ANGLIE ou Est-Anglie, c'est-à-dire le pays oriental des Angles, *voy.* Heptarchie.

OSTENDE, ville forte et port de Belgique (Flandre occidentale), dont le nom signifie extrémité orientale, est située sur la mer du Nord. Des services réguliers de paquebots venant de plusieurs points, un beau canal qui la lie à Bruges, et un chemin de fer qui la met en rapport avec Bruxelles, Anvers, Liége, Mons, etc., lui donnent une importance commerciale qui va croissant. Le mouvement de son port (cabotage non compris) consiste annuellement dans les arrivages et les départs de plus de 900 navires jau-

geant ensemble environ 120,000 tonneaux. La pêche de la morue, du hareng, et surtout des *huîtres d'Ostende*, est un des principaux objets de son commerce maritime. On trouve à Ostende des raffineries de sucre, des corderies, des genièvreries, des scieries de bois pour les constructions navales, des manufactures de toiles, de linons, de batistes, de linge de table, de dentelle. La ville est régulièrement bâtie et renferme une population de plus de 12,000 hab. Dans le v^e^ siècle, l'emplacement où est Ostende ne présentait qu'un groupe de quelques maisons. Dans le XI^e^, son port commença à être fréquenté; ce fut Philippe-le-Bon qui le fit entourer de murailles, en 1445; mais il ne fut régulièrement fortifié qu'en 1583, par le prince d'Orange. Les Espagnols y assiégèrent, en 1601, les Hollandais, qui ne se rendirent qu'au bout de trois ans à Ambroise Spinola. Les alliés s'en emparèrent en 1706, et en 1715 les Hollandais la cédèrent à l'Empereur. Louis XV la prit en 1745, après 18 jours de siége, et la rendit en 1748. Les Français la reprirent encore à la Révolution. X.

OSTENSOIR (d'*ostensio*, manifestation, montre), pièce d'orfévrerie plus ou moins riche, représentant ordinairement un soleil d'or ou d'argent, élevé sur un pied et dans lequel les catholiques exposent l'hostie (ce qui lui fait donner communément le nom de *Saint-Sacrement*) ou des reliques qu'on y voit à travers une glace. Z.

OSTÉOGÉNIE, *voy.* Os. On donne le nom d'Ostéographie (d'ὀστέον, os, et γράφω, j'écris), à la description des os. L'Ostéologie (λόγος, discours, théorie) est la branche de l'anatomie (*voy.*) qui s'occupe de ces organes. Leur dissection prend le nom d'Ostéotomie (τέτομα, j'ai coupé). *Voy.* Squelette.

OSTERMANN (Henri-Jean-Frédéric, comte d'), qu'on appela en Russie *Andrei Ivanovitch*, l'homme d'état en qui se personnifia pour ainsi dire la diplomatie moscovite dans une période de trente ans (1711-41), né en 1686, était fils d'un pasteur luthérien de Bochum, petite ville du comté de la Mark en Westphalie. Un duel, dans lequel il eut le malheur de tuer son adversaire, l'obligea à fuir de Iéna, où il avait fait ses études. Ne sachant comment gagner sa vie, il s'adressa, à Amsterdam, au vice-amiral Cruys, Hollandais au service de Pierre-le-Grand, qui l'engagea d'abord comme pilote (1704), et en fit bientôt son secrétaire. Recommandé au tsar par son protecteur, ce prince s'attacha Ostermann en la même qualité, et ne tarda pas à lui accorder toute sa confiance. Employé dans la chancellerie de l'empire, le jeune Allemand, qui avait appris le russe en très peu de temps, suivit le vice-chancelier Chafirof dans la campagne de Turquie (1711), et il eut beaucoup de part à la paix qui, sur le Prouth, préserva le tsar d'une ruine complète. La conclusion de celle de Nystadt (*voy.*) lui valut le titre de baron et le rang de conseiller privé. En 1723, après la chute de Chafirof, Ostermann fut son successeur naturel; cependant il ne fut investi du titre de vice-chancelier que le 26 déc. 1725, sous Catherine I^re^, qui lui continua la faveur dont il n'avait cessé de jouir près de Pierre-le-Grand, et le décora du cordon de Saint-André. Elle le désigna pour diriger l'éducation de Pierre II (*voy.*), son successeur, et le nomma, par son testament, membre du conseil de régence pendant la minorité du jeune prince. Ostermann s'acquitta avec un zèle éclairé de la tâche qui lui était confiée, ainsi que l'atteste son plan d'études et d'éducation qui nous est parvenu. Pendant la maladie (la petite-vérole) qui enleva le jeune souverain, Ostermann ne quitta pas un instant son lit; mais après sa mort, il feignit d'être lui-même gravement malade, la prudence lui conseillant de se tenir à l'écart. Cependant, à peine l'élévation d'Anne Ioanovna* fut-elle décidée, non sans la participation du prétendu malade, à qui le grand-chancelier Golovkine (*voy.*), embarrassé de son rôle et craignant pour sa tête, venait de faire des ouvertures, qu'on vit Ostermann reparaître et diriger de nouveau la politique extérieure de la Russie. Anne, dont il acquit toute la con-

(*) Cette princesse avait reçu les leçons de Jean-Christophe-Thierry Ostermann, frère aîné du vice-chancelier, arrivé en Russie presqu'en même temps que lui, et qui avait été chargé, à Izmaïlof, près de Moscou, de l'éducation des princesses filles de Ioann V Alexéïevitch.

fiance, l'éleva, le jour de son couronnement, à la dignité de comte. Il conserva pendant toute la durée de ce règne la direction des affaires étrangères, et sut se maintenir en crédit sans alarmer la jalousie du favori tout-puissant de l'impératrice, le fameux Biren (*voy.*). Il fut de ceux qui déterminèrent Anne à désigner pour son successeur le jeune Ioann son petit-neveu, pendant la minorité duquel Biren aurait la régence. Mais après la mort de l'impératrice, en 1740, un orage éclata sur la tête du favori, et porta à la régence la duchesse de Brunswic Anne Carlovna, mère de l'empereur au berceau. Ostermann sut non-seulement échapper à tout danger, mais encore obtenir la dignité de grand-amiral et ruiner l'influence du feldmaréchal Munnich (*voy.*), principal acteur de la révolution qui venait de s'accomplir. Confident plus intime du duc de Brunswic que de la régente son épouse, Ostermann, qui avait recouvré la direction des affaires étrangères, s'était déclaré pour le parti prussien contre le parti autrichien, et luttait d'autorité contre le grand-chancelier Golovkine, tout dévoué à la régente. Mais la révolution subite qui, en 1741, porta au trône Élisabeth (*voy.*) Petrovna, amena la perte d'Ostermann. La nouvelle impératrice fit arrêter cet homme d'état, et une commission instituée pour le condamner prononça son arrêt de mort. Il devait subir le supplice de la roue et avait, quoique malade, déjà le pied sur l'échafaud lorsqu'arriva sa grâce (27 janvier 1742). Sa peine fut commuée en un bannissement perpétuel en Sibérie, et on le déporta à Bérésof, dans le gouvernement de Tobolsk, où sa femme, dame russe d'une famille très distinguée, le suivit. Ainsi que Munnich, il supporta son infortune avec constance et dignité, et tous les deux passèrent leur temps d'exil à instruire les enfants du gouverneur et d'autres notables. Ostermann mourut à Bérésof, le 25 mai 1747. Peu de temps après, sa veuve, autorisée à revenir à Saint-Pétersbourg, fut remise en possession de ses biens.

Le comte Ostermann avait laissé en Russie deux fils et une fille. Ses fils arrivèrent aux hautes dignités : l'un, Frédéric (Fœdor Andréïévitch), devint général en chef; l'autre, Jean (Ivan Andréïévitch), grand-chancelier. Leur sœur, Anne Andréïevna, après le malheur de son père, épousa le général Tolstoï. Les frères de cette princesse, n'ayant pas eu d'enfants, adoptèrent les siens, qui formèrent ainsi la branche de *Tolstoï-Ostermann*, dont le nom fut illustré à Kulm (*voy.* ce nom et Tolstoï). — Il existe, en allemand, une *Vie* d'Ostermann (par Hempel), Brême, 1742, in-8°. On doit une notice plus courte, écrite en russe, à M. le prince Pierre Dolgorouki. J. H. S.

OSTERWALD (Jean-Frédéric), théologien et prédicateur célèbre de l'Église réformée, dont la traduction de la Bible (*voy.* T. III, p. 463) est encore celle qui est le plus en usage dans cette communion et dans les églises luthériennes françaises. Né à Neufchatel en Suisse, le 29 novembre 1663, il y devint pasteur en 1699, et y mourut, le 14 avril 1747, environné du respect de ses collègues et de toute la population de la ville et du canton. Ce fut après avoir été témoin du grand succès de ses *Arguments et Réflexions sur la Bible*, Neufch., 1720, in-4°, traduits en anglais, en hollandais, en allemand, qu'il entreprit, déjà âgé de 80 ans, la révision des traductions françaises de l'Écriture sainte, laquelle parut accompagnée des arguments à Neufchatel, 1744, in-fol. S.

OST-FRISE, *voy.* Frise.

OSTIAKS. Ce nom, qui, d'après son étymologie tatare, est un terme de mépris et signifie barbares ou étrangers, sert encore aujourd'hui à désigner trois peuplades sibériennes, tributaires de l'empire Russe, mais qui diffèrent d'ailleurs par l'origine et le langage. Ce sont les Ostiaks de l'Obi, ceux de Narym et ceux de Ieniceisk, ainsi appelés des lieux qu'ils occupent.

Les premiers, qui habitent sur les bords de l'Obi (*voy.*) et de l'Irtysch, dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk, sont les plus considérables; ils appartiennent à la race finnoise, dont ils forment la branche la plus reculée à l'est. Ils sont subdivisés en plusieurs tribus et se nomment eux-mêmes, ceux du sud *As-Iakhs*, et ceux du nord *Khondi-Khoui*. On a approximativement évalué leur nombre

à 110,000, dont environ 35,000 portés sur les rôles pour le paiement du tribut. Les Ostiaks vivent de pêche et de chasse sous l'autorité de chefs indigènes; ils sont extrêmement malpropres, paresseux et insouciants. Ils se servent plus souvent de l'arc et des flèches que des armes à feu, construisent leurs cabanes en bois et entretiennent beaucoup de chiens et de rennes dont les peaux leur procurent des vêtements. Ils ont pour la plupart embrassé le christianisme, mais en y mêlant une foule d'anciennes pratiques et de superstitions chamaniques, parmi lesquelles il faut aussi compter leur singulière vénération pour les ours.

Quant aux deux autres peuplades auxquelles on a donné le même nom d'Ostiaks, elles ont une existence encore plus misérable, sont peu nombreuses et en général peu connues. Elles montrent d'ailleurs dans leur genre de vie et dans leur langage plus d'analogie avec les Samoyèdes (*voy.*) qu'avec les Ostiaks de l'Obi. CH. V.

OSTIE (en latin *Ostia*, les bouches), ville fondée, dit-on, par Ancus Martius, 4e roi de Rome, à l'angle méridional du Tibre, endroit fameux où la tradition faisait débarquer Énée et que célèbre Virgile. Ostie était pour Rome le port indispensable à son approvisionnement, et bien qu'il n'offrît qu'un mouillage peu sûr et peu commode, il fut néanmoins, depuis la création de la marine romaine jusqu'à la fin de la république, le lieu de station ordinaire des vaisseaux.

Claude réalisa l'œuvre qu'avait déjà projetée Jules César, en faisant construire à grands frais, vis-à-vis d'Ostie, sur la rive opposée du Tibre, un port fortifié dont Trajan améliora la disposition. La ville alors était encore florissante, mais bientôt elle dut suivre la décadence de Rome, et la translation du siége de l'empire à Constantinople lui porta le dernier coup. Les salines très productives de ses environs, dont l'établissement remontait au temps de sa fondation, furent abandonnées, et augmentèrent par leurs exhalaisons l'insalubrité naturelle du lieu.

De nos jours Ostie, qui anciennement comptait jusqu'à 80,000 hab., n'est qu'un petit endroit sans importance, à une lieue de la mer, où l'on voit une église, un palais épiscopal et quelques ruines. Les fouilles qui y ont été faites depuis 1783 ont fait découvrir de curieuses antiquités. CH. V.

OSTPHALIENS, *voy.* SAXONS.

OSTRACÉS (d'*ostrea*, huître, ou plutôt du grec ὄστρακον, terre cuite, écaille, *testa*), famille de mollusques (*voy.*) de la classe des acéphales ou lamellibranches, et qui se compose d'un assez grand nombre d'espèces manquant de pieds, ou n'en ayant qu'un très petit, et vivant, en général, fixés aux corps sous-marins par leurs coquilles ou par leur byssus (*voy.* ces mots). Leur manteau est ouvert en arrière comme en avant, et ne se réunit dans aucun point de sa circonférence pour former des ouvertures particulières, ainsi que cela a lieu chez les autres acéphales. Ces mollusques ont pour type l'huître commune (*voy.*). Ils ont tous une coquille à deux valves inégales, dont l'une inférieure plus grande et plus bombée; l'autre supérieure plus petite et plus plate. Ces valves n'adhèrent que par le moyen des muscles qui vont de l'une à l'autre.

Parmi les genres principaux qui composent ce groupe, nous citerons, outre les *huîtres* proprement dites, les *peignes*, vulgairement connus sous le nom de *pèlerines* ou *coquilles de S. Jacques*, parce que les pèlerins en portaient suspendues autour de leur cou: ces mollusques ne sont pas adhérents et peuvent même nager en ouvrant et en fermant alternativement leurs coquilles; les *marteaux*, ainsi nommés par analogie avec leur forme; les *spondyles* ou *huîtres épineuses*; les *arondes perlières*, ou *huîtres à perles* (*avicules*, *pintadines*), célèbres par la nacre (*voy.*) dont l'intérieur de la coquille est revêtu, et par les perles qu'on y trouve (*voy.* PERLES); les *jambonneaux* ou *pinnes*, qui ont deux valves égales en forme d'éventail, et dont une grande espèce qu'on trouve dans la Méditerranée, fournit un byssus brillant comme de la soie, et avec lequel on tisse sur les côtes d'Italie des étoffes précieuses. C. S-TE.

OSTRACISME, nom d'une loi grecque (ὀστρακισμὸς), plus particulièrement

usitée à Athènes, et qui emporte, chez les modernes, une idée défavorable aux Athéniens. On se rappelle involontairement Aristide (*voy.*), et l'on en veut, après plus de 2,000 ans, au peuple ingrat qui le bannit. Un blâme absolu nous semblerait cependant peu raisonnable.

L'ostracisme était un jugement du peuple assemblé, jugement trop solennel pour qu'on donnât son suffrage en levant la main, même pour qu'on le donnât avec les petits cailloux usités dans les scrutins. Il fallait procéder avec réflexion dans une telle mesure. Un ὄστρακον, petit morceau de terre cuite, si ce n'était pas une coquille, était le bulletin dont on se servait en cette occasion. On écrivait dessus le nom du citoyen dont la supériorité semblait menaçante pour la république; on l'exilait pour dix années, si telle était la volonté de 6,000 citoyens. Aucun déshonneur n'était attaché à ce bannissement temporaire; le condamné jouissait de ses biens à l'étranger, et rentrait dans sa patrie à l'expiration de sa peine, qu'on pourrait dire généralement glorieuse. Elle n'atteignait guère, en effet, que les hommes éminents, que les personnages dont les talents inspiraient des craintes à des démocrates jaloux à l'excès de leur liberté. Le peuple, honteux d'en avoir fait un indigne usage en l'appliquant au méprisable Hyperbolus, renonça pour toujours à l'ostracisme. Jusque-là, on n'avait eu recours que rarement à cette loi, que Montesquieu déclare admirable; car « l'ostracisme, dit-il, doit être examiné par les règles de la loi politique, et non par les règles de la loi civile. »

Nous ne regardons pourtant pas cette loi « comme très propre à prouver la douceur du gouvernement populaire » (*Esprit des lois*, XXVII, 17). Une autorité plus grave en ce point que Montesquieu, c'est Aristote, lequel avoue, au milieu d'un éloge de l'ostracisme, que « l'on n'a point considéré le moins du monde dans cette loi l'intérêt véritable de la république, et qu'on en a fait une simple affaire de faction. » Voici, du reste, la théorie d'Aristote sur l'ostracisme, au liv. III de sa *Politique* (trad. de M. B. Saint-Hilaire). « Si, dans l'état, un individu, ou même plusieurs individus, trop peu nombreux toutefois pour former entre eux seuls une cité, ont une telle supériorité de mérite que le mérite de tous les autres citoyens ne puisse entrer en balance, et que l'influence politique de cet individu, ou de ces individus, soit incomparablement plus forte, de tels hommes ne peuvent être compris dans la cité. Ce sera leur faire injure que de les réduire à l'égalité commune, quand leur mérite et leur importance politique les mettent si complétement hors de comparaison.... La loi n'est point faite pour ces êtres supérieurs, ils sont eux-mêmes la loi.... Voilà l'origine de l'ostracisme dans les états démocratiques, qui, plus que tous les autres, se montrent jaloux de l'égalité. Dès qu'un citoyen semblait s'élever au-dessus de tous les autres par sa richesse, par la foule de ses partisans, ou par tout autre avantage politique, l'ostracisme venait le frapper d'un exil plus ou moins long.... Les principes de l'ostracisme, appliqués aux supériorités bien reconnues, ne sont pas dénués de toute équité politique. Il est certainement préférable que la cité, grâce aux institutions primitives du législateur, puisse se passer de ce remède; mais si le législateur reçoit de seconde main le gouvernail de l'état, il peut, dans le besoin, recourir à ce moyen de réforme. »

Nous comprenons, après un tel passage, que l'ostracisme parût propre au maintien de l'égalité, et qu'il valût mieux sauver la liberté par l'exil que par le meurtre de César. J. T-v-s.

OSTRACITES, Ostréites, noms donnés aux coquilles fossiles du genre des huîtres.

OSTROGOTHS, Goths orientaux, *voy.* Goths, Migration des peuples, et Théodoric.

OSTROLENKA, petite ville du royaume de Pologne (gouvernement de Plock *), située sur le Narew, au milieu de la grande lande, entrecoupée de forêts et de marécages, qui en a pris son nom. Elle est surtout connue par deux batailles qui s'y livrèrent : la première, gagnée par les Français sur les Russes, le 16 février 1807, suivit de près celle d'Eylau (*voy.*); la seconde bataille d'Ostrolenka, du 26 mai 1831, a été la plus meurtrière et,

(*) Prononcez Plotsk.

après celle de Grochow, la plus importante de la guerre de l'indépendance polonaise (*voy.* Pologne, Skrzynecki, Diebitsch, etc.) X.

OSWALD (James), ecclésiastique écossais du XVIII^e^ siècle dont nous ne connaissons pas la vie, mais qui, marchant sur les traces de Beattie et de Reid (*voy.*), et plaçant comme eux dans le sens commun le *criterium* de la vérité, fit l'application de ses principes à la morale et à la religion. Ce philosophe de l'école écossaise (*voy.*) réfuta les doctrines de Locke, de Clarke, de Berkeley, et particulièrement celles de Hume. Il a développé ses opinions dans un ouvrage intitulé : *Appeal to common sense in behalf of religion*, Edimb., 1766-72, 2 vol. in-8°. Ch. V.

OSYMANDYAS, *voy.* Égypte, T. IX, p. 268 et 273. Pour la *tombe d'Osymandyas*, *voy. ibid.*, p. 263.

OTAGE, nom sous lequel on désigne la personne remise au pouvoir d'autrui pour assurer l'exécution d'une promesse ou d'un engagement. On suppose que le mot *obses*, en latin, n'est qu'une corruption du mot *hospes*, qui signifie hôte, et que d'abord l'otage, entré dans la maison du créancier pour la garantie de sa créance, devait y être traité avec tous les égards qu'impose l'hospitalité ; mais cet usage ne dut pas tarder à tomber en désuétude dans les transactions particulières. Il subsiste dans les relations publiques : ainsi lorsque deux nations ennemies veulent traiter de la paix, elles commencent souvent par exiger la réunion de plusieurs otages comme garantie de la bonne foi des contractants. Cette habitude s'applique aussi à des portions de territoire qui restent en la possession de l'une ou de l'autre partie, jusqu'à ce que toutes les clauses du contrat soient exécutées. La conduite à tenir envers les otages a été traitée par tous les auteurs qui ont écrit sur le droit public ; mais la loi du plus fort, qui est toujours le résultat d'une convention d'otages, empêche la régularisation de pareils droits. Aussi les nations civilisées ont-elles en général renoncé à exiger des otages, si ce n'est lorsqu'elles traitent avec les peuples barbares qui ont d'autres idées sur les droits de la guerre, ou avec des peuples de mauvaise foi qui mettent ce moyen en pratique parmi eux. La France en exige, par exemple, souvent dans l'Algérie. On demande aussi quelquefois des otages quand il s'agit de simples suspensions d'armes entre des corps de troupes prêts à en venir aux mains. Les otages sont réciproquement rendus à l'expiration de la trève. D. A. D.

OTAITI ou Taïti, *voy.* Société (*îles de la*).

OTALGIE, Otite, Otorrhée, dénominations de diverses maladies (ἄλγος) de l'oreille (οὖς, ὠτός). La première est, à proprement parler, la névralgie des nerfs auditifs, et se caractérise, comme toutes les affections de ce genre, par des douleurs subites, violentes, intermittentes, presque toujours sans fièvre, et disparaissant quelquefois d'elles-mêmes, tandis que souvent elles persistent avec une inconcevable opiniâtreté. Les narcotiques, associés aux révulsifs, sont les moyens qui réussissent le mieux en général contre cette maladie, dont les conséquences ne sont pas sérieuses.

L'otite, ou inflammation de l'oreille externe ou interne, est, au contraire, une affection qui, souvent légère au début, peut amener en définitive la perte de l'ouïe. L'otorrhée (ῥέω, je coule) n'est autre chose que le flux muqueux ou purulent qui a lieu par l'oreille, à la suite de l'otite devenue chronique ou ayant présenté dès le début un caractère de lenteur et de chronicité.

Dans les conditions et par les causes ordinaires de l'inflammation, l'otite se manifeste par des douleurs ordinairement accompagnées de fièvre, mais aussi moins aiguës et plus continues que dans l'otalgie. Ces douleurs sont contusives et se répandent par toute la tête, du côté malade, car rarement les deux oreilles sont affectées simultanément ; elles s'expliquent d'ailleurs par la compression que les parties nerveuses renfermées dans des cavités inextensibles éprouvent par suite du gonflement inflammatoire et de l'épanchement des liquides. Telle est souvent en effet la terminaison de l'otite, que du pus s'amasse dans la caisse et se fait jour au dehors, soit en perçant la

membrane du tympan, soit en passant par la trompe d'Eustache. Une surdité passagère accompagne cette période de l'otite; mais elle devient souvent permanente et quelquefois irrémédiable, quand l'inflammation, par son étendue et par sa durée, a entraîné l'altération des nerfs si délicats, ou la destruction des lamelles osseuses ténues qui entrent dans la composition de l'oreille (*voy.* ce mot). De plus, le voisinage du cerveau est tel que les désordres peuvent s'y propager avec une grande facilité, ainsi qu'on en a beaucoup d'exemples; aussi faut-il combattre avec énergie et par tous les moyens possibles les inflammations de l'oreille. Il n'y a guère lieu à l'expectation et les moments sont précieux. Saignées générales et locales, émollients locaux, calmants, révulsifs puissants sur les extrémités, dérivatifs sur le canal intestinal, doivent être employés tant simultanément que successivement. On doit prendre garde qu'un reste d'inflammation mal éteinte ne continue sourdement et n'amène à sa suite des caries des osselets de l'ouïe ou des parties plus compactes du temporal, et par suite la perte de l'ouïe. Cet accident résulte trop fréquemment d'inflammations chroniques et peu douloureuses de l'oreille interne qui se développent sourdement chez les sujets lymphatiques ou décidément scrofuleux. F. R.

OTCHAKOF (les Polonais écrivent *Oczakow*, mais en prononçant comme les Russes), petite ville autrefois turque, faisant actuellement partie du gouvernement russe de Kherson, avec un port, et située à l'entrée du Dniéper, qu'elle domine par sa citadelle. Sous le régime turc, Otchakof était une forteresse des plus importantes, contre laquelle échouèrent plus d'une fois tous les efforts des armées moscovites. Les siéges qu'elle a soutenus ont rendu son nom fameux. En 1737, le feldmaréchal Munnich (*voy.*) s'en empara après un assaut qui lui coûta 18,000 hommes; la même année, les Turcs essayèrent de la reprendre, mais ils furent forcés à la retraite. A la paix de Belgrade (1739), cette place leur fut rendue, mais démantelée. Ils en relevèrent les fortifications en 1743, et en restèrent maîtres jusqu'en 1788. Le 17 décembre de cette même année, le prince Potemkine (*voy.*), qui était revenu en faire le siége, secondé par la flotte russe, réussit, après cinq mois d'inutiles efforts, à triompher de la résistance des assiégés, à la suite d'un terrible assaut commandé par Souvorof (*voy.*). La forteresse fut de nouveau rasée et définitivement cédée à la Russie par le traité de Iassy (1792); elle a depuis perdu toute importance.

Autour d'Otchakof s'étend la steppe du même nom, ou de l'ancienne Bessarabie; et non loin de cette place déserte, près de l'embouchure du Boug, on voit encore quelques ruines qu'on croit être celles d'Olbie, colonie de Milet, fondée en 655 av. J.-C. Ch. V.

OTHMAN ou Osman Ibn-Affan, le 3^e^ des khalifes (*voy.*) successeurs de Mahomet. Il était de la tribu des Koréichites (*voy.*) et arrière-cousin du prophète, dont il se montra un des premiers et des plus zélés partisans. Mahomet le prit pour secrétaire et lui fit épouser deux de ses filles. Othman fut un des six commissaires chargés par Omar I^er^ du choix de son successeur; élu par ses collègues, il prit possession du khalifat, l'an 23 de l'hégire (644 de J.-C.) Les armes musulmanes continuèrent leurs progrès sous son règne; elles pénétrèrent dans le Khoraçan, soumirent la Perse, rendirent Chypre tributaire. Mais, trop enclin à protéger sa famille, il commit des injustices et excita contre lui le mécontentement général par son faste et son orgueil. Il finit par succomber sous le poignard de quelques rebelles, le 18 juin 656, à l'âge de 82 ans.

Pour l'orthographe adoptée à l'égard des empereurs turcs de ce nom, *voy.* l'art. suivant. X.

OTHOMAN, Othman ou mieux Osman. Ce nom a été celui du fondateur de la monarchie turque (*voy.* l'art. suiv.), appelée pour cette raison empire des Osmanlis, et de deux empereurs postérieurs.

Othoman I^er^, surnommé *el Ghazi* ou le Conquérant, est le père de la dynastie qui règne encore actuellement à Constantinople. Né en 1258, on dit qu'un songe lui révéla la grandeur future de sa race. Aux qualités du guerrier ce Turc joignait

la prudence et la modération, et sa justice est devenue proverbiale chez les Orientaux. Il expira en 1326, après avoir donné de sages conseils à son fils Orkhan, et reçut la sépulture à Brousse (l'ancienne *Pruse*), que les armes de ce dernier venaient seulement d'ajouter à sa domination.

Othoman II, 16e sulthan de sa race, était l'aîné des sept fils d'Achmet Ier, et n'avait pas 14 ans lorsqu'il succéda, en 1618, à son oncle Moustapha Ier (*voy.*), qui lui avait été préféré d'abord, mais que son imbécillité fit déposer au bout de trois mois seulement. Son règne s'ouvrit sous des auspices favorables et ne présageait en rien sa fin tragique et prochaine. Malgré son extrême jeunesse, le nouveau sulthan se montrait avide de gloire, appliqué, plein de courage, ennemi de la mollesse et des plaisirs. Jaloux de relever l'éclat des armes de sa nation, il se mit à la tête de ses troupes et entra, en 1621, en Pologne avec une armée formidable. Mais l'héroïsme avec lequel les Polonais lui résistèrent rebuta la fureur aveugle des hordes musulmanes, et ni l'opiniâtreté du sulthan, ni l'exemple de son courage ne put ranimer l'ardeur du corps indiscipliné des janissaires (*voy.*). Ses reproches ne firent que les aigrir contre lui, et il fut obligé de signer une paix peu honorable. Othoman II ne songea plus dès lors qu'à punir cette milice dégénérée de l'humiliation qu'elle lui avait fait subir. Des conseillers téméraires, notamment son précepteur Omar-Effendi, le poussèrent à transférer en Asie le siége du gouvernement: de là, en s'entourant de milices syriennes et égyptiennes, il comptait réprimer l'arrogance des janissaires et des spahis et les faire plier sous sa volonté. L'insoumission du prince des Druses et un pèlerinage à la Mecque devaient lui servir de prétexte pour exécuter son dessein, dont quelques membres plus sages du divan voulurent en vain le dissuader. Mais le bruit s'en étant répandu, il mit en rumeur la soldatesque et fit éclater l'orage. Lorsqu'enfin le sulthan reconnut le danger, il était trop tard pour le conjurer: la révolte avait forcé les portes du sérail; Moustapha Ier fut replacé sur le trône, et l'infortuné Othoman traîné au château des Sept-Tours, accablé d'insultes par une populace égarée, et étranglé le lendemain par le chef du mouvement, Daoud-Pacha, beau-frère de Moustapha. Cet événement eut lieu le 20 mai 1622. Othoman fut le premier sulthan que ses sujets osèrent mettre à mort. Son trop de confiance en quelques favoris indignes fut la cause de sa perte, qui du reste ne tarda pas à être regrettée et vengée sur ses meurtriers.

Othoman III, fils de Moustapha II, succéda à son frère Mahmoud Ier (*voy.* ces noms), en 1754, après avoir passé une grande partie de sa vie dans la prison du sérail. Sa carrière sur le trône fut courte et marquée par l'incapacité, l'indécision et la cruauté. De terribles incendies qui ravagèrent la capitale (1755 et 1756) et le pillage de la caravane de la Mecque par les Arabes (1757), furent les seuls événements marquants de son règne. Après avoir successivement destitué ou fait décapiter six grands-visirs, ce tyran imbécile et cruel mourut subitement, en 1757. Sa mort sauva la vie et donna le trône à son cousin Moustapha III (*voy.* ce nom).

Ch. V.

OTHOMAN (empire). Ce vaste empire du Croissant, ainsi nommé de ses dominateurs les Turcs Othomans ou Osmanlis, autrefois la terreur du monde chrétien, offre l'exemple d'une puissance élevée par le glaive au milieu des contrées les plus fortunées de la terre, mais déchue, à force de barbarie et de despotisme, à un tel point que les efforts de la diplomatie européenne semblent seuls arrêter encore sa complète dissolution.

I. *Géographie et statistique.* La domination othomane s'étend encore sur les contrées le plus anciennement célèbres de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Les villes saintes de l'Arabie et les trois grandes vassalités d'Égypte, de Tripoli et de Tunis avec leurs dépendances, quoique soumises de nom plutôt que de fait à l'autorité du chef de l'empire, devraient également y être comprises. Cependant l'importance ou l'éloignement de ces états nous déterminant à les traiter chacun séparément, nous n'avons à nous occuper ici que de l'empire Turc ou Othoman proprement dit, c'est-à-dire de

l'ensemble formé par les deux grandes régions appelées *Turquie d'Europe* et *Turquie d'Asie*, avec les îles nombreuses qui s'y rattachent encore, après l'affranchissement d'une partie de l'Archipel avec la Grèce (*voy.*). Comprises entre 13° et 47° de long. or. et 30° et 48° de lat. N., les limites de cet empire sont : d'abord en Europe, au nord, la Russie et la monarchie Autrichienne; à l'ouest, après cette dernière, la mer Adriatique et la mer Ionienne; au sud, le nouveau royaume de Grèce et l'Archipel, qui communique au nord-est, par le détroit des Dardanelles, avec la petite mer intérieure de Marmara, laquelle trouve elle-même du côté opposé, par le Bosphore de Thrace ou canal de Constantinople, une issue dans la mer Noire. Le bassin de celle-ci, qui baigne la Turquie d'Europe à l'est et la Turquie d'Asie au nord, forme avec les bassins des deux précédentes la région maritime intermédiaire entre la première de ces contrées et toute la partie septentrionale de la seconde ou l'Asie-Mineure des anciens, aujourd'hui Natolie, qui se projette vers l'ouest sous la forme d'une large péninsule. A l'est de cette vaste province, la limite asiatique, qu'en second lieu nous avons à faire connaître, va presqu'en ligne droite du nord au sud, depuis la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Chatt-el-Arab dans le golfe Persique, le long de la nouvelle province russe d'Arménie et du royaume de Perse. A l'ouest du golfe, la frontière méridionale se replie autour des déserts brûlants de l'Arabie sous la figure d'un immense angle rentrant, dont le côté occidental aboutit à l'isthme de Suez, sur les confins de l'Égypte. Enfin la Méditerranée borde tout le reste des côtes de la Turquie d'Asie, depuis l'origine du littoral syrien jusqu'à la fin du contour méridional de la péninsule de l'Asie-Mineure, où elle rejoint l'Archipel.

Dans cette circonscription, la superficie totale de l'empire peut être évaluée à environ 28,500 milles carr. géogr., dont à peu près 8,000 appartiennent à l'Europe et le reste à l'Asie *. Les îles y sont comprises pour 725 milles carr. Dans les diverses contrées qui composent le faisceau mal uni de cette domination si étendue, le monde civilisé révère l'antique foyer de ses croyances et de ses lumières, le berceau de la poésie et des arts de l'Occident.

Les côtes de la Turquie d'Europe, de même que celles de l'Asie-Mineure, offrent une variété infinie de baies et de golfes hérissés de promontoires ou caps. Excepté les rivages du Pont-Euxin (*voy. mer* NOIRE) et de la Syrie, qui présentent une structure plus plate ou du moins plus uniforme, elles sont assez généralement montagneuses et riches en accidents sauvages ou pittoresques. Une grande chaîne de montagnes parcourt la Turquie d'Europe de l'est à l'ouest dans toute sa largeur et la couvre presque tout entière de ses ramifications. Arrivée près de l'Adriatique, elle se replie vers le nord en suivant une direction parallèle aux côtes de la Dalmatie autrichienne qu'elle sépare du territoire othoman, pour se rattacher aux Alpes Juliennes et Dinariques. Toute la contrée se trouve ainsi partagée en deux grandes moitiés dont l'une, septentrionale, comprend la Bosnie, les trois principautés danubiennes et la Boulgarie; l'autre, méridionale et occidentale, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie et l'Albanie. Sur les confins de la Croatie, ces montagnes portent d'abord le nom de Vellebich ou de Vistrogo. Au nord de la Macédoine, où elles atteignent leur point culminant dans l'Orbelus, élevé de près de 9,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, les Turcs les appellent Karatag ou montagnes Noires. Le Balkan (*voy.*), l'Hémus des anciens, qui en forme la continuation vers l'est, se divise lui-même en différentes branches dans le voisinage de la mer Noire, mais ne dépasse nulle part la hauteur de 4,000 pieds. La chaîne moins importante de Despoto (Rhodope), qui borde la Thrace à l'ouest jusqu'au littoral de la mer Égée, dérive de la même souche. D'autres rameaux de la haute chaîne macédonienne se propagent dans la même direction ou s'étendent en sens opposé jusqu'au lit du Danube. Au-delà de ce fleuve, les Karpathes (*voy.*) de la Hongrie se dressent sur ses bords, sem-

(*) Pour établir un point de comparaison, nous dirons que la France a moins de 10,000 milles carr. géogr. d'étendue. S.

blables à un rempart d'ardoise, et, l'abandonnant ensuite, continuent de marquer la frontière le long de la Transylvanie jusque vers la Bukowine et le Prouth. Quant à la chaîne du Pinde, dont les noms obscurs de Mezzovo et d'Agrafa font à peine soupçonner l'antique illustration, et qui traverse la péninsule hellénique dans toute sa longueur, elle se détache du nœud principal des monts de l'Albanie. Le majestueux Olympe (aujourd'hui Lacha, 6,120 pieds) et les monts fameux de l'Ossa (Kissavos) et du Pélion (Petras) forment la plus imposante dérivation de ce système en Thessalie. *Voy.* les articles.

Quoique abondamment pourvue de cours d'eau sur les flancs de ses montagnes, la Turquie d'Europe n'offre pourtant qu'un seul grand fleuve, le Danube (*voy.*). Parmi ses nombreux tributaires, nous nous bornons à citer la Save, grossie des eaux de la Drina, de la Bosna, du Verbas et de la petite rivière d'Unna; la Morava, en Servie; l'Isker ou Esker, en Boulgarie; et le Prouth (*voy.*), qui forme la frontière orientale de la Moldavie. Le versant méridional des montagnes de la Turquie d'Europe n'offre que des cours d'eau de médiocre étendue, dont les plus considérables sont la Marizza, dans la Thrace, le Kara-Sou (Nestus) et le Vardar (Axius), en Macédoine. Le Pénée (Salambria), en Thessalie, qui arrose la délicieuse vallée de Tempé et se jette, comme les précédents, dans l'Archipel, dérive de la chaîne transversale, d'où découlent aussi, à l'ouest, l'Aspri ou Aspro-Potamo (*voy.* ACHELOUS) et l'Arta, qui se rendent dans la mer Ionienne; enfin le Drin, dans la Haute-Albanie, que reçoit le golfe du même nom.

Malgré son imposante structure orographique, la Turquie d'Europe ne renferme guère de lacs étendus. Les plus considérables se trouvent dans la région marécageuse du bas Danube et en Albanie, où l'on remarque le lac de Janina, l'*Acherusia palus* des anciens, et celui d'Ochrida (*Lychnitis*).

La Turquie d'Asie n'est pas moins hérissée de montagnes. Le Taurus (*voy.*), qui, de l'ouest à l'est, parcourt toute la Natolie en plusieurs branches, jusqu'aux hautes montagnes de l'Arménie, avec lesquelles il se confond étroitement dans les gouvernements d'Erzeroum et de Kars, forme le système dominant de cette vaste région. Il établit comme une barrière entre l'Asie-Mineure et les provinces méridionales de l'empire; mais ses ramifications s'étendent partout et le rattachent à presque toutes les autres chaînes. Les Turcs n'ont point de nom général pour le désigner; ils appellent Ildistag la chaîne moyenne qui s'élève dans la direction de Sivas et d'Erzeroum, anciennement connue sous le nom d'Anti-Taurus. Ce système présente des sommets couverts de neiges éternelles, et atteint sa plus grande hauteur sur les confins de l'Arménie russe, dans l'Ararat (*voy.*) ou Arghir. On estime l'élévation du haut plateau de la partie turque de cette province à 7,000 pieds; et les montagnes qui le couronnent le dépassent encore de 4 à 5,000 pieds. La chaîne kourde, qui s'en détache du côté de la Perse, aboutit aux monts Zagras, dernière limite du Kourdistan, vers l'Irak-Arabi (*voy.* ces noms). Parallèles à ces derniers, les monts Rouges ou Djébel Hamran s'élèvent en Arabie, ouvrent passage à l'Euphrate et au Tigre, et tirant le long de la province persane de Khousistan, se rabattent vers le golfe Persique. Les plaines de la Mésopotamie sont aussi fortement entrecoupées par des rameaux du Taurus, qui, au nord-ouest de cette contrée, est nommé Kouroun, et communique par une autre branche méridionale, l'Almatag, avec la double chaîne du Liban (*voy.*) et de l'Anti-Liban. Celle-ci, parcourant la Syrie du nord au sud, s'élève jusqu'à une hauteur de 8 à 10,000 pieds, couvre la Palestine de ses embranchements, et pousse quelques chaînons jusque dans l'Arabie Pétrée.

Sous le rapport hydrographique, la Turquie d'Asie offre beaucoup d'analogie avec la Turquie d'Europe. Les cours d'eau que la Turquie d'Asie envoie dans la mer Noire, dans l'Archipel et dans la Méditerranée, sont nombreux, mais peu importants. Le Kisil-Irmak (Halys), qui descend de l'Anti-Taurus, et se jette dans la mer Noire, mérite seul d'être

distingué sur la côte septentrionale, car un autre plus considérable, le Kous (*voy.*), qui reçoit l'Aras (Araxe), comme lui originaire de l'Arménie, quitte bientôt le territoire othoman, et a son embouchure dans la mer Caspienne. Les rivières des deux autres côtés de l'Asie-Mineure ne sont pour la plupart remarquables que par les souvenirs classiques qui s'y rattachent. A ce titre, nous mentionnerons le faible Mendéré (Simoïs), qui, après avoir reçu le Scamandre, se perd dans les Dardanelles; le Grimakli (Caïcus); le Kodos (l'Hermus aurifère des anciens); le Mendres (Méandre), qui en est la plus considérable; l'Essenide (Xanthe); l'Eurymédon et le Kara-Sou ou Tarsous (Cydnus). Toutes versent leurs eaux dans différents golfes de l'Archipel et de la Méditerranée; enfin celle-ci reçoit sur la côte de Syrie l'Asi (*voy.* ORONTE), qui nait du Liban, tandis que le Jourdain (Arden), courant en sens opposé, traverse le lac de Tabarié (Génézareth), en Palestine, et se perd ensuite dans le grand lac bitumineux appelé mer Morte (*voy.* ce nom et les précédents).

Bien que la Turquie d'Asie ne touche au golfe Persique que par l'extrémité sud-est du gouvernement de Basra, c'est pourtant là, dans la baie profonde de Khour-Allah, que se déchargent les eaux de ses deux plus puissants fleuves, l'Euphrate (Frat) et le Tigre (Didjlet, *voy.* ces noms), réunis depuis Korna, à environ 30 lieues de leur embouchure commune, sous le nom de Chatt-el-Arab (fleuve des Arabes). Outre les lacs déjà nommés en Palestine, il faut encore citer celui de Vân en Arménie.

Les deux Turquies, depuis les hauteurs majestueuses de leurs vastes chaînes de montagnes jusque dans le fond le plus retiré de leurs vallées, présentent une nature généralement belle en même temps qu'une merveilleuse fécondité. Les crêtes nues des monts pierreux de l'Albanie, les steppes marécageuses du Danube, et quelques districts sablonneux au cœur de la Macédoine, en Europe; diverses parties du littoral et les vastes déserts de sables de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Irak-Arabi, en Asie, sont les seules régions entièrement stériles; le haut plateau de l'Arménie est aussi moins propre à l'agriculture qu'à l'éducation du bétail; mais partout ailleurs le sol est d'une fertilité sans égale, sous l'influence d'un des ciels les plus doux et les plus heureux de la terre. Quoique la différence des latitudes et l'inégalité des hauteurs apportent dans le climat de fortes gradations, cependant, même dans les provinces au nord du Balkan, où il est le plus rude, il est rare que la température descende en hiver à — 8 ou 10°. A Constantinople, il est arrivé 7 fois seulement, de temps immémorial, que le Bosphore ait gelé (pour la dernière fois en 1755). Mais, à côté de ces faveurs du ciel, sont aussi répandus quelques fléaux. Dans tout le midi de l'Asie turque, le *samoum* (*voy.*) vient des déserts de l'Arabie mêler son souffle brûlant et quelquefois mortel aux chaleurs excessives de l'été. Plusieurs maladies, telles que la petite-vérole, les fièvres, la gale, sont fréquentes, ainsi que la cécité, affection causée par l'excès de la poussière, surtout en Natolie. Enfin la peste (*voy.*) est une calamité propre au Levant et la plus terrible de toutes; l'Égypte, qui paraît en être le foyer, la transmet souvent à la Syrie; mais on la voit d'ailleurs dans toutes les saisons se déclarer dans les grands ports de l'empire et y frapper de nombreuses victimes.

La végétation de la Turquie n'étonne pas moins par sa variété que par sa richesse. D'antiques et superbes forêts couvrent la plus grande partie des monts; celles de l'Arnaut, de Trébizonde et de l'Adana, sont renommées pour la quantité et l'excellence de leurs bois de construction. A côté de nos espèces ordinaires, on remarque le cyprès, le marronnier, le platane, le cèdre si recherché de la province de Merasch et du Liban, le mûrier, l'olivier, le figuier, et, dans l'Irak-Arabi, le dattier; l'érable et l'arbre à térébenthine, dans le Diarbékir; le peuplier, commun dans l'Arménie, d'ailleurs pauvre en bois; des arbres fruitiers de toute espèce, cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, noyers, etc., dont la province de Sivas, en Anatolie, offre des forêts entières, tandis que la plaine également fertile de Konieh est entièrement

dépourvue d'arbres. Les îles aussi sont pour la plupart richement boisées; dans celle de Chios se récolte le mastic (*voy.*), résine fort estimée des Orientaux, qui découle du lentisque.

Le sol, tant en Europe qu'en Asie, produit toutes les espèces de blés, quoique toutes n'y fassent pas l'objet d'une culture sérieuse : le froment, l'orge, le seigle, le millet et surtout le maïs, du riz, mais insuffisamment pour la consommation du pays à laquelle l'Égypte subvient pour une forte partie; du tabac de qualités fort estimées, du chanvre, du lin, du coton, du safran, des pavots, surtout en Asie, qui servent à la préparation de l'opium; le sésame, dont s'extrait une huile douce; des fèves, nourriture habituelle des Grecs, et en général toutes les plantes alimentaires et légumineuses de nos climats. Les melons, les pêches, les abricots, les amandes, les citrons, les oranges, les fruits éblouissants du grenadier, et ceux du pistachier, des coings de la plus grande espèce mûrissent en Asie plus délicieux encore que dans les provinces méridionales de la Turquie d'Europe. Quoique l'usage du vin soit interdit aux Musulmans, on n'en donne pas moins de soins à la culture de la vigne pour en obtenir des raisins secs, qui sont exquis. Les vins des îles habitées par des Grecs jouissent d'ailleurs d'une antique réputation. La passion des Othomans pour les fleurs est justifiée par la délicatesse de formes et par la magnificence de couleurs qu'elles déploient dans leur pays.

Le règne animal se distingue également par la beauté et par l'utilité des espèces. Les chevaux de race arabe, persane et turque, en Asie et dans les provinces méridionales d'Europe, et de race polonaise ou tatare dans celles du Danube, sont renommés pour leur vigueur et leur agilité; la première l'est de plus pour sa noblesse. Le chameau est un animal précieux pour les nomades de l'Asie; même en Europe, où il est moins nécessaire, on le trouve aux environs de la capitale et dans une partie de la Boulgarie. Les gras pâturages des provinces danubiennes sont également très favorables à l'éducation du gros bétail, que, dans les provinces asiatiques, on ne rencontre qu'en Arménie et sur le Liban. Les buffles le remplacent pour le labour, et servent en outre à fouler le grain et comme bêtes de somme. Les ânes et les mulets de l'Asie sont fort beaux. Les moutons de la Macédoine et de la Bosnie se recommandent par leur toison; ceux à grosses queues de la Thrace et des contrées que parcourent les Arabes, par le bon goût de leur chair; mais la production de la laine ne reçoit aucun soin. La longueur et la finesse de leur poil ont rendu fameuses les chèvres d'Angora. Le porc n'est commun qu'au nord du Balkan et dans les îles. Le gibier abonde ainsi que la volaille. Les abeilles privées et sauvages donnent de riches produits en miel et en cire. Ceux de l'éducation du ver à soie autour de Brousse s'élèvent tous les ans à plus de 5,000 quintaux de cette matière précieuse. L'ours, le loup, le lynx et le renard sont les hôtes dangereux des montagnes septentrionales. L'autruche et un lion de petite espèce hantent les déserts du sud. Le pays ne manque pas non plus de caméléons, de tortues, et d'animaux nuisibles, tels que serpents, lézards, scorpions. Les sauterelles, que le vent apporte au printemps de l'Arabie en grosses nuées qui s'abattent jusque sur les îles de l'Archipel, causent souvent de terribles ravages. Enfin, la mer, principalement dans les détroits, n'est pas moins poissonneuse que les fleuves et les rivières.

L'empire othoman renferme de grandes richesses minérales dont on ne tire pourtant qu'un médiocre parti. On y trouve les marbres les plus beaux et les plus variés, du jaspe, de l'albâtre, du gypse, de l'ardoise, de l'asbeste, de la houille, des terres de couleur, du pétrole, de la naphte, du salpêtre, du sel, et même des pierres précieuses, telles que la cornaline, l'améthyste et la topaze. La terre sigillée de Lemnos (*voy.*) est regardée comme une panacée par les Orientaux, et la Natolie possède toujours la plus belle écume (*voy.*) de mer. Les mines, mal exploitées, fournissent pourtant, entre autres métaux, de l'argent, du fer, du plomb, du mercure, et même de l'or; et celles

de Sivas, de Maden et du Diarbékir une immense quantité de cuivre.

A défaut de recensements officiels et de tous autres renseignements certains, on est réduit aux conjectures pour établir le chiffre de la population de l'empire Othoman : aussi les estimations qui en ont été faites varient-elles singulièrement. Celle de la Turquie d'Europe est évaluée, par les uns, à 10, par les autres, de 12 à 13, et même par un voyageur récent, M. A. Boué, de 14 à 15 millions. En adoptant un chiffre moyen, 12,500,000, voici comment elle se répartirait approximativement sur les différentes provinces :

TURQUIE D'EUROPE.

Principautés vassales.	Superficie en milles carr. géogr.	Population.
Valachie	1,130	2,400,000 hab.
Moldavie.....	570	1,400,000
Servie	600	1,000,000
	2,300	4,800,000
Possessions immédiates.		
Bosnie	1,060	1,000,000
Boulgarie.....	1,740	2,000,000
Thrace, Macédoine, Albanie, Thessalie et îles.....	2,900	4,700,000
	8,000	12,500,000

Dans la Turquie d'Asie, autrefois beaucoup plus florissante, la dépopulation a fait d'effrayants progrès. C'est à l'anarchie qui désole cette contrée et aux émigrations continuelles des Grecs et des Arméniens en Europe et dans les provinces russes du Caucase, qu'il faut principalement l'attribuer. Les campagnes y sont désertes et presque tous les habitants sédentaires groupés autour des villes, sans que pourtant celles-ci aient pu se maintenir au niveau de leur ancienne importance. De toutes ces cités d'Orient, jadis si commerçantes et si populeuses, telles que Smyrne, Brousse, Alep, Damas, Bagdad, etc., aucune ne paraît avoir conservé 100,000 âmes, et on assure même qu'à l'exception de la première, elles sont toutes tombées bien au-dessous de ce chiffre. Aussi la population totale de la contrée, qu'on avait estimée à plus de 10 millions, ne paraît plus devoir être évaluée actuellement qu'au quart environ de ce nombre, de la manière indiquée dans le tableau suivant :

TURQUIE D'ASIE.

Provinces.	Population.
Natolie et îles.....	800,000 hab.
Arménie.....	400,000
Kourdes et Druses.....	300,000
Al Djézireh (Mésopotamie) et Irak-Arabi.....	300,000
Syrie	700,000
	2,500,000

La réduction à ce chiffre est peut-être exagérée. Quoi qu'il en soit, on ne saurait admettre pour tout l'empire Othoman plus de 15 à 18 millions d'âmes, dont certainement plus des deux tiers appartiennent à l'Europe. A ce nombre, on peut ajouter 5 $\frac{1}{2}$ millions pour les états qui, sans être compris dans notre description, relèvent néanmoins de l'empire, savoir :

Les villes saintes de l'Arabie.	200,000 hab.
L'Égypte.	2,600,000
Tunis	1,800,000
Tripoli	900,000

Cette population est un amalgame d'une foule de peuples très différents d'origine, de mœurs et de langage, vivant entre eux dans des rapports fort inégaux, unis par le lien fragile d'une autorité sans vigueur et à chaque instant méconnue, les uns courbés sous le joug traditionnel d'un despotisme sans frein, les autres dans une indépendance plus ou moins parfaite et sans respect pour une suprématie purement nominale. On peut les ranger en neuf races principales, Turcs, Grecs, Slaves, Valaques, Albanais, Arméniens, Juifs, Arabes et Kourdes, et en plusieurs autres secondaires.

Les Turcs (*voy.*) Othomans, qui s'appellent eux-mêmes *Osmanlis*, forment le peuple dominant. Répandus dans tout l'empire, c'est dans les provinces rapprochées de la capitale et en Natolie qu'ils sont le plus nombreux ; ils constituent tout au plus un tiers de la population totale. Le funeste usage de l'opium, la pipe, le café, les sorbets et le pilaw, telles sont les jouissances favorites des Turcs. La polygamie s'unit avec les préjugés religieux et nationaux du musulman, pour le retenir dans la paresse et l'absorber dans cette béatitude grossière (*voy.* KEF,

T. X, p. 522), qu'il poursuit dans cette vie comme une image de la félicité que sa religion lui promet dans l'autre. Le Turc est plein de mépris pour le chrétien (*voy.* Ghiaour). Généreux et bienfaisant, il fait volontiers l'aumône. Les femmes sont condamnées à une réclusion absolue dans le harem (*voy.* ce mot).

Les Grecs, qui habitent encore le territoire othoman au nombre d'environ 2 millions, dont les $\frac{5}{8}$ sont fixés en Europe, sont de tous les peuples sujets de l'empire celui qui est le moins arriéré en civilisation. Négociants habiles ou cultivateurs, peu de Grecs possèdent des terres hors des provinces où, comme en Thessalie et dans les îles, ils dominent absolument par le nombre.

La race slave, composée de différentes branches, occupe, dans la partie septentrionale de la Turquie d'Europe, tout le pays compris entre le Danube, le Balkan et l'Albanie, et compte près de 4 millions d'individus. Ce sont des Serbes ou Rasciens, des Boulgares, des Bosniaks, des Croates, des Morlaques et des Monténégrins (*voy.* tous ces noms). Les premiers sont aujourd'hui gouvernés par un prince particulier, vassal de la Porte, et les derniers vivent dans une parfaite indépendance, sous une forme de gouvernement qui est à la fois théocratique et républicaine.

Les Valaques (*voy.*) qui, au nombre d'environ 3 millions, forment le noyau principal de la population des deux principautés transdanubiennes (Valachie et Moldavie), mais qu'on retrouve aussi disséminés au loin jusqu'en Thessalie, ne sont autres que les descendants des anciens Daces, fortement mélangés de Slaves. Les Albanais, Arnautes, Skipétars ou Schipétars, habitants des montagnes qui portent leur nom, brigands redoutés et soldats fameux, sont un bizarre amalgame de diverses tribus d'origine illyrienne, slavonne et même asiatique, dont quelques-unes, telles que les Mirdites, les Chimariotes et les Souliotes (*voy.*), n'ont jamais renoncé à leur indépendance.

Les Arméniens (*voy.*), le plus disséminé de tous ces peuples, sont encore au nombre d'environ 700,000 individus, dont un tiers établis en Europe. Gens paisibles et uniquement occupés du négoce, dans lequel ils passent néanmoins pour être plus rusés encore que les Juifs et les Grecs, du reste actifs, parcimonieux, et sachant se rendre utiles aux autorités turques, qui, en Asie, les emploient ordinairement à la perception des impôts, ils ont été appelés par les oulémas *la perle des Infidèles*. Les Juifs (peut-être 800,000), que le mépris des Musulmans poursuit plus vivement encore que les Chrétiens, sont nombreux en Palestine et dans toutes les villes de commerce. Les Arabes forment une grande partie de la population sédentaire de la Syrie, et parcourent en tribus nomades (*voy.* Bédouins), simplement tributaires de la Porte, les contrées voisines du golfe Persique. Ainsi que ces derniers, les Kourdes, brigands cruels et indomptés dans leurs montagnes (surtout les terribles Yézides), à l'est desquelles ils sont aussi fort répandus, n'obéissent qu'à des chefs de leur nation, faiblement dépendants du pouvoir impérial (*voy.* Kourdistan).

Parmi les peuplades moins importantes, celles qui méritent le plus d'être citées sont les montagnards du Liban, Druses, Moutualis, Nossaïris ou Ansariès, et Maronites (*voy.* ces noms et les suiv.), tous amis de l'indépendance. Des Turcomans, agriculteurs ou nomades hospitaliers, parcourent, avec leurs tentes, leurs chevaux et leurs chameaux, la Syrie septentrionale et l'intérieur de la Natolie. Une de leurs hordes, les Yeuruks, a été transplantée dans les montagnes de la Macédoine, et il en existe pareillement quelques autres dans celles de la Boulgarie. Les Lazes, d'origine géorgienne, établis sur la mer Noire, dans le gouvernement de Trébizonde, suivent aussi leurs propres chefs et se font craindre par leurs rapines. Des Tatars, venus de la Crimée, habitent la Dobroutcha, c'est-à-dire le littoral au nord du Balkan jusqu'à l'embouchure du Danube: c'est dans cette tribu, fidèle, brave et très attachée au Koran, que le gouvernement turc choisit ses courriers. Les Bohémiens ou Zingares errent dans toute la Turquie d'Europe en bandes plus nombreuses que partout ailleurs, et vont jusqu'en Natolie et en Syrie. Enfin,

l'on comprend généralement sous le nom de Francs d'Orient (*voy.*) les chrétiens non sujets qui résident dans l'empire.

La multiplicité des races explique la diversité des langues. Constantinople surtout est, sous le rapport de la variété des idiomes dont les oreilles y sont frappées, une ville unique dans le monde. Le turc (*voy. langue et litt.* Turques), comme langue de la nation dominante, est aussi celle de la cour et de l'état; l'arabe, qui domine de son côté au sud du Taurus jusqu'en Égypte, et le persan, sont les langues de la religion et des savants, que tout Othoman de distinction s'honore de connaître. Le syriaque s'est conservé chez les Maronites et les Ansariès, mais comme langue du culte seulement. Le grec moderne, l'arménien et l'hébreu, servent aux peuples de ces différentes races. Le slavon, plus ou moins altéré, se parle en plusieurs dialectes, dont les trois principaux sont le serbe et les idiomes grossiers des Bosniaks et des Boulgares; l'illyrien tient à la même famille. Le skipe, ou la langue des Albanais, que l'on prétend aborigènes, n'offre pas moins de variétés. Les Valaques parlent le roman; les idiomes des Tatars et des Turcomans, peuples de même origine que les Turcs, ont beaucoup de ressemblance avec la langue de ces derniers. Ceux des Kourdes et des Zingares ont aussi leurs formes particulières. Quant à la *lingua franca*, c'est un italien corrompu, usité parmi les chrétiens depuis longtemps établis en Orient.

Les Turcs sont mahométans sounites (*voy.* Mahométisme) ou orthodoxes, et suivent, pour tout ce qui concerne le culte, les préceptes de l'imam Abou-Hanifah (*voy.* Hanifites). Cette doctrine, qui est celle de l'état, est professée par environ la moitié de la population de l'empire, qui comprend, outre les dominateurs, une partie des Bosniaks et des Arnautes, un petit nombre de Boulgares, les Tatars, les Turcomans, les Lazes et beaucoup de tribus arabes et kourdes. Quant à la croyance dissidente des chiites (*voy.*), elle compte parmi ses partisans en Turquie les Moutualis, quelques tribus arabes et kourdes, et même plusieurs peuplades de l'Albanie : une grande aversion règne entre eux et leurs adversaires, qui les traitent d'hérétiques. Le nombre des chrétiens peut être évalué de 6 à 7 millions; ils appartiennent, en majeure partie, à l'église grecque : ce sont les Grecs proprement dits, la presque totalité des Slaves, les Valaques et une partie des Albanais. L'église latine ne compte des adhérents que parmi les Croates, les Morlaques, les Bosniaks, les Albanais autrefois dépendants de Venise, et les Francs. Les monophysites (*voy.*), ou jacobites, ont leur principal siége en Syrie et de nombreux partisans chez les Kourdes, ainsi que les nestoriens (*voy.*), dont la secte est encore plus répandue. Les Arméniens, les Maronites, ont aussi leurs cultes distincts; mais ces derniers et une partie des autres se sont soumis à l'autorité du Saint-Siége. Quant aux Druses et aux Nossaïris, on n'est pas encore parvenu à bien saisir le véritable caractère de leurs croyances. Les Samaritains, en Palestine, et les Ismaélites (*voy.* ces noms), en Syrie, sont les faibles rejetons de deux anciennes sectes du judaïsme.

A la tête du clergé grec (*voy. Église* Orientale) se trouve le patriarche de Constantinople. Ce prélat, élu par le synode et confirmé par la Porte, tient sous son autorité des archevêques et des évêques, qui, dans les principales villes, portent le titre de métropolitains. Trois autres patriarches résidant à Antioche, à Jérusalem et à Alexandrie, quoique indépendants dans leurs ressorts respectifs, n'ont toutefois qu'une influence subordonnée à la sienne. Les trois patriarches arméniens de Constantinople, d'Erzeroum et du Liban, reconnaissent pour chef suprême le *katholikos* du couvent d'Etchmiadzine (*voy.*), aujourd'hui compris dans les possessions russes, et qui est en même temps la pépinière du haut clergé de leur culte. Les nombreux couvents grecs et arméniens suivent en général la règle de S. Basile. L'archevêque de Constantinople est préposé aux affaires spirituelles de l'église catholique en Orient, où la cour de Rome exerce sa propagande par le zèle d'une foule de religieux de divers ordres et de mission-

naires. Enfin un évêché protestant, sous le patronage de la Grande-Bretagne et de la Prusse, a été fondé par la première à Jérusalem, en 1842.

Les Turcs, qui ne reçoivent en général qu'une instruction très élémentaire, sont ignorants et imbus de préjugés. Ce n'est que depuis le règne du dernier sulthan qu'on a cherché dans la classe la plus élevée de la nation à se familiariser avec les lumières de l'Europe, et que le gouvernement a fait voyager des sujets de l'empire dans un but d'instruction et de réforme. L'imprimerie n'a servi jusqu'ici à répandre chez les Musulmans qu'un nombre fort restreint d'ouvrages et de publications officielles. Les beaux-arts ne sont guère estimés, parce que le Koran défend la reproduction en peinture ou en sculpture de la figure humaine. L'architecture est lourde; et quoique la musique charme beaucoup les oreilles turques, cet art se trouve encore dans l'enfance chez eux. Quant aux chrétiens de l'empire, privés d'écoles, ils ne sont pas moins ignorants que les Turcs. Le peu d'instruction qui existe encore parmi eux, s'est réfugié dans le haut clergé et au fond de quelques couvents. Il faut pourtant faire une exception en faveur des Grecs, et notamment de ceux du Fanar (*voy.*) qui ont été longtemps seuls en possession de fournir des drogmans à la Porte et aux ambassades européennes, et des hospodars aux principautés du Danube.

Telle est en général la dégradation des habitants de l'empire Othoman, que toute la munificence de la nature échoue contre leur apathie et les vices profonds de leur organisation sociale. En dépit de la fertilité du sol, l'agriculture est dans un état déplorable. L'oppression qui pèse sur le cultivateur, les rapines et les exactions auxquelles il est exposé sont si violentes, que chacun dans les campagnes craint de récolter plus qu'il n'est nécessaire à sa propre consommation. Le défaut de sécurité des communications a fait déserter complétement les territoires même les plus fertiles. On prend à peine le soin de fumer les terres. Parmi les cultivateurs, les Grecs sont les plus intelligents, et les Slavons les plus laborieux.

Les entraves mises à la production naturelle contribuent, avec d'autres causes encore, à étouffer l'industrie et à comprimer l'essor du commerce, que la richesse des produits et la position du pays sembleraient devoir rendre si florissant. Il est certain que l'industrie othomane était autrefois beaucoup plus prospère. On trouve néanmoins des ouvriers pour répondre à tous les besoins, circonscrits dans un cercle assez étroit. Les branches les moins négligées dans le pays, quoique les Turcs, en Europe du moins, y restent complétement étrangers, sont la filature et le tissage de la soie, du coton et de la laine; la fabrication des tapis, la teinture, les impressions d'indiennes, les ouvrages et ustensiles en cuivre, fer et acier; les tanneries, la poterie, dans les îles; la fabrication du salpêtre et les savonneries. Parmi les produits de l'industrie asiatique, on estime encore les camelots d'Angora, les satins de Damas, les brocards d'Alep, et les velours de Bagdad; les toiles peintes de Trébizonde, le feutre noir de Kaldestag, le maroquin azur de Konieh, la faïence d'Isnik, et les têtes de pipe de Kutayeh; mais le procédé de fabrication des armes blanches, jadis si célèbres, de Damas, s'est tout-à-fait perdu.

D'excellents ports, distribués sur une vaste étendue de côtes, et qui rendent partout facile la communication des mers, devraient naturellement concourir à favoriser la navigation en Turquie, et ont en effet de tous temps assuré une haute importance au commerce maritime de cet empire, appelé aussi commerce du Levant (*voy.* ce mot et Échelles). Mais à l'intérieur, des défenses d'exportation et des monopoles oppressifs survivant à l'abolition qui en a été ordonnée, paralysent l'activité commerciale. En Asie, c'est principalement par caravanes (*voy.*) qu'elle s'exerce. On a néanmoins commencé, en 1835, à établir des routes et des postes dans l'empire. L'Autriche et l'Angleterre ont également fait, pour utiliser à leur profit les grands cours d'eau du Danube et de l'Euphrate, des efforts couronnés d'un plein succès sur le premier. Les principaux entrepôts maritimes sont les ports de Constanti-

nople, de Gallipoli, d'Enos, de Salonique et de Varna; et en Asie, ceux de Smyrne, de Tarsous, de Ladakia, de Saint-Jean-d'Acre et de Trébizonde (*voy.* tous ces noms et les suiv.). Dans ce dernier, sur la mer Noire, s'est concentré tout le commerce que la Turquie fait avec la Perse. Bagdad et Basra, par le moyen du Chatt-el-Arab, correspondent avec le golfe Persique. Brousse, Angora, Konieh, Alep et Damas, et pour l'Europe, Silistrie, Sophia et Sérès, sont les marchés les plus considérables de l'intérieur. Presque toutes les nations de l'Europe participent aux profits du commerce du Levant. Elles y envoient les produits de leur industrie, des denrées coloniales et jusqu'au café des Antilles, malgré le voisinage de l'Arabie, et en retirent des fruits du sud, dont l'exportation annuelle s'élève à plus de 100,000 quintaux, du coton, de la soie, de la gomme, des drogueries, des parfumeries, des noix de galle, de la cire, du bois de construction, du poil de chèvre et de chameau, et quelques produits de l'industrie. L'Angleterre, la France, la Russie et l'Autriche ont les plus fortes parts dans ce commerce.

Le gouvernement de l'empire Othoman a toujours été despotique; mais la religion, les vieilles traditions, et les préjugés nationaux, qui souvent donnèrent lieu à des révoltes et à des massacres, affaiblissent le pouvoir du chef de l'état. C'est ce qui a fait dire à un écrivain que *le gouvernement turc était un despotisme absolu tempéré par le régicide.* Dans le langage diplomatique, ce gouvernement prend le nom de *Porte* (*voy.*) précédé de l'épithète de *Sublime*. L'empereur ou sulthan, chef temporel de l'état, est en même temps considéré par les sounites comme le chef spirituel de l'islamisme, comme l'imam successeur des anciens khalifes. On lui donne le titre de *padichah* (*voy.*) ou grand-seigneur, et il est qualifié de Hautesse (*voy.*) dans ses rapports avec les cabinets de l'Europe. Les décrets émanés de sa volonté immédiate se nomment *hatti-chérif* (*voy.*). Ce n'est que depuis fort peu qu'il a consenti à donner un frein au pouvoir absolu de vie et de mort qui lui appartenait sur tous ses sujets. Longtemps il suffisait pour arrêt de mort de l'envoi du fatal lacet, que le musulman devait baiser respectueusement. La justice est prompte et sommaire en Turquie. Les châtiments habituels sont la bastonnade, la mort (par strangulation, décollation, immersion, crucifiement ou pal). La transmission du souverain pouvoir, héréditaire dans la famille d'Othoman (*voy.*), eut lieu longtemps sans ordre régulier; elle est aujourd'hui réglée en faveur du fils aîné, et les actes sanglants qui marquaient l'avénement de chaque souverain, par le massacre ou la réclusion de tous les princes de sa famille, paraissent également ne plus devoir se renouveler. Le padichah n'est pas couronné, mais ceint du sabre d'Othoman dans la mosquée d'Éyoub, après avoir juré de défendre la loi de Mahomet.

Le personnel des officiers et gardiens qui entourent le sulthan (*voy.* SÉRAIL), agents dont le nombre, considérablement réduit par Mahmoud II, s'élevait autrefois jusqu'à 12,000, forme une classe à part dans l'ordre général des fonctionnaires de l'empire. Les Osmanlis, oppresseurs des rayahs (*voy.*), jouissent de l'exemption de presque toutes les charges, ainsi que d'une foule de priviléges. Il n'existe pas en Turquie de caste nobiliaire proprement dite. Longtemps les peuples chrétiens y furent seulement tolérés pour ainsi dire, sous la condition de se soumettre au kharatch (*voy.*). Exposés à toutes les avanies et à des extorsions sans fin, ils supportaient à eux seuls tout le fardeau des impôts. C'est en vain que l'espèce de constitution octroyée par le hatti-chérif de Gulhané, du 3 nov. 1839 (*voy.* T. XIII, p. 512, note), a proclamé l'égalité civile de tous les sujets de l'empire, sans distinction de religion; dans l'état où se trouvent encore les mœurs et les esprits en Orient, cet édit n'est tout au plus qu'un témoignage des bonnes intentions du gouvernement, malheureusement impuissant à les réaliser.

Il est difficile aujourd'hui de donner une idée exacte de l'organisation administrative de la Turquie. On peut diviser les fonctionnaires en trois classes, sans compter les offices de la cour et l'administration des provinces.

La première classe, qui est la plus vénérée des musulmans, est celle des hommes de la loi. Elle comprend tous les membres de l'ordre religieux et judiciaire; en un mot, tout le corps des oulémas (*voy.*). Son plus éminent dignitaire est le grand-moufti (*voy.*). Il nomme les juges de tous les tribunaux supérieurs de l'empire, mais ces nominations doivent être confirmées par le sulthan. Parmi ceux des quatre degrés de juridiction inférieurs, les derniers sont les kadis (*voy.* ce mot et les suiv.). Les cheiks et les imams forment le clergé proprement dit, indépendamment duquel il existe encore un nombre très considérable de derviches ou moines. La théologie et le droit sont enseignés dans les *médressés*, seules écoles supérieures de la Turquie. Les vastes biens des mosquées, dont dépendent ces établissements d'instruction, sont régis d'après un code particulier. Quant aux écoles inférieures, dites *mekteb*, elles sont ouvertes aux enfants de tous les pauvres, mais l'enseignement s'y borne aux notions les plus élémentaires.

La seconde classe est celle des dignitaires de la plume. Elle se compose de tous les hauts fonctionnaires chargés des rênes de l'administration publique. A leur tête est placé le grand-visir (*voy.*) ou *sadri-a'zhem*. Chef du pouvoir exécutif et grand-chancelier de l'empire, il vient immédiatement après le sulthan, qu'il représente dans tous les actes du gouvernement temporel, publie les ordonnances ou *firmans* (*voy.*), et réunit autour de sa personne le *divan* (*voy.*) ou conseil suprême. A ces fonctions, il joint la haute direction du département de l'intérieur, auparavant confiée au *kiaja-beg*, dont la dignité est aujourd'hui supprimée. Un *kaïmacan* (*voy.*) est adjoint au grand-visir. Les trois autres ministères les plus importants sont celui des affaires étrangères, celui des finances et celui du commerce. Le *reïs-effendi*, chef du premier, est chargé des relations avec toutes les puissances de l'Europe et de la correspondance avec les ambassadeurs de la Porte auprès des diverses cours. Les autres chefs, secrétaires et directeurs principaux de la haute administration, au nombre d'environ 40 membres, qui prennent tous le titre de *khodchagans*, c'est-à-dire maîtres ou seigneurs du divan, y ont également leur place marquée, selon le rang qu'ils occupent. Les finances de l'empire forment le département du *malié-nazyri* (ministre des finances et du trésor public). Elles se composent du *miri*, ou fisc, qui est la véritable caisse de l'état, et du *kasne*, ou *khasine odassi*, trésor particulier du sulthan. Le *miri* a pour revenus principaux une contribution foncière à régler par communes, substituée, en 1840, au kharatch, les fermes des gouverneurs, les patentes industrielles, les droits de douane, ceux établis sur le tabac, sur les successions, etc. : on les évaluait en totalité, dans les dernières années, à près de 60 millions, dont environ $\frac{3}{5}$ provenant de l'impôt direct. La cassette particulière du sulthan est ordinairement mieux remplie que le miri, par suite des présents que rapporte au chef de l'empire la distribution solennelle de ses faveurs, officiellement publiées chaque année après la fête du Beïram (*voy.*); ainsi que par les tributs des princes vassaux, les confiscations, le produit des monopoles du commerce, etc. Depuis 1776, il existe aussi une dette qui doit se monter aujourd'hui à environ 225 millions de fr., dont plus de la moitié date de 1826. Cette somme, qui serait sans importance s'il existait en Turquie un crédit public, a été en grande partie empruntée gratuitement (car le Koran défend le prêt à intérêt) sur les fonds de réserve amassés par les sulthans antérieurs pour les cas de nécessité extrême. Ce furent aussi les embarras financiers qui déterminèrent, en 1840, une première émission de papier-monnaie, dont la quantité s'éleva bientôt à près de 17 millions de fr. L'entretien des forces de terre et de mer constitue la dépense la plus onéreuse pour l'état, car les frais d'administration sont déjà presque tous arbitrairement déduits dans la perception qui se fait, en partie en nature, par les *defterdars* (*voy.*).

Dans la 3e classe de fonctionnaires, se rangent les chefs de l'armée et de la flotte. Celle-ci a pour chef le *kapudan-*

pacha (*voy.*), ou grand-amiral de toute la marine de l'empire; celle-là pour généralissime le *séraskier* (*voy.*), qui a remplacé l'ancien aga des janissaires. Le *mouschir-asakir*, ou chef des gardes, tient après lui le premier rang. L'armée se compose de troupes régulières recrutées aujourd'hui par la conscription, après avoir été, en 1826, entièrement réorganisées sur le pied européen, et de troupes irrégulières ou milices, comprenant les contingents des pachas et feudataires turcs. Le nombre de ces dernières avait été fixé, à cette époque, à 120,000 hommes d'infanterie et d'artillerie et 50,000 de cavalerie. L'armée régulière permanente comptait, en 1834, 4 régiments d'infanterie de la garde, 20 d'infanterie de ligne, 20 bataillons d'infanterie provinciale, 3 régiments de cavalerie de la garde, 2 de cavalerie de ligne et une division d'artillerie, présentant ensemble un effectif de 90,000 hommes; mais on a beaucoup renforcé dans ces derniers temps la cavalerie et l'artillerie, qui doit former actuellement un corps de 4,500 hommes, avec 480 pièces. Pour la flotte, l'état de 1838 indique 15 vaisseaux de 74 à 100 canons, 16 frégates, 33 corvettes, bricks et schooners, et 52 bâtiments moindres, chaloupes canonnières, etc.

Enfin, dans une dernière classe se trouvent compris les gouverneurs et administrateurs en chef des provinces. L'administration provinciale ne dépend en général du divan que dans les possessions immédiates de l'empire; car, pour les principautés de Valachie et de Moldavie, placées sous la protection spéciale de la Russie, et pour celle de Servie, sans compter plusieurs autres districts et tribus dont nous avons déjà fait mention, la soumission se réduit à un simple tribut et au droit de confirmer le prince; et il en est de même pour les états vassaux de l'Afrique. Encore, les provinces mêmes dont la souveraineté est demeurée pleine et entière au sulthan, sont-elles pour la plupart totalement abandonnées à l'arbitraire des pachas (*voy.*) ou gouverneurs. Ceux-ci, dans les territoires dont l'administration leur est confiée, exercent pour la plupart un pouvoir civil et militaire non moins absolu que celui de leur maître, et d'autant plus difficile à contrôler que leurs provinces sont plus éloignées de la capitale. Cette indépendance explique le fréquent abus qu'ils font d'une autorité possédée même héréditairement par quelques-uns, et les tendances ambitieuses si communes chez eux. Afin d'y remédier, la Porte a récemment fait beaucoup d'efforts pour séparer l'administration fiscale des autres attributions des pachas; mais, dans l'impossibilité de trouver des agents propres à assurer l'accomplissement de son projet, elle s'est vue forcée d'y renoncer. Il ne lui est resté pour limiter leur pouvoir d'autre moyen que de les révoquer fréquemment et de fractionner les gouvernements autant que possible, instabilité qui les pousse à pressurer davantage encore les pays placés sous leur autorité. On sait, et nous dirons ailleurs, qu'il y a des pachas de trois degrés. Les uns n'ont aucun compte à rendre de l'impôt qu'ils perçoivent et dont ils s'acquittent par un simple tribut; d'autres sont comptables de leur gestion comme fermiers (*moutesellim*) du trésor. Les anciens *eyaleths* ou gouvernements généraux, administrés par des pachas au titre de *beglerbegs*, et dont les principaux étaient ceux de Romélie et de Bosnie en Europe, d'Anatolie et de Damas en Asie, ont été en grande partie démembrés. Quant à la division actuelle, elle est tracée d'une manière si peu régulière, et varie si souvent, qu'il serait difficile et sans objet de la donner exactement: elle se compose de *pachaliks*, ou gouvernements proprement dits, de *sandjaks* (bannières) et de *voïvodies*. Les derniers, placés sous l'autorité de beys ou de voïvodes, ne sont ordinairement que des subdivisions des premiers; cependant il en est aussi beaucoup qui ont leur administration distincte et quelques sandjaks sont même, à raison de leur importance, gouvernés par des pachas; d'autres sont annexés à titre de *mohassilik* (province donnée à ferme) aux gouvernements de pachas d'un rang supérieur, ou relèvent directement du fisc. En 1833, on comptait officiellement, d'après M. de Hammer, 28 pachaliks (en y comprenant les

gouvernements d'Égypte, de Nubie et des villes saintes, de Tripoli et de Tunis), indépendamment de 30 sandjaks et 50 voïvodies distincts. Le littoral et les îles ont toujours formé un gouvernement séparé, celui des *Djezaïrs* (chef-lieu Gallipoli), placé sous la dépendance et la juridiction exclusives du kapudan-pacha. Le projet conçu par Mahmoud II d'une division générale de l'empire en 10 préfectures, qui seraient régies chacune par un *mouschir* (dignitaire du rang de maréchal), n'a reçu qu'une exécution partielle, en 1836, par la création des 4 préfectures de Brousse, Angora, Aïdin et Erzeroum, embrassant la Natolie et l'Arménie, et de celle d'Andrinople en Romélie. Il paraît avoir été abandonné depuis.

Les armes de l'empire, adoptées par Mahomet II, après la conquête de Constantinople, sont un bouclier au champ vert, avec une lune d'argent en croissant. Sélim III a fondé, en 1799, l'ordre du Croissant, divisé en trois classes. Celui du *Nichani Iftikhar* (signe de la gloire) a été créé par Mahmoud II, en 1831, et se compose de quatre classes. Sur le médaillon, plus ou moins garni de diamants suivant les classes (et sans garniture dans la dernière), on voit le *toughra* ou chiffre du sulthan, avec l'inscription dont cet ordre du mérite a tiré son nom.

On pourra consulter sur l'empire Othoman M. d'Ohsson (*voy.*), *Tableau général de l'empire Ottoman;* et *Tableau de sa population*; L. Mayer, *Vues des provinces ottomanes en Europe et en Asie, et de quelques îles de la Méditerranée,* exécutées d'après les dessins originaux faits pour M. R. Ainslie, avec une Relation historique de ces pays, Londres, 1810, 4 part. formant 2 vol. gr. in-fol., enrichis de 72 planch. coloriées; Félix de Beaujour, *Voyage militaire dans l'empire Othoman, ou Description de ses frontières, soit naturelles, soit artificielles*, Paris, 1830, 2 vol.; Ami Boué, *La Turquie d'Europe, ou Observations sur la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, la statistique*, etc., *de cet empire*, Paris, 1841, 4 vol. in-8°, avec une nouv. carte de la Turquie.

II. *Histoire.* Nous consacrerons un article spécial à la grande famille des Turcs; les Othomans en sont la tribu la plus célèbre. On commence à les voir paraître sous Soliman-Chah, que Tchinghiz-Khan (*voy.*) poussa, en 1224, avec 50,000 des siens, du Khoraçan (*voy.*) où il régnait, dans les régions de l'ouest, et qui se noya dans l'Euphrate en voulant regagner sa patrie. Une partie seulement de sa troupe, sous la conduite de ses deux fils aînés, reprit possession de ses premières demeures, au-delà de la mer Caspienne. Le plus grand nombre, demeuré sans chef, se répandit en Natolie et en Syrie, où ils errent encore en nomades sous le nom de Turcomans (*voy.*). Enfin, 400 familles suivirent un autre fils de Soliman, le jeune Ertoghroul, qu'Aladin, sulthan seldjoukide de Konieh (*voy.*), prit à son service. Les brillants exploits de ce chef contre les Mongols et surtout contre les Grecs de Byzance lui valurent, à titre de fief pour lui et sa postérité, les districts qu'il avait enlevés aux derniers en Phrygie. Ce poste, où ils devaient garder la frontière, fut le berceau de leur grandeur. En 1289, Osman ou Othoman I^er^ (*voy.*), fils d'Ertoghroul, agrandit son territoire par la prise de Kara-Hissar. Les circonstances se montraient favorables à l'essor de la puissance naissante de ce prince, qui attacha son nom à sa tribu. La dissolution de l'empire des Turcs Seldjoukides, qui se consomma vers la fin du siècle, à la suite des coups terribles que lui portèrent les Mongols, rendit indépendants tous ses anciens vassaux; un vaste champ était ouvert à l'ambition de chacun d'eux. Les Grecs dégénérés de Byzance (*voy. empire* Byzantin), déjà battus par Othoman, ressentirent plus vivement encore la force du bras de son successeur. Belliqueux et juste comme son père, et de plus adroit politique, Orkhan s'empara de Pruse, en 1326, y établit bientôt sa résidence (1330), et soumit à ses armes Nicée, le plus fort boulevard de l'empire d'Orient; Nicomédie eut le même sort en 1339. L'empereur Jean Kantakuzène (*voy.*) dut consentir à lui donner sa fille en mariage. Promoteur zélé de l'islamisme, Orkhan sut enflammer d'une ardeur fanatique tous les Musulmans; il forma le premier

des cavaliers en corps réguliers ou *spahis*, et pour noyau de l'infanterie turque, il créa cette milice fameuse des janissaires (*voy.* ces mots), qui, maintenue par une discipline sévère, devint, sous sa main ferme, un instrument formidable pour briser les forces incohérentes des armées occidentales, alors encore retenues dans les liens de la féodalité. Déjà vers la fin du règne d'Orkhan le Croissant franchit victorieusement l'Hellespont. Orkhan prit le titre de *padichah*. Il avait décoré l'entrée de son palais, dont il existe encore de magnifiques ruines, du titre de *Sublime-Porte*, d'où ce nom est resté à la cour du sulthan. Secondé par un affreux tremblement de terre, le valeureux Soliman, fils d'Orkhan, s'empara de Gallipoli, en 1357. Une chute de cheval coûta la vie à ce jeune prince, dont l'œuvre fut continuée avec non moins de succès par son frère Mourad I^er^ (*voy.* AMURAT). Celui-ci perfectionna les institutions militaires de son père, et, maître d'Andrinople, en 1361, il transféra dans cette ville le siége de son empire. Constantinople se vit encore plus menacée de l'invasion turque qui franchissait déjà le Balkan et jetait l'épouvante parmi les peuples slaves. Mourad vainquit à Iconium (*voy.* KONIEH) les forces de la Caramanie, dont les princes, autres feudataires de l'empire écroulé des Seldjoukides, pouvaient lui arracher la domination de l'Asie pendant qu'il était occupé en Europe. Puis il marcha contre le despote de Servie; mais la victoire de Cassovie (*voy.*), où il triompha d'une nouvelle coalition de peuples slaves, fut aussi le terme de sa carrière, en 1390.

Bayessid ou Bajazeth I^er^ (*voy.*), son fils, dont le bouillant courage avait décidé le gain de la bataille, poursuivit le cours de ses succès, consolida son pouvoir en Asie en y écrasant toutes les principautés rivales, assiégea Constantinople, en 1393, et réduisit à l'état de dépendance le plus humiliant le triste fantôme de l'empire grec. Sigismond (*voy.*), roi de Hongrie, était entré en Boulgarie, à la tête d'une armée de 60,000 croisés. Bajazeth le défit complétement à la célèbre bataille de Nicopolis (*voy.*), en 1396. Justifiant par la rapidité de ses exploits le surnom d'*Ildérim* ou de *Foudre*, il remplit tour à tour de l'effroi de ses armes les bords du Danube, l'Euphrate et les rivages de la Grèce. Il menaçait de nouveau Constantinople, lorsque Timour (*voy.* TAMERLAN) fondit sur l'Asie-Mineure. Accouru pour arrêter le torrent mongol, Bajazeth s'engagea, en 1402, à Ancyre (*voy.*), dans cette lutte de géants, où il fut battu et fait prisonnier.

Cette catastrophe faillit amener le démembrement de l'empire. Pendant que les quatre fils de Bajazeth s'en disputaient l'héritage, les anciennes principautés rivales des Othomans dans l'Asie-Mineure cherchaient à se relever sous les auspices des Mongols. Enfin, après 10 ans d'anarchie, pendant lesquels l'aîné, Soliman I^er^ (*voy.*), s'était maintenu en Europe jusqu'en 1410, Mahomet I^er^ (*voy.*) parvint à rétablir l'unité du pouvoir, en 1413. Ce prince vraiment grand employa son génie pacifique à raffermir sa domination plutôt qu'à l'étendre. Reconnaissant envers l'empereur Manuel de l'assistance qu'il avait trouvée en lui contre ses compétiteurs, il n'inquiéta point Constantinople, et se montra clément pour les princes de la Servie, de la Boulgarie et de la Valachie, devenus ses tributaires. Prompt à réprimer l'audace de la révolte, il appliquait ensuite tous ses soins à relever la prospérité de ses sujets, sans distinction de religion. Son fils Mourad ou Amurat II (*voy.*), qui lui succéda en 1421, joignit à la dévotion d'un moine le courage d'un soldat. La mauvaise foi de ses ennemis et une révolte des janissaires, le firent à deux reprises, sortir avec éclat d'un couvent de derviches à Magnésie, où il s'était retiré. En 1430, il avait pris Thessalonique aux Vénitiens et dépouillé les Grecs de presque toutes leurs places sur la mer Noire; déjà ses armes pénétraient dans la Grèce proprement dite et renversaient dans le Péloponnèse les murailles de Patras et de Corinthe, en 1446; mais au sein des monts de l'Albanie et sur les bords du Danube deux héros chrétiens, Skanderbeg et Hunyade (*voy.* ces noms), arrêtaient les progrès des Infidèles. Forcé par ce dernier, qui, en 1443, s'était victorieusement avancé jusqu'à l'Hémus, de con-

clure la paix peu avantageuse de Szegedin, Mourad II se vengea l'année suivante de la violation de ce traité par la défaite du jeune Ladislas V, le posthume, roi de Hongrie, qui périt dans la bataille sous les murs de Varna (*voy.*). En 1448, le fameux *Campo Cassovo* fut témoin pour la seconde fois de la déroute des chrétiens, commandés par Hunyade lui-même; mais l'opiniâtre résistance de Skanderbeg en Épire fit échouer tous les efforts de Mourad et de son successeur. Celui-ci, le terrible Mahomet II (*voy.*), apporta sur le trône, en 1451, avec l'amour des sciences et des lettres, le génie du conquérant et les hautes capacités de l'homme d'état; mais la mauvaise foi et la cruauté font tache à sa gloire. Il donna une organisation solide au corps sacré des oulémas (*voy.*), fixa la hiérarchie de tous les fonctionnaires de l'empire, et crut tarir la source des révoltes et des guerres intestines, en érigeant en loi le fratricide pour ses successeurs au moment de leur avénement. Les dernières victoires avaient permis le repos aux armes othomanes. Mahomet II en profita pour donner le coup de grâce à l'empire d'Orient, réduit pour ainsi dire à la seule ville de Constantinople. En 1453, il assiéga par terre et par mer cette capitale, qui, défendue jusqu'à l'extrémité par le beau dévouement de son dernier empereur, Constantin Paléologue (*voy.*), retrouva quelques moments de gloire à la fin de sa longue agonie (*voy.* T. VI, p. 640). Le vainqueur la livra au pillage, mais accorda ensuite aux chrétiens le libre exercice de leur culte, et s'appliqua par de sages mesures à faire renaître la prospérité dans les lieux qu'avait frappés son glaive.

Ce grand coup planta l'étendard du Croissant sur les coupoles d'une des plus vénérables métropoles du christianisme. Mais le vainqueur de Constantinople ayant voulu prendre ensuite Belgrade (*voy.*), Hunyade, par un dernier exploit, y tailla en pièces son armée (1456). Cependant le souvenir de cet échec s'effaça par une longue suite de victoires. La Servie était réduite en province othomane et la Grèce domptée. L'année 1461 vit la chute de Trébizonde (*voy.*) et le supplice de David Comnène, son dernier souverain. La conquête de la Bosnie, qui renforça de 30,000 de ses enfants le corps des janissaires, fut assurée, en 1467, par celle de l'Herzégowine, après la mort de Skanderbeg. La Caramanie, incorporée à la domination othomane, en 1466, tenta en vain de s'y soustraire par la révolte; et sur les frontières du nord, les *Akindjis* ou corps irréguliers de pillards turcs causèrent bientôt plus d'effroi que les armées mêmes du sulthan, par leurs excursions dévastatrices sur les territoires de la Hongrie, de l'Autriche et de Venise. En 1470, cette république perdit Négrepont; en 1475, Caffa (*voy.*), le riche entrepôt des Génois sur la mer Noire, se rendit à la flotte de Mahomet II, et la Krimée devint un fief de la Porte entre les mains des khans tatars ou plutôt turcs, qui y dominèrent pendant trois siècles. La prise de Scutari, en 1478, amena la paix avec les Vénitiens, qui renoncèrent à une partie de leurs possessions grecques et illyriennes. L'occupation de la Moldavie par les Othomans vainqueurs du prince Étienne, qui s'était allié à la Pologne, fut balancée par quelques succès des Hongrois et du voïvode de Transylvanie, Étienne Bathori, tandis que sur mer les infidèles signalaient leur audace par la destruction d'Otrante, sur la côte de la Pouille; mais une formidable expédition contre Rhodes (*voy.*) échoua en 1480, et, l'année suivante, Mahomet II mourut au milieu de nouveaux préparatifs de guerre.

Après tant d'agitation, l'avénement du pacifique Bajazeth II fut encore une faveur du ciel. Plusieurs états d'Italie, le pape lui-même, en partie par jalousie contre les Vénitiens, recherchèrent son alliance. Une première guerre contre les Mamelouks (*voy.*), maîtres de l'Égypte (1486), ne fut pas heureuse; mais les Vénitiens accablés ne purent sauver les restes de leur domination en Grèce et dans les îles voisines qu'avec le secours des forces navales de la France et de l'Espagne. En 1512, Bajazeth II dut céder le trône à son fils, Sélim I^er^.

L'extrême rigueur avec laquelle ce prince traitait ses sujets aussi bien que ses ennemis l'a fait surnommer *Jonous* ou le Cruel. Amateur passionné de la

poésie, il était bon poëte lui-même. Il sut aussi tenir le glaive avec une rare vigueur. La vieille terre asiatique, où les Turcs ne possédaient encore que la Natolie, fixa d'abord ses regards. Un massacre général de tous les chiites de son empire fut le prélude de la guerre contre la Perse, dans laquelle il vainquit, en 1514, Ismaël-Chah, fondateur de la dynastie des Sofys (*voy.* Perse), et lui arracha Tébriz, la Mésopotamie supérieure et le Kourdistan. Il soumit ensuite la Syrie et l'Égypte. La conquête de cette dernière fut consommée au bout de trois mois, en 1517, et le Caire, tombé au pouvoir du vainqueur, vit clouer à l'une de ses portes le vaillant Touman-bey, le dernier de ses souverains mamelouks. Tous les princes du nord de l'Afrique, et le chérif de la Mecque, accoururent pour déposer leurs hommages aux pieds de Sélim, qui revint de son expédition chargé d'un immense butin (*voy.* T. IX, p. 285). Mort peu de temps après (1520), il laissa à son fils Soliman II (*voy.*), dit *Kanouni* ou le Législateur, la gloire de porter à son comble cette puissance othomane qu'il avait lui-même étendue sur trois parties du monde.

Le magnanime Soliman commanda lui-même, dans treize campagnes, d'innombrables armées, tandis que ses flottes semaient l'épouvante sur toutes les côtes de la Méditerranée, et depuis le golfe Arabique jusqu'aux bords de l'Indostan. Le choix que, dans la paix et dans la guerre, il sut faire de ses lieutenants, produisit une activité extraordinaire et un accroissement prodigieux de toutes les forces de son empire; mais en même temps le faste de sa cour y sema des germes de désorganisation. Les triomphes de ce prince furent facilités par les débats de la maison d'Autriche avec l'aristocratie hongroise, par le travail de la réforme religieuse en Allemagne, par l'impuissance du pape et des autres états d'Italie, et par-dessus tout par la longue rivalité des deux plus puissants monarques de l'Occident, Charles-Quint et François I^er^. En 1526, à l'instigation de ce dernier, le sulthan, déjà maître de Belgrade, ouvrit par la victoire de Mohacs (*voy.*) une nouvelle campagne contre la Hongrie, qui l'amena jusqu'à Bude. Quatre années auparavant, Rhodes avait succombé après un siége fameux par l'héroïsme de ses défenseurs. S'emparant de la cause du prétendant, Jean Zapoliya, contre Ferdinand I^er^ d'Autriche, couronné roi de Hongrie, Soliman fondit à deux reprises, en 1529 et en 1532, à la tête d'une armée de 300,000 hommes, non-seulement sur ce royaume, mais sur la Styrie et l'Autriche. La première fois, il arriva jusque sous les murs de Vienne, et, en 1533, la paix fut conclue sous des conditions humiliantes pour l'Empereur, obligé de renoncer à la Hongrie. En Asie, la conquête de Bagdad, de la Géorgie et du Chirvan couronna pour lui le début de cette longue lutte avec la Perse qui se prolongea au-delà de deux siècles. Maître d'Alger, son grand-amiral, Chereddin Barberousse (*voy.*), prit encore Tunis (*voy.*), qu'il reperdit néanmoins, en 1535, contre Charles-Quint. Venise abattue demanda la paix, en 1539. Pendant que l'hospodar de la Moldavie était soumis au tribut, la Bessarabie, réduite en sandjak, Bude avec une grande partie de la Hongrie en pachalik, et la Transylvanie érigée en principauté vassale de la Porte en faveur de la maison de Zapoliya (1541), les Turcs soumettaient l'Égypte, l'Hedjaz et l'Yémen, et menaçaient de leurs vaisseaux la colonie portugaise de Diu, dans l'Inde. En 1547, Charles-Quint se résigna lui-même à payer un tribut annuel de 30,000 ducats, pour obtenir une trève de 5 ans; mais à la reprise des hostilités, la conquête du Banat de Témeswar par les Infidèles fut suivie pour eux, en 1552, de grandes pertes devant Erlau; et lorsqu'en 1566 le sulthan, dans une dernière campagne contre la Hongrie, fut obligé de livrer vingt assauts pour s'emparer de Sigeth, le dépit qu'il éprouva de cette résistance, illustrée par le dévouement de Nicolas Zriny, avança le terme de ses jours.

Sous Soliman II, la puissance othomane avait atteint son apogée. Après sa mort, elle commença à déchoir; mais le génie de quelques visirs sut encore pendant quelque temps en maintenir le prestige. La série des grands empereurs était close. L'impulsion qu'ils avaient donnée,

la tension morale qu'ils avaient su entretenir s'affaiblit au détriment de leurs institutions, sitôt que les sulthans ne furent plus capables de les dominer par leur ascendant personnel. Le fanatisme musulman, en perdant sa force contre les ennemis du dehors, reporta ses effets de la manière la plus funeste sur les peuples sujets, dont l'oppression croissante accéléra matériellement aussi la ruine de l'empire. Les successeurs du grand Soliman, plongés dans les voluptés du harem, ne parurent plus que rarement à la tête des armées, abandonnant aux mains de leurs visirs ou à des créatures indignes les rênes de l'état. La loi impitoyable de Mahomet II perpétua les meurtres les plus atroces. Les princes du sang d'Othoman qu'épargnait le chef régnant de leur famille, amollis et corrompus dès leur éducation première par un vil entourage de femmes et d'esclaves, étaient plus tard relégués dans les cachots du sérail, d'où ils ne montaient quelquefois sur le trône que pour le déshonorer. De basses intrigues de palais firent oublier la tradition de l'ancienne politique. La dynastie était maintenue par respect pour les vieux usages, et comme le seul lien subsistant entre les éléments disparates de cette vaste domination; mais elle n'était guère ménagée dans la personne de ses membres, pour lesquels il n'y avait d'autre alternative que le sceptre ou la prison et la mort. La milice des janissaires (*voy.*) ne tarda pas à se montrer moins jalouse de sa gloire que de ses priviléges, qui finirent par se transmettre héréditairement dans les familles de ses nombreux affiliés. L'esprit de caste et de licence l'envahit, et ses prétentions grossissant tous les jours, elle se changea en une masse turbulente qui fit éclater révoltes sur révoltes. On la vit alors, de concert avec les oulémas, les oracles des superstitions de la populace, disposer du trône, créer, déposer et quelquefois même égorger les sulthans. Enfin, à ces ferments moraux de dissolution il faut ajouter l'appauvrissement occasionné par le déplacement du commerce de l'Inde, à la suite de la découverte d'une nouvelle route maritime.

Malgré l'incapacité de Sélim II, prince dégénéré et adonné à l'ivrognerie, les armes musulmanes continuèrent à se faire craindre sous la conduite énergique du grand-visir Mohammed Sokolli, formé à l'école de Soliman II. Cependant les Turcs, au siége d'Astrakhan, dont la possession leur importait comme point d'attaque contre la Perse du côté de la mer Caspienne, furent repoussés par les Russes, et la brillante victoire navale de Lépante (*voy.*), où don Juan (*voy.*) d'Autriche anéantit leur flotte, en 1571, commença à triompher de l'ancien prestige. Déjà sous Mourad ou Amurat III (*voy.*), l'insubordination des janissaires agita l'empire. Néanmoins, les Turcs forcèrent les Persans à la cession définitive de l'Arménie, en 1590. Sous les règnes du sanguinaire Mahomet III et du luxurieux Ahmed ou Achmet I^er^ (*voy.* tous ces noms), la Porte dut renoncer au tribut que lui avait payé l'Autriche; elle fut aussi malheureuse contre Chah Abbas (*voy.*), souverain de la Perse. La décadence continua sous Moustapha I^er^ (*voy.*), frère d'Achmet, puis sous son neveu Othoman II (*voy.*); et quoique son autre neveu, Mourad ou Amurat IV (*voy.*), qui lui succéda en 1623, sût manier le glaive avec succès, il ne réussit pas à arrêter les progrès de la désorganisation. Bagdad, qu'il enleva définitivement aux Persans, en 1638, fut sa principale conquête. Après la mort d'Ibrahim, son indigne successeur, étranglé par les janissaires, en 1649, la minorité de Mahomet IV (*voy.*) replongea l'empire dans les plus affreux désordres. Mais il se releva sous l'autorité de deux hommes dont l'un, malgré sa vieillesse, se montra surtout propre à dompter la révolte par sa sévérité, et dont l'autre, plus généreux, fut aussi le plus capable de rendre de l'éclat aux armes othomanes. Ces deux hommes étaient les grands-visirs Mohammed et Ahmed Kœprili (*voy.*). Le dernier réussit à vaincre la résistance de Candie (*voy.* Crète), et lutta avec succès contre les Vénitiens sur mer. Malgré la victoire de Montecucculi (*voy.*) à Saint-Gothard, en 1664, avant laquelle les Akindjis n'avaient pas craint de pousser leurs ravages jusqu'en Moravie et en Silésie, il conclut à Vasvar une paix profitable à la

Porte, et la bataille de Choczim (Khotine), gagnée par Jean Sobieski (*voy.*) en 1673, n'empêcha pas le grand-visir de se maintenir contre la Pologne en possession de la Podolie et de l'Ukraine, jusqu'à sa mort en 1476. Mais déjà Kara-Moustapha, son gendre et son successeur, détermina par sa tyrannie, par son faste insensé et surtout par ses téméraires entreprises, la perte de presque tous les avantages acquis par le génie de Kœprili. Il fit d'abord sans succès la guerre aux Russes, puis appelé par le rebelle hongrois Tœkœli (*voy.* T. XIV, p. 208), il ouvrit, en 1683, une nouvelle campagne contre l'Empereur. Marquant partout son passage par les plus horribles excès, il conduisit lui-même les masses turques jusque sous les murs de Vienne (*voy.*), qui courut les plus grands dangers dans ce second siége. On sait que le prince Charles de Lorraine et Sobieski devinrent les sauveurs de la ville impériale, et, malgré l'immense supériorité du grand-visir, firent de son armée un épouvantable carnage. Ce désastre, qu'il paya de sa tête, n'était encore que le commencement d'une longue série de victoires des chrétiens, dont la principale fut celle de Mohacs (*voy.*), en 1687. Conduits par le prince Louis de Bade (*voy.*), ils transportèrent le théâtre de la guerre au sud du Danube et de la Save. Venise en profita aussi pour reconquérir la Morée (*voy.* MOROSINI); mais Sobieski, bien qu'il eût fait alliance avec les Russes, ne put reprendre Kaménietz. Victime des janissaires, exaspérés par tant de défaites, Mahomet IV avait dans l'intervalle cédé le trône à Soliman III (*voy.*), dont les négociations de paix échouèrent à Vienne. La mort de l'incorruptible grand-visir Moustapha Kœprili, frère d'Achmet, défait et tué à Salankemen, en 1692, après avoir repris les forteresses de la Servie, fut un nouveau malheur pour la Porte. Le règne de Moustapha II, prince bien intentionné, qui succéda, en 1695, à son oncle Achmet II (*voy.* ces noms), eut pour début quelques succès; mais dès l'année suivante, la prise d'Azof par Pierre-le-Grand et surtout, en 1697, l'éclatante victoire de Zentha, où le prince Eugène (*voy.*) détruisit complétement l'armée othomane prête à franchir la Theiss, anéantirent toutes ses espérances et déterminèrent, en 1699, la conclusion du traité de Karlovitz (*voy.* l'article).

Ce traité marque une nouvelle période dans l'histoire de l'empire Othoman. La puissance turque avait constamment tenu en échec les états et les peuples voisins. La guerre contre les Infidèles était alors regardée par tous les chrétiens comme un devoir sacré. La France seule, plus rassurée par sa position, sacrifiant aux intérêts de sa politique les rêveries chevaleresques de son roi Charles VIII (*voy.*), avait pu songer sérieusement à traiter d'alliance avec les ennemis de la foi, qui lui ménageaient une diversion formidable contre sa puissante rivale, la maison d'Autriche. Mais voyant baisser l'énergie des conquérants musulmans, et les éléments de leur force se consumer, l'on songea moins désormais à détruire la Porte qu'à s'arrondir à ses dépens par des spoliations partielles.

Achmet III (*voy.*), prince doux et humain, qui, en 1727, établit la première imprimerie à Constantinople, régnait depuis 1703. Grâce au génie de Pierre-le-Grand, la Russie, qui convoitait la Krimée, commençait à prendre vis-à-vis du sulthan une attitude menaçante. Sur les exhortations de Charles XII (*voy.*), réfugié sur son territoire, la Porte déclara la guerre au tsar, et elle eut d'abord l'avantage sur lui par le traité du Prouth (*voy.*), en 1711. D'un autre côté, elle reprit la Morée sur les Vénitiens (1715); mais les Impériaux, vainqueurs à Pétervaradin (1716) et à Belgrade (1717), la firent souscrire au traité humiliant de Passarovitz (*voy.*), qui valut à l'Autriche le Banat et une partie de la Valachie, provinces qu'après la reprise des hostilités, elle l'obligea de rendre, à la paix de Belgrade (*voy.*), en 1739, malgré les avantages que son alliée, la Russie, profitant d'une puissante diversion que lui ménageait Chah Nadir (*voy.* THAMASP KOULI-KHAN) du côté de la Perse, avait remportés en Krimée et en Moldavie.

A l'extravagant Othoman III, succéda, en 1757, son cousin, Moustapha III (*voy.* ces noms). Ce prince, inquiet des progrès de la Russie, qui, sous le gou-

vernement de la grande Catherine, devenait de plus en plus formidable, rompit de nouveau avec elle, en 1768; mais ses armées ne firent qu'essuyer des revers, et en 1770, toute sa flotte fut anéantie dans le désastre de Tchesmé (*voy.* ce mot et Orlof, Galitsyne, etc.). Les révoltes des Mamelouks en Égypte et des pachas dans les provinces ajoutèrent encore aux embarras du divan, et précipitèrent la fin de Moustapha (1774). Les Russes franchissaient le Danube, et les bandes nombreuses, mais indisciplinées, que le nouveau sulthan, Abdul-Hamid (*voy.*), aussi faible que borné, réussit enfin à faire marcher, n'arrêtèrent point Roumantsof (*voy.*). Ce général, après avoir cerné le grand-visir à Choumla, dicta lui-même, en 1774, les conditions de la paix de Koutchouk-Kaïnardji (*voy.*), qui détacha entièrement la Krimée de la domination de la Porte, et devint comme la base de tous les triomphes ultérieurs de la Russie contre les Turcs. L'aigreur qu'ils en ressentirent les poussa, en 1787, à de nouvelles hostilités contre leur ennemie, qui, pour les écraser davantage, sut même gagner à ses desseins l'empereur Joseph II. Mais la prise de Belgrade par Loudon, en 1789, fut le seul succès qu'obtint l'Autriche dans cette guerre, et en 1791, le changement de politique de Léopold II détermina la restitution de cette place; seulement il n'arrêta pas, dans le cours de leurs exploits, les Russes commandés par Souvorof. La prise de Choczim et d'Otchakof, en 1789, l'assaut d'Ismaïl, en 1790, et la bataille de Matchen, en 1791, les avaient successivement amenés aux portes de la Boulgarie. La paix de Jassy (*voy.* ces noms), conclue en 1792, sous la médiation de la Prusse, sauva la Porte et marqua à l'embouchure du Prouth la limite de l'empire de Catherine. Le libéral et généreux Sélim III (*voy.*), en succédant à son oncle Abdul-Hamid (1789), avait apporté sur le trône l'esprit du bien et des réformes, alors que la guerre grondait au dehors et la révolte au dedans. Il rétablit l'imprimerie, et, assisté par deux amis d'enfance, le moufti Veli-Sadeh et le capudan-pacha Houssein, il réussit d'abord à faire triompher ses innovations. Lors de l'expédition française en Égypte (*voy.* l'art.), la Turquie, entraînée par l'influence de l'Angleterre à s'unir, en 1798, avec cette puissance et avec les plus grands ennemis du Croissant, les Russes, prit part aux hostilités contre les Français dans cette contrée et en Syrie. L'occupation des îles Ioniennes (*voy.*), nominalement cédées au sulthan, fut un des résultats de cette alliance; mais la paix conclue en 1802 ne ramena point sous l'obéissance de la Porte l'Égypte, tyrannisée de nouveau par les beys des Mamelouks, pendant qu'en Arabie, les sectaires Wahabis (*voy.*) s'emparaient des villes saintes, en 1804, et qu'en Europe, la Servie (*voy.*), à laquelle on refusait un hospodar, se révoltait sous le fameux Tserny-George (*voy.*). Le rapprochement opéré entre le divan et la France, par les habiles négociations du général Sébastiani (*voy.*), ralluma aussitôt la guerre avec la Russie, qui prit, en 1806, Jassy et Boukarest, pour tendre la main aux Serbes insurgés. Une flotte anglaise força les Dardanelles et parut devant Constantinople, le 20 février 1807; mais le général Sébastiani dirigea avec autant de talent que de succès la résistance des Turcs. Le peuple cependant était mécontent. La jalousie des janissaires contre les *nizam-djédid*, ou nouvelles troupes régulières de Sélim III, éclatait en même temps contre lui en émeutes sanglantes; fomentées par les intrigues du nouveau moufti, elles finirent, le 29 mai 1807, par la déposition de ce prince, auquel on substitua son cousin Moustapha IV (*voy.*). L'intrépide et loyal pacha de Roustchouk, Moustapha Baïrakdar (*voy.* Beïraktar*), voulut en vain, les armes à la main, rétablir son ancien maître. Il força les portes du sérail, mais n'y trouva plus que le cadavre de l'infortuné Sélim, dont il fit passer la couronne sur la tête de Mahmoud II (*voy.*), second fils d'Abdul-Hamid. Le génie hardi et novateur de cet homme remarquable qui, élevé au rang de grand-visir, promettait de rendre de si grands services à sa patrie, échoua par trop de rigueur et de précipitation. Assailli dans son palais par les janissaires aidés d'une populace

(*) *Voy.* aussi la note, T. XVIII, p. 225.

en fureur, il s'y fit sauter, le 14 novembre 1808. Sa mort entraîna la suppression des *seymens* ou nouveaux corps réguliers de sa création.

Le règne contemporain de Mahmoud II ne fut qu'une longue suite de calamités qui achevèrent l'abaissement de la Porte. Obligé de composer d'abord avec les auteurs de la terrible sédition qui avait englouti Baïrakdar, Mahmoud avait pourtant résolu dès lors d'abattre la milice orgueilleuse qui entourait de tant de périls le trône des sulthans. Il s'appliqua donc à gagner les oulémas, sans le concours desquels il n'espérait pas atteindre son but. Enfin, en 1826, il se débarrassa des janissaires par un massacre général (*voy.* T. XV, p. 257). La lutte avec la Russie, interrompue par la paix de Tilsitt (*voy.*), s'était ranimée peu de temps après et avait valu au tsar de nouveaux succès sur le Danube (*voy.* Kamenskoi); elle s'était terminée, en 1812, par la paix de Boukarest (*voy.*), qui régla entre les deux empires, en Europe, la limite qui les sépare encore maintenant. Ce traité fut peut-être une faute de la Porte, à cette époque où Napoléon venait assaillir Alexandre au cœur même de son empire. Les stipulations qu'il contenait en faveur de la Servie n'éteignirent pas non plus la révolte dans cette province. Après la fuite de Tserny-George, elle se ralluma même avec beaucoup plus de violence, en 1815, sous Milosch Obrénovitch (*voy.*), et triompha déjà, en 1817, par l'élection de ce chef habile, que le sulthan se vit à la fin forcé de reconnaître comme vassal héréditaire, en 1834. La trahison le débarrassa, en 1822, d'Ali (*voy.*), pacha de Janina, le plus indomptable de ses satrapes. Les efforts des Turcs pour s'emparer de l'Épire, que ce monstre avait si longtemps tyrannisée, firent éclater l'insurrection hellénique, depuis longtemps préparée par l'hétérie (*voy.* ce mot et Grèce, T. XIII, p. 31 et suiv.). L'obstination du sulthan, qui détermina, en 1827, l'intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie, fut brisée après le désastre de Navarin (*voy.*). Les mouvements insurrectionnels de la Valachie et de la Moldavie (*voy.* ces noms), avant-coureurs de cette grande lutte, n'avaient pas répandu moins d'irritation au nord du Danube; ils servirent l'ambition de la Russie, protectrice naturelle des hospodarats, qui se prévalut de ce rôle pour stipuler au traité d'Akerman (*voy.*), en 1826, des garanties en faveur de ces provinces. Mais l'inobservation des engagements contractés par la Porte détermina contre elle de nouvelles hostilités de la part des Russes qui, après une première campagne perdue en vains efforts, franchirent le Balkan et marchèrent sur Constantinople. Ils s'arrêtèrent toutefois à Andrinople, où ils dictèrent (1829) les conditions de la paix (*voy.* Andrinople, Nicolas, Nesselrode, Diebitsch et Paskévitch). Mahmoud II fut obligé de reconnaître solennellement le nouvel état grec, ainsi que le protectorat du tsar sur les principautés; il renonçait en même temps à la ville et au district d'Akhaltsikhé, qui venaient de lui être enlevés par son ennemie en Asie. Par ce traité, qui sanctionnait les premiers démembrements de l'empire Turc, le cabinet de Saint-Pétersbourg devenait tacitement l'arbitre de tous les démêlés futurs entre la Porte et les nombreux coreligionnaires des Russes qu'elle compte parmi ses sujets.

Ce dénouement, quoique fatal, permit au divan de respirer un peu; mais de nouvelles révoltes des pachas, à Bagdad et à Scodra en Albanie, et des populations en Bosnie, ramenèrent, en 1831, l'agitation plus vive que jamais; il les réprima, non sans peine, mais ne tarda pas à plier à son tour devant une autre ambition rebelle, d'autant plus formidable que c'était un homme de génie qui la nourrissait. Depuis 1811, Mohammed-Ali (*voy.*) n'avait pas cessé d'étendre sa puissance, fondée sur les débris de la domination des Mamelouks (*voy.*) en Égypte, et des Wahabis en Arabie. Il aspirait à de nouveaux agrandissements et à une indépendance complète. Les secours considérables qu'il avait fournis à son maître contre les Grecs insurgés, lui fournirent un prétexte pour ses exigences; mais le suzerain irrité de son insoumission ne tarda pas à engager la lutte. Deux fois, en 1832 et en 1839, l'audace de Mohammed-Ali, secondée par le gé-

nie belliqueux de son fils Ibrahim (*voy.*), faillit devenir fatale à l'existence même de la Porte, que son épuisement acheva de faire tomber alors sous la tutelle des grandes puissances de l'Europe, désormais sa seule ancre de salut. La première campagne des Égyptiens, en 1832, qui se termina le 21 décembre par la victoire de Konieh (*voy.*), d'où ils menaçaient Constantinople, aurait pu entraîner le renversement de la dynastie othomane, sans la prompte arrivée de secours russes sur le Bosphore, et sans l'énergique entremise de la France. La convention de Kutayeh (4 mai) rétablit pour un instant l'accord entre le sulthan et son vassal. L'empressement de la Russie à secourir la Porte dans sa détresse fut payé par le fameux traité d'alliance offensive et défensive entre le tsar et le sulthan, conclu secrètement pour 8 années, le 8 juillet 1833, à Unkiar-Iskélessi, acte dont une clause révoquait au profit des Russes la défense de l'entrée du Bosphore, auparavant interdite aux vaisseaux armés de toutes les puissances. La bataille de Nézib (23 juin 1839) fut pour la Porte une leçon plus accablante encore que celle de Konieh; la mort en épargna la douleur au sulthan qui l'avait provoquée. Son fils aîné, Abdul-Medjid, jeune homme de 16 ans, fut proclamé le 1^er^ juillet. La dignité de grand-visir, abolie par Mahmoud, fut rétablie en faveur du vieux Khosrew-Pacha, que le sulthan mourant avait désigné pour guider la jeunesse de son successeur. Le 14 juillet, le kapudan-pacha, désertant les intérêts du sulthan, livra la flotte turque au pacha d'Égypte. L'inimitié personnelle de Khosrew et de Mohammed-Ali formait obstacle à tout arrangement direct entre la Porte et son vassal. Cependant l'intérêt des puissances européennes était d'empêcher l'Orient de tomber sous la dépendance d'aucune d'elles. On était d'accord sur ce point, qu'il fallait essayer d'y relever la force du pouvoir; mais il était difficile d'aplanir les difficultés qui existaient dans les rapports du prince souverain et du pacha victorieux. La note collective des représentants des cinq cours, remise le 27 juillet par l'amiral Roussin, avait pour objet de rassurer le sulthan; mais la divergence réelle des vues et des intérêts des puissances les empêchait de parvenir à s'entendre sur les moyens d'arriver au but, et maintenait la question dans le *statu quo*. La France et la Russie, mues par des sentiments opposés, voulaient, la première détourner du pacha tout moyen de contrainte, la seconde, n'imposer à la Porte le désistement d'aucun de ses droits; l'Angleterre voyait d'un œil jaloux l'intimité de nos rapports avec le maître de l'Égypte et de la Syrie. Ainsi que nous, cette puissance et surtout l'Autriche, à cause de sa position commerciale sur le Danube, étaient vivement intéressées à prévenir tout empiétement ultérieur de la Russie. Un instant, le crédit de la sulthane-validé, favorable à Mohammed-Ali, pouvait faire espérer un accommodement; mais les ouvertures du pacha ne furent pas écoutées du divan, malgré la destitution du grand-visir Khosrew, qui avait succombé, le 10 juin 1840, sous l'influence hostile du parti des oulémas. Accusé de concussion et de participation à des complots dangereux, le ministre déchu fut même bientôt après condamné à l'exil dans une forteresse. La France poussait à un rapprochement entre le pacha et son maître; mais la Russie devait craindre cette réconciliation. Aussi, profitant des dispositions envieuses du cabinet de lord Palmerston (*voy.*), prit-elle, par l'organe du baron de Brunnow, son envoyé à la conférence de Londres, l'initiative du fameux traité du 15 juillet 1840. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse conclurent cet acte sans la participation de la France (*voy.* THIERS), mais avec l'adhésion de la Porte. On connaît les événements et les résultats de l'exécution de ce traité, à laquelle l'Angleterre prêta sa flotte, secondée pour la forme par une petite escadre autrichienne, tandis que la Russie se réservait, le cas échéant, d'agir par terre. Les opérations victorieuses des forces navales austro-britanniques, commandées par l'amiral Stopford, contre le littoral de la Syrie, et l'appui qu'elles trouvèrent dans l'insurrection de la Montagne, forcèrent Mohammed-Ali, le 27 novembre, à évacuer cette contrée et à restituer la flotte

othomane. La France, tenue à l'écart, se contenta d'appuyer à Constantinople, par des négociations, les réclamations du pacha, rentré dans l'obéissance envers le sulthan. Enfin celui-ci, se dérobant aux intrigues d'un parti du divan et aux suggestions de l'animosité personnelle de lord Ponsonby, l'ambassadeur britannique, contre le vice-roi, se décida, par le hatti-chérif du 12 janvier 1841, à lui conférer le gouvernement héréditaire de l'Égypte, dont le firman d'investiture du 1er juin régla définitivement les conditions. Le concert fut aussi rétabli entre la France et les autres puissances, par le nouveau traité conclu à Londres, le 13 juillet 1841, qui consacre, à l'égard des bâtiments de guerre de toutes les nations, l'ancien principe de la clôture des détroits turcs.

Ce dénouement heureux pour l'empire Othoman n'a pu faire rentrer cependant la sève et la vigueur dans ce corps délabré. Peu de temps après l'avénement du jeune souverain, le hatti-chérif rendu le 3 novembre 1839, au kiosk de Gulhané, avait proclamé un avenir d'institutions nouvelles pour l'empire, des garanties pour la vie, l'honneur, les biens de tous ses sujets, sans distinction de religion, et contre l'arbitraire des impôts et du recrutement. Mais à lui seul l'octroi de cette espèce de charte, malgré le zèle éclairé de quelques nouveaux hommes d'état de la Turquie formés, comme Reschid-Pacha, dans les ambassades de l'Europe, ne créait point les moyens et les ressources nécessaires pour donner aussitôt la vie aux principes qu'elle tend à consacrer. Cependant, la rédaction d'un code pénal marqua l'entrée réelle dans la voie du progrès. Des troubles qui avaient éclaté dans le pachalik de Sivas et en Bosnie furent étouffés, en 1840; mais Candie, la Syrie et les villes saintes échappées à la domination du pacha d'Égypte, n'opposèrent pas une résistance moins vive à l'autorité des nouveaux fonctionnaires turcs, pendant que les Grecs de la Thessalie et de la Macédoine tentaient de se soulever à leur tour. Nous parlerons à l'article Syrie des troubles de cette contrée et des concessions récentes que le gouvernement turc, sur les instances de la diplomatie, s'est décidé à y accorder aux populations chrétiennes (*voy.* Liban). En Servie et en Valachie, des révolutions, sur lesquelles nous reviendrons en traitant de ces principautés, se sont aussi opérées depuis 1842. Ainsi l'agitation se perpétue dans l'empire, l'hydre de l'anarchie s'y soulève partout contre un pouvoir affaibli dont les mesures sans suite et l'incertitude constante dans le choix de ses ministres trahissent continuellement l'impuissance et les embarras.

Chronologie *des Sulthans othomans.*

Othoman Ier, avénement en	1299
Orkhan	1326
Mourad Ier	1359
Bajazet Ier	1389
Soliman Ier	1403
Mahomet Ier	1413
Mourad II	1421
Mahomet II	1451
Bajazet II	1481
Sélim Ier	1512
Soliman II	1520
Sélim II	1566
Mourad III	1574
Mahomet III	1595
Achmet Ier	1603
Moustapha Ier	1617
Othoman II	1618
Moustapha Ier, rétabli	1622
Mourad IV	1623
Ibrahim	1639
Mahomet IV	1649
Soliman III	1687
Achmet II	1691
Moustapha II	1695
Achmet III	1703
Mahmoud Ier	1730
Othoman III	1754
Moustapha III	1757
Abdul-Hamid	1774
Sélim III	1789
Moustapha IV	1807
Mahmoud II	1808
Abdul-Medjid	1839

L'*Histoire de l'empire Othoman*, par M. de Hammer (*voy.*), Pesth, 1834, 10 vol., traduite en français, est le monument le plus remarquable qui existe sur cette matière. Une autre *Histoire des Othomans*, faisant partie de la collection de Heeren et M. Uckert, a été commencée par M. le docteur Zinkeisen, t. 1er, Hamb., 1839, in-8°. Ch. V.

OTHON (Marcus-Salvius), Étrusque,

favori de Tibère, naquit l'an 32 de J.-C. Il épousa la belle Poppée, que Néron lui ravit, et fut envoyé questeur en Lusitanie où il fit aimer son administration. Sous Galba, (*voy.*), il devint consul ; mais trompé dans son espérance d'être désigné par lui pour son successeur, il se révolta et se fit proclamer empereur par les troupes, en 69. La fortune l'ayant trahi à Bedriac, il se donna la mort, le 15 avril de la même année, en disant qu'il valait mieux qu'un seul périt pour tous, que tous pour un seul. Vitellius, son vainqueur, se plaça sur le trône. *Voy.* Romains, et la vie d'Othon, par Plutarque. X.

OTHON, nom qu'on écrit en allemand *Otto* et *Odo* et qui, primitivement, ne différait pas de celui d'Eudes. Quatre empereurs d'Allemagne, dont trois de la maison de Saxe, l'ont porté.

Othon I^er^, dit *le Grand*, naquit en 912, de Henri *l'Oiseleur*, duc de Saxe, et depuis empereur. Après avoir surmonté tous les obstacles que lui opposaient et sa mère et ses frères pour l'éloigner du trône, il se fit couronner à Aix-la-Chapelle, en 936, roi des Romains et empereur d'Allemagne. A peine eut-il saisi le sceptre, qu'il se vit obligé d'entreprendre une longue guerre contre le duc de Bohême, Boleslas, assassin de son propre frère Wenceslas, et qui, mécontent de ce que l'empereur refusait de le reconnaître, travaillait à rendre l'indépendance à son pays. La Bavière essaya de suivre l'exemple de la Bohême ; mais, vaincus par Othon, les fils du feu duc Arnolphe cédèrent la couronne à leur oncle Berthold (939). Le duc Eberhard de Franconie, allié au beau-frère de l'empereur, Tanckmar, prit à son tour les armes et fut aussi contraint de se soumettre. Eberhard, d'abord exilé, puis réintégré dans son duché, forma une nouvelle ligue dans laquelle il fit entrer Henri, frère d'Othon, et Giselbert de Lorraine, son beau-frère, appuyés par le roi de France, Louis d'Outremer. Cette guerre se termina, en 940, par le double trépas d'Eberhard et de Giselbert, et par l'union du roi de France avec la sœur d'Othon. Réconcilié avec son frère Henri, l'Empereur l'investit, en 947, du duché de Bavière, et il donna à son fils Ludolphe celui de Souabe, devenu vacant, en 949, par la mort du duc Hermann Billung.

Othon ne fut pas moins heureux dans ses guerres contre l'étranger. Il vainquit les Danois et les poursuivit jusqu'au bord du détroit qui sépare le Danemark de la Norvège et qui a conservé le nom d'*Otten-Sund*. Il secourut son beau-frère, le roi de France, contre ses vassaux révoltés, et délivra les Italiens du joug de Bérenger II. Époux, en secondes noces, d'Adélaïde, veuve du roi Lothaire, il se fit couronner, en 951, roi des Lombards, à Pavie. L'insolence de son frère, le duc de Bavière, suscita contre l'Empereur une nouvelle ligue de la part de son propre fils Ludolphe et de son neveu Conrad de Lorraine, qui, tous deux, succombèrent et perdirent leurs duchés. A peu près à cette même époque, les Hongrois osèrent envahir l'Allemagne ; Othon, se portant à leur rencontre, remporta sur eux, le 10 août 955, une victoire éclatante dans les plaines du Lech (*voy.*), auprès d'Augsbourg. Rappelé en Italie, par une révolte de Bérenger, il se fit couronner, en 961, roi d'Italie, par l'archevêque de Milan, et empereur romain à Rome, par le pape Jean XII, l'année suivante. Mais à peine Othon eut-il quitté les états du saint-père que celui-ci, honteux d'avoir subi sa loi, brava son autorité. Othon, alors à Pavie, accourut et déposa Jean XII pour mettre à sa place Léon VIII (963). Une révolte des habitants de Rome le rappela une troisième fois dans cette capitale, qu'il punit d'une manière exemplaire. Les Grecs de Constantinople se refusaient encore à le reconnaître en qualité d'empereur d'Occident : il les battit dans l'Italie inférieure, et força l'empereur Jean Zimiscès de donner sa fille, Théophanie, à son propre fils. Cet exploit fut le dernier de tous ceux qui ont élevé si haut la puissance et le nom d'Othon-le-Grand. Il mourut dans la Thuringe, le 3 mai 973, après avoir eu la gloire de rétablir, en Italie, l'empire de Charlemagne, et il fut enterré à Magdebourg, dont il avait édifié la cathédrale.

Othon II, dit *le Roux*, fils d'Othon I^er^ et d'Adélaïde, était né en 955, et avait été couronné roi des Romains à la mort de ses frères. Fatigué du joug que faisait peser sur lui sa mère, il abandonna la

cour et suscita par là une révolte à la tête de laquelle se plaça son cousin Henri de Bavière. L'Empereur le dépouilla de son duché qu'il donna à son autre cousin Othon, déjà investi du duché de Souabe (978). La guerre éclata bientôt entre lui et la France, à l'occasion de la Lorraine. Othon II, d'abord repoussé, revint à la charge, ravagea la Champagne et s'avança jusque sous les murs de Paris. La paix fut conclue en 980, et la Lorraine resta à l'Empire. L'année suivante, les Grecs, qu'il avait refoulés dans l'Apulie et la Calabre, appelèrent les Arabes à leur aide et leur fournirent l'occasion de s'emparer de la Sicile. Othon, battu le 13 juin 982, à Basantello, en Calabre, se vit forcé de se jeter à la mer pour échapper aux Arabes. Recueilli sur un vaisseau grec, il allait être conduit à Constantinople, lorsqu'il réussit à se sauver à la nage. Mais accablé par tant de fatigues et de malheurs, il mourut à Rome, le 7 décembre 983, lorsqu'il était sur le point d'attaquer de nouveau les Grecs et les Arabes, pour reconquérir la Sicile.

OTHON III, fils unique d'Othon II, n'avait que trois ans lorsqu'il fut élu, en 983, à Vérone, pour succéder à son père. Sa tutelle fut confiée à Théophanie, sa mère. Henri de Bavière, à la nouvelle de la mort de l'Empereur, courut s'emparer de la personne de son fils, et le retint à Magdebourg; mais les évêques l'arrachèrent à sa garde et firent proclamer Othon III à Weissenstadt. Des guerres civiles troublèrent sa minorité; Rome refusa de le reconnaître, et Théophanie essaya en vain d'obtenir satisfaction. Cette princesse étant morte, en 991, à Nimègue, l'impératrice Adélaïde, grand'mère de l'empereur, malgré son âge avancé, saisit les rênes du gouvernement. En 996, Othon passa les Alpes et se fit couronner à Milan roi des Lombards. Grégoire V, son parent, le couronna aussi empereur à Rome. Les incursions des Slaves l'ayant rappelé, en 997, en Allemagne, Crescentius chassa de Rome le pape Grégoire V, et fit élire à sa place un Grec sous le nom de Jean XVI. Othon revint à la hâte, assiégea Crescentius dans le château Saint-Ange et le fit décapiter. Après avoir conféré la Pologne à Boleslas, il résolut de chasser d'Italie les Grecs et les Arabes; mais assiégé dans Rome par les habitants révoltés, il prit la fuite avec le pape, et mourut empoisonné à Paterno par la veuve de Crescentius. En lui s'éteignit, le 17 janvier 1002, la dynastie impériale de Saxe.

OTHON IV, né en 1174, était fils du duc Henri-le-Lion (*voy.*), de la maison des Guelfes, et de Mathilde d'Angleterre. Il fit ses premières armes en France, avec son oncle Richard Cœur-de-Lion, ennemi acharné de Philippe-Auguste, et ravagea les deux rives de la Loire. Appelé en Allemagne, après la mort de Henri VI, par un parti puissant, il fut élu empereur à Cologne, tandis que Philippe de Souabe était proclamé à Erfurt. En 1207, après l'assassinat de ce dernier, Othon reparut et mit fin aux dissensions en épousant Béatrix, la veuve de Philippe. Le pape Innocent III le couronna à Rome, en 1209; mais quelques démêlés qui survinrent bientôt le firent excommunier, et ce même pape appela à l'empire Frédéric II, duc de Souabe. Dans la grande lutte de la France et de l'Angleterre, Othon prit parti pour cette dernière puissance; il s'avança jusqu'à Valenciennes avec une armée de 120,000 hommes, qui fut complétement défaite dans les plaines de Bouvines (*voy.*). Retiré à Brunswic, il vécut dans la honte et l'oubli, et mourut à Harzbourg, le 15 mai 1218, laissant à Frédéric II la possession de l'Empire. D. A. D.

OTHON, *voy.* WITTELSBACH (*maison de*) et BAVIÈRE, T. III, p. 184.

OTHON I^er^ (FRÉDÉRIC-LOUIS), roi de Grèce (*voy.*), second fils du roi de Bavière Louis (*voy.*), est né à Salzbourg, le 1^er^ juin 1815. Les puissances protectrices de la Grèce l'ayant choisi pour roi du nouvel état, le 7 mai 1832, choix qui fut ratifié par le congrès, le 8 août de la même année, il monta sur le trône, le 6 février 1833 (*voy.* T. XIII, p. 43); mais il ne prit en main les rênes du gouvernement que le 1^er^ juin 1835, c'est-à-dire lorsqu'il eut accompli sa 20^e^ année. Le 22 novembre de l'année suivante, il épousa Marie-Frédérique-Amélie, princesse d'Oldenbourg. Son premier acte de souveraineté fut d'ordonner la mise en liberté de Kolokotroni le père et de Pla-

poutas, accusés tous deux de conspiration et de révolte. Il fit ensuite distribuer des terres aux Palicares, et ratifia le traité de commerce conclu avec l'Autriche. Depuis, il a eu à lutter contre l'état d'anarchie qui régnait encore dans le pays, contre la pénurie du trésor public et contre l'influence rivale des trois puissances protectrices. Il n'a point cédé jusqu'ici aux instances des Grecs qui désireraient un gouvernement constitutionnel, et son trône est encore sans héritier. X.

OTHON, dit DE FRISING. Ce fils de Léopold, margrave d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, entra dans les ordres pour obéir à son père, qui le nomma, malgré sa grande jeunesse, prieur du couvent de Neubourg. Le désir d'acquérir de nouvelles connaissances l'amena à Paris : il y étudia avec passion la philosophie d'Aristote à l'école d'Abélard. Ses études terminées, il repartit pour l'Allemagne, où ses talents distingués et sa haute naissance lui promettaient une brillante carrière; mais en passant à Morimond, il fut tellement touché de la vie simple et austère que menaient les religieux de cette abbaye cistercienne, qu'il prit la résolution de rester avec eux. Il venait d'y être élevé à la dignité d'abbé, lorsque son beau-frère, l'empereur Conrad III, l'appela à remplir le siége épiscopal de Freising ou Frising, en Bavière, en 1137. Il accompagna ce prince dans son expédition de la Terre-Sainte. A son retour, en 1149, il reprit l'administration de son diocèse qu'il ne quitta plus qu'en 1158, pour assister au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, et pour visiter encore une fois l'abbaye de Morimond, dont il avait conservé un doux souvenir. Ce fut dans cette abbaye qu'il mourut, le 22 sept. 1158.

Cet illustre prélat nous a laissé une histoire en 7 livres, improprement appelée *Chronique*, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'en 1146, et qui a été continuée jusqu'en 1209 par Othon de Saint-Blaise. Les 4 premiers livres n'offrent qu'un intérêt médiocre: ce sont des extraits d'historiens chrétiens, tels qu'Eusèbe, P. Orose, Isidore de Séville. En revanche, les 3 derniers sont d'autant plus importants pour l'histoire de l'Allemagne en général, et en particulier pour celle de la lutte du sacerdoce et de l'Empire; car l'auteur ne raconte guère que des faits dont il a été le témoin oculaire ou qu'il tenait de personnes haut placées et dignes de foi. Malgré la délicatesse de sa position, comme prêtre et comme membre de la famille impériale, il a su se montrer historien aussi impartial que judicieux. On a reproché avec raison à son style de manquer de simplicité et de naturel. Les mêmes qualités et les mêmes défauts se font remarquer dans son *Histoire de l'empereur Frédéric I^er^*, que Muratori a insérée dans le t. VI de ses *Scriptores rerum italicarum*. Sa Chronique a été publiée plusieurs fois. La meilleure édition est celle qu'a donnée Ussermann dans le t. II de son *Hermannus contractus*. E. H-G.

OTHONIEL, *voy.* JUGES et HÉBREUX, T. XIII, p. 568.

OTITE, *voy.* OTALGIE.

OTRANTE (DUC D'), *voy.* FOUCHÉ. Pour la ville et le golfe de ce nom, *voy.* APULIE (Pouille).

OTRÉPIEF (GRISCHKA), *voy.* FAUX-DÉMÉTRIUS, DIMITRI et GODOUNOF.

OTTAVE RIME ou OCTAVE. Les Italiens appellent ainsi les stances (*voy.*) de 8 vers, rimées de telle sorte que deux rimes se croisent dans les six premiers, tandis que les deux derniers offrent une rime plate : on appelle ceux-ci la *chiave* ou *chiusa*, clef ou conclusion de la stance. La *Jérusalem délivrée* est écrite en *ottave rime*. Boccace a eu le mérite de faire prévaloir cette forme dans la poésie épique; elle avait déjà été essayée avant lui; son invention a été attribuée par quelques-uns aux Provençaux. Z.

OTTFRIED (LE MOINE), élève de Raban Maur, et natif vraisemblablement de la Souabe, passa la plus grande partie de sa vie dans le monastère des Bénédictins de Wissembourg en Alsace. Pour faire tomber les chansons profanes, il eut l'idée, l'an 870, de mettre en vers les Evangiles, et il dédia son travail à Louis-le-Germanique. Ce poëme, un des plus anciens monuments de la langue allemande, est divisé en strophes de deux vers rimés. Outre l'intérêt qu'il offre à la philologie, il renferme des passages où l'on est frappé

des efforts que fait le poëte pour triompher de la dureté d'un langage encore barbare. Il a été publié pour la première fois, en 1571, par Flaccus Illyricus. La dernière édition critique est celle de Graff. qui a paru, sous le titre de *Christ*, Kœnigsberg, 1831, in-4°. *C. L.*

OTTOBONI, *voy.* ALEXANDRE VIII.

OTTOKAR, *v.* BOHÊME, AUTRICHE.

OTTOMAN, *voy.* OTHOMAN.

OTUS ET ÉPHIALTE, *voy.* ALOÏDES.

OTWAY (THOMAS), poëte anglais, auteur de tragédies, naquit, le 3 mars 1651, à Trotting (Sussex), où son père était recteur d'une paroisse. Le jeune Otway commença ses études à Winchester et passa de là au collége de *Christ-Church*, à Oxford; mais il n'y obtint aucun grade. Étant allé à Londres, il essaya, sans grand succès, la carrière d'acteur. En 1675, parut sa première tragédie, *Alcibiade*, et, l'année suivante, son *Don Carlos*, qui eut un succès éclatant. Sa réputation dramatique lui valut le patronage du comte de Plymouth, fils naturel de Charles II, qui lui procura le grade de cornette dans un régiment de cavalerie destiné pour la Flandre, où Otway servit quelque temps, et d'où il revint aussi pauvre qu'à son départ d'Angleterre. Il continua d'écrire pour le théâtre; mais cette occupation lui fournissait à peine de quoi vivre. Il donna, en 1677, *Titus et Bérénice*, imitée de Racine, et *les Fourberies de Scapin*, d'après Molière : ces deux pièces réussirent sur le théâtre anglais. L'année suivante vit paraître *l'Amitié à la mode*, comédie qui fut suivie, en 1680, de ses tragédies de *Caïus Marius* et de *l'Orphelin*, et, en 1682, de celle de *Venise sauvée*: c'est sur ces deux dernières que s'appuie surtout la réputation dramatique d'Otway. Ses comédies étaient grossières et licencieuses, même pour le temps où il écrivait. Il mourut, le 14 avril 1685, dans une taverne, près de la Tour de Londres, où il se tenait caché, en proie à une extrême pénurie. Cette indigence du poëte à qui l'on doit quelques-unes des scènes les plus touchantes de la tragédie anglaise, a excité la plus vive compassion; mais la dissolution des mœurs d'Otway et l'impudeur de ses flatteries envers les grands ont dû beaucoup rabattre de l'intérêt qu'on lui portait. Comme auteur de tragédies, il occupe un rang élevé, et personne n'a su peindre le malheur domestique avec plus d'âme et d'énergie; son style est facile et naturel; les sentiments et les incidents sont touchants. Les poésies diverses d'Otway sont de peu de valeur. Thornton a donné une édition estimée de ses OEuvres, Lond. 1812, 3 vol. in-8°. L. G-s.

OUANKARAH, *voy.* GUINÉE, T. XIII, p. 296, et DAHOMEY.

OUATE, espèce de bourre douce et lustrée, que l'on tire de l'apocyn (*voy.*), *asclepias syriaca*. Ce produit servait à garnir des couvertures et à rembourrer des vêtements entre le dessus et le dessous, pour leur procurer plus de chaleur sans en augmenter presque le poids. Maintenant on remplace généralement la ouate par du coton mis en feuilles cardées et gommées. La préparation du coton pour ce genre de commerce est particulière à la France, qui en exporte, mais n'en importe pas. D. A. D.

OUBLIETTES, nom que l'on donnait, dans les grands manoirs féodaux, à des sortes de cachots souterrains et obscurs, où l'on enfermait des prisonniers destinés à périr dans ces horribles lieux, n'ayant pour toute nourriture que du pain et de l'eau. On a supposé que la Bastille contenait de pareils cachots, comme presque toutes les prisons de l'ancien Paris. S'il faut en croire les historiens et les chroniqueurs, chaque abbaye, chaque couvent, avait aussi ses oubliettes où l'on enfermait les religieux condamnés à l'*in pace* (*voy.*). La tradition populaire se représentait les oubliettes comme un supplice inventé au moyen-âge, consistant en un puits plus ou moins profond, dont les parois étaient hérissées de lames aiguës, et dans lequel on précipitait le patient à l'aide d'une trappe. Les oubliettes du château de Bade (*voy.* ce nom et T. XI, p. 267), que les voyageurs vont encore visiter, sont de simples souterrains divisés en plusieurs chambres, dont les plus reculées ferment au moyen d'une grosse pierre carrée, tournant sur des gonds en forme de porte,

et qu'on ne pouvait plus ouvrir quand elle était retombée derrière un prisonnier. Cependant on y montre aussi un puits où on laissait choir les victimes condamnées par le tribunal vehmique, la terre venant à manquer sous elles au moment où elles baisaient une image de la Vierge. D. A. D.

OUDE, ou mieux Aoudh, ancienne province ou soubah de l'Indostan, au sud du Rohilkound, et sur le Gange, qui est encore en majeure partie possédée par un prince mahométan tributaire des Anglais. L'état d'Oude est enclavé de tous les côtés dans les possessions de la Compagnie. Nous avons indiqué sa superficie et sa population à l'art. Indostan, T. XIV, p. 636. La ville d'Oude, dans les anciens temps, une des plus célèbres de l'Inde, et qui a donné son nom au pays, n'offre presque plus aujourd'hui que des ruines. Fyzabad, résidence des souverains jusqu'en 1775, a depuis cédé cet honneur à Lucknow, sur le Gumty. Cette capitale, quoique sale et mal bâtie, est pourtant remplie d'édifices somptueux, et passe pour contenir 300,000 âmes*.

Les rois d'Oude, nababs de Lucknow, sont les descendants des anciens soubahdars (vice-rois) de l'empire Mogol, préposés à cette province, qui profitèrent de l'alliance britannique pour se rendre indépendants. Soufder-Djoung, chiite d'origine persane, et favori du fils et successeur d'Avreng-Zeyb, a été le fondateur de leur dynastie. Choudjah-oud-Daulah, son fils aîné qui régna après lui, fut complétement défait par les Anglais, en 1764, devint ensuite leur ami (*voy.* Clive), et acquit, en 1774, dans le partage des dépouilles des Rohillahs qu'il les avait aidés à détruire, quelques portions détachées des provinces d'Agrah et de Delhi. Ces princes ne se signalèrent d'ailleurs que par un faste excessif et par le despotisme de leur administration. Un des derniers cependant, Saadet-Ali, qui parvint au trône en 1798, s'est fait un nom comme poëte en Orient, et a, en outre, publié un grand dictionnaire de la langue persane, qui a paru, en 1822, dans l'imprimerie royale de Lucknow, sous le titre suivant : *The seven seas, a Dictionnary and Grammar of the Persian language, by his majesty the king of Oude.* On a parlé de lui comme d'un prince unissant au goût de la magnificence celui des sciences et des arts, et enflammé d'un grand zèle pour les ingénieux travaux des Européens. Aussi fit-il construire, en 1810, un pont en fer sur le Gumty, et s'est-il procuré, en 1820, un bateau à vapeur pour naviguer sur le Gange. Ch. V.

(*) Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. IV, 2e partie, p. 1144.

OUDENDORP (François de), un des philologues hollandais les plus distingués, naquit à Leyde, le 31 juill. 1696, étudia à l'université de cette ville sous Perizonius, J. Gronovius et P. Burmann, et y obtint une place qu'il quitta pour celle de recteur de l'école de Nimègue, en 1724. Deux ans plus tard, il fut appelé en la même qualité à Harlem, où il resta jusqu'en 1740, époque à laquelle il fut nommé professeur d'éloquence et d'histoire dans sa ville natale. Il y mourut en 1761. On estime ses éditions de Julius Obsequens (Leyde, 1720), Lucain (1728, in-4°), Frontin (1731), César (1737, in-4°), et Suétone (1751, 2 vol.). *C. L.*

OUDINOT (Nicolas-Charles), duc de Reggio, pair et maréchal de France, gouverneur des Invalides, né à Bar-le-Duc, le 26 avril 1767, a débuté à 17 ans comme soldat volontaire dans le régiment de Médoc, où il a porté le mousquet jusqu'en 1787. A cette époque, le vœu de sa famille l'arracha au métier des armes, vers lequel allait bientôt le rappeler sa vocation, encore exaltée par le patriotique élan de 1791. Ainsi, c'est dans toute la rigueur des termes qu'on peut le glorifier d'être un soldat qui a fait *sortir de sa giberne le bâton de maréchal de France.*

Porté par le vote de ses concitoyens au commandement du 8e bataillon de la Meuse, lors de la formation des bataillons volontaires, il se trouva en mesure d'utiliser son modeste apprentissage. En septembre 1792, sa défense du château de Bitche, contre les Prussiens auxquels il fit 700 prisonniers, lui valut le grade de colonel du régiment de Picardie; et au mois de juin suivant, il fut fait géné-

ral de brigade à l'armée de Rhin-et-Moselle, en récompense de sa conduite à Moorlautern, où, pendant quatre heures, il tint bon, à la tête de son régiment, séparé du reste de l'armée, contre un corps ennemi de 10,000 hommes. Le lendemain, l'armée recevait pour mot d'ordre le nom d'Oudinot; et la conduite du régiment de Picardie était proposée aux soldats comme un digne modèle.

Maître de Trèves après une manœuvre hardie (19 therm. an II), et ayant eu la jambe cassée, il y fut laissé comme commandant; fait prisonnier l'année suivante, après avoir reçu cinq coups de sabre à l'attaque de Neckarau (26 vendém.), il subit une captivité de cinq mois; puis rendu par échange, il prit successivement Nœrdlingen, Donauwœrth et Neubourg. Il fut encore atteint d'un coup de feu, et reçut plusieurs coups de sabre à Ingolstadt, où, pendant dix heures, il soutint le choc de l'armée autrichienne aux ordres du général Latour; puis, dans une charge qu'il fit, ayant encore le bras en écharpe, à la tête des 7^{e} hussards, 10^{e} et 17^{e} dragons, il contraignit plusieurs bataillons à mettre bas les armes. Il fut fait général divisionnaire, le 23 germinal an VII, à la suite du combat de Feldkirch, et après avoir délogé de Manheim et de Constance l'armée de Condé et le corps autrichien qui l'appuyait.

Devenu chef d'état-major de Masséna (*voy.*), il eut part en cette qualité aux habiles dispositions de la bataille de Zurich, et il y reçut encore un coup de feu. Le vainqueur de Souvorof, et après lui Brune (*voy.*), maintinrent Oudinot dans les mêmes fonctions pendant leurs laborieuses campagnes de 1799 à 1801 en Italie; il y signala en toute occasion son activité, sa bravoure et son héroïque abnégation. Pendant le mémorable siége de Gênes, ce fut Oudinot qui dirigea les principales sorties; deux fois on le vit affrontant un péril presque certain, traverser les lignes anglaises sur un frêle esquif, aller de Gênes dans le comté de Nice, prendre communication avec Suchet. Le succès de la bataille du Mincio fut pareillement le résultat d'un coup d'audace qu'il effectua à la tête d'une faible escorte, principalement composée d'officiers de son état-major : il s'élança, tête baissée, sur la batterie autrichienne qui, de la redoute de Monzembano, foudroyait les bataillons français, et il l'enleva. La propriété d'une des pièces de cette batterie lui fut décernée, avec un sabre d'honneur, par le premier consul, comme trophée de cette belle action, lorsqu'après la prise de Vérone et de Vicence il vint apporter à Paris les conventions préliminaires de Trévise et les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi.

A l'institution de la Légion-d'Honneur, le général Oudinot fut décoré du grand-cordon de l'ordre. Napoléon, ne l'ayant pas compris dans la première promotion de ses maréchaux, l'investit, à titre presque égal, du commandement de dix mille grenadiers et voltigeurs réunis; sorte d'avant-garde pour les six autres corps composant l'armée d'expédition destinée contre l'Angleterre, et qu'au premier bruit d'une nouvelle coalition il allait lancer du camp de Boulogne sur l'Allemagne (*voy.* T. XVIII, p. 364).

Ce furent en effet les grenadiers d'Oudinot qui ouvrirent, avec Murat, la magnifique campagne de 1805. Ils culbutèrent à Wertingen 18,000 grenadiers autrichiens en quelques heures. L'ennemi fut refoulé, la baïonnette aux reins, jusqu'à Achstetten (non loin d'Ulm), où il se disposa de nouveau à recevoir le combat. Le général Oudinot, avec un détachement de 200 éclaireurs de sa troupe, acheva de rendre la défaite complète en se jetant sur le village de Turnbach : elle eut pour conséquence d'ouvrir à Napoléon les portes de Vienne. Les grenadiers réunis traversèrent cette capitale sans brûler une amorce, et à la vue d'une artillerie formidable qui en défendait le passage, ils franchirent le Danube en passant pardessus la mine et les artificiers autrichiens chargés de faire sauter le pont et qui furent saisis de panique en voyant accourir sur eux le général Oudinot à la tête de son état-major, et leur arracher la mèche des mains. Il alla aussitôt s'emparer du parc d'artillerie de Spitzen, composé de 180 pièces de canon et de 300 caissons; puis il s'établit dans la position de Korn-Neubourg, après avoir enveloppé

dans cette marche rapide six bataillons autrichiens et divers détachements de cavalerie.

Au combat d'Hollabrunn, le général Oudinot eut la cuisse traversée d'une balle, ce qui, à peu d'intervalle de là, ne l'empêcha point de figurer glorieusement à la bataille d'Austerlitz (*voy.*). Enfin il eut l'occasion de s'honorer par une vertu plus rare que la bravoure, dans la mission qui lui fut donnée d'occuper avec ses grenadiers la principauté de Neufchâtel, cédée à Napoléon par la Prusse (15 février 1806). Touchés des témoignages qu'il leur avait donnés de son désintéressement et de sa loyauté, les habitants, à son départ, lui offrirent, avec une épée d'honneur, le titre de citoyen de Neufchâtel, transmissible à ses enfants.

Les grenadiers d'Oudinot eurent part, comme réserve de la grande-armée, aux campagnes de 1806 en Prusse, et de 1807 en Pologne : la victoire d'Ostrolenka, suivie de la reddition de Dantzig, mais surtout l'héroïque et sanglante journée de Friedland, que couronna la paix de Tilsitt (*voy.* ces noms), composent le principal trophée du général Oudinot pendant cette guerre. Il lui valut le titre de comte et une dotation d'un million. L'année suivante, Napoléon, au moment d'ouvrir le congrès d'Erfurt, fit choix de lui comme gouverneur de cette place. Son corps de grenadiers fut porté à 18 bataillons, au commencement de 1809, pour l'avant-garde dans la campagne d'Autriche, qu'il ouvrit par la brillante affaire de Pfaffenhoffen (19 avril). A peu de jours de là, celle de Ried (1er mai) laissa en son pouvoir 1,500 prisonniers; puis eut lieu le mémorable combat d'Ebersberg, dans lequel une des divisions du général Oudinot eut 300 hommes tués et 600 blessés, et où 7,000 Français écrasèrent 35,000 Autrichiens. Il entra à Vienne le 13 mai, et sur le champ de bataille d'Essling (*voy.*), où, épargné par les boulets, il avait eu deux chevaux tués sous lui, il remplaça dans le commandement du 2e corps le duc de Montebello, frappé dans cette néfaste journée. Ce ne fut toutefois qu'après la bataille de Wagram (*voy.*), au succès de laquelle il avait si puissamment contribué, qu'il reçut enfin le bâton de maréchal, auquel l'empereur joignit le titre de duc de Reggio, avec une dotation de 100,000 fr. de rente.

Chargé, en 1810, d'occuper la Hollande avec son corps d'armée, il dut se rendre maître d'Amsterdam, et il gouverna plus d'un an cette capitale de Louis Bonaparte (*voy.*), qui du moins se plut à louer, dans le ministre des rigueurs de son frère, un grand esprit de droiture et de modération. Deux fois gouverneur de Berlin, en 1812, le duc de Reggio sut, là aussi, se concilier la confiance et l'estime de la nation et du monarque.

Il eut sa part de mécomptes et de terribles épreuves dans la funeste campagne de Russie. Après avoir franchi le Niémen à la tête du 2e corps, fort de 36,000 hommes, il enleva le camp retranché de Polotsk, et reçut ordre de l'empereur d'occuper cette place, qu'il regardait comme la clef de l'opération dirigée par lui sur Moscou. Mais le maréchal Oudinot se trouva réduit à moins de 20,000 combattants après quelques semaines de lutte contre les forces plus considérables du général Wittgenstein chargé de lui disputer le terrain, et auquel il livra vainement une série de glorieux combats, tels que ceux de la Drissa et de Spass (17 août). Grièvement blessé dans cette dernière action, il remit son commandement au général Gouvion Saint-Cyr, que l'empereur venait de lui envoyer comme renfort avec 15,000 Bavarois, et qui, blessé à son tour, le lui résigna dans les premiers jours de novembre, après avoir enfin pris le parti d'abandonner Polotsk, mais non sans y avoir noblement gagné le bâton de maréchal.

Le duc de Reggio était à peine convalescent lorsqu'il se fit transporter de Vilna au quartier-général de Tchiia (gouvernement de Vitebsk). Les conjonctures étaient devenues menaçantes; le duc de Bellune, à la tête du 9e corps, s'était rapproché pour agir de concert avec le 2e; les deux maréchaux allaient tenter en commun quelque coup de vigueur pour rejeter Wittgenstein derrière la Duna : tout à coup arrive la nouvelle de la catastrophe de Moscou. Le duc de Reggio juge dès lors

que le parti le plus utile, en vue d'assurer la retraite aux débris de la grande-armée, serait de se rendre maître de Borissof (gouv. de Minsk); il fond sur la division russe aux ordres du général Lambert qui couvre cette place, et l'enlève après avoir culbuté l'ennemi. Mais, par malheur, la colonne de voltigeurs qu'il a lancée pour s'emparer du pont de la Bérézina (*voy.*) n'arrive que pour le voir sauter (23 novembre). Il tourne aussitôt ses efforts sur l'un des points réputés guéables, Studzianka, et il s'y établit. Le 26, au point du jour, Napoléon rejoint le maréchal, et quelques heures après commence, en bon ordre, le défilé du 2e corps sur le premier des deux ponts qu'on est parvenu à jeter sur la Bérézina. Oudinot se porte aussitôt contre l'ennemi à la tête des 7,000 combattants qui restent de son armée, et le refoule dans la direction de Borissof. Cette manœuvre, complétée par l'occupation du village de Zembin, assura la route de Molodetchno à l'empereur, sur le point d'être pris par l'amiral Tchitchagof. Deux jours après avait lieu la bataille de la Bérézina, et le duc de Reggio, qui, le lendemain, avait eu le corps traversé d'une balle, tandis que s'achevait le passage du fleuve, était proclamé le sauveur de l'armée.

Il eut part à la campagne de 1813 en qualité de chef du 12e corps de la nouvelle grande-armée; mais le soldat avait perdu son enthousiasme et le temps des triomphes était passé. Oudinot, qui avait contribué au succès de la bataille de Bautzen (*voy.*), fut chargé de prendre commandement de trois corps d'un effectif total de 65,000 hommes pour pénétrer dans Berlin, que couvrait le prince royal de Suède, Bernadotte, avec des forces bien supérieures. Il avait l'ordre exprès d'attaquer au plus tôt et il s'avançait par Trebbin sur trois colonnes parallèles; il conduisait lui-même celle de gauche, celle de droite était sous les ordres du général Bertrand, le centre était commandé par le général Reynier. Sans lui laisser le choix des positions, l'ennemi attaqua son centre engagé dans un terrain coupé de bois et de marais. Il fut battu et fit retraite sur Wittenberg (24 août). A la nouvelle de cet échec, Napoléon remit le commandement des corps réunis au maréchal Ney, qui bientôt (6 sept.) essuya lui-même un revers beaucoup plus rude à Dennewitz (*voy.*), où la perte des Français ne s'éleva pas à moins de 10,000 hommes, 43 pièces de canon et 170 caissons. Le maréchal Oudinot, dont le corps avait souffert le plus et était resté le dernier sur le champ de bataille, ne se retira en bon ordre qu'après avoir couvert vaillamment la retraite.

Le 16 octobre, il commandait, au combat de Wachau les deux divisions de jeune garde, qui, de concert avec le duc de Bellune, rejetèrent Wittgenstein sur Stœrmthal et Gossa, et, le 18 et le 19, firent des prodiges de valeur à la funeste bataille de Leipzig (*voy.*). Chargé de l'arrière-garde pendant toute la retraite, le duc de Reggio, abattu par le déchirant spectacle de la déroute et des privations, des souffrances de ses jeunes soldats, décimés par un typhus mortel, tomba lui-même dangereusement malade, et fut obligé de quitter son commandement.

Il reparut à la tête d'un nouveau corps de jeune garde, à l'ouverture de la campagne de 1814, et ajouta encore à sa vieille gloire par la conduite qu'il tint aux combats de Brienne, de Champ-Aubert, de Nangis, de Bar-sur-Aube et d'Arcis (21 mars), où, quoique blessé pour la 32e fois, il voulut assister à la fin de l'action.

Le duc de Reggio, qui n'avait point quitté l'empereur à Fontainebleau, attendit qu'il fût par lui délié de ses serments avant d'adresser son adhésion au gouvernement de Louis XVIII. Il s'honora pendant les Cent-Jours par une fidélité aussi sincère envers ce monarque, de qui il avait reçu les plus flatteuses distinctions, ayant été nommé successivement gouverneur de la 3e division militaire, ministre d'état, pair de France et colonel général des grenadiers et chasseurs royaux.

A la seconde restauration, le maréchal duc de Reggio accepta le titre de major général de la garde royale, puis le commandement en chef de la garde nationale de Paris, qu'il garda jusqu'à la guerre d'Espagne (1823), où il eut le comman-

dement du 1er corps d'armée. L'opinion libérale, qui lui reprochait alors de s'être séparé d'elle, lui tint compte cependant de sa protestation, d'ailleurs désintéressée, qu'il fit le premier contre la prétention diplomatique qui contestait la légitimité des titres nobiliaires conférés par l'empereur Napoléon à ses plus illustres lieutenants.

Depuis la révolution de 1830, à laquelle il adhéra comme pair de France et comme maréchal, le duc de Reggio s'est de plus en plus attaché à la nouvelle dynastie. Il fut nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur le 19 mai 1839, puis il a succédé au maréchal Moncey, comme gouverneur des Invalides, le 22 octobre 1842.

Le fils aîné du maréchal, M. le marquis Oudinot (NICOLAS-CHARLES-VICTOR), lieutenant général, député, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est né à Bar-le-Duc le 3 novembre 1791. Admis dès 1805 par l'empereur Napoléon au nombre de ses pages, il en fut nommé le premier au congrès d'Erfurt, et il fit en cette qualité la campagne de 1809. Depuis il a eu part à toutes les campagnes de l'empire, et il a conquis chacun de ses grades sur le champ de bataille. Napoléon signa son brevet de colonel après l'abdication de Fontainebleau; et cette nomination fut confirmée par le comte d'Artois, en qualité de lieutenant général du royaume. Étranger à tout commandement dans les Cent-Jours, il obtint, en 1822, celui du 1er régiment de chasseurs à cheval de la garde royale, avec le rang de maréchal-de-camp. Appelé à l'exercice actif de cette fonction, puis chargé de l'organisation de l'école de Saumur, il y déploya beaucoup de zèle et d'activité. M. le marquis Oudinot a été promu au grade de lieutenant général dans la campagne de 1835 en Algérie, où il a été appelé par le noble désir de venger la mort de son frère puîné, le brave colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval d'Afrique, frappé mortellement au défilé de Muley-Ismaël. M. le marquis Oudinot est membre de la Chambre des députés, ayant été nommé dans le département de Maine-et-Loire, aux élections de 1842. Comme écrivain, il a traité avec succès, non-seulement des questions qui intéressent les études militaires, mais encore des questions d'économie politique d'un ordre élevé. P. C.

OUDNEY, chirurgien de la marine anglaise attaché à une expédition chargée par le gouvernement d'explorer l'intérieur de l'Afrique; mort en janvier 1824, dans le cours de ses recherches. *Voy.* AFRIQUE, T. Ier, p. 236. X.

OUESSANT (ILE D'). Située dans l'Océan (*voy.* FINISTÈRE), cette île, la principale de celles qui sont placées à l'entrée de la rade de Brest, fut érigée en marquisat, en 1597, en faveur d'une branche de la maison Jourdac-Rieux. Elle doit quelque célébrité au combat naval qui fut livré dans ces parages, en 1777. La guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et la France qui avait reconnu l'indépendance des États-Unis d'Amérique, une flotte de 32 vaisseaux de ligne fut armée dans le port de Brest, et le 8 juillet, elle prit la mer, suivie de 15 frégates ou autres bâtiments. L'amiral anglais Keppel sortit, le 12, de Plymouth à la tête de 30 vaisseaux de ligne. Les deux flottes se rencontrèrent à 30 lieues d'Ouessant et à égale distance des îles Sorlingues. Le 27, au point du jour, l'ennemi n'étant plus qu'à quatre milles, et les Anglais se disposant à attaquer la queue de l'escadre française afin de la prendre entre deux feux, le comte d'Orvilliers (*voy.*) fit exécuter une manœuvre qui déconcerta leurs projets, et les força enfin d'en venir aux mains. La ligne française était composée de trois divisions : l'avant-garde, de 9 vaisseaux, commandée par le comte Duchaffault, le centre, occupé par le comte d'Orvilliers à la tête de 9 vaisseaux, enfin la troisième escadre, où se trouvait Lamothe-Piquet, et qui était commandée par le duc de Chartres (*voy.* ORLÉANS, T XVIII, p. 785). Pendant trois quarts d'heure, l'avant-garde soutint seule le feu de l'ennemi; mais l'engagement devint peu à peu général, et le comte Duchaffault, en cherchant à dégager *la Ville de Paris*, fut blessé d'un biscayen au bras. Enfin, après deux heures de combat, les deux

flottes se séparèrent et s'arrêtèrent à environ trois milles l'une de l'autre. Quelque temps après, le comte d'Orvilliers fut prévenu qu'une division anglaise faisait mine de l'attaquer de nouveau ; il donna aussitôt le signal de se former en bataille, et se porta droit au-devant de l'ennemi. Alors les Anglais se replièrent sur la flotte, et la retraite commença sur Plymouth, où en effet l'amiral Keppel rentra le 29 et le 30, laissant l'honneur du combat à la France. D. A. D.

OUEST, *voy.* Couchant et Points cardinaux.

OUIE (du latin *auditus*), sens par lequel les animaux perçoivent les vibrations sonores des corps, et dont les instruments ont été décrits à l'art. Oreille. Plus parfaite chez l'homme où aboutissant à un cerveau mieux organisé, l'oreille sert non-seulement à recueillir les bruits, elle perçoit encore les sons, juge leurs nuances, apprécie leurs combinaisons musicales ou parlées, soit qu'ils viennent du dehors, soit qu'ils émanent de l'individu même qui doit réagir sur eux par son intelligence. *Voy.* Bruit, Son, Voix et Parole.

Plus vigilante que la vue, l'ouïe est pour l'animal une sentinelle avancée qui n'a pas besoin de la lumière ; comme la vue, elle est indispensable au complet exercice de la vie, et elle ne peut manquer naturellement ou accidentellement sans y laisser un vide profond. Comme elle aussi, elle se développe et s'améliore sous l'empire de l'exercice, et arrive à une sensibilité et à une précision qui tiennent du prodige.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des conditions extérieures de l'ouïe, savoir de l'origine et de la transmission du son, non plus que des modifications que lui impriment les corps qu'il frappe et ceux qu'il traverse (*voy.* Acoustique). Nous arrêtant au jeu des organes, nous voyons les rayons sonores recueillis et dirigés par la conque de l'oreille dans un canal étroit et court formé par la membrane du tympan. Cette conque, sur laquelle ont été copiés les cornets acoustiques, est chez quelques animaux assez mobile pour se diriger vers le son et aller en quelque sorte au-devant de lui. Le tympan renferme dans sa cavité une certaine quantité d'air chauffé à la température du corps, et semble avoir pour objet de préserver des accidents extérieurs l'organe réel et intime de l'ouïe. Des muscles sont là qui tendent et relâchent à propos cette membrane, précisément comme on tend la corde d'une caisse ou d'une timbale. Elle transmet donc les vibrations à l'air dont nous venons de parler et qui se renouvelle par la trompe d'Eustache située au fond de la gorge : ce qui explique comment on entend le mouvement d'une montre qu'on tient entre les dents, en même temps qu'on se bouche les oreilles. Successivement, les nerfs renfermés dans le limaçon et dans les canaux demi-circulaires reçoivent l'ébranlement et le transmettent au cerveau qui le sent et le perçoit. Les expériences et plus souvent les faits pathologiques ont démontré le rôle que chaque partie de l'appareil auditif joue dans la fonction en général. C'est ainsi, par exemple, qu'on a vu que la perforation du tympan n'était pas une cause absolue de surdité, et que même elle pouvait être pratiquée dans des vues thérapeutiqnes. Il en est de même des études d'anatomie et de physiologie comparée, qui expliquent les différences offertes par l'oreille, chez les animaux, les reptiles et les poissons.

La liaison de l'ouïe avec la parole est parfaitement prouvée par la mutité des sourds de naissance (*voy.* Muets, Sourds-Muets), ainsi que par l'imperfection et la faible utilité de la parole chez les sourds-muets auxquels on l'a enseignée. F. R.

OUIES, *voy.* Branchies, T. IV, p. 137.

OUKASE, Oukaz, mot russe qui signifie édit, ordonnance, et qui est l'expression de la volonté du souverain faisant loi dans l'empire moscovite. Nous lui donnons le genre masculin, comme en russe. Le verbe *oukasath*, ordonner, dont il dérive, se trouve déjà dans cette antique formule : *Velikii Goçoudar* oukasall, *i boïari prigovorili* (le grand-seigneur a ordonné, et les boïars sont tombés d'accord sur ce point). Même aujourd'hui, il n'y a pas d'autre législation en Russie que les oukases impériaux rendus

soit en sénat, soit en saint-synode, soit en conseil; car le Digeste (*voy.* CODIFICATION et NICOLAS I^er^) n'est autre chose qu'un recueil ou une concordance d'oukases. Ils finissent par cette formule *Byth po semou*, Qu'il en soit ainsi! comme les ordonnances de nos rois finissaient par ces mots : *Car tel est notre plaisir.* S.

OUKRAINE, *voy.* UKRAINE.

OULANS ou HULANS, nom de plusieurs régiments de cavalerie légère de l'armée autrichienne. Leur principale arme est la lance, ornée sous le fer d'une flamme aux couleurs nationales; mais ils ont en outre le sabre et des pistolets. Leur coiffure est le chapska avec une aigrette en crins. C'est chez les Polonais qu'on trouve la première mention des oulans, et c'est à eux que d'autres nations, les Autrichiens, les Prussiens, etc., les ont empruntés (*voy.* LANCIERS). Le nom paraît provenir d'un chef tatare nommé Oullan ou Hullan qui s'est distingué à la tête de ces cavaliers. X.

OULÉMAH, nom arabe qui signifie docteur, savant, lettré, et qui fut primitivement donné aux jurisconsultes musulmans. Ce corps se divisait en trois classes : 1° les *imams* ou ministres du culte; 2° les *mouftis*, docteurs de la loi; et 3° les *cadis* ou *kadhis* (*voy.* tous ces mots), juges. Chacune de ces classes était subdivisée en plusieurs autres, suivant le rang et les fonctions de ceux qui les composaient. Cette organisation subit des changements sous les khalifes et sous les dynasties qui démembrèrent l'empire musulman; mais presque partout et toujours, les ministres de la justice eurent la prééminence sur ceux de la religion, et le grand-juge *kadhi-al-koudhat* ou kadi des kadis était le chef des oulémahs.

Dans l'empire Othoman, les membres de ce corps sont à la fois ministres de la religion, de la loi et de la justice. Depuis Soliman I^er^, le moufti de Constantinople est le chef des oulémahs. Ainsi que nous l'avons dit à l'art. KADI, ceux qui se destinent à entrer dans le corps des oulémahs font leurs études dans des médressès ou colléges (*voy.* MOSQUÉES). Lorsqu'ils ont parcouru les dix degrés d'études, ils arrivent enfin, au bout de 40 ans, et après plusieurs examens, au degré de *soléimanié*, qui est le premier de tous.

C'est parmi les *muderiss* de Constantinople, d'Andrinople et de Brousse qu'on choisit les magistrats des 1^er^, 2^e^ et 3^e^ ordres; mais dans les provinces, ils ne peuvent obtenir que des charges de kadis ou de mollahs. Parmi ceux de la capitale, les soléimaniés deviennent par ordre d'ancienneté mollahs de 1^re^ classe, dont fait partie la magistrature de *sadr-roum* qui donne droit à la dignité de *cheikh-ul-islam* ou *moufti* de la capitale.

Après le moufti qui, dans sa spécialité est l'égal du grand-visir et jouit des mêmes prérogatives et des mêmes honneurs, les principaux oulémahs, magistrats du premier ordre sont le sadr-roum ou *kadi-asker* de Roumélie et le *sadr-anadoly* ou kadi-asker d'Anatolie, l'*Istamboul-kadissi*, grand-juge et chef de la police de Constantinople; le premier mollah de la Mecque et de Médine; ceux d'Andrinople, de Brousse, du Kaire, de Damas, puis ceux de dix autres villes. Ces mollahs ont les mêmes fonctions que l'Istamboul-kadissi. Le *nakib-ul-achraf* est choisi parmi les kadi-askers et l'Istamboul-kadissi, en activité ou en retraite; il est le chef de tous les *chérifs*, *émirs* ou *séids*, noms qui servent à désigner tous les descendants de Mahomet ou d'Ali qui existent dans l'empire othoman.

Les magistrats du 2^e^ ordre sont les mollahs de dix villes du second rang; ceux du 3^e^ ordre sont les trois *murefettichs* de Constantinople et les deux d'Andrinople et de Brousse; les kadis des villes inférieures forment le 4^e^ ordre des magistrats, et le 5^e^ se compose des *naïbs*, substituts des mollahs et des kadis. Tous ces magistrats jugent en dernier ressort, sans être assistés de conseillers, de syndics, ni d'assesseurs.

Les oulémahs, ministres de la religion, parmi lesquels on ne compte pas les derviches (*voy.*), sont bien moins rétribués que les autres. Ils sont divisés en 5 classes : les *cheikhs*, prédicateurs ordinaires, dont un est attaché à chaque mosquée; les *khatibs* (anciens), qui remplissent les fonctions sacerdotales le vendredi; les *imams*, qui en sont les véritables curés; les *muezzins* (*voy.* ces noms), crieurs ou chantres qui, du haut des minarets, ap-

pellent les musulmans à la prière; enfin les *cayms*, gardiens des temples. Tous ces ministres sont nommés par un des trois principaux personnages du corps des oulémahs. Ce corps ne paye ni taxe ni contribution, et a le privilége exclusif de n'être exposé à aucune confiscation. Ses membres n'ont aucun costume particulier et ne sont distingués que par la forme variée de leurs turbans.

Quelques sulthans ont vainement tenté de mettre un frein à l'ambition et surtout à l'orgueil des oulémahs, qui, par leur organisation, doivent jouir de la plus grande influence dans le pays. Les chefs de ce corps ont figuré dans plusieurs révolutions et ont contribué à la déposition et à la mort de plus d'un monarque othoman. H. A-D-T.

OUPANICHADS, *voy.* VEDAS et INDIENNE (*religion*).

OURAGAN (nom que les Espagnols ont, dit-on, emprunté aux Caraïbes), *voy.* ORAGE et VENT.

OURAL, MONTS OURALIENS. « La chaîne, ou plutôt l'assemblage de chaînons à peu près parallèles qui porte ce nom, dit M. A. de Humboldt dans son *Asie centrale* (t. I^er^, p. 412), est le plus grand soulèvement dans la direction du sud au nord qu'offre le relief de l'Asie, » dont, suivant la géographie moderne, il forme, avec le fleuve Oural ou Iaïk, la limite du côté de l'Europe. « C'est une chaîne méridienne, poursuit l'illustre voyageur, presque entièrement isolée et continue, sur une longueur de plus de 700 lieues (de 20 au degré équatorial), si l'on regarde comme son prolongement austral le plateau de l'isthme des Troukhmènes, entre le lac Aral et la mer Caspienne; comme son prolongement septentrional, les montagnes de la Nouvelle-Zemble. » En la prenant seulement de Gouberlinsk sur le fleuve Oural (près d'Orsk), à l'extrémité boréale de l'île de Vaïgatch dans la mer Glaciale, on trouve encore, même pour l'axe de la chaîne, une longueur de près de 20 degrés (de 50° 40′ à 70° 25′), ou de 400 des mêmes lieues. Quant à la longitude, elle varie du 53^e^ au 58^e^ méridien à l'est de Paris.

Le nom d'Oural paraît signifier *ceinture* (du turc kirghiz *ouralmak*, ceindre), comme les noms russes de *Zemlianoï Poïas**, *Kamennoï Poïas* : aussi l'a-t-on traduit, déjà dans un vieux voyage du recueil de Ramusius, *Montes dicti Cingulus terræ*. Quelques géographes modernes avaient adopté le nom de *monts Verkhotouriens*, de la petite ville de district Verkhotourié (gouvernement de Perm, en Asie); ou peut-être aussi de Verkh-Ouralsk, petite ville située au point où le fleuve Oural commence à former la frontière. On trouve en outre les noms de monts *Iougriens* et *Ougriens*. Chez les anciens, la même chaîne était connue sous celui de monts *Hyperboréens* ou *Ryphéens*, et quelquefois (dans Ptolémée) de monts *Rhymmiques*.

D'abord bifurquée au sud du fleuve Oural, la chaîne se trifurque de Gouberlinsk à Kyschtim. M. de Humboldt indique les noms des différents chaînons; c'est le chaînon occidental, flanqué encore d'un faible soulèvement appelé *Obchtcheï-Syrt*, qui conserve d'abord le nom d'Oural : aussi y remarque-t-on les plus grandes hauteurs; cependant lui-même prend, à mesure qu'il avance vers le nord, ceux d'*Ilmen-rak*, d'*Iamantau*, d'*Iremel*, de *Iæroktau*, d'*Ourenga*, du *Grand-Taganai*, de *Iourma*, et le nom d'Oural passe au chaînon central, qui ne justifie pas cette préférence par son élévation. « Au nord de Miask et de Slatoust**, continue le savant que nous avons pris pour guide, la tripartition de l'Oural s'évanouit peu à peu... La chaîne occidentale ou *Ilmène*, si remarquable par la beauté et la grande variété de ses minéraux, s'abaisse au nord du lac Argassi... La ville de Catherinenbourg est déjà placée à la pente orientale de l'Oural, sur un plateau qui n'atteint que 126 toises d'élévation. » Là est le passage ordinaire de l'Europe en Asie; le voyageur y soupçonne à peine la présence d'une grande chaîne de montagnes (*voir* notre ouvrage : *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 650). Le point culminant de toute la chaîne paraît être le *Konchakovskoï-Kamen*, au nord de Bogoslovsk; on lui donne une élévation de

(*) L'orthographe de M. de Humboldt, qui écrit *Semlänni*, *Waigats*, etc., laisse à désirer.

(**) Il faut lire *Zlatooust*.

1,334 toises, ou environ 8,000 pieds ; l'Iremel n'a que 883 toises ; les monts Obdores, 780 ; et le Grand-Taganaï, 545*. Aux roches dominantes, granite, diorite, porphyre, viennent se joindre des substances hétérogènes souvent très précieuses. « La petite chaîne de l'Ilmène, dit M. de Humboldt (p. 475), au nord-nord-est de Miask, composée en grande partie d'une roche granitique dans laquelle le quartz est remplacé par l'éléolithe, offre à elle seule 28 espèces minérales dont 4 n'ont point encore été observées ailleurs. La même richesse se trouve dans le gîte de Moursinsk, célèbre par ses béryls, ses topazes et ses cristaux de feldspath d'un pied de diamètre; dans les filons d'or de Bérésofsk et le micaschiste de la Takovaïa. »

Près des deux tiers de l'Oural, depuis les confins de la région polaire jusqu'au centre du gouvernement d'Orenbourg, sont couverts de forêts impénétrables de mélèzes, de sapins et de bouleaux. Le terrain y est en grande partie marécageux, et les cours d'eau qui en descendent vers la plaine sont navigables à peu de distance de leurs sources. Dans la partie méridionale, au contraire, les bois disparaissent et les flancs des montagnes ne se garnissent que d'une verdure chétive bientôt desséchée par les chaleurs de l'été qui mettent les rivières à sec. Les forêts du nord ne sont habitées que par quelques chasseurs : dans la partie centrale, une population plus nombreuse se groupe autour des mines et des usines. Des Russes y ont formé des colonies agricoles, et des Baschkirs demi-nomades mènent leurs troupeaux sur le bord des fleuves. — On consultera avec fruit et intérêt sur toute cette matière : Erdmann, *Reisen im Innern Russlands*, t. II, p. 44 et suiv.; un ouvrage trop peu connu ou trop rarement cité, de M. Ferd.-H. Müller, intitulé : *Der ugrische Volksstamm*, Berlin, 1837, in-8°; la nouvelle publication de M. de Humboldt (Paris, 1843, 3 vol. in-8°), dont nous venons de donner quelques extraits; et le Voyage de M. Rose, entrepris, comme on sait, conjointement avec MM. de Humboldt et Ehrenberg et décrit par lui, ouvrage non moins curieux, quoique plus spécialement adressé aux géologues et aux minéralogistes, et intitulé *Mineralogisch-geognostische Reise nach dem Ural, dem Altai und dem Kaspischen Meere*, Berlin, 1837 et 43, 2 gros vol. in-8°, avec planches et cartes, notamment une carte détaillée de l'Oural dressée par M. Berghaus.

Nous ferons suivre cet aperçu général de quelques détails traduits de l'allemand. J. H. S.

L'Oural est remarquable surtout par les richesses métalliques qu'il renferme. La première forge y fut établie en 1623, et le premier martinet à cuivre en 1640. Les mines d'or de Bérésofsk sont exploitées depuis 1754; mais les lits de sables aurifères ne sont connus que depuis 1774. La couronne possédait, vers 1835, neuf mines et forges pour le fer, 51 mines de cuivre, un lavoir pour l'or, un hôtel des monnaies; 81 mines de fer et 18 de cuivre appartenaient à des particuliers. On évaluait le produit annuel en cuivre à 200,000 pouds*, celui en fer à 5,500,000, et celui en fer de fonte à 8,500,000. Les salines du gouvernement donnent annuellement 1,300,000 pouds de sel; celles des particuliers en donnent 6,136,000. Le nombre des ouvriers employés dans les mines s'élève à plus de 120,000. On ne trouve point d'étain dans l'Oural, et presque point de plomb et d'argent. On peut estimer le produit annuel des mines à 45 millions, et, en y comprenant l'or de lavage, à 50 millions de roubles. Outre la foire qui se tient chaque année à Irbith pour la vente des produits des mines et des fabriques du pays, les principaux lieux d'entrepôt sont, pour l'intérieur, Nijni-Novgorod, et pour l'extérieur, Archangel, Pétersbourg et Taganrog (*voy.* ces noms). Depuis quelques années, l'exploitation des mines d'or de l'Oural offre les résultats les plus satisfaisants. Le lit de sable aurifère couvre une surface de 36,000 verstes carrés. Ce sont vraisemblablement les débris d'anciennes montagnes. L'or des mines s'obtient ainsi : on broie le minerai dans des mortiers de fer, et après l'avoir réduit en poussière, on le jette dans le lavoir. L'eau emporte la terre et

(*) M. de Humboldt ne fait pas mention du *Paoulinskoï-Kamen*.

(*) Le poud répond à 16.28 kilogr.

les parties les plus légères, tandis que les parties métalliques plus lourdes tombent au fond sous la forme de petits grains. L'or des sables aurifères est soumis simplement à un lavage et tamisé. Les propriétaires des lavoirs particuliers paient à l'état 10 p. 0/0 du produit net. Jusqu'en 1817, on n'avait pas retiré de l'Oural plus de 18 pouds d'or par an, terme moyen; mais depuis 1835, le produit de l'exploitation s'est élevé à près de 300 pouds par an, ou 4,920 kilogr. (*voy.* Or). En 1824, 200 pouds d'or ont été envoyés à la monnaie et ont donné 10 millions de roubles en papier (équivalant à 1 fr. 10 cent.). Un peu plus du quart appartenait au gouvernement. Parmi les particuliers qui possèdent les mines les plus importantes de l'Oural, on doit citer les familles Demidof (*voy.*), Iakovrlef, Strogonof (*voy.*), et la maison de commerce Goubine. L'exploitation du platine (*voy.*) est aussi très importante dans l'Oural. Elle s'est élevée, en 1835, à 115 pouds, et en 1836 à 118. Nous avons parlé ailleurs du malachite (*voy.*). On a trouvé près de Iékatherinenbourg un béryl très pur de couleur verte et du poids de six livres. Au nord de Verkhotourié sont les mines de Bérésofsk, Goumé-schefsk (surtout pour le cuivre, et célèbre par ses malachites) et Bogoslofsk. On a trouvé dernièrement aussi des diamants (à Bissersk) et du succin dans l'Oural. L'exportation de tous ces riches produits est facilitée par les nombreux cours d'eau qui prennent leur source dans cette chaîne de montagnes (Tchoussovaïa, Iceth, Pétchora, etc.). La plus considérable de ces rivières, en ne comptant pas la Kama, grand affluent du Volga (*voy.*), est l'*Oural*, nommé jadis Iaïk et plus anciennement *Rhymnus*, qui naît sur le versant oriental, et qui, après un cours de 2,000 verstes ou 300 milles géogr., se jette dans la mer Caspienne, par plusieurs embouchures, auprès de Gourief. Ce fleuve est peu profond, mais il est très poissonneux; on y pêche surtout l'esturgeon, dont les œufs servent à préparer le caviar (*voy.*). La steppe qui s'étend sur sa rive droite jusqu'à la mer Caspienne, et qui a environ 560 verstes de long sur 60 de large, est habitée par les Kosaques *de l'Oural*; les Kirghises (*voy.* ces mots) errent sur la rive gauche. On sait quelle part les Kosaques du Iaïk prirent à la révolte de Pougatchef (*voy.*): après sa mort Catherine leur accorda, le 16 janvier 1775, une amnistie générale et leur rendit toutes leurs franchises; mais elle voulut qu'on changeât le nom du Iaïk en celui d'Oural, et qu'ils s'appelassent eux-mêmes à l'avenir Kosaques de l'Oural. Ils mettent 20,000 hommes en campagne. *C. L.*

OURALIENS (peuples). A l'exemple de Klaproth (*Asia polygl.*, p. 182), nous avons appelé ainsi (*La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 586 et suiv.) la grande famille finnoise divisée en trois branches dont l'une prend encore plus spécialement le nom de Finnois ouraliens, comme habitant à proximité de cette chaîne de montagnes. Nous renvoyons pour les détails au même ouvrage et à l'art. Finnois. M. Müller, dont nous avons cité les savants travaux sur la page précédente, a préféré le nom de famille *ougrienne*, sans nous expliquer suffisamment en quoi ce nom diffère, suivant lui, de celui des Iougriens, qu'il comprend sous la même dénomination comme un des éléments constitutifs. Il ne confond pas sans doute les Ougriens avec les *Ouïgours* qui, selon Klaproth, sont *manifestement* des Turcs. S.

OURCQ (canal de l'). Ce canal de dérivation de la rivière de l'Ourcq commence dans le dép. de l'Oise, et, après avoir passé près de Meaux, vient alimenter le bassin de la Villette, d'où les eaux traversent le nord de Paris pour se jeter dans la Seine, au-dessus de l'Arsenal. La longueur de ce canal est de 94 kilom. *Voy.* Canal. X.

OURIQUE, petite ville et chef-lieu d'un district de la province d'Alentejo en Portugal, où Alphonse I^er^ (*voy.*), comte de ce pays, remporta sur les Maures, en 1139, une victoire éclatante, qui le fit proclamer roi par le peuple portugais. X.

OURS (en latin *ursus*), genre de mammifères carnassiers de la tribu des carnivores plantigrades, et auxquels leur grande taille, leurs formes trapues, leurs membres épais, armés d'ongles puissants,

donnent un aspect redoutable, bien que, moins audacieux que timides, ils ne soient guère à craindre que dans une attaque à force ouverte. Leur système dentaire dénote d'ailleurs des habitudes peu carnassières; aussi ne mangent-ils de chair qu'autant que la contrée qu'ils habitent ou la saison ne leur fournissent pas les fruits et les racines qu'ils préfèrent. La conformation de leurs membres, peu favorable à la course, leur permet de se tenir dressés sur les pattes de derrière et de grimper avec agilité aux arbres, où ils vont souvent chercher les nids des abeilles. Ils doivent aussi à la grande quantité de graisse dont leur corps est ordinairement chargé, la faculté de nager avec facilité. Leurs yeux sont petits, mais vifs, leurs oreilles mobiles; leur museau terminé par un cartilage également mobile, où sont percées les narines, indique l'activité de l'odorat. Les ours font entendre une sorte de grondement mêlé d'un frémissement de dents. Le pelage se compose chez eux de poils épais, longs et brillants. Leur force musculaire est très grande, et leur intelligence est loin d'être en rapport avec la lourdeur de leur allure. Cependant ils mènent une vie solitaire et indolente, retirés dans les antres qu'ils creusent, ou dans les huttes qu'ils construisent à l'aide de branches d'arbres, au sein des forêts les plus épaisses; c'est là qu'ils passent tout l'hiver, plongés dans une léthargie complète, dont ils ne sortent même pas pour prendre de nourriture; aussi sont-ils, lorsqu'ils sortent de leur retraite, d'une maigreur extrême. La prudence est un des traits saillants du caractère de l'ours, et bien qu'il ne paraisse pas susceptible de peur, il ne s'approche qu'avec lenteur et circonspection des objets qu'il ne connaît pas. Quoique doux et obéissant quand il est apprivoisé, il se met quelquefois en colère, et il est bon de se tenir sur ses gardes. La femelle défend ses petits *oursons*, quand ils sont menacés, avec le courage du désespoir, et devient alors terrible. C'est dans les pays les plus froids, là où sa fourrure est plus belle, qu'on fait à l'ours la chasse la plus active. Souvent on lui tend des piéges, dans lesquels on l'attire à l'aide du miel, pour lequel il a un goût effréné. Quelquefois on l'attaque corps à corps, en se servant d'un pieu qu'on cherche à enfoncer dans le ventre de l'animal, lorsqu'il se lève sur ses pattes de derrière pour étouffer son ennemi entre ses bras; mais cette lutte présente beaucoup de danger, ce mammifère devenant furieux dès qu'il se sent blessé. L'usage des armes à feu offre seul quelque sécurité. On trouve des ours dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes, excepté dans la Nouvelle-Hollande et au sud de l'Afrique. C'est surtout du nord des deux continents que l'on tire les fourrures livrées au commerce; on emploie aussi leur graisse comme cosmétique. Leur chair est bonne à manger; on fait surtout cas des pattes.

On connaît une douzaine d'espèces d'ours; l'Europe possède l'*ours brun* (*u. arctos*), commun dans les hautes montagnes et dans les grandes forêts de cette partie du monde. Il a $1^{m}.50$ de hauteur, mesuré au garrot, le pelage brun ou jaune; il niche parfois très haut dans les arbres; ses petits naissent en hiver, au nombre d'un à cinq, après sept mois de gestation. Cet animal paraît vivre 30, 40 et même 50 ans. Quand il est pressé par la faim, il attaque les quadrupèdes en leur sautant sur le dos, ou en les saisissant par le cou. L'*ours noir* d'Europe n'en diffère pas essentiellement. Pris jeune, l'ours d'Europe s'apprivoise facilement et se montre susceptible d'une sorte d'éducation. Parmi les espèces exotiques les plus remarquables, nous citerons *l'ours noir d'Amérique*, *l'ours jongleur*, *l'ours blanc* de la mer Glaciale. Le premier (*u. Americanus*), plus grand que notre espèce d'Europe, est très commun dans le nord de l'Amérique. Il a le poil d'un beau noir luisant, rarement fauve; il pêche, dit-on, avec assez d'adresse, habite le creux des arbres. On recherche sa chair. L'ours jongleur (*u. longirostris*), qui se fait remarquer par l'allongement de sa lèvre inférieure, l'élargissement du cartilage nasal et par les poils touffus qui hérissent sa tête, est noir, de la taille de notre ours d'Europe. Il vit dans les montagnes de l'Inde, où les bateleurs l'instruisent et le donnent

en amusement au peuple. Enfin l'ours blanc (*u. maritimus*), célèbre par sa voracité, qu'on a toutefois exagérée, se distingue à la couleur de son pelage, à la forme allongée et aplatie de sa tête, à l'allongement de ses pieds de derrière; il acquiert quelquefois plus de 2^{m} de longueur. Ne pouvant vivre de végétaux dans les régions glacées qu'il habite, il poursuit les poissons et les phoques, plongeant avec une admirable facilité. Dans nos ménageries, il s'habitue facilement au régime végétal; à l'inverse des autres espèces de ce genre, on le rencontre souvent en troupes nombreuses. Dans notre climat, il souffre beaucoup des chaleurs de l'été.

Les ossements d'ours sont communs dans les brèches à ossements et dans les cavernes ossifères; ils appartiennent à plusieurs espèces différentes de celles qui vivent actuellement. C. S-TE.

OURSE (GRANDE, PETITE), *voy.* CONSTELLATION, T. VI, p. 647.

OURSIN, sorte de vers à coquilles calcaires garnies d'épines mobiles, aussi nommés *hérissons*, *châtaignes de mer*, et rangés par Cuvier parmi les zoophytes (*voy.* ÉCHINODERMES).—Quelques voyageurs ont encore donné le nom d'oursin à un phoque du pôle arctique. X.

OUSELEY (sir GORE), orientaliste célèbre, naquit le 24 juin 1770, d'une ancienne famille du pays de Galles. Tout jeune encore, il partit pour les Indes, où il se distingua tellement que le sulthan d'Aoudh (*voy.* OUDE) le prit à son service comme adjudant secrétaire intime et capitaine de sa garde du corps. Le souverain de l'Indostan, Chah Allum, lui conféra de son côté des lettres de noblesse, et le roi d'Angleterre, en 1788, le titre de baronnet de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. En 1810, le gouvernement anglais l'envoya auprès du chah de Perse avec ordre de traverser les projets de Napoléon, qui cherchait à entraîner ce prince dans une alliance contre l'Angleterre (*voy.* GARDANNE). Il s'acquitta parfaitement de sa mission. Il est mort en 1835.— Sir WILLIAM Ouseley, son frère, non moins célèbre que lui comme orientaliste, est né dans le Monmouthshire, en 1771. En 1787, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans la langue française; l'année suivante, il entra comme officier dans un régiment de dragons en garnison dans l'Irlande, et tout le temps que lui laissait le service, il le consacra à l'étude des langues orientales. Ce goût, prédominant chez lui, le conduisit, en 1794, à l'université de Leyde, où il publia ses *Miscellanées orientales* (Leyde, 1795). Son régiment ayant été dissous, il alla s'établir à Londres, qu'il quitta pour accompagner son frère en Perse. A son retour de ce voyage, il publia leurs observations communes, sous le titre : *Voyage en différentes contrées de l'Orient, et particulièrement en Perse* (Londres, 1820, 2 vol. in-4°). Outre cet ouvrage capital, on lui doit des *Collections orientales* (1797, 3 vol. in-4°), extraits et traductions de manuscrits arabes, persans, turcs, accompagnés de quelques traités, ainsi que des *Observations sur quelques médailles et pierres gravées, portant des inscriptions en pehlwi*, etc. (1801, in-4°). Il a publié aussi un grand nombre de traductions du persan, et un catalogue raisonné d'une collection considérable de manuscrits persans, turcs et arabes (1827-31). *C. L.*

OUTARDE (*otis*), genre d'oiseaux de la famille des échassiers (*voy.*) pressirostres, et qui, par leurs caractères mixtes, tiennent à la fois des oiseaux de rivage et des gallinacés. Ils ont de ces derniers la lourdeur des formes, la palmure des doigts, la forme voûtée du bec et le régime granivore; tandis qu'ils se rattachent aux premiers par les autres points de leur anatomie, la nudité du bas de leurs jambes, la longueur de leurs tarses et celle de leur cou, la saveur même de leur chair. Ils n'ont que trois doigts; ils volent mal et en rasant la terre, vu la brièveté de leurs ailes, qui les aident du moins dans leur course agile. Ce sont des oiseaux très défiants, sauvages et même farouches qui fréquentent surtout les plaines, ne perchent pas et déposent leurs œufs à terre, au milieu de l'herbe ou des céréales.

La *grande outarde* (*o. tarda*), le plus gros des oiseaux d'Europe, car le mâle atteint, en général, 1^{m} de long, a le plu-

mage d'un fauve vif et traversé de traits noirs sur le dos, grisâtre sur tout le reste du corps. Les plumes des oreilles forment de chaque côté de la tête des sortes de moustaches. La femelle est d'un tiers moins forte. Cette espèce se trouve en Allemagne, en Italie principalement, dans quelques parties de la France, etc. Sa chair est très recherchée, surtout quand l'animal est jeune. La *petite outarde* ou *cannepetière* (*o. tetrax*), de moitié moindre, est brune, piquetée de noir en dessus, blanchâtre en dessous. Le mâle a le cou noir, avec deux colliers blancs. Cette espèce, beaucoup plus rare que la précédente, nous arrive au printemps et nous quitte en automne. Elle ne s'avance jamais vers le Nord; sa chair est aussi très estimée. Parmi les espèces exotiques, nous citerons l'*outarde houbara*, remarquable par l'espèce de mantelet de plumes longues, effilées et blanchâtres, avec des stries noires qu'elle a de chaque côté du cou. Elle est originaire d'Afrique, où on la recherche comme un bon gibier. C. S-TE.

OUTIL (de *utensile*, ce qui peut servir, ustensile). On appelle outil tout ce qui aide la main dans l'exécution de travaux plus ou moins matériels. L'outil diffère de l'instrument (*voy.*) en ce qu'il est une invention usuelle, simple, servant dans les arts et métiers, tandis que l'instrument est plutôt une invention ingénieuse et compliquée que les arts et les sciences même emploient pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre plus élevé. Les outils d'un peuple peuvent révéler l'état de son industrie; les instruments, celui de ses arts, de ses sciences. Nous parlons des outils propres aux différents métiers aux articles qui leur sont consacrés. Z.

OUTREMER (*ultramarino*), *voy.* LAPIS-LAZULI.

OUVAROF (SERGE SÉMÉNOVITCH), conseiller privé actuel et membre du conseil de l'empire de Russie, ministre de l'instruction publique, sénateur, président de l'Académie imp. des Sciences de Saint-Pétersbourg, associé étranger de l'Institut de France, etc., etc., est né dans la capitale de l'empire russe, le 25 août 1786. Son père, colonel en second des grenadiers-gardes-du-corps, était en même temps aide-de-camp de l'impératrice Catherine II; mais il ne faut pas le confondre avec FOEDOR PÉTROVITCH Ouvarof, qui mourut en 1824, général (en chef) de la cavalerie, adjudant général de l'empereur et chef du corps de la garde. Voué très jeune au service public et placé au collége de l'empire, M. Serge Ouvarof fut attaché, en 1806, à l'ambassade de Vienne; puis (1809) envoyé à Paris, avec le grade de secrétaire. Mais la carrière des lettres répondait mieux aux goûts du jeune savant que celle de la diplomatie. Son *Essai d'une Académie asiatique*, imprimé en langue française (Saint-Pétersb., 1810), attira les regards sur lui, et ne fut pas sans influence sur l'essor remarquable qu'ont depuis pris, à Saint-Pétersbourg, les études orientales. Cette première publication fut bientôt suivie d'un *Essai sur les Mystères d'Éleusis* (1812), qui, rédigé dans la même langue, eut l'honneur d'être réimprimé à Paris, en 1816, sous les auspices du baron Silvestre de Sacy. Nommé au poste important de curateur de l'université et du district universitaire de la capitale, dont il remplit les fonctions jusqu'en 1821, M. Serge Ouvarof fut, en outre, élu président de l'Académie imp. des Sciences, en 1818; il se trouve encore aujourd'hui à la tête de cette illustre compagnie, prenant part à ses travaux quand le service de l'état lui en laisse le loisir, et justifiant par des titres littéraires réels une distinction qu'une haute position sociale a quelquefois suffi à faire obtenir. Dès 1816, ces titres avaient été reconnus par l'Institut de France, lorsqu'il élut M. Ouvarof associé étranger. Cependant, en 1821, il donna sa démission de curateur; il fut alors chargé de la direction des manufactures et du commerce intérieur, ainsi que de celle des banques d'emprunt et du commerce; et après avoir rempli ces fonctions pendant trois ans, il resta encore membre du conseil des finances. La dignité de sénateur lui fut conférée en 1826. Rappelé, toutefois, à sa première vocation, il fut adjoint, en 1832, au ministre de l'instruction publique, chargé, l'année suivante, de l'administration de ce département, et confirmé en qualité de

ministre, en 1834. Un très grand nombre d'établissements nouveaux lui doivent leur existence; et il ramena dans son ministère l'excellent usage des comptes-rendus annuellement publiés, établi déjà dans les premières années du règne d'Alexandre. Ces rapports, traduits dans plusieurs langues et répandus avec profusion en Europe, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en signaler ici l'esprit et la portée. Du reste, secondant les vues de l'empereur Nicolas (*voy.*), le nouveau ministre s'efforça de soustraire le plus possible l'éducation et l'instruction publique, en Russie, à l'influence, autrefois prépondérante pour lui-même, des idées et même des instruments étrangers; il se proposa pour tâche de leur imprimer le cachet national, qui, si longtemps, avait paru y manquer. Cependant l'avenir nous dira jusqu'à quel point la nation russe peut se suffire à elle-même dans le domaine de la pensée, surtout tant qu'un clergé plus instruit et d'une plus haute moralité ne sera pas mieux en état que maintenant de concourir à une œuvre accomplie souvent, il est vrai, suivant une fausse direction par les maîtres appelés du dehors en grand nombre, mais qui produisait néanmoins des résultats que la Russie n'avait pas toujours à regretter.

Indépendamment de l'ouvrage déjà cité de M. Ouvarof, cet homme d'état, dont les lettres ont toujours dignement rempli les rares loisirs, a composé en russe, en français et en allemand (langue dans l'usage de laquelle il paraît avoir eu pour aide M. l'académicien Græfe), différents mémoires et opuscules, dont nous citerons les principaux, tous imprimés à Pétersbourg : *Le poëte Nonnus de Panopolis*, 1817, en allemand; *Sur l'âge anté-homérique*, 1821, *idem* (il en a paru une 2e éd.); *Mémoire sur les tragiques grecs*, 1823, en français; *Notice sur Gœthe*, 1832, *idem* (trad. en allemand), etc. J. H. S.

OUVERTURE, pièce de musique instrumentale qui précède l'exécution d'un drame lyrique. Lully, le premier, donna aux morceaux de ce genre une forme déterminée, qui, pendant longtemps, fut la seule en usage; elle consistait à présenter d'abord un motif d'un mouvement lent et d'un style soutenu, qui se répétait deux fois et était suivi d'un allegro fugué, après lequel on revenait au motif grave. Les Italiens adoptèrent cette disposition et la conservèrent pendant plus d'un demi-siècle; telle était même chez eux la réputation des ouvertures de Lully, que fort souvent on les employait pour les drames lyriques italiens sans essayer d'en écrire de nouvelles. Ce genre cependant finit par être abandonné. Pour attirer l'attention et porter l'auditoire au silence, on imagina de donner à l'ouverture un début vif et brillant; venait ensuite un andante qui s'exécutait le plus souvent à demi-jeu, et se terminait par un allegro ordinairement à trois temps, auquel on donnait tout l'éclat possible. Cependant en France on préféra toujours n'avoir que deux mouvements différents dans une ouverture, et cet avis a finalement prévalu.

De nos jours, l'usage le plus général est d'écrire les ouvertures à la manière d'un allegro de symphonie (*voy.*). On commence par une introduction (*voy.*) d'un mouvement large qui ne doit jamais être fort développée; puis on attaque l'allegro qui se continue jusqu'à la fin et sans reprises. Au reste, cela n'a rien d'obligatoire, non plus que la manière de couper le morceau; tout est permis au musicien dans la composition de l'ouverture, s'il observe d'ailleurs les préceptes ordinaires relatifs à l'enchaînement régulier des modulations, si ses mélodies ont de l'attrait et de l'élégance, si le morceau n'a pas une longueur démesurée, etc.

Quel que soit le plan d'une ouverture, il arrive souvent qu'elle doit se lier à l'action de la première scène : on y fait alors paraître les chœurs, et c'est pour le musicien un nouvel avantage quant à l'effet; mais si les chœurs entrent trop tôt en scène, la symphonie perd quelque chose de son véritable caractère, et ressemble plus à un chœur avec accompagnement qu'à une pièce purement instrumentale.

Il est très permis d'introduire dans une ouverture un air national caractéristique du pays qui sera le théâtre de l'action, ou bien même un air pris dans

la pièce, pourvu qu'il ait une mélodie bien tranchée et soit de nature à frapper vivement l'auditeur. Des auteurs justement célèbres ont peut-être poussé en ceci l'usage jusqu'à l'abus, en composant entièrement leurs ouvertures des airs qui devaient s'entendre dans l'opéra même; elles devenaient alors de véritables *pots-pourris*. C'est ainsi que sont conçues, dans le vieux répertoire, les ouvertures du *Déserteur* et de la *Belle Arsène*, et, dans le répertoire moderne, celle de la *Gazza Ladra*, du *Freyschütz*, de *Zampa*; mais en ces dernières la distribution est si heureuse, les soudures qui unissent les morceaux les uns aux autres sont si fortes, les surprises se succèdent avec tant de rapidité, et la conception de tout l'ensemble est si vigoureuse, que l'on n'aperçoit pas le défaut capital du fond. D'ailleurs, il faut considérer que l'ouverture, telle que nous venons de l'indiquer, présente des airs que le public est censé ne pas connaître, et ce n'est qu'en les entendant à leur véritable place qu'il aperçoit l'artifice du compositeur : il lui pardonne aisément alors d'avoir donné l'argument de sa pièce (l'ouverture n'est pas autre chose) en citations. Ce n'est pas la faute des grands maîtres, si les imitateurs, en marchant sur leurs traces, n'ont su donner naissance qu'à ces misérables niaiseries si communes de nos jours au théâtre, à ces plates et mesquines conceptions instrumentales, dans lesquelles on n'entend que des pas redoublés ou des galops accompagnés de grands éclats d'instruments de cuivre avec grosse caisse et cymbales, véritable musique de barbares, qui ne dit rien à l'âme et ne fait qu'assourdir les oreilles.

Ce n'est pas ainsi que les grands compositeurs ont conçu leurs symphonies d'ouverture, quel que fût d'ailleurs le plan qu'ils s'y fussent tracé. Ce qu'ils se proposaient surtout, c'était d'offrir à l'auditoire un tableau qui le disposât aux émotions que la pièce devait produire sur leur âme; c'est dans ce but qu'a été traitée la sublime ouverture d'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, d'après laquelle paraissent avoir été construites le plus grand nombre d'ouvertures composées jusqu'à ces derniers temps. Vogel, dans celle de *Démophon*, s'est élevé à la même hauteur. Dans les siennes, Mozart a su introduire une admirable variété; si c'est *Don Juan* qu'il doit mettre en scène, son ouverture est toute empreinte du tumulte des passions, ce sont des contrastes perpétuels, de continuelles alternatives, au milieu desquels apparaît sans cesse la coupable et séduisante figure de son héros qui conserve à l'œuvre cette admirable unité si précieuse dans les beaux-arts; une autre fois, lorsque l'adroit et pétulant *Figaro* va célébrer son mariage, l'ouverture sera impétueuse, roulera aussi rapidement que les saillies du plus gai et du plus intrigant des valets; plus tard, dans la *Flûte enchantée*, où ce n'est plus que de la musique, Mozart montrera toute la puissance de la science unie à l'imagination; il saura faire courir parmi les instruments une phrase délicieuse, toujours plus désirée à mesure qu'on l'entend davantage. Voulez-vous une ouverture qui offre le plus animé des tableaux? écoutez la chasse du *Jeune Henri*, qui aurait suffi pour immortaliser le nom de Méhul. Enfin, avant tous ces chefs-d'œuvre, n'avait-on pas entendu en France ces ouvertures à peu près nulles sous le rapport de l'harmonie et de l'instrumentation, mais si riches de mélodie et si justement devenues populaires, dans lesquelles Grétry avait, avec tant de bonheur, offert dans la *Caravane du Caire* la tendre et voluptueuse suavité des parfums de l'Orient, et dans *Panurge*, l'idée de l'un des personnages les plus originaux et les plus vrais qu'ait mis en scène le génie de Rabelais?

Le petit nombre d'ouvertures vraiment supérieures prouve assez la difficulté d'en écrire. Aussi de notre temps avons-nous vu des compositeurs les supprimer absolument en les remplaçant par quelques accords ou par une sorte d'introduction d'un petit nombre de mesures : c'est, comme l'on dit, s'en tirer à bon marché; mais aussi c'est tromper l'attente de l'auditeur dont l'esprit ne se trouve point suffisamment préparé; la pièce devient à quelques égards un corps sans tête. Un seul cas pourrait excuser cette façon d'agir, ce serait celui où le début de la pièce offrirait une telle élévation,

une conception tellement hors de ligne, que tout ce qui précéderait ne pourrait être que fade et superflu, et qu'il vaudrait mieux surprendre et émerveiller tout d'abord l'auditeur dont parfois l'oreille peut se plaire à une émotion subite, comme l'œil des voyageurs jouit plus parfaitement d'un beau site qui se déploie subitement au sortir d'un défilé où rien n'était susceptible d'attirer ses regards.

A l'ouverture se rattache un morceau qui est bien loin d'avoir la même importance, l'*entr'acte*, pièce d'exécution destinée à remplir l'espace de temps qui, dans les représentations scéniques, sépare les différents actes et laisse l'action dramatique en suspens : c'est en quelque sorte l'ouverture de l'acte qui va suivre. En Italie et surtout en Allemagne, on joue pour entr'acte des symphonies ou parties de symphonies, des concertos, airs variés, etc. En France, on n'emploie des portions de symphonies que dans les tragédies et comédies ; pour les opéras on compose souvent des morceaux spéciaux et analogues au sujet de l'ouvrage. Souvent aussi l'on n'en écrit point, et peut-être a-t-on raison, car ces morceaux sont peu écoutés, inutiles en eux-mêmes, et ne peuvent attirer l'attention qu'aux dépens de ce qui suit. Si l'on voulait donner à la musique des mélodrames (*voy.*) une importance qu'on ne lui accorde presque jamais, l'entr'acte pourrait y produire un véritable effet, puisque les airs et autres pièces de chant ne viendraient pas en atténuer l'impression. Dans le cas où le compositeur tient à écrire un entr'acte, il ne risque jamais rien en le faisant court. *Voy.* SYMPHONIE. J. A. DE L.

OUVRÉ, OUVRAGÉ. Le premier de ces deux mots, dont le sens est à peu près le même, est le participe du verbe *ouvrer*, travailler. On appelle fer ou cuivre ouvré ces métaux façonnés en ouvrages, à la différence du fer en barres, du cuivre en lames. Ce mot s'emploie particulièrement en parlant d'une sorte de linge (*voy.*) façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments. *Ouvragé* est le participe du verbe inusité *ouvrager*, et ne se dit que de certains objets qui demandent beaucoup de travail de la main, comme les ouvrages de damasquinerie, de filigrane et de broderie. Z.

OUVRIER, « Celui qui travaille habituellement de la main, dit l'Académie, et qui fait quelque ouvrage pour gagner sa vie. » Say définit l'ouvrier celui qui loue sa capacité industrielle, et qui par conséquent renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire* (*voy.* ce mot). L'ouvrier, en effet, travaille pour le compte d'autrui ; il reçoit les matières premières des mains du fabricant, et les lui rend après leur avoir appliqué sa main-d'œuvre (*voy.*), sans s'inquiéter de la vente et du placement. Il n'a aucune part ni dans les profits ni dans les pertes de l'exploitation, quoiqu'il fournisse une bonne partie de la production, le travail, dont le maître procure les matériaux. En France, les règlements anciens classaient les ouvriers par corporations, leur imposaient des conditions d'apprentissage et statuaient sur leurs rapports avec les maîtres. Ces entraves, qui arrêtaient l'essor de l'industrie, privaient l'ouvrier de sa liberté, mais lui assuraient pour ainsi dire une existence. La législation moderne a voulu autant que possible également protéger les intérêts respectifs du fabricant et de l'ouvrier. Elle exige que l'ouvrier soit muni, au sortir d'apprentissage (*voy.*), d'un livret (*voy.*), où il fait constater par chaque maître qui l'a occupé qu'il est sorti de ses ateliers libre d'engagement. Cet engagement a lieu par une sorte de contrat de louage (*voy.*). Les coalitions (*voy.*) pour faire changer le taux des salaires sont punies d'emprisonnement, ainsi que la communication des secrets de fabrique. Dans certaines villes, des conseils de prud'hommes (*voy.*) sont institués pour prononcer sur les différends qui surviennent entre les maîtres et les ouvriers. *Voy.* ATELIER, FABRIQUE, MANUFACTURE, MÉTIERS (*arts et*), ARTISAN, COMPAGNONNAGE, etc.

Par l'organisation actuelle du travail, l'ouvrier n'est, au fond, considéré que comme un instrument de production, dont l'emploi est utilisé, suspendu, supprimé suivant les circonstances, les besoins et les frais ; les machines qui le suppléent avantageusement lui sont même

préférées, et des crises fréquentes viennent le jeter dans la détresse (*voy.* INDUSTRIE). De son côté, le travailleur s'intéresse souvent trop peu au succès du maître. L'insuffisance d'un salaire que la concurrence tend toujours à faire diminuer en même temps qu'elle augmente les fatigues du labeur, l'oubli trop fréquent des principes d'ordre, d'économie, de prévoyance (*voy.*), qui peuvent seuls assurer l'avenir; les malheurs domestiques, les maladies, l'éducation des enfants, les soins de la famille, qui pèsent si lourdement sur l'ouvrier; les perturbations sociales et commerciales qui lui ôtent son travail, et que la bienfaisance publique (*voy.* TAXE DES PAUVRES, HÔPITAUX, etc.), en admettant qu'elle n'ait rien de dégradant, est cependant impuissante à remplacer, toutes ces causes de misère et de danger ont ému l'âme des philanthropes. Quelques-uns (*voy.* FOURIER, OWEN, SAINT-SIMON, *etc.*) ont cherché les moyens de faire participer le travailleur à la répartition des bénéfices industriels; mais leurs diverses combinaisons d'association (*voy.*) n'ont eu aucun succès. Et cependant, si les intérêts de l'ouvrier se confondaient mieux avec ceux du fabricant, l'accroissement des bénéfices serait grand sans doute; si une part de propriété dans l'établissement était accordée à l'ouvrier, il s'attacherait à sa fabrique; le jeu des machines lui devenant profitable, il en soignerait mieux le travail, et en rechercherait le perfectionnement; si enfin une portion quelconque des profits lui assurait forcément une réserve pour l'avenir, il se sentirait plus de courage pour sa tâche laborieuse. La quantité et la qualité des produits augmenteraient, et avec elles la richesse générale; la surveillance du maître serait plus facile et plus bienveillante. Pour obtenir ce résultat, il faut surtout que les classes laborieuses s'éclairent; qu'elles soient par l'esprit et par le cœur au niveau des classes bourgeoises; qu'elles fassent des efforts pour s'élever jusqu'à elles. Que l'instruction se répande donc dans les masses; que le travail des mains, ennobli par l'exemple du Sauveur, puisse mener facilement à la propriété, à une indépendance justement acquise, et l'on verra alors cesser cette sorte d'exploitation de l'homme par l'homme; et chacun, loin de vouloir la déserter comme aujourd'hui, voudra s'enrôler sous la noble bannière du travail! L. L.

OUVROIR, vieux mot qui servait à désigner l'endroit où quelques ouvriers se livraient à leur industrie. Il se dit particulièrement, dans les couvents de filles, du lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. Certaines communautés religieuses ont aussi établi des *ouvroirs* pour des personnes étrangères à leur ordre qu'elles occupent à des travaux qui leur sont confiés. La bienfaisance publique et privée en a également fondé de nos jours: ce sont des espèces d'asiles (*voy.*) où le malheureux est abrité, et où il jouit du feu, de la lumière et quelquefois d'une nourriture commune. Z.

OUZBEK, *voy.* UZBEK.

OUZES, *voy.* TURCS.

OVAIRE (d'*ovum*, œuf). Depuis Sténon, qui le premier assigna à ces organes leur véritable rôle physiologique, on donne le nom d'*ovaires*, en anatomie humaine, à deux petits corps de la grosseur environ des testicules de l'homme, situés chez la femme, dans l'excavation du bassin des deux côtés de la matrice (*voy.* UTÉRUS). Chaque ovaire est formé par une membrane extérieure fibreuse, et à l'intérieur par un tissu cellulaire particulier, spongieux, de couleur grisâtre et légèrement humecté par un fluide contenu dans ses aréoles lâches et faciles à rompre. Dans ce parenchyme apparaissent de petites vésicules variables pour le nombre comme pour le volume; on en compte souvent 12 ou 15, isolées les unes des autres. Elles renferment un liquide variable pour la couleur, au milieu duquel nage un corps globuleux qui est le véritable œuf. Tels sont, pour l'anatomie des vésicules regardées par de Graaf et Swammerdam comme des *ovules*, de véritables œufs, les résultats des dissections et des expériences délicates tentées dans ces derniers temps par M. de Baer de Kœnigsberg, et auxquels semblaient devoir conduire les travaux analogues et antérieurs de MM. Prévost et Dumas. Ainsi donc, il faut bien distinguer l'*œuf lui-même*

de la *capsule ovarienne* qui n'en est que la loge temporaire. En effet, une fois l'ovule échappé et recueilli par le pavillon de la trompe, la vésicule vidée paraît rompue vers son centre. Bientôt elle est marquée d'une cicatrice plissée, enfin la cicatrice s'oblitère ainsi que la capsule elle-même qui prend une couleur jaune; ce qui a fait donner à ces débris de vésicule le nom de *corpus luteum*.

Longtemps, la question de savoir si l'ovule abandonne sa capsule avant ou après sa fécondation, a été indécise; une étude attentive des faits ne permet pas de douter que la fécondation n'ait lieu dans l'ovaire même; en effet, il n'est pas rare de trouver dans cet organe des mâchoires, des dents, des cheveux et même des embryons complétement formés. Dans les oiseaux, et surtout chez les poules, il suffit d'un seul rapprochement sexuel pour que beaucoup d'œufs soient fécondés et pondus; ce qui ne saurait avoir lieu si la fécondation avait lieu dans la trompe, qui ne peut admettre qu'un seul ovule. Enfin la nature présente l'expérience toute faite et sans réplique dans certains poissons ovovivipares, tels que les blennies, etc.: non-seulement la fécondation s'opère dans l'ovaire, mais encore l'œuf n'est expulsé de cet organe qu'après l'entier développement du petit et lorsqu'il est viable.

On a cependant trouvé le *corps jaune* chez des femmes qui n'avaient pas conçu, chez des femelles d'animaux naturellement stériles, comme les mules; mais cela prouve seulement, que la présence du sperme sur l'ovaire n'est pas une condition absolument essentielle pour que des ovules non fécondés ne puissent sortir des capsules ovariennes qui leur servaient de réceptacle.

De même que les testicules des enfants mâles n'offrent pas de sperme muni d'animalcules spermatiques; de même, l'ovaire des très jeunes filles ne présente pas de vésicules et partant pas d'ovules. *Voy.* CONCEPTION, FÉCONDATION, GÉNÉRATION, EMBRYON, SEXE, etc.

Toutes les femelles de mammifères possèdent des ovaires à peu près semblables à ceux de la femme; il est à remarquer seulement, que ces organes se rapprochent un peu de la forme de *grappes* dans quelques rongeurs et dans les pachydermes. Il est à noter aussi que le volume des vésicules n'est pas toujours en rapport avec la grosseur de l'animal: elles sont, par exemple, fort petites chez l'éléphant. Dans les oiseaux, l'ovaire est unique, situé sur la ligne médiane, au-devant de la colonne vertébrale, entre les deux reins. Il se compose d'une grande quantité de vésicules variables en grosseur et pour la couleur. Toutes ces vésicules, dont l'agrégation constitue l'ovaire, sont unies les unes aux autres par une trame cellulaire assez lâche, et cette disposition pédiculée, vacillante, leur a fait donner le nom de *grappe*. Chez les reptiles écailleux, l'ovaire est double, il affecte la forme d'un chapelet: cette disposition est surtout évidente dans les boas, les lézards et les tortues. Chez les reptiles à peau nue, tels que les grenouilles, l'ovaire, quoique double, ressemble à celui des oiseaux. Dans les poissons osseux, l'ovaire constitue deux sacs assez semblables à la laitance des mâles; ils sont situés sur les côtés de la colonne vertébrale. Chez les poissons cartilagineux, l'ovaire est constitué par une poche renfermant des œufs très différents les uns des autres et en nombre infini, comme dans les précédents. Le cas exceptionnel, chez les mammifères et les oiseaux, d'un germe non fécondé abandonnant spontanément l'ovaire, est ici la loi commune. En effet, chez les poissons, la fécondation est extérieure et la liqueur séminale du mâle n'est projetée sur les œufs qu'après leur sortie du corps de la femelle: les blennies et les anableps jouissent seuls d'une fécondation ovarienne. Parmi les mollusques, les uns ont les sexes et les organes qui les constituent séparés; les autres ont les sexes réunis sur le même individu et par conséquent un ovaire, soit simple, soit double. La réunion des deux sexes n'a lieu dans l'embranchement des articulés que dans les annélides; l'ovaire, unique dans les lombrics, est double dans les sangsues. L'ovaire est constitué chez les crustacés, les arachnides et les insectes, par une série de vaisseaux. On trouve encore des espèces de réceptacle d'ovules dans les échinodermes, les our-

sins, les actinies et les polypes composés; mais la séparation des germes s'effectue à l'extérieur et par sorte de bourgeons, chez les hydres, les éponges, etc.

En botanique, on donne le nom d'ovaire à l'organe des plantes qui sert de réceptacle aux ovules, c'est-à-dire aux petits corps qui, dans le règne végétal, correspondent aux œufs des animaux. L'ovaire, toujours placé au centre de la fleur (*voy.*), a le plus souvent une forme ovoïde ou globuleuse; il ne contracte en général d'adhérence avec le calice que par sa base, et l'on dit alors qu'il est *libre* ou *supère*; on appelle par opposition ovaire *adhérent* ou *infère* celui dont la paroi externe se soude intimement avec le tube du calice; enfin, on nomme ovaire *semi-infère* celui dont la moitié, ou à peu près, est visible au fond de la fleur. On désigne sous le nom d'ovaires *pariétaux*, une réunion d'ovaires, en apparence infères, parce qu'ils ne sont pas visibles au fond de la fleur dont le calice est supérieurement fort resserré, mais qui ne sont cependant adhérents par leur base qu'avec la paroi intérieure du calice: les rosiers en offrent l'exemple. On donne enfin la dénomination d'ovaire *gynobasique* à celui qui, porté sur un disque charnu nommé *gynobase*, d'où semble naître le style, est profondément divisé en un certain nombre de lobes correspondant à celui des loges, qui, à la maturité, se séparent et semblent constituer chacune un fruit distinct. Cette particularité d'organisation de l'ovaire est propre à plusieurs familles, telles que les labiées, les borraginées, etc.

Tout pistil ou carpelle n'étant qu'une feuille transformée et dont les bords se sont rapprochés et soudés, il s'ensuit que le caractère spécial de l'ovaire est d'offrir une cavité centrale renfermant un ou plusieurs *ovules*, fixés à un corps de nature vasculaire nommé *placenta* ou *trophosperme* (*voy.* FRUIT), constamment placé sur la ligne de réunion des bords de la feuille carpellaire. Tout ovaire renfermant plus d'une seule loge est un *ovaire composé:* il résulte nécessairement de la soudure de plusieurs feuilles carpellaires; mais il peut arriver qu'un ovaire ne renfermant qu'une seule loge soit cependant un ovaire *composé*, ayant une origine multiple. L'examen de la position des trophospermes, ainsi que le nombre des styles ou des stigmates, ne permettent jamais de confondre un ovaire uniloculaire simple avec un ovaire uniloculaire composé.

L'ovaire des plantes représente à la fois l'ovaire et la matrice des mammifères; en effet, il est le siége de la fécondation et du développement de l'ovaire fécondé; enfin sa *déhiscence*, c'est-à-dire sa rupture pour livrer passage aux graines, représente également bien la parturition des animaux vivipares; mais les phénomènes qui précèdent et amènent ce résultat n'ont pas moins de similitude. Les grains de *pollen* (*voy.* ANTHÈRE), poussière souvent jaunâtre contenue dans les organes mâles des plantes, les étamines (*voy.*), représentent les véhicules séminales des mammifères mâles; mais ces organes sont, seulement ici, susceptibles de se séparer de l'individu; la liqueur nommée *fovilla* qu'ils renferment est l'analogue du sperme; enfin les granules qui y nagent sont les analogues des animalcules spermatiques.

Une fois les grains de pollen placés sur l'organe végétal femelle, qui remplace la vulve des femelles vivipares, une sorte de *copulation* a lieu. En effet, chaque grain de pollen émet un ou deux tubes qui pénètrent dans le stigmate et le style, comme l'organe mâle des animaux dans la vulve et le vagin des femelles. Puis vient l'éjaculation de la semence, par suite de la rupture de l'extrémité des tubes. C'est alors que la fovilla et les granules polliniques ont à pénétrer jusqu'aux ovules en traversant les étroits intervalles qui séparent les cellules de la partie inférieure du style. Cette transmission pénible rappelle assez bien, ce nous semble, celle non moins difficile de la liqueur spermatique dans les canaux capillaires des trompes chez les animaux. Le phénomène même de la fécondation n'est pas plus connu dans les végétaux que dans les animaux; cependant, tandis que l'on admet généralement que le germe préexiste dans l'ovule chez ceux-ci, les observations de beaucoup de bota-

nistes rendent probable que le germe, fourni par le pollen dans les plantes, vient se loger dans l'ovule pour y prendre son développement. Les analogies que nous avons fait remarquer entre les phénomènes préparatoires de la fécondation chez les animaux supérieurs et les végétaux, ainsi que la simplicité ordinaire des lois naturelles, s'opposent à ce qu'on admette un mode de fécondation opposé dans les deux règnes ; la ressemblance que chaque animal et que chaque végétal partage à la fois avec l'individu mâle et avec l'individu femelle qui l'a engendré n'indiquerait-elle pas que le germe est un produit mixte participant de la nature des deux parents, mais plus cependant de celle de l'un que de celle de l'autre, prédominance d'où résulterait le sexe chez les animaux supérieurs ? C. L-R.

OVALE (d'*ovatus*, qui a la figure d'un œuf, *ovum*), *voy.* Ellipse.

OVAS, *voy.* Madagascar.

OVATION, petit triomphe chez les Romains. On est partagé sur l'étymologie de ce mot. Les uns, comme Denys d'Halicarnasse et Festus, le dérivent d'εὐασμός, l'action de pousser des cris de joie, dont les Latins ont fait le verbe *evari*, puis *evatio**, et par corruption *ovatio ;* les autres, comme Plutarque, le dérivent d'*ovis*, brebis, parce que ceux à qui on décernait le petit triomphe, ou l'ovation, immolaient une brebis à Jupiter, au lieu d'un taureau que sacrifiaient ceux qui avaient obtenu les honneurs du grand triomphe (*voy.*). « L'ovation avait lieu, dit Aulu-Gelle, quand le général n'avait des succès que d'un médiocre éclat **. » Dans l'ovation, le triomphateur, revêtu de la prétexte, entrait à pied ou à cheval dans Rome, mais non en char, comme dans le grand triomphe; couronné de myrte, et non de laurier ; précédé du son des flûtes, et non de cellui des trompettes ; une branche d'olivier à la main, et non un sceptre. Seulement aux acclamations de la foule pouvaient se mêler, comme dans le grand triomphe, des improbations, des brocards, des chants satiriques. J. T-v-s.

(*) Ce verbe *evari* ou *evare* ne serait-il pas formé de l'invocation à Bacchus, *Evoe !* Crier *Evoe !* serait ainsi devenu synonyme de fêter, exalter, élever aux nues. S.

(**) *Cum aut bella non rite indicta, neque cum justo hoste gesta sunt ; aut hostium nomen humile et non idoneum est, ut servorum piratarumque; aut, deditione repente factâ, impulverea, ut dici solet, incruentaque victoria obvenit.*

OVERBECK (Frédéric), l'un des premiers peintres allemands contemporains, est né à Lubeck, le 3 juillet 1789. Il étudia son art à Vienne, en 1806, et partit, en 1810, pour Rome, où il s'établit. Une *Madone* qu'il exposa en 1811, et qui depuis a été gravée, commença sa réputation. Son *Adoration des Mages* est un bel échantillon de sa première manière. Il appartient à cette école qui cherche à se rapprocher de la simplicité de l'ancienne peinture italienne et allemande, et à rendre à l'art allemand son caractère national, religieux et romantique. Comme il travaille lentement, ses tableaux ne sont pas nombreux; le plus connu est son *Entrée de Jésus à Jérusalem*, qui se voit dans l'église de Marie, à Lubeck. Chargé par le marquis Massimi d'exécuter une partie des fresques de sa villa et de peindre quelques scènes tirées des ouvrages du Tasse, M. Overbeck s'en acquitta avec tant de succès, que le carton surtout qui représente Olinte et Sophronie excita l'admiration générale. Il a peint également pour M. Bartholdy, consul de Prusse, *la Vente de Joseph* et *les Sept vaches maigres*. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons *Jésus bénissant les petits enfants*, *Jean prêchant dans le désert*, *la Résurrection du jeune homme de Naïn*, *la Récolte de la manne*. On lui doit aussi les dessins du *Triomphe d'Alexandre* de Thorwaldsen, un des chefs-d'œuvre modernes. Les sentiments de piété qui animent cet artiste expliquent sa prédilection pour les sujets religieux. Malgré ce rapport qui existe entre lui et les anciens maîtres, et une certaine dureté qui leur était aussi particulière, ses derniers tableaux prouvent qu'il s'affranchit de plus en plus de toute influence exclusive, et que son propre sentiment triomphe des scrupules qu'il puise dans son respect pour ses illustres devanciers. *C. L.*

OVIDE. Publius Ovidius Naso, l'un des plus illustres poëtes de l'antiquité,

naquit à Sulmone dans les Abruzes, le 20 mars de l'an 43 av. J.-C. (an de Rome 711), époque où les oppresseurs de la terre se soumettaient eux-mêmes à un tyran, où Rome avilie et ensanglantée voyait fleurir les lettres au milieu des discordes civiles. César et Cicéron avaient renouvelé les prodiges de l'éloquence attique. Virgile, Horace, Varius, successeurs de Lucrèce et de Catulle, venaient d'élever la poésie à son plus haut degré de splendeur. Ovide aperçut quelle place lui restait après ces maîtres. Doué d'un talent fécond, d'un esprit facile et souple, il tira parti de la tendance littéraire de son époque et visa bien moins à égaler ses modèles qu'à plaire par des formes nouvelles et brillantes à un peuple rassasié de chefs-d'œuvre. Ainsi Ovide marqua la limite où s'arrêtent les progrès de la littérature, où commence son déclin. *Voy.* LATINE (*litt.*).

Ovide, qui appartenait à l'ordre équestre, ne semblait point destiné à cultiver exclusivement la poésie ; son père lui répétait avec raison que la littérature mène rarement à la fortune et jamais au bonheur. Ébranlé par l'autorité paternelle, le jeune homme promettait de ne plus versifier, et sa promesse il l'écrivait en vers. Son imagination l'emportait sur la prudence. Vainement l'intérêt, le préjugé, la sagesse même, lui présentèrent des obstacles, il les surmonta, et dans sa carrière périlleuse il trouva la gloire. Rome fatiguée des tourmentes politiques, assoupie sous le joug brillant du maître qu'elle avait accepté, redemandait aux arts les plaisirs que lui avaient fait goûter ses grands écrivains. Elle applaudissait le nouveau poëte, qui, par la richesse de ses fictions et la vivacité de son esprit intarissable, laissait à peine apercevoir par quel intervalle il se séparait de la perfection de ses devanciers.

La renommée d'Ovide à l'apparition des *Métamorphoses* remplit le monde civilisé. Imitateur et vainqueur d'Hésiode, il avait, en poëte et en philosophe, rendu agréables aux esprits les plus sérieux les traditions religieuses et les fictions historiques. Sa féconde imagination fit briller la grandeur et pardonner la faiblesse des héros et des dieux. Les ouvrages d'Ovide excitaient l'admiration, et son caractère commandait l'estime. Partisan des plaisirs, mais délicat dans leur choix, courtisan avec indépendance, philosophe aimable, il savait se concilier la faveur de la cour voluptueuse du nouveau César, sans abaisser la dignité du poëte.

Ovide avait les goûts simples et tous les sentiments généreux qui sont inconnus aux hommes dépravés. Il fut père tendre, ami fidèle, favori sans ambition, opulent sans vanité et triomphateur sans orgueil. Souvent il se retirait dans les délicieux jardins qu'il possédait auprès de Rome; il aimait à cultiver son verger, à greffer des arbustes, à arroser des fleurs. Sa sobriété était remarquable; quoique ami d'Horace, il ne vantait ni le falerne, ni les plaisirs des festins, ni le délire de l'ivresse. Trop supérieur pour être jaloux, il rechercha, comme il le dit lui-même, et chérit les poëtes, ses contemporains, qu'il se plaisait à regarder comme des intelligences au-dessus de l'humanité.

L'*Art d'aimer*, poëme qui précéda de peu de temps la disgrâce d'Ovide et qui en fut le prétexte, célèbre les ardeurs de l'amour, et non pas les plaisirs grossiers. Dans ses tableaux les plus érotiques, le poëte ne donne aucune place à l'infâme volupté, odieuse méprise des sens, que l'antiquité toléra et que chantèrent Virgile, Horace, Auguste lui-même. Les *Tristes* et les *Épîtres pontiques* qu'il composa depuis dans l'exil, sont comme les mémoires justificatifs de sa vie : ils prouvent quelles étaient sa candeur, sa sensibilité, sa noblesse d'âme; à quel point il réunissait les qualités aimables aux dons brillants du génie.

Les personnages les plus illustres de l'état recherchaient son amitié ou s'honoraient de le connaître. Les traits chéris du poëte, reproduits de mille manières, décoraient les lieux publics; on les trouvait gravés sur les pierres précieuses qui ornaient les doigts des jeunes beautés ou des graves sénateurs. On s'empressait de rendre hommage au génie fécond qui avait rassemblé, dans les *Métamorphoses*, tout ce que la poésie peut offrir de charme, de richesse et d'éclat; on admirait le talent flexible qui savait à

la fois triompher sur la scène tragique, peindre les plus doux sentiments de la nature et qui éternisait les fastes glorieux du peuple souverain.

Octave venait de recevoir le titre d'Auguste. Ce nouveau maître de la terre, né avec le goût des arts, leur demanda un refuge contre les souvenirs de sa première vie et un ornement pour la grandeur de son dernier rôle. Celui qui avait admiré Virgile, Horace, Varius, sut apprécier Ovide, qui fut longtemps l'homme de la cour brillante où tant de rois venaient des extrémités de la terre implorer un coup d'œil du maître des Romains. Pendant vingt ans, Ovide fut enivré de tout ce que la gloire et la fortune ont de flatteur, et tout à coup il tombe dans un abîme de malheurs. Ses malheurs sont célèbres comme ses talents. On sait qu'au signal d'un tyran débauché, le grand poëte, accusé d'immoralité, est arraché à sa patrie, relégué sous un affreux climat, au milieu d'un peuple demi-sauvage, dont il n'entend pas l'idiome barbare*. La cause réelle de cette proscription resta profondément cachée. Chaque investigateur a commenté les vers où le poëte parle de ses malheurs. Son silence affecté, les réticences de ses plaintes ont donné lieu à de nombreuses interprétations. Pour nous, nous adopterons de préférence l'opinion que notre savant collaborateur, M. Villenave, le plus habile traducteur en prose des *Métamorphoses*, a publiée sur ce sujet intéressant. Ovide, selon lui, avait pris part à un complot dont le but était de rétablir le droits des enfants d'Auguste à l'empire. Si l'on interroge les faits historiques, on voit qu'Ovide fut relégué en Scythie à l'époque même où l'empereur chassa de Rome le plus proche héritier de son trône et bannit Julie, sœur d'Agrippa. Au surplus, conspirateur malheureux ou indiscret, Ovide ne fut qu'imprudent, et non pas criminel. Dans une de ces épîtres écrites du fond de son exil, il adresse ces paroles à Pomponius Græcinus : « Lorsque mon vaisseau voguait à pleines voiles, on pouvait m'avertir de prendre garde aux écueils; maintenant que j'ai fait naufrage, il est bien inutile de m'enseigner la route que j'aurais dû suivre. » Dans une autre occasion, il mande à son ami Carus, précepteur des enfants de Germanicus : « Tu étais le seul à qui je confiais tous mes secrets, tous, excepté celui qui a causé ma perte, et, si je te l'avais communiqué, tu jouirais encore de la présence de ton ami; par tes sages conseils j'aurais évité ma disgrâce. » Ovide appelle ailleurs sa faute, *imprudence*, *malheur*. « Personne n'ignore à Rome, écrivait-il à Messalinus, que je ne fus coupable d'aucun crime. » Il reconnaît néanmoins qu'il eût mérité d'être puni plus sévèrement. Il loue la clémence d'Auguste; il ne le conjure pas de finir, mais seulement de changer son exil. Il invitait ses amis et ses protecteurs à ne rien négliger pour fléchir Auguste. Il osait l'implorer lui-même; mais il ne s'adressait jamais à Livie, jamais à Tibère. Une seule fois, prêt à succomber aux misères de l'exil, il conseille à sa femme de hasarder une démarche auprès de Livie.

Le prétexte dont on se servit pour perdre Ovide rend ses persécuteurs plus odieux. Il fut condamné comme corrupteur des mœurs, dans une cour dès longtemps corrompue, qui se livrait à une débauche effrénée, avait protégé les poëtes les plus licencieux et dont le souverain, débauché incestueux, avait lui-même composé des vers que le chantre de l'*Art d'aimer* n'aurait pas avoués sans rougir.

Dix années d'exil avaient miné les forces d'Ovide, sa vie s'éteignait dans la tristesse et la douleur. Son art divin fut son unique consolateur. Loin de sa famille, sur les bords de l'Euxin, entouré de périls, seul Romain parmi les Barbares, le poëte reprit sa lyre, et pour se faire entendre des peuples gétiques il en apprit le langage, il composa des poésies dans leur grossier dialecte. Comme Orphée, il attira et charma les habitants de la Scythie. Les chefs de ces peuplades venaient à l'envi saluer le poëte exilé, et tandis que les Romains, assoupis dans

(*) Sur la situation de Tomes (*Tomi*), dans le pays des Gètes, et sur le véritable nom moderne de cette ville, on peut voir les savantes recherches de M. Villenave, soit dans la Vie d'Ovide placée en tête de sa traduction, soit dans la *Biogr. universelle*. S.

l'esclavage, affectaient d'oublier leur illustre compatriote, les Barbares, enthousiasmés de son génie, lui décernaient le triomphe. Ils lui accordèrent de nombreux priviléges; en l'honneur du poëte qui était à leurs yeux un homme sacré, ils célébrèrent une fête publique.

Ovide, qu'on regarde généralement comme un homme léger et frivole, supporta le malheur avec une noble résignation. Banni de sa patrie, il faisait des vœux pour elle; oublié ou froidement défendu, il portait toujours dans son cœur ceux qu'il avait aimés. Sa peine la plus cruelle était de mourir loin d'eux, loin de sa femme qu'il chérissait et de sa fille, dont il avait développé le talent poétique. Il n'avait pas même obtenu la consolation de la serrer dans ses bras, le jour fatal qui l'arracha de Rome : sa fille était alors en Afrique auprès de son mari et de ses enfants. Son génie heureusement ne l'abandonna point au milieu de tant de souffrances. Il chantait la terre natale, et la revoyait dans les doux rêves de sa poésie. Mais ses ouvrages composés dans l'exil portent l'empreinte de son triste sort. Plein de grâce et de charme en exprimant sa plaintive douleur, son talent pâlit en abordant des sujets qu'il ne voit plus qu'à travers le nuage de ses noirs pensers; il s'éclipse entièrement dans les louanges prodiguées à son tyran. On voit avec peine l'abaissement qu'il subit de lui-même en suppliant un inflexible maître, en lui érigeant un autel dans les déserts. Cette faiblesse lui a été sévèrement reprochée. On a dit qu'on ne savait ce qu'on devait le plus blâmer, de la rigueur du tyran ou de la servilité du proscrit. Mais si Auguste n'était que l'involontaire instrument de la persécution d'Ovide, si le poëte connaissait par ses amis l'intérêt que lui conservait l'empereur, effrayé lui-même du joug de Livie, il devait le moins haïr, il pouvait pardonner et espérer. Une idée horrible le poursuivait sans cesse : il entrevoyait le terme de sa vie, ses souffrances le lui montraient à chaque instant; il craignait de mourir sans revoir sa femme et ses enfants, de mourir loin des lieux qui avaient vu sa gloire et son bonheur; enfin il éprouvait la soif dévorante de la patrie. La nature n'accorde pas à l'homme de supporter sans fléchir de pareils tourments. Le poëte qui se reprochait des torts involontaires envers Auguste, connaissait le pouvoir de l'adulation sur son ancien bienfaiteur. En effet, à la mort d'Auguste, les plaintes d'Ovide cessèrent : il savait donc qu'il ne lui restait que des ennemis dont il ne désarmerait jamais la haine. Il mourut à Tomes, près des bouches du Danube, l'an 17 de J.-C. Il désirait vivement que l'on transportât ses cendres sur les bords du Tibre : il n'obtint pas même cette triste faveur! Les Scythes lui érigèrent un tombeau, et ce grand poëte reçut d'un peuple demi-sauvage les honneurs que lui refusa son ingrate patrie. DE P.

Les éditions d'Ovide sont extrêmement nombreuses : nous nous bornerons à citer les principales. La première est celle de Bologne, 1471, in-fol., qui est en même temps le premier livre imprimé dans cette ville; elle fut suivie de près par celle de Rome, 1471, 2 vol. in-fol. : on trouve une description détaillée de l'une et de l'autre dans le *Dictionnaire bibliographique* d'Ebert. Vinrent ensuite celles des Aldes, Venise, 1502-3 et 1515-16, 3 vol. in-8°. Parmi les éditeurs suivants, il faut nommer D. Heinsius, Leyde, 1652, 3 vol. in-24, et Amsterdam, 1658-62, 3 vol. in-12; P. Burmann, Utrecht, 1713, 3 vol. in-12, et Amsterdam, 1727, 4 vol. in-4°; Fischer, Leipz., 1758, 2 vol. in-8°; Mitscherlich, Gœtt., 1796-98, 2 vol. in-8° (éd. incompl.); Iahn, Leipz., 1828-32, 2 vol. in-8°. L'édition de Deux-Ponts, 3 vol. in-8°; celle de Parme et Milan, 1806-8, 6 vol. in-fol; celle de Lemaire, etc., etc., méritent encore d'être mentionnées. Il existe aussi un grand nombre d'éditions de chacun des ouvrages d'Ovide : des poëmes élégiaques sur l'amour, qui paraissent avoir été les premières productions du poëte, et qui sont : *Amorum lib. III*, *De arte amandi*, aussi en III livres, et *Remedia amoris*, en un seul; des *Héroïdes*, au nombre de 21; des *Métamorphoses* (*Metamorphoseon lib. XV*); des *Tristes* (*Tristium lib. V*); des *Pontiques* (*Epistolæ ex Ponto*), en IV livres; des *Fastes* (*Fastorum lib. VI*), qui,

restés inachevés, ne se rapportent qu'aux six premiers mois de l'année. Nous passons sous silence diverses compositions qui ont été faussement attribuées à Ovide, ou dont il ne nous reste que quelques fragments. Quant aux traductions françaises, on a déjà parlé plus haut de celle des *Métamorphoses*, par M. Villenave (en prose, Paris, 1806 et suiv., 4 vol. in-8°); celle des *Tristes* et des *Pontiques* est due au P. Kervillars (1724); la 1re version des *Fastes* est de l'abbé de Marolles (1661). La vie d'Ovide a été écrite en latin, par J. Masson (Amst., 1709); en italien, par Rosmini (Roveredo, 1795), et en français, par M. Villenave (Paris, 1809, in-8°). S.

OVIPARE, Ovovivipare, *voy.* OEuf, T. XVIII, p. 656.

OWAIHI, ou Hawaii, *voy.* Sandwich.

OWEN (Jean), *Audœnus*, un des poëtes latins modernes les plus distingués, naquit à Armon, dans le pays de Galles, et étudia le droit à Oxford. Sa pauvreté l'obligea à tenir école à Tryleigh, en 1591, et à Warwick, en 1594. Il mourut dans la misère à Londres, en 1622. On a de lui un grand nombre d'épigrammes (éd. compl., Leyde, 1628, in-24, Amst., 1647, in-12, Elzeviers), remarquables par la simplicité et la pureté du style. A.-L. Le Brun a fait un choix des meilleures et les a publiées en vers français, 1709, in-12; A.-A. Renouard en a donné une des éditions les plus correctes, à Paris, en 1794, 2 vol. in-18. *C. L. m.*

OWEN (Robert), un de ces hommes appelés *utopistes*, qui, mus par une généreuse sympathie pour les classes souffrantes et frappés de l'insuffisance de toutes les améliorations compatibles avec l'ordre social actuellement établi, ont cherché, en dehors de cet ordre, un remède à tant de maux.

Né à Newtown, dans le Montgomeryshire, de parents pauvres, en 1771, Owen dut à son intelligence, à sa probité, à son esprit d'ordre et de persévérance, de sortir d'une position subalterne; il parcourut tous les degrés de la hiérarchie commerciale, et son mariage avec la fille d'un riche industriel de Manchester le mit, à 30 ans, à la tête d'une filature importante, dans une des provinces méridionales de l'Écosse.

Ce succès inespéré aurait comblé les vœux d'une ambition vulgaire; mais la fortune et la considération, qui sont pour les hommes ordinaires un but, ne furent pour lui qu'un moyen. Longtemps il avait gémi sur les vices du système manufacturier, sur l'étrange anomalie qui exclut des bienfaits de la production ses agents les plus énergiques, qui fait croître les privations individuelles en raison directe de la richesse nationale, et il cherchait avec ardeur les moyens de concilier ces intérêts divergents. Dès 1813, il publia ses *New views of society, or essays upon the formation of human character;* mais ce fut seulement en 1816 qu'eut lieu la première exposition publique de sa théorie, à l'occasion de l'ouverture d'une salle d'asile, heureuse innovation dont il a laissé la gloire au vénérable pasteur Oberlin (*voy.*).

Là, invoquant le témoignage de son auditoire tout entier, des 3,000 ouvriers de New-Lanark, il leur rappela l'état de souffrance physique et de dégradation morale dans lequel ils étaient plongés lorsqu'il vint parmi eux, et, en le comparant au bien-être matériel, aux jouissances intellectuelles, devenus leur partage, il les conjura d'avoir assez de confiance dans leur guide pour se laisser conduire par lui dans une voie constamment progressive. Il leur rappela que, s'inquiétant peu des cas particuliers de vol, de recel, de rixes meurtrières, il n'avait voulu combattre que les habitudes d'ivrognerie, de fraude, de haine et de mensonge, sources impures, d'où tous ces vices jaillissent à la fois, et que, pour guérir ces maladies invétérées de l'âme, dans sa défiance pour toute application directe de morale, il avait cherché à extirper du système le germe morbifique. C'est ainsi qu'il avait fait cesser la lutte de l'ouvrier contre le maître, en lui démontrant que toutes les mesures prises par celui-ci avaient pour but incontestable l'avantage de la population; l'ivrognerie, en offrant au travailleur des jouissances plus vives que celles du cabaret; les rixes meurtrières,

en multipliant les relations entre supérieurs et inférieurs, et en y introduisant ces formes douces et polies, qui, s'infiltrant par l'imitation dans les rangs les plus infimes, répriment d'une manière si efficace les explosions d'une colère brutale; le vol et le recel, par la déconsidération qu'ils entraînaient dans une société basée sur le respect pour les droits de tous, et où les chefs donnant l'exemple de la probité la plus chevaleresque dans leurs rapports commerciaux, réalisaient des bénéfices auxquels leurs confrères, moins scrupuleux, ne purent jamais atteindre.

En agissant sur les hommes faits, il lui avait fallu créer un milieu qui les portât naturellement à l'exercice de la vertu, leur faire, pour ainsi dire, une morale *extérieure*; en agissant sur les enfants, il se proposait de façonner leur esprit de manière à faire de la bienveillance l'habitude prédominante de leur nature. La *bienveillance*, c'est là le mot d'ordre de son système, le but vers lequel il tend, le moteur de toutes ses actions, la cause de ses succès. Ce principe, état normal de son âme, lui paraît le résultat d'un raisonnement métaphysique qu'il reproduit sous toutes les formes.

Tout homme naît avec une organisation qui lui est propre, qui diffère de celle de tous les autres hommes, et qui, modifiée à l'infini par les circonstances extérieures, le font ce qu'il est. Cette organisation et ces circonstances étant en dehors de sa volonté, il ne peut être responsable ni des dispositions qui en sont le produit, ni des actes qui découlent de ces dispositions. Néanmoins, la société punit le criminel en s'appuyant sur son droit de légitime défense; mais, en toute justice, elle ne peut exercer avec équité son droit de répression qu'après avoir épuisé tous les moyens préventifs. C'est ce dont, jusqu'à présent, elle s'est peu inquiétée, et c'est ce qui préoccupe surtout le réformateur Owen.

Conséquent avec ses principes, il n'emploie pour l'éducation ni éloge, ni blâme, ni peines, ni récompenses, ni injonction, ni défense; considérant l'homme comme un être passif, il agit sur lui par voie indirecte. Le prenant dès avant sa naissance, il écarte une foule de causes morales et matérielles qui condamnent l'enfant encore dans le sein de sa mère à une vie triste et incomplète, et multiplie les chances favorables à une organisation puissante; puis, créant pour l'âme et le corps un milieu où ils peuvent se développer en pleine liberté, il s'attache à façonner des êtres qui trouvent leur bonheur dans le bonheur de tous. Les visiteurs de New-Lanark, et ce fut pendant plusieurs années un pèlerinage à la mode, adoptèrent sans peine ces riantes espérances; ils y voyaient 5 à 600 enfants, le rebut des hospices, déployer non-seulement une aptitude merveilleuse pour tous les travaux auxquels leurs forces physiques pouvaient suffire, mais une douceur de mœurs, une élégance de goût qui frappaient surtout les personnes accoutumées à la dépravation précoce, à l'effroyable grossièreté des enfants employés dans les manufactures. Ces jeunes ouvriers cherchaient dans le chant, la danse, les représentations scéniques, la gymnastique et l'étude, une heureuse diversion au travail monotone et abrutissant de la filature, et toujours et partout régnait le plus touchant accord. Sa thèse favorite de la formation du caractère par une sage combinaison des circonstances ambiantes, valut chaque jour à M. Owen de nouveaux et d'enthousiastes partisans.

Sa théorie de l'irresponsabilité humaine le conduit à revendiquer pour tous une participation égale aux bénéfices de la vie sociale, droit fondé sur la valeur identique de tous; mais la valeur morale n'est pas la valeur sociale, et c'est sur celle-ci que doit se régler la part qui doit revenir à chacun. Le reproche d'injustice, s'il est mérité, porterait plus haut. L'inégalité morale et physique est un fait, inexplicable si l'on veut pour ceux qui croient que tout se termine ici-bas, mais universel et qu'il faut accepter avec toutes ses conséquences. Une organisation nouvelle de la société peut et doit remédier aux inconvénients les plus graves de cet ordre de choses, élever le dernier échelon au niveau de celui qui est aujourd'hui le premier; mais celui-ci s'élevant à son tour, les positions relatives restent à peu près les mêmes. La

force, l'adresse, l'activité, ne sont pas des vertus, il est vrai, mais ce sont des instruments, et c'est à ce titre que la société les préconise, donnant à chacun un dividende proportionné à son apport et le rétribuant en raison de son utilité, sans avoir la prétention de le récompenser en raison de son mérite. La théorie de la communauté, comme tout ce qui est en contradiction flagrante avec les lois naturelles, échoue dans la pratique; elle exclut l'émulation, offre une prime à la paresse, soumet à un joug uniforme les goûts les plus divers, ne tient compte des unités que pour en extraire le terme moyen, et absorbe l'individu au profit d'une masse, dont la médiocrité est le cachet, où les supériorités s'effacent et le génie s'étiole. Les sociétés formées par M. Owen sur cette base ne font pas exception à la règle. Lorsqu'en 1824, quittant New-Lanark, où s'appliquait la loi du salaire et cherchant un théâtre plus vaste, il fonda aux États-Unis (Indiana) une société (*New-Harmony*, sur le Wabash), où accourut tout ce qui était malheureux et endetté ou mécontent; le désenchantement fut complet. Il est juste cependant de dire que, même ici, l'esprit d'association portait ses fruits; l'exploitation en grand augmentait les produits, la consommation en commun les économisait; les profits commerciaux ne diminuaient pas les recettes; les frais de justice étaient supprimés, ceux du culte étaient facultatifs; on faisait au jeune âge des avances que remboursait plus tard et avec usure un travail consciencieux et intelligent, et l'influence personnelle du fondateur, cette influence dont le charme est irrésistible, servait de lien aux parties hétérogènes. Mais lorsque, mécontent des résultats et convaincu qu'avec de pareils éléments une réussite complète serait impossible, il alla poursuivre ailleurs l'œuvre de la propagande, tout croula; et s'il existe encore en Amérique, dans un grand état de prospérité matérielle et de pauvreté intellectuelle, plusieurs sociétés ayant pris la *Nouvelle-Harmonie* pour modèle, c'est qu'elles ont pour mobile et pour frein le fanatisme religieux.

Or M. Owen est si peu fanatique, que l'écueil contre lequel se brisa sa popularité est précisément son indifférence complète pour les divers systèmes religieux qui partagent le monde. Le jour où, écartant le voile d'une réserve transparente, il rompit ouvertement avec l'Église, les obstacles s'accumulèrent sous ses pas; on calomnia les intentions secrètes de cette âme si pure et si élevée; car sa vie, qui a été une série non interrompue de travaux et de sacrifices, consacrée au développement non-seulement de sa propre idée, mais encore de tous les projets qui pouvaient plus ou moins alléger les souffrances de ses semblables et hâter leurs progrès, est restée à l'abri de toute attaque.

Cette vie a eu des phases multipliées. Tantôt il se vit comblé d'honneurs, saturé d'éloges, chaudement appuyé par les princes du sang et par les membres du conseil privé; recevant à New-Lanark la visite du grand-duc de Russie; donnant à la Hollande la première idée et le plan détaillé de ses colonies agricoles; proposé pour être gouverneur du Texas; refusant, par respect pour les principes de liberté religieuse, une vaste cession de territoire offerte par le Mexique; terminant par une négociation bienveillante et habile des différends sérieux entre les États-Unis et l'Angleterre; calmant et dispersant, par la seule puissance de sa parole douce et ferme, une réunion de 100,000 hommes qui priaient en menaçant, et rendant ainsi au gouvernement et au peuple un de ces services qu'on pardonne difficilement; puis vinrent les mauvais jours : il se vit délaissé, calomnié, oublié; mais toujours trop absorbé dans la conviction de l'immense valeur de sa découverte, trop persuadé de son triomphe prochain, trop indifférent pour ce qui lui est personnel, trop dédaigneux de la fortune, des honneurs et de la popularité pour être touché de ces vicissitudes, à l'âge de 72 ans, ce noble vieillard, que les chagrins domestiques n'ont point épargné, recommence ses essais de réalisation avec une foi non moins vive, un dévouement non moins chaleureux que le dévouement et la foi qui signalèrent ses premiers pas dans cette carrière si longue et si généreuse.

M. Owen a publié en Angleterre une

série d'essais qui ont été réimprimés en un seul vol. in-12, à New-York, en 1825. Ses idées se répandirent en France, dès 1821, par la traduction de l'ouvrage du docteur H. Grey Macnab, intitulé : *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen*, trad. de l'anglais par Laffon de Ladebat (Paris, chez Treuttel et Würtz). Plus tard, M. Desfontaines les traduisit plus directement dans son *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New-Lanark*, Paris, 1825, in-12.— On peut *voir* sur le système de ce philanthrope les *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes*, par L. Reybaud, t. I^er^, Paris, 1840, et notre art. ASSOCIATION. M. M-EU.

OXACIDES, *voy.* ACIDES.

OXALIQUE (ACIDE), OXALATE (d'ὀξαλὶς, oseille), *voy.* ACIDES et SELS.

OXENSTIERNA (AXEL. comte D'), célèbre ministre suédois, naquit à Fanoe en Uplande, l'an 1583. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il étudia la théologie à Rostock, Wittemberg, Iéna; mais ensuite il changea de projet, résolut de se vouer à la carrière politique, et visita la plupart des cours de l'Allemagne. En 1602, il fut rappelé en Suède avec tous ses compatriotes pour prêter serment au nouveau roi Charles IX, qui, au bout de quelques années, le chargea d'une mission à la cour de Mecklembourg. En 1608, il fut admis au sénat, où avait siégé successivement treize de ses ancêtres. Son premier acte public fut l'accommodement de certaines contestations qui s'étaient élevées entre la noblesse de Livonie et la ville de Revel. Dans cette affaire, il fit preuve de tant de talent que le roi, affaibli par l'âge, le mit à la tête du conseil de régence. Quand Gustave-Adolphe (*voy.*) parvint au trône, Oxenstierna fut nommé chancelier, et, en 1613, il parut en qualité de plénipotentiaire dans les négociations de paix entre la Suède et le Danemark. L'année suivante, il accompagna le roi en Allemagne et eut bientôt la satisfaction de voir les hostilités entre la Russie et la Suède se terminer par la paix honorable de Stolbova. En 1622, il attendit le roi dans la Livonie. Plus tard, il fut envoyé en Prusse avec plusieurs régiments et nommé gouverneur général des districts soumis aux armes suédoises. Il réussit enfin, à l'aide de la médiation anglo-française, à conclure une trève de six ans avec la Pologne. Quand le théâtre de la guerre fut porté au cœur de l'Allemagne (*voy.* TRENTE-ANS), Gustave-Adolphe appela son chancelier auprès de lui afin de s'aider de ses lumières. Il fut donc chargé, avec un pouvoir illimité, de la direction politique et militaire des affaires suédoises sur le Rhin, et tint son quartier-général à Mayence, tandis que Gustave-Adolphe s'avançait en Bavière et en Franconie. L'accablante nouvelle de la mort du roi sur le champ de bataille de Lutzen (1632) ne découragea point Oxenstierna. Il assembla une armée nombreuse pour mettre à couvert la Suède et ses alliés, et alla à Dresde et à Berlin prendre des mesures pour la continuation de la guerre. Le gouvernement suédois lui accorda alors des pouvoirs sans bornes. Il rassembla un congrès à Heilbronn, et y fut reconnu directeur de la ligue évangélique. Il alla lui-même en France et en Hollande pour déterminer ces deux puissances à soutenir la cause qu'il défendait. Mais ce fut avec douleur qu'à son retour en Saxe il trouva tout dans le plus grand désordre. A la suite du désastre de Nœrdlingen, son esprit fécond en ressources put cependant sauver encore de la ruine son parti presque abattu. Quand il eut terminé les négociations (1636), il revint en Suède, dont il avait été absent pendant dix ans. N'aspirant qu'à une carrière paisible, il résigna le pouvoir qui lui avait été confié, et prit place au sénat comme chancelier et comme l'un des cinq tuteurs de la jeune reine. Son principal but fut dès lors d'instruire cette dernière dans tout ce qu'exige l'art de gouverner. Comme il avait fort à cœur de mener à bonne fin la guerre d'Allemagne, il envoya son fils Jean dans ce pays en qualité de plénipotentiaire suédois. En 1645, il se rendit à Brœmsebro, où des conférences étaient ouvertes avec le Danemark, et à son retour, la reine Christine lui conféra la dignité de comte. Il fut élu à la même époque chancelier de l'université d'Upsal, et exerça cette charge avec le plus grand zèle. Lorsque Christine fit connaître son dessein de se choi-

sir un successeur, Oxenstierna s'y opposa de tout son pouvoir; il s'opposa encore avec plus de force à son dessein d'abdiquer la royauté, et quand il vit la reine inébranlable, il prétexta une maladie pour ne pas prendre part à une mesure qu'il regardait comme la source de grandes calamités. Dès ce moment, il prit peu de part aux affaires et conçut un grand chagrin en voyant les finances de l'état tomber dans le délabrement. Il mourut en août 1654. Oxenstierna, un des plus grands hommes de son siècle, avait fait de profondes études; il était très versé dans le grec et parlait le latin avec facilité. Sa perspicacité était grande; ses intentions honnêtes et nobles, et sa fermeté égalait sa prudence. Le plan de gouvernement qu'il composa par ordre supérieur, et qui fut adopté en 1634 par les États suédois, est un chef-d'œuvre de politique. Une partie seule de ses écrits a été livrée à l'impression. *C. L.*

OXFORD, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté auquel elle donne son nom, est située à 58 milles N.-O. de Londres, sur la pente que forme en se relevant une délicieuse vallée au confluent de l'Isis et et du Cherwell, qui, plus loin, prennent le nom de Tamise. Elle est le siége d'un évêché et d'une université, et compte, y compris les étudiants, environ 19,000 hab. Peu de villes égalent Oxford en beauté; quand on la contemple de l'une des éminences qui la dominent, on est frappé du nombre, de la diversité et de la magnificence de ses clochers, de ses dômes, de ses tours et autres édifices, lesquels ne perdent point à être ensuite examinés en détail. La grande rue est une des plus belles qu'on puisse voir en aucun pays. La ville possède une cathédrale, treize églises paroissiales d'un bon style; des chapelles pour les catholiques, pour les quakers, pour les méthodistes, pour les anabaptistes; une maison de ville et une de comté, une prison, une maison de correction, un hôpital, une halle, des écoles de charité, etc.... Quant aux maisons habitées par les marchands, elles n'ont rien de remarquable. Oxford ne se livre à aucun commerce spécial; c'est surtout l'université qui fait sa vie. La ville, qui est fort ancienne, a été la résidence d'Alfred, et plusieurs monarques anglais y ont tenu des parlements.

L'Université d'Oxford, par l'étendue et le nombre de ses établissements et des édifices qui en dépendent, et par la richesse de ses revenus provenant de dotations, tient en Europe le premier rang. Quelques auteurs disent qu'elle fut fondée, d'autres, rétablie par Alfred; d'autres enfin lui assignent une origine beaucoup plus récente. Tout le monde sait qu'elle s'est montrée constamment attachée aux principes torys ou aristocratiques, et qu'elle a toujours été le siége de l'enseignement classique en Angleterre, tandis que Cambridge a cultivé plus particulièrement les sciences exactes. L'université d'Oxford se compose de 20 colléges, fondés de 1264 à 1740, et cinq *halls* ou colléges n'ayant ni *followships* ni *scholarships*, fondés de 1200 à 1480. Chacun de ces établissements est distinct et a ses étudiants particuliers, ses professeurs, ses revenus et ses règlements; cependant tous sont fondus en un seul corps sous l'empire d'une direction unique. Les officiers qui ont un pouvoir immédiat sur l'université entière sont le chancelier, le grand-intendant, le vice-chancelier et les deux *proctors* (procureurs). Outre les officiers particuliers à chaque collége et à chaque *hall*, qui sont chargés de veiller à ce que l'ordre et la discipline règnent partout, que l'enseignement dans toutes les branches des sciences libérales soit régulier, il y a 26 professeurs et 8 lecteurs dont les leçons sont publiques. Le nombre des étudiants portés sur les registres est de 5,000 et plus, dont un tiers environ sont entretenus sur les revenus de l'université qui s'élèvent en tout à la somme de 174,670 liv. st.; les autres s'entretiennent à leurs frais. Les étudiants ont un costume particulier. Un certain nombre de bénéfices d'agrégés, sous le nom de *fellowship* (*voy.* Fellow), sont accordés, sur les revenus de chaque collége, aux jeunes gens qui se sont le plus distingués dans leurs études. Le nombre des fellowships de tous les colléges d'Oxford pris ensemble est de 480 et la dépense de 136,500 liv. st. Chaque collége a aussi un certain nombre de bourses (*scholarship*); pour

tous les colléges réunis ce nombre est de 270. Les édifices appartenant à l'université, indépendamment des colléges et des halls, sont les écoles publiques, la bibliothèque Bodléienne (*voy.* T. III, p. 497), la galerie de tableaux, le théâtre, pouvant contenir 4,000 personnes, l'imprimerie de Clarendon, la bibliothèque de Radcliffe, le musée Ashmoléen, l'observatoire et le jardin botanique. L. G-s.

OXHOFT, grande mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'Allemagne du Nord, en Hollande, en Suède, en Pologne et en Russie. Cette sorte de barrique sert principalement dans le commerce des vins et des eaux-de-vie et quelquefois aussi dans celui des huiles. La contenance de l'oxhoft varie selon les localités; mais elle dépasse le plus souvent 2 hectolitres. CH. V.

OXUS, nom donné par les anciens au principal fleuve de l'Asie intérieure, aujourd'hui appelé *Amou Dariah* ou *Djihoun*. Ce fleuve formait en quelque sorte, dans l'antiquité, la limite des lieux dont la connaissance était à peu près certaine. Quoiqu'il ait été franchi par Alexandre et qu'il se trouve fréquemment mentionné par les écrivains de la Grèce et de Rome, les géographes n'avaient sur une grande partie de son cours que des notions fort peu exactes. Il arrose, en suivant la direction du nord-ouest, la vaste contrée actuellement comprise sous la dénomination de Turkestan (*voy.*), et reçoit un grand nombre de rivières secondaires. Sorti des hautes montagnes du Bélourtag (Paropamise), dans le khanat de Badakchân, sur les confins du petit Tibet, il traverse les khanats de Balkh et de Bokhara, correspondant à l'ancienne Bactriane et à la Sogdiane, qu'il séparait entre elles, et le Khovaresm (Khiva), où il se jette par plusieurs branches dans le grand lac d'Aral (*voy.*) et non, comme le croyaient les anciens, dans la mer Caspienne. A son origine, par 37° 27′ de lat. N. et 71° 20′ de long. or., il sort d'un beau lac que les indigènes appellent Sini-Goul, et qui, situé à plus de 10,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, est alimenté par les glaciers gigantesques qui l'environnent. L'Oxus, dont la navigation est facile, était autrefois pour le commerce de l'Asie centrale une voie d'échanges très importante. CH. V.

OXYDATION, action par laquelle l'oxygène, en se combinant avec un corps, produit un oxyde. *Voy.* l'art. suiv., CALCINATION et OXYGÈNE.

OXYDE. Pris dans son acception la plus large, ce nom, dont on trouvera l'étymologie à l'art. OXYGÈNE, désigne tous les composés binaires qui résultent de la combinaison de l'oxygène avec les corps combustibles; mais comme on est convenu d'appeler *acides* (*voy.*) *oxacides* ceux de ces composés qui ont une saveur aigre, qui rougissent la teinture bleue de tournesol et qui se combinent avec les bases pour former des sels, la classe des oxydes se trouve réduite aux composés binaires oxygénés qui sont dépourvus de ces caractères, ou qui sont doués de propriétés opposées à celles des acides. Les premiers sont les *oxydes neutres* ou *indifférents:* ils n'agissent pas sur la teinture de tournesol bleue ou rouge; ils ne se combinent ni avec les acides ni avec les bases(*voy.*). Les seconds sont les *oxydes basiques*, qui forment une classe de corps très nombreuse et très importante; ces oxydes, quand ils sont solubles dans l'eau, ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide; solubles ou insolubles, ils se combinent avec les acides pour former les différents sels (*voy.* ce mot).

Les corps non métalliques unis à l'oxygène (*voy.*) engendrent beaucoup d'acides et quelques oxydes indifférents. Les métaux, combinés avec le même corps, donnent naissance à beaucoup d'oxydes basiques ou indifférents et à quelques acides. Les oxydes basiques qui sont solubles dans l'eau, sont habituellement désignés sous le nom d'*alcalis* (*voy.*). On appelle *métaux alcalins* les métaux qui, en s'unissant à l'oxygène, produisent les alcalis : ces métaux sont le potassium, le sodium, le baryum, le calcium, le strontium et le lithium; l'usage ayant conservé aux alcalis des noms univoques, non conformes à la nomenclature chimique, ces corps sont connus sous les noms de potasse, soude, baryte, chaux, strontiane, lithine. La plupart des métaux fournis-

sent plusieurs oxydes; chacun donne naissance à un oxyde basique au moins; cet oxyde est presque toujours celui de tous qui renferme le moins d'oxygène, le *protoxyde**. Quand un métal donne naissance à un ou plusieurs acides, ceux-ci se trouvent au contraire toujours dans les degrés supérieurs d'oxygénation.

Un grand nombre de métaux (*voy.* ce mot) se rencontrent dans la nature à l'état d'oxydes. On y trouve notamment les oxydes de fer purs ou combinés avec l'eau : ce sont les minerais de fer les plus abondants; puis l'oxyde d'étain (acide stannique), le protoxyde et le bioxyde de cuivre, plusieurs oxydes de manganèse, etc. Il existe aussi beaucoup de métaux à l'état de sulfures (*voy.*) : les sulfures de zinc, de cuivre, d'antimoine, de plomb, sont les minerais les plus abondants employés à l'extraction de ces métaux.

C'est en réduisant les oxydes métalliques par le charbon à une haute température qu'on obtient, dans les arts, la plupart des métaux. Quand ceux-ci sont offerts par la nature à l'état de sulfures, on leur fait subir une opération préalable qui a pour but de les amener à l'état d'oxydes : à cet effet, on les *grille*. Le grillage (*voy.*) consiste à chauffer les sulfures au contact de l'air, dans des fours convenablement construits : l'oxygène atmosphérique, agissant tout à la fois sur le soufre et sur le métal, transforme le premier en gaz acide sulfureux et le second en oxyde. L'oxyde ainsi produit est, dans une seconde opération, réduit par le charbon. *Voy.* MÉTALLURGIE.

Un métal combiné avec l'oxygène perd son éclat métallique; il est converti en un corps d'apparence terreuse, tantôt incolore, tantôt coloré. Les anciens chimistes donnaient aux oxydes les noms de terres et de chaux métalliques, par une sorte de pressentiment de l'identité de composition entre les terres et les oxydes.

Les oxydes métalliques sont entièrement dépourvus de la malléabilité et de la ductilité qui sont deux des plus précieuses propriétés des métaux; ils sont au contraire toujours cassants, faciles à pulvériser. Soumis à l'action de la chaleur, ils n'éprouvent, pour la plupart, aucune altération; les oxydes des métaux les plus précieux, tels que l'or, le platine, l'argent, le mercure, et quelques suroxydes, tels que ceux de manganèse, de plomb, de bismuth, sont seuls décomposables par le feu; les premiers perdent la totalité de leur oxygène, tandis que les seconds n'en laissent dégager qu'une partie, quelle que soit la température élevée à laquelle ils sont soumis.

Tous les oxydes métalliques, à l'exception du peroxyde d'osmium, sont fixes; les métaux volatils donnent par conséquent des oxydes qui ne sont pas susceptibles de se volatiliser. Quelques oxydes deviennent liquides par l'action de la chaleur : ceux-là appartiennent aux métaux les plus fusibles.

Les oxydes prennent naissance dans des circonstances nombreuses : la plupart des métaux peuvent s'unir directement avec l'oxygène, soit à la température ordinaire, soit à une température élevée; les métaux qui n'ont pas cette faculté ont une valeur beaucoup plus grande que celle des métaux qui la possèdent; on les appelle *métaux nobles* : ce sont l'or, l'argent, le platine.

Beaucoup de métaux sont trop oxydables pour qu'il soit possible de les employer à des usages industriels autrement qu'à l'état d'oxydes et à celui de sels : tels sont les métaux alcalins, et le magnésium, l'aluminium, l'uranium, le

(*) Quand l'oxygène ne peut fournir, avec un corps simple, qu'un seul composé, on désigne celui-ci sous le nom d'*oxyde*. Si, au contraire, il peut s'unir avec un même corps en plusieurs proportions, le premier composé est appelé *protoxyde*; le second *sesquioxyde*, s'il contient une fois et demie autant d'oxygène que le premier, et *bioxyde* s'il en renferme deux fois autant. Lorsque, en se combinant avec l'oxygène, un même corps peut donner naissance à plusieurs oxydes, et que ceux-ci ne sont pas soumis à la loi de composition que nous venons d'indiquer, on désigne les produits sous les noms de *protoxyde*, de *deutoxyde* ou de *tritoxyde*; on appelle *peroxyde* celui qui est le plus oxydé. M. Berzélius désigne sous le nom de *sous-oxyde* le composé qui n'est pas assez oxydé pour s'unir aux acides, de *sur-oxyde* celui qui l'est trop, et d'*oxyde* celui qui l'est à un degré convenable. Lorsqu'un métal peut fournir plusieurs oxydes susceptibles de se combiner avec les acides, il termine le moins oxydé en *eux*, celui qui est plus oxydé en *ique*, et le plus oxydé de tous en *sur-oxyde*. Pour la combinaison d'un oxyde avec l'eau, *voy.* HYDRATE. S.

manganèse, le cobalt, le chrôme. Les autres métaux usuels peuvent être rangés dans l'ordre suivant, en commençant par ceux qui s'oxydent le plus facilement sous l'influence des agents atmosphériques : le fer, le zinc, le cuivre, le plomb, l'étain, l'antimoine, le bismuth, le mercure; viennent ensuite les métaux nobles, qui sont inaltérables à l'air.

La calcination d'un métal au contact de l'air est quelquefois employée pour obtenir économiquement son oxyde : les oxydes de zinc, d'étain, de cuivre, de plomb, se préparent par ce procédé. L'action de la chaleur sur plusieurs classes de composés salins offre un moyen plus général de produire des oxydes : ainsi, tous les nitrates sont décomposables par la chaleur, et laissent pour résidu l'oxyde qui était uni à l'acide nitrique; tous les carbonates, à l'exception de ceux de potasse et de soude, et tous les sulfates, à l'exception de ceux que forment les oxydes alcalins, la magnésie et l'oxyde de plomb, fournissent également leurs oxydes, lorsqu'on vient à les soumettre à une température suffisamment élevée.

Nous énumérerons d'une manière succincte les caractères des oxydes formés par les corps non métalliques dont deux seulement, le carbone et l'azote (*voy.* ces mots), donnent naissance à des oxydes.

L'*oxyde de carbone* est, de toutes les combinaisons connues du carbone et de l'oxygène, celle qui contient le moins d'oxygène. Quand du charbon brûle librement à l'air, il se transforme en un produit gazeux, en acide carbonique; lorsque cet acide est mis en contact avec du charbon incandescent, il s'unit avec une nouvelle quantité de carbone, et il se change en *oxyde de carbone*. C'est un gaz incolore, insoluble dans l'eau; sa densité, représentée par le nombre 0.967, est un peu plus faible que celle de l'air; il est inflammable; il brûle dans l'air avec une flamme bleue, se combinant avec une quantité d'oxygène atmosphérique suffisante pour passer à l'état d'acide carbonique. C'est la combustion de ce gaz qui produit cette belle flamme bleue qui sort des foyers contenant un grand amas de charbon allumé. Comme il dégage lui-même beaucoup de chaleur en brûlant, on l'a, dans ces derniers temps, utilisé avec un plein succès dans la fabrication du fer pour produire, au moyen de ce combustible gazeux qu'on recueille au sortir du haut-fourneau, des opérations qui exigeaient une grande quantité de charbon de bois, de houille ou de coke.

On a reconnu récemment que l'oxyde de carbone est un gaz éminemment vénéneux, alors même qu'il n'existe dans l'air qu'en assez petite quantité; il est plus vénéneux que l'acide carbonique, dont les propriétés délétères sont si connues.

Le *protoxyde d'azote* est un gaz incolore, inodore, très peu soluble dans l'eau. Il offre une anomalie singulière : tandis qu'il entretient la combustion mieux que l'air, il est impropre à la respiration, et asphyxie promptement les animaux et l'homme, en leur causant une sorte d'ivresse et de gaîté insolite, qui lui a fait donner d'abord le nom de *gaz hilariant*. Ses effets sur l'économie animale ne sont pas d'ailleurs constants : souvent il détermine des vertiges et la syncope; respiré pendant quelques minutes, il produit une véritable asphyxie.

Lorsqu'on plonge dans une éprouvette remplie de ce gaz une bougie qui présente quelques points en ignition, elle se rallume aussitôt comme si elle était plongée dans une atmosphère d'oxygène. Le gaz est décomposé et son azote est mis en liberté.

Pour préparer le protoxyde d'azote, on chauffe graduellement, dans une petite cornue de verre, du nitrate d'ammoniaque desséché; ce corps se décompose en eau qui se condense, et en gaz protoxyde d'azote qu'on recueille dans des cloches pleines d'eau ou de mercure.

Le *bioxyde d'azote* est également un gaz sans couleur, très peu soluble; il éteint les corps en combustion. Son caractère essentiel est de s'unir directement à l'oxygène, en donnant naissance à un acide qui apparaît sous la forme de vapeurs rutilantes, et qui possède une odeur désagréable exerçant sur nos organes une action très délétère : c'est l'acide hyponitreux. L'air atmosphérique agit sur ce gaz par l'oxygène qu'il contient et le transforme en cet acide.

Le bioxyde d'azote résulte de la décomposition de l'acide nitrique par les métaux oxydables, tels que le cuivre, l'argent, le mercure; ces métaux se transforment en oxydes en prenant à l'acide nitrique une partie de son oxygène. L'acide nitrique, ainsi partiellement désoxydé, se trouve transformé en bioxyde d'azote.

Il nous resterait à traiter des oxydes métalliques; mais l'énumération de leurs principaux caractères a déjà été ou sera donnée dans les articles qui concernent les différents métaux. *Voy.* aussi Chaux, Potasse, Soude, etc. E. P.

OXYGÈNE, corps simple, élémentaire. Ce nom, qui vient de ὀξὺς, aigu, acide, et γεννάω, j'engendre, fut donné à ce corps par Lavoisier à cause de la propriété qu'il possède de produire beaucoup de composés acides lorsqu'il s'unit à d'autres corps élémentaires. L'abondance avec laquelle l'oxygène se rencontre dans la nature, le rôle immense qu'il joue dans les phénomènes naturels et dans les procédés des arts, l'influence que sa découverte a exercée sur les progrès des sciences chimiques et physiques, lui donnent une importance exceptionnelle plus grande que celle de tous les autres corps connus.

L'oxygène entre pour $\frac{1}{5}$ environ dans le volume de l'air atmosphérique qui enveloppe notre planète. L'eau en contient près des $\frac{9}{10}$ de son poids. La plupart des substances minérales, végétales et animales en renferment une si forte proportion, qu'on peut admettre que l'oxygène forme à lui seul le tiers du poids de la matière pondérable qui existe au sein ou à la surface de la terre. L'oxygène se présente toujours à nous sous la forme de gaz (*voy.*); toutes les tentatives qu'on a faites pour l'amener à l'état liquide ou à l'état solide ont échoué; dans l'état d'insuffisance de nos moyens actuels d'investigations, c'est donc un gaz *permanent*, comme l'hydrogène et l'azote. Ce gaz est sans couleur, sans odeur, sans saveur; rien ne le distingue de l'air dans ses caractères extérieurs. Lorsqu'on vient à peser, dans une balance d'une grande précision, un même volume d'air et d'oxygène pris à la même température et sous la même pression, on trouve que le poids du volume d'oxygène est un peu plus fort que celui de l'air, de telle sorte que si la densité de l'air atmosphérique est représentée par 1.000, celle de l'oxygène sera égale à 1.1026 d'après les pesées de MM. Dulong et Berzélius. La densité de l'oxygène, étant un élément scientifique d'une haute importance, a été déterminée par plusieurs chimistes et physiciens célèbres; le nombre de MM. Dulong et Berzélius, bien qu'ayant été admis par tous les savants jusque dans ces derniers temps, paraît être un peu trop faible; MM. Biot et Arago avaient trouvé 1.1036; M. Th. de Saussure 1.1056; enfin, tout récemment, MM. Dumas et Boussingault, conduits incidemment par leurs expériences sur la composition de l'air atmosphérique à révoquer en doute l'exactitude du nombre généralement adopté, ont trouvé par des expériences directes, faites avec un soin et une précision extrêmes, que le nombre 1.1057 représente la véritable densité de l'oxygène. L'oxygène se dissout en très petite quantité dans l'eau pure : 100 volumes de ce liquide dissolvent 4 volumes d'oxygène à la température ordinaire.

Le caractère chimique le plus essentiel de l'oxygène consiste en la tendance très grande qu'il possède à s'unir aux autres corps; il se combine avec tous les corps simples connus, excepté avec le fluor, que les chimistes ne savent pas encore isoler. Avec la plupart, la combinaison se fait d'une manière directe, c'est-à-dire par le simple contact des deux corps pris isolément. Quelques-uns ne s'unissent à l'oxygène que par voie indirecte, comme par la destruction d'un composé qui contient déjà l'oxygène ou le corps qui doit s'y unir : parmi les corps qui se comportent de cette manière on peut citer le chlore, l'iode, l'azote dans la classe des corps non métalliques, et l'argent, l'or, le platine, dans celle des métaux.

Tous les phénomènes de combustion qui s'accomplissent dans l'air et par l'intervention de l'air, se produisent avec beaucoup plus d'intensité dans le gaz oxygène; car l'air n'agit jamais dans les réactions chimiques que par l'oxygène

qu'il contient et qui s'y trouve mélangé avec quatre fois environ son volume d'azote, gaz inerte, impropre à la combustion, qui paralyse en partie les propriétés actives de l'oxygène. Dans ce gaz, une bougie dont la mèche offre encore quelque point en ignition se rallume et brûle d'un éclat inaccoutumé; du phosphore contenu dans une petite coupelle en terre, fixée à l'extrémité d'un fil de fer, étant allumé et plongé dans un flacon en verre contenant trois à quatre litres d'oxygène, y brûle avec une lumière telle que les yeux ne peuvent pas la supporter longtemps; cette lumière est comparable, par son éclat, à la lumière solaire : on l'emploie souvent dans les théâtres lorsqu'il s'agit de produire, pendant quelques instants, une vive clarté. Le soufre brûle aussi dans ce gaz avec une belle flamme azurée. Certains corps qui ne brûlent pas dans l'air ou qui ne brûlent qu'à une température excessivement élevée, s'enflamment et brûlent avec facilité dans l'oxygène : tel est, par exemple, le fer.

Un animal vivant, qu'on enferme dans une atmosphère d'oxygène pur, ne meurt pas immédiatement, ainsi que cela arriverait s'il était placé dans tout autre gaz, l'air excepté; loin de là. Si son séjour dans l'oxygène n'est pas trop prolongé, il vivra quatre fois plus longtemps dans ce gaz que dans un égal volume d'air atmosphérique; de là, le nom d'*air vital* qu'on avait dans le principe donné à l'oxygène. Quand ensuite on vient à retirer l'animal de cette atmosphère, on trouve son sang beaucoup plus rouge que d'habitude, et ses poumons témoignent d'un état inflammatoire marqué. Si le séjour dans l'oxygène est prolongé au-delà d'un certain temps, l'animal succombe, ses organes étant habitués à ne recevoir que de l'oxygène mélangé avec une grande quantité d'azote, laquelle mitige dans l'air les propriétés trop actives de l'oxygène pur. L'animal succombe, parce qu'il a vécu trop vite; de même qu'une chaudière à vapeur éclate, parce qu'on lui fait produire, dans un temps donné, une quantité de vapeur plus considérable que celle que ses dimensions lui permettent de fournir.

Lorsqu'on agite du sang récemment extrait de la veine d'un animal, dans un flacon rempli d'oxygène, sa couleur foncée disparaît et fait place à une belle teinte d'un rouge vermeil. Le sang des animaux vivants subit ce changement dans l'acte de la respiration; le sang veineux se transforme dans les poumons en sang artériel, par suite de l'absorption de l'oxygène de l'air. Cette transformation constitue une véritable oxydation (*voy.*); sous l'influence de l'oxygène absorbé, les matières solubles du sang se convertissent en acide lactique; celui-ci se convertit lui-même en lactate de soude, puis en carbonate, qu'une nouvelle portion d'acide lactique vient décomposer à son tour; de cette décomposition provient l'acide carbonique qui se trouve en si grande quantité dans l'air expiré par les animaux.

Rien n'est plus digne de notre admiration que la succession des phénomènes qui président à la vie des animaux et des plantes; rien n'est plus propre en même temps à constater l'importance de l'oxygène; car, sans ce corps, la vie, le mouvement n'existeraient pas sur la terre. L'air atmosphérique, qui constitue le chaînon liant le règne végétal au règne animal, est composé d'oxygène, d'azote, d'acide carbonique et d'eau à l'état de vapeur. Les plantes, pendant leur vie normale, s'approprient l'acide carbonique; elles en fixent le carbone, qui concourt ainsi à leur accroissement, et elles en dégagent l'oxygène; elles décomposent l'eau pour s'emparer de son hydrogène et pour en dégager aussi l'oxygène; enfin elles empruntent de l'azote à l'air, tantôt directement, tantôt indirectement, en détruisant l'ammoniaque et l'acide nitrique formés eux-mêmes par la réunion des éléments de l'air. Les animaux absorbent dans leur alimentation les matières végétales ainsi produites; tantôt leur nourriture est empruntée directement au règne végétal, tantôt ils la trouvent dans d'autres animaux, qui, comme les herbivores, ont accompli la mission d'assembler et d'élaborer les éléments nutritifs des plantes pour les transmettre, plus directement assimilables, aux carnivores. Les phénomènes de la vie animale s'accomplissent alors; les animaux,

en respirant, produisent de l'acide carbonique, au moyen du carbone fourni par leur propre substance et de l'oxygène de l'air; ils restituent ainsi à l'air l'acide carbonique que les plantes lui ont dérobé; ils lui rendent aussi de l'eau par la combustion de l'hydrogène qui entre dans la composition des matières animales; enfin ils exhalent sans cesse, par la respiration, de l'azote libre, et par les urines, de l'azote à l'état d'ammoniaque. Si donc les plantes consomment sans cesse de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote, de l'ammoniaque, les animaux produisent sans cesse ces mêmes substances; ce que les uns prennent à l'air, les autres le rendent à l'air. De sorte qu'à prendre ces faits au point de vue le plus élevé de la physique du globe, on peut dire qu'en ce qui concerne leurs éléments organiques, les plantes, les animaux, dérivent de l'air, ne sont que de l'air condensé, et que pour se faire une idée juste et vraie de la constitution de l'atmosphère aux époques qui ont précédé la naissance des premiers êtres organisés à la surface de la terre, il faudrait rendre à l'air, par le calcul, tout l'acide carbonique et l'azote dont les plantes se sont approprié les éléments.

Ainsi le monde organisé résulte de la réunion d'un très petit nombre d'éléments: des 55 corps simples que les chimistes connaissent aujourd'hui, quatre seulement, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote, concourent à sa création. Les matières végétales, une fois formées, s'approprient d'ailleurs différentes substances minérales qu'elles puisent dans le sol, et qui contribuent à leur développement; elles les transmettent aux animaux, qui n'en conservent qu'une petite partie. Ces corps minéraux sont notamment les phosphates et les sulfates alcalins et terreux, l'oxyde de fer, l'alumine, la silice, le sel marin, qu'on rencontre dans les sécrétions animales.

Lorsqu'un corps est combiné avec l'oxygène, on le dit *oxydé*. Le poids de l'oxyde qui a pris naissance est égal aux poids réunis du corps combustible et de l'oxygène consommé. Cette combinaison a lieu souvent avec grand dégagement de chaleur et de lumière; le *feu* se produit presque toujours par une action chimique, le plus souvent par celle de l'oxygène sur un corps combustible, la température de ce corps étant d'abord élevée jusqu'à un certain degré. Ainsi le feu produit par le bois, par le charbon, par les huiles et les bougies, résulte de l'union de l'oxygène atmosphérique avec les éléments combustibles de ces matières; il en est de même du feu produit par le briquet, par le choc d'un morceau de fer sur une pierre à fusil : celle-ci détache du fer quelques parcelles métalliques qui brûlent dans l'air, parce qu'elles se convertissent en oxyde de fer. Leur température est assez élevée pour allumer l'amadou qui les reçoit. C'est là la théorie du vieux briquet (*voy.*) de nos pères.

Lorsque l'oxygène se combine avec un corps simple, le résultat de la combinaison est un *oxyde* (*voy.*). Les propriétés des oxydes varient, tant avec la nature du corps combustible qu'avec la proportion relative des deux corps composants.

La division des corps simples en *corps non métalliques* et *corps métalliques* ou *métaux* (*voy.*), est basée sur la nature chimique différente des oxydes produits par l'une ou l'autre de ces classes, et qu'on a expliquée au mot Oxyde. Cette classification des corps simples ne peut pas d'ailleurs être considérée comme une classification naturelle : la nature évidemment n'a pas établi ces distinctions. Certains corps simples ont des propriétés telles que quelques-unes les placent dans les corps non métalliques, tandis que d'autres doivent les faire ranger parmi les métaux : tel est l'arsenic, qui, d'après ses propriétés physiques, doit être considéré comme un métal, tandis que ses propriétés chimiques, notamment ses composés oxydés, parmi lesquels il n'existe pas de base, le font classer, par la plupart des chimistes, dans les corps non métalliques. Ces classifications sont donc purement artificielles; elles sont généralement adoptées, parce qu'elles facilitent l'étude et l'enseignement de la chimie.

Bien que l'oxygène se rencontre dans une foule de corps, les procédés qu'on

peut mettre en œuvre pour l'obtenir à l'état isolé sont peu nombreux. Ses affinités sont en effet tellement énergiques, que, lorsqu'il s'est uni à un autre corps, il devient ordinairement très difficile de défaire la combinaison produite. On peut néanmoins opérer cette désunion en soumettant certains oxydes et certains sels à l'action de la chaleur. L'oxyde rouge de mercure, nommé autrefois *précipité rouge* dans les pharmacies, est le premier corps qui ait été employé à la préparation de l'oxygène. A l'état de pureté, il revient à un prix fort élevé : aussi l'a-t-on depuis longtemps remplacé par un oxyde beaucoup moins cher, le peroxyde de manganèse ; un kilogramme de peroxyde de manganèse ordinaire fournit facilement 50 à 60 litres d'oxygène. Quand on a besoin d'obtenir de l'oxygène tout-à-fait pur, on le prépare en décomposant par la chaleur, dans une petite cornue de verre, un sel très riche en oxygène, le chlorate de potasse ; ce composé fournit ainsi les 40 centièmes de son poids d'oxygène pur.

La découverte de l'oxygène ne remonte pas à une époque éloignée de nous : elle a été faite en 1774, presque simultanément en France par Lavoisier, en Angleterre par Priestley, et en Suède par Scheele (*voy.* ces noms et l'art. CHIMIE). De cette découverte date la naissance de la chimie considérée comme science, et on conçoit que la question de priorité relative à cette découverte soit devenue une question de gloire nationale.

Déjà, en 1772, Lavoisier avait très nettement établi, dans une note déposée à l'Académie des Sciences de Paris, l'admirable théorie de la combustion qui a immortalisé son nom, et qui est devenue la base indestructible de la chimie moderne. On lit dans cette note : « Depuis quelques jours, j'ai découvert que le soufre en brûlant donne naissance à un acide en augmentant de poids; il en est de même du phosphore. Cette augmentation de poids vient de la fixation d'une prodigieuse quantité d'air. Si les métaux calcinés augmentent également de poids, c'est qu'il y a également fixation d'air, et par une vérification certaine je puis démontrer qu'il en est ainsi. »

En 1774, Lavoisier lut à l'Académie royale des Sciences un mémoire sur la calcination de l'étain dans des vaisseaux fermés et sur la cause de l'augmentation de poids qu'acquiert ce métal pendant cette opération. Dans ce travail il dit : « On vient de voir qu'une portion de l'air est susceptible de se combiner avec les substances métalliques pour former des chaux, tandis qu'une autre portion de ce même air se refuse constamment à cette combinaison. Cette circonstance m'a fait soupçonner que l'air de l'atmosphère n'est point un être simple; qu'il se compose de substances très différentes; et le travail que j'ai entrepris sur la calcination et la revivification des chaux de mercure m'a singulièrement confirmé dans cette opinion. Sans anticiper sur les conséquences qui résultent de ce travail, je crois pouvoir annoncer ici que la totalité de l'air de l'atmosphère n'est pas dans un état respirable; que c'est la portion salubre qui se combine avec les métaux pendant leur calcination, et que ce qui reste, après la calciuation, est une espèce de mofette incapable d'entretenir la respiration des animaux, ni l'inflammation des corps. » N'est-il pas évident, quand on lit ces paroles si simples et si précises, qu'en 1774, Lavoisier avait préparé et connaissait l'oxygène?

Priestley publia à Londres, en 1775, ses *Expériences et Observations sur les différentes propriétés de l'air*. On lit dans cet ouvrage : « Avec cet appareil je tâchai (le 1er août 1774) de tirer de l'air du mercure *précipité per se ;* je trouvai sur-le-champ que par le moyen de ma lentille j'en chassais l'air très promptement. Ayant ramassé de cet air environ 3 ou 4 fois le volume de mes matériaux, j'y fis passer de l'eau et je trouvai qu'elle ne l'absorbait point; mais ce qui me surprenait plus que je ne puis l'exprimer, c'est qu'une chandelle brûla dans cet air avec une flamme d'une intensité remarquable. » Priestley, doutant de la pureté du *précipité per se* (oxyde rouge de mercure), en acheta chez les droguistes les plus renommés de Londres; il remarqua avec grande surprise que le résultat de son expérience fut toujours le même. « Me trouvant, continue Priestley, à Pa-

ris au mois d'octobre suivant et sachant qu'il y a de très habiles chimistes dans cette ville, je ne manquai pas l'occasion de me procurer une once de *précipité per se* préparé par M. Cadet, et dont il n'était pas possible de suspecter la pureté. Dans le même temps, je fis part plusieurs fois de la surprise que me causait l'air que j'avais tiré de cette préparation à MM. Lavoisier, Leroy et autres physiciens qui m'honorèrent de leur attention dans cette ville et qui, j'ose dire, ne peuvent manquer de se rappeler cette circonstance. »

Quant au chimiste suédois Scheele, auquel la science doit de nombreuses et importantes découvertes, il a obtenu de son côté l'oxygène à peu près dans le même temps que Lavoisier et Priestley, sans avoir eu connaissance des recherches de ces deux chimistes. Ses travaux ont beaucoup contribué à en faire connaître les propriétés.

Enfin quelques auteurs attribuent à un chimiste français, Bayen, la priorité de la découverte de l'oxygène. Il paraît constant qu'en calcinant de l'oxyde rouge de mercure, Bayen avait obtenu antérieurement à Priestley un gaz qu'il considérait comme de l'air; mais ce fut seulement quand la nouvelle de la découverte de Priestley arriva à Paris que Bayen reconnut que ce gaz était l'oxygène.

En résumé, on voit qu'en 1774 la découverte de l'oxygène était devenue presque nécessaire par suite des admirables conceptions de Lavoisier. En admettant même qu'il ne doive pas être considéré comme le véritable auteur de cette découverte, en reportant cet honneur sur Priestley, personne ne niera que c'est Lavoisier, Lavoisier tout seul, qui a fondé la science moderne en démontrant à tous les chimistes, à Priestley lui-même, le rôle immense et jusqu'alors incompris que l'oxygène joue dans les phénomènes naturels. E. P.

OZOLES, ou Locriens occidentaux, *voy.* LOCRIDE.

P.

P, la seizième lettre et la douzième consonne de notre alphabet, est une labiale forte, très voisine du *b* (labiale faible ou douce), mais qu'il faut néanmoins en distinguer soigneusement. Pour la prononcer, les deux lèvres se réunissent; puis, en les écartant, on expulse fortement le son, auquel le nez prend aussi quelque part.

Dans presque toutes les langues on fait usage de cette lettre; elle manque cependant à l'arabe, et la plupart des autres langues sémitiques la modifient habituellement en *ph*, la prononçant presque comme un *f*. En effet, comme le *b* (*Bruder*, de *frater*, frère), le *p* a une affinité marquée avec cette dernière lettre, ainsi que le prouvent les mots allemands *Vater* (prononcez *Fater*), signifiant *pater*, père; *Fuss*, le latin *pes*, pied; *fünf*, πέντε, cinq; et de même avec le *v*, comme on le voit par les mots *loups*, *louve; rave*, de *rapum, rapa; lèvres* et *Lippen*, du latin *labia*. La même affinité se fait remarquer dans l'espagnol et dans l'idiome populaire allemand, surtout de la Haute-Allemagne. En revanche, quoiqu'on intercale souvent un *p* entre *m* et *t* (*somptueux*, de *sumtuosus; préemption*, de *præemtio; dompter*, de *domare*, etc.), nous ne trouvons pas qu'entre *m* et *p* il y ait une affinité bien grande, comme le veut l'auteur de l'art. P dans l'Encyclopédie de Diderot, textuellement reproduit dans des ouvrages postérieurs de même nature; et celle avec le *k*, quoique appuyée sur quelques mots grecs, nous paraît aussi très problématique.

La forme que nous donnons au P, analogue à celle qu'il a dans l'alphabet sanscrit, où toutefois on voit à gauche le trait arrondi qui est ici à droite, paraît être empruntée à celle du Π (*pi*) grec, conservé dans l'alphabet russe; seulement, le second trait, d'abord raccourci de moitié, a finalement été arrondi vers le premier. Nous ne croyons pas du reste, comme on l'a dit, que, par cette forme, on ait voulu peindre la bouche avec les dents supérieures.

Ainsi que dans beaucoup de mots anglais, le *p* est souvent muet dans les mots français, et surtout à la fin, comme cela arrive aussi en espagnol. On ne le fait pas entendre dans *drap*, *camp*, *loup*, *exempt*, *temps*, *je romps*, etc., pas même, quant aux trois premiers mots, pour former la liaison qu'admettent d'autres mots se terminant en *p*, tels que *trop*, *beaucoup*, qui, alors seulement, font sonner la finale. Au contraire, on la fait toujours entendre dans *cap*, *cep*, *top*, etc.

Ph, en grec φ (*phi*), n'est que l'articulation simple *f*, car *philosophie* se prononce exactement *filosofie*; mais le ψ (*psi*) grec est une lettre double qu'il est inutile de rendre par un seul signe. Une autre lettre double, *pf*, s'est introduite dans l'allemand, sans toutefois affecter un signe particulier. *Palatinat* se dit en allemand *Pfalz*, mais dans le pays même on prononce *palz*, suivant l'étymologie (*palatium*), l'organe du peuple se refusant à cette combinaison désagréable, à la fois dure et sifflante. Dans la même contrée, on évitera de dire *Pforte* (*porta*, porte), et l'on prononcera *perd* le mot *Pferd*, cheval; *pund* (*pondus*), le mot *Pfund*, livre.

Comme abréviation, P., chez les Romains, signifiait *Publius*, quelquefois *Prætor*, *Princeps*, *Pater*, *Pius*, *Posuit*, etc. Dans S.P.Q.R. (*senatus populusque romanus*), le P est l'abréviation de *populus;* dans R.P., de *Respublica;* dans P.C., de *Patres conscripti*, sénateurs; dans P.P., de *Pater patriæ;* dans C.P., de Constantinople. Chez les modernes, P.P. signifie *professor publicus;* P.S., *postscriptum;* p.p.c., *pour prendre congé;* p.c., *pour cent;* p.e., *par exemple;* p., *page* ou *piano;* pp., *pages* ou *pianissimo*, etc. Pour les jurisconsultes, P. peut signifier *Pandectes;* p.p., *præmissis præmittendis*; et sur une lettre de

change, P veut dire *protesté*; A.S.P., *accepté sans protêt*, etc.

Comme lettre numérale, $\bar{P}$ avec la barre indiquait le nombre 400,000, ou 40,000 suivant d'autres. Il est douteux que le P simple ait eu la valeur de cent réservée au C.

Autrefois, les monnaies frappées à l'hôtel de Dijon étaient désignées par la lettre P. J. H. S.

PAC* (comtes), illustre famille lithuanienne, dont les généalogistes font remonter l'origine aux Pazzi (*voy.*) de Florence. Au XV^e^ siècle, nous voyons Nicolas Pac, staroste de Lida, représenter Casimir Jagellon, grand-duc de Lithuanie, à la diète d'élection convoquée à Parczow, en Pologne, après la mort du roi Ladislas. Au XVI^e^ siècle, la famille des Pac compta plusieurs évêques, palatins, castellans et autres dignitaires en Lithuanie; mais ce fut surtout dans le cours du siècle suivant que les richesses et l'influence politique de cette maison, dans le grand-duché, atteignirent leur apogée, grâce au mérite et aux hautes fonctions de Michel-Casimir Pac, grand-général et palatin de Vilna, de Christophe Pac, grand-chancelier, et de Nicolas, évêque de Vilna, son frère. Le nom du premier se rattache glorieusement à la victoire de Choczim (Khotine), en 1674; le second fut le fondateur d'une des plus magnifiques abbayes de l'Europe, érigée à Pozayscie ou *Mons Pacis*, près de Kowno. Au XVIII^e^ siècle, Michel Pac, staroste de Zislow, se fit remarquer parmi les principaux chefs de la confédération de Bar (*voy.*), et s'étant réfugié en France, continua à y servir la cause de cette confédération auprès du cabinet de Louis XV. Son petit-neveu, Louis-Michel, comte Pac, né à Strasbourg en 1780, se distingua dans presque toutes les guerres de l'empire, d'abord comme chef d'escadron des chevau-légers de la garde, puis comme colonel du 15^e^ de cavalerie polonaise, enfin comme général de brigade et général de division attaché à l'état-major de Napoléon. Rentré dans la vie privée, en 1814, le général Pac, possesseur d'une grande fortune, devint un protecteur éclairé de l'agriculture et des beaux-arts en Pologne. Il fit élever dans sa terre de Dospuda (palatinat d'Augustow) un château dans le style gothique *, et à Varsovie un beau palais d'architecture italienne, et ne démentit pas sa réputation de citoyen indépendant, lorsqu'appelé au sénat, il fit partie de la haute-cour qui eut à juger le procès des associations secrètes, en 1828. Pendant la dernière révolution, le général Pac siégea à la diète, comme palatin, commanda, pendant quelque temps, un corps de réserve composé de troupes d'élite, fut blessé de deux coups de feu à Ostrolenka, puis s'opposa, après la prise de Varsovie, à toute honteuse capitulation; il préféra émigrer et perdre ses vastes domaines, qui furent confisqués, que d'adhérer pour sa personne au nouvel ordre de choses introduit en Pologne. Le général Pac est mort, le 30 août 1835, à Smyrne, pendant un voyage qu'il avait entrepris en Orient. Par ses dernières volontés, il disposa encore généreusement d'un tiers des débris de sa fortune dans un but tout patriotique et en faveur de ses compagnons d'exil. En lui s'éteignit la ligne masculine des Pac; sa fille unique, Louise, épousa le prince Xavier Sapieha. C. M-cz.

PACANIER, *voy.* Noyer.

PACARET, ou Paxarète, *voy.* Xérès (*vin de*).

PACCA (Barthélemi), cardinal-évêque, prodataire et camerlingue sous plusieurs papes, est né à Bénévent, le 25 décembre 1756. Revêtu de la pourpre romaine par le pape Pie VII (*voy.*), en 1801, il donna des preuves de fidélité à ce souverain pontife, qu'il suivit dans son exil en France. Mais il en fut séparé à Grenoble et enfermé dans une forteresse. Les événements de 1814 lui rendirent ses dignités. Évêque de Frascati en 1820, préfet des études en 1822, il a donné sa démission de camerlingue en 1824. Ce prélat a rassemblé de curieux matériaux pour une histoire de la pa-

(*) Le *c* final polonais ayant la même valeur que le *z* italien ou allemand, il faut prononcer Patz. *Cz* se prononce *tch*, p. ex. dans *Parczow* (Partchof) qui vient plus bas. S.

(*) On en trouve une description dans le *Tableau de la Pologne* par Malte-Brun, éd. nouv. de M. Chodzko, t. I^er^, p. 309. S.

pauté depuis la révolution française. X.

PACE (IN), expression latine qui veut dire *en paix* et qui servait autrefois, dans les monastères, à désigner une fosse ou prison où l'on enfermait pour leur vie ceux qui avaient commis quelque grande faute. *Voy.* MONASTIQUES (*ordres*), T. XVIII, p. 34-35, et OUBLIETTES. Z.

PACHA. Ce titre, que l'on écrivait anciennement *bacha* et qu'il ne faut pas confondre avec celui de *bachi* (*voy.*), est probablement composé des mots persans *pa*, pied, et *chah*, roi, et signifierait dans ce cas appui du souverain. Les Turcs le donnent à tous les hauts fonctionnaires politiques et militaires, aux membres du divan, au séraskier, au kapudan-pacha (*voy.* ces noms et *emp.* OTHOMAN), aux gouverneurs des provinces en général, et depuis l'introduction des nouveaux grades, à tous les *fériks* (généraux de division) et *mirlevas* (généraux de brigade). L'insigne caractéristique de la dignité des pachas est la queue de cheval flottant au bout d'une lance, surmontée d'une boule dorée, qu'ils font porter devant eux à la guerre. On les distingue, d'après leur rang, en pachas *à une*, *à deux* ou *à trois queues*. Ces derniers reçoivent aussi le nom de *visirs;* le titre de pacha est donné par excellence au grand-visir. Une province gouvernée par un pacha s'appelle *pachalik*. CH. V.

PACHE (JEAN-NICOLAS), ministre de la guerre en 1792, maire de Paris après Pétion et dans les derniers temps de la Convention nationale, avait d'abord été précepteur des enfants du duc de Castries. Écarté de la municipalité, après la perte d'Hébert, il resta ignoré jusqu'au 9 thermidor, fut mis en jugement et acquitté. Plus tard, il publia des mémoires justificatifs, et se retira dans son petit domaine de Thym-le-Moutiers, près de Charleville, où il mourut sur la fin de 1823. *Voy.* COMMUNE DE PARIS et HÉBERT, HÉBERTISTES. Z.

PACHYDERMES (de πάχυς, épais, δέρμα, peau), ordre de mammifères ainsi nommés de l'épaisseur de leur cuir, et que l'on distingue des autres *ongulés* par leur digestion, qui se fait comme chez les autres mammifères, et par le nombre de leurs sabots, qui est au moins de trois à chaque pied. Cet ordre renferme les plus grands quadrupèdes connus. Les différences qu'ils offrent entre eux, sous le rapport de leurs mœurs et de leur organisation, a motivé leur distribution en trois familles bien distinctes, celle des proboscidiens ou pachydermes à trompe (προβοσκίς, trompe), celle des pachydermes propres (*belluæ* de Linné), et celle des solipèdes.

Les *proboscidiens* se distinguent entre tous les autres pachydermes par la conformation singulière de leur nez qui s'allonge en un tube ou trompe cylindrique dont ils se servent comme organe de préhension. Leur mâchoire supérieure est armée de puissantes défenses dues au développement des incisives. Leurs formes sont épaisses et lourdes, leurs membres courts, terminés par cinq doigts encroûtés dans une peau calleuse. Cette famille ne renferme qu'un genre vivant, les *éléphants*, à la description desquels nous renvoyons pour les développements que comporte l'histoire de ces mammifères; mais on a retrouvé à l'état fossile les débris d'autres animaux qui, par l'analogie de leur organisation avec les proboscidiens, ont dû prendre place dans la même famille : nous en avons parlé sous le nom de *mastodontes* et *mammouths* (*voy.* ces mots).

Les *pachydermes ordinaires* qui se rapprochent, à plusieurs égards, des ruminants par le squelette et par la complication de leur estomac, se reconnaissent au nombre des doigts qui est de 4, de 3 ou de 2. Leur peau dure et très épaisse est presque entièrement dépourvue de poils. Leurs formes massives, leurs jambes généralement courtes et grosses rendent leur allure pesante et leur ensemble très digracieux. Ils vivent ordinairement en petites troupes, fréquentant de préférence les lieux humides et marécageux, où ils ont la facilité de se rouler dans la fange pour assouplir la roideur de leur peau et se débarrasser des insectes qui les incommodent dans les contrées méridionales qu'ils habitent. D'un naturel très peu sociable, le *cochon* est la seule espèce d'entre eux qu'on ait pu réduire à l'état domestique. Cette famille comprend les *hippopotames*, les

tapirs, les *rhinocéros* et les *cochons* (*voy.* tous ces noms). On a encore rangé dans la famille des pachydermes propres plusieurs mammifères dont les débris ne se trouvent qu'à l'état fossile, notamment dans les carrières à plâtre des environs de Paris. De ce nombre sont particulièrement les *paléothérium* (*voy.* ce mot).

La troisième famille des pachydermes, celle des *solipèdes*, tire son nom de la forme des pieds, qui se terminent par un seul doigt renfermé dans un sabot unique. Leur taille élevée, leurs formes généralement bien proportionnées, leurs jambes fines, offrent d'ailleurs, un contraste frappant avec les espèces précédentes, et semblent justifier les zoologistes qui les en ont séparés pour en faire un ordre à part. Quoi qu'il en soit, le groupe des *solipèdes* ne comprend qu'un seul genre : *le cheval*, dans lequel rentrent aussi l'*âne* et le *zèbre* (*voy.* tous ces noms). C. S-TE.

PACHYMÈRE (GEORGES), un des écrivains les plus distingués de l'histoire byzantine (*voy.*), naquit vers l'an 1242, à Nicée, où sa famille s'était réfugiée après la prise de Constantinople par les croisés. Il suivit l'empereur Michel Paléologue lorsque celui-ci reprit cette ville aux Latins (1261), et parvint aux plus hautes dignités de l'Eglise grecque. Pachymère mourut dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Ses ouvrages historiques ont été imprimés sous les titres de : *Palæologus, seu hist. rer. a M. Pal. ante imperium et in imp. gest.*, publ. par P. Possino, Rome, 1666-69, 2 vol. in-fol. ; *Andronicus Palæologus, seu hist. ab Andr. seniore in imp. gest.*, Rome, 1669. Parmi ses ouvrages philosophiques, qui se rapportent surtout aux doctrines d'Aristote, nous ne citerons que le suivant : *Epitome logicæ Aristotelis*, en grec, Paris, 1547 ; 2^e^ édit., 1548, in-8°. Z.

PACIFIQUE (MER ou OCÉAN), *voy.* SUD (*mer du*).

PACOME (SAINT) naquit dans la Haute-Thébaïde de parents idolâtres, vers l'an 292 de J.-C. Il embrassa la carrière des armes, puis, s'étant fait baptiser, se mit sous la discipline d'un saint solitaire nommé Palémon, et devint l'instituteur de la règle des cénobites. Il mourut le 3 mai 348. On a de lui *Præcepta, judicia et monita*, traduit en latin par saint Jérôme, et onze lettres. *Voy.* MONASTIQUES (*ordres*), T. XVIII, p. 30. Z.

PACTA CONVENTA, *voy.* POLOGNE.

PACTE (du latin *pactum*). En droit français, ce mot est synonyme de convention. On nomme *pacte de rachat* ou *de réméré* la convention par laquelle le vendeur se réserve la faculté de reprendre la chose vendue, en remboursant à l'acheteur le prix et les frais de son acquisition (*voy.* VENTE). Le pacte *de quotâ litis* est la convention par laquelle un créancier promet une partie de sa créance à celui qui la lui fera recouvrer. Cette convention est interdite aux avocats et aux avoués. E. R.

PACTE DE FAMILLE, *voy.* FAMILLE.

PACTOLE, fleuve de la Lydie (*voy.*), qui prenait naissance dans la partie sud-est du mont Tmolus, traversait Sardes et allait se jeter dans le fleuve Hermus en Ionie. Pline le nomme *Tmolus*. Les paillettes d'or qu'il roulait dans ses flots et les trésors que Crésus (*voy.*) y avait trouvés, lui valurent le surnom de *Chrysorrhoas** ; selon d'autres, il dut cette épithète au bain que Midas (*voy.*) y avait pris. Il porte aujourd'hui le nom de *Sarabat*. X.

PACUVIUS (MARCUS), vieux poëte dramatique romain, neveu d'Ennius (*voy.*), né à Brindes, vers l'an 220 avant J.-C., et mort à Tarente, âgé de plus de 90 ans. De toutes ses pièces il ne nous reste que des fragments recueillis par H. Estienne, Paris, 1564, in-8°, et insérés depuis dans les différentes éditions du *Corpus poetarum*. On sait l'éloge que fait Cicéron de l'*Oreste* de Pacuvius. *Voy.* LATINE (*litt.*), T. XVI, p. 251. Z.

PADICHAH, de *pad*, protecteur ou trône, et de *chah*, roi ou prince, titre que prend le sulthan (*voy.* ce mot et *emp.* OTHOMAN). Autrefois les sulthans n'accordaient ce titre qu'aux rois de France ; ils appelaient simplement du mot *kral*, emprunté au slavon et signifiant

(*) De là l'expression métaphorique *Tibique Pactolus fluat* (Que le Pactole coule pour vous), c'est-à-dire que vous ayez les richesses de Crésus. C'est aussi ce qui fait dire à Boileau que l'avare met son bonheur à voir *chez lui le Pactole rouler*.

roi, tous les autres souverains. Aujourd'hui, ils le donnent aussi aux empereurs d'Autriche et de Russie. *C. L.*

PADILLA (don JUAN DE) et dona MARIA PACHECO, sa femme, furent les chefs et les héros de cette lutte mémorable que les *comuneros* (*voy.*) soutinrent au XVI^e^ siècle, contre les généraux de Charles-Quint. Ce monarque, dès son avénement au trône d'Espagne, avait froissé l'esprit national par de graves atteintes à l'indépendance du corps municipal et des cortès (*voy.*). Les communes ne tardèrent pas à témoigner leur mécontentement par une révolte générale, et Tolède en donna le signal, entraînant après elle Burgos, Ségovie, Zamora et même Valladolid, résidence du vice-roi Adrien, que Charles avait investi de ses pouvoirs en partant pour l'Allemagne. Padilla, fils du commandeur de Castille, à la tête des comuneros, après avoir adressé de vives réclamations au vice-roi et dispersé les troupes que celui ci avait envoyées contre Ségovie, rassemble à Avila les représentants de la *junte sainte* et les fait présider par Jeanne-la-Folle, fantôme de reine, dont il s'était emparé à Tordesillas pour donner à cette réunion un caractère officiel. Informé de ces événements, Charles fit des offres d'amnistie générale; mais les comuneros adressèrent de nouvelles réclamations et continuèrent la lutte, commandés par don Pedro Giron, que les nobles avaient mis à la place de Padilla; l'incapacité de ce nouveau chef perdit la cause de la ligue : plusieurs députés furent faits prisonniers; ceux qui parvinrent à s'échapper se réunirent à Valladolid et rendirent le commandement à Padilla. Celui-ci manquait d'argent pour solder les troupes; dans cette extrémité, Maria Pacheco, à la tête d'une procession, se jette aux pieds des saints, et les prie de se laisser dépouiller momentanément de leur riche parure. Padilla eut bientôt les fonds nécessaires pour tenir la campagne, et défit les troupes du roi en plusieurs rencontres; mais la désertion de ses soldats et le manque d'habileté des autres chefs de la ligue, le perdirent; malgré ses efforts, il fut vaincu et fait prisonnier à Villalar, en avril 1522. Dès le lendemain il fut condamné à mort et décapité. Avant de mourir, il avait écrit deux lettres, l'une pleine de tendresse et d'énergie était pour sa femme, l'autre respirait le plus beau patriotisme, c'étaient les adieux du martyr à Tolède, sa ville natale.

Avec Padilla finit la fameuse ligue des comuneros; toutes les villes se soumirent, à l'exception de Tolède, qui renfermait dans ses murs l'héroïque veuve de Padilla; ce ne fut qu'au bout d'un long siége que cette ville se rendit, après avoir chassé Maria Pacheco qui se réfugia en Portugal, où elle mourut dans la misère et l'obscurité. C-B-S.

L'histoire parle encore d'une autre dona MARIA da Padilla, qui inspira une passion violente à Pierre-le-Cruel, dont elle eut plusieurs enfants. Morte à Séville en 1361, ce prince lui fit rendre des honneurs royaux. — L'Espagne eut aussi un chroniqueur du nom de LAURENT Padilla, né à Antequera, au commencement du XVI^e^ siècle. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, et l'empereur Charles-Quint le nomma son historiographe. Il mourut vers 1540. Z.

PADOUE (*Padova*), chef-lieu de la délégation de même nom dans le royaume Lombardo-Vénitien, situé dans une plaine magnifique sur le Bacchiglione qu'un canal unit à la Brenta. Padoue a une lieue et demie de circonférence et une population de 48,000 âmes. C'est une ville antique (*voy.* ANTÉNOR), mal pavée, à rues étroites et sales, rendues plus sombres encore par les arcades qui les bordent. La rivière la divise en deux parties que réunit un pont suspendu. Le *Prato della Valle*, grande place entourée de beaux bâtiments, sert de *corso* aux habitants. Un canal sur les bords duquel s'élèvent 80 statues, forme au milieu une île de 528 pieds de long et disposée en forme de parc. La cathédrale, malheureusement inachevée, contient le monument de Pétrarque. L'église de Saint-Antoine se fait remarquer par ses cinq coupoles et ses trois tours; celle de Sainte-Justine, par le fameux tableau de Paul Véronèse représentant le martyre de la sainte; l'hôtel-de-ville (*Palazzo della Giustizia*), par une salle immense où se

trouvent le monument de Tite-Live, le Padouan, et les colonnes égyptiennes de Belzoni (*voy.* ces noms). Padoue est le siége d'un évêché, de la délégation et de la congrégation provinciales, etc. Sa célèbre université fondée, selon les uns en 1222, ou plus probablement en 1260, et confirmée en 1263 par Urbain IV, compte 60 professeurs avec 1,200 étudiants, et possède une bibliothèque de 70,000 volumes, un jardin botanique, un observatoire. Ses autres établissements d'instruction publique consistent en deux gymnases, une école supérieure, un séminaire avec une bibliothèque de 55,000 volumes et 800 manuscrits, une école de rabbins et une Académie des Sciences et des Arts. Parmi ses monuments publics, on doit citer les deux théâtres, l'hôpital civil, l'hôpital militaire, l'hôtel des invalides, la maison de travail, la maison des enfants-trouvés et des orphelins. Le café Pedrocchi, construit en marbre, passe pour le plus beau de l'Europe. L'industrie des habitants se borne à peu près au tissage de la soie et à la préparation des cordes de boyaux; mais ils font un commerce assez important en bestiaux, vin, huile et grains.

Charlemagne enleva Padoue aux Lombards. Plus tard, cette ville tomba sous la domination du tyran Ezzelin da Romano (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 146). Elle adopta ensuite un gouvernement républicain, et en 1405, elle fut soumise par Venise. Ayant passé avec cette ville sous le sceptre de l'Autriche, elle fut comprise dans le royaume Lombardo-Vénitien, après avoir été (1805–1814) momentanément réunie au royaume d'Italie. Un tremblement de terre l'avait détruite en partie en 1756. *C. L.*

PADOUE (DUC DE), *voy.* ARRIGHI.

PÆAN (παιάν), *voy.* HYMNE.

PÆONIA, *voy.* PIVOINE et PÉONIE.

PAËR (FERNANDO), né à Padoue, en 1774, et élève de Ghiretti, célèbre professeur du Conservatoire *della Pieta*, n'avait que dix ans lorsqu'il fit représenter à Venise son opéra de *Circé*, qui obtint un succès complet. Une pension que le duc de Parme, son parrain, lui accorda, le mit en état de visiter les principales villes de l'Italie. Il était de retour à Parme lorsque les Français entrèrent dans la péninsule, en 1795. Ayant obtenu de son protecteur la permission de quitter sa patrie, il se rendit à Vienne où il s'engagea, en 1798, comme compositeur au théâtre national, tandis que sa femme entrait comme première cantatrice au théâtre italien. Dès l'année suivante, il fit jouer son opéra de *Camilla*, qui fut représenté sur tous les théâtres de l'Allemagne. En 1802, Paër fut appelé à remplacer Naumann, directeur de la chapelle de Dresde, où sa femme entra également en qualité de première cantatrice. Après la bataille d'Iéna, Napoléon les emmena l'un et l'autre à Posen et à Varsovie, et après la paix de Tilsitt, il les prit à son service. Accueilli avec la plus grande faveur à la cour de France, Paër fut nommé directeur de l'Opéra italien et professeur au Conservatoire; il fut aussi chargé de la direction de la musique de l'empereur et eut à donner des leçons de chant à l'impératrice. La Restauration lui fit perdre cette brillante position. Il mourut à Paris, le 3 mai 1839. Parmi ses compositions les plus remarquables, on doit citer encore *Sargino*, *la Griselda*, *Leonora*, *Achille*, *la Locanda dei Vagabondi*, *Sofonisbe*, *Dido*, *Agnese* et *Olinte e Sofronia*. On lui doit en outre *Cinna*, *Il principe di Tarento*, *Idomeneo*, *Numa Pompilio*, *I Baccanti*, *Ginevra d'Almieri*, sans parler d'un grand nombre de romances, de canzone et de duos avec accompagnement de piano. Toutes ses compositions sont riches en mélodies et pleines de grâce, mais l'expression y est plus vive que profonde; on le regarde avec raison comme le précurseur de Rossini. *C. L. m.*

PÆSTUM, *voy.* PESTUM et LUCANIE.

PÆTUS, *voy.* ARRIA.

PAEZ (JOSE-ANTONIO), général de la république de Venezuela, naquit en 1780, dans le bourg d'Arragua, près de la Nouvelle-Barcelone, d'une famille d'Indiens convertis. Il passa sa jeunesse au milieu des Llaneros (*voy.* LLANOS), et il étonnait ces hommes rustiques par son audace et son courage. A l'âge de 18 ans, il entra chez un riche colon, comme gardien de ses troupeaux. Lorsque Caraccas proclama, en 1810, son indépendance,

Paëz s'enrôla sous les drapeaux de la liberté; et bientôt, grâce à son influence sur les Llaneros, il se vit à la tête d'une bande qui devint la terreur des Espagnols. La délivrance de Varinas, en fondant sa réputation, lui valut un grade dans l'armée de Bolivar (*voy.*). Il rendit de nouveaux services dans les années 1813 et 1814, en battant les Espagnols à plusieurs reprises. En 1818, après la bataille d'Ortiz, il couvrit la retraite à la tête de la cavalerie, et déploya tant de courage et d'habileté qu'il sauva l'armée d'une destruction complète. En 1821, grâce à l'impétuosité avec laquelle Paëz enleva les positions de l'ennemi, il décida de la victoire qui assura l'indépendance de la Colombie. L'année suivante, il défit Moralès sur les hauteurs de Birgirama. Venezuela récompensa ses services en le nommant son député au sénat. Cette ville était alors divisée en deux partis, dont l'un voulait se séparer de la Colombie, et former un état indépendant. Paëz, qui était jaloux de la gloire de Bolivar, se chargea de diriger le mouvement révolutionnaire; et lorsqu'en 1830, Venezuela (*voy.*) se donna une nouvelle constitution, il fut élu président de la république. Pendant son administration, il ne négligea rien pour encourager l'agriculture et l'industrie; et quand les quatre années de sa présidence furent expirées, il se retira dans ses terres; mais la révolte qui éclata peu de temps après contre son successeur, Vargas, le força à reparaître sur la scène politique. Il se mit à la tête de l'armée pour défendre la constitution qu'il avait fondée, marcha rapidement sur Caraccas, qui lui ouvrit ses portes sans résistance, et replaça dans le fauteuil de la présidence Vargas, qui avait dû chercher un refuge dans l'île de Saint-Thomas. *C. L.*

PAGANINI (Nicolo), le célèbre violoniste, naquit à Gênes, en février 1784. Son père, Antonio Paganini, était marchand et grand amateur de musique, quoiqu'il eût peu de dispositions pour cet art. Devinant les étonnantes facultés de son fils, il le mit tout jeune à l'étude du violon, sous la direction de Costa. Dès l'âge de neuf ans, le jeune Nicolo se fit entendre dans des concerts, où il joua des variantes de sa façon sur l'air de la Carmagnole. A 12 ans, son père l'ayant mené à Parme, il y prit des leçons de contrepoint de Rolla et de Paër, et composa, sans instrument et à titre d'étude, 24 fugues à quatre mains. En quittant Parme, Paganini fut placé comme premier violon à Lucques, où il passa plusieurs années tout occupé de son art au milieu des violentes agitations politiques de l'Italie. La princesse Élisa, sœur de Napoléon, qui désirait le retenir auprès de sa personne, le nomma chevalier d'honneur et lui accorda les entrées de la cour. Son fameux jeu sur une seule corde date de cette époque *. Il quitta cependant Lucques, en 1813. Cette année et les deux suivantes, il les passa à Milan, où il donna des concerts avec un tel succès que la *Gazette musicale* de Leipzig le proclama le premier violon du monde. En 1816, il se rencontra à Venise avec M. Spohr, l'auteur de *Jessonda* : avec une impartialité qui fait honneur à son caractère, il nomma lui-même ce rival le premier chanteur sur le violon. Paganini visita successivement les principales villes d'Italie, Vérone, Gênes, Turin, Plaisance (où il joua avec Charles Lipinski, que sa réputation avait attiré en Italie), Rome, Florence, Naples et Milan. En 1823, la cantatrice Antonia Bianchi, avec laquelle il avait entrepris un voyage artistique, lui donna un fils qu'il fit baptiser sous les noms de Achille-Cyrus-Alexandre, et qui est ce jeune Achillino, l'idole de son père, qui le forma dès sa première enfance à tenir l'archet. En 1827, le pape Léon XII accorda l'ordre de l'Éperon-d'Or au virtuose. L'année suivante, Paganini quitta pour la première fois l'Italie et se rendit à Vienne, où il fut l'objet (1828) d'un accueil enthousiaste, qui se répéta pour lui dans toutes les villes de l'Allemagne qu'il alla ensuite visiter. On n'admirait pas seulement la magie de son jeu et sa facilité sans égale : son aspect extérieur excitait aussi une vive attention; on voulait voir en lui quelque chose d'un démon, et l'on fit courir sur son compte les bruits les plus absurdes. Après avoir visité toute

(*) *Voir* la notice de M. G.-E. Anders, Paris, 1831, p. 15.

l'Allemagne, Paganini passa en Angleterre et en France : dans ces deux pays, il gagna des sommes énormes que le jeu dévorait souvent avec plus de rapidité encore qu'il ne les avait gagnées. Tout le monde connaît l'accusation portée contre lui par le père de miss Watson, qui, séduite par son jeu, l'avait suivi en France. On sait aussi à quelles attaques il fut en butte de la part de certains critiques parisiens, jusqu'au moment où un acte de générosité envers M. H. Berlioz imposa silence à l'accusation d'avarice qu'on avait surtout portée contre lui. En 1834, Paganini retourna dans sa patrie, où il acheta, dans le duché de Parme, la villa Gajona. Il mourut à Nice, le 27 mai 1840. Les critiques allemands l'ont proclamé le Beethoven du violon. On retrouve souvent, en effet, dans ses variations et ses concertos, dont quatre numéros seulement ont été publiés jusqu'ici, la richesse et la profondeur de pensées de cet illustre compositeur. — *Voir* G.-E. Anders, *Nicolo Paganini, sa vie, sa personne, et quelques mots sur son secret*, Paris, 1831, in-8°; et la Biographie plus détaillée (*Leben und Treiben P's*) de M. Schottky, Prague, 1830, in-8°. *C. L. m.*

PAGANISME. Notre intention n'est pas de revenir sur la religion des *païens* (*pagani*) ou idolâtres (*voy.* ce mot) : elle a été suffisamment caractérisée à l'art. Dieux, Demi-dieux, et dans le travail, qu'on nous permettra de nommer remarquable, d'un savant académicien sur la Mythologie; travail qui a son complément aux mots Indienne, Scandinave, Chamanisme, Fétichisme, Fo-Hi, et dans tous les articles de détail consacrés aux divinités des différents peuples (*voy.* aussi Mystères, Oracles, Divination, Sacrifices, etc.). Nous aurons d'ailleurs à reparler du principe de la pluralité des dieux au mot Polythéisme, et, déjà dans l'introduction de l'art. Christianisme, nous avons donné une idée de l'état de décadence où se trouvait la religion des Grecs et des Romains au moment de sa rencontre avec la religion nouvelle. Tout ce qui nous reste donc à faire ici, c'est de rappeler les conséquences de cette rencontre, ainsi que les destinées ultérieures du paganisme, sur lequel on peut d'ailleurs consulter les ouvrages suivants : Tzschirner, *Der Fall des Heidenthums* (La chute du paganisme), ouvrage incomplet mais précieux, t. Ier, Leipz., 1829; et le comte A. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, Paris, 1835, 2 vol. in-8°. J. H. S.

En montant sur le trône, Constantin-le-Grand (*voy.*) s'était contenté d'accorder à tous ses sujets une entière liberté de culte : c'était montrer qu'il comprenait sa position; car le polythéisme était encore trop puissant pour être bravé ouvertement. Mais à peine se fut-il débarrassé de son collègue Licinius, qu'aux moyens de séduction qu'il s'était borné à mettre en œuvre jusque-là, il en fit succéder d'autres plus énergiques. Les temples furent fermés, les sacrifices interdits, les statues brisées et livrées aux flammes, les biens des temples confisqués et attribués en grande partie aux églises chrétiennes. Ses trois fils héritèrent de son zèle pour la propagation du christianisme; mais son neveu, Julien (*voy.*), à peine parvenu au trône, employa tous ses soins et tous ses efforts pour rendre un peu de vie à l'ancienne religion, qui était à l'agonie. Une mort précoce lui sauva la honte d'échouer dans ses tentatives; et ses successeurs se hâtèrent de rentrer dans la voie tracée par Constantin. Gratien refusa le premier de se revêtir des insignes de souverain pontife. Théodose rendit contre l'ancien culte toute une suite d'édits d'une rigueur dont Dioclétien seul avait donné l'exemple, lors des persécutions des chrétiens. Quelques voix cependant osèrent encore s'élever pour défendre la religion proscrite et demander la conservation des chefs-d'œuvre de l'art. Elles ne furent point écoutées; et les plaintes même allèrent sans cesse en s'affaiblissant, si bien qu'on en entend à peine un faible écho dans lès écrits d'Ammien-Marcellin et de Thémistius (*voy.* ces noms). Cependant le christianisme avait déjà triomphé depuis de longues années dans les villes, que la religion ancienne dominait encore dans les villages. De là, le nom de païens (*pagani*, villageois, de la racine *pagus*), sous lequel on com-

mença à désigner ses sectateurs vers l'époque du règne de *Théodose-le-Jeune*. Dans le moyen-âge, ce terme de mépris fut appliqué à tous les idolâtres et même aux mahométans; mais aujourd'hui, qu'on connaît mieux la religion de ces derniers, et qu'on sait que comme les juifs et les chrétiens, ils n'adorent qu'un seul Dieu, le vrai Dieu, on ne flétrit plus leurs croyances religieuses du nom de paganisme; on le réserve exclusivement pour les sectateurs de la pluralité des dieux, en y attachant même une idée de mœurs sauvages et grossières, telles qu'on ne les rencontre plus guère que chez les indigènes de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie et de certaines parties de l'Asie septentrionale. *C. L. m.*

PAGE. Ce nom nous vient de l'italien *paggio*, dérivé par contraction du latin *pædagogium*, lequel désignait, chez les Romains, une troupe de jeunes garçons que les grands entretenaient pour leur service domestique. Ces enfants, choisis parmi ceux qui se distinguaient par leur beauté, étaient vêtus richement. Sous l'ancienne chevalerie, les hauts barons s'entourèrent de jeunes gentilshommes qui venaient faire près d'eux l'apprentissage des armes (*voy.* CHEVALIER, T. V, p. 666). Ils accompagnaient leurs maîtres ou maîtresses à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisaient leurs messages et même les servaient à table. Les pages portaient la livrée de leurs maîtres, et contribuaient à l'éclat de leur maison et de leurs cortéges. Ce contact avec les chevaliers les formait à ces grâces extérieures dont le monde peut seul donner l'habitude. Les dames se chargeaient de leur apprendre leur catéchisme et la galanterie, l'amour de Dieu et l'amour des dames. Ces jeunes gentilshommes étaient *mis hors de page* à l'âge de 14 ans, et reçus écuyers après une cérémonie religieuse. L'usage d'envoyer ses enfants à la cour, en qualité de pages ou près d'un grand seigneur, survécut à la chevalerie, et se maintint en France jusqu'à la révolution. Napoléon rétablit des pages dans son palais. L'effronterie des *enfants d'honneur*, passée en proverbe (*hardi comme un page*), laisse peu regretter cette institution, qui tombe à peu près partout *en désuétude*. Z.

PAGÈS (GARNIER-), député qui, pendant sa courte carrière, marchait à la tête du parti radical, était né à Marseille, le 27 décembre 1801; il sortit du collége en 1817, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de Paris. Rien n'avait encore attiré sur lui l'attention publique, lorsque la publication des fameuses ordonnances de Charles X devint le signal d'une résistance universelle. Elle fut organisée en différents lieux, entre autres chez le jeune avocat qui habitait, avec son frère et sa sœur, dans l'hôtel Saint-Aignan, rue Sainte-Avoye. Des citoyens du 7e arrondissement s'y réunirent en armes; on y passa la nuit à faire des cartouches et à fondre des balles; et cette maison devint ainsi l'arsenal et le quartier-général des insurgés qui se portèrent avec tant d'ardeur à la Porte Saint-Martin et sur l'Hôtel-de-Ville. Quand, en 1831, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* se reforma, Garnier-Pagès, nommé membre du nouveau comité, se chargea, en cette qualité, de la haute direction et de la correspondance de la société. Il venait d'atteindre l'âge de 30 ans requis par la loi, lorsque, sur la fin de la même année, le collége électoral de l'arrondissement de Vienne (dép. de l'Isère), le nomma son représentant à la Chambre des députés: il fut élu le jour même où la loi lui ouvrait les portes de la Chambre. Le début politique de Garnier-Pagès n'eut rien de brillant; il perdit même contenance dans l'un de ses premiers discours, ce qui s'explique par le peu de faveur que ses opinions rencontraient; cependant, il se montra dialecticien habile, orateur riche en ressources, courageux, hardi, mais sans véhémence et froid plutôt qu'exalté. Il vota constamment avec les membres de l'extrême gauche, et conserva ses liaisons avec les partis extra-parlementaires. Bientôt, lors des événements des 5 et 6 juin, un mandat d'amener ayant été lancé contre le député de l'Isère, il fut obligé de se cacher pour se soustraire à la juridiction des conseils de guerre; du fond de sa retraite, il publia, de concert avec M. Laboissière, son

collègue, une énergique protestation contre la suspension des lois protectrices de la liberté du citoyen. « Nous promettons sur l'honneur, écrivaient les deux députés, de nous présenter devant la justice aussitôt que force sera revenue à la loi. » Ils tinrent parole; mais presque aussitôt, la chambre des mises en accusation déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre eux, et les renvoya de la plainte. Garnier-Pagès reprit sa place au sein de la représentation nationale, à l'ouverture de la session de 1832 à 1833.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ses votes pendant cette session et la suivante : il combattit toutes les propositions ministérielles, appuya toutes les réclamations, et créa aux cabinets qui se succédèrent après la mort de Casimir Périer le plus d'embarras qu'il put. Son talent grandit par l'usage de la tribune et l'expérience qu'il acquit dans les luttes parlementaires : bientôt il réussit à se faire écouter d'une assemblée à laquelle cependant ses discours et ses opinions étaient antipathiques. « M. Garnier-Pagès a un talent tout-à-fait parlementaire, a dit Timon (*voy.* CORMENIN), en 1836. Il ne dit que ce qu'il veut dire; et, comme un nautonnier habile, il conduit sa parole et ses idées à travers les écueils dont sa route est semée, sans y toucher, sans faire naufrage... Sa discussion est serrée et substantielle. Il déduit nettement ses propositions les unes des autres, en commençant par les principales pour arriver aux secondaires; et ses raisonnements se pressent et s'unissent sans se confondre... M. Garnier-Pagès est l'un des meilleurs dialecticiens de la Chambre. Il a infiniment de grâce spirituelle et enjouée. »

Cependant aux élections générales qui suivirent, le député républicain ne fut pas réélu dans l'Isère; mais, peu de temps après (1835), l'arrondissement du Mans (Sarthe) le renvoya de nouveau à la Chambre. Il fut réélu dans le même collége aux élections de 1837 et de 1839.

Jusqu'en avril 1838, il n'avait pas justifié cet autre jugement de Timon : « M. Garnier-Pagès aurait les qualités propres à un ministre, » car il s'était contenté de faire de l'opposition et de plaider la cause de tous ceux qui avaient encouru la réprobation ou les poursuites du gouvernement. Mais dans la discussion sur la conversion des rentes, le 19 avril, il montra, en maniant les chiffres et en traitant des matières difficiles de finances, une science, une facilité bien supérieures à tout ce qu'on connaissait de lui jusqu'alors. Après avoir présenté cette mesure comme étant à la fois possible, juste, utile et légale, il termina en donnant lecture d'une proposition ayant pour objet de conserver le 4 p. % en principe, mais en même temps de donner aux porteurs des nouveaux titres 4 $\frac{1}{2}$ pendant 5 ans; enfin de n'opérer le remboursement ou la conversion que le 22 septembre 1842. Il fortifia son premier discours prononcé sur cette matière par une improvisation qui acheva de montrer en lui une véritable supériorité.

Indépendamment de cette lutte vigoureuse que Garnier-Pagès soutenait à la tribune de la Chambre des députés, au nom du parti républicain, la presse de l'Opposition radicale trouvait encore en lui un collaborateur infatigable et dévoué.

Dans les déplorables désordres qui accompagnèrent la coalition formée, en 1838, contre le ministère du 15 avril 1837 (*voy.* MOLÉ), Garnier-Pagès aida les fractions moins avancées de la Chambre à renverser le ministère, contre lequel s'étaient réunis les hommes des opinions les plus dissemblables. Le discours qu'il prononça, le 9 janvier, dans la discussion de la fameuse adresse en réponse au discours de la couronne, fut remarqué : il déclara appuyer le projet d'adresse, comme M. Odilon Barrot, dont le séparaient d'ailleurs d'assez fortes nuances d'opinion et à qui il ne s'abstint pas de décocher en passant quelques traits, parce que la majorité se trouvait vouloir une fois ce qu'il avait toujours voulu et ce qu'il poursuivait depuis huit ans (*voy.* T. XIII, p. 317).

Voici le jugement que le *Journal des Débats* (10 janvier 1839) a porté sur le député radical : « M. Garnier-Pagès jouit seul dans la Chambre du privilége d'attaquer la constitution et la couronne; l'adresse avec laquelle il surprend, pour ainsi dire, la vigilance du président et de

la Chambre dans les passages délicats lui a fait une sorte de réputation. On est moins attentif au fond des choses qu'à l'art qu'il met à amener sa pensée à bon port au milieu de mille écueils. M. Garnier-Pagès n'a aucune influence politique; mais il s'est acquis personnellement l'espèce de faveur qui s'attache toujours à un homme d'esprit. »

Une maladie de poitrine enleva le jeune député le 25 juin 1841, à Paris.

Un autre M. Garnier-Pagès, frère du précédent, nommé lors des élections générales de 1842, dans le département de l'Eure, siége du même côté de la Chambre. E. P-C-T.

PAGODE, nom formé par contraction des mots persans *pout*, idole, et *gheda*, temple, et qu'on donne indistinctement aux temples païens de la plupart des peuples de l'Asie, *voy.* CHINE, INDE, INDIENNE (*religion*), T. XIV, p. 621-22, etc.—On appelle aussi pagode les idoles renfermées dans ces temples, et par extension de petites figurines grotesques, ordinairement de porcelaine, ayant le plus souvent la tête mobile. Ces figurines furent fort à la mode pendant un certain temps. Quelques-unes venaient de la Chine. — On nomme encore pagode une petite monnaie d'or en usage dans l'Inde, et valant à peu près 10 fr. Ce nom lui vient des figures d'idoles dont elle portait l'empreinte. Z.

PAGRATIDES, *voy.* ARMÉNIENS.

PAHLEN (VON DER), famille livonienne très ancienne qui entra au service de la Suède et reçut d'elle le titre de baron, conféré, le 18 octobre 1679, aux six fils de JEAN CARSTENSOHN von der Pahlen, lieutenant-colonel dans les armées de cette puissance alors très importante. Lorsque la Livonie changea de maître, les Pahlen entrèrent au service de la Russie. Il existe encore aujourd'hui dans cette province ainsi que dans l'Esthonie, des barons de ce nom; mais la branche la plus célèbre est celle qui fut élevée, le 22 février 1799, à la dignité de comte russe et qui, possessionnée surtout en Courlande, s'y est alliée aux familles de Medem et de Hahn. A cette branche appartenait le fameux comte PIERRE de Pahlen, dont il sera question à l'occasion de la mort de l'empereur Paul I^er^, événement sur lequel le lecteur peut consulter l'ouvrage de Bignon, *Histoire de France depuis le* 18 *brumaire*, etc., t. I, p. 430-50. Gouverneur général de Saint-Pétersbourg à cette époque (mars 1801), avec le grade de général en chef, il fut renvoyé dans le gouvernement général de Livonie qu'il avait administré auparavant et dont il était resté titulaire; mais il aima mieux prendre sa retraite, et vécut depuis ce temps dans sa terre de Hofzun Bergen en Courlande, où il termina paisiblement ses jours, le 13 février 1826, âgé de 82 ans.

De ses cinq fils, les trois aînés ont rendu à son nom un vif et noble éclat. « La loyauté de leur caractère, dit avec raison le prince Dolgorouki, leur a conquis l'estime universelle. » Puis il ajoute : « Le général comte PAUL (PÉTROVITCH), mort en 1836, fut un militaire distingué. Le comte PIERRE (général de la cavalerie, adjudant général de l'empereur, chevalier de l'ordre de Saint-André, etc., etc.), l'un des plus brillants généraux russes, conquit une belle part de gloire dans les campagnes de 1812, 1813 et 1814, ainsi que dans les guerres plus récentes de Turquie et de Pologne : ce général valeureux et loyal est aujourd'hui ambassadeur de Russie à Paris (depuis 1835; mais depuis le commencement de 1842 absent de son poste par suite de petites mésintelligences entre sa cour et celle des Tuileries), et membre du conseil de l'empire où siége également son frère, le comte FRÉDÉRIC, aussi noble et aussi loyal que lui. » Ce dernier, alors gouverneur de Kherson, fut, en 1829, l'un des signataires de la paix d'Andrinople (*voy.*). S.

PAIEMENT, *voy.* DETTE, ACQUIT, ÉCHÉANCE, DÉLAI, etc.

PAIENS, GENTILS, *voy.* PAGANISME, et la note de l'art. NOBLESSE.

PAILLASSE, de l'italien *paiazzo* ou plutôt *pagliajo*, *pagliaccio*, homme de paille. C'est le farceur du théâtre populaire napolitain, pauvre diable qui couchait sur de la paille hachée. Introniśé chez nous sous la *toile de paillasse* à carreaux qui le recouvre, il est le héros des parades (*voy.*) en plein vent, et amuse un instant gratis le public, auquel un

compère vient ensuite offrir les amusements de la foire, les spécifiques du charlatan, ou l'explication des cartes. Z.

PAILLE. Sous ce terme général, on comprend les tiges de toutes les céréales quand elles sont séchées par la maturité et dépouillées de leur grain. Par exception la paille de maïs n'est point la tige, mais bien les feuilles et les spathes, la balle de cette utile graminée. Les usages de la paille sont très variés; on l'emploie surtout avec succès pour la nourriture des bestiaux. Elle sert de litière (*voy.*) aux animaux dans les écuries et les étables, et c'est de là qu'elle sort en fumier et constitue ces engrais (*voy.*) si importants en agriculture et dans le jardinage.

La paille de seigle, moins estimée comme fourrage (*voy.*), sert à rempailler les chaises et à la confection d'une foule de petits objets, tels que jouets d'enfants, boîtes, etc. Différentes espèces de paille servent à la fabrication du papier; dans beaucoup de ménages, la *paillasse* fait encore la base du coucher. On recouvre en chaume (*voy.*) l'habitation modeste du campagnard. La paille forme en outre la ruche de l'abeille; elle sert à l'emballage, etc. C-B-S.

La paille devient un objet de luxe pour la confection des chapeaux (*voy.* CHAPELLERIE). Elle demande alors à être nattée, assemblée en spirale brin par brin, et cousue. Florence a le monopole des chapeaux de paille d'une grande finesse. Celle qui sert à ce travail provient d'un froment barbu cultivé exprès. Le grain est semé très épais dans un terrain médiocre; la paille arrachée est exposée au bord de l'Arno et s'y blanchit; elle est choisie ensuite avec attention et divisée soigneusement en lanières. C'est ce qu'on nomme *paille d'Italie*. Le royaume Lombardo-Vénitien fabrique des chapeaux moins beaux, connus sous la dénomination de chapeaux *suisses*. On en fait aussi en France, mais de qualité inférieure. La paille tressée sans être fendue sert à fabriquer des chapeaux grossiers et des cabas. On obtient encore des chapeaux très légers avec de la paille non tressée, en cousant simplement les brins à côté les uns des autres. Les chapeaux dits *de paille de riz* sont faits avec des filaments de bois blancs fort minces. L. L.

PAIN. Base en quelque sorte de la nourriture de l'homme, le pain est un composé de farine, d'eau et de levain. L'usage du pain est fort ancien. Nous voyons déjà Abraham en offrir aux trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mamré. Les Grecs faisaient honneur de l'invention du pain au dieu Pan (*voy.*). Ce ne fut d'abord, sans doute, qu'une sorte de galette mince et cassante que l'on faisait cuire sous la cendre chaude, sur un gril ou dans une poêle. L'emploi du levain, déjà connu du temps de Moïse, donna au pain plus de légèreté et de saveur.

L'aptitude plus ou moins grande des diverses farines (*voy.*) à faire du bon pain se mesure à la proportion de gluten (*voy.*) qu'elles renferment. Si l'on expose à l'action continue d'un filet d'eau une certaine quantité de farine en la malaxant, l'amidon est entraîné, les sels se fondent; reste le gluten, de couleur grisâtre, et très élastique tant qu'il est humide. Ainsi obtenu et réparti dans de la farine, dont on le saupoudre, il s'imbibe de l'eau qu'on y verse en petite quantité et sert à retenir dans la pâte le gaz acide carbonique qui la crible de trous et la rend légère. Une masse composée de cette manière et laissée quelque temps à une température de +20 à 25°, exhale bientôt une odeur alcoolique; puis elle devient acide et se gonfle; si on l'abandonnait trop longtemps à elle-même, elle entrerait en putréfaction; si on la prend gonflée et légèrement acide, qu'on la délaye dans l'eau et qu'on y ajoute de la farine de manière à former une pâte molle, la fermentation s'étend à toutes ses parties, et elle devient bonne à faire du pain. La première portion de pâte ainsi fermentée s'appelle *levain* (*voy.* LEVURE). Séparée du gluten, la fécule ou l'amidon (*voy.* ces mots) n'offrirait, après la cuisson, qu'une masse compacte et indigeste. Il y a plus de gluten dans la farine de froment que dans celle des autres céréales; l'orge et l'avoine contiennent d'ailleurs des produits dont la saveur altère celle du pain.

Le choix des farines a donc la plus grande influence sur la bonne confection du pain. Voici comment s'opère la *pani-*

fication. Du levain jeté dans le pétrin y est délayé, puis épaissi par une nouvelle quantité de farine dont on fait une pâte qu'on ramasse et qu'on place dans un coin du pétrin que l'on ferme sur elle ; c'est là, selon l'expression technique, la *mettre en fontaine*. Quand on l'a ainsi laissé reposer pendant un temps déterminé, l'opération est renouvelée avec des quantités de farine surajoutées une seconde fois, puis une troisième, et ensuite on tourne la pâte. A ces trois degrés du travail correspondent les noms de *premier levain*, *levain de seconde* et *levain de tous points*. C'est à ce dernier qu'on mêle un peu de sel et aussi, surtout à Paris, de la levure de bière délayée dans l'eau et qui rend la pâte plus légère. On divise alors la masse en pâtons, savoir : de 2.32 kilogr. pour un pain de 2 kilogr. Les pâtons, placés dans des *bannetons* ou paniers d'osier doublés de toile, sont rangés près du four ; la pâte s'y gonfle ; elle est dite *sur couche*. Puis, le four étant convenablement chauffé, l'ouvrier boulanger enfourne les pâtons placés sur une pelle de bois *fleurie* avec un peu de son. Si l'on veut avoir des *jocos* ou pains fendus, avant d'enfourner, on y fait, avec un couteau, des entailles qui, donnant issue aux gaz renfermés dans la pâte, l'empêchent de se boursoufler à ces endroits. On ferme le four et on y laisse les pains un temps convenable. Là, l'intérieur de la pâte est travaillé par l'eau qui se vaporise, par les gaz formés avant la mise au four et par ceux que produit l'élévation de température du four. Si le four est trop chaud, la croûte se forme immédiatement et empêche les gaz de sortir ; s'il l'est moins, il se dégage successivement plus de vapeur d'eau et de gaz ; le pain laissé au four trop longtemps s'y dessèche.

Une des opérations les plus importantes de la panification est le *pétrissage*. Pour faciliter les réactions chimiques et pour empêcher de petites portions de farine de former des grumeaux désagréables, il faut que le travail de la manutention atteigne toutes les parties de la pâte. Pour cela, on la divise en gros pâtons, qu'on prend successivement, qu'on déchire et qu'on jette violemment au fond du pétrin, pour les reprendre, les déchirer, les battre encore, exercice fatigant que les ouvriers ont l'habitude d'accompagner d'une espèce de gémissement qui leur a fait donner le nom de *geindres ; cependant on* appelle plus particulièrement ainsi l'homme qui enfourne. Pour faire ce travail pénible, on a imaginé *différents instruments mécaniques* destinés à pétrir la pâte, et il n'est pas douteux qu'ils ne donnent de bons résultats. Si la pâte est d'abord travaillée dure, puis qu'on y mette de l'eau, ce qu'on nomme *bassinage*, cette préparation est favorable à la qualité du pain, mais fatigante pour l'ouvrier. Le pétrin mécanique offre l'avantage de préparer un bon bassinage. Comme objection au pétrin mécanique, certains boulangers allèguent qu'il introduit moins d'air dans la pâte que le travail à bras ; mais il est reconnu que c'est le gaz acide carbonique qui fait lever la pâte ; l'air ne ferait que la feuilleter. Le sel, non-seulement donne plus de goût au pain par sa saveur particulière, mais encore augmente l'absorption de l'eau par la farine. Comme la pâte est d'autant plus légère qu'elle a été plus travaillée par la fermentation, on y introduit quelquefois diverses substances fournissant du gaz acide carbonique ; la meilleure est le sirop de dextrine (*voy.*), qui communique au pain une saveur légèrement sucrée. *Voy.* BOULANGER, BOULANGERIE. L. G-s.

On a aussi mêlé dans la pâte du pain, soit pour activer la fermentation, soit pour la blanchir, des sels dangereux, tels que le sulfate de cuivre et de zinc, l'alun, etc. ; ces falsifications ne sauraient être trop sévèrement punies. La chimie donne heureusement des moyens faciles de les reconnaître.

On nomme *pain d'épices* une sorte de gâteau serré fait avec de la farine de seigle, de la mélasse, du miel, et différentes substances aromatiques. Quelquefois on le recouvre de petites dragées nommées *nompareilles ;* d'autres fois, on y ajoute des substances actives qui en font un médicament. Les *mélilates* des anciens étaient sans doute une espèce de pain d'épices. Son usage paraît nous être venu d'Asie. Reims (*voy.*) est renommé

en France pour l'excellence de cette préparation. Sous le nom de *Leckerle*, on confectionne à Bâle de petits pains d'épices glacés très connus comme friandise. — Le *pain à cacheter* ou *oublie* est une sorte de petit pain sans levain, très mince, coloré diversement, dont on se sert depuis environ deux siècles seulement pour cacheter ou sceller les lettres. On fait aussi avec de la gélatine des pains à cacheter transparents. — On appelle *pain à chanter* cette même pâte, blanche, sans levain, coupée en rond pour en faire des hosties (*voy.* ce mot) par la consécration. — Le *pain bénit* ou *eulogie* (*voy.*) est celui que les fidèles offrent à l'église pour être béni et distribué à tous les assistants. On fait remonter cet usage au VII^e^ siècle (*voy.* aussi ANTIDORON). — Dans l'Ancien-Testament, les *pains de proposition* ou *d'offrande* étaient les pains sans levain qu'on offrait à Dieu tous les samedis dans le tabernacle et ensuite dans le temple de Jérusalem. Il y en avait douze d'après le nombre des tribus ; on les posait sur une table dorée vis-à-vis de l'arche d'alliance. On les renouvelait chaque jour de sabbat, et il n'était permis qu'aux prêtres d'en manger. Z.

PAIN (ARBRE A), *voy.* JAQUIER.

PAIR (comm.), du latin *par*, égal, d'où est venu l'italien *al pari*, *voy.* CHANGE.

PAIR, PAIRIE. Cette dignité date, en France, de l'établissement de la féodalité, et non pas du règne de Charlemagne*. Dans l'origine, tous les vassaux immédiats du roi étaient *pairs* (*pares*), c'est-à-dire égaux entre eux, de même que tous les vassaux immédiats d'un grand fief. Le nombre des pairs fut réduit plus tard; mais il serait difficile de préciser l'époque où cette réduction eut lieu. Dans le x^e^ siècle, lorsque Hugues-Capet monta sur le trône, il n'y avait plus en France que sept pairs laïques: les ducs de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, de Normandie et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne (*voy.* T. X, p. 774). On se servait déjà alors de l'expression *être jugé par ses pairs*, c'est-à-dire par ses égaux, comme par ses juges naturels. Le duc de France s'étant emparé de la couronne, il ne resta que six pairs, auxquels on adjoignit six pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims et ses suffragants, les évêques de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Châlons et de Langres, dont les diocèses étaient soumis immédiatement au roi. Cette ancienne pairie, qui n'exerça jamais une influence considérable sur la marche des affaires, s'éteignit à mesure que les grands fiefs furent réunis à la couronne, en sorte que les pairs ecclésiastiques conservèrent seuls leur titre. Cependant on ne tarda pas à établir de nouveaux pairs laïques. La Bretagne fut érigée en duché-pairie en 1297, l'Artois et l'Anjou à la même date, la Bourgogne en 1361. Cette dignité, accordée d'abord aux seuls princes du sang, le fut ensuite aux membres les plus influents de la noblesse; et, en 1505, le comté de Nevers (*voy.* NIVERNAIS) fut la première pairie érigée en faveur d'un prince étranger. On ne sait au juste à quelle époque on fixa à 12 le nombre des pairs, nombre qui fut dépassé de beaucoup dans la suite, et surtout sous Louis XIV, et qui était, au moment où la révolution éclata, de 38 : la pairie la plus ancienne était celle du duc d'Uzès, instituée en 1572*. Mais en même temps les priviléges réels des pairs furent considérablement restreints et réduits à un siége au parlement de Paris. Abolie pendant la révolution, la pairie fut reconstituée sur d'autres bases par la Charte de 1814 (*voir* les art. 24 à 34 de cette charte** modifiée en 1830, et

(*) *Voir* Hénault, *Abrégé de l'histoire de France*, à l'année 992. S.

(*) Sur les familles de l'ancienne pairie française, on peut consulter l'*Atlas historique* de Le Sage, n° XII, et l'*Atlas constitutionnel de France*, de M. J. de Mancy, n° 5. On trouvera aussi quelques renseignements dans l'*Annuaire*, encore trop incomplet, de M. d'Hauterive (Paris, 1842, in-12), destiné, ce semble, à devenir une espèce de *Peerage* français. *Voy.* d'ailleurs nos articles LORRAINE (Elbeuf), ROHAN, LUYNES, BRISSAC, RICHELIEU, BOUILLON, MONTMORENCY et LUXEMBOURG, GRAMONT, NOAILLES, AUMONT, HARCOURT, FITZ-JAMES, BRANCAS, NIVERNAIS, BIRON et GONTAUT, AIGUILLON, DURAS, LA VAUGUYON, CHOISEUL, LA ROCHEFOUCAULD, CLERMONT-TONNERRE, etc., etc. J. H. S.

(**) L'art. 23 resta d'abord conforme à l'ancien art. 27, mais sous la réserve, exprimée dans l'art. 68 : qu'*il sera soumis à un nouvel examen*

les art. 20 à 29 actuels). Aujourd'hui, la pairie, en France, n'est plus une institution que comme chambre et comme cour de justice : à ce dernier égard, *voy.* l'art. suivant, et pour son organisation en qualité d'un des trois grands pouvoirs de l'état, *voy.* CHAMBRES LÉGISLATIVES *.

En Angleterre, la pairie s'établit de la même manière qu'en France et vers le même temps, avec cette différence importante, que tout membre de la haute noblesse en a toujours fait partie de droit, s'il est fils unique ou l'aîné de la famille. La dignité de pair passe même quelquefois aux filles avec le domaine auquel elle est attachée. Les pairs d'Angleterre jouissent encore aujourd'hui de plusieurs priviléges. Ils siégent dans la Chambre haute (*voy.* PARLEMENT) et sont par droit de naissance conseillers privés de la couronne. Un pair accusé du crime de haute-trahison ne peut être jugé que par la Chambre des lords. Dans les affaires civiles, ils ne peuvent être mis en état d'arrestation. La calomnie envers eux est punie plus sévèrement qu'envers tout autre particulier. Ils ont le droit de demander au roi une audience quand il leur plaît, et de lui faire des remontrances, etc. Pour le personnel de la Chambre haute, *voir* Debrett, *Complete peerage of Great Britain and Ireland*, dont il existe déjà une vingtaine d'éditions. Nous avons consacré des articles à toutes les principales familles de la pairie britannique. Z.

PAIRS (COUR DES). L'institution de la pairie (*voy.* l'art. précéd.) comme cour de justice remonte à des temps fort anciens. Dès l'origine des sociétés, on sentit que toute querelle s'élevant entre deux hommes devait être jugé par leurs égaux. On convoquait des vieillards ou des voisins pour vider ces démêlés. De là naquit l'institution des jurés, des prud'hommes, des pairs. Ce fut plus tard que les progrès toujours croissants de la civilisation firent instituer des cours de justice et des tribunaux permanents et réguliers, chargés de prononcer tant sur les actions civiles que sur les actions criminelles qui viendraient à naître entre les particuliers.

Dans les temps de la féodalité, on appela plus spécialement *cour des pairs*, l'assemblée des seigneurs ecclésiastiques et laïques réunis autour de leur suzerain pour juger les différends dans lesquels l'un d'entre eux était en cause. La plus élevée de ces cours était celle que présidait le roi de France, lorsqu'il était entouré des principaux dignitaires ecclésiastiques et de ses grands vassaux. Au commencement du XIII^e^ siècle, on aperçoit cette cour composée des douze pairs de France. L'acte le plus solennel qu'elle fit alors, fut l'arrêt qu'elle rendit, au mois d'avril 1203, contre Jean-sans-Terre (*voy.*), par lequel ce roi d'Angleterre fut convaincu du meurtre de son neveu Arthur, condamné à mort et dépouillé de ses terres mouvantes de la couronne. Il n'avait pas répondu à l'ajournement qui lui avait été donné et n'était pas présent à ce procès.

Plus tard, le roi, pour acquérir probablement plus d'influence dans les décisions de la cour des pairs, y fit adjoindre les grands-officiers de la couronne, c'est-à-dire le chancelier, le connétable, le bouteiller et le chambrier. Ce fut en 1224 que cet arrêt fut rendu, contre les pairs, dans le procès de la comtesse de Flandre.

Les femmes faisaient aussi partie de la cour des pairs, lorsqu'elles possédaient un fief érigé en pairie. Du Tillet en cite beaucoup d'exemples tirés des registres du parlement. Nous n'en indiquerons que deux. Au commencement du XVI^e^ siècle, Mahaud, comtesse d'Artois, belle-mère de Philippe-le-Long, assista, comme pair de France, au jugement rendu contre le comte de Flandre, et sous Henri II, en 1550, Diane de Poitiers, sa maîtresse,

dans la session de 1831. En effet, la loi du 29 déc. 1831 y substitua un art. nouveau, très étendu et qui abrogea l'hérédité de la pairie. *Voy.* HÉRÉDITÉ. S.

(*) La nouvelle pairie française eut pour point de départ la promotion collective du 4 juin 1814, à laquelle Napoléon substitua momentanément, le 2 juin 1815, une nouvelle promotion de 118 pairs. Mais les anciens ne tardèrent pas à reprendre leurs droits, et leur nombre fut augmenté jusqu'à 210 par l'ordonn. roy. du 17 août 1815. L'ordonn. du 19 août accorda à tous l'hérédité. On peut voir les détails dans le tableau cité de M. J. de Mancy, et la composition actuelle de la Chambre dans l'*Almanach royal*. S.

pair de France comme propriétaire du duché de Valentinois, fut récusée par le duc de Nivernais, dans un procès qu'il avait au parlement pour le comté de Dreux.

Les ajournements ou citations devant la cour des pairs étaient originairement donnés par deux pairs. C'est ainsi que, dans un démêlé qui eut lieu entre Philippe-le-Bel et Édouard I^er^, roi d'Angleterre, en 1292, et dans lequel ce dernier était accusé de félonie contre le roi son seigneur, l'ajournement fut fait par les évêques de Beauvais et de Noyon. Plus tard, des chevaliers furent chargés de ces ajournements, et à la fin c'étaient les greffiers de la cour qui avaient cette mission.

Le jugement rendu par la cour des pairs, en 1331, contre Robert III, comte d'Artois, est célèbre par toutes les formalités qui y furent observées et qui nous ont conservé, dit le P. Hénault, la forme dans laquelle étaient jugés les pairs de France dans les procès criminels.

Enfin, un dernier procès qu'on peut citer, parce que diverses questions fort importantes sur la constitution de l'ancienne cour des pairs y furent résolues, est celui qui eut lieu sous Charles VII, en 1457, contre le duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin (depuis Louis XI).

La cour des pairs finit par se fondre avec le parlement de Paris. Les pairs figuraient dans les lits de justice (*voy.*) et tenaient dans le parlement le premier rang, qui leur était toutefois disputé par les présidents.

La cour des pairs fut réinstituée par la Charte de 1814. En effet, l'art. 33 de cette Charte porte que la Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, *qui seront définis par la loi.* L'art. 34 ajoute qu'aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre et jugée par elle en matière criminelle *.

Il est vrai que ces textes ne portent pas les mots *cour des pairs;* mais dès que la Chambre des pairs était chargée de juger certains faits déterminés, il était naturel qu'une dénomination judiciaire lui fût donnée, et c'est ce qui eut lieu dans l'ordonnance qui, en 1820, convoquait cette chambre pour juger Louvel et, depuis, dans toutes celles qui ont eu le même objet.

C'est en 1815, dans la triste affaire du maréchal Ney (*voy.*), que la cour des pairs eut, pour la première fois, occasion d'exercer le pouvoir judiciaire. Aucune loi n'avait déterminé le mode de procéder qui y devait être employé; une ordonnance du 12 novembre de cette année vint remplir cette lacune en rendant applicables aux procédures à instruire et à juger par la cour des pairs les formes principales réglées par le Code d'instruction criminelle, pour les cours spéciales, notamment en ce qui concerne l'intervention du ministère public, la publicité des débats, la liberté de la défense, l'audition des témoins et la délibération de l'arrêt.

Une loi serait nécessaire pour régler définitivement le mode de procéder de la cour des pairs dont les membres, dans l'état actuel des choses, sont, contrairement aux principes du droit criminel, tout à la fois juges d'instruction, jurés constatant le fait, juges appliquant la peine et législateurs proportionnant arbitrairement la peine au crime. Les usages que cette cour a suivis jusqu'ici ont été réunis dans un ouvrage intitulé : *Les précédents de la Cour des pairs*, recueillis et mis en ordre par M. E.Cauchy, garde des archives de la Chambre des pairs (1 vol. in-8°, 1839).

La Chambre des pairs devient encore cour des pairs lorsqu'elle juge les ministres mis en accusation par la Chambre des députés, en vertu de l'art. 47 de la Charte. Dans cette circonstance, il serait aussi à désirer qu'une loi vînt réglementer les formalités auxquelles donnent lieu des procès aussi graves. A. T-R.

PAISIELLO (GIOVANNI), célèbre compositeur italien, naquit, le 9 mai 1741, à Tarente, où son père était médecin-vétérinaire. Il eut pour maître le chanteur Carlo; et en 1755, il entra au conservatoire *di S. Onofrio*, où professait alors Durante (*voy.*). A l'âge de 18 ans, il avait déjà publié un grand nom-

(*) Ces deux articles portent les nos 28 et 29 dans la Charte révisée en 1830.

bre de messes, de psaumes, d'oratorios du style le plus pur, dont quelques-uns se conservent à la Bibliothèque du Roi. En 1763, il composa deux opéras pour le théâtre de Bologne, et le succès qu'ils obtinrent le décidèrent à suivre une carrière vers laquelle l'entraînaient ses dispositions naturelles. Dès lors, il écrivit pour les théâtres de Modène, de Parme, de Venise, de Rome, de Naples, une foule d'admirables opéras qui répandirent son nom dans toute l'Europe. En 1776, il consentit à se rendre auprès de l'impératrice Catherine ; puis, de la capitale de la Russie, il partit, en 1778, pour Vienne, où il composa pour Joseph II la partition de *Il re Teodoro* de Casti. De retour à Naples, après s'être arrêté à Rome, il fut nommé maître de chapelle, avec un traitement considérable, par le roi Ferdinand IV. Mais lorsque l'invasion des Français força la cour de Naples à s'enfuir en Sicile, Païsiello accepta du gouvernement républicain la place de maître de musique de la nation, ce qui lui attira la disgrâce de la famille régnante, et le fit suspendre de son emploi pendant deux ans. Bonaparte, qui le regardait comme le premier compositeur de son époque, le manda à Paris, en 1801, et le chargea de composer un *Te Deum* à l'occasion de la conclusion de la paix d'Amiens. Le gouvernement français le traita d'ailleurs avec la plus grande distinction, et lui proposa plusieurs places importantes; mais il se contenta de celle de maître de chapelle. Ce fut alors qu'il composa son opéra de *Proserpine*, outre plusieurs messes, motets et prières. En 1804, il demanda et obtint la permission de retourner à Naples. Deux ans plus tard, lorsque Joseph Bonaparte y vint paré du manteau royal, ce prince confirma Païsiello non-seulement dans les places qu'il occupait, mais le nomma président de la direction du Conservatoire et le fit recevoir membre de la Légion-d'Honneur. Il mourut, le 5 janvier 1816, à l'âge de 76 ans.

Ce grand compositeur a considérablement écrit. Nous mentionnerons parmi ses plus célèbres opéras : *La molinara*, *Il barbiere di Seviglia*, *Nina*, *La serva padrona*, *L'amor contrastato*, *L'innocente fortunata*, *Il matrimonio inaspettato*, *I filosofi imaginari*, *La grotta di Trofonio*, *L'olimpiade*, etc. Il a composé 27 grands opéras, 51 opéras bouffons, 8 intermèdes, et un nombre infini de motets, d'oratorios, de messes, moins connus que ses compositions profanes. Il a rendu à l'opera-buffa italien le service d'unir plus intimement la musique à l'action et de la rendre plus dramatique. Il se conformait mieux que ses prédécesseurs aux situations; il raccourcit les ritournelles, coupa l'uniformité des airs par des chœurs, et introduisit ces grands morceaux d'ensemble appelés finales. Fécondité extraordinaire, heureuse facilité à trouver des motifs naturels, talent rare à les développer par le secours de la mélodie; sagesse d'exécution, goût, grâce, vigueur, simplicité, correction et élégance, telles sont les qualités de ses œuvres. Il passe avec une habileté singulière du comique au touchant; il charme par sa naïveté, et jamais artiste n'a mieux peint les sentiments de l'âme; seulement on lui reproche de trop fréquentes répétitions. *C. L. m.*

PAIX, situation d'un peuple, d'un état qui n'a point d'ennemis à combattre. Pris absolument, ce mot signifie traité de paix (*voy.* Traité). On désigna sous le nom de *paix de Dieu*, l'ensemble des prescriptions arrêtées, vers l'an 1035, par des conciles qui se réunirent, d'abord en Aquitaine, puis successivement dans toute la France, dans le but de faire cesser les souffrances causées au peuple par les guerres privées (*voy.*). On nommait *ville de paix*, la ville aux habitants de laquelle il était interdit d'user du droit de guerre et de vengeance : telle était la ville de Paris. Par suite des répugnances qu'excitait au XII^e^ siècle le nom de commune, les citoyens de Cambrai le remplacèrent, en 1180, dans leur constitution municipale, par celui de *paix*. Il en fut de même dans d'autres villes. On entendait par *paix de la ville*, la banlieue, le territoire sur lequel s'étendait la juridiction des *apaiseurs* ou des échevins de la ville. La coutume de Mons, en Hainaut, appelait *maison de la paix*, l'édifice où se rendait la justice. En Angleterre, on entend par *paix du*

roi, la tranquillité intérieure dans les provinces, dans les villes. En Allemagne, on désigne sous le nom de *paix religieuse*, ou *paix de religion*, plusieurs traités conclus entre les protestants et l'Empereur relativement à l'exercice du culte. Celle de Nuremberg, signée en 1532, en maintenant le *statu quo*, empêcha pendant quelque temps les hostilités d'éclater, mais ne put cependant détourner la guerre de Smalkalde (*voy.*), qui désola l'Allemagne, de 1546 à 1555. Dans cette dernière année, un nouveau traité, appelé *paix de religion d'Augsbourg*, fut conclu entre Charles-Quint et les États protestants. En vertu de ce traité, l'exercice de la religion protestante fut autorisé dans tout l'Empire. E. R.

PAIX (LA), en grec Irène (εἰρήνη), était sœur d'Eunomie, déesse de l'ordre, et de Dicé, déesse de la justice. Toutes les trois, suivant Pindare (*Olymp.*, XIII), étaient filles de Thémis et de Jupiter, et les dispensatrices de la richesse. Aristophane, dans sa comédie de *la Paix*, lui donne pour compagne Vénus et les Grâces. Après les triomphes de Timothée sur les Lacédémoniens (375 av. J.-C.), et le traité qui en fut la suite, les Athéniens élevèrent pour la première fois des autels à la Paix (Corn. Nep., *in Timoth.*, 2). Suivant Plutarque (*Vie de Cimon*), ce fut après la grande guerre médique (*voy.*). Pausanias (IX, 16) nous apprend que, par une allégorie charmante, la déesse était représentée portant dans ses bras le dieu de la richesse, Plutus, encore enfant. A Rome, sa fête se célébrait le 30^{e} jour de janvier (Ovide, *Fasti*, I, 709), dans le palais même du sénat, où son autel fut dressé lors du retour d'Auguste, après la pacification des Gaules, de l'Espagne et de la Germanie. Quelques années plus tard, on érigea à cette déesse, dans la rue Sacrée, le plus grand et le plus magnifique temple qui fût dans Rome. Commencé par Agrippine et achevé par Vespasien, il fut orné des riches dépouilles que cet empereur et son fils avaient enlevées au temple de Jérusalem (Suétone, *Vespas.*, 9; Fl. Josèphe, *de Bello Jud.*, VII, 19). Un incendie le détruisit sous Commode. Des médailles romaines portent au revers l'image de la paix, *Pacī Augustæ*, *Pacī perpetuæ*, etc., avec ses attributs, tels que la corne d'abondance, des épis, la palme ou l'olivier, ou bien un flambeau avec lequel elle met le feu à des trophées d'armes. F. D.

PAIX (JUGE DE), magistrat chargé de juger sommairement, et sans ministère d'avoués, les contestations de peu d'importance; de concilier, s'il est possible, les différends dont le jugement appartient aux tribunaux civils ordinaires, et de remplir diverses autres fonctions qui lui sont attribuées par la loi.

Nous avons parlé à l'art. GRANDE-BRETAGNE (T. XII, p. 741) des juges de paix anglais, institution dont nous n'avons guère emprunté que le nom, qui, chez nous, se rattache aux fonctions conciliatrices de cette magistrature, tandis qu'en Angleterre il indique les fonctions de police judiciaire qu'elle exerce dans le but de maintenir la *paix du roi*, en poursuivant ceux qui la troublent.

En France, sous l'ancien régime, on avait senti la nécessité d'établir des juridictions particulières pour les affaires de peu d'importance. L'*auditeur* du Châtelet de Paris jugeait sommairement les demandes purement personnelles, dont l'objet n'excédait pas la valeur de 50 livres. En outre, d'après un édit de septembre 1769, les bailliages et sénéchaussées avaient été autorisés à prononcer, au nombre de trois juges, dans une audience particulière, et sans ministère de procureurs, sur les causes purement personnelles, *non procédantes de contrats passés sous le scel royal*, et qui n'excédaient pas la somme de 40 livres. Après la suppression des anciens tribunaux, l'Assemblée constituante créa, par la loi du 24 août 1790, un juge de paix dans chaque canton. Les deux *assesseurs* dont il devait être assisté furent supprimés par la loi du 29 ventôse an IX. Quelques cantons, à cause de l'importance de leur population ou de l'étendue de leur territoire, forment plusieurs ressorts de justice de paix. Il y a en France 2,846 juges de paix. Ils sont à la nomination du roi, mais ne sont pas inamovibles.

Les attributions des juges de paix sont fort nombreuses. Ils connaissent notam-

ment, comme *juges civils*, de toutes actions purement personnelles ou mobilières, en dernier ressort, jusqu'à la valeur de 100 fr., et, à charge d'appel, jusqu'à la valeur de 200 fr. Ils prononcent sans appel, jusqu'à la valeur de 100 fr., et, à charge d'appel, jusqu'au taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux de première instance : sur les contestations entre les hôteliers, aubergistes ou logeurs, et les voyageurs ou locataires en garni, pour dépense d'hôtellerie et perte ou avarie d'effets déposés dans l'auberge ou dans l'hôtel ; entre les voyageurs et les voituriers ou bateliers pour retards, frais de route et perte ou avarie d'effets accompagnant les voyageurs ; entre les voyageurs et les carrossiers ou autres ouvriers, pour fournitures, salaires, et réparations faites aux voitures de voyage. Ces magistrats connaissent, sans appel, jusqu'à la valeur de 100 fr., et, à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever : des actions en paiement de loyers ou fermages, des congés, des demandes en résiliation de baux, fondées sur le seul défaut de paiement des loyers ou fermages ; des expulsions de lieux et des demandes en validité de saisie-gagerie ; le tout lorsque les locations verbales ou par écrit n'excèdent pas annuellement, à Paris, 400 fr., et 200 fr. partout ailleurs (loi du 25 mai 1838, art. 1 à 3).

Les juges de paix connaissent, sans appel, jusqu'à la valeur de 100 fr., et, à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever : 1° des actions pour dommages faits aux champs, fruits et récoltes, soit par l'homme, soit par les animaux, et de celles relatives à l'élagage des arbres ou haies, et au curage, soit des fossés, soit des canaux servant à l'irrigation des propriétés ou au mouvement des usines, lorsque les droits de propriété ou de servitude ne sont pas contestés ; 2° des réparations locatives des maisons ou fermes, mises par la loi à la charge du locataire ; 3° des contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail au jour, au mois et à l'année, et de ceux qui les emploient ; des maîtres et des domestiques ou gens de service à gages ; des maîtres et de leurs ouvriers ou apprentis, sauf l'exécution des lois et règlements relatifs à la juridiction des prud'hommes (*voy.*) ; 4° des contestations relatives au paiement des nourrices, sauf ce qui est prescrit par les lois et règlements d'administration publique à l'égard des bureaux de nourrices de la ville de Paris et de toutes les autres villes ; 5° des actions civiles pour diffamation verbale et pour injures publiques ou non publiques, verbales ou par écrit, autrement que par la voie de la presse ; des mêmes actions pour rixes ou voies de fait : le tout lorsque les parties ne se sont pas pourvues par la voie criminelle (art. 5).

Enfin, les juges de paix connaissent encore, à charge d'appel : 1° des entreprises commises, dans l'année, sur les cours d'eau servant à l'irrigation des propriétés et au mouvement des usines et moulins, sans préjudice des attributions de l'autorité administrative dans les cas déterminés par les lois et par les règlements ; des dénonciations de nouvel œuvre, complaintes, actions en réintégrande et autres actions possessoires fondées sur des faits également commis dans l'année ; 2° des actions en bornage et de celles relatives à la distance prescrite par la loi, les règlements particuliers et l'usage des lieux, pour les plantations d'arbres ou de haies, lorsque la propriété ou les titres qui l'établissent ne sont pas contestés ; 3° des actions relatives aux constructions et travaux énoncés dans l'art. 674 du Code civil, lorsque la propriété ou la mitoyenneté du mur ne sont pas contestées ; 4° des demandes en pension alimentaire n'excédant pas 150 fr. par an, et seulement lorsqu'elles sont formées en vertu des art. 205, 206 et 207 du Code civil (art. 6).

Comme *juges de police*, les juges de paix sont appelés à connaître des contraventions, c'est-à-dire des faits qui, suivant les dispositions du IV^e^ livre du Code pénal, peuvent donner lieu, soit à 15 fr. d'amende ou au-dessous, soit à 5 jours d'emprisonnement ou au-dessous, qu'il y ait ou non confiscation des choses saisies, et quelle qu'en soit la valeur. Ces fonctionnaires sont en outre *officiers de police judiciaire*.

La loi veut qu'aucune demande prin-

cipale ne soit portée devant les tribunaux de première instance, si ce n'est dans certains cas d'exception, avant d'avoir été soumise au préliminaire de conciliation (*voy.*). La mission des juges de paix, considérés comme *conciliateurs*, consiste à tenter d'anéantir les procès dans leur source, par la sagesse des mesures qu'ils conseillent.

Certaines attributions spéciales sont confiées aux juges de paix. C'est à eux qu'appartiennent la convocation et la présidence des conseils de famille (*voy.*) des mineurs et des interdits. Ils peuvent, assistés de deux témoins, recevoir des testaments dans un lieu avec lequel toute communication est interdite à cause de la peste ou autre maladie contagieuse. Ils ont le droit exclusif d'apposer les scellés après décès. Ils président les jurys de révision de la garde nationale, etc., etc.

L'institution des juges de paix en France rend sans doute d'incontestables services, mais elle n'a pas rempli les belles espérances qu'en avait conçues l'Assemblée constituante. Nous pensons que ce résultat tient en partie à ce que la loi n'exige de ces fonctionnaires aucune garantie de savoir et de capacité. Les seules conditions d'éligibilité sont en effet l'âge de 30 ans accomplis et la qualité de citoyen français. Cependant l'intelligence des nombreuses lois dont l'application leur est confiée exige beaucoup plus d'aptitude et de connaissance du droit qu'on ne le pense communément. Comme l'a dit notre savant collaborateur M. J.-B. Duvergier, « c'est une vieille erreur de croire que le bon sens ordinaire, accompagné d'intentions pures, suffit à un juge de paix. » Des conditions analogues à celles qui sont exigées pour d'autres carrières formeraient de salutaires barrières opposées à l'ignorance ambitieuse, et protégeraient l'administration et les justiciables contre le caprice et la faveur.

On consultera utilement : Henrion de Pansey, *De la compétence des juges de paix*, 11^e^ édit., 1838, in-8°; Curasson, *Traité de la compétence des juges de paix*, 1839, 2 vol. in-8°. E. R.

PAIX (PRINCE DE LA), *voy.* GODOÏ.

PAJOL (CLAUDE-PIERRE), fils d'un avocat au parlement de Besançon, est né dans cette ville, le 3 février 1772. Venu à Paris, en 1789, pour y faire son droit, il se jeta à corps perdu dans les événements du jour, prit part à la prise de la Bastille, et partit enfin pour la frontière, en qualité de sergent-major du 1^er^ bataillon du Doubs. Lieutenant à Valmy, capitaine à Francfort, à Limbourg, etc., il fut attaché comme aide-de-camp, en 1794, au général Kleber. Pendant cette campagne, il fut chargé d'aller porter à la Convention nationale 36 drapeaux enlevés à l'ennemi, et il revint à temps pour assister au passage du Rhin. Nommé chef d'escadron sur le champ de bataille d'Altenkirchen, il ne put suivre son général en Égypte, et alla servir sous Hoche, à la tête d'un escadron du 4^e^ de hussards, sur les bords du Rhin. Il passa après en Suisse sous Masséna, qui ne tarda pas à le proclamer colonel, également sur le champ de bataille. Il fit encore la campagne d'Italie, puis une nouvelle campagne sur le Rhin, et mérita les éloges de Moreau à Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il rentra en France; mais son repos ne fut pas de longue durée. Envoyé en Autriche, en 1805, il fut nommé général de brigade à la suite de la bataille d'Ulm, de Leoben et d'Austerlitz. En 1806 et 1807, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne. Il se trouvait en Bohême en 1809, lorsque la déclaration de guerre de l'Autriche le mit aux prises avec des forces considérables. Il prit part au combat d'Eckmühl, et mérita par sa conduite à Ratisbonne d'être fait commandant de la Légion-d'Honneur. A Essling et à Wagram, il fit des prodiges de valeur, et il contribua puissamment au succès de cette dernière bataille. Lors de la campagne de Russie, en 1812, le général Pajol forma l'avant-garde du maréchal Davoust, passa le premier le Niémen, le 24 juin, prit plusieurs places importantes, s'empara du grand parc d'artillerie du général Bagrathion, et mérita pour ce fait d'être nommé général de division, le 7 août 1812. Après plusieurs autres engagements glorieux, il assista à la bataille

de la Moskowa, et contribua à la prise de la grande redoute des Russes. Blessé dangereusement dans la retraite, il n'en continua pas moins son service; il était à peine guéri, lorsqu'en 1813, il combattit avec la grande-armée à Lutzen, à Bautzen, à Buntzlau, etc. Forcé de se replier sur Dresde, il défendit les approches de cette ville. Blessé de nouveau par un obus à Wachau, il vint au bout de deux mois offrir ses services à l'empereur qui lui confia le commandement de l'armée d'observation de la Seine, de l'Yonne et du Loing. A Montereau, il défendit le pont avec un tel acharnement, et fit une charge si admirable, que Napoléon le nomma grand-officier de la Légion-d'Honneur, et l'embrassa sur le champ de bataille, en lui disant: « Si tous les généraux m'avaient servi comme vous, l'ennemi ne serait point en France. » A la suite de cette journée, il se rendit à Paris pour soigner ses blessures.

La Restauration trouva le général Pajol décidé à garder du service. Il fut chargé d'organiser les quatre régiments du roi, dont il eut le commandement. Pendant les Cent-Jours, l'empereur le nomma membre de la Chambre des pairs, et lui donna le commandement en chef du premier corps de la cavalerie. Sa conduite à Fleurus lui valut le grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Le 18 juin, il prenait Namur, et se rendait sur la Dyle pour effectuer sa jonction, lorsqu'il apprit le désastre de Waterloo. Alors il se retira par Namur jusqu'à Paris, en résistant à toutes les attaques, et suivit l'armée derrière la Loire, où il resta jusqu'au licenciement. Mis à la retraite, le 7 août 1815, il refusa constamment de servir les princes de la Restauration, jusqu'au moment où la révolution de juillet 1830 vint le pousser de nouveau sur la scène politique. Arrivé en toute hâte à Paris au premier bruit des événements, il ne consentit pourtant à se mettre à la tête du mouvement que le 29, après la prise des Tuileries, et le lendemain, il accepta le commandement en second, sous le général Gérard (*voy.* T. XV, p. 518). Le 3 août, le gouvernement provisoire ayant jugé nécessaire d'éloigner le roi déchu et ses soldats du voisinage de la capitale, le général Pajol accepta cette mission, et se mettant à la tête d'environ 15,000 hommes, entassés dans près de 1,600 voitures de place, que 10,000 autres suivaient de près, il arriva en face de l'armée royale vers le milieu de la nuit. Aux premiers coups de fusil, Charles X se retira, et le lendemain, le général Pajol entra à Rambouillet pour recevoir la soumission des troupes qui n'accompagnaient pas le roi à Cherbourg. Le dévouement du général Pajol fut alors récompensé par le grand-cordon de la Légion-d'Honneur (20 août) dont il avait déjà été décoré dans les Cent-Jours, et par le commandement de la 1re division militaire (26 septembre). Il fut en outre appelé à la Chambre des pairs, le 19 novembre 1831. Dans ses nouvelles fonctions militaires, il a constamment prêté l'appui de son bras à la nouvelle dynastie, et plus d'une fois son courage s'est montré dans la répression des émeutes et des conjurations. Cependant, le 29 octobre 1842, une ordonnance royale motivée, dit-on, sur l'âge du général, l'a mis en disponibilité et lui a donné un successeur. Cette mesure fut à ses yeux une disgrâce imméritée; et il rappela, dans cette circonstance, que Napoléon déjà lui avait montré le bâton de maréchal dans un avenir peu éloigné. Il refusa la place de gouverneur du Louvre et d'aide-de-camp du roi, qui lui fut offerte en dédommagement. Le général Pajol a épousé la fille du maréchal Oudinot (*voy.*): deux fils sont nés de ce mariage. D. A. D.

PAJOU (Augustin), célèbre sculpteur, naquit à Paris, en 1730. Dès l'âge de 14 ans, ses dispositions précoces le firent admettre parmi les élèves de J.-B. Lemoine, sculpteur du roi, et 4 ans après il remporta le grand-prix. Envoyé à Rome comme pensionnaire de l'Académie, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'histoire et de la littérature. A son retour, sa statue de *Pluton* lui ouvrit les portes de l'Académie de Peinture et Sculpture. Ses principales œuvres sont les statues de *Bossuet*, de *Pascal* et de *Turenne*, placées dans la salle des séances de l'Institut; son *Démosthène*, qu'il avait

fait pour le palais du sénat; sa *Psyché*, que l'on voit au musée du Luxembourg et le *Buffon* du Jardin des Plantes; il a aussi travaillé à la fontaine des Innocents et à plusieurs monuments, tels que le Palais-Royal, le Palais-Bourbon, etc. Pajou est mort paralytique, le 8 mai 1809. Son fils, JACQUES-AUGUSTIN, né à Paris en 1766, était un peintre fort distingué : il a fait un grand nombre de portraits estimés; mais son tableau le plus remarquable est celui qui représente *Marie-Antoinette emmenée de la prison du Temple pour être conduite à la Conciergerie*, et qui a été placé dans la chambre même que cette princesse y a occupée. J.-A. Pajou est mort de paralysie, comme son père, en 1820. C.

PAL (SUPPLICE DU) ou EMPALEMENT, (de *palus*, pieu). C'est le plus cruel des supplices connus. Il consiste à faire pénétrer un *pal* (pieu aigu, branche de bois aiguisée par un bout), dans le fondement du condamné. Pour *empaler* un malheureux, on le couche ventre à terre, les mains liées derrière le dos; on lui endosse un bât d'âne, sur lequel s'assied un valet de bourreau afin d'empêcher le patient de bouger. Dans cette posture, on fait entrer le pal après avoir préparé les voies au moyen de graisse. Le pal poussé aussi avant que possible avec les mains, est ensuite chassé avec un maillet de manière à refouler les entrailles; enfin on plante le pal tout droit en terre, et on laisse ainsi mourir le patient. Le poids du corps faisant toujours entrer davantage le pal, il finit par sortir sous l'aisselle, ou par la poitrine. Ce n'est, comme on le voit, qu'après plusieurs heures d'une lente et cruelle agonie que le malheureux trouve enfin la mort; cependant quelquefois les bourreaux reçoivent ordre de la hâter.

Le supplice du pal est un supplice tout oriental, car c'est particulièrement chez les peuples de l'Asie, et surtout chez les Turcs et les Persans, qu'il est employé. Il a néanmoins été mis en usage en d'autres pays. Les indigènes de Saint-Domingue, par exemple, punissaient le larcin de la peine du pal. En Russie, l'empalement était également pratiqué, puisque nous trouvons dans une ordonnance de l'impératrice Élisabeth la suppression, dans ses états, de l'usage d'empaler par les côtés. A Rome, on empalait du temps de Néron; Juvénal fait mention de ce supplice. E. P-C-T.

PALADIN, corruption de *palatin* (*voy.*), officier, commensal de la maison (*palatium*) d'un prince. On donne ce nom, dans les fastes de la chevalerie, à quelques-uns des seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre, Roland, Renaud, Olivier ; et, par extension, aux chevaliers qui couraient le monde pour chercher des aventures. X.

PALÆOTHERIUM, *voy.* PALÉOTHÉRIUM.

PALAFOX Y MELZI (don JOSE DE), l'héroïque défenseur de Saragosse contre les Français, était né vers 1780, et appartenait à une famille noble aragonnaise. Quand Ferdinand VII fut retenu prisonnier par Napoléon, il se réfugia à Saragosse, où il organisa une résistance vigoureuse contre l'invasion française. D'abord (août 1808) il força le général Lefèvre-Desnouettes à lever le siége de la ville, qu'il défendit ensuite héroïquement, du 23 novembre 1808 jusqu'au 20 février de l'année suivante, où il se vit enfin réduit à capituler, après avoir épuisé tous les moyens de défense. Palafox, malade et affaibli, fut transporté en France, d'où il ne put rentrer dans sa patrie qu'à la suite du traité de Valençay, le 11 décembre 1813. Il était porteur, pour les cortès assemblés à Madrid, d'un article additionnel d'après lequel les Français devaient évacuer la Catalogne et les prisonniers être échangés, ainsi que de l'ordre que leur donnait Ferdinand VII d'exécuter le traité. Lors de la dissolution des cortès, Palafox se déclara en faveur du pouvoir absolu. En 1814, il fut nommé capitaine général de l'Aragon, où son énergie eut bientôt étouffé le désordre. Depuis 1820 jusqu'en 1823, il resta sans emploi. Il habita ensuite longtemps Madrid, et, dans ces derniers temps, il se déclara en faveur de la jeune reine et de l'*estatuto real*. Toutefois, soupçonné de menées ultrà-libérales, il fut emprisonné; mais son innocence fut reconnue après une assez longue captivité. Z.

PALAIS, du latin *palatium* (*voy.* au mot PALATIN). *Palais* est le nom générique qu'on donne à tous les édifices destinés à l'habitation des princes ou des grands personnages, hauts fonctionnaires dans l'état. C'est même à peu près exclusivement à ce sens que cette dénomination est restreinte en Italie (*palazzo*). En France, elle a été longtemps réservée aux seules maisons royales, habitations du souverain; les autres maisons de luxe étaient généralement désignées sous le nom d'hôtels (*voy.*). Mais depuis que la souveraineté nationale est devenue le dogme fondamental de l'état, le caractère palatial a été reconnu à tous les édifices où s'exercent les grandes fonctions de l'administration publique. Ainsi, nous disons aujourd'hui, par extension, le palais de la Chambre des députés, le palais de la Bourse*, etc. Dans le sens artistique proprement dit, l'expression de palais doit s'entendre d'une habitation somptueuse où les ressources de l'art ont été appliquées sous le double point de vue de l'embellissement et de la réunion des jouissances de la vie. Cette sorte d'édifice, avec les édifices sacrés, occupe donc le premier rang dans la classification des monuments (*voy.* ce mot). C'est principalement par ce genre de constructions que l'on peut apprécier l'importance et la richesse d'un pays; c'est par leurs formes et leurs dispositions que l'on juge les usages et les coutumes des peuples; c'est dans les changements successifs qu'ils ont subis que l'on reconnaît les variations de mœurs, les vicissitudes de gouvernements; et c'est encore jusque dans leurs débris qu'on retrouve les constatations les plus certaines des faits historiques dans les générations passées.

(*) Lorsqu'on dit *palais* tout court, c'est le *palais de justice*, le lieu où siègent les tribunaux qu'on veut désigner. En terme de pratique, les jours où l'on y plaide sont dits *jours de palais*. Les *gens du palais* sont les personnages que leurs fonctions appellent à figurer dans les affaires judiciaires, comme les juges, avocats, avoués, huissiers, etc. Les formules, les termes dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries composent le *style du palais*. Figurément, la profession d'avocat est aussi quelquefois entendue sous le nom de *palais*. Il sera question des palais de justice les plus remarquables, comme monuments, aux art. PARIS, ROUEN, etc. S.

Dans l'antiquité, les temples et les palais des rois résumaient ensemble tous les genres d'édifices. Les demeures des souverains n'étaient pas seulement remarquables par l'éclat et la richesse de la construction; elles n'étaient pas uniquement destinées à satisfaire à toutes les recherches du luxe par toutes les perfections de bien-être dans la vie opulente; ces édifices renfermaient encore des localités spécialement affectées aux affaires de l'état. Les rois en personne y rendaient la justice, y recevaient l'impôt, y procédaient aux actes de l'administration publique. Les palais étaient donc des agglomérations immenses de bâtiments, des villes entières, contenant une population nombreuse d'officiers de toutes sortes, de soldats, d'esclaves et individus de toutes classes. Ceci explique les descriptions fastueuses qui nous ont été transmises par les historiens sur les merveilles et l'étonnante étendue des constructions élevées par les rois de l'Asie antique et de l'ancienne Égypte pour des situations et des usages qui se sont conservés, avec plus ou moins de développements, jusque sous les empereurs romains et dans les cours du moyen-âge, c'est-à-dire tant que l'influence du pouvoir d'un chef suprême a servi exclusivement de régulateur à l'organisation sociale. *Voy.* BABYLONE, PERSÉPOLIS, ÉGYPTE, etc., etc.

C'est encore en suivant les mêmes errements que dans les temps modernes les palais ont été conçus et exécutés en Orient. Ils y sont toujours caractérisés par le nombre considérable des bâtiments, indépendamment du luxe et de l'élégance de leurs distributions. La ville d'Ispahan (*voy.*) en possède un des exemples les plus remarquables : on sait que la fameuse place de cette grande capitale, réputée la plus vaste du monde, fait partie du palais du roi. Les palais de l'empereur de la Chine, à Pékin et à Nankin (*voy.* ces noms), ont plusieurs lieues de circuit. Cette persévérance dans la disposition générale d'un même genre d'édifices tient évidemment à l'homogénéité d'usages qui se perpétuent dans l'Orient en vertu de la nature du climat et des habitudes des peuples.

Dans l'Europe moderne, le caractère palatial a subi de nombreuses variantes, résultat non moins rationnel, sous l'influence du christianisme et des mouvements politiques en cette partie du monde. C'est principalement en Italie, au moment de la renaissance des arts, que le type s'y est le mieux prononcé. Généralement restreints dans leur étendue, exceptant toutefois le Vatican (*voy.*) et quelques autres, les palais italiens reprennent leur supériorité par l'éclat et la célébrité des chefs-d'œuvre artistiques qui les décorent. Chose remarquable toutefois, c'est qu'en chaque contrée de ce pays, le caractère des édifices y est empreint d'un cachet particulier qu'il emprunte aux circonstances propres de la localité. Pour l'observateur attentif, chaque ville est spécialisée dans la forme de ses édifices; des nuances bien prononcées se font reconnaître et distinguent les uns des autres les palais de Rome, de Naples, de Bologne, ceux de Florence, de Venise et de Gênes. Considérées dans leur généralité, les constructions de ces différentes villes présentent entre elles une certaine analogie qu'elles doivent à leur dérivation commune de l'architecture antique appropriée à de nouveaux besoins, et c'est là le trait principal qui constitue le caractère propre de l'architecture italienne; mais la diversité des édifices en chaque localité donne naissance à autant de styles différents qui montrent la fécondité de ressources et d'invention du génie de ce peuple. C'est à cette précieuse faculté que le style italien doit de s'être rapidement propagé dans les autres parties de l'Europe.

Entre tous les états de la chrétienté qui ont admis la doctrine italienne, la France s'est particulièrement distinguée par la belle disposition de ses palais. Dans notre pays, ces grands édifices sont généralement divisés en deux classes : les habitations royales dans les grandes villes; les châteaux royaux dans les provinces *.

Il suffit de citer le Louvre et les Tuileries (*voy.* ces mots) pour donner une idée complète de la magnificence des demeures royales du premier ordre en notre pays. La célébrité de ces deux édifices leur est justement acquise. On connaît les richesses artistiques qu'ils renferment, et l'on sait qu'ils rivalisent avec les plus belles productions de l'art dans les temps modernes.

Les châteaux royaux répandus en France ne présentent pas un moindre intérêt. Leur caractère distinctif se rapporte aux maisons de plaisance; ils réunissent à la beauté de leur ordonnance propre divers accessoires contribuant à l'agrément des fêtes. Ce n'est pas que dans le nombre il n'y en ait quelques-uns qui, originairement, ont été spécialement destinés à l'habitation permanente du souverain, et ceux-là sont aussi les plus remarquables par une plus grande étendue et de plus grands développements. Nous citerons en première ligne le palais de Versailles (*voy.*). Cet édifice est peut-être celui qui, dans les temps modernes, rappelle le plus les palais antiques, sinon par les formes, du moins par les immenses proportions.

D'autres résidences royales, quoique dans des cadres plus rétrécis, présentent des beautés qui, peut-être, satisfont mieux le goût et dénotent une originalité piquante, dont la grâce et le pittoresque ont fait pendant longtemps le trait caractéristique de l'architecture française. Ces éminentes qualités sont principalement remarquables dans les élégantes créations des châteaux de Blois, de Chambord et de Chenonceaux, d'Anet, de Gaillon et de Fontainebleau (*voy.* ces noms). Cette série d'édifices compose un genre à part dont la France a créé le modèle, sans avoir été jamais égalée ni surpassée. *

A l'imitation de ces intéressantes constructions, le sol français a vu s'élever comme à l'envi, et dans le même esprit d'élégance, un grand nombre d'autres châteaux, de moindre importance à la

(*) Pour la synonymie des mots PALAIS et CHATEAUX, *voy.* ce dernier. S.

(*) Pour les principaux palais de l'étranger, *voy.* MADRID et ESCURIAL, LISBONNE et MAFRA, LONDRES et SAINT-JAMES, VIENNE et SCHOENBRUNN, BERLIN et POTSDAM, PRAGUE, STUTTGART, CASSEL, MUNICH, SAINT-PÉTERSBOURG et TSARSKOÏÉ-CÉLO, STOCKHOLM, COPENHAGUE, SÉRAIL, etc. S.

vérité, mais rivalisant encore d'éclat, de richesse et d'ingénieuses combinaisons. Plusieurs de ceux-ci ont eu une origine royale et sont devenus des concessions accordées par la couronne; d'autres ont été spontanément érigés par de hauts personnages, qui n'ont rien épargné pour y perpétuer les souvenirs de leur rang et de leur nom. Enfin, en dehors de la classe titrée, la population opulente n'est point restée en arrière pour le luxe et la recherche des bâtiments.

Cependant, il faut bien le reconnaître, si le goût des constructions de luxe est demeuré dominant en France, les motifs pour le mettre en pratique y sont bien affaiblis. Né de l'aristocratie, le genre palatial a dû en suivre le sort : il est aujourd'hui à son déclin, à défaut d'occasions pour se produire; chaque jour les traces s'en effacent. Ceux de ces édifices que les orages politiques ont épargnés sont maintenant abandonnés, presque sans entretien, à l'action destructive du temps, ou si, par exception, quelques-uns sont utilisés dans de certaines destinations, leur application à des usages si différents de ceux pour lesquels ils ont été faits devient plus nuisible qu'utile à leur conservation.

A proprement parler, le style palatial s'est réfugié dans les édifices publics, seules occasions qui existent pour l'art d'exercer son influence; nous sommes loin de blâmer cette tendance, parce que nous comprenons que c'est à l'état à faire collectivement, dans l'intérêt de l'honneur national, ce qui n'était possible qu'aux classes privilégiées. Toutefois, nous devons dire que l'application de ce principe est susceptible d'erreurs ou d'abus, en ce qu'elle peut avoir pour résultat de fausser l'esprit public, en donnant à certains édifices un aspect de richesse ou de magnificence qui s'éloigne du caractère de simplicité ou de gravité qui leur convient en propre. C'est encore dans le même esprit que nous nous élèverons contre l'introduction immodérée que l'on fait journellement de certaines formes décoratives empruntées au siècle de la Renaissance, et appliquées sans discernement aux constructions les plus insignifiantes et jusque dans les quartiers les plus obscurs de la capitale. Loin de ramener le goût de la belle époque que l'on prétend ainsi préconiser, de tels écarts seraient plus faits pour en amener la satiété. J. B-T.

PALAIS (anat.), en latin *palatum*, de *pali*, pieux, parce que le palais est entouré d'une rangée de dents (*voy.*) en forme de petits pieux. Le palais constitue la paroi supérieure de la bouche (*voy.*); il est limité, en avant et sur les côtés, par l'arcade dentaire supérieure, en arrière par une cloison mobile qui sépare la bouche du pharynx (*voy.*), et que l'on nomme le *voile du palais*. Il représente une espèce de voûte plus longue que large, constituée, en avant, par la portion horizontale des os maxillaires supérieurs, en arrière par la portion correspondante des os palatins. Une ligne blanchâtre un peu creusée en gouttière et partageant le palais, d'avant en arrière, en deux moitiés égales, indique la réunion, deux par deux, des os précédents. Le palais est recouvert par une membrane muqueuse, dense, épaisse, nommée *membrane palatine*, qui se confond sur les côtés avec les gencives, et qui est parcourue par des vaisseaux sanguins et des nerfs. On regarde vulgairement le palais comme l'organe du goût (*voy.*) : c'est une erreur; ce sens a son siége à la pointe et sur les côtés de la langue, et, si l'on en croit M. Magendie, sur une portion très limitée du voile du palais, à environ une ligne au-dessus de la luette. Les reptiles et les poissons ont fréquemment le palais muni de dents plus ou moins nombreuses. Les mammifères seuls et les crocodiliens chez les reptiles ont un voile du palais. Quant à la *luette*, c'est-à-dire à la saillie renflée que ce voile mobile présente sur la partie moyenne de son bord libre, elle n'existe que dans l'homme et dans un petit nombre d'espèces. C. L-R.

PALAIS-ROYAL, à la fois habitation princière, appartenant à la famille d'Orléans (*voy.*), et vaste bazar où l'industrie parisienne et française étale ses merveilleuses richesses. *Voy.* PARIS.

PALAMÈDE, héros grec qui fit partie de l'expédition dirigée contre Troie. C'était un des hommes les plus remarquables de son temps, et il paraît avoir exercé une grande influence sur la civilisation

antique. Apollodore dit qu'il était fils de Nauplius, roi de l'île d'Eubée, et de la nymphe Clymène, et petit-fils de Neptune. Le commerce maritime, qui l'occupait, le conduisit dans les pays étrangers : son génie observateur en rapporta diverses connaissances qui lui permirent d'introduire dans sa patrie des perfectionnements dont on lui fit honneur comme d'autant d'inventions nouvelles. Les Grecs lui attribuèrent aussi celle du calendrier, de la monnaie, des poids et mesures, etc. On croit que ce fut lui qui ajouta aux seize anciennes lettres de l'alphabet grec, que Cadmus aurait apportées de Phénicie, les sept nouvelles η, ω, ζ, ξ, φ, χ, ψ, ou suivant d'autres seulement quatre, ϑ, ξ, φ, χ. Ses actions et ses paroles furent au niveau de sa réputation. Il sut découvrir la feinte d'Ulysse (*voy.*) qui faisait l'insensé pour ne point aller au siége de Troie. De là l'animosité qui régna entre ces deux hommes, accrue encore par le partage qu'Ulysse fut obligé de faire avec Palamède de la renommée de sagesse. Le roi d'Ithaque, qui cherchait constamment à contrecarrer son rival dans le conseil des chefs, dit un jour, après un discours de celui-ci, que Palamède débiterait moins de futilités s'il s'occupait moins de ce qu'il croyait voir dans le ciel et un peu plus de ce qui se passait sur la terre. « Si tu avais plus de jugement et de savoir, lui répondit Palamède, tu comprendrais qu'on ne peut raisonner sur les choses célestes sans connaître beaucoup de celles qui se passent sur la terre. » L'histoire rapporte que Palamède rassura une fois l'armée effrayée d'une éclipse de soleil, en expliquant comment elle était produite par l'interposition de la lune entre cet astre et la terre. Chiron, le précepteur d'Achille, le pressait d'étudier la médecine, et quoique Palamède répondit alors évasivement, il rendit de grands services à l'armée sous le rapport de la salubrité. Il tâcha aussi de faire substituer les combats en troupes rangées et serrées aux mêlées confuses qui avaient lieu alors. Enfin, il inventa, dit-on, les jeux d'échecs et de dés pour récréer les soldats dans les moments de langueur du siége. Ce qui prouve que ses talents étaient appréciés, c'est qu'Achille, chargé par le conseil d'une expédition contre les îles de la mer Égée et les villes maritimes dépendantes des Troyens, demanda et obtint Palamède pour son lieutenant. Mais Ulysse, persévérant dans sa haine, accusa le fils de Pélée, auprès d'Agamemnon, de travailler à s'arroger la suprématie parmi les Grecs et d'employer Palamède comme instrument de ses intrigues; le lieutenant d'Achille fut rappelé, accusé d'intelligences avec les ennemis et lapidé. Achille et Ajax déplorèrent hautement sa mort, et, en dépit d'Agamemnon, lui érigèrent un autel. Pausanias rapporte d'une autre manière la mort de Palamède, et dit qu'Ulysse, accompagné de Diomède, le précipita traîtreusement dans les flots. L. G-s.

PALAMIDES, secte qui tirait son nom de Palamas, son chef. *Voy.* HÉSYCHIASTES.

PALANQUIN, sorte de chaise ou litière que des hommes portent sur leurs épaules, et dont on se sert dans l'Inde et en Chine pour se faire transporter d'un lieu à un autre. Ils sont quelquefois découverts pour être surmontés d'un dais que portent des esclaves rangés sur les côtés. De nombreux porteurs forment un élément obligé de tout cortége d'un homme riche dans l'Inde. Z.

PALAPRAT (JEAN DE BIGOT), né à Toulouse, en mai 1650, d'une famille de robe distinguée, choisit d'abord la carrière du barreau, qu'il quitta pour se consacrer aux lettres. Étant venu à Paris, il plut au duc de Vendôme qui en fit son secrétaire. Il ne s'occupa d'abord du théâtre que pour y avoir ses entrées, et dut sa gloire à sa liaison avec l'abbé Brueys (*voy.* ce nom). Leur association cessa lorsque Palaprat dut suivre le grand-prieur, frère du duc de Vendôme, à l'armée d'Italie. Il est mort à Paris, le 23 octobre 1721. On a imprimé les pièces particulières de Palaprat, Paris, 1711, in-12, réimpr. depuis. Le recueil des œuvres communes avec Brueys forme 5 vol. in-12. M. Étienne (*voy.*) a fait de ces deux poëtes amis le sujet d'une jolie comédie. Z.

PALATIN (*palatinus*, de *palatium*, palais). Sous les rois de France de la 1re et de la 2e race, les ducs ou comtes fai-

saient, dans les provinces, les fonctions de gouverneurs et de juges; ils décidaient les différends et les procès ordinaires de leurs justiciables, et, dans les lieux où ils ne pouvaient se transporter, ils envoyaient leurs vicomtes ou lieutenants pour juger à leur place. Pour les affaires dont le jugement était réservé au prince, il y avait dans le palais du roi un comte chargé de les instruire (*voy.* Comte). Il connaissait aussi de toutes les affaires de la maison du monarque, tant pour le civil que pour le criminel, et il avait la grande et petite police dans le lieu où séjournait la cour. Ce comte jugeait par appel ou en première instance. Il se nommait *comte palatin;* les affaires qu'il jugeait et ses audiences prenaient aussi le surnom de *palatines*. Le comte du palais ne connaissait point des affaires ecclésiastiques. Il jugeait souverainement dans celles qui intéressaient le roi ou le bien de l'état. Il était assisté de conseillers ou échevins choisis par le monarque. Souvent le prince présidait aux assises du comte du palais et jugeait ou confirmait ce qu'il avait jugé. Le royaume s'étant accru, nos rois se virent forcés d'augmenter le nombre des comtes du palais; ceux-ci commettaient quelquefois des lieutenants aux lieux où ils étaient appelés, et ces lieutenants s'appelaient *vicomtes du palais*. D'autres fois, ils chargeaient les comtes des lieux mêmes de juger pour eux. On a vu des comtes du palais réunir à cette dignité celle de leurs comtés ou gouvernements particuliers, pour juger en dernier ressort dans l'étendue de ces gouvernements. Mais les deux dignités de comte du palais et de comte provincial n'étaient pas tellement attachées l'une à l'autre que le roi ne pût les séparer. Les comtes de Toulouse prirent le titre de *comtes palatins* et le rendirent héréditaire dans leur maison. Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre, au xi^{e} siècle, s'en décorait. Les comtes de Champagne l'ont possédé jusqu'à la réunion de leur comté à la couronne. Ceux de Guienne l'ont eu aussi.

Ducange prétend que les rois de Bourgogne et les empereurs d'Allemagne ont imité les rois de France dans l'usage d'avoir des comtes palatins. Cependant la dignité de palatin en Allemagne (*voy.* Palatinat) était féodale. Les comtes palatins étaient les premiers de l'Empire. A la mort de l'Empereur et durant l'interrègne, ils avaient le gouvernement suprême. En France, au contraire, le titre de palatin n'était attaché ni à une terre, ni même invariablement à la personne. Th. D.

Les comtes palatins allemands (*Pfalzgrafen*), d'abord simples magistrats temporaires chargés de rendre la justice en différents palais, devinrent plus tard de véritables seigneurs suzerains. Le palatin d'Aix-la-Chapelle occupait le premier rang. Il y avait aussi des palatins de cour que les Empereurs nommaient et auxquels ils confiaient l'exercice de certains droits impériaux. Ils étaient partagés en deux classes, dont l'une avait des pouvoirs plus étendus. Cette institution avait disparu bien avant la chute de l'Empire. *Voy.* l'art. suivant.

L'ancien titre de *voïvode* que portaient les gouverneurs des provinces polonaises, lithuaniennes, etc., était traduit, en latin, par *palatinus*, et *palatinat* devint ainsi synonyme de voïvodie ou gouvernement. Dans ces derniers temps, la division du royaume de Pologne en palatinats a été remplacée par celle en gouvernements, plus conforme aux usages de l'empire moscovite. En Hongrie (*voy.*), le palatin était élu en diète parmi les premiers magnats (*voy.*) du pays proposés par le roi, dont il tenait la place dans toutes les circonstances importantes. On sait que cette haute dignité est occupée maintenant par un archiduc d'Autriche. Le palatin actuel est Joseph-Antoine, oncle de l'empereur. X.

PALATINAT. On appelait ainsi (en allemand *Pfalz*, traduction de *palatium*, palais) un fief considérable de l'Empire germanique que l'on distinguait en Haut et Bas Palatinat, et dont les deux parties avaient été unies jusqu'en 1620. Le *Haut-Palatinat* ou *Palatinat de Bavière*, compris entre le margraviat de Baireuth, la Bohême, la Bavière et le territoire de Nuremberg, embrassait une étendue de 130 milles carr. géogr., et avait pour chef-lieu Amberg. Le *Bas-Palatinat* ou *Palatinat du Rhin*, occupait sur les deux rives de ce fleuve

une surface de 75 milles carr., et avait pour bornes les états de Bade et de Wurtemberg, le comté de Katzenellnbogen, les électorats de Mayence et de Trèves, la Lorraine et l'Alsace. Réuni autrefois avec plusieurs autres fiefs, au nombre desquels figurèrent aussi plus tard les duchés de Juliers et de Berg (*voy.* ces noms), sous l'autorité de l'électeur palatin du Rhin, le Bas-Palatinat doit toujours être compté, malgré les terribles ravages qu'il eut à subir des Impériaux pendant la guerre de Trente-Ans (*voy.* ce nom et Tilly) et des Français en 1689 (*voy.* Louvois), parmi les plus belles et les plus fertiles contrées de l'Allemagne. Heidelberg, l'ancienne capitale, et Manheim (*voy.* ces noms) en sont les principales villes.

Dès le xi^e^ siècle, nous voyons les comtes palatins du Rhin, possesseurs héréditaires du Palatinat et de ses dépendances, siéger au premier rang des princes de l'Empire. A la mort de Hermann II, décédé sans héritiers, l'empereur Frédéric I^er^ disposa (1156) de ce fief en faveur de son propre frère Conrad. L'empereur Henri VI le déclara réversible, après la mort du nouveau comte, au gendre de celui-ci, Henri, duc de Brunswic, fils aîné de Henri-le-Lion, qui lui succéda en effet. Mais plus tard Henri ayant pris parti pour son frère Othon IV, qui disputait la couronne impériale à Frédéric II, ce prince le mit, en 1215, au ban de l'Empire, et investit du Palatinat le duc Louis de Bavière, qui ne parvint à en prendre possession que partiellement; mais son fils Othon, ayant épousé la fille du comte palatin dépossédé, parvint à acquérir la totalité de ses états à la maison de Bavière. Les deux fils d'Othon, Louis-le-Sévère et Henri, se partagèrent, en 1256, l'héritage paternel. Ce dernier obtint la Bavière-Inférieure, l'autre la Bavière-Supérieure et le Palatinat du Rhin. Des deux fils de celui-ci, Rodolphe et Louis, le premier hérita du Palatinat et de la dignité électorale; le second, auquel échut la Bavière-Supérieure, fut ce même Louis, dit le Bavarois, qui devint empereur d'Allemagne et réunit la Bavière-Inférieure à son patrimoine. Son frère s'était déclaré contre lui et pour les prétentions de son compétiteur Frédéric-le-Bel, duc d'Autriche. Louis le chassa de ses états, mais entra ensuite en accommodement avec ses fils, auxquels il laissa le Palatinat du Rhin, et la partie de la Bavière depuis appelée Haut-Palatinat. Robert III, arrière-petit-fils de Rodolphe, fut élu empereur, en 1400. L'aîné de ses quatre fils, Louis-le-Barbu, hérita du Palatinat du Rhin, joint à la dignité d'électeur; les trois autres formèrent les lignes de Deux-Ponts Simmern, de Mosbach et du Haut-Palatinat. Ces deux dernières n'eurent que peu de durée. Avec Othon-Henri qui embrassa la réforme, s'éteignit pareillement, en 1559, la postérité de Louis-le-Barbu. Frédéric III, de la ligne principale de Simmern, qui avait eu pour souche Étienne, et qui donna naissance aux branches secondaires de Veldenz, de Neubourg, de Sulzbach, de Deux-Ponts et de Birkenfeld (*voy.* ces deux derniers noms), lui succéda et passa au culte réformé. Parmi ses descendants, il faut surtout nommer le malheureux Frédéric V, qui, ayant accepté la couronne de Bohême, en 1619, se vit dépouiller de ses états et de la dignité électorale que l'empereur Ferdinand II transféra à son cousin, le duc Maximilien de Bavière. A la paix de Westphalie, son fils Charles-Louis recouvra le Bas-Palatinat, et l'on créa pour lui une huitième charge d'électeur (*voy.* Électeur d'Empire), unie à l'office d'archi-trésorier; mais le Haut-Palatinat et le rang qu'il donnait autrefois dans le collége électoral demeurèrent à la Bavière, sans autre compensation pour la maison palatine que la réversibilité des droits perdus dans le cas d'extinction de la ligne masculine de ce duché. A la mort de Charles, dernier prince de la ligne principale de Simmern, en 1685, tous ses biens et dignités passèrent à son cousin le comte palatin Philippe-Guillaume, de la branche collatérale de Neubourg, dont le fils Jean-Guillaume réunit encore à ses états, en 1694, les domaines de celle de Veldenz. Charles-Philippe, son frère et son successeur, étant mort sans

postérité mâle, en 1742, l'électorat palatin échut à Charles-Théodore, de la branche de Sulzbach, protecteur zélé des sciences et des arts. L'extinction de la dynastie qui florissait en Bavière dans la personne de Maximilien-Joseph III, en 1777, amena la réunion de ce pays avec le Palatinat, et la réintégration de l'électeur palatin dans tous ses anciens droits, sans autre condition que la cession de l'office d'archi-trésorier à l'électeur de Brunswic. A Charles-Théodore, aussi décédé sans enfants en 1799, succéda le duc de Deux-Ponts, Maximilien-Joseph; mais par suite de la paix de Lunéville, en 1801, ce prince, depuis couronné roi de Bavière, fut obligé de renoncer au Palatinat du Rhin. La France obtint alors toute la partie de la rive gauche, qui entra dans les dép. du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle; celle de la rive droite fut partagée entre le grand-duc de Bade, celui de Hesse, le prince de Linanges-Dachsbourg et le duc de Nassau.

Enfin, les traités de 1814 et de 1815 firent restituer à l'Allemagne le Palatinat de la rive gauche dont la majeure partie entra dans la formation du cercle du Rhin donné à la Bavière, et le reste fut incorporé aux provinces rhénanes de la Hesse et de la Prusse. La partie badoise, grossie des parcelles échues aux princes de Linanges, par suite de la médiatisation de ces derniers, a été comprise dans le nouveau cercle du Bas-Rhin. Ch. V.

PALATINE, sorte de fourrure que les femmes portent sur le cou pour se couvrir la gorge en hiver. Le nom de cette parure vient de la fille de l'électeur palatin, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, qui se servit la première de cet ornement à la cour. Z.

PALENQUE. On a donné improprement le nom de Vieux Palenque aux ruines d'une ancienne ville inconnue, dont l'emplacement est à deux lieues de Nouveau-Palenque, village de l'Yucatan (Mexique), situé vers 17° de lat. N. et 93° de long. occ. L'importance de ces ruines, qui ne couvrent pas moins de 7 à 8 lieues de pays, ayant été proclamée par des voyageurs qui s'étaient égarés dans les solitudes de l'Yucatan, Antonio-del-Rio, capitaine au service du roi d'Espagne, eut mission de les explorer. En juin 1787, il fit abattre des arbres centenaires qui les encombraient, et reconnut une quinzaine d'édifices encore debout et qu'il décrivit superficiellement. L'exploration fut reprise, vers 1805, par ordre du roi Charles IV, qui envoya à Palenque le capitaine Dupaix. Les manuscrits de celui-ci, accompagnés de dessins nombreux exécutés par Castañeda, restèrent oubliés à la douane de Vera-Cruz, par suite des événements politiques qui affranchirent le Mexique; de là, ils furent transportés au cabinet d'histoire naturelle de Mexico, où ils furent mis en lumière par M. Baradère, en 1828. La demi-exhumation des édifices de Palenque par Antonio-del-Rio fut fatale à trois d'entre eux, qui étaient tombés à l'époque de l'expédition de Dupaix. Nous ne parlerons ici que du grand temple. Il est posé sur une énorme base ou piédestal formé de trois corps de maçonnerie établis au-dessus l'un de l'autre, et ayant chacun quatre faces latérales en talus; l'ensemble de cette base a 60 pieds de haut; elle est construite en pierres, chaux et sable. Au milieu du plan incliné de la base tourné vers l'Orient est un escalier qui conduit au temple, dont les dimensions sont : 240 pieds sur les grands côtés, 145 sur les petits et 36 d'élévation. Les murs ont 4 pieds d'épaisseur; les portes ne paraissent pas avoir été pourvues de fermetures quelconques; les fenêtres sont petites et de formes variées; les voûtes figurent un angle tronqué au sommet; les couvertures sont faites de dalles bien jointes; l'extérieur comme l'intérieur est recouvert d'un enduit solide et brillant; en haut, on voit une large frise encadrée dans deux corniches doubles; sur les piliers formant galerie autour de l'édifice, il y a 80 bas-reliefs en stuc, à figures de 7 pieds de haut d'une exécution soignée. A l'intérieur, on trouve des salles immenses ornées de bas-reliefs en granit, hiéroglyphes sculptés, cours, souterrains ornés aussi de sculptures, tour carrée à quatre étages, dont l'escalier est soutenu par une voûte à plein cintre. Les bas-reliefs qui décorent les monuments de

Palenque semblent indiquer que les uns étaient consacrés au culte religieux, les autres à la gloire du pays, d'autres à l'éducation de l'enfance. On y retrouve les traces du culte de la croix considérée comme divinité de la pluie, lequel s'est conservé dans l'île de Cozumel, assez voisine de Palenque.

A quel âge doit-on rapporter l'origine de ces monuments? Probablement à l'antiquité la plus reculée. Aussi solides par leur forme en talus et par les matériaux qui entrent dans leur construction, que les édifices égyptiens, ils sont dans un état de décrépitude plus avancé que ceux-ci; leur antiquité est donc pour le moins aussi grande. Les hiéroglyphes de Palenque (sculptés et non gravés comme ceux des Égyptiens) n'ont pas d'analogie de forme avec ceux des Aztèques (*voy.* T. XVII, p. 635). Les Toltèques, subjugués par ces derniers dans le XII^e^ siècle, et qu'on suppose être arrivés dans le VI^e^ siècle sur le plateau du Mexique, n'ont laissé aucune construction semblable; les édifices de Palenque précédèrent donc l'établissement des Toltèques au Mexique. L. G-s.

PALÉOGRAPHIE (de παλαιὸς, ancien, et γραφὴ, écriture), partie de l'archéologie (*voy.*) qui traite des anciennes écritures; art de les déchiffrer, et, dans un sens plus restreint, connaissance des inscriptions (*voy.* ce mot). Différente de la diplomatique (*voy.*), qui s'occupe particulièrement des monuments manuscrits (*voy.*) plus modernes, la paléographie se rapporte à l'antiquité, surtout classique. Elle doit non-seulement apprendre à lire les anciennes écritures, mais encore à les décomposer, à remonter autant que possible à leur origine, à les suivre dans les modifications qu'elles ont subies, à reconnaître les différentes altérations qu'elles ont éprouvées en s'éloignant de leur source commune. Toute espèce d'écriture rentre dans la sphère de la paléographie : aussi est-ce au mot ÉCRITURE que nous avons fait connaître les principaux éléments de cette science. On peut consulter en outre les articles COPISTES, ALPHABET, etc. Montfaucon (*voy.*), le premier, dans sa *Palæographia græca*, fonda la paléographie sur une base scientifique. De nos jours, l'ouvrage le plus important publié sur cette matière est dû à M. Kopp; son livre, écrit en allemand, est intitulé : *Images et Écritures des anciens temps*, Manheim, 1819-21, 2 vol. in-8°. MM. Silvestre, Champollion-Figeac et Aimé Champollion-Figeac, font paraître une *Paléographie universelle, Collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps*, Paris, 1834, ouvrage de luxe publié d'après les modèles écrits, dessinés et peints sur les lieux, et qui formera 4 vol. in-fol. Nous nommerons en outre celui de M. Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, Berlin, 1840, auquel on peut joindre les échantillons d'écritures des manuscrits de différents siècles, publiés à Paris par l'imprimerie royale, et ceux qu'on trouve en tête d'un écrit de M. E. de Muralt, *Catalogus codicum Bibliothecæ imp. publ.* (*Petropolitanæ*), Pétersb., 1840, in-fol. Enfin, nous rappellerons une brochure allemande de M. R. Lepsius, *La Paléographie, un des instruments de la linguistique*, Berlin, 1834, in-8°, et l'art. *Paléographie* de l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, ayant pour auteur le savant M. Gesenius. S.

PALÉOLOGUE, nom d'une maison qui fut en possession de l'empire Grec depuis 1260 jusqu'à 1453, c'est-à-dire depuis la chute de l'empire Latin jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

MICHEL Paléologue, chef de cette dynastie, descendait d'une illustre famille grecque qui avait suivi en Asie la fortune de Théodore Lascaris I^er^ (*voy.*), le fondateur du royaume de Nicée. Il était gouverneur d'une province d'Asie pour Théodore Lascaris II, lorsque cet empereur mourut (août 1259). Pendant ses funérailles, Paléologue, qui convoitait la régence et même l'empire, fit, par ses troupes révoltées, massacrer le régent désigné, s'empara de l'héritier du trône, Jean Lascaris, âgé de 6 ans, et usurpa la régence en attendant mieux. Le titre de despote (*voy.*), le premier après celui d'empereur, ne tarda pas à lui être déféré : c'était un pas de plus vers le trône. Il rencontra sur cette même route Michel Comnène, despote d'Illyrie, qui aspirait

aussi à l'empire : la guerre éclata entre les deux compétiteurs. Pendant les hostilités, Paléologue, qui avait su mettre le clergé dans ses intérêts, procéda, pour mieux s'assurer la couronne impériale, à la cérémonie de son couronnement, sans même y associer son jeune pupille. Cette audacieuse usurpation fut suivie d'un autre succès, qui fut une mémorable révolution. Alexis Stratégopule, un de ses généraux, qui avait reçu l'ordre d'examiner, en marchant sur l'Illyrie, l'état de Constantinople, ayant eu avis de la faiblesse de la garnison et de la détresse des habitants, tenta une attaque de nuit et s'empara de cette ancienne capitale de l'empire (25 juillet 1261). Au milieu du sac et de l'incendie, Baudouin II, le dernier des empereurs latins, parvint à se sauver et à gagner Négrepont. Informé de cette victoire à laquelle il croyait à peine, Paléologue quitta immédiatement Nicée, et fit une entrée solennelle à Constantinople. Ainsi fut rétabli l'empire Grec, dont Michel Paléologue eut la gloire d'être le second fondateur. Il en mérita surtout le titre par son zèle à effacer les traces de la domination latine, qui n'avait laissé derrière elle que des ruines et la barbarie. Prévoyant que Baudouin allait soulever contre lui toute la chrétienté et tenter une nouvelle croisade, il eut recours au seul moyen qui pût déjouer un projet dont le pape devait être le chef : ce fut de proposer à la cour de Rome la réunion des églises grecque et latine (*voy. église* ORIENTALE, UNION, etc.). Tandis que les négociations religieuses suspendaient les armements, il s'assurait par des traités d'alliance l'appui des Boulgares, des Hongrois et même des Tatars; il se mettait à l'abri des divisions qui naissent dans un état où il se trouve deux souverains, et renfermait dans une forteresse le malheureux Lascaris, privé de la vue par son ordre; il faisait juger et déposer le patriarche Arsène, qui l'avait excommunié, et dont le crédit, l'autorité, lui portait ombrage. Aussi se trouva-t-il, au dedans comme au dehors, presque en état de lutter contre les forces de Baudouin et de Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui menaçaient de plus en plus Constantinople. Toutefois, craignant la chance des batailles, il fit de nouveau proposer au pape de terminer le schisme grec. Grâce à ses instances auprès du patriarche et des évêques, la réunion fut décidée au concile de Lyon, en 1274, et la suprématie du pape reconnue. Mais les Grecs ne ratifièrent pas les concessions faites par le clergé. On s'opposa aux décisions du concile, aux ordres de l'empereur. En vain Paléologue voulut réduire les opposants par la violence : son autorité fut impuissante, et le pape, qui se crut joué par l'empereur, finit par s'unir aux Vénitiens, aux Français et à Charles d'Anjou. Alors, voyant que la guerre était sa dernière ressource, Paléologue prit l'offensive. Il attaqua devant Belgrade une armée de Siciliens et la défit; il aida les projets de Procida (*voy.*) et la conjuration qui se dénoua par les Vêpres Siciliennes (30 mars 1282); il fournit des secours à l'amiral catalan, Roger de Loria qui détruisit la flotte française voguant vers la Sicile et Constantinople. Ce furent les derniers succès de sa politique. Dans cette même année, pendant une expédition en Thrace, il fut pris de douleurs intestinales auxquelles il succomba, à l'âge de 58 ans, après 24 ans de règne. Malgré ses victoires, malgré la restauration de l'empire et de la nationalité grecs, la réunion des deux églises avait soulevé contre lui tant de haine que son fils Andronic fut obligé de le faire enterrer de nuit et sans pompe. — Les principaux historiens de Michel Paléologue sont Pachymère et Grégoras. F. D.

Michel VIII Paléologue eut pour successeurs son fils ANDRONIC II, et le petit-fils de celui-ci, ANDRONIC III (*voy.* ces noms). Après eux régna JEAN I^er^, fils du précédent, né le 18 juin 1332, et qui monta sur le trône le 15 juin 1341. Le grand-domestique, Jean Kantakuzène (*voy.*), prit la conduite de l'état, et finit par s'emparer de la couronne qu'il fit plus tard partager à son pupille. Une révolution le força d'abdiquer et de céder l'empire à Jean Paléologue. Dépouillé par les Turcs de ses plus belles provinces, ce dernier vint en Italie demander des secours, et n'y reçut que des humiliations. L'ambition d'ANDRONIC IV, fils

rebelle qui, un moment, posséda le trône de son père, lui causa d'autres chagrins, et il mourut enfin, en 1391, bravé par ses ennemis et méprisé de ses sujets. — Manuel Paléologue, son second fils, né l'an 1348, associé à l'empire, en 1373, au détriment de son aîné, lui succéda. A la mort de son père, il était en otage à la cour du sulthan Bajazeth : aussitôt il s'enfuit à Constantinople où il est reconnu; mais le sulthan le poursuit, ravageant tout sur son passage, et lui accorde enfin la paix en le soumettant à un tribut. Manuel vint aussi dans l'Occident solliciter inutilement les secours des princes chrétiens. Plusieurs fois la capitale de l'empire d'Orient fut menacée par les armes othomanes. Manuel venait de signer un traité avec Amurat II (*voy.*), lorsqu'il finit subitement ses jours, le 24 juillet 1425. — Jean Paléologue II, né le 25 décembre 1390, associé à l'empire en 1419, succéda à Manuel son père. Il tenta aussi vainement que ses ancêtres la réunion des deux Églises; projet qui souleva les Grecs contre lui. Les progrès des Turcs le réduisirent à la dernière extrémité : il mourut de chagrin en 1448, sans laisser d'enfants. — Constantin XII, dit *Drakosès*, 4^e^ fils de l'empereur Manuel et d'Irène Drakosès, né en 1403, succéda à son frère Jean. Mais en 1453, Mahomet II (*voy.*) s'empare de Constantinople, après un siége soutenu avec un courage admirable, et Constantin périt noblement les armes à la main.

Démétrius et Thomas, frères de Constantin Paléologue, lui survécurent, et se soutinrent pendant quelque temps dans le Péloponnèse, dont Mahomet réussit à se rendre maître en 1458. André Paléologue, neveu de Constantin XII, héritier des droits de sa famille, les céda à Charles VIII, en 1494, puis à Ferdinand d'Aragon, en 1500. — Théodore Paléologue, 2^e^ fils de l'empereur Andronic II qui avait épousé l'héritière du comté de Montferrat, en 1305, forma une nouvelle maison de Montferrat (*voy.*) qui subsista jusqu'en 1533. Z.

PALÉONTOLOGIE (de παλαιὸς, vieux, joint à ὢν, ὄντος, être, et à λόγος, discours), science qui traite des êtres anciennement vivants et que la nature n'offre plus aujourd'hui. *Voy.* Histoire naturelle, Minéral (*règne*), Antédiluvien, Fossiles, Anthropolithes, Mastodontes, Mégathérium, Paléothérium, Mammouth, Ichthyosaures, Pétrification, Terrain, Géologie, Terre, etc.

PALÉOTHÉRIUM (παλαιὸς, ancien, θήριον, bête fauve), nom donné par G. Cuvier à un genre de mammifères dont les espèces, connues à l'état fossile seulement, se rapportent à l'ordre des *pachydermes* (*voy.* l'art.). On en décrit une douzaine d'espèces, dont l'une offre à peu près la taille du rhinocéros. La structure des os de la tête indique qu'elles portaient, comme les tapirs, une courte trompe charnue. Elles paraissent avoir habité les bords des lacs, car les pierres qui renferment leurs ossements contiennent aussi des coquilles d'eau douce. Les *anoplothérium* et les *tapirothérium*, séparés depuis des paléothérium, s'en rapprochent par tous leurs caractères essentiels. C. S-te.

PALÉPHATE, mythographe grec, né vraisemblablement dans le IV^e^ siècle avant notre ère à Athènes, selon les uns, à Paros ou à Priène, selon les autres, nous a laissé cinq livres *sur les choses incroyables*, où il explique les mythes d'une manière allégorique et étymologique. Ce traité a été imprimé pour la première fois en grec par Alde Manuce, en 1505. On le joint quelquefois aux fables d'Ésope. J.-F. Fischer en a donné une édition revue sur de nouveaux manuscrits en 1789. Il en a paru une trad. franç. de Polier à Lausanne, 1771. — D'autres personnages de l'antiquité ont porté le nom de Paléphate, entre autres un poëte d'Athènes qui vivait avant Homère, un historien grec d'Abydos, et un grammairien qu'on croit Égyptien de naissance. Z.

PALERME, capitale de la Sicile et seconde ville du royaume, est située sur le golfe du même nom, dans une plaine fertile encadrée par des montagnes et poétiquement appelée *Conca d'oro*. Vue de la mer ou du mont Pelegrino qui la domine, elle présente à l'œil un riant tableau sur lequel son beau ciel jette les teintes les plus riches. Cette ville, qui renferme environ 170,000 hab., est ré-

gulièrement bâtie. Elle possède des fortifications et quelques édifices remarquables, tels que le palais du vice-roi, l'archevêché, l'hôtel-de-ville, le couvent de Sainte-Claire, l'ancien palais des jésuites, des églises et des portes en marbre et en albâtre. Au centre de la ville, une magnifique fontaine décore une place octogone appelée *Piazza Vilena*, laquelle a elle-même une ceinture de belles maisons ornées de statues. Le long de la baie est encore la *Piazza di Marina*, où se promène le monde élégant dans les soirées d'été, et qui se termine par un délicieux jardin public, nommé *la Flora*, orné de statues, de fontaines et de kiosques. Palerme a deux ports : l'un pour les navires de guerre et pour ceux de commerce, mais ouvert au vent du nord-ouest et peu sûr ; l'autre pour les vaisseaux marchands seulement, formé par un môle sur lequel s'élève un phare. C'est là que se fait le principal commerce d'exportation des produits du pays, qui consistent en blés, légumes, thons, anchois, sardines et autres poissons salés, manne, sumac pulvérisé, amandes, vins, eaux-de-vie, soufre, soie, coraux, sel, huile d'olive, figues et autres fruits secs, noix de galle, etc. Les importations se composent de sucre, café, épices, indigo, métaux, cuirs, morue, tissus, et bois de construction. En 1833, la Sicile a reçu à l'entrée 832 navires jaugeant 127,400 tonneaux, et 974 de 158,677 tonn. en étaient sortis. Palerme, étant le siége du gouvernement, possède une haute-cour de justice de laquelle ressortissent celles de Trapani, de Girgenti et de Syracuse. Son université, fondée, en 1374, sous le nom d'*Academia reale*, compte environ 400 étudiants.

On croit que Palerme fut fondée par une colonie phénicienne. Elle fut ensuite possédée par les Carthaginois à qui Métellus l'arracha après une grande victoire qu'il remporta sur eux. Plus tard, elle devint la proie des Sarrazins, sur lesquels la reprirent les chevaliers normands Robert et Roger, en 1072. Depuis ce temps, Palerme a toujours partagé la destinée de l'île dont elle était la capitale. En 1282, elle fut le théâtre du massacre des Français connu sous le nom de *Vêpres siciliennes* (*voy.*). En 1676, une flotte hollandaise fut incendiée dans son port par le duc de Vivonne. Ce fut à Palerme que se réfugia avec toute sa cour, en 1806, le roi de Naples Ferdinand IV, dépouillé d'une partie de ses états. Quelques années plus tard, les Anglais envoyèrent en Sicile des forces considérables et occupèrent militairement Palerme jusqu'en 1814. En 1820, eut lieu dans cette ville une révolution qui avait pour but de donner une constitution à la Sicile. Palerme souffrit, en 1823, d'un tremblement de terre qui lui rappela celui de 1726. Enfin en 1837, elle fut ravagée par le choléra-morbus, qui fut l'occasion de soulèvements populaires par lesquels ses rues et ses places publiques furent ensanglantées. *C. L. m.*

PALÈS, déesse italique des bergers qui présidait aux troupeaux. On célébrait en son honneur, dans la campagne de Rome, les fêtes nommées *palélies*, pour obtenir la fécondation des brebis. Dans ces fêtes, qui marquaient l'anniversaire de la fondation de Rome (21 avril), on offrait à la déesse des gâteaux de miel et de fèves, du lait et du vin cuit; un repas rustique les terminait. Les *palélies* se maintinrent jusqu'au VII^e^ siècle de notre ère, et peut-être les retrouve-t-on dans les feux de joie de la Saint-Jean. Z.

PALESTINE (*Falesthin*), nom sous lequel on comprend toute l'étendue de pays renfermée entre l'Anti-Liban ou *Djebel-el-Cheikh* (Hermon), et ses ramifications, le *Djebel-Chaffad* ou montagnes de Nephthali et le *Djebel-Heisch* (*voy.* LIBAN), au nord; le désert au sud et à l'est, et la Méditerranée à l'ouest. Ce pays que la naissance et le séjour du Sauveur a fait appeler la *Terre-Sainte*, surtout au temps des Croisades, se divise de l'ouest à l'est en différentes zones. Sur les bords de la mer, il offre une plaine basse, sablonneuse en quelques endroits, fertile en d'autres, et couverte de palmiers, interrompue vers le nord par le mont Carmel, et bornée plus loin par les montagnes de Tyr, au pied desquelles s'étend la baie de Ptolémaïs ou de Saint-Jean d'Acre (*voy.* tous ces noms). Au sud, cette plaine s'étend

jusqu'au désert, à travers le pays des anciens Philistins dont le nom a la même racine que celui de Palestine, pays où est située Gaza et où s'élevait Ascalon (*voy.* ces noms), aujourd'hui déserte. La seconde zone est formée par une contrée qui, même dans ses parties les plus basses, se trouve considérablement au-dessus du niveau de la mer. Le sol, composé de craie et de chaux, offre un grand nombre d'excavations profondes sur le flanc des montagnes qui sont très escarpées. Au nord, les collines de la Galilée, au milieu desquelles se distingue le mont Tabor par sa hauteur et sa forme conique, s'abaissent graduellement et se perdent dans la plaine de Jesréel ou Isréel, que bornent à l'ouest le mont Carmel et à l'est le mont Gilboa. Les ruisseaux qui arrosent cette plaine se jettent tous dans le Cison (Kischon), et vont se décharger dans la baie de Ptolémaïs. Plus au sud, s'étend le pays montagneux de la Samarie (*voy.*), dont les belles et fertiles vallées font place, vers le midi, à des plaines de sable coupées de rocs escarpés, et terminées par les montagnes de la Judée et de l'Idumée sur les frontières du désert. Une troisième zone comprend la vallée du Jourdain (*voy.*), qui, resserrée entre d'arides montagnes à l'est et à l'ouest, est dévorée par les feux d'un soleil des tropiques. A partir du lac de Tibériade (*voy.*) ou de Génézareth, la largeur de la vallée du Jourdain est de 1 à 2 lieues; le lit du fleuve est bordé de tamarins, de pâturages et de roseaux. Au sud de Jérico, après avoir traversé une vaste plaine d'argile muriatique, le Jourdain se jette dans la mer Morte (*voy.*). La quatrième zone, qui offre les sites les plus variés, est formée par la contrée qui s'étend à l'est du Jourdain jusqu'au désert. Plus large au nord qu'au midi, elle offre dans sa partie nord-ouest un sol composé de craie et de chaux; dans sa partie nord-est le terrain est basaltique, et sablonneux en partie dans sa partie méridionale. Au pied du Djebel-Heisch s'étend un plateau fertile qui porte trois noms différents, et s'appelle *Djolan* au sud-ouest, *Djedour* au nord-ouest, et *Hauran* à l'est. Il est arrosé par l'Hieromax (*Cheriat*-el-Mandhour* ou *Manadhré*) qui se jette dans le Jourdain, à deux lieues au-dessous du lac de Génézareth. Quatre lieues au-dessous de son confluent, le mont Gilead se joint à ce plateau avec ses belles forêts de chênes. Entre ce mont et celui de Seir s'étend un nouveau plateau fertile en grains, quoique sans arbres. A l'extrémité méridionale des montagnes de Seir, contrée sauvage, mais fertile, coule l'Arnon (*Vadi-Moudjeb*) qui porte le tribut de ses eaux au Jourdain, ainsi que le Jabok (*Zerka*) qui traverse les monts Gilead. Le pays compris entre ces deux rivières s'appelle aujourd'hui Belka; celui entre le Vadi-Moudjeb et le mont de Seir se nomme Kerek.

Rien ne manque à la Palestine, sous le rapport du climat et des qualités du sol, pour être extrêmement fertile, et elle l'était en effet lorsque les descendants d'Abraham s'emparèrent de cette *terre promise*. Si elle est aujourd'hui à peu près déserte, il ne faut en accuser que les circonstances politiques. Quand Abraham y émigra et acheta le tombeau qui fonda le droit de ses descendants à la possession du pays, elle s'appelait *Canaan*, du nom du premier père de ses habitants. Après en avoir fait la conquête sous Josué (*voy.*), 1450 ans av. J.-C., les Hébreux la divisèrent en douze parties, selon le nombre de leurs tribus (*voy.* ce mot). Saül la réunit tout entière sous son sceptre; David (*voy.* ces noms) l'agrandit par des conquêtes à l'est et au sud; mais la Phénicie, étroite bande de terre le long de la côte septentrionale, où s'étaient réfugiés les Cananéens, ne subit jamais le joug des Hébreux (*voy.*). Les deux royaumes d'Éphraïm ou Israël au nord et de Juda au sud, qui s'établirent l'an 975 avant notre ère, comprenaient tout le pays entre le 52° et le 70° de long. or. et le 31-34° de lat. N. Après la chute de ces deux royaumes, 720 et 588 ans av. J.-C., la Palestine, conquise par les Assyriens et les Babyloniens, devint une satrapie de la Perse; et après le retour de l'exil, sous Cyrus et Darius, fils d'Hystaspe, elle resta divisée en deux parties, à cause des haines politiques et

(*) Ce mot, en hébreu, signifie *gué*.

religieuses qui existaient entre les Juifs et les Samaritains. Sous les rois syriens, la partie en-deçà du Jourdain ou Judée comprenait trois provinces : la *Judée* proprement dite, au sud, avec les villes de Jérusalem *, Bethléhem et Jérico, les ports de Césarée et de Joppe (Jaffa), et une partie de l'Idumée ; la *Samarie*, au centre, avec les villes de Samarie (Sébaste) et de Sichem (Naplouse, Nablus), et les montagnes d'Ephraïm ou d'Israël où se trouve le mont Garizim ; la *Galilée*, au nord, avec les villes de Tibérias, de Capernaüm, de Bethsaïda, de Naïn, de Nazareth et de Cana. La partie au-delà ou à l'est du Jourdain avait pris le nom grec de *Pérée* (Περαία, sous-entendu χώρα ou γῆ, la terre située au-delà, transjourdanienne), et se subdivisait en *Trachonitide*, *Iturée*, au nord ; *Gaulanitide* ou Galaad, *Auranitide*, *Batanée*, au centre ; et *Pérée* propre, avec la *Décapole* (*voy.*), au sud. Dans l'histoire moderne, la Palestine a suivi les destinées de la Syrie (*voy.*) et fait aujourd'hui partie de l'empire Othoman (*voy.* l'art.). — *Voir* L. Mayer, *Vues de la Palestine et de la Caramanie*, d'après les dessins originaux du cabinet de M. R. Ainslie, avec une relation historique de ce pays, Londres, 1804, in-fol. ; Raumer, *Palæstina*, Leipz., 1835, in-8° ; le *Voyage en Orient dans les années* 1836 *et* 1837, de M. Henri Schubert, Erlangen, 1838-40, 3 vol. in-8° ; et surtout Rosenmüller, *Archéologie biblique*, t. II, en 2 parties, Leipz., 1826-27, in-8° ; *voir* aussi la *Géographie sacrée* de MM. Meissas et Michelot, Paris, 1841, in-18, avec un atlas gr. in-8°. *C. L.* et S.

PALESTRE (en grec πάλαιστρα, de πάλη, lutte). Chez les Grecs et les Romains, c'était une sorte d'école publique où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. La lutte (πάλη) n'était que l'un de ces exercices, mais on enseignait dans les palestres l'ensemble du *pentathle*, c'est-à-dire des cinq (πέντε) combats gymniques (ἆθλον) ou jeux qui étaient en faveur chez les anciens. *Voy.* Lutte, Gymnastique, Athlètes. Z.

PALESTRINA. Ce nom moderne de l'antique Préneste (*voy.* l'art. suiv.) sert habituellement à désigner l'un des plus grands génies qui aient illustré l'art musical. Son véritable nom était Giovanni Pierluigi ; il était né à Palestrina, comme on le reconnaît par le titre des ouvrages qu'il a lui-même publiés.

Les archives de cette ville de l'État de l'Église ayant été brûlées lors de l'envahissement de la campagne de Rome, sous le pape Paul IV, on ne peut préciser la date de sa naissance. Ce n'est qu'au moyen de divers rapprochements que l'on établit qu'il dut naître dans l'été ou l'automne de 1524, date que l'inscription d'un portrait fort ancien, conservé dans les archives de la chapelle pontificale, autoriserait à reculer jusqu'en 1514. On s'accorde à reconnaître que les parents de Pierluigi étaient d'une condition inférieure, et l'on suppose, d'après certaines indications, qu'ils venaient vendre à Rome des fruits et des légumes ; ils y amenèrent leur fils, qui sans doute annonçait d'heureuses dispositions, et fut, selon toute apparence, placé dans quelque église en qualité d'enfant de chœur ; il devait ainsi obtenir son entretien et être instruit dans la grammaire, le chant et le contrepoint.

Les études musicales qui se faisaient dans les églises de Rome étaient alors extrêmement faibles : aussi Sixte IV et Jules II avaient-ils cherché à y suppléer par un établissement spécial ; mais il paraît que ce projet fut différé ou ne réussit pas, car nous voyons Claude Goudimel, qui fut depuis l'une des plus intéressantes victimes des massacres de la Saint-Barthélemy, établir de son chef à Rome une *illustre et excellente école* (*Lettre* d'Antimo Liberati, p. 22), d'où sortirent une foule d'élèves remarquables. De ce nombre et au premier rang fut assurément Pierluigi, qui travailla sous sa direction pendant plusieurs années, et probablement jusqu'à son entrée à la basilique de Saint-Pierre du Vatican, où il fut admis comme maître de chapelle, en 1551. Il est le premier qui, en cette église, ait porté ce titre.

(*) Un article étendu a été consacré à cette ville sainte, et la plupart des lieux mentionnés dans l'histoire évangélique sont aussi l'objet de petits articles. S.

En 1554, il publia son premier livre de messes, qui en contient 4 à quatre voix, et une à cinq : cet ouvrage annonce la connaissance la plus profonde des ressources de l'art tel qu'on le considérait en ce temps, et l'étude que l'auteur avait dû faire des compositeurs venus avant lui. Tout y est artifice et combinaison. Ainsi, dans la première, qui est la plus solennelle, l'une des parties, ordinairement le soprano, chante continuellement le plainchant de l'antienne *Ecce sacerdos magnus*, tandis que les autres parties traitent les paroles de la messe avec des contrepoints sans cesse variés. Dans la dernière messe, dont les mélodies sont travaillées sur le chant de l'hymne *Ad cœnam agni providi*, on trouve sans cesse dans le soprano un canon à la quinte inférieure. Quant au sens même des paroles de la liturgie, l'auteur n'y a pas égard le moins du monde ; il ne paraît aucunement vouloir sortir de la route tracée par ses prédécesseurs, et borne ses prétentions à obtenir parmi eux l'une des premières places.

Pierluigi avait dédié son premier ouvrage au pape Jules III; ce pontife voulut récompenser l'auteur en l'admettant parmi les chapelains chanteurs de sa chapelle, quoiqu'il eût récemment publié un *motu proprio* dans lequel il désapprouvait l'admission, en qualité de chapelains-chantres, de plusieurs individus qui avaient été reçus par faveur, et défendait sous des peines très graves d'admettre dorénavant aucun sujet contre la teneur des règlements qui exigeaient le concours et un scrutin secret des membres de la chapelle. Toutefois le pape crut pouvoir y déroger à l'égard du grand compositeur, et donna ordre de le recevoir, ce que durent faire les chapelains après avoir inutilement réclamé le maintien des statuts et l'exécution du *motu proprio*.

Pierluigi quitta Saint-Pierre du Vatican pour cette place qu'il ne conserva que pendant peu de mois. Pie IV (*voy.*) ayant résolu d'opérer une réforme dans le clergé et la cour de Rome, il vint à ses oreilles que, parmi les chantres de la chapelle apostolique il s'en trouvait qui étaient mariés, ce qui était contraire aux règlements de l'institution ; un *motu proprio*, conçu dans les termes les plus durs, déclara que la présence des trois chantres qui se trouvaient dans ce cas était un grand sujet de scandale (*vilipendium et scandalum plurimum*), et ordonna leur expulsion immédiate. Le pauvre Pierluigi, qui peu de temps auparavant avait épousé une jeune fille nommée Lucrèce, et qui avait cru sa position et l'existence de sa famille assurée, ne put résister à un pareil coup, et tomba malade ; cependant une pension mensuelle de six écus lui fut accordée, et quand sa santé se rétablit, la place de maître à Saint-Jean-de-Latran étant devenue vacante, il y fut reçu en octobre 1555. En mars 1561, il quitta cette basilique pour celle de Sainte-Marie-Majeure, où les avantages étaient plus considérables. Il y resta dix années, et ne quitta son emploi que pour reprendre, en 1571, celui qu'il avait jadis occupé à Saint-Pierre du Vatican.

Dans l'exercice de ses fonctions à la chapelle pontificale, Pierluigi avait publié un livre de *Madrigaux à 4 voix* qui avait étonné tout le monde par les grâces, la clarté et l'élégance du style, et surtout par l'expression des paroles plus marquée et plus heureusement rendue qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. Une des pièces de ce livre peut servir à montrer à quel point ce grand compositeur poussait la candeur et la modestie : on y lit les éloges les plus emphatiques de son confrère François Roussel, homme de mérite d'ailleurs, mais auquel il eût été bien difficile de mériter des louanges de telle nature. Pendant tout le temps qu'il fut à Saint-Jean-de-Latran, Pierluigi ne fit imprimer aucun ouvrage, quoiqu'il en composât une grande quantité; c'est notamment pour cette basilique qu'ont été écrits les admirables *improperia* qui se chantent à Rome pendant la semaine sainte. L'époque de son séjour à Sainte-Marie-Majeure est la plus glorieuse de sa vie, puisque ce fut alors que son génie valut à la musique d'être conservée dans les églises catholiques, d'où il était fortement question de l'exclure en raison des aberrations auxquelles s'abandonnaient en ce

temps la plupart des compositeurs : nous les avons signalées à l'art. MUSIQUE. Des commissaires ayant été nommés par le concile de Trente pour aviser aux moyens d'entrer dans les intentions de cette assemblée, s'adjoignirent les plus célèbres musiciens de Rome et adoptèrent unanimement plusieurs points; mais dans la discussion du dernier, à savoir s'il était possible que, dans un chant figuré écrit à plusieurs parties qui dans les chœurs n'étaient jamais moins de quatre, les paroles fussent constamment et distinctement entendues, il s'éleva de sérieuses difficultés. On ne put s'accorder au comité, qui, pour terminer la discussion, décida que Pierluigi composerait une messe d'après les intentions manifestées; que, si elle les remplissait, la musique continuerait à être admise dans les offices de l'Église : si au contraire elle s'en écartait, on prendrait les résolutions convenables. Ce fut alors que le compositeur plein d'enthousiasme et inspiré par l'espoir de sauver la musique du coup terrible qui la menaçait, écrivit trois messes à six voix qui furent exécutées chez l'un des cardinaux commissaires. On loua les deux premières, mais on jugea la troisième le prodige de l'esprit humain; exécutants et auditeurs furent frappés d'une égale admiration; on arrêta que rien ne serait changé en ce qui concerne la musique d'église, mais qu'on ne chanterait plus à l'avenir que des compositions dignes du lieu saint dont les trois nouvelles messes de Pierluigi offraient un excellent modèle. Cette messe, depuis connue sous le nom de *Messe du pape Marcel*, valut à son auteur l'emploi de compositeur de la chapelle apostolique avec le misérable traitement mensuel de 3 écus romains (16 fr. 20 cent. de notre monnaie); mais sa pension lui fut en même temps conservée.

Étant rentré au Vatican en 1571, il ne quitta plus cette place jusqu'à sa mort. Il en remplissait à la fois plusieurs autres; il devint ainsi maître de musique de l'oratoire fondé par S. Philippe Neri (*voy.* ORATORIO), pour lequel il composa des motets, des psaumes, des cantiques spirituels; il prit aussi la direction d'une école de musique fondée à Rome par Jean-Marie Nanini, et forma quelques élèves particuliers; il publia divers livres de messes et de motets qu'il dédia au cardinal Hippolyte d'Este, à son frère Alfonse II, duc de Ferrare, à Philippe II, roi d'Espagne, etc. Enfin d'après les intentions manifestées par Grégoire XIII, il s'occupa d'une révision du *Graduel* et de l'*Antiphonaire* romains. Il s'était adjoint son disciple Jean Guidetti pour l'aider dans ce travail, qui ne fut point achevé.

Cependant Pierluigi avait éprouvé des chagrins domestiques bien terribles, il avait successivement perdu trois de ses enfants et sa femme. Il ne lui restait qu'un seul fils, nommé Hygin, dont il eut peu de satisfaction, comme on le verra plus loin. Ce grand homme, malgré les places qu'il occupait, paraît avoir vécu constamment dans un état de détresse qu'il expose avec de tristes détails dans la dédicace qu'il fait au pape Sixte V d'un livre de *Lamentations*, et qui en est elle-même une véritable. Elle nous donne la preuve que celui que l'on nommait dès son vivant *prince de la musique*, manquait de tout moyen pour faire imprimer ses immortels ouvrages, devait les publier à son propre compte, et se trouvait le plus souvent (c'est lui qui le déclare) *arrêté par la misère*.

Il paraît toutefois, qu'au moment de sa mort, il avait reçu du grand-duc de Toscane, du prince Aldobrandini, et surtout d'un certain abbé de Baume, des avances suffisantes pour subvenir à l'impression de ses manuscrits; il paraît aussi que, malgré les recommandations qu'il fit avant de mourir à son fils Hygin, de ne pas détourner ces sommes de leur destination, celui-ci les dissipa promptement et vendit les manuscrits de son père à des éditeurs vénitiens qui publiaient alors beaucoup de musique. Pierluigi ne fut malade que peu de jours, et sentit dès les premières atteintes que sa fin était prochaine. S. Philippe Neri ne quitta pas le chevet de son lit; il était attaqué d'une maladie inflammatoire: un accès de fièvre mit fin à ses souffrances le 2 février 1594. Tous les compositeurs, chanteurs et instrumentistes qui se trouvaient à Rome, assistèrent à ses

funérailles, et il fut enterré dans la basilique du Vatican, non par un honneur particulier, mais parce qu'il demeurait sur l'arrondissement de cette paroisse. On mit sur son tombeau l'inscription suivante : JOANNES PETRVS ALOYSIVS PRENESTINVS MVSICAE PRINCEPS.

L'œuvre de Palestrina, composé de tout ce qu'il a lui-même publié de son vivant, de ce que l'on a imprimé de lui après sa mort, et enfin d'un nombre assez considérable de pièces inédites, le tout entièrement destiné aux voix seules, formerait en partition, d'après les calculs de M. l'abbé Baini, une suite de 36 volumes dont 15 contiendraient les *messes*, 9 les *motets*, 1 les *offertoires*, 1 les *hymmes*, 3 les *lamentations*, 2 les *Magnificat*, 1 les *litanies*, 4 les *madrigaux*. On n'a jusqu'à ce jour publié en partition et en notation moderne qu'un nombre excessivement petit de ces ouvrages, et ce n'est pas toujours aux plus remarquables que l'on a donné la préférence.

Quoique la lecture et l'étude des ouvrages de Palestrina soient devenues fort rares, et que des obstacles matériels la rendent extrêmement difficiles, leur auteur doit conserver à jamais l'un des premiers rangs parmi les artistes qui ont poussé la musique dans de nouvelles voies. L'innovation introduite par ce grand génie fut en quelque sorte la création d'un ordre d'idées nouvelles, où, ne se servant plus des formules scientifiques que comme d'un moyen, il laissa dominer, quant au choix des pensées mélodiques, la sensibilité et l'inspiration. Mais tout en tirant de sa belle et noble imagination l'expression la plus sublime des sentiments religieux ou tendres, et en offrant des cantilènes d'une admirable limpidité, qui le firent appeler par Vincent Galilée *grand imitateur de la nature*, il n'entendit se priver d'aucune des ressources dont ses devanciers avaient tiré un si heureux parti dans un but différent; il s'impose même quelquefois en ce genre des difficultés inouïes et qu'il était peut-être seul capable de vaincre. Cependant, malgré les innombrables artifices dont abondent ses compositions, il est en tout d'une pureté, d'une correction, d'une régularité, d'une élégance qui ne se démentent jamais. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir rappelé la musique à son but primitif en la rendant surtout expressive : c'est sous ce rapport qu'il peut être considéré comme chef de toute cette belle école romaine, dont l'école napolitaine ne fut qu'une ramification. Si son système de composition fut abandonné après les progrès de cette dernière, c'est que, outre les difficultés qu'il offrait, le goût du public s'était porté vers le style du théâtre et ne comprenait plus autre chose. Remarquons cependant que, de nos jours encore, la musique de Palestrina, même entendue au milieu de pièces modernes, ou peut-être même à cause de cela, produit le plus grand effet lorsqu'elle est exécutée d'une manière digne de son auteur.

On n'avait sur Palestrina qu'un petit nombre de renseignements obscurs, incomplets, et le plus souvent erronés, avant que M. l'abbé Baini publiât ses *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina*, Rome, 1828, 2 vol. gr. in-4°. Une foule de questions relatives à l'histoire de la musique, depuis le XV^e^ siècle, sont traitées dans ce bel ouvrage d'une manière aussi neuve que profonde. J. A. DE L.

PALESTRINE (PRINCES DE), *voy.* COLONNA et BARBERINI. — Nous avons parlé, dans l'art. précéd., de la ville de Palestrina (*Preneste*), située dans l'État de l'Église, à la distance d'environ 20 milles italiens de Rome. On y voit le palais des princes qui occupe, dit-on, l'emplacement de l'ancien temple de la Fortune, et où l'on conserve une précieuse mosaïque qui faisait partie de ce dernier. X.

PALETTE, mot qui désigne d'ordinaire une planchette très mince, d'un bois dur, et le plus souvent de forme ovale, sur laquelle les peintres étendent leurs couleurs. Elle est percée vers le bord d'un trou par lequel l'artiste passe le pouce de la main gauche pour la tenir sans être gêné dans ses mouvements. Ce nom est employé par métonymie pour désigner la couleur en peinture : on dit d'un peintre, et figurément d'un

écrivain, que *sa brillante palette* anime ses tableaux, etc. Le mot *palette* a encore d'autres acceptions. Oter une palette de sang dans une saignée, c'est en tirer environ quatre onces, la palette ou *poêlette*, dont on se servait autrefois, ayant à peu près cette capacité. En anatomie, l'appendice xiphoïde, la rotule, l'omoplate, ont le nom de *palette*. L. G-s.

PALÉTUVIER, *voy.* MANGLIER.

PALEUR, *voy.* TEINT, SANG, TEMPÉRAMENT. — PALES-COULEURS, *voy.* CHLOROSE.

PALI (LANGUE), *voy.* INDIENNES (*langues*), T. XIV, p. 622.

PALICARES, grecs mercenaires, armés d'un long fusil turc, de deux pistolets et d'un sabre appelé *handchar*. Exercés à la course, les Palicares combattent à la débandade, sous la conduite d'un capitaine. *Voy.* CAPITANI.

PALIMPSESTE (de πάλιν, de nouveau, et ψηστὸς, *tersus*, effacé, mot qui vient de ψάω, j'essuie), en latin *codex rescriptus*, *voy.* COPISTES, T. VI, p. 756, et MANUSCRIT.

PALINGÉNÉSIE (de πάλιν, de nouveau, et γένεσις, naissance). Ce mot, qui signifie renaissance, régénération, est employé pour désigner une transformation, un retour à une vie nouvelle. C'est dans ce sens qu'on parle de la palingénésie du phénix (*voy.*). Quelques philosophes admettent une palingénésie universelle par laquelle le monde entier doit se renouveler. L'établissement du christianisme fut une sorte de palingénésie morale. Les dogmes de la métempsycose, de la résurrection (*voy.* ces mots), constituent encore des espèces de palingénésies (*voy.* aussi BONNET, BALLANCHE). Les arts et les sciences ont eu leurs palingénésies (*voy.* RENAISSANCE, etc.). Les métamorphoses (*voy.*) des animaux pourraient également recevoir ce nom. Enfin, le monde entier, par sa mutabilité, ses transformations diverses, est, pour ainsi dire, une palingénésie continuelle. X.

PALINODIE (mot grec formé de πάλιν, et ὠδή, chant), désavœu, rétractation de ce qu'on a précédemment pensé ou écrit et enseigné. A son origine, ce nom qualifiait un poëme, satire ou ode, dans lequel un poëte revenait sur ce qu'il avait écrit, en disant le contraire. On raconte que Stésichore, ayant été frappé de cécité pour avoir fait une satire contre Hélène, recouvra la vue, sur l'avis de l'oracle d'Apollon, après avoir composé en l'honneur de celle qu'il avait d'abord outragée un poëme rempli d'éloges. On a attribué à Orphée un hymne qui a été désigné sous le nom de *Sainte palinodie*, dans lequel ce personnage mythique, répudiant les idées païennes, aurait employé un style biblique et des images qui ne sauraient se rapporter qu'à la religion du vrai Dieu. On trouve dans Horace une charmante palinodie adressée à Gratidie, sous le nom de Tyndaris. Le poëte renie les injures qu'il a précédemment adressées à cette jeune beauté, et lui redemande son amitié en vers dignes de lui obtenir promptement son pardon. Les poëtes sont assez sujets à la palinodie. L'Anglais Waller (*voy.*) sut parfaitement s'en faire pardonner une. Il avait célébré dans un poëme la restauration de Charles II; ce monarque lui faisant malicieusement observer que des vers qu'il avait composés précédemment en l'honneur de Cromwell étaient beaucoup meilleurs: « Sire, reprit Waller, c'est que nous autres *poëtes*, *nous sommes surtout heureux en fictions.* » Rien n'est plus noble, sans doute, que l'aveu d'un tort dont on a la conscience; en pareil cas, une rétractation faite loyalement rehausse l'éclat d'un beau caractère, mais quand c'est l'intérêt privé qui fait, selon l'expression, *chanter la palinodie*, quoi de plus abject! L. G-s.

PALINURE, le pilote d'Énée (*voy.*) pendant le voyage qui conduisit le héros troyen en Italie. On sait que, surpris par le sommeil, Palinure se laissa tomber dans la mer, et qu'après avoir lutté trois jours contre les flots, il aborda enfin à un promontoire de la Lucanie. De sauvages habitants le tuèrent et laissèrent son corps sans sépulture, circonstance dont Virgile a tiré un merveilleux parti. Le promontoire prit de lui le nom de *Palinurum*. X.

PALISSADE, clôture formée de *palis* ou *pals*, sorte de barrière faite avec des pieux ou des planches fichés en

terre, et réunis par des traverses, lesquels empêchent le passage. On emploie surtout les palissades dans les fortifications; elles en entourent toutes les parties extérieures, surtout avancées. Les Grecs s'en servaient déjà pour garantir leurs camps contre les surprises. Leurs pieux étaient gros et branchus; les Romains usèrent de pals légers et serrés. En terme de jardinage, la palissade est un mur de verdure, une haie vive composée d'arbres ou d'arbustes feuillus taillés. X.

PALISSAGE, taille des arbres pour en faire des espaliers (*voy.* ce mot).

PALISSANDRE, beau bois de couleur violette dont on se sert dans l'ébénisterie (*voy.* ce mot et MEUBLES). On n'a pas encore décrit l'arbre qui le fournit, mais on présume qu'il croît dans l'Inde. Ce sont les Hollandais qui, les premiers, l'apportèrent de la Guyane en Europe. Z.

PALISSOT (CHARLES) DE MONTENOY, poëte satirique et écrivain dramatique, était né à Nancy, le 3 janvier 1730, et mourut à Paris, le 15 juin 1814. Doué des dispositions naturelles les plus heureuses, il fut reçu, à 12 ans, maître-ès-arts, et à 16, bachelier en théologie. Il entra d'abord dans la congrégation de l'Oratoire; mais il ne tarda pas à renoncer à la carrière ecclésiastique pour se livrer exclusivement à son goût pour la littérature. Le théâtre l'attira plus particulièrement. Cependant ses premiers essais, se ressentant de sa grande jeunesse, n'eurent qu'un médiocre succès; et peut-être est-ce à cette circonstance plus qu'à toute autre considération que l'on doit attribuer la malheureuse idée qu'il eut de s'attaquer aux personnes plutôt qu'aux vices et aux ridicules de son siècle. Il laissa donc Molière pour Aristophane. Les encyclopédistes et en général tout le parti des philosophes furent les premiers sur qui il décocha ses traits. Dans sa comédie du *Cercle*, donnée sur le théâtre de Lunéville, le 26 nov. 1755, il est impossible de méconnaître J.-J. Rousseau dans la personne d'un philosophe auquel il fait jouer le rôle le plus ridicule. Le roi de Pologne, Stanislas, qui assistait à la représentation, « fut indigné qu'on osât ainsi personnaliser en sa présence, » et il fit écrire à Jean-Jacques que son intention « était que le sieur Palissot fût chassé de son Académie » de Nancy. Ce n'est qu'aux vives sollicitations de Rousseau que l'affaire n'eut pas d'autres suites. La lutte se continua cependant. Une fois engagé dans la voie des personnalités, il est difficile de revenir sur ses pas. Aux libelles qui l'assaillirent de toutes parts, Palissot riposta par des libelles non moins injurieux. Diderot surtout fut fort maltraité dans ses *Petites lettres contre de grands philosophes*, imprimées en 1756; et en 1760, la comédie des *Philosophes*, qui eut un grand succès, mit le comble à l'exaspération des encyclopédistes. On reproche à cette pièce d'être servilement calquée sur celle des *Femmes savantes* et de manquer d'intérêt. Quelques années après (1764), parut *la Dunciade*, poëme satirique en 3 chants. Voltaire, à qui il adressa un exemplaire de ce poëme, lui en accusa gracieusement réception en le qualifiant de *petite drôlerie*. « Un mot d'un homme comme M. de Voltaire, écrit Palissot dans une note, suffit quelquefois pour faire naître une *grande idée*. » Il eût dû dire une mauvaise idée, car ce mot de petite drôlerie lui fit allonger son poëme de 7 nouveaux chants. Par la suite, il y intercala encore d'autres attaques, confondant dans un même anathème les philosophes et les terroristes.

Outre ses écrits polémiques et dramatiques, Palissot a fait paraître des *Mémoires sur la littérature* (Paris, 1769, 2 vol.); mais c'est un ouvrage superficiel. Une remarque suffira pour en faire comprendre le peu de valeur, c'est que, dans les différentes éditions qu'il en publia, ses appréciations d'un même ouvrage varient souvent du tout au tout selon les fluctuations de ses amitiés. Comme écrivain, « Palissot, dit M. de Féletz, ne se distingue ni par la richesse de l'invention ni par la fécondité des idées; mais il est toujours pur, correct, naturel et facile. »

Dépouillé de sa fortune par la révolution, il était administrateur de la bibliothèque Mazarine et correspondant de l'Institut, lorsque la mort l'enleva aux lettres dans sa 85e année. La dernière édition de

ses œuvres a été publiée sous ses yeux, Paris, 1809, 6 vol. in-8°. Em. H-G.

PALISSY (Bernard), célèbre par ses recherches sur la peinture en émail (*voy.* ce mot et T. XI, p. 433), naquit dans le diocèse d'Agen, au commencement du XVI^e^ siècle. Pauvre et sans éducation, mais doué d'un caractère persévérant et animé de la passion des découvertes, il fut l'artisan de sa propre fortune. Il étudia dans sa jeunesse la géométrie pratique, et il subvenait à son existence en établissant des plans et des devis exigés par les affaires litigieuses. Cette occupation développa son goût pour le dessin, où il acquit une grande habileté en s'attachant aux modèles des meilleurs maîtres, Raphael, Léonard de Vinci, Albert Durer. La peinture sur verre était fort en usage alors, il s'y adonna. Ensuite il entreprit de voyager, et parcourut toute la France, la Flandre, les Pays-Bas, la Basse-Allemagne, etc. La chimie était encore indéfinie, sans objet positif, sans principes déterminés. Il fallut toute la pénétration de cet esprit indépendant et profond pour y trouver la solution de ses doutes et la base de ses plus importantes découvertes. Forcé de recourir aux alchimistes et aux pharmaciens, il pénétra dans leurs laboratoires, et plus tard ne craignit pas de dévoiler leurs impostures et leur charlatanisme. Il reçut des gabelles la commission de lever la carte topographique des îles et pays circonvoisins des marais salants de la Saintonge. Il appliqua ses recherches et sa science acquise à perfectionner la fabrication et la décoration des poteries d'argile. Trompé d'abord dans ses calculs, mais convaincu du succès possible de son entreprise, et résolu à tout sacrifier pour l'obtenir, il travailla pendant 25 ans sans relâche et sans se décourager, malgré les railleries, les privations, les embarras domestiques et tous les genres de malheurs qui l'assaillirent. Enfin le moment arriva où ses efforts furent récompensés et toutes ses espérances accomplies. Grâce à ses ingénieux procédés, la terre reçut entre ses mains des formes variées, de riches et gracieux modelages; et couverte d'un émail incorruptible, revêtue des plus vives couleurs, elle servit à parer les buffets des grands, à orner les jardins et les châteaux des rois : celui d'Écouen était garni des plus beaux ouvrages de Bernard Palissy. Henri II l'appela à Paris et lui fit donner un logement aux Tuileries. En 1575, Palissy fit, en présence des savants et des personnages les plus distingués, un cours d'histoire naturelle, et émit le premier en France l'opinion devenue populaire depuis du séjour des mers sur notre continent, s'appuyant sur ses propres investigations, et excitant la surprise de ses auditeurs en leur mettant sous les yeux des fragments pétrifiés avec l'empreinte, et, pour ainsi dire, les débris de poissons marins. Enfin, il consigna ses découvertes, ses opinions et le texte de ses leçons publiques, dans plusieurs opuscules remarquables par l'érudition qu'ils attestent et par leur forme originale. Ce sont des dialogues entre *Théorie* et *Pratique*, abstractions personnifiées. Et c'est toujours *Pratique* qui redresse et instruit *Théorie*, écolière fort ignorante, fort suffisante et fort indocile. A chaque page se révèlent le génie observateur de l'auteur, sa profonde sagacité et la justesse de sa dialectique. Il publia ainsi les idées les plus neuves et les plus fécondes sur l'agriculture, l'art des jardins, la conduite des eaux, la poterie, etc. Son livre principal a pour titre: *De la nature des eaux et fontaines, des métaux, des sels et salines, des pierres de terre et des émaux*, 1580, in-8°, *par Bernard Palissy, inventeur des rustiques figurines du roi.* Ce titre et la faveur dont il jouissait ne purent le soustraire néanmoins à la persécution : Palissy était protestant. Enfermé plusieurs fois, il dut son salut à la protection du connétable de Montmorency, et plus tard à celle des monarques eux-mêmes. D'Aubigné rapporte que le roi voulut tenter de le faire abjurer, mais il exprima son refus avec une noblesse vraiment sublime. Palissy vécut jusqu'en 1589, âgé alors, d'après d'Aubigné, de 90 ans. Il est mort en prison. V. de M-n.

PALLADIUM, statue de bois de Pallas (*voy.* Minerve), tombée du ciel, selon la tradition, et trouvée par Ilos, fondateur de Troie. Comme on croyait que le

sort de cette ville était attaché à la possession de cette statue, Ulysse et Diomède résolurent de l'enlever. Ils y réussirent en escaladant de nuit les murs de la citadelle où elle était gardée dans un temple particulier; ou, selon d'autres, en la dérobant pendant le séjour qu'ils firent à Troie en qualité d'ambassadeurs des Grecs. Les Romains prétendaient que le palladium avait été transporté dans le temple de Vesta; mais que c'était un objet tellement sacré, que le grand-prêtre lui-même ne pouvait le voir. D'autres villes aussi se vantaient de le posséder (*voy.* Acropolis). On donnait figurément le nom de palladium à toute chose sainte, à laquelle un état attachait sa durée. Aujourd'hui on l'applique en général à tout ce qui est garant de la conservation d'un bien : c'est ainsi qu'on dit, par exemple, de l'héroïsme d'un citoyen qu'il est *le palladium de nos libertés*. *C. L.*

PALLADIUM, métal découvert, en 1803, par Wollaston, dans la mine de platine, où il existe combiné avec plusieurs autres métaux. Le palladium est solide, d'un blanc plus mat que l'argent, très malléable et ductile. Sa pesanteur spécifique est de 11.3, quand il a été fondu; elle est de 11.8, s'il a été laminé. Il ne peut être fondu qu'au chalumeau d'oxygène; alors il entre en ébullition et brûle avec des aigrettes très éclatantes. Il ne s'oxyde pas à la température d'un feu de forge, et son oxyde se réduit quand on le chauffe. Il se combine avec le soufre, le sélénium, le phosphore, etc.; il forme des alliages avec plusieurs métaux. Les acides sulfurique, nitrique et surtout nitreux, chlorhydrique, le dissolvent à l'aide de la chaleur; mais son véritable dissolvant est l'eau régale qui le transforme en chlorure. Du reste, le palladium n'a point d'usages. V. S.

PALLAS (myth.), *voy.* Minerve.

PALLAS (astr.), *voy.* Planètes.

PALLAS, l'odieux affranchi de l'empereur Claude, *voy.* ce nom, Messaline et Agrippine.

PALLAS (Pierre-Simon), naturaliste et voyageur célèbre, naquit à Berlin, le 22 septembre 1740. Son père, qui était professeur en médecine et en chirurgie, lui fit d'abord embrasser la même carrière; mais le jeune homme se livra surtout à l'étude des sciences naturelles. Appelé à classer plusieurs collections précieuses en Hollande et en Angleterre, pendant le séjour qu'il fit dans ces pays, il publia deux ouvrages : *Elenchus zoophytorum* (La Haye, 1766) et *Miscellanea zoologica* (1766), qui sont encore classiques aujourd'hui. De retour à Berlin, il fit imprimer ses *Spicilegia zoologica*, dont 14 livr. parurent dans cette ville, de 1767 à 1804. Ces travaux firent appeler Pallas, en 1768, à Saint-Pétersbourg où il fut nommé membre adjoint de l'Académie imp. des Sciences, avec le titre d'assesseur de collége; et bientôt après, il fut désigné pour faire partie, en qualité de naturaliste, de l'expédition scientifique chargée d'observer en Sibérie le passage de la planète Vénus qui, après avoir eu lieu en 1761 (*voy.* Chappe), devait se renouveler en 1768. Pallas employa six années à ce voyage, accompagné pour lui de grandes fatigues, explorant successivement le cours du Iaïk (*voy.* Oural), les bords de la mer Caspienne, l'Altaï, les alentours du lac Baïkal jusqu'à la frontière chinoise, le Caucase et différentes parties de la Russie méridionale, d'où il revint dans la capitale, le 30 juillet 1774. Il nous a fait connaître les résultats de ses explorations dans ses *Voyages à travers plusieurs provinces de l'empire Russe* (Pétersb., 1771-76, 3 vol. in-4°; trad. fr., Paris, 1788, 5 vol. in-4°, avec atlas). En 1777, il fut adjoint à une commission chargée par le gouvernement de lever la carte de Russie. Quelque temps après, il se prit de passion pour la botanique et s'occupa avec ardeur d'explorer sous ce rapport les différentes parties de l'empire. Le fruit de ses travaux fut son magnifique ouvrage intitulé : *Flora rossica* (Pétersb., 1784-88, in-fol., avec 100 pl.), qui malheureusement est resté inachevé. Cependant les recherches botaniques n'occupaient pas tellement Pallas qu'il négligeât les autres branches des sciences naturelles et historiques, comme le prouvent son *Recueil de documents historiques sur les peuplades mongoles* (Pétersb., 1776-1802, 2 vol. in-4°), les

Icones insectorum præsertim Rossiæ Siberiæque peculiarium (Erl., 1781-83, 2 vol. in-4°), et même un ouvrage fameux sur une matière en dehors de ses études ordinaires, et qu'il n'eût pas entrepris cependant sans l'ordre exprès de l'impératrice Catherine II, à qui le mérite en revient presque autant qu'à lui; cet ouvrage dont nous avons déjà fait mention, T. XVI, p. 567, est intitulé: *Linguarum totius orbis vocabularia* (Pétersb., 1787-88; 2e édit., 1790-91, 4 vol. in-4°) *. En 1785, Pallas fut confirmé comme membre titulaire de l'Académie imp. des Sciences, et il devint en outre, en 1787, historiographe du collége de l'Amirauté. Dans les années 1793 et 1794, il entreprit son voyage en Crimée, presqu'île que les Russes avaient ajoutée à leur domination; et il en donna une idée séduisante dans son *Tableau physique et topographique de la Tauride* (Pétersb., 1795, in-4°), ouvrage écrit en français, qu'il développa dans une édition allemande (Leipz., 1799-1801, 2 vol. in-4°), d'après laquelle furent publiés en France les *Voyages dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie* (Paris, 1805, 2 vol. in-4°, avec atlas). Ayant témoigné le désir d'aller vivre dans ce pays, il obtint en don de l'impératrice plusieurs terres de la couronne, et dès 1796, il s'établit à Sympheropol, qu'il quitta bientôt pour entreprendre le voyage dans les provinces méridionales dont il vient d'être parlé. Nous devons de plus à ce voyage un traité sur les *Espèces d'astragales* (Leipz., 1800-4, 14 livr. in-fol.). Cependant les désagréments de toute espèce que lui fit éprouver l'indiscipline des Tatars finirent par dégoûter Pallas de la Tauride; et sa femme étant morte sur ces entrefaites, il partit avec sa fille pour aller retrouver son frère aîné à Berlin. Il y mourut le 8 septembre 1811, laissant par son testament à l'université de cette ville une partie de ses riches collections. Il avait le titre de conseiller d'état actuel et il était décoré de divers ordres. S.

(*) On peut lire sur cette fameuse polyglotte, dont Catherine II se fit un délassement pendant neuf mois, un mémoire de feu M. d'Adelung, *Catherinens der grossen Verdienste um die vergleichende Sprachenkunde*, Pétersb., 1815, in-4°.

PALLIATIF, remède qui ne guérit pas à fond, mais qui tempère la maladie, soulage la douleur et permet d'attendre que le temps et la nature, venant en aide au patient, déterminent une crise (*voy.*) à la suite de laquelle la médecine puisse ressaisir ses moyens d'action. Le but des palliatifs est donc surtout de rompre la continuité de la souffrance, ou d'en diminuer l'intensité. Des moyens qui, dans un cas, sont des remèdes efficaces, peuvent, dans un autre, n'être que des palliatifs et ne servir qu'à atténuer le mal ou seulement retarder la catastrophe finale. Cependant, il est certaines ressources thérapeutiques que l'on considère spécialement comme des palliatifs, tels sont les narcotiques (*voy.* l'art.); peut-être obtiendra-t-on aussi, un jour, d'excellents résultats du somnambulisme (*voy.*) ou magnétisme animal. X.

PALLIUM. Ce nom latin d'un manteau ou vêtement à la façon grecque, se donne aujourd'hui à un ornement de laine que les papes, les patriarches, les primats et les métropolitains portent par-dessus leurs habits pontificaux en signe de juridiction. L'usage du pallium s'est introduit dans l'Église grecque au IVe siècle. Les empereurs envoyaient cette espèce de manteau royal aux prélats comme pour marquer qu'ils avaient l'autorité sur les âmes. Ce pallium était d'abord une sorte de chape fermée par-devant; plus tard ce ne fut plus qu'une espèce d'étole qui pendait par-devant et par-derrière et qui avait sur chacun de ses côtés une croix d'écarlate. Cet ornement se répandit en même temps dans l'Église latine. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques. Le pape Zacharie l'accorda à tous les archevêques, vers le milieu du VIIIe siècle. Celui que le pape leur envoie aujourd'hui est fait de laine blanche, en forme de bande large de trois doigts qui entoure les épaules, ayant des pendants par-devant et par-derrière avec quatre croix rouges. La laine de deux agneaux bénis tous les ans à l'église de Sainte-Agnès, le jour de la fête de cette patronne, sert à faire les pallium qui restent déposés sur le tombeau des Saints-Apôtres. Les archevêques ne peuvent ni

sacrer les évêques, ni faire les dédicaces, ni officier pontificalement qu'ils n'aient reçu le pallium. Il faut qu'ils en obtiennent un nouveau s'ils changent de siége. Quelques évêques ont aussi le privilége de porter cet ornement. Z.

PALMA-CHRISTI, *voy.* Ricin.

PALME, *voy.* Mesure.

PALME (en italien *Palma*). Deux peintres de la même famille ont porté ce nom. On les distingue par l'épithète de *Vieux* et de *Jeune*.

Giacomo Palma, surnommé *il Vecchio*, un des peintres les plus fameux de l'école vénitienne (*voy.*), naquit à Serinalta, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, et mourut, à ce qu'on croit, à l'âge de 49 ans, à Venise, vers 1588, suivant quelques auteurs. Ses premiers travaux prouvent qu'il avait étudié encore dans les anciennes écoles. Il cherchait à imiter le moelleux du pinceau du Titien et la vivacité des couleurs du Giorgion (*voy.* ces noms). Quoi qu'on en dise, il ne manquait pas d'originalité. Se conformant au goût du siècle, il enveloppa de longues draperies ses madones et ses saints. Son coloris est vrai et vigoureux; son dessin exécuté avec beaucoup de soin, quoique avec une négligence apparente. Ses tableaux le plus travaillés sont les meilleurs. Un des plus célèbres, la *Sainte Barbara*, se voit à Venise, ainsi que plusieurs autres. Les galeries de Paris, de Vienne, de Munich, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, etc., en possèdent aussi quelques-uns. — Son neveu, Giacomo Palma, surnommé *il Giovanni*, né à Venise, en 1544, y mourut en 1628. Parmi ses productions les plus remarquables, on cite le *Jugement dernier*, qui orne la salle du Scrutin à Venise. On a aussi de lui plusieurs gravures à l'eau-forte. Quel que soit son mérite, on va trop loin lorsqu'on dit qu'il est le dernier des bons et le premier des mauvais peintres. *C. L.*

PALMELLA (don Pedro de Souza-Holstein, duc de), ministre d'état de Portugal, naquit à Turin, en 1786, d'un noble portugais et d'une dame piémontaise. Il reçut une bonne éducation et la compléta, fort jeune encore, par des voyages en France, en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Il attira d'abord l'attention sur lui à Lisbonne par des observations judicieuses sur l'état de la France sous Napoléon, en 1805 et 1806. Au départ de Jean VI (*voy.*) pour le Brésil, M. de Palmella resta en Portugal, et après l'évacuation de ce pays par les Français, en 1808, la régence l'envoya auprès des cortès à Séville et à Cadix. Plus tard, il fut nommé comte, puis ministre à Londres, plénipotentiaire au congrès de Vienne, et enfin ministre des affaires étrangères. Lorsqu'il quitta Londres, en 1820, pour se rendre à Lisbonne et passer de là au Brésil, la révolution venait d'éclater à Porto et se répandait dans tout le Portugal. Lisbonne s'étant prononcée pour la constitution, le comte de Palmella partit pour le Brésil et chercha à persuader à Jean VI qu'il fallait se hâter d'octroyer une charte royale aux Portugais. Déjà les Brésiliens adhéraient aux bases du pacte fondamental proclamé en Portugal. M. de Palmella sortit du ministère et accompagna le roi à Lisbonne; mais il dut s'éloigner de cette ville et alla résider dans la province d'Alentejo. Après le renversement de la constitution, le 27 mai 1823, il fut nommé ministre des affaires étrangères, président du conseil, et créé marquis. Par ordre du roi, il forma une commission pour rédiger un projet de charte; mais son travail n'eut d'autre résultat que de lui attirer la haine de la reine, de l'infant don Miguel (*voy.*), généralissime des troupes, de la junte apostolique et des absolutistes d'Espagne. Sa position devint très embarrassée lorsque le Brésil se sépara du Portugal. Don Miguel le fit arrêter, le 30 avril 1824; mais Jean VI, qui sentit enfin la nécessité de se défendre contre les entreprises de son fils, le rendit à la liberté, et lui confia de nouveau le portefeuille des affaires étrangères, dans le cabinet présidé par le ministre de la guerre, le comte de Subserra. Ce dernier était partisan de la France; Palmella l'était de la Grande-Bretagne : il en résulta des tiraillements qui ne cessèrent que par la dissolution du cabinet, le 15 janvier 1825. Le marquis de Palmella conserva le titre et le rang de ministre d'état et fut envoyé en ambassade à Londres. La mort de Jean VI

ayant amené un changement de ministère dans le sens des opinions constitutionnelles, on lui offrit, en juin 1827, le portefeuille des affaires étrangères; cependant le triomphe du parti de la reine et la nomination de don Miguel à la régence l'obligèrent à repartir pour l'Angleterre.

Appelé à la régence, en 1828, par la junte militaire d'Oporto, le marquis se rendit dans cette ville qu'il se vit bientôt forcé d'abandonner. Il retourna donc à Londres avec le titre de chargé d'affaires de la reine dona Maria (*voy.*), tandis que don Miguel le faisait condamner à mort comme coupable de haute trahison, et confisquait tous ses biens. Mais don Pedro (*voy.*) le mit, en 1830, à la tête de la régence, qu'il avait établie à l'île de Terceire. Conjointement avec le comte de Villaflor (duc de Terceire), il travailla dès lors avec un zèle infatigable au triomphe de la cause de la jeune reine. En 1832, lorsque don Pedro prit lui-même en main les rênes du gouvernement au nom de sa fille, le marquis de Palmella, fut nommé ministre des affaires étrangères, et la même année, il partit de nouveau pour Londres en qualité de chargé d'affaires. Il y rendit d'inappréciables services au parti qu'il soutenait, car sa prudence et son habileté inspirèrent au ministère Grey une estime et une confiance qu'aurait difficilement obtenues don Pedro lui-même, à cause de la violence de son caractère. Néanmoins, ce prince, presque toujours mal conseillé, le disgracia, le 12 janvier 1833; mais il ne tarda pas à reconnaître sa faute et à la réparer. Dès le printemps suivant, M. de Palmella se rendit à Oporto, et au mois de juin, il accompagna, comme commissaire de la reine, le vice-amiral Napier (*voy.*) dans son expédition des Algarves. Après la victoire de Saint-Vincent, le 5 juillet, il partit avec le comte de Villaflor pour Lisbonne, où il arriva le 24, six jours avant que don Pedro vînt prendre le gouvernement au nom de sa fille. Élevé au titre de duc, il prit part, comme pair, aux débats des cortès de 1834, et à la mort de don Pedro, la jeune reine le chargea de composer un cabinet, qui rencontra une violente opposition dans les chambres. Exposé à toute sorte de calomnies, surtout à l'occasion de la mort subite de l'époux de la reine (*voy.* LEUCHTENBERG), il vit même ses jours menacés par la populace. Les menées de ses ennemis et l'influence de la camarilla sur la jeune veuve amenèrent enfin le remaniement du ministère, le 27 mai 1835. Le duc de Palmella conserva le portefeuille des affaires étrangères; mais le maréchal Saldanha, chef de l'opposition, fut nommé président du conseil. Le 17 novembre suivant, ce ministère dut se retirer, et le 9 septembre 1836 eut lieu à Lisbonne un soulèvement populaire à la suite duquel fut proclamée la constitution de 1820. Mais les chartistes préparèrent une contre-révolution qui échoua, le 4 novembre de la même année. Le duc de Palmella, qui avait pris part à cette tentative, dut chercher un asile sur les navires britanniques, et se réfugier encore une fois en Angleterre. Les événements postérieurs, qui seront racontés à l'art. PORTUGAL, l'ont ramené dans sa patrie. Toujours dévoué à la reine au milieu des nombreuses commotions qui agitaient le pays, renversaient les ministères, changeaient les constitutions, le duc de Palmella reçut d'elle de nouvelles marques de confiance, et fait encore partie de son conseil. *C. L. m.*

PALMERSTON (HENRI-JOHN TEMPLE, vicomte), pair irlandais, membre de la Chambre des communes et ministre des affaires étrangères dans les cabinets de lord Grey et de lord Melbourne, est né le 20 octobre 1784, d'une ancienne famille du Buckinghamshire, dont la branche aînée est représentée par les ducs de Buckingham, tandis que la cadette, établie en Irlande vers le milieu du XVII^e^ siècle, a produit le célèbre diplomate sir William Temple (*voy.*) et l'homme d'état qui fait l'objet de cette notice. Il fut d'abord envoyé à l'école d'Harrow, qui comptait parmi ses élèves Byron, Hobhouse, Robert Peel; puis à l'université d'Édimbourg, où, comme les lords Lansdowne et Dudley and Ward (*voy.* ces noms), il eut pour maître le célèbre Dugald Stewart. Il compléta son éducation à Cambridge, qu'il eut plus tard l'honneur de représenter au parlement. En 1807, il entra à la Chambre des communes; et malgré sa jeunesse, malgré la réputation d'homme

de plaisir qui l'a suivi assez tard dans sa carrière toute sérieuse et positive*, les ministres Portland et Perceval ne tardèrent pas à distinguer en lui cette netteté d'esprit, cette aptitude aux affaires, qui passe en Angleterre pour la première qualité d'un homme d'état. Le premier l'avait nommé lord de l'amirauté, et le second, lorsqu'il forma son administration, en octobre 1809, y fit entrer le jeune Palmerston, âgé de 25 ans à peine, en qualité de secrétaire au département de la guerre. Ces fonctions, comme nous avons eu occasion de le faire remarquer (*voy.* Hill), sont purement politiques, et la haute direction de l'armée appartient au commandant en chef des forces de la Grande-Bretagne, poste occupé alors par le duc d'York (*voy.*). Le rôle du jeune ministre se bornait donc à exposer avec clarté son budget aux Chambres, à contresigner les réformes importantes introduites alors dans ce département, et les nombreuses mesures que la guerre continentale rendait nécessaires.

Telle fut la position officielle que lord Palmerston conserva sous les ministères, de nuances assez diverses, de Liverpool, de Canning, de lord Goderich et de lord Wellington. Dans ce dernier cabinet, il composait, avec Huskisson et Charles Grant, depuis lord Glenelg (*voy.* ces noms), une fraction qui s'en sépara en mai 1828, et, se ralliant au nom de Canning, forma une espèce de tiers-parti entre les tories et les whigs. Partisan de l'émancipation catholique, d'une réforme particlle dans la représentation, mais opposé aux innovations plus larges qu'appuyaient lord Grey et sir John Russell, et qu'il devait un jour réaliser avec eux, lord Palmerston était alors tout juste assez libéral pour mécontenter ses anciens amis et pour se faire retirer le mandat de l'université de Cambridge, qu'il représentait depuis 1811; mais il n'avait pas donné encore assez de gages au parti contraire pour être définitivement adopté par lui. Cependant, il commençait à prendre une part active aux questions de politique extérieure. C'est ainsi qu'il prononça, sur les affaires de Portugal, en 1829, et sur celles de Grèce, en 1830, deux discours qui produisirent une certaine sensation; et l'on entendit, vers la même époque, le futur signataire du traité du 15 juillet reprocher, en termes fort vifs, à lord Wellington, de préférer l'alliance des gouvernements absolus à celle des états constitutionnels.

A l'avénement du ministère whig, en 1830, ces antécédents de fraîche date en firent oublier d'autres moins favorables, et recommandèrent lord Palmerston au choix de lord Grey, et par suite à celui de lord Melbourne, pour le portefeuille des affaires étrangères, avec lequel il a traversé toutes les vicissitudes de ce ministère pendant dix ans, qu'il n'a quitté qu'un seul instant, lors de la brusque réapparition des tories, en 1834, pour le reprendre bientôt jusqu'au moment où il a fallu définitivement l'abandonner à leurs mains victorieuses. Pour ne parler ici que des actes de ce cabinet, dans lesquels on s'est accordé à reconnaître l'influence personnelle de l'homme d'état qui nous occupe, on ne saurait nier que sa politique extérieure n'eût souvent été habile, heureuse et utile au pays. Il a commencé par maintenir la paix du monde que lord Wellington, en se retirant, déclarait impossible à conserver pendant six mois; il a mené à fin la question belge, si compliquée de protocoles et d'incidents; il a formé entre les quatre états constitutionnels de l'Europe la quadruple alliance (22 avril 1834), œuvre dont on le louerait davantage s'il s'était montré dans la suite plus fidèle aux principes qui l'avaient dictée. Sous lui et par lui, l'influence anglaise, toujours active, toujours envahissante, s'est montrée partout, en Espagne, en Portugal, à Aden, à Bushire, dans la Nouvelle-Zélande, etc. Cependant, sans parler de la guerre de Chine, qui, tout injuste et ruineuse qu'elle fut dans le principe, peut tourner en définitive au profit de la civilisation, des difficultés avec les États-Unis, qui ne sont pas encore terminées, de la question du droit de visite, qui remonte aux traités de 1831 et de 1833, mais n'a pris que plus tard ce caractère hostile, qui n'est qu'une forme particu-

(*) Lord Palmerston a épousé, en 1840, lady Cowper, qui lui a apporté une assez brillante fortune et le titre de beau-frère de lord Melbourne.

lière donnée à un sentiment général de répulsion contre l'alliance anglaise, produit en France par les événements de 1840, deux faits graves, la guerre de l'Afghanistan et la grande affaire d'Orient, engagent pleinement la responsabilité de l'ex-ministre des relations étrangères. Ce fut lui qui accueillit, en 1838, l'idée d'une double expédition, ayant pour but de provoquer une confédération des princes de l'Asie centrale, en opposition à celle que la Russie avait presque réussi à former contre la puissance anglaise, en Asie (à Hérat et dans le Khoraçan). Les affreux désastres de janvier 1842 furent le résultat de cette politique imprudente et aussi peu scrupuleuse sur les moyens qu'insouciante de l'avenir. Quant au traité du 15 juillet 1840, qui a rompu pour longtemps peut-être la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre (*voy.* THIERS), il est d'autant plus juste d'y reconnaître l'œuvre personnelle de lord Palmerston que plusieurs de ses collègues, les lords Holland, Clarendon, Lansdown et John Russell lui-même, y furent notoirement opposés dans l'origine. Ce traité, où notre alliance, populaire depuis 1830, fut sacrifiée à celle de la Russie (*voy.* NICOLAS), et comme on l'a proclamé du haut des deux tribunes : « La grande politique à la petite, » avait pour but apparent de maintenir, au moyen d'un concert entre les grandes puissances européennes, dont la France était exclue, l'intégrité de l'empire Othoman menacée par l'insurrection de la Syrie, et d'affranchir ces populations chrétiennes de la tyrannie de Mohammed-Ali (*voy.*). L'événement a déjà montré si ce but a été atteint; et plus que jamais, il est permis de croire que la jalousie de l'influence française en Égypte et en Syrie fut le véritable motif de la conduite du ministre anglais, qui reprochait à celui de France d'avoir séparément négocié avec le pacha, tandis que lui-même fomentait sous main l'insurrection du Liban et faisait avancer sa flotte. Le succès des armes anglaises à Beyrouth, à Saint-Jean-d'Acre, etc., protégera jusqu'à un certain point, en Angleterre, le signataire du traité du 15 juillet; mais toujours l'Europe sera en droit de lui demander compte de la paix du monde, si imprudemment jouée, et la France ressentira encore longtemps l'insulte imméritée qu'elle en a reçue. Du reste, il faut reconnaître que lord Palmerston, avant et depuis sa chute, a trouvé, pour défendre sa politique et pour attaquer celle de ses adversaires, un talent et des ressources oratoires dont on ne l'aurait pas cru capable. Nous citerons, entre autres, sa réponse à la motion de sir Molesworth, en mars 1839, ses discours sur la loi des céréales, en 1841 et 1842, et surtout sa grande lutte parlementaire avec sir Robert Peel (*voy.*), au mois d'août de cette dernière année. R-Y.

PALMIERS. Le dattier (*voy.*) peut être considéré comme le type de cette admirable famille, dont les représentants ont reçu dans le langage poétique de Linné la qualification bien méritée de *princes du règne végétal.* Néanmoins un assez grand nombre d'espèces s'éloignent plus ou moins, par leur port, de ces traits caractéristiques qui impriment une physionomie si particulière à tant d'autres palmiers. En effet, on en voit dont le tronc, d'ailleurs très simple et couronné d'une touffe de feuilles, au lieu d'affecter la forme d'une colonne parfaitement cylindrique, se renfle brusquement au milieu ou vers la base. A côté d'espèces gigantesques qui s'élèvent à 60^m et plus, il en existe d'autres qui ne forment que des souches basses et touffues, émettant souvent de longs drageons souterrains d'où naissent çà et là de nouvelles souches. Le palmier de Thébaïde (*cucifera thebaica*, Delile; *doûm* des Arabes) se distingue de tous les autres végétaux de la famille par son tronc divisé au sommet en deux branches divergentes, qui se bifurquent elles-mêmes jusqu'à trois ou quatre fois, et se couronnent d'une énorme touffe de feuilles à l'extrémité de toutes les dernières ramifications. La végétation bizarre des *rotangs* (ou *palmiers-joncs*) se rapproche de celle des bambous et autres grandes graminées de la zone équatoriale; ces palmiers anomaux sont de véritables lianes (*voy.*) dont la souche produit des touffes de sarments grimpants, flexibles,

très grêles et d'une longueur démesurée*, articulés de distance en distance, portant une feuille à chaque articulation et ressemblant par cette structure à d'immenses roseaux. Du reste, le tronc columnaire des autres palmiers offre aussi d'énormes disparates quant à son diamètre ; car si dans certaines espèces cet organe est susceptible d'acquérir une grosseur de 10 pieds, dans d'autres au contraire il se fait remarquer par sa ténuité, et, quoique très élancé, ne dépasse jamais le diamètre d'un ou de quelques pouces.

Les feuilles des palmiers se distinguent tant par leur élégance que par leurs dimensions souvent gigantesques. La forme gracieuse qu'on observe chez le dattier et qu'on connaît sous le nom de palme**, est commune à beaucoup d'autres palmiers, et ces feuilles ont assez communément une longueur de 10 à 25 pieds. Mais dans un nombre non moins considérable de végétaux de cette famille, elles affectent la forme d'un éventail lobé ou profondément découpé, et parfois d'une ampleur étonnante. Chez plusieurs *corypha* de l'Inde, la touffe qui couronne ces arbres magnifiques se dispose en forme de parasol occupant un espace de plus de 100 pieds de tour, et le limbe de chaque feuille a environ 10 pieds de large. Dans les rotangs et dans plusieurs autres genres de palmiers, les feuilles, au lieu d'être agrégées en touffe terminale, sont plus ou moins distancées, et disposées sur deux rangs alternes, comme dans les graminées.

Les fleurs des palmiers, sans éclat et en général fort petites, semblent ne pas être en harmonie avec le port majestueux de ces végétaux ; mais, par contre, elles naissent le plus souvent en quantités incroyables, et forment des inflorescences dignes du volume du tronc et du feuillage. On estime à environ 12,000 le nombre de fleurs contenues dans un régime de dattier ; dans d'autres espèces, on a calculé que chaque individu en portait environ 600,000, et l'on a compté jusqu'à 8,000 fruits sur une seule panicule d'un palmier de l'Amérique méridionale. L'inflorescence des *corypha* de l'Inde forme une pyramide de 20 à 30 pieds de haut. Rien de plus varié enfin que la forme et surtout le volume du fruit des palmiers : depuis le monstrueux coco des Maldives, qui pèse 20 à 25 livres, et qui est du volume d'une grande citrouille, on arrive par degrés jusqu'à des baies à peine plus grosses qu'un grain de groseille.

Ce qui a été dit aux art. Arec, Cocotier et Dattier, concernant les emplois de ces végétaux, suffit en quelque sorte pour donner une idée de l'importance générale des palmiers sous le rapport de l'utilité ; car les habitants de la zone équatoriale* savent mettre à profit et employer à des usages à peu près analogues presque toutes les autres espèces de la famille. Les palmiers à fruit comestible sont assez nombreux ; mais à cet égard aucun ne saurait rivaliser ni avec le dattier, ni avec le cocotier. La production connue sous le nom de *chou-palmiste* appartient à la plupart des espèces de la famille ; elle n'est autre chose que le bourgeon terminal, en général très gros, composé de jeunes feuilles encore tendres et ayant une saveur agréable** : c'est un aliment des plus recherchés, qu'on mange soit en salade, soit en friture ou accommodé de diverses autres manières ; toutefois, il est des palmiers dont le bourgeon est amer et astringent, et par conséquent non comestible. Les espèces notamment fameuses pour fournir le chou-palmiste le plus exquis, sont le *palmiste-franc* (*areca oleracea*, L.) des Antilles, et le cocotier. Le *vin de palmier* ou *vin de palme*, dont on a fait

(*) Dans certaines espèces, ces sarments n'acquièrent que la grosseur du petit doigt, ou même seulement celle d'un tuyau de plume d'oie, tandis qu'ils atteignent souvent une longueur de plus de 500 pieds.

(**) La palme est une grande feuille pennée ou pennatipartie, et non pas une *branche* de palmier, ainsi que cela se dit vulgairement.

(*) La famille des palmiers se trouve presque entièrement confinée entre les tropiques. Sur 357 espèces que le célèbre voyageur M. de Martius a fait connaître dans sa magnifique monographie des palmiers, il n'y en a que 4 qui viennent spontanément dans les contrées extra-tropicales de l'hémisphère septentrional, et aucune d'elles ne dépasse le 43° de lat. Les régions tempérées de l'hémisphère austral ne nourrissent aussi que 4 ou 5 espèces.

(**) C'est par erreur qu'on a dit à l'art. Dattier, qu'on donne le nom de *chou* à la partie inférieure des pétioles de ce végétal.

déjà mention à l'art. COCOTIER, existe également dans beaucoup d'autres espèces : cette sève sucrée abonde surtout dans le *caryota urens* de l'Inde. Au témoignage de Roxburgh, un arbre adulte de cette espèce donne une centaine de pintes de sève dans l'espace de 24 heures. L'amande d'un certain nombre de palmiers contient de l'huile grasse, qu'on en retire par expression, et qui s'emploie à une foule d'usages. Les fibres des pétioles sont souvent douées d'une grande ténacité : on en confectionne des tissus grossiers, des câbles, des cordes et autres liens; dans beaucoup d'espèces, le pétiole devient assez fort pour tenir lieu de pieux ou de perches; les peuplades sauvages en font des lances, des javelots, ou autres armes et ustensiles. Le limbe des feuilles sert à tresser des nattes et des paniers; il remplace le chaume pour la couverture des habitations rustiques. Le bois de certains palmiers, fort dur et presque incorruptible, se prête à merveille à des ouvrages de tour et de marqueterie, susceptibles du plus beau poli, et imitant le jaspe ou le marbre; mais plus souvent ce bois est peu durable et d'une texture lâche. La substance alimentaire connue sous le nom de *sagou* (*voy.*) est une fécule contenue dans le tissu cellulaire du tronc de beaucoup de palmiers, et surtout des sagoutiers ou sagouiers. Le *palmier à cire* (*ceroxylon* andicola*, Humb. et Bonpl.) que MM. de Humboldt et Bonpland ont observé sur les Andes de la Nouvelle-Grenade, se couvre, sur toute la surface de son tronc, d'une matière résineuse analogue à la cire, dont les habitants du pays font des cierges et des bougies. Une autre sécrétion résineuse, provenant de quelques palmiers de l'Inde, se trouve dans le commerce des matières tinctoriales sous le nom de *sang-dragon* **. Enfin, nous ferons encore remarquer que les badines minces et flexibles, dont on se sert pour battre les habits et les meubles, et qu'on appelle improprement des joncs, ainsi que les cannes de même nature, ne sont ni des joncs ni des cannes de graminées, mais des entre-nœuds de tiges de palmiers à feuilles distancées, tels qu'en offrent surtout les rotangs dont nous avons parlé; en vertu de leur ténacité, ces mêmes tiges sont une ressource précieuse pour les habitants de l'Asie équatoriale, où on les recherche pour la confection des câbles, des cordes et d'une foule d'ustensiles qui exigent un bois élastique; les sarments les plus déliés remplacent avec avantage nos osiers.

La plupart des palmiers paraissent doués d'une longévité indéfinie, et chaque année ils reproduisent de nouvelles fleurs; quelques espèces au contraire ne fleurissent qu'une seule fois dans leur vie, après avoir atteint l'âge de 30 à 40 ans, et meurent immédiatement ou peu de temps après avoir mûri leurs fruits. ÉD. SP.

PALMIPÈDES (*palmipes*, de *palma*, pale ou plat de la rame, paume de la main, et *pes*, *pedis*, pied), ordre d'oiseaux caractérisés par leurs doigts palmés qui leur permettent de se mouvoir sur l'eau, et dans lequel se rangent les oiseaux nageurs. Leurs pieds sont implantés à l'arrière du corps. Nous en avons fait connaître la division en familles à l'art. OISEAUX (T. XVIII, p. 671). X.

PALMYRE, appelée dans l'origine *Thamar* ou *Thadmor* (nom hébreu qui signifie *palmier*), ancienne ville de Syrie bâtie par Salomon, entre l'Euphrate et la ville de Hamath, dans une plaine fertile, mais entourée de toutes parts de déserts, et que les Grecs et les Romains appelèrent *Palmyrène*, à cause de ses palmiers. Peu considérable d'abord, Palmyre devint bientôt une cité puissante, qui servait à la fois de boulevard à la Judée contre les incursions des hordes nomades, et d'entrepôt au commerce de l'Asie orientale et occidentale. Trajan la soumit avec toute la province. Aurélien la détruisit, l'an 275, après la défaite de la célèbre Zénobie (*voy.* ce nom). Ses ruines, dispersées au milieu d'un bois de palmiers, dans une vallée à cinq ou six journées de marche de Damas, annoncent encore au-

(*) Dans l'art. CIRIER de cet ouvrage, le nom de *ceroxylon* est cité à tort comme synonyme du cirier de la Louisiane (*myrica cerifera*, L.), qui n'a aucun rapport avec les palmiers.

(**) Cette substance, ou du moins une substance très analogue, est fournie en outre par quelques *pterocarpus* (arbres de la famille des légumineuses), et peut-être aussi par certains *dracæna* ou dragonniers.

jourd'hui son antique magnificence. Découvertes au milieu du XVIII^e^ siècle par les voyageurs anglais Wood et Dawkins, elles ont été décrites par le premier dans ses *Ruines de Palmyre* (Londres, 1753, in-fol.). On a trouvé sous les décombres une quantité de colonnes de marbre admirablement travaillées, une foule d'inscriptions grecques et palmyriennes que l'abbé Barthélemy a déchiffrées, et même une inscription latine. Le monument le mieux conservé est le temple de Bel ou Baal (*voy.* COLONNADE, T. VI, p. 335). Aujourd'hui Palmyre a repris son antique nom de *Thadmor*; ce n'est plus qu'un village perdu au milieu du désert de Syrie, où vivent quelques misérables familles. — *Voir* Saint-Martin, *Histoire de Palmyre* (Paris, 1823); Irby et Mangle, *Voyages en Égypte, en Nubie, en Syrie et dans l'Asie-Mineure, en* 1817. *C. L.*

PALOMBE, *voy.* PIGEON.

PALOS (ILES), *voy.* PELEW.

PALPITATION. On appelle ainsi en général les contractions musculaires saccadées qu'on observe sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés. C'est un phénomène de la vie prête à s'éteindre, qu'on peut constater aussi sur le moignon des membres amputés. Mais plus ordinairement ce nom est réservé à des contractions violentes, irrégulières et peu durables du cœur, ayant lieu sous l'influence d'une course rapide, d'une affection morale vive, ou par suite d'un désordre matériel survenu dans les organes circulatoires.

Dans tous les cas, la palpitation consiste en des *battements* violents et tumultueux qui se font sentir dans toute l'étendue de la poitrine, où ils sont perceptibles à l'oreille et même à l'œil. La force et la fréquence de ces battements sont quelquefois extrêmes, et le désordre se propageant bientôt aux organes de la respiration amène une gêne et un malaise qui se terminerait par la syncope si l'on n'y portait un prompt remède. Mais les palpitations sont fugaces de leur nature, et cessent d'ordinaire ou du moins se calment notablement par le repos. Leur durée n'a d'ailleurs rien de régulier.

Les causes des palpitations sont tantôt une affection directe des organes de la respiration ou de la circulation, mais surtout de ces derniers; tantôt un désordre local du système nerveux sans aucune lésion locale susceptible d'être constatée. Nous ne nous occuperons ici que de cette dernière espèce de palpitations, les autres n'étant qu'une dépendance symptomatique des maladies du cœur et des gros vaisseaux (*voy.* COEUR, ANÉVRISME, etc.).

Ces palpitations nerveuses, ainsi qu'on les appelle, sont une incommodité plutôt qu'une maladie; ce qui n'empêche pas d'en prendre souvent beaucoup d'inquiétude parce qu'on les regarde comme dépendant d'une maladie organique du cœur. Les médecins peu attentifs sont souvent tombés dans cette erreur, qui a des conséquences fâcheuses en faisant faire un traitement débilitant là où l'exercice le plus actif et un régime excitant sont essentiellement efficaces. Il importe donc d'en établir la différence. Les palpitations purement nerveuses viennent subitement et sont très fortes tout d'abord, laissant dans les intervalles la respiration tout-à-fait libre. Elles diminuent ou au moins n'augmentent pas sensiblement par la marche, la course et l'action de monter.

Souvent les palpitations dépendent de la pléthore sanguine, et dans ce cas la saignée y met fin comme par enchantement. Cette opération est même utile aux personnes affectées de palpitations nerveuses; mais il convient d'y joindre l'usage des bains, des préparations de digitale qui exercent sur le cœur une action sédative, et d'un régime approprié.

Il est bon de consulter un médecin dès qu'on observe quelques désordres dans la circulation, car les palpitations nerveuses peuvent entraîner après elles des lésions permanentes. F. R.

PALPLANCHE, *voy.* BATARDEAU.

PAMOISON, *voy.* DÉFAILLANCE, ÉVANOUISSEMENT, SYNCOPE, etc.

PAMPAS, espèces de steppes de l'Amérique du Sud. *Voy.* LLANOS, SAVANES et BRÉSIL, T. IV, p. 163.

PAMPELUNE, forteresse espagnole, *voy.* NAVARRE.

PAMPHLET. Ce mot nous est venu des Anglais, qui le dérivent du hollandais *pamphlier*, papier. Dans son acception primitive, il ne veut dire autre chose que petit livre, *libellus* (*voy.* Libelle); mais comme cette forme a de tout temps servi de véhicule à la satire ou aux vérités hardies, il s'emploie plus particulièrement pour désigner des écrits de cette nature. « Le pamphlet, a dit Courier dans un ouvrage qui offre à la fois la définition, l'apologie et le modèle du genre *, est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons; le pamphlet s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. » L'imprimerie et la réforme donnèrent chez nous un grand essor aux publications de cette espèce, si bien appropriées à l'esprit français. Le XVI^e^ siècle vit éclore une multitude de pamphlets, où les questions religieuses, politiques et sociales à l'ordre du jour étaient agitées avec une hardiesse et parfois un talent remarquables. Le plus connu de tous est la *Satire Ménippée*, qui, comme on l'a dit, fit plus de tort à la Ligue que toutes les victoires de Henri IV. Au siècle suivant, la révolte des princes, les États-Généraux de 1614, les querelles de Louis XIII avec sa mère et avec son frère, les ministères de Richelieu et de Mazarin inspirèrent tour à tour la verve des pamphlétaires (*voy.* Fronde, Mazarinades, etc.); elle se ralentit sous Louis XIV. Réduite aux presses de la Hollande et des Pays-Bas, c'est de là qu'elle lançait contre les intrigues galantes de la cour, contre les prétentions du roi de France à la monarchie universelle, des épigrammes, dont quelques-unes coûtèrent cher à leurs auteurs. Les querelles du jansénisme servirent de texte à une autre série de pamphlets, que les *Provinciales* ou les *Petites lettres* (*voy.* Pascal), comme on les appela d'abord, ouvrirent avec éclat, et qui se continua à travers le XVIII^e^ siècle jusqu'à ces fameuses *Nouvelles ecclésiastiques*, qui bravèrent si longtemps les recherches de la police. Puis les affaires des parlements suscitèrent à leur tour une multitude d'écrits où domine trop souvent le point de vue exclusif de l'esprit de corps, mais dont quelques-uns, par la manière hardie dont ils discutent les origines du pouvoir et les droits de la nation, se rattachent directement au grand mouvement de la presse en 1789. Hardie et raisonneuse avec Sièyes et les publicistes de l'Assemblée constituante, cynique et subversive avec Hébert et Babeuf, la presse révolutionnaire vit éclore par milliers les écrits du genre de ceux dont nous nous occupons, et dont un amateur, M. Deschiens (m. en 1843), a dressé la bibliographie spéciale. Le parti royaliste eut aussi ses pamphlets, qu'il continua dans l'émigration, pendant le silence forcé que Napoléon imposait à la France, et qui se multiplièrent en 1814, 1815 et années suivantes. Au premier rang brille le fameux écrit de M. de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*. Sous la Restauration, un écrivain que nous avons déjà nommé, éleva le pamphlet à la dignité d'un genre littéraire, et, sans parler du déluge de publications républicaines, humanitaires, communistes, etc., qui suivit la révolution de 1830, on peut citer encore, après ceux de Courier (*voy.*), les pamphlets publiés sous le pseudonyme de Timon (*voy.* Cormenin). Franklin en Amérique, Cobbett en Angleterre, M. Heine (*voy.*) en Allemagne, ont aussi prêté à ce genre d'écrits le bon sens exquis, la verve et l'originalité qui en sont les principaux caractères.

Quelques curieux, tels que Dulaure, Méon, Secousse, l'abbé Sepher (*voir* leurs *Catalogues* et la *Bibliothèque historique* du P. Lelong), ont recueilli les pamphlets publiés en France à diverses époques. *Voir* aussi G. Peignot, *Essai historique sur la liberté d'écrire*; Ch. Nodier, *De la liberté d'écrire avant Louis XIV*, dans le *Bulletin du bibliophile*, n° II; et surtout C. Leber, *De l'état réel de la presse et des pamphlets, depuis François I^er^ jusqu'à Louis XIV*, Paris, 1834, in-8°. R-y.

PAMPHYLIE. Dans la géographie ancienne, ce nom appartenait à la contrée de l'Asie-Mineure située sur la côte

(*) *Le pamphlet des pamphlets.*

de la mer Méditerranée, entre la Lycie à l'ouest, la Cilicie à l'est, et la Pisidie au nord, par laquelle elle touchait à la Petite-Phrygie. La Méditerranée était appelée en cet endroit golfe de Pamphylie, et cette province avait pour limites, d'une part, le fleuve Mélas, et de l'autre le mont Taurus. Elle était arrosée par l'Eurymédon, à 60 stades de l'embouchure duquel était située la ville d'Aspendus; les autres cours d'eau de la Pamphylie étaient le Cataractès et le Cestrus. *Perga* (aujourd'hui Kara-Hissar) en était la capitale; les autres villes principales étaient Olbia, Phaselis, Attalie et Side. Souvent des flottes stationnèrent le long des côtes de la Pamphylie, probablement parce que les ports en étaient sûrs et libres. Les habitants (Παμφύλοι, *Pamphylii*) devaient sans doute ce nom aux différentes races des Grecs (πᾶς, -ντος, tout, et φυλή, tribu) qui, après la destruction de Troie, vinrent s'établir dans cette contrée sous la conduite d'Amphiloque et de Calchas (Hérod., VII, 91). La plupart des aborigènes, appartenant, à ce qu'il paraît, à la même race que les Ciliciens, se réunirent aux Grecs et aux Phéniciens, qui venaient de les envahir, tandis que les autres se retirèrent sur le mont Taurus, où ils prirent le nom de Pisidiens. L'étendue de la Pamphylie fut d'abord peu considérable : elle était comprise, le long de la Méditerranée, entre Olbia et Side; plus tard, sous les rois de Syrie, toutes les contrées situées entre les monts qui sont au nord de la côte firent partie de la Pamphylie. Les Romains, après avoir vaincu Antiochus-le-Grand, la trouvèrent ainsi augmentée, et ne changèrent rien à ses limites. X.

PAN, fils d'Hermès, dieu des troupeaux, et d'une nymphe, ou, suivant une autre version*, de Pénélope, présidait aux champs et à la vie pastorale, protégeant les troupeaux et les bergers. On le représentait sous la forme d'un homme déjà avancé en âge, velu, ayant les oreilles pointues, la barbe, les cornes et les pieds du bouc; il portait ordinairement à la main une flûte (*syrinx*) et une houlette recourbée. Son culte passa de l'Arcadie à Athènes après la bataille de Marathon, où son assistance avait assuré, dit-on, la victoire à la petite armée de Miltiade. Plus tard, on fit de ce dieu antique, dont le nom était sans doute dérivé de πάω, *pascere*, nourrir, le souverain modérateur de la nature, le tout (πᾶν) personnifié. Inventeur de la flûte qui porte son nom, il ne craignit pas de disputer à Apollon le prix du chant et de la musique. On lui attribuait aussi l'invention du chalumeau. Élève des nymphes, il prédisait l'avenir. On offrait à Pan des sacrifices en même temps qu'à Bacchus. Évandre introduisit son culte en Italie; mais on le confondit avec Faune (*voy.*), et l'on établit en leur honneur plusieurs fêtes, entre autres les lupercales (*voy.*) où ils étaient honorés comme défenseurs des troupeaux contre les loups. Le nom de *terreur panique* vient de Pan, ou plutôt de la divinité égyptienne dans laquelle les Grecs ont reconnu ce dieu et à laquelle Panopolis ou plutôt Chemmis, Chemmo, dans la Thébaïde (*voy.* T. IX, p. 262), était consacré. Au reste, chez les Égyptiens, Pan n'était pas un dieu unique, pas plus que Faune chez les Latins. Selon Plutarque, *les Pans* et les Satyres qui habitaient aux environs de Chemmo, ayant annoncé les premiers la mort d'Osiris, ils causèrent une telle épouvante que toute terreur subite et sans cause s'appela dès lors terreur panique. Selon Polyen, Pan sauva l'armée de Bacchus d'un danger imminent, en poussant des cris mille fois répétés par les forêts et les rochers. Dans la guerre des Titans, ce dieu jeta l'effroi parmi les ennemis en soufflant dans une conque marine. *C. L.*

(*) On en connaît une foule, sur le père aussi bien que sur la mère. *Voir* aussi le *Cratyle* de Platon. S.

PANACÉE (de πᾶν, tout, et ἀκέομαι, je raccommode, guéris), remède à tous les maux, remède universel. C'est donc faire un pléonasme que de parler de *panacée universelle*. A l'époque où l'on cherchait la pierre philosophale, on dut aussi chercher un remède qui convint à toutes les maladies. Chacun trouva le sien, et le nom de panacée fut donné à une foule de substances pourvues de propriétés au moins beaucoup plus limitées que ne pouvait le faire penser ce titre superbe,

On comprend maintenant que, les causes des maladies étant nombreuses et variées, un seul agent ne saurait suffire à remettre les choses dans leur état normal. Cependant, on voit encore des personnes qui prétendent traiter tous les maux par la saignée, ou par les purgatifs, ou par tel autre moyen, sans songer que par cela même qu'il est exclusif, il doit échouer ou nuire au moins dans la moitié des cas. Les spécifiques (*voy.*) eux-mêmes, c'est-à-dire les remèdes qui conviennent dans une classe particulière d'affections, manquent souvent leur effet dans les circonstances où ils sont le mieux indiqués. Au lieu donc de perdre son temps à la recherche du remède universel, il vaut mieux l employer à l'étude approfondie des maladies et des méthodes de traitement.

Plusieurs médicaments ont porté le nom de panacée. Le mercure doux s'est appelé *panacée mercurielle*, le sulfate de soude, *panacée de Glauber*, la magnésie, *panacée anglaise*, etc. F. R.

PANAMA, isthme, d'environ 20 lieues de longueur et de 10 à 12 de largeur, qui unit l'Amérique du Nord à celle du Sud, et à travers lequel se prolonge une ramification des Cordillères pour se joindre aux montagnes du Mexique, formant ainsi une chaîne continue dans toute la longueur de l'ouest de l'Amérique. L'isthme de Panama, est situé sous la zone torride. La saison pluvieuse y dure plus de la moitié de l'année. Sur les plages, l'air est malsain et engendre des contagions funestes. Dans l'intérieur, il y a de vastes forêts peuplées de singes et d'oiseaux de toute espèce. De la croupe de montagnes qui le couvrent dans cette partie, les eaux descendent, les unes vers la mer Caraïbe, et les autres vers la mer du Sud, formant sur le versant oriental la rivière de Chagre, et sur le versant opposé le Rio-Grande. L'embouchure de la rivière de Chagre n'a qu'un mauvais mouillage, et les bâtiments un peu forts n'y peuvent entrer. Sur le bord est situé le village du même nom. Un fort bâti sur un rocher défendait, sous le régime espagnol, l'entrée de la rivière; il a servi de prison sous le régime actuel. La ville de Panama, située sur l'océan Pacifique, a une jolie baie, dont les bords sont plantés de bananiers, cocotiers, orangers et citronniers, à travers lesquels on voit les cabanes des hommes de couleur. Cette ville, chef-lieu de la province du même nom, dans la république de la Nouvelle-Grenade, était, sous le régime espagnol, l'entrepôt du commerce entre les Indes-Occidentales et les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Elle est entourée de fortifications, et renferme un grand édifice qui devait recevoir le collége des jésuites, mais qui n'a point été achevé.

Lors de la guerre de l'indépendance, la province de Panama, où il y avait peu de troupes espagnoles, se détacha sans secousse de la mère-patrie, arbora le pavillon républicain, et s'associa aux états qui venaient de former la république de Colombie. Bolivar (*voy.*), en 1825, étant à l'apogée de son pouvoir, conçut le projet d'appeler à Panama les délégués de tous les états de l'Amérique qui venaient de conquérir leur liberté, afin d'y former un congrès et une sorte de contre-partie de la fameuse Sainte-Alliance. Ce congrès devait, en effet, cimenter la ligue des nouvelles républiques et en faire un tout indissoluble. Il était question même d'unir leurs forces armées pour enlever à l'Espagne les îles qui lui restaient dans les Indes-Occidentales. Les ennemis de Bolivar soupçonnèrent pourtant que son arrière-pensée, en convoquant ce congrès, était de se faire accorder des pouvoirs souverains par tous les nouveaux états. Quoi qu'il en soit, la simple annonce du congrès de Panama excita un vif intérêt en Europe; et l'abbé de Pradt, dont la plume facile était toujours prête à commenter les événements publics, ne manqua pas d'en faire le sujet d'une brochure (Paris, 1825); de ce congrès, selon lui, devait dater une ère nouvelle. L'attente publique fut trompée; et le congrès de Panama, eut lieu en juin 1826, sans exercer aucune influence sur la politique; il ne servit qu'à constater la faiblesse dans laquelle se trouvaient encore les républiques naissantes, malgré la haute idée de leur force qu'elles tâchaient de répandre dans le monde.

L'isthme de Panama est devenu le point de mire de l'Europe, depuis que

le commerce de la grande mer du Sud est l'objet de la convoitise de toutes les puissances maritimes. Sans le faible obstacle qu'il présente, l'Europe communiquerait facilement et directement avec l'océan Pacifique. Jusqu'à présent, les transports de marchandises à travers l'isthme, entre Chagre et Panama, se faisaient moitié par eau et moitié par terre. Des bateaux pouvant porter 80 à 120 quintaux remontaient en 4 ou 5 jours la rivière de Chagre jusqu'au village de Cruces; là, on les chargeait à dos de mulet, et on les transportait par terre à Panama; la distance totale est de 21 à 22 lieues. Les ingénieurs espagnols avaient proposé d'unir par un canal Cruces et la mer Pacifique; on a fait aussi plusieurs plans pour couper tout l'isthme par un canal, afin d'établir une communication navigable entre les deux mers; la difficulté ne gît que dans l'élévation du niveau à l'intérieur de l'isthme. En 1842, une compagnie a été autorisée à creuser ce canal, dont la longueur sera de 49 milles anglais, et qui aura quatre écluses doubles de 45^{m} de long; sa largeur sera de $43^{m}.5$; il sera navigable pour les bâtiments de 1,000 à 1,400 tonneaux; on évalue la dépense à 15 millions de fr. On doute pourtant que ce canal à écluses puisse servir à des embarcations autres que des bateaux plats, en sorte que les vaisseaux des Indes seraient obligés, comme par le passé, de doubler le cap Horn; toutefois, le transport des marchandises serait considérablement accéléré. L'exécution de ce canal, si elle a lieu, comme il y a apparence, fera sans doute renoncer à celle du chemin de fer à travers l'isthme qui avait été décrété à Bogota, en 1834, d'après le projet de l'ingénieur anglais Lloyd, et auquel on s'était arrêté, vu le peu de profondeur de l'océan Pacifique dans les parages de Panama. D-G.

PANARD (Charles - François), chansonnier et vaudevilliste, était né à Nogent-le-Roi, près de Chartres, vers 1694, et mourut d'apoplexie à Paris, le 13 juin 1765. « Une extrême facilité dans le style, dit Marmontel... une morale populaire assaisonnée d'un sel agréable, souvent la naïveté de La Fontaine, caractérisent ce poëte. » Il avait, du reste, avec notre fabuliste plus d'un trait de ressemblance : même bonhomie, même insouciance des choses de la vie. « Le soin de se nourrir, de se loger, de se vêtir, ne le regardait point; c'était l'affaire de ses amis. » Aussi, l'a-t-on appelé le La Fontaine du vaudeville. Ses œuvres forment 4 vol. in-12, Paris, 1763. On y trouve une comédie : *les Acteurs déplacés*, donnée aux Français en société avec Laffichard, 5 pièces jouées aux Italiens, 13 opéras-comiques, représentés sur le théâtre de la Foire, et enfin des chansons et autres poésies légères. Armand Gouffé a donné un choix de ses œuvres, 1803, 3 vol. in-18. Em. H-G.

PANARIS (*panaritium, paronychia*), inflammation phlegmoneuse des doigts qui est traitée à part dans les auteurs, bien qu'elle n'ait rien de spécial dans sa nature, mais probablement à cause des dangers dont elle s'accompagne souvent, et qui peuvent aller jusqu'à entraîner la nécessité de l'amputation du bras.

La structure des doigts, dans lesquels le tissu cellulaire, très serré, est rendu encore plus dense par des expansions tendineuses et aponévrotiques, où se manifestent une multitude innombrable de filets nerveux, explique facilement tous les phénomènes du panaris; de même que l'usage de la main rend compte de sa fréquence. En effet, tout ce qui peut irriter la peau des doigts est capable d'en produire l'inflammation phlegmoneuse : contusions, blessures avec des instruments malpropres, arrachement de ces pellicules appelées vulgairement *envies*, piqûres, opérations pratiquées pour redresser les doigts, etc.

Une fois développé, le panaris marche ordinairement d'une manière aiguë, et avec de vives douleurs, la suppuration ayant peine à se faire jour au dehors. Il se complique souvent d'inflammation des veines, d'engorgement des ganglions lymphatiques voisins, de gangrène, de carie des os, de névrose et d'exfoliation des tendons.

On ne saurait mettre trop d'activité dans le traitement, tant les accidents sont communs et graves. Les sangsues, les saignées, les émollients et les narcotiques appliqués localement, doivent être em-

ployés sans relâche. On a consulté et mis en œuvre avec succès la compression des doigts malades, malgré l'apparente contre-indication de ce moyen. La plupart des chirurgiens s'accordent à prescrire l'incision pratiquée de bonne heure, afin de débrider les parties étranglées et de faire cesser la douleur. Il faut tâcher de ne pas exposer les tendons et leurs gaînes au contact de l'air, sous peine de les voir s'exfolier, et le doigt perdre à toujours sa mobilité. F. R.

PANATHÉNÉES, fêtes de Minerve (Athénè) célébrées à Athènes, *voy.* MINERVE.

PANCKOUCKE, nom d'une famille qui, depuis plus d'un siècle, s'est placée au premier rang dans l'art de la typographie française, et dont plusieurs membres se sont fait un nom distingué dans la littérature.

ANDRÉ-JOSEPH Panckoucke, libraire, né à Lille en 1700, mort en 1753, auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Éléments d'astronomie*, 1739, *Éléments de géographie*, 1740, ouvr. réimpr. ensemble en 1748, in-12; *Essai sur les philosophes, ou les égarements de la raison sans la foi*, 1743, in-12, reproduit en 1753, sous le titre d'*Usage de la raison; Manuel philosophique, ou Précis universel des sciences*, 1748, 2 vol. in-12; *Dictionnaire des proverbes français*, 1749, in-12; *les Études convenables aux demoiselles*, 1749, livre qui a été long-temps en usage dans les maisons d'éducation; l'*Art de désopiler la rate*, édit. posthume, 1772, 2 vol. in-12.

CHARLES-JOSEPH Panckoucke, fils du précédent, né à Lille, le 26 nov. 1736, embrassa fort jeune la profession de son père, et vint l'exercer à Paris à l'âge de 28 ans. Il s'était fait connaître d'avance dans la capitale par l'envoi à l'Académie des Sciences de plusieurs ouvrages de sa composition sur les mathématiques. Littérateur lui-même, Panckoucke fit bientôt de sa maison le rendez-vous des hommes de lettres les plus distingués de l'époque. Il leur donnait d'ailleurs de leurs travaux un prix plus élevé que celui qu'ils trouvaient chez les autres libraires. Il était en correspondance avec Rousseau et Voltaire. Éditeur propriétaire du *Mercure de France* (*voy.*), il parvint, en peu de temps, à réunir à ce journal la plupart des feuilles qui lui faisaient concurrence; et, grâce à ses soins et à ceux de son beau-frère l'académicien Suard, le *Mercure* compta jusqu'à 15,000 abonnés. Il fut éditeur des *OEuvres de Buffon;* du *Grand vocabulaire français* (30 vol. in-4°); du *Dictionnaire universel de jurisprudence* (27 vol. in-4°); de l'*Abrégé de l'histoire générale des voyages*, par La Harpe. Pour ajouter encore à la considération que le succès de ces grandes entreprises avait attachée à son nom, Panckoucke conçut le projet de donner une édition complète des œuvres de Voltaire; il fit à cette occasion un voyage à Ferney, avec sa femme et sa sœur, M^me^ Suard, qui toutes deux charmèrent par leur amabilité le patriarche de la philosophie. Voltaire s'appliqua dès lors à revoir ses ouvrages si nombreux, et après sa mort les notes et les corrections, fruits de son travail, furent par les héritiers mis à la disposition de Panckoucke. Mais celui-ci se rendit aux sollicitations de Beaumarchais qui en obtint la cession de son entreprise. Ce fut, cependant, sous les yeux et la surveillance du savant libraire, que fut faite l'édition de Kehl, résultat de ce traité. A la même époque, Panckoucke se livra à l'immense opération à laquelle la science dut l'*Encyclopédie méthodique* (*voy.* ENCYCLOPÉDIE, T. IX, p. 500). Nous avons dit autre part ce qu'il fit pour la création du *Moniteur* (*voy.*). A ces grandes entreprises, sources d'une fortune considérable et le plus honorablement acquise, Panckoucke unissait des travaux littéraires variés et les soins les mieux entendus pour l'éducation de ses trois enfants.

Ch.-J. Panckoucke mourut à Paris, le 19 déc. 1798, à peine âgé de 62 ans. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons seulement la *Traduction libre de Lucrèce*, 1768, 2 vol. in-12; la traduction de la *Jérusalem délivrée*, le texte en regard, 1795, 5 vol. in-18; la traduction de *Roland furieux*, 1798, 10 vol. in-18, avec un *Discours sur l'art de traduire*. Ce discours et les 5 premiers vol. sont de

Panckoucke, les cinq derniers et la vie de l'Arioste sont de Framery.

Charles-Louis-Fleury Panckoucke, fils du précédent, né le 23 déc. 1780, ne parut pas d'abord devoir suivre la même carrière que ses pères. Voué de bonne heure aux études littéraires, il y ajouta ensuite celle de la jurisprudence, et se distingua parmi les élèves de l'académie de législation. Nommé avant l'âge de 20 ans secrétaire de la présidence du sénat, après un essai intitulé : *Études d'un jeune homme adressées à un vieillard*, il publia, en 1807, une brochure intitulée : *De l'exposition, de la prison, et de la peine de mort*, avec cette épigraphe : « Point d'humiliation, point de désespoir, point de sang ! » Ses premiers essais lui valurent les éloges publics de Lanjuinais et de François de Neufchâteau. A cette époque, sans renoncer à la culture des lettres, M. Panckoucke voulut contribuer à leur prospérité en se vouant à la profession de ses ancêtres. A son tour, imprimeur-libraire-éditeur, il publia, en premier lieu, le grand ouvrage intitulé : *Dictionnaire des sciences médicales* (1812 et suiv., 60 vol. in-8°), suivi de la *Biographie* et de la *Flore médicales*. M^me^ Panckoucke (Ernestine) contribua beaucoup au succès de ce dernier ouvrage, en l'ornant de dessins de sa main*. En 1814 et 1815, M. Panckoucke commença la publication des *Victoires et conquêtes des Français* (*voy.* T. XVIII, p. 378, la note) entreprise vraiment nationale et qui obtint un succès d'enthousiasme. Le gouvernement l'autorisa à donner, dans le format in-8°, une édition du grand ouvrage sur l'*Expédition des Français en Égypte* (1820-30, 26 vol., avec 12 vol. de pl. in-fol.), qui, par l'élévation du prix de l'édition officielle (*voy.* T. XIV, p. 759), était inaccessible à presque toutes les fortunes particulières. Il fit paraître ensuite les *Barreaux français et anglais* (1821, 19 vol. in-8°), collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Enfin, il rendit un service signalé aux études classiques, par la publication de la *Bibliothèque latine-française, ou Collection des auteurs latins, avec la traduction* (1828 et suiv., 174 vol. in-8°). Dans cette entreprise, M. Panckoucke ne s'est pas borné au rôle d'éditeur, il y a apporté un contingent littéraire précieux comme traducteur de Tacite, déjà avant lui 48 fois traduit en France. Sans prétendre assigner ici les rangs, nous dirons que M. Panckoucke s'est montré le digne émule de MM. Burnouf père et Dureau de la Malle, dans une tâche devant laquelle ont reculé le génie de J.-J. Rousseau et celui de Montesquieu. Aux 6 volumes de cette traduction, il en a ajouté un 7^e^, renfermant une bibliographie aussi complète que curieuse du prince des historiens. Pour sa part, de 1803 à 1838, M. Panckoucke a publié 18 éditions des œuvres ou de parties séparées de Tacite. Il faut citer entre autres une magnifique édition du texte latin, imprimée en 1826 et 1827, tirée à 80 exemplaires seulement, et publiée par ordre du ministre de l'intérieur. Cette édition qui, à la pureté du texte, unit le mérite d'une exécution typographique au-dessus de tout éloge, valut à M. Panckoucke la médaille d'or. On lui doit encore l'*Ile de Staffa et sa grotte basaltique*, 1831, gr. in-fol., avec une carte et 12 pl. Il a publié, en 1828, une notice sur la vie et les ouvrages de son père, avec les lettres adressées à celui-ci par Voltaire et J.-J. Rousseau, brochure in-8° de 70 pages. Il a paru, en 1842, une *Notice biographique sur la vie et les ouvrages de C.-L.-F. Panckoucke*, in-8°. M. Panckoucke est décoré de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Son fils, M. Ernest Panckoucke, a donné la traduction de Phèdre le fabuliste, dans la bibliothèque latine-française (*voy.* aussi Moniteur).

Henri Panckoucke, cousin de Charles-Joseph, est auteur de la *Mort de Caton*, tragédie en 3 actes, imprimée en 1768, sous le pseudonyme de Voltaire. On lui attribue encore *D. Carlos à Élisabeth*, héroïde, et des *Imitations de Gessner*, 1769. P. A. V.

PANCRACE. Le pancrace était dans l'ancienne Grèce un exercice des gym-

(*) Mme Panckoucke, qui unit des connaissances littéraires variées à un talent distingué dans les arts du dessin, a donné une traduction en prose de quelques *Poésies de Gœthe*, Paris, 1825, in-24.

nases et des jeux publics (*voy.* ces mots), composé de la lutte et du pugilat, et dans lequel les athlètes (*voy.*) déployaient toute leur force (πᾶν κράτος). Ils combattaient nus et avec acharnement, mais d'après des règles qui rendaient les accidents moins fréquents et moins graves. Xénophane appelle cependant ces combats gymniques des amusements terribles (Athénée, X, 6). Les *pancratiastes* étaient les athlètes vainqueurs au pancrace. F. D.

PANDECTES, du grec παυδέκτης, comprenant tout en soi (πᾶν, tout, δεχὸμαι, je reçois, je contiens), autrement appelées *Digeste* (de *digerere*, mettre en ordre). C'est le titre du plus important des recueils qui composent la législation réformée de Justinien (*voy.*) et qui sont réunis dans le *Corpus juris* (*voy.* l'art., et Droit romain, etc.). Cet empereur autorisa Tribonien, aidé de 16 collaborateurs, non-seulement à extraire des écrits des anciens jurisconsultes tous les passages qui lui conviendraient, mais encore à changer ou à modifier dans ces extraits les expressions originales et même le texte des anciennes lois citées par les auteurs, voulant consacrer l'unité de jurisprudence par cette sorte de codification (*voy.*). Afin de faciliter le travail et trancher les difficultés qui existaient sur une foule de points de droit, Justinien crut devoir fixer ces points par des constitutions particulières, connues sous le nom des 50 Décisions (*voy.* ce mot). Cette vaste entreprise, commencée l'an 530 de J.-C., fut achevée en 3 années, et le 16 décembre 533, les Pandectes furent promulguées. Le travail se ressent un peu de la précipitation avec laquelle il a été fait; mais cette compilation n'en est pas moins demeurée pour nous la source la plus précieuse et la plus féconde de l'ancienne jurisprudence romaine. Les ouvrages de 39 jurisconsultes, pour la plupart antérieurs au règne d'Alexandre Sévère, et dont le plus ancien appartient encore à l'époque de Cicéron, furent mis à profit pour cette œuvre prodigieuse. L'ouvrage entier est divisé en 7 parties, renfermant 50 livres, subdivisés chacun en différents titres, qui se composent eux-mêmes d'un certain nombre d'extraits appelés lois ou fragments. La citation du nom de l'auteur, ainsi que de l'ouvrage dont il est tiré, accompagne chaque extrait. Les éditions les plus importantes sont les vulgates du xv^e^ et du xvi^e^ siècle; celles de G. Holoander, Nuremb., 1529, in-4°, de Lætius et François Aurellius, Florence, 1513, in-fol., etc. Ch. V.

PANDÉMONIUM (mot formé de πᾶς, tout, et δαίμων, démon), lieu consacré au culte de tous les démons, c'est-à-dire demi-dieux et génies. Pour Milton, ce nom désignait la capitale des enfers, où Satan est censé convoquer le conseil des démons; il en a fait une belle description dans son *Paradis perdu*. Ce mot se dit figurément d'une réunion de mauvais esprits, de gens qui ne s'assemblent que pour méditer le mal; mais quelquefois aussi il se prend en bonne part, et désigne une réunion des facultés, des ressources les plus diverses et des individus qui les représentent. On dit d'une maison, d'un cercle, qu'ils sont *un vrai pandémonium des arts*. Z.

PANDORE. Pour punir Prométhée (*voy.*) d'avoir ravi le feu du ciel et pour en balancer par un don funeste les trop grands avantages, Jupiter chargea Vulcain de former d'argile et d'eau un corps humain et de lui donner, avec la voix, les traits gracieux d'une déesse. Vulcain obéit, non sans que les autres dieux lui vinssent en aide; car ils communiquèrent à son œuvre leurs propres perfections, la grâce, la beauté : de là son nom de Pandore (πᾶν, tout, et δῶρον, don). Lorsque la première femme eut été ainsi créée, Jupiter ordonna de l'offrir à Épiméthée (*voy.*), qui, oubliant les avis de son frère, et charmé de tant d'attraits, accepta ce présent fatal*. Pandore avait reçu de Jupiter une boîte mystérieuse; Épiméthée l'ouvrit. A l'instant, tous les fléaux qu'elle renfermait se répandirent sur la terre. L'espérance seule, fixée au fond de la boîte, ne s'envola pas. Tel est le mythe charmant que nous a conservé Hésiode dans son poëme des *OEuvres et jours* (vers 60-105). A cette

(*) Son nom grec signifie *avisé après coup*, c'est-à-dire après avoir agi et trop tard.

tradition se rattache celle qui fait Græcus fils de Pandore et de Jupiter, et Deucalion fils de Pandore et de Prométhée (Hésiode, *Fragm.*, 20 et 31). La création de cette première femme, l'Ève (*voy.*) de la mythologie hellénique, était un des ornements du piédestal de Minerve au Parthénon (Paus., I, 24). F. D.

PANDORE (mus.) ou MANDORE, *voy.* LUTH.

PANDOURES, peuplade d'origine serbe, qui vit dispersée dans les montagnes aux environs du village de Pandour, dans le comitat hongrois de Sohl. Les Pandoures combattaient autrefois sous leur propre capitaine, appelé *Haroun-Bascha* ou *Pacha*. Ils portaient un manteau, un long pantalon et un bonnet, et étaient armés d'un grand fusil, de pistolets passés dans une ceinture, d'un sabre hongrois et de deux poignards turcs. Ils se rendirent formidables et odieux dans la guerre de Trente-Ans, et plus tard sous le fameux baron de Trenck (*voy.*). Depuis 1750, ils ont été mis sur un pied régulier et incorporés dans les régiments d'infanterie croates des Frontières militaires. *C. L.*

PANÉGYRIQUE, discours prononcé en public à la louange de quelqu'un, et où par conséquent la vérité historique est souvent sacrifiée au désir de peindre sous des couleurs plus attrayantes l'objet qu'il s'agit de célébrer. Le mot grec, qui n'est à vrai dire qu'un adjectif, était dérivé de πανήγυρις, réunion de tout le peuple (πᾶς, tout, et ἀγορά, assemblée), grande affluence qui, à certains jours de fête, s'organisait en processions, jeux, banquets, etc. Dans la république d'Athènes, il y avait des fêtes solennelles, où un des plus grands orateurs était chargé d'exalter en présence du peuple assemblé la gloire nationale, ou de faire ressortir les avantages de quelque entreprise considérable. Un pareil discours fut prononcé par Isocrate (*voy.*) : son *Panégyrique*, quoique l'art s'y sente trop, est un véritable modèle d'éloquence. On donna aussi le nom de panégyriques aux discours destinés à louer un prince puissant ou libéral. Ce fut dans cette dernière acception que ce mot fut introduit à Rome par les rhéteurs. Tant que l'empire eut des chefs vraiment dignes d'être loués, et tant que la langue latine conserva sa pureté et sa noblesse, les *panégyristes* gardèrent quelque mesure dans leurs éloges et quelque dignité dans leurs expressions. Ainsi le panégyrique de l'empereur Trajan par Pline-le-Jeune (*voy.*) se lit encore avec plaisir malgré ses exagérations et les ornements d'un style trop étudié. Mais après lui on ne trouve plus que basses flatteries écrites en une langue qui annonce la dégradation complète de la nationalité et de la civilisation romaines, dans les panégyriques de Claudius Mamertinus, rhéteur gaulois qui vivait vers la fin du IIIe siècle, d'Euménius, également Gaulois d'origine, mort en 311, de Nazarius de Bordeaux, qui vivait sous Constantin-le-Grand, d'un second Mamertinus qui vivait sous Julien, de Latinus Pacatus Drepanius de Bordeaux, qui vivait sous Théodose, de Flavius Coripus, de Rusonius qui florissait sous Gratien, et de Magnus Felix Ennodius qui vivait sous Théodoric. Ces deux derniers ne sont pas comptés parmi les *panegyrici veteres latini*. Le premier recueil de panégyriques a été publié à Milan, en 1482. D'autres collections en ont été données depuis par Rhenanus (Bâle, 1520), Livinejus (Anv., 1599), Jean Gruter (Paris, 1643), Cellarius (Halle, 1703), Jæger (Nuremb., 1779, 2 vol.), Arntzen (Utrecht, 1790-97, 2 vol. in-4°). Les Français ont dans leurs *éloges* (*voy.*) quelque chose qui se rapproche du panégyrique. Les Anglais et les Allemands possèdent aussi quelques panégyriques remarquables. *C. L.*

PANGOLIN, genre de mammifères de l'ordre des édentés (*voy.*), et qui se rapprochent un peu des *tatous* (*voy.*) par les grosses écailles cornées et tranchantes qui recouvrent leur corps, leurs membres et leur longue queue; mais ils manquent de dents comme les *fourmiliers* (*voy.*); sont bas sur jambes, de forme allongée; leurs pieds sont pourvus de cinq doigts armés d'ongles crochus; leur tête petite, et terminée par un museau effilé. Ils se roulent en boule et relèvent leurs écailles acérées pour se défendre contre leurs ennemis. Leurs mouvements sont très lents; ils rampent plutôt qu'ils ne marchent. Leurs habitudes sont nocturnes; ils

se creusent des terriers, ou se cachent dans des fentes de rochers. Leur nourriture se compose de fourmis blanches qu'ils prennent à l'aide de leur langue visqueuse et extensible. On en connaît deux espèces : l'une, longue de plus d'un mètre, habite les Indes-Orientales; l'autre plus petite, mais dont la queue dépasse du double le reste du corps, est propre à l'Afrique. C. S-te.

PANICULE, disposition de fleurs ou de fruits, dont les pédoncules ou queues divisés plusieurs fois et de différentes manières s'élèvent inégalement et forment une sorte de panache (*panicula*). Z.

PANINE (comte Nikita Ivanovitch), homme d'état célèbre et qui fut entouré de l'estime universelle. Fils d'un général compagnon d'armes de Pierre-le-Grand, et né le 15 (26) septembre 1718, il mourut le 31 mars 1783, après avoir été ministre russe à Stockholm, gouverneur de Paul Ier (de 1760 à 1773), et ministre des affaires étrangères sous Catherine II (par intérim en 1763; et depuis 1769 comme membre du conseil). « Vous savez ce que je lui dois, » écrivit son élève, alors grand-prince, à l'archevêque de Moscou, à l'occasion de sa mort; « vous savez les obligations que je lui avais : jugez donc de ce que mon âme souffre ! » Le 22 septembre 1767, l'impératrice avait élevé Nikita Panine à la dignité de comte, lui et son frère, le général Pierre Panine, « un des capitaines les plus brillants, dit le prince P. Dolgorouki, dont le souvenir existe dans les annales russes. » Il ajoute : « Son fils unique, le comte Nikita Pétrovitch, fut, sous le règne de Paul, ministre à Berlin à 26 ans, et vice-chancelier à 28. L'un de ses fils, le comte Victor, homme d'un mérite éminent, ancien ministre de Russie en Grèce, est aujourd'hui ministre de la justice. » S.

PANIQUE, *voy.* Fuite et Pan.

PANIS, député de Paris à la Convention nationale, dont les prénoms nous sont inconnus, était né dans le Périgord. Il vint fort jeune achever ses études à Paris, et se fit recevoir avocat. Embrassant avec ardeur la cause populaire, il commença surtout sa déplorable célébrité en se faisant l'apologiste des massacres de septembre. Après le 10 août (*voy.*), il devint membre de la Commune de Paris et du Comité de salut public (*voy.* ces mots et Jacobins). Il suivit Robespierre jusqu'à la mort de Danton; dès lors il se déclara contre lui. Arrêté le 27 mai 1795, Panis ne dut sa liberté qu'à l'amnistie du 26 oct. de la même année. Il était resté pauvre, et tomba ensuite dans la plus profonde obscurité.—Depuis la révolution de juillet 1830, le nom de Panis a reparu dans la députation de Paris. X.

PANNE. On donne ce nom à une sorte d'étoffe de soie, de laine, de fil, de coton, etc., fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. On nomme aussi *panne* la graisse dont la peau de quelques animaux, comme le cochon, se trouve garnie en dedans (*voy.* Axonge).

En terme de marine, un navire est *en panne* lorsque ses voiles sont orientées de telle sorte que, l'action du vent sur les unes étant contrebalancée par son action sur les autres, sa marche progressive est suspendue. Alors le bâtiment n'a plus qu'un mouvement latéral ou *de dérive*, naturellement très lent (*voy.* Manoeuvre). La vue de vaisseaux ennemis, le besoin d'attendre des bâtiments éloignés ou le retour du jour dans des parages peu connus, l'incertitude où l'on est si la route qu'on suit est la bonne, et d'autres circonstances semblables, peuvent obliger un navire à *mettre en panne*. L. G-s.

PANNONIE. Sous ce nom, dont Dion Cassius (XLIX) donne une étymologie peu satisfaisante, les anciens désignaient la contrée renfermée entre l'Illyrie au sud, le Danube à l'est et au nord-est, le Norique au nord et à l'ouest, dont elle était séparée par les Alpes Noriques; contrée habitée par le peuple thrace des Pannoniens, dont le premier nom paraît avoir été Péoniens (de la Péonie). Avant Auguste, personne n'était parvenu à soumettre les Illyriens et les Dalmates; Octave entra dans les montagnes de la Pannonie et s'empara de toute la contrée (10 ans av. J.-C.); obligé d'y revenir, il soumit encore une fois les deux peuples. Puis il envoya dans la Pannonie Tibère, qui parvint à étouffer le germe d'une conspiration prête à éclater. A la suite de ces événements, les Pannoniens, aidés

par les Romains, s'établirent, à ce qu'il paraît, sur les bords du Danube; mais il est probable que c'est seulement sous le règne de Claude qu'ils furent admis à jouir des droits accordés aux habitants des provinces romaines. La Pannonie était constamment occupée par quelques légions. On sait quel rôle elles jouèrent souvent dans l'histoire des révolutions de l'empire. Cette province embrassait à la fois l'Autriche supérieure et la Styrie, une grande partie de la Hongrie, une partie de la Carniole et de la Croatie, toute l'Esclavonie et une portion de la Bosnie, le long des rives de la Save. Ses principales villes étaient *Vindobona* (Vienne), *Carnuntum*, *Siscia* (Sissek), *Arrabona* (Raab), etc., et ses principaux habitants les Colapins, les Latovices et les Scordisques. Il est à présumer que ce fut l'empereur Adrien qui divisa cette contrée en Pannonie-Supérieure ou Occidentale (plus tard *Pannonia Prima*), et Pannonie-Inférieure ou Orientale (plus tard *Pannonia Secunda*). L'étendue entre les rivières de Save et de Drave portait en outre le nom spécial de *Interamnia* (entre les fleuves). Depuis les guerres des Marcomans (*voy.*), ce pays fut souvent en butte aux invasions des Barbares. Il eut surtout à souffrir dans les émigrations des peuples du Nord. Au IVe siècle, les Romains en perdirent une partie, qui fut conquise d'abord par les Vandales, puis par les Goths. Les Sarmates, qu'on regarde comme les ancêtres des Slaves d'aujourd'hui, s'établirent dans les montagnes de la Pannonie. Plus tard, les Gépides et les Ostrogoths, avec le consentement des empereurs d'Orient, s'emparèrent de toute la contrée. Lorsque les derniers se rapprochèrent des campagnes italiennes, les Lombards entrèrent en Pannonie et soumirent les Gépides. La Pannonie occidentale, où l'église latine ne tarda pas à fonder un siége métropolitain, fit seule partie de l'empire de Théodoric-le-Grand; la Pannonie orientale au contraire resta sous la dépendance des empereurs d'Orient. Songeant à leur tour à pénétrer en Italie, vers 568, les Lombards abandonnèrent la Pannonie aux Avares (*voy.*), qui furent vaincus par Charlemagne et obligés d'embrasser le christianisme. Enfin les Hongrois conquirent la Pannonie environ vers l'an 900. *Voy.* HONGRIE, et pour l'histoire antérieure de la contrée, l'art. *Pannonien* de l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, ainsi que l'ouvrage approfondi de J.-Chr. d'Engel, qui forme en plusieurs parties le t. XLIX de la grande *Histoire universelle*, éd. de Halle, 1797, in-4°. S.

PANORAMA (de πᾶν, tout, et ὅραμα, vue), grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur, qui est au centre, voit les objets représentés comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. Pour exécuter un panorama, l'artiste doit se placer sur une tour ou sur une montagne d'où il découvre tous les objets distinctement, aussi loin que la vue peut s'étendre. Sa peinture achevée, on la suspend aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, de telle sorte que le spectateur, placé au milieu, se trouve comme transporté à l'endroit qu'avait occupé l'artiste. La lumière tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. Cette invention est due à un Allemand, le professeur Breysig, de Dantzig; Rob. Barker l'introduisit en Angleterre en 1793; Robert Fulton fit connaître les panoramas en France vers 1804. On appelle *diaphanorama* (διαφανὴς, transparent, lucide), le tableau d'une ville ou d'un pays représenté en perspective et convenablement éclairé, de manière à en offrir la vue réelle. Quand un tableau semblable représente seulement un objet déterminé, soit l'intérieur d'un édifice, soit l'extérieur, etc., on l'appelle *diorama* (*voy.*). Ces sortes de tableaux, qui peuvent recevoir des variations de lumière, sont de l'invention de MM. Bouton et Daguerre (*voy.*). M. Gropius a beaucoup perfectionné les dioramas sous le rapport artistique, et il est parvenu à produire le plus haut degré possible d'illusion.

On a encore des *stéréoramas* (de στερεὸς, ferme, fixe), cartes topographiques en relief, faites de pâte de papier; des *myrioramas* (de μυρίοι, dix mille, milliers), sorte de petites vues que l'on forme à volonté à l'aide de figures mobiles en carton peint, et représentant

des arbres, des maisons, des fabriques, des animaux, etc.; et des *néoramas* (*voy.* ce mot). Delanglard a donné le nom de *géorama* (*voy.*) à un globe creux de son invention, ayant 40 pieds de diamètre, qui représente sous une forme sphérique la carte de la terre. Le *cosmorama* (*voy.*) est une salle où sont rassemblées, en une longue suite de tableaux, des vues ou scènes remarquables, auxquelles des verres grossissants donnent la grandeur naturelle. Le *pléorama* (de πλέω, je navigue), inventé par Langhaus de Breslau, en 1831, est une espèce d'imitation de la nature en mouvement; les points de vue d'un paysage changent à chaque instant, et se montrent fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque. *C. L. m.*

PANSE, *voy.* Estomac.

PANSEMENT, partie importante de la pratique chirurgicale, et qui tantôt constitue à elle seule le traitement de la maladie, tantôt en forme un accessoire assez indispensable pour que son omission ou sa mauvaise exécution puisse en compromettre sérieusement le succès. C'est par un pansement bien fait que l'on mène à guérison une plaie simple ou une fracture sans complication; et des pansements mal dirigés peuvent empêcher qu'une opération faite suivant toutes les règles de l'art arrive à un résultat favorable : aussi les bons chirurgiens de toutes les époques leur ont-ils accordé une grande importance.

Doucement, *mollement* et *promptement*, tels sont les trois mots consacrés pour exprimer les principes qui doivent diriger le chirurgien. Tout pansement a pour objet de garantir les parties blessées du contact de l'air et des corps extérieurs, et de les maintenir dans une situation favorable à la réunion ou à la consolidation. Avant tout, il faut disposer les divers objets nécessaires, tant pour nettoyer les parties malades que pour les remettre dans l'état convenable, savoir, de l'eau, des éponges, de la charpie, des compresses de diverses formes, des bandelettes agglutinatives, des bandes roulées, des bandages appropriés, des attelles de bois et de carton, etc. Alors, le chirurgien, quand il a placé le malade dans une position commode, s'occupe d'abord à ôter l'appareil posé précédemment, ayant soin d'éviter toute secousse et tout tiraillement douloureux; puis, après avoir abstergé les surfaces malades et enlevé les matières étrangères qui les recouvrent, il y dépose successivement les diverses pièces de l'appareil nouveau, charpie, compresses, bandes, etc., avec la précaution de serrer le tout assez pour maintenir exactement, mais sans compression, surtout partielle et inégale. C'est une difficulté que de bien appliquer un appareil compressif. *Voy.* Bandage, Fracture, Plaie, etc. F. R.

PANTALON, personnage de la comédie italienne, représentant ordinairement un vieillard amoureux et dupé, mais quelquefois aussi un honnête bourgeois plein de bon sens. Toujours Vénitien, Pantalon parlait le dialecte et portait le costume de son pays, la culotte prolongée, qui prit son nom, une longue robe et un habit de dessous garni de boutons. L. G-s.

PANTHÉISME (πᾶν, tout; θεὸς, dieu). C'est la doctrine qui identifie le monde avec Dieu, et qui ne reconnaît qu'une substance unique, réunissant en elle les attributs de l'esprit et de la matière, la pensée et l'étendue. La multitude des phénomènes qui frappent l'homme, soit hors de lui, soit en lui-même, le conduit d'abord au polythéisme; le besoin de l'unité inhérent à l'esprit humain, le ramènera plus tard au théisme. Mais avant d'arriver à ce but, il prend bien des voies détournées, et il essaie bien des erreurs. Le fétichisme, le sabéisme et toutes les espèces de naturalisme (*voy.* ces mots), finissent par se généraliser dans le culte de l'univers-dieu, et aboutissent nécessairement à diviniser le monde, à faire l'apothéose de la nature, ce qui n'est autre chose que le panthéisme.

Mais le panthéisme revêt plus d'une forme, et comporte divers degrés. Il y a celui du peuple, et celui des savants. L'un, instinctif et primitif, est celui de l'Orient; il se manifeste dans ces climats où l'homme est absorbé par la nature, et semble vivre d'une vie commune avec elle; l'autre, fruit de la réflexion, déduction laborieuse du raisonnement, est

le dernier mot du culte de la nature matérielle : c'est le panthéisme de la philosophie grecque, qui partait de l'éternité de la matière et de l'impossibilité de la création ; tandis que le panthéisme oriental dérive du système des émanations (*voy.*). En effet, ce système suppose une substance unique, ou une âme du monde, qui rayonne hors d'elle-même par un mouvement d'expansion, et produit ainsi tous les êtres ; ces êtres, après avoir fait leur apparition dans le monde, doivent retourner à la source dont ils émanent ; c'est ainsi que l'absorption des êtres particuliers dans le grand tout est une conséquence nécessaire du système des émanations. L'Orient est la patrie du panthéisme, parce que c'est en Orient que le culte de la nature a toujours régné presque sans partage. L'Indien vit dans le ravissement de la vie universelle, manifestée à des degrés divers, mais avec identité de nature sous toutes les formes répandues dans l'univers. Ce dogme, qui résume tout le génie de l'Asie, fait le fond des grands systèmes philosophiques de l'Inde : c'est le principe de l'école Védanta, fondée par Viasa, laquelle enseigne que Brahma seul existe ; qu'il est l'être un, éternel, affranchi de toutes limites ; qu'il n'y a point d'existence réelle autre que la sienne, et que s'il existait hors de lui des réalités multiples, limitées, composées, il faudrait qu'elles fussent émanées de Brahma. Cette philosophie, transformée par le bouddhisme (*voy.* ces noms), est devenue une religion qui, des bords du Gange, son berceau, a successivement envahi Ceylan, la Chine, le Japon, la Corée, le Tibet, et jusqu'aux peuples tatars. Tirer l'homme de la sujétion des existences changeantes et périssables, soumises au trouble et à la souffrance, pour l'élever à l'état de repos immuable qui résulte de l'union de l'intelligence avec la substance infinie d'où elle émane, tel est l'esprit du quiétisme bouddhique. De la religion, le panthéisme indien a pénétré dans le gouvernement par l'établissement de la royauté théocratique, dans la constitution sociale par la distinction fondamentale des castes, dans les lois civiles par la confusion du droit privé avec le droit divin, et jusqu'au sein de la famille par la polygamie (*voy.* tous ces mots).

Le panthéisme grec, nous l'avons déjà dit, présente un tout autre caractère. Considéré dans son point de départ, il est l'œuvre du raisonnement et non plus une intuition instinctive ; il est plus spéculatif et il s'appuie sur des principes tout-à-fait différents. Considéré dans ses conséquences, son influence s'arrête dans l'enceinte des écoles, il ne pénètre pas, comme dans l'Inde, au cœur de la société. Il se partage en deux branches principales, celui de l'école éléatique, et celui de l'école ionique, qui aboutit bientôt à l'école atomistique (*voy.* ces mots).

Xénophane (*voy.* ce nom et les suiv.), le premier, déduisit du principe *rien ne se fait de rien*, les arguments qui constituent le panthéisme, et il établit qu'il n'y a dans le monde qu'un seul être incréé, éternel, immobile, qui seul est tout. Suivant Aristote, Xénophane raisonne ainsi : « Si quelque chose existe, il doit être éternel : car il n'a pu naître du semblable, ni du dissemblable, parce que le semblable ne peut engendrer une autre chose semblable ; et s'il naissait du dissemblable, quelque chose se ferait de rien. Donc, rien ne naît, rien ne meurt ; mais ce qui est est éternel et est Dieu. Mais, par sa nature, Dieu n'est inférieur à rien, et ne peut être vaincu par rien. Dieu est donc supérieur à tout. Si Dieu est supérieur à tout, il doit être un. Dieu étant un, il est nécessaire qu'il soit dans toutes ses parties semblable à lui-même, en sorte que par toutes ses parties il voie, il entende, il sente. Étant semblable à lui-même dans toutes ses parties, il faut qu'il soit sphérique, car la forme sphérique est la seule qui soit la même dans toutes ses parties. »

Il importait à Xénophane de concilier avec l'expérience sensible les conséquences qu'il tirait de son principe, rien ne se fait de rien. L'expérience des sens lui était contraire, car il nous montrait non une chose unique, mais une foule de choses ; non un être semblable dans toutes ses parties, mais composé de parties très diverses ; non un être immuable, mais un mouvement et un flux perpétuel

de choses, dont les unes naissent et les autres meurent. Xénophane ne trouva d'autre moyen de résoudre cette contradiction de l'existence sensible avec les conséquences qu'il déduisait de son principe, que de nier tout-à-fait la vérité et la certitude de l'expérience et de toute la connaissance humaine. Il prétendit qu'il n'y a pas de *science* des choses, mais seulement une *opinion*. Tels sont les premiers éléments du panthéisme, dégagés par Xénophane avec une grande hardiesse d'esprit, quoique non encore liés avec toute la rigueur que ses successeurs ont donnée au système, surtout parmi les modernes.

Les spéculations de l'école ionique sur les éléments eurent pour conclusion nécessaire l'atomisme, représenté par Leucippe et par Démocrite. Or, le système des atomes conduit à un système de nécessité générale et absolue. Chaque atome contient en lui-même la force motrice : cette force et son action sont aussi nécessaires que l'atome ; et la même nécessité qui fait exister les atomes forme les organes des animaux, et répand les images. Les connaissances et les sentiments des esprits sont donc nécessaires comme la formation des corps. Le panthéisme éléatique absorbait le monde dans la divinité, et se formulait ainsi : Dieu est tout. Le panthéisme des ioniens et de l'école atomistique absorbe la divinité dans l'univers, et se formule ainsi : tout est Dieu.

Toute la philosophie grecque, même les écoles postérieures à Socrate, dominées par le dogme de l'éternité de la matière aboutissent également au fatalisme et au panthéisme. Le monde d'Épicure était une machine qui se montait par le hasard, comme elle s'était formée par lui ; celui de Straton était une plante qui végétait ; celui de Zénon, un animal intelligent, sans liberté. Mais enfin le contact de la philosophie grecque avec les doctrines orientales, dans l'école d'Alexandrie, vint rendre au panthéisme une tendance plus idéaliste. Dans la lutte que le néoplatonisme alexandrin entreprit contre la religion chrétienne, qui dès lors prétendait à la conquête du monde, il fit alliance avec le mysticisme des cabalistes et des gnostiques. Son dogme dominant est l'unité de la substance et de l'être ; par là, toute individualité se trouve réduite à la condition de pur phénomène, toute personnalité est anéantie, et par conséquent toute liberté. C'est là le trait essentiel du panthéisme. L'*unité*, dit Plotin, est supérieure à l'être et à l'intelligence ; elle est au-dessus de toute action et de toute connaissance ; c'est l'être indéterminé et inactif. Du sein de cet être dérive l'*intelligence*, le second principe, parfait aussi, mais subordonné ; elle en procède comme la lumière émane du soleil ; elle est l'objet conçu, le sujet qui conçoit et l'action même de concevoir ; elle est la pensée et le penser. L'*âme universelle* est le troisième principe ; de cette âme émanent les dieux, les hommes et la matière. Telle est la trinité néoplatonicienne, que les alexandrins opposèrent à la trinité du christianisme.

Le panthéisme du moyen-âge procède par une filiation directe du panthéisme de l'école d'Alexandrie. Au IX^e^ siècle, Jean Scot Érigène, le traducteur des ouvrages du faux Denys l'Aréopagite, est le représentant et l'interprète le plus ardent de cette tentative d'amalgame commencée bien avant lui, entre le néoplatonisme alexandrin et la théologie chrétienne. Il nous reste deux ouvrages d'Érigène, l'un sur la prédestination, l'autre intitulé : *Des divisions de la nature*. L'esprit de ce dernier ouvrage est décidément panthéiste : partout on y voit se reproduire cette pensée fondamentale que l'un et le multiple ne sont que des manifestations diverses d'une seule et même chose, *l'être*. De courtes citations prouveront avec évidence qu'il est l'anneau qui rattache le panthéisme antique au panthéisme moderne ; on reconnaîtra en lui, à la fois un pur reflet des doctrines de l'Orient, et le précurseur de Schelling et de Hegel. « De même, dit-il, qu'originairement le fleuve tout entier découle de sa source, et que l'eau qui jaillit d'abord de la source se répand toujours et sans relâche dans le lit du fleuve, quelle que soit la longueur de son cours, de même la bonté, l'essence, la sagesse, la vie divine et tout ce qui est dans la source de

toutes choses, se répand d'abord dans les causes premières, et les fait subsister, passe ensuite des causes premières dans leurs effets, selon un mode ineffable, et par des degrés non interrompus, circule ainsi des choses supérieures aux choses inférieures, et retourne enfin à sa source par les voies les plus intimes et les plus secrètes de la nature. » Voilà bien le système oriental des émanations. Ailleurs : « Dieu, qui seul est vraiment, est l'essence de toutes choses, comme dit Denys l'Aréopagite : l'*être de toutes choses est ce qui y reste de la divinité.* » — « Toutes les choses qu'on dit être sont des manifestations de Dieu : tout ce qu'on sent et comprend n'est autre chose qu'une apparition de ce qu'on ne voit pas, une révélation de ce qui est caché, une voie ouverte vers l'intelligence de ce qu'on ne comprend pas, un nom de ce qui est ineffable, un pas vers ce qu'on ne peut atteindre, une forme de ce qui n'a pas de forme. » Ici on reconnaît le mysticisme alexandrin dans toute sa pureté. Enfin : « Nous ne devons pas concevoir le Seigneur et la créature comme deux êtres différents l'un de l'autre, mais comme un seul et même être. Car la créature subsiste en Dieu; et Dieu, d'une façon merveilleuse et ineffable, *se crée pour ainsi dire dans la créature où il se manifeste*, d'invisible qu'il est se rend visible, et d'incompréhensible compréhensible. » Ne trouvons-nous pas là, par anticipation, la doctrine de l'identité de M. de Schelling, et l'opinion que Dieu ou l'absolu acquiert la conscience de lui-même par son développement successif au sein de l'humanité et au sein du monde.

Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, Amalric ou Amaury de Chartres, et David de Dinant introduisirent les doctrines d'Érigène dans l'enseignement de la théologie, et furent condamnés comme hérétiques par un concile de Paris. Selon eux, Dieu et la matière première sont des êtres simples; d'où il résulte qu'il y a identité entre eux, car on ne peut concevoir de différence entre des êtres simples. Donc, tous les êtres ne sont que Dieu, et Dieu est tout; le créateur et la créature sont une seule et même chose; les idées créent et sont créées. Dieu est dit la fin de toutes choses, parce que toutes choses doivent revenir en lui, pour reposer immuablement en Dieu et rester un seul individu incommutable. Tout est un et tout est Dieu; Dieu est donc l'essence de toute créature. On aperçoit ici l'influence de la scolastique. Amalric, disciple d'Abélard, paraît avoir été *réaliste*; c'est ainsi qu'il aura été conduit à dire que les *idées*, c'est-à-dire les universaux compris dans l'intelligence divine, *créent*, en tant qu'ils constituent l'essence de tous les objets individuels, et *sont créés*, en tant qu'elles sont en Dieu et qu'elles tirent leur origine de lui; et qu'enfin le Créateur et la créature sont une même chose en tant que toutes choses se réduisent à une seule essence.

Jordan Bruno (*voy.*) de Nole, brûlé comme hérétique, l'an 1600, fut peut-être, avant Spinoza, celui qui exposa le panthéisme de la manière la plus complète, quoique encore avec beaucoup d'obscurité; il a composé de nombreux ouvrages, dont les plus importants sont un poëme intitulé *De minimo*, sur le premier et le dernier élément de toutes choses, et un traité *De causâ, principio, et uno*. Bruno a donné à la doctrine éléatique son complément; il établit la différence entre la cause et le principe, entre ce qui est et ce qui peut être; puis, remarquant que ce qui peut être est contenu dans ce qui est, que la possibilité est donnée dans la réalité, il s'élève de là au principe suprême des choses, à *l'être*, qui, *un et tout* par lui-même, comprend à la fois tout ce qui est et tout ce qui peut être. Jordan Bruno, très versé dans la philosophie d'Aristote, qui faisait de la *forme* le principe des choses, finit, après maintes spéculations sur les fonctions diverses de la *forme* et de la *matière*, par conclure à leur identité. Tout ce qui est et tout ce qui peut être revient à l'*un*.

Enfin Spinoza (*voy.*) vint donner au panthéisme sa forme la plus rigoureuse et la plus originale. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer son système en détail; qu'il nous suffise de rappeler que la philosophie de Spinoza est fille de Descartes,

et qu'il déduisit la nécessité d'une substance unique, de la définition cartésienne de la substance; il tire la conclusion logique des prémisses que lui avaient fournies le cartésianisme, et il en fait l'application, avec une rigueur inflexible, à la morale, à la politique, à la religion, sans reculer devant aucune conséquence. Dieu étant donné comme la substance unique, il en résulte que les individus n'en sont que des parties ou des modifications. Une chose digne de remarque, c'est le peu de succès que la philosophie de Spinoza a obtenu en France jusqu'à nos jours. A part ce goût de la clarté, qui est chez nous comme le premier besoin des esprits, à part un éloignement naturel pour les formes géométriques, dont les livres de Spinoza sont hérissés, on peut dire que l'activité individuelle et le sentiment de la personnalité étant développés à l'excès en France, il doit y avoir dans le caractère même d'une telle nation une répulsion innée contre une doctrine qui prétend absorber le *moi* dans le tout; l'esprit français aura toujours beaucoup de peine à admettre un système où toutes les individualités vont se perdre au sein de l'infini. En Allemagne, au contraire, l'influence de Spinoza sur la philosophie a été immense; l'Allemand, rêveur et contemplatif, vit beaucoup plus au sein de l'universalité des choses, le sentiment du grand *tout* lui est beaucoup plus naturel, et toute la poésie germanique atteste cette conscience d'une sorte de co-existence et de fraternité avec la nature. Aussi les grands systèmes que la philosophie allemande a enfantés au XIX^e^ siècle sont-ils en affinité intime avec les doctrines de Spinoza.

Fichte avait dit : « L'univers c'est moi, m'objectivant à moi-même ou me posant en face de moi, comme *non-moi*, car je ne puis rien connaître hors de moi. » M. de Schelling, l'auteur de la philosophie de la nature, a dit : « L'univers c'est l'absolu, le *un*, s'ouvrant, se manifestant, se déployant. L'absolu n'est ni le moi, ni le non-moi, puisque ces deux termes, provenant de l'opposition du sujet et de l'objet, sont relatifs l'un à l'autre, et s'impliquent mutuellement; ce sont donc de purs phénomènes. La vérité ne peut être que dans l'identité absolue de l'idéal et du réel, qui, en absorbant toutes les contradictions, refait le *un*, l'universel ou Dieu. Dieu, ou le *un*, s'est brisé en formes multiples, pour acquérir par son développement la conscience de lui-même ; et tous les êtres manifestés par l'évolution successive de l'absolu sont des modifications de sa substance et des formes de sa vie. Dieu ne se réalise que par l'existence de l'humanité et par celle du monde. » Hegel est venu à son tour et a dit : « L'absolu c'est l'idée, l'idée une, éternelle, impérissable. En puissance dans le principe, elle s'exprime ou se réalise par la parole, et l'existence de l'univers est le résultat de cette manifestation. Toutes les existences sont des moments, des parties, ou des degrés du développement de l'idée, et la logique transcendentale, science de l'idée absolue, est la science universelle. »

Tels sont les trois systèmes qui se sont tour à tour produits et combattus en Allemagne, et que l'on se met à commenter en France. Ils sont tous trois identiques au fond, ils disent la même chose, savoir : que Dieu, l'homme et le monde sont *un* en substance, et distincts seulement par la forme ; que l'homme et le monde sont des attributs de Dieu ou des modifications du grand tout. Ce Dieu impersonnel, qui ne se réalise que dans la nature et dans l'humanité, paraît régner aujourd'hui dans la philosophie allemande, et obsède même déjà la pensée des esprits français. Le panthéisme refuse à Dieu la personnalité pour sauver en lui l'infini. Tentative impuissante! car alors Dieu ne peut se réaliser que dans le fini; mais le fini ne suffit pas à le réaliser. L'univers fini ne sera jamais adéquat à l'idée de Dieu infini. En vain le panthéisme croit résoudre la contradiction, en disant que Dieu se manifeste dans l'infinie variété des choses finies; cette variété, quelque féconde que vous la supposiez, n'aboutira jamais qu'à l'indéfini. Dieu n'est donc jamais réalisé en tant qu'infini; le panthéisme immole inutilement la personnalité de Dieu.

Est-il besoin de rappeler ses conséquences pour l'humanité? Il absorbe l'homme en Dieu; par conséquent il

abolit la personnalité, il anéantit toute liberté, et par suite, toute morale : l'intelligence n'a plus de refuge qu'au sein du fatalisme. Le résultat de cette philosophie serait l'inertie complète de l'homme. Il n'a plus qu'à s'abandonner au cours des événements, il ne doit résister à aucune influence, puisqu'il n'est plus responsable de rien. Ainsi l'homme abdique sa souveraineté sur la nature pour se résigner au joug d'une nécessité fatale. Si tous les individus ne sont que des particules du grand tout, si toutes les personnalités sont absorbées dans l'être unique, leur action n'est plus de leur fait et la liberté est illusoire. Toutes nos actions, toutes nos pensées doivent donc être rapportées au grand tout dont elles émanent et dont elles sont des manières d'être, et de plus, elles deviennent nécessaires, puisqu'elles sont l'expression de la substance unique qui est partout et qui absorbe tout.

Cependant, il faut l'avouer, l'apparition du panthéisme est aujourd'hui le grand événement de la pensée contemporaine; tous les esprits en sont troublés. Non-seulement la rêveuse Allemagne, avec son vague instinct de l'infini et sa tendresse pour la nature, s'abandonne avec une sorte de passion à cet imposant système; mais en France même, de hautes intelligences semblent céder à cet enivrement. D'où part ce mouvement de la pensée qui agite l'élite des esprits et qui déjà fermente dans la foule ? Serait-ce que l'idée de Dieu, cette idée directrice de l'esprit humain, serait au moment de subir une évolution nouvelle ? Le Dieu auquel nous croyons, le Dieu annoncé par Moïse, et dont la notion fut épurée, agrandie, complétée par le christianisme, le Dieu libre, le Dieu créateur, le Dieu aimant s'est établi dans la conscience du genre humain avec un empire indestructible. Le panthéisme, au contraire, ne connaît qu'un Dieu mort, car il est sans individualité, sans conscience de son être; un Dieu soumis à la fatalité, car le monde émane nécessairement de son sein; un Dieu qui ne connaît pas l'amour, car ni le bon ni le mauvais n'existent pour lui. Jamais donc le Dieu personnel ne cédera l'empire à cette vague et ténébreuse unité du panthéisme. Mais il faut le dire aussi, le Dieu chrétien, facile à concevoir par sa volonté, par son action personnelle, a souvent heurté contre l'écueil de l'anthropomorphisme; les passions que lui prêtait une dévotion étroite, et les notions non moins rétrécies de quelques systèmes l'ont amoindri jusqu'aux proportions du Dieu fini du déisme. Mais nous ne pouvons plus croire désormais à un Dieu séparé du monde et borné par lui. Une vue plus profonde de l'histoire nous a fait sentir la vie divine au sein de l'humanité ; une vue plus profonde de la nature nous a également révélé la vie divine au sein de l'univers : nous ne pouvons plus nous contenter du déisme, il est irrévocablement dépassé. Nous avons le sentiment profond de l'immanence de Dieu. Or, l'idée d'un Dieu personnel a toujours été mêlée jusqu'ici de déisme. Par une réaction naturelle, les esprits se sont rejetés dans l'excès contraire. Nous ne pouvons y demeurer. Nous cherchons un Dieu personnel et distinct du monde comme celui du christianisme, et à la fois universel et immanent comme celui que promet le panthéisme. On l'a dit avec vérité : cette transformation des idées de Dieu, du monde et de leur rapport remue toutes les questions ; elle est la crise qui agite et trouble aujourd'hui l'esprit européen. A-D.

PANTHÉON. Comme le désigne ce nom grec, on appelait ainsi, dans l'antiquité, un temple consacré à toutes les divinités (πᾶς, tout, θεὸς, dieu) ou au moins aux principales. Le panthéon le plus célèbre fut celui de Rome, élevé dans le Champ-de-Mars par Agrippa, favori d'Auguste, et dédié à Jupiter Vengeur, à l'occasion du retour d'Égypte de son maître. Ce temple fut consacré, en 607, par le pape Boniface IV, à la Vierge et à tous les saints, d'où lui est venu le nom de *Sainte-Marie aux Martyrs*. Cependant on l'appelle plus souvent encore *la Rotonde*, à cause de sa forme circulaire. Le jour vient de la coupole, qui est tout en pierre. Le portique, bien conservé, paraît être d'une architecture plus moderne que l'édifice lui-même; il est soutenu par 16 colonnes de granit

oriental de 15 pieds de circonférence. L'intérieur était orné des plus belles statues des dieux, mais les meilleures avaient été transportées à Constantinople par Constantin. La niche principale, où se trouvait la statue de Jupiter, renferme aujourd'hui le maître-autel. On y admire encore dans huit niches antiques autant de colonnes posées par Adrien. Le temple a 137 pieds de haut sur autant de large; sa coupole a 27 pieds de diamètre à la base; il est pavé en porphyre. Quoiqu'il ait beaucoup souffert du vandalisme des Barbares et même de quelques empereurs, de quelques papes, son aspect produit une impression étonnante. Il renferme le mausolée de Raphaël. Stuart a cru retrouver les ruines du magnifique panthéon que l'empereur Adrien avait fait élever à Athènes (*voy.* ce nom et ACROPOLIS), et qui était soutenu par 120 colonnes de marbre; mais d'autres pensent que ces débris sont ceux d'un portique.

Paris a aussi son Panthéon, dédié aux grands hommes de la France, bâti sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève (*voy.* ce nom et GÉNOVÉFAINS). Cette église tombant en ruines, Louis XV résolut, à l'instigation de la marquise de Pompadour, de la faire reconstruire sur les plans grandioses de l'architecte Soufflot (*voy.*); il en posa lui-même la première pierre, le 6 septembre 1764. La révolution de 1789 changea sa destination religieuse (*voy.* BARNAVE, T. III, p. 59); Napoléon rendit cet édifice au culte, en 1806, en lui conservant toutefois sa haute destination sépulcrale; Louis XVIII le restitua complétement à la patronne de Paris. Le péristyle de ce temple majestueux consiste en 22 colonnes cannelées, d'ordre corinthien, de 60 pieds de haut et de 5 $\frac{1}{2}$ de diamètre, lesquelles supportent un fronton de 120 pieds de long sur 24 de large, dû au ciseau de M. David (*voy.*) d'Angers, et représentant le génie de la France qui distribue des couronnes à des hommes illustres des temps modernes. Au-dessous de ce bas-relief, dans la frise, se lit l'inscription composée par le comte de Pastoret : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Ce temple d'un effet grandiose, et qui a la forme d'une croix grecque, disposition qui rappelle sa destination primitive, est surmonté d'un dôme de 282 pieds de haut; ce dôme, tout en pierre, consiste en trois coupoles superposées et ornées d'admirables fresques de Gros (*voy.* ce nom). Malheureusement, l'harmonie de l'intérieur de l'édifice est rompue par des piliers massifs, que, pour la solidité du bâtiment, on a dû substituer aux douze colonnes corinthiennes qui supportaient la coupole, et dans lesquels on a scellé des tables de bronze où sont gravés les noms des victimes de la révolution de juillet. Les vastes caveaux du Panthéon, qui a repris son nom et sa destination depuis 1830, renferment les restes de Voltaire et de Rousseau, ainsi que les mausolées de quelques autres hommes célèbres, comme Lagrange, Bougainville, Lannes, etc. Les honneurs du Panthéon ont quelquefois été prodigués sans discernement (Marat lui-même n'en fut-il pas jugé digne?); mais une loi renouvelée après la révolution de juillet dispose qu'ils ne seront plus accordés que dix ans après la mort de l'homme pour qui on voudrait les demander. *C. L. m.*

PANTHÈRE, espèce de mammifère comprise dans le grand genre chat (*voy.*), plus petite que le tigre, et offrant beaucoup de ressemblance avec le léopard (*voy.* ce nom) par sa taille et par sa couleur. Son beau pelage fauve en dessus, blanc en dessous, offre six ou sept rangées de taches noires en forme de rosaces sur les flancs; sa queue est de la longueur de la tête. Cet animal est répandu dans toute l'Afrique, dans l'archipel Indien et dans les parties méridionales de l'Asie. Ses mœurs sont celles de tous les grands carnassiers du genre chat. La panthère attaque surtout les antilopes et les singes, qu'elle poursuit jusque sur les arbres. Sa peau forme un article important dans le commerce des pelleteries. Les anciens, et même les modernes, ont confondu sous le nom de panthères plusieurs espèces de chats, aujourd'hui reconnues comme bien distinctes: telle est, entre autres, la *grande panthère d'Amérique*, qui n'est autre chose que le jaguar (*voy.* ce mot). C. S-TE.

PANTIN, figure coloriée et découpée dans un carton, dont on peut faire mouvoir les membres au moyen d'un fil. *Voy.* MARIONNETTES. X.

PANTOGRAPHE (de πᾶν,-τος, et γράφω, j'écris), instrument à l'aide duquel on peut copier exactement le trait de toutes sortes de dessins, en les rendant à volonté en grand ou en petit. Le pantographe est composé de quatre règles mobiles ajustées ensemble sur quatre pivots et formant entre elles un parallélogramme. Leur disposition est telle que, lorsque avec une pointe adaptée à l'extrémité d'une de ces règles prolongée, on suit les contours d'un dessin ou d'un plan à reproduire, un crayon fixé sur le prolongement d'une autre branche trace légèrement le même trait, d'une grandeur pareille, ou bien plus grand ou plus petit, selon la position que l'on a donnée au crayon. A la tête du porte-crayon s'attache un fil avec lequel on le soulève à volonté pour quitter un trait et en recommencer un autre sans interrompre le mouvement des règles et sans les déplacer.

Des instruments analogues servent à copier la nature même ou un tableau; mais alors au lieu d'une pointe qui suivrait les traits de l'original, c'est un point de mire que la main guidée par l'œil fait mouvoir dans la direction des contours de l'objet à représenter : tel est le diagraphe (*voy.*) de M. Gavard.

Le pantographe était connu dès l'an 1631. On en lit la description dans un ouvrage imprimé à Rome à cette époque sous ce titre : *Pantographia, seu Ars delineandi res quaslibet*, etc. Il a été depuis perfectionné par plusieurs personnes, Canivet, Langlois, Lafond et M. Gavard. L. L.

PANTOMIME, (mot grec formé de πᾶν,-τος, μιμέομαι, j'imite), art d'exprimer par des gestes (*voy.* ce mot, MIMIQUE, ACTION, etc.) et sans l'aide de la parole articulée, tout ce qui se passe dans l'âme, même les nuances les plus délicates du sentiment. On conçoit, d'après cette définition, toute l'excellence, mais aussi toute la difficulté de la pantomime. Comme ce n'est pas trop de la parole jointe à l'action pour exprimer les nuances de la pensée, la pantomime, privée du plus puissant de ces deux moyens, est obligée de ramasser, de concentrer les forces dont elle dispose. Par un heureux privilége qui tient à la difficulté même de la pantomime, elle ne peut exprimer ce qui n'est, dans le discours, que du remplissage, ce qui est diffus; elle ne peut rendre que les idées ayant vraiment de la substance. Voilà pourquoi elle est si serrée, si nerveuse; voilà pourquoi elle a sur tout autre langage l'avantage de la précision, de la netteté, de l'exactitude; voilà pourquoi enfin elle est plus véhémente, plus chaleureuse que l'éloquence même. C'est en raison de ces qualités que la bonne pantomime intéresse si vivement. Elle a surtout régné à Rome avec éclat. Cicéron eut pour ami et pour maître le comédien Roscius (*voy.*), qui, dans les défis que lui portait le grand orateur, traduisait par sa pantomime expressive les discours de celui-ci avec une étonnante fidélité. Sous Auguste, les mimes Bathylle et Pylade qui excellaient, l'un dans le genre tragique, l'autre dans le comique, avaient, selon l'expression de Cassiodore, « des mains éloquentes, une langue au bout des doigts et un silence qui avait de la voix. » Du temps des empereurs, la pantomime était une partie de l'éducation romaine. C'était sans doute, il faut le dire, à l'aide de nombreux signes de convention dont cet enseignement avait répandu la connaissance dans le peuple, que la pantomime était devenue une langue complète et qui pouvait tout rendre. Aussi les Romains étaient-ils si passionnés pour la pantomime qu'elle avait presque détrôné la tragédie et la comédie, et que l'empereur Antonin, ayant voulu restreindre le nombre des représentations des mimes, souleva un mécontentement si général qu'il renonça à son projet. Plus près de nous, Garrick (*voy.*), surnommé le Roscius moderne, possédait au plus haut degré le talent de la pantomime. On reproche avec raison aux acteurs qui, de nos jours, la jouent accidentellement, que leur physionomie n'est pas assez mobile, que leur jeu est pâle et sans expression. C'est peut-être parce qu'ils peuvent parler, et

qu'ils ne l'oublient pas assez. Qu'ils étudient donc ceux que la privation de cette faculté oblige à être expressifs autrement que par la parole; qu'ils prennent modèle des sourds-muets (*voy.*) dont la vivacité nous étonne souvent, surtout depuis que des méthodes ingénieuses ont émancipé l'intelligence de ces infortunés, et lui ont ouvert le vaste champ des pensées abstraites. L. G-s.

PAOLI (Pascal), naquit en 1726, au village de la Stretta, placé sous la juridiction de Bastia. Son père, Hyacinthe Paoli, général distingué et aimé des Corses, mais que les persécutions du gouvernement génois avaient forcé de fuir à Naples, en 1739, l'y fit élever à l'école militaire, et l'envoya, en 1755, à ses compatriotes, insurgés contre leurs maîtres. Ils le nommèrent capitaine général de l'île, et le placèrent à la tête de leur gouvernement. Quoiqu'il jouit de toute la considération et de toute l'autorité d'un roi, le jeune Paoli refusa constamment d'en prendre le titre. L'activité et l'énergie avec lesquelles il travailla à améliorer l'état de ce peuple à demi barbare, eurent les plus heureux résultats. A son arrivée, il avait tout trouvé dans le plus grand désordre; il n'y avait ni vivres, ni munitions, ni argent, ni armes, et l'île entière était divisée en partis ennemis. Il régularisa l'administration, organisa une armée régulière, fonda une université à Corte, et parvint à substituer l'action régulière des tribunaux aux sanglantes vendettas. Après avoir établi un peu d'ordre, il tourna ses armes contre les Génois qu'il força à se renfermer dans quatre places et à implorer le secours de la France. Les Français occupèrent ces places, en 1764, tandis que Gênes continuait la guerre contre le reste de l'île; mais la vigoureuse résistance de Paoli et de son frère obligea enfin la république à céder à la France, en 1768, tous ses droits sur la Corse. Paoli, par son influence, avait rendu vaines toutes les tentatives de corruption faites par le sénat de Gênes sur ses compatriotes; il repoussa également avec indignation les offres les plus brillantes du ministre Choiseul, et lorsque, pressé de tous côtés par le marquis de Marbois et le comte de Vaux, il dut abandonner l'île, il se retira en Angleterre où il fut traité avec une grande distinction.

Vingt ans après, la révolution française rappela Paoli dans sa patrie, et l'ardeur de son républicanisme lui gagna bientôt la confiance du parti révolutionnaire. En 1790, il vint à Paris pour prêter serment de fidélité à l'Assemblée nationale qui avait réuni la Corse à la France. La Fayette le présenta au roi qui le nomma commandant de Bastia. A son retour, il fut élu commandant de la garde nationale et président du département de la Corse. En cette qualité, il appuya de tout son pouvoir les mesures du gouvernement pendant les années 1791 et 1792; mais tout à coup il conçut l'idée de faire de la Corse un état indépendant. Il assembla donc, dans le mois de mai 1793, une junte consultative qui le nomma président et généralissime des Corses. La Convention le cita à sa barre, et comme il n'obéit pas à cette sommation, elle le déclara, le 17 mai, coupable de haute-trahison. Jusque-là, Paoli avait vécu dans les meilleurs rapports avec la famille Bonaparte; mais celle-ci s'étant déclarée pour le parti jacobin, les deux maisons devinrent ennemies. Paoli s'allia alors avec les Anglais, et, de concert avec eux, il chassa les Français de l'île, en 1794. L'Angleterre la traita bientôt en pays conquis; il en résulta une hostilité déclarée entre le vice-roi Elliot et l'ambitieux Paoli, qui, fort mécontent du peu de pouvoir qu'on lui laissait, prit le parti d'abandonner de nouveau sa patrie. Il se retira donc, en 1796, dans les environs de Londres, où il vécut modestement d'une pension de 2,000 liv. sterl., jusqu'à sa mort arrivée le 5 février 1807. *C. L.*

PAON (*pavo*). Cet animal qui, par la magnificence de son plumage, occupe le premier rang parmi les oiseaux, forme, pour les ornithologistes, un genre de l'ordre des gallinacés (*voy.*) auquel ils assignent pour caractères : une aigrette sur la tête, et le développement extraordinaire des plumes qui, chez le mâle, recouvrent la queue, et peuvent se

relever pour faire la roue. Mais ce qui frappe le plus vivement les regards chez le paon, ce qui lui a de tout temps attiré l'admiration de la foule, c'est l'incomparable éclat de sa robe sur laquelle la nature a fondu avec un art si délicat le velouté des plus belles fleurs, le feu des pierreries les plus étincelantes. Qui ne connaît, qui n'a admiré la magnifique espèce que nous élevons pour l'ornement de nos ménageries et de nos parcs, les belles teintes azurées qui ornent son cou, les taches en forme d'yeux qui se peignent sur les grandes plumes de sa queue éblouissante! et cependant, la domesticité a déjà enlevé de l'éclat à la richesse de ces teintes, de l'abondance à ce plumage si touffu. A l'état sauvage, dans les forêts natales de l'Inde, cet oiseau est encore plus beau; le bleu éclatant dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert-doré magnifique. Comme chez nous, du reste, la femelle est privée de cette brillante parure. Après une incubation de 27 à 30 jours, la *paonne* pond une vingtaine d'œufs qu'elle dépose à terre, dans un trou soigneusement caché au milieu des fourrées les plus épaisses. On la voit porter ses *paonnaux* sur son dos, pendant les premiers mois de leur existence, dans le lieu où ils doivent passer la nuit. La queue, qui n'acquiert toute sa longueur qu'au bout de 3 ans, tombe chaque année, vers la fin de l'été, pour repousser au printemps. Cette mue est pour le paon une époque de retraite : il se tait, ne se *pavane* plus, prend un air de tristesse; on dirait qu'il est honteux de se montrer dépouillé de son plus bel ornement. C'est, sans doute, ce qui a fait dire que fier des hommages dus à sa beauté, il étalait avec orgueil devant ses admirateurs sa queue éblouissante; mais l'imagination a pris évidemment ici la place de la réalité; car d'abord la mue est pour tous les animaux de cette classe une époque de malaise et de souffrance; et puis si l'on observe le paon à son insu, on voit que ses mouvements sont les mêmes que lorsqu'il est entouré d'un cercle de flatteurs, et que c'est surtout en présence de ses compagnes qu'il se rengorge et déploie avec complaisance toutes les richesses de son plumage. Ses mœurs sont, d'ailleurs, celles des gallinacés, en général. Sa nourriture habituelle consiste en graines de toutes sortes. Quoiqu'il ait beaucoup de peine à s'élever dans les airs, on le voit cependant parcourir quelquefois des distances assez considérables. La durée de la vie du paon n'est que de 25 ans. Le nom qu'il porte vient, dit-on, du cri rauque et discordant qu'il pousse. Son apparition en Grèce, où il fut longtemps un objet de curiosité publique et où il obtint les honneurs de l'Olympe, date, selon les historiens, des conquêtes d'Alexandre dans l'Inde. Les Romains voulurent connaître le goût de sa chair, et l'orateur Hortensius fut, selon Buffon, le premier qui imagina d'en faire servir sur sa table; espèce de luxe destructeur sur lequel renchérirent les empereurs romains, et qui s'introduisit en France même, il y a quelques siècles, bien que la chair de cet oiseau soit d'un goût médiocre, si ce n'est quand il est très jeune. Au temps des trouvères, on tressait des couronnes avec ses plus belles plumes, et les dames s'en servaient pour éventails, ou dans leurs riches parures. Le pape Paul I^er^ envoya au roi Pepin un manteau tissu de plumes de paon.

Le *paon domestique* (*p. cristatus*), que distingue son aigrette de plumes redressées et s'élargissant par le bout, est sujet à des variétés nombreuses, qui paraissent dues à l'influence de la domesticité. On en voit de grises, de blanches, de noires, de vertes, de jaunes, etc. Les plus constantes sont celles du *paon blanc* et du *paon panaché*. Une autre espèce non moins belle, est le *paon spicifère* (*p. muticus*), ainsi nommé de l'aigrette en forme d'épi qu'il porte sur la tête. Il est originaire du Japon.

Au même groupe appartiennent les *éperonniers* (*polyplectrum*), qui ont deux éperons aux tarses; espèces plus petites et moins belles que les précédentes, et les *lophophores* (*lophophorus*), magnifiques oiseaux du nord de l'Indostan, et dont une espèce, *le monaul*, est grande comme une dinde, noire, avec des reflets changeants d'or, de saphir et d'émeraude sur l'aigrette et sur les plumes du dos. C. S-TE.

PAPA. Ce mot, dérivé du grec πάπας

ou πάππας, est le nom de père approprié à l'organe de l'enfant. Cependant, ce n'était point une corruption de πατήρ, pas plus que μα ou μάμα, maman, ne l'était de ματήρ; car déjà dans le vieux sanscrit on trouve le mot de *papus*, père nourricier, dérivé du verbe *pa*, nourrir, soutenir. Quoi qu'il en soit, les Grecs, après l'introduction du christianisme, ont donné ce nom de père ou d'aïeul à leurs prêtres, et des personnes issues de prêtres ont même pris le nom de *Papado-poulos*. Nous avons parlé des papas grecs à l'art. Orientale (*Église*), T. XVIII, p. 771. Le *protopapa* (de πρῶτος, premier) est un prêtre supérieur, d'un rang immédiatement inférieur à celui d'évêque. En Russie, ces mêmes prêtres s'appellent *popes*, *protopopes*. Des sectes dissidentes avec ou sans prêtres sont désignées sous les noms de *popoftchina*, ou *bezpopoftchina*. S.

PAPAUTÉ, Pape. Le nom de *papa*, dont on a vu l'explication dans l'art. précédent, fut d'abord donné, par les premiers chrétiens, à la plupart des évêques qu'on regardait comme des pères spirituels, mais surtout au patriarche d'Alexandrie qui, ayant sous lui beaucoup d'évêques, était considéré comme un père des pères. Les évêques de Rome le prirent à l'exemple de leurs collègues, et il leur fut particulièrement affecté dans le concile de Tolède, en 400. Mais ce n'est que Grégoire VII qui attacha à ce titre le caractère de suprématie qu'on lui reconnaît aujourd'hui dans l'Église catholique. C'est à ce grand pontife que la papauté a dû surtout sa splendeur; c'est lui qui en fit une institution durable et suprême. Avant de l'envisager sous ce point de vue et d'en retracer l'historique, nous examinerons en quoi consiste la dignité papale, et nous traiterons rapidement des droits et prérogatives du siége de Rome ou saint-siége apostolique, des insignes du souverain pontife, de son élection, exaltation et couronnement. Quant au *patrimoine de Saint-Pierre*, auquel se rapporte la puissance temporelle du pape, nous aurons à le faire connaître à l'art. Romains (*États*).

Ainsi que nous l'avons dit au mot Catholicisme (T. V, p. 144), le pape est le chef visible de l'Église catholique, apostolique et romaine; il occupe le premier rang dans la hiérarchie (*voy.*) ecclésiastique. Ses rapports avec le clergé des différents pays sont réglés pour quelques-uns par des concordats (*voy.*), pour les autres par de vieux et constants usages. Pontife suprême, le pape, comme disait S. Bernard, n'est pourtant pas « le maître des évêques, mais l'un d'eux, quoique leur chef, » et spécialement chargé de veiller à l'unité de l'Église et à la pureté de la foi. Dans certains pays, tels que la France, la Bavière et le royaume de Naples, le pape institue les évêques, nommés par le souverain; dans d'autres, comme par exemple en Prusse, ceux-ci sont élus par les chapitres des églises métropolitaines, dont le choix néanmoins doit être chaque fois confirmé par le pape. En matière de discipline ecclésiastique, l'autorité papale n'est pas contestée; mais une foule de restrictions ont paru nécessaires pour concilier l'exercice de sa juridiction avec les exigences du pouvoir séculier. En France surtout, on a toujours eu soin d'écarter des prétentions mal fondées, telles que les canonistes ultramontains les soutenaient. Ainsi, quelque grande autorité qu'on y reconnaisse au pape en matière ecclésiastique, on a maintenu ce principe, qu'elle ne peut jamais s'étendre directement ni indirectement sur le temporel des rois ou autres princes souverains; que le pape ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni disposer en aucune façon de leurs états. Des ordonnances qui remontent jusqu'au temps de S. Louis (mars 1268) établissent qu'il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même sur le temporel des bénéfices du royaume (*voy.* Annates), à moins d'une permission expresse du roi. En matière de dogme, on n'a point reconnu, en France, l'infaillibilité absolue du pape, ni sa supériorité sur les conciles généraux; cependant le recours au saint-siége est admis et l'influence de ses décisions prépondérante; seulement elles ne sauraient plus prévaloir en général contre le sentiment unanime du corps épiscopal (*voy.* Infaillibilité, *église* Gallicane, Déclaration du clergé, Évêques, Conciles, etc.).

Comme chef spirituel, le pape a la sou-

veraine autorité sur l'Église; il fait observer les canons, assemble les conciles, crée les cardinaux, confirme les évêques, institue, autorise ou supprime à volonté les ordres religieux, approuve ou censure les doctrines nouvelles, et écrit dans ce but des *bulles*, des *brefs*, des *encycliques* (*voy.* ces mots); il excommunie ou lève les excommunications, accorde les grandes dispenses, distribue les indulgences (*voy.* ces mots), etc. Ses prérogatives, surtout en ce qui concerne la juridiction qu'il exerce sur les évêques, reposent sur les décrétales qui, comme on sait, sont en partie le fruit de la falsification (*voy.* DÉCRÉTALES, ISIDORE, DROIT CANONIQUE, etc.). Il est assisté dans les hautes fonctions du gouvernement de l'Église par le collége des cardinaux (*voy.*), qui forment son conseil et sont chargés de diriger les affaires en son nom. A cet effet, le *sacré-collége* (*voy.*) se divise en diverses congrégations (*voy.* ce mot, PROPAGANDE, INDEX, etc.).

Le pape, qualifié de Saint-Père par les fidèles, est intitulé *Sa Sainteté* dans le langage officiel et diplomatique. Il prend lui-même le titre de *vicaire de Jésus-Christ*, ou celui, plus modeste, de *serviteur des serviteurs de Dieu*. Il réside à Rome (*voy.*). Ses insignes principales sont la *tiare*, ou triple couronne, et les clefs de Saint Pierre, l'une en or et l'autre en argent. Il entretient près des cours étrangères des nonces ou des internonces; et il y envoie temporairement des légats (*voy.* ces mots), qui représentent à la fois son double pouvoir. Avant Pepin-le-Bref, l'Église de Rome, quoique riche, ne possédait aucun état proprement dit. Ce monarque rendit le pape seigneur et prince temporel en lui cédant l'exarchat de Ravenne, auquel Charlemagne ajouta la Marche d'Ancône.

L'élection du pape, qui était anciennement un droit du peuple et du clergé de Rome, et ensuite du clergé seulement, est depuis longtemps réservée aux cardinaux réunis, non plus en collége, mais en *conclave*, et qui le choisissent dans leur sein. Sans rien répéter de ce qui se trouve déjà au mot CONCLAVE, nous dirons quelles conditions sont exigées du candidat. Pris parmi les cardinaux, le pape doit être, en outre, Italien de naissance, être âgé de 55 ans au moins, n'avoir été promu au cardinalat sur la proposition d'aucune cour étrangère, et n'être lié de parenté avec aucune maison régnante. Pendant le vote, l'Autriche, la France et l'Espagne, ont le droit d'exclure ou d'écarter chacune un cardinal du conclave. Ce droit paraît dater du commencement du XVI^e^ siècle. L'élection du pape est suivie de son *exaltation*. Il change de nom après avoir reçu l'*adoration* (*voy.*) de ses collègues; puis on procède aux cérémonies de son sacre ou intronisation, et de son couronnement. On choisit ordinairement pour cela un dimanche ou un jour de fête. Un nombreux et brillant cortége se réunit autour du nouveau pontife, qui, coiffé de la mitre, et après avoir reçu l'anneau du pêcheur et le pallium (*voy.* tous ces mots), est porté en procession jusqu'à la basilique de Saint-Pierre. Là, il admet à lui baiser les pieds* les prélats des différentes classes, célèbre en personne la messe avec une pompe extraordinaire, et assis, devant les portes de l'église, sur un trône magnifique, reçoit la tiare en vue d'un peuple immense. La bénédiction et l'absolution données à tous les fidèles terminent cette imposante cérémonie, qui est suivie de réjouissances publiques.

Le premier couronnement des papes eut lieu pour Nicolas II. L'archidiacre Hildebrand lui mit sur la tête une couronne royale, sur le cercle inférieur de laquelle on lisait : *Corona regni de manu Dei ;* et sur le second cercle : *Diadema imperii de manu Petri.* Jean XXII ajouta une troisième couronne à la coiffure pontificale pour désigner la juridiction spirituelle de Rome sur les trois parties du monde alors connues. Ainsi, la tiare se trouva formée de trois couronnes superposées.

Des solennités lugubres marquent le décès du pontife. La grande cloche d'argent du Capitole, uniquement réservée pour cette cérémonie, sonne le glas funèbre. Le corps du défunt est d'abord

(*) Cérémonie très ancienne. Grégoire VII, dans ses *Dictées* (n° IX), prétend que les souverains mêmes lui devaient cet hommage. Aujourd'hui, il est d'usage, comme on sait, de baiser la mule du pape en différentes solennités.

embaumé; puis on le couvre des vêtements pontificaux, et il reste ainsi quelque temps exposé à l'*adoration* des fidèles, soit dans une salle de son palais, soit dans la chapelle Sixtine. Il est ensuite transporté en grande pompe dans la basilique de Saint-Pierre, où, après la célébration de l'office des morts, on l'expose de nouveau. Au bout de trois jours, on l'enferme dans trois cercueils; le premier de cyprès, le second d'orme ou de marronnier, et le troisième de plomb. La dépouille mortelle est enfin déposée dans une niche qu'on mure aussitôt, en attendant qu'un tombeau soit érigé pour la recevoir dans la basilique même ou dans quelque autre temple.

Histoire de la papauté. Ce n'est pas l'histoire particulière des souverains pontifes qui doit nous occuper ici : la plupart ont des notices spéciales dans cet ouvrage, et, plus loin, nous les verrons tous, suivant l'ordre de leur succession, dans un tableau chronologique. Ce qui doit surtout attirer notre attention, ce sont les progrès de la papauté, institution qui, au moyen-âge, a exercé une si grande influence sur le monde chrétien. On peut diviser cette histoire en six périodes distinctes. La première part de l'établissement du christianisme à Rome, et va jusqu'au décret de tolérance rendu par Constantin, en 312 : elle est caractérisée par les persécutions que souffrent les pasteurs et les brebis. La deuxième suit la décadence et la chute de l'empire d'Occident et s'étend jusqu'au moment où Rome, tant de fois saccagée par les Barbares, s'affranchit pour toujours de l'autorité des empereurs d'Orient, après les discussions du culte des images, en 731. Dans la période suivante, jusqu'en 1073, la papauté commence à s'élever dans l'esprit des nouveaux peuples établis en Occident; les princes viennent chercher leur couronne sur l'autel de Rome, et Hildebrand prépare la grandeur de la tiare qu'il doit ceindre un jour. L'avénement de ce pontife sous le nom de Grégoire VII ouvre la quatrième période toute pleine des discussions entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel; la puissance papale monte à son apogée sous Innocent III, et se maintient jusqu'à la translation du saint-siége à Avignon sous Clément V, en 1309. Alors paraît une époque de décadence : de toutes parts on demande la réforme des abus de l'Église; les conciles s'élèvent au-dessus de la papauté, et bientôt l'appel de Luther invite les princes et les peuples à s'affranchir de l'autorité papale. Depuis 1517, où commence la sixième période jusqu'à nos jours, la papauté perd peu à peu de son prestige et ne conserve plus que son autorité morale sur les nations restées fidèles au catholicisme.

1. Les humbles commencements de l'épiscopat de Rome étaient loin de faire pressentir la suprématie à laquelle les papes aspirèrent plus tard. S. Pierre (*voy.*), que Jésus-Christ avait désigné pour former en quelque sorte la pierre angulaire de l'édifice nouveau qu'il voulait élever, passe pour avoir subi le martyre à Rome, où il aurait réuni et dirigé une communauté chrétienne, et dont il serait devenu le premier évêque : c'est même sur cette supposition que les pontifes ont fondé leur prétention à la suprématie. Quoi qu'il en soit, au milieu des dangers et des persécutions qui, dès son berceau, assaillirent la nouvelle religion, le *prince des apôtres* et ses premiers successeurs (dont la liste un peu douteuse est aussi, jusqu'à la fin du III^e^ siècle, sujette à quelques variantes) ne durent apporter sur leur chaire que ce noble esprit d'humilité dont le christianisme était empreint dans la primitive Église. La considération dont était environné le siége de Rome ne constituait en sa faveur aucune supériorité. Si, dans plusieurs occasions, il exerça une influence prépondérante, cela tenait à la nature des circonstances et aux avantages moraux et matériels de sa position. Non-seulement les plus glorieux souvenirs se rattachaient à Rome, mais cette ville par excellence était encore la métropole du monde, le centre de la puissance de l'empire. La communauté qui s'y était formée disposait naturellement de plus de ressources que toutes les autres, et ne pouvait manquer de les dominer par l'importance politique dont jouissaient un grand nombre de ses membres, par les services qu'ils étaient à même de ren-

dre à leurs co-religionnaires des contrées les plus éloignées, par les relations pour ainsi dire universelles de cette communauté et par les affiliations nombreuses qu'elle eut de bonne heure dans tout l'Occident. Résidant au siége même du gouvernement, l'évêque de Rome était en quelque sorte la sentinelle vigilante de la chrétienté, en mesure de signaler l'approche des orages; la reconnaissance aussi bien que l'idée des périls auxquels était exposé ce gardien fidèle du salut de l'Église, qui plus d'une fois avait eu la gloire du martyre, le grandissaient dans l'opinion de tous. Dépositaire de la tradition de S. Pierre, il était par là même réputé l'organe naturel et légitime de l'orthodoxie apostolique; dès la fin du II^e^ siècle, cette autorité fit triompher l'influence des papes Anicet et Victor dans le débat sur la régularisation des fêtes de Pâques. Vers le milieu du siècle suivant, elle fut invoquée avec plus de véhémence encore par Étienne I^er^, dans la controverse engagée au sujet de l'administration du baptême. Cependant les protestations qui s'élevèrent contre leurs décisions font voir qu'aucune prééminence ne leur était encore reconnue, et la lettre célèbre adressée, vers la même époque, par saint Cyprien (*voy.*), évêque de Carthage, aux prélats de Numidie, le prouve d'ailleurs, en insistant précisément sur la nécessité de l'unité hiérarchique dans l'Église, pour centre de laquelle elle désigne Rome.

2. Le triomphe du christianisme, déterminé par la conversion de Constantin, dirigea toute l'ambition et tous les efforts des pontifes vers la conquête de ce principe ainsi jeté dans le monde chrétien, surtout de l'Occident. Quant à la prétendue donation de cet empereur, devenue fameuse parce que des champions trop zélés des droits de la curie (*voy.*) romaine ont cru y découvrir le fondement du pouvoir temporel des papes, elle ne mérite pas grande attention; elle indique seulement, à partir de cette époque, un accroissement rapide dans la fortune de l'Église enrichie par les dons des empereurs chrétiens. L'influence des évêques de Rome était encore strictement renfermée dans les bornes du spirituel; mais la translation du siége de l'empire à Constantinople favorisa le développement de leur puissance, que la présence ou le contrôle perpétuel du pouvoir impérial aurait certainement gêné, comme il s'opposa effectivement à l'émancipation des patriarches de Constantinople. Placés sous une dépendance directe, ceux-ci ne s'élevèrent point, dans les conciles, au rang et à la considération dont jouit bientôt leur heureux rival de Rome; et même dans l'Orient, les métropolitains d'Alexandrie et d'Antioche purent disputer quelquefois la préséance à leur confrère de Byzance; les débats théologiques, sans cesse renaissants entre ces patriarches, ternissaient l'éclat de leur dignité et en détruisaient le prestige. Rome, au contraire, scrupuleusement attachée aux décisions des conciles, s'entoura de plus en plus comme d'une auréole d'orthodoxie (*voy.*) en faveur de laquelle elle renonçait sans peine aux spéculations irritantes sur le dogme. Les décisions du concile de Sardique, en 344, attribuèrent d'abord aux pontifes romains une espèce de juridiction supérieure et sans appel dans les différends qui surviendraient entre les évêques d'Occident; droit que les décrets impériaux de Valentinien et de Gratien en 378, et de Valentinien III en 445, sanctionnèrent formellement. D'un autre côté, en Occident et même en Italie, où la piété et les vertus de saint Ambroise (*voy.*) avaient, vers la fin du IV^e^ siècle, environné d'une si haute considération l'épiscopat de Milan, la suprématie de Rome était contestée, incertaine. Mais plus tard, après la chute de l'empire d'Occident, l'autorité pontificale acquit une nouvelle force chez les peuples d'Italie en devenant le bouclier de la foi contre l'hérésie d'Arius (*voy.*) que les conquérants ostrogoths avaient apportée. Néanmoins, même à cette époque, la condition des papes ou évêques de Rome, vis-à-vis des empereurs de Constantinople ou de leurs représentants en Italie, les exarques, était celle de la vassalité pour toutes les possessions territoriales qui dès lors pouvaient être en leur possession.

Les hautes qualités personnelles de

quelques pontifes rejaillirent avec éclat sur leur dignité. Deux d'entre eux surtout firent dans cette période une profonde impression sur l'esprit des peuples. L'un était Léon I^er^ (mort en 461), qui, par ses prières, sut désarmer devant Rome la fureur du sauvage Attila (452), et qui, profitant de l'ascendant que lui donnait la reconnaissance publique, travailla avec bonheur à consolider dans l'opinion le principe de l'unité hiérarchique. L'autre, plus humble dans son langage, mais non moins grand dans ses vues, ni moins énergique dans ses actes, lorsqu'il s'agissait d'étendre ou de faire respecter son autorité, fut Grégoire I^er^ (*voy.* ces noms et les suivants). Ce pape, (mort en 604) assura l'unité de l'Église en lui offrant la communauté des prières, dont il avait réuni les principales dans un sacramentaire(*voy.* LITURGIE). A l'exemple de son prédécesseur Pélage II (mort en 590), Grégoire combattit avec véhémence les prétentions du patriarche de Constantinople, qui s'était arrogé, en 587, le titre de patriarche œcuménique. L'idée de la suprématie de Rome prit surtout racine dans les régions éloignées où le pape instituait vicaires du saint-siége apostolique les plus considérés parmi les évêques; et déjà Gélase I^er^ (mort en 496) avait substitué, en s'adressant à eux, le nom de fils à celui de frère dont les pontifes s'étaient servis avant lui à l'égard des prélats des autres diocèses.

En revendiquant pour elle, au commencement du VII^e^ siècle, le principe de l'unité hiérarchique, l'Église n'avait fait qu'appliquer à sa constitution les formes de l'organisation politique de l'empire Byzantin. Mais à la même époque, le concours de plusieurs événements détermina la révolution la plus complète dans les rapports temporels de l'évêque de Rome et de l'autorité impériale. La grande querelle des images (*voy.* ICONOCLASTES) dont le culte, proscrit par les empereurs, trouva de chauds partisans dans Grégoire II (mort en 731) et dans son successeur Grégoire III, les progrès des Lombards qui menaçaient d'étendre leur conquête sur toute l'Italie méridionale, et les succès encore plus rapides des Arabes qui entamaient de tous côtés les frontières de l'empire, avaient de fait entièrement rompu le vasselage qui subsistait entre le *patrimoine de Saint-Pierre* et la domination affaiblie des souverains de Constantinople. La rupture fut consommée lorsque, animés par Grégoire III, les Romains se constituèrent en république ; elle brisa le dernier nœud des rapports du saint-siége avec l'Orient.

3. Cette révolution est surtout mémorable en ce qu'elle retourna définitivement les vues et les espérances du siége de Rome vers l'Occident, où de nouveaux états avaient surgi du déluge de l'invasion des Barbares. Dès les premiers temps de l'établissement de la monarchie franque, rivale heureuse de celles des Bourguignons et des Visigoths hérétiques, il y avait eu entre les derniers conquérants orthodoxes des Gaules et les successeurs de saint Pierre un rapprochement, utile aux uns comme aux autres, auprès des populations catholiques. Cette union devint plus intime lorsque de puissants maires du palais (*voy.*), après avoir usurpé tout le pouvoir au nom des faibles rejetons de la dynastie de Clovis, songèrent à se substituer entièrement à ces tristes fantômes, et sentirent que pour cela ils avaient besoin d'un appui respectable. Les circonstances concoururent à le leur ménager. Vivement pressé par les Lombards, Étienne II (en 757) implora contre eux le secours de Pepin-le-Bref, qui força leur roi Astolphe à rendre toutes ses conquêtes, et dota richement le saint-siége des dépouilles du vaincu. Charlemagne ayant mis fin à la domination de ce peuple en Italie, agrandit par de nouveaux bienfaits le patrimoine de Saint-Pierre ; et l'an 800, par reconnaissance, le pape Léon III posa sur la tête du conquérant la couronne des empereurs d'Occident, dont il renouvelait ainsi la dignité en faveur du monarque franc. Ce fut un acte d'une immense portée par les déductions auxquelles il prêtait, bien qu'à cette époque il n'établît réellement pas encore la prétention que les papes soutinrent plus tard avec tant de hauteur; nous voulons parler de la suprématie des chefs de l'Église sur l'autorité temporelle des plus

puissants princes de la chrétienté. Les donations de territoire faites aux évêques de Rome par la munificence des premiers Carlovingiens ne l'avaient été qu'à titre de fief; mais, grâce à ce puissant patronage, ces pontifes s'élevaient à la prééminence, désormais incontestée, sur tous les autres diocèses de l'Occident. Les conversions nombreuses que le saint-siége, enhardi par celles qu'il avait obtenues plus de 150 ans auparavant dans les îles Britanniques, par le zèle du moine Augustin (*voy.*), poursuivait alors (à partir de 749) au sein de l'Allemagne (*voy. saint* Boniface), ne furent pas moins profitables à l'agrandissement de son influence. Par l'affiliation immédiate au siége de Rome de tous les évêchés nouvellement fondés, les papes avaient de fait établi sur eux leur autorité; ils cheminaient ainsi vers un immense empire moral qui ne s'exerçait encore, il est vrai, qu'à l'ombre du pouvoir temporel, mais qui, secondé par les circonstances et par la supériorité de leurs lumières sur des peuples simples et ignorants, devait nécessairement finir par s'en affranchir.

Le désordre qui devint général dans la monarchie des Francs au IX^e^ siècle, après la mort de Charlemagne, la perversité des fils de Louis-le-Débonnaire et la démoralisation toujours croissante dans la dynastie carlovingienne, marchant de front avec le démembrement de l'empire, favorisèrent beaucoup l'essor de la puissance papale, sous des pontifes habiles, tels que Nicolas I^er^, dit le Grand (m. en 867), et autres. Ceux-ci, en flétrissant publiquement l'iniquité des princes de leur temps, et en leur demandant compte de leurs forfaits, se conciliaient sans peine le respect des peuples. Les progrès de cette autorité se manifestèrent avec éclat dans l'affaire du divorce de Lothaire II (*voy.*) avec la reine Theutberge, en 862; Nicolas y prit hautement le parti de l'épouse injustement répudiée contre la courtisane Waldrade, et força ce prince à s'humilier devant lui pour expier l'outrage qu'il avait fait à l'innocence. Le même pape remporta quelques triomphes encore plus significatifs sur le clergé de France, qui, sous la bannière d'Hincmar (*voy.*), archevêque de Reims, opposait de la résistance à sa suprême juridiction dans l'ordre hiérarchique. Sous Adrien II, successeur de Nicolas I^er^, le schisme d'Orient fut décidé sans retour (868), à l'occasion de nouveaux différends au sujet de la Boulgarie, par l'excommunication de Photius (*voy.*), patriarche de Constantinople. Ainsi s'évanouit pour les papes la dernière ombre de la crainte d'un rival. Une imposture célèbre dans l'histoire de la papauté, et incontestablement inspirée par l'ambition hiérarchique, mais dont on ne saurait pourtant accuser directement le saint-siége, prêta, vers cette époque, un puissant concours au succès de ses envahissements; nous voulons parler des canons fameux, connus sous le nom du faux Isidore (*voy.*), dont la première apparition date du milieu du VIII^e^ siècle, et qui s'accréditèrent avec une facilité qu'on aurait de la peine à comprendre, si l'on ne tenait compte des ténèbres et de la confusion où l'Europe était alors plongée. Ces actes apocryphes, qu'on représentait comme émanés des premiers successeurs de S. Pierre, et dans lesquels s'étalaient sans réserve les prétentions les plus exorbitantes, offrirent aux papes le moyen de couvrir les prétentions qu'ils se sentaient alors la force d'élever, de l'apparence d'une vieille prérogative traditionnelle.

Cependant le saint-siége, au milieu de la tourmente générale, ne put lui-même se défendre d'être entraîné par la corruption et par la barbarie qui avaient tout envahi. Les troubles de l'Italie, livrée en proie aux luttes sanglantes de plusieurs compétiteurs à sa couronne, tant indigènes qu'étrangers, perpétuaient les désordres. La fable de la papesse Jeanne (*voy.*), si elle ne mérite aucune confiance en elle-même, prouve néanmoins, précisément parce qu'elle a été si longtemps admise comme vraie, quelle était la dissolution de mœurs qui régnait alors à la cour pontificale. Le tumulte des factions, dont Rome en particulier était agitée, déshonora pendant plus de 40 ans (depuis 904) la chaire apostolique, par une succession de papes souillés de vices. Ce fut le temps qui vit

le règne de la fameuse Théodora et de ses deux filles, encore plus éhontées, Marozia (*voy.*) et Théodora la jeune. Les historiens protestants ont qualifié de *pornocratie* (*voy.* ce mot) ce temps où des femmes sans pudeur, issues d'une famille devenue toute-puissante à Rome, élevèrent tour à tour sur le siége pontifical leurs maris, leurs amants, leurs bâtards, faisant les papes par leurs intrigues et selon leurs caprices, et les défaisant ensuite par le meurtre et par la trahison. Le scandale toujours croissant de ces pontifes simoniaques amena l'intervention des chefs de l'Allemagne, où la maison de Saxe occupait alors le trône avec éclat et fermeté (*voy.* Othon I-III). Ceux-ci, fondant sur l'Italie à la tête de leurs armées tudesques, firent valoir avec une main de fer la suprématie dont ils invoquaient le droit héréditaire du chef de Charlemagne; rétablirent l'ordre par la force, instituant et déposant les papes et les obligeant à leur ceindre le front de la couronne impériale. Mais l'esprit italien s'accommodait difficilement de pontifes imposés par une volonté étrangère et antipathique au pays, bien qu'il y eût dans leur nombre des hommes distingués par leur savoir et leurs lumières, par exemple Sylvestre II (*voy.*). Ils ne jouirent pour la plupart qu'éphémèrement de leur pouvoir, assaillis par des révoltes continuelles du peuple de Rome, dont une des plus opiniâtres fut celle de Crescence (*voy.*), neveu de Marozia, qui tenta de faire revivre les prétentions de la faction de Tusculum et de secouer le joug impérial en 973. La souveraineté des rois de Germanie s'exerça pour la dernière fois au concile de Sutri en 1046, où Henri III, de la maison de Franconie, se vit obligé de déposer trois papes. Mais cette longue crise, tout en ternissant momentanément l'éclat du saint-siége, ne porta point préjudice à sa destinée future; son prestige était garanti par les nuages épais dont l'ignorance de l'époque avait abaissé le voile sur toutes ses turpitudes, et lorsqu'il se rétablit après les troubles, les canons d'Isidore gagnèrent plus d'autorité que jamais. C'est alors qu'apparut l'homme qui doit être considéré comme le principal artisan de la grandeur papale, le cardinal Hildebrand, si célèbre sous le nom de Grégoire VII (*voy.* l'article). Déjà sous Nicolas II, en 1059, ce grand homme fit faire un pas immense à la puissance pontificale, en déférant l'élection des papes au collége des cardinaux et restreignant à une part minime l'influence que le reste du clergé, le peuple et la noblesse de Rome avaient jusque-là exercée dans ce choix. Soutenu par le sentiment national des Italiens, il profita de la minorité de Henri IV (*voy.*) d'Allemagne pour annuler le poids que la volonté des derniers empereurs avait constamment mis dans la balance avec un succès décisif. En même temps, il entreprit vigoureusement la réforme des mœurs ecclésiastiques, assujettit les ordres monastiques à une règle plus sévère et sut intimement lier leurs intérêts à ceux de sa chaire, en étendant leurs priviléges et en les faisant relever directement de l'autorité papale.

4. La grande idée de Grégoire VII, lorsqu'il s'assit, en 1073, sur le trône de S. Pierre, était de substituer la domination de la force morale, s'appuyant sur une foi illimitée dans la mission divine des pontifes, à la domination de la force matérielle qui résidait aux mains des empereurs. Laissant bien loin derrière lui les prétentions des auteurs des fausses décrétales et de quelques-uns de ses prédécesseurs immédiats, il conçut l'audacieux projet d'une théocratie qui embrassât à la fois le temporel et le spirituel, et s'étendît à tous les états comme à tous les souverains de la chrétienté. En s'érigeant le supérieur de l'Empereur dans la fameuse querelle des investitures (*voy.*), et en humiliant profondément Henri IV au château de Canosse (1077), il devait, par cette arrogance envers le souverain reconnu comme le plus élevé de tous en dignité, frapper les imaginations et créer comme un précédent en sa faveur. Suprême représentant de Dieu sur la terre, disait-il d'après le principe que le clerc doit être supérieur au laïc, ainsi que l'âme l'est au corps, il osait prétendre au droit, non-seulement de couronner, comme avaient fait ses prédécesseurs, mais encore d'excommunier

et de déposer à son gré tous les potentats. Par le bas clergé, soustrait, au moyen du célibat (*voy.*), à tous les autres liens afin qu'il fût uniquement attaché au saint-siége, il communiquait avec les masses partout opprimées par leurs tyrans féodaux, et ne réussit pas moins à s'attirer les hommages reconnaissants des unes, qu'à frapper l'esprit des autres. Il marcha ainsi droit à une puissance, qui, sous Innocent III, en 1198, atteignit son apogée, par l'issue victorieuse des débats opiniâtres du saint-siége avec l'empereur Henri IV et ses successeurs en Allemagne, avec Henri II (*voy.*), roi d'Angleterre, et avec Jean-sans-Terre, son fils.

C'est aussi à l'impulsion du saint-siége qu'il faut attribuer le mouvement des Croisades (*voy.*). Par les forces nombreuses qu'elles mirent à sa disposition, ainsi que par les offrandes considérables en argent que la piété des fidèles faisait refluer vers Rome dans le but glorieux de la délivrance du saint-sépulcre, ces mémorables entreprises augmentèrent à la fois aux yeux des peuples les mérites du saint-siége, et accrurent matériellement ses ressources.

On ne peut le méconnaître, jamais œuvre de puissance ne fut poursuivie avec tant de persévérance et d'habileté. Grégoire VII en avait donné l'exemple. Si lui et ses successeurs déployèrent constamment la plus grande hauteur vis-à-vis des empereurs d'Allemagne, c'est qu'ils avaient jugé à fond la situation de ce vaste corps mal uni, où la jalousie et l'ambition des principaux membres formaient, conjointement avec le système électif, un obstacle insurmontable à l'affermissement du pouvoir du chef, et où le clergé fondait son immense influence sur de riches possessions territoriales non moins que sur la supériorité de ses lumières. Si, d'un autre côté, le même Grégoire s'imposa tant de réserve et de modération dans ses discussions avec Guillaume-le-Conquérant (*voy.* ce nom et DENIER DE S. PIERRE), c'est qu'il avait certainement reconnu chez son adversaire des éléments moraux de puissance contre lesquels il y aurait eu du danger à se heurter. Le dévouement qu'il sut inspirer pour sa personne et pour les intérêts du saint-siége aux Normands de la Basse-Italie (*voy.* GUISCARD), et à la comtesse Mathilde (*voy.*) de Toscane, qui transmit par donation à ce siége une grande partie de son riche héritage, montrent également combien cet illustre pontife possédait l'art de capter les esprits et savait les enflammer pour sa cause. L'énergie avec laquelle Innocent III se prononça contre Philippe-Auguste dans l'affaire de son divorce avec la reine Ingelburge; le parti habile que les papes surent tirer, contre le pouvoir impérial, de l'esprit d'indépendance et de liberté qui animait les républiques italiennes et les cités lombardes en particulier; le jeu adroit qu'ils jouèrent, au XIII^e^ siècle, avec les couronnes de Naples et de Sicile, royaumes dont ils avaient usurpé la suzeraineté; enfin l'opiniâtreté de la lutte soutenue par eux contre leurs adversaires les plus constants et les plus redoutables, les empereurs de la maison de Hohenstaufen (*voy.*), tous ces faits réunis montrent avec combien d'adresse ils surent exploiter les circonstances, avec combien de perspicacité était conçu leur plan de domination, enfin combien ils apportèrent au service de leur cause de supériorité et de persévérance. Aussi le droit canonique (*voy.* l'art.), dont les règles émanées de leur autorité pénétrèrent dans toutes les législations, ne le cède-t-il pas au droit romain lui-même pour la rigueur des déductions tirées de ses principes une fois admis. Ceux-ci avaient placé la papauté à une hauteur où elle n'apparaissait pas seulement comme la première dignité de l'Église, mais comme un pouvoir souverain relevant immédiatement de Dieu. Les papes ne se regardaient plus simplement comme les juges des autres évêques : du haut de leur nouveau piédestal, ils voyaient en eux de véritables délégués, sans autre autorité que celle qu'ils leur empruntaient à eux-mêmes. Ainsi s'était consolidé le pouvoir despotique que le saint-siége sut maintenir intact, durant le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, par l'intermédiaire de ses légats (*voy.*), et par des légions de moines, dont il avait fait en tous pays des champions fidèles et dévoués.

Cependant cette habileté des papes à mettre en jeu les passions humaines au profit de leurs intérêts, leur fit trop oublier le véritable caractère de leur mission. L'injustice et l'abus qu'on voyait souvent percer dans leurs actes diminuèrent peu à peu le respect des princes et réagirent sur l'esprit des peuples. Le déclin qui se manifesta dès la fin de cette période fit de rapides progrès dans la suivante, déterminés en partie par le revirement des causes qui avaient tant favorisé le développement de la puissance pontificale. Le grand événement des Croisades, par ses derniers résultats, aboutit dans une portion de l'Europe au raffermissement de l'unité monarchique, et dès lors le pouvoir temporel des souverains reprit une marche ascendante, que les prétentions ultramontaines ne réussirent pas à entraver. La France, où la tendance vers cette unité se montra plus forte que dans aucune autre contrée, fut aussi la première qui réussit à s'affranchir, tandis qu'en Allemagne, où la constitution elle-même perpétuait en quelque sorte l'anarchie féodale, l'influence des papes s'exerça longtemps encore d'une manière fâcheuse sur les affaires intérieures, n'y étant balancée par aucun pouvoir imposant; et elle ne disparut que graduellement. Les démêlés de Boniface VIII (*voy.*) avec Philippe-le-Bel achevèrent l'émancipation de la France. Quoique le pontife ne disputât au roi la suprématie que dans les affaires de l'Église, le dernier brava ses foudres, sortit vainqueur de la lutte, et ne craignit même pas de faire enlever violemment son adversaire, qui mourut en 1303. Philippe avait eu pour lui le peuple et même tout le clergé de son royaume, moins disposé qu'en d'autres pays à servir d'instrument aux empiètements de Rome sur le pouvoir temporel du souverain (*voy. église* GALLICANE). Profitant de ce triomphe pour exercer son influence sur l'élection du nouveau pontife, il dicta le choix de Clément V, prélat français, qui dut s'obliger envers lui à transférer le gouvernement papal à Avignon.

5. Cette translation de la résidence des papes, qui devint fatale à leur puissance, eut lieu en 1305. Dominé par la politique des rois de France, le saint-siége modifia vis-à-vis d'eux l'arrogance accoutumée de son langage, et ne le conserva qu'avec les autres souverains rivaux de ses surveillants, qui à l'égard de ceux-là se gardaient bien de lui commander la modération. Cependant la dépendance dans laquelle on le voyait tombé amortit naturellement beaucoup l'effet de ses menaces. Pendant que les papes français d'Avignon, notamment Jean XXII et Grégoire XI (*voy.*), faisaient surtout de l'Allemagne le théâtre de leurs intrigues et y semaient la discorde, la simonie et la corruption déshonoraient la cour pontificale. L'éloignement de Rome avait considérablement affaibli leur autorité sur cette ville, et tari en partie la source de revenus que leur avait offerte jusqu'alors le patrimoine de Saint-Pierre (*voy.* RIENZI). Alors les papes concentrèrent toute leur politique sur des mesures fiscales qui donnèrent lieu aux vices les plus scandaleux. En s'habituant à ne plus voir dans son ascendant qu'un moyen de rançonner la chrétienté, le saint-siége hâtait son discrédit par le trafic honteux qu'il faisait des bénéfices. De funestes scissions, où l'on vit l'Église se diviser entre des papes rivaux (*voy.* ANTIPAPES), ne tardèrent pas à aggraver ses maux. Le premier schisme de ce genre éclata en 1378, lorsqu'après la mort de Grégoire XI (*voy.* ce nom et les suiv. *), qui était retourné à Rome, Clément VII occupa le siége d'Avignon, où il opposa ses droits à Urbain VI, qui continua de maintenir ceux qu'il fondait sur son élection dans l'ancienne métropole. Toute la chrétienté se partagea en deux obédiences. Même la mort des deux compétiteurs ne put faire cesser le dissentiment entre les cardinaux, et, pour rétablir l'ordre, on en appela de tous côtés à un concile général. Dans la première de ces assemblées, tenue à Pise, en 1409, on déposa les deux nouveaux papes, Benoit XIII et Grégoire XII, et on leur substitua Alexandre V; mais cette décision n'étouffa pas les prétentions des deux premiers : ils conti-

(*) Nous ne multiplierons pas davantage les renvois : tous les principaux papes jusqu'au saint-père actuellement régnant, ont leur article spécial dans cette Encyclopédie.

nuèrent à les faire valoir contre le successeur de l'autre, Jean XXIII, jusqu'à ce qu'en 1414 le concile de Constance (*voy.*) élut à leur place Martin V. A lui seul, ce résultat n'était pas de nature à fermer les plaies de l'Église, qui soupirait toujours après le redressement des innombrables abus dont elle était déchirée. Tout ce qu'on avait fait jusque-là n'avait eu d'autre effet que d'élever dans l'opinion des peuples l'autorité des conciles généraux au-dessus de celle du chef de l'Église. Pressé par les instances de tout ce qu'il y avait de plus éclairé dans le clergé, Eugène IV ne mit point obstacle à la réunion d'un nouveau concile général à Bâle (*voy.*), en 1431; mais ses intrigues paralysèrent le bon vouloir de l'assemblée et conduisirent, en 1439, par suite de l'élection de Félix V, à un nouveau schisme de 10 ans. Le cardinal Piccolomini, devenu pape, en 1458, sous le nom de Pie II, rétracta, lors de son élévation, les principes libéraux qu'il avait professés au concile de Bâle; et les pontifes qui lui succédèrent ne se montrèrent ni moins tyranniques et perfides, ni moins jaloux des intérêts temporels que leurs prédécesseurs, sans déployer plus de zèle qu'eux pour l'ordre et pour le bien de l'Église. Alexandre VI, pape depuis 1492, acquit surtout une odieuse célébrité en comblant la mesure du crime. Jules II, couronné en 1503, réunit à l'ambition tous les goûts d'un soldat; et le magnifique Léon X, qui ceignit la tiare en 1513, malgré l'illustration que son amour éclairé des sciences et des arts a fait rejaillir sur son pontificat, n'eut guère plus de souci de ses devoirs spirituels; il scandalisa la chrétienté par son faste et par les expédients qu'il imagina pour exploiter la piété des fidèles et ramasser les sommes énormes que lui coûtait la basilique de Saint-Pierre (*voy.* INDULGENCES). Le népotisme et une dissolution de mœurs inouïe avaient envahi la cour de Rome, mêlée à toutes les guerres dont les rivalités des souverains avaient fait de l'Italie le théâtre.

Le souverain pontife venait de quitter l'épée pour le sceptre des arts, lorsque soudain le cri de la réforme retentit dans toute l'Europe. Luther (*voy.*) parut et rappela la foi à sa plus ancienne et plus vénérable source, les textes sacrés. Son génie et l'énergie de sa parole accomplirent ce que Wiclef, Pierre de Vaud, Jean Huss (*voy.*) et beaucoup de libres penseurs avaient vainement entrepris. Le zèle fervent des franciscains (*voy.*), tous les efforts de la scolastique et toute la science des docteurs, les décisions des conciles et les édits impériaux l'avaient souvent, mais inutilement tenté. Ébranlée par ce coup, la papauté ne put sauver qu'une partie de l'échafaudage si artistement construit de sa grandeur.

6. La réforme religieuse depuis longtemps réclamée en divers pays (*voy.* ALBIGEOIS, HUSSITES, etc.), mais que l'Allemagne détermina finalement (*voy.* RÉFORMATION, PROTESTANTISME), et qui ne tarda pas à se communiquer aux principales contrées de l'Europe (*voy.* HENRI III, HUGUENOTS, CALVIN, ZWINGLE, etc., etc.), non-seulement détacha près de la moitié de celle-ci du pontificat de Rome, mais encore réagit d'une manière salutaire sur la constitution de l'Église catholique elle-même. L'esprit du temps fit modifier la ligne de conduite de la papauté, et le nouveau régime qu'elle adopta devint, jusqu'à un certain point, une garantie contre le retour des scandales d'autrefois. On vit même un instant l'austérité reparaître sur le saint-siége dans la personne d'Adrien VI (m. en 1523), au commencement de la lutte acharnée qu'il entreprit contre les novateurs. Au concile de Trente (*voy.*), terminé en 1563, les dogmes et la hiérarchie (*voy.* ces mots) catholiques furent strictement définis et arrêtés; des anathèmes devaient les protéger contre toute nouvelle atteinte; et dans l'ordre des jésuites (*voy.*), qui venait d'être fondé, les papes trouvèrent un instrument docile pour regagner le terrain perdu. L'antagonisme durable entre l'ancien culte et les nouvelles sectes, continuellement entretenu par le saint-siége, contribua beaucoup à maintenir la considération et l'autorité de ce dernier en matière de religion; mais ses prétentions à une suprématie temporelle, dans les rares occasions où elles osèrent encore se faire jour, lui attirèrent presque toujours de rudes leçons. Le sac de Rome par l'armée de Charles-

Quint, en 1527, avait montré comment on pouvait amortir l'effet des foudres du Vatican. En 1606, Paul V n'eut guère plus de succès en fulminant l'interdit contre la république de Venise : il dut s'estimer heureux d'avoir pu se tirer sans humiliation de ce différend, par la médiation de la France; et les excommunications que ses successeurs hasardèrent encore furent à peu près impuissantes. Cependant la vigueur et l'habileté de quelques papes, parmi lesquels l'énergique et rusé Sixte-Quint mérite surtout d'être distingué, suffirent encore quelque temps pour entretenir la puissance papale sur un pied respectable par une organisation plus solide de son régime temporel dans les états placés sous sa dépendance immédiate. Ils la constituèrent sur des bases qui lui donnèrent un certain poids politique auprès des autres puissances, telles que l'Espagne, l'Autriche et la France, dont les projets d'agrandissement se croisaient en Italie. Mais partout les gouvernements avaient gagné trop de consistance, et la séparation entre l'état et l'Église était trop formelle, pour que la cour de Rome n'échouât pas dans toutes ses tentatives d'agir comme autrefois sur le temporel hors de son territoire particulier. Sa force diminua aussi peu à peu dans celui-ci, par suite du népotisme dans lequel retombèrent la plupart des papes; en usant indignement leurs ressources, il porta leurs finances au comble du désordre sous Innocent X (1644-55), et précipita la ruine matérielle de l'État Romain. On connaît l'humiliation qu'attira au saint-siége sa contestation avec Louis XIV sur les libertés de l'Église gallicane. D'autres prétentions qu'il fit valoir, malheureuses réminiscences d'un pouvoir depuis longtemps évanoui, entre autres la protestation de Clément XI contre l'érection de la Prusse en royaume, firent encore moins obstacle à la marche des événements et passèrent comme inaperçues. Depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, les destinées de l'influence pontificale furent intimement liées avec celles de l'ordre des jésuites, son principal pilier de soutien et la pépinière de ses agents les plus habiles auprès des cours de l'Europe. L'orage qui s'amassa, et bientôt après éclata, sur ces prêtres intrigants, contre lesquels s'était éveillée la défiance des cabinets, réagit aussi par contre-coup sur le saint-siége, et avec d'autant plus de violence que Clément XIII (1758-69) imitant peu la sage réserve de son pieux prédécesseur, Benoît XIV, prit hautement et aveuglément le parti des disciples de Loyola, déjà proscrits par tous les gouvernements catholiques. Cette hardiesse souleva contre lui toutes les cours bourboniennes, dont l'attitude devint si menaçante que son successeur, le vertueux Clément XIV, dut, pour les désarmer, prononcer, en 1773, la suppression de l'ordre.

A partir de cette époque, sous l'influence de la fermentation que les grands écrivains d'alors produisaient dans toutes les têtes, le saint-siége éprouva échecs sur échecs. Les réformes de l'empereur Joseph II (*voy.*), tendant à changer entièrement en Allemagne les conditions de la hiérarchie ecclésiastique au détriment du saint-siége, décidèrent, en 1782, le pape Pie VI à se rendre en personne à Vienne, pour conjurer le danger par ses représentations. Il y réussit pour cette fois; mais ce n'était encore là qu'un faible prélude aux orages que la révolution française ne tarda pas à amasser contre Rome. Ils engloutirent la souveraineté de l'État de l'Église, qui fut transformé en république, en 1798. Pie VI mourut l'année suivante, prisonnier à Valence. Le concordat que Bonaparte conclut, en 1801, avec Pie VII, élu pape à Venise, rendit au saint-père l'État Romain; mais de nouveaux différends (1809) avec l'empereur des Français, à l'ambition duquel il eut le courage de résister, l'en firent dépouiller encore une fois, et entraînèrent sa déportation en France, jusqu'à ce que le congrès de Vienne le réintégrât définitivement dans ses droits. Depuis cette époque, néanmoins, la souveraineté des papes dans les États Romains repose uniquement sur le principe de la légitimité, et n'a eu que trop souvent besoin, pour la garantir à l'intérieur, de l'appui des baïonnettes autrichiennes. Quant à la suprématie spirituelle, la déférence des états catholiques la reconnaît encore aux souverains

pontifes; mais les rapports avec le saint-siége varient suivant les pays et sont réglés par des concordats (*voy.*). Le pontificat lutte courageusement contre les innovations des gouvernements qui veulent s'affranchir des liens gênants par lesquels ils tenaient à la cour de Rome : on a vu dans ces derniers temps des difficultés sérieuses s'élever entre l'Église et l'Espagne, le Portugal, etc. Lors des démêlés qui, dans les années 1837 et 1838, éclatèrent entre le gouvernement prussien et les archevêques de Cologne et de Posen, puis à l'occasion des atteintes plus récentes portées au catholicisme en Pologne et dans la Lithuanie, le pape actuel, Grégoire XVI, a clairement manifesté par ses réclamations, énergiques surtout vis-à-vis de la Prusse, mais plus timides cependant à l'égard de la Russie, qu'il ne regardait pas comme expirée sa mission de gardien de la hiérarchie catholique.

Pour nous résumer, après ce coup d'œil rapide sur les vicissitudes du pouvoir pontifical, nous dirons que la papauté, malgré d'incontestables abus que toutefois l'ardeur réactionnaire de ses antagonistes a souvent exagérés, n'en sera pas moins regardée, par tous les esprits impartiaux, comme une des plus sublimes institutions du génie humain, et comme un véritable bienfait pour la civilisation au moyen-âge (*voy.*). Élevant la pensée au-dessus de la force matérielle et grossière, elle a sauvé l'Occident de la barbarie, en servant de contre-poids au despotisme qu'engendraient la conquête et la prédominance du métier des armes, longtemps le seul honoré. Mais les abus finirent par user cette puissance, tendue à l'excès : aussi ne doit-elle plus songer aujourd'hui qu'à représenter dignement et défendre contre toute atteinte le spiritualisme manifesté par la foi; à lui servir non-seulement d'appui, mais de régulateur et de guide, et à répandre sur le monde entier les effets salutaires d'une religion de paix, de charité, d'abnégation de soi, comme n'a cessé d'être le christianisme, sans doute fréquemment attaqué de nos jours et souvent aussi mal défendu que mal jugé, mais qui n'en est pas moins resté la pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice du royaume de Dieu, la doctrine qui a les promesses de cette vie et de la vie à venir.

Chronologie *historique des papes.*

1re Période.

S. Pierre	41.
S. Lin, Toscan	66.
S. Clet, Romain	77.
S. Clément Ier, Romain	80.
S. Anaclet, Grec, d'Athènes	91.
S. Évariste, Grec, d'Antioche	96.
S. Alexandre Ier, Romain	108.
S. Sixte Ier ou Xyste, Romain	117.
S. Télesphore, Grec, d'Anachorita	127.
S. Hygin, Grec, d'Athènes	138.
S. Pie Ier, Italien, d'Aquilée	142.
S. Anicet, Syrien, d'Amisa	150.
S. Soter, Campanien, de Fondi	162.
S. Éleuthère, Grec, de Nicopolis (bourg)	171.
S. Victor Ier, Africain	185.
S. Zéphirin, Romain	197.
S. Calixte, Romain	217.
S. Urbain, Romain	222.
S. Pontien, Romain	230.
S. Anthère, Grec	235.
S. Fabien, Romain	236.
S. Corneille, Romain	250.
Novatien, premier anti-pape	251.
S. Luce, Romain	252.
S. Étienne, Romain	254.
S. Sixte II, Grec	257.
S. Denys, Grec	259.
S. Félix Ier, Romain	269.
S. Eutychien, Toscan	274.
S. Caïus, Dalmate	283.
S. Marcellin, Romain	295.
S. Marcel, Romain	304.
S. Eusèbe, Grec	310.
S. Melchiade, Africain	311.

2e Période.

S. Sylvestre, Romain	314.
S. Marc, Romain	336.
S. Jules, Romain	337.
S. Libère, Romain	352.
Félix II, anti-pape	356.
S. Damase, Espagnol	366.
Ursicin, anti-pape	366.
S. Syrice, Romain	385.
S. Anastase, Romain	399.
S. Innocent, d'Albano	401.
S. Zosime, Grec	417.
S. Boniface, Romain	418.
Eulalius, anti-pape	418.
S. Célestin, Campanien	422.

S. Sixte III, Romain..... 432.
S. Léon Ier le Grand, Toscan..... 440.
S. Hilaire, Sarde..... 461.
S. Simplice, de Tibur..... 468.
S. Félix II ou III, Romain..... 483.
S. Gélase, Africain..... 492.
S. Anastase II, Romain..... 496.
Symmaque, Sarde..... 498.
Laurent, anti-pape..... 498.
Hormisdas, Campanien, de Frosinone. 514.
S. Jean Ier, Toscan..... 523.
Félix III ou IV, Samnite..... 526.
Boniface II, Romain, fils d'un Goth. 530.
Jean II, Romain..... 533.
Agapet, Romain..... 535.
Sylvère, Campanien, fils du pape Hormisdas..... 536.
Vigile, Romain (élu du vivant de Sylvère, mais reconnu ensuite pour légitime)..... 538.
Pélage Ier, Romain..... 555.
Jean III, Romain..... 560.
Benoît Ier, Romain..... 574.
Pélage II, Romain..... 578.
S. Grégoire Ier dit le Grand, Ombrien. 590.
Sabinien, Toscan..... 604.
Boniface III, Romain..... 607.
Boniface IV, Marse, de Valérie..... 608.
Deusdedit ou Dieudonné, Romain.. 615.
Boniface V, Napolitain..... 618.
Honorius Ier, Campanien..... 625.
Séverin, Romain..... 640.
Jean IV, Dalmate..... 640.
Théodore, Grec, né à Jérusalem..... 642.
S. Martin Ier, Toscan, de Todi..... 649.
S. Eugène Ier, Romain..... 654.
Vitalien, Campanien, de Segni..... 657.
Adéodat, Romain..... 672.
Donus, Romain..... 676.
Agathon, Sicilien..... 679.
S. Léon II, Sicilien..... 682.
Benoît II, Romain..... 684.
Jean V, Syrien, de la province d'Antioche..... 685.
Pierre et Théodore, anti-papes..... 686.
Conon, Sicilien, originaire de la Thrace. 686.
Sergius Ier, Palermitain, originaire d'Antioche..... 687.
Théodore et Pascal, anti-papes..... 687.
Jean VI, Grec..... 701.
Jean VII, Grec..... 705.
Sisinnius, Syrien..... 708.
Constantin, Syrien..... 708.
S. Grégoire II, Romain..... 715.

3e Période.

Grégoire III, Syrien..... 731.
Zacharie, Grec..... 741.
Étienne (mort avant d'être sacré)..... 752.
Étienne II, Romain..... 752.
S. Paul Ier, Romain..... 757.
Constantin, anti-pape..... 767.
Philippe, anti-pape..... 768.
Étienne III, Sicilien..... 768.
Adrien Ier, Romain..... 772.
S. Léon III, Romain..... 795.
Étienne IV, Romain..... 816.
S. Pascal Ier, Romain..... 817.
Eugène II, Romain..... 824.
Zizime, anti-pape..... 824.
Valentin, Romain..... 827.
Grégoire IV, Romain..... 828.
Sergius II, Romain..... 844.
S. Léon IV, Romain..... 847.
Benoît III, Romain..... 855.
Anastase, anti-pape..... 855.
Nicolas Ier, Romain..... 858.
Adrien II, Romain..... 867.
Jean VIII, Romain..... 872.
Marin ou Martin II, Toscan..... 882.
Adrien III, Romain *..... 884.
Étienne V, Romain..... 885.
Formose, Romain **..... 871.
Boniface VI, Romain..... 896.
Étienne VI, Romain..... 896.
Romain, Toscan..... 897.
Théodore II, Romain..... 898.
Jean IX, de Tibur..... 898.
Benoît IV, Romain..... 900.
Léon V, d'Ardée..... 903.
Christophe, Romain..... 903.
Sergius III, Romain (déjà élu en 898). 904.
Anastase III, Romain..... 911.
Landon, Sabin..... 913.
Jean X, de Ravenne..... 914.
Léon VI, Romain..... 928.
Étienne VII, Romain..... 929.
Jean XI, Romain..... 931.
Léon VII, Romain..... 936.
Étienne VIII, Allemand..... 939.
Marin II ou Martin III, Romain.... 942.
Agapet II, Romain..... 946.
Jean XII (*Octavien*), Romain..... 956.
Léon VIII, Romain..... 963.
Benoît V, Romain..... 964.
Jean XIII, Romain..... 965.
Benoît VI, Romain..... 972.
Boniface VII (*Francon*), anti-pape... 974.
Donus II, Romain..... 974.
Benoît VII, Romain..... 975.

(*) C'est le premier pape qui ait changé de nom en montant sur la chaire apostolique. Il se nommait Agapet.

(**) Il était évêque de Porto; c'est le premier exemple d'un évêque transféré de son siége sur la chaire apostolique.

JEAN XIV (*Pierre*, évêque de Pavie*). 983.
JEAN XV (mort avant d'être sacré)... 985.
JEAN XVI, Romain..... 985.
GRÉGOIRE V (*Brunon*), Allemand.... 996.
JEAN XVII (*Philagathe*), anti-pape... 997.
SILVESTRE II (*Gerbert*), d'Auvergne.. 999.
JEAN XVII (*Sicco*), Romain..... 1003.
JEAN XVIII (*Fasan*), Romain..... 1003.
SERGIUS IV (*Pierre*, évêque d'Albane, surnommé *Os* ou *Bucca Porci*), Romain. 1009.
BENOÎT VIII (*Jean de Tusculum*, évêque de Porto), Romain ..... 1012.
LÉON OU GRÉGOIRE, anti-pape..... 1012.
JEAN XIX (*Jean de Tusculum*), Romain. 1024.
BENOÎT IX (*Théophylacte de Tusculum*). 1033.
GRÉGOIRE VI (*Jean-Gratien*), Romain. 1044.
CLÉMENT II (*Suidger*, évêque de Bamberg), Saxon..... 1046.
DAMASE II (*Poppon*, évêque de Brixen), Bavarois..... 1048.
S. LÉON IX (*Brunon*, évêque de Toul), Alsacien..... 1049.
VICTOR II (*Guebhard*, évêque d'Eichstædt), Allemand..... 1055.
ÉTIENNE IX (*Frédéric*, abbé du Mont-Cassin), Lorrain ..... 1057.
BENOÎT X (évêque de Veletri), anti-pape. 1058.
NICOLAS II (*Gérard*, évêque de Florence), Bourguignon..... 1058.
ALEXANDRE II (*Anselme Badage*, évêque de Lucques), Milanais..... 1061.
CADALOÜS (évêque de Parme), dit HONORIUS II, anti-pape..... 1061.

4e PÉRIODE.

GRÉGOIRE VII (*Hildebrand*), né à Soano, en Toscane..... 1073.
GUIBERT (archevêque de Ravenne), dit CLÉMENT III, anti-pape..... 1080.
VICTOR III (*Didier*, abbé du Mont-Cassin), né à Bénévent..... 1086.
URBAIN II (*Othon*, évêque d'Ostie), né à Reims ou à Châtillon-sur-Marne.. 1088.
PASCAL II (*Reinier*), Toscan..... 1099.
ALBERT, THÉODORIC et MAGINUFE, dit SYLVESTRE IV, anti-papes après Guibert (m. en 1100).
GÉLASE II (*Jean, de Gaëte*)..... 1118.
MAURICE BOURDIN, dit GRÉGOIRE VIII, anti-pape..... 1118.
CALIXTE II (*Guy*, archevêque de Vienne), Bourguignon..... 1119.
HONORIUS II (*Lambert*, évêque d'Ostie), Bolonais ..... 1124.
INNOCENT II (*Grégoire Papi*, cardinal de Saint-Ange), Romain..... 1130.
PIERRE DE LÉON, dit ANACLET II, anti-pape..... 1130.
GRÉGOIRE, dit VICTOR IV, anti-pape.. 1138.
CÉLESTIN II (*Guy de Castello*), Toscan. 1143.
LUCE II (*Gérard*), Bolonais..... 1144.
EUGÈNE III (*Bernard*), Pisan..... 1145.
ANASTASE IV (*Conrad*, évêque de Sabine), Romain..... 1153.
ADRIEN IV (*Nicolas Breakspeare*), Anglais..... 1154.
ALEXANDRE III (*Roland Bandinelli*), de Sienne..... 1159.
OCTAVIEN, GUY DE CRÊME, JEAN DE STURM, et LANDO SITINO, successivement anti-papes, sous les noms de VICTOR III, PASCAL III, CALIXTE III, et INNOCENT III.
LUCE III (*Ubalde*, évêque d'Ostie), Lucquois..... 1181.
URBAIN III (*Uberto Crivelli*, archevêque de Milan), Milanais..... 1185.
GRÉGOIRE VIII (*Albert*), né à Bénévent. 1187.
CLÉMENT III (*Paul Scolaro*, évêque de Palestrine), Romain..... 1187.
CÉLESTIN III (*Hyacinthe Bobocard*)... 1191.
INNOCENT III (*Lotario de Segni*)..... 1198.
HONORIUS III (*Cencio Savelli*), Romain. 1216.
GRÉGOIRE IX (*Ugolino de Segni*, évêque d'Ostie), d'Anagni..... 1227.
CÉLESTIN IV (*Geoffroy de Castiglione*, évêque de Sabine), Milanais..... 1241.
INNOCENT IV (*Sinibalde Fieschi*), Génois. 1243.
ALEXANDRE IV (*Rainaldo de Segni*, évêque d'Ostie), d'Anagni..... 1254.
URBAIN IV (*Jacques Pantaléon*), de Troyes en Champagne..... 1261.
CLÉMENT IV (*Guido Fulcodi* ou *Foulques*), Languedocien..... 1265.
GRÉGOIRE X (*Thibaud Visconti*), né à Plaisance..... 1271.
INNOCENT V (*Pierre de Tarantaise*, évêque d'Ostie) ..... 1276.
ADRIEN V (*Ottoboni*), Génois..... 1276.
JEAN XXI (*Pierre*, évêque de Tusculum), Portugais..... 1276.
NICOLAS III (*Jean-Gaëtan Orsini*), Romain..... 1277.
MARTIN IV (*Simon de Brion*), né en Touraine..... 1281.
HONORIUS IV (*Jacques Savelli*), Romain ..... 1285.
NICOLAS IV (*Jérôme*, évêque de Palestrine), né à Ascoli..... 1287.
CÉLESTIN V (*Pierre de Mouron*), né à Isernia..... 1294.
BONIFACE VIII (*Benoit Cajetani*), né à Anagni ..... 1294.

(*) Ce pape changea son nom par respect pour le prince des apôtres, son patron.

BENOÎT XI (*Nicolas Boccasini*), né à Trévise..... 1303.
CLÉMENT V (*Bertrand de Goth*, archevêque de Bordeaux), né en Guienne..... 1305.

5e PÉRIODE

JEAN XXII (*Jacques d'Euse*, évêque de Porto), né à Cahors..... 1316.
PIERRE DE CORBARIO, dit NICOLAS V, anti-pape..... 1328.
BENOÎT XII (*Jacques Fournier de Novelli*), né à Saverdun, au comté de Foix. 1334.
CLÉMENT VI (*Pierre Roger*, archevêque de Rouen), Limousin..... 1342.
INNOCENT VI (*Étienne d'Albert*), Limousin..... 1352.
URBAIN V (*Guillaume de Grimoard*), né dans le Gévaudan..... 1362.
GRÉGOIRE XI (*Pierre Roger*), Limousin. 1370.
URBAIN VI (*Barthélemy Prignano*), Napolitain..... 1378.
CLÉMENT VII (*Robert de Genève*), élu à Fondi, va siéger à Avignon, et commence le grand schisme d'Occident. (Lui ni ses successeurs ne sont comptés dans le catalogue des papes).... 1378.
BONIFACE IX (*Perrin Tomacelli*), Napolitain..... 1389.
BENOÎT XIII (*Pierre de Lune*, élu à Avignon après la mort de Clément VII). 1394.
INNOCENT VII (*Côme Megliorati*), né à Sulmone, dans l'Abruzze..... 1404.
GRÉGOIRE XII (*Ange Corrario*), Vénitien..... 1406.
ALEXANDRE V (*Pierre*, surnommé *Philarge*, archevêque de Milan), né dans l'île de Crète..... 1409.
JEAN XXIII (*Balthazar Cossa*), Napolitain..... 1410.
MARTIN V (*Othon Colonna*), Romain. 1417.
CLÉMENT VIII (*Gilles de Mugnos*), élu en Aragon par les cardinaux de Pierre de Lune, après la mort de celui-ci.. 1424.
EUGÈNE IV (*Gabriel Condolmero*), Vénitien..... 1431.
FÉLIX V (*Amédée de Savoie*), élu par le concile schismatique de Bâle.... 1439.
NICOLAS V (*Thomas de Sarzane*), Toscan. 1447.
CALIXTE III (*Alphonse Borgia*, archevêque de Valence), né en Espagne.. 1455.
PIE II (*Æneas Sylvius Piccolomini*, évêque de Sienne), né à Corsini.... 1458.
PAUL II (*Pierre Barbo*), Vénitien.... 1464.
SIXTE IV (*François d'Albescola de la Rovère*), né à Savone..... 1471.
INNOCENT VIII (*Jean-Baptiste Cibo*), Génois..... 1484.
ALEXANDRE VI (*Roderic Lenzuoli Borgia*), né à Valence, en Espagne.... 1492.
PIE III (*François Todeschini Piccolomini*), de Sienne..... 1503.
JULES II (*Julien de la Rovère*, évêque d'Avignon), né près de Savone.... 1503.
LÉON X (*Jean de Médicis*), Florentin. 1513.

6e PÉRIODE.

ADRIEN VI (*Adrien Florent van Trusen*, évêque de Tortose), né à Utrecht. 1522.
CLÉMENT VII (*Jules de Médicis*), Florentin..... 1523.
PAUL III (*Alexandre Farnèse*), né en Toscane..... 1534.
JULES III (*Jean-Marie Giocchi del Monte*), Romain..... 1550.
MARCEL II (*Marcel Cervin*), né à Montepulciano (États Romains)..... 1555.
PAUL IV (*Jean-Pierre Caraffa*), Napolitain..... 1555.
PIE IV (*Jean-Ange Medici*), Milanais. 1559.
PIE V (*Michel Ghisleri*), né à Boschi ou Bosco, en Ligurie..... 1566.
GRÉGOIRE XIII (*Hugues Buoncompagno*), Bolonais..... 1572.
SIXTE V (*Félix Peretti*), né dans la Marche d'Ancône..... 1585.
URBAIN VII (*Jean-Baptiste Castagna*), Romain..... 1590.
GRÉGOIRE XIV (*Nicolas Sfondrato*), de Crémone..... 1590.
INNOCENT IX (*Jean-Antoine Facchinetti*), Bolonais..... 1591.
CLÉMENT VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), né à Fano..... 1592.
LÉON XI (*Alexandre Octavien de Médicis*), Florentin..... 1605.
PAUL V (*Camille Borghèse*), Romain.. 1605.
GRÉGOIRE XV (*Alexandre Ludovisio*), Bolonais..... 1621.
URBAIN VIII (*Maffeo Barberini*), Florentin..... 1623.
INNOCENT X (*Jean-Baptiste Panfili*), Romain..... 1644.
ALEXANDRE VII (*Fabio Chigi*), de Sienne. 1655.
CLÉMENT IX (*Jules Rospigliosi*), de Pistoie, en Toscane..... 1667.
CLÉMENT X (*Émile-Laurent Altieri*), Romain..... 1670.
INNOCENT XI (*Benoît Odescalchi*), né à Côme, dans le Milanais..... 1676.
ALEXANDRE VIII (*Pierre Ottoboni*), Vénitien..... 1689.
INNOCENT XII (*Antoine Pignatelli*), Napolitain..... 1691.
CLÉMENT XI (*Jean-François Albano*), né à Pesaro..... 1700.

Innocent XIII (*Michel-Ange Conti*), Romain	1721.
Benoît XIII (*Pierre-François Orsini*), Romain	1724.
Clément XII (*Lorenzo Corsini*), Florentin	1730.
Benoît XIV (*Prosper Lambertini*), Bolonais	1740.
Clément XIII (*Charles Rezzonico*), né à Venise	1758.
Clément XIV (*Jean-Vincent-Antoine Ganganelli*), né à Sant-Arcangelo, près de Rimini	1769.
Pievi (*Jean-Ange Braschi*), né à Césène	1775.
Pie VII (*Barnabé Chiaramonti*), né à Césène	1800.
Léon XII (*Annibal della Genga*), né à La Genga	1823.
Pie VIII (*François-Xavier Castiglione*), né à Cigoli	1829.
Grégoire XVI (*Mauro Capellari*), né à Bellune, actuellement régnant	1830.

Nous avons emprunté cette table, en la corrigeant, à l'ouvrage récemment publié sous ce titre : *Rome chrétienne, ou Tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome*, par M. Eugène de la Gournerie, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. Beaucoup d'autres livres français et étrangers en renferment de semblables, entre autres la grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, dont les excellents articles, *Papst*, *Papstthum*, par M. Rettberg, nous ont été d'une grande utilité pour l'esquisse qu'on vient de lire. Nous en dirons autant de l'intéressant travail, *Révolutions de la papauté*, inséré dans la *Revue Britannique* de janvier 1841. Une chronologie historique plus détaillée se trouve dans l'*Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, 2e part., t. III, p. 243. On peut consulter ensuite sur les papes et la papauté, Daunou (*voy.*), *Origine, progrès et limites de la puissance des papes;* et Ranke, *Histoire de la papauté pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*, trad. de l'allemand par J.-B. Haiber, publiée et précédée d'une introduction par A. de Saint-Chéron, Paris, 1837, 4 vol. in-8°. Nous reviendrons sur cet ouvrage important à l'art. Ranke : pour le moment, bornons-nous à dire qu'en 1839 la trad. franç. fut augmentée d'un appendice contenant des rectifications tout-à-fait essentielles. J. H. S.

PAPAVÉRACÉES, famille de dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes ; son nom lui vient du genre *papaver*, qui comprend le pavot et le coquelicot ; la chélidoine (*voy.* tous ces noms) et plusieurs plantes d'ornement assez répandues (par exemple les *glaucium*, les *escholzia*, les *argémones*, etc.) font également partie de ce groupe. Les papavéracées sont des herbes en général gorgées de sucs laiteux et âcres, à feuilles alternes, d'ordinaire plus ou moins profondément découpées ; à fleurs le plus souvent grandes et parées d'une corolle éclatante mais très fugace. Les propriétés narcotiques (*voy.*) auxquelles le pavot doit son antique célébrité, se retrouvent à un degré plus ou moins énergique dans à peu près toutes les papavéracées ; néanmoins, les graines de ces végétaux contiennent de l'huile grasse sans aucun principe nuisible (*voy.* Pavot et Huile d'oeillette). Ed. Sp.

PAPE, *voy.* Papauté.

PAPHOS, nom de deux villes de l'île de Chypre (*voy.*) : la Vieille-Paphos, située sur une hauteur, à 10 stades de la côte occidentale, et la Nouvelle-Paphos, sur le rivage même de la mer. La première, que la tradition disait avoir été bâtie à l'endroit où Vénus était sortie de la mer, était surtout célèbre par le culte de cette déesse, d'où les noms de *Paphia* ou de *Cypria* qu'on lui donnait. On y conservait l'ancienne statue de Vénus, pierre blanche, informe, terminée en pointe, ce qui semble prouver, indépendamment d'autres indices, que le culte de cette divinité y avait été apporté de la Phénicie. Le temple de la Vieille-Paphos était le plus ancien et le plus riche de l'île ; on n'y offrait que des sacrifices non sanglants, de l'encens et des fleurs (*voir* Lenz, *La déesse de Paphos, d'après d'anciennes statues*, Gotha, 1808 ; et Münter, *Le temple de la déesse de Paphos*, Copenh., 1824, in-4°). La Nouvelle-Paphos, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la petite ville de Baffo, était une place de commerce et un port de mer célèbre. Elle eut souvent à souffrir de tremblements de terre et fut presque entièrement renversée sous Auguste. Ce fut là

que saint Paul (*voy.*) prêcha l'Évangile au proconsul Sergius. *C. L.*

PAPIER, Papeterie. Ce nom de papier vient du *papyrus* (*voy.*), qui avait d'abord servi aux mêmes usages. Un grand nombre de substances végétales sont employées à la fabrication du papier; nous citerons quelques-unes de celles qui ont été essayées avec le plus de succès. Le coton, dont l'emploi se répand de plus en plus, finira probablement par remplacer le chanvre et le lin, ou du moins on n'emploiera plus ces derniers sans y faire entrer une forte partie de coton. Les pailles peuvent fournir un papier solide et foncé en couleur; mais leur préparation exige des soins spéciaux et les produits ne sont pas toujours satisfaisants. Il y a encore un grand nombre de plantes qui fournissent du papier : ainsi, avec le bambou on fait le papier *de Chine*, et avec le mûrier le papier *du Japon;* mais pour la fabrication de ce dernier, on remplace sans inconvénient le mûrier par plusieurs de nos plantes les plus communes, telles que les joncs, l'acacia, le genêt et les orties; le corchorus sert à faire des toiles dans les Indes et produit le papier connu sous le nom de papier *de corchorus;* les roseaux et le maïs donnent aussi un excellent papier.

Le papier *de chiffons*, le meilleur de tous, provient de chiffons de lin et de chanvre, qui, avant d'arriver à la fabrique, passent par une infinité d'usages différents, comme linge de table, linge de corps, etc. Pour être transformé en papier, les chiffons doivent subir une longue série d'opérations préparatoires. La première est nécessairement le lavage; ensuite on les débarrasse, au moyen d'un ventilateur, de toutes les matières étrangères, et enfin on les trie, on sépare les coutures, les reprises et on place chaque sorte de chiffon dans une case particulière. Pour convertir le chiffon en pâte et défaire le tissu sans détruire le fil qui le constitue, on se sert de moulins qui consistent en un cylindre armé de lames en acier; la pâte qui sort de cet appareil doit être aussitôt débarrassée de l'eau qu'elle renferme et soumise à l'action du chlore pour le blanchiment. Les cuves qui servent à la fabrication du papier sont souvent ovoïdes, mais celles qui sont en forme de trapèze offrent des avantages réels. Fixée sur un pied, cette cuve reçoit à sa base un axe en fer à 4 ailes, mis en mouvement par une courroie; la cuve est toujours maintenue pleine de pâte au moyen d'un tuyau communiquant avec le réservoir : on a encore ajouté à cette cuve un soufflet qui renouvelle au fur et à mesure la pâte employée par l'ouvrier; une toile métallique placée dans le trapèze ne permet pas à l'eau d'entraîner la plus petite parcelle de pâte. On fait ensuite passer dans la pâte un cadre sur lequel sont tendus des fils pour laisser écouler l'eau en gardant la pâte; on soulève le cadre en l'air avec un mouvement de va-et-vient, et c'est alors que les filaments s'agrégent et forment une feuille de papier du format (*voy.*) voulu. Mais le tissu de cette feuille n'offre en ce moment aucune solidité, et l'ouvrier, pour la séparer de la forme, est obligé de poser cette dernière sur une étoffe de laine étendue sur le tablier de la presse; le papier adhère alors à l'étoffe, et on continue ainsi jusqu'à ce que la pile soit assez chargée.

Le papier exige plusieurs pressions avant d'atteindre le degré de solidité nécessaire; mais une fois qu'il y est arrivé, il ne reste plus qu'à l'étendre dans un local où des persiennes mobiles déterminent une ventilation continuelle. Au sortir de l'étendoir, le papier qui doit conserver la faculté d'absorber l'humidité peut être mis en paquets après une dernière pression; mais pour servir à l'écriture ou au dessin, il doit encore recevoir une substance qui le rende plus ou moins imperméable : c'est cette opération qu'on nomme *collage*, et qui se faisait autrefois après coup, tandis qu'aujourd'hui le papier reçoit cette préparation dans la cuve même. Le collage à la cuve se fait maintenant au moyen des savons qui remplacent la gélatine qu'on employait autrefois, et offre le double avantage de simplifier la fabrication et de lui donner plus d'uniformité.

Lorsqu'on fabrique du papier *à la mécanique*, la pâte, en sortant de la cuve où elle a été collée, comme nous venons de le voir, passe par une vanne et entre

dans une caisse où elle se trouve épurée de tous corps étrangers; de là elle coule sur une toile métallique à laquelle on imprime un mouvement horizontal pour tamiser l'eau, et elle arrive enfin sous un cylindre garni de feutre, dont la double pression la rend assez solide pour être roulée en feuille sur le tambour. Un des principaux avantages du procédé mécanique, c'est d'obtenir des feuilles d'une très grande largeur et d'une longueur indéfinie, tandis que le papier à la forme était limité dans ses dimensions par la nature même du système de fabrication.

Il est facile de distinguer le papier mécanique de celui fait à la forme, car ce dernier porte toujours les marques de la fabrique, et le papier mécanique n'offre pas les marques des fils de la forme ou *vergeure*, ni ces franges qu'on remarque sur les bords du papier à la forme.

Le papier est généralement livré au commerce en rames de 20 mains, chacune de 25 feuilles.

Le papier *vélin* a reçu ce nom parce qu'il imite la blancheur et l'uni du beau parchemin. C'est à l'Anglais Baskerville qu'on attribue l'invention de ce papier. Montgolfier en ayant deviné le secret fabriqua le premier de ce papier en France.

Le papier *de soie* ou papier *Joseph*, ainsi nommé de son inventeur, Joseph Montgolfier, provient d'étoffes de soie usées, ou de soie non filée. Le papier *végétal* se fabrique avec de la filasse de lin et de chanvre, travaillée en vert. Le papier *gélatine* est transparent comme du papier huilé, et sert à prendre les calques. On donne le nom de papiers *réactifs* à des papiers chimiques colorés en bleu par la teinture de tournesol, ou en jaune par le curcuma, et qui servent à reconnaître si les liqueurs dans lesquelles on les trempe sont acides ou alcalines : dans le premier cas, ce papier se teint en rouge; dans le second, il verdit et jaunit. Depuis quelque temps, la fraude qui s'exerce sur les anciens papiers timbrés dont on efface l'écriture par des procédés chimiques, a fait rechercher avec succès un papier *de sûreté*.

De tout temps, depuis l'invention du papier de chiffons, on a coloré la pâte, surtout celle du papier à lettre : on se sert, pour cette opération, de substances très variées, telles que les bleus de cobalt, de Prusse et d'outremer pour les papiers azurés; le chromate de potasse pour les jaunes, les prussiates de potasse pour les bleus et verts, etc.

Papiers pour reliure. La reliure emploie différentes espèces de papier; tels sont les papiers *colorés* et le papier *maroquiné*, qui a l'apparence du maroquin; tel est surtout le papier *marbré*. Ce procédé, qui nous est venu d'Allemagne, consiste en bains que l'on fait subir au papier, dans diverses substances, telles que graine de Perse, graine de lin, gomme arabique ou adragante; en sortant de ces bains, le papier reçoit les couleurs avec leurs parties proportionnelles de fiel de bœuf, d'huile de lin, de savon blanc, de cire, d'alun, etc., pour produire les nuances auxquelles il est destiné. Pour glacer ou satiner ces papiers, on étend chaque feuille sur une table et on fait passer dessus un lissoir d'agate ou de verre. C-B-S.

Le papier est une de ces découvertes dont on ne saurait assigner l'époque ni le nom de l'inventeur. L'usage du papyrus est très ancien, Pline le fait remonter à Homère. Les premiers essais de papier furent faits en Europe par les Sarrazins d'Espagne, dans le royaume de Valence. Mais peut-être les Arabes tenaient-ils leurs procédés de quelque autre peuple, par exemple des Chinois, qui connaissaient bien anciennement le papier et l'imprimerie. On croit que l'art de sa fabrication fut importée en France par des soldats qui, faits prisonniers lors de la première croisade, furent employés par un Sarrazin adonné à ce travail. L'Allemagne manquait encore de papeteries quand il en existait depuis longtemps en Espagne et aussi en France. La première papeterie de chiffons qu'eut notre pays fut établie en 1312; celle de Padoue, en 1360; de Dartford, en Angleterre, en 1388; de Nuremberg, en 1390, etc. L'imprimerie donna un grand essor à la fabrication du papier. La France, la Hollande et Gênes jouirent pendant longtemps d'une supériorité incontestable dans ce genre d'industrie. La révocation de l'édit de Nantes la fit briller en Angleterre. C'est en 1798

qu'on tenta à Paris les premiers essais de la fabrication du papier à la mécanique. La France cite encore avec orgueil ses papeteries célèbres. Z.

PAPIER-MONNAIE. C'est, comme l'indique son nom, une monnaie en papier, ou plus exactement un papier représentant une valeur monétaire réalisable en métaux ou en marchandises. Comme agent des échanges, le papier offre d'immenses avantages sur les métaux précieux. Beaucoup plus léger, il est facilement transportable; en outre, tandis que les métaux se tirent péniblement et en petite quantité des entrailles de la terre, on crée facilement du papier-monnaie pour les besoins d'un état, pour l'urgence du moment, et, quand l'état normal est rétabli, on peut le faire rentrer dans le néant. Mais en revanche, la différence entre sa valeur nominale ou de convention et sa valeur intrinsèque, à peu près nulle, rend ce signe monétaire beaucoup moins stable : aussi jusqu'à présent le papier-monnaie n'est que le représentant de l'or. Peut-être une civilisation plus avancée lui donnera-t-elle un jour la fixité qui lui manque.

Lorsqu'en 1790, on agitait en France la question de la création des assignats, Cérutti s'exprimait en ces termes : « Le premier papier représentatif a été le papier de banque (*voy.*). D'abord, il représentait la remise d'une somme équivalente : telles furent les banques de Gênes et d'Amsterdam. Ensuite, il représenta une garantie valable, une caution mobiliaire et immeuble : telle fut la banque d'Angleterre. Enfin, il représenta une riche espérance et une promesse solennelle : telle fut la banque de Law et le papier de l'Amérique septentrionale. Ces différentes représentations ont produit trois papiers différents, le papier infaillible, le papier probable et le papier incertain. » Dans l'état actuel, le papier-monnaie ne règne pas *sui juris*, mais seulement comme représentant de l'or. C'est de la vérité plus ou moins exacte de cette représentation que dépend la sûreté ou le danger de l'emploi du papier-monnaie. Si sa valeur demeure sans faiblir au niveau de la somme énoncée, les services qu'il rend sont quelquefois immenses; il évite les frais et les risques du transport du numéraire; il fait rentrer dans les industries qui en font usage une portion des métaux précieux; il augmente la somme des capitaux disponibles, et la circulation en devient plus active; la facilité des entreprises commerciales, industrielles et agricoles en donne le goût; les travaux pour l'amélioration de la vie matérielle s'exécutent de toutes parts, et comme les produits du travail sont en définitive la seule vraie richesse, la prospérité publique s'accroît. Par le papier-monnaie on remédie, dans un état, à l'inattendu; on pourvoit aux besoins d'un présent difficile, et les charges qui en résultent, étendues sur une grande portion d'avenir et par là peu sensibles, dispensent d'un sacrifice trop rude. L'émission du papier-monnaie peut n'être pas bornée à une somme égale à celle qui existe en numéraire; il suffit que l'or réponde immédiatement à l'appel du papier, qu'il vienne appuyer de son autorité celle de son représentant toutes les fois que sa présence est désirée. Ainsi, au commencement de l'établissement de la banque de Law (*voy.*), quoiqu'il eût émis en papier près de dix fois la valeur de ce qu'il avait dans ses coffres de métaux précieux comme garantie, tout était bien encore, dit M. Thiers, parce que ce papier était échangé à présentation contre du numéraire; ce furent les opérations subséquentes de l'aventureux financier qui produisirent la défiance suivie de tant de désastres. Du temps de la jeunesse de Franklin, la ville de Philadelphie dut son accroissement rapide à une émission de papier-monnaie bien entendue, quoique relativement considérable, parce qu'elle répondait à des besoins réels et s'appuyait sur la confiance. Au contraire, lorsque Law eut mis du papier incertain sur la même ligne que le papier donné en échange de dépôt de valeurs, la dépréciation et le désordre suivirent de près. Dans la révolution, la valeur des biens nationaux excédait de beaucoup la somme représentée par les premières émissions d'assignats (*voy.*); mais ces valeurs en forêts et en terres n'étaient ni facilement, ni promptement réalisables, ce qui est un point essentiel dans cette matière; on

manquait de confiance dans la stabilité de l'ordre de choses établi dans l'état : aussi les assignats furent-ils bientôt tombés au-dessous de leur valeur nominale.

Le résultat ordinaire d'une trop grande émission de papier-monnaie, c'est sa dépréciation qui élève le prix nominal de toutes choses; l'absence d'une valeur réelle pour point de comparaison jette la perturbation dans les fortunes des particuliers, et souvent le désordre passe de là dans l'ordre politique. L'émission du papier-monnaie doit donc toujours être restreinte dans des limites telles que l'or paraisse en échange aussitôt qu'il en est besoin. La règle de cette émission n'a rien d'absolu. Pour le papier-monnaie national, c'est au législateur à approfondir les données de la question. La prudence n'exclut point une certaine hardiesse, seulement il faut un jugement sûr pour bien apprécier les circonstances dans lesquelles on est placé. Cette appréciation est quelquefois fort difficile; mais toutes les fois que la représentation des métaux précieux par le papier a été réelle, il a toujours rendu à l'état des services signalés. L. G-s.

PAPIER PEINT. On donne ce nom à une sorte de papier imprimé en couleur, qui sert à la *tenture*, décoration ou tapisserie des appartements. Avant l'invention du papier mécanique, il fallait coller ensemble les feuilles qu'on destinait à cet usage. Aujourd'hui on imprime de suite sur des rouleaux de feuilles de papier d'une longueur indéfinie. Les couleurs sont préparées à la colle ou à l'huile. La craie et le plâtre, délayés à la colle, forment la base du fond que l'on applique à tous les papiers, quelle que soit la couleur qu'ils doivent recevoir ensuite. Quand le fond est posé, on met le papier sécher sur des baguettes; ensuite il passe au lissage et enfin au satinage, qui se fait au moyen d'une brosse de sanglier montée sur un genou. Les couleurs se préparent dans un appareil nommé *baquet* et s'étendent au moyen d'une brosse sur des feutres qui, à l'aide d'une pression, communiquent au papier les dessins gravés en relief sur les planches; après cette opération, on met encore sécher le papier avant d'appliquer les planches qui doivent donner les parties du dessin d'autres couleurs.

Les papiers *dorés et argentés* se font avec le bol d'Arménie, la sanguine et la plombagine; le tout broyé à l'eau avec de l'alun et du blanc de baleine fondus dans de l'huile d'olives. Les papiers *tontisses* proviennent de draps blancs ou diversement colorés; on applique, au moyen du rouleau, un mordant sur les points qui doivent recevoir des tontisses; ensuite on étend le papier dans une caisse dont le fond est en peau : on saupoudre de tontisse ce fond de peau et des ouvriers le battent, de manière à ce que la tontisse, en s'élevant, va s'attacher seulement sur les points enduits de mordant. La tontisse combinée avec la dorure produit des effets remarquables, surtout en y ajoutant le gaufrage et le fonçage. Le papier *de Perse* imite les indiennes et se fabrique en imprimant plusieurs couleurs les unes sur les autres. Le papier *satiné* imite la soie et le satin : pour obtenir cet effet, on emploie la chaux et l'alun, et l'on frotte avec une brosse jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'éclat nécessaire; on peut gaufrer et glacer ces papiers pour ajouter à l'effet.

Les premiers papiers de tenture nous vinrent de la Chine et du Japon. Les Hollandais et les Espagnols en introduisirent l'usage en Europe, vers le milieu du XVI^e^ siècle. La France s'occupa assez tard de cette fabrication; mais nulle part aujourd'hui elle n'est arrivée à un aussi haut degré de perfection. L'invention du papier velouté a été atribuée à un Rouennais du XVII^e^ siècle. C-B-S.

PAPILLON (*papilio*), nom sous lequel on confond vulgairement tous les insectes de l'ordre des lépidoptères (*voy.*), mais qui, prenant en entomologie un sens plus restreint, ne s'applique plus, dans le *Règne animal* de Cuvier, qu'à un grand genre composant à lui seul la famille des *diurnes*. C'est dans ce sens que nous allons en parler ici.

Ce groupe, dont nous avons déjà indiqué les caractères distinctifs au mot LÉPIDOPTÈRES, renferme les espèces les plus remarquables par la richesse des couleurs dont leurs ailes sont peintes en dessous comme en dessus. Leurs chenilles ont toujours 16 pattes. Leurs chrysali-

des, presque toujours de forme angulaire, sont rarement renfermées dans une coque. L'insecte parfait, constamment pourvu d'une trompe, ne vole que pendant le jour.

On a introduit dans cette famille trois sections, d'après la manière dont la chrysalide subit ses métamorphoses. Chez les uns, elle est attachée par la queue et par une sorte de lien transversal en forme de ceinture : on les désigne sous le nom de *succeints;* chez d'autres, elle est suspendue par la queue seulement : c'est la section des *diurnes suspendus;* ceux enfin qui se renferment dans une coque pour subir leurs métamorphoses constituent la section des *enroulés*.

Dans la première, on remarque les *papillons proprement dits*, genre très nombreux en espèces remarquables, la plupart par leur taille et la variété de leur coloris. L'une des plus connues en France est le *papillon à queue de fenouil*, ou *grand porte-queue* (*p. machaon*), dont les ailes sont jaunes avec des taches et des raies noires; celles de la seconde paire se prolongeant en queue, et présentant près du bord postérieur une série de taches bleues dont une en forme d'œil, est marquée de rouge à l'angle interne. Sa chenille est d'un beau vert, avec des anneaux noirs ponctués de rouge; elle se trouve, en été et en automne, sur quelques plantes ombellifères, le fenouil, la carotte, etc. Les *parnassiens*, autre genre de la même section, nous offrent à remarquer le *papillon apollon* (*p. apollo*) blanc, tacheté de noir, avec quatre taches blanches en forme d'yeux, bordées de rouge et de noir sur les ailes inférieures. La chenille est d'un noir velouté avec une triple rangée de points rouges. Sous la dénomination de *piérides*, on désigne les papillons connus plus généralement sous le nom de *brassicaires* (le *papillon du chou*, le *papillon aurore*, etc.); viennent encore dans le même groupe les *argynnes*, que l'on distingue aux taches nacrées de leurs ailes, les *thaïs*, les *coliades*, etc.

Dans la section des *diurnes suspendus*, nous remarquons les *vanesses*, dont la chenille est hérissée de nombreuses épines, et plusieurs espèces ornées des couleurs les plus belles. Telles sont : la *vanesse paon du jour* (*p. io*), remarquable par la grande tache en forme d'œil, dont le dessus de ses ailes, d'un fauve rougeâtre, est ornée; la *vanesse vulcain* (*p. antiopa*), dont les ailes, noires en dessus, avec une bande transversale rouge et des taches blanches sur les supérieures, sont marbrées de diverses couleurs en dessous; la *vanesse morio; vanesse belle-dame*, etc.; les *nymphales*, jolis papillons que les amateurs désignent sous le nom de *sylvains* et de *mars;* les *polyommates* ou plus vulgairement *petits porte-queue*, dont une espèce (le *papillon bleu*) est très commune aux environs de Paris, et qui se distingue à ses ailes d'un bleu d'azur chez le mâle, changeant en violet tendre, avec une petite raie noire et une frange blanche sur le bord postérieur.

Les *hespéries* composent le genre principal de la division des *diurnes enroulés*. L'*hespérie de la mauve*, l'espèce la plus connue, vit sur les malvacées, dont elle plie les feuilles et où elle se métamorphose; elle a les ailes dentées, d'un brun noirâtre en dessus, avec des taches blanches, et d'un gris verdâtre tacheté de brun en dessous.

Mais nous nous arrêterions longtemps devant les papillons, avant d'avoir pu décrire dans leurs nombreuses variétés ces hôtes légers de l'air, dont l'étude est si attrayante pour tous les âges. Cet ouvrage nous interdit d'ailleurs des développements que trouveront plus utilement, dans des ouvrages écrits spécialement pour cet objet, ceux qui cultivent cette branche de l'entomologie. Quelques observations curieuses sur leurs mœurs ont été consignées déjà à l'art. INSECTES (T. XIV, p. 726 et suiv.); on peut voir de plus les mots CHENILLE, CHRYSALIDE, PHALÈNE, SPHINX, etc. C. S-TE.

PAPIN (DENIS), physicien célèbre dans l'histoire de la machine à vapeur (*voy.*), était né à Blois le 22 août 1647. Fils d'un receveur général du domaine, il embrassa la profession de médecin qu'il exerça à Paris, où il avait pris ses degrés. Mais guidé par Huygens, qui habitait alors cette ville, il se livra avec succès à l'étude de la physique, et il était avanta-

geusement connu des savants quand la révocation de l'édit de Nantes le força à passer en Angleterre; Boyle l'accueillit, l'associa à ses expériences sur la nature de l'air, et le fit recevoir, en 1681, à la Société royale de Londres. Les Mémoires qu'il inséra dans les *Transactions philosophiques* étendirent promptement sa réputation. Une chaire de mathématiques lui fut offerte à Marbourg, en 1687; il l'accepta et la remplit avec talent. Il mourut en 1710. L'Académie des Sciences de Paris l'avait nommé son correspondant, en 1699.

Parmi les nombreux mémoires de Papin insérés dans différents recueils, nous devons citer : Description d'une canne à vent qui se décharge par la raréfaction de l'air (1686); Démonstration de la vitesse avec laquelle l'air rentre dans un récipient épuisé; Description et usage d'une nouvelle machine à élever l'eau, etc. : il a réuni plusieurs morceaux intéressants dans son *Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles machines* (Cassel, 1695, in-8°; en latin, Marbourg, *id.*). Dans son traité de la *Manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais* (Paris, 1682; Amst., 1688, in-12), il décrit la nouvelle marmite dont il se sert pour cet usage et qui a conservé son nom. On la nomme aussi *digesteur*. On sait qu'arrivée à un certain point, la température d'un liquide chauffé dans un vase ouvert par le haut reste la même, bien qu'on augmente l'intensité du feu. Cela tient à ce que les vapeurs qui se dégagent enlèvent une quantité de calorique égale à celle que le feu communique au liquide. Mais si le vase est fermé, les vapeurs y étant retenues, le tout peut recevoir un accroissement de chaleur semblable à celui que prend un corps solide. C'est sur cette propriété que Papin a imaginé son digesteur, qui est tout simplement un vase de métal se fermant hermétiquement au moyen d'un carton sur lequel on fixe fortement une rondelle métallique à l'aide de vis : une soupape de sûreté garantit des explosions (*voy.* aussi AUTOCLAVE et GÉLATINE, T. XII, p. 244).

L'*Ars nova ad aquam ignis adminiculo efficacissimè elevandam* (Leipz., 1707, in-8°; en franç., Cassel, *id.*), de Papin, contient des recherches sur la machine à vapeur, au sujet de laquelle ses expériences remontaient à 1685. Nous ferons ailleurs l'historique des diverses inventions et découvertes qui ont amené cet appareil à l'état de perfectionnement que nous lui voyons; disons seulement ici que l'idée de prendre pour moteur (*voy.*) des machines un piston descendant et remontant alternativement dans un corps de pompe ou cylindre creux, est due à Papin. Cet homme ingénieux s'était aperçu qu'en faisant le vide dans la partie du cylindre comprise sous le piston, celui-ci, pressé par le poids de l'air atmosphérique, devait descendre; mais que l'air, étant introduit de nouveau par une soupape, tendait à rétablir l'équilibre et à faire remonter le piston, si une force un peu supérieure à son poids l'y sollicitait d'ailleurs. Pour obtenir le vide sous le piston, il pensa à établir une pompe aspirante mue par l'eau, qui communiquerait avec le cylindre; puis il abandonna ce projet. Il essaya encore de faire le vide en brûlant de la poudre à canon dans le corps de la pompe. Enfin, il eut le bonheur de reconnaître que l'eau a la propriété, étant changée par le feu en vapeurs, de faire ressort comme l'air, et ensuite de se recondenser si bien par le froid qu'il ne lui reste plus aucune apparence de cette force de ressort. La machine dans laquelle Papin combina ainsi, le premier, la force élastique de la vapeur d'eau avec la propriété dont cette vapeur jouit de s'anéantir par voie de refroidissement, il ne l'exécuta jamais en grand. « Ses expériences, a dit M. Arago (*Éloge de Watt*, Ann. du Bur. des Long., 1839), furent toujours faites sur de simples modèles. L'eau destinée à engendrer la vapeur n'occupait pas même une chaudière séparée. Renfermée dans le cylindre, elle reposait sur la plaque métallique qui le bouchait par le bas. C'était cette plaque que Papin échauffait directement pour transformer l'eau en vapeur; c'était de la même plaque qu'il éloignait le feu quand il voulait opérer la condensation. Un pareil procédé, à peine tolérable dans une expérience des-

tinée à vérifier l'exactitude d'un principe, ne serait évidemment pas admissible s'il fallait faire marcher le piston avec quelque vitesse. Papin, tout en disant qu'on peut arriver au but *par différentes constructions faciles à imaginer*, n'indique aucune de ces différentes constructions. Il laisse à ses successeurs et le mérite de l'application de son idée féconde, et celui des inventions de détail, qui seules peuvent assurer le succès d'une machine. » Le moteur à peine trouvé, Papin s'occupa des moyens de transformer le mouvement rectiligne du piston de la pompe à feu en mouvement de rotation. Il prévoyait déjà la possibilité d'appliquer cette force à la navigation, par la transmission du mouvement du piston de la machine à des roues à palettes faisant fonction de rames. Connaissant trop bien la nature de la vapeur pour ne pas se prémunir contre le danger de ses explosions, Papin eut aussi la gloire d'inventer la soupape de sûreté, encore aujourd'hui en usage. L. L.

PAPINIEN. Æmilius Papinianus, souvent et avec raison surnommé *le prince des jurisconsultes romains*, était originaire, selon les uns, de Bénévent en Italie, selon les autres, de la Syrie. Il fut l'ami et le plus intime conseiller de Septime Sévère (*voy.*), qui l'éleva aux plus hautes fonctions de l'empire, et lui recommanda encore, en mourant, ses deux fils Caracalla et Géta. Ce fut en vain que cet homme vertueux, revêtu de la dignité de préfet du prétoire, s'efforça de maintenir l'accord entre les deux princes. L'infâme Caracalla (*voy.*) ne craignit point de se souiller du sang de son frère, et osa même presser Papinien de justifier ce meurtre auprès du sénat. On connait la réponse de Papinien: « Flétrir la mémoire d'un innocent, c'est se charger d'un nouveau parricide. » Le monstre dissimula son ressentiment; mais bientôt les prétoriens, probablement excités par lui, ayant demandé la tête du ministre de son père, il le livra à leur fureur, et Papinien fut mis à mort, l'an 212 de J.-C. Papinien avait composé plusieurs ouvrages de droit et formé des disciples d'un grand mérite. Telle était la considération attachée à ses écrits que, par la fameuse constitution dite *loi des citations*, et publiée en 426, sous le règne de Valentinien III, il fut solennellement arrêté que l'avis de Papinien serait prépondérant dans tous les cas où il y aurait partage entre les opinions des jurisconsultes dont les décisions avaient alors obtenu un caractère d'autorité légale. Everard Otto a écrit la Vie de Papinien (Brême, 1743), et fait le relevé de tous les passages qui nous ont été conservés de ses écrits dans les Pandectes (*voy.* ce mot et Droit Romain). Ch. V.

PAPIRIEN (droit), recueil totalement perdu d'anciennes lois romaines. Suivant Denys d'Halicarnasse, le code Papirien, qui paraît avoir été publié lors de l'expulsion des Tarquins, aurait eu pour auteur le grand pontife Caïus Papirius, et pour objet principal le droit sacré du temps des rois. Pomponius parle d'un recueil de cette époque qu'il nomme *Jus civile Papirianum*. Du reste, il ne faut pas confondre le code Papirien avec différentes lois de ce nom, rendues en divers temps sous la république (*voy.* Droit Romain et l'art. suiv.). Ch. V.

PAPIRIUS (autrefois *Papisius* *), nom de deux familles romaines, l'une patricienne et l'autre plébéienne. Les différentes branches de la première étaient distinguées par les surnoms d'*Ætianus*, d'*Atratinus*, de *Cursor*, de *Fragellanus*, de *Maso*, de *Mugillanus*, et de *Pætus*; celles des *Potamo* et des *Turdus* se rattachaient à la seconde. Les personnages qui jetèrent le plus d'éclat sur le nom de Papirius appartenaient aux branches des *Carbo*, des *Crassus* et des *Cursor*.

Caïus Papirius, que l'on suppose avoir recueilli, au commencement de la république, celles d'entre les lois instituées par les rois bannis qui concernaient le culte et les usages religieux (*voy.* l'art. précéd.), appartenait à cette famille. Du temps de César, Granius Flaccus écrivit un livre *De jure Papiriano*, qui n'est pas un commentaire du *Papirianum jus*, mais un travail original sur le *jus sacrum*, et qui paraît avoir aussi porté le titre d'*Indigamenta*. Il est probable que Pomponius était mal informé lorsqu'il cita

(*) L. Papirius Crassus, dictateur l'an de Rome 414, changea le nom de *Papisius* en *Papirius*,

le *Jus civile Papirianum*, en y ajoutant les différents prénoms de Sextus, de Publius et de Caïus; peut-être aussi son texte a-t-il été postérieurement altéré. *Voir* Glück, *De jure civili Pap.*, Halle, 1790, in-4°; Einert, *De Papirio*, Leipz., 1798, in-4°.

Lucius Papirius reçut ou se vit confirmer le surnom de *Cursor* pour son agilité, qui lui faisait remporter tous les prix de la course. L'un des plus grands capitaines de l'ancienne Rome, il fut revêtu de la dictature l'an 430 (332 av. J.-C.).— Son fils, aussi nommé Lucius, soutint par ses exploits le nom glorieux de son père.

Justus Papirius rassembla, vers l'an 180 de J.-C., en 20 vol., les constitutions des empereurs Antonin-le-Pieux et Lucius Verus; des fragments commentés en ont été publiés par Stockmann, Leipz., 1792, in-4°. X.

PAPISME, Papistes, termes de mépris, dont quelques communions chrétiennes dissidentes, surtout les anglicans et les presbytériens, se servent pour désigner l'Église catholique romaine et les catholiques romains, en raison de leur soumission au pape. X.

PAPOUASIE, Papous, *voy.* Guinée (*Nouvelle-*), la note, et Océanie, T. XVIII, p. 624.

PAPPENHEIM (comtes de), famille ancienne de la Souabe, dans laquelle, pendant plus de 600 ans, la dignité de maréchal de l'Empire fut héréditaire. Le comté de Pappenheim, dans le cercle bavarois de Rezat *, forma un fief immédiat de l'Empire jusqu'en 1806; il passa alors sous la suzeraineté de la Bavière à laquelle il fut réuni en 1815. En considération de la haute position qu'elle avait occupée et de son antiquité, cette maison fut classée parmi les familles seigneuriales du royaume, en 1807; et, en 1818, le roi en nomma l'aîné membre perpétuel du conseil d'état. Comme dédommagement de la perte de ses possessions, le congrès de Vienne lui donna, dans l'ancien département de la Sarre et sous la suzeraineté de la Prusse, une seigneurie de 9,000 habitants que le roi de Prusse a achetée pour une somme d'argent. Outre Pappenheim qui lui rapporte environ 50,000 florins de revenus, cette maison possède encore plusieurs domaines. Son chef actuel, Charles-Théodore-Frédéric, commandant de la première division de l'armée et adjudant général du roi de Bavière, est né le 17 mars 1771 *. *C. L.*

(*) C'est aujourd'hui le cercle de la Moyenne-Franconie. S.

PAPPUS, *voy.* Géométrie, T. XII, pag. 335. — On a deux éditions de ses *Collections mathématiques*, Pesaro, 1588, et Bologne, 1660, in-fol.

PAPYRUS, matière ligneuse qui, chez les anciens, tenait lieu de papier et de parchemin. Il provenait d'un arbuste qui croissait en abondance sur les bords limoneux du Nil, et qui, devenu rare dans sa patrie originaire, se rencontre encore aux environs de la ville de Syracuse, en Sicile, et dans plusieurs autres localités marécageuses (*voy.* T. IX, p. 153). C'est des pellicules internes détachées de la tige de cette plante, primitivement collées ensemble avec l'eau glutineuse du Nil et soigneusement apprêtées, que les anciens Égyptiens et, à leur exemple, les Grecs et les Romains, préparaient ces feuilles, appelées aussi papyrus, sur lesquelles ils écrivaient. Les derniers surtout apportaient beaucoup d'attention à la confection du papyrus, dont l'usage, s'il faut en croire quelques érudits, ne se serait universellement répandu que depuis Alexandre-le-Grand. Il diminua avec le v^e^ siècle de notre ère, mais se conserva pourtant encore en Italie jusqu'à ce que, dans le xi^e^ siècle, il fut entièrement abandonné pour le papier de chiffons. Beaucoup de chefs-d'œuvre de l'antiquité nous sont parvenus consignés sur cette substance. L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, au temps de Jules-César, paraît en avoir englouti une immense quantité de rouleaux. Dans les temps modernes, les fouilles d'Herculanum et l'expédition française en Égypte, en ont fait découvrir de très curieux. Ces rouleaux (*vo-*

(*) Parmi les membres de cette famille, nous citerons seulement le comte Godefroi-Henri de Pappenheim, né le 29 mai 1594, un des plus illustres généraux de l'Empereur dans la guerre de Trente-Ans, qui mourut d'une blessure reçue à la bataille de Lützen, le 7 nov. 1632, au château de Plessenbourg.

lamina) consistent généralement en une seule et longue bande : on n'est parvenu à en dérouler quelques-uns qu'avec une peine extrême et en usant de précautions infinies. L'écriture, en caractères alphabétiques sur les uns, en signes hiéroglyphiques et de diverses couleurs encore très vives sur les autres, s'y traçait avec le roseau taillé à la façon de nos plumes. Beaucoup de papyrus égyptiens ont été trouvés sur des momies. L'expédition française en Égypte et celle d'Ismaël-Pacha, fils de Mohammed-Ali, en Nubie (1820), en ont révélé de curieux au monde savant. La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe, celles de Turin, du Vatican, le musée de Berlin, et surtout notre riche musée égyptien en possèdent. Pline (*H. N.*, XIII, 11-13) nous a laissé de précieux détails sur le papyrus et la manière dont les anciens le préparaient. *Voir* pour plus de détails la brochure que M. Egger vient de consacrer à cette matière ; *voy.* aussi nos art. Livres, Manuscrits, Bibliothèques, Hiéroglyphes, etc. Ch. V.

PAQUE est un mot dérivé du verbe hébreu *passah*, signifiant d'abord *épargner*, puis *passer en épargnant*, *passer*. Le substantif *passah*, dont les Grecs ont fait πάσχα, pâque, est devenu le nom de la plus grande fête des Juifs, à qui elle rappelait un double *passage*, celui de l'ange exterminateur qui, en passant devant les maisons marquées du sang de l'agneau, s'était abstenu de frapper de mort les premiers-nés, et la sortie d'Égypte par laquelle les Hébreux avaient passé de la servitude à l'indépendance. Cette fête durait sept jours, et les observances prescrites avaient trait aux événements qu'elle était destinée à rappeler. Ainsi, la veille du premier jour, on goûtait de l'herbe trempée dans du vinaigre pour signifier l'amertume de la servitude. Le soir, debout, les reins ceints, un bâton à la main comme à l'heure d'un départ, on mangeait un agneau et du pain sans levain, parce que tel était l'état de la pâte que le peuple de Moïse avait emportée d'Égypte dans la précipitation de la fuite.

Au pluriel, ce mot désigne, comme chacun sait, la fête que célèbrent les chrétiens en commémoration de la résurrection du Sauveur, dont l'agneau pascal est pour eux le symbole. Les Orientaux célébraient le même jour que les Juifs leur Pâque, c'est-à-dire le 14e jour de la lune de mars, et les Occidentaux seulement le dimanche qui suivait ce 14e jour. Le concile de Nicée, en 325, décida que la solennité pascale aurait lieu dans toute l'Église le dimanche après le 14e jour de la lune de mars. L'Église catholique prescrit à tous les fidèles de se présenter au banquet eucharistique, lequel représente celui de l'agneau pascal, dans l'intervalle du dimanche des Rameaux, appelé *Pâques fleuries* à cause des palmes qu'on y porte, et le dimanche de *Quasimodo* qui suit celui de Pâques, intervalle formant une quinzaine pleine, qu'on nomme la *Quinzaine de Pâques*. Aussi, dit-on communément, quand on a rempli ce devoir qu'on a *fait ses Pâques*. Nous avons parlé des *œufs de Pâques* à l'art. Œuf, et pour le repas pascal que notre Sauveur fit avec ses disciples, on peut consulter les articles Jésus-Christ et Cène (*sainte*). L. G-s.

PAQUEBOT (de l'anglais *pack* ou *packet*, paquet, chargement, et *boat*, bateau), sorte de navire solidement construit, bon voilier, garni de quelques canons de petit calibre, arrangé pour recevoir des lettres et des passagers, et destiné à établir une communication régulière entre des pays séparés par la mer. Aujourd'hui on se sert ordinairement de paquebots à vapeur. X.

PARA, ou Grand-Para, autrefois *estado do gram Para*, province septentrionale de l'empire du Brésil, à laquelle on donne plus de 50,000 milles carr. géogr. d'étendue. *Voy.* Brésil.

PARABASE (παράβασις, transition, excursion, divagation, de παρά, à côté, au-delà, et βαίνω, je marche), partie de la vieille comédie grecque, où le poëte s'adressait directement à l'auditoire. *Voy.* Grecque (*litt.*), T. XIII, p. 66.

PARABOLE (mot grec signifiant *rapprochement*, *comparaison*, de παραβάλλω, *objicio*, *projicio*, je présente, je mets en regard). L'homme aime naturelle-

ment les narrations, et ne se lasse pas d'en écouter ; mais à ce penchant se joint une espèce de crainte de la vérité qui a forcé ceux qui ont voulu lui en faire entendre la voix à ménager son amour-propre, tout en piquant sa curiosité. De là ces fables, ces allégories, ces proverbes (*voy.* ces mots), ces paraboles, qu'on retrouve dans les plus anciens monuments de tous les peuples. Ces quatre espèces de compositions littéraires offrent entre elles de grandes analogies ; mais elles présentent en même temps des différences assez notables. La parabole n'est point une pure fiction comme la fable ; elle repose toujours sur la réalité. Elle ne se borne pas non plus à exposer, comme le proverbe, une vérité générale ; souvent, au contraire, elle s'attache à rendre sensible, par une comparaison, l'importance d'un événement quelconque. Elle se distingue enfin de l'allégorie, en ce que la pensée originale n'y est pas voilée comme dans celle-ci, et n'y disparaît pas derrière la figure. On a défini la parabole une similitude ou une comparaison continuée. Elle a, en effet, pour but d'examiner une idée sous toutes les faces, de la rendre sensible par une suite d'images, d'où il suit qu'elle demande un esprit calme et disposé à la méditation. Elle appartient donc au genre didactique. Les plus belles paraboles se trouvent dans le Nouveau-Testament : telles sont celles de l'enfant prodigue, de l'économe infidèle, des vignerons. Parmi les modernes, les Allemands sont les seuls qui se soient exercés avec succès dans ce genre. Il suffira de citer les paraboles d'Andreæ, de Lessing, de Herder et de Krummacher (*voy.* ces noms). Celles du dernier ont été trad. en franç., par M. l'abbé Bautain et par M. Teillac, Paris, 1838, in-8°. On a aussi, en français, les *Histoires et paraboles* du P. Bonaventure Giraudeau, jésuite (Paris, 1766, in-12, souv. réimpr.), ouvrage d'un style simple et adapté à l'éducation de la jeunesse. *C. L. m.*

PARABOLE (géom.). Cette courbe, engendrée par la section d'un cône droit coupé parallèlement à l'un de ses côtés, est une sorte d'ellipse allongée, dont l'un des foyers est infiniment éloigné de l'autre : ce qui a fait définir la parabole une ellipse à un seul foyer et à un seul axe. En comparant la génération de ces deux espèces de courbes, on voit en effet que l'ellipse se rapproche de la parabole à mesure que son grand axe augmente, et qu'elle se confond même avec elle, lorsqu'on imagine cet axe d'une grandeur infinie. On comprend parfaitement aussi qu'en supposant le cône où la parabole est formée prolongé à l'infini, le plan secteur ne pouvant jamais rencontrer le côté, auquel il est parallèle, la courbe a ses deux branches indéfinies. Le nom de parabole, qui, comme on l'a vu dans l'art. précédent, signifie *similitude*, lui a été donné en grec, parce que dans cette courbe le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse, au lieu que dans l'ellipse il est moindre, et plus grand dans l'hyperbole (*voy.* ces mots).

En considérant la parabole indépendamment de sa génération dans le cône (*voy.*), on remarque qu'elle se caractérise particulièrement en ce que tous ses points sont également distants du foyer, pris sur son axe, et d'une ligne appelée *directrice*, perpendiculaire à l'axe et aussi éloignée du *sommet* de la courbe que ce point l'est du foyer. On nomme *paramètre* (*voy.*) une perpendiculaire élevée du foyer sur l'axe de la parabole, et terminée des deux côtés de l'axe à la circonférence de la courbe : c'est, en un mot, la double ordonnée passant par le foyer. Dans la parabole, toute droite parallèle à l'axe est un *diamètre :* ce nom vient de ce que cette ligne divise en deux parties égales toutes les cordes parallèles à la tangente du point où elle rencontre la courbe. Les portions périphériques de la parabole comprises entre deux ordonnées se nomment *arcs paraboliques*. Si du foyer de la parabole on mène une droite à un point quelconque de la courbe, cette droite, qu'on nomme *rayon vecteur*, a une différence constante avec l'abscisse correspondante : cette différence est toujours égale au quart du paramètre. Cette propriété sert à trouver l'équation de la courbe. L'axe de la parabole étant infiniment long, les carrés des ordonnées sont comme les simples abscisses, par la raison que des

deux abscisses, il y en a une d'indéfinie, et par là d'immuable; de sorte que les rectangles des abscisses ayant tous celle-là pour un de leurs côtés, ils sont égaux en longueur, et ne diffèrent plus que par l'autre côté, qui est l'abscisse simple, allant depuis le sommet de la parabole jusqu'à l'ordonnée. La directrice et le foyer de la parabole étant donnés, il est facile de décrire cette courbe, qu'on obtient encore par des moyens mécaniques très simples. La géométrie parvient à mesurer l'aire de la parabole : c'est au grand Archimède qu'on doit la quadrature de cette courbe.

La parabole peut servir dans la géométrie à trouver deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données, ce qui a permis de résoudre, avec son aide, le problème de la duplication du cube (*voy.* ces mots). Les boulets, les bombes et autres projectiles lancés par des bouches à feu, décrivent des paraboles dans l'air : ce qui fait servir cette courbe, dans la ballistique (*voy.*), pour les opérations qui déterminent l'élévation, la portée et les autres circonstances du jet. On l'emploie aussi en astronomie pour calculer le cours et le mouvement des comètes. Enfin, dans la catoptrique et la dioptrique, les verres et les miroirs paraboliques ont des propriétés particulières; ainsi, un miroir de cette courbure réfléchit en ligne droite tous les rayons d'un flambeau placé à son foyer, d'où résulte un faisceau cylindrique de lumière : cette propriété est utilisée dans la construction des phares (*voy.*).

On donne encore le nom de paraboles à diverses courbes qui diffèrent essentiellement de la parabole ordinaire, dite *conique* ou *apollonienne*, que nous venons d'examiner.

On appelle *paraboloïde* ou *conoïde parabolique*, le solide engendré par la révolution d'une parabole autour de son axe. Les paraboles de degrés supérieurs ont aussi reçu le nom de *paraboloïdes*. L. L.

PARACELSE (Philippe-Auréole-Théophraste) de Hohenheim, surnommé *Bombaste*, naquit, selon l'opinion la plus commune, à Sainte-Marie-aux-Ermites, canton de Schwytz, en 1493; selon d'autres, il était originaire de Gaiss, dans le canton d'Appenzell, et de la famille Hochener, qui existe encore. Son père, médecin et chimiste, lui donna la première éducation, et l'envoya ensuite suivre les leçons du savant chimiste Trithème, abbé de Spanheim. Le jeune Paracelse apprit de ce grand maître et de Sigismond Fugger plusieurs secrets dont il tira un habile parti dans la suite. Peu satisfait de la science des écoles, il se mit à parcourir une grande partie de l'Europe, visitant les plus célèbres universités, fréquentant les hommes les plus instruits, interrogeant jusqu'aux barbiers, aux charlatans, aux magiciens, aux vieilles femmes, sur les remèdes qu'ils employaient. Il acquit ainsi des connaissances assez grandes en chimie; et quoique son but principal fût de découvrir la pierre philosophale et un remède universel, il a trouvé, tout en poursuivant ces chimères, plusieurs médicaments fort utiles. Dans ses courses, il assista à un grand nombre de siéges et de batailles, où il rencontra l'occasion de s'exercer dans la pratique de la médecine et de la chirurgie. Quelques cures heureuses, racontées avec les exagérations ordinaires, rendirent son nom fameux en Allemagne, et le soulagement qu'il procura pour quelque temps, au moyen de son laudanum, au célèbre imprimeur Froben, tourmenté de la goutte, décida le magistrat de Bâle à lui offrir la chaire de professeur de médecine avec un traitement considérable. Pendant les années 1527 et 28, Paracelse donna des leçons tous les jours, c'est-à-dire qu'il expliqua ses inintelligibles ouvrages, quelquefois en un latin barbare, mais le plus souvent en allemand. Il brûla publiquement ceux de Galien et d'Avicenne, en les accusant d'avoir corrompu la physique; mais il témoigna toujours à Hippocrate le respect qui lui est dû. Rien n'égale l'orgueil avec lequel il se posait comme le souverain absolu de la médecine; mais quoiqu'il eût d'ardents partisans, il éloigna un plus grand nombre d'élèves par l'obscurité de ses leçons et par l'extravagance de ses opinions. En 1528, il quitta subitement Bâle, à la suite d'une discussion qu'il avait eue avec le magistrat; et il se

remit à parcourir l'Alsace et l'Allemagne, recherchant de préférence la plus mauvaise société. Cependant, quelques cures extraordinaires soutinrent sa réputation. Enfin, quoiqu'il se vantât de posséder un élixir qui avait la propriété de prolonger la vie à volonté, il mourut vraisemblablement assassiné à Salzbourg, le 23 septembre 1541, et fut inhumé dans l'hôpital de Saint-Sébastien, auquel il avait légué sa modique fortune.

Le principal mérite de Théophraste Paracelse est d'avoir fait envisager la vie sous un point de vue moins matériel, et d'avoir ainsi hâté la ruine du galénisme. Il a aussi introduit dans la médecine de puissants médicaments chimiques, au lieu des sirops et des végétaux employés jusque-là. Sa complète ignorance en anatomie et en physiologie rationnelle ne lui a pas permis d'améliorer la théorie; en outre, il n'était pas seulement alchimiste, mais astrologue, théosophe et fort enclin à la magie, à la géomancie et autres chimères mystiques. Il admettait une émanation de Dieu, et fondait là-dessus une vie et une harmonie de toutes choses, ainsi que l'influence des corps célestes sur les corps terrestres. Il s'occupait aussi de la cabale (*voy.* KABBALAH), et voulait l'appliquer à la médecine. L'opium était un de ses principaux médicaments. Il employait également l'antimoine et le mercure, et en administrait avec succès contre la syphilis. Il a prodigieusement écrit, mais peu imprimé. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Genève, 1658, 2 vol. in-fol. — On a tenté de réhabiliter en quelque sorte Paracelse, dans un ouvrage de Mich.-Bened. Lessing, intitulé : *Paracelsus, sein Leben und Denken, drei Bücher*, Berlin, 1839, in-8°. *C. L.*

PARACENTÈSE, *voy.* PONCTION.

PARACHRONISME, *voy.* ANACHRONISME.

PARACHUTE *. On appelle de ce nom un appareil destiné à ralentir et adoucir, par un effet de la résistance de l'air, la chute des objets qui tombent d'une grande hauteur. En 1784, Lenormand envoya à l'Académie de Lyon un mémoire où il décrivait un parachute de son invention. Nous ne parlerons ici que de celui de M. Garnerin, qui paraît offrir les garanties désirables de sécurité, puisque la fille de cet aéronaute, M^lle^ Élisa Garnerin, a fait, à l'aide de cette machine, près de 40 descentes sans accident. Qu'on se figure une sorte de calotte sphérique composée des bouts de 36 fuseaux allant se réunir à un pôle. De ce pôle ou sommet de la calotte sphérique partent 36 cordes régnant le long des coutures qui unissent deux demi-fuseaux contigus. Ces cordes, dont les bouts dépassent d'une certaine longueur les bases de chaque demi-fuseau, sont jointes deux à deux à leur extrémité, formant ainsi une pointe pour chaque paire, et de ces 18 pointes partent 18 autres cordes qui soutiennent une nacelle d'osier. On conçoit que les cordes attachées aux bases des demi-fuseaux et allant en convergeant vers la nacelle, empêchent le parachute, à moins que tout ne se rompe, de se détourner comme fait quelquefois, par un grand vent, un parapluie dont les baleines sont faibles. Au sommet du parachute est une rondelle en bois d'où partent 4 cordes qui concourent encore à soutenir la nacelle. Enfin, à l'extérieur de l'appareil et en dessus est un cercle en bois très léger, qui tient un peu écartées les parois du parachute, lâches au moment de l'ascension, et qui en favorise et en accélère ainsi le gonflement au moment où l'aéronaute se sépare du ballon. *Voy.* AÉROSTAT. L. G-s.

(*) Exemple d'un mot composé sans l'aide du grec ou du latin, exclusivement français. *Paratonnerre* en est un autre. S.

PARACLET (παράκλητος, assistant, consolateur, de παρακαλέω, j'appelle au secours), *voy.* ESPRIT (*Saint-*). Abélard avait aussi donné ce nom biblique au monastère qu'il fonda pour Héloïse (*voy.* leurs art.) et que le pape Innocent II confirma en 1131. X.

PARADE (sans doute de *paratus*, apprêté). Ce mot exprime le plus ordinairement l'action de montrer une chose, de l'étaler aux yeux des spectateurs pour les frapper et attirer leur admiration. Ainsi les troupes, en grande tenue, *paradent* devant leurs chefs, c'est-à-dire sont passées en revue : aussi donne-t-on,

en français comme en allemand, le nom de *parade* au rassemblement des détachements de troupes qui doivent former la garde montante dans une ville de garnison. D'autres parades ont lieu quand les troupes doivent être passées en revue, ou manœuvrer pour faire honneur à un personnage de distinction. — En termes d'escrime, la parade, comme dit le maître d'armes de M. Jourdain, est « l'art de détourner de la ligne de votre corps l'épée de votre adversaire. » Il y a des parades pour chaque coup différent.

On appelle encore *parades* les scènes grotesques qu'on représente sur les tréteaux des boulevards ou des foires de villes et de villages. Leur origine en France date de l'époque où l'on jouait les *mystères* (*voy.*) dans les rues et sur les places publiques. Quand le goût s'épura, la tragédie et la comédie allèrent s'abriter dans les théâtres; la *parade* resta en plein vent, d'abord sur le Pont-Neuf, où elle servait à rassembler les passants devant les boutiques des charlatans et des vendeurs d'orviétan (*voy.*), puis, aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, où, comme aujourd'hui encore, elle attirait les curieux aux différents spectacles de phénomènes de plus d'une espèce. C'est au boulevard du Temple que se trouvait la perfection de ce genre populaire. Là régnèrent les célébrités de la parade, le père Rousseau, Bobèche et Galimafrée *. Plus d'un grand personnage s'amusa incognito des quolibets de ces hommes pleins de verve, qui avaient l'instinct de la vraie comédie dont le cœur humain est la source première, et qui, de la collision de leurs bons mots, faisaient parfois jaillir de vives étincelles. Au-dessus de cette parade de boulevard, dont le vent emporte les saillies, est la parade écrite que n'ont point dédaignée quelques auteurs spirituels. On cite de Collé, *la Vérité dans le vin;* de Fagan, une excellente bouffonnerie, *Isabelle grosse par vertu;* de La Chaussée, *le Tambour nocturne*. On a recueilli ces petites pièces dans un ouvrage intitulé : *Théâtre des parades*, en 4 vol. Quelques-unes ont été jugées dignes de monter sur la scène, telles que *Gilles, garçon pointu*, par Poinsinet, et la charmante folie du *Tableau parlant*. Plusieurs pièces actuelles du Vaudeville et des Variétés, jouées par Odry et Arnal, n'ont guère droit qu'au titre de parades. L. G-s.

(*) Nous avons parlé de Nicolet à l'art. FLANEUR. Le chef de division qu'on cite à propos de lui était Français de Nantes. S.

PARADIS, traduction grecque du mot hébreu Éden, mais que les LXX prennent aussi dans la signification générale de jardin. On peut voir dans Schleussner (*Lexicon in N.-T.*) les différentes opinions sur l'origine de ce nom, hébraïque suivant les uns, chaldaïque suivant les autres, ce qui paraîtrait confirmé par l'emploi que Xénophon fait plusieurs fois de ce mot, mais que Suidas, qui le croit composé de παρὰ et δεύω, j'arrose, revendique pour le grec. Quoi qu'il en soit, la Bible fait mention de deux paradis, l'un terrestre, dont nous avons parlé à l'art. ÉDEN; l'autre céleste, séjour futur des bienheureux. L'opinion qu'après sa mort, l'homme sera placé dans un lieu de délices ou de tourments, selon qu'il aura bien ou mal fait durant sa vie, se retrouve chez presque tous les peuples de la terre et sous les formes les plus variées. Plus les idées d'un peuple sont grossières et matérielles, plus celles qu'il se fait du séjour des âmes après la mort le sont aussi. Les belliqueux Germains se livraient à tous les excès de la table dans leur Walhalla (*voy.*), buvant d'excellente bière dans les crânes de leurs ennemis; les voluptueux mahométans s'adonnent aux plaisirs les plus sensuels entre les bras de leurs houris (*voy.* ce mot et MAHOMÉTISME). Le christianisme, rejetant toutes ces idées terrestres, fait consister la félicité des justes dans le paradis, après la mort, à s'approcher de plus en plus de la perfection morale, et à trouver le bonheur dans l'adoration de Dieu qu'ils y voient face à face, comme s'exprime l'Évangile (*voy.* CIEL). — *Voir* Schulthess, *Le paradis* (Zurich, 1816). S.

PARADIS (OISEAU DE) ou PARADISIER (*paradisæa*). On connaît sous ce nom plusieurs espèces de passereaux (*voy.*) remarquables par la magnificence de leur plumage, et qui, du reste, offrent dans les traits généraux de leur organi-

sation, beaucoup d'analogie avec les corbeaux dont ils ont même en partie les mœurs. Comme chez ces derniers, leurs narines sont cachées sous les plumes du front, mais celles-ci, au lieu d'être roides et grêles, simulent une sorte de velours. Chez la plupart, les plumes des flancs s'allongent, effilées et soyeuses, en panaches beaucoup plus longs que le corps et brillant des plus riches reflets. Souvent aussi deux filets ébarbés partent du croupion et se prolongent comme les plumes des flancs qu'elles dépassent.

Les paradisiers sont originaires de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines. Les individus qui nous parvinrent les premiers, étant privés de pieds et d'ailes, on imagina à cette occasion les fables les plus absurdes. Ces oiseaux, disait-on, restaient constamment en l'air et vivaient de rosée. En mourant, ils prenaient leur essor vers les cieux, leur primitive patrie (d'où le nom de *paradisiers*). Ces contes ne prirent fin que lorsque les voyageurs eurent apporté des individus entiers, et appris à ces romanciers de la nature, que les naturels avaient coutume d'arracher les jambes et les ailes de ces animaux pour se faire des panaches de leurs plumes. On sait peu de chose, d'ailleurs, sur les habitudes des paradisiers, vu la difficulté de les observer dans leur pays natal. On sait seulement que, d'un naturel très défiant, ils vivent dans les forêts les plus profondes de l'Australie. Là, perchés par bandes sur les arbres les plus élevés, ils font entendre leur voix criarde, et se nourrissent d'insectes et de fruits.

L'espèce la plus anciennement célèbre est l'*oiseau de paradis émeraude* (*p. apoda*), grand comme une grive ; marron, avec le dessus de la tête jaune, le tour de la gorge vert d'émeraude. C'est le mâle de cette espèce qui porte ces longs faisceaux de plumes jaunâtres dont les dames ornent leur coiffure. Dans une espèce voisine, ces plumes sont rouges. Dans d'autres, les plumes des flancs ne dépassent pas la queue; tels sont : le *manucode* (*p. regia*), grand comme un moineau, marron dessus, blanc dessous, avec une bande en travers de la poitrine et l'extrémité des plumes latérales d'un beau vert; le *magnifique* (*p. magnifica*), marron dessus, vert dessous et aux flancs, avec les pennes des ailes jaunes et un faisceau jaune-paille de chaque côté du cou, et vis-à-vis le pli de l'aile; le *sifilet* (*p. sexsetacea*), grand comme un merle, noir, avec un plastron vert doré sur la gorge, et trois des plumes de chaque oreille prolongées en longs filets; l'*orangé* (*p. aurea*), dont le mâle est de l'orangé le plus vif; le *superbe* (*p. superba*), dont le plumage noir, avec un plastron d'un vert métallique, est disposé en une sorte de mantelet sur les ailes. C. S-TE.

PARADOXE (de παράδοξον, composé de παρά, à côté, contre, et δόξα, opinion), proposition contraire à l'opinion reçue. Cicéron, qui en a réduit six en lieux communs dans un petit livre intitulé *les Paradoxes*, dit que les stoïciens appelaient de ce nom ces maximes étranges qui blessent les sentiments vulgaires (*quia sunt admirabilia, contraque opinionem omnium, ab ipsis* παράδοξα *appellantur*).

Le paradoxe n'emporte pas nécessairement l'idée d'une proposition contraire à la vérité. Il y a des paradoxes heureux qui détrônent des erreurs accréditées; avec le temps, ils deviennent des vérités reçues; c'est même le propre du génie d'apporter au monde ces paradoxes féconds, qui seront admis après un lent examen, et changeront à la longue un art, une science, une législation, etc. Mais il faut reconnaître que cette espèce de paradoxe est rare; que le désir de se distinguer par le nouveau et l'extraordinaire fait souvent dédaigner le bon sens, les leçons de l'expérience, pour le côté spécieux des choses; et que les paradoxes opposés aux propositions vraies sont les plus fréquents. On sent que les littératures en décadence doivent produire en abondance les esprits à paradoxes. Comment se résoudre à vivre sur le fonds d'idées saines amassées par les siècles? Nul temps d'arrêt pour l'humanité: il faut qu'elle marche ; sans cesse elle cherche sa voie à travers des champs inconnus, et, dans son besoin de conducteurs, elle prête l'oreille à quiconque lui ouvre un avis avec éloquence. Aussi l'éloquence met-elle volontiers ses ressources au ser-

vice du paradoxe, et justifie-t-elle les préventions des bons esprits contre ses artifices. On pourrait facilement citer des écrivains qui ont appelé sur eux l'attention publique par l'esprit et par le style dont ils ont soutenu d'éclatants paradoxes: il serait utile de trier les propositions paradoxales qui se trouvent enlacées au tissu solide d'excellents ouvrages; mais c'est la matière d'un livre étendu. Nous recommandons à ceux qui l'entreprendraient la *Théorie du paradoxe*, piquant pamphlet de l'abbé Morellet contre Linguet, qui répondit par la *Théorie du libelle*.

Quelques rhéteurs mettent au rang des figures le *tour de paradoxe* ou *paradoxisme*, appelé par les Grecs ὀξύμωρον, rapprochement ingénieux de mots qui semblent affirmer ou nier en même temps des choses opposées et rapprocher ainsi des idées qui se repoussent, mais qui sont combinées de façon qu'en semblant s'exclure, ils frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité. Boileau en offre un exemple dans la v^e^ satire, où son noble ruiné qui se mésallie,

Rétablit son *honneur* à force d'*infamie*.

J. T-v-s.

PARAGRAPHE. Les Grecs avaient formé ce mot (de παρὰ, à côté, et γράφω, j'écris) pour désigner les barres marginales surmontées d'un point par lesquelles ils distinguaient certaines parties du chœur ou de la parabase, dans la comédie ancienne, qui devaient correspondre entre elles. Pour nous, un paragraphe est une petite section d'un discours, d'un chapitre, etc. On le marque ordinairement d'un signe qui porte son nom, ainsi figuré §. Z.

PARAGRÊLE, appareil destiné à préserver de la grêle en soutirant, comme les paratonnerres (*voy.*), l'électricité des nuages orageux. Dans sa construction première, le paragrêle consistait en une longue perche armée à son extrémité supérieure d'une verge en laiton, à laquelle vient s'attacher une corde de paille de froment ou de seigle renfermant dans son centre un cordon de lin écru. Cette corde est tournée autour de la perche et pénètre avec elle dans la terre. Les points les plus élevés sont les plus avantageux pour y placer les paragrêles. Divers perfectionnements furent apportés aux paragrêles; mais l'idée qui leur a donné naissance a paru fausse aux physiciens, en ce que l'électricité ne semble pas le seul agent qui concourt à la formation de la grêle. Imaginés en Amérique, vers 1820, les paragrêles furent importés en Italie, en Suisse et en France; mais jusqu'ici sans grands succès. L. L.

PARAGUAY, contrée de l'Amérique du Sud, autrefois colonie espagnole, célèbre par les missions qu'y avaient fondées les jésuites, et qui constitue aujourd'hui un état indépendant. Elle comprend tout le pays, à l'ouest du Brésil méridional, resserré entre le cours inférieur du Paraguay, dont elle tient son nom, et le Parana, jusqu'au confluent de ces deux fleuves qui, se réunissant plus tard avec l'Uruguay (*voy.*), se jettent dans l'Océan sous le nom de Rio de la Plata (*voy.* ce nom). Une vaste solitude qui s'étend dans la région septentrionale, jusqu'à une largeur de 60 milles géogr., l'entoure comme une bande, le séparant du Brésil au nord et à l'est, des États-Unis de la Plata au sud, et se confond à l'ouest avec le district aride et encore très peu connu de Choca, habité seulement par des Indiens sauvages. La superficie du Paraguay, au dedans de ces limites, est évaluée à 3,600 milles carr. géogr.

Le sol est généralement plat. Une seule chaîne de hauteurs, la Cordillère de Saint-Joseph, qui finit par se rattacher aux monts de Matto Grosso, dans le Brésil, parcourt la contrée, de l'est au nord; mais ces collines, même dans leur plus grande élévation, n'atteignent pas 1,000 pieds au-dessus du niveau des eaux courantes. Les volcans y sont inconnus, et on n'y trouve aucune trace de mines. Elles marquent la limite séparative entre le bassin du Paraguay à l'ouest et celui du Parana à l'est. Le premier, fleuve calme et majestueux, coule du nord au sud dans un lit très étendu et parsemé d'un grand nombre d'îles. On place sa source dans le Brésil sous le 13° de lat. S. et le 60° de long. occ. Le Parana, qui se distingue par un cours plus rapide et par une bien plus grande abondance d'eau, naît dans la province brésilienne

de Goyaz et tend en général vers le sud-ouest, jusqu'à ce que, joint au Paraguay, il s'incline tout-à-fait vers le sud ; traversant un territoire moins uni que ce dernier, il franchit les obstacles que lui opposent les montagnes, dans la cataracte appelée le Grand-Saut du Parana. La situation basse des terres du Paraguay, l'infiltration et le débordement fréquent des eaux concourent dans cette contrée à la formation d'un grand nombre de lagunes qui se remplissent en partie par des crues périodiques. Cette particularité physique modère l'ardeur du climat, qui, beaucoup plus tempéré que ne devrait le faire supposer le voisinage du tropique, seconde merveilleusement la fécondité naturelle de la terre. Celle-ci produit surtout en abondance du maïs, nourriture principale des habitants. On y cultive aussi le riz, le coton, le tabac, la canne à sucre, le manioc et des patates. L'herbe ou thé du Paraguay, longtemps estimée dans l'Amérique, à cause des vertus médicinales qu'on lui attribuait, est la feuille d'un arbre de ce pays, dont le commerce faisait, sous les jésuites, une des principales sources de richesse. Ce commerce est nul aujourd'hui. Les troupeaux forment maintenant la plus importante des ressources du Paraguay, qui nourrit de bons chevaux et un nombreux bétail.

Les habitants se distinguent en blancs, d'origine européenne, dont néanmoins la race ne se présente que rarement pure de toute altération; en Indiens qui forment la masse primitive de la population; et en hommes de couleur proprement dits, issus du mélange direct entre les éléments qui précèdent. Ces derniers n'offrent que peu de traces de sang africain, car on n'a jamais importé qu'un très petit nombre de nègres dans le Paraguay. Ils s'élèvent à environ $\frac{1}{5}$ de la totalité des habitants et vivent en général dans une condition méprisée. Les blancs composent la classe supérieure et dominante. Parmi eux, on comptait encore, en 1825, à peu près 800 Espagnols de naissance. Les Indiens sont les Guaranis, presque tous sédentaires, chrétiens, adonnés à l'agriculture et à l'éducation des troupeaux ; ils prédominent par le nombre et même par la langue. Les belliqueux Abiponiens (*voy.*) ont été poussés hors des limites du Paraguay. La population de cette contrée a été estimée par les uns à moins de 200,000 âmes, par les autres à environ 600,000, probablement en y comprenant tous les Indiens, même du Chaco. Elle est généralement d'une ignorance grossière, et des voyageurs qui, comme Rengger (*voy.* T. XI, p. 566, la note), l'ont observée de près, nous ont rapporté un portrait peu flatteur de son caractère et de ses mœurs. Le régime d'exclusion et de prohibition qui, dans les derniers temps, a pesé avec tant de rigueur sur le Paraguay n'a pas dû être favorable à l'essor de son industrie, en créant des obstacles insurmontables au développement de son commerce extérieur. Non-seulement l'exportation du thé indigène a été supprimée par la révolution, mais encore celle du tabac a beaucoup souffert depuis cette époque.

L'*Assomption*, siége du gouvernement, sur la rive gauche du Paraguay, est la seule ville notable du pays, et renferme à peu près 10,000 âmes. L'état des revenus de celui-ci, ainsi qu'une bonne partie de ses institutions, est environné d'un mystère que les ombrages de la politique du dictateur Francia, à l'égard de tous les étrangers, n'avaient pas permis de pénétrer jusqu'ici. La force publique se compose d'un corps permanent de 5,000 hommes de troupes assez bien armés et disciplinés, et d'une milice de 20,000 hommes, qui pourvoient eux-mêmes à leur entretien et contribuent à la garde des forts en bois destinés à la défense des frontières. Le pays ne manque pas en général d'une certaine prospérité matérielle; on y trouve aussi des écoles élémentaires, mais les ressources pour l'instruction supérieure sont nulles, et on assure qu'il n'y existe même pas d'imprimerie. Il y a deux évêques à la tête du clergé catholique.

Des navigateurs au service de l'Espagne, tels que Sébastien Cabot, en 1527, et don Pédro de Mendoza (*voy.* ces noms), en 1535, en remontant le fleuve de la Plata, poussèrent les premiers leurs découvertes au Paraguay, que des aventuriers portugais exploraient vers la

même époque par la voie de terre. Cependant, la colonisation du pays ne date réellement que de la fondation de l'Assomption par don Juan de Salazar, en 1536, et des établissements contemporains d'un autre Espagnol, Domingo Martinez de Irala. En 1542, Charles-Quint nomma le premier un capitaine général du Paraguay; mais le nouveau dignitaire ne put faire valoir son autorité contre la jalousie des autres chefs de colons. Les Indiens, opprimés par ces derniers, ne commencèrent à respirer un peu qu'après l'arrivée des jésuites, qui du Brésil s'introduisirent dans le Paraguay à la fin du XVI^e^ siècle. Bien que plusieurs fois persécutés par les gouverneurs espagnols et même par les évêques, ces habiles missionnaires reparurent toujours plus influents, surent gagner la confiance des populations indiennes en travaillant à l'amélioration de leur sort, et les mirent à même, en les organisant en milices, de repousser les agressions des autres tribus sauvages et des brigands portugais établis dans le district brésilien de San-Paulo. Sans cesser nominalement de reconnaître la souveraineté de la couronne d'Espagne, ils acquirent peu à peu, en vertu des pouvoirs étendus qu'elle leur avait conférés, une pleine autorité civile et militaire dans les établissements rendus florissants par leurs soins. Ainsi se trouva fondé un état théocratique indépendant par le fait, et qu'ils s'appliquèrent constamment à soustraire à toute influence espagnole. Leur puissance croissante et les richesses que leur procurait dans ces colonies le monopole commercial doivent être rangées parmi les causes qui déterminèrent l'abolition de leur ordre (*voy.* T. XV, p. 368). Malgré toutes les résistances, ils furent obligés, en 1768, d'obéir au décret arrivé d'Espagne qui les chassait aussi du Paraguay. L'administration temporelle, qui leur fut substituée, déploya peu de zèle à poursuivre l'œuvre de civilisation commencée par les jésuites, et loin de s'attacher, comme eux, les populations indiennes, elle les fit gémir de ses vexations. Cependant, lorsque la révolte contre la métropole embrasa toute l'Amérique du Sud, le Paraguay fut plutôt entraîné dans la révolution par l'impulsion du dehors qu'il n'y entra de son propre mouvement. Le gouverneur espagnol fut déposé et une junte instituée en 1811. A cette époque remonte aussi l'autorité du fameux docteur Francia (*voy.*) qui, profitant de l'ignorance de ses compatriotes, parvint sans peine à se faire nommer dictateur par les représentants du pays, en 1814. Les rigueurs par lesquelles il assura son pouvoir absolu prirent, à bien des égards, le caractère d'une tyrannie odieuse, mais il l'exerça au profit des intérêts matériels et de l'organisation intérieure de l'état qu'il s'était chargé de gouverner. Sa mort, souvent faussement annoncée, n'eut lieu en effet que le 20 septembre 1840. D'après les nouvelles les plus récentes, un gouvernement de cinq *consuls* l'aurait remplacé. CH. V.

PARALIPOMÈNES, omissions, choses oubliées ou passées à dessein, nom de deux livres de l'Ancien-Testament, formé du participe passé, au passif, de παρα-λείπω, je passe, j'omets. *Voy.* BIBLE, T. III p. 455.

PARALIPSE (de παράλειψις, omission), figure de pensée par laquelle on omet des détails que l'imagination peut suppléer; les poëtes, les romanciers font agir leurs personnages, sans mentionner tous les repas qu'ils prennent, toutes les nécessités auxquelles ils sont soumis: Scaliger dit que c'est par paralipse (*Poét.*). Chez les rhéteurs, cette figure s'appelle souvent *prétermission :* par elle on feint de passer sous silence ou de ne toucher que légèrement des choses sur lesquelles le tour même que l'on prend appelle une attention plus vive. Cette manière d'omettre en apparence ce que l'on dit pourtant, est très usitée chez les orateurs du barreau, de la chaire et de la tribune. J. T-v-s.

PARALLAXE. Ce mot tiré du grec (παράλλαξις, de παρ-ἀλλάττω, je change), et signifiant diversité d'aspect, désigne en astronomie la différence qui existe entre la position d'un astre vu de la surface de la terre et celle que cet astre aurait vu du centre de notre globe. C'est donc l'angle formé par les rayons visuels partant de la surface de la terre et de son centre et aboutissant de ces deux points à l'astre. Si l'astre est situé à une distance infinie par rapport au

rayon terrestre, comme sont les étoiles (*voy.*) fixes, ces rayons visuels deviennent parallèles, et l'angle de parallaxe s'évanouit : aussi l'éloignement des étoiles est-il incommensurable. Mais si la distance d'un astre peut se comparer avec le rayon terrestre, l'angle conserve une grandeur sensible, et sa détermination conduit à celle de l'éloignement de l'astre. A mesure qu'un astre s'élève au-dessus de l'horizon, l'angle devient de plus en plus petit, et à la fin les deux rayons se confondent quand l'astre est au zénith. Au contraire, cet angle est le plus grand quand l'astre est à l'horizon : on le nomme alors parallaxe *horizontale*; dans tous les autres cas, il prend le nom de parallaxe *de hauteur*.

Le lieu d'un astre sur la sphère céleste étant le point de cette sphère où nous le projetons par le rayon visuel mené de l'œil à son centre, il s'ensuit que l'effet de la parallaxe est de faire paraître, en général, les astres qui en ont une, moins élevés sur l'horizon qu'ils ne le sont effectivement, ou qu'ils ne le paraîtraient vus du centre de la terre.

Non-seulement la parallaxe permet de mesurer la distance des astres, elle donne encore leur volume et sert à réduire leur lieu apparent à leur lieu vrai. Aussi les astronomes ont-ils de tout temps cherché des méthodes pour la déterminer. Le procédé le plus simple, fondé sur les opérations trigonométriques, et ne différant en rien de celui qui est en usage pour trouver la distance d'un objet inaccessible en l'observant des deux extrémités d'une base connue, c'est de mesurer sous le même méridien céleste, à des distances connues et au même instant, les hauteurs horizontales d'un astre ou ses distances au zénith. Cette méthode sert de base à plusieurs autres.

Dans l'observation des parallaxes, on suppose ordinairement la terre parfaitement sphérique, pour ne pas trop compliquer les calculs ; on comprend facilement cependant que les rayons de la terre étant de différentes longueurs, plus grands sous l'équateur, plus petits sous les pôles, la parallaxe d'un astre ne saurait être la même pour tous les observateurs. Excepté pour la lune, cette cause d'erreur ne mérite pas qu'on s'y arrête.

La parallaxe du soleil est naturellement l'une des plus intéressantes : on n'est cependant pas encore parvenu à l'obtenir exactement. La *Connaissance des temps* la fixe à 8″.8. M. Encke la croit seulement de 8″.5776. Celle de la lune est la plus grande ; elle varie nécessairement comme la distance inégale de ce satellite ; on peut la fixer en moyenne à 57′.

On nomme *parallaxe annuelle de l'orbite de la terre* la différence entre le lieu d'un astre vu de la terre et son lieu vu du soleil, donnée par un angle formé de deux lignes droites menées de l'astre aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe terrestre. Elle sert à calculer la longitude géocentrique d'une planète par le moyen de sa longitude héliocentrique. La *parallaxe menstruelle* est une petite inégalité que l'attraction de la lune sur la terre produit dans le lieu vrai du soleil.

On a donné le nom de *machine parallactique* à une machine astronomique composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe et suivre le mouvement diurne des astres sur le parallèle qu'ils décrivent. L. L.

PARALLÈLE (mot grec formé par contraction de παρὰ ἀλλήλων, réciproquement). On nomme ainsi, en géométrie, une ligne droite toujours également éloignée d'une autre ligne dans sa direction. Deux lignes sont donc dites *parallèles* lorsque étant situées sur le même plan, elles ne peuvent se rencontrer, même en les supposant prolongées indéfiniment. Deux plans sont aussi dits *parallèles*, lorsque leur position ne leur permet pas de se réunir si loin qu'on les suppose prolongés. La section de deux lignes parallèles par une droite, nommée *sécante*, donne naissance à plusieurs angles jouissant de certaines propriétés élémentaires dont on trouve la démonstration dans les traités de géométrie. C'est aussi sur les propriétés des parallèles qu'est fondée la théorie des figures semblables.

Dans l'astronomie et la géographie physique on nomme *cercles parallèles*

ceux qui sont formés par les intersections des plans parallèles à un cercle donné : ainsi les *parallèles de déclinaison* sont des petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur ; les *parallèles de hauteur* ou *almicantarats* sont des cercles parallèles à l'horizon ; les *parallèles de latitude céleste* sont les petits cercles parallèles à l'écliptique ; les *parallèles terrestres* ou *de latitude terrestre* sont les petits cercles de la sphère terrestre parallèles à l'équateur de la terre (*voy.* Longitude et Latitude).

En rhétorique, on nomme *parallèle* la comparaison que l'on fait, à la manière de Plutarque (*voy.*), de deux hommes remarquables. En fortification, le mot de *parallèles* s'entend d'espèces de fossés creusés par les assiégeants et presque parallèles aux ouvrages situés du côté que l'on attaque (*voy.* Tranchée, Siége, etc.). L. L.

PARALLÉLIPIPÈDE, *voy.* Prisme et Solide.

PARALLÉLISME, *voy.* Hébraïque (*litt.*), T. XIII, p. 562.

PARALLÉLOGRAMME, figure géométrique terminée par quatre lignes droites et dont les côtés opposés sont parallèles. On lui donne le nom de *rectangle* lorsque ses quatre angles sont égaux ou droits, c'est-à-dire d'une ouverture de 90°; quand il a en même temps ses côtés égaux, il forme un *carré*. Le *losange* (*voy.* ces mots) ou *rhombe* est un parallélogramme dont les angles sont inégaux. Si de l'un des angles à l'angle opposé d'un parallélogramme, on tire une ligne droite ou *diagonale* (*voy.*), cette ligne le divise en deux triangles égaux. On mesure la superficie des parallélogrammes en multipliant leur hauteur par leur base, c'est-à-dire la longueur de leur plus grand côté par celle de leur plus petit. L. L.

PARALOGISME (παραλογισμὸς, de παρὰ, à côté, et λογίζομαι, je raisonne), terme de logique que Port-Royal confond mal à propos avec le sophisme (*voy.*). L'un et l'autre désignent un faux raisonnement ; l'un et l'autre ont lieu, soit que l'on prenne pour cause ce qui n'est pas cause, soit que l'on tire des conséquences de principes erronés, soit que la démonstration pèche autrement. Mais il y a cette différence entre le sophisme et le paralogisme, que le premier est l'arme de la mauvaise foi qui en use subtilement et à dessein, tandis que le second a lieu par défaut de lumières, et que celui qui l'emploie est la première dupe de son ignorance. La légèreté avec laquelle on traite une foule de questions, est la source principale des paralogismes. J. T-v-s.

PARALYSIE (en grec παράλυσις, relâchement, dissolution, de παρὰ, et λύω, je délie, résous), perte de la sensibilité et des mouvements volontaires qu'on voit se manifester simultanément ou isolément à la suite de diverses lésions du système nerveux, et qui constitue moins une maladie, à proprement parler, qu'une infirmité dépendante le plus souvent d'une autre affection.

L'expérience a montré que la compression du cerveau produite par des esquilles des fractures ou par des épanchements de sang opérés à la surface ou dans l'intérieur même de la substance cérébrale, amenait la perte plus ou moins complète de la sensibilité et du mouvement volontaire qu'on voyait se rétablir lorsque l'on avait pu enlever les corps comprimants. Ces observations, fournies par le hasard des maladies, et répétées dans un but scientifique, sont même une des bases les plus certaines de nos connaissances sur les fonctions des diverses parties du système nerveux. Cependant il n'est pas moins vrai que des paralysies plus ou moins étendues se manifestent quelquefois, subitement ou par degrés, à la suite d'affections morales, de pléthore générale, etc., sans qu'il y ait de lésion matérielle et permanente. C'est ce qu'on nomme paralysie *essentielle* ou *idiopathique*. Elle se présente souvent avec ce caractère particulier d'être accompagnée d'une contraction, c'est-à-dire d'une roideur permanente des parties affectées.

Considérée au point de vue médical, la paralysie peut être générale, comme on le voit dans les apoplexies (*voy.*) complètes. Mais dans ces cas, elle est presque immédiatement suivie de la mort si l'on n'y apporte un prompt remède, le mouvement végétatif entretenu par le sys-

tème nerveux ganglionnaire ne suffisant plus pour prolonger l'existence. Bien plus ordinairement elle se borne à une moitié latérale du corps : c'est ce qu'on nomme *hémiplégie* (de πληγή, coup, et ἥμισυς, moitié, d'où la particule ἡμι, semi ; coup portant sur la moitié du corps); et dans ces cas on sait que la lésion du cerveau est à droite quand la paralysie est à gauche, fait qui, pour le dire en passant, a démontré l'entrecroisement des nerfs cérébraux. On connaît sous le nom de *paraplégie* (παρὰ, contre, et πληγή), la paralysie de la moitié inférieure du corps qui dépend de la moelle épinière, et qu'on voit monter par degrés, à mesure que cet organe important est envahi dans une plus grande étendue. Enfin, la paralysie est *locale* ou même *partielle*, lorsqu'un ou plusieurs des cordons ou des filets nerveux qui se multiplient à l'infini est le siége de quelque dérangement physique ou vital. Ainsi, une compression exercée sur un nerf par une ligature, une fracture, une luxation, une tumeur, etc., amène l'abolition du mouvement et de la sensibilité dans toutes les parties qui se trouvent placées au-dessous du point comprimé.

Sous le rapport de son intensité, la paralysie peut être *complète* ou *incomplète*. Elle peut n'affecter que les nerfs du sentiment ou ceux du mouvement : la surdité, la cécité sont fréquemment des paralysies. Elle peut venir tout d'un coup ou s'établir par degrés plus ou moins rapides. Quelquefois on a vu la paralysie se montrer sous la forme intermittente, ou quitter et reprendre successivement la même partie, de manière à exclure l'idée d'une lésion matérielle et permanente.

Nous n'avons point à nous occuper ici des causes indirectes de la paralysie : ce sont celles de l'apoplexie et des autres maladies qui peuvent amener des compressions; de même aussi le traitement devra porter moins sur la paralysie en elle-même que sur l'affection dont elle dépend. Soit, par exemple, une paraplégie produite par un épanchement dans le canal vertébral dépendant de l'inflammation des membranes, c'est l'inflammation (*voy.*) dont il faut rechercher les causes et contre laquelle le traitement doit être dirigé. La marche de la paralysie est également subordonnée à celle de l'affection principale. Ainsi, pour nous servir de l'exemple précédent, on voit le mouvement cesser ou reparaître à mesure que l'épanchement s'élève ou s'abaisse dans le canal rachidien.

Si l'on étudie les symptômes de la paralysie, on voit que le plus souvent le mouvement est perdu, la sensibilité restant intacte. Quelquefois même la sensibilité paraît accrue dans les parties affectées, où la chaleur et la nutrition se maintiennent dans les premiers temps. Mais quand la maladie se prolonge, l'atrophie ou une infiltration atonique s'y manifestent par suite de l'inaction. C'est cette inaction qui réagit sur les fonctions générales en raison de l'étendue de la paralysie.

La durée de la paralysie n'a rien de fixe. Que la compression cesse rapidement ou par degrés, et de la même manière on verra la sensibilité et le mouvement se rétablir et les fonctions reprendre leur état naturel. Malheureusement, dans un grand nombre de cas, le cerveau ou les nerfs sont le siége de désorganisations irrémédiables. Toutefois, on a de nombreux exemples de moyens que la nature emploie pour transmettre la sensibilité et la motilité par des anastomoses (*voy.*), lorsque les nerfs principaux ne sont plus aptes à remplir leurs fonctions.

En général, la paralysie est un symptôme grave, et qui doit appeler l'attention du médecin. D'ailleurs, le prognostic doit varier selon son siége, son étendue, son ancienneté et l'âge du sujet chez lequel elle se présente. Celle qui est récente, limitée et subite, est évidemment plus curable que celle qui se trouve dans des conditions opposées.

Quand la guérison est possible, la nature en fait presque toujours les frais, et l'art n'y intervient guère que pour seconder ses efforts. La cessation de la compression, quelle qu'en soit la cause, tel est le moyen curatif par excellence. Cependant, quelquefois le retour de la sensibilité, du mouvement, se faisant un peu attendre,

on a recours avec succès à des stimulants de différents genres, les uns intérieurs et les autres externes. Les vésicatoires, les sinapismes, les cautères, l'électricité, le galvanisme, ont été conseillés ; ces derniers surtout dont l'action très énergique sur les nerfs, même après la mort, avaient fait croire qu'on avait découvert le grand secret du mouvement et de la vie. On a également employé avec avantage la noix vomique et la strychnine, poison violent dont l'impression particulière sur le système nerveux semble aller chercher de préférence les parties affectées de paralysie. Les eaux minérales chaudes et sulfureuses sont également recommandées avec beaucoup de confiance. Mais si l'on considère que la paralysie vient souvent à la suite d'affections essentiellement inflammatoires, on comprendra pourquoi les espérances de guérison sont si rarement réalisées. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que certaines affections appelées paralytiques, notamment la paralysie de la vessie, sont, dans un très grand nombre de cas, d'une nature fort différente. F. R.

PARAMARIBO, *voy.* Guyane hollandaise.

PARAMÈTRE (de παρά, contre, à côté, et μέτρον, mesure), ligne constante et invariable qui entre dans l'équation d'une courbe, et qui sert, comme son nom l'indique, à déterminer les dimensions de cette courbe. Dans les sections coniques, le paramètre est la double ordonnée qui passe par un foyer.

PARAMYTHIE, espèce de poésie dont Herder a donné les premiers modèles, et qui consiste à exposer une vérité sous la forme d'un conte rattaché à quelque mythe (*voy.*) ancien. Les plus belles paramythies sont celles qui, pour rendre cette vérité plus sensible, développent le mythe primitif. *C. L.*

PARANA, *voy.* Rio de la Plata et Paraguay.

PARAPEGME (mot grec formé de παραπηγνύω, j'affiche), table de métal sur laquelle les anciens inscrivaient et exposaient publiquement des lois, des observations sur le cours des astres, des faits historiques, la chronologie, etc. (Cic., *Att.*, V, 14). Les parapegmes avaient la même destination que les fastes (*voy.*) des Romains. X.

PARAPET (de l'italien *para-petto*, pare-poitrine), massif de terre ou de maçonnerie qui borde un ouvrage de fortification, et derrière lequel les soldats peuvent s'abriter en partie pour faire feu sur l'ennemi. Z.

PARAPHE ou Parafe. Ce mot, qui ne peut être dérivé du grec que par corruption, signifie une marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume qu'on met ordinairement après son nom pour composer sa signature et la rendre plus difficile à contrefaire. On la met, dans certains cas, pour la signature même. Les officiers publics doivent quelquefois parafer certains papiers afin que ce papier ne puisse être changé et qu'on ne puisse en substituer un autre à la place, c'est ce qu'on nomme parafer *ne varietur*. Z.

PARAPHERNAL, Biens paraphernaux (de παρά, au-delà, en sus, et φερνή, dot, de φέρω, apporter), *voy.* Dot.

PARAPHRASE (παράφρασις, de παρά, à côté, et φράζω, parler, discourir), explication plus étendue que le texte ou que la traduction littérale du texte, développement du sens d'un auteur. Le but du *paraphraste* est de ne laisser aucune obscurité dans l'interprétation de l'ouvrage qu'il *paraphrase*. Moins littéral dans sa traduction libre que le glossateur, plus restreint dans ses démonstrations que le commentateur, il doit porter la lumière par une sage amplification sur toute pensée obscure, sur toute expression équivoque, sur toute figure dont le sens ne s'offre pas d'abord à l'esprit. Les écrivains concis prêtent surtout à des paraphrases : les pensées profondes admettent volontiers ces larges interprétations qui sont devenues de belles homélies chez les saints Pères, et de beaux sermons chez plusieurs de nos grands orateurs de la chaire, car souvent leur éloquence doit ses plus belles pages aux mouvements qu'a fait naître un texte fécond. De telles paraphrases peuvent prendre un grand caractère d'originalité. Celles d'Érasme sur le Nouveau-Testament, et de Massillon sur les psaumes l'ont au plus haut degré : Colomiès

voyait dans la première une inspiration du ciel, et la seconde est évidemment un chef-d'œuvre.

On a beaucoup parlé des *paraphrases chaldaïques :* c'est une interprétation de la Bible en langue chaldéenne, dont nous aurons à nous occuper au mot TARGOUM.

Disons encore un mot du sens familier, souvent même satirique du mot paraphrase. Quelquefois l'usage de l'interprétation passe les bornes légitimes, et comme on glose sur tout, tout se paraphrase, tout s'exagère. On ne se contente pas de rapporter, on amplifie; la malignité humaine y trouve un champ vaste qu'elle parcourt au gré des passions du moment; rien d'indifférent pour elle, rien qu'elle n'envenime. La conduite la plus judicieuse, la plus scrupuleuse prudence dans les paroles, le dévouement le plus désintéressé, peuvent être dénigrés dans un cercle ou dans un libelle : il ne faut pour cela qu'une injuste, mais spirituelle paraphrase. J. T-v-s.

PARAPLÉGIE, *voy.* PARALYSIE.

PARASÉLÈNE (de παρὰ, et σελήνη, lune), apparence d'une lune contre la véritable.

PARASITE, mot grec signifiant qui mange (σιτέω) à côté (παρὰ), ou avec un autre. Ainsi, les anciens Athéniens qui, d'après la législation de Solon, prenaient leurs repas en commun et à frais publics, étaient parasites, c'est-à-dire commensaux, les uns à l'égard des autres. Mais ce mot fut bientôt pris en mauvaise part pour désigner les flatteurs des gens riches qui se faisaient inviter à leur table et vivaient à leurs dépens, les payant de flatteries tant qu'ils avaient de bons dîners en perspective, et qui étaient prêts à les abandonner dès que la fortune leur tournait le dos. Tel est le sens du latin *parasitus*, et c'est avec la même acception que le mot est devenu français. S.

En histoire naturelle, on appelle parasites les animaux et les plantes qu'un état incomplet de leur organisation force à chercher des ressources chez des individus appartenant à d'autres espèces. La seule différence qui, du point de vue général, sépare les divers groupes d'espèces parasites, est relative au genre d'impuissance dont l'organisation de chacun de ces groupes est entachée. Dans les *parasites indirects*, c'est-à-dire dans les espèces qui n'exercent le parasitisme qu'en vue de leur progéniture, les fonctions de la vie individuelle sont exécutées au complet; mais celles qui président à l'éducation et au soin des petits font défaut, soit que la cause organique de cette absence ait son siége dans le cerveau, comme c'est le cas pour le coucou, qui dépose ses œufs dans le nid d'autres espèces; soit qu'elle tienne à la privation d'instruments de récolte, comme chez les abeilles, surnommées *parasites*, qui ont les mêmes habitudes que les coucous; soit enfin qu'elle consiste dans la brièveté de la vie des parents, comme dans les œstres, qui déposent leurs œufs, ou bien sous la peau de certains quadrupèdes, ou bien sur certaines parties du corps de ces animaux, de manière que la progéniture soit postérieurement amenée dans des circonstances favorables à son développement.

Dans les *parasites directs*, c'est-à-dire dans les espèces qui exercent le parasitisme dans l'intérêt de leur existence individuelle, l'imperfection organique est relative soit aux instruments de la nutrition, soit à ceux qui doivent maintenir l'être vivant dans des conditions compatibles avec son accroissement.

Chez les *parasites vrais*, comprenant les vers intestinaux parmi les animaux, et toutes les plantes phanérogames dépourvues de feuilles, telles que les cuscutes, les orobanches parmi les végétaux, le parasitisme a sa cause dans l'absence des instruments organiques chargés de la préparation et de l'assimilation des substances nutritives : il n'y a donc rien d'étonnant que ces espèces puisent dans les espèces voisines les substances alimentaires qui ont subi plus ou moins complétement cette élaboration préalable et nécessaire.

Dans les *parasites mixtes*, tels que les poux, les puces, les ricins, les acarus, etc., chez les animaux; tels que le gui, les loranthus d'Amérique et autres végétaux phanérogames munis de feuilles, il n'y a pas absence totale des instruments de nutrition, comme dans le groupe précédent; les appareils d'élabo-

ration des aliments existent, mais il y a seulement, en raison de la trop minime taille des animaux et de la privation de spongioles chez ces végétaux, impossibilité que les substances alimentaires soient amenées aux appareils chargés de les transformer : telle est la cause de leur parasitisme.

Dans les *parasites faux*, groupe particulier au règne végétal, les organes de nutrition sont complets; mais la faiblesse dans les tissus force certains végétaux, tels que la vigne, le lierre, les lianes, à chercher un appui dans les plantes voisines. C. L-R.

PARATONNERRE, appareil destiné à préserver de la foudre les bâtiments, en déterminant l'écoulement du fluide électrique qui la produit sans qu'il puisse donner lieu à aucune fulguration. Pour cela, on cherche à mettre l'édifice le plus complétement possible en communication avec le sol, au moyen d'une tige de fer terminée par une pointe en platine élevée sur le bâtiment, et en contact immédiat et continu avec un cordon ou chaîne métallique, dont le bout inférieur pénètre à une certaine profondeur dans la terre. Cette partie du sol doit être propre à conduire l'électricité : à cet effet, on dirige le pied du paratonnerre, auquel on a donné la forme d'une patte d'oie, dans une cavité coustruite en brique que l'on remplit de braise. Après l'avoir traversée, la tige métallique se divise en plusieurs branches minces que l'on fait pénétrer dans un puits ou dans une cavité entretenue humide. On a reconnu qu'un paratonnerre ne préserve efficacement qu'un espace circulaire d'un rayon double de sa longueur.

Le célèbre Franklin (*voy.*) ayant découvert, en 1745, l'identité du fluide électrique et de la matière qui produit l'explosion de la foudre (*voy.*), remarqua aussi que les appareils chargés de ce fluide le conservaient d'autant mieux que leurs surfaces étaient obtuses, et le perdaient d'autant plus facilement que quelques-unes de leurs parties étaient en pointes; qu'enfin, en présentant à une surface chargée d'électricité un conducteur métallique pointu en rapport avec le sol, le fluide se dissipait avec la plus grande rapidité. La connaissance de ces phénomènes lui donna l'idée du paratonnerre. D'Amérique, ces appareils passèrent en Europe; le premier qui parut en France, fut construit sur la machine de Marly, en 1752. On n'en vit à Paris qu'en 1782. Chappe et Bertholon y apportèrent quelques perfectionnements. — *Voir* la notice de M. Arago *sur le tonnerre* (*Ann. du Bur. des Long.*, 1839, p. 549 et suiv.), et l'*Instruction sur les paratonnerres*, adoptée par l'Académie des Sciences (1823), et publiée par ordre du ministre de l'intérieur. L. L.

PARC. On nomme ainsi un vaste enclos, une grande étendue de terres entourées de murs, de palissades ou de fossés, plantées de bois au moins en grande partie, et ayant surtout pour destination de servir au plaisir de la chasse. Quand ensuite on eut réduit certains parcs en simples jardins, mais sur de grandes proportions, et en y conservant quelque chose de leur caractère forestier, ou en promenades publiques, le même nom leur resta. Ces parcs sont l'accompagnement obligé des grandes habitations, des maisons royales, etc. Ils étaient connus des Romains sous le nom de *leporina* (de *lepus*, lièvre) : ceux de Pompée et d'Hortensius étaient célèbres. En Angleterre, la promenade de Hyde-Park en a conservé le nom : on connaît, en outre, Saint-James-Park, le parc de Greenwich et ceux de beaucoup de riches particuliers. En Allemagne, ceux de Wœrlitz et de Schwetzingen sont très renommés. Il en existe aussi beaucoup en France : nous mentionnerons le parc de Versailles, qui se prolonge fort loin au-delà des jardins, ceux de Saint-Cloud, de Chantilly et du château d'Eu (*voy.*), et celui de Mousseaux dans Paris. Pour fixer le gibier ailé dans les parcs, il faut y ménager quelques champs de céréales et des prairies artificielles. Du reste, leurs dispositions varient suivant le goût des propriétaires. On sait que le goût français consistait surtout à tailler les allées en lignes droites, à tondre les charmilles, à les arrondir, en un mot à faire concourir les massifs d'arbres à l'effet architectural qu'on voulait obtenir. A ce genre, on oppose le genre anglais ou

paysager, plus libre, plus naturel : moins imposant peut-être, il présente à l'œil la plus agréable variété; ce sont de belles nappes de verdure, où quelques bouquets d'arbres s'élèvent de distance en distance; plus loin, c'est un bois touffu, où, en suivant, à l'ombre des ardeurs du soleil, un sentier couvert de mousse, on fait lever un faisan ou fuir un timide chevreuil; l'eau anime souvent le paysage; tous les accidents du terrain sont mis à profit pour ménager de ravissants points de vue. *Voy.* JARDIN.

On nomme *parc aux moutons* une palissade mobile composée de claies en bois, servant à enclore un certain espace où l'on renferme les troupeaux pendant la nuit. Il en résulte pour les champs un excellent fumier; on change la position du parc pour que la terre soit également engraissée partout. Le *parc aux bœufs* est une prairie entourée de fossés, où l'on met les bœufs qu'on veut engraisser. Les parcages au bord de la mer sont favorables à l'engrais des bestiaux, parce que les vapeurs salines, qui s'élèvent de la mer, viennent se fixer sur les herbes, et en rendent la digestion plus facile aux animaux. Les *parcs aux huîtres* sont des espèces d'étangs où l'on engraisse les huîtres. Enfin, on appelle *parcs*, dans les *marais salants*, des espaces où l'on fait séjourner l'eau de la mer, qui, en s'évaporant, dépose le sel dont elle était chargée. En terme de guerre, parc s'entend de l'endroit où l'on place l'artillerie, les munitions et les vivres. Il se dit par extension de la réunion des voitures qui traînent, à la suite d'une armée, le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration (*voy.* ÉQUIPAGES).

PARC-AUX-CERFS, *voy.* VERSAILLES, LOUIS XV, POMPADOUR (*marquise de*), DU BARRY (*comtesse*), etc. X.

PARCEVAL LE GALLOIS, *voy.* TABLE-RONDE.

PARCHEMIN. Ce mot vient de *pergamena charta*; car on assure que la fabrication du parchemin avait d'abord son siége à Pergame (*voy.*), dans l'Asie-Mineure. C'est une peau préparée pour l'écriture, le dessin et plusieurs autres usages; dès les temps les plus reculés, on s'en est servi comme matière propre à recevoir l'écriture. A Rome, on l'employait sous le nom de *membrana*, peau pour les carnets, les livres et pour toutes sortes d'écriteaux. C'est aussi dans cette ville qu'on est parvenu à le blanchir et même à le teindre de différentes couleurs. Le parchemin qui sert à l'écriture et à l'imprimerie se fait avec les peaux de chèvre et de mouton; le *vélin*, ou parchemin vierge, ne s'apprête qu'avec des peaux d'agneaux, de chevreaux et de veaux. Les peaux de bouc, de chèvre et de loup, servent pour les tambours.

La fabrication du parchemin commence chez le mégissier, qui tond les peaux, les lave et les dégraisse; après lui, le parcheminier les tend fortement sur des châssis pour enlever les dernières parcelles de chair qui y sont restées, et les saupoudre de chaux, afin d'absorber l'humidité; le parchemin qui est destiné à l'écriture et au dessin a besoin d'être gratté avec un instrument tranchant, et frotté avec la pierre ponce. L'emploi restreint que l'on fait aujourd'hui du parchemin n'a pas empêché cette fabrication de suivre le mouvement général de l'industrie.

Au pluriel, et figurément, les *parchemins* désignent les titres de noblesse, qui étaient écrits dessus. C-B-S.

PARCOURS (DROIT DE), *de pacage* ou *de vaine pâture*, droit de mener paître ses troupeaux, en un certain temps de l'année, sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. *Voy.* PATURAGE. X.

PARDO ou PRADO (le Pré), magnifique maison de plaisance royale en Espagne aux environs de Madrid (*voy.*), sur la rive gauche du Manzanarès. Une belle promenade de la ville même porte aussi ce nom, auquel répond celui de *Prater* usité surtout à Vienne. X.

PARÉ (AMBROISE), né, en 1517, à Laval (Mayenne), est regardé à juste titre comme le restaurateur de la chirurgie en France, et ses écrits, encore estimés de nos jours, ont exercé une grande influence sur la pratique de cet art chez toutes les nations où ils ont pénétré. Paré naquit d'une famille d'artisans sans fortune qui ne purent lui donner aucune éducation littéraire. Il commença par être garçon barbier, et cependant, en moins de trente

ans, grâce à ce travail assidu sans lequel le génie n'est rien, il devint le premier chirurgien du roi de France et le premier chirurgien du monde. Quelques livres lus avec une rare intelligence, les leçons de maîtres obscurs dont les noms sont à peine venus jusqu'à nous, mais pardessus tout la pratique de l'Hôtel-Dieu de Paris, furent les sources de son instruction. Il y passa trois années bien fructueuses, ainsi qu'il se plaît lui-même à le rapporter, « ayant le moyen de veoir et connaistre tout ce qui peut estre d'altération et maladie au corps humain, et ensemble y apprendre sur une infinité de corps morts, tout ce qui peut se dire et considérer sur l'anatomie, etc. » En 1536, Paré, reçu maître barbier-chirurgien, commence l'exercice d'une profession à laquelle il était déjà bien supérieur; et, dans la même année, il part à l'armée en qualité de chirurgien du maréchal René de Monte-Jean, colonel général de l'infanterie française. C'est là que, guidé par son esprit droit, il réforme le traitement des plaies d'armes à feu qui, jusque-là, étaient cautérisées, dans la croyance que les projectiles y introduisaient un venin mortel. A la prière du célèbre Sylvius, il publia, en 1545, sa *Méthode de traiter les plaies faites par les hacquebutes et aultres bastons à feu*, etc. Partageant sa vie entre les expéditions militaires et l'exploitation de sa boutique de barbier-chirurgien, Paré, jeune encore, avait acquis une réputation méritée et était entré en relation avec les personnages les plus distingués de son temps. C'est par lui que le duc de Guise se fit extraire le tronçon de lance qui avait pénétré dans l'orbite et qui lui laissa la cicatrice d'où lui vient le nom de *Balafré;* et après une foule de cures non moins brillantes, il fut nommé chirurgien ordinaire du roi (1552). La ligature des artères substituée à la cautérisation du fer rouge, après l'amputation des membres, signale cette période de sa vie et le place une seconde fois au rang des bienfaiteurs de l'humanité. Durant ces temps de guerre, il servit bravement, et, fait prisonnier, il dut sa liberté au succès qu'il obtint en guérissant le gouverneur de Gravelines.

Alors, rentré dans la vie civile, Paré se présenta au collége des chirurgiens de Paris, qui s'empressa de lui conférer gratuitement le titre de maître, bien qu'il ne sût pas le latin; fait notable qu'explique peut-être suffisamment la faveur dont il jouissait auprès du roi, et dont la corporation des chirurgiens avait besoin pour lutter contre la domination des médecins. Les guerres recommencent et la guerre civile s'y joint bientôt; le roi Henri II meurt et Charles IX lui succède : Paré, après des services signalés au siége de Rouen, est nommé premier chirurgien du roi, et, en cette qualité, l'accompagne dans un grand voyage. Il est frappé de la peste, en réchappe à grande peine et décrit l'épidémie ainsi que celle de petite-vérole qui lui succède. Peu de temps auparavant, il avait publié ses *dix livres de chirurgie*, recueil précieux de ce qu'il avait vu et fait lui-même dans toutes les branches de l'art.

Après la Saint-Barthélemy, à laquelle Paré aurait échappé par les soins du roi qui l'aurait fait cacher dans sa propre chambre*, et après la mort du roi lui-même, nous le voyons, revêtu de la charge de conseiller de Henri III, s'occuper de la publication de ses œuvres complètes, et lutter contre la faculté qui prétendait lui interdire certains sujets comme étant du domaine de la médecine (1575). Les attaques de l'envie ne lui manquèrent pas non plus; il les méprisa et poursuivit son utile carrière jusqu'en 1590, année où il mourut à Paris le 20 décembre.

Les œuvres complètes d'Ambroise Paré ont eu 13 éditions françaises, sans parler des publications séparées des divers ouvrages qui s'y trouvent réunis. Il en a été fait huit éditions latines et plus de 15 en anglais, allemand, hollandais, etc. La dernière édition a pour titre : *OEuvres*

(*)M. Malgaigne, le dernier et le plus consciencieux biographe de Paré, et l'éditeur le plus récent de ses œuvres complètes, établit d'une manière positive que ce grand chirurgien n'était point huguenot, comme le prétend Brantôme, en position cependant d'être bien informé, et traite de fables les récits qu'ont fait les historiens de la manière dont il aurait échappé au massacre. Nous avons beaucoup emprunté pour cette notice à l'intéressante introduction de notre judicieux confrère.

complètes d'Ambroise Paré, revues et collationnées sur toutes les éditions, avec les variantes ; ornées de 217 planches et du portrait de l'auteur, avec des notes historiques et critiques, et précédées d'une introduction sur l'origine et les progrès de la chirurgie en Occident, du VI^e^ au XVI^e^ siècle, et sur la vie et les ouvrages d'Ambroise Paré, par J.-F. Malgaigne, Paris, 1840, 3 vol. in-4°. F. R.

PARÉLIE, *voy.* PARHÉLIE.

PARENCHYME (παρέγχυμα, qui s'est versé, précipité, dans un vide pour le remplir, de παρὰ, ἐγχύω, je verse dans), c'est en anatomie la substance propre de chaque viscère. Il se dit aussi en botanique du tissu tendre et spongieux des feuilles, des tiges et des fruits, *voy.* ces mots, ARBRE, etc.

PARENTÉ, rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. Ce mot vient du latin *parere*, engendrer; c'est pourquoi, dans l'origine, l'expression de *parentes* ne désignait que les père et mère ou les aïeux.

La nature a divisé les parents de chaque personne en trois classes principales : les ascendants, les descendants et les collatéraux. Les *ascendants* sont le père et la mère, et tous les auteurs plus éloignés. Leur nombre double à chaque degré; il est de 256 au huitième degré (*voy.* QUARTIER). Les *descendants* sont les enfants (*voy.*), les petits-enfants et autres qui descendent les uns des autres. Les *collatéraux* sont tous ceux qui, sans descendre les uns des autres, ont un auteur commun : tels sont les frères et sœurs, les oncles et tantes, les neveux et nièces, et cousins et cousines.

On distingue aussi la parenté paternelle de la parenté maternelle. Les parents *paternels* sont le père et tous ses parents; les parents *maternels* sont la mère et tous ses parents.

La proximité de parenté s'établit par le nombre des générations; chaque génération s'appelle un *degré* (*voy.* GÉNÉALOGIE). La série des degrés forme la *ligne*, qui est de deux espèces, la ligne directe et la ligne collatérale. La ligne *directe* est la suite des degrés entre personnes qui descendent l'une de l'autre. La ligne *collatérale* est la suite des degrés entre personnes qui ne descendent pas les unes des autres, mais qui ont un auteur commun. On divise la ligne directe en ligne directe *ascendante* et ligne directe *descendante*. La première est celle qui lie une personne avec ceux dont elle descend; la deuxième est celle qui lie le chef avec ceux qui descendent de lui. En ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations : ainsi le fils est, à l'égard du père, au premier degré, le petit-fils au second; et réciproquement du père et de l'aïeul à l'égard des fils et petits-fils. En ligne collatérale, les degrés se comptent aussi par le nombre des générations, en montant depuis l'un des parents jusqu'à l'auteur commun, et en descendant de celui-ci à l'autre parent : ainsi deux frères sont au second degré; l'oncle et le neveu au troisième (Code civ., art. 735 à 738).

Le droit canon suppute les degrés en ligne collatérale par génération, mais en ne les comptant que d'un côté : ainsi les frères et sœurs sont au premier degré, et les cousins germains au second; de manière que deux collatéraux sont parents au même degré qu'ils sont éloignés de l'auteur commun. Lorsque l'un des deux est plus éloigné que l'autre, alors il faut compter les degrés du côté du parent le plus éloigné de la souche commune : ainsi l'oncle et le neveu sont au second degré, parce que le neveu est éloigné de deux degrés de son aïeul père de l'oncle. Tel est le sens de la règle, *Remotior trahit ad se proximiorem*. Autrefois, en France, on comptait les degrés de parenté suivant le droit canon, pour les mariages et pour les récusations de juges.

La parenté produit des droits, des obligations ou des prohibitions. Ainsi, par exemple, la loi défère les successions (*voy.*) aux parents les plus proches. Dans les circonstances que la loi détermine, les parents doivent se fournir des aliments (*voy.*). Enfin, la parenté est un obstacle au mariage entre certaines personnes. *Voy.* AFFINITÉ, MARIAGE, EMPÊCHEMENTS, etc. E. R.

Pris dans un sens générique, le mot *parents* s'applique aux divers individus

dont l'ensemble ou la réunion constitue la famille (*voy.*); dans un sens restreint, il désigne, comme on vient de voir, le père et la mère relativement à leurs enfants, ou même les ancêtres les plus reculés, relativement à leur postérité. C'est dans cette acception qu'Adam et Éve sont appelés *nos premiers parents*.

Dieu, qui a fait de la famille le type de la société, a fondé sur une affection directe et mutuelle les rapports des divers membres de la famille, comme sur une bienveillance générale l'organisation politique des sociétés. Nous n'ajouterons rien aux développements aussi heureux qu'étendus dont la famille, considérée sous le rapport moral, a été l'objet dans l'article spécial qui lui a été consacré. Le code des lois qui attachent les uns aux autres les parents et les enfants n'a-t-il pas d'ailleurs été écrit dans le cœur de tous par la nature ou plutôt par son divin auteur? Le sentiment de la maternité, les soins qu'il engendre, n'offrent-ils pas le tableau de tout ce que le cœur humain renferme de plus tendre et de plus dévoué? La protection, la surveillance, l'indulgence paternelles ne sont-elles pas au premier rang des devoirs comme des vertus; et quel plus sublime enseignement à cet égard que la parabole de l'*Enfant prodigue*?

Chez les parents, la tendresse est toute protectrice; chez les enfants, elle a surtout le caractère de la reconnaissance. Heureux ceux qui n'y manquent jamais! « Honore ton père et ta mère, a dit le Dieu vivant, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne » (*Exode*, XX, 12). Trop souvent un partage inégal de l'affection des parents est le principe des haines qui divisent les frères. Il faut donc bien aussi reconnaître la vérité de l'adage qui dit que « un bon ami vaut souvent mieux qu'un parent. » P. A. V.

PARENTHÈSE (παρένθεσις, entremise, intercalation, de παρὰ, entre, et ἐντίθημι, insérer), phrase formant une idée distincte que l'on insère dans une période dont elle coupe et suspend le sens. On place ordinairement ces phrases entre deux signes ( ) qui portent le même nom. Le premier est dit ouvrir la parenthèse; le second la ferme.

La parenthèse, quoique détachée de la construction de la phrase qu'elle interrompt, doit tenir au fond du sujet et être toujours courte. Le sage emploi de la parenthèse peut être d'un grand secours à la clarté de la pensée. Lorsqu'elle est trop fréquente, elle rend le style lourd, diffus, fatigant. Aussi, les bons écrivains s'en montrent généralement sobres, et ont bien soin de ne la placer qu'à propos. X.

PARESSE. Les moralistes s'accordent généralement à flétrir la paresse comme le plus dangereux de tous les vices, non-seulement parce qu'elle fait de l'homme un être au moins inutile, en altérant sa santé et ses facultés intellectuelles, mais encore et surtout parce qu'elle mène à tous les autres vices et semble, à elle seule, les renfermer tous. Un ancien avait dit : *Otium est fomes omnis mali* (L'oisiveté est la mère de tous les vices); mais le proverbe d'après lequel *la paresse est le coussin du diable* rend la même idée d'une manière beaucoup plus énergique. En effet, si l'on pouvait remonter aux débuts de toutes ces carrières criminelles qui se sont terminées dans les bagnes ou sur l'échafaud, on serait épouvanté du nombre de victimes dont la paresse a égaré les premiers pas. Mais détournons les yeux d'un tableau si repoussant, et cherchons quelles peuvent être les influences de cette oisiveté si recherchée, si ambitionnée et pourtant tout-à-fait contraire à notre santé et à notre bonheur. C'est dans les pays chauds que le règne de la paresse est le plus répandu : en Espagne, ses partisans se livrent à une honteuse mendicité ou au plus effronté brigandage; en Italie, on voit le peuple préférer le repos avec la misère, au travail avec l'aisance (*voy.* FAR NIENTE); l'Orient nous montre ses riches voluptueux étendus nonchalamment sur leurs divans, et croyant avoir vécu quand ils ont récité quelques versets du Coran, avalé l'opium et fumé leur pipe! Tout le monde connaît la répugnance presque invincible des nègres pour le travail : la chaleur accablante des contrées tropicales explique et excuse même la paresse, mais dans nos

climats tempérés, il est de notre devoir de livrer à ce vice dangereux une guerre continuelle, en inspirant de bonne heure à la jeunesse le goût du travail et l'horreur de l'inaction. C-B-S.

PARESSEUX ou BRADYPES, mammifères de l'ordre des édentés, famille des targitigrades. Ils sont à peu près de la taille du chat domestique. Leur tête est petite, bombée, obtuse en avant et terminée par un museau court et mousse; leurs oreilles se cachent sous la fourrure; leurs pieds antérieurs sont beaucoup plus longs que les postérieurs qui, par là semblent plus courts que chez les autres animaux. C'est cette exception, pour ainsi dire, à la règle générale que l'on a voulu signaler en donnant à ces animaux le nom de *bradype* ou à pieds (πούς, -οδος) courts (βραδύς). Le pouce et le petit doigt sont réduits à un état rudimentaire, et l'extrémité des doigts intermédiaires est embarrassée de gros ongles comprimés, crochus, repliés en dessous sur le carpe dans l'état de repos. Il résulte de cette disposition que ces animaux sont essentiellement grimpeurs, que leur marche s'effectue sur les coudes, et qu'elle est d'autant plus gênée que les pieds postérieurs sont très écartés l'un de l'autre par un bassin évasé, et que leurs mains et leurs pieds sont à peine prononcés. Aussi leur démarche lente et pénible leur a-t-elle mérité le nom de *paresseux*, de *tardigrades*. Néanmoins, ils grimpent assez facilement aux arbres, dont les feuilles constituent leur nourriture habituelle; mais la gêne qu'ils éprouveraient à descendre des branches fait qu'ils se laissent plus volontiers tomber à terre. Leur estomac est divisé en quatre sacs à peu près comme celui des ruminants, mais à l'intérieur l'on n'y trouve pas les cloisons des herbivores qui ruminent. Leur canal intestinal est court et sans valvule cœcale. Les bradypes ne font qu'un petit à la fois; la durée de la gestation n'est pas connue. La mère porte son petit sur le dos pendant tout le temps de l'éducation mammaire. Les bradypes ont deux mamelles pectorales. Leur poil est long, touffu, hérissé.

On en distingue plusieurs espèces; les *achéus*, groupe auquel se rapportent l'*aï tacheté grisâtre*, ordinairement tacheté irrégulièrement de brun et de blanc; l'*aï à dos brûlé*, parce qu'il a entre les épaules une tache noirâtre entourée d'une teinte fauve ou orangée avec des raies transverses peu prolongées, blanches et brunes sur le dos et une bande jaunâtre en travers du museau et passant sur les yeux; et l'*aï à collier noir*, d'une taille un peu moindre que les précédents et ainsi appelé à cause d'une tache noire allongée qui entoure la base du cou. Le mot *aï* est une onomatopée du cri court, aigu et monotone que ces animaux font entendre.

Les bradypes appartiennent aux contrées chaudes de l'Amérique. Le Brésil en particulier possède dans ses forêts la plupart des espèces connues; ce sont des animaux naturellement bénins et méticuleux. Mais lorsqu'ils sont attaqués, ils se défendent avec courage et même avec un certain acharnement au moyen de leurs ongles et de leurs dents; aussi met-on quelques précautions à les saisir, lorsqu'on veut les prendre. T. C.

PARÉTACÈNE, province septentrionale de l'ancienne Perse (*voy.* l'art.).

PARFUM, PARFUMERIE. Dès l'antiquité la plus reculée, les parfums ont été en usage chez les peuples, soit dans leurs cérémonies sacrées, soit pour divers besoins de la vie privée : la Bible nous montre les Israélites offrant des parfums au Seigneur, et la mythologie nous représente ses élégantes divinités dans un nuage d'ambroisie.

Il y a des parfums qui plaisent généralement, tels que la vanille, la rose, l'iris, etc.; d'autres, au contraire, tels que le musc, l'ambre gris, etc., rencontrent des antipathies et des répugnances invincibles.

Le parfumeur se bornait autrefois à composer des pommades, et croyait avoir fait un grand pas, quand il arrivait à quelque pastillage ou autre cosmétique (*voy.* ce mot); aujourd'hui, pour exercer son art d'une manière éclairée et lucrative, il a besoin de nombreuses connaissances chimiques et naturelles, et c'est dans un laboratoire aussi compliqué que celui du pharmacien, qu'il prépare ces huiles odorantes, ces savons odoriférants, ces poudres dentifrices, ces

teintures pour les cheveux, ces vinaigres aromatiques, ces fards, etc., qui figurent sur les toilettes de nos dames et de nos jeunes élégants. C-B-S.

PARGA, petite ville et port de mer sur les côtes de l'Albanie (*voy.*), en face de la pointe méridionale de l'île de Corfou. Baignée de trois côtés par les eaux de la mer, Parga est bâtie en amphithéâtre sur la cime d'un rocher à l'embouchure de l'Achéron des anciens. Elle est entourée de remparts et couronnée d'une citadelle réputée imprenable. Son double port est fermé par une île et protégé par une batterie.

Fondée à l'époque de la chute de l'empire Romain, Parga est à peine nommée dans l'histoire jusqu'en 1401, époque où elle contracta avec Venise une alliance qui dura jusqu'en 1797, c'est-à-dire, jusqu'au dernier jour de la république de Saint-Marc. Parga, qui avait réussi à se soustraire au joug d'Ali-Pacha (*voy.*), le tyran de l'Albanie, était considérée comme un lieu de refuge pour tous ceux qui fuyaient ses cruautés, et devint le centre des menées des exilés contre lui. En 1798, Ali-Pacha parvint à se rendre maître de Prevesa et d'autres places fortes situées sur les côtes; Parga seule lui résista. Jusqu'en 1811, époque où ils demandèrent à être incorporés dans la république des îles Ioniennes, les Parganiotes repoussèrent toutes ses attaques. Les Anglais mirent garnison dans leur ville, sans toutefois accéder à leur demande : la crainte d'être entraînés dans des guerres continuelles contre les Albanais, les engagea à entrer en accommodement avec Ali. Le résultat de ces négociations fut l'occupation de la ville par le tyran, occupation qui attira au cabinet britannique la réprobation universelle. Il y avait alors dans la place environ 5,000 Albanais chrétiens. Ali prit possession de Parga, en 1819, et la population presque entière alla s'établir dans les îles Ioniennes, à Céphalonie et à Cérigo, après avoir brûlé les ossements de leurs ancêtres. *C. L. m.*

PARHÉLIE (de παρὰ, contre, et ἥλιος, soleil), météore consistant dans l'apparition simultanée de plusieurs soleils, qui ne sont que des images du véritable, et qui se montrent toujours sur l'horizon à la même hauteur que lui. On attribue ce phénomène à la réflexion du soleil sur quelque petite masse vaporeuse répandue dans l'atmosphère; mais on n'en a encore donné aucune explication complétement satisfaisante. Z.

PARIA, Indien de la caste des *tchandalas*, *voy.* INDE, T. XIV, p. 591, et CASTES.

PARIMA (MONT), ou SIERRA PARIME, *voy.* GUYANE, T. XIII, p. 333.

PARIS, grande et majestueuse cité que Montaigne appelait déjà « la gloire de la France, un des plus nobles ornements du monde. » Capitale de ce beau royaume, le plus ancien de la chrétienté (*voy.* T. XI, nos grands articles FRANCE), elle n'est cependant le chef-lieu que du plus petit de ses départements (*voy.* SEINE) qu'elle constitue presque à elle seule, et qu'elle place au premier rang de tous quant à la population, à l'industrie, au commerce, à la culture des arts et des sciences, au mouvement intellectuel et social. Point de départ de notre vaste réseau de centralisation (*voy.*), tout en émane et tout y aboutit. Paris est la résidence du chef de l'état, des ministres et des ambassadeurs, des plus hautes notabilités politiques, littéraires, artistiques; le gouvernement et les deux Chambres y siégent, ainsi que toute l'administration supérieure, tous les grands corps de l'état. C'est là, dans ce foyer de la vie nationale, que sont établis le Conseil d'état, la Cour de cassation, tribunal suprême, la Cour des comptes, régulatrice de la fortune publique; là, au milieu du tumulte des affaires, sur ce théâtre élevé et retentissant vers lequel sont tournés les regards du pays et même ceux des peuples étrangers, on trouve ces établissements scientifiques dont la nation entière s'enorgueillit et auxquels toute l'Europe n'a jamais refusé son admiration, l'Institut royal, le Collége de France, le Bureau des Longitudes, l'École Polytechnique, le Conservatoire de Musique, celui des Arts et Métiers, les bibliothèques, les musées; là, près du grand-maître de l'Université de France, siége le Conseil royal de l'instruction pu-

blique; là sont la Banque de France, la chancellerie de la Légion-d'Honneur, les Archives du royaume, etc., etc. * En un mot, Paris est le foyer de la civilisation française, où sont réunis tous les éléments de grandeur, de puissance et de gloire.

Afin de mettre un peu d'ordre dans un sujet que de gros volumes n'épuiseraient pas, mais dont nous ne pouvons donner ici qu'un rapide aperçu, nous commencerons par la description de la grande ville, la considérant d'abord dans son ensemble, puis passant en revue ses principaux monuments. Nous réunirons ensuite quelques données statistiques, et enfin, dans une courte notice historique, nous ferons connaître les agrandissements successifs qui ont amené cette immense cité au point où nous la voyons actuellement.

I. *Description.* Situé à 48° 50′ de lat. N., à environ 60^{m} au-dessus du niveau de la mer, Paris est traversé de l'est à l'ouest par la Seine. La forme de la ville est elliptique, le grand axe allant de l'ouest-nord-est à l'est-sud-est. Sa plus grande longueur est de 8,400^{m}, de la barrière de l'Étoile à celle de Picpus; et sa plus grande largeur de 6,000^{m}, de la barrière de la Villette à celle d'Enfer. La méridienne tirée de l'Observatoire donne 5,505^{m} du point de clôture méridional au point de clôture septentrional. Le circuit des murs élevés autour de la ville a plus de 24 kilom. La superficie totale est de 3,450 hectares, dont plus de 800 appartiennent à la voie publique. La partie de la vallée de la Seine où se trouve Paris est circonscrite par des collines peu élevées, mais qui lui donnent cependant un aspect fort pittoresque. C'est surtout du Mont-Louis, des buttes Saint-Chaumont et Montmartre qu'on embrasse le plus vaste panorama de cette ville, qui se montre encore immense, quoique moins détaillée, du mont Valérien, des hauteurs de Meudon et du parc de Saint-Cloud.

Sous Jules-César, l'an 56 av. J.-C., la 1re enceinte de Paris renfermait 15.28 hectares; la 2^{e}, sous Julien (375), 38.78 hect.; la 3^{e}, sous Philippe-Auguste (1211), 252.85, la 4^{e}, sous Charles VI (1383), 439.20; la 5^{e}, sous Henri III (1581), 483.60; la 6^{e}, sous Louis XIII (1634), 567.80; la 7^{e}, sous Louis XIV (1686), 1,103.70; la 8^{e}, sous Louis XV (1717), 1,337.12; la 9^{e}, sous Louis XVI (1788), 3,370.43. Ainsi, dans un espace de plus de 400 ans, sous l'ancienne monarchie, du XIII^{e} au XVII^{e} siècle, l'enceinte de Paris n'a guère fait que doubler, tandis qu'elle a reçu une augmentation bien plus considérable sous le seul règne de Louis XIV, qui a réuni autour de son trône toutes les sommités de la province à Paris, et achevé de détruire les mœurs féodales. Dans le siècle suivant, les effets de cette progression croissante sont encore plus marqués. L'immense accroissement du siècle dernier est dû à la vaste opération que firent les fermiers généraux lorsque, dans l'intérêt de leurs opérations fiscales, ils environnèrent Paris d'un mur d'enceinte qui y renferma de grandes étendues de terrain alors non bâties, mais qui se sont généralement couvertes depuis, ou qui se couvrent tous les jours de constructions plus somptueuses encore que celles des quartiers anciennement habités. Ce mur qui continue à marquer la véritable enceinte de la ville, différente de celle que formeront autour d'elle, mais sur un rayon beaucoup plus grand, les fortifications actuellement en construction, est coupé sur 60 points; et l'on y voit des barrières monumentales, parmi lesquelles celles *du Trône*, *de l'Étoile*, *de Fontainebleau* et *de la Villette* méritent surtout d'être citées.

Vers la fin du XIII^{e} siècle, Paris comptait 309 rues; et 1,000 vers 1716; il y

(*) Nous reviendrons, dans le cours de cet article, sur quelques-uns des établissements qu'on vient de nommer; mais le lecteur n'oubliera pas que ceci n'est qu'un coup d'œil général dont il doit chercher le développement dans d'autres parties de notre ouvrage. La plupart des grands monuments, des principales institutions de Paris y sont l'objet d'articles spéciaux souvent très étendus : c'est ainsi que, pour nous en tenir seulement à ceux dont il a été fait mention ici, nous pouvons déjà renvoyer à ARCHIVES, BANQUE, LÉGION-D'HONNEUR, INSTRUCTION PUBLIQUE, CONSERVATOIRE, BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES, etc. Pour l'explication de certains chefs-d'œuvre des arts, il sera bon de recourir aussi aux notices que nous consacrons à tant d'artistes français dont ils sont les principaux titres de gloire: tels sont, par exemple, les art. LESCOT, DELORME, PERRAULT, GOUJON, COYSEVOX, COUSTOU, LEBRUN, LESUEUR, PUGET, LE NOTRE, MANSARD, BOUCHARDON, SOUFFLOT, etc. S.

en a plus de 1,300 aujourd'hui. Le premier pavage (*voy.*) de cette ville date du XII^e^ siècle. Celui du faubourg Saint-Germain ne fut exécuté qu'en 1545; ceux du Marais et de l'île Saint-Louis en 1600. Les premières dispositions relatives à l'alignement et à l'élargissement des rues furent publiées en 1783. L'éclairage dut beaucoup à la piété de Louise de Lorraine, femme de Henri III: elle fit mettre des luminaires devant des statues de saints placés dans des niches aux coins des rues, ce qui donna l'idée des lanternes employées pour l'éclairage régulier de la ville; l'usage des réverbères à l'huile que l'on remplace aujourd'hui par des becs de gaz (*voy.* ce mot et GAZOMÈTRE) ne date que de 1766. On estime le développement de la voie publique à Paris à 90 lieues. On peut citer les belles rues Royale-Saint-Honoré; de Castiglione et de Rivoli, avec leurs arcades; les rues de la Paix, de la Chaussée-d'Antin; Tronchet, malheureusement si courte; Lavoisier, de Tournon; Saint-Louis, au Marais, etc., De superbes passages (Véro-Dodat, Delorme, des Panoramas, du Saumon, etc.) ornés de riches boutiques, éclairés au gaz et couverts de toitures en verre, se sont multipliés dans ces derniers temps. Quelques places ont une grande magnificence: au premier rang est celle *de la Concorde*, bornée à l'est par le jardin des Tuileries, à l'ouest par les Champs-Élysées, au sud par la Seine, et au nord par les beaux bâtiments du garde-meuble et du ministère de la marine; d'une part son point de vue est limité par le palais de la Chambre des Députés, de l'autre, par le portique de la Madeleine. Commencée en 1763, cette place fut achevée en 1772, mais modifiée et décorée de nouveau sous le règne de Louis-Philippe, vers 1835. Elle est environnée de larges fossés bordés de balustrades en pierres, avec huit petits pavillons sur lesquels on a élevé des statues allégoriques des principales villes de France. Son centre est marqué par l'obélisque (*voy.*) de Louqsor, témoin de l'antique civilisation de l'Égypte et dont la présence atteste encore plus hautement la nôtre; deux fontaines monumentales en fonte de fer sont placées à ses deux côtés, et tout à l'entour de nombreux candélabres et des colonnes rostrales également en fonte peinte et dorée répandent, la nuit, une lumière éblouissante, dont l'effet se continue de là, en une guirlande de feu jusqu'à l'arc de triomphe de l'Étoile. Malheureusement l'architecte, sans doute à cause de l'insuffisance des fonds mis à sa disposition, a trop sacrifié à une décoration factice, peu solide et qui exigera de grands frais d'entretien. Vient ensuite la place *du Carrousel*, ainsi nommée de la fête chevaleresque qu'y donna Louis XIV en l'honneur de M^lle^ de La Vallière (1662); place déjà fort vaste sous l'empire, mais informe depuis les démolitions qu'on a faites pour l'agrandir afin de l'entourer de toutes parts des châteaux des Tuileries et du Louvre, ainsi que des galeries qui doivent réunir ces deux palais. Elle ne pourra être terminée qu'à l'aide de dépenses énormes; mais alors elle sera peut-être la plus belle de l'Europe. La place *Vendôme* en est une des plus remarquables dès à présent. Exécutée sur les dessins de Mansard, elle a été commencée en 1699 et achevée en 1715. Elle forme un octogone régulier entouré de beaux hôtels. Au point central, occupé autrefois par une statue équestre de Louis XIV (*voy.* KELLER et GIRARDON), qui fut abattue en 1792, s'élève la colonne triomphale dont Napoléon fit hommage à la grande-armée, et dont nous avons donné la description à l'art. COLONNE. La place *Royale*, au Marais, fut construite, en 1610, sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles. Elle est plantée d'arbres, bordée de maisons uniformes en briques avec un rez-de-chaussée en arcades, et entourée d'une grille de fonte qui a remplacé dans ces derniers temps une des plus grandes œuvres de serrurerie d'autrefois; elle est ornée depuis 1829 de 4 bassins et d'une statue équestre du roi Louis XIII en marbre blanc. La place *des Victoires* avec une nouvelle statue équestre de Louis XIV qui lui fut érigée sous Louis XVIII, est de forme ovale, et fut construite par le duc de La Feuillade (*voy.*), en 1686, sur les dessins de Mansard. La place *de la Bastille*, située à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, sur le terrain de l'ancienne forteresse démolie

après le 14 juillet 1789 (*voy.* l'art.), est ornée d'une colonne en bronze fort élégante, élevée en commémoration de la révolution de juillet 1830. Elle est surmontée d'un génie de la liberté entièrement doré, qui tient en ses mains un flambeau et des chaînes brisées. Les noms des combattants morts dans la lutte sont inscrits sur les tambours de la colonne et leurs cendres sont réunies, depuis le 27 juillet 1840, dans les caveaux du soubassement. Une voûte est pratiquée sous cette longue place pour laisser passer le canal de l'Ourcq (*voy.*), qui se jette près de là dans la Seine. A l'endroit où se trouvait l'ancien *Châtelet* (*voy.*), on voit aujourd'hui une place qui en a pris le nom et qui est ornée d'une fontaine de style égyptien surmontée d'une belle statue de la Victoire. Enfin, on peut encore ranger parmi les places l'*esplanade des Invalides*, et le *Champ-de-Mars*, terrain rectangulaire, d'une énorme dimension, qui s'étend devant l'École-Militaire jusqu'à la Seine. Cette vaste enceinte, entourée de fossés et fermée de grilles, a été témoin de plusieurs événements remarquables (*voy.* FÉDÉRATION, CHAMP-DE-MAI, GARDE NATIONALE, etc.).

Depuis longtemps Paris est divisé en plusieurs quartiers : au x^e^ siècle, il en avait 4, 8 sous Philippe-Auguste, 16 sous Charles V, 17 sous Henri III, 20 sous Louis XIV (1702). En 1789, la ville fut partagée en 60 districts, auxquels on substitua 48 sections, le 25 juillet 1790. Enfin, un décret de la Convention, du 19 vendémiaire an IV, fixa la division actuelle en 12 arrondissements municipaux, chacun de 4 quartiers. On sait que l'administration supérieure de Paris appartient au préfet du département de la Seine; un autre magistrat appelé *préfet de police*, est spécialement chargé du soin de maintenir l'ordre, la sûreté, la tranquillité et la salubrité publics de la ville. Mais chaque arrondissement a son maire, suppléé par deux adjoints, et une justice de paix. Un commissaire de police (*voy.*) veille dans chaque quartier. Le 1^er^ arrondissement, au nord-ouest, sur la rive droite de la Seine, comprend le quartier de *Chaillot*, ceux des Champs-Élysées et des Tuileries, les faubourgs du Roule et Saint-Honoré, enfin une partie du quartier dit *la Chaussée-d'Antin* (*voy.*) : on y voit les Tuileries, la place de la Concorde, la place Vendôme, la Madeleine, le parc anglais de Mousseaux, un abattoir, etc. Le 2^e^ arrondissement, au nord du 1^er^, renferme les quartiers du Palais-Royal, de la Bourse et du faubourg Montmartre. Au 3^e^ appartient le quartier Montmartre et de la Banque, et le faubourg Poissonnière : on y voit la place des Victoires. Le 4^e^ occupe surtout l'emplacement des Halles. Le 5^e^ comprend le faubourg Saint-Martin et une partie du faubourg du Temple, ainsi qu'une portion intérieure du quartier Saint-Denis. Le 6^e^ renferme les quartiers Saint-Martin, du Temple et faubourg du Temple. L'ancien *Marais* forme en partie le 7^e^ arrondissement; le 8^e^ en contient une autre portion avec le faubourg Saint-Antoine; le 9^e^ se rapproche de la Seine, s'empare en grande partie de ses îles, et va depuis le boulevard jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. La rive gauche de la Seine n'est divisée qu'en trois arrondissements : le 10^e^ va depuis la sortie du fleuve jusqu'au Pont-Neuf, et comprend l'ancien *faubourg Saint-Germain*, avec le *Gros-Caillou* : on y trouve le Champ-de-Mars, l'hôtel des Invalides, l'abattoir de Grenelle, la Chambre des députés, le palais du quai d'Orsay, l'hôtel des Monnaies, etc. Le 11^e^ arrondissement s'étend, vers l'est, du 10^e^ au 12^e^, et contient, outre une partie de l'île de la *Cité*, que le Pont-Neuf met en communication avec lui, les quartiers Saint-Sulpice et du Luxembourg, jusqu'à la rue Saint-Jacques. Enfin le 12^e^ arrondissement va jusqu'à la limite de l'entrée de la Seine dans Paris; le *quartier Latin* et le faubourg *Saint-Marceau* y sont compris : on y voit le Panthéon, les facultés et colléges, l'Entrepôt des vins, le Jardin des Plantes, l'hospice de la Salpêtrière, les Gobelins, le Val-de-Grâce; il est sillonné par la rivière de Bièvre, qui y alimente diverses fabriques. Tous ces quartiers ont des physionomies particulières, que le manque d'espace ne nous permet pas de caractériser ici, mais dont divers observateurs ont fait le sujet de tableaux intéressants.

Un des plus grands ornements de Paris sont les *boulevards* (*voy.*), promenade intérieure d'environ 3 lieues de long, mais remarquable surtout dans la partie qui s'étend de la Bastille à la Madeleine, et plus spécialement dans la portion moyenne de cette étendue, où de riches magasins étalent tout ce que l'industrie et les arts ont de tentations et de magnificences. Le boulevard *des Italiens* ou *de Gand*, fréquenté par les dandys et les *lions* (des deux sexes), occupe une place importante dans les fastes de la mode et du *sport*. Il ne faut pas confondre ces boulevards avec les *boulevards extérieurs*, autre ceinture d'arbres, mais triste et déserte, qui règne en dehors du mur d'enceinte de Paris. Les *boulevards intérieurs* se divisent en *anciens* ou *du nord*, et *neufs* ou *du midi*. Ceux du nord séparent la vieille ville des différents faubourgs qui y sont maintenant compris; ceux du midi sont moins réguliers et peu fréquentés : ils vont du pont d'Austerlitz aux Invalides, en passant derrière le Luxembourg, après une petite interruption. La belle promenade des *Champs-Élysées*, à laquelle nous avons consacré une notice spéciale, est aussi comprise dans l'enceinte même de Paris. Plusieurs jardins publics (*voy.*), points de réunion de la population parisienne en été, dépendent des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal, que nous décrirons plus loin.

Une longue suite de superbes quais plantés d'arbres borde et contient la Seine dans presque toute sa longueur. Les plus beaux datent de notre époque. Les deux rives de la Seine communiquent entre elles par 23 ponts, dont 10 sont soumis à un péage de 5 cent. Les plus beaux ponts en pierre communiquent à la Cité et à l'ile Saint-Louis. Le *Petit-Pont*, bâti sur le petit bras de la Seine, au bout de la rue Saint-Jacques, entraîné souvent par les débordements, a été reconstruit en dernier lieu en 1719. Le *Grand-Pont* ou pont *au Change*, en face de la place du Châtelet, remonte au temps de la fondation de Lutèce. Détruit à différentes époques, il fut reconstruit en 1629 : c'est le plus large de Paris (32^{m}); il a 7 arches à plein cintre, et a été débarrassé des maisons qui l'obstruaient en 1788. Le pont *Notre-Dame* est remarquable par la solidité et l'élégance de son architecture. Bâti pour la première fois en 1412, il s'écroula en 1499 et fut réédifié en 1587. Les maisons dont il était chargé furent démolies en 1787. On y voit encore une pompe hydraulique qui fournit de l'eau à Paris. Le pont *Saint-Michel* remplace divers ponts dont le premier datait de 1378. Le pont actuel fut entrepris en 1616 : ses maisons ont été abattues en 1804. Le pont *Marie*, dans l'île Saint-Louis, commencé en 1614, fut achevé en 1635 : ses maisons ont été détruites en 1787. Le pont *de la Tournelle*, sur l'autre bras, date de 1656. Son nom lui vient d'une tour carrée qui a servi dans un temps à renfermer les condamnés aux galères en attendant le départ de la chaîne. Le *Pont-Neuf*, touchant à la pointe d'une petite île réunie à la Cité, à l'endroit où les deux bras de la Seine se rejoignent, fut commencé en 1578 et achevé en 1604, sous le règne de Henri IV. Sur son terre-plein s'élève une statue équestre en bronze de ce prince, par Lemot. Autrefois, il y avait du côté du quai de l'École, un monument hydraulique, du XVI^{e} siècle, nommé *la Samaritaine*, à cause des figures qui le décoraient, et orné d'un carillon (*voy.* HORLOGE, T. XIV, p. 245). Ce bâtiment a été détruit sous le règne de Napoléon. D'après de vastes projets conçus récemment, on établirait au bout du terre-plein une pompe hydraulique, et les eaux du petit bras de la Seine encaissées dans de nouveaux quais avec un barrage et des chemins de hallage rendraient la navigation plus facile en cet endroit. Le *Pont-Royal*, en face du palais des Tuileries, a été construit en 1685 : on y jouit d'un magnifique point de vue. Tour à tour appelé pont *Louis XV*, *de la Révolution*, *de la Concorde*, *Louis XVI*, le pont *de la Concorde*, est dû à l'architecte Perronnet, qui a construit aussi le pont de Neuilly, réputé chef-d'œuvre de l'art. Commencé en 1787 et terminé en 1791, le pont de la Concorde est remarquable par la hardiesse de ses arches. Sous la Restauration, on l'avait décoré de statues qui ont été transférées dans la cour d'honneur du

château de Versailles (*voy.* l'art.). Le pont *d'Iéna*, en face du Champ-de-Mars, a été commencé en 1806 et achevé en 1815. Plusieurs ponts en fer méritent encore d'être remarqués : ce sont le pont *d'Austerlitz*, de 5 arches seulement, commencé en 1801 et achevé en 1806 ; le pont *des Arts*, allant de l'Institut au Louvre, élevé en 1804, ayant 9 arches; et le pont *du Carrousel*, qui, bâti en fonte de fer, vis-à-vis de la rue des Saints-Pères, d'après un système nouveau qui fait honneur à M. Polonceau, date des premières années de l'ère de la révolution de juillet. Enfin nous mentionnerons encore les ponts suspendus *des Invalides* ou *d'Antin*, vers les Champs-Élysées; le pont *Louis-Philippe* entre le quartier Saint-Antoine et les îles Saint-Louis et de la Cité, et deux passerelles qui établissent une communication entre le Jardin des Plantes et le quartier de l'Arsenal.

Quatre arcs de triomphe (*voy.*) décorent actuellement Paris; un cinquième, dit de Djimilah, doit y être apporté d'Afrique. Les deux plus anciens, élevés en l'honneur de Louis XIV, sont situés sur les boulevards intérieurs, et ont reçu le nom de *portes Saint-Denis* et *Saint-Martin*. Le premier, monument du plus bel effet, a été construit, en 1672, sur les dessins de Fr. Blondel. Il a 72 pieds de hauteur. Le portique se trouve entre deux pyramides engagées dans l'épaisseur de l'ouvrage, et chargées de trophées d'armes. La porte Saint-Martin a été érigée en 1674, sur les dessins de P. Bulet. Elle a 50 pieds d'élévation et offre trois ouvertures. Elle est ornée de bas-reliefs, mais elle n'a rien de la grandeur et de la beauté de sa rivale. L'*arc du Carrousel*, sur la place de ce nom, devant la grille d'entrée du château des Tuileries, a été élevé, en 1806, par Napoléon à la gloire de ses armées, d'après les plans de MM. Percier et Fontaine, et sur le modèle de l'arc de Septime-Sévère. Il se compose de trois arcades transversales, et est décoré sur chacune de ses principales façades de quatre colonnes en marbre rouge, surmontées de chapiteaux corinthiens en bronze, le tout soutenant un entablement en ressaut. Il est enrichi de statues représentant les guerriers du temps, et de bas-reliefs. Une victoire montée sur un char traîné par quatre chevaux en bronze le couronne, en remplacement des fameux *chevaux de Venise* qu'on y voyait avant 1815. En 1806, Napoléon décréta encore un arc de triomphe à la gloire des armées de la république et de l'empire : il s'éleva à l'entrée de Paris par la barrière de l'Étoile, au bout de la grande allée des Champs-Élysées, qui répond à l'axe du pavillon de l'Horloge des Tuileries. Ce monument surpasse par la grandeur de ses proportions toutes les constructions du même genre. Sa largeur est de $44^{m}.82$, et sa hauteur de 49^{m}. La grande voûte a $29^{m}.19$ d'élévation sous clef, et $14^{m}.62$ de largeur. De petits arcs de 16^{m} de hauteur coupent transversalement cette voûte. On a ménagé de grandes salles dans l'intérieur. Ce monument de la gloire d'une grande époque, décoré de frises, de bas-reliefs, de beaux groupes sculptés, est d'un effet majestueux. Il ne lui manque plus qu'un couronnement. Les travaux suivis, interrompus et repris à différentes époques, ont été successivement dirigés par Chalgrin, Goust, Huyot et Blouet. L'édifice a été achevé en 1836, et inauguré, le 29 juillet, jour anniversaire de la révolution de 1830.

Pour passer en revue tous les autres monuments, en si grand nombre dans l'une des premières villes du monde, nous commencerons par ceux qui sont consacrés au culte. *A Jove principium.*

1. En première ligne se place un vieux sanctuaire national, la cathédrale, dédiée à *Notre-Dame*. Ce chef-d'œuvre d'architecture gothique est situé dans l'île de la Cité, à la place d'une chapelle consacrée à la Vierge, à S. Denis et à S. Étienne, mais dont l'origine est inconnue. Un second temple qui y avait été élevé au VI^e^ siècle, par les soins de Childebert, fut réduit en cendres par les Normands, en 867. Robert dit le Pieux résolut la reconstruction de Notre-Dame ; son fils Henri commença l'exécution de ce projet, et en 1161, Maurice de Sully, évêque de Paris, aidé des fidèles, fit poursuivre les travaux avec

diligence. Continuée par ses successeurs, l'église arriva enfin à son achèvement vers 1257 et 1259 : les constructions en étaient alors dirigées par l'architecte Jean de Chelles. On croit que le pape Alexandre III en a posé la première pierre. Bâtie en forme de croix latine, l'église Notre-Dame a 390 pieds de long dans œuvre, 144 pieds de large, et 104 pieds de haut; 120 gros piliers soutiennent les voûtes principales. La nef et le chœur sont accompagnés de doubles bas-côtés, écrasés par de spacieuses galeries qui règnent tout autour de l'édifice. La façade principale se fait remarquer par son imposante architecture, son élévation, sa sculpture pleine de détails. Elle est terminée par deux grosses tours carrées ayant 280 pieds de haut : on y monte par 380 degrés, et les deux tours sont liées entre elles par deux galeries hors d'œuvre que soutiennent des colonnes gothiques d'une délicatesse surprenante. Dans la tour du sud est la fameuse cloche nommée *bourdon*, qui pèse près de 32 milliers. Fondue en 1682 et refondue en 1685, elle eut Louis XIV et la reine pour parrain et marraine. Son battant pèse 976 livres: Il faut seize hommes pour la mettre en branle. La façade est percée de trois portes principales, pratiquées sous des voussures en ogives et chargées de sculptures. Autrefois elle était encore ornée des statues des rois de France. Les portes latérales du transept sont de la plus élégante construction. Le chœur, pavé en marbre, a 126 pieds de long sur 45 de large. Tout autour, dans les bas-côtés, règne une suite de bas-reliefs. De beaux tableaux et de riches boiseries décorent le chœur. Le maître-autel est en marbre blanc, avec des ciselures en cuivre doré. On remarque une belle statue de la Vierge dans la chapelle qui lui est dédiée, ainsi qu'un lutrin en bois. Le gouvernement a résolu la restauration de ce vénérable monument dénaturé à diverses époques. Au côté méridional de l'église était adossé le palais archiépiscopal, qui a été saccagé et détruit dans l'émeute de février 1831. Les archives de l'église de Paris comptent 106 évêques jusqu'à François de Gondy, sous lequel le siége fut érigé en archevêché par Grégoire XV, le 20 octobre 1622. Au commencement du XVIII^e^ siècle, les revenus de cet archevêché montaient à 40,000 écus par an. Il avait été érigé en duché-pairie en 1674.

Plusieurs autres églises méritent une mention détaillée, les unes comme monuments d'architecture, les autres à cause des souvenirs de tout genre qui s'y rattachent.

Saint-Germain-des-Prés, sur la place du même nom, est le plus ancien édifice religieux de Paris. Childebert l'avait fait construire sous l'invocation de S. Vincent et de la Sainte-Croix. Elle était, dans son origine, environnée de fossés pleins d'eau, et flanquée de tours. Ruinée par les Normands, dans le IX^e^ siècle, reconstruite au commencement du XI^e^, elle ne fut complétement achevée qu'en 1163. On y voit des arcs en ogive. Deux tours pyramidales d'architecture romane se trouvaient du côté oriental; une troisième est à l'entrée de l'église. On sait qu'elle dépendait autrefois d'une célèbre abbaye de bénédictins, chef-lieu de l'ordre (*voy.* T. III, p. 304), et qui possédait cette riche bibliothèque dont nous avons donné la description, T. III, p. 486.

L'église *Saint-Étienne-du-Mont*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, doit son origine à un oratoire, nommé chapelle du Mont, construit, dans le XII^e^ siècle, auprès de l'abbaye Sainte-Geneviève (*voy.* GÉNOVÉFAINS). Philippe-Auguste ayant fait clore Paris de murs du côté de l'Université, cette chapelle se trouva dans l'intérieur de la ville, et fut érigée en paroisse. En 1221, elle était déjà insuffisante : alors l'abbé et les chanoines de Sainte-Geneviève firent bâtir dans leur enclos une église, qu'ils dédièrent à S. Étienne. En 1491, cette église fut augmentée du côté du chœur; d'autres additions y furent faites en 1538 et 1605. La façade principale, qui affecte la forme pyramidale, et où sont mêlés les genres grec et sarrazin, offre un caractère qui ne manque pas d'agrément. La première pierre en fut posée en 1610, par Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Une seule tour, qui

s'élève au nord de l'édifice, sert de clocher, et donne encore un cachet particulier à cette église, dont l'architecture est remarquable par sa hardiesse et sa singularité. On y voit un beau jubé et le tombeau de sainte Geneviève. La chaire est un chef-d'œuvre de sculpture en bois.

L'église *Saint-Severin*, dans la rue du même nom, n'était d'abord qu'un petit oratoire, sous l'invocation de S. Clément. L'église actuelle est un monument gothique, dont plusieurs parties ont été reconstruites en 1347 et 1489. On y voit une singulière colonne torse derrière le chœur. La ville de Paris a récemment fait transporter à son entrée le portail de l'ancienne église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, démolie lorsqu'on a percé la rue d'Arcole; et plusieurs chapelles latérales ont été peintes à fresques par M. Flandrin.

Saint-Germain-l'Auxerrois, en face de la colonnade du Louvre, passe pour avoir été fondé par Chilpéric. Ruinée par les Normands, cette église fut reconstruite par le roi Robert. Le chœur fut rebâti dans le XIV^e^ siècle; le portail actuel date de 1435. Devenue la paroisse des rois, lorsqu'ils établirent leur résidence au Louvre, elle subit de notables embellissements, et s'enrichit de chefs-d'œuvre d'art. Un service qui y fut célébré en mémoire du duc de Berry, le 13 février 1831, devint le signal d'une émeute pendant laquelle cette église fut saccagée, puis fermée. Rendue au culte le 13 mai 1837, elle a été depuis l'objet d'une restauration à peu près complète.

L'église *Saint-Eustache*, près des Halles, est aussi d'une origine fort ancienne: suivant Dulaure, elle fut élevée sur l'emplacement d'un temple antique consacré à Cybèle. L'église actuelle a été bâtie en 1532, sur les dessins de David. L'intérieur est un beau vaisseau dans le goût sarrazin. La voûte de la nef a près de 100 pieds de hauteur. Le chœur, construit sous le règne de Louis XIII, est admirable. La chapelle de la Vierge, avec une statue de la mère du Christ, en marbre blanc, exécutée par Pigalle, pour les Invalides, et le portail, achevé seulement depuis la révolution de Juillet, sont de deux ordres, le dorique et l'ionique. Ces deux parties, si peu en harmonie avec le reste de l'édifice, sont l'œuvre de Mansard. On voit aussi à Saint-Eustache de beaux vitraux de Pinaigrier, Désaugive et Jean de Nogare. Sa sonnerie forme un joli carillon et son orgue est célèbre.

Parmi les églises du XVII^e^ siècle, on remarque *Saint-Louis et Saint-Paul*, dans la rue Saint-Antoine, dont la première pierre fut posée par Louis XIII, en 1627. Achevée en 1641, cette église, destinée à la maison professe des jésuites, ne fut dédiée qu'en 1676. Elle a la forme d'une croix latine, avec un dôme sur pendentifs au milieu de la croisée. Le portail est décoré de trois ordres superposés : les deux premiers sont corinthiens, le troisième est composite. *Saint-Roch*, dans la rue Saint-Honoré, a été rebâtie, en 1653, sur les dessins de Jacques Mercier. Elle ne fut achevée qu'en 1750. Le grand portail, orné de deux ordonnances, l'une dorique, l'autre corinthienne, est du dessin de Robert de Cotte. Le vaisseau de l'église est d'ordre dorique. Une suite de chapelles, qui se trouvent dans le même axe, derrière le chœur, donnent un aspect particulier à cette église. On y voit une chaire magnifique, de beaux tableaux, etc. *Saint-Sulpice*, sur la place du même nom, près du Luxembourg, occupe l'emplacement d'une chapelle construite en 1212, réédifiée et agrandie en 1646. L'église actuelle fut commencée en 1655, sur les dessins de Levau. Dix-huit années furent employées à la construction du chœur et de ses bas-côtés. La nef, dont le manque d'argent fit traîner la construction en longueur, fut terminée en 1736. Le portique, élevé d'après les plans de Servandoni, et achevé en 1745, se compose de deux ordonnances dorique et ionique du goût le plus pur. Aux deux extrémités sont des bâtiments carrés sur lesquels on a élevé plus tard deux tours disparates; celle du midi, construite en 1749, par Maclaurin, est composée de deux ordonnances : la première octogone, la seconde circulaire; la tour septentrionale, dont l'architecte fut Chalgrin, en 1777, diffère de l'autre par une plus grande élévation (elle a 210 pieds) et une pre-

mière ordonnance quadrangulaire. On remarque à Saint-Sulpice le maître-autel, la chaire, la méridienne de Paris, tracée sur le pavé et sur un obélisque en marbre, de beaux tableaux et de belles statues, une grosse cloche, enfin deux valves d'un énorme coquillage, servant de bénitiers, et supportées par deux rochers de marbre blanc sculptés par Pigalle. Auprès de l'église est le grand séminaire diocésain rebâti en 1820.

Malgré des mérites de divers genres, nous ne pouvons accorder qu'une simple mention à la vieille église de *Saint-Leu*, rue Saint-Denis; aux églises de *Saint-Nicolas-des-Champs*, dans la rue Saint-Martin, dont le portail méridional est orné de sculptures estimées ; de *Saint-Merry* (Médéric), dans la même rue, dont on admire les vitraux; de *Saint-Laurent*, dans le faubourg Saint-Martin; de *Saint-Gervais* (*voy.*), derrière l'Hôtel-de-Ville, qui toutes datent des XV^e^ et XVI^e^ siècles ; à *Notre-Dame-des-Victoires* ou des *Petits-Pères*, près de la Banque de France ; à *Sainte-Élisabeth*, près du Temple ; à *Saint-Louis en l'île ;* à *Saint-Thomas-d'Aquin*, entre les rues Saint-Dominique et du Bac; à *Saint-Nicolas du Chardonneret*, non loin de la place Maubert, qui font honneur au XVII^e^ siècle ; à *Saint-Philippe-du-Roule*, dans le faubourg de ce nom, qui appartient au XVIII^e^, ainsi que le chef-d'œuvre de Soufflot (*voy.*) dont nous avons donné la description au mot PANTHÉON, et qui a remplacé l'ancienne église de Sainte-Geneviève ; enfin à *Saint-Vincent-de-Paul*, construite au nord de Paris, dans le clos Saint-Lazare, et qui, commencée en 1824, n'est pas encore achevée. Nous nous arrêterons quelques instants de plus à une autre église appartenant à notre époque, *Notre-Dame-de-Lorette*, en face de la rue Laffitte (faubourg Montmartre), élevée, en 1823, sur les dessins de M. H. Lebas, et achevée en 1836. D'une richesse peut-être trop recherchée, ce petit temple est le premier essai fait chez nous d'imiter le genre italien moderne (*voy.* T. IX, p. 250). Quatre rangs de colonnes corinthiennes recouvertes de stuc, séparent la nef des bas-côtés. Les murs sont couverts de peintures à fresque et un plafond à caissons chargé d'or forme la couverture. Le péristyle, composé de quatre colonnes d'ordre ionique, est surmonté d'un fronton couronné de trois statues représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. Mais nous devons une description détaillée à celle des églises modernes qui est en même temps l'un des plus remarquables monuments de l'architecture française de notre époque.

La *Madeleine* n'était dans le principe qu'une chapelle de confrérie dont Charles VIII avait posé la première pierre, en 1493. Elle fut érigée en paroisse, en 1639. Anne-Marie-Louise d'Orléans posa, en 1660, la première pierre d'une église plus grande qui a subsisté jusqu'en 1795, au coin des rues de Surène et de la Madeleine. Longtemps avant cette démolition, le curé avait demandé un temple plus spacieux. Contant d'Yvry présenta des projets dont on adopta, au dire de l'auteur, le plus mauvais, et la première pierre de l'édifice actuel fut posée le 3 avril 1764. Couture fut adjoint au premier architecte. On changea la forme adoptée, et un porche de huit colonnes avec sept colonnes en retour fut ajouté au monument. Bientôt la révolution de 1789 fit interrompre les travaux. Cependant la belle position de ces constructions sur le boulevard, en perspective de la place de la Concorde, et surtout le grandiose du péristyle déterminèrent le gouvernement à les utiliser. En 1806, Napoléon résolut d'en faire un temple dédié à la gloire des armées françaises. Un programme fut publié, un concours ouvert. Intérieurement, le temple devait être décoré des statues des maréchaux et généraux qui se seraient plus particulièrement distingués, et les murs devaient être revêtus de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre pour y inscrire les noms des braves de nos armées, suivant le mérite de leurs actions. Parmi les 120 projets présentés, celui de P. Vignon fut adopté. Il ne ressemblait plus guère aux anciens projets que par le péristyle; encore, les premières colonnes étant défectueuses, on les démolit, et les constructions furent reprises et suivies avec plus ou moins d'activité jusqu'en

1814. La Restauration rendit cet édifice à sa première destination. Elle exigea en outre qu'il y eût dans l'intérieur de l'église des places où l'on élèverait des monuments commémoratifs à Louis XVI et à Louis XVII, à Marie-Antoinette et à la princesse Élisabeth. L'ordonnance intérieure éprouva par là de nombreux changements. Les travaux ayant été continués après la révolution de juillet, la Madeleine a été consacrée en 1842. C'est un parallélogramme de 100 mètres de long sur 45 de large, élevé sur un stylobate de 4 mètres de haut, et entouré extérieurement de magnifiques colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens ; 8 occupent chacune des faces antérieure et postérieure, 18 se montrent sur les faces latérales. L'intérieur étant éclairé par en haut, il n'y a point de jour sur les murs qui offrent à l'extérieur des niches où l'on a placé des statues de saints. Une grande frise règne tout autour du monument. Son beau fronton (*voy.* T. XI, p. 737) représente le pardon de la Madeleine. Des portes de bronze, ciselées, figurant les commandements de Dieu, ferment le temple. Le fronton postérieur est resté lisse. On a ménagé intérieurement dans cette partie de l'édifice un espace destiné à recevoir la sonnerie, l'église n'ayant pas de clocher. L'intérieur de la Madeleine est une nef simple éclairée par trois coupoles. Un petit ordre ionique garnit les divisions de la nef, ainsi que le rond-point par lequel elle se termine et dont le centre est occupé par le maître-autel. De belles peintures ornent cette église, enrichie de statues, de marbres et de bronzes. Les dorures y surabondent ; luxe frivole qui semble rapetisser les lignes de l'architecture, en même temps qu'il distrait l'esprit.

Aux monuments religieux appartiennent encore la *chapelle des Invalides* dont nous avons parlé dans l'art. consacré à l'hôtel, et la *chapelle expiatoire* élevée par M. Fontaine sur le terrain du cimetière de la Madeleine, rue de l'Arcade, en souvenir du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette : dans ce vaste tombeau, on voit deux groupes représentant Louis XVI avec son confesseur, et la reine implorant les secours de la religion.

Parmi les églises non catholiques, celle qui offre le plus d'intérêt comme monument, est l'*Oratoire*, rue Saint-Honoré, devenue la principale église des calvinistes, qui sont encore en possession de deux autres temples pour célébrer leur culte ; celui de la confession d'Augsbourg est établi dans le temple *des Billettes*, ainsi nommé des carmes Billettes d'autrefois, et dans celui *de la Rédemption*, rue Chauchat. Les Israélites ont une *synagogue* rue Notre-Dame-de-Nazareth.

2. Après les monuments religieux viennent ceux d'une destination politique et consacrés à l'habitation de nos rois, à celle d'autres grands personnages de l'état ou destinés à être le siége d'une branche quelconque des pouvoirs publics. Le *château des Tuileries* et le *Louvre* qui se placent en tête des monuments de cette espèce sont l'objet d'articles spéciaux justifiés par leur importance. A part ceux-ci, nul ne fixe au même degré l'attention du voyageur que le *Palais-Royal*, rue Saint-Honoré, entre celles de Valois et de Richelieu. Construit par le cardinal Richelieu sur les dessins de l'architecte Lemercier, il fut achevé en 1636, et s'appela d'abord *Palais-Cardinal*. Le ministre l'ayant orné de tout ce que les arts offraient alors de plus magnifique, en fit don au roi, en 1639, pour en jouir après sa mort, sous la condition qu'il passerait aux rois de France sans pouvoir être aliéné de la couronne. On le nomma Palais-Royal quand la régente Anne d'Autriche en prit possession avec son fils, en 1643. Lors de sa majorité, Louis XIV le céda à son frère unique pour en jouir sa vie durant ; et enfin en 1692, le roi en fit donation entière à Philippe d'Orléans, son neveu, depuis régent du royaume, à l'occasion de son mariage avec M^lle^ de Blois (*voy.* T. XVIII, p. 781). En 1793, il reçut le nom de *Palais Égalité*, et plus tard celui de *Palais du Tribunat*. A la rentrée des Bourbons, la famille d'Orléans recouvra ce palais qui était son apanage. Louis-Napoléon s'y installa pendant les Cent-Jours. Enfin la royauté de juillet y prit naissance (*voy.* T. XV,

p. 522). La façade du palais, précédée d'un portique en avant de la première cour, fut bâtie, en 1763, par Moreau; les deux ailes en retour des deux côtés de la seconde cour furent achevées par le duc d'Orléans actuellement roi. Les appartements sont décorés d'un beau choix de tableaux et toute une galerie est consacrée à l'histoire de la famille d'Orléans. L'ancienne collection de tableaux, riche en chefs-d'œuvre, et celle de pierres gravées non moins célèbre, a été vendue en 1789. Le Théâtre-Français dépend, comme on sait, du Palais-Royal, dont le vaste prolongement renferme le magnifique bazar connu de toute l'Europe. Ses quatre côtés forment la clôture d'un jardin qui est une des promenades les plus fréquentées de Paris; il est séparé de la seconde cour par la galerie vitrée dite d'Orléans, qui, construite vers 1830, remplaça d'ignobles galeries de bois, où, plus encore que dans le reste du bazar, le spectacle du vice effronté frappait douloureusement les regards. Le Palais-Royal, purifié, forme maintenant un ensemble qui n'a peut-être pas son égal dans le monde.

Le palais *du Luxembourg* ou de la Chambre des Pairs, situé dans la rue de Vaugirard et faisant face à la rue de Tournon (faubourg Saint-Germain), était dans l'origine une grande maison que Robert du Harlay de Sancy avait fait bâtir, vers l'an 1540. Le duc de Pinei Luxembourg (*voy.*) l'acheta et en agrandit les jardins, en 1583. Elle devint ensuite (1612) la propriété de la reine Marie de Médicis qui la fit rebâtir sur les dessins de Jacques Desbrosses et sur le modèle du palais Pitti à Florence. C'est le bel édifice que l'on voit aujourd'hui. Achevé en 1620, Marie de Médicis le légua à son second fils Gaston (*voy.* T. XVIII, p. 779) qui voulut lui donner le nom de palais d'Orléans. En 1694, la duchesse d'Alençon en fit don au roi. Après avoir été le théâtre des galanteries de la duchesse de Berry (*voy.*), fille du régent, il fut successivement occupé par la duchesse de Brunswic et par la reine douairière d'Espagne, et retourna ensuite au domaine de la couronne. Louis XVI le donna à son frère, depuis Louis XVIII. En 1793, il fut converti en prison. Le Directoire y fut installé en 1795, et après le 18 brumaire, le Luxembourg devint successivement palais du Consulat, et palais du Sénat conservateur; enfin depuis la Restauration, la Chambre des pairs y siége; ses fonctions comme Cour de justice ont nécessité, vers 1835, l'agrandissement du palais du côté du jardin. C'est un vaste édifice, d'un ordre sévère. Outre la grande salle où se réunit la Chambre des pairs, et plusieurs salles accessoires, il possède une bibliothèque, une chapelle, une orangerie, etc., et surtout une galerie des meilleurs tableaux des peintres vivants de l'école française. Près de là, dans le *Petit-Luxembourg*, se trouve la grande-chancellerie de France où demeure le président de la Chambre des pairs. Le jardin du Luxembourg, attenant au palais, a été primitivement planté par Marie de Médicis, sur les dessins de Desbrosses. L'allée de l'Observatoire, qui unit ce monument au Luxembourg, fut commencée en 1795, sous la Convention. Cette superbe promenade, qui donne de l'air et de la salubrité aux quartiers méridionaux de Paris, est pour les habitants de la rive gauche de la Seine ce que le jardin des Tuileries est pour les habitants de la rive droite.

Le palais *de la Chambre des députés*, sur le quai d'Orsay, en face du pont de la Concorde, est une dépendance du palais Bourbon; il fut commencé en 1722, sur les dessins de Girardini pour la duchesse de Bourbon, et continué successivement sur ceux de Lassurance, de Gabriel père, etc. Après la révolution de 1789, le palais Bourbon resta sans destination jusqu'à l'époque où s'y établit le conseil des Cinq-Cents, auquel succéda le Corps législatif, puis la Chambre des députés. Le péristyle en face du pont a été construit de 1804 à 1807, sur les dessins de Poyet. Il se compose de douze belles colonnes corinthiennes soutenant un fronton, et est précédé d'un vaste perron orné de statues. L'entrée principale de ce palais, sur la rue de l'Université, est fort belle; la cour d'honneur est fermée par un portique qui la sépare de la place du palais Bourbon. Outre la salle des séances, revêtue en

marbre, ornée de bas-reliefs et de tableaux, et dont le magnifique amphithéâtre est supporté par des colonnes également en marbre, on remarque encore dans ce palais la salle des conférences, la salle des gardes, la bibliothèque, etc. Le président de la Chambre des députés occupe l'ancien palais Bourbon, construit par le prince de Condé (*voy.*), et dont les jardins s'étendent sur le bord de la Seine, jusqu'à l'esplanade des Invalides.

Le *Palais de Justice*, rue de la Barillerie, dans la Cité, était anciennement le palais des rois de France. Eudes, qui le premier y transporta sa demeure pour qu'elle fût mieux défendue contre les attaques des Normands, fit bâtir les tours qui en fortifiaient l'enceinte, et dont quelques-unes existent encore. Le palais fut augmenté et restauré par les ordres de saint Louis. Il y ajouta surtout la *Sainte-Chapelle* (1248), destinée à contenir les reliques qu'il avait acquises de l'empereur Baudouin. Elle fut élevée sur les dessins de Pierre de Montreuil, en trois années. Ce monument, incontestablement un des plus précieux que nous possédions, a malheureusement dû subir les plus incroyables dégradations; mais le gouvernement a ordonné et en poursuit la complète restauration. La Sainte-Chapelle a 110 pieds de longueur dans œuvre, et autant de hauteur, sur 27 de largeur. L'ornementation de ses croisées gothiques, fermées par de beaux vitraux, est admirable. Il paraît que Louis XI y fit faire des additions. L'incendie de 1630 en détruisit une partie, et par suite de celui de 1776, on démolit la sacristie. Louis XIV fit construire une flèche que l'on dut abattre quelques années avant la révolution. En 1802, après avoir servi de grenier à foin, la Sainte-Chapelle fut transformée en dépôt des archives judiciaires; quelques années encore, et ce bijou de l'architecture gothique sera rendu à l'art, et sans doute à sa destination religieuse. Philippe-le-Bel, Charles VIII, Louis XI et Louis XII ajoutèrent, de leur côté, aux constructions du Palais de Justice. Plusieurs rois l'habitèrent encore; mais déjà le Louvre était devenu leur résidence habituelle. La tour carrée au coin du quai reçut son nom de la première grande horloge qu'on vit à Paris. Elle avait été fabriquée par un Allemand, nommé Henri de Vic, que Charles V appela dans cette ville. La cloche de cette tour, nommée *tocsin*, n'était mise en branle que lors de la naissance ou de la mort des rois de France ou de leurs fils aînés. Elle servit aussi à donner le signal de la Saint-Barthélemy, et fut détruite à la Révolution. C'était dans la grand'salle du Palais que le monarque recevait les ambassadeurs, qu'il donnait les festins d'apparat, et célébrait les noces des enfants de France. Elle était ornée des statues des rois de France, et à l'un des bouts de la salle était dressée une grande table de marbre qui servait aux festins royaux. Le 7 mai 1618, un incendie détruisit l'antique salle du Palais. Jacques Desbrosses fut chargé de la relever, et termina la salle des Pas-Perdus en 1622. On y voit, depuis 1821, un monument à la mémoire de Malesherbes (*voy.* T. XVI, p. 144). Vers la fin du règne de Louis XV, on a construit, au-dessus de la voûte de cette salle, trois autres berceaux de voûte pour former des galeries où l'on conserve les anciens registres du parlement, des manuscrits précieux et une partie des archives judiciaires. Une salle d'architecture sarrazine règne sous la salle des Pas-Perdus. L'incendie de 1776 nécessita la reconstruction d'une grande partie de l'intérieur du Palais. C'est alors que, sur les dessins de Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine, architectes, on éleva le corps de bâtiment qui fait façade, avec un perron auquel on arrive par un grand escalier. Une belle grille en fer ferme l'entrée de la cour, en avant de la façade. L'intérieur du Palais est occupé par les cours et tribunaux. La Cour de cassation tient ses séances dans l'ancienne grand'chambre du parlement. La cour royale dans les anciennes salles de la Cour des aides. La cour d'assises siége dans l'ancien local de la chancellerie du Palais. Les tribunaux de première instance sont installés près de la salle des Pas-Perdus. La Cour des comptes occupait dans la cour de la Sainte-Chapelle un édifice distinct, construit en

1740, affecté aujourd'hui au logement du préfet de police. Cette préfecture et les prisons de la Conciergerie et des dépôts, tiennent au Palais de Justice. De nouveaux plans de reconstruction doivent établir l'harmonie entre toutes les parties de ce grand tout, suivant le caractère monumental qui lui appartient, et en l'isolant des habitations qui l'entourent et l'obstruent. Les marchands, surtout libraires, qui firent appeler le Palais de Justice *Palais Marchand*, ont été renvoyés de ses galeries.

Non loin du plus ancien palais de nos rois, sur la place de Grève, si longtemps fameuse comme le théâtre des exécutions, s'éleva l'*Hôtel-de-Ville*, ce vieux et vénérable siége du pouvoir municipal. Au XIV^e^ siècle, les bourgeois de Paris achetèrent pour tenir leurs séances la maison de la Grève, dite maison aux Dauphins. En 1533, la première pierre d'un nouvel édifice y fut posée. La façade était élevée jusqu'au second étage lorsque les travaux furent suspendus. En 1549, un artiste italien, Dominique Boccadoro, dit Cortone, présenta à Henri II un nouveau projet qui modifiait le premier et qui fut adopté. Cet édifice a été terminé en 1606. Il présente au centre un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons, dont la toiture s'élève sous un angle très aigu suivant l'usage du temps. La façade est percée de 13 jolies croisées et ornée de niches où l'on a récemment placé des statues de citoyens ayant rendu des services à la ville de Paris. Elle est surmontée par un campanille pittoresque, où l'on voit la belle horloge de la ville. Au-dessus de la porte d'entrée, on remarque sur un tympan un grand bas-relief en bronze représentant Henri IV à cheval. Une cour peu spacieuse est environnée de portiques décorés par J. Goujon, qui a aussi exécuté les sculptures de l'escalier. Sous une des arcades on voit la statue de Louis XIV, par Coysevox. La grande salle, dite du Trône, a 50 pas de long, elle est ornée de deux vastes cheminées. En 1801, l'Hôtel-de-Ville recut des agrandissements considérables par l'addition de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit et de l'église Saint-Jean, qui servait aux assemblées publiques. Le 26 mars 1836, le conseil municipal adopta le projet de MM. Lesueur et Godde pour l'embellissement de ce monument. Poussés avec activité, les travaux sont presque complétement terminés aujourd'hui. Les constructions nouvelles consistent dans deux ailes ajoutées de chaque côté de l'ancienne façade. Ces ailes se prolongent en retour à angle droit, l'une sur le quai de la Grève, l'autre sur la rue de la Tixeranderie; une façade postérieure parallèle à celle de la place lie les deux ailes latérales et complète le parallélogramme que forme le nouvel Hôtel-de-Ville. Une terrasse en hémicycle précède l'aile du quai, et sert de jardin au préfet de la Seine. Toutes les constructions nouvelles sont en harmonie avec les anciennes, et sont enrichies de sculptures et de colonnettes. Des niches semblables aux anciennes continueront à recevoir les statues des hommes utiles de la cité. L'hôtel de la préfecture a reçu les plus belles décorations.

Avec l'Hôtel-de-Ville, la *Bourse* est le principal centre des intérêts de la bourgeoisie parisienne; mais nous avons consacré un art. spécial au palais où elle est établie en commun avec le tribunal du commerce, et qui compte aussi parmi les principaux ornements de Paris.

Pour plusieurs autres palais, remarquables à bien des égards, nous sommes obligés de nous borner à une courte mention. L'*Élysée-Bourbon*, rue du Faubourg-Saint-Honoré, fut construit, en 1718, pour le comte d'Évreux, par l'architecte Mollet, et passa ensuite à la marquise de Pompadour. Après sa mort, Louis XV l'acheta pour y loger les ambassadeurs extraordinaires. La duchesse de Bourbon en ayant fait l'acquisition plus tard, lui donna le nom d'Élysée-Bourbon. En 1792, il devint propriété nationale : vendu d'abord à des entrepreneurs de fêtes publiques, il fut ensuite acheté par Murat qui le céda au gouvernement. Napoléon l'habita plusieurs fois, notamment pendant les Cent-Jours. A la Restauration, Louis XVIII donna ce palais au duc de Berry, et depuis la révolution de juillet, il fait partie du douaire de la reine Marie-Amélie. — Le *palais*

de la Légion-d'Honneur, entre la rue de Lille et le quai d'Orsay, primitivement destiné à être la demeure du prince de Salm-Salm (*voy.*), est occupé par le chancelier de la Légion-d'Honneur et par les bureaux de l'Ordre. — Le *palais du quai d'Orsay*, aussi entre ce quai et la rue de Lille, où son péristyle ne saurait produire tout son effet, est un bel et vaste bâtiment. Commencé sous l'empire, abandonné sous la Restauration, repris sous le gouvernement de Louis-Philippe, et achevé en 1836, on y a récemment installé le Conseil d'état et la Cour des comptes. — Le *palais de l'Institut*, quai Conti, en face du Louvre, mais de l'autre côté de la Seine et du pont des Arts, est l'ancien collége Mazarin ou des Quatre-Nations fondé par le cardinal Mazarin sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle. La façade est composée d'un avant-corps surmonté d'un dôme au milieu de deux ailes en demi-cercle que terminent deux gros pavillons, qui malheureusement rompent ici l'alignement des quais en les rétrécissant. Ce monument renferme les bibliothèques Mazarine et de l'Institut, le secrétariat et les salles de séance de ce corps savant : les séances publiques se tiennent sous le dôme, ancienne église du collége (*voy.* INSTITUT DE FRANCE). — Près de là se trouve l'*hôtel des Monnaies* (*voy.*), vaste et bel édifice élevé sur l'emplacement de l'hôtel Conti, que le gouvernement songe à agrandir encore pour en faire l'unique atelier monétaire de France, et y réunir toutes les machines et tout l'appareil industriel que cette destination exige. — L'ancien hôtel de Soubise (*voy.* ROHAN), rue du Grand-Chantier, qui auparavant était l'hôtel de Guise, a reçu pendant le consulat le dépôt des Archives, auxquelles un savant antiquaire a consacré un art. spécial dans cet ouvrage. — La *Banque de France* occupe l'ancien hôtel de Toulouse, élevé par Mansard, en 1620, pour le duc de la Vrillière. — Le *Trésor* ou hôtel du *Ministère des finances* forme un immense quadrilatère dont le côté principal donne sur la rue de Rivoli. — Le *Ministère de la Marine*, sur la place de la Concorde, forme pendant au *Garde-Meuble de la Couronne*, et tous les deux sont un ornement de cette belle place.

Nous parlerons de quelques autres monuments publics à propos de leur destination, et nous avons mentionné plus haut les colonnes et les arcs de triomphe, qui sont tout spécialement des monuments commémoratifs. Mais plusieurs chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne réclament encore de nous au moins un souvenir. Ainsi les amateurs ne manquent pas de visiter, rue de la Harpe, les restes d'un édifice de construction romaine, appelé *palais des Thermes*, et qu'on attribue à Constance Chlore ou à son petit-fils Julien. Outre d'immenses jardins, des bâtiments d'une vaste étendue en dépendaient primitivement. Il servit pendant plusieurs siècles de résidence aux rois de France de la 1re et de la 2e race. Les Capétiens l'abandonnèrent, et, vers 1340, il fut acquis par Pierre de Chasles, abbé de Cluny, qui fit commencer sur une partie de son emplacement l'abbaye nommée plus tard hôtel de Cluny (*voy.* T. VI, p. 215). Il subsiste encore une salle des Thermes dits de Julien, précieux et unique reste de ce vaste monument, où des aqueducs amenaient très probablement les eaux de Rungis ou d'Arcueil (*voy.*). La maison dite *de François Ier*, dans les Champs-Élysées, est un petit chef-d'œuvre du style de la renaissance, où Jean Goujon a prodigué toutes les ressources de son imagination. Elle a été apportée de Moret (forêt de Fontainebleau), où ses murs servaient à la décoration d'un rendez-vous de chasse. Les anciens hôtels, si dignes d'exciter la curiosité, disparaissent tous les jours : on n'en peut plus guère citer qu'un petit nombre. L'hôtel *de Sens*, rue du Figuier-Saint-Paul, a servi de résidence à Charles V ; celui *de la Trémouille*, rue des Bourdonnais, élevé vers la fin du XVe siècle, vient d'être démoli. L'hôtel *Carnavalet*, rue Culture-Sainte-Catherine, no 27, a reçu les productions de J. Goujon : il doit une autre célébrité à l'habitation de Mme de Sévigné. L'hôtel *Lambert*, rue et île Saint-Louis, avait été décoré par des peintres célèbres (*voy.* LESUEUR et LEBRUN). L'hôtel dit *de la reine Blanche*, rue du Foin-Saint-Jacques, no 14, paraît remonter au XIIIe siècle.

3. En tête des établissements fondés en faveur des sciences, des lettres et des arts, nous placerons l'antique *Sorbonne*, dont l'histoire fera l'objet d'un article spécial. On sait que ce nom était donné à l'ancienne université de Paris. Elle avait son siége au quartier Latin, dans la rue qui porte le même nom, et dans les mêmes bâtiments qui ont depuis reçu l'académie universitaire, près de l'ancienne chapelle occupant l'emplacement de la maison fondée, en 1253, par Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, et réédifiée, en 1629, par le cardinal de Richelieu. On admire la pureté du portail intérieur de cette chapelle, du côté de la cour. Les mausolées du cardinal et du duc de Richelieu y sont placés. Les autres bâtiments servent aux leçons des facultés de théologie, des lettres et des sciences, au secrétariat, etc. La faculté de droit est établie à l'*École de Droit*, place du Panthéon, construite sur les dessins de Soufflot, où elle fut transférée en 1771. La faculté de médecine tient ses séances à l'*École de Médecine*, qui, élevée sur les dessins de Gondouin, de 1769 à 1786, à la place des anciennes écoles de chirurgie, est décorée sur la rue d'un péristyle d'ordre ionique. Cet édifice renferme une salle d'assemblée ornée du tableau de Girodet, représentant Hippocrate refusant les présents du roi de Perse. L'École de Médecine possède une riche bibliothèque et un magnifique cabinet d'anatomie humaine et comparée; un cabinet de physique, des salles de dissection, un hospice de clinique, dépendent de cet établissement modèle. *Voy.* FACULTÉS.

Au second rang des établissements universitaires viennent les colléges; ceux de Paris ayant une certaine célébrité, nous ne pouvons les passer sous silence. Il y existe cinq colléges royaux et deux colléges particuliers de plein exercice. Voici la liste des premiers: 1° Le collége de *Louis-le-Grand*, dans la rue Saint-Jacques, fondé, en 1560, par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, sous le nom de collége *de Clermont*. Les jésuites l'achetèrent en 1563, et, en 1681, Louis XIV leur permit de lui donner son nom, qu'il porta jusqu'en 1792; alors il s'appela collége *de l'Égalité*. En 1800, il était *Prytanée français*; et en 1802, *Lycée*, plus tard *impérial;* il a repris son nom à la Restauration. Ce collége a maintenant 515 élèves internes et reçoit 520 externes. 2° Le collége de *Henri IV*, établi dans l'ancienne maison Sainte-Geneviève, a été créé en 1802, sous le nom de *Lycée Napoléon*; il a 510 pensionnaires, 337 externes. 3° Le collége *Saint-Louis*, établi rue de la Harpe, à la place de l'ancien collége *d'Harcourt*, fondé par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, en 1280, contient 350 pensionnaires et 600 externes. 4° Le collége royal *Charlemagne*, établi dans l'ancienne maison professe des jésuites, rue Sainte-Antoine, avait été érigé en lycée, en 1802. Il ne reçoit que des élèves externes au nombre de 760. 5° Le collége *Bourbon*, établi dans l'ancien bâtiment des capucins de la Chaussée-d'Antin, se nomma d'abord *Lycée Bonaparte*, à sa création, en 1802; 1,050 élèves externes le fréquentent. Les colléges particuliers sont: le collége *Stanislas*, fondé, en 1804, par Liautard, dans les bâtiments de l'hôtel Fleury, rue Notre-Dame-des-Champs; il ne reçoit que 250 élèves internes. Le collége *Rollin*, qui en admet 380, a été fondé par l'abbé Nicolle. Des différents colléges royaux relèvent, à Paris, 27 institutions et 83 pensions, établissements dont les chefs sont tenus d'envoyer leurs élèves aux cours des colléges. Paris possède en outre un grand nombre d'établissements d'instruction secondaire et primaire des deux sexes, et des écoles mutuelles.

Parmi les anciens colléges, il faut rappeler le collége *Sainte-Barbe*, où fut élevé saint Ignace de Loyola (*voy.*); *de Cambrai; de Bayeux; de Mignon* ou *de Grandmont; de Montaigu; de Navarre*, fondé par Jeanne de Navarre en 1304, où Henri III et Henri IV firent des études, ainsi que le duc de Guise: Gerson et Bossuet, ces deux lumières de l'église gallicane, y reçurent leur éducation. Les bâtiments de ce collége sont occupés maintenant par l'École polytechnique, etc.

Nous venons de nommer un établissement célèbre consacré à un enseignement supérieur spécial. Nous lui devons un

article à part, ainsi qu'à d'autres écoles d'un caractère non moins élevé : *voy.* POLYTECHNIQUE, NORMALE, PONTS ET CHAUSSÉES, MINES, COLLÉGE DE FRANCE, ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE et CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, etc.

Pour les riches collections qui sont les auxiliaires indispensables de tant d'institutions consacrées à l'étude des arts, des lettres et des sciences, en même temps qu'ils font la gloire des nations, nous pouvons également renvoyer le lecteur aux art. BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES, MUSÉUM, ANTIQUES, OBSERVATOIRE, etc. Mais nous dirons ici un mot d'un atelier typographique qui n'a peut-être point de rival et qui a rendu d'éminents services surtout à l'étude des langues orientales. Nous voulons parler de l'*Imprimerie royale*, qui occupe dans la vieille rue du Temple, l'ancien palais Cardinal, construit en 1712 par Armand-Gaston, cardinal de Rohan, et qui était une dépendance de l'hôtel de Soubise (*voy.* pag. 222). Dans le principe, l'imprimerie royale avait été au Louvre, puis à l'hôtel de Toulouse, où est actuellement la Banque de France ; c'est en 1809, lorsqu'elle eut échangé son nom de *nationale* contre celui d'*impériale*, qu'elle fut transférée dans le local qu'elle occupe aujourd'hui. La fondation de cet établissement est due à François Ier. Il possède les plus riches collections des caractères orientaux ou de l'Asie ancienne et moderne, des caractères latins et des caractères européens qui diffèrent de l'alphabet latin. On évalue à au moins 400,000 kil. la fonte des caractères réunis. Napoléon l'enrichit de ceux de la congrégation romaine de la Propagande.

Enfin, à cette section appartiennent encore les théâtres dont Paris compte dans ce moment 23 * élégamment décorés; mais dont aucun, pas même les salles de l'*Odéon*, *Ventadour*, *Favart* ou de l'*Opéra-Comique*, malgré leur grandeur, ne présente un caractère vraiment monumental. On doit nommer en outre l'*Opéra*, le *Théâtre-Français*, et les théâtres de la *Porte-Saint-Martin*, du *Gymnase*, du *Vaudeville*, de *la Gaîté*, de l'*Ambigu-Comique*, du *Cirque-Olympique*. Presque tous ces noms figurent dans notre ouvrage à leur ordre alphabétique : nous pouvons donc y renvoyer le lecteur.

4. Il nous reste à faire connaître les établissements de bienfaisance, pénitentiaires, militaires, d'approvisionnement, d'utilité publique, que nous réunissons ici sous une seule et même rubrique.

Il a été parlé de l'*Hôtel-Dieu*, qui est le principal hôpital civil, au mot HÔPITAUX (T. XIV, p. 230); nous noterons seulement ici que des changements opérés dans les constructions y ont nécessité une nouvelle répartition des lits de malades. On a dû agrandir plusieurs autres hôpitaux. Suivant un art. du *Journal des Débats* (4 août 1842), l'*Hôtel-Dieu* doit avoir 800 lits; *la Pitié*, 600; *la Charité*, 426; les hospices ou hôpitaux *Necker*, 329; *Cochin*, 114; *Saint-Antoine*, 278; *Beaujon*, 400. Le *Val-de-Grâce*, qui occupe les bâtiments d'un monastère de filles, fondé par Anne d'Autriche, en 1621, est le principal hôpital militaire. L'église est un des édifices les plus réguliers du XVIIe siècle; elle est surmontée d'un dôme peint par Mignard. Un appendice à cet hôpital est celui *du Gros-Caillou*. Un article spécial a été consacré à l'*hôtel royal des Invalides*, beau monument du grand siècle, destiné à servir de retraite à nos soldats mutilés sur les champs de bataille. A l'art. HÔPITAUX, nous avons aussi parlé de l'immense hospice *de la Salpétrière*, ainsi nommé du lieu de son emplacement, où l'on préparait autrefois le salpêtre, et fondé d'abord pour renfermer les mendiants et les vagabonds : il sert maintenant d'asile à 7,000 femmes indigentes, aveugles, paralytiques, infirmes et septuagénaires, ainsi qu'aux femmes attaquées de plaies incurables, aliénées et épileptiques. L'église de la Salpêtrière, dédiée à saint Louis, est surmontée d'un dôme qui fait honneur au talent de Libéral Bruant. *Bicêtre* (*voy.*), en dehors de Paris, a un article particulier, ainsi que l'hospice des *Enfants-Trouvés*. Il faut

(*) On évalue, dit M. Lebrun, à 20,000 environ le nombre des personnes qui les fréquentent chaque soir, et à 9 millions chaque année les sommes que le public consacre à ce genre de plaisir.

encore mentionner la maison d'accouchements dite *la Maternité*, dont il est question à l'article ASILE, les hospices *des Incurables* (*voy.*), des *Ménages*, des *Enfants malades*, des *Orphelins*, etc.; l'hospice des *Quinze-Vingts*, fondé par saint Louis, renfermant 300 aveugles adultes; enfin, l'*institut des Jeunes Aveugles*, et celui des *Sourds-Muets*, où l'on cherche à donner aux jeunes gens atteints de ces infirmités l'éducation spéciale que des philanthropes ont su mettre à la portée des moyens de ces malheureux. La *Morgue* est un bâtiment sur les bords de la Seine, près du pont Saint-Michel, où l'on porte pour y être exposés jusqu'à leur reconnaissance, les cadavres des personnes tuées, noyées ou suicidées, trouvées sur la voie publique. Le *Mont-de-Piété* (*voy.*), établi entre les rues des Blancs-Manteaux et de Paradis, a été terminé en 1786 : il a deux succursales et 22 commissionnaires.

Parmi les prisons (*voy.*) de Paris, quelques-unes sont préventives : telles sont le *Dépôt de la préfecture de police*, et la *Conciergerie*, quai de l'Horloge, partie du Palais de Justice. D'autres prisons ont un double caractère, et renferment dans des divisions distinctes, des prévenus et des condamnés, telles sont : *la Force*, rue du Roi-de-Sicile, dans l'ancien hôtel Saint-Pol, destinée à la garde des accusés et des condamnés à temps les plus dangereux et les plus abjects : on doit remplacer cette prison par un vaste bâtiment dans le faubourg Saint-Antoine, où l'on introduira un nouveau régime pénitentiaire ; *Saint-Lazare*, rue du Faubourg-Saint-Denis, dans l'ancien prieuré de ce nom (*voy.* l'art.), maison de détention préventive et à temps, pour les femmes, et de correction administrative pour les femmes de mauvaise vie; la prison *des Jeunes Détenus*, rue de la Roquette, construite en 1833, renferme les jeunes vagabonds en prévention, les adolescents condamnés, ainsi que ceux enfermés par correction paternelle; *Sainte-Pélagie*, près du Jardin des Plantes, ancienne communauté destinée aux femmes condamnées à temps et à des pénitentes volontaires, fut fondée par trois dames en 1665 : elle sert de maison de détention préventive et à temps qui n'excède pas une année, surtout pour les délits politiques. Les autres prisons ne reçoivent que des condamnés : tels sont le *Dépôt des condamnés* ou prison de *la Roquette*, en face de la maison des Jeunes Détenus; elle remplace Bicêtre, et garde les condamnés à mort jusqu'au jour de leur exécution, les condamnés aux travaux forcés et à la détention prolongée jusqu'à leur départ pour le bagne ou les maisons de force ; les *Madelonnettes* (*voy.*), près du Temple, qui reçoivent maintenant les femmes condamnées pour délits; enfin, la *prison de la Dette*, rue de Clichy, élevée par M^me^ la duchesse de Berry et la ville de Paris, pour enfermer séparément les condamnés pour dettes, jusque-là détenus à Sainte-Pélagie. La ville de Paris entretient encore un *dépôt de mendicité* à Villers-Cotterets, et une *maison de répression* à Saint-Denis. La prison militaire occupe une partie de l'ancien prieuré de l'*Abbaye* Saint-Germain-des-Prés.

Siège de l'état-major de la 1^re^ division militaire, Paris renferme encore beaucoup d'autres établissements qui en dépendent : telles sont de nombreuses casernes, dont la plus belle, connue sous le nom de l'*École-Militaire*, fut bâtie par Louis XV, en 1751, sur les dessins de Gabriel, et achevée par Brongniart. Elle forme la clôture du Champ-de-Mars (*voy.* p. 212), du côté des boulevards. Primitivement cinq cents enfants nobles sans fortune devaient y recevoir leur éducation. Parmi les autres institutions militaires, nous ne pouvons passer sous silence le *Dépôt de la guerre* (*voy.*) et celui *de la Marine* (*voy.*), le *Musée d'artillerie* (*voy.* MUSÉES) et le *Musée maritime* au Louvre.

Paris est une des villes de l'Europe qui possède le plus grand nombre de halles et marchés. On doit citer la *halle aux draps*, la *halle aux veaux*, la *halle à la volaille*, dite la *Vallée*, et surtout la *halle aux blés*, bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons. Il en a été parlé au mot HALLES, ainsi que de l'*entrepôt des vins*, sur le quai Saint-Bernard, vaste établissement élevé depuis 1807, sur

l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Victor. Non loin de là est l'*entrepôt des huiles*, près du cloître des Bernardins. On remarque encore les marchés *des Innocents*, *Saint-Germain*, *Saint-Martin*, *Saint-Honoré* ou *des Jacobins*, etc. Le marché *du Temple*, dans la rue de ce nom, occupe une partie de l'ancien enclos des Templiers (*voy.*). Tout près se trouve un couvent de religieuses cloîtrées, dont le jardin contenait autrefois la tour ou plutôt le donjon du Temple, qui remontait au XII^e^ siècle, fut habité par les rois de France, servit de prison d'état, et où fut enfin enfermé Louis XVI avec sa famille. Ce donjon a été démoli en 1810. Le marché *Saint-Jacques*, rue des Arcis, servant aussi à la friperie, s'étend sur l'emplacement d'une ancienne église de ce nom, qui datait du X^e^ siècle. Vers l'an 1240, on avait rebâti cette église, dont les travaux ne furent achevés qu'en 1520. C'est vers ce temps qu'on a élevé la vieille tour gothique que l'on admire encore aujourd'hui.

Un immense *grenier de réserve* a été bâti sur le jardin de l'ancien arsenal. Sa façade se développe au bord du canal de l'Ourcq sur une étendue de 1,077 pieds de longueur. Il devait servir à contenir une provision de 100,000 quintaux de blé; mais il en renferme à peine la moitié. Sur le bord du même canal, on trouve la *Douane* (*voy.*), derrière le boulevard Saint-Martin. Enfin, Paris montre avec orgueil ses superbes abattoirs (*voy.*) élevés en 1809.

Les cimetières, placés en dehors du mur d'enceinte, sont presque tous remarquables soit par leur site et leur disposition, soit par les monuments qu'ils offrent aux regards. Celui du *Père-La-Chaise*, qui réunit tous ces avantages, est certainement au nombre des plus grandes curiosités de Paris. Nous lui avons consacré un art. à part, de même qu'au cimetière Montmartre. Pour les anciens, on peut voir les mots CIMETIÈRE, CARRIÈRES SOUS PARIS, CHARNIER, etc.

Enfin nous voudrions encore dire un mot de tant de jolies maisons de campagne des environs de Paris, si pleins de charmes et de souvenirs; mais leur indication trouvera mieux sa place aux art. des dép.: SEINE, SEINE-ET-OISE, SEINE-ET-MARNE, etc., où nous aurons aussi à parler des différentes circonscriptions qui sont du ressort de Paris, de son archevêché, de son académie, de ses tribunaux, etc.

II. *Statistique.* On compte à Paris environ 30,000 maisons ayant face sur la voie publique. D'après le recensement publié par l'ordonnance du 25 octobre 1842, la commune se compose aujourd'hui de 935,261 hab.; mais nous donnerons le mouvement de la population pour l'année 1836, qui est celle que nous avons adoptée pour toutes les autres villes. Paris avait alors 909,126 hab. Les naissances furent au nombre de 28,942 (14,645 mâles, 14,297 fém.), dont 9,633 illégitimes; mais dans la même année il y eut 1,337 légitimations d'enfants naturels : 1,787 enfants étaient venus sans vie. 8,308 mariages furent célébrés : 6,736 entre garçons et filles, 467 entre garçons et veuves, 836 entre veufs et filles, 269 entre veufs et veuves. On y compta 24,057 décès (12,014 masc., 12,043 fém.), dont 14,645 à domicile, 8,335 aux hôpitaux civils, 724 aux hôpitaux militaires, 64 dans les prisons, 289 déposés à la Morgue. A l'art. MORTALITÉ, nous avons rappelé quelques particularités sur les chances de vie dans cette grande ville. En 1789, sa population n'était que de 600,000 âmes, chiffre qui est aussi celui de 1806, mais qui en 1817 s'éleva déjà à 714,596. Elle n'était guère que de 250,000 en 1590, et de 100,000 en 1315 *.

Voici l'état des consommations de cette immense population, dans l'année 1840 : vins, 866,331 hectol.; eaux-de-vie, 45,159 hect.; cidre et poiré, 12,926 hect.; vinaigre, 16,588 hect.; bière, 128,957 hect.; 71,718 bœufs, 20,684 vaches, 73,113 veaux, 437,359 moutons, 90,190 porcs ou sangliers y furent abattus. Il faut ajouter à cela 280,593 kilogr. de pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards; 2,944,596 kilogr. de viandes à la main; 1,559,903 kilogr. d'abats et issues. La vente de la ma-

(*) On trouvera de grands détails sur toutes ces matières, ainsi que sur les suivantes, dans notre *Statistique générale et comparée de la France*, t. I^er^. S.

rée sur les marchés était de 5,098,872 fr.; celle des huîtres, de 1,191,875 fr.; celle des poissons d'eau douce, de 564,245 fr.; des volailles et gibiers, de 7,457,041 fr.; du beurre, de 11,507,698 fr.; des œufs, de 5,318,959 fr. Il y est entré 1,277,111 kilogr. de fromages secs et 5,963 hectol. d'huiles fines. Enfin, on y a vendu 6,738,051 bottes de foin, 11,701,384 de paille, et 946,670 hectol. d'avoine. Il faut joindre ensuite à ce tableau les grains et farines dont la consommation ordinaire est évaluée à 1,580 sacs de 159 kilogr. par jour, ce qui fait par an 916,953 quintaux métriques.

Il n'existe actuellement à Paris qu'une distribution générale de 352 pouces d'eau fontainiers fournis par les sources d'Arcueil (9 pouces); des Prés Saint-Gervais, Belleville et Ménilmontant (9 pouces); et par les eaux de la Seine élevées à la pompe Notre-Dame (48 pouces), aux pompes à feu de Chaillot (216 pouces), et du Gros-Caillou (70 pouces). A ce chiffre, il faut ajouter 600 pouces d'eau fournis par le canal de l'Ourcq; mais cette eau n'est pas potable et ne sert qu'au lavage des rues. Le puits artésien creusé, après les plus grands efforts, dans la cour de l'abattoir de Grenelle, et dont l'eau est tiède, doit en ajouter une nouvelle quantité. Les eaux d'Arcueil (*voy.*), amenées par un aqueduc, sont reçues au château d'eau de la rue Cassini; le château d'eau de la place du Palais-Royal élève celles de la Seine, et le monument de ce nom qui décore le boulevard du Temple, entouré de huit lions de fonte, est alimenté par les eaux de l'Ourcq. Ajoutons ici, en passant, que l'effet de cette fontaine, où les eaux tombent en cascade dans un grand bassin, est des plus grandioses; mais que la fontaine la plus belle de Paris est peut-être celle *des Innocents*. Construite en 1551 (*voy.* Goujon et Lescot), au coin des rues aux Fers et Saint-Denis, elle a été transportée au milieu du marché des Innocents en y joignant un quatrième côté pour en faire un carré parfait. On peut encore citer la fontaine de la rue de Grenelle, due au ciseau de Bouchardon; celle de la place Saint-Michel, celle de la pointe Saint-Eustache, celle devant le palais de l'Institut, etc., et parmi les modernes celle de la rue Gaillon, celle de la place Louvois, ornée de statues gracieuses, élevée par Visconti sur l'emplacement de l'ancien théâtre de l'Opéra (*voy.*), que l'on avait destiné à une chapelle expiatoire au duc de Berry. Près de là se construit sur les dessins du même architecte la fontaine monumentale élevée par souscription à Molière (*voy.*). Quant à la fontaine bâtie à la mémoire de Cuvier, près du Jardin des Plantes, nous avouons qu'elle nous paraît laisser beaucoup à désirer relativement à l'ornementation que l'artiste a adoptée à son égard.

Il n'est point de villes dont l'industrie soit aussi avancée que celle de Paris sous le rapport de la beauté des produits et du goût qui y préside. Nulle part on ne fabrique de plus beaux meubles, de plus riches bronzes et dorures, de plus magnifiques pièces d'orfévrerie, joaillerie et bijouterie fine ou fausse, produits qui, avec la parfumerie, les cartonnages, la mercerie, la lingerie, les nouveautés, les fleurs artificielles et les modes prennent plus particulièrement le nom d'*articles de Paris*. Puis, on cite avec justice ses manufactures de draps fins, de tissus mérinos et cachemires, de châles, gazes, tulles de soie, crêpes, rubans, blondes, indiennes, papiers peints, sa passementerie, sa bonneterie, sa chapellerie, ses armes de luxe, sa sellerie, carrosserie, coutellerie, horlogerie, ses plaqués d'or et d'argent, ses instruments de précision, sa quincaillerie; sa fabrication d'outils et de mécaniques se perfectionne chaque jour. Ses caractères d'imprimerie sont dignes de la haute position qu'occupent sa librairie et sa littérature. L'impression des gravures et lithographies, propage noblement les œuvres de ses nombreux artistes. Rappelons encore ses instruments de musique, ses liqueurs, ses produits chimiques, ses teintureries, tanneries, etc., etc. Outre ses manufactures de tapis en tout genre (*voy.* aussi l'art. Gobelins), celles des glaces (*voy.*) et de tabac ont une haute importance. *Voy.* Exposition.

Alimenté par cette admirable industrie, de même que par l'énorme consommation dont nous avons donné une idée,

le commerce de Paris est d'une activité prodigieuse. En 1839, on comptait dans cette ville 70,491 patentés, chiffre qui, en 1832, n'avait été que de 51,751. Dans l'année 1838, on estimait ses exportations, à l'étranger seulement, à la somme de 124 millions de fr. On y reçoit de grandes quantités de fer, laines, coton, draps et autres articles de fabrique française et étrangère, des denrées coloniales et épiceries, drogueries, etc., du bois de chauffage et de construction, du charbon de bois, de la houille, des couleurs, vernis, marbres, pierres de taille, etc., etc. Paris voit arriver la plupart de ces marchandises sur les bateaux qui sillonnent la Seine, et sur les bords de laquelle de beaux ports sont destinés à en opérer commodément le déchargement. Dans le courant de 1839, sont arrivés 19,664 bateaux par la haute et la basse Seine et par le canal de l'Ourcq; on en a évalué le jaugeage à 1,919,654 tonneaux. Placée pour ainsi dire au milieu de la Seine, au-dessus des lieux où son lit reçoit l'Oise, au-dessous des points où l'Aube, l'Yonne et la Marne lui versent leurs eaux, aboutissant d'un côté à la mer, remontant par sa source jusque vers Lyon, liée par des canaux aux principaux fleuves de la France, ces communications ainsi que les routes et les chemins de fer qui y ont leur tête, assurent l'approvisionnement de la grande ville. Aussi la *marchandise d'eau*, comme disait un vieil auteur, fut-elle la cause première de la richesse de Paris. C'est donc avec raison qu'il lui a consacré sa reconnaissance en prenant dans ses armes au champ de gueule une nef *habillée* d'argent sur des flots de même métal.

Pour donner une idée du mouvement qui règne dans cette immense agglomération d'hommes, nous dirons qu'en 1838 on y comptait 20,000 cabriolets, fiacres, diligences et omnibus; 35,000 haquets, tombereaux et charrettes; 6,000 voitures de remise et bourgeoises; en tout 61,000 véhicules de toute nature. Nos articles BANQUE DE FRANCE, ÉPARGNES (*caisses d'*), etc., pourront donner la mesure du numéraire qui y est constamment en circulation. Les principales des 250 feuilles publiques qui y paraissent sont énumérés à l'art. JOURNAUX. Une population flottante de 35 à 40,000 personnes vit dans près de 700 hôtels garnis, auxquels il faut ajouter encore plus de 200 logeurs à la nuit. Le budget de la ville de Paris s'élève à environ 45 millions de recettes balancées par une dépense à peu près égale. En réunissant toutes ces données, on recompose par l'imagination ce tableau à scènes changeantes, dont l'observateur a ici le spectacle sous les yeux; mais quelque mouvant, quelque varié, quelque retentissant qu'on se le figure, on restera encore bien au-dessous de la réalité; l'on n'aura jamais qu'une faible image de cette vie dévorante d'activité ou fiévreuse de plaisirs où tant de talents se développent, tant de richesses se créent, et tant de vertus succombent. L. L. et S.

III. *Histoire*. L'existence de Paris remonte jusqu'au-delà de la naissance de J.-C. César connaît déjà la ville de la tribu gauloise des *Parisii*. Il l'appelle *Lutèce* (*Lutetia*), nom que les uns dérivent de *lutum*, boue, argile, parce que le territoire primitif de cette ville était marécageux, et auquel d'autres trouvent une origine celtique, en sorte qu'il signifierait ville entourée d'eau, ou encore île du Corbeau. C'est peut-être en transformant ce nom, suivant l'usage grec, que Strabon donne à Paris celui de *Leukotokia*, qu'on pourrait expliquer par ville blanche. Dulaure hasarde une opinion sur l'origine du nom des *Parisii* : remarquant que les endroits désignés sous le nom de *Bar*, sont en général des pays frontières, il pense qu'il peut avoir eu la même étymologie, par la permutation du *b* en *p*, le territoire des Parisiens étant alors une frontière qui séparait les Senones et les Carnutes des Silvanectes. Quoi qu'il en soit, c'est l'an 54 avant J.-C. que les *Parisii* paraissent pour la première fois sur la scène politique. César avait convoqué les chefs gaulois à Lutèce. L'année suivante, presque toutes les Gaules se soulevèrent. Les Parisiens repoussèrent d'abord Labiénus avec perte; mais bientôt ils expièrent cette révolte. César, maître de Lutèce, la fit rebâtir et enceindre de murailles. Il établit deux tours à la tête des ponts de bois jetés à l'en-

droit où se trouvent aujourd'hui le Petit-Pont et le pont au Change. Pendant la domination romaine, cette ville s'agrandit au nord, en dehors de l'île, et devint la résidence des gouverneurs des Gaules. Julien qui embellit ou rebâtit le palais des Thermes (*voy.* p. 222), y reçut le titre d'Auguste. Divers empereurs la visitèrent. Enfin, saint Denis (*voy.*) vint y prêcher l'Évangile vers 245, et y reçut le martyre avec ses compagnons.

Chilpéric Ier, chef des Francs, chassa les Romains de Paris, en 465. Clovis son fils y établit le siége de son empire, en 508. Ce prince fit bâtir une basilique près du tombeau de sainte Geneviève (*voy.*), qui mourut sous son règne. En 524, Childebert prit le titre de roi de Paris, il y mourut en 558, après avoir fondé Notre-Dame, l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et Saint-Germain-l'Auxerrois. Sous les princes de la première race, Paris eut l'avantage d'être le patrimoine particulier des rois, et ses bourgeois conservèrent leurs priviléges. Les rois Carlovingiens résidèrent peu à Paris. Dans une visite, vers 779, Charlemagne y établit pourtant une école. Sous les successeurs de ce grand prince, Paris finit par appartenir en propre au comte héréditaire de France. Les Normands (*voy.*) y mirent plusieurs fois le siége et la saccagèrent (845, 856, 861); tout le monde connaît la belle défense des Parisiens sous le comte Eudes, contre ces pillards. Enfin, Hugues-Capet, duc de France, s'empara de la couronne, et sa capitale devint celle du royaume. Le Palais de Justice fut le siége du gouvernement. La ville s'élargissait déjà des deux côtés de la Seine. Philippe-Auguste, en s'embarquant pour une croisade, ordonna la construction d'un nouveau mur d'enceinte qui partait du Louvre jusqu'au quai des Ormes et des Célestins, en passant par la rue Saint-Honoré, la pointe Saint-Eustache, la rue Barbette, la place Baudoyer, etc. L'enceinte méridionale allait du pont des Arts au pont de la Tournelle en passant par le carrefour Bussy, la place Saint-Michel, la rue des Fossés-Saint-Victor et des Fossés-Saint-Bernard. Des portes servaient à l'entrée de la ville et à sa défense. Philippe-Auguste jeta les fondements de la basilique actuelle de Notre-Dame, et fit construire la tour du Louvre. Sous son règne, s'élevèrent les églises Saint-Honoré, Saint-Thomas et Saint-Nicolas du Louvre, et l'hôpital de la Trinité. Saint Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle, créa le Châtelet, où il ne dédaignait pas d'aller rendre lui-même la justice; établit l'École de chirurgie, fonda les Quinze-Vingts, dota l'Hôtel-Dieu et institua la police du guet (*voy.*) faite par les bourgeois. Philippe-le-Long fixa le parlement (*voy.*) à Paris, en 1319, et y établit une foule de juridictions, la Cour des Comptes, celle des Aides et des Monnaies, etc.

Les travaux d'une quatrième enceinte commencèrent sous le prévôt des marchands Marcel (*voy.*), après les désastres de la bataille de Poitiers (1356). La ville s'agrandit presque jusqu'au boulevard, de l'Arsenal à la porte Saint-Denis. De là les murs revenaient par les rues Bourbon-Villeneuve, Neuve-Saint-Eustache et l'emplacement du Palais-Royal jusqu'à la rue du Rempart-Saint-Honoré, la rue Saint-Nicaise, et aboutissait à la Seine à peu près au pont du Carrousel. Les portes Saint-Antoine ou de la Bastille, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré, etc., défendaient l'entrée. Les bords de la Seine avaient quatre tours, dites du Bois, près du Louvre; de Nesle, de l'autre côté, vers la rue des Petits-Augustins; au levant étaient la Tournelle, et la tour Billy près des Célestins. La pointe de l'île Saint-Louis était défendue par un fort en bois. De grosses chaînes fermaient en outre le passage de la rivière. Charles V établit sa cour à l'hôtel Saint-Paul, et les rois y résidèrent, ainsi qu'à l'hôtel des Tournelles, jusqu'au temps de François II, mais non d'une manière assidue. Le xve siècle fut funeste à Paris. Une épidémie fit périr une grande partie des habitants. Le massacre des Armagnacs, la disette, la peste, la mortalité, en emportèrent beaucoup d'autres. En 1420, Paris tomba au pouvoir des Anglais, qui n'en furent chassés qu'en 1436.

Sous Louis XI, la population de Paris augmenta considérablement; la ville s'é-

tendit au midi. La poste aux lettres fut établie et l'imprimerie protégée, la bibliothèque royale enrichie. Charles VIII posa la première pierre de la Ville-Lévêque, et sous François I^er^, qui s'occupa beaucoup des fortifications de Paris, l'enceinte de la ville s'avança à l'ouest jusqu'à y comprendre le jardin des Tuileries. Pendant ce règne, de beaux monuments s'élevèrent, des rues furent ouvertes, les demeures particulières devinrent plus commodes. Sous l'influence de l'Italie, où s'effectuait la renaissance des arts, les ordres grecs commencèrent à être employés dans les édifices. Les églises de Saint-Gervais, de Saint-Merry, l'Hôtel-de-Ville, furent rebâtis ou restaurés. Le Louvre fut recommencé sur un nouveau plan. La construction du faubourg Saint-Germain se continua. Les troubles religieux arrêtèrent un peu cet élan. Bientôt sonna l'heure de la Saint-Barthélemy (*voy.*). Le sculpteur J. Goujon (*voy.*), auquel Paris doit de si admirables richesses, tombe frappé sur son échafaud. Cependant on voit encore s'élever le château des Tuileries, l'hôtel de Soissons, le collége de Clermont, etc. La Ligue (*voy.* ce nom, BARRICADE, GUISE, etc.) finit par chasser le roi Henri III de sa bonne ville. Néanmoins le couvent des Capucins, celui des Jésuites (rue Saint-Antoine), le monastère des Feuillants, s'élevèrent sous son règne ainsi que l'hôtel de Bourgogne, et le Pont-Neuf fut commencé. Paris n'ouvrit ses portes à Henri IV qu'après cinq ans d'une guerre déplorable. Il y fit son entrée le 22 mars 1594, et se rendit au Louvre, puis de là à Notre-Dame. Son règne vit exécuter l'hôpital Saint-Louis, le Pont-Neuf, les Tuileries, la place Royale, etc. Sous Louis XIII, le Luxembourg et le Palais-Royal furent bâtis, ainsi que le pont Marie, le pont de la Tournelle et le pont au Change actuel. On éleva le portail de Saint-Gervais, l'église Saint-Roch, l'Oratoire, l'abbaye du Val-de-Grâce, les Madelonettes, les hôpitaux des Incurables, de la Pitié, de la Salpêtrière, des Enfants-Trouvés. L'aqueduc d'Arcueil conduisit les eaux de Rungis à Paris. La Sorbonne fut construite. Le Jardin des Plantes date aussi de ce temps. Des statues furent érigées à Henri IV sur le Pont-Neuf, et à Louis XIII sur la place Royale. La noblesse quittant ses châteaux vint s'établir dans des hôtels du faubourg Saint-Germain. Enfin, les limites de Paris s'avancèrent du côté des rues Saint-Marc, à peu près jusqu'au boulevard intérieur. La porte Saint-Honoré fut reportée à la rue Royale, et la porte Montmartre à la rue des Jeûneurs. Le faubourg Saint-Honoré rejoignit le village du Roule et la Ville-Lévêque; le faubourg Saint-Antoine se réunit aux villages de Popincourt et de Reuilly.

La Fronde (*voy.*) vint encore plus d'une fois troubler la capitale. Mais bientôt Colbert (*voy.*) donna l'essor au grand siècle. Un magistrat fut chargé spécialement de la police de Paris, en 1667. L'enceinte de la ville fut reculée. Chaillot devint un de ses faubourgs. Les remparts furent abattus et remplacés par des promenades plantées d'arbres. Des arcs de triomphe s'élevèrent aux portes de Paris au lieu des anciennes poternes. De magnifiques places furent construites. Perrault imagina la belle colonnade du Louvre. Le règne de Louis XIV vit encore s'élever les Invalides, l'Observatoire, le collége des Quatre-Nations, les Gobelins; Saint-Sulpice fut commencé, le pont Royal édifié; Le Nôtre (*voy.*) traça le jardin des Tuileries. Les Champs-Élysées furent plantés. La grande statue du roi, en bronze, fut posée sur la place Vendôme. Beaucoup de fontaines furent établies, etc.

Pendant la minorité de Louis XV, les affaires attirèrent à Paris une foule de gens pressés de s'enrichir, qui y trouvent leur ruine. Sous le règne de ce prince, Paris prend pour limites la ligne actuelle des boulevards intérieurs. On peut citer aussi la construction du Garde-Meuble, du Palais-Bourbon, de l'École militaire, de l'École de droit, de l'École de chirurgie, de l'hôtel des Monnaies, de l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), de Saint-Philippe-du-Roule, de la Halle-au-Blé; la statue de Louis XV fut érigée sur la place de ce nom. Les réverbères furent substitués aux lanternes.

Louis XVI ne put rien faire pour sa capitale. Pendant la Révolution, Paris fut

témoin de bien des journées sanglantes dont nous retraçons l'histoire ailleurs. Le peuple se livre à des actes de Vandales : on ne se contente pas de renverser l'affreuse Bastille (*voy.*), les statues, les hôtels, les temples, tombent sous le marteau révolutionnaire. Aux massacres succèdent les boucheries judiciaires. La place de la Révolution voit rouler la tête du monarque. Les proconsuls succombent eux-mêmes, après s'être entre-dévorés. La Convention s'occupa pourtant de réorganisation : l'Institut, l'École normale, l'École polytechnique, furent décrétés par elle. Le Directoire continua l'œuvre. Enfin parut le grand génie qui allait rétablir l'ordre et multiplier les créations nouvelles.

Au milieu de ses guerres continuelles, Napoléon poussa activement les embellissements de Paris. Il suspend des trophées aux temples, enrichit nos musées, nos archives, des chefs-d'œuvre et des documents les plus précieux. Des monuments s'érigent de toutes parts; les ponts d'Austerlitz, des Arts, d'Iéna, sont construits. Le canal de l'Ourcq est commencé; de belles fontaines sont ajoutées aux anciennes; des halles et marchés se bâtissent; cinq abattoirs s'élèvent; le Louvre est achevé. La place du Carrousel est embellie, ornée d'une grille et d'un arc de triomphe. Une galerie nouvelle doit unir les Tuileries au Louvre. La colonne de la Grande-Armée est coulée avec le bronze ennemi. Aux environs des Tuileries, de superbes rues s'ouvrent. Les fondements de la Bourse sont jetés; la Banque s'établit; les églises sont réparées; l'archevêché agrandi. Les restes épars des monuments dévastés sont recueillis dans un musée. Le palais du Corps législatif reçoit un beau portique. La Madeleine, convertie en temple de la Gloire, est poussée avec activité. L'arc de triomphe de l'Étoile doit offrir à l'armée française le plus beau monument en ce genre, etc.

Mais des défaites livrèrent à la fin Paris à l'étranger; et les princes de la famille des Bourbons rentrèrent dans la capitale. Une énorme contribution pesa sur la ville. Délivrée des ennemis de la France, la Restauration s'occupa aussi de quelques améliorations. Les canaux furent achevés, ainsi que l'entrepôt des vins et le grenier de réserve. Des halles et marchés furent terminés; les colléges augmentés, etc. Sous le règne de Charles X, des églises furent commencées, des rues percées, des ponts construits. Mais les ordonnances de 1830 firent courir le peuple de Paris aux armes; et après un combat de trois jours dans ses rues dépavées, une dynastie nouvelle est élevée sur le pavois (*voy.* JUILLET).

Sous le nouveau gouvernement, malgré les difficultés d'établissement, les émeutes des premiers temps, des attentats odieux (*voy.* LOUIS-PHILIPPE), d'importants travaux d'assainissement furent entrepris. D'immenses embranchements d'égouts sillonnent les rues, de beaux et larges quais contiennent la Seine, et sont plantés d'arbres. Les grands monuments inachevés sont repris et menés à bonne fin : la Madeleine, l'hôtel du quai d'Orsay, l'arc de triomphe de l'Étoile, l'École des Beaux-Arts, etc. L'Hôtel-de-Ville devient un palais à la suite de nouvelles constructions. Le Jardin des Plantes est augmenté et embelli. La colonne de Juillet s'élève en signe de liberté au lieu même où nos pères ont abattu la Bastille, symbole d'esclavage. Beaucoup de monuments reçoivent des agrandissements qui malheureusement en changent quelquefois l'ordonnance; les rues s'éclairent au gaz, s'élargissent, et l'on en perce de nouvelles dans les quartiers les plus anciens et le plus mal aérés; des trottoirs commodes les bordent partout; les Champs-Élysées et la place de la Concorde offrent une magnifique entrée à la ville; enfin, les Chambres votent une double ceinture de fortifications. Un rempart avec de larges fossés de 8 lieues de circuit est construit en avant de la ville, protégée par des forts détachés sur les hauteurs qui la dominent à distance. Les chemins de fer ouvrent une nouvelle vie à l'industrie; et Paris grandit glorieux de ses établissements, de ses monuments, de sa population héroïque, appelant l'étranger à y venir plus souvent puiser des sources de jouissance et d'instruction.

On pourra consulter sur la ville de Paris : Corrozet, *La fleur des antiquités, singularités et excellences de la*

ville de Paris, 1552; Du Breuil, *Théâtre des antiquités de Paris*, 1612, in-4°; Germain Brice, *Description de la ville de Paris*, 1685, 2 vol. in-12; Sauval, *Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*, 1724, 3 vol. in-fol.; Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, 1755, 5 vol. in-fol.; l'abbé Lebœuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, 1754, 15 vol. in-12; Piganiol de La Force, *Description de la ville de Paris et de ses environs*, 1765, 10 vol. in-12; Delamare, *Traité de la police*, 1722-38, 5 vol. in-fol.; Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, 1775, 5 vol. in-8°; Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, 1754, 5 parties in-12; Mercier, *Tableau de Paris*, 1782 et suiv., 12 vol. in-8°; Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*, 1808, 3 vol. in-4°; E. de Jouy, *L'ermite de la Chaussée-d'Antin*, 1812, 5 vol. in-12; Dulaure, *Histoire civile, physique et morale de Paris*, 1821 et suiv., 7 vol. in-8°; le maréchal de Vauban, *De l'importance dont Paris est à la France, et du soin que l'on doit prendre de sa conservation*, mémoire inédit, Lond., 1821, in-8°, fig.; Legrand et Landon, *Description de Paris et de ses édifices*, avec un précis historique et des observations sur le caractère de leur architecture et sur les principaux objets d'art et de curiosité qu'ils renferment, 2e éd., Paris, 1818, 2 vol. in-8°, 120 pl.; Chabrol de Volvic, *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, 1821-29, 4 part. in-4°; le *Livre des Cent-et-un*, etc., etc. L. L.

PARIS (COMMUNE DE), *voy.* COMMUNE DE PARIS.

PARIS (PRISES ET TRAITÉS DE). Après le malheureux combat de la Fère-Champenoise (*voy.*), les ducs de Trévise et de Raguse (*voy.* MORTIER et MARMONT) sentirent qu'ils n'avaient pas d'autre parti à prendre que de se retirer sur Paris, et cette retraite même ne s'exécuta pas sans péril; il leur fallut forcer le passage à travers les corps ennemis qui marchaient déjà sur la capitale, appelés par le parti royaliste, et qui, dès le 28 mars, arrivèrent à Meaux. A cette nouvelle, l'impératrice Marie-Louise (*voy.*) quitta Paris avec son fils et se rendit à Tours. Le 29 au soir, les alliés parurent près des barrières. La vue de l'ennemi réveilla parmi le peuple un enthousiasme belliqueux. Les ouvriers des faubourgs demandèrent à grands cris des armes; mais soit trahison, soit toute autre cause, la défense de Paris fut mal organisée. Par ordre de Napoléon, les abords de la ville avaient été fortifiés à la hâte. Les braves des ducs de Trévise et de Raguse voulurent tenter un dernier effort; quelques milliers d'hommes des dépôts, les élèves de l'École polytechnique, et 8 à 10,000 gardes nationaux, sous le commandement du maréchal Moncey, se joignirent à eux, et se portèrent sur les hauteurs qui s'étendent en demi-cercle depuis Charenton jusqu'à Neuilly. Le 30, à cinq heures du matin, la bataille s'engagea autour des villages de Pantin et de Romainville; elle continuait sur ce point avec une grande ténacité, lorsqu'à midi, Blücher se présenta devant Montmartre, en même temps que les colonnes du duc de Wurtemberg se portaient sur Charenton et Vincennes et enlevaient le pont de Charenton, défendu par les élèves de l'école d'Alfort. La Villette était déjà tombée au pouvoir de Barclay de Tolly.

Pressé ainsi de toutes parts, on sentit la nécessité de capituler. Le roi Joseph en donna l'autorisation et partit aussitôt pour aller rejoindre la régence sur la Loire. La lutte ne fut point suspendue pendant les négociations préliminaires; l'ennemi, poursuivant un avantage chèrement acheté d'ailleurs, s'empara des hauteurs du Père-La-Chaise, pénétra dans Belleville et s'établit sur la butte Saint-Chaumont. Blücher, qui avait forcé Montmartre, s'apprêtait déjà à attaquer la barrière Saint-Denis, lorsque l'armistice fut signé entre le prince de Schwartzenberg et le maréchal Marmont à trois heures après midi. A six heures du soir, les comtes de Nesselrode, Orlof (*voy.* ces noms) et Paar entrèrent dans Paris pour régler les conditions de la capitulation. Tout était consommé à deux heures du matin, le 31 mars. Les maréchaux s'engagèrent à évacuer la ville à sept heures du matin, emmenant avec eux tout l'attirail de leurs corps d'armée, mais abandonnant les arsenaux et les magasins

militaires. La conservation ou le licenciement de la garde nationale fut laissé à la disposition des alliés. Paris fut recommandé à la générosité des souverains. Quelques heures après l'évacuation par les troupes françaises, c'est-à-dire le 31 mars à onze heures du matin, la capitale de la France vit entrer triomphalement dans ses murs l'empereur Alexandre et le roi de Prusse à la tête d'un corps de 36,000 hommes commandé par Schwartzenberg.

Le même jour, l'empereur Alexandre fait publier une proclamation où il déclare que les puissances coalisées sont prêtes à rétablir la famille légitime des Bourbons sur le trône de France, qu'elles respecteront l'intégrité de son ancien territoire, et qu'elles reconnaîtront la constitution que la nation voudra se donner. Aussitôt le sénat crée un gouvernement provisoire, et déclare Napoléon déchu du trône, le Corps législatif adhère à cet acte, et enfin Napoléon consent à son abdication, à Fontainebleau (*voy.*). Le 12 avril, le comte d'Artois (*voy.* CHARLES X) fait son entrée à Paris, et le sénat lui défère le titre de lieutenant général du royaume. Une convention préliminaire de paix fut signée par lui, le 23 avril, avec les souverains alliés. Lorsque Louis XVIII, qui avait débarqué à Calais, le 25 avril, et promulgué, le 2 mai, à Saint-Ouen la déclaration dont sortit la Charte de 1814, eut fait son entrée dans la capitale, deux jours après il s'occupa de négocier la paix avec les puissances coalisées. Le prince de Talleyrand la signa le 30 mai avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Ce traité rétablissait les limites de la France telles qu'elles existaient au 1^er^ janvier 1792, en augmentant son territoire d'une partie de la Savoie et de quelques cantons ajoutés aux départements des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin et de l'Ain. Il confirmait la France dans la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin, de la principauté de Montbéliard et d'autres enclaves ayant autrefois appartenu à l'Allemagne. La France recouvrait, par ce traité, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre qu'elle possédait au 1^er^ janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie, à l'exception des îles de Tabago, de Sainte-Lucie, et de l'île de France. On fixa en même temps le sort des pays jusqu'alors réunis à la France et qu'on lui enlevait. Dans le délai de deux mois, les puissances contractantes devaient envoyer des plénipotentiaires à Vienne (*voy.*) pour compléter les dispositions de ce traité. Des articles additionnels et secrets liaient, d'une manière spéciale, la France avec les diverses puissances.

Après la signature de ce traité, les armées étrangères, qui inondaient le pays, prirent leurs dispositions pour l'évacuer ; et il en fut effectivement affranchi dans le courant du mois de juin. Mais le retour de l'île d'Elbe (*voy.* CENT-JOURS) ramena la coalition en France que le désastre de Waterloo (*voy.*) lui avait rouverte. Paris vit paraître une seconde fois l'ennemi devant ses barrières ; mais cette fois l'attaque se dirigea sur un autre point. Instruit par l'expérience, on avait mis Montmartre et Belleville dans un tel état de défense, que les alliés hésitèrent à tenter un assaut qui pouvait échouer, et qui, en tout cas, leur aurait coûté trop de sang. Ils laissèrent donc l'armée anglaise devant les retranchements ; et Blücher, avec ses Prussiens, passa la Seine au-dessous de la ville, et se porta sur Versailles, le 30 juin 1815. Le 2 juillet, il attaqua avec impétuosité les troupes françaises qui défendaient les hauteurs de Meudon et de Sèvres, les rejeta sur Vaugirard et Montrouge, et occupa Issy, après un combat acharné. Le 3, Vandamme, à la tête de 10,000 hommes, essaya de l'en déloger ; mais malgré des efforts gigantesques, il ne put y parvenir ; la reddition de Paris fut alors résolue. Blücher et Wellington entrèrent en pourparlers à Saint-Cloud, avec le prince d'Eckmühl, et signèrent le jour même une convention en vertu de laquelle l'armée française devait évacuer Paris dans les trois jours suivants, et se retirer derrière la Loire. Montmartre devait être rendu aux alliés dès le 5, et toutes les barrières le 6. Le 7, Paris fut occupé par les Prussiens et les Anglais, à la suite desquels Louis XVIII y rentra.

Dès le milieu du mois de septembre, des négociations furent entamées pour la paix entre la France et les puissances étrangères. Le traité fut signé le 20 novembre. Cette fois, les conditions furent plus dures encore. La France perdit, au nord, Philippeville, Marienbourg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, Saarbruck et les deux rives de la Sarre; du côté de l'Alsace, tout le pays situé au nord de la Lauter, et dans lequel se trouve Landau, Bergzabern et Rheinzabern; enfin, du côté de la Suisse, une partie du pays de Gex. Le roi de France s'engagea à ne jamais rétablir les fortifications de Huningue, que les alliés firent démolir. En outre, la France dut payer aux puissances une indemnité pécuniaire de 700 millions de fr. Un certain nombre de places fortes devaient rester occupées par une armée étrangère de 150,000 hommes, entretenus aux frais de l'état. Cette occupation devait durer cinq ans au plus; mais on stipula qu'elle pourrait cesser au bout de trois ans si l'ordre était parfaitement rétabli (*voy.* AIX-LA-CHAPELLE). L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la France, s'engagèrent en outre à se concerter pour obtenir dans le plus bref délai l'abolition de la traite des noirs. Plusieurs conventions particulières étaient enfin jointes au traité: entre autres, elles s'occupaient de la manière dont on ferait droit aux réclamations des sujets de l'Angleterre et d'autres pays, etc. Telles furent les tristes suites de ces événements inouïs que les fautes de la Restauration (*voy.* ce mot et CHAMBRE INTROUVABLE) avaient amenés, et du poids desquels la révolution de Juillet n'a pas complétement affranchi la France. Z.

PARIS, fils de Priam et frère d'Hector, *voy.* HÉLÈNE, ACHILLE et TROIE.

PARIS (FRANÇOIS), diacre, connu surtout par les guérisons miraculeuses qui passent pour avoir été opérées sur sa tombe, et par les convulsions (*voy.* CONVULSIONNAIRES) auxquelles elles donnèrent lieu, était né à Paris, le 30 juin 1690. Son père, conseiller au parlement, le destinait, comme l'aîné de ses fils, à lui succéder dans sa charge; et en conséquence, il lui fit étudier le droit; mais son éloignement du monde le porta irrésistiblement vers la carrière ecclésiastique, et il obtint d'entrer au séminaire de Saint-Magloire. Son zèle dans les fonctions de catéchiste le fit charger de la supériorité des jeunes clercs de Saint-Côme, et on le promut au diaconat. Dans les disputes soulevées au sujet de la bulle *Unigenitus*, il prit le parti des jansénistes; et dès lors, sa conscience ne lui permettant pas d'adhérer au formulaire exigé pour remplir une cure, la carrière sacerdotale lui fut fermée. Il résolut donc de se vouer à la retraite. A cet effet, il alla se loger dans une modeste maison du faubourg Saint-Marceau, et pour augmenter le fonds des aumônes qu'il distribuait avec la plus ardente charité, son père ne lui ayant laissé par son testament que le quart de son bien, il s'imposa un travail manuel. Mais les jeûnes, les macérations et les veilles, minèrent promptement sa santé; et il mourut le 1er mai 1727. Son corps fut inhumé dans le petit cimetière de Saint-Médard. Le fanatisme songea aussitôt à exploiter la vénération qui entourait le pieux diacre. Bientôt, on publia une foule de miracles opérés sur son tombeau. Aux guérisons miraculeuses succédèrent les convulsions et les transports prophétiques. L'affluence était chaque jour plus considérable. A la fin, le gouvernement, dans l'intérêt de l'ordre et de la morale publique, fit fermer le cimetière, en 1732 *. Le diacre Pâris est auteur de quelques commentaires sur le Nouveau-Testament, qui parurent après sa mort. Sa vie a été écrite, en 1731, par le P. Boyer. EM. H-G.

PARISIENNE (LA), *voy.* DELAVIGNE (*Casimir*).

PARJURE, *voy.* SERMENT.

PARK (MUNGO), célèbre par ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique (*voy.* ce mot, T. Ier, p. 234), naquit le 10 septembre 1771, à Fowlshiels, près de Selkirk, en Écosse. Son père voulait lui

(*) Un conseiller au Parlement de Paris (Louis-Basile Carré de Montgeron), convulsionnaire fanatique, a publié 3 vol. in-4° sur la *Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. Pâris*. Un grand nombre de gravures y représentent sérieusement, sous l'aspect le plus grotesque, les miracles de Saint-Médard.

faire embrasser l'état ecclésiastique; mais le jeune homme se sentit plus de goût pour la carrière médicale. Ayant achevé ses études à Édimbourg, il vint à Londres solliciter de l'emploi, et fit un voyage à bord d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, en 1792. A cette époque, le major Houghton venait de périr au milieu de ses explorations en Afrique, et la Société géographique (*voy.*) de Londres recherchait quelqu'un qui eût assez de courage pour continuer son entreprise périlleuse. Park s'offre et se fait agréer. Le 22 mai 1795, il part pour la Gambie, remonte ce fleuve jusqu'à Pisania, dernier comptoir anglais, où le docteur Laidley lui donne les instructions nécessaires; et enfin, le 2 décembre, accompagné de deux nègres, et muni d'un faible bagage, il commence son expédition aventureuse. Il prit sa route à l'est, et, se dirigeant ensuite au nord-ouest, il parcourut divers royaumes, dont les souverains l'accueillirent généralement bien. Le roi de Kaarta lui donna les meilleurs conseils. Mais en traversant le Ludamar pour se rendre dans le Bambara, Park se vit arrêter par les Maures, et livré à la plus rude captivité. Il parvint à s'échapper, le 1^er^ juillet 1796, et erra dans le désert; le 20 du même mois, il reconnut le Niger (*voy.* Joliba), à Sego, capitale du Bambara. Le roi de ce pays ne voulut pas le recevoir; et après des fatigues inouïes, Park arriva à Kamalia, où il fut accueilli par un marchand d'esclaves, avec lequel il partit, le 19 avril 1797; le 12 juin, il se jetait dans les bras du docteur Laidley. Le 22 septembre, il revit l'Angleterre. L'intérêt qu'il excita fut porté au comble, lorsqu'on put connaître ses découvertes. La société lui permit de publier à son profit la relation de son voyage, le plus important qu'on eût encore fait dans l'intérieur de l'Afrique; pour satisfaire l'impatience générale, il dut même en faire paraître d'abord un extrait. Park retourna voir sa famille en Écosse, refusa une mission que le gouvernement voulait lui confier pour explorer la Nouvelle-Hollande, et se maria dans sa patrie, où il exerça la chirurgie.

Cependant ses pensées étaient toujours tournées vers l'Afrique. Le gouvernement anglais ayant résolu d'envoyer une expédition considérable pour explorer le Niger, Park écouta volontiers les propositions qu'on lui fit de la diriger. Le 30 janvier 1805, il fit voile de Portsmouth, et le 28 mars, il aborda à Gorée. Il avait avec lui le chirurgien Anderson et le dessinateur Scott; il s'adjoignit quatre charpentiers, un officier et 35 soldats d'artillerie; enfin il prit à son service un prêtre et un marchand mandingue du nom d'Isaac pour guider sa caravane. Il se mit en route le 29 avril, se dirigeant vers l'est. Les fatigues, l'ardeur du climat et l'intempérie de la saison, avaient réduit son monde à 11 Européens en vie, dont les quatre chefs étaient malades, lorsqu'il atteignit les bords du Niger, à Bammakou. Conservant tout son courage, Park s'embarque néanmoins; résolu de poursuivre le cours du fleuve, il construit un grand bateau à Sansanding, avec deux vieilles pirogues. Tout étant prêt, le 16 novembre, il termina son journal, écrivit plusieurs lettres, et chargea le Mandingue Isaac de porter ses dépêches à la Gambie, où elles arrivèrent heureusement. Ce sont les dernières nouvelles authentiques qu'on ait reçues de lui. De sinistres rumeurs circulèrent bientôt sur le sort de l'intrépide voyageur. Isaac fut expédié dans l'intérieur. Il retrouva un nègre, que Park avait engagé comme pilote, qui lui raconta sa triste fin. Park était parti, le 19 novembre, de Sansanding, et était déjà arrivé à Yaour, dans le royaume d'Haoussa, lorsque le roi de ce pays, prévenu de son passage, aposta les hommes dans une gorge, d'où une pluie de pierres et de flèches vint accabler les malheureux navigateurs. Park fit jeter les bagages dans le fleuve, et s'y précipita avec ses compagnons : tous y périrent. M. Bowdich recueillit une autre version. Les nègres, accourus sur les bords du Niger, lui criaient seulement d'éviter des écueils contre lesquels le navire toucha en effet, et s'ouvrit : Park et les siens se jetèrent à la nage, et furent entraînés par le courant.

La relation du premier voyage de Mungo Park a paru sous le titre de *Voyages dans les contrées intérieures de l'Afrique, faits en* 1795, 1796 *et*

1797, Londres, 1799, in-4°, ou 2 vol. in-8°; trad. en franç. par M. Castera, Paris, 1800, 2 vol. in-8°. « Observateur exact et judicieux, a dit M. Eyriès, non moins que voyageur intrépide, Park fait le tableau le plus fidèle des mœurs des Maures et des nègres. Le ton de vérité de ses récits, son style qui réunit l'élégance à la simplicité, l'éclat de sa découverte, firent la fortune de son livre. » Le récit de la seconde expédition est intitulé : *Dernier voyage dans les contrées intérieures de l'Afrique, fait en* 1805, Londres, 1815, in-4°, et 1816, in-8°, avec la vie de l'auteur et la narration d'Isaac; trad. en franç., Paris, 1820, in-4°. M. Walckenaër a relevé une erreur très grave de Park, qui affecte une grande partie de ses observations; nous citerons aussi un mémoire d'un autre de nos collaborateurs, M. d'Avezac, intitulé : *Examen et rectification des positions déterminées astronomiquement par Mungo Park*, Paris, 1834, in-8°. X.

PARLEMENT. En France, on donnait ce nom à des cours souveraines établies par les rois pour prononcer en dernier ressort sur les questions litigieuses, tant au civil qu'au criminel, et juger les appels des sentences rendues dans les justices subalternes. Le mot *parlement*, dans son acception primitive, signifiait, pourparler, conférence; il se disait des réunions de bourgeois (de là, *parloir*) et même des conciliabules de paysans révoltés*, tout aussi bien que des assemblées de prélats et de barons, qui, sous la 3e race, s'étaient substituées aux anciens Champs-de-Mars et de Mai (*voy.*). Pris dans ce dernier sens, il paraît s'être introduit sous le règne de Louis VII, et était d'un fréquent usage sous celui de S. Louis. C'est dans ce conseil, appelé aussi *Cour du roi*, composé et réuni irrégulièrement, délibérant sur la paix et sur la guerre, sur les ordonnances générales et particulières, sur tout ce qui se rapportait aux intérêts politiques et financiers de l'association féodale, qui jugeait les causes des hauts-barons et celles des simples vavasseurs, qu'il faut chercher l'origine des corps nommés depuis parlements.

Ils se formèrent, 1° par la séparation des attributions politiques d'avec les attributions purement judiciaires de l'ancienne Cour du roi; 2° par l'exclusion successive des nobles et des ecclésiastiques; 3° par la désignation de siéges fixes.

Les inconvénients du mélange d'attributions que nous avons signalé commencèrent à se faire sentir quand l'introduction de l'appel (*voy.*), la suppression du duel judiciaire, la réunion de plusieurs provinces, multiplièrent les ouvertures à la juridiction royale. Déjà, sous S. Louis, on distingue dans le conseil une section politique et une Chambre du plaid, dont il est probable que la composition était différente. Enfin, sous Philippe-le-Bel, la Cour du roi cessa d'exister, et fut remplacée par diverses institutions, qui partagèrent entre elles, après l'avoir étendu, son ancien pouvoir. Ce prince établit les États-Généraux (*voy.*), réserva au conseil privé l'expédition des affaires politiques ordinaires, créa une Cour des comptes (*voy.*), et fixa le parlement à Paris.

Grâce à ces changements et à l'introduction du droit romain (*voy.*), l'administration de la justice, considérée autrefois comme un simple service féodal, devint une science, un métier. Au sein du tiers-état, récemment admis aux affaires, se forma la classe des légistes, qui mit au service de la royauté son amour de l'ordre et de la hiérarchie, son génie organisateur et positif. Les rois commencèrent par les accoler, sous le titre de conseillers, d'assesseurs, aux prélats et aux barons, qui, tout en leur laissant l'expédition des affaires journalières, venaient encore donner leurs voix dans les causes solennelles ou dans celles qui intéressaient leur autorité féodale. Bientôt, comme on pouvait le prévoir, tout ce baronnage non-lettré, et se faisant un titre d'honneur de son ignorance, sentit combien il était déplacé au milieu de ces clercs, qui se montraient de jour en jour plus instruits. Il déclara fièrement qu'il ne voulait pas *changer son épée en écritoire*, et abandonna la place. Les prélats,

(*) Robert Wace, parlant des communes de Normandie au xe siècle, dit : « Ils tinrent plusieurs parlements. »

de leur côté, quoique moins étrangers à cette science de la *cléricature*, dont le nom était emprunté au leur, furent évincés par un règlement de 1319, sous prétexte que le roi « se faisait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leurs spiritualités. » Ainsi fut consommée, du XIII^e^ au XIV^e^ siècle, cette révolution, qui sécularisa et fit tomber en roture les cours de justice. Les princes et les ducs et pairs conservèrent au parlement des siéges d'honneur qu'ils venaient occuper dans certaines occasions solennelles. Mais la noblesse d'épée ne pouvait oublier que le droit de rendre la justice était autrefois une de ses prérogatives; et elle conserva contre ces familles de robe, anoblies à leur tour*, une jalousie qui se trahissait par ses dédains et par des querelles d'étiquette.

Le principe germanique était, comme le dit énergiquement la loi anglo-saxonne, « *to bring justice home to every man's door*, » de rendre la justice à domicile : de là, les *missi dominici*, les *chevauchées* du grand-sénéchal de Normandie, les *circuits* des assises anglaises, etc. D'ailleurs, la connexité qui existait entre le service militaire et le service judiciaire rendait les juridictions ambulatoires comme la royauté, comme le baronnage de ces temps agités. La tendance à fixer les cours de justice se manifesta simultanément en France et en Angleterre. En même temps qu'Édouard I^er^ établissait à Westminster la *Cour du banc du roi* (*voy.* KINGSBENCH), Philippe-le-Bel rendait sa célèbre ordonnance du 23 mars 1302, qui, régularisant sans doute un état de choses préexistant, statua que chaque année, il se tiendrait deux parlements à Paris, un à Toulouse, deux échiquiers (*voy.*) à Rouen et deux grands jours à Troyes. Telle fut l'origine de ces compagnies qui se multiplièrent par la suite à mesure que le territoire du royaume s'agrandit.

Le parlement de Paris, par l'ancienneté de son siége métropolitain, par l'étendue de son ressort, par certaines attributions exceptionnelles (*voy.* ci-après), par sa prétention de représenter soit les États-Généraux, soit la Cour des pairs, d'être la cour-mère et modèle, dont les autres n'étaient que des classes et des émanations, fut toujours à la tête des autres parlements du royaume, et mérite, à ce titre, une attention particulière. Fixé à Paris par Philippe-le-Bel, comme nous l'avons vu, rendu permanent par Philippe-le-Long (3 décembre 1319), les pouvoirs de ses membres étaient d'abord renouvelés tous les ans par le roi. Mais en 1422, à la faveur des troubles du règne de Charles VI, ils se continuèrent de fait. Sa première organisation connue remonte au 11 mars 1344. Par une ordonnance en date de ce jour, Philippe de Valois fixa le nombre des membres du parlement, outre les 3 présidents, à 78 conseillers gagés, et qu'il nomma, laissant à toutes les personnes qui siégeaient auparavant la liberté d'assister encore aux séances, mais sans toucher d'appointements, jusqu'à ce qu'ils eussent pris la place d'un des 78 élus. La présence de ces derniers était obligatoire; et ils ne pouvaient s'absenter qu'avec une permission de la compagnie. La même ordonnance lui conférait le droit de présenter des sujets pour les siéges vacants, droit qui lui fut retiré par les lettres de Charles VII, du 2 mars 1437.

Le parlement de Paris se divisait en sept chambres, savoir : la grand'chambre, la chambre criminelle ou la tournelle, trois chambres des enquêtes*, et deux chambres des requêtes. La grand'chambre connaissait des causes qui concernaient les pairs et les droits de régale, exclusivement à tous les autres parlements du royaume; des affaires qui intéressaient le roi, sa couronne, l'université de Paris, etc. Elle recevait le serment des ducs et pairs, des baillis, des sénéchaux, de tous les juges et magistrats du ressort, et prononçait sur les appellations verba-

(*) Un arrêt de 1546, confirmé par des édits de nov. 1640, juillet 1644 et nov. 1690, décida que les offices du parlement de Paris conféraient la noblesse.

(*) Il y en avait eu cinq jusqu'en 1756. Elles étaient principalement composées de jeunes conseillers dont la vénalité des charges (*voy.*) avait multiplié le nombre. Guy-Patin disait qu'il ne fallait plus appeler le parlement *senatus*, mais *juvenatus*. Au XVII^e^ siècle, les enquêtes et les requêtes formaient les trois quarts du parlement, de là leur influence dans toutes les scènes tumultueuses du Palais.

les de leurs sentences. La tournelle connaissait par appel, en dernier ressort, des jugements au criminel qui entraînaient une peine corporelle et infamante. Les chambres des enquêtes prononçaient sur la validité des appellations au parlement, dans les procès instruits par écrit, et connaissaient par appel en dernier ressort, des délits entraînant une peine pécuniaire. Les chambres des requêtes jugeaient en dernier ressort les causes personnelles, possessoires et mixtes entre les officiers commensaux de la maison du roi et autres qui avaient le droit de *committimus*, c'est-à-dire le privilége de porter directement leurs affaires au parlement, sans passer par une juridiction inférieure.

Le parlement se composait de 1 premier président, 9 présidents à mortier (*voy.*), 15 présidents de chambre, 150 conseillers, sans compter les conseillers d'honneur*, 1 procureur général, 3 avocats généraux, 19 substituts du procureur général, 2 greffiers en chef, 25 greffiers subalternes, 2 premiers huissiers, 36 huissiers, 400 procureurs et un grand nombre d'avocats (*voy.*). On donnait le nom d'*avocats au parlement* à ceux qui exerçaient réellement leur profession près de cette cour souveraine. On appelait *avocats en parlement* ceux qui, après avoir pris leurs degrés, n'avaient pas suivi le Palais. Une magistrature (*voy.*) célèbre prit naissance dans le parlement de Paris.

L'habitude s'était introduite de faire intervenir le parlement par voie d'enregistrement et, par suite, de conseil, dans les actes relatifs aux minorités, aux régences, aux traités avec les puissances étrangères, surtout au dépôt et à la publication des lois. La première ordonnance où il est fait mention de l'enregistrement est celle de Philippe de Valois sur la régale, en 1334. Le 31 mars 1418, le chancelier ayant fait écrire, au dos de certaines lettres, par le greffier du parlement, la formule : *lecta, publicata et registrata*, quelques conseillers se plaignirent de ce que la cour n'avait pas été appelée à délibérer sur ces lettres. Les premières remontrances proprement dites eurent lieu le 27 novembre 1461, contre l'édit qui abolissait la pragmatique sanction (*voy.*). Cette faculté reconnue définitivement sous François I^er^, limitée par l'ordonnance de Moulins, restreinte encore par celle de Louis XIV, d'avril 1667 (ce fut à cette occasion qu'il entra au parlement, un fouet de chasse à la main), annihilée par celle de février 1673, ne lui fut rendue qu'en 1715, pour prix de la régence déférée à Philippe d'Orléans. Mais bientôt celui-ci éprouva à son tour la résistance de ces corps dont Richelieu redoutait « les épines » et que Dubois appelait « gueux, glorieux et hargneux. » En 1718, 1753-4, 1756, 1763-4, 1770, 1787-8, ce droit de remontrance, tantôt toléré, tantôt contesté par le pouvoir*, ne cessa d'engendrer, entre lui et le parlement, des querelles où les torts étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais où, des deux côtés, on se servait invariablement des mêmes armes. De la part des parlements, refus d'enregistrement, remontrances réitérées, union des chambres, ligue entre les diverses cours souveraines du royaume, cessations de service, à propos desquelles le régent disait : « Je trouverai bien le moyen de les faire taire, mais non celui de les faire parler ; » parfois, même, guerre déclarée, comme sous la Fronde (*voy.*); de la part du gouvernement, enregistrements forcés, lettres de jussion, lits de justice (*voy.*), intrusion du grand conseil et des cours plénières dans les fonctions du parlement, lettres de cachet, translations et exils, suppression violente (*voy.* MAUPEOU). Si le parlement sut maintenir, par des décisions mémorables, l'ordre de succession au trône, l'intégrité du territoire, l'inaliénabilité du domaine, les libertés de l'Église gallicane, la bonne administration des finances, on ne saurait oublier ces

(*) Étaient conseillers d'honneur nés, outre les princes du sang et les pairs laïques et ecclésiastiques, l'archevêque de Paris, les abbés de Cluny et de Saint-Denis, le gouverneur de Paris, et les maîtres des requêtes de la maison du roi.

(*) Henri IV demandait un jour au premier président de Harlay où se trouvait écrit le droit de remontrances. « Sire, répondit le magistrat, il est au dos de la loi salique en vertu de laquelle vous régnez. »

arrêts odieux ou ridicules par lesquels il encouragea les rigueurs du pouvoir, ou proscrivit des innovations utiles, des mesures salutaires. Si, par son refus d'enregistrer l'édit du timbre et la subvention territoriale, il donna le signal de la révolution de 1789, il avait plus d'une fois lutté opiniâtrément pour le maintien des abus qu'elle réforma, et parmi lesquels son existence même parut devoir être rangée.

En 1789, il y avait en France, indépendamment du parlement de Paris, de deux conseils supérieurs établis à Colmar et à Perpignan, et d'un conseil provincial pour l'Artois siégeant à Arras, treize parlements dont nous rappellerons seulement la création, leur histoire se confondant avec celle du parlement de Paris ou des diverses provinces auxquelles ils appartenaient. C'étaient ceux de Toulouse (1302), de Grenoble (1451), de Bordeaux (1462), de Dijon (1476), de Rouen (1499), d'Aix (1501), de Rennes (1553), de Pau (1620), de Metz (1633), de Douai (1686), de Dôle et Besançon (1422 et 1676), de Trévoux (1538 et 1762), de Nancy (1775).

Sur l'histoire des parlements en général, on peut voir Pasquier, *Recherches de la France;* La Roche-Flavin, *Traité des Parlements*, 1617, in-fol.; Dufey, *Histoire des actes et remontrances des Parlements*, 1826, 2 vol. in-8°. L'*Histoire du Parlement de Paris* a été écrite par Voltaire, et M. Beugnot a publié dans la *Collection officielle des monuments de l'Histoire de France*, in-4°, 2 vol. des *Olim* ou registres de cette compagnie, commençant à l'année 1254. Citons aussi une publication moins connue et qui a paru sans date à Paris vers la fin du siècle dernier : *Mémoires historiques du Parlement de Paris, tirés de ses délibérations secrètes*, etc., in-8°, par Blondel. Il n'a paru que quelques volumes de cette compilation qui devait en avoir 40. On a aussi quelques ouvrages sur les parlements des provinces : *le Parlement de Bourgogne*, par Palliot et Petitot, Dijon, 1649-1733, 3 vol.; *Histoire* (manuscrite) *du Parlement de Franche-Comté*, par F. Lampinet; *Esquisses historiques sur le Parlement de Provence*, par P. Cabasse, Paris, 1826, 3 vol. in-8°; *Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet, 1840-1843, 7 vol. in-8°. R-Y.

PARLEMENT (en Angleterre). Ce mot d'origine franco-normande (*voy.* l'art. préc.), apparaît pour la première fois en Angleterre dans le préambule d'un statut de la troisième année du règne d'Édouard III (1272), daté de Westminster. Cependant Coke affirme qu'il était employé dès le règne d'Édouard-le-Confesseur. Quoi qu'il en soit, il servait à désigner ces assemblées qui, déjà usitées chez les Anglo-Saxons, prirent une forme plus régulière quelque temps après la conquête, et, se divisant en deux chambres, celle des lords et celle des communes (*voy.* ces mots), constituèrent enfin ce qu'on appelle aujourd'hui le Parlement de l'empire britannique (*Imperial Parliament*). On trouvera aux mots Chambres, Assemblées législatives, Ordre, Pairs, des aperçus généraux dont quelques-uns se rapportent à l'Angleterre; au mot Grande-Bretagne, l'histoire succincte, la composition et les principales attributions du parlement depuis son origine jusqu'au bill de réforme. Nous ajouterons ici quelques détails sur ses règlements intérieurs, sur la marche des affaires, ou autres points qui n'auraient pas encore été traités.

C'est ordinairement vers 4 ou 5 heures que s'ouvrent en Angleterre les séances législatives, et souvent elles se prolongent fort avant dans la nuit (*voy.* Débats parlementaires). Celles du matin sont réservées à l'examen des pétitions ou à la partie judiciaire des fonctions du parlement. La publicité orale de ces séances législatives est fort restreinte. Dans l'une et l'autre chambre, *la galerie des étrangers*, comme on l'appelle, ne contient guère plus d'une centaine de personnes, admises sur la demande d'un membre ou moyennant une demi-couronne payée au concierge. Encore la fait-on évacuer chaque fois que la Chambre se forme en comité ou procède à la *division* (*voy.* plus loin). Les sténographes ou *reporters* sont confondus avec le public. Le droit de publier les débats parlementaires par la voie de la presse, re-

connu pour la première fois en 1771, a été longtemps regardé comme contraire aux priviléges du parlement. Ces priviléges sont encore invoqués en cas d'infidélité ou de diffamation. Le *Quorum*, ou nombre de membres présents nécessaire pour la validité d'un vote, est de vingt pour les communes et de trois seulement pour les lords. La discussion s'ouvre ordinairement sur une motion (*voy.*) faite par un membre en son nom personnel. Sont considérées comme telles même les présentations des projets de lois par les ministres. On sait que celui qui porte la parole s'adresse, non pas à la Chambre, mais au *speaker*, président élu de la Chambre des communes, ou au chancelier, président de droit de la Chambre des lords, où il siége sur le *sac de laine*. Indépendamment de la direction officielle des débats confiée à ces personnages, chaque parti a son *leader* désigné par lui et suivi avec une discipline rigoureuse inconnue chez nous; c'est le *leader* qui prend l'initiative des motions, des déclarations de principes, des attaques, des mille détails de la tactique parlementaire. Tout bill (*voy.*) doit subir l'épreuve de trois lectures, dans l'intervalle desquelles la Chambre peut se former en *comité général* (*voy.*). Toute question qui n'est pas écartée par l'ordre du jour, la question préalable ou le renvoi à six mois, est vidée par un vote public. On met d'abord aux voix la négative, puis l'affirmative. Le président proclame le résultat en ces termes : « Les oui (*ayes*) paraissent l'emporter, » ou « les non (*nos*) l'emportent. » S'il y a doute, on procède à la division (*voy.*), c'est-à-dire que les partisans d'une opinion restent dans la salle où on les compte; les autres sortent et sont également comptés à mesure qu'ils rentrent. Les règlements perpétuels (*standing orders*) des deux chambres déterminent le mode à suivre pour l'examen des bills d'intérêt particulier (*private bills*), et autres matières d'organisation intérieure. Chacune d'elles a ses officiers, parmi lesquels on remarque le clerc du parlement, le sergent d'armes, l'huissier de la verge noire, etc. Les principaux priviléges des membres du parlement, désignés en Angleterre par les initiales bien connues M. P., sont : 1° le statut I Guillaume et Marie déclarant que la liberté des discours et des débats ne peut être entravée ou mise en question soit dans le sein du parlement, soit ailleurs; 2° (pour les pairs seulement) la faculté de voter par procuration; 3° la franchise des lettres. Les membres des communes n'ont pas le droit de donner leur démission. Quand l'un d'eux veut se retirer, il accepte les *chiltern-hundred*, espèce de sinécure purement nominale, mais qui, comme toute autre fonction de la couronne, donne ouverture à une réélection. *Voir* le *Manuel parlementaire* de Jefferson, trad. de l'anglais par A. Pichon, 1818, in-8°; J. Hatsell, *Précédents de la Chambre des communes*, Londres, 1818, 4 vol. in-4°; *Tactique des assemblées législatives*, trad. de Bentham par Dumont, 1822, 2 vol. in-8°; *Traité de la confection des lois*, par Valette et Benat-Saint-Marsy, Paris, 1839, in-18. R-Y.

PARLEMENTAIRE. Dans le droit de la guerre, on donne ce nom à tout individu chargé par son général de dépêches ou de missions verbales auprès d'un général ennemi, soit pour traiter de la reddition d'une place ou d'un corps d'armée, soit pour une suspension d'armes, un échange de prisonniers, etc. Le parlementaire part accompagné d'un tambour ou trompette. Arrivé aux avant-postes ennemis ou sur les glacis de la place, il fait battre ou sonner pour qu'on le reconnaisse. Alors on lui bande les yeux, pour que sa mission ne serve pas à l'espionnage, et il est conduit auprès du général. On le ramène ensuite de la même manière. Sa personne est inviolable et sacrée. Dans la guerre maritime, il y a aussi des vaisseaux parlementaires, leur pavillon indique leur mission. X.

PARLEMENTAIRES (USAGES). Les assemblées politiques, dans les gouvernements représentatifs, sont régies par des lois positives qui résultent de la constitution du pays, et par des règlements intérieurs qu'elles se sont imposées, pour fixer le mode de leurs délibérations. Mais à côté de ces règlements écrits ou traditionnels, il s'établit nécessairement des usages, qui résultent des

rapports continuels entre les diverses branches des pouvoirs de l'état, et entre les individus qui exercent ces pouvoirs ou y participent. Le monde parlementaire a donc ses habitudes et ses maximes, comme la bonne compagnie a les siennes, comme l'armée, la marine, la diplomatie ont les leurs; et il n'est permis aux hommes publics ni de les ignorer ni de les enfreindre.

C'est en Angleterre que ces usages ont le plus de fixité, parce que c'est le pays du monde où le gouvernement parlementaire est le plus complétement entré dans les mœurs. Tout ce qu'ils prescrivent n'a pas, du reste, une égale importance, car les uns sont fondés sur les principes les plus essentiels de la constitution britannique, tandis que d'autres ne sont motivés que par des raisons de convenances ou de simple politesse. On peut citer parmi les premiers celui qui défend de faire intervenir le nom ou l'opinion personnelle du roi dans les discussions des chambres; celui qui s'oppose à ce qu'on fasse dans l'une des chambres la critique ou l'éloge de la conduite de l'autre chambre, à l'égard de la mesure dont on s'occupe; celui qui commande de n'adresser de questions aux ministres sur des sujets importants ou scabreux, qu'après avoir annoncé d'avance qu'on leur poserait tel jour ces questions, etc., etc. Au nombre des usages moins importants et qui n'ont pour but que d'atténuer l'âpreté des discussions de parti et la vivacité des dissentiments personnels, on peut signaler celui qui prescrit d'adresser toujours la parole au président et jamais à l'orateur que l'on réfute, de ne pas désigner par son nom soit cet orateur, soit tout autre membre de la Chambre, mais par celui du bourg pour lequel il siége (si c'est dans la Chambre des communes), par son titre féodal (si c'est dans celle des lords), ou bien encore par le poste qu'il occupe dans l'administration, par le grade qu'il a dans l'armée ou dans la flotte. Les opinants doivent se traiter réciproquement, suivant qu'ils sont titrés ou non, de *nobles lords* ou d'*honorables membres*; si l'on répond à un marin ou à un militaire, on l'appelle le *brave amiral* ou le *brave officier*; si c'est à un prélat, c'est le *révérend évêque*. Quand un jurisconsulte argumente contre un autre, l'usage veut qu'il le nomme *mon savant ami*, même lorsqu'ils ne se sont jamais parlé hors de la Chambre et qu'ils siégent sur des bancs opposés. Ces observances et d'autres du même genre peuvent sembler futiles ou minutieuses; mais la politesse et la dignité qu'elles imposent aux orateurs, sans rien ôter à la liberté des discussions, sont avec raison considérées par les Anglais comme d'importants avantages.

En France, comme en Angleterre, on dit que tel procédé, tel discours, sont ou ne sont pas *parlementaires*, suivant qu'ils sont conformes ou opposés à l'esprit et aux habitudes d'un gouvernement de publicité et de discussion. Le règlement des Chambres sévit par le rappel à l'ordre (*voy.*) ou même par l'interdiction de la parole contre les actions ou les discours les plus répréhensibles. Le blâme de l'opinion est la seule peine qui atteigne les actes auxquels on ne peut reprocher que de n'être pas parlementaires. O. L. L.

PARME (DUCHÉ DE). Borné au nord par le royaume Lombardo-Vénitien, à l'ouest par la Sardaigne, à l'est par le duché de Modène, et au sud par les Apennins qui le séparent de Gênes et de la Toscane, ce duché comprend ceux de Parme, de Plaisance et de Guastalla, formant un petit état d'environ 104 milles carrés géogr., avec une population d'à peu près 450,000 âmes. Le sol est montagneux, mais très fertile et bien cultivé; il produit une grande quantité d'excellente soie, des céréales, le vin connu sous le nom de *vino santo*, de l'huile, du chanvre. L'industrie des habitants se borne à l'éducation des bestiaux et au tissage de la soie. La capitale, *Parme*, sur une rivière du même nom, est une place forte et compte plus de 30,000 hab. Les rues sont généralement belles et les maisons bien bâties; on admire dans ses églises plusieurs chefs-d'œuvre du Corrège (*voy*). de Lanfranco et de Mazzuoli (*voy. le* PARMESAN), tous trois originaires de Parme. La cathédrale possède, outre un magnifique baptistère en marbre, la fresque célèbre de *l'Assomption* par le Cor-

rège, et l'église du Saint-Sépulcre *la Madonna della scudella* du même peintre. L'église de Saint-Jean est remarquable par sa belle tour et sa coupole peinte par le Corrège. Celle de *la Madonna della steccata* renferme les tombeaux de la maison Farnèse (*voy.*), et le couvent des Capucins attire l'attention des voyageurs par ses tableaux. Parmi les curiosités de la ville, on doit citer encore le palais ducal, avec sa galerie de tableaux ; l'université, fondée en 1423 ; les Académies des sciences, de peinture et des arts, organisées en 1765 ; l'école des cadets; la bibliothèque riche en manuscrits précieux ; l'imprimerie Bodoni (*voy.*), qui possède des caractères en plus de 200 langues; les couvents des bénédictins et des chartreux ; l'Opéra, bâti en 1618, qui peut contenir 9,000, et selon d'autres 14,000 spectateurs. Parmi les promenades de Parme, on cite surtout celle qui s'étend entre la ville et la citadelle. La constitution politique du duché est monarchique. L'administration supérieure consiste en un conseil d'état et en deux départements, celui de l'intérieur et celui des finances ; les tribunaux suivent encore le Code Napoléon. On estime le revenu public à 3 millions de florins, et la dette à 5 millions. La liste civile est d'un million. La force armée se compose de 1,300 hommes sous les drapeaux et de 2,280 gardes nationaux.

Histoire. Parme fut fondée par les Étrusques et conquise plus tard par les Boïens, puis par les Romains, qui y établirent une colonie, 184 ans av. J.-C. A la chute de l'empire d'Occident, elle passa successivement sous la domination des différents conquérants de l'Italie. Réunie par Charlemagne à son empire, elle partagea le sort de la Lombardie jusqu'à l'époque des querelles du sacerdoce et de l'Empire. Deux partis se formèrent alors dans son sein. Si les Guelfes ne réussirent pas à la soumettre au Saint-Siége, ils parvinrent au moins à la séparer de l'empire d'Allemagne et à la faire entrer dans la ligue lombarde. Devenue une république aristocratique dans le XIII^e^ siècle, elle eut à subir successivement le joug des Correggio, des Rossi, des Della Scala, jusqu'en 1346, où Azzo Correggio la vendit à Obizzo III d'Este, pour la somme de 60,000 florins d'or. Ce dernier la revendit à Luchino Visconti, et pendant près de cent ans, les Malatesti, les Terci, la maison d'Este, les Visconti (*voy.* ces noms), s'en disputèrent la possession. Le roi de France, Louis XII, s'empara de Parme dans son expédition en Italie ; mais à la dissolution de la ligue de Cambrai, il en fut chassé par Jules II, à qui Maximilien céda la ville avec tous ses droits, en 1511. François I^er^ la conquit de nouveau, en 1515 ; mais les Français ayant été expulsés d'Italie, le pape Paul III en reprit possession. Il l'éleva, en 1543, avec Plaisance, au rang de duché héréditaire en faveur de son fils naturel Pierre-Louis Farnèse, que ses horribles cruautés firent assassiner. Les troupes impériales occupèrent sur-le-champ Plaisance; mais Parme resta au fils de ce prince, Pierre-Louis-Octave Farnèse, qui y réunit Plaisance, et transmit le duché ainsi reconstitué à son fils Alexandre. La maison Farnèse (*voy.*) s'étant éteinte, en 1731, dans la ligne mâle, Élisabeth Farnèse, épouse du roi d'Espagne Philippe V, voulut assurer sa riche succession à don Carlos, son fils d'un premier lit, et, grâce aux intrigues d'Alberoni, elle réussit complétement dans ses ambitieux projets. Cependant, lorsque Naples et la Sicile échurent à l'Espagne, en 1735 (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 152, et BOURBONS, T. IV, p. 52), l'Autriche obtint en dédommagement Parme et Plaisance, qu'elle ne conserva pas longtemps, et qu'en 1748, elle dut céder de nouveau à l'Infant d'Espagne, don Philippe, sous la condition que ce duché, accru de Guastalla, lui retournerait en cas d'extinction de la ligne mâle de ce prince ou de son avénement au trône des Deux-Siciles. Philippe mourut en 1765, laissant un fils en bas âge, pendant la minorité duquel un Français nommé Dutillot gouverna le duché avec la plus grande sagesse. Ses services furent mal récompensés ; car, cédant aux suggestions du clergé, Ferdinand devenu majeur, le congédia, et s'empressa de rétablir l'inquisition. Uni à l'Autriche

par les liens les plus étroits, ce prince attira sur ses états la vengeance de la république Française qui fit occuper sa capitale en 1796, mais la lui rendit bientôt à la sollicitation de l'Espagne. Cependant, lorsqu'il mourut en 1802, le gouvernement français, en vertu d'un accord conclu avec l'Espagne, et sans avoir égard aux prétentions de l'Autriche sur ces pays, reprit possession de Parme, de Plaisance et de Guastalla qui furent réunies, en 1805, à l'empire Français. La paix de Paris de 1814 et le traité de Vienne de 1815 cédèrent en toute souveraineté ces trois pays à l'impératrice Marie-Louise, malgré l'opposition de l'Espagne qui réclamait le duché pour l'ancienne reine d'Étrurie, Marie-Louise, belle-fille du duc Ferdinand. Un accord particulier, signé à Paris, le 10 juin 1817, rétablit l'harmonie entre l'Autriche et l'Espagne. Il fut décidé qu'à la mort de l'impératrice Marie-Louise, le duché de Parme, à l'exception d'une petite portion qui resterait à la maison d'Autriche, appartiendrait à la reine d'Étrurie et à ses descendants mâles en ligne directe (*voy.* Lucques). En cas d'extinction de cette famille, Parme passerait sous le sceptre de l'Autriche, et Plaisance serait réuni au royaume de Sardaigne. *C. L. m.*

PARMÉNIDE, d'Élée, philosophe grec de l'école éléatique (*voy.*), disciple de Xénophane, vivait dans le v^e^ siècle av. J.-C. Il alla, dit-on, à Athènes avec son disciple Zénon, vers l'an 460, et y fit connaissance de Socrate. Il était fort estimé des anciens, non-seulement comme penseur, mais aussi comme législateur. Il opposa, comme source de nos connaissances, la raison à la sensation. L'être pur, de l'idée duquel il partait, n'est perçu que par la raison; il est un, immuable et éternel; il se limite lui-même, et il remplit l'espace. La mutabilité et le mouvement ne sont que des illusions des sens. A la doctrine de l'être que Parménide développa dans cet esprit, il opposa un système sur l'illusion des sens qu'il regardait comme inévitable. Selon lui, la chaleur et la lumière ou le feu, et le froid et les ténèbres ou la terre, étaient deux principes opposés. Il ne nous reste que des fragments de son poëme philosophique de la Nature, qui avait pour pendant celui sur les notions de l'esprit (περὶ τοῦ νοητοῦ), etc. Ces fragments, qui ont été publiés, mais incomplétement par Étienne (*Poes. philos.*, p. 41-46), ont été recueillis de nouveau par Am. Peyron (Leipz., 1810), et par Brandis (*Commentationes eleaticæ*, Altona, 1813). *C. L.*

PARMÉNION, l'un des meilleurs généraux de Philippe et d'Alexandre-le-Grand. Lorsque ce prince passa en Asie, Parménion commandait l'infanterie tandis que Philotas, son fils, était à la tête de la cavalerie. Avant la bataille d'Issus, il se rendit maître des défilés de la Cilicie, et après la victoire il s'empara, non-seulement de la ville de Damas qui renfermait les trésors de Darius, mais de toute la Syrie dont il fut nommé gouverneur. Il commandait l'aile gauche de l'armée à la bataille d'Arbelle (*voy.* Gaugamèle). Sa constante fidélité fut cependant payée d'ingratitude. Son fils ayant été impliqué dans une conspiration, fut exécuté par l'ordre d'Alexandre qui, dès lors, regarda le père comme dangereux; pendant que ce vieillard, alors en Médie, et âgé de 70 ans, prenait connaissance d'une lettre de son maître, le messager qui venait de la lui remettre le poignarda. Les soldats le regrettèrent beaucoup. X.

PARMENTIER (Antoine-Augustin), agronome philanthrope, naquit à Montdidier, en 1737. Il fut élevé par sa mère devenue veuve, et un curé lui enseigna les premiers éléments de la langue latine. En 1755, pour subvenir à ses besoins et aider sa famille, il entra chez un pharmacien de Montdidier, qu'il quitta l'année suivante pour se placer, à Paris, chez un de ses parents qui exerçait la même profession. Là, il perfectionna ses études, et fut nommé pharmacien dans les hôpitaux de l'armée de Hanovre. En 1766, il devint, par suite d'un concours, apothicaire-adjoint à l'Hôtel des Invalides, et, six ans plus tard, directeur en chef de ce même service. Il fut successivement chargé de surveiller la salaison des provisions de bouche destinées à la marine; appelé à

la présidence du conseil de salubrité du département de la Seine, sous le gouvernement consulaire, et nommé inspecteur général du service de santé et administrateur des hospices. Dans toutes ces fonctions, Parmentier fut utile sans doute; mais son principal titre à la reconnaissance de la postérité, c'est le courage, la persévérance avec laquelle il soutint la cause de la pomme de terre, que l'ignorance faisait passer pour un aliment nuisible. Dans son *Examen chimique des pommes de terre* (Paris, 1773, in-12), il prouva la fausseté de cette opinion. C'est donc avec raison que François de Neufchâteau proposait d'immortaliser le savant auquel nous sommes si redevables, en donnant à la pomme de terre le nom de *parmentière*. De nombreux travaux sur les châtaignes, sur le sirop de raisin, etc., occupèrent encore l'infatigable Parmentier. Il apporta aussi dans l'art de la boulangerie d'importants perfectionnements, et contribua fortement à faire adopter la mouture économique par laquelle on obtient un sixième de farine de plus que par les autres procédés. Il mourut inspecteur général du service médical et membre de l'Académie des Sciences, le 17 décembre 1813. L. G-s.

PARMESAN (Jean-François Mazzuoli, dit le), naquit à Parme vers 1503. Il commença ses études chez son père *Philippe*, et chez ses oncles *Michele*, et *Pierre Ilario Mazzuoli* ou *Mazzola*, et se perfectionna en copiant les ouvrages du Corrège. A Rome, où il alla fort jeune, ses productions lui attirèrent la bienveillance du pape Clément VII, qui l'employa à la décoration du Vatican. Il étudia Michel-Ange et Raphaël. Son goût pour l'alchimie, en absorbant sa fortune, abrégea ses jours. Il mourut à Parme, en 1540. La manière du Parmesan est gracieuse, mais outrée; plus élégant que correct, il s'abandonne à son propre génie sans s'éclairer par l'étude de la nature. Sa grâce est factice, mais elle charme au premier abord. Ses airs de tête sont agréables; ses expressions charmantes; ses draperies légères et souples. La *mort de Lucrèce* passe pour son chef-d'œuvre. Le Musée du Louvre possède de lui une *Sainte-Famille*, et *Sainte Marguerite caressant l'enfant Jésus*. X.

PARNASSE, montagne de la Phocide (Livadie). Elle tire son nom de Parnasse, fils de Neptune, selon les uns, de Cléopompe, selon les autres, et de la nymphe Cléodore. Ce Parnasse inventa la divination par les oiseaux, et fonda une ville qui fut détruite par le déluge de Deucalion. La montagne au double sommet, *biceps*, dont le plus haut s'appelait *Lycorée*, fut l'asile où les eaux ne purent atteindre Deucalion et Pyrrha.

D'après des traditions antiques rapportées par M. Pouqueville, Apollon ne serait que la troisième divinité qui régna sur le Parnasse, vers l'ère à laquelle on assignait l'arrivée des dieux dans la Grèce. Il n'a plus été détrôné depuis. Les poëtes ont à l'envi chanté son séjour et celui des Muses sur cette montagne, des flancs de laquelle sortait la fontaine Castalie (*voy.*), où ils ont tant bu par métaphore. Leur ambition était de gravir le Parnasse; quelques-uns se sont endormis au pied, et se sont réveillés pleins d'enthousiasme: tous conjuraient Pégase de les porter à l'une des cimes, de les réunir au chœur des Muses (*voy.*); l'inspiration n'était qu'à ce prix, et par suite la gloire et l'immortalité. — L'imitateur servile des anciens copie encore leurs invocations à des divinités imaginaires; mais Byron a vu de ses yeux le Parnasse, et de belles strophes tombées de sa plume ont enrichi le 1^er^ chant de *Childe Harold*.* J. T-v-s.

PARNELL (Thomas), poëte anglais, né à Dublin, en 1679, étudia la théologie et fut nommé, en 1705, archidiacre de Clogher. Il fit dès lors plusieurs voyages en Angleterre, où il se lia avec les hommes les plus considérables du parti whig, Addison, Congrève et Steele. Mais les tories l'ayant emporté sur la fin du règne d'Anne, il abandonna ses anciens amis, et ne vit plus que Pope, Gay et Arbuthnot. A la recommandation

(*) On a donné le nom de *Gradus ad Parnassum* (un pas de fait vers le Parnasse) à un dictionnaire prosodique. Nous en avons parlé au mot Gradus. S.

de Swift, il obtint un bénéfice et la riche cure de Finglass. La mort de sa femme, en 1712, ayant détruit son bonheur domestique, il en conçut un tel chagrin, que, pour se distraire, il se livra à toutes sortes d'excès jusqu'à ce que la mort l'enlevât, en 1717. Il a écrit en prose et en vers; ses ouvrages annoncent de l'érudition et de l'imagination, mais on n'estime plus aujourd'hui que ses poésies qu'on peut mettre au nombre, sinon des plus parfaites, au moins des plus agréables de la littérature anglaise. Pope en a publié un choix, en 1726. Un volume d'œuvres posthumes, qui parut en 1758, a plus nui qu'il n'a servi à sa gloire. *C. L.*

PARNY (Évariste-Désiré Desforges, chevalier, puis vicomte de), surnommé *le Tibulle français*, membre de l'Académie-Française (1803), était né à l'île Bourbon, le 6 février 1753, et mourut à Paris, le 5 déc. 1814. Dès l'âge de 9 ans, il fut envoyé en France. Après avoir terminé ses études au collége de Rennes, il vint à Paris dans l'intention de suivre la carrière ecclésiastique; mais après quelques mois de séjour au séminaire, il sentit qu'il s'était mépris sur sa vocation, et renonça à la soutane pour l'épée. Il paraît, en outre, que son goût pour la poésie se révéla de très bonne heure, s'il est vrai que dès 1765, c'est-à-dire à l'âge de 13 ans, il ait fourni des pièces de vers aux Almanachs poétiques de l'époque. En 1773, ayant obtenu un congé, ou plutôt ayant achevé son cours d'études à l'École militaire, il partit de Lorient pour revoir son pays natal. Il y arriva après une traversée pénible. C'est alors, sous le ciel de sa patrie, qu'il conçut la passion à laquelle son génie poétique doit ses plus gracieuses inspirations. Le véritable nom de son amante, qu'il appelle Éléonore, était Esther de Baïf; elle ne comptait que 13 printemps; lui-même était dans sa 20e année.

Ses *Poésies érotiques* sont divisées en 4 livres : le premier est consacré à l'amour heureux. Éléonore ne résiste plus que faiblement aux séductions du poëte, et bientôt elle succombe. La *Discrétion* et *Demain* sont surtout deux morceaux d'une grâce incomparable. Au 2e livre, nos amants se boudent; ils se soupçonnent tous deux d'infidélité, et par représailles, ils s'ingénient, chacun de son côté, à donner quelque ombre de fondement à ce soupçon. Mais si leur indifférence est affectée, les plaintes du poëte sont toujours vraies, c'est toujours son cœur qui parle. Au *Refroidissement* succède le *Retour à Éléonore*, la plus belle peut-être de ses élégies. La réconciliation est scellée par de nouveaux *Serments*. Cette pièce ouvre le 3e livre. Le *Souvenir*, d'un style noble et soutenu, le *Voyage manqué*, d'une délicatesse parfaite, le *Délire*, si plein de la passion du poëte, sont les morceaux les plus remarquables de ce livre, qui se termine par les *Adieux*. Contrarié par les volontés de son père, qui s'opposa à son mariage, Parny dut retourner en France; mais il ne partit pas sans espoir : Éléonore lui jura un amour éternel. Après une assez longue absence, il revint dans l'île natale, plus amoureux que jamais; mais quel coup de foudre pour lui, lorsqu'il apprit que son amante était parjure :

> C'en est donc fait! par des tyrans cruels,
> Malgré ses pleurs, à l'autel entraînée,
> Elle a subi le joug de l'hyménée.

Les plaintes du poëte remplissent le 4e livre de ses Poésies érotiques. Ses reproches sont d'abord sanglants; mais ensuite il s'attendrit, lorsque son cœur lui dit qu'Éléonore n'a pas cessé de l'aimer, que son sourire affecté est

> Le sourire de la tristesse;

il s'apitoie sur le sort de celle qu'il n'ose plus nommer son amante; il lui parle de résignation, lui qui aurait si grand besoin d'être résigné; et il lui recommande de placer le souvenir de leurs amours sous la sauvegarde de l'amitié. La 6e élégie, d'un style noble et élevé,

> J'ai cherché dans l'absence un remède à mes maux, etc.

est la plus belle de ce livre, et peut-être la seule irréprochable, quoique les critiques aient surtout fait à Parny la réputation de poëte élégiaque.

Un sentiment parfait des convenances poétiques, des peintures pleines de vérité et de fraîcheur, une grâce naturelle,

dont l'école de Dorat (*Voy.*), alors dans son éclat, n'avait pas donné le modèle, une versification toujours facile, une heureuse négligence de style, que le froid La Harpe n'a pas su apprécier : tels sont, en général, les mérites de Parny dans ses *Poésies érotiques*, celui de ses ouvrages qui a fait sa célébrité, et le seul qui soit digne en tout de la lui conserver. Les trois premiers livres de ce recueil parurent en 1778* (in-8°, île Bourbon et Paris), deux ans après le retour de Parny en France; ce n'est que plus tard, peut-être en 1781, que le 4e livre, d'un caractère plus particulièrement élégiaque, y fut ajouté.

En 1785, Parny accompagna à Pondichéry, en qualité d'aide-de-camp, le gouverneur général de nos possessions dans les Indes; mais il ne tarda pas à renoncer à une position si peu compatible avec ses goûts d'indépendance; et dès l'année suivante, de retour dans sa patrie adoptive, il déposa son épée de capitaine, et s'établit dans la vallée de Feuillancourt, entre Saint-Germain et Marly, pour s'y livrer tout entier à son aimable *paresse*. C'est dans cette retraite qu'il composa *les Tableaux*, *la Journée champêtre*, *les Fleurs*, petits poëmes où il rivalise d'élégance et de facilité avec Delille. Peu après, la révolution éclata; « et comme le poëte, dit M. Tissot, n'avait ni place, ni pension, ni préjugés, elle ne lui enleva rien. » Cependant, la réduction des rentes et des remboursements en assignats portèrent, dit-on, un funeste coup à sa fortune; et en 1795, il se vit obligé de solliciter une place dans les bureaux de l'instruction publique. Plus tard, il dut à Français de Nantes, directeur général des droits réunis, un emploi dans son administration qui le mit à l'abri du besoin. En 1799, parut *la Guerre des dieux*, poëme en X chants (nouv. éd. avec variantes, 1802 et 1808). Cet ouvrage a été jugé très diversement**; mais en condamnant sa mauvaise tendance, on ne peut se défendre d'y reconnaître des beautés de détail qui rappellent la manière de Voltaire dans ce genre de composition. « Comment n'y pas remarquer, dit Chénier, une composition originale, le dramatique jeté sans cesse au milieu des récits, l'art d'enchaîner les phrases poétiques, le naturel et pourtant la sévérité des formes?... Comment n'y pas louer surtout une foule d'heureux détails, les uns sur un ton élevé que n'avait pas encore essayé M. de Parny, les autres plus doux et respirant la mollesse de ces charmantes élégies qui, dans une époque antérieure, avaient fondé si justement sa réputation? » Ce poëme eut plusieurs éditions successives. Plus tard, Parny le revit soigneusement, y ajouta 14 nouveaux chants, et refondit le tout sous le titre de *la Christianide*, Mais quelques fragments seulement en ont vu le jour. Le gouvernement de la Restauration acheta, dit-on, le manuscrit pour le détruire. Les attaques dont l'auteur de *la Guerre des dieux* fut l'objet provoquèrent de sa part de nouveaux défis; mais les temps étaient changés, et *le Paradis perdu* et *les Galanteries de la Bible*, qui avaient été réunis dans un même volume, avec *les Déguisements de Vénus*, sous le titre du *Portefeuille volé* (Paris, 1805, in-12), furent prohibés par la police impériale.

Goddam! poëme en IV chants (2e éd. aug., 1804, in-8°), parodie de la Conquête de l'Angleterre par les Normands; *le Voyage de Céline*, conte en vers (1806, in-18); *Isnel et Asléga*, imitation des poésies scandinaves; *les Rose-Croix*, poëme en XII chants (nouv. éd. corr., 1808, gr. in-18), auquel nous ajouterons le *Voyage de Bourgogne* (1777), dans le goût de Chapelle et Bachaumont, et l'*Épître aux insurgents de Boston* (même année), boutade spirituelle à laquelle les biographes attachent beaucoup plus d'importance qu'elle ne mérite, forment le complément des œuvres de Parny; mais si l'on y retrouve encore de vifs reflets de son talent poétique, on regrette trop souvent à leur lecture que le chantre d'Éléonore ait sitôt brisé sa lyre. Pour ce qui est de ses *Poésies inédites*, publiées en 1826, in-18, par M. P.-F. Tissot, nous pensons qu'elles n'auraient jamais vu le jour

(*) Selon d'autres biographes, en 1775. L'erreur provient peut-être de ce que des morceaux de ce recueil avaient sans doute paru, dès cette année, dans des publications périodiques.

(**) Il fut condamné par arrêt du 27 juin 1827.

du vivant de leur auteur, du moins dans leur forme actuelle.

Parny mourut à l'âge de 61 ans; il s'était marié en 1802. On raconte qu'Éléonore, devenue veuve, lui fit proposer sa main, et qu'il la refusa. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle vint se fixer en Bretagne, où elle est morte il y a une vingtaine d'années. M. de Jouy succéda à l'auteur de *la Guerre des dieux* comme membre de l'Institut; mais lors de son installation, un ordre supérieur lui interdit tout éloge de son prédécesseur : chose inouïe jusqu'alors dans les fastes académiques! Les *OEuvres* de Parny ont été publiées par ses soins en 1808, 5 vol. gr. in-18. Béranger en a donné une nouvelle édition (1831, 4 vol. in-18), qu'il a fait précéder d'une notice et de la belle romance qu'il a composée sur la mort de son ami. Em. H-G.

PARODIE (παρωδία, contre-chant, de παρὰ, contre, et ᾠδή, chant). On dit souvent que du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas; c'est ce pas que franchit à dessein le parodiste : il imite en grotesque, il traduit en ridicule. Aucune œuvre sérieuse n'est à l'abri de la parodie, comme l'air et le port d'aucune grande dame n'est à l'abri de l'imitation caustique de sa soubrette. L'esprit d'observation et de satire peut toujours se donner carrière, et les littératures sont pleines de parodies qui lui sont dues. A côté de l'*Iliade* s'offre la *Batrachomyomachie;* à côté d'Euripide, Aristophane. La puissance de Néron ne met pas ses vers à l'abri de la parodie de Perse. Quel grand poëte n'a pas été travesti en burlesque au temps de Scarron? C'était encore un rapprochement d'extrêmes : un respect superstitieux pour les anciens était contemporain de cette gaîté outrageuse.

Souvent, chez nous, l'application d'un vers tragique à une situation comique, ou le changement d'un mot dans une phrase suffit pour exciter le rire là où l'on n'avait senti que l'admiration. Ainsi de beaux vers de Corneille ont éte parodiés par Racine*. La parodie ne s'en tient pas à ces excursions partielles : elle s'empare de pièces de théâtre tout entières, et, substituant une action comique à une action tragique, elle peut causer une agréable surprise, si elle montre ingénieusement le rapport inaperçu qui existe entre les plus petites et les plus grandes choses, si elle fait sentir avec finesse les défauts de l'ouvrage, si elle donne sans fiel une judicieuse leçon de critique. Les pots-pourris de Désaugiers faisant conter par Cadet Butteux ce qu'il a vu aux représentations de *la Vestale*, d'*Artaxerce*, des *Deux Gendres*, des *Danaïdes*, du *Vampire*, nous semblent des modèles en ce genre. Mais il est rare que la parodie ait cette innocence. Trop souvent elle est l'interprète d'une basse envie, et fait expier au génie l'éclat des succès les plus légitimes. Sa lâcheté descend même à des attaques personnelles, et dans ce cas elle n'est digne que d'aversion.

Nous reconnaissons l'utilité de la parodie quand elle donne une leçon de goût, comme dans les plaidoiries de Petit-Jean et de l'Intimé; mais quand elle s'attache à travestir les beautés réelles des œuvres sérieuses, elle a l'inconvénient d'accoutumer à rire de tout et d'altérer de nobles plaisirs : l'illusion d'un dialogue passionné, les émotions d'un morceau pathétique s'évanouissent au souvenir des plaisanteries qui les ont tournés en ridicule. Peut-être l'espèce de parodie que fait avec un sérieux si plaisant le poëme héroï-comique a-t-il des résultats analogues; peut-être abaisse-t-il dans les esprits la noblesse des situations et des expressions, en les transportant à des personnages que la dignité du costume ne saurait agrandir, mais qui, par le contraste, dégradent la dignité du costume. J. T-v-s.

PAROISSE (de παροικία, demeure voisine), *voy.* Cure, Dime et Diocèse.

PAROLE, *voy.* Langue et Langage, Voix, Muet, Éloquence, etc.

PAROLI, terme de jeu employé d'abord au pharaon où le ponte indiquait par un pli ou corne fait à sa carte, qu'il jouait quitte ou double. C'est donc une manière de jouer inverse à la martingale (*voy.*), mais qui en suit en quelque sorte les chances. Dans celle-ci, en effet, on double sa perte jusqu'au retour d'une chance heureuse. Dans le paroli, on ris-

(*) On connaît aussi la parodie de quelques scènes du Cid intitulée *Chapelain décoiffé*, à laquelle Boileau paraît avoir travaillé.

que le double de ce qu'on vient de gagner, jusqu'à ce qu'on juge à propos de s'arrêter. Le paroli est encore usité à la bassette, à la roulette, etc. Z.

PAROMOLOGIE (*παρομολογία*, de *παρά*, et *ὁμολογέω*, avouer), figure de rhétorique, appelée aussi *concession*, par laquelle on accorde ce qu'on pourrait refuser, afin d'en tirer immédiatement avantage, et d'insister avec plus de force sur ce qu'on ne veut pas accorder. Antoine, dans la *Mort de César*, use ainsi de la paromologie :

Sans doute, il fallait bien que César fût coupable;
Je le crois ! Mais enfin, César a-t-il jamais
De son pouvoir sur vous appesanti le faix ?

Cette figure, d'un assez grand effet dans la confirmation du discours, fournit souvent d'heureuses transitions. J. T-v-s.

PARONOMASE et PARONOMASIE (de *παρονομασία*, jeu de mots). L'Académie définit la *paronomase* une figure de diction, par consonnance physique, qui réunit dans la même phrase des mots qui sonnent de même, quoiqu'ils énoncent des idées différentes; et la *paronomasie*, cette ressemblance entre les mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune. Nous recommandons aux étymologistes de se tenir en garde contre les paronomasies, et aux orateurs d'être sobres de paronomases. De bons écrivains ont usé de paronomases dans le sérieux; Hérodote a dit : Παθήματα μαθήματα, *Affliction instruction ;* et Cicéron : *Facie magis quàm facetiis ridiculus*, Ridicule plus encore par sa *face* que par ses *facéties*. A l'exemple de Shakspeare, Schiller en a rempli le monologue du moine dans son *Camp de Wallenstein*. Mais c'est dans l'épigramme qu'on l'emploie avec le plus de succès.

Les consonnances de la paronomase ont fait une foule de proverbes, comme *Qui vivra, verra*; *Qui se ressemble, s'assemble*, etc. J. T-v-s.

PARONYMES (de *παρά*, près, et *ὄνομα*, nom), mots qui ont de l'affinité avec d'autres par leur étymologie ou seulement par leur forme; qui, dérivant d'une source commune, ont assez de ressemblance pour être souvent des exemples de paronomase (*voy.*), et qui ne sont pas des *presque homonymes*, comme on l'a dit. Une foule d'homonymes n'ont qu'une simple ressemblance de son; tous les paronymes en ont une d'étymologie : les homonymes peuvent être, pour la signification, étrangers les uns aux autres, ennemis même; les liens de parenté sont évidents entre les paronymes. *Soufre*, substantif, et *souffre*, verbe, sont des homonymes, ils n'ont de rapport que pour le son; mais *paronyme*, *homonyme*, *synonyme*, *pseudonyme*, *anonyme*, sont des paronymes, parce qu'ils ont *ὄνομα* pour étymologie commune. J. T-v-s.

PAROPAMISUS, extrémité occidentale du Hindou Khousch, *voy.* HINDOU-KHOU.

PAROS, ANTIPAROS, *voy.* CYCLADES, ARCHIPEL, GRÈCE (T. XIII, p. 12), BASALTE et GROTTE.

CHRONIQUE DE PAROS, *voy.* ARUNDEL (*marbres d'*).

PAROTIDE. C'est le nom d'une des glandes salivaires qui est située en arrière de la branche de la mâchoire inférieure. On appelle également parotide une tumeur inflammatoire qui survient dans la région précitée. La parotide simple ou *oreillon* est une affection bénigne commune chez les enfants du premier et du second âge, et qui consiste dans un engorgement du tissu cellulaire sous-cutané. La terminaison en est ordinairement favorable et spontanée : tout au plus survient-il un abcès. Il n'en est pas de même de la parotide proprement dite qui survient chez les adultes dans le cours des fièvres de mauvais caractère, soit comme complication, soit comme phénomène critique : c'est une affection généralement fâcheuse à raison surtout des circonstances dans lesquelles elle se manifeste. L'inflammation ne se borne pas au tissu cellulaire extérieur : elle pénètre jusque dans la substance même de la glande et y produit des abcès aboutissant souvent à des fistules difficiles à guérir, et contribuant à augmenter l'épuisement dans lequel les malades sont jetés d'ailleurs par la fièvre. Cette maladie est de moins mauvais augure lorsqu'elle se manifeste au déclin de la fièvre, et qu'elle en forme la crise. On doit craindre surtout lorsqu'on voit les parotides disparaître d'une ma-

nière subite; car cette délitescence est presque toujours suivie d'une aggravation des symptômes généraux.

Le traitement doit être actif et avoir pour objet de concentrer l'effort du mal sur une partie qu'on lui abandonne, pour ainsi dire, afin de sauver le reste. C'est pour cela qu'on a coutume d'exciter l'inflammation dans ces tumeurs, au lieu de la combattre et d'employer des moyens propres à provoquer la suppuration. Les caustiques sont aussi employés pour ouvrir les abcès qui se développent en pareil cas, et les anciens ne craignaient pas d'y appliquer le feu. On panse simplement les plaies et les fistules qui résultent de l'ouverture de ces abcès. F. R.

PAROXYSME, mot grec qui signifie l'extrême intensité d'une maladie surtout aiguë. *Voy.* Maladies, Fièvre, etc.

PARQUES (du latin *Parcæ*, dont l'étymologie la plus probable est *partiri*, répartir, parce qu'elles réglaient pour chacun sa part d'existence, étymologie qui répond à leur nom grec Μοῖραι, de *μείρω*, distribuer). Ces terribles déesses qui ne connurent jamais la discorde, comme tant d'autres divinités, étaient trois sœurs qui présidaient à la vie humaine. Elles en filaient symboliquement le cours, et se nommaient *Clothon* (de *κλώθειν*, filer), *Lachesis* (de *λαγχάνειν*, tirer au sort), et *Atropos* (de *τρόπος*, changement, avec l'*α* priv.). Ainsi Clothon tire de la quenouille le fil que Lachésis tient plus ou moins longtemps suspendu, selon la volonté du sort, et l'inflexible Atropos le coupe à l'heure prescrite.

La Nuit seule les enfanta, dit Hésiode, pour distribuer le bonheur et le malheur au moment de la naissance, et punir de leurs crimes les dieux et les hommes. D'autres les font naître de la Mer, d'autres de la Nécessité, d'autres du Chaos, d'autres de l'Érèbe, d'autres de Jupiter et de Thémis. Ces généalogies différentes sont les voiles transparents de diverses allégories, à travers lesquelles nous découvrons la variété des opinions humaines sur la manière dont doit être envisagée notre existence. Filles de Thémis et de Jupiter, les Parques distribuent les événements conformément à la justice et à la providence; filles du Chaos, elles donnent des maux et des biens au hasard; de la Nuit, elles les donnent sans que les mortels en puissent rien prévoir; de la Mer ou de l'Érèbe, elles ont une cruauté farouche; de la Nécessité, elles ont l'inflexibilité du Destin. Souvent on les plaça dans un antre obscur, parce que leur travail se fait dans l'ombre et que nul n'en saurait percer le mystère.

Aristote a vu dans les Parques la division de la durée en passé, présent et avenir. Selon son livre *du Monde* (si ce livre est de lui), Atropos regarde les événements passés qui sont irrévocables; Lachésis les événements futurs, qui se succèdent naturellement; et Clothon le présent, auquel elle pourvoit avec sollicitude : c'est sa tâche. Toutes trois président à la naissance, au développement et à la fin de tout ce qui se produit; évidemment elles sont l'emblème de la génération, de la vie et de la mort, triple phénomène qu'elles ont charge d'attrister ou d'embellir, trame plus ou moins courte à laquelle elles enlacent pour nous gloire ou déshonneur, indigence ou richesse, peines ou plaisirs.

Ministres du dieu des enfers qui fut surnommé, comme Apollon et Jupiter, leur conducteur, *Moiragète* (de Μοῖρα et *ἄγειν*, conduire), elles consolèrent Proserpine de son enlèvement, et Cérès de la perte de sa fille. Leur légende est féconde en services rendus à des dieux ou à des héros; on leur attribue même l'addition de six lettres à l'alphabet des Grecs. Quelques savants les placent dans la lune, et les confondent parfois avec elle : cette confusion se conçoit, puisqu'elles président aux accouchements, comme Phœbé ou Lucine. Leur culte n'a jamais été bien répandu : qu'attendre de ces exécutrices inflexibles des arrêts du Destin? Toutefois elles ont eu quelques temples dans la Grèce et dans l'Italie. On les représentait fort âgées, parce que les décrets qu'elles exécutaient avaient dû précéder la naissance de l'univers; les couronnes qu'on leur mettait sur la tête indiquaient leur puissance, et la couleur de la laine qu'elles filaient marquait le sort de ceux dont les fils présents étaient la vie : laine blanche pour une vie longue

et fortunée, laine noire pour une existence courte et malheureuse, laine de diverses couleurs pour les événements alternatifs d'une existence mélangée. On a représenté les Parques tenant des tablettes où l'avenir est écrit, et montrant sur un gnomon l'heure que le Destin a marquée. Du reste, on trouve rarement l'image de ces trois déesses parmi les monuments qui nous sont parvenus de l'antiquité. J. T-v-s.

PARQUET, travail de menuiserie qui consiste en assemblages divers de feuilles de bois minces clouées sur des lambourdes pour former le plancher des appartements. L'art de la parqueterie était encore inconnu au XVI^e^ siècle.

On nomme aussi *parquet* l'espace d'un tribunal qui est enfermé par les siéges des juges et par le barreau où sont les avocats. C'est encore le lieu où les officiers du ministère public tiennent séance pour recevoir les communications qui les concernent. Et enfin par extension, ce mot s'entend de ces officiers mêmes (*voy.* MINISTÈRE PUBLIC). La Bourse aussi a son parquet, point central où se réunissent les agents de change et où se font les affaires. Dans les salles de spectacle, on appelle quelquefois ainsi un espace compris entre l'orchestre et le parterre, et où l'on pouvait s'asseoir au temps où le public du parterre était encore réduit à se tenir debout. Z.

PARRAIN, MARRAINE. Le parrain (*patrinus*, *pater lustralis*) est celui qui tient un enfant sur les fonts baptismaux au moment solennel où le nouveau-né, lavé de la tache originelle, entre dans la vie chrétienne. Dans la primitive Église, le néophyte était un adulte qui, en renonçant aux œuvres de Satan, connaissait la portée de l'engagement qu'il prenait. Les parrains, alors en nombre illimité, n'étaient que des témoins qui, chrétiens eux-mêmes, s'engageaient à lui servir de guides et de soutiens dans les persécutions qu'il pouvait avoir à subir. Plus tard, quand le calme eut donné à l'Église plus de liberté d'action, on voulut soustraire les enfants au danger de mourir avant d'être reçus dans la communion chrétienne, et l'on commença à leur administrer le baptême avant qu'ils eussent atteint l'âge de raison. Alors le rôle du parrain changea; il dut prendre au nom de l'enfant l'engagement que l'âge de celui-ci ne lui permettait pas de prendre pour lui-même; il devint son protecteur sous le rapport religieux, son père spirituel; et pour que cette paternité eût les traits de la paternité naturelle, on donna aussi à l'enfant une *marraine*. Cependant ces deux paternités ne devaient pas se confondre, et il ne fut pas permis au père d'être parrain de son enfant. Les rapports spirituels que la tenue d'un enfant sur les fonts baptismaux établissait entre le parrain et la marraine furent longtemps un empêchement à ce qu'ils pussent contracter mariage. Cet usage est tombé en désuétude, comme aussi le droit que s'attribuait le prêtre de refuser tel ou tel parrain, sous prétexte que la notoriété publique lui imputait un crime. Comme, dans la primitive Église, le néophyte, en devenant chrétien, prenait le nom de quelque saint personnage qu'il se proposait pour modèle, et ses parrains étaient les premiers à le saluer de ce nom, c'est encore aujourd'hui le parrain qui donne le nom que doit porter l'enfant, son *filleul*, et c'est ordinairement celui d'un des saints du calendrier qui devient par là le *patron* ou le protecteur du nouveau chrétien. Autrefois, à la cérémonie de la Confirmation intervenaient encore un parrain et une marraine différents de ceux qui avaient tenu l'enfant sur les fonts baptismaux, afin que celui-ci eût un plus grand nombre de protecteurs spirituels. Mais les empêchements aux mariages qui résultaient de ces rapports religieux ont fait supprimer cet usage. Les personnes qui ont été parrains ensemble s'appellent vulgairement *compère*, *commère*; les parents donnent le même nom aux parrains de leurs enfants, et *vice versâ*.

Quand on consacre une cloche, cette cérémonie, improprement appelée baptême, donne lieu à un parrainage qui, offert à des autorités plus ou moins élevées, est l'occasion de quelque donation pour l'église.

Dans les cérémonies de chevalerie, le mot *parrain* reprend son acception primitive de témoin. Pour être armé che-

valier, le novice devait être présenté par un parrain ; s'il s'agissait de mettre l'épée à la main dans un combat singulier, les champions se présentaient dans la lice accompagnés chacun de son parrain ; les *parrains du duel* réglaient les conditions du combat dont ils demeuraient les témoins afin que les choses se passassent loyalement. L. G-s.

PARRHASIUS, peintre grec, fils d'Évenor, était d'Éphèse. La date précise de sa naissance est inconnue, mais on sait qu'il fut contemporain de Zeuxis, lequel naquit, au rapport de Pline, la 4e année de la XCVe olympiade (397 av. J.-C.). La peinture était alors un peu en arrière de la sculpture, dont Phidias (*voy.*) tenait la palme. Socrate adressant à Parrhasius, selon sa méthode accoutumée, des questions dont l'ensemble offre une saine critique de l'art, détermina le peintre à joindre à la représentation plastique l'expression du jeu des passions de l'âme. La lutte artistique de Parrhasius et de Zeuxis est connue : celui-ci avait peint des raisins avec tant de vérité que des oiseaux vinrent, dit-on, becqueter la toile. Le tableau que Parrhasius opposait étant apporté, Zeuxis le pria de tirer le rideau qui le couvrait, afin qu'on pût le juger. Ce rideau était la peinture même. Zeuxis s'avoua vaincu, en disant : « J'ai pu tromper des oiseaux, mais vous avez trompé un peintre. » A en croire Sénèque le Rhéteur, Parrhasius voulant représenter le supplice de Prométhée, aurait fait mourir dans les tourments un esclave pour lui servir de modèle : une telle accusation aurait besoin d'être appuyée de preuves ; on en a porté une semblable contre Michel-Ange au sujet d'un Christ en croix ; mais celle-ci est sans doute aussi mal fondée que l'autre. Parrhasius jouit des honneurs et de la fortune. Il fut célèbre dans l'antiquité : Xénophon, Cicéron, Juvénal et beaucoup d'autres auteurs vantent ses ouvrages, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Tibère, au rapport de Suétone, avait dans sa chambre deux tableaux de Parrhasius auxquels il attachait un grand prix. L. G-s.

PARRICIDE (*parricidium*, de *pater*, et *cædere*, tuer). La loi française définit le parricide, le meurtre des pères ou mères légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime. On nomme aussi *parricide* (du latin *parricida*) celui qui commet ce crime.

Solon, en donnant des lois aux Athéniens, avait gardé le silence sur le parricide : pour inspirer plus d'horreur pour ce forfait, il avait supposé qu'il n'était pas possible. A Rome, d'après la loi des Douze Tables (loi 9, ff. *de lege Pompeiâ de parricidiis*), le coupable de parricide était fustigé jusqu'à effusion de sang, enfermé ensuite dans un sac de cuir avec un chien, un coq, une vipère et un singe, puis jeté dans la mer. Dans les lieux éloignés de la mer, le parricide, suivant une constitution de l'empereur Adrien, devait être exposé aux bêtes. Le jurisconsulte Paul, qui écrivait dans le IIIe siècle, dit que de son temps le parricide était brûlé vif ou exposé aux bêtes (*Recept. Sèntent.*, lib. V, tit. 24).

En France, l'ancienne législation ne prononçait aucune peine particulière contre le parricide, qui était ordinairement condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé, et à être ensuite rompu vif, et jeté au feu. De nos jours, tout coupable de parricide est puni de mort. Il est conduit sur le lieu de l'exécution, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il est exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier fait au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et il est immédiatement exécuté à mort. Avant les dernières réformes introduites dans le Code pénal, il avait encore le poing coupé ; mais cela n'a plus lieu maintenant. L'attentat contre la vie ou la personne du roi est puni de la même peine (Code pénal, art. 13 et 86).

La Cour de cassation, par un arrêt du 15 décembre 1814, a décidé que l'art. 299 du Code pénal, qui définit le parricide, est *limitatif*, et qu'en conséquence le meurtre du beau-père n'est pas un parricide comme l'est le meurtre du père. E. R.

PARRY (sir WILLIAM-EDWARD), capitaine de marine connu par ses expéditions au pôle Nord, est le 4e fils du célèbre médecin Caleb Hillier Parry. Né à Bath, le 19 décembre 1790, il gagna déjà

comme cadet, et plus tard comme lieutenant, à bord d'un vaisseau de l'escadre employée au blocus de la flotte française à Brest, l'estime de tous ses chefs, et entre autres de l'amiral Cornwallis. Ayant passé sur la frégate *la Tribune* avec laquelle il partit, en 1808, pour la mer Baltique, il continua à se distinguer dans les fréquents engagements des vaisseaux anglais avec les chaloupes canonnières danoises. Constamment occupé d'observations astronomiques et nautiques, il fut chargé à plusieurs reprises de missions dangereuses et importantes. Ainsi, en 1811, il s'éleva jusqu'au 76° de latitude N. pour protéger les navires employés à la pêche de la baleine. Ce fut à cette époque qu'il publia des règles pour déterminer la hauteur du pôle par l'observation des étoiles fixes. En 1813, il fit, sur le vaisseau *la Hogue*, une croisière de plusieurs années. A son retour d'Amérique, en 1817, il obtint le commandement de *l'Alexandre*, et partit, l'année suivante, avec le capitaine Ross (*voy.*), pour son premier voyage de découverte. En 1819, il s'embarqua de nouveau, mais cette fois comme chef de l'expédition, et hiverna sur l'île Melville. A son retour, au mois de novembre 1820, le Bureau des longitudes de Londres le proposa pour le prix de 5,000 liv. st. voté par le parlement dans le but d'encourager les découvertes dans l'Océan arctique, et un libraire lui paya 1,000 liv. st. le manuscrit de la description de son voyage (trad. fr., Paris, 1821, in-8°, avec 2 cartes; le précédent voyage, qui compte parmi ceux du capitaine Ross, a également été traduit, Paris, 1819, in-8°). En 1821, Parry entreprit avec le capitaine Lyon une troisième expédition au pôle Nord, qui dura trois ans (*voir* son *Journal d'un second voyage pour la découverte du passage nord-ouest*, 1821-23, Londres, 1824, in-4°, grav., avec un *appendice*). L'année même de son retour, il s'embarqua pour un quatrième voyage au pôle. Il passa l'hiver dans la baie du Prince-Régent, sous le 71° de latitude; mais la perte du *Fury* le força à hâter son retour (*voir* son *Journal d'un troisième voyage*, etc., 1824-25, Londres, 1826, in-4°). Un des résultats les plus importants de ses expéditions, est d'avoir déterminé la position du détroit qui sépare le Grœnland de l'Amérique, et qui a été nommé détroit de Barrow en l'honneur du géographe qui avait tracé le plan de ces voyages. La cinquième expédition de Parry, entreprise le 25 mars 1827, avait pour but de s'avancer en traîneau depuis le Spitzberg jusqu'au pôle Nord; mais elle échoua complétement (*voir* son *Récit d'un voyage à la recherche du pôle Nord*, Londres, 1828). Le capitaine Parry n'est pas seulement un hardi navigateur, c'est encore un homme plein d'esprit et de prudence. Il l'a prouvé par l'excellence des mesures qu'il avait prises pour conserver la santé et la gaîté de son équipage pendant les longues nuits qu'il devait passer au milieu des glaces. Au mois de juin 1829, il partit comme commissaire de la Société agricole de l'Australie pour Port-Stephens, à 90 milles anglais au nord de Sidney, et fut remplacé comme hydrographe de l'amirauté par le capitaine Beaufort. Une édition portative de ses voyages a été publiée sous le titre : *Quatre voyages au pôle Nord* (Londres, 1833, 5 vol). — Son frère, Charles-Henri Parry, médecin à Bath, s'est fait un nom par plusieurs ouvrages sur la médecine et l'économie politique. *C. L.*

PARSES, Parsis, *voy.* Ghèbres, Feu (*culte du*), Farsistan, Perse et Persane (*langue*).

PARTAGE, division qui se fait entre plusieurs personnes de biens qui leur appartiennent en commun, soit comme cohéritiers, soit comme copropriétaires à quelque titre que ce soit. On fait le partage d'une succession, d'une communauté, d'une société (*voy.* ces mots), et des choses particulières qui sont indivises entre ceux auxquels elles appartiennent.

Il est de principe général, en cette matière, que nul n'est contraint de demeurer dans l'indivision. On peut seulement convenir de suspendre le partage pendant cinq ans. Lorsque les parties sont majeures, le partage peut être fait dans la forme et par tel acte qu'elles jugent convenables. S'il y a parmi elles des mi-

neurs ou des interdits, le partage doit alors avoir lieu en justice, suivant les règles prescrites par la loi. Les copartageants demeurent garants, les uns envers les autres, des troubles et évictions qui procèdent d'une cause antérieure au partage. La rescision du partage peut être demandée pour cause de dol, d'erreur de droit, et de lésion de plus du quart.

En parlant des opinions, des votes, des suffrages, d'une assemblée, d'une compagnie délibérante, on dit qu'il y a *partage*, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Quand, dans un tribunal français, les juges sont partagés d'opinions, l'affaire est plaidée de nouveau devant le tribunal, dont la composition est modifiée par l'adjonction de nouveaux juges. E. R.

PARTAGE DE LA POLOGNE, *voy.* Pologne.

PARTERRE. C'est ainsi qu'on désigne la partie d'un jardin (*voy.*) consacrée plus spécialement à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. Les arbres, qui nuiraient à celles-ci en interceptant leur soleil, sont généralement exclus des parterres; mais les arbustes, à cause de leur taille peu élevée, y sont admis et soignés. Les dessins de parterre sont très variés; cependant ils peuvent être compris dans les deux catégories dont il a été parlé au mot Parc, de *jardins français*, à lignes le plus souvent droites, à dispositions symétriques, à plates-bandes bordées de buis ou de gazon; et de *jardins paysagers*, à lignes courbes, à dispositions moins régulières, mais où, suivant l'expression du poëte, « un beau désordre est un effet de l'art. » Toutes les fleurs peuvent être admises dans un parterre; il faut seulement les changer quand leur temps est passé et les remplacer par des fleurs d'une autre saison. Ce qui est surtout important pour le plaisir des yeux, c'est de savoir combiner leurs couleurs. Dans ce but, nous ne saurions trop recommander l'excellent ouvrage de M. Chevreul : *De la loi du contraste simultané des couleurs*, où il a traité ce sujet d'après les principes scientifiques et avec cette hauteur de vues qui caractérise le vrai savant.

Au théâtre, on nomme *parterre* le rez-de-chaussée de la salle, la partie comprise entre l'orchestre et le pourtour des loges. C'est au parterre que se plaçaient, dans le siècle dernier, les beaux-esprits qui allaient au théâtre pour juger la pièce. C'était leur faveur que recherchaient surtout l'auteur et l'acteur. Quoique les spectateurs assis au parterre soient peut-être aujourd'hui des juges moins compétents, leurs décisions n'en sont pas moins souveraines. La sympathie est plus vive dans cette partie de la salle où l'on est plus rapproché les uns des autres; là l'opinion se dessine d'une manière plus tranchée et plus rapide. Aussi, est-ce toujours au parterre que s'adresse l'acteur. L. G-s.

PARTHÉNIUS, poëte grec, était de Nicée en Bithynie. Dans la guerre contre Mithridate, il tomba au pouvoir des Romains et fut conduit à Rome comme esclave. Par ses talents, il y recouvra la liberté. Virgile l'eut pour maître, et l'on croit que le *Moretum* est une imitation d'un de ses poëmes. Ovide aussi lui a, dit-on, emprunté l'idée et le titre de ses *Métamorphoses*. Nous n'avons plus de ce poëte qu'un petit ouvrage; encore est il en prose, Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, *Narrationes amatoriæ*. Parthénius l'a dédié au Gallus de la X^e^ églogue de Virgile, poëte élégiaque, pour qu'il y trouvât des sujets d'élégie. Ce sont, en effet, des contes d'amour qui pour la plupart se terminent par de sinistres péripéties. Ce qui en augmente l'intérêt et le prix, c'est qu'ils sont empruntés à des mythographes et à des poëtes plus anciens, ou à des fables milésiennes (*voy.*), et qu'on peut les regarder comme les premières ébauches des romans grecs. Les meilleures éditions de Parthénius sont celles de Legrand et Heyne, Gœtt., 1798, et de Westerman, ... 1843. F. D.

PARTHÉNON, temple de Minerve, ainsi nommé de παρθένος, vierge, *voy.* Athènes (T. II, p. 468) et Acropolis.

PARTHÉNOPE, *voy.* Sirènes et Naples.

PARTHES. Sous le nom de *Parthie*, dans le sens le plus étendu, les anciens comprenaient tous les pays situés entre l'Euphrate, l'Oxus, la mer Caspienne et la mer des Indes, sur lesquels dominaient

les Parthes. Dans un sens plus restreint, on ne désignait sous ce nom que le petit pays dont les Parthes étaient originaires, la *Parthyène*, bornée par l'Hyrcanie, l'Arie, la Caramanie et la Médie; contrée montagneuse dans la partie nord-ouest du Khoraçan actuel. Quelquefois on étendait ce nom à toute la partie septentrionale de la Perse, c'est-à-dire à l'Hyrcanie (aujourd'hui Masenderan, Djordjan et Korkan), à la Parthyène proprement dite, célèbre par ses chevaux, à l'Arie (une partie du Khoraçan), à la Margiane (partie orientale), à la Bactriane (ou la partie méridionale de la Boukharie), et aux pays arrosés par le Paropamisus (les environs de Kandahar), à la Drangiane (Sedjestan), à l'Arachosie et à la Sogdiane (partie septentrionale de la Grande-Boukharie). Dans les temps les plus reculés, les Parthes étaient connus comme un peuple sauvage qui descendaient des Scythes (*voy.*). La polygamie était en usage chez eux. Ils ne combattaient qu'à cheval, étaient renommés pour leur adresse à lancer les flèches, et redoutés surtout dans la fuite. Ils furent soumis successivement aux Perses, aux Macédoniens et aux Syriens. Sous Antiochus II, Arsacès ou Archag prit les armes, chassa les Syriens et étendit ses conquêtes sur les pays voisins. Telle fut l'origine du royaume des Parthes sur lequel régnèrent, depuis l'an 156 av. J.-C., les Arsacides (*voy.*) *, et dont la capitale était Seleucias, puis Ctésiphon, ville bâtie par Vardanes sur la rive orientale du Tigre. Défaits dans divers combats par les Romains, les Parthes restèrent toujours formidables. Ils anéantirent l'armée de Crassus (*voy.*) l'an 53 av. J.-C. Trajan, il est vrai, leur enleva quelques provinces, mais lui-même et son successeur Adrien durent les leur rendre. Enfin, l'an 214 de notre ère, une révolte provoquée par le Perse Artaxerxès, fils de Sassan, renversa du trône les Arsacides et soumit aux Sassanides (*voy.*), en 229, toute l'Asie moyenne. *C. L.*

PARTI. Ce mot, dérivé de *partir*, qui signifiait autrefois séparer, s'emploie pour désigner ces grands fractionnements d'opinion qui se forment dans les sociétés et dans les états. Quand ils se rattachent à de graves dissidences sociales, politiques ou religieuses, ils amènent des guerres civiles, des schismes, des luttes plus ou moins violentes (*voy.* Aristocratie et Démocratie, Patriciens et Plébéiens, Guelfes et Gibelins, *guerres des deux* Roses, Jacobites et Orangistes, Ligue, Fronde, Dogme, Schisme, Hérésie, *Église* Gallicane, Protestantisme, etc.); s'il ne s'agit que d'intrigues coupables, de menées ambitieuses, on les caractérise de préférence par le mot de *faction* (*voy.* Bourguignons, Armagnacs, Maillotins, *faction des* Chapeaux, etc.). Celui de parti s'applique plus particulièrement aux manifestations qui sont le produit naturel, spontané, légitime, du conflit des opinions et des intérêts, dans toutes les matières sur lesquelles peuvent s'exercer l'activité et la liberté de l'esprit humain. C'est ainsi que, dans notre ancienne monarchie, on distinguait le parti de la cour, celui de l'opposition, le jansénisme (*voy.* ces mots), etc. L'Angleterre a eu de bonne heure le parti des whigs et celui des tories (*voy.* ces mots), ou, en d'autres termes, le parti du mouvement et celui de la résistance, qui, sous des dénominations diverses, se retrouvent à toutes les époques et dans tous les pays. Plus tard, les radicaux, les chartistes, sont venus renchérir sur la première de ces opinions. Les États-Unis d'Amérique virent naître, avec leur indépendance, les partis des fédéralistes et des démocrates, et plus tard ceux du droit des États et des nullificateurs (*voy.* Jackson, Jefferson), qui n'en sont qu'une transformation. La révolution de 1789 multiplia chez nous les dénominations de partis : monarchistes, républicains, girondins, jacobins, montagnards, thermidoriens, fédéralistes, etc. (*voy.* la plupart de ces mots). A l'unanimité apparente de l'empire ont succédé, sous la Restauration, les partis royaliste, bonapartiste, libéral. Depuis 1830, on a vu surgir le parti du mouvement et celui de la résistance, le parti républicain, celui désigné sous le nom de carliste ou légitimiste, sans

(*) Sur l'histoire des Parthes, *voir* en outre *l'Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 2e partie, t. IV, p. 330; et Heeren, *Manuel de l'histoire ancienne*, or. allem., p. 382-90.

compter ces innombrables produits de la fermentation du moment qu'on a vu se multiplier sous les noms de partis communiste, social, humanitaire, néo-catholique, etc. Nous avons emprunté à des pays voisins certaines dénominations politiques se rattachant à des noms propres : orangistes, christinos, espartéristes, etc.

Il y a aussi des partis philosophiques et littéraires. Ainsi, nous avons eu successivement, en France, celui des réalistes et des nominaux, celui des anciens et des modernes (*voy.* PERRAULT, DACIER, LAMOTTE), celui des encyclopédistes, enfin celui des romantiques et des classiques (*voy.* ces mots). R-Y.

PARTIALITÉ, IMPARTIALITÉ, *voy.* JUSTICE.

PARTIBUS (IN) INFIDELIUM, *voy.* ÉVÊQUE.

PARTICIPE. Le participe est un mode du verbe qui présente son idée propre sous une forme attributive : *étant*, *lisant*, *lu*, *frappé*. C'est pour cela qu'on a dit que le participe était un *adjectif verbal* ; c'est pour cela aussi qu'on lui a donné le nom de *participe*, comme participant de deux natures de mots ; c'est pour cela enfin que les modifications du participe, bien qu'il fasse partie du verbe, sont celles d'un adjectif, savoir : des nombres, des genres et même des cas dans les langues qui admettent cette forme.

Il y a des langues fort riches en participes : le grec ancien, par exemple, en a quatre à chaque voix, ce qui fait douze en tout ; il est vrai que sur ce nombre plusieurs confondent ou leurs formes ou leur signification, et par conséquent cette richesse est plus apparente que réelle.

Le latin reconnaît deux participes à l'actif, et deux au passif ; et le sens de ces temps est parfaitement déterminé : *legens*, lisant ; *lecturus*, devant lire ; *lectus*, lu ; *legendus*, devant être lu ; voilà certainement quatre formes bien nettes, et qui ne peuvent offrir à l'esprit aucune confusion. Dans les verbes déponents, le dernier de ces quatre participes a seul le sens passif ; les trois autres ont le sens actif, et indiquent respectivement les trois temps principaux, savoir : le présent, *imitans*, imitant ; le passé, *imitatus*, ayant imité, et le futur, *imitaturus*, devant imiter. Le quatrième est passif, *imitandus*, devant être imité.

Le français est moins riche que les langues anciennes ; il n'a que deux participes, l'un qu'on appelle *présent*, comme *lisant*, *aimant* ; l'autre qu'on nomme tantôt *passé*, tantôt *passif*, comme *lu*, *aimé*, *venu*.

Rien n'est plus simple que cette distinction. L'emploi de ces participes dans le langage ne l'est pas à beaucoup près autant ; il donne naissance à des difficultés d'orthographe assez considérables, et que nous ne pouvons exposer dans leurs détails ; nous nous bornerons à faire bien comprendre le principe philosophique d'après lequel ces difficultés doivent être résolues : les exceptions ne peuvent être recueillies que dans des traités spéciaux*.

1° *Participe présent.* Le participe présent est de sa nature un adjectif : comme tel, il s'accorde avec son substantif ; exemple : *une eau dormante*, *des exemples frappants.* Cette règle subsiste à plus forte raison si le participe, par le retranchement habituel de son substantif, est pris substantivement lui-même ; exemple : *les descendants de Clovis*, etc. Il n'en est pas de même quand le participe est suivi d'un complément : par analogie avec le verbe dont il retient alors toute la signification, on lui donne la forme absolue et invariable ; exemple : *une femme lisant un livre*. Le participe, même sans complément, est encore invariable s'il exprime une action présente et non un état habituel ; exemples : *une femme chantant*, *des élèves travaillant.* Cette distinction est fondamentale pour déterminer, dans les circonstances ordinaires, si l'on donnera au participe la forme variable ou la forme invariable. Quand il s'agit d'un état habituel, la nature adjective l'emporte, et le participe s'accorde avec son sujet ; quelques

(*) *Voir* surtout le *Traité du participe* de Bescher, et celui, non moins estimable, de M. J.-B. Dessirier.

grammairiens réservent pour ce cas le nom spécial d'*adjectif verbal* au participe. Quand, au contraire, il s'agit d'une action présente, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de complément exprimé, c'est la nature verbale qui domine, et l'on ne fait pas varier le participe.

On remarque que le participe précédé de la négation *ne*, ou de la préposition *en*, a toujours ce sens actuel qui doit le rendre invariable. Sous cette dernière forme, le participe s'appelle quelquefois *gérondif* (*voy.* ce mot).

2° *Participe passé*. Le participe passé étant de sa nature un adjectif, il s'accorde avec le substantif qui le précède immédiatement et auquel il se rapporte; exemple : *une chemise déchirée*, *des tiroirs ouverts*.

Avec le verbe *être*, il faut encore employer la forme adjective et variable, car ce verbe ne fait rien à la phrase qui joindra l'adjectif au substantif; exemple: *elle est venue*, *ils sont venus*. Il en est de même après beaucoup d'autres verbes, parce que c'est l'inversion seule qui empêche le participe de se trouver après le nom qu'il détermine.

Avec le verbe *avoir*, on emploie tantôt une forme variable, *la femme que j'ai vue*, tantôt une forme invariable, *j'ai vu cette femme*. La raison logique de de cette différence est bien simple : c'est que, *vu*, dans les deux cas, n'est pas le même mot; il est *substantif abstrait*, ou *infinitif passé* dans le dernier exemple, et *adjectif* ou *participe* dans le premier. Cette explication demande à être prise d'un peu plus haut.

Nos participes passés, en général, viennent, avec les contractions habituelles à notre langue, du participe passif latin correspondant : aimé, d'*amatus*; fini, de *finitus*, etc. Or, dans la langue latine, les participes passifs, se prenaient substantivement sous les noms de *gérondif* et de *supin* (*voy.*). Sous cette forme, ils avaient la force d'un *nom verbal*, ou, ce qui est la même chose, le sens d'un infinitif; et en effet, c'est presque toujours par ce mode qu'on les traduit en français. La forme du supin et celle du participe neutre étaient donc absolument semblables, et cette similitude a passé naturellement dans toutes les langues de l'Europe moderne qui ont tiré de ces deux temps leur infinitif passé et leur participe passé. Leur nature et leurs fonctions dans le langage n'en sont pas moins très différentes, l'un (l'infinitif passé), étant un vrai substantif abstrait, et comme tel invariable, tandis que l'autre est un pur adjectif, et prend le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte. Le premier est d'ailleurs actif, et toujours passé; exemple : *j'ai blessé mon ennemi*. Le second est passif et indique une chose faite, mais qui dure encore, comme *je suis blessé*. Maintenant, et voilà le point précis de la difficulté, le verbe *avoir*, étant un verbe de possession, veut un substantif pour complément : or le substantif c'est ici l'infinitif passé; vous écrirez donc avec la forme invariable : *il a chanté*, *elle a chanté cette romance*. Mais si ce verbe *avoir* a déjà un complément nominal exprimé, ce n'est plus qu'un attribut qu'il faut à ce nom; on reprendra donc le participe et l'on dira : *il nous a toujours aimés*, etc.

Dans les verbes pronominaux à complément direct, la règle est la même, quoique le verbe *avoir* n'y paraisse pas, parce qu'il est toujours sous-entendu; exemple : *cette femme s'est blessée*, c'est-à-dire, *a blessé soi-même*; elle est à l'égard d'elle-même comme une autre personne qui l'aurait blessée. L'analyse amène donc la même concordance. Si le verbe n'a qu'un complément indirect, ce complément n'étant pas celui du verbe *avoir*, mais bien celui de l'infinitif qui s'y trouve joint, il faut nécessairement prendre la forme invariable, exemple : *ces livres nous ont servi*, c'est-à-dire, *ont servi à nous*; en effet, on ne peut pas dire que *nous avons été servis* par ces livres. Vous écrirez au contraire : *ce domestique nous a servis*, parce que *servir* dans ce sens prend un complément direct, et que vous voulez faire entendre que nous avons été *servis* par lui.

Le nom *en* placé devant un verbe n'est jamais pour lui qu'un complément indirect; il ne peut donc par lui-même, à moins qu'il n'y ait un autre régime

direct, faire employer que l'infinitif passé ou la forme invariable : *j'en ai fait* (des vœux) *contre toi* (Corneille). On dirait au contraire : *les avantages que j'en ai tirés* (de cette étude), parce que *tirés* se rapportent à *que* représentant les avantages.

La plupart des verbes intransitifs n'ont pas, à proprement parler, de participe passif ; ils n'ont que l'infinitif passé, ce que l'on reconnait facilement à ce que cette forme du verbe ne peut se construire directement avec le verbe *être ;* il faut donc, quelle que soit la tournure de la phrase, employer l'infinitif (invariable), et l'on écrira *les deux années que la guerre a duré*, puisqu'on ne peut pas dire que des années *sont durées*, etc. Les verbes impersonnels sont dans le même cas, on écrira : *les soins qu'il a fallu pour cette affaire*. Par analogie, les verbes pris impersonnellement, comme *il y a*, *il fait*, *cela fait*, emploient, dans des phrases semblables, l'infinitif invariable, au lieu du participe passé que demanderait la syntaxe ordinaire : *les chaleurs qu'il y a eu*.

Telles sont les règles générales relatives à nos participes ; elles sont les unes et les autres fondées sur une logique assez subtile pour qu'on éprouve au premier aspect quelque embarras à s'en rendre compte, embarras dont la réflexion triomphe cependant assez facilement. B. J.

PARTICULE. Ce diminutif du mot *partie* sert à désigner en grammaire un petit mot indéclinable, ou une portion de mot qui ne représente pas une idée complète. Si la particule est un mot, elle sert d'ordinaire à mettre en rapport ce qui suit avec ce qui précède. Lorsqu'elle est partie de mot, elle ajoute à la signification primitive du mot simple auquel elle s'adapte, une idée accessoire dont elle est le signe. *Si*, *quand*, *de*, sont des particules de la première espèce. Les particules qui entrent dans la composition des mots français viennent pour la plupart du latin : tels sont *ad* (vers), dont le *d* se modifie d'après la lettre qui suit (par exemple, dans *apporter*), ou se supprime (dans *avocat*, pour advocat) ; *ex* (de, exprimant *sortie*) ; *cum* (avec), qui devient en français *con* (conférence), et assimile sa dernière consonne (dans *collection*, pour conlection) ; *dis* (qui marque l'écartement), etc. Trois particules françaises seulement, *ci*, *là*, *dà*, se placent après le mot simple : *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*. L. G-s.

PARTIE. En terme de pratique, on appelle ainsi celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant. Les *parties contractantes* sont les personnes qui s'engagent les unes envers les autres. On désigne sous le nom de *partie publique* les fonctionnaires qui, dans un procès criminel, agissent dans l'intérêt de la vindicte publique (*voy.* MINISTÈRE PUBLIC), et l'on entend par *partie civile*, la personne qui, ayant éprouvé un dommage par l'effet d'un crime ou d'un délit, en poursuit la réparation. Les plaignants ne sont pas réputés parties civiles s'ils ne le déclarent formellement, soit par la plainte, soit par acte subséquent, ou s'ils ne prennent, par l'une ou par l'autre, des conclusions en dommages et intérêts. La *prise à partie* est l'action civile que l'on dirige contre un magistrat de l'ordre judiciaire, pour le faire déclarer responsable du tort qu'il a causé dans l'exercice de ses fonctions. Les juges peuvent être pris à partie : 1° s'il y a dol, fraude ou concussion, qu'on prétendrait avoir été commis, soit dans le cours de l'instruction, soit lors des jugements ; 2° si la prise à partie est expressément prononcée par la loi ; 3° si la loi déclare les juges responsables, à peine de dommages et intérêts ; 4° s'il y a déni de justice. Le mode de procéder en cette matière est réglé par les art. 509 et suiv. du Code de procédure. E. R.

PARTIES DU DISCOURS, *voy.* MOT et GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

PARTISANS (GUERRE DE). Pour seconder les opérations générales de son armée, un chef habile emploie souvent de petits corps de troupes composés la plupart du temps de volontaires, et destinés à couvrir ses mouvements ou à éloigner l'ennemi. Un chef de partisans peut rendre de grands services s'il est actif et rusé. Il est reconnu officiellement par le général en chef qui lui donne un

passeport, afin qu'en toute circonstance il soit soumis aux lois de la guerre. La guerre de partisans est d'une utilité incontestable dans les pays de défilés et de montagnes. Dans les dernières campagnes d'Italie et d'Espagne (*voy.* GUERILLA), plusieurs hommes se sont fait un nom comme chefs de partisans, et ont mérité d'être incorporés dans l'armée avec des grades dignes de leurs talents militaires. Cette guerre entraîne du reste des excès de toute nature (*voy.* CORPS FRANC). Autrefois, on appelait *parti bleu* une petite troupe de soldats maraudeurs qui infestaient indifféremment pays ami ou ennemi pour piller le paysan. Les soldats attrapés ainsi, *en parti*, étaient pendus sans rémission. D. A. D.

PARTITION. Tout morceau de musique à plus d'une partie peut se produire au lecteur sous deux formes : 1° chaque partie est écrite sur deux feuilles séparées que l'on distribue aux exécutants, et qui suffisent à chacun d'eux, puisqu'ils n'ont besoin de lire que ce qu'ils exécutent ; la musique, ainsi copiée ou gravée, est dite *en parties séparées ;* 2° toutes les parties d'une pièce de musique sont écrites l'une au-dessous de l'autre, de telle façon que les mêmes mesures enfermées dans les *stanguettes* ou barres de division qui se prolongent verticalement d'une portée à l'autre, se correspondent dans toutes les parties, et que l'on puisse voir d'un coup d'œil l'harmonie qu'elles forment entre elles ; c'est ce qu'on appelle *partition*. Dans cette disposition, une seule page comprend autant de portées qu'il y a de parties, et toutes ces portées sont réunies à la marge au moyen d'une *accolade* ou d'un double trait ; une accolade plus petite désigne quelquefois les portées des premier et second violons, ou bien les parties vocales. On indique au commencement de la première accolade le nom des instruments employés, à la portée respective de chacun. A l'égard de l'ordre dans lequel les parties doivent être échelonnées, chaque compositeur l'établit à sa guise, mais il est certaines règles dont aucun ne s'écarte : ainsi, l'on rapproche toujours autant que possible les trois masses formées par les voix, les instruments à cordes et les instruments à vent.

La lecture des partitions des grands maîtres, et même la mise en partition de leurs œuvres, est une des meilleures études auxquelles les élèves en composition puissent s'appliquer ; c'est même le seul, ou du moins le plus rapide moyen d'acquérir la connaissance de l'instrumentation (*voy.*), et de découvrir quantité de secrètes combinaisons qui amènent les plus heureux effets, et dont à une simple audition il n'est pas possible de se rendre bien compte.

Outre les *grandes* partitions, on fait souvent en musique usage des partitions *réduites*. On y conserve les parties vocales telles qu'elles sont, en s'efforçant de reproduire, au moyen du piano, les dessins et les effets des instruments. Les chefs d'orchestre se servent d'une autre sorte de partition réduite, qu'ils font établir selon leurs habitudes particulières, mais qui, le plus généralement, se disposent sur trois portées, l'une offrant la partie du violon principal, l'autre les entrées des différents instruments, et la troisième les entrées des parties vocales. J. A. DE L.

PARURE, ce qui sert à parer, ce qui s'ajoute en guise d'ornement aux ajustements plus ou moins indispensables. La beauté, dit-on, n'a pas besoin de parure. Ce mot s'emploie quelquefois au figuré ; c'est dans ce sens que l'on dit : La modestie est la plus belle parure d'une jeune personne. On appelle *parure* de diamants, ou de rubis, une garniture disposée de manière à servir d'ornement à la toilette. Toutes les pièces en sont assorties et plus ou moins nombreuses suivant le goût du jour, la modes en repoussant quelquefois d'anciennes et en admettant de toutes nouvelles. Le plus souvent cependant une parure se compose d'une paire de boucles d'oreilles, d'une broche et d'un collier ou d'un bracelet. Telle n'était pas la parure de Cornélie (*voy.*) : toutefois il faut avouer que celle des femmes un peu plus jalouses qu'elle de plaire n'exclut pas toujours la sienne. D. A. D.

PAS, mouvement qu'on fait avec le pied, en donnant aux jambes plus ou

moins d'écartement. Cet écartement lui-même est devenu une mesure chez différents peuples. Le pas des Romains était très grand, c'était l'unité de leurs mesures itinéraires : aussi le nom de mille provient-il du latin *mille passus*.

En chorégraphie, on entend par *pas* les différentes manières de conduire ses pieds en dansant, et, en généralisant, on l'emploie pour désigner un ensemble de plusieurs mouvements réunis constituant une espèce d'action chorégraphique. Les principaux pas, éléments de la danse, sont : le pas *droit*, qui se fait en ligne droite ; le pas *ouvert*, qui se fait en écartant un pied de l'autre en forme de demi-cercle ; le pas *battu*, qui consiste à passer une des jambes par-dessus ou par-dessous l'autre, avant de poser le pied à terre ; le pas *tourné* ou *tour de jambes*, qui se fait en décrivant un cercle entier avant de poser le pied en avant ou en arrière. Plusieurs autres pas se font avec un mouvement du genou, tels que le pas *relevé*, qui s'exécute, lorsqu'après avoir plié au milieu du pas, on se relève ensuite ; le pas *coupé*, ou simplement le *coupé*, qui consiste à faire succéder un mouvement plus lent à un premier pas fait en pliant ; le pas *dérobé*, dans lequel les deux pieds agissent en même temps et en sens opposé ; le pas *glissé*, plus grand et plus prolongé que le pas ordinaire ; le pas *chassé*, qui se fait en pliant avant de mettre le pied en mouvement. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les pas dont se compose la danse. Nous nous contenterons de citer les noms de ceux dont on faisait usage autrefois, et à la tête desquels figurait le pas de menuet ; venaient ensuite les pas de courante, de bourrée, de gavotte, de branle (*voy.* ces mots), etc. Aujourd'hui on désigne dans nos ballets ou dans nos opéras, sous les dénominations de pas *seul*, pas *de deux*, *de trois*, les pas qui se dansent à un, deux, trois, etc., et qui se composent d'une multitude de mouvements artistement coordonnés ensemble. *Voy.* Ballet, Danse, etc. D. A. D.

PASCAL I-II, *voy.* Papes.

PASCAL (Blaise), un des plus grands hommes de l'un des plus grands siècles, naquit à Clermont, le 19 juin 1623. Sa première année, passée dans une excessive langueur, semblait devoir se terminer par une mort infaillible, lorsque son grand-père, s'adressant à une femme qu'on soupçonnait d'avoir jeté un *sort* sur l'enfant, lui fit faire une espèce de cataplasme magique, au moyen duquel le petit Blaise fut sauvé *. Ainsi, la superstition s'assit à son berceau, comme elle lui imposa des amulettes à la fin de sa courte vie.

Il avait à peine trois ans quand il perdit sa mère. Étienne Pascal, son père, premier président à la cour des aides de Clermont, homme très versé dans les sciences et dans les belles-lettres, résolut de s'occuper lui-même de son éducation, et Blaise Pascal n'eut jamais d'autre maître. En 1631, Étienne vendit sa charge, et vint s'établir à Paris pour s'occuper exclusivement de son élève. Son plan d'études, parfaitement raisonné, eut un plein succès. L'enfant n'apprit rien sans motifs, et s'accoutuma à trouver lui-même des réponses satisfaisantes à la plupart de ses pourquoi ? « Une fois, entre autres, dit M^me^ Périer, sa sœur, quelqu'un ayant frappé à table un plat de faïence avec un couteau, il prit garde que cela rendait un grand son, mais qu'aussitôt qu'on eut mis la main dessus, cela l'arrêta. Il voulut en même temps en savoir la cause, et cette expérience le porta à en faire beaucoup d'autres sur les sons. Il y remarqua tant de choses, qu'il en fit un traité à l'âge de 12 ans, qui fut trouvé tout-à-fait bien raisonné. » C'était le temps marqué par son père pour qu'il commençât le grec et le latin. Un instinct extraordinaire portait l'enfant vers la géométrie ; mais Étienne cacha tous ses livres de mathématiques, et les promit comme une récompense pour le temps où Blaise saurait suffisamment les langues grecque et latine. Toutefois, importuné de ses demandes réitérées, il lui dit sèchement que la géométrie enseigne à faire des figures justes et à trouver les proportions qu'elles ont entre elles. C'en fut assez !

A quelque temps de là, Étienne le

(*) *Mémoire sur la vie de Pascal*, par Marguerite Périer, sa nièce.

surprit au moment où il cherchait l'explication de la 32e proposition d'Euclide. Quel fut le ravissement du père, quand il apprit par quelles *barres* et par quels *ronds* son fils en était arrivé à ce point sans livre et sans maître! Il en fut *épouvanté*, dit Mme Périer; et il courut pleurer de joie chez son ami Le Pailleur. De ce moment, il donna Euclide à son fils, mais seulement à ses heures de récréation. Il l'admit aux conférences qu'il avait chaque semaine avec les Mersenne, les Carcavi, les Roberval, etc., dont les réunions furent le berceau de l'Académie des Sciences, régulièrement établie en 1666. Le génie extraordinaire de Pascal pour les mathématiques se développa rapidement dans la compagnie de tels hommes. Souvent, il les étonna par ses observations sur les ouvrages qui leur étaient soumis; et à 16 ans, il leur apporta son *Traité des sections coniques*. Descartes, à qui l'on montra cette théorie, où 400 corollaires sont déduits d'un seul théorème, refusa constamment de croire qu'elle fût de Pascal fils; il l'attribua au père ou à Désargues.

Cependant, après une petite persécution dont nous supprimons les circonstances, Étienne fut nommé par Richelieu à l'intendance de Rouen, place qu'il remplit pendant sept années. Blaise, qu'il chargea des calculs, fit d'incroyables efforts pour découvrir des moyens d'abréviation. Enfin, il dut à son génie et à sa patience l'invention de la fameuse *Machine arithmétique*, décrite en tête du 4e volume de ses OEuvres (éd. de 1779), et par Diderot, dans le t. Ier de l'Encyclopédie (*voy.* *machine à* CALCULER). Pascal n'avait encore que 19 ans. De cette époque date la série d'infirmités qui, de son aveu, ne lui laissèrent plus un jour sans douleur.

Dans les intervalles, il ne cessa de se livrer aux plusactives contentions del'esprit. L'espace nous manque pour entrer dans le détail de ses découvertes scientifiques : on n'en pourrait faire apprécier l'importance qu'en retraçant le tableau des connaissances en mathématiques et en physique au temps de Pascal. Contentons-nous de rappeler ceux de ses travaux qui attirèrent le plus l'attention, et qui lui firent le plus d'honneur : ses *traités de l'Équilibre des liqueurs* et *de la Pesanteur de l'air;* son *triangle arithmétique*, dont les propriétés lui découvrirent les bases de la *théorie des probabilités;* sa *solution des problèmes de la roulette*. Nous ne parlons pas de la *vinaigrette*, sorte de brouette traînée à bras d'hommes, ni du *haquet*, charrette à longs brancards, combinaison du levier et du plan incliné, ni de l'*omnibus*, ni de la *presse hydraulique*, dont l'invention fut attribuée à Pascal. Quelle que soit l'importance de ces découvertes, nous cherchons de préférence, ainsi que M. Villemain, la grandeur de l'esprit humain dans ces monuments de haute raison et d'inimitable éloquence, qui parlent à tous les siècles, et transmettent à l'avenir l'homme de génie tout entier. Dans les sciences exactes, dit ce judicieux critique, la découverte se sépare, pour ainsi dire, de l'inventeur; elle se corrige, s'étend, se perfectionne, par d'autres mains, et devient un simple chaînon dans l'ordre successif des vérités que doit découvrir la patience des siècles; mais l'écrivain qui a gravé par l'éloquence de grandes pensées ou de généreux sentiments a tout fait en une fois, et demeure lui-même immortel avec son ouvrage. Le génie de Pascal a rempli ces deux conditions : ses œuvres scientifiques sont des chaînons dépassés depuis longtemps; ses œuvres littéraires sont des monuments que l'oubli ne saurait atteindre.

Mais quelles circonstances amenèrent le jeune géomètre à s'occuper de philosophie, de religion et de controverse? Nous n'avons pas dit encore qu'Étienne Pascal l'avait élevé chrétiennement, et qu'il lui avait inculqué cette maxime, que tout ce qui est l'objet de la foi ne saurait l'être de la raison. Toutefois, le domaine de la raison est si vaste, et ses limites si arbitraires, que Blaise Pascal, passionné pour la vérité, la demanda avec ardeur à tous les systèmes, se lassa de l'inutilité de ses poursuites, et s'attachant au drapeau de Montaigne, flotta comme ce grand homme à tous les vents du scepticisme. Ce doute fatal fit son désespoir. Doué d'une vigueur de pensée qu'accroissait encore l'imagination la

plus puissante, il essayait souvent de s'arracher cette robe de Nessus : vaine tentative ! Alors, il eut recours à la dévotion. A 24 ans, il quitta les livres de philosophie pour des livres de piété; il prêcha les réformes dans la maison paternelle; il détermina sa sœur Jacqueline, douée de talents littéraires et des qualités recherchées du monde, à se faire religieuse de Port-Royal; son zèle le porta même jusqu'à dénoncer le P. Saint-Ange, qui n'attirait pas tous les curieux par son enseignement philosophique, comme le dit M^me^ Périer, mais qui s'était permis, dans une maison privée, comme le dit M. Cousin, une explication hasardée des saints mystères; il poursuivit ce pauvre religieux jusqu'à ce qu'il eut fait une rétractation.

Son ardeur à convertir les autres et ses rigueurs envers lui-même ne rétablirent point sa santé, qui était déplorable. Seulement, après avoir essayé de tous les remèdes, les médecins, le voyant un peu mieux, lui conseillèrent les distractions, et le déterminèrent à voir le monde. Pascal se trouva si bien de ce nouveau régime, qu'il voulut se marier; mais sa sœur, la religieuse, lui fit de telles remontrances sur les dangers du siècle, qu'il résolut de le quitter. Une aventure qui lui arriva dans le même temps acheva de l'y déterminer. Il courait en fête avec quelques amis dans un carrosse à quatre chevaux; les deux premiers chevaux prennent le mors aux dents avant de passer le pont de Neuilly, qui n'avait pas de garde-fous; au moment où ils se précipitent dans la rivière, les traits se rompent, et le carrosse reste suspendu sur l'abîme. L'idée de la mort, au milieu d'une partie de plaisir, fit une telle impression sur l'imagination ardente de Pascal, que le lendemain, il se retira dans la solitude. Il avait 30 ans, et ses infirmités augmentaient. Dès lors, il ne songea plus guère qu'à son salut. Si, pour tromper ses douleurs physiques, il s'occupa quelquefois encore des problèmes de la science, ce ne fut que par hasard. Il n'eut point de plus grande affaire que celle de l'état de son âme dans l'éternité. Ses lectures se réduisirent à l'Écriture sainte; le règlement de sa vie fut établi sur ces deux maximes : renoncer à tout plaisir; retrancher tout superflu. En conséquence, il faisait son lit, mangeait seul à sa chambre, et ne se servait des domestiques que pour les commissions au dehors. Il n'entretenait guère de relations qu'avec les religieux de Port-Royal, où souvent il allait passer quelques jours en retraite.

C'est pendant une de ces retraites que la Sorbonne travaillait à la condamnation du grand Arnauld (*voy.*). Le rigorisme et l'exaltation de Pascal s'indignaient de ce qu'on tramait contre son ami. Sa raison forte, son bon sens profond, s'étonnaient du vide des accusations, de la subtilité des arguties; on donnait le change au public : il résolut de l'éclairer. Arnauld lut à Port-Royal un morceau qu'il avait écrit pour sa défense; personne ne l'approuva. « Vous devriez faire quelque chose, » dit-on à Pascal. « J'essaierai, » répondit-il; et bientôt, il apporta sa première *Lettre à un provincial*. « Excellent ! s'écrièrent à l'envi les solitaires; il faut que cela s'imprime. » On sait quel succès elle obtint.

Les jésuites étaient les instigateurs des troubles, les causes de la persécution : une main inconnue devint agressive; et jamais l'arme de l'ironie ne fit de plus larges blessures. Tout l'arsenal de la science théologique fut mis par Arnauld et Nicole à la disposition du pseudonyme *Louis de Montalte;* et les Lettres se succédèrent avec rapidité, du 23 janvier 1656 au 24 mars 1657. Les disputes de la Sorbonne étaient le point de départ; mais les questions du jour une fois éclaircies, ce fut droit à la politique des jésuites que s'adressa l'incessante raillerie de Pascal. Il mit à nu leur morale relâchée et leurs doctrines. Leurs incroyables assertions sur la probabilité et sur la direction d'intention devinrent la risée du public; les maximes corrompues de leurs casuistes, leurs lâches complaisances pour rendre la dévotion aisée, furent immortalisées par le ridicule. L'auteur eut l'art de présenter ses objections sous la forme la plus heureuse, la forme dramatique, et de faire jouer un rôle plaisant à de très graves personnages. Dans ses dix premières lettres, il avait trouvé la bonne comédie avant Molière; dans les huit

autres, il trouva la haute éloquence avant Bossuet. C'est là qu'il fait regretter aux jésuites le temps où il ne les attaquait qu'avec cet *enjouement cruel* dont s'était plaint leur apologiste; c'est là qu'il ne garde plus de ménagements, que son sérieux tourne en colère, que sa véhémence est pleine d'amertume, que la passion l'emporte jusqu'à l'insulte; enfin, c'est là que notre langue, incertaine dans sa marche, en quête de son véritable génie, s'avança sur un terrain ferme, et parut à jamais fixée. Aussi, n'y eut-il qu'une voix sur le mérite littéraire des *Provinciales*, et cette unanimité de suffrages ne peut être infirmée par le reproche de manquer parfois d'élégance et d'harmonie, reproche fondé sur quelques phrases assez rares, et qui attestent l'extrême difficulté d'écrire en français. *Voy.* FRANÇAISES (*lang.* et *litt.*), T. XI, p. 452 et 478.

Les jésuites étaient assez puissants pour s'opposer à l'impression des *Provinciales;* mais cette impression fut clandestine. Il paraît que l'auteur, prenant un autre nom que le sien, alla s'établir dans une auberge, à l'enseigne du roi David, rue des Poirées, en face du collége de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand, et que c'est dans ce collége que le principal, M. Fortin, fit imprimer l'ouvrage sous le titre de *Petites lettres*, parce que chacune ne contenait qu'une feuille de 8 pages in-4°, excepté les trois dernières, qui ont un peu plus d'étendue. Dès 1657, elles furent réunies en 1 vol. in-12, par les Elzevirs; et Nicole (*voy.*), sous le pseudonyme de Guillaume Wendrock, les traduisit en latin, et ajouta des notes importantes. L'ouvrage eut, sous cette forme, un assez grand succès, puisqu'il en était, en 1679, à la 5e édition. Nous ne parlons pas d'une *Réponse aux Lettres provinciales, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, que hasarda, au bout de 40 ans, le jésuite Daniel, ni de la réfutation qu'en fit Petit-Didier, bénédictin de Lorraine. Ces ouvrages sont oubliés, et l'on ne cesse de réimprimer les *Provinciales*.

L'ardeur de la polémique aggrava la maladie de Pascal. Insensible à l'éclat de sa victoire, il ne s'applaudit que d'avoir rendu un service à l'Église, et se proposa de lui en rendre un plus considérable par une *Apologie du christianisme*, monument largement conçu, et pour l'érection duquel il demandait à Dieu dix ans de santé. Ce temps, hélas! il ne put l'obtenir! Ses souffrances s'accrurent, et avec elles son intolérance et son goût pour les petites pratiques de dévotion. Dans le but de combattre ses inclinations et de réprimer toute pensée d'orgueil, il portait à nu sur sa chair une ceinture de fer garnie de pointes, et de temps en temps, il se donnait un coup de coude, afin de s'avertir par la douleur.

Ce qu'il y avait de plus admirable dans sa conduite, c'était son amour pour la pauvreté et la disproportion de ses aumônes avec ses moyens. Quand on lui en faisait la remarque, il répondait qu'il avait fait une autre remarque, à savoir: que les plus pauvres laissent toujours quelque chose en mourant. Mais il poussait si loin le rigorisme, qu'il reprenait sa sœur, Mme Périer, si elle disait avoir vu une *belle* femme, et qu'il trouvait mauvais qu'elle reçût les caresses de ses enfants. Il regardait l'insensibilité comme une perfection, et retranchait toutes les amitiés. Lorsqu'il apprit la mort de sa sœur, la religieuse, certainement la personne du monde qu'il aimait le plus, il ne dit rien, sinon : « Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir! » Cette insensibilité était logique. « On ne considère pas, disait-il, qu'en fomentant et souffrant des attaches, on occupe un cœur qui ne doit être qu'à Dieu seul. »

Dans la ferveur de sa dévotion, Pascal récitait des psaumes, parcourait les églises, et domptait par de minutieuses pratiques son esprit porté au doute, son cœur facile aux emportements. Ce grand génie méritait plus que jamais le reproche de donner dans les extrêmes. En retranchant tout superflu, jusqu'aux balais, il descendait sans peine à la malpropreté.

Ce fut au milieu des souffrances de ses dernières années que Pascal dicta parfois et plus souvent écrivit les notes et fragments dont il voulait conserver le souvenir pour l'époque où il composerait son Apologie du christianisme. Il les je-

tait presque illisibles sur de petits papiers * dont on trouva plusieurs liasses après sa mort, arrivée le 19 août 1662. Quelques-unes de ces notes étaient informes et inintelligibles ; mais plusieurs fragments avaient une certaine étendue, ils étaient achevés et d'une beauté incomparable. Parents et amis tinrent conseil sur ce qu'on ferait de tout cela. Le duc de Roannez fut chargé de préparer pour l'impression ces manuscrits sans ordre, dont la révision serait soumise à Port-Royal. Une pensée malheureuse présida au travail : on voulut faire un livre édifiant, et, dans ce but, on supprima, on ajouta, on modifia; le principal éditeur scinda des morceaux finis pour y intercaler d'autres morceaux, ou seulement pour disjoindre les premiers; les doutes cruels qui avaient tourmenté Pascal disparurent; ses attaques aux jésuites et sa résistance au pape, qui avait condamné les *Provinciales* **, restèrent dans le manuscrit; puis on chercha dans des lettres de l'auteur, dans le souvenir de ses conversations, des idées émises en dehors de l'Apologie projetée, et l'on publia, en 1670, le livre des *Pensées*. Desmolets, Condorcet, Bossut et quelques autres, ont fait à ce livre d'importantes additions; mais un *Rapport* étendu, de M. Cousin, *à l'Académie-Française, sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal*, a révélé, en 1842, combien l'ouvrage a perdu en passant par les mains de Port-Royal, quelles mutilations ont subies et l'effrayante profondeur des idées et l'énergique hardiesse des expressions. Tel qu'il est, cependant, l'admiration n'a pas fait faute à cet étonnant recueil. Où trouver une peinture plus effrayante et plus vraie de la misère de l'homme, du tourment de l'intelligence en présence des problèmes de notre origine et de notre fin, du besoin d'une religion qui nous abrite contre les systèmes, et nous donne un repos que nous avons en vain demandé à la philosophie?

Les règles ordinaires de la composition ne sont point applicables aux *Pensées*. L'auteur, qui portait le scrupule jusqu'à refaire dix à douze fois les morceaux qu'il donnait au public, n'écrivit qu'une fois, et pour lui seul, ces fragments dont la place, dans l'œuvre en projet, nous est inconnue. Beaucoup sans doute eussent été rejetés pour de plus beaux encore qu'eût trouvés son génie. L'Apologie du christianisme, telle que l'avait conçue Pascal, eût été l'une des plus magnifiques productions de l'esprit humain. Une idée du plan nous a été donnée par les premiers éditeurs, d'après un entretien où Pascal l'avait déroulé, pendant plus de deux heures, en présence de quelques amis; seulement on ignore sous quelle forme il eût rédigé cette vaste composition. M. Cousin, s'appuyant sur quelques indications manuscrites, soupçonne que l'auteur eût pris la forme épistolaire à laquelle il eût mêlé des dialogues. Nous ne le nions pas, et nous renvoyons au *Rapport* déjà cité ceux de nos lecteurs qui veulent avoir une idée juste de l'infidélité de toutes les éditions des *Pensées*, en même temps qu'une appréciation motivée de leur auteur, de ce penseur étrange, de ce Montaigne converti, qui rassembla toutes ses forces pour annihiler la raison, et qui, dans un passage supprimé par Port-Royal au milieu du morceau célèbre des paris, dit à son interlocuteur, en parlant de ceux qui ont douté : « Suivez la manière par où ils ont commencé : c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même cela vous fera croire et vous *abêtira*. » A la vue de ce dernier mot de la sagesse humaine, on est saisi, comme M. Cousin, « d'une commisération profonde pour ce grand esprit, trahi par une méthode infidèle et l'habitude des démonstrations géométriques, ici impossibles et superflues, enfermé par là dans le scepticisme,

(*) Ces petits papiers, collés dans un in-fol. de 491 pages, forment le ms. autographe des *Pensées*, qui appartient à la Bibliothèque royale.

(**) Quelque temps avant sa mort, Pascal, à qui l'on demanda s'il ne se repentait point d'avoir écrit les *Provinciales*, condamnées à Rome, répondit : que s'il avait à recommencer, il les ferait encore plus fortes. Dans ses pensées autographes, il dit : « Il faut crier d'autant plus haut, qu'on est censuré plus injustement, et qu'on veut étouffer la parole plus violemment, jusqu'à ce que vienne un pape qui écoute les deux parties, et qui consulte l'antiquité pour faire justice. » Et plus loin : « Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce qu'elles condamnent est condamné dans le ciel. »

et, pour en sortir, se condamnant lui-même et les autres à une foi bien cher achetée et elle-même pleine de doute. » (*Rapport*, p. 189). Les *Pensées* ont eu deux commentateurs célèbres, Voltaire et Condorcet. Nous n'en parlons que pour mémoire, car ils ont été sans bonne foi dans leurs annotations.

Pendant un siècle et demi, aucune société littéraire ne mit au concours l'éloge de Pascal; cet injuste oubli fut réparé, en 1811, par l'Académie des Jeux-Floraux, qui proposa cet éloge pendant plusieurs années, et décerna l'églantine d'or, en 1816, à M. G.-M. Raymond. L'Académie Française a plus récemment proposé ce même éloge, et partagé le prix, en 1842, entre MM. Faugère et Demoulin.

Nous citerons deux éditions des *OEuvres de Pascal*. La plus connue est celle que publia Bossut, en 1779. Le 1^er^ volume contient les *Provinciales*; le 2^e^ les *Pensées* et quelques pièces de dévotion; le 3^e^ les ouvrages attribués à Pascal, à savoir : *Lettre au P. Annat*, des factums, des censures, etc.; le 4^e^ et 5^e^ les ouvrages de mathématiques et de physique. Une autre édit. des OEuvres complètes a paru chez Lefebvre, 1819, 6 vol. in-8°.

La Vie de Pascal, écrite par Gilberte, sa sœur (M^me^ Périer), est pleine de détails intéressants. Son autre sœur, Jacqueline (la religieuse), née à Clermont le 4 octobre 1625, morte en 1661, faisait à 15 ans de jolis vers. On a d'elle : *Pensées édifiantes sur le mystère de la mort de N. S. Jésus-Christ*, nouvelle édit., Paris, 1767, in-12; des *Cantiques spirituels*, et un *Règlement pour l'éducation des enfants de Port-Royal*, imprimé en 1665, avec les Constitutions de Port-Royal. J. T-v-s.

PAS-DE-CALAIS, détroit de l'océan Atlantique qui unit la Manche à la mer du Nord, et sépare l'Angleterre de la France. Dans sa partie la plus étroite, entre Calais et Douvres, il a 7 lieues, et peut être franchi, lorsque la mer est calme, en 3 ou 4 heures. La similitude des roches crayeuses des côtes de France et d'Angleterre sur ce détroit a fait supposer que les deux pays ont formé très anciennement un seul continent, et que, par suite de quelque révolution, la mer a fait irruption dans les terres et a produit le détroit qui aujourd'hui fait une île de l'Angleterre. Le Pas-de-Calais ne contenant point, que l'on sache, la base des roches qui auraient dû unir les deux pays, il faut supposer que la violence des flots a tout enlevé, jusqu'aux moindres traces de l'ancien isthme, s'il y en a eu un. Quand la mer est très agitée, la traversée dure bien plus longtemps; les bateaux à vapeur ont beaucoup contribué à rendre plus rapides les communications entre la France et l'Angleterre à travers le détroit. D-G.

PAS-DE-CALAIS (DÉPARTEMENT DU). Situé sur le détroit de ce nom, et formé de l'Artois, du Boulonais, du Ponthieu et du Calaisis, en Picardie, il est borné à l'est par le dép. du Nord, au midi par celui de la Somme, à l'ouest par la Manche, et au nord-ouest par le Pas-de-Calais (*voy.* tous ces noms). Le sol, généralement plat, n'a que quelques chaînes de collines dont l'élévation n'excède pas 200^m^, et dont les principales sommités sont : le mont Hulin et le mont Lambert, tous deux voisins de la mer. Plusieurs rivières le traversent, les unes pour se jeter dans la Manche, et les autres pour se réunir aux rivières du dép. du Nord. Du nombre des dernières sont la Scarpe et la Lys. Les principales rivières qui ont leur embouchure dans la Manche sont : l'Authie, servant de frontière au sud; la Canche, dont l'embouchure forme une baie considérable; et la Liane, à l'embouchure de laquelle est le port de Boulogne : elles sont toutes navigables, du moins pour les bateaux; en outre, plusieurs canaux établissent des communications entre les principales villes, ou avec les canaux et rivières des départements voisins : c'est ainsi que le canal de Neuf-Fossé, entre Saint-Omer et Aire unit la Lys à l'Aa, tout en formant une ligne de défense sur la frontière. Un autre canal conduit de Saint-Omer à Calais, en continuant le précédent, tandis que depuis Aire un troisième canal se prolonge par Béthune et Labasse jusqu'au dép. du Nord. Des travaux ont été entrepris récemment pour

canaliser la Canche. Le sol est entrecoupé, à la manière hollandaise, d'un grand nombre de canaux d'irrigation. Des dunes règnent le long des côtes. Beaucoup de villes ont des fontaines alimentées par les puits artésiens (*voy.*) qui ont pris leur nom de ce pays, et qui y sont faciles à établir.

Le dép. a une superficie de 655,645 hectares, ou près de 342 lieues carrées, dont 492,374 hect. de terres labourables, 43,107 de bois, 46,210 de prés, 93,118 de jachères. Il y a beaucoup d'étangs provenant d'anciens marais, dont on a enlevé la tourbe. La terre est fertile; elle produit, outre les céréales, des plantes oléagineuses, du lin et du chanvre, des betteraves, dont la culture a donné lieu, dans les derniers temps, à une fabrication de sucre importante; on cultive environ 700 hect. de tabac, et on récolte beaucoup de fruits et de légumes; le faubourg de Haut-Pont, auprès de Saint-Omer, est renommé pour sa population jardinière qui a transformé en carrés bien cultivés et entrecoupés de fossés, les anciens marais de cette contrée, et qui en exporte les légumes en bateaux au marché de la ville. Le dép. a 365,800 bêtes à laine de bonne race; il fournit aussi de bons chevaux de trait. Ses pêches sont importantes, moins dans les rivières que sur la mer, où les pêcheurs prennent des harengs, maquereaux, morues, etc. Il a six ports, Boulogne, Calais, Ambleteuse, Étaples, Vimereux et Wissan, ce qui donne lieu à un mouvement de cabotage considérable. Boulogne et Calais étant des lieux d'embarquement pour l'Angleterre, reçoivent et font partir journellement des paquebots : le nombre des voyageurs entre Boulogne et Calais est à peu près dans la proportion de trois à un. Le chemin de fer de Paris à la Belgique qui devra avoir un embranchement sur les deux ports, augmentera probablement beaucoup le mouvement des voyageurs anglais et français. Le dép. s'enrichit en outre par son industrie manufacturière. On y file du lin, et on y fabrique beaucoup de toile, surtout dans l'arrondissement de Béthune, de la dentelle et des tulles, particulièrement à Calais et Boulogne. On exploite des mines de fer et de houille ainsi que des carrières de marbres variés. Il y a plusieurs hauts-fourneaux, des moulins à poudre, des verreries, tanneries, distilleries de grains, savonneries, poteries, filatures de coton, etc.

D'après le recensement de 1841, le dép. du Pas-de-Calais compte une population de 685,021 âmes; en 1836, elle montait à 664,654, et présentait alors ce mouvement : naissances, 19,632 (10,164 masc., 9,468 fém.), dont 2,004 illégitimes; décès, 14,604 (7,188 masc., 7,416 fém.); mariages, 5,165. Ce dép. se compose des six arrondissements d'Arras, Béthune, Saint-Omer, Saint-Pol, Boulogne et Montreuil, comprenant ensemble 43 cantons et 903 communes. Pour l'élection de 8 députés, nommés en 1842 par 5,153 électeurs, Arras et Saint-Omer sont subdivisés chacun en deux arrondissements. Le dép. est de la 16e division militaire, dont Lille est le quartier-général; sous le rapport judiciaire et universitaire, il est du ressort de la cour royale et de l'académie de Douai. Il forme le diocèse d'Arras et renferme 25 congrégations religieuses et une église du culte réformé. Presque toutes les villes un peu considérables ont des sociétés d'agriculture et les villes principales possèdent des sociétés littéraires.

On trouvera aux art. ARRAS, BOULOGNE et CALAIS ce qui concerne ces villes; ainsi nous ne parlerons que des autres lieux remarquables. Saint-Omer, sur l'Aa, une des places les plus peuplées du dép., ayant 19,032 hab., était anciennement un bourg sous le nom de Sithieu, et avait une grande abbaye, celle de Saint-Bertin, dont on voit encore les restes. La ville est bien bâtie et entourée de quelques fortifications; elle a un collége, un théâtre, une ancienne cathédrale, et une bibliothèque publique. Béthune (6,805 hab.), bâtie sur un rocher au bord de la Brette, est fortifiée ainsi que Bapaume, ville régulièrement bâtie; Aire, ville de 8,750 hab., située au confluent de la Lys et de la Laquette, et Ardre à la tête d'un canal qui traverse un pays marécageux. Auprès de cette ville, le lieu de l'entrevue entre François Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre, avait pris le nom de Champ du Drap-d'Or (*voy.*). Il faut encore citer

la ville de Montreuil sur la Canche, place forte, dominée par une vieille et vaste citadelle. Hesdin, sur la même rivière, ville entourée de canaux; Saint-Pol (3,452 hab.), auprès des sources de la Ternoise; et Lens, auprès de laquelle Condé remporta, en 1648, une victoire, ont cessé d'être des places fortes. Ce pays était autrefois occupé par les Atrébates et par les Morins ou habitants des marais (*moere*). Thérouenne, qui n'existe plus, était la ville la plus considérable de la Morinie, et le siége d'un évêché. Au musée de Boulogne, on voit des antiquités romaines recueillies dans l'arrondissement. Les champs d'Azincourt (*voy.*), arrondissement de Saint-Pol, ont acquis une triste célébrité dans l'histoire de France par le désastre de l'armée française combattant contre les Anglais, en 1415. D-G.

PASIGRAPHIE (de πᾶσι, à tous, et γράφω, j'écris). On a cherché inutilement jusqu'à présent à inventer un langage par signes ou des caractères d'écriture qui pussent exprimer les idées d'une manière facilement compréhensible pour toutes les nations de la terre. Leibnitz fut le premier, dit-on, qui conçut l'idée d'une pasigraphie. L'Anglais Wilkins marcha sur ses traces (en 1668), ainsi que C.-G. Berger, *Plan d'une langue parlée et écrite pour toutes les nations*, (Berlin, 1779); Wolke, *Explication sur la possibilité de la Pasigraphie* (Dessau et Leipz., 1797); Sicard (1798), Nœther (1805); Ab. Bürja, *Pasilalie* (Berlin, 1808); J.-M. Schmidt, *Essais de pasigraphie* (Vienne, 1815), et *Magasin pour une langue générale* (Dilling., 1816); et André Stethy, *Lingua universalis* (Vienne, 1825). En France, Volney a fondé un prix annuel à décerner au meilleur système de transcription des alphabets surtout asiatiques, et un essai de ce genre a été tenté par M. Eichhoff dans le supplément de son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*. On peut consulter en outre sur l'idée d'une pasigraphie : Vater, *Pasigraphie et antipasigraphie ou découvertes les plus modernes relatives à une langue écrite générale pour tous les peuples* (Weissenf., 1795); Niethammer, *sur la Pasigraphie et l'Idéographie* (Nuremb., 1808); et And. Riem, *Sur la langue écrite et la Pasigraphie* (Manh. 1809). On n'a pas mieux réussi à trouver une *pasilalie* (λαλέω, je parle), c'est-à-dire une langue parlée et comprise de tout le monde. C. L.

PASIPHAÉ, fille du Soleil et de Perséis, et épouse de Minos, roi de Crète, dont elle eut Deucalion Glacus, Ariane et Phèdre (*voy.* ces art.). C'était, comme son nom (qui luit à tous) l'indique, une divinité du système solaire des Crétois. Égarée par Neptune qui voulait punir Minos de ce qu'il ne lui avait pas sacrifié le taureau qu'il avait accordé à ses supplications, ou, selon d'autres, par Vénus qui avait juré de se venger sur toute la race du Soleil de la trahison de ce Dieu qui l'avait surprise avec Mars, elle conçut un amour contre nature pour ce taureau, satisfit sa passion, grâce à l'adresse de Dédale qui l'enferma dans une vache de bois, et mit au monde le *Minotaure*, monstre affreux, moitié homme, moitié taureau, qui se nourrissait de chair humaine, et à qui on livrait, dans le labyrinthe (*voy.*) où Minos l'avait enfermé, des criminels et les infortunés jeunes gens et jeunes filles qu'Athènes avait été contrainte de fournir annuellement. On verra à l'article THÉSÉE que ce héros délivra ses concitoyens de cet odieux tribut, et tua le monstre; le fil d'Ariane lui permit de retrouver son chemin pour échapper au dédale du labyrinthe, en sauvant ses compagnons. C. L. m.

PASKÉVITCH (IVAN FOEDOROVITCH), comte D'ÉRIVAN, prince DE VARSOVIE, feldmaréchal et gouverneur de Pologne, est né à Poltava, le 8 mai 1782, au sein d'une famille noble de la Petite-Russie. L'aîné de trois frères qui servent dans l'armée russe, il entra fort jeune au Corps des pages à Saint-Pétersbourg, et fut attaché en cette qualité à la personne de Paul Ier. Nommé lieutenant dans le régiment des gardes Préobrajenski, il resta attaché à la personne de l'empereur comme aide-de-camp, position qu'il conserva aussi auprès d'Alexandre. Paskévitch fit ses premières armes dans la campagne d'Austerlitz, en 1805. Dans celle de Moldavie, en 1806, sous les ordres du général Michelson, il reçut une

épée d'honneur. Chargé ensuite de remettre au divan l'*ultimatum* du cabinet russe, il courut les plus grands dangers à Constantinople, et n'y échappa que par la fuite. Il avait obtenu le grade de capitaine, lorsqu'il prit part comme volontaire au siége de Braïlof, en 1809; il monta à l'assaut, et fut jeté tout couvert de blessures dans les fossés, où il serait indubitablement mort si des soldats ne l'eussent dégagé pour le porter à l'ambulance. Ce fait d'armes lui valut le grade de colonel, et, à partir de ce moment, son avancement fut rapide. En 1810, il fut nommé général-major après la bataille de Batyne (*voy.*). Au mois de janvier 1811, on lui confia le commandement du régiment d'Orel, et au mois de juin celui d'une brigade d'infanterie.

Rappelé en Russie pour combattre l'invasion des Français, le général Paskévitch fit partie de la 2e armée de l'Ouest, sous les ordres de Bagrathion (*voy.*). Il prit une part glorieuse à la bataille de Smolensk et à celle de Borodino; il s'empara d'une batterie qu'avaient enlevée les Français, et fit prisonnier un général. Après le combat de Malo-Iaroslavetz, il fut placé à la tête d'un corps volant, composé d'une division d'infanterie, d'un régiment de dragons, de 4 régiments de cosaques et de 36 pièces de canons. A l'affaire de Viazma, il fit plus de 3,000 prisonniers; puis il opéra sa jonction avec le corps d'armée principal, et le général Miloradovitch lui confia son avant-garde. A Krassnoï, le 15 novembre, il attaqua et battit les débris de la garde impériale; le 16, le corps commandé par le vice-roi d'Italie; et le 18, l'arrière-garde du maréchal Ney (*voy.*), dont l'admirable retraite est un des plus beaux faits d'armes de cette campagne. Le général Paskévitch suivit pas à pas les débris de l'armée française au-delà de la Bérézina, jusqu'à Vilna, où un petit corps d'armée lui fut confié. Il marcha sur Plock et de là alla bloquer Modlin. Son corps, qui n'était d'abord que de 4,000 hommes, fut, pendant l'armistice, porté à 30,000. A l'expiration de la trève, il dut le céder au général Doktorof; mais, à la tête de la 26e division, il traversa la Silésie et entra en Bohême. Nommé à Culm chef de l'avant-garde, il repoussa le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à Dresde; puis, à la bataille de Leipzig, il enleva 40 pièces de canon et fit 4,000 prisonniers. Le lendemain, il fut promu au grade de lieutenant général. Il concourut ensuite aux opérations des blocus de Magdebourg et de Hambourg. Au mois de février 1814, chargé du commandement de la 2e division de grenadiers, il entra en France, enleva Arcis-sur-Aube, et prit part aux combats sanglants qui se livrèrent à Belleville, sous les murs de Paris. Après la signature de la paix, le général rentra dans sa patrie; mais lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il revint en France avec sa division, et reçut pour récompense de ses services dans cette courte campagne, le commandement du corps des grenadiers, dont le quartier-général était à Vilna.

Pendant la paix, en 1817, le général Paskévitch accompagna le grand-duc Michel dans les voyages qu'il fit en Russie et dans les pays étrangers. A l'avénement de l'empereur actuel (*voy.* Nicolas), il fut nommé successeur de Iermolof (*voy.*), au moment où éclatait la guerre contre la Perse. Général en chef du corps détaché du Caucase, il battit complétement, le 25 septembre 1826, l'armée persane à Iélisavethpol. L'empereur lui fit don à cette occasion d'une épée en or enrichie de diamants. Le 13 novembre, il avait déjà passé l'Araxe. Pendant la campagne de 1827, il conquit toute l'Arménie persane, et le 13 octobre, après avoir enlevé plusieurs forteresses, pris d'assaut Érivan (*voy.*), la capitale, il conclut dans cette dernière ville une paix très avantageuse avec la Perse (*voy.* Tourkmantchaï). Pour prix de ses services, l'empereur lui conféra le titre de comte d'Érivan et lui fit don d'un million de roubles banco. A peine était-il de retour à Tiflis, que la guerre éclata, en 1828, avec la Turquie; il reçut l'ordre de marcher. Paskévitch s'avança, le 30 juin, avec son armée jusqu'à Kars, où il fit un riche butin. L'empereur lui donna deux pièces de canon, et, lorsqu'il eut pris d'assaut, le 6 août, Akhal-Kalaki, le régiment d'infan-

terie *de Chirvan*, qui ne tarda pas à prendre son nom. Il s'empara aussi d'Akhaltsiké, le 27, prise importante à la suite de laquelle plusieurs autres villes et forteresses tombèrent en son pouvoir. Il passa l'hiver à Tiflis; mais une seconde campagne, qui s'ouvrit en 1829, ne fut pas moins glorieuse pour lui, et se termina, après la prise d'Erzeroum, le 29 juillet, par la conclusion de la paix, qui fut signée à Andrinople (*voy.*). A cette occasion, l'empereur le créa feldmaréchal; en outre, il lui fit don de tous les drapeaux et étendards pris sur l'ennemi, comme un souvenir glorieux de ses victoires.

L'année 1830 se passa en expéditions contre les peuples du Caucase; mais la mort du maréchal Diebitsch (*voy.*), le 10 juin 1831, le rappela sur un théâtre plus vaste. Chargé du commandement de l'armée russe agissant en Pologne, il le prit le 26 juin, à Pultusk. On connaît les succès qu'il y obtint et les causes auxquelles il les dut. Après la reddition de Varsovie (*voy.*), il fut élevé à la dignité de prince Varchavskoï (de Varsovie) et à celle de gouverneur général du royaume de Pologne. Dans ce poste extrêmement difficile, où il fallait dompter les passions, réprimer la révolte, pacifier une nation valeureuse dont tous les sentiments étaient violemment froissés, il sut s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de son souverain. Le 26 février 1832, le prince mit en vigueur le *Statut organique* que le tsar avait substitué à la constitution garantie par le congrès de Vienne. En qualité de président du conseil d'administration, il veilla à l'exécution de cette loi nouvelle. C'est sous ses yeux, sous sa direction, que s'est élevée la forteresse de Varsovie (*voy.* T. XVIII, pag. 496), double boulevard contre les attaques de l'étranger et contre la révolte des habitants. S'il n'a pas triomphé de la haine nationale qui divise les Polonais et les Russes, il a du moins cicatrisé quelques blessures de la guerre civile et réalisé l'établissement d'un ordre légal. De nouvelles distinctions lui ont été décernées, en 1835, au camp de Kalisch, où le roi de Prusse, de son côté, lui a fait don d'une épée enrichie de brillants. Le feldmaréchal a aussi assisté au camp de Vossnécensk; mais depuis il est constamment resté à son poste, où le feu couve encore sous les cendres. Son fils est officier dans le régiment des gardes Préobrajenski.—On peut consulter: J. Tolstoï, *Essai biogr. et hist. sur le feldmaréchal prince de Varsovie*, etc., Paris, 1835, in-8°; F. Fonton, *La Russie dans l'Asie-Mineure*, ou campagnes du maréchal Paskévitch en 1828 et 1829, Paris, 1840, in-8°; enfin tous les ouvrages sur la guerre de Pologne. J. H. S.

PASQUIER (Étienne) naquit à Paris, en 1529, de parents aisés qui le destinèrent de bonne heure au barreau. Il étudia, à Paris, sous Hotman et Balduin; à Bourges, sous Cujas; à Bologne, sous Marianus Socin. Reçu à 20 ans avocat au parlement de Paris, il plaida sa première cause en 1549. Mais il se passa du temps avant qu'il prît sa place au barreau, illustré à cette époque par les Loisel, les Pithou, les Montholon. « Lorsque j'arrivay au palais, dit-il, ne trouvant qui me mist en besongne et n'estant né pour estre oiseux, je me mis à faire des livres, mais livres conformes à mon aage et à l'honneste liberté que je portois sur le front. » Ce fut alors qu'il écrivit *le Monophile*, *les Colloques d'amour*, des poésies latines et françaises, etc., compositions assez médiocres sous le rapport littéraire, mais curieuses par quelques révélations sur ces gaillardises de jeunesse, comme il les appelle, qu'on aime à surprendre dans ces graves existences sous le vernis d'austérité qui les recouvre. Les *Recherches sur la France*, dont les premiers livres parurent aussi dès cette époque, forment pour leur auteur un titre beaucoup plus sérieux. C'est un des premiers livres où les origines de notre histoire aient été recherchées avec amour, exposées avec jugement.

Cependant, au bout de 8 ans, Pasquier, marié avec Mlle de Montdomaine, d'une bonne famille d'Amboise, était encore peu connu au barreau. Une maladie l'avait éloigné du Palais pendant 18 mois, et lorsqu'il y reparut, il trouva ses relations tellement rompues que « de dé-

pit, il s'en séquestra, avec bonne délibération d'en oublier du tout le chemin. » Enfin, en 1564, advint la circonstance qui devait décider de son avenir, être la source de sa fortune et la cause de sa renommée. Les jésuites, repoussés de l'Université, s'étaient pourvus au parlement. Celle-ci, bien qu'ayant ses avocats en titre, consentit à charger Pasquier de sa cause, sur la recommandation de deux docteurs en théologie, dont il avait fait la connaissance en Brie, quelques années auparavant. L'affaire fut appointée, c'est-à-dire ajournée indéfiniment; mais les débats eurent un retentissement prodigieux; et quoique le plaidoyer de Pasquier, inséré depuis par lui dans le liv. III, chap. 44 de ses *Recherches*, ne soit pas sans mérite, on peut dire que la puissance des jésuites fit la réputation de celui qui devint désormais leur adversaire en titre. Ce fut en cette qualité qu'il fut chargé de rédiger le manifeste semi-officiel lancé contre eux, après l'attentat de Barrière. Il y ajouta de son chef *le Catéchisme des jésuites*, pamphlet virulent qui en provoqua d'autres non moins violents de leur part, tels que *la Vérité défendue*, *la Chasse du renard Pasquin*, *la Recherche des recherches*. Cependant, la société, fidèle à sa tactique d'affecter une grande modération dans ses rapports personnels avec ses ennemis, fit proposer à Pasquier une réconciliation, quelques jours avant sa mort; mais le vieillard repoussa ces avances avec une verdeur qui attestait d'intraitables convictions.

Revenons au barreau, où Pasquier avait désormais sa place marquée depuis sa cause contre les jésuites. Celles pour le duc de Lorraine, pour la ville d'Angoulême et plusieurs autres, achevèrent de l'y mettre en bonne position. En 1585, il fut nommé avocat général à la Chambre des comptes. Député aux seconds États de Blois, il suivit ensuite à Tours la fortune de son roi, et fut chargé de porter la parole lors de l'installation, dans cette ville, de la partie du parlement restée fidèle. Après avoir payé son tribut au malheur des temps, entre autres par la mort de trois fils, tués au service du roi, Pasquier, rentré à Paris à la suite de Henri IV, y jouit désormais du calme que devaient lui procurer une bonne conscience et un heureux caractère. Magistrat intègre et savant, vieillard aimable et enjoué, compatissant aux chagrins de la jeunesse, et conservant, sous des formes parfois un peu pédantesques, une chaleur de cœur qui absout aisément de légers ridicules; bon Français, et défendant contre tous le droit, la langue, la religion de son pays; bon catholique, mais tolérant, et peut-être au fond du cœur haïssant (si toutefois il haïssait personne) un peu plus les jésuites que les huguenots : tel nous apparaît Pasquier dans ses ouvrages, réunis en 2 vol. in-fol., 1723, notamment dans ses lettres, document précieux pour l'histoire du temps, et surtout pour celle de la vie privée des magistrats au XVI^e^ siècle, dont il peut passer pour une personnification assez complète.

Étienne Pasquier mourut à Paris, le 31 août 1615. En 1603, il s'était démis de sa charge d'avocat du roi en faveur de Théodore Pasquier, son fils aîné. Nicolas et Gui, ses deux autres enfants, furent, l'un maître des requêtes, l'autre auditeur des comptes. Ce nom, dont l'antique célébrité parlementaire a été rajeunie de nos jours par les titres nouveaux d'un de ses descendants (*voy.* l'art. suiv.), ne reparait plus dans l'intervalle que dans la personne d'un conseiller au parlement, qui fut rapporteur de trois affaires fameuses : celles de Damiens, du jeune Labarre et du comte de Lally. R-Y.

PASQUIER (ÉTIENNE-DENIS, baron), chancelier de France, est né à Paris, en 1767, de la famille parlementaire dont nous venons de nous occuper dans l'article précédent. Son père se nommait comme lui Étienne Pasquier; conseiller au parlement de Paris, il porta sa tête sur l'échafaud, le 21 avril 1794. Élevé au collége de Juilly, M. Pasquier avait aussi été pourvu d'une charge de conseiller au parlement. Mais proscrit lors de la révolution, il fut arrêté quelques jours avant le 9 thermidor, et jeté dans les prisons de Saint-Lazare. Cependant la liberté lui fut rendue ainsi que son patrimoine, et il attendit dans la retraite des temps meilleurs. Lorsque

la volonté ferme de Napoléon eut reconstitué l'ordre dans l'état, M. Pasquier se fit recommander par l'archi-chancelier Cambacérès, et grâce à son mérite personnel, non moins qu'aux souvenirs historiques qui entouraient son nom, il obtint une place de maître des requêtes au Conseil d'état. Ses travaux et son assiduité le firent bientôt remarquer ; mais ce ne fut qu'en 1810, qu'il obtint le prix de son zèle. Nommé conseiller d'état, puis procureur général du sceau et des titres, il reçut en outre le titre de baron et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Après la disgrâce du préfet de police Dubois, il fut appelé à le remplacer, et dans cette importante position, il accomplit d'immenses travaux qui sont restés comme des modèles à suivre pour ce qui concerne les subsistances de la capitale. Napoléon venait d'entreprendre la campagne de Russie, et si des symptômes d'inquiétude et de désaffection éclataient déjà dans l'empire, rien toutefois ne pouvait faire prévoir la romanesque conjuration du général Malet (*voy.*), qui vint surprendre M. Pasquier au milieu des soins de son édilité. Arrêté à la préfecture de police, il fut conduit à la Force, et y demeura jusqu'au moment où la conspiration eut échoué. A la nouvelle de cet événement, Napoléon voulut sévir : le Conseil d'état fut assemblé pour juger M. Pasquier, mais l'enquête à laquelle il fut soumis, ayant démontré sa complète irresponsabilité, on lui conserva son poste, dans lequel il continua de remplir fidèlement ses devoirs jusqu'au dernier moment. Lorsque les alliés pénétrèrent dans Paris, il se mit en communication avec M. de Nesselrode, et prit les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre dans la grande cite confiée à sa vigilance.

Les Bourbons une fois rétablis sur le trône, le baron Pasquier donna sa démission, tout en conservant son entrée au Conseil d'état, et reçut bientôt en échange la direction générale des ponts et chaussées. Dans le peu de temps qu'il occupa ce haut emploi, il fit des réformes utiles, et prépara des améliorations importantes. Le retour de Napoléon vint l'arrêter dans son élan. Il n'accepta aucune fonction pendant les Cent-Jours. A la seconde Restauration, le roi l'appela auprès de lui, et lui confia les sceaux dans le premier ministère du prince de Talleyrand, où il remplit en même temps l'intérim du ministère de l'intérieur. Mais ce ne fut qu'un passage aux affaires : il les quitta en même temps que le prince, et fut remplacé par Barbé-Marbois. Partisan des idées modérées que le ministère Richelieu voulait alors faire prévaloir, il fut désigné pour présider la commission des créances étrangères. En 1816, le département de la Seine le porta à la députation ; puis, de la présidence de la Chambre à laquelle il fut élu, il passa de nouveau dans le ministère, où il entra au mois de janvier 1817, en qualité de garde-des-sceaux. Toujours fidèle à sa politique de conciliation, il fut entraîné avec le ministère Richelieu, et refusa de faire partie du ministère Dessoles. En dehors des affaires, il n'en conserva pas moins l'habitude d'éclairer la couronne par des mémoires sur chaque situation. Aussi M. Decaze crut-il devoir utiliser son dévouement. M. Pasquier rentra donc encore une fois au ministère, avec le portefeuille des affaires étrangères qu'il conserva, lorsqu'après l'assassinat du duc de Berry, M. Decaze céda la place au duc de Richelieu. Cette époque difficile fut brillante pour M. Pasquier. Sans cesse à la tribune, il luttait d'éloquence contre les célébrités du côté gauche, tandis que d'autre part, il faisait avec l'Autriche un haut échange de notes diplomatiques qui devaient aboutir à l'évacuation du Piémont. En récompense de ses services, M. Pasquier fut élevé à la dignité de pair, mais sa position au ministère devenait de plus en plus difficile. Également en butte aux attaques du parti ultra, et à celles de la gauche, il succomba à la suite de l'adresse (session de 1821), et fut remplacé aux affaires étrangères par le duc de Montmorency. M. Pasquier alla alors s'asseoir sur les bancs de la pairie, à côté du duc de Richelieu, et il laissa passer peu d'occasions sans prendre part à la discussion, exerçant une grande influence sur la Chambre. Adversaire con-

stant de MM. de Villèle et de Peyronnet, il vota contre le droit d'aînesse, contre le 3 p. 0/0 et contre la loi du sacrilége. Il contribua puissamment à la retraite du ministère, et il fut même question de l'adjoindre à celui de M. de Martignac qui se formait dans les principes de l'administration Richelieu. Mais de royales préventions s'étant opposées à cette combinaison, M. Pasquier vit tomber le nouveau ministère et celui de M. de Polignac, sans prendre part aux affaires.

Après les événements de 1830, qu'il avait prévus sans pouvoir y mettre obstacle, M. Pasquier fut nommé par le roi Louis-Philippe président de la Chambre des pairs, et traversa ces premiers temps si orageux, avec une habileté et une prudence qui plus d'une fois conjurèrent les tempêtes. Toujours consulté sur la direction des affaires, il n'a cessé depuis cette époque d'y prendre une part active, mais sans avoir en main le pouvoir d'exécution. Comme président de la Cour des pairs dans des circonstances difficiles et périlleuses, il a rendu des services signalés à la nouvelle dynastie; nul n'a plus contribué que lui à l'affermissement de l'ordre et de la paix publique: aussi le roi, dans sa reconnaissance, n'hésita pas à le revêtir d'une haute dignité qui assimile sa gloire à celle de son célèbre aïeul. Nommé par lui chancelier de France, en 1837, M. Pasquier a, de plus, été appelé par élection dans le sein de l'Académie-Française, en remplacement de M. de Quélen, le 17 février 1842, et solennellement reçu le 8 décembre. Cet honneur dû à un orateur que le bon goût ne distinguait pas moins que le courage civil, n'avait sans doute pas besoin d'être justifié ou même appuyé par la publication de 4 vol., in-8°, des *Discours et opinions de M. Pasquier*, Paris, 1842; mais cet ouvrage renferme d'ailleurs d'utiles matériaux pour l'histoire du temps. D. A. D.

PASQUIN, personnage bouffon qui figure dans nos comédies, à côté de Crispin et de Mascarille, mais à quelques degrés au-dessous sous le rapport de l'observation et de la finesse. On attribue l'origine de ce personnage à un savetier de la Rome du moyen-âge, lequel avait coutume de poursuivre de ses plaisanteries tous ceux qui passaient devant son échope (*passa qui*). Des fouilles qui eurent lieu, après sa mort, sur l'emplacement de sa demeure, ayant fait découvrir les restes mutilés d'une statue antique de gladiateur, on dressa ce débris à l'encoignure même de la boutique du savetier, et on la décora du nom de *Pasquino*. Puis, en souvenir des brocards que le pauvre diable faisait pleuvoir de son vivant sur le peuple romain, on imagina de se servir du personnage discret de cette statue pour faire la critique perpétuelle des abus et des ridicules du jour. Le muet Pasquin recevait sur son piédestal les satires et les épigrammes adressées à la cour du souverain pontife, et il entretenait à cet égard un échange incessant de bons mots avec un confrère du nom de Marforio. Cet usage durait encore à l'entrée des troupes françaises dans les États pontificaux. Par extension, on a nommé *pasquinade* toute raillerie satirique lancée contre le public ou contre les gens en place. Mais en général, une *pasquinade* est un bon mot de bas étage. D. A. D.

PASSAGE. En astronomie, ce mot sert à désigner l'instant où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps ou points fixes ou mobiles. Le passage des planètes inférieures devant le disque du soleil est surtout intéressant parce qu'il sert à la détermination de la parallaxe de cet astre. — On a donné le nom d'*instrument des passages* à une lunette méridienne qu'on emploie pour observer le passage des astres au méridien.

Pour le passage des fleuves et rivières opérés par des armées ou des corps de troupes, *voy.* Rivière, Pontonniers, Glace, etc., etc. Z.

PASSAROWITZ ou Passarovatch, bourg de la Servie (empire Othoman), à 5 lieues de Semendria, sur la rive droite de la Morava, et à l'embouchure de cette rivière dans le Danube. Il est célèbre par le traité de paix qui y fut conclu sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, le 21 juillet 1718, entre Venise et

l'empereur Charles VI, d'une part, et la Turquie de l'autre. Cette paix termina la guerre que la Porte avait déclarée à la république de Venise, pour lui enlever la Morée. Les victoires du prince Eugène (*voy.*), à Petervaradin (15 août 1716) et à Belgrade (16 août 1717), en avaient décidé la conclusion. La Turquie conserva la Morée, mais Venise ne renonça pas à ses prétentions : Belgrade, le banat de Temesvar, la Valachie, jusqu'à l'Aluta, et une partie de la Croatie restèrent à l'Autriche. *C. L.*

PASSAU, chef-lieu du cercle bavarois du Bas-Danube*, siége d'un évêché, se compose de la ville proprement dite et de deux faubourgs appelés *Innstadt* et *Ilzstadt*. Sa population est de 8,400 âmes. La ville est bâtie dans une position pittoresque, sur une presqu'île formée par le Danube et par l'Inn. Un pont de bois l'unit à l'Innstadt, et un autre pont, supporté par sept piles en granit, à l'autre rive du Danube, sur laquelle s'élève l'Ilzstadt, au point où l'Ilz se jette dans ce fleuve. Ce faubourg est dominé par un coteau de 400 pieds d'élévation que couronnent plusieurs forts. Parmi les monuments, on peut citer le palais épiscopal, la cathédrale, au milieu d'une assez belle place que décore le monument du roi Maximilien-Joseph, et l'ancien collége des Jésuites, aujourd'hui le Lycée. Les établissements de bienfaisance de Passau possèdent un fonds de 2 millions de florins. L'industrie y est moins florissante que le commerce, favorisé par le voisinage du Danube. L'évêché de Passau, dont la fondation remontait au VII^e^ siècle, a été sécularisé en 1803, et incorporé dans la Bavière en 1809. Nous avons surtout à mentionner la *convention de Passau*, qui, signée le 22 août 1552, a assuré pour la première fois aux protestants le libre exercice de leur culte et les droits civils. *C. L.*

PASSEMENTERIE, sorte de tissu plat, et un peu large, comme les galons, ou ganses, fait avec des fils d'or, de soie, de laine, etc., et qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles, etc. La passementerie comprend encore les franges, glands, cordonnets, nattes, cordelières, et autres ornements ayant à peu près le même usage. Cet art remonte à la plus haute antiquité. X.

PASSE-PASSE (TOURS DE), *voy.* ESCAMOTEUR.

PASSEPORT, acte délivré par l'autorité publique, qui enjoint de laisser aller et venir librement d'un lieu à un autre la personne qui en est munie.

En France, personne ne peut quitter le canton de sa résidence sans être porteur d'un passeport délivré par le maire, si c'est pour l'intérieur ; ou par le préfet, si c'est pour l'étranger (à Paris, et dans tous les cas, par le préfet de police). Le passeport indique les nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, domicile et signalement du voyageur, et le lieu où il doit se rendre. Tout individu voyageant sans passeport s'expose à être arrêté et détenu jusqu'à justification de son domicile, et réclamation par des citoyens connus et domiciliés, et jusqu'à ce qu'il se soit mis en règle. A défaut de pouvoir remplir ces formalités, il est réputé vagabond et poursuivi comme tel.

La faculté de voyager étant de droit commun, il en résulte que les passeports ne peuvent être refusés à ceux qui ne sont point l'objet de poursuites judiciaires; cependant, en matières commerciales, on doit s'abstenir de délivrer un passeport lorsqu'une tierce personne s'y oppose, en vertu d'un jugement qu'elle aurait obtenu, et qui emporterait contrainte par corps contre son débiteur (Lettre du ministre de l'intérieur au préfet de police, du 10 avril 1829).

Le prix des passeports est de 2 fr. pour l'intérieur, et de 10 fr. pour l'étranger. Il est accordé gratuitement des passeports aux indigents. Les préfets seuls peuvent délivrer des passeports gratuits avec *secours de route*.

Le fabricateur d'un faux passeport, celui qui falsifie un passeport originairement véritable, ou qui fait usage d'un passeport fabriqué ou falsifié, est puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans (Code pénal, art. 153).

Tout étranger arrivant en France, dans

(*) Depuis 1838, ce cercle est devenu celui de la Basse-Bavière, sauf quelques modifications. S.

un port de mer ou dans une ville frontière, doit déposer son passeport à la préfecture, sous-préfecture ou mairie, d'où il est transmis de suite au ministre de l'intérieur. En échange de ce passeport, l'étranger reçoit une passe ou carte de sûreté provisoire.

Sous l'ancien régime, le mot passeport s'appliquait tout à la fois aux personnes et aux choses. On donnait un passeport aux individus qui voulaient voyager à l'intérieur ou à l'extérieur du royaume; on en donnait également à ceux qui voulaient exporter ou importer certaines marchandises. E. R.

L'utilité des passeports pour la protection de la sûreté publique et des intérêts particuliers est incontestable : aussi leur usage est-il universel parmi les peuples policés. Pour qu'une frontière étrangère soit ouverte à un voyageur, il faut que son passeport soit en règle, c'est-à-dire délivré par l'autorité compétente du pays qu'il quitte et muni du *visa* de la légation ou du consulat y établi de celui où il veut entrer. Si son voyage est long, il doit faire viser son passeport dans toutes les grandes villes où il séjourne, et ce qui est surtout indispensable, c'est d'avoir le visa du bureau de frontière par où il entre sur un nouveau territoire. Tout cela est d'ordre public et prémunit la société contre le vagabondage, et contre l'intrusion d'hommes ou dangereux ou incapables de se créer une existence. Mais trop souvent on a fait, et l'on fait encore, des passeports un instrument de la politique; trop souvent des vues étroites et cauteleuses à l'excès donnent lieu à des vexations ou amènent une inquisition humiliante pour le voyageur honnête. A cet égard, le système le plus large et le plus libéral est appliqué dans les petits états allemands, surtout du centre et du nord : celui de la Prusse mérite également d'être cité. En Autriche et en Russie, au contraire, on pousse jusqu'à la minutie les précautions que l'on prend pour s'assurer ou des moyens d'existence de l'arrivant, ou de son esprit inoffensif et discipliné; même, en cas de soupçons, il n'est pas rare que des voyageurs se voient repoussés, bien que toutes les formalités possibles aient été remplies relativement au passeport. S.

PASSEREAUX (*passeres*), ordre très nombreux d'oiseaux, se composant d'espèces de petite ou de moyenne taille, différant beaucoup entre elles à certains égards, mais se ressemblant par leur aspect général et par l'absence des caractères qui distinguent les autres ordres. Leurs formes sont sveltes; leurs ailes, en général, de moyenne longueur, ainsi que leurs jambes; leurs doigts ordinairement faibles munis d'ongles grêles. Quant au bec, il varie beaucoup, et ses modifications ont même servi de base à la division de cet ordre en plusieurs familles ou tribus, que nous avons indiqués à l'art. Oiseaux (T. XVIII, p. 671). C'est dans l'ordre des passereaux que se trouvent, comme on sait, les oiseaux chanteurs et la plupart de ceux qui exécutent des voyages périodiques. C. S-te.

PASSIF, *voy.* Verbe. En terme de finance et de commerce, on entend par ce mot, qui est l'opposé d'actif (*voy.*), l'ensemble des obligations, des dettes, et en général toutes les charges qui pèsent sur un établissement. *Voy.* Inventaire, Bilan, etc. X.

PASSION (mor.). Les passions étant un des phénomènes les plus saillants de notre nature sensible, nous essaierons d'abord de marquer la place qu'elles occupent dans la théorie générale de la sensibilité. L'activité de l'homme est mise en jeu tour à tour par les mobiles de la sensibilité et par les motifs de l'intelligence : elle obéit tantôt à une impression machinale, à des appétits instinctifs, qui tendent à la satisfaction de quelque besoin du corps, tantôt à une direction intellectuelle, aux conseils de la raison, à des idées. Tout besoin non satisfait nous fait éprouver un sentiment pénible, ou de la *souffrance;* tout besoin satisfait nous fait éprouver un sentiment agréable, ou du *plaisir*. Simultanément avec le sentiment pénible que nous cause un besoin non satisfait, se produit en nous une tendance qui nous porte vers les objets que nous croyons propres à satisfaire ce besoin : cette tendance est le *désir*. De même que nous recherchons avidement tout ce qui peut être une cause de plaisir, nous fuyons avec non moins

d'empressement ce qui peut causer la souffrance : le sentiment que nous éprouvons alors est l'*aversion*. Lorsque le désir, accru par une longue attente ou irrité par les obstacles, a pris une certaine intensité, il devient passion. La passion n'est donc que le désir ou l'aversion, élevés à une haute puissance.

De là résultent comme autant de conséquences, la nature des passions, leurs caractères et leur classification. Toute passion est ainsi nécessairement accompagnée d'un sentiment de plaisir ou de souffrance, ce qui est le caractère fondamental de la sensibilité. La passion est donc essentiellement personnelle, égoïste, attendu qu'elle a ses racines dans notre nature sensible : son objet se rapporte toujours à nous-mêmes, à la satisfaction de notre bien-être ou de notre amour-propre. Cependant peu à peu, dans l'évolution de la vie, notre nature morale et intellectuelle se mêle à la nature purement sensible; les phénomènes de l'intelligence et de la liberté interviennent au milieu des impulsions aveugles de l'instinct : nos passions, dans leur développement, se mélangent d'affections, d'idées, de volitions diverses, et dans cette alliance un peu confuse, elles se transforment au point qu'on hésite parfois à les reconnaître.

Prenons pour exemple l'amour (*voy.*), la plus violente peut-être de toutes les passions auxquelles l'humanité est sujette. Le point de départ de l'amour est incontestablement dans l'instinct physique qui porte un sexe vers l'autre, et dans le besoin de reproduction par lequel la race humaine se perpétue comme toutes les autres races. Bientôt il s'y joint un sentiment d'affection sympathique pour l'être qui n'avait d'abord excité qu'un désir brutal : avec les progrès de l'état social, les rapports des sexes se modifient; ils se perfectionnent avec les habitudes de la famille; les lumières de l'esprit les épurent. L'homme ne voit plus seulement la possession momentanée de l'objet de ses désirs; il voit dans la femme une compagne de sa vie, celle qui partagera ses peines comme ses joies, celle à qui il devra le bonheur de la paternité. Enfin, dans les âmes d'élite, l'amour est une contemplation enthousiaste de la beauté éternelle, il se confond avec ces rêves de perfection et cette poursuite de l'idéal (*voy.*) qui rattachent le ciel à la terre. Nous voilà bien loin de l'instinct grossier, qui est le principe de l'union des sexes! Mais c'est là précisément le triomphe de notre nature morale et le chef-d'œuvre de la civilisation, de transformer la brutale impulsion d'un besoin physique en un sentiment épuré, dégagé des liens de la matière, et de l'absorber dans une sorte d'intuition du monde divin.

Il en est de même de l'amour de la gloire, qui, à son origine, au début de la vie sociale, n'est peut-être que l'oppression du plus faible par le plus fort. Ce qui n'était d'abord qu'un désir de supériorité physique, change de caractère à mesure que la vie humaine s'agrandit et que l'homme acquiert des idées nouvelles. Ce sentiment, qui est le désir du pouvoir à son plus humble degré, deviendra un jour l'ambition ou une satisfaction de l'orgueil, le culte de l'opinion, l'amour de la renommée, et finira par être le désir de la supériorité morale.

L'avarice (*voy.* tous ces mots), qui se refuse les jouissances actuelles en vue de l'avenir, n'est elle-même qu'un amour exagéré des biens que nous jugeons propres à satisfaire nos besoins.

C'est ainsi que nos appétits sensuels se transforment en passions. Le désir et l'aversion, ce double ressort qui meut la sensibilité, ce double mouvement qui nous porte à chercher le plaisir et à fuir la souffrance, répondent au double phénomène que les physiologistes appellent *mouvement d'expansion*, *mouvement de concentration*; et, par analogie, ils engendrent les passions *sympathiques* ou *sociales*, et les passions que, par opposition, l'on peut appeler *égoïstes* ou *antisociales*. En sa qualité d'être sociable, l'homme est animé de sympathie pour ses semblables : non-seulement il souffre de leurs maux, mais il éprouve le besoin de se rapprocher d'eux pour leur communiquer ses propres sentiments, pour leur faire partager ses plaisirs, ses idées, pour agir en commun avec eux. La sympathie est un élément qui vient se combiner avec

nos autres passions, et qui fait le fond de toutes nos affections bienveillantes. Les affections de famille ont une grande part dans la vie de toutes les créatures humaines. Cette sympathie est si indispensable à la conservation de l'espèce, que l'on ne conçoit pas comment l'enfant échapperait à toutes les causes de destruction qui menacent sa frêle existence, si une sollicitude infatigable et dévouée, comme l'instinct maternel, ne veillait sur la première époque de sa vie.

Les passions spécialement dites égoïstes ou antisociales, sont la haine, l'envie, la jalousie, la colère, la crainte, la défiance (*voy.* tous ces mots), etc. Heureusement elles sont combattues avec avantage dans le cours de la vie, non-seulement par les idées morales que la raison nous révèle, mais aussi par les passions contraires.

Après avoir reconnu les passions comme un des éléments essentiels de la nature humaine, après avoir constaté leurs principaux caractères, il nous reste à déterminer le rôle qu'elles jouent dans la destinée des individus et dans l'histoire des peuples.

C'est en qualité d'être sensible, et non en qualité d'être intelligent, ou d'être libre, que l'homme est sujet aux passions; mais cette partie de notre sensibilité se réfléchit dans la sphère de l'intelligence et dans celle de l'activité; c'est-à-dire que les passions sont des mobiles qui nous déterminent souvent à agir ou à connaître. Cette action des passions, bien qu'elle soit involontaire et marquée d'un certain caractère de fatalité, n'est pourtant pas nécessaire et irrésistible. Le fond de la morale pratique roule précisément sur la lutte que la volonté doit soutenir contre l'entraînement des passions. L'homme, pour rester un être moral, doit se maintenir libre, c'est-à-dire s'affranchir du joug des passions et de la dépendance à laquelle peuvent le réduire des penchants désordonnés. La nécessité de maîtriser les passions pour affranchir l'âme, ce lieu commun de la philosophie stoïque, est reconnu aujourd'hui comme un principe de morale universelle. La colère est une courte folie, dit Horace : il en est de même de toutes les passions; ce sont des maladies de l'âme, elles portent la perturbation dans toute notre existence. C'est le combat de la chair contre l'esprit, combat pour lequel les prescriptions religieuses, d'accord avec celles de la morale, tendent à nous prémunir. Toutes les doctrines matérialistes ont toujours beaucoup exalté les passions : les livres d'Helvétius en sont le perpétuel panégyrique. Les écoles idéalistes au contraire les proscrivent; les mystiques veulent les anéantir. Les saint-simoniens, qui prétendaient réhabiliter la matière, professaient un profond respect pour les passions; ils en venaient presque à les sanctifier. Fourier, ainsi qu'Owen (*voy.* ces noms), prétend en faire l'unique ressort de son organisation sociale. Ici, comme en toutes choses, il y a un juste milieu à tenir entre les exagérations contraires. Nous ne voulons pas plus extirper les passions que les déifier. Mais le premier devoir de l'homme est de maintenir en lui-même l'équilibre moral, et, pour cela, de préserver sa liberté de tout entraînement irréfléchi.

Sans doute la passion a une puissance incontestable : l'homme passionné l'emportera toujours dans les luttes passagères qu'il engagera contre l'homme calme et purement raisonnable; mais à la longue, la raison finit aussi par avoir raison. Sans doute encore tous les raisonnements du monde sont bien impuissants sur une émotion violente : essayez de toucher aux plaies saignantes d'un amour trahi, ou de consoler la victime d'une criante injustice, au moment où elle en ressent toute l'amertume! Comment calmer ces déchirements de l'âme que cause la perte irréparable d'un être bien aimé? Il faut laisser agir le temps. Cependant c'est à la force d'âme à lutter contre les passions; et à ceux qui veulent fortement, il est donné d'en triompher. L'influence de l'éducation, la ferveur religieuse, le progrès des idées morales, parviennent à modérer leur violence, à adoucir leur âpreté. Sur qui en effet les passions ont-elles le plus d'empire? sur les jeunes gens, sur les femmes, sur les hommes peu instruits : c'est-à-dire que le défaut d'expérience, l'absence d'instruction, la prédominance du sentiment sur la raison,

sont les auxiliaires naturels des passions. Travaillez donc à éclairer les hommes : à mesure que les lumières se propagent et pénètrent dans toutes les classes de la société, le feu des passions s'amortit, le nombre des crimes et des malheurs qu'elles engendrent diminue.

C'est aussi ce que nous atteste l'histoire de l'humanité. Il y a des époques dans la vie des nations, comme dans la vie des individus, où les passions règnent presque sans partage. C'est ce qu'on voit aux temps héroïques, qui sont la jeunesse des peuples : alors naissent les résolutions spontanées et les entreprises hasardeuses; alors des populations entières se lèvent comme un seul homme. C'est aussi l'âge de la barbarie, des vengeances implacables, des passions sans frein, qui enfantent de si tragiques catastrophes. Alors l'histoire est dramatique, comme le siècle d'Homère ou ceux du moyen-âge. Mais peu à peu le genre humain s'apprivoise : à mesure que l'expérience accroît le trésor de ses idées, sa fougue se modère, et ce feu destructeur s'amortit. Les progrès de la raison ruinent l'empire des passions; les entraves de la société les compriment et leur imposent une contrainte salutaire.

Cet affaiblissement graduel des passions est-il un mal? faut-il le regretter, comme font ceux qui redemandent les farouches vertus de l'antiquité et qui admirent les crimes grandioses du moyen-âge? faut-il revenir au règne brutal de la force? car, en définitive, c'est ainsi que doivent se traduire ces apothéoses du passé. Grâce à Dieu, la réponse est facile. Les passions ne disparaîtront pas, puisqu'elles tiennent aux entrailles même de notre nature; mais elles se civilisent avec le genre humain. Nous ne renonçons pas à voir le monde livré aux débats des passions religieuses ou des passions politiques; seulement leur fanatisme devient de jour en jour moins sanguinaire. Les passions resteront comme un des ressorts qui font mouvoir notre espèce; elles produiront encore de grandes choses et serviront même de véhicule à la vérité, qui souvent ne fait son chemin dans le monde que sous leur patronage. A-D.

PASSION (de *passio*, souffrance, martyre). C'est le nom qu'on donne aux supplices qu'endura Jésus-Christ (*voy.*) avant sa mort. L'Église a consacré plus particulièrement au souvenir de ces souffrances la semaine qui précède le jour de Pâques (*voy.*) ou de la fête de la Résurrection, et qu'on appelle *sainte* par cette raison. Le dimanche qui précède celui des Rameaux est dit aussi le dimanche de la Passion. Par extension, on nomme *passion* la partie de chaque Évangile qui contient le récit des douleurs du Christ, ainsi que des sermons que l'on prêche dans les églises catholiques, le vendredi saint, sur le même mystère. Bourdaloue en a composé de célèbres.

CONFRÉRIE DE LA PASSION, *voy.* MYSTÈRES, T. XVIII, p. 322. Z.

PASSOW (FRANÇOIS-LOUIS-CHARLES-FRÉDÉRIC), un des premiers lexicologues de l'Allemagne, naquit à Ludwigslust (Mecklenbourg Schwerin), le 20 septembre 1786. Après avoir suivi les cours de MM. Jacobs à Gotha, et Hermann à Leipzig, il fut nommé professeur, en 1807, au collége de Weimar. Appelé en 1810, à Jenkau, près de Dantzig, il avait, de concert avec le directeur du *Conradinum*, Jachmann, organisé cet établissement sur le meilleur pied, lorsque les événements de 1814 vinrent anéantir tout le fruit de ses travaux. Après avoir passé quelques mois en voyage, Passow s'établit à Berlin et devint un des auditeurs les plus assidus de F.-A. Wolff, jusqu'à ce qu'il fût appelé lui-même à professer la littérature ancienne à l'université de Breslau. Le séminaire des études philologiques ayant été rétabli l'année même de son arrivée dans cette ville, en 1815, il se chargea de sa direction, sans renoncer néanmoins à sa chaire, qu'il occupa jusqu'à mort, arrivée le 11 mars 1833.

Les travaux de Passow lui ont mérité une place honorable dans l'histoire de la philologie. Il a surtout rendu d'éminents services à la lexicographie grecque par la publication de son traité *Sur le but, la disposition et le complément des dictionnaires grecs* (Berlin, 1812), et de son *Dictionnaire grec-allemand* (1819; 4e édit., Leipz., 1830, 2 gros vol. gr. in-8°),

l'un des meilleurs qu'on puisse mettre entre les mains des étudiants, et inférieur seulement, en ce qui concerne la science et la profondeur des recherches, au grand ouvrage de notre H. Estienne (*voy.* ce nom et LEXIQUE). Parmi les autres travaux de Passow, nous mentionnerons ses *Éléments de littératures grecque et latine et de l'histoire des arts chez les anciens* (Berlin, 1829, in-4°), ainsi que ses éditions de Jean Second (Leipz., 1807), de Perse (1808), de Musée (1820), de Longus (1811), de la *Germanie* de Tacite (Breslau, 1817), des *Écrivains érotiques grecs* (Leipz., 1824, in-4°), de Denys Périégète (Breslau, 1825), et de la *paraphrase* de Nonnus (Leipz., 1834), dont quelques-unes sont accompagnées d'une traduction allemande et de commentaires. Il a publié avec Jachmann les *Archives d'une éducation nationale allemande* (Berlin, 1812, 4 cah.), et avec Schneider (*voy.*), dont le Dictionnaire grec est le point de départ du sien, le *Museum criticum Vratislaviense* (Breslau, 1820, vol. I^er^). Nous ne parlerons pas d'une foule d'articles de critique insérés dans les journaux, ni de ses discours académiques réunis par N. Bach sous le titre d'*Opuscules académiques* (Leipz., 1835). *C. L.*

PASTEL (bot.), *voy.* INDIGO, T. XIV, p. 634.

PASTEL (DESSIN AU), sorte de peinture pour laquelle on se sert de couleurs pulvérisées, ainsi nommée du vieux mot *paste* (pâte), parce que les couleurs qu'on emploie sont réduites en pâte avant de recevoir la forme de crayons. Le portrait au pastel, négligé aujourd'hui, était fort à la mode sous Louis XV, et avait même atteint à cette époque un certain degré de perfection. Quelques-uns de nos artistes appliquent encore ce genre aux teintes douces et brillantes à la fois d'oiseaux, de papillons, de fruits, etc. Pour obtenir cette douceur de coloris, qui a valu tant de succès au pastel, on exécute un frottis avec les doigts ou l'estompe, et on revient avec les crayons, pour donner les vigueurs. Le pastel a l'avantage de ne pas tourner au jaune ou au noir comme la peinture à l'huile, mais par contre il présente l'inconvénient de manquer de fixité; on a bien essayé de remédier à ce défaut par l'eau gommée, ou en renfermant le dessin sous un verre, mais le premier de ces procédés ôte le velouté, le second n'atteint pas tout-à-fait le but qu'on se propose et que d'autres moyens finiront sans doute par assurer. C-B-S.

PASTÈQUE, *voy.* MELON.

PASTEUR, *voy.* PATRE, BERGER, TROUPEAU, etc.

Jésus-Christ s'étant comparé lui-même à un bon berger qui laisse sa vie pour son troupeau, et ayant dit à plusieurs reprises à S. Pierre : Pais mes brebis ! l'usage a prévalu dans l'Église de comparer les fidèles à un troupeau et d'en désigner le conducteur, simple prêtre ou dignitaire plus élevé, sous le nom de pasteur. C'est ainsi qu'on dit : L'évêque est le premier pasteur de son diocèse. C'est aussi le titre officiel des ministres des divers cultes protestants, possédé non pas en vertu déjà de la consécration, mais en vertu de la vocation, c'est-à-dire de leur nomination officielle à une cure. *Voy.* MINISTRE DU CULTE. S.

PASTICHE (de l'italien *pasticcio*), imitation de la manière d'un peintre, d'un musicien, ou du style d'un auteur; copie des formes favorites de celui que l'on prend pour modèle, avec dessein de faire illusion sur cette copie, au point de la donner pour une œuvre de l'écrivain ou de l'artiste original. Jordane, Téniers, Boullogne, ont été fort habiles dans le pastiche; mais ce n'est pas à ce misérable genre qu'ils doivent leur réputation : l'homme supérieur n'en peut faire qu'un jeu, et les connaisseurs ne sont point dupes de la prétention qu'on a de les tromper. Les pastiches les plus louables sont les pastiches satiriques, qui font ressortir le ridicule d'un mauvais langage ou d'un faux talent. Boileau a parfaitement réussi dans le pastiche, en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans celui de Voiture. J. T-v-s.

PASTILLES (du latin *pastillus*, petit pain), petites tablettes ordinairement rondes, ce qui leur a valu le nom de *rotules* ou petites roues, et qui sont composées de sucre tantôt aromatisé seulement, tantôt associé à des médicaments

plus ou moins actifs. Chez les anciens, elles étaient plus particulièrement employées à parfumer l'haleine, ou à en corriger la mauvaise odeur. Horace, Perse, Martial et Juvénal font de fréquentes et mordantes allusions à cette coutume.

De nos jours, les pastilles sont usitées pour le même objet : quelquefois aussi pour administrer de petites doses d'ipécacuanha, d'opium, de bicarbonate de soude, etc.

La préparation consiste à faire une pâte molle avec du sucre grossièrement pulvérisé et un mucilage, à y ajouter les aromates ou les médicaments, et à la couper ensuite avec un emporte-pièce circulaire, ou bien à se servir de sucre cuit en sirop très épais que l'on fait couler goutte à goutte sur une surface plane. F. R.

PASTORAL (GENRE). La poésie pastorale qui a fini par représenter une nature imaginaire, des mœurs factices et des personnages de convention, fut, dans les premiers temps, l'imitation d'une nature vraie et de mœurs réelles, lorsque les peuples conservaient encore, dans les souvenirs de leur origine, la pensée des champs d'où ils étaient sortis, des troupeaux qu'ils y nourrissaient, des dieux qui y faisaient leur séjour, *habitarunt dî quoque silvas* (Virg., *Égl.*, II, 60). Ainsi, des dieux champêtres, des rois bergers, des peuples laboureurs, une poésie pastorale, tout cela était vrai en même temps, tout cela se confondait dans les souvenirs d'une civilisation naissante. Les bergers n'étaient pas alors une création de la fantaisie, mais des êtres réels et vivant encore dans la mémoire. Aussi trouve-t-on des traces de la poésie pastorale dans les plus antiques monuments littéraires, dans les poëmes indiens, dans Homère, et surtout dans la Bible, où l'histoire de Rachel, celle de Ruth, le Cantique des Cantiques et d'autres morceaux sont de véritables idylles. *Voy.* ce mot et BUCOLIQUES.

L'Orient voyait encore fleurir, au moyen-âge, la poésie pastorale chez les Arabes et même chez les Turcs; et tandis que le nom des Virgiles musulmans brillait en lettres d'or dans le temple de la Mecque, Rome conservait le manuscrit de leurs poëmes dans la bibliothèque du Vatican. Nos biographies nomment Mesihi parmi les plus célèbres de ces poëtes.

La poésie pastorale, dans sa vieille et universelle popularité, s'est montrée sous toutes sortes de formes diverses. Ce ne sont pas seulement l'églogue et l'idylle, c'est encore l'élégie, c'est le poëme dramatique, c'est le roman (*voy.* tous ces noms) en récit ou le roman dialogué, qui se sont inspirés de la pensée et se sont empreints des couleurs de la poésie pastorale. Chose remarquable : cette poésie qui prend sa source à l'origine des peuples, dont on trouve d'admirables monuments à la naissance de toutes les littératures, reparaît presque toujours vers leur déclin, ou du moins longtemps après qu'elles ont enfanté leurs chefs-d'œuvre. La célèbre pastorale de Longus (*voy.*), *Daphnis et Chloé*, est une production de la littérature grecque épuisée. Il serait facile de citer des exemples de cette singularité dans la littérature des nations modernes aussi bien que dans celle des peuples de l'antiquité.

C'est l'Italie qui a donné naissance au drame pastoral, dont il ne paraît pas que les anciens aient eu l'idée, à moins qu'on ne veuille en trouver quelque trace dans le drame satirique des Grecs. La *Favola di Orfeo*, de Politien (*voy.*), jouée en 1483 à la cour de Mantoue, est sans doute le premier poëme dramatique qui ait offert les sentiments, les nuances et les formes de la poésie pastorale. C'est apparemment ce qu'avaient oublié les critiques, dont les uns ont voulu faire passer Tansillo pour l'inventeur de la *favola pastorale* ou *boscareccia*, à cause de son poëme *I due pellegrini*, représenté dans une fête à Messine, en 1539; tandis que les autres accordent l'honneur de l'invention à Agostino Beccari, dont la comédie pastorale, *il Sacrifizio*, se jouait dans les spectacles de la cour de Ferrare, en 1554. On voit que la date de 1483 tranche le débat en faveur de Politien. Toutefois, il est vrai de dire que la vogue extraordinaire du poëme de Beccari fit surgir une foule de *favole boscareccie*, dont la littérature de l'Italie fourmille, et dont le Tasse a donné le modèle dans l'*Aminta*, représentée aussi à la cour de Ferrare, en 1573.

Quelque temps après que Politien eut créé le drame pastoral, le roman pastoral recevait aussi, en Italie, une poétique consécration dans l'*Arcadia* de Sannazar, qui fut bientôt célèbre et imitée dans toute l'Europe; en Espagne, Montemayor donnait sa *Diane*, Cervantes sa *Galatée*, et, durant le règne militaire de Charles-Quint, le caractère de la littérature fut tout bucolique. En Angleterre, Sidney publiait son *Arcadie*, roman pastoral qui ne fut pas accueilli avec moins de transports que ne l'avaient été *l'Arcadie* italienne et la *Diane* espagnole. Shakspeare créait, peu de temps après, un modèle du drame pastoral dans sa pièce intitulée : *Comme il vous plaira* (*As you like it*).

La comédie pastorale est vieille en France, où l'on peut en citer des monuments dès le milieu du XIII^e^ siècle. A cette époque, Adam de Lehalle, surnommé le Bossu d'Arras, faisait représenter *le Jeu de Robin et Marion*, qui existe en manuscrit à la Bibliothèque royale et qu'ont publié MM. de Monmerqué et Fr. Michel (*Théâtre-Français au moyen-âge*, Paris, 1839). Du temps de nos guerres civiles, en 1592, la pastorale faisait de la politique en plein théâtre, et Simon Beliard mettait sur la scène son *Charlot, églogue pastorale à onze personnages, sur les misères de la France*. Un peu plus tard, l'un des hommes d'état les plus redoutables des temps modernes, Richelieu mêlait aux actes sanglants de son despotisme la composition d'une douce bergerie : *La grande pastorale*. Sans nous astreindre à suivre ce genre jusque vers la fin du dernier siècle, où Sedaine faisait encore représenter sa *Thémire*, nous remarquerons que les comédies champêtres n'obtinrent en France que peu de célébrité, tandis que la vogue du roman de l'*Astrée*, dont les premiers livres parurent au commencement du XVII^e^ siècle, fut immense. Nous pourrions, par une suite de romans, arriver de l'*Astrée* à l'*Estelle* de Florian (*voy.* ces noms); mais nous ne voulons pas faire l'histoire du roman plus que celle de la comédie.

Ainsi que dans l'idylle, l'Allemagne possède, grâce à Gessner, un chef-d'œuvre dans le genre du roman pastoral; et Voss ainsi que Gœthe (*voy.* tous ces noms) ont accru les richesses de leur naïve littérature, de romans champêtres qui ne diffèrent de l'idylle que par l'étendue.

Toutefois, il en est du roman pastoral comme de l'églogue et de l'idylle : c'est un genre qui n'a aucune chance de retrouver une jeunesse nouvelle; Céladon a pour jamais disparu, et le Lignon est tari jusqu'au fond de sa source. M. A.

PASTORET (CLAUDE-EMMANUEL-JOSEPH-PIERRE, d'abord comte, puis marquis DE), né à Marseille, en 1756, d'un lieutenant général et particulier de l'amirauté dans les mers de Provence, descendait d'une famille célèbre depuis des siècles dans la magistrature.

Un de ses ancêtres, Jean Pastoret ou Pastourel, était, en 1301, avocat au parlement de Paris. Son petit-fils, nommé comme lui, fut membre du conseil de régence sous Charles VI. Né en 1328, il mourut président du parlement, en 1405. Son arrière-petit-fils, Antoine, suivit les rois Charles VIII et Louis XII en Italie.

Destiné à la magistrature, Claude Pastoret fut élevé chez les oratoriens de Toulouse, puis il perfectionna son éducation par des voyages; enfin, étant venu à Paris, en 1780, il y fut pourvu d'une charge de conseiller à la Cour des aides (*voy.*). Dès l'année 1785, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit dans son sein, en récompense de trois prix remportés successivement par lui. Nommé maître des requêtes en 1788, il devint bientôt directeur général des travaux politiques relatifs à la législation et à l'histoire. Au début de la révolution, Pastoret fut choisi trois fois pour présider les assemblées électorales de Paris; en 1791, il devint aussi par la voie de l'élection procureur général syndic du département. Député de la capitale à l'Assemblée législative, il en occupa le premier la présidence, et prit place ensuite sur les bancs de la droite. Le roi lui offrit les deux portefeuilles de l'intérieur et de la justice; mais Pastoret, ne pouvant faire admettre ses conditions, refusa ce double honneur. Après la journée du 20 juin, il cessa de paraître à l'assemblée

jusqu'au 10 août, où il vint reprendre sa place auprès des défenseurs de la royauté. Il était trop tard. Obligé de chercher son salut dans la fuite, il alla se réfugier au fond de la Provence, puis passa de là à l'étranger, où il demeura jusqu'au 9 thermidor. Après la proclamation de la constitution de l'an III, il fut envoyé au conseil des Cinq-Cents par le département du Var, et, pendant deux ans, il fit au Directoire une honorable opposition, qui lui valut, au 18 fructidor (*voy.*), un arrêt de déportation, auquel il échappa encore par la fuite. Pendant deux autres années, il parcourut la Suisse et l'Italie; mais enfin il revint en France après le 18 brumaire (*voy.*). Comme sa fortune était détruite, des honneurs lui furent offerts en compensation. Rappelé dans le sein de l'Institut, il fut désigné pour la chaire de droit de la nature et des gens au Collége de France; il devint ensuite l'un des premiers membres du conseil général des hôpitaux et hospices, et le collége électoral de Paris le nomma deux fois candidat au Sénat. Malgré les répugnances de Napoléon, qui voyait en lui un partisan de la famille déchue, il y fut admis la seconde fois et se montra reconnaissant; car, quoique secrétaire du Sénat en 1814, il ne voulut prendre aucune part aux actes qui amenèrent la déchéance de l'empereur. Néanmoins, le roi Louis XVIII le créa pair de France à son arrivée; il le maintint sur la liste de la nouvelle chambre, l'année suivante. Secrétaire de cette chambre pendant quatre ans, membre ou rapporteur d'un grand nombre de commissions, vice-président en 1820, élu membre de l'Académie-Française la même année, chevalier des ordres du roi à l'avénement de Charles X, ministre d'état en 1826, le marquis de Pastoret remplissait, depuis la mort de M. Dambray (*voy.*), en 1829, les fonctions de chancelier de France, lorsque les événements de 1830 le mirent dans la nécessité de renoncer aux fonctions de cette charge, mais non à son titre, qu'il regardait comme inamovible. Le noble vieillard rentra dès lors dans la retraite et reprit les travaux et les études de sa jeunesse. En 1834, il fut nommé tuteur des enfants du duc de Berry, sans doute seulement en considération des biens qui leur restaient en France, et il mourut paisiblement, dans un grand âge, le 29 septembre 1840. — Outre les *Mémoires* qui ont été couronnés par l'Académie, et qui portent sur des questions d'ancienne législation, le marquis de Pastoret a publié une théorie *Des lois pénales*, 1790, 2 vol. in-8°; plusieurs volumes des *Ordonnances des rois de France*, continuées par l'Institut (t. XIII à XIX), et l'*Histoire de la législation* (des anciens), 1820-37, 11 vol. in-8°), ouvrage qui est, aux yeux des érudits, son principal titre de gloire et qui a rempli une grande partie de sa vie (car dès 1788, Pastoret avait écrit sur Moïse), sans qu'il ait pu terminer cette grande et digne tâche.

Amédée-David, marquis de Pastoret, fils du précédent, membre libre de l'Académie des beaux-arts de l'Institut (depuis 1823), est né à Paris le 2 janvier 1791. Après avoir rempli, sous l'empire, différentes fonctions administratives, il devint, après la Restauration, gentilhomme de la chambre et maître des requêtes au conseil d'état. Il est encore titulaire honoraire de cette dernière place; mais depuis la révolution de juillet, il vit dans la retraite, charmant ses loisirs par la culture des lettres et des arts. M. le marquis de Pastoret fils est auteur des ouvrages suivants : *Les Troubadours*, poëme en 4 chants (1813); la *Politique de Henri IV* (1815); *Les Normands en Italie*, poëme (1818); *Élégies* (1825); *La chute de l'empire Grec* (1828); *Raoul de Pellevé* (1834); *Érard du Châtelet* (1836). D. A. D.

PASTOUREAU, Pastourelle, noms par lesquels on désigne un petit pasteur, une petite bergère, surtout dans les chansonnettes pastorales, *voy.* Idylle, Bucolique, Églogue, etc.

On a aussi donné ce nom de *pastoureaux* aux gens d'une bande qui parcourut la France au moyen-âge, et dont des bergers et les paysans avaient formé le noyau. Ce fut vers 1250 que saint Louis, étant à Césarée, sans secours et comme oublié de la chrétienté, on vit commen-

cer en Flandre un mouvement populaire en faveur de sa délivrance. Le pape suscitait alors les seigneurs contre la maison de Hohenstaufen (*voy.*); les moines levaient une armée contre l'Allemagne; mais la noblesse française indignée de l'abandon du champion de la foi contre les infidèles, défendaient à leurs gens d'y prendre part. Bientôt le bruit se répandit parmi le peuple des campagnes que c'était aux bergers, dans leur humilité, à arracher aux mains des infidèles cette terre sainte où le salut du monde avait été annoncé à des bergers. Le clergé, aveuglé par son ambition et sa haine contre la famille impériale, devait être écarté de cette croisade, aussi bien que la chevalerie qui se fiait en sa bravoure plus qu'en l'appui du Très-Haut. Saint Louis était le héros du peuple : sa piété, ses exploits lointains étaient faits pour exalter l'enthousiasme populaire. Un homme dont on a perdu le nom, mais qu'on croit Hongrois d'origine, se mit à diriger le mouvement. Il parlait également bien l'allemand, le latin et le français ; on lui avait vu à la main une lettre de la Vierge qui appelait les bergers à la délivrance de la Terre-Sainte. Pour accréditer cette fable, il tenait la main constamment fermée. Il se mit donc à prêcher, et bientôt sa troupe se grossit de tous les ennemis de l'ordre public, les voleurs, les bannis, les esclaves fugitifs, les excommuniés, etc. Quand les gens de désordre, les *ribauds*, furent en assez grand nombre, on vit les pastoureaux s'armer d'épées, de haches, de poignards. Dans leur haine contre le clergé, les prédicateurs de cette bande s'arrogèrent les pouvoirs spirituels, sans avoir reçu les ordres ; ils prononçaient des divorces, permettaient des mariages défendus, etc. ; mais pour échapper aux tribunaux, ils ne prêchaient qu'entourés de gens en armes. Lorsque la troupe se présenta devant Orléans, l'évêque se prononça contre eux, mais malgré lui le peuple leur ouvrit les portes. Un clerc ayant troublé la prédication, tomba frappé d'un coup de hache : il s'ensuivit une émeute où l'on massacra un certain nombre de prêtres. Tous les évêques effrayés publièrent des excommunications contre les pastoureaux, et la reine Blanche, qui les avait d'abord favorisés, donna ordre de leur courir sus et de les exterminer. Ils étaient alors partagés en plusieurs bandes : les uns étaient à Paris, d'autres à Bourges, d'autres encore à Bordeaux. L'homme mystérieux qui les avait soulevés se trouvait dans la capitale. Il y prêchait, toujours la main fermée, lorsqu'un bourreau se mêlant aux ribauds qui le gardaient lui fit tomber la tête d'un coup de hache. Des chevaliers apostés chargèrent en même temps les auditeurs, en tuèrent plusieurs, et l'attroupement fut dissipé. Les prêtres firent alors passer les pastoureaux pour des renégats ayant fait un pacte avec le diable et le soudan d'Égypte. Et bientôt on les égorgea de tous côtés.

Cinquante ans après on vit recommencer le mouvement des pastoureaux. Un prêtre et un moine répandirent une prophétie qui promettait la délivrance du saint sépulcre et la conquête de Jérusalem aux bergers et aux pauvres d'esprit. Le peuple des campagnes, des bergers, des enfants de 13 à 14 ans, les écoutèrent avec enthousiasme. Des milliers d'hommes mal vêtus, sans argent, se mirent à suivre silencieusement, deux à deux, l'étendard de la croix; contents de ce qu'on leur donnait, ils ne demandaient pour l'amour de Dieu, qu'un peu de pain à la porte des églises; mais leurs ressources s'épuisèrent, leur nombre augmentait toujours; alors ils recoururent à la violence. Les magistrats poursuivaient et faisaient pendre ceux qu'ils trouvaient isolément. De leur côté, les pastoureaux délivraient leurs prisonniers quand ils étaient en force. C'est ainsi qu'ils vinrent à Paris, forcèrent la prison de Saint-Martin-des-Champs, le grand Châtelet et Saint-Germain-des-Prés; puis ils se mirent en défense dans le Pré-aux-Clercs, où le gouvernement n'osa les attaquer. Ils prirent ensuite la route de l'Aquitaine. Le 25 juin 1320, ils entrèrent à Albi, le 29 à Carcassonne, faisant un carnage horrible des juifs du Languedoc. Comme les pastoureaux s'approchaient d'Avignon, le pape lança contre eux l'anathème, et somma le sénéchal de Beaucaire d'opposer la force à cette troupe égarée. Celui de Carcassonne prit en effet

des mesures énergiques. Comme les pastoureaux se dirigeaient vers la mer afin de s'embarquer à Aigues-Mortes, il parvint à leur couper tous les chemins, à leur enlever les vivres, et les empêchant d'entrer dans la ville, ou de retourner en arrière, il les contint dans des plaines fiévreuses ou pestilentielles, où la plupart moururent de misère et de faim; ceux qui s'écartèrent de la troupe furent pendus, quelques-uns réussirent à s'échapper. Après cette horrible boucherie, on n'entendit plus guère parler des pastoureaux. *Voir* Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. VII, p. 473 et suiv.; t. IX, p. 388 et suiv. L. L.

PATAGONIE, pays situé à l'est des Cordillères des Andes, dans l'Amérique méridionale, et se prolongeant depuis la limite sud de la république de Buénos-Ayres et du Pérou jusqu'au détroit de Magellan, ou depuis 38° de lat. S. environ jusqu'à 53°. Ce territoire immense, à travers lequel s'étendent des ramifications des Cordillères, et qu'entrecoupent plusieurs rivières, qui, descendant pour la plupart de ces montagnes, se rendent toutes à l'océan Atlantique, telles que le Santa-Cruz, le Trabajos, le Rio-Negro et surtout le Rio-Colorado, principal fleuve du pays, est un des moins connus du globe, et n'est habité par aucune nation civilisée; on sait seulement qu'il renferme plusieurs volcans, se rattachant aux Cordillères, qu'il a aussi des lacs considérables, et que les contrées peu arrosées forment des *pampas* ou savanes d'une grande étendue, comme dans la partie centrale de l'Amérique du Sud. Les navigateurs, en descendant la côte orientale jusqu'au détroit de Magellan (*voy.*), trouvent successivement la baie de Tous-les-Saints, celle de Saint-Mathias, la presqu'île de Saint-Joseph, la baie de los Camerones ou des Homards, le grand golfe de Saint-Georges, le Port-Désiré, celui de Saint-Julien, et la Grande-Baie. Du reste, point de villes, point d'établissements, où ils puissent se ravitailler. Aussi les vaisseaux n'y font que des relâches forcées; mais ils fréquentent ces parages à cause de la pêche. Parmi les peuplades des côtes, celles qui avoisinent le détroit de Magellan ont étonné les navigateurs européens par leur grande taille, qui excède 6 pieds. Ce sont particulièrement ces peuplades que l'on désigne sous le nom de *Patagons* (*voy.* INDIENS D'AMÉRIQUE, T. XIV, p. 630). La nation la plus considérable de l'intérieur est celle des Puelches, qui, répandue dans toute la partie septentrionale, consiste en plusieurs tribus. On a marqué dans les cartes anciennes une prétendue colonie d'Espagnols naufragés, et désignés sous le nom d'*Arguèles*; mais cette colonie ne paraît pas avoir existé. Au XVI^e^ siècle, les Espagnols, pour assurer leur domination sur cette partie de l'Amérique, avaient fondé une citadelle à l'extrémité de la presqu'île de Brunswic, sur le détroit de Magellan; à son abri devait naître une ville sous le titre pompeux de *Ciudad real de Felipe*; mais elle n'a jamais été bâtie, et la citadelle est depuis longtemps tombée en ruines. D-G.

PATATE ou BATATE* (*convolvulus batatas*, L.; *spomopa batatas* des botanistes plus modernes), plante alimentaire très importante, appartenant au grand genre des liserons ou belles-de-jour (famille des convolvulacées). C'est une herbe vivace, à racine tubéreuse; à tiges grimpantes ou traînantes; à feuilles longuement pétiolées, anguleuses, ordinairement deltoïdes ou en forme de fer de hallebarde; à pédoncules axillaires, rameux, plus longs que les feuilles; à corolle longue d'environ 2 pouces, d'un pourpre pâle.

La patate est originaire de l'Asie équatoriale; mais depuis longtemps, on l'a introduite dans tous les pays assez chauds pour cette culture, qui d'ailleurs réussit parfaitement dans les localités convenables de l'Europe méridionale; sous le climat de Paris, ce n'est qu'à force de soins qu'on parvient à en obtenir quelques faibles produits, encore très inférieurs en qualité à ceux du midi.

(*) Ces noms sont d'origine espagnole : *patatas*, *batatas*, accompagnés de diverses épithètes spéciales, désignent tant la plante qui fait le sujet de cet article, que les pommes de terre et le topinambour (*voy.* ces mots). Dans plusieurs départements de France, et notamment dans le midi, le topinambour et les pommes de terre ne sont aussi connus que sous le nom de patates. En Angleterre, c'est également la pomme de terre qu'on appelle *potato*.

La partie comestible de la patate consiste dans les tubercules de la racine. Ces tubercules ont beaucoup de rapport avec la pomme de terre, tant par la composition intime que par les qualités alimentaires et même pour la saveur; ils sont en général de forme allongée et plus ou moins renflés vers le milieu. Il en existe beaucoup de variétés de grosseur et de couleurs diverses. Étant cuits, ils deviennent farineux et d'un goût légèrement sucré : c'est un aliment sain et facile à digérer, dont il se fait une consommation très considérable dans les pays chauds. Dans les colonies des Antilles et dans les provinces méridionales des États-Unis, les patates constituent, pendant plus de la moitié de l'année, le fonds de la nourriture des nègres. Du reste, cet aliment n'est pas moins estimé des blancs; de même que la pomme de terre, il se prête aux combinaisons culinaires les plus variées. Les jeunes feuilles de la plante, apprêtées à la manière des épinards, forment aussi un mets très agréable. ÉD. SP.

PATE, mot dérivé du latin *pasta*, par lequel on désigne certaines compositions dont la base est un mélange d'eau et de farine (*voy.* PAIN). Il entre cependant dans les pâtes formées avec des céréales d'autres substances, telles que le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel, etc. Ces diverses compositions constituent l'une des plus grandes ressources de l'art culinaire. Les pâtes d'Italie, si renommées dans le monde entier, ont pour base la fécule de pomme de terre; celles de Gênes sont particulièrement estimées, par la raison que l'on n'emploie pour les préparer que des blés de Sardaigne, bien plus fins que les nôtres.

On donne encore le nom de pâte à une préparation pharmaceutique ou d'agrément préparée avec du sucre et des sucs végétaux divers. Les pâtes de Clermont ont une certaine réputation dans ce genre. *Voy.* GUIMAUVE, AMANDIER, etc.

PATES D'ITALIE, substance alimentaire composée de pâtes moulées, et préparées avec la meilleure farine de froment, mêlée d'eau pure. Elles tirent leur nom de Gênes, en Italie, où s'en faisait autrefois la plus grande fabrication. Aujourd'hui, on les prépare en tous lieux; et nous en avons notamment des fabriques estimées à Paris, Nancy, Clermont et Marseille. Les principaux produits sont : le *vermicelle* (*vermicelli*), qui a la forme de petites cordes à violon, ce qui les a fait comparer à des vers (*vermi*), et dont la couleur la plus ordinaire est blanche; le *macaroni*, qui ressemble à un tuyau de pipe, et qui se fait avec la même pâte que le vermicelle; les *lazagnes*, sous la forme de rubans, les *taglioni*, les *andarini*, les *millefanti*, les *stelluces* ou *étoilettes*, les *étoiles*, et enfin la *semoule de pâte*, invention moderne qui a la forme du riz cassé. Après l'Italie et la France, il faut encore citer, pour la fabrication des pâtes, la Hollande, la Belgique et l'Angleterre, qui exportent une assez grande quantité de ces sortes de produits. D. A. D.

PATÉ, PATISSERIE, PÂTISSIER, mots qui ont la même étymologie que le précédent. L'art du pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates sous une foule de formes pour y joindre, avec une sage mesure, des viandes, du beurre, du sucre, des confitures, etc. Cet art était connu des anciens : on a trouvé dans les ruines d'Herculanum une quantité de moules qui prouvent que les Romains cherchaient comme nous à donner à leurs compositions culinaires un aspect flatteur à l'œil, et provoquant l'appétit. Nul doute cependant que nos pâtissiers n'aient considérablement perfectionné cette partie de leur art. De nos jours, les pâtés sont chauds ou froids, et les pâtisseries se subdivisent en une foule de compositions, telles que : *pâtés* proprement dits et *vol-au-vent*, *tourtes*, *biscuits*, *tartes*, *brioches*, etc. (*voy.* ENTREMÊTS, où l'on parle aussi des *petits-fours* et de diverses délicatesses culinaires avec une science et une autorité à laquelle nous n'oserions prétendre). Le mets connu sous le nom de *petit pâté*, et qui accompagne les entrées (*voy.*), était tellement du goût de nos pères, que le chancelier de L'Hôpital, par une espèce de loi somptuaire, se vit forcé, non de les défendre tout-à-fait, mais d'empêcher de le crier dans les rues de Paris. Le pâté le plus célèbre est celui de Strasbourg, dont le principal ingrédient est le foie d'oie, et pour

lequel un raffiniment de sensualité, digne des cuisines de Lucullus, a condamné à un véritable martyre ces pauvres volatiles (*voy.* Oie); ceux de Chartres, à la volaille, de Périgueux, aux truffes, et différents autres, ont aussi beaucoup de renommée. La perfection apportée à la science culinaire (*voy.*) fit naître l'usage des pâtés maigres et des pâtés aux poissons, afin que les fidèles ne pussent être privés en aucun temps de ce mets délicieux. Chaque peuple a son genre de pâtisserie : le premier dans cet art est la France; viennent ensuite l'Italie et la Suisse. Autrefois, les pâtissiers tenaient en même temps cabaret, et leur profession était réputée presque honteuse. Aujourd'hui, les choses sont bien changées : il est devenu de mode d'entrer, au milieu de la journée, dans la boutique de certains pâtissiers en renom, pour déguster les produits de leur industrie. D. A. D.

PATÈNE, vase sacré fait en forme de petite soucoupe, ordinairement en métal, et qui sert dans l'Église catholique à couvrir le calice et à recevoir l'hostie. A la messe, le prêtre la donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande. Z.

PATENOTRE, oraison dominicale ainsi nommée familièrement des premiers mots par lesquels elle commence : *Pater noster!* etc. (*voy.* Prière). On appelle ensuite patenôtres toutes sortes de prières, et principalement celles du chapelet (*voy.*). Aussi les fabricants de chapelets étaient-ils autrefois connus sous le nom de *patenôtriers* (*voy.* Émail, Émailleur). X.

PATENTE, *voy.* Impôt.

PATENTE (Lettre-), primitivement l'opposé de *lettre close*, de *patere*, être ouvert, *voy.* Lettre, T. XVI, p. 462.

PATER. Ce mot, comme celui de patenôtre (*voy.*), désigne l'oraison dominicale commençant en latin par cette invocation : *Pater noster! Voy.* Prière.

PATERCULUS, *voy.* Velleius.

PATERINS, *voy.* Pauliciens et Manichéens.

PATERNITÉ. Ce mot exprime l'état, la qualité de père, de même que *filiation* signifie la descendance du fils ou de la fille à l'égard du père ou de la mère et des aïeux. Ces deux expressions sont corrélatives. La maternité peut être certaine, aussi la loi française autorise-t-elle l'enfant à réclamer sa mère, à la charge de prouver qu'il est le même que l'enfant dont elle est accouchée; mais comme la paternité n'est connue que par une présomption, il est de principe que la recherche de la paternité est interdite, excepté dans le cas d'enlèvement et de viol. *Voy.* Désaveu, Enfant, Parenté, Filiation, Légitimité. E. R.

PATHÉTIQUE, Pathos. Le mot πάθος, traduit par *affectus* chez les Latins, signifie *passion*, et le pathétique* est, ou ce qui excite les passions, ou les passions elles-mêmes mises en jeu dans une œuvre d'art ou de littérature; c'est-à-dire qu'il n'y a rien de plus intéressant dans la poésie, de plus important dans l'éloquence. L'éloquence même n'existe que par ce puissant moyen d'action sur les cœurs. En effet, dit Quintilien, avec un génie médiocre, aidé des préceptes de l'expérience, on peut mener à bien un plaidoyer; on n'a jamais manqué d'hommes habiles à trouver des preuves, etc. Mais entraîner les juges, disposer à son gré de leur âme, leur arracher des larmes ou provoquer leur indignation, voilà ce qui fut toujours rare, et voilà pourtant ce qui assure le succès de l'orateur et l'empire de l'éloquence.

Tous les rhéteurs et les philosophes antérieurs et postérieurs à Quintilien ont émis les mêmes pensées; il n'y a point deux doctrines possibles sur ce point fondamental. L'homme n'est pas une pure intelligence; il aime avant tout à sentir son imagination ébranlée, sa sensibilité émue; les illusions de l'une, les émotions de l'autre ont pour lui un charme si puissant, qu'il s'attache à ceux qui les excitent, orateurs ou poëtes,

(*) La Harpe dit que « ce mot ne comprend que l'indignation et la pitié, au lieu que les termes génériques du grec et du latin comprennent toutes les affections de l'âme. » Il est vrai qu'il est plus restreint; mais la plupart des auteurs modernes qui ont traité du pathétique, Marmontel, Hugues Blair, M. V. Leclerc, etc., l'ont pris dans l'acception de sentiment vif, manière d'être affecté soi-même et d'affecter les autres profondément, et dans leurs préceptes ils ont confondu le pathétique et les passions.

qu'il les suit avidement, qu'il leur demande sans cesse de nouveaux plaisirs, et qu'en échange il leur livre jusqu'à sa volonté. C'est cette conquête de la volonté qui est le grand triomphe de la parole, et, pour y parvenir, les maîtres sont unanimes à suppléer aux préceptes par le conseil de nous abandonner aux inspirations de notre âme pour agir sur l'âme des autres par le pathétique. Il faut donc pour toucher que nous soyons touchés nous-mêmes : *Summa circa movendos affectus in hoc posita est, ut moveamur ipsi* (Quint.). « Eh ! comment le juge pourrait-il s'irriter contre votre adversaire, dit Cicéron, si vous êtes vous-même froid et indifférent ; le haïr, s'il ne voit pas la haine dans vos regards ; sentir de la compassion, si vos paroles, vos pensées, votre voix, vos traits, vos larmes enfin, ne font pas éclater votre douleur ? »

Cette nécessité du sentiment exclut des succès oratoires les hommes diserts dont le talent consiste dans la vigueur de la dialectique et l'élégance du style. Le pathétique leur est interdit, puisque la nature leur refusa cette imagination vive, cette sensibilité forte, nécessaires à l'art d'émouvoir. Ce grand art de subjuguer les cœurs par la parole n'est donné qu'à bien peu d'hommes, et les victoires qu'ils remportent avec tant d'éclat ne sont pas dues seulement à la puissance de leurs impressions, mais à la perfection de leur tact et de leur goût. On l'a effectivement observé : ces intelligences supérieures manient avec prudence la dangereuse arme des passions, qui, si elle n'atteint pas au but visé par l'orateur, éclate dans ses mains et le couvre de ridicule. Aussi le premier objet de l'attention est-il de voir si la matière prête au pathétique, et quand elle y prête, on n'y vient que par degrés, et l'on se garde de le prolonger. C'est qu'il y a d'incroyables précautions à prendre en traitant les passions, et l'avocat, qui ferait aujourd'hui ce qu'ont fait avec succès de grands orateurs de l'antiquité, exciterait l'hilarité des juges plutôt que leur commisération. La tribune et le barreau sont devenus sévères ; les sanglots du pathétique ne sauraient guère y éclater désormais, la dialectique y règne, et quiconque y prend la parole aspire à mériter philosophiquement cet éloge : Il a raison. Comme nous nous applaudirions de ce progrès s'il était réel ! Mais on a substitué un mal à un autre : l'esprit n'est plus la dupe du cœur, qui l'entraînait par la beauté des sentiments ; il l'est trop souvent des sophismes, qui l'enlacent de leurs subtilités, et l'égarent en le fascinant par l'ignoble morale des intérêts.

La chaire chrétienne a été chez nous le véritable théâtre du pathétique. Là le prêtre éloquent a porté la lumière dans les abîmes du cœur, il a dit avec effroi ce qu'il y a vu d'infamies, et il a inspiré une salutaire épouvante en forçant à regarder l'avenir. Il a fait parler tour à tour la crainte et l'espérance, la menace et l'exhortation, et souvent il a su arracher plus de larmes que le poëte dramatique au dénouement de ses tragédies les plus déchirantes. Mais cette éloquence passionnée est depuis un siècle en décadence, et la fougue des missionnaires de la Restauration et les déclamations plus récentes de prédicateurs néologues sont loin de lui avoir rendu ses beaux jours.

C'est peut-être au drame et au roman que restera en définitive le domaine du pathétique. Eux aussi, toutefois, ont à se garder d'outrer la nature, et de tomber dans cette exagération qui nous fait prendre en si mauvaise part le mot grec *pathos*, entièrement détourné de son beau sens pour celui d'affectation de chaleur, d'enthousiasme factice et ridicule (*voy.* Ampoulé). Les exemples de cet insupportable défaut n'ont pas manqué dans ces derniers temps : toute notre littérature contemporaine en est infectée. J. T-v-s.

PATHOLOGIE (de πάθος, souffrance, et λόγος, théorie), *voy.* Médecine (T. XVII, p. 478) et Maladies. La *pathogénie* est une branche de la pathologie : comme son nom l'indique (γένος, naissance, origine), elle s'occupe spécialement de l'origine des maladies. X.

PATHOS, *voy.* Pathétique, Emphase, Galimathias, et Ampoulé (*style*).

PATIENCE, disposition heureuse

de l'âme, qui nous porte à supporter (*pati*) sans colère et sans plainte les épreuves de toute espèce auxquelles la condition humaine est assujettie, et qui ont pour cause la rigueur du sort ou la malice des hommes. « Les méchants, dit saint Augustin, sont dans le monde pour exercer la patience des bons. »

Il nous semble que la patience diffère de la modération, en ce que celle-ci est un état naturel et constant de l'âme, indépendamment de tout accident extérieur, tandis que l'exercice de la patience suppose toujours la présence d'un agent quelconque à l'égard duquel il y a lutte. Elle diffère aussi de la résignation, et à plus forte raison, de l'abnégation, en ce qu'elle n'exclut pas un calcul d'intérêt avoué par la prudence, et qui est un titre honorable au succès. C'est ce dont ces deux vers, devenus proverbe, offrent une si juste expression:

Patience et longueur de temps
Font plus que force, ni que rage.
(La Fontaine.)

On voit aussi que l'idée de durée est inséparable de celle de patience que nous retrouvons encore au fond de cet autre proverbe: *Tout vient à point à qui sait attendre*. La patience, qui toujours est une bonne qualité, devient une vertu de l'ordre le plus élevé, lorsque la réunion de toutes les infortunes qui peuvent affliger l'humanité la trouve invulnérable. Job (*voy.*), cette sublime création de l'Écriture, en devient alors le poétique et religieux symbole. Saint-Évremont a dit: « La patience n'ôte pas le sentiment des malheurs, elle les modère. » P. A. V.

PATIENCE (jeu de), amusement ingénieux qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées en cent façons d'une mosaïque représentant divers objets, tels par exemple qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. Ce jeu, laissé maintenant aux enfants, a été appliqué par quelques instituteurs à l'éducation. Il est en effet bien plus aisé à un enfant de se graver une chose dans la tête, lorsque pour venir à bout de l'exécuter, il se trouve condamné à un travail qui surexcite à la fois son attention et son plaisir. — On appelle en outre *patiences* différentes combinaisons d'un jeu de cartes au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a aussi des patiences de cette espèce qui peuvent se jouer à deux. D. A. D.

PATINE, *voy.* Numismatique (T. XVIII, p. 598) et Médaille.

PATINS. Cette chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace varie de forme suivant les pays où on l'emploie. En France et dans la plupart des contrées tempérées de l'Europe, le patin qui s'attache sous la chaussure ordinaire au moyen de courroies, est composé d'une semelle de bois, sous laquelle est fixée, dans toute sa longueur, une lame d'acier, qui se relève en croissant, au-dessus de la pointe du pied, tandis qu'à l'autre extrémité, elle est coupée carrément, de manière à permettre au *patineur* de s'arrêter presque tout à coup, en s'appuyant sur les talons. Le plaisir de *patiner* est arrivé à un très haut degré de perfection en Angleterre, en Allemagne et dans le nord de la France : en effet, il n'est pas rare de voir les amateurs simuler, sur la glace, des danses et des luttes, ou tracer des caractères et même des figures d'hommes ou d'animaux; les femmes ne craignent pas de prendre part à ce divertissement dans de légers traîneaux poussés par des patineurs.

On sait combien le patin est utile aux habitants de la Hollande, qui, sur leurs canaux gelés, parcourent de très grandes distances avec une vitesse presque incroyable. En Norvège, cet exercice est une partie fort sérieuse de l'éducation de la jeunesse, car un Norvégien est toujours sur ses patins. Il y a même dans ce pays un régiment de patineurs dont les évolutions sont fort remarquables par leur précision. Leurs patins, *skie*, ou *skielœbere*, ont près de 2^m de long, et ne sont pas plus larges que le pied ; ils consistent en deux planches de sapin, minces et effilées, d'une épaisseur double dans leur milieu, et légèrement recourbées en l'air aux extrémités. Le *skie* est aussi en usage dans la Laponie et le Finmark; mais dans les régions boréales de l'Amérique, le patin n'a guère que $1^m.20$ de long, sur $0^m.60$ de large, et se compose de deux légères planchettes

réunies par des courroies de cuir. C-B-S.

PATIS, *voy.* PATURAGE.

PATISSERIE, *voy.* PATÉ et ENTREMETS.

PATKUL (JEAN REINHOLD), noble Livonien, était né à Stockholm, dans la prison même où sa mère partageait la captivité de son mari accusé de trahison. Arrivé fort jeune au grade de capitaine, il fit partie d'une députation envoyée, en 1689, auprès de Charles XI, pour revendiquer les droits et priviléges de la noblesse de Livonie, province alors soumise à la Suède. Plusieurs députés trahirent leur mandat; Patkul seul remplit le sien en homme de cœur, et parla avec tant d'entraînement que le roi parut persuadé ; mais comme cette démarche resta sans résultat, le jeune officier, dans l'exaltation de ses sentiments patriotiques, eut l'imprudence d'écrire dans une lettre adressée au gouvernement (1692) que « la Livonie, dans l'intérêt de son indépendance eût mieux fait de courir les chances d'une guerre avec la Russie et la Pologne, que de se soumettre à un gouvernement oppresseur. » Il fut sommé de venir à Stockholm rendre compte de sa conduite; mais comme il s'était déjà réfugié en Courlande, à la suite d'une querelle avec son chef militaire, il se contenta d'écrire au roi une lettre justificative. Enfin condamné à la dégradation et à la mort, il se sauva en Suisse, sous le pseudonyme de *Fischering*, et s'y livra à l'étude des sciences. En 1698, il passa en France, d'où il fit solliciter sa grâce auprès de Charles XII, qui resta inexorable ; alors il réussit à obtenir la charge de conseiller à la cour d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, prêt à entrer en guerre pour reprendre la Livonie à la Suède. Patkul se fit l'auxiliaire de ces projets, et se rendit à Moscou pour y faire signer par le tsar Pierre un traité d'alliance entre la Saxe et la Russie ; ce souverain nomma Patkul général en chef des troupes qu'il envoyait à son nouvel allié. Celui-ci, ayant conçu des soupçons contre le remuant Livonien, le fit enfermer dans une forteresse. Cependant Charles XII entrait victorieux en Saxe, et ne voulait écouter aucune proposition de paix qu'au préalable on ne lui livrât Patkul. Dans cette cruelle alternative, Auguste, pressé de signer le traité d'Altranstædt (1706), se résigna à le faire arrêter, ordonnant sous main qu'on le laissât évader ; mais les pourparlers traînèrent tellement en longueur, que Patkul n'eut plus le temps de s'éloigner et se trouva condamné à mort pour la seconde fois par un conseil de guerre tenu, le 10 octobre 1707, aux environs de Posen où il fut livré à un cruel supplice. Six ans après, Auguste, en réparation d'une injustice à laquelle il n'avait pris part que bien malgré lui, fit rassembler les restes de l'infortuné Patkul pour les faire inhumer honorablement à Varsovie. C-B-S.

PATMOS, petite île de l'Archipel (mer Égée), la plus septentrionale des Sporades, où l'on suppose que saint Jean (*voy.*) a écrit son *Apocalypse*. X.

PATOIS. Les uns font venir ce mot de *paë* ou *pa* pour *pays*, et de *thiois*, tudesque : on remarque, à l'appui de cette étymologie, que l'idiome usité dans nos provinces limitrophes de l'Allemagne s'appelait et s'appelle encore par excellence *le patois*. D'autres le dérivent par corruption de *patrois*, *patrius* (*sermo*), et font observer qu'il s'employait autrefois en général pour langage, jargon :

« Chascun oiseau.....
Chantoit en son petit patois. »
(*Roman de la Rose*).

Quoi qu'il en soit, ce mot est consacré aujourd'hui pour désigner les variations provinciales qui existent dans chaque pays, et particulièrement en France, à côté de la langue nationale. Ce qui concerne les *dialectes* en général a été traité sous ce mot (*voy.* aussi LANGUES, et en particulier ALLEMANDES *). Nous ne nous occuperons donc ici que des patois dans la langue française.

(*) En Allemagne, de même qu'en Alsace, en Suisse, en Italie, etc., on parle différents patois, formes archaïques de la langue nationale. Dans d'autres pays, au contraire, et dans les plus vastes, la corruption des langues est moins sensible : ainsi, par exemple, on ne peut guère parler d'un patois russe. Entre tous les patois non français, on nous permettra de citer l'idiome alémannique (*voy.*), illustré par Hebel, un des plus grands poëtes modernes, et par ses confrères strasbourgeois Arnold et Stœber (*voy.* ces noms). S.

César signale déjà l'existence de trois dialectes différents chez les trois peuplades qui, suivant lui, se partageaient le sol de la Gaule : *Eádem non usquequáque linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.* La conquête romaine et l'invasion franque ajoutèrent nécessairement à cette diversité. La première laissa plus particulièrement des traces dans le langage de l'est, et la seconde dans celui du midi de la Gaule. Au XII^e^ siècle, on trouve établie la grande division de la *langue d'oc* et de la *langue d'oil* (*voy. langue* FRANÇAISE), séparées par le cours de la Loire. Sous chacune d'elles se classent des idiomes divers qui, pris isolément, se rattachent les uns aux autres et se lient par des rapports résultant du voisinage des provinces où chacun d'eux est en usage; mais qui, considérés aux deux points extrêmes de la France, ou même d'une des deux grandes fractions que nous venons d'indiquer, se présentent avec des différences plus ou moins marquées dans les mots, dans les formes grammaticales, ou dans la prononciation. Ce sont les patois. A côté de l'influence géographique vint se placer l'influence politique. Quelquefois l'étendue territoriale où ils furent usités fut déterminée par les limites de la domination féodale. Pour n'en citer qu'un exemple, les patois de Bouillon et de Nancy, qui sont à 40 lieues de distance, mais qui furent autrefois soumis aux mêmes maîtres, sont presque identiques, tandis que celui de Metz, situé à quelques lieues de Nancy, en diffère beaucoup, parce que, pendant plusieurs siècles, le pays messin, organisé presque en république, fut en guerre continuelle avec la Lorraine. Une autre preuve de cette influence se trouve dans la révolution qui fit prédominer la langue d'oil sur sa rivale, et, dans les dialectes de cette langue, celui de l'Ile-de-France sur les autres. Longtemps, en effet, ils coexistèrent sans prépondérance absolue de la part d'aucun d'eux : les troubadours chantaient à côté des trouvères, les auteurs écrivaient dans le dialecte de leur province natale, sans que cette circonstance les empêchât d'être lus dans le reste de la France; mais du XII^e^ au XIII^e^ siècle, le midi perdit sa nationalité, le pouvoir monarchique se consolida entre les mains des anciens comtes de Paris, et le dialecte de l'Ile-de-France, qui n'était d'abord qu'un patois comme les autres*, devint la langue nationale. Raffinée par la cour sous François I^er^ et ses successeurs, affectant de se séparer de celle des bourgeois et des paysans, qui resta vulgaire et archaïque, fixée enfin par les chefs-d'œuvre du grand siècle, cette langue s'éleva à un rang qu'il était désormais aussi impossible de lui disputer qu'à Paris le titre de capitale, à Louis XIV celui de roi de France. Les patois furent dès lors condamnés à un rôle subalterne, mais ne cessèrent pas pour cela d'être parlés dans les provinces, ou même cultivés par les poëtes et les savants. Le secret de leur vitalité est dans la force de l'habitude, dans ce lien mystérieux qui unit le cœur aux choses de la patrie. Il était facile de prévoir que les savants les apprendraient plutôt que les paysans ne sauraient s'en défaire. Despourrins, Goudouli (*voy.*), La Monnoye, Jasmin ont tiré un grand parti des idiomes béarnais, gascon, bourguignon, et leurs ouvrages offrent des beautés auxquelles il ne manque, pour être mises en parallèle avec celles de nos meilleurs poëtes, que d'être accessibles à un plus grand nombre de lecteurs.

Les patois n'échappèrent pas aux efforts violents que fit la révolution française pour introduire en tout et partout l'unité. Les différences de langage rappelaient des diversités d'origine, de gouvernement qu'il lui importait de faire oublier. Le 14 janvier 1790, l'Assemblée Constituante ordonna de traduire ses décrets en dialectes vulgaires. Le 8 pluviôse an II, la Convention, par une mesure plus logique, décréta qu'il serait établi des instituteurs primaires pour enseigner la langue française dans les départements

(*) Outre le grasseyement et certaines manières de prononcer, telles que *oua* pour *oi* et *oë*, on relevait chez les Parisiens et chez les paysans de l'Ile-de-France une habitude vicieuse qui consistait à confondre l'*r* et l'*s*, et à dire par exemple *Pazis* pour Paris, *noirettes* pour noisettes, etc. On a reproduit ce jargon dans les *sarcelles* (pièces sur la constitution *Unigenitus*), et dans une pièce de 1649, souvent réimprimée dans la *Bibliothèque Bleue* : *Agréable discours de deux paysans de Montmorency et de Saint-Ouen sur les affaires du temps.*

où elle était le moins répandue, notamment dans ceux de la Bretagne et de l'Alsace. Le 16 prairial, Grégoire présenta au comité d'instruction publique un *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Ce travail curieux constate qu'il existait en France environ 30 patois principaux, et que 6 millions de Français au moins ignoraient la langue nationale. Plus efficacement que ces dispositions législatives, les levées en masse de la république et les guerres de l'empire contribuèrent à répandre dans les provinces l'usage du français contracté sous les drapeaux. De nos jours, la centralisation et le progrès des voies de communication, qui en sont le plus puissant véhicule, ont considérablement restreint l'usage des patois, sans toutefois réussir, ni de longtemps peut-être, à les extirper entièrement. Mais on a compris la nécessité d'étudier ces monuments près de périr : ce sont des ruines qu'il faut entretenir, non pour l'usage, mais pour l'art. « Les dialectes, les patois, a dit M. de Maistre, me semblent des mines presque intactes et dont il est possible de tirer de grandes richesses historiques et philosophiques. » Un spirituel académicien* n'a pas craint d'affirmer que « si les idiomes populaires n'existaient plus, il faudrait créer une Académie exprès pour les retrouver. » En effet, indépendamment de cette saveur locale, de ce caractère expressif qui rend applicable à la plupart d'entre eux ce que Montaigne a dit d'un seul : « Où le françois ne peut atteindre, le gascon y arrive sans peine; » comme ils se sont formés avant la langue nationale, ils reproduisent mieux le génie primitif, les habitudes premières du langage. Beaucoup de mots, autrefois d'un usage général et souvent fort regrettables, ont été rejetés de la langue et ne se trouvent plus que dans les patois. Beaucoup de locutions vulgaires, regardées comme des incorrections, ne sont que des archaïsmes**. Telle étymologie qui se refuse aux méditations abstraites de la science, apparaît claire et frappante dans le simple rapprochement d'une locution patoise. En 1807, le ministre de l'intérieur adressa à tous les préfets une lettre circulaire où il leur recommandait de faire traduire la *parabole de l'enfant prodigue* dans le patois ou les patois de leurs départements. Ces traductions furent réunies au bureau de statistique du ministère, puis continuées et publiées par la *Société des antiquaires de France*, dans le VI^e^ vol. de ses *Mémoires*. Ce recueil renferme 90 versions différentes ; mais il n'en est pas moins fort incomplet, en ce qu'il donne souvent des variétés insignifiantes, tandis qu'il néglige des idiomes importants, tels que le bourguignon. MM. Amanton, Labouderie, etc., ont suppléé à quelques-unes de ces lacunes. Des publications utiles, glossaires, grammaires, anthologies ont été faites sur plusieurs dialectes par MM. Raynouard, Oberlin, Champollion-Figeac, Ollivier, etc. Un de nos collaborateurs, M. Gustave Fallot, dans un ouvrage, qu'une mort prématurée ne lui a malheureusement pas permis de revoir et de compléter, et qui a été publié par M. P. Ackermann, a traité *Des formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIII^e^ *siècle*, Impr. roy., 1839, in-8°. Il resterait à entreprendre un grand travail où l'on grouperait à côté de chaque mot français toutes les variantes des patois, et où l'on réunirait toutes les notions que ce rapprochement fournirait pour l'histoire, la philologie, et même pour les arts et les sciences*.

(*) M. Ch. Nodier. *Voir* ses travaux sur les patois dans le *Bulletin du bibliophile*, dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, et dans le vol. de ses *OEuvres* intitulé *Linguistique*.

(**) En voici quelques exemples curieux : *J'étions, j'avions* se disait à la cour du temps de Henri Estienne, et se trouve dans une lettre du duc de Guise, *le Balafré*. Jusqu'à Malherbe, on prononçait j'ai *eü* en deux syllabes. Ménage permet de dire : *castonade, nentilles, balier* (pour *balayer*), *ormoire; berouette*, pour brouette, se trouve dans les *Olim*, *Constantinoble*, dans Jehan de Waurin, *Mémorency*, dans Duclercq. Ajoutons que souvent ces formes vulgaires conservent plus fidèlement la trace de l'étymologie que celles qu'on leur a substituées dans la langue prétendue correcte, tels sont les mots populaires *corporal, coronel, estiner* (*astine*, colère), *arboriste*, etc.

(*) Les noms des plantes, des fruits, des grains, des instruments ruraux, et en général toute la nomenclature agricole, sans parler des autres arts, varient d'un village à l'autre. Dans quel-

Nous ne pouvons donner ici l'énumération complète des patois usités en France ; nous nous contenterons d'indiquer les principaux, en laissant de côté le *bas-breton* et le *basque* (*voy.* ces mots) qui sont de véritables langues, et en y ajoutant quelques courtes observations sur leurs caractères dominants.

Langue d'oc : le *provençal*, dans lequel on comprend ordinairement le *limousin*, et auquel nous consacrerons un art. à part ; le *languedocien*, gracieux, musical, accentué ; le *gascon* et le *béarnais*, vifs, brefs et *signifiants*, comme dit Montaigne : ils se distinguent surtout par la confusion des labiales (*voy.* Prononciation) ; le *dauphinois* et le *lyonnais* ont quelque chose de lourd et de monotone ; l'*auvergnat* renchérit encore sur ces défauts. Tous ces idiomes relèvent du latin et offrent tous plus ou moins les caractères généraux des langues méridionales. Un patois qui se rattache encore à la langue d'oc, mais qui forme le point de transition avec la langue d'oil, le *poitevin*, présente des rapports singuliers, d'une part avec l'italien, de l'autre avec l'anglo-normand.

Langue d'oil. Le *normand*, qui paraît s'être formé le premier parmi les dialectes de cette classe, a conservé moins longtemps que les autres ses formes caractéristiques dont il a donné une partie aux langues française et anglaise. La substitution du *c* dur au *ch* et du *ch* au *c* lui est commune avec le *picard*. La prononciation *ai* pour *oi*, et par suite, l'orthographe dite *de Voltaire*, viennent du patois normand. Un des principaux caractères du *picard* et du *wallon* est la permutation des *w* et *g* dur. Le bourguignon aime à ajouter *i* aux initiales, médiales ou finales en *a* ou *é* fermé. L'accent normand est lent et traîné, le picard un peu plus vif, le bourguignon se rapproche plus que les précédents du génie et de la prononciation du midi.

Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on peut consulter encore les suivants : *Mémoires de l'Académie celtique* ; *Recherches sur les langues, patois*, etc., par Bottin, 1833, in-8°. *Des patois et de l'utilité de leur étude*, par Pierquin de Gembloux, 1841, in-8°. *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France, accompagné d'un choix de morceaux en vers et en prose*, par J.-F. Schnakenburg, Berlin, 1840, in-8°. R-Y.

PATOUILLET, *voy.* Métallurgie, T. XVII, p. 588.

PATRAS (*Aroé*, puis *Patræ* ; plus tard *Baliabadra*, *Patrasso*), ancienne ville de la Morée, dont nous avons déjà parlé à l'art. Grèce (T. XIII, p. 27). Capitale de la partie du territoire grec qui comprend l'Achaïe et l'Élide, elle était autrefois importante par son commerce, et renfermait 22,000 hab. Au temps des Croisades, Patras eut des seigneurs francs. Elle eut beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre. Pendant la guerre de l'indépendance, on la regardait comme un poste militaire qui assurait la communication de la Morée avec Lépante, l'Albanie et la Romélie. Incendiée par les Turcs, le 4 avril 1821, elle fut reprise par les Grecs, et enfin complétement détruite par les premiers, le 15 du même mois. Après l'évacuation de la presqu'île, le général Maison prit Patras par capitulation, le 5 octobre 1828. Depuis la paix, elle a commencé à se relever de ses ruines et compte déjà une population de 7,000 âmes. Bâtie sur une colline près de la côte orientale du golfe, elle est défendue par une forteresse. Sa position, comme point central du commerce du côté de la Livadie, des îles Ioniennes et de la partie septentrionale de la Morée, lui promet le retour de son ancienne prospérité. Son port, au nord de la ville, n'est qu'une baie ouverte, mais avec un bon ancrage. *C. L.*

PATRE, celui qui garde et qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres. Il est synonyme de pasteur et de berger (*voy.* ces mots) ; seulement, il se prend dans un sens générique pour désigner un gardien de toute espèce de troupeaux, qu'il soit *chevrier*, *bouvier*, *porcher*, ou *berger*, etc. Mais il se dit particulièrement de ceux qui gardent

ques contrées méridionales de la France, le même cep de vigne a trente noms différents. Il en résulte que les cultivateurs ne s'entendent pas, et que les livres les plus usuels sont souvent inintelligibles pour les habitants des campagnes.

le gros bétail, les bœufs, les vaches, etc. Le dictionnaire de l'Académie, auquel nous empruntons cette définition, ajoute, pour bien établir la différence, que, dans le genre pastoral (*voy.* ce mot et Bucoliques), les personnages de Théocrite ne sont quelquefois que des *pâtres* grossiers; ceux de Virgile sont des *bergers* un peu ennoblis; ceux de Gessner sont des *pasteurs* tendres et sensibles inspirés par la belle nature. D. A. D.

PATRES (ad), *voy.* Ad patres.

PATRIARCALE (vie), Patriarche, du grec πατριάρχης, mot qui signifie τῆς πατρῖας ἄρχων, le chef de la patrie, de la famille, l'auteur d'une race. C'est dans ce sens que ce mot est employé dans le Nouveau-Testament. *Voir* Heidegger, *Histoire des Patriarches* (en allem.), t. I^er^, *excursus* 1^er^.

La vie patriarcale marque une certaine époque de l'enfance des sociétés, dont quelques monuments des littératures primitives nous retracent de poétiques tableaux. C'est l'âge intermédiaire entre la vie errante du sauvage, et la vie sédentaire des peuples civilisés. L'homme alors, échappé aux plus rudes épreuves de la barbarie, ne connaît pas encore tous les avantages d'un état social perfectionné, mais il en ébauche la première organisation dans ses formes les plus simples. Sans avoir renoncé à la vie nomade (*voy.*), il laisse l'existence hasardeuse du chasseur, pour promener ses troupeaux dans les pâturages du désert. S'il n'est pas encore établi dans des demeures fixes, il a du moins des tentes, qu'il déploie dans les lieux où s'offre à lui un séjour agréable, jusqu'à ce que les besoins de ses troupeaux le forcent d'aller chercher ailleurs de nouveaux pâturages. Il n'existe alors ni état, ni corps de nation, mais seulement des tribus, des chefs de famille. Le pouvoir de ces derniers est absolu; la forme sociale qui prévaut est la servitude domestique, mais tempérée sous une autorité toute paternelle: l'ascendant appartient aux vieillards dépositaires des traditions. Le chef de la tribu réunit le pouvoir religieux au seul pouvoir politique et civil que l'on connaisse alors; il est à la fois juge, pontife et sacrificateur.

Les livres de Moïse nous offrent le type le plus complet de la vie patriarcale; Abraham en est le représentant. C'est une forme sociale toute particulière, dont les *mœurs* pastorales forment les caractères essentiels. Pour la peinture de ces *mœurs*, l'histoire des patriarches hébreux (*voy.* Abraham, Isaac, Jacob, etc.) offre une série de tableaux remarquables par la naïveté, par la grâce, par une sorte de parfum d'innocence réservé à ces époques primitives. Quoi de plus accompli en ce genre que l'admirable histoire de Joseph? toute la propriété, toute la richesse consiste alors dans les troupeaux; travail, industrie, prière, poésie, tout se rapporte au troupeau, comme à la source de la vie. Ce que les patriarches demandent à leur Dieu, ce sont les biens de la vie pastorale, de gras pâturages, des brebis fécondes, des vaches pleines de lait, un abri contre les bêtes sauvages, des sources fraîches, une longue vie, et une nombreuse postérité.

Aujourd'hui encore l'islamisme en est resté là; le Coran est une véritable loi de tribus et de familles. L'Arabe a conservé ses mœurs, comme son costume des âges primitifs. Le Bédouin, avide et pillard lorsqu'il est à cheval, redevient généreux et hospitalier, dès qu'il rentre sous sa tente: au milieu même de sa vie de brigandage, il conserve un respect inviolable pour sa parole.

Le cercle d'idées que comporte ce genre de vie est sans doute assez restreint. Cependant, les loisirs que laisse la vie pastorale favorisent la disposition contemplative et les rêveries de l'esprit: de là, la grande place que prennent les émotions religieuses; les patriarches de la Bible entretiennent des communications directes avec Dieu; des songes prophétiques les éclairent et leur annoncent l'avenir. De là aussi l'essor de la poésie: les livres de l'Ancien-Testament, comme les Védas des Indiens, nous offrent en ce genre de riches modèles. Enfin, sous l'influence d'un soleil radieux, l'homme vit dans une sympathie plus intime avec la nature extérieure; déjà il commence à recueillir les matériaux avec lesquels il élèvera par la suite l'édifice des sciences naturelles: sous le ciel serein de la Chal-

dée, sur les sommets de la Mésopotamie, ces pasteurs, en gardant leurs troupeaux pendant les nuits étoilées de ces doux climats, ont fait les premières observations astronomiques.

Mais l'humanité n'a pas été faite pour rester sous le régime de la tribu, et pour s'arrêter dans les formes étroites de la vie patriarcale. Le progrès naturel et nécessaire que fait notre espèce, est de passer de l'état de tribu à l'état de nation : telle est la marche de toutes les sociétés. La vie patriarcale disparait le jour où les peuples, las d'errer, s'arrêtent dans des demeures fixes, et se mettent à cultiver la terre. Avec les travaux de l'agriculture, apparaissent de nouveaux besoins, qui font naitre à leur suite l'industrie et tous les arts de la civilisation. A-D.

PATRIARCHE. On a vu dans l'art. précédent l'origine de cette dénomination qui se rapporte dans la Bible aux ancêtres du peuple d'Israël, Abraham, Isaac et Jacob. Plus tard, le nom de patriarche devint un titre d'honneur qu'on donna aux chefs du sanhédrin, à l'autorité desquels se soumirent, après la destruction de Jérusalem, les juifs dispersés dans la Syrie et la Perse. Le patriarcat de Tibériade, en Galilée, dont la juridiction s'étendait sur les juifs occidentaux, ne subsista que jusqu'en 415, tandis que celui de Babylone, auquel étaient soumis les juifs orientaux, ne fut détruit qu'en 1038. — Cette dignité, à laquelle était attaché un grand pouvoir, passa des juifs aux chrétiens, qui, dès le commencement du v^e^ siècle, eurent des patriarches à Rome, à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche et à Jérusalem. Ces patriarches jouissaient du droit de consacrer les évêques et de veiller au maintien de la discipline dans leurs immenses diocèses. Le patriarcat d'Occident ne tarda pas à devenir un souverain pontificat (*voy.* PAPAUTÉ), tandis que les quatre patriarches orientaux ont conservé leurs titres. Les Arméniens ont aussi leurs patriarches particuliers (*voy.* KATHOLIKOS). Le partriarche de Constantinople, qui prend le titre d'*œcuménique* (*voy.*), et est nommé par le sulthan, prétend à la primatie sur tous les chrétiens grecs qui habitent l'empire Turc (*voy. Église* ORIENTALE). Le patriarcat de Moscou, fondé en 1588, et dont la juridiction s'étendait sur toute l'église russe, a été aboli par Pierre-le-Grand, en 1702, et remplacé par un synode. Dans l'Église catholique, il y a aussi des patriarches, placés sous l'autorité du pape : le *Cracas*, ou almanach officiel pontifical en compte douze, dans l'ordre suivant des siéges : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Venise, Indes-Occidentales, Lisbonne, Antioche pour les Melkhites (*voy.*), *id.* pour les Maronites, *id.* pour les Syriens (Jacobites?), Babylone et Cilicie. Mais, à vrai dire, l'archevêque patriarche de Lisbonne jouit seul, en Europe au moins, des priviléges d'un primat. S.

PATRICE (SAINT), apôtre des Irlandais, au v^e^ siècle, *voy.* IRLANDE, T. XV, p. 80.

PATRICIENS (*patricii*), nom donné dans l'ancienne Rome à certaines familles distinguées par leur naissance, leurs honneurs et leurs richesses, parmi lesquelles étaient choisis les sénateurs. A l'exemple des Athéniens, Romulus divisa les citoyens romains en deux classes : celle des *patriciens* et celle des *plébéiens* (*voy.* ce mot). Les premiers furent appelés d'abord *patres*, parce qu'on les considérait comme les pères du peuple; de là leur vint le titre de patriciens. Romulus choisit parmi eux un sénat (*voy.*) de 100 membres qui revêtirent les plus hautes dignités de l'état et furent même placés à la tête du culte public jusqu'à l'année 259 avant notre ère. On les nommait sénateurs (*senatores*), parce qu'on ne choisissait pour entrer dans le sénat que des patriciens jouissant de la confiance générale, soit pour la maturité de leur âge (*seniores*), soit pour leur expérience et leur habileté dans le maniement des affaires. Lorsque les Sabins furent admis au nombre des citoyens de Rome, on élut parmi eux 100 nouveaux sénateurs. A la fin de la république, le sénat comptait plus de 1,000 membres que l'empereur Auguste réduisit à 600. On distinguait les *patres majorum gentium* (patriciens des anciennes familles), nommés par Romulus, des *pa-*

tres minorum gentium (patriciens de familles moins anciennes), qui ne dataient que de Tarquin-l'Ancien. Malgré le soin qu'on avait pris pour assurer aux patriciens une prépondérance politique sur les plébéiens, en leur accordant le droit de *patronat*, ils perdirent leurs priviléges l'an 493 av. J.-C. Les plébéiens exigèrent une égalité politique parfaite, et, dès 446, les mariages furent permis entre les deux classes. Il ne resta dès lors aux patriciens que le stérile avantage de descendre des premières et des plus nobles familles. Il se forma depuis cette époque une espèce de noblesse (*nobilitas*) qu'acquéraient ceux qui étaient revêtus des plus hautes dignités de la république, telles que le consulat, la préture et l'édilité curule, et qui se transmit à leurs descendants, grâce au droit qu'ils avaient de placer sous le portique de leurs habitations les bustes en cire de leurs ancêtres (*jus imaginum*, *voy. droit d'*Images). Pour arriver à ces emplois, il n'était pas nécessaire de tirer son origine d'une famille patricienne; mais les patriciens de naissance occupaient cependant un rang plus élevé dans la noblesse, surtout lorsqu'ils avaient rendu des services à l'état. La décadence de la république, les guerres civiles et l'établissement de l'empire affaiblirent de plus en plus la considération dont jouissaient les patriciens, jusqu'à ce que la prise de Rome par les Goths, qui coûta la vie ou la liberté à un grand nombre d'entre eux et força les autres à fuir à Constantinople, fit disparaître toute distinction entre eux et les plébéiens. En transférant le siége du gouvernement à Constantinople, Constantin avait voulu rétablir l'ancien patriciat romain, et il en avait créé un nouveau que conférait soit une haute naissance, soit un grand mérite personnel. Sous les Carlovingiens, le patriciat désignait non-seulement une haute dignité, mais on y attachait la souveraineté sur Rome et la protection du siége apostolique. Charlemagne prit le titre de *patrice* de Rome avant de se faire couronner empereur; et ce fut en cette qualité que Henri IV déposa Grégoire VII. Depuis le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, on appelait patriciens, dans les villes impériales et en Suisse, les plus anciennes familles à qui on confiait de préférence certaines magistratures. *C. L.*

PATRIE, Patriotisme. L'amour des lieux qui nous ont vu naître, et auxquels sont associés les souvenirs de nos jeunes années, tel est l'amour de la patrie à son premier degré. Il y a en effet dans le cœur de l'homme une sympathie native pour le sol où il a essayé ses premiers pas, pour les scènes de la nature auxquelles il a dû ses premières impressions (*voy.* Nostalgie); mais ce sentiment ne reste pas borné à de si étroites limites. Il est dans son essence de s'étendre et de se développer. A mesure que l'état social se complique et se perfectionne, chaque élément nouveau de la vie publique agit sur ce sentiment primitif et l'agrandit. Ainsi, la religion, le gouvernement, la langue, la littérature, les sciences et l'industrie elle-même viennent compliquer pour ainsi dire le patriotisme, et en faire un des plus puissants leviers qui soulèvent les peuples, un des mobiles qui, dans tous les temps, leur ont fait faire les plus grandes choses.

La patrie n'est donc plus seulement le lieu où nous avons pris naissance, et où notre famille a vécu; elle s'étend au pays entier où nous avons des concitoyens, c'est-à-dire des hommes qui vivent sous le même gouvernement, parlent la même langue, professent la même religion, partagent les mêmes sentiments et les mêmes idées. Cette communauté de mœurs, d'intérêts et de croyances, est le lien puissant qui agglomère les états et constitue l'unité nationale. *Voy.* France, T. XI, p. 544.

Le patriotisme est un sentiment qui varie, soit pour l'intensité, soit pour l'étendue du cercle dans lequel il rayonne, selon les diverses époques de l'histoire. Dans l'enfance d'un peuple, il semble inséparable de la haine des autres peuples : alors, le nom d'étranger est synonyme d'ennemi. C'est ainsi que, dans l'antiquité, l'amour de la patrie, qui enfanta tant de prodiges, était exclusif, étroit, borné à l'enceinte de la cité. Les peuplades et les villes voisines, sans cesse menaçantes les unes pour les autres, voyant toujours le danger présent à leurs

portes, étaient constituées presque nécessairement en état de guerre. Albe et Rome, Sparte et Messine, Athènes et Mégare, Sparte et Athènes, n'avaient de repos que lorsque l'une avait absorbé l'autre, ou du moins réduit sa rivale à l'impuissance.

L'influence du christianisme et les lumières des siècles modernes ont à la longue adouci ces passions haineuses, et transformé le patriotisme. Ce n'est plus le territoire qui est la patrie : aujourd'hui nous sommes les compatriotes de tous ceux qui pensent et qui sentent comme nous. La patrie, cet être idéal pour lequel les habitants d'un même pays sont prêts à sacrifier leur vie, est l'identité d'intérêts, d'idées, de passions, qui les porte à unir leurs efforts pour atteindre un but commun. Ce but commun, chez les peuples modernes, ne peut être qu'une conception morale; aujourd'hui, ce qui les attache à la patrie, ce sont les garanties qu'elle donne à la liberté, liberté politique, civile ou religieuse. L'esclave n'a point de patrie. L'attachement au pays sera donc désormais en raison des libertés que l'état assure à ses défenseurs.

Le patriotisme de clocher s'est usé d'abord, puis le patriotisme provincial : le cercle s'élargit de plus en plus; le commerce des idées, comme l'échange des productions de la nature et de l'industrie s'est agrandi ; aujourd'hui, le globe entier est notre patrie. Le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées! » tend chaque jour à devenir le mot d'ordre des peuples. L'esprit cosmopolite (*voy.*), dont l'apparition date de notre siècle, est un fait immense, destiné à changer de fond en comble les rapports des états et à créer une politique nouvelle. Commerce, industrie, politique, religion, tout favorise ces progrès de la fraternité universelle. Un des symptômes les plus frappants de cette grande révolution, n'est-il pas dans ces moyens de communication rapide qui détruisent les distances? Le contact tous les jours plus fréquent, tous les jours plus intime, entre les hommes des contrées les plus reculées, et jusqu'ici les plus étrangères l'une à l'autre, tend à rapprocher les gouvernements ainsi que les peuples, et à resserrer cette vaste alliance, qui, après avoir constitué d'abord une patrie européenne, doit un jour constituer pour tout le genre humain une seule et même patrie. En effet, cette fraternité des peuples modernes, qui n'est qu'un développement de l'esprit du christianisme, repose sur l'union de leurs esprits : en apprenant à se mieux connaître, ils apprennent à s'estimer, à s'aimer et à s'aider mutuellement; détruire un préjugé parmi eux, c'est détruire une inimitié : les nations ne se décrient mutuellement, que faute de se connaître. Une même vie, une même âme anime aujourd'hui toute l'Europe, et cette fusion est le résultat des rapprochements multipliés qu'ont amenés entre eux les événements de ce siècle. Travaillons donc à faire tomber les barrières qui séparent les hommes, afin que le nom d'étranger disparaisse, et qu'ils deviennent tous concitoyens d'une même patrie.

Craint-on que le génie national ne s'altère dans un commerce assidu avec les mœurs, les habitudes et l'esprit des autres peuples? Sans doute il perdra ce qu'il a d'exclusif et de moins sociable; les aspérités individuelles s'useront dans ce frottement; mais jamais l'empreinte des nationalités ne s'effacera complétement. Seulement, à côté des divergences natives, qui sont des conditions du climat et de la manière de vivre, la communauté des idées, et par suite des sentiments, créera par son unité puissante le lien le plus solide qui puisse rapprocher les hommes.

Admirons ici comment ce qui ne fut d'abord que la conception solitaire d'une belle âme, s'enracine peu à peu dans la conscience des peuples, et devient la croyance du genre humain. C'est ainsi que la paix perpétuelle, ce rêve d'un homme de bien, ne paraît plus aujourd'hui si chimérique à ceux qui lisent dans l'avenir. Ainsi encore, l'esprit cosmopolite n'est que l'application universelle de ce mot de Fénélon : « Je préfère ma famille à moi-même, mon pays à ma famille, et le genre humain à mon pays. » A-D.

PATRIMOINE, *voy.* Succession et Acquêts.

Patrimoine de S. Pierre, *voy.* Romains (*États*) et Papauté.

PATRIMONIALE (Juridiction). On appelait ainsi, dans certaines contrées, le droit qu'avaient les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine, et se transmettait avec lui (*voy.* Justicier). La juridiction patrimoniale existe encore dans quelques états d'Allemagne ; mais elle est bornée à des affaires très simples et s'exerce toujours sous la surveillance des gouvernements. Elle doit être d'ailleurs commise à des juges gradés et confirmés par le souverain, ayant enfin le caractère d'officier public. X.

PATRISTIQUE ou Patrologie. On a donné ces noms, surtout en Allemagne, à la connaissance particulière des ouvrages des Pères de l'Église (πατρὲς, de πατὴρ, père). C'est la partie chrétienne de la littérature ancienne. *Voy.* Pères. S.

PATROCLE, *voy.* Achille.

PATRON, Patronat, Patronage, *voy.* Client, Patricien, Saints, etc. On appelait *droit de patronage*, celui qu'avait un prélat ou un seigneur laïque de nommer à un bénéfice ecclésiastique. — Pour le patronage des lettres, *voy.* Mécène, François I^er^, etc.

PATRONYMIQUE (de πατὴρ, -τρος, père, ὄνομα, nom), *voy.* Noms propres.

PATROUILLE, marche qu'une partie des troupes de garde fait dans une ville, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants, et en général toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir les désordres ou arrêter les malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. Par extension, il se dit aussi du détachement même qui fait la patrouille. En temps ordinaire, une patrouille se compose seulement de quatre ou de six hommes conduits par un caporal ou un sous-officier muni du mot d'ordre (*voy.*) ; mais la plupart des postes, si nombreux dans une grande ville, en envoient. Dans les temps de troubles, ces détachements se forment quelquefois de compagnies ou de bataillons entiers. X.

PATRU (Olivier), avocat et littérateur, né à Paris en 1604, fut mollement élevé par une mère frivole. A 19 ans, il rencontra d'Urfé dans le Piémont, se lia avec lui, et lui promit qu'à son retour d'Italie, il l'irait voir dans sa terre de Forez et apprendre de sa bouche toutes les allusions de l'*Astrée*. Malheureusement d'Urfé n'était plus quand Patru revint. Celui-ci, forcé par la modicité de sa fortune à prendre un état, embrassa la carrière du barreau, où malgré le désavantage de son extérieur et la faiblesse de sa voix, il eut des succès éclatants. Il purgea en partie l'éloquence des vices qui la déshonoraient ; mais l'attention minutieuse avec laquelle il limait son style et son insouciance naturelle pour les richesses l'empêchèrent de rien amasser. Il se retira de bonne heure pour ne s'occuper que de littérature, et préparer la langue française à ses grandes destinées quand viendraient les hommes d'un véritable génie. Froid orateur, Patru a fait pour la prose ce que Malherbe, cet autre peseur de syllabes, a fait pour la poésie : ils étaient avant tout des grammairiens puristes, et l'habitude de trancher avec goût leur donna des formes acerbes : *Ne sis Patru* (pour *patruus*) *mihi !* écrivait Boileau à Racine. Il y avait, du reste, un pressentiment si vif de la nécessité de l'instrument, que polir notre langue était justement regardé comme un grand service littéraire. On compara Patru à Quintilien, quoiqu'il conseillât à La Fontaine de ne point tenter la fable après Phèdre, à Boileau de ne pas faire d'*Art poétique* après Horace.

L'Académie lui ouvrit ses portes, en 1640, et le remercîment qu'il lui adressa parut si bien tourné, qu'elle imposa dans la suite aux récipiendaires le discours de réception. On cite un trait de son indépendance. Un grand seigneur sans mérite voulait remplacer Conrart. Patru enveloppa son avis sous la forme de cet apologue : « Un ancien Grec avait une lyre à laquelle se rompit une corde. Au lieu d'en ajouter une de boyau, il en mit une d'argent, et la lyre perdit son harmonie. » Le grand seigneur ne fut point nommé.

On sait que, toujours pauvre, Patru se vit forcé de vendre sa bibliothèque, que Boileau l'acheta et lui en laissa l'usage. Cinq cents écus lui furent enfin envoyés par Colbert ; mais c'était quelques jours avant sa mort, arrivée le 16 janvier 1681. Patru laissa, outre la réputation

d'un excellent critique et d'un parfait honnête homme, des plaidoyers estimables, des factums, de bonnes remarques sur notre langue, des lettres, etc. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Paris, 1732, 2 vol. in-4°. J. T-v-s.

PATURAGE. Ce mot s'applique, par opposition à celui de *prairie* (*voy.*), aux terrains qui, au lieu de donner des produits en foin (*voy.* ce mot et FAUCHAGE), se couvrent d'herbes consommées sur place par les animaux. Parfois ce sont, comme dans la féconde vallée d'Auge, des parcellés de choix directement appliquées à l'engraissement des bœufs et à l'élève des chevaux ; le plus souvent des sols moins féconds réservés pour le pacage des troupeaux, et qui donnent généralement des herbes trop courtes pour tomber sous la faux. Il arrive aussi que les prairies proprement dites deviennent pâturages après l'enlèvement de leur récolte principale. Les pâturages sont donc de diverses sortes ; ils ont des destinations différentes. Aux premiers temps de la culture, ils jouaient évidemment un rôle beaucoup plus important qu'aujourd'hui dans l'économie rurale ; car, partout où les terres sont peu affermées et peu imposées, les populations rares et le travail coûteux faute de moyens propres à remplacer les bras ou l'adresse de l'homme, une des spéculations les plus simples comme les plus fructueuses est l'élève d'animaux, qui, passant la majeure partie de leur vie dehors, exigent peu de soins et augmentent de valeur sans occasionner presque aucuns frais. Mais à mesure que les conditions changent, que la valeur du sol s'élève et que ses produits naturels ne peuvent plus payer convenablement la rente que lui ont imposée les progrès de l'agriculture, aux herbages à croissance spontanée succèdent nécessairement, comme système général, les prairies artificielles, qui donnent plus de produits sur de moindres espaces, et permettent dès lors un placement plus avantageux de capitaux plus abondants et d'un travail plus actif. Les pâturages disparaissent alors successivement ou se modifient dans leur emploi : tantôt on ne conserve comme tels que les landes incultes désignées le plus souvent dans ce cas sous le nom de *pâtis* ; tantôt, dans le voisinage de la ferme, afin de ménager quelque dépaissance aux troupeaux, et surtout de pouvoir les soustraire momentanément au régime trop sévère de la stabulation, on laisse subsister des *pâtures* permanentes destinées à recevoir soit les élèves de diverses sortes, soit les vaches laitières qui y passent les parties les moins chaudes du jour pendant le cours de la belle saison, soit les bœufs qu'on y fait coucher jusqu'aux approches des froids. Dans les contrées où les assolements à jachères périodiques subsistent, il est très ordinaire d'utiliser celles-ci comme pâturages temporaires, aussi longtemps qu'on le peut sans entraver les façons de préparation du sol. Enfin, sur divers points, la culture alterne avec pâturages règne encore partiellement à côté de la culture alterne avec racines et prairies ; mais là elle tend généralement à s'améliorer, en ce sens, qu'aux plantes qui précédemment occupaient naturellement le sol, on a substitué des espèces semées qui procurent un herbage à la fois plus abondant et de meilleur choix.

La théorie qui doit présider aux semis des pâturages n'est pas la même que celle qui dirige les semis des prairies. Beaucoup de plantes dont les feuilles trop courtes échapperaient à la faux ou au râteau garnissent parfaitement la surface du terrain, et sont atteintes sans nulle perte par les animaux. D'un autre côté, le foin destiné à être mangé sec doit contenir la plus grande quantité possible de substances nutritives. Pour cela il faut qu'on l'ait récolté au moment où les fleurs, fanées pour la plupart, commencent à faire place aux graines naissantes parce que c'est l'instant où les tiges ont reçu du sol et de l'atmosphère le maximum des sucs qui vont désormais se porter successivement vers l'embryon. Il importe donc que la floraison arrive à peu près en même temps pour toutes les espèces, sous peine d'en faucher une partie avant et une autre partie après la maturité du fourrage. Une telle exigence n'existe pas dans les pâturages. Là, en effet, l'herbe est mangée

verte ; sous un même poids, abstraction faite de l'eau qu'elle contient, elle est encore moins riche en substances alimentaires, mais elle renaît plusieurs fois sous la dent des animaux : son plus grand mérite est de pouvoir le faire aussi promptement que possible, et la diversité même des époques de végétation devient un avantage, parce que le terrain est plus constamment garni depuis le printemps jusqu'à l'hiver.

Dans les contrées où l'usage s'est répandu de former des pâturages artificiels, le choix des herbes qui les composent varie en raison de leur destination et de la nature du sol qu'ils doivent couvrir. Les espèces qui conviennent aux moutons et aux terrains en pente, comme la pimprenelle, ne vaudrait pas le trèfle pour l'espèce bovine et des champs plus féconds ; le trèfle blanc peut réussir là où viendrait mal le trèfle rouge, et les graminées qui prospèrent sur des fonds argilo-sableux croîtraient fort mal sur des fonds entièrement siliceux. Dans tous les cas, autant pour multiplier le plus possible le nombre des touffes sur un espace donné, que pour assurer le succès du pâturage contre les éventualités des saisons, on fera bien de mélanger des plantes à racines traçantes vivant près de la surface du sol, à des plantes à racines pivotantes qui vont chercher à une plus grande profondeur la fraîcheur et la vie, momentanément arrêtée chez les autres à l'époque des longues sécheresses.

Rarement on prend des pâturages les soins qui pourraient assurer leur durée ou augmenter leurs produits. On y laisse pénétrer les animaux, lors même que l'état du sol rend leur parcours le plus dommageable ; on ne répartit pas également les engrais, qui tombent au hasard sur quelques points où ils deviennent en grande partie la proie des insectes ; on ne fait presque jamais de tentative pour détruire les mauvaises herbes, dont il serait cependant parfois possible d'arrêter les envahissements ; et la vieille habitude de profiter de ces sortes de terrains sans aucun travail fait qu'on ne sait point encore en tirer, à beaucoup près, tout l'avantage possible. O. L. T.

PAUL (SAINT), le grand apôtre des gentils, primitivement appelé *Saul*, nom que plus tard, on ne sait ni à quelle occasion ni par quel motif, il convertit lui-même en celui sous lequel il continue à vivre dans la mémoire des hommes, était né à Tarse, ville de la Cilicie, d'un père juif, de la tribu de Benjamin, appartenant à la secte des pharisiens (*voy.*), et jouissant du droit de cité romaine. Destiné par ses parents à devenir docteur de la loi, Saul fut envoyé de bonne heure à Jérusalem où il suivit les leçons de Gamaliel (*voy.*). En même temps, selon l'usage, il apprit une profession manuelle très commune à cette époque, celle de faiseur de tentes. Le jeune Hébreu fut initié par Gamaliel à la doctrine pharisienne ; mais il ne la reçut pas avec la modération qui distinguait son maître. D'un caractère ardent, d'un esprit rigoureux et d'une volonté inflexible, il poussa jusqu'à leurs dernières conséquences, dans la théorie et dans la pratique, les principes qu'on lui enseignait, et il s'appliqua, de tout le sérieux de son âme, à la stricte observation de la loi de Moïse, seul moyen par lequel il espérât pouvoir devenir juste devant Dieu. Jésus était mort depuis peu d'années ; les efforts et les succès de ses disciples commençaient à attirer l'attention publique. Le jeune pharisien fut scandalisé de leurs doctrines, et, dédaigneux comme il l'était de toute demi-mesure, il devint l'adversaire passionné de la secte nouvelle et l'actif allié de ses persécuteurs. Il cherchait à en découvrir les partisans, les dénonçait, assistait à leur supplice ; il fut témoin de celui d'Étienne (*voy.*), et gardait les habits de ses bourreaux pendant qu'ils le lapidaient. Quelle impression reçut-il des paroles, de la foi, de l'héroïque patience de ce premier martyr ?... Quoi qu'il en soit, il ne se relâcha en rien de son zèle fanatique, et il voulut même en étendre les effets au-delà de Jérusalem. Une petite communauté chrétienne se formait à Damas : il demanda au sanhédrin et obtint la mission de se rendre dans cette ville avec une escorte pour y arrêter les chrétiens et les ramener captifs à Jérusalem (an 36). Mais dans le cours de ce voyage, un événement

extraordinaire vint produire une révolution profonde dans ses dispositions intérieures, et changea toute la direction de sa vie. Une lumière subite l'inonda, et le Ressuscité, qu'il persécutait dans la personne de ses adorateurs, se révéla à lui. Abattu d'abord dans la poussière, puis relevé, mais un moment privé de la vue, il est conduit par ses compagnons de voyage jusqu'à Damas. Là il entre en rapport avec un chrétien appelé Ananias, arrive à la pleine conviction que Jésus est le Messie (*voy.*) attendu par les fidèles de l'ancienne alliance, reçoit le baptême, et commence à faire profession dans les synagogues de la foi qui s'est emparée de lui. Puis il se retire en Arabie, où il passe trois années soit dans la solitude et dans la méditation, soit dans la prédication de la doctrine nouvelle aux juifs répandus dans cette contrée. Ce fut pendant cette période que s'affermit et se développa surtout sa manière d'envisager le christianisme, que, depuis, il déclara toujours ne devoir aux enseignements ni des disciples de Jésus, ni d'aucun homme, mais aux révélations immédiates du Seigneur. Après ces trois années, il revint à Damas. Cependant il fut obligé bientôt, par les menaces des juifs, de sortir en secret de la ville, et, pour la première fois depuis sa conversion, il retourna à Jérusalem. C'est alors seulement qu'il fait la connaissance de Pierre et des autres apôtres auprès desquels il est introduit par Barnabas (*voy. saint* BARNABÉ). Il y entre en discussion avec les juifs hellénistes, excite leur haine, et, mis par eux en danger de mort, il quitte Jérusalem après y être resté quinze jours seulement, et revient à Tarse, où, pendant un séjour de plusieurs années, sur lequel nous n'avons point de détails positifs, il ne demeura pas inactif, sans doute, pour la propagation de l'Évangile dans sa ville et sa province natales. Là vint le trouver un appel de Barnabas qui, dans l'intervalle, envoyé par les apôtres à Antioche pour visiter et diriger l'église récemment établie dans cette grande ville, invitait Paul à venir l'y joindre et à l'aider dans ses travaux. Paul s'y rendit, et bientôt après (vers l'an 44), dans la prévision d'une disette qui devait frapper la Judée, il alla avec Barnabas à Jérusalem pour y porter le produit d'une collecte faite parmi les chrétiens d'Antioche en faveur de leur Église-mère. Mais ce ne fut qu'au retour de ce voyage que s'ouvrit pour Paul la carrière dans laquelle il devait concourir, d'une manière si puissante et si féconde, à l'établissement et à l'extension de la religion nouvelle.

La conversion de Corneille et de sa maison avait amené les apôtres à reconnaître que l'Évangile n'était point destiné aux juifs seulement, mais que les païens aussi pouvaient et devaient être directement reçus dans la nouvelle alliance. Priant dans le temple la première fois qu'il y remonta depuis sa conversion, Paul avait entendu dans son cœur la voix de Dieu lui déclarer que lui, principalement, était destiné à porter l'Évangile aux peuples qui jusqu'alors avaient vécu dans l'idolâtrie. Le moment était venu où cette parole devait recevoir son accomplissement. Les anciens de l'église d'Antioche décidèrent que Barnabas et Paul iraient annoncer la bonne nouvelle aux païens. Les deux missionnaires partirent aussitôt, accompagnés de Marc (*voy.*), cousin de Barnabas, que celui-ci avait amené de Jérusalem. Ils se rendirent à Séleucie, où ils s'embarquèrent pour l'île de Chypre, patrie de Barnabas. Là, ils opérèrent la conversion du proconsul Sergius Paulus, malgré la résistance d'un faux prophète juif appelé Bar-Jésus. Puis ils passèrent dans l'Asie-Mineure, visitèrent successivement Perge, dans la Pamphylie, où Marc perdit courage et se sépara d'eux pour retourner en Judée; Antioche de Pisidie, d'où ils furent expulsés à l'instigation de quelques femmes juives; Iconium, Lystre en Lycaonie, où d'abord le peuple les adora, Barnabas comme Jupiter, Paul comme Mercure, mais où Paul fut ensuite lapidé et laissé pour mort; enfin Derbe, qui fut le point extrême de ce premier voyage. Puis ils revinrent par le même chemin, visitant et affermissant les églises qu'ils étaient parvenus à fonder à leur premier passage, et s'étant embarqués à Attalie, ils retournèrent à Antioche.

Dès cette époque, il s'était formé dans

le sein de l'Église naissante un parti de chrétiens judaïsants, qui soutenaient qu'à moins de s'être soumis à la circoncision, les païens ne pouvaient avoir part aux bénédictions de l'Évangile. Quelques hommes de ce parti étaient venus à Antioche et cherchaient à y faire prévaloir leur opinion. Barnabas et Paul les combattirent, et, pour mettre fin à ces discussions, l'église d'Antioche résolut de les députer tous deux à Jérusalem, pour y consulter les apôtres. Ce fut là (an 50) l'occasion du premier concile (*voy.* T. VI, p. 502) de l'Église chrétienne, dont les débats et la décision sont rapportés au chapitre XV des *Actes*. A peine de retour à Antioche, Paul proposa à Barnabas une nouvelle excursion dans l'Asie-Mineure; mais une contestation s'étant élevée entre eux au sujet de Marc, que Barnabas voulait, cette fois encore, prendre avec lui, tandis que Paul, après la faiblesse qu'il avait montrée à Perge, le regardait comme impropre à la vie missionnaire, ils se séparèrent, et Paul partit avec Silas. Pendant ce second voyage apostolique, Paul traversa d'abord la Syrie et la Cilicie. Il revit Derbe et Lystre où il s'adjoignit Timothée (*voy.*); puis il visita la Phrygie et la Galatie. Il voulait de là se diriger vers l'Asie proconsulaire; mais il en fut empêché, dit son historien (*voy.* Luc), par le Saint-Esprit, et un songe lui ayant fait penser que la volonté de Dieu l'appelait en Macédoine, il traversa la Mysie et s'embarqua à Troas, où Luc se joignit à lui et d'où il passa à Philippes. Mis en prison avec Silas, et délivré d'une manière miraculeuse, il se rendit à Thessalonique, à Bérée, à Athènes, où dans son discours aux stoïciens et aux épicuriens qui l'interrogeaient, il donna une si admirable preuve de sa sagesse et de son éloquence apostoliques, et où il gagna au christianisme un membre de l'aréopage, Denys (*voy.* T. VII, p. 787); enfin à Corinthe, où il demeura une année et demie. Après ce temps, il résolut, pour des motifs qui nous sont restés inconnus, de retourner à Antioche et à Jérusalem. Il s'embarqua en effet à Cenchrée, le port oriental de Corinthe, toucha seulement à Éphèse où il promit de revenir, s'y embarqua de nouveau pour Césarée, arriva à Jérusalem, et, après y avoir fait un très court séjour, se rendit à Antioche. L'apôtre n'y resta que peu de jours, et repartit aussitôt pour un troisième voyage. Il visita d'abord les églises que, pendant son voyage précédent, il avait fondées dans la Galatie et dans la Phrygie, et revint à Éphèse, où il demeura pendant plus de deux ans. Forcé par une émeute excitée contre lui de quitter la ville, il se rendit à Troas, d'où il passa en Macédoine et dans l'Achaïe. Le moment lui paraissait venu de mettre un terme à son activité apostolique dans l'Asie-Mineure et la Grèce, et de consacrer à l'évangélisation de l'Occident les forces qui lui restaient. Après un séjour de trois mois dans l'Achaïe, il partit de Corinthe (au printemps de l'année 58 ou 59) chargé du produit d'une collecte qu'il avait faite pour l'indigente église de Jérusalem, et qu'il voulait, avant tout, porter lui-même à sa destination. Il passa à Troas, et de là se rendit à pied à Assus, où il s'embarqua pour Milet. Il avait, dans cette dernière ville, donné rendez-vous aux pasteurs et aux anciens de l'église d'Éphèse, auxquels il adressa de solennelles instructions et de touchants adieux; car il savait qu'il ne les reverrait pas, et que désormais il allait au-devant du martyre. Puis il continua son voyage, s'arrêta successivement à Tyr, à Ptolémaïs, à Césarée, et revit enfin Jérusalem. Il y fut saisi au milieu d'une émeute que souleva contre lui sa présence dans le temple, conduit d'abord devant le sanhédrin, puis à Césarée devant le procurateur Félix, et y resta, privé de sa liberté, pendant deux ans, jusqu'à l'arrivée du successeur de Félix, Porcius Festus. Ce dernier, sur les instances réitérées du sanhédrin, l'interrogea de nouveau, et comme il se sentait disposé à renvoyer Paul à Jérusalem, c'est-à-dire de le livrer à ses ennemis, celui-ci, poussé d'ailleurs par le désir de pouvoir rendre témoignage à Jésus-Christ dans la capitale du monde romain, invoqua le droit d'être jugé par l'empereur lui-même. Festus, après l'avoir fait comparaître encore devant le jeune roi Agrippa II, qui avait manifesté la curiosité d'entendre l'apôtre, le fit partir pour Rome. Le vaisseau qui le portait fut jeté par une tem-

pête sur les côtes de l'île de Malte, où Paul fut retenu trois mois. Arrivé enfin à Rome (an 61), il fut remis au préfet du prétoire, qui, en attendant la décision de l'empereur, lui permit de demeurer dans la ville sous la garde d'un soldat. — Ici s'arrête le récit du livre des *Actes;* et nous ne savons rien de bien assuré sur les destinées ultérieures de l'apôtre. Sa captivité, qui, au moment où l'auteur de ce livre déposait la plume, durait depuis deux ans, se termina-t-elle par la condamnation et le supplice? ou bien fut-il remis en liberté, et reprit-il le cours de ses voyages et de ses prédications pour revenir mourir plus tard, soit lors de l'incendie de Rome sous Néron, soit au milieu de quelque autre orage? Les théologiens se divisent entre ces deux sentiments : toutefois, le second est plus probable; il a pour lui les trois lettres pastorales de l'apôtre (les deux *à Timothée* et celle *à Tite*), dont il serait impossible d'expliquer le contenu autrement que dans l'hypothèse d'une seconde captivité, le témoignage de Clément de Rome et la tradition de l'Église. Rien n'empêche d'admettre que, rendu à la liberté, l'apôtre, ainsi que cela paraît résulter de ces données, soit retourné dans l'Asie-Mineure; qu'il ait revu Éphèse et la Macédoine; qu'à son retour, il ait introduit le christianisme dans l'île de Crète; qu'il ait passé l'hiver dans une des nombreuses villes qui portaient le nom de Nicopolis, peut-être dans celle d'Épire; qu'ensuite, il ait porté l'Évangile en Espagne; et qu'enfin, jeté de nouveau dans les fers, il ait subi le martyre à Rome, dans les dernières années du règne de Néron.

Le recueil des écrits du Nouveau-Testament (*voy.* BIBLE, T. III, p. 460) contient quatorze lettres ordinairement attribuées à Paul. Dix d'entre ces lettres sont, quant à leur authenticité, élevées au-dessus de toute contestation sérieuse : ce sont les deux *aux chrétiens de Thessalonique*, écrites pendant le premier séjour de l'apôtre à Corinthe; celle *aux chrétiens de la Galatie* et la première *à l'église de Corinthe*, écrites pendant le premier séjour de Paul à Éphèse, lors de son 3e voyage; la deuxième *aux chrétiens de Corinthe*, qu'il leur adressa de Macédoine; et celle *aux chrétiens de Rome*, qu'il écrivit à Corinthe, dans le cours de ce même voyage; enfin, la petite lettre à *Philémon*, et celles *aux églises de Colosses*, *d'Éphèse* et *de Philippes*, écrites pendant sa première captivité (celle à Philémon peut-être de Césarée). Les deux épîtres *à Timothée* et celle *à Tite* ont soulevé, dans ces derniers temps, de vives discussions. On ne saurait nier qu'à quelque époque de la vie de l'apôtre qu'on veuille les placer, elles présentent de graves difficultés historiques et exégétiques; ces difficultés, cependant, ne sont pas absolument insolubles, si l'on admet une seconde captivité de l'apôtre, et le témoignage unanime des premiers siècles de l'Église établit d'ailleurs en faveur de ces documents un préjugé tellement puissant, qu'il peut équivaloir à une démonstration rigoureuse. Quant à l'épître *aux Hébreux*, un des résultats les plus certains de la critique moderne est qu'on ne saurait l'attribuer à Paul, mais qu'elle a été écrite, sinon sous les yeux de l'apôtre, du moins par un homme profondément imbu de son esprit et de ses idées, peut-être, et selon le plus de vraisemblance, par Apollos (*Act.*, XVIII, 24-28).

Ces écrits, et les détails que le livre des *Actes* nous a transmis sur la vie de Paul, nous font reconnaître en lui, sous le triple rapport de l'intelligence, du cœur, de la volonté, un des plus grands hommes dont les noms se soient conservés dans l'histoire, et le plus puissant des instruments dont l'esprit de Dieu se soit servi pour la propagation du christianisme. Nous avons dit un mot de son caractère : c'est ce caractère qui détermina la forme particulière que prirent, dans Paul, la doctrine et la vie chrétienne, et qui la rendit si éminemment apte à propager l'Évangile, surtout parmi les païens. La rigueur de son esprit et l'ardente énergie de sa volonté lui avaient fait embrasser sans réserve et dans toute sa sévérité le système du pharisaïsme. Il voulait trouver la paix de sa conscience dans le scrupuleux accomplissement des préceptes de la loi. Mais la sincérité même avec laquelle il chercha, sans pitié pour lui-même, la perfection et la sainteté, lui fit comprendre

qu'elles ne peuvent se trouver dans cette voie. Il en résulta pour lui la certitude que le péché ne consiste pas dans l'acte extérieur, mais dans une disposition innée et maladive de la volonté humaine; que cette disposition, d'où naît toute violation spéciale de la loi, est elle-même la première et la plus profonde des transgressions et constitue l'homme en état de culpabilité et de condamnation devant Dieu; qu'il ne peut se relever de cette condamnation par les *œuvres de la loi*, par les actes, les sacrifices extérieurs et isolés qu'elle prescrit, mais par une transformation, une régénération complète et fondamentale de son cœur et de sa volonté; que cette régénération elle-même ne se peut effectuer que par l'assurance de la miséricorde de Dieu donnée à l'homme préalablement à toute satisfaction quelconque de la part de ce dernier; qu'enfin cette assurance, ce gage présenté à l'homme et qu'il doit accepter par la foi, c'est le Christ, et le Christ crucifié, c'est-à-dire Jésus, le Fils unique de Dieu, un avec son Père, s'étant fait homme par amour pour les hommes pécheurs, et ayant subi sur la croix la peine qu'ils avaient méritée par leurs péchés. Ce petit nombre d'idées et d'expressions, les oppositions de la *chair* et de l'*esprit*, de la *mort* et de la *vie*, du *vieil* et du *nouvel homme*, de la *justice de la loi* et de *la justice de Dieu qui vient par la foi*, cette simple proposition de la justification du pécheur, non par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, telles sont à la fois et la substance et la clef de toute la théologie de Paul. Dès que, par le choc qu'il reçut sur le chemin de Damas, il eut été placé dans la direction de ces idées, il les saisit, il les embrassa, il les développa en lui-même, il les exposa et les défendit avec la même conséquence et la même force qu'il avait mises au service du pharisaïsme, mais accrues de la richesse d'observations psychologiques qu'il devait à sa propre expérience, et de toute l'humilité et de tout l'amour que développa nécessairement dans son cœur une foi vive en Jésus-Christ. Comme il avait été l'homme de la loi et de la justice propre, il fut l'homme de la grâce, l'homme indigne à qui il a été fait miséricorde, l'homme faible en lui-même, mais qui peut tout par celui qui le fortifie. Ce fut par là qu'il devint l'apôtre des païens auprès desquels, dès l'abord, il faisait appel à ce sentiment du péché, à ce besoin de délivrance et de salut qui se trouve dans chaque homme et qui, à cette époque, parlait dans les cœurs plus haut que jamais; par là qu'il fut le défenseur des gentils à l'égard des chrétiens judaïsants auxquels il opposait invinciblement l'impuissance de la loi à justifier le pécheur par elle-même, et la nécessité de la foi comme premier et unique point de départ de la vie nouvelle; par là qu'il purifia la prédication de l'Évangile de tous les restes du système ou de la tendance dont lui-même, avant sa conversion, avait été le disciple et le représentant le plus passionné. Aussi, aux époques où quelque danger de pharisaïsme ou de formalisme plus ou moins subtil a paru menacer ou corrompre l'Église, c'est dans un recours plus décidé à la théologie de Paul qu'on a toujours cherché le remède dont on pensait avoir besoin : Paul a été, de préférence, l'apôtre de S. Augustin, des réformateurs, du jansénisme (*voy.* ces mots).

On a beaucoup écrit sur Paul. Tout le monde connaît les *Horæ Paulinæ* de W. Paley, trad. en français par Levade, Nîmes, 1809, in-8°. Les ouvrages les plus récents et les plus distingués sur sa vie et sa doctrine sont : J.-T. Hemsen, *Der Apostel Paulus, sein Leben, Wirken und seine Schriften*, Gœtt., 1830, in-8°; K. Schrader, *Der Apostel Paulus*, Leipz., 1830-35, 4 vol. in-8°; Léon. Usteri, *Entwickelung des paulinischen Lehrbegriff's*, 4e édit., Zurich, 1834, in-8°; A.-F. Dæhne, *Entwickelung des paulinischen Lehrbegriff's*, Halle, 1835, in-8°. Avec ces ouvrages ou à leur place, on lira surtout avec fruit l'excellent livre de M. Neander (*voy.*), *Geschichte der Pflanzung der christlichen Kirche durch die Apostel*, Hamb., 1842, 2 vol. in-8°; 3e éd., trad. en français par M. Fontanès, Nîmes, 1835, 2 vol. in-8°. Les commentaires sur les Épîtres de S. Paul sont innombrables et ne s'adressent proprement qu'aux théologiens. Il ne sera

cependant pas sans intérêt de savoir que c'est par Schleiermacher (*voy.*) qu'ont été soulevés ou plutôt renouvelés les doutes sur l'authenticité de la première épître à Timothée (*Ueber den sogenannten ersten Brief des Paulus an den Timotheus, ein kritisches Sendschreiben*, Berlin, 1807), et que le théologien hégélien F.-Ch. Baur, à Tubingue, a en dernier lieu étendu cette agression aux trois lettres pastorales (*Die sogenannten Pastoral-Briefe des Ap. Paulus auf's neue kritisch untersucht*, Stuttg. et Tub., 1835, in-8°). E. V-y.

PAUL DE THÈBES, né dans la Thébaïde, vers 227, mort en odeur de sainteté comme thaumaturge, l'an 341, est le premier anachorète (*voy.*) dont l'histoire ecclésiastique ait conservé le nom. *Voy.* MONASTIQUES (*ordres*).

PAUL DE SAMOSATE, évêque d'Antioche, vers l'an 262, auteur de l'hérésie des *paulianistes* (*voy.* ARIANISME et SABELLIUS).

PAUL I-V, *voy.* PAPES.

PAUL DIACRE, *voy.* WARNEFRIED.

PAUL VÉRONÈSE, *voy.* VÉRONÈSE (*le*).

PAUL (VINCENT DE), une des grandes gloires du christianisme, fut le héros de l'humanité, et les institutions qu'on lui doit, entre autres celle des *filles de la Charité* et celle des hospices pour les *enfants-trouvés*, ont fait de lui le bienfaiteur de la France et un saint national. Né pauvre, il trouva dans son cœur, foyer de toutes les vertus évangéliques, les moyens de réunir les grandes sommes d'argent nécessaires pour doter son pays d'établissements éminemment utiles, et qui ont rendu sa mémoire impérissable.

Vincent de Paul naquit, l'an 1576, dans un village de Gascogne. Son père, Guillaume de Paul, avait six enfants qu'il élevait dans les travaux de la vie champêtre, et qui cultivaient avec lui un petit bien non loin des Pyrénées. Les premières années de Vincent se passèrent à garder les troupeaux de son père qui, reconnaissant en lui d'heureuses dispositions, le mit en pension chez les cordeliers de la ville d'Acqs; ses progrès furent si rapides qu'un magistrat de la commune de Poy, où le jeune homme était né, lui confia l'éducation de ses enfants; et dès lors, Vincent put continuer ses études sans être à charge à sa famille. A l'âge de 20 ans, il se rendit à Toulouse où il fit son cours de théologie, obtint le grade de bachelier, entra dans les ordres sacrés, et fut élevé au sacerdoce l'an 1600.

Un de ses amis, mort à Marseille, lui ayant fait un legs de 1,500 livres, il se rendit dans cette ville pour le recueillir, et il retournait par mer jusqu'à Narbonne, lorsque le bâtiment qui le portait fut attaqué par trois brigantins d'Afrique. Une flèche l'atteignit, trois de ses compagnons de voyage furent tués, et plusieurs autres blessés. Maîtres du navire, les pirates égorgèrent le pilote, enchaînèrent l'équipage et abordèrent à Tunis. Vincent et ses compagnons, habillés en esclaves, furent promenés cinq à six fois dans la ville pour être vendus. Le jeune Paul fut acheté par un pêcheur qui le revendit à un vieux médecin, grand alchimiste, qui depuis 50 ans cherchait la pierre philosophale. Il traita Paul avec humanité, voulut en faire un adepte, lui laisser même tous ses biens et ses secrets qu'il prisait bien plus que sa fortune; mais il exigeait que Paul abjurât la foi du Christ pour embrasser celle de Mahomet. Cette condition fit tout manquer : une année s'écoula, le vieil alchimiste mourut, et un de ses neveux, devenu son héritier, vendit Paul à un renégat, originaire de Nice. Ce renégat avait trois femmes; l'une d'elles aimait à causer avec Vincent : il chantait en sa présence, et sur son invitation, le psaume de la captivité des Hébreux, le *Salve Regina* et d'autres prières de l'Église. Cette femme, frappée des beautés du christianisme, et des vertus de l'esclave, reprocha vivement à son mari d'avoir abandonné la foi de ses pères. Celui-ci rentra en lui-même, il eut un entretien avec Vincent, et le résultat fut qu'ils montèrent bientôt sur une petite barque, traversèrent la Méditerranée, abordèrent, le 28 juin 1607, à Aigues-Mortes, et se rendirent à Avignon, où le vice-légat reçut l'abjuration du renégat.

L'année suivante, Vincent se rendit à Rome avec son disciple, qui se consacra au service des hôpitaux, dans le couvent de *Fate-ben-Fratelli*. Vincent partit

bientôt après pour Paris, et se logea près de l'hôpital de la Charité, où il allait servir et consoler les malades. Ses vertus ne restèrent pas longtemps ignorées. Marguerite de Valois, descendue du trône, avait cherché dans la religion un asile contre le regret des grandeurs éclipsées: elle voulut voir Vincent, et lui donna le titre de son aumônier ordinaire.

Vincent avait formé la résolution de se consacrer au service des pauvres, lorsqu'il eut à subir une cruelle épreuve: un vol de 400 écus, fait à un magistrat, fut imputé par lui à Vincent dont l'appartement était voisin du sien. Vincent, décrié dans le monde par le juge, se contentait de nier et de dire tranquillement: *Dieu sait la vérité!* Il était resté pendant six ans sous le poids de cette affreuse calomnie, lorsque l'auteur du vol, arrêté pour un nouveau crime, se confessa coupable et proclama l'innocence de Paul.

Bérulle, depuis cardinal et fondateur, en France, de la congrégation de l'Oratoire, ami de Vincent de Paul, l'avait décidé à accepter la cure de Clichy près Paris, et le nouveau pasteur y était généralement aimé et vénéré, lorsque le comte de Joigny (Philippe-Emmanuel de Gondi), frère du premier archevêque de Paris, et général des galères de France, lui confia l'éducation de ses enfants.

C'est à l'année 1616 qu'est fixée l'époque où Vincent conçut la première pensée de sa congrégation. Sorti un moment de la maison de Gondi, il remplissait les fonctions de curé à Châtillon-les-Dombes, lorsque ses prédications et ses travaux apostoliques amenèrent des conversions éclatantes. La comtesse de Joigny, qui l'avait choisi pour directeur, et le comte son mari, le chargèrent de fonder une mission perpétuelle; ils donnèrent une somme d'argent considérable. L'archevêque de Paris mit le collége des Bons-Enfants à la disposition de Vincent, qui s'y installa, avec sa nouvelle communauté, au mois d'avril 1625. Louis XIII autorisa cette association par lettres-patentes, en 1627, et le pape Urbain VIII l'érigea en congrégation par une bulle du 12 janvier 1632. Ce ne fut qu'en 1658 que Vincent donna des constitutions à ses disciples qui prirent le nom de *Prêtres de la Mission*; on les appela aussi *Lazaristes*, parce qu'en 1633, il leur fut fait cession du prieuré de Saint-Lazare (*voy.* T. XVI, p. 301).

Vincent de Paul visitait souvent les galériens détenus dans les prisons de Paris; l'ordre qui bientôt régna parmi eux fut si remarquable, que, par un brevet expédié le 8 février 1619, Louis XIII nomma le zélé missionnaire aumônier réal ou général de toutes les galères de France.

En 1622, Vincent fit un voyage à Marseille. On a dit que, touché du désespoir d'un malheureux galérien, et n'ayant pu réussir à le consoler, il demanda, par un héroïsme de charité, et obtint de prendre sa place, qu'il fut chargé des mêmes chaînes, et qu'il les porta pendant quelque temps; mais Vincent n'a pas besoin pour sa gloire de ce trait qui n'est pas suffisamment prouvé *. Un de ses plus éloquents panégyristes, l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, n'a point cité cet acte de dévouement inouï, dans le tableau d'une vie si éclatante de toutes les vertus chrétiennes, et surtout de la charité la plus tendre et la plus active qui jamais ait embrasé le cœur d'un simple mortel.

C'est à cet homme vraiment apostolique que sont dus, à Marseille, la fondation d'un hôpital pour les galériens; à Paris, celle des hôpitaux de la Pitié, de Bicêtre, de la Salpétrière et des Enfants-Trouvés (*voy.* ces mots ou PARIS).

Un grand nombre d'enfants abandonnés étaient souvent exposés aux portes des églises ou dans les places publiques. D'abord les officiers de police les enlevaient, mais sans pourvoir à leurs besoins. Une multitude de ces êtres infortunés périssaient tous les jours. Quelquefois, pour s'en débarrasser, on les vendait ou on les donnait à qui voulait les prendre. Vivement ému, à l'aspect de ce tableau d'un intérêt déchirant et terrible, Vincent de Paul convoqua les dames de charité (1640 et 1648). Les enfants abandonnés étaient recueillis et soignés; mais les aumônes se trouvaient insuffisantes. On délibérait si on renoncerait à l'œuvre commencée: Vincent, dans une de ces improvisations que le génie chercherait en

(*) Ce serait une critique sanglante du gouvernement qui eût accepté un tel remplaçant. S.

vain, et que l'âme peut seule inspirer, émut toute l'assemblée qui ne répondit que par des larmes; l'œuvre fut reprise, continuée, et les enfants-trouvés eurent bientôt un établissement permanent, un asile national. On obtint du roi les bâtiments de Bicêtre pour y loger ceux des enfants qui n'avaient plus besoin de nourrices; mais l'air y étant trop vif, on les transporta dans le faubourg Saint-Lazare où leur éducation fut confiée à douze filles de la Charité. Dans la suite on acheta pour les recevoir, deux maisons, l'une au faubourg Saint-Antoine, l'autre près du parvis Notre-Dame. Les revenus de ces établissements furent successivement augmentés par les rois de France, et le nombre des enfants-trouvés se montait sous Louis XVI à plus de 10,000.

Vincent de Paul fonda aussi, dans le faubourg Saint-Laurent, l'hôpital, sous le nom de *Jésus*, pour 40 pauvres vieillards.

Mais la fondation qui devait attacher un nom éternel à sa mémoire sur la terre est celle de la congrégation des *filles de la Charité* (*voy.* ce nom et HOSPITALIÈRES), connues aussi sous le nom de *sœurs grises*. Dans cette œuvre, qui fut un des plus grands bienfaits pour l'humanité, Vincent eut pour auxiliaire et pour coopératrice M^me^ Le Gras, fille de Louis de Marillac, nièce du garde-des-sceaux et du maréchal du même nom; mais plus recommandable encore par ses vertus que par sa naissance. Le premier établissement, d'abord peu nombreux, fut formé et entretenu dans sa maison (1625). Bientôt cet établissement grandit; et, dans le dernier siècle, il ne comptait pas moins de 30 maisons dans la seule ville de Paris. Les filles de la Charité suivent les constitutions que fit pour elles leur saint fondateur : elles prennent soin des enfants-trouvés, de l'instruction des jeunes filles, des malades dans les hôpitaux et aussi des criminels condamnés à diverses peines dans les prisons. Répandues dans toute la France, les filles de Vincent de Paul sont, dans les villes et dans les villages, comme des anges consolateurs qui font bénir au pauvre sa misère, en le rattachant à la fois à la terre et au ciel.

Vincent de Paul jouissait, dans le royaume, de la plus grande vénération : on le regardait, même à la cour, comme un envoyé du ciel. Louis XIII l'appela pour l'assister dans ses derniers moments, comme Louis XI avait appelé S. François de Paule. La reine régente, Anne d'Autriche, le nomma membre du conseil de conscience pour la direction des affaires ecclésiastiques. S. François de Sales, qui était son ami, le fit premier supérieur des religieuses de la Visitation, qu'il venait d'établir à Paris. Il fut nommé aussi supérieur de plusieurs autres communautés religieuses, entre autres de celle des filles de la Providence, établies, en 1643, par M^me^ de Polaillon, qui, formée par Vincent de Paul, avait voulu procurer un asile aux jeunes personnes de son sexe que l'indigence, l'abandon ou la mauvaise conduite de leurs parents exposent au danger de se perdre dans le monde.

En 1658, Vincent convoqua, à Saint-Lazare, l'assemblée des membres de sa congrégation, et lui donna les règles qu'il avait dressées. La congrégation fut approuvée et confirmée par Alexandre VII et Clément X. En 1727, elle comptait en France, en Pologne, en Italie, etc., 99 maisons (dont 1 à Alger), divisées en 10 provinces.

Vincent de Paul mourut à Paris, le 27 septembre 1660; ses funérailles furent célébrées à Saint-Lazare, en présence du nonce romain, de plusieurs évêques, du prince de Conti et d'un grand nombre de personnes distinguées. Le P. Tournemine prononça son oraison funèbre.

Des voix pieuses, parmi lesquelles on distinguait celles de Bossuet, de Fénélon, de Fléchier, ne tardèrent point à s'élever de toutes parts pour demander la canonisation de Vincent de Paul. Un des plus célèbres magistrats du XVII^e^ siècle, Chrétien-François de Lamoignon (*voy.*), qui avait été lié avec le saint, et dont sa grand'mère, et M^lle^ de Lamoignon, sa tante, avaient été les plus utiles coopératrices dans la fondation des hospices pour les enfants-trouvés, et dans l'établissement des sœurs de la Charité, écrivit à Rome, et d'autres illustres personnages se joignirent à lui pour solliciter, en fa-

veur de Vincent, le culte des autels. Tout le clergé de France, plusieurs évêques de Pologne, d'Italie, d'Espagne et d'Irlande; Louis XIV, Louis XV, la reine Marie Leczinska, le roi d'Angleterre Jacques II, les ducs de Lorraine et de Toscane, la république de Gênes, etc., écrivirent au pape pour demander la canonisation de Vincent de Paul. La congrégation des Rites délégua (1731) l'archevêque de Paris (de Vintimille), l'évêque de Béthléem (de Moronval) et l'ancien évêque de Vannes (de Bourchenu), assistés de deux promoteurs et de Charles Tournois, notaire apostolique, pour procéder, à Paris, dans la cause de la canonisation. Déjà, Benoît XIII avait mis (en 1629) Vincent au nombre des bienheureux; mais pour la canonisation, il fallait des miracles constatés*.

* L'enquête commença le 24 sept. 1731, et ne fut terminée que le 24 avril 1733. La procédure, dont l'original-minute existe maintenant à Paris (dans le cabinet de l'auteur de cet article), consiste en 270 feuilles de papier timbré, comprenant plus de 1,100 pages in-fol., et 100 rôles numérotés; elle contient les divers actes, déclarations et interrogatoires de plus de 200 témoins, parmi lesquels on distingue des savants et des académiciens, des médecins et des chirurgiens, le célèbre Ant. de Jussieu, des archevêques et des évêques. Les actes signés par les déclarants sont aussi munis de la signature et du sceau des prélats délégués par la congrégation des Rites. Ce monument unique et précieux fut déposé, le 24 avril (1783), aux archives de l'archevêché de Paris, par le notaire apostolique, comme le constatent l'acte de dépôt et le récépissé, dont les originaux sont joints à la minute de la procédure; une simple expédition (*transumptum*) fut portée à Rome par Guillaume Vieilles-Cases, prêtre de la mission, procurateur de la canonisation de S. Vincent de Paul; et c'est par suite de cette volumineuse enquête, qu'après un long examen, Vincent fut canonisé par Clément XII, en 1737.

La *Vie de S. Vincent de Paul* a été écrite par Abely, évêque de Rhodez. Cet ouvrage, publié en 1664, a eu plusieurs éditions, dont la dernière a été donnée en 1836* (par M. l'abbé d'Assance), 5 vol. in-12. La Vie de S. Vincent a été encore écrite par Collet, prêtre de la Mission, 1748, 2 vol. in-4°. Un abrégé de ce dernier ouvrage a paru à Paris, 1804, in-12. V-VE.

PAUL Ier PÉTROVITCH, empereur de Russie de 1796 à 1801, naquit le 1er octobre 1754. Traité avec froideur par Catherine et plus encore par Pierre III (*voy.* ces noms) son époux, alors grand-prince, et qui méditait même, dit-on, de l'exclure de la succession au trône, il passa ses premières années sans connaître l'amour d'un père et d'une mère. Lorsqu'en 1762, Pierre III perdit à la fois le trône et la vie, son héritier naturel n'avait pas huit ans, et le sceptre échut à l'impératrice. L'éducation de Paul fut confiée au comte Panine (*voy.*), principal ministre de Catherine II, et entièrement dévoué à ses intérêts. Elle avait proposé à D'Alembert de venir présider à l'instruction que devait recevoir le prince; puis, à défaut du géomètre français, on lui donna plusieurs maîtres distingués, au premier rang desquels étaient Æpinus (*voy.*) et Platon Levchine, depuis métropolitain. Paul, qui annonçait d'heureuses dispositions, répondit à leurs soins par ses progrès, et sa conduite fut telle qu'elle ne donna aucun ombrage à Catherine, quoiqu'elle surveillât tous ses mouvements avec une sollicitude inquiète à laquelle la tendresse maternelle avait peu de part.

Lorsqu'il fut près d'avoir 20 ans, elle apporta un soin tout particulier à lui choisir une épouse, et finit par arrêter ses vues sur la cour de Hesse-Darmstadt. La landgrave consentit à amener ses trois filles à Saint-Pétersbourg; celle qui obtint la préférence reçut, en embrassant la religion grecque, le nom de Natalie Alexéïevna (10 oct. 1773).

(*) Or, comme l'écrivait au chef de l'Église le premier président de Lamoignon : « Il ne faut pas de plus grands miracles pour permettre d'invoquer M. Vincent comme un saint, que les immenses charités qu'il a procurées par ses prières, et qu'il a répandues dans tous les lieux du monde où il a connu des malheureux. »

(*) On vient d'en annoncer une nouvelle (*la seule complète, augmentée d'un chapitre*), 1843, 2 vol. in-8°. S.

Ce fut surtout pendant un voyage à Moscou (1775), où Paul accompagna sa mère, que la jalousie et la méfiance de cette dernière furent plus vivement excitées par l'intérêt dont elle le vit partout l'objet et auquel le souvenir de Pierre III n'était point étranger. Quoiqu'il ne lui eût donné aucun sujet de plainte, elle craignit d'autant plus qu'il n'ouvrît son cœur à des idées ambitieuses ou à de criminelles suggestions, qu'on lui avait fait part de quelques paroles échappées au jeune prince sur le malheureux sort de son père. De ce moment, elle le tint à l'écart, sous une surveillance qui l'humiliait profondément, et qui exerça sur lui une influence funeste en altérant son caractère, primitivement bon et généreux.

Paul avait de la portée dans l'esprit, il était instruit, vif, actif, et possédait des talents. Mais, dit le comte de Ségur (*Souvenirs et Anecdotes*, t. II, p. 227), « sans qu'il fût nécessaire d'une longue observation, on apercevait dans toute sa personne, et principalement lorsqu'il parlait de sa position présente et future, une inquiétude, une mobilité, une méfiance, une susceptibilité extrême, enfin ces bizarreries qui, dans la suite, furent les causes de ses fautes, de ses injustices et de ses malheurs. * »

La grande-princesse Natalie étant morte en couches, le 26 avril 1776, Catherine entama aussitôt des négociations avec la cour de Wurtemberg. Sur l'invitation de Frédéric-le-Grand, Paul, accompagné du feldmaréchal Roumantsof (*voy.*), se rendit à Berlin, où il eut une entrevue avec la princesse Dorothée-Sophie-Augusta qui lui était destinée en secondes noces; comme elle lui plut, il s'engagea sans balancer. Après de nombreuses et brillantes fêtes que Frédéric lui donna, il repartit pour Saint-Pétersbourg, où se rendit de son côté la princesse de Wurtemberg, qui y changea de religion, prit le nom de Marie Fœdorovna, et devint l'épouse du grand-prince, le 18 octobre 1776. Cette union fut heureuse et donna le jour à de nombreux enfants, comme nous le dirons plus loin. Aussi le bonheur domestique rendit-il plus supportable à Paul le joug sous lequel l'impératrice ne cessait de le tenir, et qui allait jusqu'à lui interdire de visiter le port et la flotte de Kronstadt, quoiqu'elle se fût enfin décidée à lui donner le titre de grand-amiral. On permit d'ailleurs aux jeunes époux d'entreprendre (sous les noms de comte et comtesse du Nord) un voyage (1780) en Pologne, en Allemagne, en Italie, en France, et dans la Hollande. Après quatorze mois d'absence, ils revinrent au château de Gatchina, dont ils firent leur résidence. Paul s'y consola, au sein de la vie de famille, d'être frustré de la gloire à laquelle sa naissance semblait l'appeler, et qui lui échappa nommément, en 1788, lorsqu'éclata de nouveau la guerre avec les Turcs, où il eût vivement désiré d'être employé. Plus tard, lorsque Gustave III, rompant tout à coup la paix, menaça Saint-Pétersbourg, Paul obtint à grand'peine de prendre part à la campagne de Finlande; mais obsédé par la surveillance de sa mère, il reconnut qu'il n'y avait de bonheur possible pour lui que dans une retraite absolue, et s'y renferma depuis ce moment.

Dans de telles circonstances, la mort de l'impératrice ne pouvait être pour lui un bien grand sujet d'affliction. Lui ayant succédé sur le trône, le 17 novembre 1796, sa première pensée fut de rendre à son père, à l'occasion des funérailles de Catherine, les honneurs suprêmes qui lui avaient été refusés au moment de sa mort. On sait quelle punition il infligea pendant cette cérémonie au comte Alexis Orlof (*voy.*) et à Baratinski, son complice. Du reste, les commencements du règne de Paul I^er^ furent marqués par des actes de sagesse et de bienveillance, qu'il s'empressa d'accomplir dès qu'il se vit libre. Il voulut être instruit de tout, et accueillit avec faveur les pétitions de ses sujets. Des abus s'étaient introduits dans la marine et dans l'armée: il les réforma, rendit des règlements minutieux et veilla sévèrement à leur exécution. Loin d'imiter sa mère dans la conduite qu'elle avait tenue envers lui, il initia son fils Alexandre aux affaires. A propos de son couronnement, il rétablit l'ancienne loi fondamentale qui réglait la succession au trône par ordre de primogéni-

(*) *Voir* aussi t. III, p. 532-37.

ture dans les mâles jusqu'à complète extinction (16 avril 1797). Il s'occupa aussi des finances qui se trouvaient dans un état délabré, et introduisit plus d'économie dans les dépenses de sa maison; enfin il semblait répondre à l'attente que la nation avait de lui, quoiqu'un grand nombre de ses mesures fussent évidemment dictées plutôt par le désir de défaire ce qu'avait fait sa mère, que par la certitude d'obtenir ainsi une réelle amélioration. On assure qu'il eut un instant l'idée de rétablir le royaume de Pologne; mais ce qui est certain, il rendit à la liberté les Polonais qu'on avait traînés dans l'exil ou dans les cachots, et témoigna son estime à Kosciuszko, qui toutefois refusa les libéralités du tsar et s'empressa de quitter la Russie. Il se hâta aussi de terminer la guerre avec la Perse, en faisant des concessions, et se montra en général pacifique, tout en donnant à son règne un caractère militaire et soldatesque.

Depuis la mort de l'infortuné Louis XVI, Catherine, pressée par les instances des émigrés qui affluaient à Saint-Pétersbourg, et jalouse d'ailleurs de défendre les trônes contre les entreprises des révolutionnaires (bien qu'elle eût autrefois écrit quelque part que son âme a toujours été *singulièrement républicaine*), s'était préparée à la guerre avec la France, sans cependant la lui déclarer. Son successeur, également hostile à la révolution, et qui toute sa vie eut les Jacobins en horreur, suivit la même politique. Tout en adhérant à la triple-alliance avec l'Autriche et l'Angleterre, il déclara que le bien de ses sujets serait le seul mobile qui le déterminerait. Mais redoutant l'invasion des idées nouvelles, il établit une censure sévère, défendit l'importation des livres français et bientôt des livres étrangers en général, mit de fortes entraves à l'entrée des voyageurs en Russie, rappela du dehors tous ses sujets, enfin, se livrant à cette bizarrerie de caractère dont parle le comte de Ségur, prit une foule de mesures contraires à l'esprit du temps, et qui, dictées souvent par des craintes peu éclairées ou même par de simples caprices, durent paraître des vexations gratuites, quoiqu'elles fussent compensées quelquefois par de véritables bienfaits, tels que la création de l'université de Dorpat et la fondation de beaucoup d'autres établissements utiles.

De même dans la politique étrangère, Paul suivit trop volontiers ses impulsions personnelles, et la résistance ou les revers, en l'irritant, le portèrent facilement d'une ligne de conduite à une autre diamétralement opposée. La raison d'état et les conseils avaient peu de prise sur lui. Les personnages les plus distingués de son règne étaient les feldmaréchaux prince Repnine, Roumantsof, Souvorof, le chancelier Ostermann (fils), le comte puis prince Bezborodko, Markof, le comte Nicolas Soltykof (*voy.* ces noms); les princes Kourakine, le comte Rostoptchine, le général Araktchéïef étaient surtout en crédit auprès de lui; mais il prêtait l'oreille de préférence à Koutaïssof, son favori et ancien valet de chambre, qu'il fit grand-écuyer et à qui, en 1799, il conféra le titre de comte; l'influence légitime de l'impératrice elle-même fut souvent contrebalancée par des attachements qui rappelaient plus qu'il ne fallait les mœurs du règne précédent dont il répudiait les traditions à tant d'autres égards.

Ce fut encore un caprice qui fit éclater la guerre, d'ailleurs glorieuse, avec la France.

Après avoir rétabli en Volynie un prieuré polonais de l'ordre de Malte, d'abord confisqué en faveur de la Russie, il accepta, en décembre 1798, la croix et le protectorat de cet ordre. Mais peu de temps après, l'île de Malte fut occupée par les Français, et le grand-maître de Hompesch pensionné par le Directoire. Alors le prieuré russe déclara ce dernier traître à l'Ordre et offrit la grande-maîtrise à l'empereur, qui l'accepta.

Dès lors, les instances de l'empereur d'Allemagne furent mieux écoutées, et Paul n'entra pas seulement dans une coalition avec l'Autriche et l'Angleterre, il s'allia aussi en particulier avec la Porte et avec le roi de Naples. Ce furent aussi les affaires de l'Ordre, plus que tout autre chose, qui le décidèrent plus tard à une rupture éclatante avec l'Espagne.

Pour la première fois, on vit la flotte russe s'unir avec la flotte turque; les Othomans firent alliance avec les chevaliers de Malte, leurs implacables ennemis, et avec les Russes, leurs rivaux, contre la France, leur plus ancienne amie, mais qui venait de les attaquer en Égypte. L'escadre russo-turque arracha aux Français les îles Ioniennes (fin de 1798) et agit contre eux à l'extrémité méridionale de l'Italie.

Pour la première fois aussi, la France vit des armées moscovites menacer ses frontières. Souvorof, après un moment de disgrâce, fut remis en activité à la demande de l'Autriche qui le desirait pour généralissime ; il partit, et bientôt, à la tête d'une armée austro-russe, il se rendit redoutable aux républicains, qui furent défaits dans les mémorables batailles de Cassano (27 avril 1799), de la Trébia (18 juin) et de Novi (15 août). Une seconde armée russe, sous le général Rimsky-Korsakof, opérait en Suisse; une troisième, sous Hermann, fut débarquée en Hollande pour se réunir au duc d'York (*voy.*). Cette dernière, malgré des actes de bravoure, partagea les malheurs de l'expédition britannique; et lorsque Masséna (*voy.*) eut battu Korsakof à Zurich (25 sept.), Souvorof, épuisé par ses victoires, ne fut plus en état de tenir la campagne et se retira jusqu'en Bavière, non sans avoir causé de nouvelles pertes aux Français.

Ce mauvais succès d'une entreprise pour laquelle près de 100,000 Russes avaient été mis en mouvement, irrita Paul; il en rejeta toute la responsabilité sur l'Angleterre et l'Autriche. Il reprochait à celle-ci non-seulement l'abandon où l'archiduc Charles (*voy.*) avait laissé Korsakof en Suisse, mais sa conduite en général et son peu d'empressement à évacuer le Piémont. Celle-là, non moins égoïste, gardait Malte pour elle, se montrait peu disposée à rétablir la maison d'Orange, et soutenait avec roideur ses prétentions à la domination des mers. Bonaparte, premier consul, profita habilement de la mauvaise humeur du tsar : il le flatta, renvoya dans leurs foyers les prisonniers russes sans rançon et bien habillés, enfin l'entretint dans sa colère contre l'Angleterre. Dumouriez (*voy.*) prodigua vainement les efforts pour maintenir la Russie en armes contre la république. On rapporte ces paroles de Paul au général : « Il importe peu que ce soit Louis XVIII, Bonaparte ou un autre qui soit roi de France; l'essentiel est qu'il y en ait un ! » Et non-seulement il se sépara de la coalition, il poussa la complaisance pour ses nouveaux amis jusqu'à supprimer aussitôt les pensions accordées aux émigrés français, si bien qu'au cœur de l'hiver (23 janvier 1801), Louis XVIII quitta Mitau et l'empire.

Paul ne garda aucun ménagement avec l'Angleterre : deux fois il mit l'embargo sur les navires de commerce britanniques ; il se hâta de remettre en vigueur la neutralité armée de 1780 (*voy.* T. XVIII, p. 462), en concluant des traités avec la Suède (décembre 1800), le Danemark et la Prusse ; et il alla jusqu'à provoquer en duel des rois qui différaient d'opinion avec lui. L'Angleterre était prête à se venger, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort subite de son ennemi, causée, disait le manifeste de son successeur, par un coup d'apoplexie.

Paul avait le sentiment du bien et cherchait à le réaliser ; mais son irascibilité, sa bizarrerie qui semblait quelquefois dégénérer en folie, sa conduite arbitraire et oppressive, sa police secrète qui faisait trembler tout le monde, et les revirements subits de sa politique, souvent contraire aux intérêts du commerce russe, donnèrent lieu à un profond mécontentement. Il se forma une conjuration dans le but de le détrôner et de faire passer la couronne sur la tête d'Alexandre, son fils aîné. Le général comte Von der Pahlen, gouverneur général de Saint-Pétersbourg et l'un des favoris de Paul, était l'âme de ce complot. Dans la nuit du 23 au 24 mars 1801, il cerna, avec les régiments des gardes, le palais Mikhaïlof, nouvelle résidence de l'empereur, et y introduisit les conjurés, le prince Platon Zoubof, et ses frères Valérien et Nicolas, les généraux Benningsen et Ouvarof (*voy.* ces noms), les colonels ou officiers inférieurs Tatarinof, Dalissine, prince Iaschvill, Ouchagof, etc. Ce fut en se débattant avec eux et en repoussant l'abdication qu'ils voulaient

lui imposer, que cet infortuné prince perdit, dans sa 47e année, une vie dont une éducation différente eût pu faire, sans doute, un bienfait pour l'humanité.

L'impératrice Marie Fœdorovna, ainsi que ses deux fils aînés Alexandre et Constantin Pavlovitch, apprit avec une douleur profonde l'horrible catastrophe qui venait d'ensanglanter le trône. Alexandre, saisi d'horreur, refusa même un instant d'y monter. Il fallut les ordres de sa mère et les instances des grands de l'empire pour le décider à accepter une couronne qu'il a portée avec gloire, et que nul n'a entouré d'un éclat plus pur, plus digne de la civilisation européenne à laquelle tous ses efforts tendaient à associer son peuple.

Paul laissa quatre fils et autant de filles (il en avait perdu une, Olga, en bas âge; et la grande-princesse Alexandra, née en 1783, promise à Gustave IV Adolphe, mariée en 1799 à l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, morte en 1801, avait devancé son père dans la tombe de quelques jours seulement); ce sont: Alexandre, Constantin et Nicolas, auxquels nous avons consacré des notices; le grand-prince Michel Pavlovitch, né le 9 février 1798, et qui a épousé, en 1824, Hélène Pavlovna, appelée auparavant Charlotte, princesse de Wurtemberg, mariage dont sont issues plusieurs filles; enfin, les grandes-princesses Hélène, née en 1784, mariée, en 1799, à Frédéric-Louis, prince de Mecklenbourg-Strélitz, et morte en 1803; Marie, née en 1786, mariée en 1804, et actuellement grande-duchesse de Saxe-Weimar (*voy.*); Catherine, née en 1788, successivement princesse de Holstein-Oldenbourg et reine de Wurtemberg (*voy.* Guillaume Ier), morte en 1819; et Anne, née en 1795, mariée en 1816, et actuellement reine des Pays-Bas (*voy.* Orange). On le voit, ce malheureux souverain a consolidé, comme père de famille, le trône que sa loi de succession avait déjà raffermi dans ses bases. — Sa veuve, Marie Fœdorovna (morte à Saint-Pétersbourg, le 5 nov. 1828), consacra le reste de sa vie à présider à l'éducation des jeunes filles de l'empire et à préserver de l'abandon les orphelins et les enfants-trouvés. J. H. S.

PAULE (saint François de), ou de Paola, en Calabre, *voy.* François, T. XI, p. 576.

PAUL-ÉMILE. Lucius Æmilius Paullus, surnommé *le Macédonique*, l'un des plus grands capitaines de l'ancienne Rome, était fils de Lucius Æmilius Paullus *l'Ancien*, issu d'une des plus illustres familles de la république (*gens Æmilia*, dont les *Paulli* étaient une branche). Un de ses ancêtres fut deux fois dictateur, et plusieurs voies ou portiques reçurent le nom de cette famille. Paul-Émile l'Ancien, porta la guerre en Illyrie contre le roi Démétrius, et fut l'un des consuls chargés de disputer l'Italie aux armes d'Annibal. Défait à Cannes (*voy.*), avec son collègue Varron, il trouva la mort sur le champ de bataille (l'an de R. 538). Il laissait un fils et une fille, Æmilia, qui fut mariée à Scipion l'Africain. Paul-Émile le Macédonique était né l'an 526 de Rome (228 av. J.-C.). S'étant acquis de bonne heure une grande réputation de sagesse et de droiture, il obtint la charge d'édile, et fut bientôt après admis dans le collége des augures. L'an 566, il fut envoyé en Espagne, et, surpris par les Lusitaniens, il répara bientôt ce premier échec d'une manière éclatante. L'an 572, il fut élu consul. L'année suivante, il envahit le territoire des Liguriens à la tête d'une armée de 8,000 hommes, qui, d'abord trop faible, se laissa envelopper par l'ennemi. Mais Paul-Émile réussit à se dégager, et remporta une victoire complète qui lui valut les honneurs du triomphe. N'ayant pu obtenir de nouveau le consulat, il renonça aux emplois publics, pour se consacrer tout entier à l'éducation de ses enfants. Cependant Persée, roi de Macédoine, menaçait de porter la guerre jusque dans l'Italie; Rome était aux abois et sentait la nécessité d'opposer à ce monarque un général habile. Tous les yeux se portèrent alors sur Paul-Émile. Malgré sa répugnance, il fut déclaré consul, l'an 586. Quelques jours après il partit pour l'Illyrie, où il réduisit en trente jours le roi Gentius, allié de Persée. Il passa ensuite en Macédoine, et joignit l'ennemi au pied

du mont Olympe. La position était inexpugnable: Paul-Émile eut recours à une diversion pour forcer le roi à l'abandonner. Le consul le suivit à Pydna, et c'est là que s'engagea la bataille qui décida du sort de la Macédoine (*voy.* T. XVII, p. 134). La victoire sembla d'abord se déclarer en faveur de Persée. Mais les Romains étant parvenus à entamer la fameuse phalange macédonienne, le combat ne fut plus qu'une horrible boucherie. Persée s'enfuit sans en attendre l'issue, et passa dans l'île de Samothrace, d'où il entama des négociations avec le consul. Mais trahi par les siens, il fut livré à Paul-Émile, qui pendant ce temps avait achevé la soumission de toute la Macédoine. Le général romain régla ensuite le sort de cette province, qui fut déclarée libre de se régir d'après ses anciennes lois, moyennant un tribut annuel. Il visita les principales villes de la Grèce, fit célébrer à Amphipolis des jeux et des fêtes auxquels assistèrent les principaux rois de l'Asie. Enfin après avoir, en exécution d'un décret du sénat, livré au pillage les villes de l'Épire qui avaient aidé Persée dans sa lutte contre la république, et après avoir réduit en esclavage 150,000 de ses habitants, il revint en Italie, et reçut de nouveau les honneurs du triomphe. Persée et sa famille en firent le principal ornement. Mais la joie de ce triomphe fut troublée par la mort de deux des fils de Paul-Émile, qui succombèrent quelques jours après l'ovation de leur père. Élu censeur, l'an 593, il n'atteignit pas le terme de cette dernière magistrature. Emporté à l'âge de 68 ans, l'an 594 de Rome (160 av. J.-C.), il laissa de son premier mariage avec une patricienne de la famille Papiria deux fils, dont l'un fut adopté par la famille Fabia, et l'autre par la famille Cornelia, où était entrée sa tante Æmilia. Ce dernier devint Scipion l'Africain (*voy.*) le jeune. La vie de Paul-Émile a été écrite par Plutarque. D. A. D.

PAULETTE. Ce nom donné à un impôt établi par Henri IV, en 1604, sur les offices de magistrature, lui vint de Charles Paulet, qui en eut l'idée et qui en fut le premier fermier. Le paiement de ce *droit annuel*, comme on l'appelait, s'ouvrait le 1^er^ novembre et continuait à être perçu jusques et y compris le 31 décembre. Il était le 60^e^ denier de l'évaluation des offices qui y étaient soumis. Les officiers publics devaient l'acquitter pour pouvoir disposer librement de leurs charges, et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année de la perception.

PAULICIENS ou **Paulianistes** (qu'il ne faut pas confondre avec les disciples de Paul de Samosate). Malgré les persécutions qu'ils avaient eu à souffrir de la part des orthodoxes, les manichéens et les gnostiques n'avaient point entièrement disparu. Il s'en était conservé dans le Caucase et le Taurus quelques restes, qui, dès le VIII^e^ siècle, pour détourner les soupçons de manichéisme, prirent de leur chef Paul le nom de pauliciens. Ennemis des images, ils furent tantôt protégés, tantôt persécutés par les empereurs de Constantinople, selon que ces derniers étaient eux-mêmes iconoclastes ou iconolâtres. On finit par découvrir leurs opinions manichéennes dans le IX^e^ siècle. Un grand nombre furent massacrés; les autres se réfugièrent sur le territoire mahométan, et déclarèrent une guerre implacable aux Grecs. Ils se décidèrent néanmoins à rentrer dans leur patrie. L'empereur Jean Zimiscès en transporta une partie en Thrace; mais il essaya sans succès de les convertir. De la Thrace, les pauliciens se répandirent par petites bandes dans la Boulgarie, tandis que d'autres se rendaient par mer en Italie et en Espagne. Dès le X^e^ siècle, on trouve de leurs descendants ou de leurs disciples dans presque toute l'Europe. En Italie, on les appela *patarini* (paterins), de même qu'une secte vaudoise persécutée à Pataria, petite ville de la Lombardie. On ne peut douter de l'origine paulicienne de cette espèce de messaliens, qui furent brûlés à Constantinople, dans le XV^e^ siècle, sous le nom de *bogomiles*, dénomination qui leur fut appliquée parce qu'ils avaient sans cesse à la bouche ces mots slavons : *Bog miloui!* c'est-à-dire Dieu te fasse miséricorde! *C. L.*

PAULMY (marquis **de**), *voy.* **Argenson.**

PAULUS (HENRI-ÉBERHARD-GOTTLOB), docteur en théologie, en droit et en philosophie, professeur de théologie à Heidelberg, ayant le titre de conseiller ecclésiastique privé, est né à Léonberg, près de Stuttgart, le 1er sept. 1761. Pendant qu'il faisait ses études à Tubingue, le baron de Palm lui proposa d'entreprendre à ses frais un voyage en Franconie et en Saxe pour y examiner l'état de l'instruction publique; et il l'envoya ensuite à Londres et à Oxford explorer le musée et les bibliothèques, dans l'intérêt de la critique et des études orientales. Ce voyage, dont le jeune théologien publia les résultats à son retour, et l'amitié de Griesbach (*voy.*), lui valurent, en 1789, la chaire de professeur des langues orientales à Iéna, chaire qu'il occupa jusqu'à la mort de Dœderlein (1794), où il fut nommé professeur de théologie. L'amitié de Gœthe, de Voigt, de Schiller, de Griesbach, lui rendait chère la ville de Iéna; néanmoins, en 1803, il accepta, par des motifs de santé, une chaire de théologie à Würzbourg. Nommé conseiller de consistoire, ses nouvelles occupations nuisirent à ses travaux littéraires, en l'obligeant à étudier les lois qui réglaient les rapports entre les catholiques et les protestants. La faculté de théologie protestante ayant été fermée en 1808, il accepta la place de conseiller du gouvernement provincial pour les affaires des églises et des écoles, successivement à Bamberg, à Nuremberg et à Anspach. Enfin, en 1811, il fut rendu à la vie académique par sa nomination à la chaire de professeur d'exégèse et d'histoire ecclésiastique à l'université de Heidelberg.

M. Paulus, chef de la vieille école rationaliste allemande, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur le droit public, la critique biblique, la théologie. Nous citerons parmi les principaux ses *Commentaires philosophiques, critiques et historiques sur le N.-T.* (2e édit., Leipz., 1804, 4 vol.); sa *Clef des Psaumes* (2e édit., Iéna, 1815), et sa *Clef d'Isaïe* (1793), aussi remarquables par l'érudition qu'il y déploie que par l'indépendance des opinions qu'il y professe; son traité sur l'*Origine de l'ancienne littérature hébraïque* (Heidelb., 1823); sa *Vie de Jésus pour servir de fondement à une histoire vraie du christianisme primitif* (1828, 2 vol. in-8°), ouvrage dont celui de M. Strauss (*voy.*) a détourné l'attention, mais qui, avant ce dernier, avait produit une profonde sensation parmi les théologiens et tous les hommes qui s'intéressent aux questions religieuses. Nous citerons ensuite ses *Notes explicatives sur l'histoire des dogmes, des églises et de la religion* (Brême, 1830); son *Manuel exégétique sur les trois premiers Évangiles* (Heidelb., 1830-33, 3 vol.), et ses traductions, enrichies de notes, des trois *Épîtres de S. Jean* (1829) et des *Épîtres aux Galates et aux Romains* (1831). Le docteur Paulus a fait preuve de connaissances étendues en jurisprudence dans son *Sophronizon*, publication périodique qu'il rédigea pendant dix ans (1819-29), surtout dans le but de combattre le prosélytisme catholique et l'influence du pape sur l'Église d'Allemagne. Dans une autre publication annuelle, dont deux parties seulement ont paru (Heidelb., 1825-29) sous le titre : *Le croyant éclairé*, il essaya de montrer comment on peut mettre d'accord la raison et la doctrine du Christ. Nous reviendrons sur cette question au mot RATIONALISME. *C. L.*

PAUME (JEU DE), ainsi nommé parce qu'il consistait primitivement à envoyer une balle avec la paume de la main, est une sorte d'exercice auquel se livrent deux ou plusieurs personnes, dans un endroit préparé exprès, et à l'aide d'un gantelet, d'une raquette ou d'un battoir. Ce jeu remonte à la plus haute antiquité, puisqu'il en est parlé dans l'*Odyssée* (VI et VIII). Selon Hérodote, l'invention doit en être attribuée aux Lydiens. Quoi qu'il en soit, les Grecs l'appelaient *sphéristique* (de σφαῖρα, globe, ballon, balle). Les Romains, qui leur empruntèrent cet amusement, lui donnèrent le nom de *pila*, et en firent, ainsi que les Grecs, un des principaux exercices de leurs gymnases et de leurs thermes.

Dans les temps modernes, la paume a été et est encore en grand honneur. Avant le XVe siècle, elle se jouait avec la main nue. Sous Henri II, Charles IX, Henri III et surtout Henri IV, il n'y

avait pas à Paris un quartier qui n'eut son *jeu de paume*. C'était un exercice auquel ne dédaignaient pas de prendre part les plus grands seigneurs de la cour. Depuis le XVe siècle, on commença à se ganter; puis, la main fut entourée de cordes tendues et serrées; enfin parut la raquette. Les plus forts joueurs de paume étaient alors des Basques que Henri IV avait amenés à la suite de ses armées. Le jeu de paume a eu une période décroissante depuis le règne de Louis XIII. Mais cet amusement, si utile au développement de l'agilité et des forces, restera sans doute toujours en usage.

On s'y livre maintenant en plein vent; mais autrefois, il y avait à Paris, à Versailles et dans toutes les grandes villes, des *jeux de paume* publics, grands hangars où l'on était à couvert. Le Jeu de paume de Versailles (rue Saint-François) est devenu célèbre dans l'histoire, à cause de la séance du Tiers-État, qui y eut lieu le 20 juin 1789, et où les députés de cet ordre, sous la présidence de Bailly (*voy.*), prêtèrent le fameux serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. *Voy.* États-Généraux, Constituante, Mounier, Grégoire, etc.

D. A. D.

PAUPÉRISME, mot emprunté de l'anglais que l'usage confond souvent avec celui d'*indigence*, et dont il est nécessaire de préciser d'abord la signification. La *pauvreté* (*voy.*) est, dans le langage ordinaire, et abstraction faite de l'acception relative du mot, l'état de ceux qui ont besoin d'un travail journalier pour se procurer les objets que l'usage a rendus nécessaires aux classes les moins aisées de la société; ne pouvoir se les procurer, c'est l'indigence, état qui devrait être exceptionnel, passager, et susceptible de remèdes individuels; le paupérisme, c'est l'indigence avouée, permanente, organisée, qui réclame le droit de vivre sans travail, et de dévorer un fonds commun auquel il n'a rien apporté, quelquefois par sa faute, toujours pour son malheur.

Ce n'est qu'en Angleterre que cette classe est distinctement reconnue par la loi, et qu'on lève à son profit une taxe, dite *taxe des pauvres*, qui dépasse l'impôt foncier, équivaut à la moitié du revenu territorial, et qui s'est élevée, dans l'espace du dernier siècle, de 5 ou 600,000 fr. à la somme incroyable de 242 millions; mais les germes de ce fléau, déposés partout, se développeront dans chaque pays à mesure qu'il parcourra les phases commerciales et industrielles à travers lesquelles l'Angleterre a passé. Dans les pays à esclaves, sauf les caprices de la brutalité, le maître entretient en force et en santé son bétail humain. L'antiquité, à moins qu'on assimile à des *paupers* la tourbe plébéienne qui demandait à grands cris *du pain et des spectacles*, ne connaissait pas cette peste des sociétés modernes. Le moyen-âge, composé de propriétaires et de serfs, en était à l'abri; et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les corporations et les *guilds* offraient aussi un certain appui à l'artisan; mais aujourd'hui que toute hiérarchie a disparu, que tout lien est rompu, que la tâche et le salaire remplacent l'obéissance et la protection, que la fonction a absorbé l'homme, le travailleur est libre, non de cette liberté qui se résume dans le plein développement de toutes les facultés physiques et morales, mais de celle qui consiste à vivre d'une vie étiolée, à mourir d'une mort prématurée.

Autour de tout grand centre manufacturier vient se grouper une population exposée aux vicissitudes de la vie industrielle (*voy.* Industrie), à ses travaux exagérés, à ses chômages imprévus. Le changement de modes le plus frivole, un perfectionnement mécanique, un revirement de tarifs, une querelle de cabinet entraînant la paix ou la guerre, le progrès industriel de l'étranger qui transforme un chaland en un rival, l'apparition dans la lice d'un capitaliste plus opulent, une seule de ces causes, toujours imminentes, suffit pour fermer les portes d'une filature ou d'une usine à des ouvriers qui, pour acheter le pain de chaque jour, en attendent le salaire. Et c'est en vain qu'on se récrie sur la cruauté de cet abandon, qu'on demande pour l'homme les priviléges de la bête de somme, qui trouve dans la morte-saison litière et fourrage. Exposé à tous les hasards d'une concurrence sans frein, forcé

de produire à meilleur marché que ses rivaux, ou de cesser de produire, le maître n'a sur l'ouvrier que l'avantage de pouvoir attendre plus longtemps les chances de l'avenir; cet avantage, il est vrai, est immense; et si celui qui a comparé les bras de l'ouvrier à un capital en eût tenu compte, il n'aurait pas oublié que ce capital n'est pas susceptible d'accumulation, qu'il n'existe qu'à la condition d'être placé.

L'insuffisance de l'aumône individuelle (*voy.* CHARITÉ, BIENFAISANCE) pour remédier à une plaie aussi profondément enracinée que le paupérisme, sa tendance même à l'aggraver, en détournant, au profit de la *mendicité* (*voy.*) et de la paresse le fonds qui appartient au travail, est un fait depuis longtemps acquis à la science; et ceux mêmes qui y sont restés étrangers commencent à s'apercevoir que c'est au grand détriment de la société que la charité séculière s'est chargée de continuer l'œuvre si malheureusement commencée par les couvents. Mais le reproche qui s'adresse assez généralement aujourd'hui à cette charité irréfléchie qui donne à celui qui demande s'applique peut-être avec plus de force encore à ces fondations (*voy.*) permanentes qui, trompant les intentions philanthropiques qui présidèrent à leur origine, encouragent à l'oubli des obligations les plus saintes, et offrent une prime à l'imprévoyance, au libertinage, à l'inhumanité. A de rares exceptions près, *le nombre des malheureux augmente avec le fonds destiné à les secourir.*

Quant à la charité légale, on sait quelle influence funeste son interprétation libérale a exercée en Angleterre, non-seulement sur la richesse nationale, dont elle tarissait les sources, mais sur la moralité publique, brisant le courage du travailleur indépendant, et le forçant malgré lui à grossir les rangs de cette classe dégradée qui vit dans l'oisiveté aux dépens des hommes laborieux, méprisée mais redoutée, privilégiée mais souverainement malheureuse. On sait aussi combien une interprétation plus rigoureuse de ses prescriptions a soulevé les passions populaires, et combien, en effet, sont dures et irritantes les restrictions de tout genre qu'il a fallu imposer, pour que la position de l'homme valide, vivant de l'aumône publique, n'excitât pas l'envie de l'ouvrier libre. Profondément attristés à l'aspect d'une charité qui exaspère ou démoralise ceux qui en sont l'objet, des économistes en sont venus, non-seulement à répudier une taxe des pauvres, mais à contester le principe qui, assimilant l'état à un père de famille, le rendrait responsable de la subsistance de tous ses enfants. Cependant celui qui ne trouve pas dans le travail des moyens d'existence ne saurait être privé d'un recours quelconque; et malheur à la société, si, oubliant que le droit au travail est un corollaire forcé du droit de propriété (*voy.*), elle laissait à l'homme affamé la faculté d'exercer lui-même ce recours! Oui, l'état est responsable du bien-être physique et moral de ses enfants laborieux; seulement il doit chercher, pour arriver à son but, un mode moins inefficace que celui de l'aumône.

Permis aux hommes à courte vue de voir le mal dans l'inégalité des conditions, dans une production excessive, dans une population surabondante, dans l'emploi des machines, dans l'absence des priviléges politiques, dans l'affaiblissement du principe religieux; et de vouloir y remédier par le régime de la communauté, par des prohibitions industrielles, par la culture à la bêche, par le suffrage universel, le célibat ou les sermons. L'état doit prendre la question de plus haut, et au milieu de tous ces conseils contradictoires, chercher un *criterium* sûr. Son but doit être d'augmenter autant que possible la somme des richesses nationales, c'est-à-dire des choses utiles ou agréables, et d'en faire jouir chacun selon son apport ou, en cas d'incapacité, selon ses besoins rigoureux. Or, le problème de la distribution étant nécessairement subordonné à celui de la production, et toutes les parties prenantes ayant intérêt à ce que leur budget soit gonflé, son premier soin sera de rechercher les moyens à l'aide desquels on peut retirer d'une certaine étendue de sol ou quantité de matières premières, la plus forte somme de produits; d'utiliser au plus haut point les éléments de la production qui consistent dans les

instruments de travail, sol et capital, et dans le travail lui-même, manuel et intellectuel. La grande culture, la concentration des capitaux, l'emploi des machines sont, jusqu'à présent, les moyens les plus efficaces pour arriver à ce but, et tous cependant sont l'objet d'attaques plus ou moins vives et malheureusement trop fondées.

La grande culture, disent ses adversaires, anéantit la classe la plus morale, la plus heureuse, la plus stable de la société; elle substitue au petit propriétaire, cultivant son champ avec amour, y trouvant un abri contre toutes les vicissitudes de la fortune, et prêt à le défendre contre toute attaque du dedans et du dehors, un industriel conduisant une entreprise à l'aide de prolétaires à la journée, ou de fermiers dont les travaux ne servent en dernière analyse qu'à faire hausser la rente du sol.

A la concentration des capitaux, à cette sorte de tactique impériale qui met la victoire du côté des masses, on reproche de paralyser les efforts de celui qui voudrait utiliser ses modestes épargnes et qui, succombant dans une lutte inégale, entraîne dans sa chute l'ouvrier qui le seconde; on prétend que cette *plutocratie* moderne, toujours envahissante, est plus intolérable que le joug de la féodalité nobiliaire; et que lorsqu'elle existe à côté d'un monopole dû à un système restrictif, elle force le consommateur à subir sa loi, le frustre même du bon marché, unique dédommagement des maux d'une concurrence anarchique.

Mais c'est surtout à l'emploi des machines que le peuple, et quelquefois même des hommes de science attribuent une grande partie des souffrances qui accablent l'humanité; et ici c'est encore l'exemple de l'Angleterre qui sert d'épouvantail. Sans doute, dit-on, il paraît avantageux, *à priori*, d'ajouter aux forces productives de 24 millions d'hommes 600 millions de travailleurs qui ne connaissent ni faim, ni soif, ni fatigue, qui exécutent surtout l'ouvrage le plus monotone et le plus abrutissant, et dont le concours réduit d'une manière si notable le prix de la marchandise; mais quelqu'abondantes que soient ces marchandises, quelque faible qu'en soit le prix, le prolétaire n'en meurt pas moins d'inanition au milieu de ces trésors, car il n'a que son travail à donner en retour, et la valeur échangeable en diminue de plus en plus. Après l'avoir privé de son gagne-pain habituel, vous lui conseillez de porter son travail ailleurs; mais vous ne savez donc pas que l'enquête parlementaire sur la position des fileurs à la main se résume ainsi : « Il y a là 400,000 ouvriers dont l'occupation spéciale est anéantie et dont on n'a besoin nulle part! » Vous lui dites que ses douleurs appartiennent à une période de transition, et vous lui prouvez, par l'expérience du passé, que chaque découverte mécanique aboutit à une demande de travail plus considérable : triste consolation pour ceux qui doivent traverser cette période! triste et mensongère aussi, car la science mécanique ne s'arrêtera pas, et les maux qu'entraîne son application seront éternels comme elle! La mécanique a sur le travail manuel une supériorité telle, dit un grand industriel, que si nous employons l'homme ce n'est que provisoirement.

Ce sont là des vérités trop évidentes pour être niées, d'une portée trop immense pour être dédaignées. Que faire? Conclure à l'abandon de toutes les conquêtes de la civilisation matérielle? tâcher de produire le moins possible au plus de frais? morceler la terre jusqu'à ce que haies et clôture absorbent la moitié de sa surface? rendre inutile toute science agricole? s'exposer à la détérioration des climatures et aux catastrophes d'une récurrence toujours plus fréquente, qui résultent d'une exploitation inintelligente et barbare du domaine confié aux soins de l'homme? ou bien chercher un mode qui réunisse les immenses avantages politiques et moraux de la petite propriété aux avantages économiques de la grande culture, c'est-à-dire appliquer à la propriété territoriale le système actionnaire auquel nous devons tous les grands travaux qui honorent notre siècle? Cette dernière application l'emporterait d'ailleurs sur toutes celles qui l'ont précédée, en ce qu'elle reposerait sur une base

réelle, qu'elle présenterait aux sociétaires un gage visible et palpable : au lieu d'être soumise aux chances de réussite d'une entreprise industrielle, dont les données sont toujours plus ou moins hypothétiques, ou de n'offrir que la garantie purement morale du crédit public, garantie très stable, sans doute, dans les grands états européens qui, acceptant la solidarité du passé, trouveraient aussi honteux qu'impolitique d'en répudier l'héritage obéré, mais qui n'en disparaîtrait pas moins le jour où ils ne voudraient l'accepter que sous bénéfice d'inventaire, et où une génération pacifique et calculatrice, plus soigneuse de ses écus que de son honneur, refuserait de payer la poudre à canon et les frais laissés à sa charge par une génération dissipatrice et guerrière.

Pour ce qui est de la concentration des capitaux, vaut-il mieux prolonger, entre les capitalistes, des luttes douloureuses, dont l'issue ne saurait être incertaine; se répandre en vaines doléances contre la loi qui donne la victoire aux masses, ou en reconnaître la puissance et la mettre à profit, sachant bien que *tous sont plus forts que chacun*, et que l'épargne la plus minime porte des fruits complets réunie à l'épargne commune? Du reste, ce principe commence à être reconnu, et son triomphe serait déjà assuré, si la cupidité et la mauvaise foi n'en eussent fait, dans quelques sociétés en commandite, un si coupable abus.

Et quant aux machines, s'agit-il aujourd'hui d'aligner des arguments pour ou contre leur introduction? Nullement; cette question-là, il aurait fallu la débattre lorsque le premier homme eut l'idée d'aider sa main débile d'un instrument plus fort. Il s'agit bien plutôt de concilier les intérêts des travailleurs avec un fait accompli au berceau de l'humanité, qui se reproduit et se reproduira toujours et partout. Ceci se rattache à la seconde partie du problème gouvernemental, celui de la distribution, partie épineuse s'il en fût.

A la vue de marchandises sans acheteurs, de travailleurs sans ouvrage, on a cru, les uns, que la production est excessive, les autres que la population est surabondante (*voy.* MALTHUS). Cependant, ces travailleurs ayant besoin de marchandises, ces marchandises besoin de consommateurs, il est présumable que ces deux suppositions, qui ne peuvent être toutes deux vraies, sont également erronées, et, qu'au lieu de supprimer un des termes de l'équation, on doit viser à les coordonner. D'un autre côté, s'il est vrai de dire que la production ne peut être excessive tant qu'il reste des besoins à satisfaire, ni la population surabondante aussi longtemps que la terre suffit à la nourrir, il n'en est pas moins vrai qu'il y a sur différents points un trop plein d'hommes ou de choses.

Le prix du travail étant subordonné au rapport entre l'offre et la demande, il est évident que là où le travail surabonde relativement au capital, sa valeur échangeable tend à diminuer, et à mesure que celui dont le travail est l'unique ressource se voit obligé de rétrécir la sphère de ses jouissances, le manufacturier voit réduire aussi le cercle des consommateurs. Il est donc indispensable, ou d'augmenter la demande, ou de diminuer l'offre de travail; et, bien qu'il vaille mieux voir une faible population vivre dans l'aisance, qu'une population serrée réduite au plus strict nécessaire, on conviendra que, toutes choses étant égales, on doit donner la préférence au premier de ces moyens. Que s'il s'agissait seulement de réduire l'offre de travail, les moyens ne manqueront jamais : la peste, la guerre, la famine se chargent de cette tâche, quoique le vide qu'elles créent se comble avec une grande rapidité; à leur défaut, une certaine contrainte morale pourrait encore produire cet effet-là, si ce moyen ne manquait pas son but, faute d'une adoption universelle : il faudrait, par exemple, que l'équilibre entre la population et les moyens de subsistance que le travailleur anglais cherche à établir en renonçant aux joies de la famille, ne fût pas dérangé par l'invasion d'un peuple voisin (*voy.* IRLANDE) dont la misère est aussi insouciante que profonde, et qui s'abat à ses côtés comme la nuée de sauterelles qui détruit les espérances du laboureur.

Reste donc à augmenter la demande

du travail, en facilitant l'écoulement de ses produits. Pour cela, le moyen le plus immédiat est d'accepter, en retour de ses propres produits, les produits d'autrui; car il est évident, pour tout le monde, que celui qui ne veut pas acheter ne peut pas vendre (*voy.* ÉCHANGE); puis de créer de nouveaux centres de consommation, soit en stimulant les désirs des peuplades sauvages et des populations esclaves rendues à la liberté, soit en transportant sur un terrain vierge le travail qui féconde et qui languit sans emploi sur un marché trop encombré.

Est-ce à dire que ces moyens, qu'il est urgent de mettre en œuvre, les seuls pour lesquels les esprits soient encore mûrs, suffiront toujours pour assurer à chacun le salaire de sa peine? Non; ce sont là des palliatifs puissants bien propres à modérer l'intensité du mal ou à en retarder le développement. Pour le guérir radicalement, pour en rendre le retour impossible, il faudrait que le travail fût organisé, que les nations fussent solidaires. *Voy.* TRAVAIL. M. M-EU.

* **PAUPIÈRE** (du latin *palpebra*), *voy.* OEIL.

PAUSANIAS, général lacédémonien, fils de Cléombrote et neveu de Léonidas (*voy.*), fut placé à la tête du gouvernement, comme tuteur de son cousin Plistarque, fils de Léonidas, pendant l'absence du second roi. Lorsque Mardonius entra en Grèce, Pausanias marcha à sa rencontre à la tête de l'armée confédérée, trompa l'ennemi en feignant une retraite, et le battit complétement à Platée (*voy.*), l'an 479 avant J.-C. Il s'avança ensuite vers Thèbes, qui avait trahi la cause grecque, exigea qu'on remît entre ses mains les chefs du parti perse, et les fit exécuter. Mais ces succès le remplirent d'orgueil, et autant il s'était montré jusque-là doux et modéré, autant il s'aliéna les esprits par son arrogance. S'attribuant à lui seul la victoire de Platée, il consacra à Apollon, dans le temple de Delphes, un trépied avec une inscription qui attestait cette prétention. Son insolence s'accrut encore lorsque la flotte grecque eut délivré de la présence des Perses plusieurs villes de la Grèce, l'île de Chypre, et même Byzance, la clef de l'Asie-Mineure. Tandis qu'Aristide et Cimon, qui commandaient sous lui, gagnaient tous les cœurs par leur affabilité, Pausanias maltraitait les alliés et affectait de regarder les Spartiates comme les maîtres de la Grèce. Il fit plus encore, il entra secrètement en rapport avec Xercès, dans le but de s'emparer de l'autorité souveraine en Grèce, et lui rendit sans rançon plusieurs grands seigneurs perses qui avaient été faits prisonniers à Byzance. Il finit même par renoncer ouvertement aux mœurs de sa patrie pour adopter celles de l'Orient. Le mécontentement des alliés éclata hautement, et les Spartiates crurent devoir le rappeler. Mais à peine l'eut-on acquitté, eu égard à son rang et à ses services passés, qu'il retourna à Byzance sous prétexte d'assister à la campagne. Forcé par les Athéniens de quitter la ville, il se retira à Colones, dans la Troade, et eut encore des intelligences avec les ennemis de la Grèce. Rappelé une seconde fois et mis en prison, il fut de nouveau rendu à la liberté sur la promesse de se présenter à la première sommation. Il reprit à l'instant ses négociations avec les Perses, après être convenu, pour sa sûreté, avec le satrape Artabaze, qu'il ferait mourir tous les messagers. Un esclave nommé Argilius, qu'il avait chargé d'une lettre, conçut des soupçons, l'ouvrit, et les trouvant confirmés, il la remit aux éphores. Afin de se procurer une conviction complète, ces derniers lui ordonnèrent de se réfugier dans le temple de Neptune, près du cap Ténare, comme s'il craignait pour sa vie. Pausanias l'ayant appris, se hâta d'accourir. Il s'établit entre eux un dialogue qui dévoila sa trahison aux éphores cachés dans le temple. Ils retournèrent donc à Sparte bien résolus à le punir selon toute la rigueur des lois; mais Pausanias ayant été informé en chemin du sort qui le menaçait, se réfugia auprès de la statue de Minerve Chalciœkos. Il ne put cependant échapper à la vindicte des lois. Sa propre mère apporta la première pierre pour murer la porte du temple; d'autres l'imitèrent, et Pausanias mourut dans son asile consumé par la faim. On l'enterra devant le temple, et pour apaiser

la déesse, on lui éleva deux statues de bronze. *C. L.*

PAUSANIAS, antiquaire et géographe, naquit en Lydie (liv. V, ch. 13, de sa *Périégèse*), de parents aussi inconnus que la date de sa naissance et que les détails de sa vie. Nous savons seulement qu'après avoir séjourné quelque temps à Athènes, il visita toute la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Italie, l'Espagne et l'Égypte, consultant les traditions locales et recueillant de précieux matériaux; qu'ensuite il se retira à Rome, et qu'il y mourut dans un âge fort avancé. D'après une date qu'il donne lui-même (liv. V, ch. 1), nous savons encore qu'il y travaillait à sa *Périégèse* ou description de la Grèce, l'an 174 de J.-C., sous Marc-Aurèle. Cette périégèse est un voyage d'archéologue et d'artiste, et l'un des ouvrages les plus précieux de l'antiquité pour la topographie de la Grèce, l'histoire de ses époques primitives, et la description de ses monuments, de ses peintures et de ses statues. Il y règne une abondance et une variété de faits qui en rendent la lecture aussi agréable qu'instructive. Ce livre est évidemment l'encyclopédie des arts en Grèce; et si nous ne l'avions pas, les trois quarts de l'antiquité hellénique seraient perdus pour nous. Comme écrivain, Pausanias n'occupe qu'un rang secondaire. La concision affectée de son style le rend obscur, et plus encore le mauvais état de son texte. La 1re édition de la Ἑλλάδος περιήγησις, toute grecque, a été donnée par Musurus, chez les Aldes, Venise, 1516, in-fol.; la dernière est celle de Siebelis, avec la trad. latine d'Amaseo, Leipzig, 1838, 5 vol. MM. Schubart et Walz en ont commencé une nouvelle d'après les manuscrits de toutes les bibliothèques de l'Europe (Leipz., t. I-III). La traduction française de Clavier avec le texte en regard, 1814-21, 6 vol. in-8°, à laquelle Coray et Daunou ont prêté leur docte concours, est estimée et fort utile par son exactitude, par ses notes et ses tables. F. D.

PAUSE (mus.), *voy.* Notation.

PAUSILIPPE (mont), aux environs de Naples (*voy.* T. XVIII, p. 355), célèbre par la grotte immense (*grotta di Pausilippo*), haute de 80 à 90 pieds, large de 24 à 30, et longue de 1,000 pieds, que cette montagne recouvre, entre Naples et Pouzzoles. Éclairée par des lampes, elle est aussi animée que la voie publique la plus fréquentée. Sans doute cette grotte, sur laquelle on débitait déjà beaucoup de fables du temps de Strabon, avait d'abord été une carrière ouverte par la pioche des mineurs; elle s'étendit plus tard sous toute la montagne. Elle fut agrandie sous le règne d'Alfonse Ier, de 1442 à 1458; puis on l'élargit, on haussa le pavé, et on pratiqua des puits dans la voûte pour y faire circuler l'air. La roche est solide: elle n'a jamais été ébranlée par les tremblements de terre. Au milieu, se trouve une chapelle dédiée à la Vierge; au-dessus, on voit les ruines d'un aqueduc et du prétendu tombeau de Virgile. Pour éviter de passer par la grotte, on a construit, en 1822, un chemin par Pausilippe. Ces travaux firent découvrir une autre grotte, qui est probablement la *crypta Pausilipona* des anciens, la même que Sénèque appelle *crypta Neapolitana*. *C. L.*

PAUVRES (taxe des), *voy.* Paupérisme, Mendicité, etc.

PAUVRES DE LYON, *voy.* Vaudois.

PAUVRETÉ (*paupertas*). Pris dans un sens absolu, ce mot exprime toute situation où les besoins excèdent les moyens d'y pourvoir. Il n'implique donc pas, comme les mots d'*indigence*, de *misère*, l'idée d'un dénûment complet, mais celle que produit l'insuffisance des ressources comparées aux nécessités. Le mot *pauvreté* emporte donc un sens relatif; et il est rigoureusement juste de dire que tel homme est pauvre avec de fortes rentes, et tel autre riche avec un médiocre avoir, si, pour le premier, les charges surpassent de beaucoup le revenu, tandis que, pour le second, elles se trouvent fort en dessous. Il en est, à cet égard, des états comme des particuliers, et le gouvernement qui jouit du revenu le plus considérable est pauvre en réalité, si l'accroissement démesuré de sa dette, si l'excédant annuel et rapidement progressif de ses dépenses sur ses recettes doivent avoir la banqueroute pour résultat inévitable.

Cependant, dans l'acception familière, le mot *pauvreté* devient synonyme d'*indigence*. Comme plaie sociale, cette situation reçoit le nom de *paupérisme* (*voy.*); et c'est à la législation, aidée de la philanthropie, qu'il appartient d'y remédier. Comme situation individuelle, c'est de la charité inspirée par l'esprit de religion, que la pauvreté attend et reçoit le soulagement de ses souffrances. Ces œuvres de miséricorde sont l'objet des prescriptions de presque tous les codes religieux. Le Lévitique ordonnait de laisser quelque chose dans les champs, sur les arbres fruitiers et aux vignes, pour les pauvres. Le livre si touchant de *Ruth* renferme la plus belle leçon de charité, et, dans l'Évangile, la parabole de *Lazare et le mauvais riche* nous montre quel châtiment éternel la justice de Dieu réserve aux cœurs endurcis par la prospérité.

L'Évangile pousse d'ailleurs au mépris des richesses, et même, dans ses divins enseignements, le Christ proclame *bienheureux les pauvres d'esprit*.

Dans les sublimes instructions que Racine met dans la bouche du grand-prêtre Joad, en finissant il lui fait dire à Joas :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge.

Parmi les rois qui ont le mieux suivi cette maxime, et qui dans les pauvres ont vu des frères, S. Louis tiendra toujours le premier rang, et nul ne mérite mieux que Louis XVI d'être nommé après lui. On connaît aussi les miracles de charité de sainte Amélie d'Écosse et de sainte Élisabeth de Hongrie. Dans des situations plus humbles, on sait tout ce que l'humanité a dû à la bienfaisance chrétienne de Vincent de Paul et de M^me^ Legras, qui, de nos jours, ont trouvé un digne émule dans l'abbé Legris, aussi éloquent que pieux.

Non-seulement la pauvreté a pour compagne la souffrance, elle pousse souvent aux fautes les plus graves, et ce n'est pas sans raison que le sage a dit *Mala suada fames*, La faim est mauvaise conseillère. La Bruyère a dit aussi : « La pauvreté est la mère de tous les crimes, » maxime, selon nous, dure jusqu'à l'injustice, dans sa généralité, et dont l'expression acerbe donnerait envie de rechercher si on n'en pourrait pas dire autant de l'opulence, au moins dans de certaines conditions. Ce qui est bien incontestable, c'est qu'une pauvreté honorablement supportée vaut mieux qu'une richesse honteusement acquise. Nous disons donc avec le proverbe : *Pauvreté n'est pas vice ;* nous allons même jusqu'à penser que ce peut quelquefois être une vertu : *Res sacra miser*, Le malheureux est un être sacré. Suivant un adage traduit par les arts du dessin, « quand la pauvreté entre par la porte, l'amour s'en va par la fenêtre. »

Le vœu de pauvreté entrait, comme condition, dans la règle de certaines communautés monastiques (*voy.*), entre autres des ordres dits *mendiants*.

Dans un sens figuré, le mot *pauvreté* s'applique à tout individu ou à toute chose qui manque de quelque condition essentielle à une manière d'être complète et satisfaisante. Ainsi, on dit la pauvreté d'un pays, d'une langue, d'un établissement.

P. A. V.

PAUW (Corneille de), érudit qui fit beaucoup de bruit par des opinions qu'on traita de paradoxes, né à Amsterdam en 1739, était petit-neveu, par sa mère, du grand-pensionnaire de Witt, et oncle d'Anacharsis Clootz (*voy.*). Élevé à Liége, sous les yeux d'un de ses parents, chanoine de la cathédrale, qui l'envoya pourtant passer quelque temps à l'université de Gœttingue, il consentit à embrasser l'état ecclésiastique, et devint rapidement sous-diacre. Le prince-évêque de Liége le choisit pour aller à Berlin arranger un différend survenu entre lui et le roi de Prusse. Ce monarque, juste appréciateur du mérite, essaya de retenir auprès de lui le négociateur, qui refusa obstinément la faveur royale, et borna toute son ambition à un canonicat dans la petite ville de Xanten*, où il s'adonna exclusivement aux lettres et aux sciences. La publication de ses *Recherches philosophiques sur les Américains* (Berlin, 1768, 2, puis 3 vol. in-8°), fit sensation dans toute l'Europe. Diderot et D'Alembert l'invitèrent à prendre part

(*) Illustrée par les *Nibelungen* (*voy.*).

S.

à la rédaction du supplément de l'Encyclopédie. En 1772, suivirent ses *Recherches sur les Égyptiens et les Chinois* (Berlin, 2 vol. in-12); et, en 1787, celles *sur les Grecs*. Les deux premiers ouvrages sont réunis dans l'éd. de Paris, 1795, 5 vol. in-12. De Pauw traite avec une extrême sévérité tous les peuples dont il s'occupe et contredit les témoignages de la plupart des historiens. Il préparait ses *Recherches sur les anciens Germains*, lorsque la révolution française vint l'arracher à ses études. Chacun des deux partis politiques voulut s'attacher ce savant écrivain : il essaya de rester neutre et s'attira la haine de tous. La mort de son neveu (*voy.* Clootz), vint lui porter le dernier coup. Il tomba dans une mélancolie profonde qui dura jusqu'à sa mort, arrivée à Xanten le 7 juillet 1799. De Pauw, avant de mourir, brûla les *Recherches sur les anciens Germains*, ainsi qu'un poëme didactique sur la langue française. D. A. D.

PAVAGE, Pavé. On fait venir ces noms du vieux mot *pavé*, qui signifie couverture. Le pavé recouvre en effet le sol des villes, des grandes routes, etc. Le pavage se fait à l'aide de matériaux solides, d'une surface unie, permettant l'établissement de pentes qui facilitent l'écoulement des eaux, et capables de résister aux frottements et aux chocs produits par le passage des hommes, des animaux, des voitures. Il diffère des *carrelages*, employés dans les intérieurs, des *dallages*, et des *enduits* (*voy.* ces mots), par la nature des matériaux et la manière de les mettre en œuvre.

Ce qu'on appelle plus particulièrement *pavés*, ce sont des portions de grès (*voy.*) cubiques, d'environ $0^{m}.20$ à $0^{m}.25$, posés généralement sans liaison sur un terrain nivelé recouvert de sable, en remplissant leurs interstices avec la même matière. Pour égaliser leur superficie, on laisse tomber dessus une *hie* ou *demoiselle*, sorte de pilon à deux anses, pesant environ 30 kilogr. Pour paver les cours, écuries, etc., on prend des pavés plus plats, dits pavés *refendus*, liés avec un mortier. Depuis quelque temps, la ville de Paris, qui fait une consommation prodigieuse de pavés, qu'elle tire surtout de la forêt de Fontainebleau, a entrepris divers essais pour perfectionner son pavage, si vite détérioré : on a fait des pavés plus petits, et on les a posés en différents sens, simples ou doubles; on en a taillé en granit; on a suivi les procédés de Mac-Adam (*voy.*); l'asphalte a donné de faibles résultats; enfin on a mis à l'épreuve des pavages en bois. Mais le temps n'est pas encore venu de prononcer sur la valeur de ces nouvelles méthodes.

On assure que Cordoue fut la première ville moderne qui, en 850, reçut un pavé régulier. Paris ne commença à être pavé que vers 1185, sous Philippe-Auguste : le prévôt et les bourgeois firent tous les frais de ce travail. L. L.

PAVIE, sur le Tesin et non loin du Pô, chef-lieu de la délégation du même nom, dans le royaume Lombardo-Vénitien (gouv. de Milan), est le siége d'un évêché, d'une justice de paix et d'une université dont la fondation est attribuée à Charlemagne, et qui fut reconstituée par Charles IV (1361), par Marie-Thérèse (1770), et enfin par François I^er^ (1817) : 33 professeurs sont attachés à cette antique école, qui possède un cabinet de physique, un jardin botanique, un laboratoire de chimie, une bibliothèque de 50,000 vol., et 13 colléges, dont les plus importants sont le collége de S. Ch. Borromée et celui du pape Pie V (Voir *Cenni storici delle due università di Pavia*, Milan, 1833). On remarque encore à Pavie une ancienne citadelle; un château; la cathédrale, renfermant une lance que l'on prétend être celle de Roland; 18 églises, dont les principales sont celle des Dominicains et celle des Augustins, où sont les mausolées de S. Augustin * et de Boèce; plusieurs vastes palais, celui de Mezzarba, celui de Botta, etc., et une fonderie de canons. Les habitants, au nombre d'environ 24,000, font le commerce du riz, du chanvre et du fromage.

Pavie fut fondée, dit-on, peu de temps après Milan, sous le nom de *Ticinum*, par les Gaulois; les Romains les en chassèrent et furent à leur tour chassés par

(*) Les reliques du vénérable Père ont été récemment transférées en Afrique, par les soins de M. l'évêque d'Alger.

les Goths. En 476, Odoacre la détruisit de fond en comble, et, pendant cinq ans, il n'exigea aucun impôt des habitants afin de faciliter la reconstruction de la ville, qui fut nommée *Papia*. En 563, elle devint, sous Alboin, la capitale des rois lombards (*voy.*). Ils continuèrent à y résider jusqu'au règne de Didier, lequel fut fait prisonnier par Charlemagne dans le parc de la *Certosa* (Chartreuse), à une lieue de cette ville, où l'on admire l'église gothique de l'ancien couvent, décorée de beaucoup de chefs-d'œuvre des arts. En 951, Othon (*voy.*) le Grand, après avoir pillé Pavie, s'y fit couronner roi d'Italie. En 1004, la ville fut détruite par un incendie. En 1059, elle soutint de rudes guerres contre les Milanais. Plus tard, elle eut des maîtres de son choix, mais elle finit par appartenir aux ducs de Milan. Ce fut sous ses murs qu'eut lieu la fameuse bataille où François Ier (*voy.* ce nom et Bataille, T. III, p. 147) et Henri de Navarre furent faits prisonniers par le général des Impériaux, Lannoy; la colonne érigée dans la Certosa, en commémoration de ce fait, fut enlevée par l'armée française en 1795. En 1527, le général Lautrec (*voy.*) ramena les Français qui rasèrent Pavie; elle fut prise deux fois en 1528, et tomba enfin au pouvoir de l'Espagne. En 1707, elle fut encore une fois occupée par les Français. Réunie plus tard à la Sardaigne, elle fut cédée à l'Autriche, en 1736, ainsi que Milan, ville dont elle a depuis partagé le sort. X.

PAVILLON. Les couleurs nationales, soit que, portées en tête de nos légions, elles deviennent le drapeau (*voy.*) qui les rallie, soit que, flottant à l'extrémité des mâts de nos vaisseaux, avec le nom plus particulier de *pavillon*, elles servent d'égide à notre marine et à notre commerce, ou qu'arborées aux palais des ambassades et aux maisons consulaires, elles fassent de ces demeures autant d'asiles sacrés; ces couleurs (*voy.*), disons-nous, sont l'image visible, le signe représentatif de la souveraineté de l'état, c'est le symbole de son indépendance.

On s'explique ainsi pourquoi les peuples veillent avec une sollicitude ombrageuse à l'inviolabilité du pavillon, et pourquoi la faveur et la protection qu'on lui accorde sont si étendues. Il semble en effet que ce soit le point le plus important du droit public maritime, puisque toutes les circonstances où le pavillon peut se trouver engagé ont trait, plus ou moins directement, aux principes qui régissent la communauté des mers, le commerce et la navigation, la pêche, le naufrage, la neutralité, la contrebande de guerre, le blocus et les prises (*voy.* tous ces mots).

En examinant les droits indivis qui restent aux peuples, sur certains objets, après le partage du globe, on reconnaît *que ce qui est d'un usage inépuisable ou innocent est à tous:* ainsi les *mers*, considérées comme un domaine neutre sur lequel s'établissent les voies de communication qui relient l'une à l'autre les limites des continents, et dont les hommes se servent pour la navigation, la pêche, etc., où ils trouvent enfin des lieux de refuge et d'abri pour leurs navires, ces mers ne peuvent être la propriété de personne, et même un privilége exclusif sur cette *chose commune* est une usurpation attentatoire aux droits des nations.

Ce principe est incontestable à l'égard de l'Océan, de ce qu'on appelle *pleine-mer*, et des mers particulières non enclavées. Dans les détroits, lorsqu'ils servent de passage pour communiquer d'une mer à l'autre, si l'usage de celles-ci est libre, la communication doit l'être également. Mais une mer totalement enclavée dans les terres d'une nation fait partie de son domaine et elle peut, à son gré, en interdire l'accès, si elle est susceptible de défense des deux rives.

La mer qui baigne les côtes d'un état est censée en faire partie, de même que les baies, détroits et ports; sa sûreté rend cette propriété nécessaire; la mer doit lui tenir lieu de rempart. Toutefois, l'étendue de cette propriété n'est point déterminée d'une manière uniforme; on la fixe bien à trois lieues marines, mais, plus généralement, tout l'espace de mer à portée du canon est regardé comme annexe du territoire.

Quand on dit que la mer est libre, cela ne se rapporte qu'aux nations; celles-ci ont le droit d'y naviguer, d'y pê-

cher et de s'en servir pour commercer avec les peuples les plus éloignés; mais il n'en est pas de même des particuliers; ils ne peuvent jouir de ce droit que sous la sauvegarde de la nation dont ils font partie, et c'est pour établir cette sauvegarde qu'on a institué les *pavillons* et les *lettres de mer;* tout bâtiment naviguant sans ces deux garanties est traité comme *forban*.

La destination principale du pavillon est donc d'établir la nationalité, la propriété du vaisseau, et d'en assurer l'indépendance : c'est ce qu'on nomme communément l'immunité des pavillons. Le vaisseau qui a arboré le sien est hors de toute juridiction étrangère; il a la jouissance absolue et exclusive de la place qu'il occupe; il est la maison de l'équipage qui le monte, personne n'a le droit d'y pénétrer; en un mot, le lieu où il s'arrête est censé transitoirement le domaine du souverain dont il porte les couleurs; si l'on songe à l'isolement où se trouve un navire en pleine mer, on est pénétré de la nécessité d'établir les principes les plus précis et les plus sévères pour le garantir contre toute atteinte à sa liberté, à sa sûreté. La moindre faiblesse à cet égard cause du trouble, des discussions et donne lieu à des prétentions et à la jurisprudence la plus arbitraire. C'est ce que démontrent les entraves qu'éprouve la navigation des neutres, sous le prétexte exagéré du droit de conservation de la part des puissances belligérantes. *Voy.* NEUTRALITÉ.

Les pavillons ont encore d'autres usages; ils servent à indiquer si le bâtiment fait partie de la flotte ou de la marine marchande; à marquer le rang de l'officier qui le commande; à communiquer et à recevoir les signaux maritimes, à annoncer qu'un navire est prêt à partir; ils servent enfin, et c'est là un de leurs plus importants usages, au *salut sur mer*, qui consiste à baisser son pavillon, à tirer un nombre déterminé de coups de canon, et à amener les voiles.

On a généralement établi qu'un capitaine ne pourrait faire usage d'un autre pavillon que de celui qu'il est autorisé à arborer par lettres-patentes; et pour obtenir le privilége du pavillon, il est reçu presque partout que les deux tiers de l'équipage doivent être de la nation qui délivre les patentes, et qu'on doit observer scrupuleusement les prescriptions contenues dans les divers règlements sur la marine. Moyennant ces formalités, on est protégé en cas de *sinistre*. C'est du moins actuellement la coutume, car naguère encore le pavillon ne préservait pas de l'exercice du droit odieux de *varech*, *de bris et de naufrage*, qui permettait de s'emparer d'un vaisseau naufragé et de son chargement. Aujourd'hui, si un navire est en péril ou a fait naufrage, c'est une obligation partout reconnue de lui prêter secours. Toutefois, le droit de recueillir les objets naufragés ou jetés à la mer subsiste, lorsque le propriétaire est inconnu : dans ce cas, le bâtiment est une *épave* (*voy.*) et appartient à qui la loi du pays l'adjuge, sous la réserve du délai d'un an laissé au propriétaire ou à l'assureur pour le réclamer.

Dans la nouvelle position que la boussole et la découverte de l'Amérique ont donnée au monde, ce sont principalement les relations commerciales qui deviennent la source des rivalités entre les nations; on a donc sollicité les gouvernements de stipuler dans leurs traités la liberté et la sûreté du commerce pendant la guerre, mais la politique s'est jusqu'ici refusée à ces conclusions des publicistes. Cependant, quoique l'on puisse penser de cette mesure salutaire entre les nations belligérantes, du moins est-il certain que les nations neutres doivent continuer à jouir des avantages de la paix. Sous ce régime, le droit le plus important, le plus précieux des neutres est celui de conduire leur propre pavillon, au milieu des flottes belligérantes, dans toutes les mers, dans tous les ports et dans toute ville maritime qui n'est ni bloquée, ni formellement assiégée, sans que leur commerce et leur navigation soient aucunement troublés. Néanmoins, les puissances en guerre doivent être autorisées à prévenir et à surveiller les fraudes d'une neutralité feinte. Ce serait ici le lieu d'examiner jusqu'où s'étendent l'immunité du pavillon des neutres et le respect dû à leurs propriétés, c'est-à-dire jusqu'à quel point le pavillon couvre la

marchandise si cette question importante n'avait pas déjà été savamment traitée au mot NEUTRALITÉ. C^te DE G.

PAVOIS, *voy.* BOUCLIER. C'était ce qui servait à pavêcher, vieux mot français qui signifiait couvrir. Maintenant, on nomme pavois des tentures de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un vaisseau, les jours de solennité, en signe de réjouissance. *Pavoiser* est l'action de garnir un bâtiment de ses pavois et d'une multitude de pavillons de signaux, flammes, etc., qui se hissent à la tête des mâts et au bout des vergues. Dans ces jours de fête, une place d'honneur est réservée aux pavillons des puissances amies, suivant leur rang. X.

PAVOT. Le genre *papaver*, type de l'importante famille des papavéracées (*voy.*), renferme une quarantaine de plantes à suc propre lactescent qui, presque toutes, vivent dans l'ancien continent. Elles ne sont pas à beaucoup près d'une égale utilité; néanmoins, celles qui ne servent point en médecine pourraient y être admises, tant est grande l'identité de leurs propriétés. Elles sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, qui se balancent agréablement à l'extrémité de longs pédoncules hérissés de poils. On cultive, dans nos jardins, le *pavot d'Orient*, le *pavot à bractées*, le *coquelicot* (*voy.*), dont les fleurs varient à l'infini leurs nuances, et le *pavot somnifère* ou à opium, le plus célèbre de tous.

Ce pavot, appelé aussi *grand pavot* (μήκων, des Grecs, *papaver somniferum*, L.), est l'une des plus importantes plantes de l'ancien monde. Elle croît spontanément en Grèce, en Égypte, et dans l'Asie-Mineure; la culture en est facile dans tous les pays tempérés. Ses tiges s'élèvent de 2 à 4 pieds de hauteur; elles sont glauques et lisses, plus ou moins rameuses, et portent des feuilles alternes, sessiles, amplexicaules, inégalement lobées-dentées. Les fleurs sont terminales, fort grandes, de couleur blanche ou gris de lin; les capsules ovoïdes, plus ou moins arrondies, de la grosseur d'un citron, souvent déliscentes par des pores situés au-dessus du stigmate, qui est sessile et rayonné. Ce fruit est intérieurement divisé en 8 à 14 cloisons placentariennes, papyracées, auxquelles sont attachées de petites semences blanches ou noires, suivant les variétés, réniformes, et d'une saveur agréable.

Toutes les parties de la plante sont médicinales. La plante entière est narcotique (*voy.*); elle entre dans le baume tranquille; les capsules participent aux propriétés de l'opium. Elles servent à préparer le sirop de diacode ou de pavot blanc; on en fait des décoctions calmantes destinées à des fomentations, des cataplasmes, des injections. Ce sont surtout elles qui fournissent l'opium (*voy.* ce mot).

L'huile extraite des semences du pavot noir a une belle couleur jaune d'or; elle se congèle difficilement, est plus légère que l'eau, fait un savon mou et brûle mal. On l'admet dans l'usage culinaire sous le nom d'*huile d'œillet* ou *d'œillette*, d'*huile blanche*, d'*huile de pavot*. Elle a une saveur agréable, un peu mucilagineuse. Elle sert dans les usages culinaires, quoique inférieure à l'huile d'olive, avec laquelle on la mélange souvent. Il est inutile de dire qu'elle ne participe point aux propriétés narcotiques du pavot. Avant Rosier, qui soutint l'innocuité de l'huile de pavot, le gouvernement ne permettait pas qu'on la vendît. Elle est aujourd'hui, pour nos départements septentrionaux, une source de prospérité. Les graines de pavot, torréfiées et pétries avec le miel, étaient employées chez les Romains à faire diverses friandises. Aujourd'hui, dans le nord de l'Europe, dans tout l'Orient, et en Italie, on les fait entrer dans certains mets et on les recouvre de sucre pour en faire de petites dragées. En Lorraine, le peuple, qui les connait sous le nom de *semezan*, les mange avec délices.

Les deux variétés du pavot somnifère, la blanche et la noire, sont également propres à l'extraction de l'opium. On cultive ce pavot dans la Natolie, la Cappadoce, la Galatie, la Cilicie, et particulièrement à Kara-Hissar-Aphiom (le Château noir de l'opium) pour l'obtention de l'opium de Turquie, de Smyrne et de Constantinople; dans le Bengale et surtout dans la province de Bahar pour celui de l'Inde. Il a été tenté des essais, en France d'abord, puis en Angleterre, pour obte-

nir de l'opium indigène. Dioscoride dit que, pour obtenir de l'opium, il faut pratiquer des incisions obliques sur les capsules, recueillir le suc laiteux qui s'écoule et le placer dans de petites coquilles exposées au soleil, où il s'épaissit, après quoi on doit le piler dans un mortier pour en faire des trochisques. Ainsi préparé, l'opium est excellent. En Perse, suivant Kæmpfer, on incise, en été, les capsules du pavot avec un instrument à plusieurs lames qui agissent simultanément. Le suc qui s'écoule de toutes les parties incisées est recueilli dans de petits vases que l'opérateur porte à la ceinture. On met les produits réunis dans un mortier, on les pile fortement avec un peu d'eau, après quoi on met l'opium en cylindres. Cet opium, que nous avons vu quelquefois dans le commerce, est de consistance molle et plastique. Si l'on se contentait d'agir ainsi, l'opium serait moins abondant, mais plus actif; tout porte à croire que l'on mêle avec l'opium natif de l'extrait des capsules, meconium des Grecs, et que peut-être même on y ajoute le suc rapproché de la plante tout entière. Dans les diverses parties de l'Europe où l'on s'est occupé d'extraire l'opium, on s'est servi tour à tour de l'incision et de l'extraction par l'eau. Le premier procédé donne un opium comparable en tout point à l'extrait exotique. M. Prestandrea, de Messine, affirme que l'opium qu'il a obtenu, sous le ciel brûlant de la Sicile, agissait aussi énergiquement que l'opium de Turquie, et tout dispose à adopter son assertion comme vraie. Les premiers essais tentés en Europe pour avoir l'opium l'ont été, vers 1690, à Aubervilliers. Ce village en fournissait de notables quantités. Cet opium *de Paris*, nom sous lequel on le désignait, était, disent les contemporains, bien moins actif que celui qui venait de Marseille. A. F.

PAXO, l'ancienne *Ericusa*, *voy.* Ioniennes (*îles*).— Polybe, Pline et d'autres auteurs nomment des îles Paxi situées entre Corcyre et Leucade.

PAYENS, *voy.* Paganisme.

PAYNE (Thomas), né, le 29 janvier 1737, à Thetford, dans le comté de Norfolk en Angleterre, dut embrasser d'abord l'état de son père qui fabriquait des corsets. Plus tard, il obtint une place de douanier et se chargea en outre de la direction d'une fabrique de tabac. Son gain ne suffisant pas à l'entretien de sa famille, il fit des dettes, et fut destitué en 1774; alors il partit pour l'Amérique. Accueilli favorablement par un libraire de Philadelphie, il publia, en 1776, son premier ouvrage, le *Sens commun*, pamphlet politique écrit d'un style simple, sans art, à la portée des intelligences vulgaires, et qui produisit une grande sensation, même dans le parlement britannique que l'auteur mettait en cause. Payne fut nommé par le congrès secrétaire au département des affaires étrangères, Washington et Franklin l'honorèrent de leur amitié. Mais ayant divulgué quelques secrets d'état, on lui demanda sa démission, et il partit pour la France, d'où il passa bientôt en Angleterre. Il y publia, en 1791, les *Droits de l'homme* (*The rights of man;* trad. en franç., la même année, par Soulès, in-8°). Cet ouvrage où il combattit les principes émis par Burke dans ses écrits sur la révolution française, excita non-seulement contre lui la haine du parti ministériel, mais effraya même les libéraux anglais par l'âpreté de son langage. On ne pouvait comprendre qu'un Américain enthousiaste de la constitution de sa patrie, approuvât la nouvelle forme de gouvernement établie en France, et les aristocrates se liguèrent contre lui. Il quitta donc l'Angleterre, en 1792, et revint en France, où il avait été élu représentant du peuple auprès de la Convention, qui lui avait conféré le titre de citoyen français, à Calais et dans d'autres villes. Il se jeta alors au milieu des luttes politiques et fit imprimer son avis sur différentes questions agitées à cette époque, comme la fuite du roi et la nécessité d'abolir une monarchie dégénérée et avilie. N'osant le faire paraître sous son nom, il prit celui d'Achille Duchatelet. Le 20 novembre, il vota la culpabilité de Louis XVI, sans appel au peuple, opinant pour la réclusion et le bannissement après la paix, ce qui mécontenta la Montagne. Marat lui reprocha d'avoir les principes d'un quaker. Robespierre le fit rayer, en 1793, de la liste des membres de la Convention na-

tionale, comme étranger, et le fit arrêter. Ce fut alors qu'il écrivit, contre l'athéisme, son livre de *L'âge de la raison*. Après 14 mois de captivité, Payne fut remis en liberté à la réquisition du gouvernement américain, et reprit son siége à la Convention. Lorsqu'elle se sépara, en 1795, il rentra dans la vie privée, s'occupant de recherches statistiques pour son livre sur la *Décadence des finances de l'Angleterre* qu'il publia en 1796. Mais comme il n'obtint pas l'influence qu'il ambitionnait, il retourna, en 1802, en Amérique, où il mourut le 8 juin 1809. *C. L.*

PAYS (du latin *pagus*, village), région, contrée. La description des pays dont l'ensemble forme la terre, ou d'un pays en particulier, s'appelle la *géographie* (*voy.*). Aucun n'a pour nous un aussi haut intérêt que le *pays natal*, la *patrie* (*voy.* ce mot et NOSTALGIE, etc.), que toutefois l'homme d'un esprit un peu élevé ne voit pas seulement dans les plus proches alentours du clocher de sa commune, tandis que, dans la langue du peuple, *mon pays* veut dire presque toujours *mon village*. Dans cette langue, *un pays*, *une payse*, sont des habitants du même village. Organisé dans l'intérêt d'une société politique, un pays prend la dénomination d'*état* (*voy.*), qu'on réserve toutefois le plus souvent pour les pays civilisés d'Europe et d'Amérique. L'ensemble des citoyens forme la *nation* (*voy.*), qui, elle-même, est souvent désignée sous le nom de pays, par exemple dans ces phrases : *Mon pays me jugera ; J'en appelle au pays.* Anciennement, en France, on nommait *pays d'États*, les provinces où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des États (*voy.* ce nom); les *pays d'élection* étaient les généralités qui ne jouissaient pas des mêmes franchises, mais où des élections étaient établies; les provinces où l'on suivait une coutume (*voy.*) particulière et locale, se disaient *pays coutumiers*; les *pays de droit écrit* suivaient le droit romain (*voy.* CODE). — Pour le *pays de Cocagne*, *voy.* COCAGNE. S.

PAYSAGE, en peinture, se dit d'un tableau qui reproduit un aspect de la campagne. Tous les trésors de la nature et de l'art sont du domaine de ce genre, qui se compose de deux différentes manières : le style *héroïque* ou *idéal*, et le style *pastoral* ou *champêtre*. Parfois, les grands maîtres ont tiré d'agréables effets de la fusion des deux styles.

Le paysage, au reste, demande des connaissances aussi variées et des combinaisons non moins minutieuses que tout autre genre de peinture. Les principales études du *paysagiste* doivent d'abord porter sur le choix du site et sur celui du temps : tel site s'accorde mieux avec un effet de jour; tel autre exige impérieusement la nuit; le ciel, qui donne le ton au reste du tableau, est modifié par les différents aspects du matin, du lever du soleil, du midi et du soleil couchant. Les nuages eux-mêmes subissent des transformations subordonnées à ce premier choix du temps et du lieu. La verdure, accompagnement obligé de tout paysage, demande aussi de sérieuses études; sa couleur varie à l'infini, et les fleurs, dont elle est émaillée, combinent leurs nuances avec les siennes. On doit citer Rubens (*voy.*) comme le plus habile peintre de verdure, et chacune de ses prairies offre des modifications qui sont autant de modèles à suivre en ce genre. Les rochers et les terrains employés dans un paysage exigent encore une sérieuse attention : c'est de leur disposition dans les différentes parties du tableau que naissent les principaux effets de lumière et de clair-obscur. Une grande variété de couleur préside également à leur forme et à leur emplacement. Les arbres et les plantes sont les parties du paysage qui exercent le plus la patience et l'habileté de l'artiste; outre les connaissances naturelles que leurs détails imposent, ils demandent encore une touche vive et légère. Les eaux, dont le coloris se combine avec tous les objets qui les entourent ou qui s'y reflètent, ne sont pas une des moindres difficultés du genre. Enfin, quand le paysagiste aura fait une étude particulière des lointains, des lignes simples et des fuites habilement ménagées dans le fond du tableau, il ne lui restera plus qu'à rendre son paysage vivant par l'heureux choix de quelques figures d'hommes ou d'animaux, et par l'adroite dis-

position d'une fabrique, d'un tombeau, d'une ruine ou d'une chaumière, avec ses accessoires.

La perfection de la peinture des paysages exige donc bien des qualités. Chaque école a compté des artistes célèbres dans ce genre, mais aucune n'a pu balancer la supériorité des peintres flamands; et en cela, cette dernière école a été merveilleusement servie par la nature du pays où elle s'est acquis une si incontestable réputation. En effet, cette contrée n'est-elle pas unique en Europe pour la variété de ses habitations rustiques et l'heureux mélange de ses eaux transparentes, de ses prairies, de ses troupeaux, de ses ports, de ses canaux, de ses navires, de ses marchés et kermesses, etc.? L'Italie a produit de grands maîtres dans l'art du paysage héroïque, où le choix d'un sujet emprunté à la fable ou à l'histoire s'harmonise si bien avec l'aspect idéal de ses montagnes, de ses torrents, de ses collines, de ses vallons fertiles, de ses temples et de ses ruines. La France et l'Allemagne, par leur position mixte entre la Flandre et l'Italie, ont participé aux avantages des deux écoles; mais chez leurs peintres, l'imagination à presque toujours fait place à l'imitation, à moins qu'à l'exemple de deux grands maîtres, Claude Lorrain et le Poussin (*voy.* ces noms), ils ne soient allés puiser aux sources de l'inspiration.

Les découvertes faites dans les débris d'Herculanum attestent que les anciens ont cultivé l'art du paysage. Mais après avoir perdu ses traces pendant une longue suite d'années, ce n'est qu'à la fin du xv^e^ siècle de notre ère que nous voyons à Florence les premières tentatives pour faire revivre ce genre attrayant. Mazzieri ouvre la marche; et après lui viennent des peintres dont le style spécial, dans lequel le noir tient pour ainsi dire lieu du vert, caractérise la manière antique.

Le nouveau genre commence au xvi^e^ siècle, avec Filippo d'Angelo, dit le Napolitain, célèbre par ses figures, et se continue avec Salvator Rosa (*voy.*), Taddeo Baldini, Lorenzo Martelli, Francesco Zuccherelli, Joseph Zaist, etc.

Passons rapidement en revue les diverses écoles du paysage qui ont produit tant de grands artistes, en commençant par l'Italie, ce berceau de tous les arts. La plus célèbre de toutes, l'école siennoise, s'enorgueillit de Matteo de Sienne, de Giovanni Fiammingo, de Paolo, etc. A Rome ont brillé successivement Giambatti Viola, Bartolomeo Torregiani, Crescenzio di Onofrio, Grimaldi, Ercolo Ercolanetti, Giaccinoli, Salvator Rosa et par-dessus tous Claude Gelée, dit le Lorrain, et Nicolas Poussin, tous deux Français, mais que leurs études rattachent pour ainsi dire à l'école romaine. Le premier, au coloris tour à tour chaud et vaporeux, au pinceau vrai et brillant, a peint tous les effets possibles de lumière. Le second, pour le paysage héroïque, restera toujours sans rival. Philosophe et poëte, il ennoblit par la pensée et l'expression les beautés champêtres qu'il retrace sur la toile. *Voy.* aussi Dughet, pour G. Poussin, dit *le Gaspre*.

L'école vénitienne a produit Henri de Bles, Bartolomeo Calomato, Formentini, Marc Ricci, etc.; l'école lombarde, les deux Bassi, Benini, etc.; l'école milanaise, Fabio Ceruti, Perugini, etc.; l'école bolonaise, Possenti, Loto ou Lotti, Veralli, Monticelli, Avellino, Zola, Gregori, etc.; l'école génoise, Scorza, Travi, Soprani, Micone dit *le Zoppo*, Ratti, etc.; l'école piémontaise enfin, Meyer ou Meyerle, Foco, etc.

L'école flamande et hollandaise, bien supérieure pour le genre pastoral ou champêtre, compte aussi un grand nombre de noms célèbres; nous nous contenterons de citer les principaux d'entre eux, qui figurent à peu près tous dans notre ouvrage, à la place que leur assigne l'alphabet. Ce sont : Pierre Breughel, surnommé le Drôle, à cause de son genre de composition; Jean Jordaëns; Rubens; Jean Breughel, dit Breughel *de Velours;* Jean Van Goyen, les trois Wouvermans, P. et G. de Witte, les Téniers, Van Ostade, Berghem, Terburck; Wynants de Harlem, qui excellait dans l'art de peindre une forêt ou des terrains privés de la lumière du soleil; Frédéric Moucheron; Ant.-Fr. Van der Meulen, célèbre en France, où l'attira la protection de Colbert; Carle Dujardin; Paul Potter, inimitable dans l'art de pein-

dre les animaux qui peuplent un paysage; Jacob Ruisdaël, génie fort et vigoureux, qui se plaisait à reproduire des groupes de chênes projetant leur ombre sur la terre; Adrien Van den Velde, élève de Wynants, qui ornait les tableaux de son maître de figures et d'animaux; Ph. Roos, F. Guillaume Van Mieris, Metzu, Hobbema, Gérard Dow, Jean Miel, Paul et Simon de Vos; Jean Willis, le maître de Berghem; Charles Breydel, etc.

L'école espagnole a produit aussi, dans ce genre, quelques bons peintres, parmi lesquels nous citerons : Ant. Mohedano, Don Diègue Vélasquez de Silva, Ant. del Castillo, Ant. Garcia Reynoso, Ign. de Wiarte, B. Vincente, L. Montero, Alonzo del Barco, etc.

L'école française compte enfin parmi ses plus célèbres paysagistes, outre Claude de Lorrain, Nicolas Poussin, et Gaspard Dughet, dit Poussin, dont nous avons déjà parlé, Jacques Stella, de Lyon; Laurent de La Hire; Alphonse Dufresnoy; Sébastien Bourdon, qui excellait dans la reproduction de la solitude et des plus affreux rochers; Jacques Courtois, dit le Bourguignon; Jacques Rousseau, de Paris; Joseph Parrocel, François Sylvestre; François Desportes, dont le pinceau avait embelli les châteaux royaux de Marly, Meudon, Compiègne, Fontainebleau, Choisy-le-Roi, les Gobelins, le Palais-Royal, etc.; Nicolas de Largillière, Bertin, César Vanloo, Bourgeois; Joseph Vernet, qui a peint de beaux clairs de lune, etc. De nos jours, les paysages qui ont le plus fixé l'attention dans nos expositions annuelles sont ceux de M. Calame de Genève, où la nature est prise sur le fait pour ainsi dire, et semble avoir pu se passer de l'art infini avec lequel elle est reproduite. D. A. D.

PAYSAN. Ce nom, dérivé du latin *paganus*, désigne en général l'habitant des campagnes, qui s'occupe le plus ordinairement de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux. Cette classe, qui est la plus nombreuse, constitue la plus large base de l'état, à qui elle fournit la majeure partie des soldats et une portion considérable des revenus dont il a besoin. Autrefois les paysans supportaient des charges beaucoup plus grandes : ils étaient soumis à la taille, aux corvées, à la dîme (*voy.* ces mots), etc., si même ils n'étaient totalement réduits en servage (*voy.* ce mot et Colonat). Dans les pays où la noblesse n'a pas été dépouillée de ses priviléges, les paysans en sont séparés par la bourgeoisie et le clergé qui, en ce qui concerne les degrés inférieurs, se recrute en partie dans leur sein. Quelle que soit l'origine du vasselage des cultivateurs, c'était un abus de la force, contraire à la justice et au droit naturel qui proclament pour tous la liberté individuelle, et réclament pour le paysan, non-seulement la libre possession de la terre qu'il cultive, mais encore la faculté de cultiver en paix et sans conditions trop onéreuses. En France, le nom de paysans est encore donné à tous les citoyens qui, réunis dans des villages, s'occupent de travaux champêtres; mais il est loin d'avoir conservé son ancienne signification, car ceux qui le portent sont la plupart propriétaires et jouissent de l'égalité que la Charte assure à tous les Français. Les paysans sont encore généralement serfs en Russie et en Pologne, comme ils l'étaient aussi dans une partie de l'Allemagne avant le commencement de ce siècle, et comme ils l'étaient au moyen-âge à peu près dans toute l'Europe septentrionale*. En Angleterre et en Allemagne, on trouve aujourd'hui des paysans non-seulement riches (ce que sont aussi quelquefois, et à un haut degré, les serfs ou *moujiks* russes), mais indépendants, fiers, entendus, éclairés, amis de l'instruction et attentifs au progrès de la civilisation; cependant, dans le premier de ces pays, la concentration excessive des biens-fonds, qui tend même à augmenter, produit un triste contraste de misère et d'extrême opulence; et dans le second, tous les droits ne sont pas encore assurés à cette classe; néanmoins celui de libre possession ne tardera pas, quelque obstacle que l'on y mette, à être généralement proclamé presque partout. Dans les pays à constitutions d'États, les paysans ont part comme les autres citoyens à la représentation nationale. On sait quel rôle ils jouent dans le storthing de Norvège, où, comme

(*) *Voir* entre autres le tableau qu'en fait W. Scott dans *Ivanhoe*, etc.

en Finlande, il n'y a pas, à vrai dire, de noblesse; dans les États du royaume de Suède ils forment le quatrième ordre, jouissant à peu près des mêmes prérogatives que celui des bourgeois.

Quel que soit au reste son sort en divers pays, la classe des paysans, où se conservent les mœurs simples, les croyances naïves et fermes, les constitutions robustes, l'habitude du travail et de l'économie, et qui fait fleurir l'agriculture, cette mère nourricière des peuples, est digne de notre plus vif intérêt; elle ne doit plus être exposée aux mépris qu'on lui a trop longtemps prodigués sous les noms de *colons*, de *manants*, etc. Quant aux *rustres*, on sait que ce n'est pas de préférence dans les habitations rustiques qu'on les rencontre. X.

PAYSANS (GUERRE DES)*. Les bagaudes, les pastoureaux, la jacquerie (*voy.* ces mots) rappellent, en France, des guerres de paysans; mais ce nom qui appartient plus particulièrement à l'histoire d'Allemagne, désigne surtout les troubles intérieurs occasionnés par le soulèvement des paysans aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Cette insurrection éclata dans la Franconie et en Souabe, et trouva bientôt un écho en Saxe et en Thuringe. Plusieurs écrivains attribuent la cause de ces troubles à la réformation; mais il est certain que leur origine remonte à une époque bien antérieure à Luther. Les oppressions de toutes sortes qui écrasaient les paysans furent les véritables causes de cette guerre qui, pour nous servir de l'expression de M. Zschokke, ne fut qu'un terrible cri de détresse de l'humanité opprimée. L'influence que les écrits du réformateur allemand, mal interprétés, eurent plus tard sur des masses déjà soulevées, ne fut qu'accidentelle. — Les paysans étaient alors presque tous ou serfs ou taillables à merci, c'est-à-dire soumis à des impôts si énormes qu'ils ne pouvaient parvenir à les payer. Dans cette position, les premiers enthousiastes assez hardis pour se mettre à leur tête, eurent d'autant moins de peine à leur persuader de se faire justice eux-mêmes que ni la noblesse ni le clergé ne voulaient renoncer à leurs prérogatives, et que les souverains n'étaient pas en état d'abolir immédiatement les servitudes que la tradition avait consacrées. L'exemple de la Suisse ne tarda pas à être suivi par les habitants de l'Alsace, dont la misère était extrême. Un soulier, suspendu à une perche, et qu'on appela le *Soulier de la fédération* (*Bundschuh*) leur servait de drapeau. En 1476, de graves désordres éclatèrent dans le pays de Würtzbourg. Un jeune homme, nommé Jean Bœhme, qui jusqu'alors avait gagné sa vie à chanter dans les auberges, se mit tout à coup à prêcher, prétendant que la vierge Marie l'inspirait et lui révélait que les temps étaient venus où la liberté et l'égalité allaient être rétablies sur toute la terre; que la domination des papes, des empereurs, des princes et en général de toutes les autorités était à son terme; que tous les hommes, sans exception, gagneraient désormais leur vie par le travail, et que les forêts, les prairies et les fleuves serviraient aux besoins et aux plaisirs de tous. Par ces prédications, décorées du titre de sermons, Jean Bœhme (qu'il ne faut pas confondre avec Jacques Bœhme, *voy.*), séduisit les paysans, et acquit une grande réputation : les auditeurs lui venaient de la Franconie, de la Souabe, de la Bavière et des bords du Rhin. Un jour, en voyant près de 40,000 autour de lui, il leur assigna un rendez-vous, leur ordonnant d'y venir armés, et de n'amener ni femmes ni enfants. Cet ordre ne laissait aucun doute sur l'intention qu'il avait d'exciter une révolte : aussi l'évêque Rodolphe de Würtzbourg n'hésita-t-il pas à faire emprisonner le visionnaire. Lorsque ses partisans vinrent au rendez-vous, ils apprirent sa captivité, et assiégèrent le château de Würtzbourg. Les sommations de l'évêque furent vaines; ces fanatiques ne se dispersèrent qu'à la vue de l'artillerie. Les chefs de la révolte furent pris pendant la retraite, et exécutés à Würtzbourg avec Jean Bœhme.

Les paysans se soulevèrent de même contre l'évêque et le clergé, à Spire, en 1502, et dans le Brisgau et le Wurtemberg, en 1513-1514. En 1525, la révolte devint réellement sérieuse à Würtzbourg, où les paysans envoyèrent un

(*) D'après le mot allemand *Bauernkrieg*, on a dit aussi en français *guerre des Boures*.

exposé, en 12 articles, de leurs réclamations, auxquelles ils demandaient que l'on fît droit immédiatement, et en faveur desquels ils citaient des passages de la Bible. Leurs principales réclamations étaient : 1° le droit de choisir librement leurs pasteurs; 2° celui de ne payer la dîme que pour l'entretien de ces pasteurs; 3° l'abolition du servage; 4° la suppression du droit de chasse et de pêche réservé exclusivement au roi et à la noblesse; 5° une répartition plus équitable et moins arbitraire des impôts, etc. Le pasteur, Jean Heuglin, de Lindau, fut injustement accusé d'avoir rédigé ces 12 art., et brûlé comme partisan de la réformation. Malgré les assurances de l'évêque, les paysans, doutant de sa sincérité, prirent les armes. Alors ce prélat réclama l'appui de la bourgeoisie qui embrassa la cause des paysans, il convoqua inutilement une diète; il crut intimider les factieux en faisant exécuter un de leurs chefs, et ne parvint qu'à les exaspérer davantage; enfin, à Pâques (1525), les paysans marchèrent en armes contre Würtzbourg, et l'évêque se vit obligé de prendre la fuite. Les révoltés parcoururent alors toute la Franconie : les couvents, les châteaux et tous les lieux où ils rencontrèrent quelque résistance devinrent le théâtre du pillage, du meurtre et enfin de l'incendie. La ville de Würtzbourg dut leur ouvrir ses portes, mais ils ne purent s'emparer de la place de Marienberg, quoiqu'ils se fussent servis contre elle de grosse artillerie; ils levèrent le siége et continuèrent leur marche; enfin, ils furent vaincus à Kœnigshofen et à Sulzdorf par des troupes envoyées à leur rencontre. Dans ces deux batailles, ils perdirent 9,000 hommes, et comme on les accusait d'avoir juré de ne point faire de quartier, tous les prisonniers qu'on leur avait faits furent passés au fil de l'épée. L'évêque de Würtzbourg rentra dans la ville le 8 juin 1525 : 189 châteaux et forteresses et 26 couvents avaient été soit démolis, soit incendiés pendant ces troubles, où périrent environ 12,000 hommes. Presqu'à la même époque, les paysans de la Lorraine, du Brisgau et du Haut-Rhin prirent aussi les armes; mais partout leurs entreprises furent promptement réprimées. Les révoltes de la Souabe et de la Franconie coûtèrent plus de 50,000 hommes aux paysans sans qu'ils atteignissent leur but, car les impôts qui les écrasaient, loin d'être diminués, furent augmentés en quelques endroits. L'insurrection qui eut lieu en Saxe et en Thuringe, et dont Thomas Münzer fut le principal agent, suivirent de près celles de la Souabe et de la Franconie, nous en avons parlé à l'art. ANABAPTISTES. — *Voir* Sartorius, *Essai d'une histoire de la guerre des Paysans en Allemagne*, Berlin, 1795; OEchsle, *Matériaux pour l'Histoire de la guerre des Paysans*, Heilbronn, 1829; Burckhardt, *Histoire de la guerre des Paysans en Allemagne, l'an* 1525, Leipz., 1832, 2 vol. *C. L. m.*

PAYS-BAS. C'est la traduction de *Nederland*, nom qu'on donnait jadis, à raison de la situation basse du sol dans la partie que baigne la mer du Nord, suivant une acception plus générale qu'elle n'est aujourd'hui, à toute la région intermédiaire entre la France septentrionale et l'Allemagne, c'est-à-dire à la Hollande et à la Belgique. Au XVI^e^ siècle, il s'étendait même à l'Artois et à la partie de la Flandre réunie à la France depuis Louis XIV. Actuellement le royaume des Pays-Bas, dans l'acception purement politique du mot, vulgairement appelé Hollande, de la plus notable des parties qui le composent, est réduit à la moitié septentrionale des 18 provinces qu'il embrassait avant la révolution de 1830.

I. *Géographie et statistique.* Le royaume des Pays-Bas, non compris le Luxembourg, a pour limites, à l'est, le golfe de Dollart, la province hanovrienne d'Ost-Frise et la monarchie prussienne; au sud la Belgique; le reste, à l'ouest et au nord, est baigné par la mer du Nord ou d'Allemagne. Le sol, notamment dans la partie sud du pays, où s'épanchent les flots du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, est très bas et parfaitement uni. On trouvera, sous les noms de ces fleuves et à l'art. HOLLANDE, la description du partage multiple de leurs eaux, et des nombreux embranchements de leurs embouchures. La Moselle borde la frontière du Luxem-

bourg. En outre, à côté d'une foule de petites rivières, le royaume possède une infinité de canaux qui le coupent dans tous les sens, et procurent de grandes facilités de communication. On y voyage sur de grands bateaux appelés *trek-schuyts*, tirés par des chevaux. Le canal de la Nord-Hollande, d'Amsterdam au Helder, terminé en 1825, et long de 30 lieues, qui a coûté plus de 12 millions de florins, en est le plus considérable. La multiplicité des voies de navigation n'a pas empêché la Hollande de construire aussi récemment des chemins de fer. Les principaux lacs salés du pays sont la *mer de Harlem*, dont on a entrepris le desséchement, en barrant le bras de l'Y qui la joint au grand et bizarre golfe du Zuydersée (*voy.*), de 57 milles carrés d'étendue, et le *Biesbosch*, entre Dortrecht et Gertruydenberg, vaste réservoir traversé par la Merwe (*voy.* Meuse). Ainsi que le Dollart déjà cité, tous ces amas d'eau doivent leur formation à des irruptions de la mer, qui, ayant à plusieurs reprises renversé ses digues avec fureur, a englouti des cantons entiers jadis peuplés et florissants. Le niveau des terres, dans beaucoup de districts maritimes, est en effet plus bas que celui de la mer voisine, qu'il a fallu contenir au moyen de digues gigantesques, d'un entretien extrêmement dispendieux (*voy.* Digues). Seulement à partir du Texel, à l'ouest, la nature a garanti le rivage par un long rempart de dunes de 30 à 60^{m} de hauteur (*voy.* T. XIV, p. 151). Le royaume offre des terrains en partie très fertiles, en partie tourbeux et marécageux, et traversés, notamment dans la partie sud, de larges bandes sablonneuses. L'air, quoique sans effet nuisible sur la santé de ceux qui sont habitués à y vivre, est néanmoins malsain pour les étrangers dans les districts bas, où la proximité de la mer et les amas d'eaux stagnantes le chargent fréquemment de vapeurs, et entretiennent un climat très variable.

Le sol, partout cultivé avec un soin extraordinaire, produit du blé en quantité presque suffisante pour la consommation du pays; de la garance, du tabac, des fruits, toutes les plantes potagères, des fleurs renommées qu'on expédie au loin (*voy.* Harlem). On ne récolte du vin que dans le Luxembourg, pays d'ailleurs montagneux et forestier. Les Pays-Bas sont riches en gras pâturages, et l'on voit tapissés de prairies superbes les *polders*, terrains fertiles, qu'un labeur opiniâtre a conquis sur les lacs et les marécages. On y nourrit de magnifiques troupeaux de gros bétail, dont le lait converti en beurre ou en fromage (*voy.*) forme une branche de commerce très importante. L'élève des moutons est considérable, ainsi que celle des porcs. La race des chevaux de la Frise est renommée pour sa taille et pour sa force. Les dunes servent de refuge à d'innombrables lapins sauvages et la volaille n'est pas moins abondante. L'éducation des abeilles est d'un excellent rapport dans les landes des provinces de Gueldre et d'Utrecht. La pêche marine, notamment celle du hareng, est une ressource capitale. Le règne minéral n'offre pas d'autre production que la tourbe, répandue en gisements immenses dans les provinces septentrionales.

Voici, d'après le dernier recensement officiel, l'état de la population du royaume au 1er janvier 1840 : total (à l'exception seulement des équipages de la flotte), 2,860,450 âmes, formant 575,542 familles, et occupant 444,778 maisons. C'étaient 1,460,942 mâles et 1,459,508 du sexe féminin; et, eu égard à la religion, 1,704,275 protestants, 1,100,616 catholiques, 52,245 juifs, et 3,314 individus de religion incertaine. Cette population était répartie de la manière suivante sur les différentes provinces, dont nous ferons en même temps connaître l'étendue calculée en hectares :

	hectares.	habitants.
Brabant septentrional.	511,673	378,437
Gueldre.....	593,632	345,762
Nord-Hollande.....	247,995	443,334
Hollande méridionale.	303,617	526,020
Zélande.....	173,732	151,358
Utrecht.....	138,562	145,132
Frise.....	327,333	227,859
Over-Yssel.....	333,929	197,694
Groeningue.....	233,176	175,651
Drenthe.....	266,271	72,484
	3,129,920	2,663,731
Limbourg.....	200,000	196,719
	3,329,920	2,860,450

En milles carr. géogr., cette superficie fait, avec le Limbourg, 605, et, sans ce duché, 569.

Nous mettons le Limbourg* à part, parce que la portion qui en est restée aux Pays-Bas, sauf la forteresse de Maëstricht, ne fait plus partie directe du royaume, mais a été incorporée, à titre de duché, à la Confédération germanique, à laquelle appartient aussi la portion non belge du Luxembourg, grand-duché qui a également le roi des Pays-Bas pour souverain. Il est entièrement isolé aujourd'hui du royaume, et on lui donne 257,090 hectares ou 46 milles carr. géogr. d'étendue avec une population d'environ 160,000 âmes.

La population au nord de la Meuse est presque exclusivement formée de Hollandais et de Frisons, qui sont de race germanique, comme on l'a vu dans les articles qui les concernent ; elle se compose de Wallons et d'Allemands dans le Limbourg et dans le Luxembourg, dont presque tous les habitants sont catholiques ; mais dans tout le royaume des Pays-Bas proprement dit, la religion dominante est la réformée. Les Hollandais, parfaits navigateurs et négociants, se sont toujours distingués par leur patriotisme autant que par une activité pénétrante et réfléchie, mais calme, et par un esprit d'ordre et d'économie remarquable qui s'est traduit dans leurs habitudes privées par une extrême propreté, une recherche de la symétrie devenues proverbiales. Bien que leur attention ait toujours été principalement tournée vers la mer, ils excellent pourtant dans l'agronomie et ont su transformer en un véritable jardin une grande partie du royaume; mais la variété et l'étendue de leurs relations mercantiles, en faisant circuler parmi eux les produits de tous les pays et les dispensant de fabriquer eux-mêmes les articles nécessaires à leur consommation, ne leur ont jamais fait attacher qu'une importance secondaire au développement manufacturier. Cependant l'industrie fleurit chez eux dans toutes les branches qui se lient plus particulièrement à leur activité maritime et commerciale. Bornons-nous à citer leurs chantiers renommés dans toute l'Europe, leurs manufactures de tabac, leurs distilleries d'eau-de-vie et leurs raffineries de sucre. Les produits estimés d'innombrables moulins à papier, en grande partie mus par le vent, méritent aussi d'être mentionnés.

La navigation de la Hollande s'étend sur toutes les mers, et son commerce touche à toutes les régions de l'ancien et du nouveau Monde. Il a sa source d'alimentation la plus féconde et la plus lucrative dans l'immense production de ses riches colonies, et son principal foyer d'encouragement dans la compagnie royale des Pays-Bas pour le commerce des Indes (*Nederlandsche Handels-Maatschappy*), fondée par acte du 29 mars 1824. La marine marchande du royaume offrait en 1839, seulement pour le long cours, un matériel de près de 1,500 navires. Le total des arrivages était, pour la même année, de 6,179 navires, représentant ensemble un tonnage de 940,723 lasts. Le pavillon national figurait à peu près pour moitié dans ce mouvement, auquel Amsterdam et Rotterdam, les deux ports par excellence de la Hollande, participaient ensemble pour $\frac{4}{5}$, chacun environ par moitié.

La Hollande fournit des denrées coloniales à presque toute l'Allemagne occidentale et à la Suisse; elle augmente ses profits par le transport d'une foule de productions étrangères qu'elle opère entre des contrées éloignées. Elle est d'ailleurs aujourd'hui, après l'Angleterre, la puissance la plus riche en colonies, et les siennes surpassent par leur état florissant, dû en partie à une administration vraiment exemplaire, celles de tous les autres peuples. Elles comprennent : dans l'Inde océanienne, le gouvernement général de Batavia, c'est-à-dire Java (*voy.*) avec ses dépendances; des établissements importants dans les autres îles de la Sonde, notamment à Sumatra, Bornéo, Célèbes ou Macassar, Timor, etc. ; et les Moluques (*voy.* tous ces noms et les suiv.), formant

(*) Une erreur assez grave s'est glissée dans notre art. LIMBOURG, T. XVI, p. 555. *Après les mots* Ce duché a pris son nom de Limbourg, *au lieu des 4 lignes suivantes, mettez :* sur la Vesdre, pays de Liége, ville de 2,000 âmes, renommée par ses fromages. — On a confondu Limbourg sur la Vesdre, avec Limbourg sur la Lahn (*voy.* NASSAU). S.

ensemble 4,225 milles carr. géogr., avec 6,561,700 habitants, sujets ou tributaires, dont à peu près 6 millions dans la seule Java, et en tout 52,700 blancs et 8,800 esclaves. En Afrique, sur la Côte d'Or, en Guinée, 13 établissements fortifiés et factoreries, dont Elmina et Nassau sont les plus considérables, contenant ensemble 131 milles carrés, avec 15,000 âmes, dont 14,700 esclaves. En Amérique, Surinam, dans la Guyane; et parmi les petites Antilles, Curaçao, Saint-Eustache et Saint-Martin, contenant ensemble 505 milles carrés, avec 90,000 hab., dont 5,800 blancs et 77,200 esclaves. Le total de ces possessions comprend ainsi un espace de 4,861 milles carrés géogr., peuplé de 6,666,700 hab. Le développement que la production, sous un régime habile, a gagné dans ces colonies, surtout à Java, est vraiment prodigieux.

Peu de contrées présentent, sous le rapport intellectuel, un état aussi satisfaisant que le royaume des Pays-Bas. La science et l'érudition hollandaises jouissent depuis longtemps d'une juste renommée de profondeur et de solidité, et ce pays a eu la gloire de devancer tous les autres dans la libre manifestation de la pensée. Nous avons déjà traité dans un article spécial de la *langue* et de la *littérature* HOLLANDAISES. Parmi les arts, la peinture nationale mérite aussi d'être citée avec honneur (*voy. école* FLAMANDE). Trois universités, à Leyde, à Utrecht (*voy.* ces noms) et à Groeningue, se partagent le haut enseignement, tandis qu'une multitude d'écoles des degrés inférieurs, dont l'organisation n'est guère moins recommandable, répandent abondamment l'instruction dans toutes les classes de la société.

Les Pays-Bas forment, suivant la loi fondamentale (*Grondwet*) du 24 août 1815, une monarchie constitutionnelle héréditaire dans la maison de Nassau-Orange (*voy.* NASSAU), de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et même à défaut de mâles, transmissible aux femmes. Cette charte, dans laquelle le principe nouveau d'une représentation générale de la nation fut irrévocablement substitué à l'ancienne indépendance des provinces, et une large part faite à l'autorité du souverain, a été modifiée dans un sens plus conforme aux vœux du pays, par la révision qui en a été publiée le 4 septembre 1840. Les États-Généraux (*voy.*) sont divisés en deux chambres, qui partagent avec le roi le pouvoir législatif. Les membres de la première, au nombre de 20 au moins ou de 30 au plus, sont nommés à vie par le souverain. Les députés qui forment la seconde et dont le nombre est aujourd'hui limité à 58, sont élus par les États provinciaux, composés de l'ordre équestre, de la bourgeoisie des villes et des gens de la campagne. L'assemblée se renouvelle tous les ans par tiers, mais les membres sortants peuvent être immédiatement réélus. L'initiative des lois n'appartient qu'au roi et à la seconde chambre, et tous les projets nouveaux doivent être présentés d'abord à celle-ci. Les députés reçoivent leur mandat pour trois ans; ils sont rétribués et doivent être convoqués une fois au moins par année; leurs séances sont publiques. Le budget, autrefois décennal, n'est plus aujourd'hui voté que pour deux ans. Aucune des principales garanties constitutionnelles ne manque aux Pays-Bas : la responsabilité des ministres, la liberté de la presse et celle du culte sont également assurées; aucune confession n'est exclue des droits civils et politiques; nul ne saurait être distrait de ses juges naturels, et la confiscation des biens est interdite, etc. La liste civile du roi est réduite à un million et demi de florins. L'héritier de la couronne porte le titre de *prince d'Orange*. Les armoiries du royaume sont un lion rampant sur champ de gueule avec une couronne royale sur la tête, un faisceau de flèches dans la patte gauche et un glaive nu dans la griffe droite. On connaît la devise : *Je maintiendrai*. Les principaux insignes d'honneur sont ceux de l'ordre militaire de Guillaume en 4 classes et de l'ordre du Lion pour le mérite civil en 3 classes, qui ont été, celui-ci institué, l'autre seulement renouvelé en 1815. Outre la Cour suprême, il existe dans chaque province des tribunaux civils et criminels. Des synodes provinciaux dirigent les affaires du culte réformé, tandis que deux évêques, à Amsterdam et à Bois-le-Duc, installés

seulement depuis l'avénement du roi actuel, en exécution définitive d'un concordat conclu avec la cour de Rome, en 1827, sont préposés à celles de l'église catholique. Amsterdam est la capitale des Pays-Bas ; mais la résidence du roi, ainsi que le siége du gouvernement, est à La Haye (*voy.* ces noms).

Sous le rapport financier, le royaume des Pays-Bas est un des plus obérés qui existent. Le budget annuel, pour la période qui court, est fixé d'avance à 70 millions de florins. Mais ce revenu, quelque considérable qu'il soit relativement à l'étendue bornée du pays, est grevé d'une énorme dette publique, qui date, en partie, de fort loin, et s'est trouvée démesurément grossie par suite des nombreuses vicissitudes qui ont frappé la Hollande depuis un demi-siècle. Les intérêts seuls de cette dette, dont le capital dépasse la somme exorbitante de 1,100 millions de florins, absorbent la moitié des recettes annuelles de l'état, et ont été évaluées, pour 1844, à 34,032,163 florins, après déduction des 5 millions portés sur le compte de la Belgique, avec la partie du capital à desservir par cette rente. Tous les emprunts postérieurs à 1830 sont hypothéqués sur le produit des colonies, qui seules ont rapporté au trésor 24 millions de florins en 1838.

Les forces militaires des Pays-Bas, considérablement réduites depuis la solution définitive de la question hollando-belge, forment maintenant un effectif de 42,400 hommes, en partie employés au service des colonies. Le recrutement a lieu par le tirage au sort. Outre l'armée permanente, il existe encore une milice communale dite *schuttery*. La marine militaire des Pays-Bas, autrefois du premier rang, ne figure plus aujourd'hui qu'en tête du second. Suivant l'état de 1839, elle compte 12 vaisseaux de ligne de 64 à 84 canons, 24 frégates de 32 à 60, 44 bricks et corvettes de 7 à 28 canons, y compris 5 bâtiments à vapeur, et 103 chaloupes canonnières. L'armement du tout était de 2,629 canons ; mais la moindre partie seulement de cette flotte était tenue en service actif, et le personnel des équipages en réquisition n'allait qu'à 4,793 hommes.

II. *Histoire*. La partie méridionale du royaume des Pays-Bas actuel, jusqu'au bras le plus septentrional du Rhin, avait été comprise, par les Romains, dans cette division des Gaules qu'ils appelaient la Seconde-Germanie, et l'on désignait plus particulièrement sous le nom d'Ile des Bataves, la portion située entre le Rhin, le Vahal et la Meuse. Ce pays était habité par les Bataves, race belliqueuse, d'origine germaine, ainsi que les Frisons, qui occupaient tout le reste de la contrée dépendant de la Germanie proprement dite. On a traité séparément de ces deux peuples.

Les Francs soumirent le premier au v^e^ et le second au VII^e^ siècle. Par suite du traité de Verdun, en 843, leurs pays furent réunis au nouveau royaume d'Allemagne. Ils avaient d'abord été régis par des gouverneurs qui se rendirent ensuite indépendants. Comme dans les Pays-Bas méridionaux (*voy.* BELGIQUE), on y voit paraître, dès le commencement du XI^e^ siècle, des ducs et des comtes à côté de quelques villes libres impériales. Tels étaient les ducs de Brabant, de Limbourg et de Gueldre, les comtes de Flandre, de Hollande, de Zélande et de Zutphen, dont plusieurs avaient la majeure partie de leurs possessions en Belgique. La Frise, proprement dite, formait aussi une seigneurie (*heerlijkheid*), et l'évêché d'Utrecht embrassait dans son ressort temporel les provinces d'Over-Yssel et de Groeningue. Les ducs de Bourgogne ayant, en 1383, acquis, par alliance, le riche comté de Flandre, soumirent peu à peu par la force, ou acquirent par des mariages, par des transactions, ces différentes souverainetés. Après la mort de Charles-le-Téméraire, en 1477, sa fille Marie apporta à son époux, Maximilien d'Autriche, tout l'ensemble de ce riche héritage qui, sous Charles-Quint, s'accrut encore du duché de Gueldre. Cet empereur, par une pragmatique sanction, réunit les 17 provinces des Pays-Bas méridionaux et septentrionaux en un seul gouvernement indivisible, qu'il rattacha à la couronne d'Espagne, en 1548, après qu'en 1512 elles eussent déjà été nominalement comprises, sous le nom de Cercle de Bourgogne, dans la division

générale de l'Empire germanique. On verra, à l'art. PHILIPPE II, quel régime cruel et tyrannique poussa les Pays-Bas à la révolte contre ce prince. Ses rigueurs causèrent l'émigration en Angleterre et en Saxe d'un grand nombre d'habitants industrieux, persécutés pour leurs croyances religieuses, et déterminèrent la noblesse à former, pour la défense de ses droits, la célèbre confédération dite *des Gueux* (*voy.* ce nom et *duc d'*ALBE).

Le plus habile et le plus heureux des chefs de ce parti fut Guillaume I^er^, dit le Taciturne, prince d'Orange (*voy. maison de* NASSAU, T. XVIII, p. 387), qui leva audacieusement, dans la Hollande et dans les provinces circonvoisines, l'étendard de l'insurrection contre le joug espagnol. La suite des événements se confond entièrement avec l'histoire de ce grand homme, déjà racontée à l'endroit cité. En 1576, presque toutes les provinces se déclarèrent à Gand pour la cause de la Hollande et de la Zélande, et, l'année suivante, elles resserrèrent encore leur alliance par l'union de Bruxelles; mais l'habileté du nouveau gouverneur, Alex. Farnèse (*voy.*), fit rentrer sous l'obéissance de l'Espagne les Pays-Bas belges, dont les destinées se séparèrent dès lors de celles des provinces septentrionales. Cinq de ces dernières, savoir, outre les deux déjà nommées, celles d'Utrecht, de Gueldre et de Frise proclamant hautement leur indépendance, formèrent, en 1579, la célèbre *Union d'Utrecht*, à laquelle Over-Yssel et Groeningue accédèrent bientôt, la première en 1580, la seconde en 1594. Ainsi se constitua la république *des Sept Provinces-Unies*, dans laquelle celle de Hollande (*voy.*) occupa toujours le premier rang par son importance et par sa richesse. Après l'assassinat de Guillaume, en 1584, son fils Maurice de Nassau (*voy.*) lui succéda dans la dignité de stadhouder (*voy.*) ou gouverneur élu par la république. Ses exploits amenèrent, en 1609, la conclusion du traité d'Anvers, qui procura 13 années de repos à sa patrie. Cependant l'indépendance politique de celle-ci, successivement reconnue par toutes les puissances maritimes hormis l'Espagne, ne le fut définitivement par cette dernière qu'en 1648, à la paix de Westphalie. Dans l'intervalle, la prospérité de la Hollande s'était fondée par les armes, par la navigation et par le commerce. Les principes de tolérance sagement professés dans la jeune république, y attiraient les opprimés de tous les pays et de toutes les confessions, qui y transportèrent leurs richesses et leur activité. Les Hollandais ne tardèrent pas à devenir des spéculateurs aussi infatigables qu'entreprenants, qui parcoururent toutes les mers, fondant des colonies et poursuivant le lucre des relations commerciales jusque dans les parages les plus lointains. Secondés par l'Angleterre et par la France, toutes les deux intéressées à l'humiliation de l'Espagne, ils profitèrent de la décadence de cette puissance pour s'approprier tout le commerce d'Anvers, de Cadix et de Lisbonne; et faisant partout triompher leur pavillon, soutenu par une flotte de 100 bâtiments de guerre, ils s'élevèrent, dès le milieu du XVII^e^ siècle, au rang du premier de tous les peuples maritimes et marchands. Avec environ 200 navires et un fonds primitif de 6,459,840 florins, la compagnie hollandaise des Indes-Occidentales, fondée en 1602, se soumit de vastes territoires dans cette partie de l'Asie, étendit son commerce jusqu'en Chine et au Japon, où nulle autre puissance de l'Europe n'avait encore abordé, et se mit en possession exclusive de fournir à celle-ci les épices et toutes les autres denrées précieuses qu'elle tire de ces régions éloignées. Quoique, d'un autre côté, la Compagnie des Indes-Occidentales, rencontrant déjà la jalousie de l'Angleterre et de la France, restât toujours fortement en arrière des succès obtenus par sa sœur aînée, la marine hollandaise n'en maintint pas moins sa prépondérance sous la conduite de héros tels que Tromp et Ruyter (*voy.* ces noms); et même le superbe Louis XIV (*voy.* ce nom et *paix de* NIMÈGUE) vit échouer les plans qu'il avait formés pour la ruine de la courageuse république. Mais tant de luttes opiniâtres, alternativement soutenues contre l'Angleterre et la France, et les efforts disproportionnés auxquels l'Union fut entraînée par la guerre de la Succession (*voy.*) d'Espagne l'affaiblirent aussi, pendant

que dans son sein de violents conflits s'engageaient entre le patriotisme des républicains et l'ambition envahissante des stadhouders de la maison de Nassau. Des querelles théologiques se mêlèrent aux discordes civiles (*voy.* ARMINIENS et GOMARISTES). Plusieurs révolutions se succédèrent, marquées soit par le triomphe du parti orangiste ou du stadhoudérat, ordinairement celui des calvinistes rigides, soit par celui du parti anti-orangiste ou des États, dont on vit plus souvent changer la nuance avec les chefs. Ces mouvements, tantôt excités par l'arbitraire des stadhouders, comme en 1618 (*voy.* BARNEVELDT et GROTIUS) et en 1702 (*voy.* HEINSIUS), tantôt provenant de l'exaspération populaire à l'approche des dangers de la guerre, comme en 1672 (*voy.* *Jean* et *Cornelius de* WITT), rendirent impossible toute unité dans la direction politique de la république, tour à tour gouvernée par des grands-pensionnaires (*voy.*) ou par les stadhouders, prompts à ressaisir le pouvoir. Enfin, la maison de Nassau l'emporta définitivement, en 1747, par l'avénement de Guillaume IV, qui obtint l'hérédité du stadhoudérat pour ses descendants. Depuis lors, le repos extérieur de la Hollande ne fut troublé de nouveau qu'en 1782 par l'empereur Joseph II. Ce prince, souverain des Pays-Bas belges, rompant le traité dit des Barrières (*voy.*), qui avait stipulé, en 1715, au profit de la république le droit d'occuper militairement, pour sa sûreté, plusieurs places du territoire impérial aux frontières de la France, fit raser la plupart de ces dernières, après en avoir chassé les garnisons hollandaises. Après la mort du sage Guillaume IV, le mécontentement du parti démocratique, aigri de nouveau par la tyrannie des orangistes, se tourna en révolte ouverte sous Guillaume V. Mais le roi de Prusse envoya, en 1787, au secours de son beau-frère, une armée de 25,000 hommes, sous les ordres du duc de Brunswic (*voy.*), qui triompha sans peine des efforts mal dirigés que lui opposèrent les patriotes, et se rendit maître d'Amsterdam au mois de septembre. Le stadhouder fut réintégré avec des pouvoirs plus étendus qu'auparavant, et une alliance étroite conclue avec la Prusse et l'Angleterre, contre laquelle les Hollandais avaient combattu, de 1780 à 1783, en faveur de l'indépendance américaine. Mais le parti anti-orangiste, comprimé plutôt qu'étouffé, n'attendait qu'une occasion pour briser de nouveau le joug; et lorsqu'en 1794 les drapeaux victorieux de la France républicaine parurent à la frontière des Provinces-Unies, il se souleva et ne contribua pas moins que le rude hiver de 1795 à faciliter la conquête du pays à Pichegru (*voy.*). Le stadhouder s'enfuit en Angleterre avec sa famille; et le 16 mai suivant fut proclamée la *république Batave*, qui reçut une constitution analogue à celle de la France, et dans laquelle fut introduit pareillement, en 1798, un directoire exécutif de 5 membres; mais elle fut en même temps obligée de céder plusieurs parcelles de son territoire, de payer 100 millions de florins et de consentir à l'occupation de son sol par des troupes françaises. De cette constitution, que la force seule avait fait accepter, on revint, le 18 octobre 1801, au régime fédératif des Sept-Provinces, auxquelles on en ajouta une 8^e^, formée des pays de généralité ou de ceux jadis gouvernés collectivement au nom des États-Généraux; mais déjà le 29 avril 1805, cette organisation éprouva un remaniement complet : les États furent changés en autant de départements, le Corps législatif modifié, et un grand-pensionnaire, élu pour 5 ans, le vertueux Schimmelpennink (*voy.*), mis à la tête du pouvoir exécutif. En attendant, réduite au rôle de satellite de la France, la Hollande vit sa navigation détruite et son commerce anéanti, ses colonies ravagées et enlevées par les Anglais, qui achevèrent de la ruiner par le blocus de ses ports. Dans son épuisement, elle s'empressa d'aller au-devant des désirs de son impérieux protecteur, en offrant la couronne à son frère Louis-Napoléon (*voy.*), qui fut proclamé roi souverain, héréditaire et constitutionnel, de la *Hollande*, le 5 juin 1806. La tyrannie du système continental mit le comble à la misère du pays, sous le règne de ce prince, dont Napoléon déconcerta les intentions paternelles, en le maintenant sous la plus

stricte dépendance. Les limites du royaume furent, il est vrai, étendues sur la Frise orientale et le district de Jever ; mais on en retrancha, d'un autre côté, tout le territoire au sud de la Merwe. En 1809, la guerre d'Autriche occasionna la descente des Anglais dans l'île de Walcheren (*voy.*), en Zélande; et une terrible inondation vint joindre ses horreurs à tant d'autres calamités, au milieu desquelles la dette de l'état monta au chiffre énorme de 1,200 millions de florins. Dégoûté par les exigences de son frère, Louis abdiqua volontairement en faveur de son fils aîné, encore enfant, le 1er juillet 1810; mais cette disposition ne fut point agréée par l'empereur; ses troupes occupèrent de nouveau le pays; et par le décret du 9 juillet, celui-ci fut incorporé à la France. Il forma les 9 départements des Bouches-de-l'Escaut, des Bouches-de-la-Meuse, des Bouches-du-Rhin, des Bouches-de-l'Yssel, du Zuydersée, de la Frise, de l'Yssel-Supérieur, de l'Ems occidental et de l'Ems oriental; et Amsterdam fut déclaré 3e métropole de l'empire Français. Cet état de choses dura jusqu'en 1813, où l'approche d'un corps de Russes et de Prussiens, sous le général Bulow, décida un mouvement national, dans lequel tous les partis s'accordèrent pour élever au trône, en reconnaissance de ses anciens droits, le fils exilé du dernier stadhouder. Ce prince en prit possession dès la fin de novembre, sous la garantie d'une constitution, dont le projet fut accepté par les notables assemblés des Sept-Provinces, le 29 mars 1814. Toutes les anciennes colonies des Hollandais leur furent rendues, à l'exception de l'île de Ceylan, du cap de Bonne-Espérance et d'une partie de la Guyane, qui restèrent à l'Angleterre. En compensation, l'acte final du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, prononça la réunion des ci-devant Pays-Bas belges ou autrichiens avec l'ancienne confédération des provinces du Nord, sous la dénomination commune de *royaume des Pays-Bas*, dont Guillaume Ier (*voy.* T. XIII, p. 276) fut reconnu souverain par toutes les puissances. Cette combinaison malheureuse avait été principalement arrêtée en vue d'établir de ce côté une barrière plus forte entre la France et l'Europe. En échange des domaines de sa lignée cédés dans le duché de Nassau, le roi obtint le Luxembourg, avec le titre de grand-duc, et accéda comme tel, le 8 juin, à la Confédération germanique. La constitution, qui, par suite de tous ces accroissements, avait eu besoin d'être modifiée, passa le 24 août suivant, bien que la majorité des députés, notamment ceux de la Belgique, dirigés en partie par des motifs religieux, se fussent abstenus de paraître aux États ou se fussent prononcés pour le rejet. Enfin, après Waterloo, le traité de Paris, du 20 novembre 1815, valut encore au nouveau royaume la cession, aux dépens de la France, d'un district du Hainaut et des places fortes de Philippeville et de Marienbourg. Le 17 mai 1816, la flotte hollandaise, sous l'amiral Van der Capellen, se joignit à celle de lord Exmouth (*voy.* ces noms) pour châtier Alger; et le 21 juin, le roi des Bays-Bas accéda aussi à la Sainte-Alliance. On a vu au mot Belgique l'antipathie profonde qui régnait entre les deux éléments de cette monarchie de nouvelle création, par suite de la différence des mœurs, des traditions et du langage, l'un étant presque entièrement protestant, l'autre tout-à-fait catholique. Le même article, auquel on peut ajouter Orange, Frédéric (*prince*), Potter, Mérode, Gendebien, etc., etc., contient le récit de la révolution, qui, en 1830, faisant éclater la mésintelligence, amena une séparation complète, à laquelle le parti des libéraux et le parti du clergé belges avaient travaillé en commun. Mais après la première victoire des Belges, restaient les graves difficultés de la fixation des limites, du règlement de la navigation des fleuves intermédiaires, de la solution des intérêts d'état, dont la direction avait été jusque-là concentrée en Hollande, et d'une équitable répartition de la dette publique, restée à la charge de cette dernière. Les périls, dont une pareille situation et l'attitude belliqueuse du cabinet de La Haye vis-à-vis de la Belgique menaçaient la paix de l'Europe, déterminèrent, en 1831, la formation de la conférence de Londres (*voy.*). Un projet d'arrange-

ment, en 18 articles, présenté par elle, dès le commencement, au roi Guillaume, fut repoussé par ce dernier, qui ne tarda pas à faire suivre ses protestations d'une agression subite contre la Belgique. Mais les succès obtenus par le prince d'Orange, qui, s'appuyant sur une armée de 70,000 hommes, poussa rapidement jusqu'à Louvain (10 août 1831), demeurèrent stériles par suite de l'approche à marches forcées d'une armée française, qui détermina la conclusion d'un armistice et la retraite des agresseurs (*voy.* LÉOPOLD Ier, *duc d'*ORLÉANS, etc.). Néanmoins, le cabinet de La Haye persista dans sa politique, et rejeta également les conditions beaucoup plus avantageuses que la conférence lui proposa dans les 24 articles du 15 novembre, stipulant, en faveur de la Hollande, la cession d'une partie du Limbourg pour la dédommager de la perte du Luxembourg wallon, et le paiement d'une rente annuelle de 8,400,000 florins, imputée à la Belgique en acquittement de sa part de la dette. Il fallut que la France opérât par la force des armes, sur la fin de 1832, la reddition de la citadelle d'Anvers (*voy.* ce nom et GÉRARD), où le général Chassé (*voy.*) fit une glorieuse mais inutile résistance, pendant que nos vaisseaux, de concert avec ceux de l'Angleterre, bloquaient le littoral hollandais. Enfin, cherchant un milieu entre la répugnance des puissances contre l'emploi des mesures coercitives et l'opiniâtreté du roi Guillaume à maintenir ses prétentions, on arrêta à Londres, le 21 mai 1833, une convention qui maintint le *statu quo* entre les deux partis jusqu'à la conclusion d'un traité définitif.

Ainsi fut fondé un état provisoire, moins désavantageux à la Belgique qu'à la Hollande, sur la base duquel les négociations se renouèrent lentement et avec assez peu de suite, d'une part entre les deux gouvernements en litige, sous la médiation des grandes puissances, et de l'autre entre la Hollande seule et la Confédération germanique, intéressée dans la question par l'incorporation d'une partie du Luxembourg à la Belgique. Enfin la fermeté de la conférence triompha de l'obstination des deux partis, et, le 19 avril 1839, un traité de pacification générale, sur la base légèrement modifiée des 24 articles, fut signé par les plénipotentiaires réunis à Londres. Par cet acte, toute la partie du Limbourg située sur la rive droite de la Meuse, quelques districts sur la rive gauche de ce fleuve et la forteresse de Maëstricht, avec un rayon de 1,200 toises, furent définitivement adjugés au roi des Pays-Bas, en échange du Luxembourg wallon, dont la Belgique conserva la possession. Il fut stipulé qu'Anvers ne pourrait jamais être érigé en port militaire, tandis qu'en revanche la navigation de l'Escaut et des eaux intermédiaires entre ce fleuve et le Rhin serait libre, moyennant une rétribution modique au profit de la Hollande. La contribution annuelle de la Belgique au paiement des intérêts de la dette fut fixée à la somme de 5 millions.

L'épuisement de la Hollande lui avait fait en quelque sorte une nécessité de l'acceptation finale de cet arrangement, quoiqu'il lui fût bien moins favorable que les conditions antérieurement refusées par son cabinet. Par la convention spéciale conclue le 27 juin à Wiesbaden, le duc de Nassau, parent collatéral de la dynastie régnante des Pays-Bas, renonça formellement, moyennant une indemnité de 750,000 flor. une fois payés, à toutes les prétentions que sa branche aurait pu éventuellement former sur l'héritage du Limbourg hollandais, dont on fit un duché à part, déclaré partie de la Confédération germanique par acte de la diète du 5 septembre, à l'exception des places de Maëstricht et de Venloo, qui relèvent uniquement du royaume des Pays-Bas. Depuis 1830, la dette publique s'était accrue de 197,257,900 flor. : aussi le poids des charges de toute nature, que l'obstination du roi avait pendant si longtemps accumulés sur un peuple fidèle, mais non moins jaloux du maintien de ses droits légitimes, suscita-t-il alors contre le gouvernement, au sein des États-Généraux, cette forte opposition qui réclama avec instance une réforme complète dans l'administration financière et les changements dont le besoin se faisait vivement sentir dans la constitution. Le 4 septembre 1840, ces efforts patrioti-

ques furent couronnés d'un plein succès par la publication des modifications sollicitées dans la loi fondamentale. L'agitation qui avait accompagné les précédents débats, et l'étroite liaison du roi avec une dame belge et catholique, la comtesse d'Oultremont, en compromettant sa popularité, le déterminèrent à chercher le repos dans la vie privée. Il abdiqua, le 19 octobre, en faveur de son fils aîné, le prince d'Orange, et choisit Berlin pour retraite, en prenant le titre de comte de Nassau. Le nouveau souverain, Guillaume II, dont une grande expérience a mûri le noble caractère et développé la sagesse, s'empressa de substituer à cette politique de principes absolus, trop enracinée dans l'esprit de son père, une politique conforme au vœu et aux intérêts publics et nécessaire pour faire revivre la prospérité du pays. Tous ses efforts sont constamment dirigés vers ce but, qu'il poursuit avec une sollicitude remarquable, pleine de respect pour les moindres droits de ses sujets. La prompte mise en vigueur d'une mesure réclamée par la justice en faveur du culte catholique, des réductions notables dans les dépenses et surtout dans l'effectif de l'armée, des traités de commerce conclus avec différents états, ont signalé dès le début l'activité bienfaisante de son règne, qui semble présager au peuple batave et aux populations allemandes associées à son sort un avenir prospère et le retour de cette grandeur que les Provinces-Unies avaient fondée, moins encore sur l'héroïsme de leurs habitants, que sur la sagesse de leurs conseils, la vigueur de leurs entreprises, et la persévérance avec laquelle on les menait à bonne fin. CH. V.

PAZZI (FAMILLE DES). Cette maison, l'une des premières de Florence, devenue célèbre par sa conspiration contre les Médicis (*voy.*), était originaire du Val d'Arno supérieur, où elle avait des fiefs considérables. Unie aux Gibelins, elle fit d'abord la guerre à la république florentine. Vers la fin du XIV^e^ siècle, les Pazzi se vouèrent au commerce, acquirent de grandes richesses, et parvinrent aux premiers honneurs de l'état. Cependant les Médicis s'élevaient au-dessus de tous et tenaient Florence sous leur dépendance; les Pazzi formèrent, en 1478, le projet de les renverser. Le chef de la famille était JACOPO Pazzi, dont l'un des neveux, nommé GUILLAUME, avait épousé Blanche, sœur de Laurent et de Julien de Médicis. Un autre, nommé JEAN, avait été dépouillé par ces deux chefs de l'état d'un héritage auquel il avait des droits. Un troisième, FRANCESCO, s'était retiré à Rome, où il était banquier du pape Sixte IV. Ce pontife qui, ainsi que son neveu Jérôme Riario, nourrissait une haine invétérée contre les Médicis, chercha dans les Pazzi des instruments de vengeance : il engagea Francesco à retourner à Florence. Jacopo Pazzi, et l'archevêque de Pise, Salviati, entrèrent dans la conspiration. Jacopo Poggio, Bernardo Bandini, et le condottiere Baptiste de Montesicco furent choisis pour seconder les conjurés. On convint de frapper en même temps les deux Médicis à l'église pendant le service divin. Bandini et Francesco Pazzi se chargèrent de tuer Julien; Montesicco répondit de Laurent, mais lorsqu'il sut que le moment choisi était l'élévation, il eut horreur de ce sacrilége. Deux prêtres, Stefano Bagnone et Antonio Maffei, prirent sa place. Le 26 avril 1478, ils tentèrent de mettre leur projet à exécution (*voy.* T. XVII, p. 490). Le secret avait été parfaitement gardé, toutes les mesures étaient prises, et pourtant rien ne réussit. Julien succomba; mais Francesco Pazzi le frappa si fort qu'il se blessa lui-même à la cuisse. Maffei blessa légèrement Laurent à la gorge; tirant aussitôt son épée, celui-ci se mit en défense et se renferma dans la sacristie avec ses amis. L'archevêque Salviati, qui avait voulu s'emparer du palais public, fut arrêté par le gonfalonier César Petrucci. Jacopo Poggio, qui était avec lui, fut immédiatement pendu. Jacopo Pazzi invitait les Florentins à prendre les armes, mais il dut s'enfuir; arrêté par les paysans et ramené à Florence il fut pendu, ainsi que son neveu Francesco, et Salviati. Soixante-dix conjurés périrent des mains de la populace ou du bourreau. RENÉ Pazzi, qui n'avait point trempé dans la conspiration, fut néanmoins exécuté. Guillaume seul fut sauvé par l'intercession de sa femme. Bernardo Bandini put se mettre en sûreté. Le car-

dinal Riario, envoyé par le pape, fut arrêté et accablé d'outrages ; mais on le remit en liberté pour apaiser le Saint-Siége qui avait lancé l'interdit sur la ville de Florence. Ange Politien, dévoué aux Médicis, a écrit l'histoire de cette conjuration (impr. à Florence, 1478, in-4°, réimpr. depuis). Alfieri l'a prise pour sujet d'une de ses tragédies. On croit que les comtes de Pac (*voy.*), en Pologne, descendaient de cette famille florentine exilée. X.

PÉAGE, taxe perçue pour le passage des marchandises, des voitures, des animaux, des hommes même sur les ponts, bacs, etc., ou par un endroit quelconque fermé d'une barrière. Ces droits étaient autrefois si multipliés en France qu'ils entravaient le commerce et dégénéraient en abus ; car on n'en percevait pas seulement au nom du roi, mais encore pour une foule de seigneurs. La révolution supprima tous ces droits sans exception ; mais les ponts et les routes, dont l'entretien dépendait de la perception de ces taxes, furent alors abandonnés et les communications en devinrent presque impossibles ; pour remédier à cet état de choses, on rétablit les droits et en plus grand nombre qu'auparavant. Napoléon s'occupa de régler cette partie importante de l'administration. Quelques ponts et les canaux seuls sont encore soumis au péage en France. Confier la construction d'un pont, d'un canal, que l'état, le département ou la commune n'est pas à même d'entreprendre, à une compagnie, qui, pour se payer de ses peines et jouir des intérêts de ses capitaux, est autorisée à percevoir un droit de passage, c'est sans doute un moyen économique, et d'autant plus profitable, qu'au terme de la concession tous les travaux, et souvent tout le matériel existant, demeurent la propriété de ce même état, du département ou de la commune. Cependant (au moins en ce qui concerne les ponts), il ne faudrait recourir à ce mode d'exécution, toujours gênant pour les populations et propre à les mécontenter, quelque juste qu'il soit d'ailleurs, que dans les cas de nécessité absolue et sur des points de communication secondaires. Le pauvre paie difficilement ces péages : aussi doit-il trouver libres tous les passages qui lui sont indispensables.

En Allemagne, les barrières (*voy.*) destinées à avertir qu'il y a un péage à payer pour l'entretien des chaussées et des ponts sont aujourd'hui moins multipliées qu'autrefois ; mais on les rencontre encore dans divers pays de la Confédération.

Le péage du Sund (*voy.* ce mot et ELSENEUR), perçu par le Danemark, a souvent été l'objet de transactions diplomatiques ; celui de Stade, sur l'Elbe, perçu par le Hanovre, a aussi donné lieu à de graves discussions. X.

PÉAN, *voy.* PÆAN.

PEAU. On donne ce nom, dérivé du latin *pellis*, au tissu membraneux qui constitue l'enveloppe extérieure des animaux, et qui, du latin *cutis*, est quelquefois appelé *tissu cutané*. Sa structure, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, n'est pas encore pour les anatomistes une question hors de discussion ; cependant, elle est probablement bien près d'être connue parfaitement, grâce aux investigations de MM. Bréchet et Roussel de Vauzème, dont les résultats ont été publiés en 1834. Suivant ces deux médecins, la peau se compose de trois couches, nommées : la plus profonde et la plus épaisse, le *derme* (du grec δέρμα, peau) ; la seconde, le *corps papillaire* ; la troisième, la *couche muqueuse*. Puis, en outre, entrent dans sa composition différents organes, soit de sécrétion, soit d'absorption, qui sont : l'*appareil producteur de la matière cornée* ; l'*appareil producteur de la matière colorante* ; les *vaisseaux sudorifères* ; les *vaisseaux absorbants*.

Le derme est une trame fibreuse, contenant des vaisseaux sanguins, des vaisseaux lymphatiques, et traversé par beaucoup de filaments nerveux ; cette couche est blanche ou légèrement colorée par le sang qui gonfle les vaisseaux.

Le corps papillaire, siége et organe du *toucher* (*voy.*), est composé d'une infinité de petites éminences plus ou moins coniques, disposées par séries linéaires ; chacune est formée par la réunion de quelques-uns des filaments nerveux qui traversent le derme, et d'un petit vaisseau sanguin.

La couche muqueuse, qui revêt extérieurement la couche précédente, est

constituée par le mélange de la matière cornée, lorsqu'elle est encore molle, avec la matière colorante. Sa portion la plus externe forme, en se desséchant, ce que l'on appelle vulgairement l'*épiderme* (*voy.*). Suivant M. Bréchet et son collaborateur, la plus grande analogie existerait entre la nature de la coloration de la corolle des plantes et celle de la coloration de la peau des animaux; les nuances de couleur, soit de la peau, des plumes et des poils, soit des pétales des plantes, dépendraient de la forme des écailles ou paillettes dont la réunion constitue l'épiderme. Ainsi, la coloration en noir de la race nègre tient probablement à la forme en spatule des écailles de son épiderme; tandis que celle de la race blanche aurait sa cause dans la forme rhomboïdale de ses écailles épidermiques.

L'appareil producteur de la matière cornée est situé dans les couches les plus profondes du derme; il se compose de petites glandes rougeâtres, dont le produit est versé à la surface du derme par de petits canaux.

L'appareil producteur de la matière colorante a son siége à la partie extérieure du derme, dans la profondeur des sillons qui séparent les papilles. Lorsqu'on déchire le tissu parenchymato-glanduleux qui le constitue, on y trouve un grand nombre de petits tubes, d'où s'échappent une infinité de corpuscules ou écailles incolores.

Les vaisseaux sudorifères ou exhalants sont formés d'une fibre spirale enroulée sur elle-même, et dont les tours se touchent; ils rappellent la structure des vaisseaux-trochées des plantes. Ils sont étendus de la surface du derme à celle de l'épiderme, où ils ont une ouverture comme fermée par un petit opercule. Ils donnent passage à la sueur et à la transpiration insensible.

Les vaisseaux absorbants parcourent le même trajet que les précédents; mais ils se terminent à la surface ou mieux près de la surface de l'épiderme par une petite ampoule; ils rappellent les spongioles qui terminent les racines des plantes, et jouent un rôle analogue.

On considère enfin comme parties accessoires de la peau : les *follicules* (*voy.* GLANDES), qui sécrètent et versent à la surface de la peau l'humeur sébacée, substance grasse dont l'usage est de lui communiquer de la douceur et de la souplesse; les *poils*, les *plumes*, les *piquants*, les *cornes*, les *sabots*, les *ongles*, les *coquilles*, les *tests*, les *écailles*, dont il est déjà parlé séparément dans cet ouvrage.

La peau, considérée dans les différentes classes zoologiques, semble jouer deux rôles bien différents. Tandis qu'elle se moule sur les organes plus profonds dans les animaux supérieurs, tels que les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons, elle semble, au contraire, en limitant et arrêtant les formes des animaux plus inférieurs, remplacer la colonne vertébrale et le reste du squelette intérieur qui leur manque. Aussi, n'est-ce pas sans une apparence de justesse que l'on a dit, de ce point de vue, que les mollusques et surtout les articulés sont, jusqu'à un certain point, des animaux vertébrés retournés.

Les usages de la peau sont relatifs au toucher et à la protection de l'animal; mais comme on le conçoit facilement, les conditions d'organisation qui favorisent le toucher nuisent à la protection, et réciproquement. Voilà pourquoi l'homme, dont l'organisation est, si l'on peut s'exprimer ainsi, toute intellectuelle, est de tous les animaux le moins favorisé du côté de son armure, tant offensive que défensive. Sa peau est mince et presque dépourvue de poils, tandis qu'elle est, ou bien couverte d'une épaisse toison de poils ou de plumes dans les carnassiers et les oiseaux, ou bien dure et calleuse, comme dans les pachydermes et les ruminants, chez lesquels le derme et l'épiderme prennent, pour les défendre contre leurs ennemis et les intempéries des saisons, un développement énorme. Dans la plupart des reptiles et des poissons, se montrent des écailles dues soit à l'épiderme, soit à des pincements du derme, revêtus de substance cornée. Chez les mollusques, se développent des coquilles provenant d'un dépôt de carbonate de chaux qui remplace le tissu muqueux et corné des animaux supérieurs. Dans les crustacés, les arachnides et les insectes,

la substance cornée seule ou associée à du carbonate et à un peu de phosphate de chaux constitue soit les anneaux articulés qui enveloppent le corps des insectes et des arachnides, soit ceux plus épais et plus durs qui forment le test des crustacés. Quant aux animaux rayonnés et aux polypes, la couche inférieure de leur peau est aussi munie fréquemment d'organes de sécrétion de substance calcaire; mais le dépôt s'en fait d'une manière continue, et constitue une sorte de pétrification générale. C. L-R.

MALADIES DE LA PEAU. La surface étendue que l'organe cutané présente à l'action des agents extérieurs, les éléments organiques nombreux qui entrent dans sa composition, la grande vitalité dont il est doué, en raison des fonctions importantes qu'il est chargé d'accomplir, les nombreuses relations sympathiques par lesquelles il se trouve lié au reste de l'organisme vivant, sont autant de circonstances qui concourent à appeler sur cet appareil un grand nombre de maladies. La plupart de ces maladies ont été observées dès la plus haute antiquité, là surtout où le climat tendait à leur faire acquérir un développement considérable: aussi certains législateurs, tels que Moïse et plus tard Mahomet, firent-ils, de quelques-unes de ces affections, l'objet de prescriptions spéciales qu'ils rattachèrent à des lois d'un ordre plus élevé, pour en assurer l'exécution. Les médecins les plus anciens, et surtout les Arabes, ont traité d'une manière particulière de ces maladies; mais des méthodes vicieuses ont pendant longtemps guidé les observateurs dans cette étude, et ont frappé de stérilité la plupart de leurs travaux. Il faut arriver jusqu'au XVI^e^ siècle pour voir des auteurs distinguer les unes des autres, avec quelque rigueur, les nombreuses affections cutanées.

Le principe de classification qui prévaut aujourd'hui, et qui permet de rattacher à des groupes nettement séparés la plupart des maladies dont nous nous occupons en ce moment, est celui qui les range d'après les lésions élémentaires qu'elles présentent à un certain degré de leur développement: ce sont là des caractères constants, qu'on peut toujours saisir, et qui assurent dans presque tous les cas la certitude du diagnostic. On a traité ailleurs, dans cet ouvrage, des formes principales sous lesquelles se manifestent ces maladies (*voy.* EXANTHÈME, ERYSIPÈLE, ROUGEOLE, SCARLATINE, GALE, VARIOLE, DARTRES, LÈPRE, ÉLÉPHANTIASIS, etc.); nous devons donc nous borner à quelques considérations générales sur les causes qui le plus ordinairement leur donnent naissance, sur la marche qu'elles affectent, et sur le traitement qu'elles commandent.

Relativement à l'étiologie, nous remarquerons d'abord que la civilisation, en diminuant les causes d'insalubrité générale et en répandant plus d'aisance dans les classes inférieures de la société, a fait disparaître à peu près complétement quelques-unes des formes les plus graves des affections cutanées: la lèpre par exemple. Tout le monde sait l'effroi qu'inspirait au moyen-âge le seul nom de cette maladie; les malheureux qui en étaient atteints étaient traités comme des parias, et séquestrés du reste de la société. Grâce à la découverte de la vaccine, la variole a cessé de décimer périodiquement les populations. Les causes générales sous l'influence desquelles on voit se développer les maladies cutanées sont nombreuses, et varient comme les formes mêmes qu'elles affectent. Les saisons, l'ensemble des conditions générales comprises sous le nom de climat, certaines professions qui mettent la peau en contact habituel avec des substances irritantes, l'ingestion de quelques aliments, comme les moules, les huîtres, les écrevisses, les champignons, etc., la suppression brusque de certaines évacuations habituelles, une cause contagieuse, un état de débilité profonde de l'économie, l'hérédité enfin, sont considérés comme les influences principales qui favorisent le développement des maladies cutanées. Quelque puissantes que soient ces influences, il n'en est pas une seule cependant qui ne puisse agir pendant de longues années sur des individus, sans apporter aucun trouble dans la santé; de même aussi on voit assez souvent la peau devenir le siége de diverses affections, sans qu'on saisisse dans les conditions auxquelles les malades ont été soumis, rien qui suffise pour en rendre compte.

Envisagées sous le double rapport de leur marche et de leur durée, les maladies de la peau présentent entre elles de nombreuses différences : quelques-unes, la plupart des exanthèmes par exemple, ont une marche régulière, qui se partage en périodes distinctes; mais la plupart des autres manquent de cette régularité dans leur marche et leur développement. Quelques-unes ont une durée à peu près fixe, d'autres se prolongent parfois pendant des années entières: parmi ces dernières, on remarque surtout celles qui se lient à ces aptitudes morbides que l'on comprend en pathologie sous le nom d'hérédité (*voy.*), ou qui se rattachent à des conditions plus appréciables, à un état d'appauvrissement du système sanguin, ou à un état cachectique de l'économie.

Tant que les maladies de la peau furent mal distinguées les unes des autres, et qu'on les rattacha vaguement à des vices intérieurs dont rien ne précisait la signification, ne démontrait la réalité, on n'opposa à ces maladies qu'une thérapeutique banale, dont les amers ou les sulfureux furent l'invariable base. Une appréciation plus rigoureuse des lésions que subit la peau dans ces affections, une étude plus attentive des causes sous l'influence desquelles on voit ces lésions se développer, ont appris à varier davantage les moyens de la thérapeutique. Ces moyens sont ou locaux ou généraux. Les moyens locaux consistent en applications émollientes, telles que lotions, cataplasmes, embrocations, bains composés de substances douées de propriétés adoucissantes; dans un grand nombre de cas, l'emploi de ces moyens a un incontestable avantage, soit qu'ils produisent une guérison immédiate, soit qu'ils préparent les tissus à l'action d'agents d'un autre ordre, les irritants. Les moyens irritants locaux sont d'un fréquent usage dans les affections cutanées, ils paraissent agir surtout en modifiant le mode de vitalité de la peau. A ce titre, c'est principalement dans les lésions à marche lente sans réaction fébrile qu'il convient de les appliquer. Les bains, les douches de vapeurs, les bains alcalins, les sulfureux sous toutes les formes, les lotions irritantes, les cautérisations à l'aide de la pierre infernale, ou d'autres caustiques (*voy.*), sont les principaux moyens auxquels on a recours dans ces cas.

Quant aux moyens généraux, ils se bornent dans quelques cas (les exanthèmes surtout), à des tisanes adoucissantes secondées d'une diète plus ou moins sévère; viennent ensuite les saignées générales, les purgatifs; les alcalins, les acides, les sulfureux, sont très souvent d'une utile application. Les préparations arsénicales qu'on a opposées, dans ces derniers temps, à certaines formes d'affections cutanées rebelles à toute autre médication, ont certainement obtenu de remarquables succès, entre les mains habiles de quelques *dermatologistes;* mais elles ne doivent être employées dans la pratique ordinaire qu'avec la plus grande circonspection. M. S-N.

PEAUX (techn.). La dépouille des animaux a divers emplois dans l'industrie. On trouvera les détails relatifs aux peaux que l'on destine à la fourrure à ce mot et PELLETERIE; en conséquence, il ne nous reste plus qu'à faire l'énumération de celles qui, dépouillées de leurs poils, sont employées à d'autres usages.

Les *peaux d'agneaux*, que l'on tire principalement des provinces du centre et du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie, sont mégies ou chamoisées pour la ganterie (*voy.* ce mot, MÉGISSERIE, etc.); les plus estimées sont celles qui nous viennent de la Perse, de l'Ukraine et de la Crimée. La peau *de chevreau* s'emploie aussi pour la ganterie, surtout pour les gants glacés. La peau *de chamois*, préparée par le chamoiseur (*voy.* CHAMOISERIE), très estimée pour sa solidité et sa souplesse, sert à faire des culottes et des gants. La peau *de chevreuil* se prépare en couleur de chamois. Ce qu'on nomme dans le commerce peau *de daim* vient du chevreuil de la Louisiane ou du Canada : il sert aussi à garnir les touches de piano. La peau *de buffle* se prépare à l'huile comme celle du chamois, et s'emploie principalement dans l'équipement des troupes.

Nous avons déjà parlé du *cuir* (*voy.* ce mot, CORROYEUR et TANNAGE). La peau *de bison* se tanne de même. Connue sous le nom de *bœuf illynois*, elle sert

à faire des tapis de pied, des chancelières, etc. Les peaux *de brebis*, *mouton* et *bélier* servent aux cordonniers, maroquiniers et parcheminiers; les chamoiseurs obtiennent un cuir simple et durable de la peau de cerf. Les peaux *de chèvre* et *de boue* servent dans le Midi à faire des outres pour transporter les vins et les huiles; préparées à l'écorce, elles sont employées pour chaussures; au sumac, on les utilise en maroquins (*voy.* ce mot). Les peaux de chiens corroyées servent à la fabrication des chaussures et à quelques autres usages. La peau de mulet reçoit les mêmes préparations que celle du cheval. On a déjà parlé de l'utilité de la peau d'âne (*voy.* ce mot, PARCHEMIN, CHAGRIN, etc.).

On travaille encore diverses peaux pour la reliure et la gaînerie (*voy.* GALUCHAT, etc.). La peau *de cygne* se prépare en vélin pour les fabricants d'éventails. Les peaux *de sanglier* et *de cochon* servent aux selliers-bourreliers. Enfin, les poils des peaux *de lapin*, *de lièvre* et *de castor*, trouvent leur emploi dans la chapellerie. X.

PÉCARI, *voy.* COCHON.

PÊCHE, du latin *piscatura*, mot dérivé de *piscis*, poisson. La pêche, dont une définition en quelque sorte consacrée, mais plus ingénieuse qu'exacte, a fait l'*agriculture de la mer*, est à proprement parler, l'exploitation des produits que les eaux recèlent dans leur sein, ou confient aux fonds sur lesquels elles sont assises. Ce n'est pas dans un labeur assidu, destiné à provoquer les facultés génératrices de la nature, qu'elle place l'espoir de la récolte; la pêche ne sème, ni ne laboure, et si le travail de l'homme est indispensable au résultat, c'est pour ravir à la fécondité des eaux les fruits que celles-ci lui cèdent à leur état complet d'organisation. C'est le règne animal qui fournit à la pêche ses aliments, aussi variés que nombreux, soit qu'elle livre bataille à l'énorme cétacé ou tende ses mille embûches aux poissons que nourrissent les eaux, soit qu'elle aille forcer dans leurs retraites humides les familles amphibies des morses et des phoques, soit qu'elle arrache au mollusque la perle précieuse qu'il distille, ou au zoophyte ses rouges constructions de corail.

La pêche est aussi ancienne que l'humanité. Dès que les premiers besoins de l'existence se firent sentir aux hommes, ils durent chercher les moyens de se procurer les aliments que la nature mettait à leur disposition, et la population des eaux offrait aux habitants des rives des fleuves et des bords de la mer des ressources trop abondantes pour que ceux-ci ne fussent pas tentés d'en profiter. Après avoir recueilli les dépôts que les eaux laissaient sur leurs rivages, on convoita les richesses que renfermaient leurs profondeurs. La pêche fut pratiquée. Insensiblement elle étendit ses entreprises, et si elle ne donna pas naissance à la navigation (*voy.*), on peut croire que celle-ci ne tarda guère à compléter, par son concours nécessaire, un art auquel les découvertes postérieures devaient ouvrir l'exploitation de l'univers.

La simplicité, pour ainsi dire primitive, des procédés et des instruments employés encore aujourd'hui dans la pêche indique suffisamment, qu'à quelques perfectionnements près, ils doivent être les mêmes que ceux employés dans l'origine. Les plus anciens témoignages, Moïse, Homère et les monuments de la vieille Égypte, attestent que la *ligne* et le *filet* (*voy.* ces mots) étaient connus de la haute antiquité. A toutes les époques et dans tous les pays, on retrouve, non-seulement des moyens d'opérer analogues, mais presque identiquement les mêmes formes adoptées pour les instruments, qui ne diffèrent que par la matière dont ils sont composés et rentrent tous dans l'une des trois catégories, dont voici les types : l'*haim* ou *hameçon* de métal, de pierre, de bois dur, ou fait d'os de poisson, muni d'un appât pour attirer la proie et la saisir sous l'eau; le *filet* dans ses différentes applications, qui comprennent la *nasse*, pour l'arrêter au passage, la retenir dans des mailles étroites ou l'emprisonner dans un impasse; le *harpon*, la *lance* ou la *flèche* pour l'atteindre à distance et lui ôter la vie. Telles sont, avec leurs modifications variées, les armes qui de tout temps ont été en usage chez les peuples pêcheurs,

et dont ils se servent encore de nos jours dans les mers européennes, comme parmi les îles de l'Océanie.

Créée par la nécessité, universellement pratiquée comme un moyen facile et accessible à tous de subvenir aux besoins de la subsistance, la pêche dont les produits sont encore en beaucoup de lieux la principale, sinon l'unique base de l'alimentation, ne s'est pas toujours exercée dans les mêmes conditions. Comme tous les arts, elle a ressenti les effets des progrès accomplis par l'humanité, et sans cesser de vaquer à son but utile, elle a suivi l'impulsion des événements qui se sont succédé dans l'histoire du monde. Restreinte à ses attributions pourvoyeuses aux temps d'oppression et de barbarie, c'est aux époques de luxe et de civilisation qu'elle a pris ses plus remarquables développements, acquis ses procédés les plus raffinés. Profitant des découvertes de la navigation, elle a successivement étendu ses conquêtes et toutes les mers sont aujourd'hui ses tributaires. Cependant, malgré les vastes domaines ajoutés à l'ancien champ de son exploitation; malgré les ressources de toute sorte que les arts et les sciences ont mises à son service; les savants s'accordent généralement à reconnaître que l'époque à laquelle elle poussa le plus loin ses perfectionnements, fut celle où l'empire Romain dissipant en orgies les dépouilles de l'univers, appelait de préférence les produits les plus rares des fleuves et des mers à défrayer la recherche effrenée des tables de Lucullus, d'Apicius et d'Hirrius.

Bien qu'alors, comme dans tous les temps, elle fût pratiquée par leurs habitants sur toutes les côtes du globe, la pêche, envisagée comme art, avait pour limites celle du monde des anciens. Presque entièrement concentrée sur les quatre mers méditerranéennes, elle ne s'étendait pas à l'est, hors des golfes Arabique et Persique, ni à l'ouest au-delà des côtes se prolongeant au nord et au sud du détroit de Gades ou de Gibraltar. Elle ne s'exerçait donc que sur les produits et les espèces de poissons naturalisés dans ces parages et qui s'y trouvent encore aujourd'hui. Pendant les 500 ans qui séparèrent le siècle d'Aristote de celui d'Oppien (*voy.*), le nombre connu de ces espèces ne s'est pas considérablement augmenté. Le premier de ces écrivains le porte à 117, le second en compte 160. Dans son poëme des *Halieutiques*, Oppien, qui vivait sous Septime Sévère, entre dans les détails les plus circonstanciés sur les procédés aussi multipliés qu'ingénieux employés de son temps, et en général sur l'état de la pêche chez les anciens.

Depuis que les découvertes géographiques ont ouvert à la pêche les plaines sans bornes de l'Océan, elle s'est généralisée, et en quelque sorte, définitivement organisée. Devenue industrie, elle a simplifié ses moyens, en augmentant leur puissance, et fait un choix parmi les ressources offertes à son exploitation. Elle ne se contente plus de récolter les produits dont la nature a doté les fleuves et les mers intérieures, ou d'attendre au passage, sur les côtes, les hôtes voyageurs que les saisons y envoient, elle poursuit sa proie sous toutes les latitudes et va la chercher jusqu'aux extrémités du monde, dans les retraites inaccessibles où l'hostilité de l'homme l'a contrainte de se réfugier. Désormais il ne lui reste plus de conquêtes à faire; elle a poussé jusqu'à ses dernières limites l'art de dépeupler les eaux, et c'est au contraire à contenir son ardeur destructive, à restreindre les effets de son habileté que doit s'attacher la prévoyance du législateur.

Suivant l'objet particulier que l'on aurait en vue, la pêche pourrait se prêter à des divisions différentes et également méthodiques. Envisagée sous le rapport de ses produits, qui embrassent tous les êtres organisés vivant dans l'eau et appartenant aux différents ordres du règne animal, elle emprunterait à l'histoire naturelle sa classification technique; mais, en général, les auteurs qui ont traité de la pêche ont suivi une autre marche, et pris pour base la différence des procédés et des instruments qu'elle emploie. Ni l'une ni l'autre de ces méthodes ne convient au cadre de cet article : la première s'écarterait de la spécialité du sujet; la seconde entraînerait dans des descriptions qui varient à l'in-

fini et ne présentent que des modifications partielles des systèmes généraux employés dans les principales branches de la pêche (*voy.* Baleine, Morue, Hareng, Huile, Corail, Perles, Esturgeon, Caviar, etc.). Les personnes curieuses de ce genre de recherches pourront consulter avec fruit l'*Histoire générale des pêches*, par Noël de la Morinière, dans laquelle l'état de la pêche chez les anciens est exposé avec beaucoup d'érudition, et surtout le *Traité des pêches maritimes* de Duhamel, qui s'est particulièrement appliqué à décrire dans le plus grand détail les divers procédés et instruments. C'est là qu'on trouvera les variétés innombrables de lignes et de filets, depuis leur expression la plus simple jusqu'à leurs combinaisons les plus compliquées. Il explique leurs formes, leurs usages, leurs applications différentes selon les saisons, la nature des fonds et des localités; il n'oublie aucun des épisodes de cette guerre de patience et de ruses que l'homme dirige éternellement contre les habitants des eaux, et qui même, dans ses entreprises contre les géants de la mer, exige encore plus d'adresse que de force.

C'est dans l'ordre indiqué par les parages qu'elles fréquentent, ou, en d'autres termes, par le genre de navigation qu'elles alimentent, que nous rangerons les différentes espèces de pêche. Cette classification d'ailleurs, est conforme à la législation qui les régit et aux conditions dans lesquelles elles s'exercent. On divisera donc la pêche en *fluviale* et *maritime*. Une distinction capitale caractérise en France cette division; la pêche maritime est libre, la pêche fluviale ne l'est pas.

Celle-ci, dont les limites vers l'embouchure des fleuves navigables ne dépassent pas celles de l'inscription maritime, est soumise, dans l'intérieur, à un régime qui adjuge son exploitation aux propriétaires riverains, ou la réserve, pour être affermée, au domaine de l'état. Elle est l'objet d'une législation spéciale, codifiée en 1829, qui règle avec le soin le plus minutieux les conditions de son exercice, non-seulement sous le rapport de la forme et de la dimension des instruments, dont plusieurs sont totalement prohibés, mais encore sous celui des lieux et des temps, et en général pour tout ce qui intéresse la conservation et la reproduction du poisson dans les rivières et étangs. Confinée dans les eaux douces, son fonds industriel se compose des êtres qui en font leur séjour habituel, et si, par fortune, quelque habitant égaré des mers tombe entre ses mains, c'est aux époques où certaines espèces, pour déposer leur frai, remontent le cours des fleuves et pénètrent jusque dans leurs affluents. Son débouché, à peu près exclusif, est la consommation journalière des halles et marchés, et, pour rappeler une comparaison citée plus haut, elle est à la pêche maritime ce que le jardinage est à l'agriculture. Si l'on ajoute qu'elle n'a de rapports ni de près ni de loin avec la marine, la simplicité, ou pour mieux dire, la vulgarité des moyens qu'elle met en œuvre et le peu d'importance de ses produits, dispensent d'entrer dans de longs détails sur la pêche fluviale qui, tout intéressante qu'elle est, à raison du travail qu'elle procure à une nombreuse et pauvre population, n'occupe qu'une place très inférieure parmi les industries, et ne comporte aucun des avantages capitaux qui recommandent la pêche maritime aux spéculations de l'économiste et à la sollicitude de l'homme d'état.

Sous la dénomination générale de *pêche maritime*, sont comprises toutes les pêches qui ont la mer pour domaine, qu'elles s'exercent dans la partie maritime des fleuves ou sur les côtes, en dedans ou en dehors des eaux territoriales, ou enfin dans les espaces libres de l'Océan. Tous les hommes qu'elle emploie font partie de l'inscription (*voy.*), et sont appelés à servir sur les vaisseaux de la flotte. C'est pour en augmenter le nombre et entretenir cette pépinière où l'armée navale recrute ses matelots (*voy.*), que l'état encourage par des primes certaines branches de cette utile industrie. Elle se divise en *grande* et *petite* pêche.

Cette dernière se peut subdiviser en deux espèces distinctes : l'une, qui n'a de maritime que le nom, a son siége sur les plages qui bordent le bas des fleuves et

le littoral; elle ne s'exerce pas à flot, mais de plain-pied sur le rivage, où elle dispose ses engins, permanents ou mobiles, destinés à retenir le poisson qui vient s'y prendre, ou que la marée y amène et laisse à sec en se retirant. Ce genre de pêche est soumis à un régime tout particulier qui règle ses conditions de temps et de lieux, ainsi que la forme des instruments, dont les principaux sont les *hauts* et *bas parcs*, les *filets flottés*, *couverts* ou *découverts*, *guideaux à bas étaliers*, *bouteux*, etc. L'autre exploite les parages avoisinant les côtes où les fonds offrent au poisson une nourriture abondante, et s'en écarte plus ou moins selon sa destination spéciale; elle est de beaucoup la plus importante et constitue réellement une branche de navigation; aussi la désigne-t-on plus particulièrement par le nom de *pêche côtière*.

La pêche côtière s'exerçant en mer, est naturellement placée sous l'empire du droit maritime. Libre et facultative à tous les hommes dans les mers reconnues comme étant la propriété commune de l'humanité, elle est exclusivement réservée aux régnicoles, dans la zone des eaux territoriales; c'est-à-dire en-deçà d'une ligne parallèle aux côtes, et s'étendant au large à une distance qui varie selon les autorités, mais que l'on s'accorde aujourd'hui à fixer à la portée du canon (*voy.* PAVILLON). En dehors de cette limite, il est permis à tous d'exploiter concurremment cette féconde industrie qui, selon l'heureuse expression de Franklin, fait de chaque poisson pris « une pièce de monnaie tirée de la mer. »

Toutefois, il est certains parages poissonneux qui, bien que situés dans les espaces réputés propriété commune, ne sont pas abandonnés sans règle et sans mesure à la concurrence qui s'y porte en foule. Dans l'intérêt de tous, on a senti la nécessité d'y établir, par des conventions spéciales, un ordre régulier et d'y faire à chacun sa part d'exploitation. C'est ainsi que les riches bancs d'huîtres dont abonde la côte de Bretagne sont également fréquentés par les pêcheurs anglais et français. La pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et aux atterrages de l'Islande présente des cas analogues.

Indépendamment de ces conventions qui régissent les relations internationales, il existe, dans tous les pays civilisés, une législation locale qui règle l'exercice de la pêche sur les côtes de chaque état. A part les mesures de police ayant pour objet de faire régner parmi les pêcheurs l'esprit d'ordre et d'équité, ces règlements ont généralement en vue d'empêcher qu'une avidité imprévoyante ne dévore, par anticipation, les ressources de l'avenir ou n'en détruise imprudemment le germe. La conservation des fonds dans leur état naturel paraît être une des conditions essentielles du séjour et du retour périodique du poisson sur les côtes où il vient déposer son frai, et comme les filets traînants dégraderaient ces fonds et pourraient en altérer la nature, leur usage est défendu en hiver en-deçà de trois lieues de distance du rivage, et de deux lieues en été. Pour éviter la destruction prématurée du *fretin*, les dimensions des mailles de ces filets sont mesurées et rigoureusement fixées; leur forme et leur installation, aussi bien que celle des autres instruments de pêche, dont l'abus pourrait être nuisible, sont également l'objet de dispositions spéciales, et de petits bâtiments de l'état, stationnant dans les principaux ports du littoral, veillent, sous le nom de *garde-pêche*, à ce que ces prescriptions soient fidèlement observées.

Le *chalut* ou *filet traînant*, avec ses variétés, est l'instrument dont la pêche côtière fait le plus généralement usage. On s'en sert en toute saison : c'est par son moyen que comparaissent sur nos tables ces espèces, dont la ligne ne réussirait pas à s'emparer, et entre autres les poissons plats. Il ramasse indistinctement tout ce qu'il rencontre sur son passage, et n'exige de la part du pêcheur ni apprêts ni combinaisons. Toutefois, ce procédé sommaire, bien que toujours praticable, ne s'applique pas indifféremment à tous les genres de pêche, dont plusieurs ont leurs modes propres; ainsi le hareng, dont les innombrables bandes visitent nos côtes, d'août en septembre, se prend avec des *seines* ajustées bout à bout, verticalement

plongées dans l'eau, et dont la hauteur seule est limitée, tandis qu'elles s'allongent derrière le bateau qui leur sert de point d'appui, sur une étendue quelquefois de plusieurs kilomètres. Il en est de même pour le maquereau destiné à la salaison et qui se pêche à l'entrée de la Manche; quant à celui qui est apporté *frais* dans les ports, c'est au moyen d'une *ligne à plomb* qu'on l'attrape le long des côtes. C'est aussi une *ligne de fonds*, mais différemment installée, qui sert à la pêche du merlan, de la vive, et de quelques autres espèces moins abondantes. L'huître et la moule sont enlevées au fonds par des *dragues*. Au reste, comme on l'a dit déjà, c'est à l'infini que varient les procédés de la pêche.

Bien que la pêche côtière s'exerce en presque totalité en vue ou près des côtes, où la fécondité des fonds lui assure une exploitation fructueuse, cependant elle sort quelquefois de ces limites, soit entraînée à la suite ou à la recherche d'une migration passagère, soit attirée par la découverte d'un parage productif. On a vu que la pêche du maquereau emploie périodiquement un certain nombre de grands bateaux sur les sondes de la Manche; il n'est pas rare que nos pêcheurs aillent tenter fortune sur les côtes d'Angleterre, d'Espagne ou d'Italie; de même que nous voyons les marins de ces pays, les Catalans entre autres, fréquenter notre littoral. Mais ces excursions se bornent aux relations de voisinage et ne s'étendent guère au-delà des rivages contigus.

En France, la pêche côtière emploie 5,692 bateaux, jaugeant en moyenne 7 tonneaux et montés en tout par 26,000 hommes.

Tandis que les pêches *fluviale* et *côtière* peuvent être considérées comme des industries mises par la nature elle-même à la portée de tous les hommes et de tous les pays pourvus de côtes et de fleuves, l'exploitation de la *grande pêche*, au contraire, exige des moyens d'action qui supposent un état de civilisation avancé. Les anciens ne l'ont pas ignorée; les colonies grecques des Palus-Méotides et du Pont-Euxin avaient beaucoup de rapport avec nos pêcheries de Terre-Neuve. Plus tard, on voit les Romains pratiquer en grand les pêches de la pélamide, du thon et de plusieurs autres espèces propres à la Méditerranée, et qui, salées et séchées, faisaient l'objet d'un commerce considérable. La baleine elle-même, qui alors n'avait pas encore déserté les mers de l'Europe, était chassée à peu près comme aujourd'hui, et les Basques, qui vers le v^e^ siècle firent refleurir cette industrie et l'exercèrent presque seuls jusque vers le XVII^e^, l'avaient reçue traditionnellement de leurs pères.

Les progrès de la navigation, en permettant à l'homme de poursuivre en tous lieux sa proie qui fuyait devant lui, ont de plus en plus éloigné le théâtre de la grande pêche, dont les ressources décroissent tous les jours, et qui, pour répondre à des besoins plus grands, ne s'adresse plus qu'aux produits dont l'abondance suffit à payer l'exploitation. Plusieurs de ses branches, autrefois florissantes, ne sont plus cultivées, comme la pêche du marsouin, par exemple, qui fut en grande faveur au moyen-âge. Celle des amphibies, des morses, des phoques et des loutres, bien qu'encore pratiquée par les Américains, les Anglais et les Russes, perd chaque jour de son importance, et finira par être abandonnée, à cause de la diminution toujours plus sensible de la quantité des produits. On oserait presque prédire le même sort à la pêche de la baleine, obligée, après avoir fait le tour du globe à la suite du cétacé fugitif, de l'aller chercher jusque sous les glaces des pôles.

La plupart des grandes pêches dont on vient de citer les noms subsistent encore. Chaque année, les nations maritimes occupent à leur exploitation un certain nombre de bâtiments et, par des primes (*voy.*), encouragent des expéditions nouvelles à se former. Celles que leur importance place au premier rang, sont les pêches de la baleine et de la morue, les seules auxquelles la France prenne part encore dans une certaine proportion. En 1841, la pêche de la morue employait en France 500 navires, montés par 12,000 marins, et celle de la baleine environ 50 grands bâtiments, dont 40 appartiennent au seul port du Havre. — On trouve sur ce point

des détails très étendus dans la partie de la Statistique générale et comparée de la France, par M. Schnitzler, intitulée *De la Création de la Richesse ou des Intérêts matériels*, t. I^er^, p. 383-392; *voir* aussi t. II, p. 53, 317, etc. Cap. B.

PÉCHÉ, *voy.* MAL, EXPIATION, RÉDEMPTION, PÉNITENCE. Dans ces mêmes articles, on parle du péché *originel*, en allemand *Erbsünde* ou péché *héréditaire*, conséquence de la chute d'Adam (*voy.*), et contre lequel l'homme, aux yeux de l'Église, ne trouve de remède, indépendamment du baptême (*voy.*), que dans la grâce (*voy.*) et la foi en la mort expiatoire de Jésus-Christ. L'Église admet des degrés dans le péché : il est *véniel* lorsqu'il est susceptible d'être expié et pardonné, et *mortel* quand aucune expiation ne semble pouvoir l'égaler et qu'il n'a plus de chance de remise que dans l'inépuisable clémence de Dieu. Sept péchés sont réputés *capitaux*. N'oublions jamais toutefois que Dieu ne veut pas la mort du *pécheur*, mais bien qu'il se convertisse, en faisant appel à sa miséricorde. S.

PÊCHER (*persica vulgaris*, Mill.; *amygdalus persica*, L.), arbre de la famille des rosacées (tribu des amygdalées ou drupacées, considérée par beaucoup d'auteurs comme famille distincte), où il constitue à lui seul le genre *persica* de Tournefort, genre que Linné avait réuni aux amandiers, mais qui depuis a été admis de nouveau par la plupart des botanistes. Du reste, le pêcher ne diffère génériquement des amandiers que par son fruit charnu et à noyau, et profondément sillonné; ce dernier caractère est à peu près le seul qui le fasse distinguer scientifiquement des pruniers, des cerisiers et de l'abricotier (*voy.* tous ces mots).

Le pêcher est originaire de l'Asie tempérée; son introduction en Europe paraît remonter à plus de dix-neuf siècles. On sait qu'il résiste aux hivers les plus rigoureux du nord de la France, mais que sa floraison précoce l'expose aux gelées printanières, qui n'anéantissent que trop souvent les fruits dans leur germe.

Les excellentes qualités de la pêche sont connues de tout le monde; certaines variétés passent à juste titre pour les fruits les plus exquis de nos climats. Du reste, le nombre des variétés est fort considérable; on les a classées en plusieurs races, savoir : 1° les *pêches proprement dites*, à peau cotonneuse ou duveteuse, et à chair quittant (plus ou moins facilement) le noyau; 2° les *pêches pavies* ou *persèques*, qui ont aussi la surface recouverte d'un duvet velouté, mais dont la chair adhère au noyau; 3° les *pêches lisses*, à chair quittant le noyau; et 4° les *brugnons*, ou pêches lisses à chair adhérant au noyau.

Les fleurs de pêcher sont fortement purgatives; elles contiennent de l'acide hydrocyanique, substance qui existe également dans les feuilles et dans les amandes de l'arbre; toutes ces parties sont très amères : aussi les amandes de pêcher peuvent-elles être substituées à bon droit aux variétés amères des véritables amandes. Le bois de pêcher est d'un rouge brun, marbré de veines plus claires; son grain fin et serré le rend susceptible de prendre un beau poli, et, parmi les bois indigènes, c'est un des plus recherchés pour l'ébénisterie.

On cultive dans les jardins paysagers plusieurs variétés de pêchers à fleurs soit doubles, soit semi-doubles, qui produisent un effet charmant, et que l'on doit compter au nombre des plus beaux arbres d'ornement que nous possédions. ED. SP.

PECHEREHS, *voy.* AMÉRIQUE, T. I^er^, p. 600, et TERRE-DE-FEU.

PÉCULAT, du latin *peculatus* (*quasi pecuniæ ablatio*). On nomme ainsi le vol des deniers publics, commis par ceux qui en ont le maniement et l'administration.

A Rome, ce crime était puni par une loi de César ou d'Auguste, dite Julia *peculatus et de sacrilegis et de residuis*. Elle prononçait contre le péculat une peine pécuniaire du quadruple (*Paul.* 5, *sent.* 27), remplacée depuis par la déportation, que Justinien (Inst., § 9, *de publicis judiciis*) conserva contre toute personne, excepté les juges qui, de même que leurs complices et quiconque avait reçu sciemment les deniers par eux soustraits, restèrent soumis à la peine de mort établie sous Théodose.

En France, la plus ancienne ordonnance rendue contre le péculat est celle

du mois de juin 1532, suivant laquelle le coupable devait être pendu. Toutefois, en 1539, l'amiral Chabot, convaincu d'avoir diverti les deniers royaux, fut seulement destitué « de tous honneurs, condamné en l'amende, et relégué. » L'ordonnance de 1545 porte que le crime de péculat entraînera la confiscation de corps et de biens, et que si le coupable est noble, il sera privé de la noblesse, ainsi que ses descendants. Charles IX, Louis XIII et Louis XIV firent, sur cette matière, des ordonnances dont les dispositions furent mal observées. A une époque plus récente, les cours souveraines condamnaient les coupables de péculat à l'amende honorable, au bannissement, et quelquefois aux galères à temps ou à perpétuité.

Nos lois modernes n'ont pas employé l'expression de péculat; mais le Code pénal (art. 169 à 173) prononce des peines, graduées suivant les cas, contre les *soustractions commises par les dépositaires publics*. E. R.

PÉDAGOGIE. Chez les Grecs et les Romains, on appelait *pédagogue* (de παῖς, enfant, et ἄγω, je conduis) l'esclave qui conduisait à l'école les enfants de son maître ou qui était tenu de veiller sur eux (*voy.* T. IX, p. 781). Lorsque plus tard les esclaves et les affranchis furent chargés eux-mêmes de l'éducation de la jeunesse, ce nom fut étendu à toute espèce d'instituteurs, et la science de l'éducation prit le nom de *pédagogie*. C'est à la fois une science et un art. Comme science, la pédagogie fait connaître les lois de l'éducation et de l'enseignement, et sous ce rapport, malgré les articles déjà consacrés à ces deux mots (*voy.*), nous aurions encore à en donner l'exposé, si cette matière si vaste, puisqu'elle a en vue tout l'homme avec ses facultés de tout genre, pouvait être traitée convenablement dans un petit nombre de colonnes. Comme art, elle apprend à appliquer ces mêmes lois d'après les meilleures méthodes. Pour l'un et pour l'autre point de vue, nous renverrons le lecteur aux traités spéciaux de pédagogie qui n'ont pas manqué depuis Érasme (*voy.*); à ceux que nous avons cités T. IX, p. 204 et suiv., nous ajouterons encore un livre plus récent qui approfondit toute la matière et embrasse même l'histoire de la pédagogie. Ce livre, basé sur celui de Niemeyer (*voy.*), est intitulé : *Esquisse d'un système complet d'instruction et d'éducation*, etc., par Th. Fritz, Strasbourg et Genève, 1841-43, 3 vol. in-8°.

Chez nous, le nom de *pédagogue* est le plus souvent donné par dérision à des instituteurs formalistes et routiniers, dont l'excellent Samson du roman *l'Astrologue*, de W. Scott, est devenu le type (*voy.* PÉDANT) : en Allemagne, il désigne un homme voué à l'éducation, ou plutôt à la science de l'éducation, acception pour laquelle on a formé en France le mot *pédagogiste*.

Tout peuple civilisé a des règles et des établissements pédagogiques (*voy.* ÉCOLES, COLLÉGE, GYMNASE, etc., etc.); car sans une éducation soignée et régulière de la jeunesse, il ne peut être question de culture nationale. Ce que les Hébreux, les Égyptiens, les Perses et les Indiens ont fait sous ce rapport, nous est connu plutôt par leur état de civilisation que par les renseignements fort incomplets qui nous sont fournis par l'histoire. Les principes de la pédagogie ne furent exposés clairement et réduits en système que par les Grecs et les Romains, nommément par Platon, Aristote, Xénophon, Plutarque et Quintilien dont les écrits contribuèrent beaucoup à développer le germe d'une éducation libérale. Dans le moyen-âge, Charlemagne et certains ordres monastiques donnèrent des soins à l'enseignement de la jeunesse; cependant, même après la restauration des études classiques, il fallut des siècles encore pour mûrir les idées et amener la pédagogie au point où elle s'est élevée aujourd'hui. De tous les peuples modernes, les Anglais, les Français et les Allemands sont ceux qui ont le plus travaillé à perfectionner cette science; c'est aux philosophes de l'Allemagne qu'elle doit une forme systématique. Depuis le XVIII^e^ siècle, plusieurs systèmes pédagogiques ont prévalu successivement, sans se rattacher immédiatement à aucune école philosophique. Nous avons déjà parlé de l'*Émile*, et nous y reviendrons à l'art. J.-J. ROUSSEAU. Le système de Franke (*voy.*) ou le *piétisme*

régna depuis le commencement jusqu'au milieu de ce siècle, et fut supplanté par le *philanthropisme* (*voy.* Basedow). L'un et l'autre furent combattus par les *humanistes* qui voulaient maintenir la littérature classique au premier rang dans le plan des études et soustraire l'instruction publique à la surveillance du clergé. Les éclectiques, moins exclusifs, avaient inscrit sur leur bannière : *Examiner toutes choses et retenir ce qui est bon.* Ces derniers voyaient leur influence s'étendre de jour en jour, lorsque Pestalozzi (*voy.*) vint fonder sur une base plus solide la pédagogie pratique.—*Voir* sur l'histoire des idées pédagogiques : Schwarz, *Pédagogie* (2e édit., Leipz., 1829, 3 vol. in-8°).

A qui l'éducation restera-t-elle finalement confiée, au clergé ou aux instituteurs séculiers? telle est l'importante question qui, en ce moment, agite et divise la France, où, on ne peut le nier, la religion a, en général, peu d'influence sur l'éducation des enfants dans les classes supérieures et moyennes. En Angleterre, en Allemagne et dans tous les pays protestants, où ce divorce n'existe point, on n'attache pas à cette question la même importance. Peut-être paraîtrait-elle moindre même en France, si l'on y était moins enclin à confondre la religion, cette gloire de l'homme, avec les pratiques ecclésiastiques et les traditions cléricales. J. H. S.

PÉDALE. Dans l'art musical, on appelle ainsi une tenue prolongée à la basse, et sur laquelle l'harmonie des accompagnements fait entendre une succession d'accords, étrangers pour la plupart à la note soutenue. On nomme aussi pédale une touche sur laquelle on appuie le pied, soit pour modifier l'intensité du son, comme dans le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme sur la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue (*voy.* ces mots). Enfin, on désigne sous le nom de pédale le son le plus grave du basson, du serpent, de la trombone, etc. X.

PÉDANT (de παῖς, enfant), terme injurieux par lequel on désigne le maître d'école et le régent de collége. Comme la grande supériorité d'un instituteur sur ses élèves lui donne parfois une suffisance disproportionnée avec sa science, il lui arrive de s'enorgueillir, de s'exagérer la valeur de ce qu'il sait, de prendre des manières tranchantes et un ton décisif. Ses études portant principalement sur les mots, il est pointilleux, impoli, opiniâtre. Il abonde en choses inutiles et manque du sens commun; car il a, comme dit Montaigne, « la souvenance assez pleine, mais le jugement entièrement creux. » Son extérieur maussade répond au bizarre ameublement de son esprit, où l'érudition est confuse, où d'antiques inutilités sont entassées pour en faire parade, où la mémoire est enrichie aux dépens de l'intelligence.

La Rochefoucauld, Malebranche, Saint-Évremont et bien d'autres ont flétri le pédant, c'est-à-dire le faux savant, l'érudit ridicule, toujours prêt à citer, jamais à raisonner, et qui arrive si laborieusement à prouver sa docte ignorance; car il est toujours l'homme qu'a peint Boileau (*sat.* IV) :

Un *pédant* enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance,
Et qui de mille auteurs, retenus mot pour mot,
Dans sa tête entassés, n'a jamais fait qu'un sot.

Mais, ne l'oublions pas, les pédants de collége ne sont point les plus insupportables. Il en est, certes, de toute robe et de tout état. J. T-v-s.

PÉDIMANES, nom donné à un groupe de mammifères classés par Cuvier dans l'ordre des marsupiaux ou didelphes (*voy.* ces mots), et dont nous traiterons sous le nom de *sarigues*. Cette dénomination est due à ce que leurs pieds de derrière sont pourvus d'un pouce parfaitement opposable aux autres doigts, et constituent ainsi une main postérieure, semblable à celle des singes (*voy.*). Les *phalangers*, animaux du même ordre, nous offrent une disposition à peu près analogue. C. S-te.

PÉDOMÈTRE, nom hybride, moitié latin, moitié grec (*pes*, *-edis*, pied, et μέτρον, mesure), d'un instrument qui compte les pas, *voy.* Hodomètre. Z.

PÉDONCULE ou Pédicule (*pediculus*, petit pied), queue des fleurs et des fruits, petit lien qui les attache à la branche ou à la tige. Z.

PÈDRE ou PEDRO (don) I-II, rois de Portugal, *voy.* PORTUGAL et l'art. suivant.

* Pour les don PÈDRE d'Aragon, *voy.* PIERRE.

PEDRO Ier (ANTOINE-JOSEPH, don), DE ALCANTARA, empereur du Brésil et roi de Portugal, fils aîné du roi Jean VI (*voy.*), naquit au château de Quéluz, le 12 octobre 1798. Dès son enfance, le prince du Brésil (c'est le titre qu'il porta d'abord) put se familiariser avec l'infortune. L'invasion française et l'exécution du traité de Fontainebleau forcèrent sa famille à se réfugier en Amérique, Doué d'une activité extraordinaire, don Pedro annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions. L'étude des langues, la poésie, la musique surtout, pour laquelle il était passionné, les arts mécaniques, la gymnastique, dans laquelle il excellait, se partageaient ses moments. Marié, le 13 mai 1817, à Léopoldine-Caroline-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, morte à Rio-Janeiro, le 11 déc. 1826, il en eut un fils (*voy.* plus loin) et trois filles, dona Maria, qui règne actuellement en Portugal (*voy.* ces deux noms), dona Januaria, née en 1821, et dona Francisca qui, née en 1824, a épousé, le 1er mai 1843, M. le prince de Joinville (*voy.*), qui l'amène lui-même en France.

Lorsqu'en 1821 Jean VI quitta le Brésil pour retourner au Portugal, don Pedro devint l'arbitre des destinées de cet empire où il restait, chargé de la régence. Il se montra d'abord docile aux décrets des Cortès; mais lorsqu'il apprit qu'on le rappelait à Lisbonne, il résolut de profiter des dispositions hostiles des Brésiliens contre les Portugais pour se former une souveraineté indépendante. Nous avons déjà fait connaître les principaux faits de son règne au mot BRÉSIL (T. IV, p. 166). A la mort de son père, il s'empressa de donner une constitution libérale au Portugal, et, ne pouvant réunir sur sa tête les deux couronnes, il abdiqua, le 2 mai 1826, après avoir organisé une régence, en faveur de sa fille aînée, dona Maria, dont il promit la main à l'infant don Miguel (*voy.*), son frère. Les menées des absolutistes (*voy.* CADAVAL, etc.) forcèrent bientôt don Pedro à confier la régence à ce prince, et celui-ci en profita pour se faire déclarer souverain du pays, au détriment de la jeune princesse qui ne put entrer dans son royaume.

En 1829, don Pedro épousa en secondes noces la princesse Amélie de Leuchtenberg (*voy.*), fille du prince Eugène de Beauharnais. La révolution de juillet eut son contre-coup au Brésil: on accusait l'empereur de n'être plus assez dévoué à la constitution; après une longue fermentation, don Pedro, qui avait en vain changé plusieurs fois de ministres, dut abdiquer en faveur de son fils, le 7 avril 1831. Réfugié sur un vaisseau anglais, avec sa famille, il partit pour l'Europe, débarqua à Cherbourg sous le titre de duc de Bragance, et s'occupa aussitôt de remettre sa fille en possession de ses droits. Après un voyage à Londres, comptant sur l'appui de quelques gouvernements, il organisa une expédition contre son frère, qui tyrannisait le Portugal. Secondé par le comte de Villaflor, depuis duc de Terceire, et par le marquis (puis duc) de Palmella, ainsi que par des volontaires anglais, dont l'un, le capitaine Napier (*voy.* ces noms), prit le commandement de sa flotte, il fit des tentatives longtemps infructueuses contre Oporto, Lisbonne et les îles Açores. Enfin ses efforts furent couronnés de succès. Mais le duc de Bragance épuisé, succomba à Lisbonne, le 24 sept. 1834, âgé seulement de 36 ans. Z.

DON PEDRO II, *de Alcantara*, né à Rio-Janeiro, le 2 décembre 1825, a été proclamé empereur du Brésil le 7 avril 1831, comme nous l'avons dit. Son père ne conserva que la tutelle de son fils, mais non la régence de l'empire (*voy.* BRÉSIL). Déclaré majeur, don Pedro prit lui-même les rênes du gouvernement, le 23 juillet 1840, et dans ce moment (juin 1843) se prépare son mariage avec Thérèse-Christine-Marie, la plus jeune sœur du roi des Deux-Siciles, née en 1822. S.

PEEL (sir ROBERT), un des premiers hommes d'état de l'Angleterre, chef du parti conservateur, est le fils aîné d'un filateur du comté de Lancastre, créé baronnet par Pitt, en 1800, et mort en 1830 avec une fortune de près de 2 mil-

lions de liv. st. Il est né le 5 février 1788 à Tamworth, petit bourg du Staffordshire, enrichi par les établissements du père, et devenu pour toute la famille un centre *d'influence politique*. L'éducation du jeune Robert fut celle de l'aristocratie anglaise, dont il devait être un jour le plus ferme appui, et le fils de l'industriel alla s'asseoir sur les bancs d'Harrow à côté des enfants des lords, qu'il retrouva plus tard au parlement parmi ses amis ou ses adversaires. Byron, qui l'y avait connu, atteste que tous, maîtres et élèves, mettaient en lui les plus grandes espérances. A l'université d'Oxford, il obtint le premier degré dans les humanités et dans les mathématiques à la fois, succès jusqu'alors inouï. Depuis, les souvenirs classiques l'ont heureusement servi, soit dans ses harangues parlementaires, soit dans le beau discours qu'il prononça lors de son installation comme recteur de l'université de Glasgow, en 1836. En 1809, il prit place à la Chambre des communes, où siégeait déjà son père, et le vieil industriel, témoin de ses premiers succès, s'écria avec une bonhomie qui fut comprise et respectée de tous ses collègues : « J'avais toujours dit que cet enfant-là ferait honneur à sa famille! » Accueilli par les tories avec un empressement que justifiaient les opinions connues du baronnet et l'attitude prise par le jeune orateur dès son début, il fut nommé, en 1812, secrétaire au département de l'Irlande par lord Liverpool (*voy.*), qui venait de succéder à Perceval. Ainsi, à 24 ans, il fut investi d'un des offices les plus importants de l'état, car tandis que le lord-lieutenant d'Irlande joue le rôle de roi dans ce pays, le premier secrétaire est tout à la fois son premier ministre dans cette île, et le défenseur, au parlement, de ses actes et de sa politique. Une répression sévère opposée aux tendances insurrectionnelles, toujours vivantes après les catastrophes de 1798 et de 1804, des envois de troupes et de canons, et la création d'un corps de gendarmes, que les paysans irlandais nomment encore aujourd'hui du sobriquet de *peelers*, tels furent les souvenirs que le jeune secrétaire laissa à l'Irlande de son premier passage aux affaires, souvenirs qui, trente ans après, devaient susciter au ministre de graves embarras.

En 1817, l'université d'Oxford accorda à son ancien disciple Peel la faveur très recherchée de la représenter, et l'attacha ainsi par un lien plus étroit aux intérêts de l'aristocratie et de l'Église. L'année suivante, son aptitude connue à discuter au parlement les questions financières les plus épineuses, le fit nommer président d'un comité institué pour délibérer sur la restriction du privilége de la banque. Il attacha son nom à un bill important qui eut pour but de limiter l'émission du papier-monnaie et de faire reprendre le paiement en espèces, suspendu depuis 1797. Depuis longtemps l'administration de lord Liverpool désirait s'attacher définitivement un auxiliaire aussi utile; mais Peel, qui avait quitté en 1818 le secrétariat de l'Irlande, tout en appuyant la plupart des mesures ministérielles, reculait devant la solidarité de certains actes, tels que le procès intenté à la reine Caroline (*voy.* T. IV, p. 777). Enfin, en 1822, lorsque cette crise fut passée, il consentit à remplacer lord Sidmouth au département de l'intérieur, et garda ce portefeuille, sauf une très courte interruption, pendant plus de huit années. C'est dans ce ministère mixte, où il était regardé comme le champion du parti tory, tandis que Canning (*voy.*), placé au département des affaires étrangères, dirigeait la fraction semi-libérale, que Robert Peel fonda sa réputation comme administrateur et comme homme d'état. « On put alors, dit M. Duvergier de Hauranne, remarquer en lui deux tendances bien distinctes. Pour tout ce qui touche au système politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, il se montra fidèle aux vieilles traditions tories et ennemi décidé de toute réforme. Pour tout ce qui touche à l'administration et à la législation criminelle, il fit preuve d'un esprit large, éclairé, souvent même hardi. Ainsi on le vit, d'un côté, soutenir vivement *l'alien bill*, combattre l'émancipation catholique, exalter la Sainte-Alliance (*voy.* tous ces mots); de l'autre, encourager l'instruction populaire, adoucir la pénalité, réformer le jury, limiter la juridiction des juges de paix. Grâce à

ce double caractère, il eut le double avantage de conserver la faveur des vieux tories et de gagner jusqu'à un certain point celle des réformateurs. »

Lors de la retraite de lord Liverpool, en 1827, Peel donna sa démission et se mit en opposition avec Canning, devenu premier ministre. Après la mort de celui-ci et la chute de la faible administration de lord Goderich (*voy.* Ripon), il rentra aux affaires avec lord Wellington (*voy.*), et les tories saluèrent de leurs acclamations ce ministère qui promettait enfin à leur cause un ascendant décisif. Le premier événement qui ébranla la confiance du parti orthodoxe dans ses deux champions, fut le rappel, malgré une opposition assez molle de leur part, des actes de *corporation* et du *test*, vieilles lois à peu près tombées en désuétude, qui frappaient d'incapacité pour certains emplois les membres des sectes dissidentes. Mais qui pourrait peindre la stupéfaction, l'horreur, la rage de ce parti, lorsqu'en février 1829 il vit ces hommes d'état, qui, un an auparavant, déclaraient encore que toute concession faite à l'Irlande compromettait le salut du pays, venir eux-mêmes proposer le bill d'émancipation des catholiques (*voy.* T. IX, p. 402) ! Une explosion de clameurs et d'injures couvrit la voix de Peel lorsqu'il essaya de justifier par l'argument de la nécessité ce grand acte de justice politique. Les mots de *renégat*, de *Judas*, retentirent à ses oreilles. L'université d'Oxford lui retira son mandat; ses frères se déclarèrent contre lui *; son père envoya ses tenanciers au poll de Tamworth voter contre le candidat ministériel. Les libéraux eux-mêmes n'avaient pour leur nouvel allié que des félicitations froides et quelque peu ironiques. Enfin l'Irlande, peu reconnaissante d'une concession forcée, proclama, par la voix d'O'Connell, « que Robert Peel, traître à son parti, ne pouvait être fidèle à aucun. » Le ministre fit face à l'orage avec une inébranlable fermeté. Ses facultés oratoires parurent même puiser dans cette lutte une énergie et une maturité nouvelles. Il poursuivit tranquillement le cours de ses réformes dans la législation criminelle, organisa sur d'autres bases la police de la capitale; il venait, par la mort de son père, de succéder au titre de baronnet et à son immense fortune, lorsque l'ébranlement communiqué en Angleterre par la révolution de juillet 1830 renversa, au mois de novembre suivant, le ministère dont il faisait partie.

Cet événement, au lieu de diminuer l'influence de sir Robert Peel dans la Chambre des communes, le réconcilia sur-le-champ avec la plus grande partie des tories qui s'étaient éloignés de lui depuis 1828. En présence de la vive impulsion donnée au mouvement démocratique, il redevint l'homme nécessaire de la résistance. La question de la réforme parlementaire (*voy.* T. XII, p. 736), sur laquelle les partis avaient concentré toutes leurs forces, trouva en lui, pendant 18 mois que dura la lutte, un adversaire infatigable. Toujours sur la brèche, toujours prêt à accepter le combat sur tous les terrains, tantôt il évoquait ces grandes images de la constitution en péril, du corps social ébranlé dans ses fondements, tantôt il discutait minutieusement chaque clause du bill et défendait pied à pied les droits du moindre bourg, sans néanmoins tomber jamais dans ces protestations folles contre tout progrès, dont ses partisans lui donnaient l'exemple. Ce fut même à cette époque que, dans une adresse aux électeurs de Tamworth, il fit cette profession de foi célèbre qui peut passer pour le programme de sa conduite ultérieure : « Je n'ai jamais été le partisan aveugle d'aucun système, mais j'ai suivi d'un œil attentif le cours des événements, et quand j'ai vu que les circonstances exigeaient avec empire un changement quelconque, je n'ai jamais rougi d'abandonner telle ou telle maxime, de renoncer à telle ou telle mesure, pour en adopter d'autres plus en harmonie avec les modifications survenues dans l'état du pays. Cette marche, je le sais, a été blâmée par les partis les plus opposés, mais je persisterai à la suivre. Je ne

(*) William Yates Peel, frère puîné du ministre, né le 3 août 1789, est depuis longtemps membre de la Chambre des communes où il a représenté, en 1831, l'université de Cambridge. Deux autres frères, Edmond Peel, et le lieutenant-colonel Jonathan Peel en ont aussi fait partie.

crois pas possible à un homme d'état de se tracer d'avance une ligne de politique invariable, et s'il lui arrive de s'en écarter, il n'a qu'une question à se poser dans sa conscience : suis-je guidé par un motif personnel et non avouable, ou puis-je invoquer, au contraire, la nécessité des temps et la force des circonstances? »

Mais quel que fût le talent de ses défenseurs, la cause des bourgs-pourris ne pouvait prévaloir contre l'immense répulsion dont elle était l'objet dans le pays: le *reform-bill* devint loi de l'état; le parlement fut dissous; de nouvelles élections eurent lieu, en vertu de la nouvelle loi, le 29 janvier 1833, et à sa rentrée dans le parlement réformé, le chef du parti tory s'aperçut avec douleur que les deux tiers de son armée étaient restés sur le champ de bataille. Cependant il ne perdit pas courage, et bientôt on le vit, profitant de la réaction qui suit naturellement tout grand effort politique, tendre d'un côté la main à ceux que le progrès des idées réformistes commençait à effrayer, contenir de l'autre les restes frémissants de l'armée vaincue, et poser ainsi les bases du grand parti qui, sous un nom nouveau, le reconnaît à juste titre pour son chef. Grâce à sir Robert, en effet, le vieux parti tory, contenu, discipliné, répudiant peu à peu cette résistance systématique à toute innovation, qui l'avait déconsidéré, pour la transformer en un rôle d'opposition raisonnée aux empiétements de la démocratie et de défense intelligente des intérêts et des principes de stabilité, devint le parti *conservateur* et prépara de longue main le revirement politique qui, au bout de dix ans et après deux essais infructueux, devait le ramener triomphant au pouvoir.

Vers la fin de 1834, un caprice du roi Guillaume IV (*voy.*) rappela brusquement sir Robert du fond de l'Italie, où il était allé faire un voyage, pour le forcer de former avant le temps un ministère tory impossible. Le parlement fut dissous; le résultat des élections nouvelles parut d'abord douteux; mais la victoire ne tarda pas à se prononcer. Battu une première fois sur la question de la présidence de la chambre, battu une seconde fois sur la question de l'adresse, battu enfin sur celle de l'*appropriation*, c'est-à-dire sur la proposition faite par les whigs d'affecter l'excédant des revenus de l'Église anglicane en Irlande aux besoins de l'instruction publique dans ce pays, il se retira (8 avril 1835), non sans adresser à ses vainqueurs des conseils éloquents, et, jusqu'à un certain point, prophétiques. « Jouissez de votre triomphe, leur dit-il; cependant gardez-vous d'avoir trop de confiance; laissez-moi remplir ici volontairement auprès de vous l'office dévolu chez les anciens à un esclave, mais qui n'est pas au-dessous d'un homme libre, celui de rappeler au triomphateur sur son char l'instabilité des choses humaines. »

Du reste, jamais retraite ministérielle n'eut plus de retentissement. Sir Robert Peel reçut des corporations, des propriétaires fonciers, de l'aristocratie, des classes riches, de tout ce qui tient à la vieille Angleterre, des milliers d'adresses en signe d'adhésion à sa politique. Cependant le ministère (*voy.* Melbourne, Palmerston, Russell), dont il s'était un peu hâté de prédire la chute, vécut de 1835 à 39 sur une faible majorité due tantôt aux radicaux, tantôt aux voix irlandaises dont dispose M. O'Connell. De son côté, sir R. Peel, à la tête de l'Opposition, sut habilement exploiter le côté faible de ces dangereuses alliances. Néanmoins, fidèle à son système d'éclectisme politique, il vota dans le sens ministériel en plusieurs occasions, notamment dans les questions du privilége, de la loi des pauvres, des Canadas, et même dans celle de la Jamaïque qui faillit amener la retraite définitive de ses adversaires. En effet, dans cette dernière circonstance, l'appui des radicaux venant à manquer à lord Melbourne, il reçut un échec qu'il jugea assez significatif pour donner sa démission, et sir Robert, appelé à former un nouveau cabinet, était sur le point de recommencer avec plus de chances de succès l'entreprise avortée en 1835, lorsque son triomphe fut encore ajourné par un incident qui semblerait prouver que le système représentatif est peu compatible avec le gouvernement des femmes. Il s'a-

visa d'exiger le renvoi de deux dames dont la position officielle auprès de la souveraine (*voy.* VICTORIA) lui paraissait un obstacle à la liberté d'action ministérielle. La jeune reine était bien résignée à subir les tories, qu'elle n'aime pas, dit-on, mais non à leur sacrifier ses dames d'honneur; elle refusa net. Dès le lendemain, sir Robert résignait ses pouvoirs, lord Melbourne reprenait les siens, et, au milieu d'une polémique assez burlesque et digne du sujet, la lutte recommençait plus vive que jamais entre les deux grands partis qui divisent l'Angleterre. On sait comment elle a fini; on sait comment, durant près de deux ans, le ministère whig, harcelé par les attaques de plus en plus vives de son redoutable adversaire, a traîné une vie languissante; comment le coup de tête de lord Palmerston (*voy.*), en Orient, n'a servi qu'à l'affaiblir davantage, en lui aliénant les radicaux; comment après avoir épuisé tous les moyens d'existence, et recouru au moyen extrême, la dissolution de la Chambre, il a été obligé de se retirer devant la plus imposante majorité qui se soit vue depuis le bill de réforme; comment enfin sir Robert Peel, rompant avec la fraction exagérée de son parti, réussit (en septembre 1841) à composer des noms les plus notables parmi les tories, Wellington, Lyndhurst, Aberdeen, et de quelques whigs modérés, Ripon, Graham, Stanley (*voy.* la plupart de ces noms), qui consentirent à s'adjoindre à lui, un ministère sur lequel reposent, depuis bientôt 2 ans, les destinées du pays.

Ses principaux actes jusqu'à ce jour, sont la loi des céréales qui a maintenu en l'abaissant le droit mobile auquel lord J. Russell proposait de substituer un droit fixe; l'*income-taxe* ou taxe sur les revenus, véritable révolution financière; enfin, le retour à l'alliance française, déjà commencé par le traité du 13 juillet 1841, et que sir Robert Peel, nous devons lui rendre cette justice, a maintes fois à la tribune appelé de ses vœux, en le déclarant nécessaire à la paix du monde. L'habile orateur dont l'éloquence a semblé grandir encore dans ces dernières luttes avec les whigs (*voir* entre autres ses discours du 18 mai 1841, du 10 août 1842, du 17 février 1843), ne s'est peut-être jamais élevé plus haut que quand il a montré les deux plus illustres guerriers de la France et de l'Angleterre, qui survivent au grand âge des combats, unissant leurs efforts pour étouffer tout nouveau germe de discorde entre deux nations rivales, et pour les convier aux luttes pacifiques de l'industrie et de la civilisation.

Toutefois il est un terrain sur lequel le ministère Peel semble menacé de perdre ses avantages. Au commencement de cette année (1843), des déclarations faites par les ministres au nom de la reine, ont servi de prétexte à l'explosion du mécontentement que l'Irlande contenait à peine depuis l'avénement des tories. A la voix d'O'Connell (*voy.*), une association puissante s'est formée pour le rappel de l'union, et crée au gouvernement central des embarras d'autant plus grands que, disposant de sommes considérables, convoquant à ses *meetings* jusqu'à 300,000 hommes à la fois, elle a la prétention d'offrir au monde le spectacle nouveau d'une *agitation* légale et constitutionnelle. La destitution des magistrats qui ont pris part à ces actes, l'envoi de troupes en Irlande, la présentation du *bill des armes*, telles sont les premières mesures prises par le ministère contre les *repealers*, après avoir proclamé daus le parlement la ferme intention de maintenir l'union législative des deux pays. Jamais plus grand danger n'a menacé l'Angleterre : le talent du premier ministre, ses hautes lumières et sa fermeté, viendront-ils à bout de le conjurer? peut-être à l'art. VICTORIA serons-nous à même de répondre à cette question. R-Y.

PÉGASE (Πήγασος, de πηγή, source). Hésiode fait naître ce cheval ailé de Neptune et de Méduse (*voy.*), près des sources de l'Océan. D'autres disent qu'il sortit, comme une source, du sang de Méduse, quand Persée lui coupa la tête.

Ce merveilleux animal est la monture des poëtes quand ils s'élèvent dans les régions célestes, ou seulement quand ils veulent aller au sommet du Parnasse ou de l'Hélicon (*voy.* ces noms) faire leur cour aux Muses. Souvent il franchit avec eux les nuages, s'approche du palais de Jupiter, et ensuite, dit un vieux refrain,

les porte à l'hôpital. Un jour, pour les désaltérer, il fit jaillir d'un coup de pied la *fontaine du cheval*, l'Hippocrène (*voy.*). Sur un ordre de Minerve, il se soumit à Bellérophon et le rendit vainqueur de la Chimère (*voy.* ces noms). Le héros voulut abuser de son coursier, il tenta de s'élever au ciel; mais Pégase ne fut pas moins rétif pour lui que pour les méchants poëtes; il tua Bellérophon en le laissant tomber du haut des airs, et s'envola dans le ciel, où d'abord il eut pour mission de porter la foudre, et fut mis ensuite au nombre des constellations. On ne le représente pas moins au sommet des montagnes consacrées aux Muses, prêt à exécuter les ordres d'Apollon et à voler au-devant de ses favoris. A l'époque du combat musical des Muses et des Piérides, l'Hélicon, charmé de leurs accords, grandissait et bientôt allait dépasser l'Olympe, lorsque Pégase réprima d'un coup de pied cette exaltation ambitieuse, et réduisit la montagne à ses premières dimensions. Des explications fort bizarres ont été données sur la fable de Pégase. J. T-v-s.

PEGMATITE, *voy.* Feldspath et Granit.

PEGNITZ (ordre de la), *voy.* Fleurs (*ordre des*).

PÉGU, royaume jadis indépendant de l'Inde au-delà du Gange, aujourd'hui incorporé à l'empire des Birmans (*voy.*) et situé entre les provinces d'Aracan, d'Ava, de Martaban et la mer. Ce pays, dont la superficie est, d'après M. Ch. Ritter*, de 1,068 milles carr. géogr., embrasse le grand delta du fleuve Iraouaddy, qui à lui seul occupe plus de 500 milles carr. géogr. Le climat y est très chaud; il forme une plaine généralement fertile, et les trois règnes y étalent toutes les productions ordinaires de l'Indo-Chine; mais la principale richesse du pays est le bois de tek, si renommé pour sa dureté, qui y forme d'épaisses forêts et fournit à tout l'Indostan des matériaux extrêmement recherchés pour la construction des vaisseaux. Les *Péguans* ou *Talaïn*, qui s'appellent *Mon* dans leur propre langue, se distinguent des Birmans proprement dits, leurs oppresseurs, par un teint plus clair et par des mœurs plus polies. Ils adorent Chakya-Mouni ou Bouddha, sous le nom de *Gautama*, et leurs prêtres ont beaucoup de ressemblance avec les lamas (*voy.*) des Chinois et les Tibétains. La ville de *Pégu*, sur la rivière de ce nom, devenu celui de tout le pays, occupe à peine la moitié de l'emplacement de l'ancienne capitale du royaume, presque entièrement détruite, en 1757, par le conquérant Alompra, fondateur de l'empire des Birmans. Siége d'un gouverneur de cette nation, cette ville déchue ne compte plus, dans les chétives constructions relevées sur ses débris, qu'une population évaluée à 6,000 âmes seulement par le major Symes, qui la visita en 1796. A l'exception des édifices impériaux bâtis en briques, toutes les maisons sont généralement en bambous. Ce qu'il faut admirer à Pégu, c'est le fameux temple de Gautama, dit *Choumadou* (sanctuaire doré), immense bâtiment de forme pyramidale, exhaussé sur deux terrasses et haut de plus de 361 pieds, le seul monument qui ait survécu à la destruction de l'ancienne ville. Il est surmonté d'une espèce de parasol en fer doré, de 56 pieds de circonférence. Les prêtres assignent un âge de 2,300 ans à ce temple, un des plus vénérés de l'Indo-Chine et le plus remarquable par sa masse architecturale.

Rangoun, sur le fleuve du même nom, branche orientale de l'Iraouaddy, est aujourd'hui la ville principale du Pégu, le port le plus commerçant de l'empire et le grand entrepôt du bois de tek. On y construit beaucoup de navires. Sur une colline, près de la ville, on voit le temple de *Choudagou* (maison dorée), de même forme que le Choumadou, qu'il surpasse encore de quelques pieds en hauteur. C'est peut-être l'édifice le plus élevé de l'Asie. Rangoun, dont on évalue la population à 20,000 âmes, a été, en 1824, bombardé et pris par les Anglais, qui ne l'ont point gardé.

Le royaume de Pégu était autrefois très florissant, mais à partir du XV^e^ siècle, il s'affaiblit considérablement par suite d'une longue lutte contre les souverains de Siam, dans laquelle les Péguans appelèrent les Portugais à leur secours. Ceux-ci ayant essayé de dominer leurs

(*) *Géographie de l'Asie*, t. IV, 1^re^ partie, p. 159.

alliés se firent chasser par eux. Au milieu du XVII^e^ siècle, les Birmans les imitèrent, mais avec plus de succès; ils réduisirent le royaume de Pégu sous le joug; celui-ci recouvra encore une fois son indépendance vers 1733, mais fut bientôt subjugué de nouveau. CH. V.

PEHLVI, *voy.* PERSANE (*langue*).

PEIGNAGE, *voy.* LAINE.

PEINE (*pœna*), *voy.* CHATIMENT, RÉMUNÉRATION, et l'article suivant.

PEINES (législ.). En donnant à l'homme la liberté de ses actions, Dieu lui a imposé des obligations qui se trouvent gravées dans le cœur de chacun de nous. Ne pas faire de mal à son prochain est la première de ces obligations, et dès qu'elle est transgressée, la loi doit, dans toute société civilisée, intervenir et infliger un châtiment à celui qui a foulé aux pieds cette règle salutaire.

Telle est l'origine des peines qui sont appliquées aux auteurs des infractions désignées, suivant leur gravité, sous les noms de *crimes*, *délits* ou *contraventions*.

La juste proportion de la peine au délit, les moyens employés pour s'assurer si le délit existe, si celui qui est accusé en est l'auteur, sont les conditions auxquelles on reconnait l'efficacité et la bonté du *système pénal*.

Lorsque les mœurs sont barbares, les peines le sont également. La mort, les mutilations, les autres châtiments corporels sont d'un fréquent usage dans les sociétés où la civilisation a fait peu de progrès (*voy.* CROIX, LAPIDATION, PAL, ROUE, ÉCARTELLEMENT, ENTERRÉ VIF, ESTRAPADE, BAGUETTES, KNOUT, FOUET, TALION, etc.). La torture (*voy.*) est le mode d'instruction criminelle qu'on y emploie le plus fréquemment, et l'on se soucie peu de savoir si l'accusé est environné des garanties nécessaires pour montrer son innocence. La vengeance est la première base de ce système pénal, et il est triste de dire que jusque dans ces derniers temps c'est celui qui a dominé chez tous les peuples de la terre. Il a fallu bien des efforts de la part des hommes les plus éclairés et les plus animés des sentiments véritablement évangéliques pour amener les législateurs à modérer les peines et à les proportionner aux délits qu'elles sont destinées à réprimer.

Les Hébreux coupaient un corps avec des scies, le broyaient sous des chariots armés de fer, le taillaient en pièces avec des haches ou des couteaux, le jetaient dans les fours où l'on cuisait la brique: ils plongeaient les criminels dans des chaudières remplies d'un liquide bouillant, versaient dans leur bouche du plomb fondu, les écrasaient sous des épines, sous des pieds d'animaux, les précipitaient dans un fleuve ou les engloutissaient dans la cendre.

Les Égyptiens avaient des supplices semblables. Ils employèrent aussi les animaux à faire périr les hommes, et lorsqu'un individu était convaincu de parricide, on faisait entrer dans toutes les parties de son corps des pointes de roseaux de la longueur du doigt, on le plaçait ensuite sur des épines et on l'y brûlait vif*.

Chez les Athéniens, on punissait de mort le sacrilége, la profanation des mystères, les entreprises contre l'état et surtout contre la démocratie, les déserteurs, ceux qui livraient à l'ennemi une place, une galère, un détachement de troupes, etc. Les supplices consistaient ordinairement dans la corde, le fer, et le poison; quelquefois on jetait les criminels dans la mer, ou dans un gouffre hérissé de pointes tranchantes. Les autres peines consistaient dans la prison, l'exil, la confiscation, etc.**

A Rome, les citoyens étaient rarement punis de mort. Les supplices étaient réservés pour les étrangers, les esclaves, etc. Ils consistaient dans la croix, les fourches, les bêtes féroces.

Au moyen-âge, les peines étaient proportionnées, non à la grandeur du crime, mais à la position sociale de l'accusé. Il y avait des peines différentes pour le noble et pour le roturier, lors même qu'il s'agissait d'un crime semblable. Cette distinction dans le supplice ne s'effaça que beaucoup plus tard, et nous lisons dans un criminaliste du XVI^e^ siècle, Jean Duret: « Généralement en France les nobles

(*) Diodore de Sicile, liv. I, § 77.

(**) *Voyage d'Anacharsis*, t. II, p. 345 de l'éd. de 1789.

sont décapités, les ignobles pendus, ayant par ce moyen peines distinctes. »

On appelle *peines capitales*, celles qui entrainent la mort du condamné. C'est le plus terrible châtiment que la justice humaine se soit crue fondée à ordonner. La question de la *peine de mort*, de sa légitimité, de sa nécessité, de son efficacité, est la plus grave que les publicistes et les jurisconsultes aient pu agiter. Les meilleurs esprits ont été divisés sur cette grande question. Montesquieu, J.-J. Rousseau, Mably, Filangieri ont reconnu à la société le droit de prescrire la mort de ceux qui la mettent en danger. Beccaria, Pastoret, Servin, Livingston, de Tracy, MM. Dupin, Ch. Lucas, de Lamartine (*voy.* tous ces noms), etc., ont nié formellement ce droit. Ce qui peut surprendre, c'est qu'un des hommes qui ont le plus déployé de fureur fanatique dans le cours de la révolution française, Marat, se soit rangé parmi les philanthropes qui ont réclamé contre la peine de mort. Il écrivait, en 1778, dans un *Plan de législation criminelle* qui a été imprimé en 1790, la phrase suivante : « Pourquoi donc continuer, contre les cris de la raison et les leçons de l'expérience, à verser sans besoin le sang d'une foule de criminels? »

Quelques souverains ont essayé d'abolir la peine de mort dans leurs états. Ainsi l'impératrice de Russie, Élisabeth, peu de temps après son avénement au trône, abolit la peine de mort dans toute l'étendue de son vaste empire*. Catherine II suivit le même exemple, et on rapporte que sous son règne il n'y eut qu'une seule exécution, celle de Pougatchef (*voy.*) qui avait ravagé et soulevé une partie de la Russie. C'était l'unique exception portée dans sa célèbre *Instruction* sur un projet de code, à l'abolition de la peine de mort. En Toscane, le grand-duc Léopold abolit aussi la peine de mort, mais elle y fut rétablie par une loi du 30 août 1795. En France, à l'Assemblée constituante, Lepelletier de Saint-Fargeau, dans un rapport sur le projet de code pénal, proposa l'abolition de la peine de mort. Nous avons vu plus haut, Marat s'élevant contre la fréquence de ce terrible châtiment ; dans la discussion qui suivit le rapport de Lepelletier, nous trouvons Robespierre se prononçant aussi contre la peine capitale. L'Assemblée constituante qui ne recula pas devant les plus grandes réformes, refusa cependant d'adopter la proposition de ses comités de constitution et de législation criminelle, quoiqu'elle fût appuyée par des hommes tels que Duport, Tronchet, Le Chapelier, Destutt de Tracy, La Rochefoucauld, etc. La Convention, avant de se séparer, avait décrété, qu'à dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort serait abolie dans toute la république française. Mais ce vœu expiatoire ne fut jamais réalisé. Le 17 août 1830, M. Victor de Tracy fit une proposition à la Chambre des députés pour l'abolition de la peine de mort. Appuyée par le général La Fayette, cette proposition fut prise en considération et renvoyée à une commission dont M. Béranger (*voy.*) fut le rapporteur; elle n'aboutit qu'à un simple projet d'adresse au roi sur la législation pénale. Lorsque cette adresse fut présentée à Louis-Philippe, elle lui donna occasion de faire connaître sa pensée sur la grave et difficile question de la peine de mort. « Je reçois avec une grande satisfaction, dit-il aux députés, l'adresse que vous me présentez. Le vœu que vous y exprimez était depuis longtemps dans mon cœur. Témoin, dans mes jeunes années, de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matière politique, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir de ce temps de désastres, et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi qui soit conforme à votre vœu... * »

(*) *Voy.* cependant l'art. KNOUT et ÉLISABETH, T. IX, p. 366. S.

(*) Rarement, sous le règne actuel, et l'on peut dire jamais, si ce n'est en cas d'assassinat, les condamnations à la peine de mort pour des *crimes politiques* n'ont reçu leur exécution. Lors des réformes introduites dans le Code pénal (*voy.* ce dernier mot et BARTHE), la peine de mort fut formellement abolie en ce qui concerne les faux-monnayeurs et divers autres crimes. J. H. S.

Si, en effet, les esprits sont divisés sur la question de la peine de mort en elle-même, ils sont maintenant d'accord que cette loi suprême de la justice humaine doit être appliquée seulement dans des cas extrêmement rares et pour les plus grands crimes. En matière politique, à moins qu'il ne s'agisse d'un attentat contre la vie du prince, l'abolition de la peine de mort ne peut plus faire difficulté. En 1822, M. Guizot publiait sur ce sujet un ouvrage remarquable, et M. Dupin imprimait un an auparavant, cette phrase dont la justesse a été si souvent reconnue : « En matière politique, il n'est guère d'accusé dont on ne regrette la perte, six mois après l'avoir condamné. »

Nous avons dit que la privation de la vie avait été nommée, dans le langage légal, *peine capitale*. Il existait autrefois cinq modes différents de l'appliquer : c'était le feu, la roue, la potence, la décollation et l'écartellement. Depuis la révolution de 1789, on a senti que l'égalité devait être établie en matière de supplice, et que les aggravations de souffrances devaient en être entièrement bannies. Tel fut l'objet d'une proposition du médecin Guillotin, député de Paris à l'Assemblée constituante. Reproduite en 1791 par Félix Lepelletier, cette proposition fut accueillie, et l'assemblée décréta que la peine de mort aurait lieu par la décapitation. Pour mettre à exécution cette loi, on inventa la machine improprement appelée *guillotine* (*voy.*) et elle fonctionna pour la première fois le 25 avril 1792.

Dans notre système pénal actuel (*voy.* *Code* PÉNAL), les peines en matière criminelle sont ou *afflictives et infamantes* ou seulement *infamantes*.

Les peines afflictives et infamantes sont : 1° la mort ; 2° les travaux forcés à perpétuité ; 3° la déportation ; 4° les travaux forcés à temps ; 5° la détention ; 6° la réclusion.

Les peines infamantes sont : 1° le bannissement ; 2° la dégradation civique.

Les peines en matière correctionnelle sont : 1° l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction ; 2° l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille ; 3° l'amende.

Nous avons suffisamment parlé déjà de la peine de mort. Celles qui suivent immédiatement après sont les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps et la détention. Les nombreux détails que l'on trouve dans cet ouvrage, sur ces peines, aux mots BAGNE, DÉPORTATION et DÉTENTION, nous dispensent de faire autre chose que de les mentionner. Il en est de même du *bannissement*, de la *dégradation civique* et de la *réclusion* (*voy.* ces mots ainsi qu'EXPOSITION, MARQUE, etc.).

La principale peine correctionnelle consiste dans l'emprisonnement. On sait les efforts que la philanthropie fait en ce moment pour utiliser le temps de séquestration des condamnés, dans l'intérêt de leur amélioration morale. *Voy.* PRISON, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.

Les peines pécuniaires consistent principalement dans les amendes (*voy.*). La confiscation (*voy.*) des biens qui autrefois était prononcée dans beaucoup de cas, a disparu de notre système pénal, depuis la charte de 1814.

On appelle *commutation de peine* le droit qu'a le souverain, dans presque tous les états civilisés, de mitiger la peine à laquelle un coupable a été condamné, c'est-à-dire de descendre d'un ou de plusieurs degrés le châtiment dont un individu a été frappé. Cette commutation est une des conséquences du droit de grâce (*voy.* l'art.).

Un très grand nombre d'ouvrages ont été composés dans tous les temps sur le droit pénal. Indépendamment des auteurs que nous avons déjà cités dans cet article, nous indiquerons comme utiles à consulter les *Lois criminelles de la France dans leur ordre naturel*, par Muyart de Vouglans, Paris, 1780, in-fol. ; c'est une compilation de l'ancien droit criminel de la France, faite dans un esprit différent de celui des publicistes philosophes du dernier siècle, et que nous n'indiquons ici que sous le point de vue historique. Les livres de Jérémie Bentham et le *Traité de droit pénal*, par M. Rossi (*voy.* ces noms), Paris, 1829, 3 vol. in-8°, méritent surtout d'être médités. Nous devons de plus mentionner

les généreux efforts répétés si souvent au parlement d'Angleterre par Samuel Romilly, Erskine, Mackintosh (*voy.*), etc., pour l'amélioration de la législation criminelle de leur pays ; efforts qui ont amené d'importantes modifications dans cette législation ; enfin, les savants ouvrages publiés en Allemagne par MM. Feuerbach (*voy.*), Mittermaïer et Abegg, sur le même sujet, sont également dignes d'appeler l'attention des législateurs et des amis de l'humanité. A. T-R.

PEINTURE. La peinture, sœur de la poésie et de l'éloquence, est cet art libéral qui, à l'aide du dessin et du coloris (*voy.* ces mots), parle à l'esprit et au cœur, échauffe l'imagination, éveille, anime les passions, commande l'effroi, ramène la sérénité, produit l'extase, et dont le but, indépendamment de celui qu'elle a en commun avec tous les autres arts (*voy.* ce mot), est d'instruire l'homme, d'entretenir en lui l'amour de la vertu, l'horreur du vice, d'élever son âme vers les perfections célestes. Comme une glace qui réfléchit les objets qu'on lui présente, cet art reproduit avec vérité les formes, les sites, les richesses infinies de la nature; il fait plus, il les fixe sous nos yeux et leur continue indéfiniment la vie. Interprète du génie, il franchit avec lui le domaine du monde visible, s'élève aux plus hautes régions de l'intelligence, et rend perceptibles à nos sens les plus sublimes inspirations de l'âme, comme les plus bizarres conceptions de l'esprit. Considérée de ce point de vue, la peinture est la reine des arts : elle l'emporte sur la sculpture, aux formes sévères et presque inanimées, et même sur la poésie, car, ce que cette dernière présente à l'imagination et à l'esprit, la première le rend pour ainsi dire palpable.

Mais par quel moyen arrive-t-elle à maîtriser ainsi les sens, à émouvoir le cœur, à parler à l'âme ? par la seule combinaison de lignes tracées sur une surface plane, et les trois couleurs jaune, rouge et bleue, modifiées par le blanc et le noir, qui ne sont, à bien dire, que la lumière et l'ombre (*voy.*). Pour arriver à un si beau résultat avec des ressources aussi bornées en apparence, trois choses sont nécessaires : le génie, don de la nature; la théorie, qui est le résumé de l'expérience d'autrui, rédigée en forme d'un enseignement méthodique; et la pratique, que l'artiste ne peut devoir qu'à son expérience personnelle.

C'est surtout dans l'invention (*voy.*) que se manifeste le génie. Elle décide le choix du sujet, et guide l'artiste dans la composition (*voy.*) de son tableau. Le génie anime et relève d'ailleurs tous ses moyens : il donne un caractère particulier à tous les détails de l'exécution, dessin, coloris, lumière et ombres, expression des figures, costumes (*voy.* ces mots), etc., et son influence se montre dans tout le *faire* (*voy.*) du peintre.

La théorie aide et soutient le génie dans toutes ses opérations, dans le dessin qui veut être savamment étudié et qui réclame une connaissance particulière de l'anatomie, de la perspective (*voy.*), et de diverses autres branches du savoir ; dans la production des effets de couleurs; dans la conduite du clair-obscur (*voy.*), etc. La théorie enseigne l'art de bien lire la nature, de bien comprendre l'antique (*voy.*), de disposer, de grouper convenablement les figures. Elle prémunit contre les manières (*voy.*) vicieuses ; elle pose les règles du style (*voy.*); enfin, elle forme le goût en éclairant l'esprit.

La pratique comprend tout ce qui tient à l'exécution, depuis le premier trait de l'ébauche (*voy.*), exécutée soit au lavis à l'eau, soit en pleine pâte à l'huile, jusqu'à la dernière touche du pinceau (*voy.* ces mots) et la couche de vernis qui doit servir de glace préservatrice à l'ouvrage. Ce travail de la main pouvant être routinier ou réfléchi, facile ou laborieux, hardi ou timide, soigné ou lâché, large ou délicat, mou ou dur, franc ou tourmenté, négligé, léché ou précieusement fini (*voy.*), l'œuvre, sous ces différentes influences, prend une physionomie particulière. Les résultats se diversifient en outre suivant le soin que l'on prend de sa palette, suivant que les couleurs sont plus ou moins bien broyées et préparées; selon que le fond du mur, du bois, de la toile, sur lequel la brosse ou le pinceau les appliquent, sont ou blanc, ou de couleur, ou à la chaux, ou à la détrempe, ou à l'huile; que ces couleurs s'y dis-

posent par empâtement ou par glacis, par teintes transparentes superposées, ou par un mélange fait d'avance sur la palette; que le pinceau est doux, fin, propre à fondre, ou dur, large, dépensant beaucoup de couleur. Dans les arts du dessin, les opérations manuelles ont une telle importance que leur perfection a quelquefois suffi pour immortaliser un maître, une école. *Voy.* nos art. DÉTREMPE, CIRE, ENCAUSTIQUE, FRESQUE, HUILE, MINIATURE, GOUACHE, PASTEL, LAVIS, TOILE.

On voit combien sont variés les moyens de l'art, et combien son domaine est étendu. Il n'est donc pas étonnant que si peu de peintres arrivent à la perfection, malgré l'extrême aptitude qu'un grand nombre d'artistes montrent de nos jours. La vaste étendue de ce domaine est aussi cause que nul aujourd'hui ne l'embrasse dans tout son ensemble, mais que chacun choisit un genre particulier qu'il cultive exclusivement. Pour ces divisions, le lecteur peut consulter les mots *peinture d'*HISTOIRE, *de* GENRE, *de* PORTRAIT, *de* BATAILLE, *de* MARINE, *de* PAYSAGE, *de* FLEURS, etc.

La diversité des moyens et le mode d'exécution choisi de préférence dans certaines contrées ont donné lieu à distinguer un certain nombre d'écoles de peinture. Nous en avons fait connaître les principales sous le nom du pays qui les a vu naître et prospérer (*voy. écoles* FLORENTINE, ROMAINE, LOMBARDE, BOLONAISE, VÉNITIENNE, ESPAGNOLE, ALLEMANDE, FLAMANDE, FRANÇAISE); et de même, nous avons consacré des articles spéciaux à ceux des artistes qui ont illustré ces écoles; il ne nous reste donc plus qu'à tracer le tableau historique de la peinture, considérée dans son ensemble, chez les différentes nations anciennes et modernes qui l'ont cultivée.

L'origine de la peinture est inconnue, si l'on prétend qu'elle a eu une autre source que celle de l'instinct qui porte l'homme à imiter ces créations de la nature qui flattent si agréablement sa vue; la fiction grecque de Dibutade, la vierge de Corinthe, traçant sur un mur la silhouette de son amant prêt à la quitter, pour être le plus généralement reproduite comme expression de la vérité, ne peut être tout au plus admise qu'en poésie; la peinture est née avec le genre humain, dont elle a suivi les phases historiques ou éprouvé toutes les vicissitudes. Aussi, chez tous les peuples, dans tous les âges, on l'a vue naître, se développer, grandir, décroître, grandir encore, changer de formes, de destination, selon le génie ou le besoin, la barbarie ou la civilisation, à laquelle elle participait. Pour tous les peuples anciens, païens ou chrétiens, la peinture fut un langage consacré à la propagation d'idées-mères, d'idées religieuses, d'idées utiles, que les prêtres ou le gouvernement avaient intérêt à conserver dans la mémoire des hommes. Sœur puînée de la sculpture, elle couvrit, comme elle, les parois extérieures et intérieures des temples et des tombeaux. Destinée à suppléer la langue parlée par des signes conventionnels, ces signes n'offrirent le plus souvent que des formes, des couleurs de convention, où l'imitation de la nature n'entrait que pour autant qu'il était nécessaire afin de faire connaître les objets. Ainsi nous apparaît la peinture des Asiatiques, Indiens, Persans, Chinois, et notamment celle des Égyptiens, qui est à la fois symbolique et hiéroglyphique. Telle était aussi la peinture des Péruviens, lorsque les Espagnols pénétrèrent chez eux. Mais ces antiques annales des peuples, quel que soit le degré d'invention qu'elles supposent, ne constituent pas, à vrai dire, des monuments de peinture comme l'entendent les modernes. Pour eux, la peinture n'est devenue art que du moment où le dessin, associant la précision des formes à la magie des couleurs, produisit sur les sens ce charme que procure la vue de toute imitation de la belle nature.

Dans la peinture, comme dans la plupart des arts d'imitation, trois caractères dominent, et tous trois tirent de la religion toute leur importance. L'un, le plus ancien, est essentiellement symbolique et idéologique; il l'est dans le fond comme dans la forme des images qu'il emploie; l'idée attachée à l'objet est tout, l'exactitude du contour arrive s'il peut : c'est là le caractère des peintures de l'Égypte. Le second est purement mythologique et poétique, et par cela même imitatif au

plus haut degré; il mérite, à tous égards, la qualification d'idéal qui le distingue, car il réunit, il résume dans chacune de ses représentations les beautés éparses dans les modèles les plus parfaits que lui *offre la nature : c'est le système grec.* Le troisième, qu'on peut nommer chrétien, car il a pris naissance avec le christianisme et s'est développé avec lui, est une modification du second, puisqu'il a également pour base la beauté physique et que cette beauté est aussi prise dans la nature, avec cette différence toutefois que l'art grec réprouve ces manifestations de sentiments vulgaires que leurs dieux et leurs héros, qui en étaient l'image sur terre, ne pouvaient éprouver sans nuire à la beauté de leurs traits, ni à leur dignité personnelle; tandis que l'art moderne admet tout ce qui parle au cœur. Ses créations ne sont pas, comme chez les Grecs, des types conventionnels dont les perfections surhumaines commandent le respect, la crainte ou l'admiration, mais des caractères puisés dans notre nature périssable et sujette à toutes les infirmités de l'âme, de l'esprit et du corps : son cadre est un homme Dieu, une vierge mère, des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards de toutes classes, de toutes conditions, sujets aux douleurs, aux faiblesses, aux imperfections de l'humanité. Là est une philosophie toute naturelle, dont l'influence n'a pas été moins grande sur l'esprit des peuples que sur les productions de l'art et de la peinture en particulier.

Maintenant que nous avons signalé les trois caractères principaux que l'art a revêtus, suivons-en la marche chez les différents peuples.

La peinture, selon toute probabilité, était pratiquée chez les Égyptiens dès le temps d'Hermès (*voy.*) Trismégiste, contemporain des premiers descendants de Noé et à qui l'on attribue l'invention des hiéroglyphes. Mais si cette antiquité reculée de la peinture en Égypte était révoquée en doute, on reconnaîtrait du moins, car le Pentateuque en fait foi, que longtemps avant Moïse elle y était exercée, puisque ce législateur du peuple de Dieu lui recommanda de ne point imiter les images peintes des Égyptiens.

Purement idéologique, la peinture, chez ces peuples, dut rester et resta stationnaire; on n'y voit aucune progression; elle n'a rien de remarquable, si ce n'est un certain art dans la répartition de ses sujets; leurs artistes ont connu, mieux que les *modernes*, la nature des couleurs et l'art de les rendre solides, car les leurs ont conservé, après des milliers d'années, leur éclat et leur fraîcheur; mais ces peintures ne sont que des teintes plates, cernées par un trait de force limitant les contours. Dans les ornements de leurs demeures et dans les étoffes à leur usage, les Égyptiens aimaient les couleurs bariolées; ce goût a survécu aux âges destructeurs, car aujourd'hui même, à l'instar des Persans, des Indiens, des Chinois, ils fabriquent encore des étoffes peintes dans ce système. Mais tout ceci n'est pas de l'art, pas plus que les miniatures si propres, si minutieusement travaillées des Indiens, miniatures qui ont du moins pour elles, malgré l'incorrection du dessin, l'avantage d'offrir des ressemblances assez exactes. Peut-être les ornements des Arabes, ces mélanges ingénieux de peinture, de sculpture colorée, d'incrustations précieuses dans lesquelles, dès les temps les plus anciens, les arbustes, les fleurs, les fruits, les animaux, les hommes, les chimères s'enroulent, se groupent d'une manière si pittoresque (*voy.* ARABESQUES), pourraient-ils être classés parmi les productions de l'art, puisque les Romains et les autres peuples de l'Europe les ont imités à l'époque de leur plus grande splendeur. Néanmoins, pour trouver l'art antique de peindre dans son acception élevée, c'est en Grèce, dans ce pays favorisé de la nature, où tous les genres de mérites ont eu des modèles qui sont et seront longtemps encore l'admiration des nations, qu'il faudrait l'aller chercher, si le temps et les révolutions n'avaient point pris soin de nous le soustraire à jamais. Malheureusement nous en sommes réduits à juger par analogie, par les ouvrages de mains mercenaires, des perfections de leur peinture, et nous devons nous en rapporter au témoignage des contemporains sur l'excellence des ouvrages des Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Asclépiodore, Protogène, Pamphile, Timanthe, tant vantés par les historiens du temps.

Sans doute, ces historiens, qui surent si bien apprécier les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la sculpture grecque qui nous sont connus, n'eurent pas le tact moins sûr quand ils jugèrent les peintures que le temps a détruites. A l'appui de ce sentiment, n'avons-nous pas les ruines d'Herculanum et de Pompéï, antiques colonies grecques, ouvrages d'artistes secondaires qui justifient jusqu'à un certain point les pompeux éloges donnés à ceux des maîtres? Ne voyons-nous pas, dans les grands fragments de l'admirable mosaïque de la maison *du Faune*, de Pompéï, représentant la bataille d'Issus, mosaïque qu'on peut croire la copie d'un tableau du grec Philoxène, élève de Nicomaque, et de même dans plusieurs des tableaux à fresque, des arabesques, et des caprices qui décoraient les habitations bourgeoises de ces deux petites villes, des preuves que les peintres de l'antiquité savaient traiter tous les sujets, histoire, mythologie, paysages, marines, animaux, fruits, fleurs, ornements, costumes, et jusqu'à la caricature; et que, lorsqu'ils traitaient de grands sujets, des compositions nombreuses, ils savaient y mettre une belle disposition de groupes, des plans divers, des raccourcis, du clair-obscur, du mouvement, de l'action, l'expression du visage et du geste, enfin, toutes ces qualités de la haute peinture, dont les modernes se sont crus les inventeurs, et qu'ils ont généralement refusées aux anciens? Si des ouvrages sortis de mains mercenaires, d'ouvriers décorateurs, d'esclaves déchus, renferment des beautés aussi admirables, que devaient être la *Pénélope*, l'*Hélène*, de Zeuxis, la *Vénus Anadyomène*, peinte par Apelle, d'après la belle Campasque, l'*Ialyse*, de Protogène (tableau qui sauva Rhodes de la colère de Démétrius, qui l'eût réduite en cendres s'il n'eût pas craint d'anéantir ce chef-d'œuvre d'art avec elle), *le Sacrifice d'Iphigénie*, par Timanthe, *la Bataille de Phlionte* et l'*Ulysse en mer*, par Pamphile, enfin, *la Bataille entre les Grecs et les Perses*, par Aristide, vaste composition dans laquelle se mouvaient plus de cent figures, et tant d'autres ouvrages cités par Pline comme des œuvres accomplies?

Dans les arts du dessin comme dans les arts d'imagination, les Grecs ont été les instituteurs et les législateurs des peuples avec lesquels ils ont eu des rapports. Les Étrusques eux-mêmes, qui pratiquaient les arts et particulièrement la peinture avant la fondation de Rome, ne quittèrent la manière égyptienne, dans leurs peintures de vases, de miroirs, d'ustensiles de ménage, si miraculeusement arrivés jusqu'à nous, qu'après que les migrations des Grecs eurent répandu en Étrurie, comme en Sicile, en Sardaigne, à Marseille, au nord de l'Afrique, etc., etc., leurs mythes et le poétique de leur art. L'âge de ces précieux monuments (*voy.* T. X, p. 223), indiqué par le caractère des figures et la nature des faits qu'ils représentent, montre que l'Étrurie ne fut pas devancée par la Grèce dans la perfection de cette espèce de peinture. Quant à la peinture monumentale des Étrusques, elle était, si l'on en croit Pline (*H. N.*, XXXV, 6), plus savante sous le rapport du coloris que sous celui du dessin : telles étaient celles qui, de son temps, existaient à Ardée et à Cære, et qui sont regardées par cet historien comme antérieures à la fondation de Rome. Les peintures de Tarquinies de Chiusi, celles découvertes en 1827 dans les grottes souterraines de Corneto, qui paraissent avoir servi d'hypogées (*voy.* ces mots) à l'ancienne et puissante Tarquinium des Étrusques, ne démentent pas ce fait; il en est qui, mieux exécutées que les autres, attestent, comme certains vases, que l'art du dessin était arrivé chez ce peuple à un haut degré de perfection.

Les Romains, devenus les maîtres du monde, honteux d'être, en toute chose de goût, inférieurs aux Grecs et aux Étrusques, eurent la prétention de faire remonter chez eux la pratique de la peinture aux premiers temps de la fondation de leur cité. Mais que pouvaient être les premiers ouvrages d'un peuple guerrier tout occupé de sa défense, de son installation au milieu d'ennemis formidables? Que penser de ces peintures exécutées environ 304 ans av. J.-C., vers l'an 450 de Rome, dans le temple de la déesse Salus, par ce Fabius Pictor, le premier artiste nommé dans leurs annales, alors qu'A-

ces, détrônèrent bientôt la peinture; elle redevint un art de pure décoration avant même d'avoir été introduite d'une manière digne dans l'intérieur des temples ou des demeures des empereurs. Elle continua d'être la profession spéciale d'une classe ambulante d'artistes qui se transportaient partout où leurs talents pouvaient être utilisés, et qui paraissent avoir constitué une corporation nombreuse, semblable à celle du moyen-âge connue sous le nom de francs-maçons. Ainsi, lorsque Constantin-le-Grand transféra le siége de l'empire à Constantinople, et voulut rendre cette capitale rivale de Rome par ses richesses et sa somptuosité, ces Grecs ambulants réalisèrent ses projets. Pendant les siècles de barbarie et de destruction qui s'écoulèrent entre la création de l'empire d'Orient (330) et le sac de Rome par Odoacre (476), entre Totila, qui acheva de la ruiner en 546, et Charlemagne, qui y fut couronné en 800, c'est au sein de cette corporation que se conservèrent et ces traditions antiques, et cette étincelle de feu sacré au moyen desquelles, dans un temps meilleur, l'art put être reconstitué *.

Ce temps n'arriva qu'après que le christianisme eut enfin triomphé du paganisme, et que le règne tyrannique des iconoclastes eut cessé (732). Alors, les arts sortirent des catacombes de Rome où ils s'étaient réfugiés, et se répandirent partout où le christianisme étendit son empire. Nous avons dit dans un article spécial que c'est dans la peinture *byzantine* (*voy.*) qu'on reconnaît le germe de l'art chrétien, d'un art religieux; et que, chassés de leur pays par le fanatisme, les artistes grecs rapportèrent cet art en Italie, où, au IX^e^ siècle encore, la peinture était presque exclusivement exercée par des hommes de cette nation. Cependant le grand schisme d'Orient, les anti-papes, les querelles de Grégoire VII et de l'empereur Henri IV, qui replongèrent l'Italie dans la barbarie, portèrent un nouveau coup aux arts; ils attendirent pour reparaître que ces républiques du moyen-âge, nées au milieu des querelles des Guelfes et des Gibelins, se fussent enfin constituées; que Florence, Venise, Gênes, Pise, rivales de gloire, de puissance et de richesse, cherchassent à l'envi à faire fleurir chez elles toutes les connaissances humaines, toutes les œuvres du génie. Alors trois peintres, tous trois Florentins, affranchirent enfin la peinture; ce furent : Cimabué, né vers 1240, de parents nobles; Giotto, son disciple, né en 1276; Giovanni da Fiesole (*voy.* ces noms), dit Fra Angelico, son contemporain et son émule; ces trois peintres résument en eux toute la peinture moderne. Dans Cimabué, on reconnaît le type grec, sa tradition originelle et les premiers efforts faits pour s'affranchir d'une imitation timide, sèche et routinière de la nature; dans Giotto, un premier pas fait vers la grâce, le mouvement et l'expression; dans Fiesole, les premiers exemples qu'on puisse qualifier de haut style. Vers le même temps, l'Allemagne, la Flandre, la Hollande continuaient l'art byzantin. La galerie impériale de Vienne, divers châteaux et églises de style gothique, offrent encore des peintures ayant ce caractère dur, ce dessin sec et aride, cette imitation mesquine de la nature, et cet éclat des plus vives couleurs qui le distinguent. Comme sa contemporaine l'école *italienne*, celle *de Cologne* (*voy.*) ou *du Bas-Rhin*, qui fleurit pendant le XIV^e^ et le XV^e^ siècle, est évidemment fille de l'art byzantin; il est facile de reconnaître son extraction orientale aux signes les plus manifestes. Ce fut en Italie, deux siècles après les trois hommes de génie cités plus haut, que l'art, perfectionné par le talent individuel de quelques artistes qui avaient continué leur œuvre, prit un caractère nouveau, en tendant de rechef vers l'idéal. Verocchio avait formé Léonard de Vinci; Ghirlandajo, Michel-Ange; Pérugin, Raphaël (*voy.* tous ces noms et les suiv.). La peinture, une fois complétée par ces

(*) On peut consulter sur la peinture chez les anciens : Junius, *De picturâ veterum*, publ. par Grævius, Rotterd., 1694; Durand, *Histoire de la peinture ancienne*, Londres, 1725, in-8°; Turnbull, *Treatise on ancient painture*, etc, Londres, 1740, in-8°; Riem, *Ueber die Malerei der Alten*, Berlin, 1787, in-4°; Grund, *Ueber die Malerei der Griechen*, Dresde, 1810-11, 2 vol. in-8°; Bœttiger, *Ideen zur Archæologie der Malerei*, t. I, Dresde, 1811; Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste sur la peinture murale*, Paris, 1836, in-8°; Raoul-Rochette, *Peintures antiques inédites*, Paris, 1836, in-4°, etc.

pelle avait déjà produit ses chefs-d'œuvre, et surtout quand les historiens du temps vantent avec complaisance les décorations de théâtre peintes par le poëte dramatique Pacuvius, et celles de même nature exécutées 100 ans après par Claudius Pulcher? Ces prétendus prodiges méritent-ils plus de foi que le récit de Tite-Live sur le berceau de Rome? et quand Velleius Paterculus rapporte que, l'an 608 de Rome, 146 ans av. notre ère, Lucius Mummius, dépouillant Corinthe de ses tableaux et de ses bronzes, menaça ceux qui portaient à Rome ces précieux trésors de les forcer à en restituer de semblables s'ils venaient à les perdre en route, peut-on croire qu'alors les arts étaient honorés et professés à Rome avec distinction? non, sans doute, ce ne fut qu'après que Sylla eut ruiné la Grèce et enrichi Rome de ses dépouilles, que l'art, réfugié en Italie, y trouva des encouragements. A Rome, il n'obtint pas une grande considération : on ne cessa de le regarder comme une de ces professions manuelles indignes d'un citoyen. L'on cite bien parmi les peintres un certain Turpilius, chevalier, mais il habitait Vérone; on cite encore Quintus Pedius, fils d'un personnage consulaire, mais celui-ci était muet de naissance, et pour que sa famille lui fît apprendre la peinture, il fallut l'agrément exprès d'Auguste. Ainsi, la peinture resta le partage de Grecs fugitifs, qui, traités à l'égal des esclaves, n'eurent plus de ces élans poétiques, de ces chaleureuses inspirations que donnent l'indépendance et la dignité de l'homme. La peinture, réduite à décorer l'intérieur des habitations privées et les tombeaux des riches, resta une espèce d'art domestique. Dans cet état de décadence, elle a produit cependant des ouvrages dignes de notre admiration, témoin la *Noce aldobrandine* (*voy.*), dont le Poussin prisait tant la noble simplicité de composition et le grandiose du dessin; les peintures des bains de Titus et de Livie, qui électrisèrent Raphaël, et lui inspirèrent ces gracieuses arabesques dont il décora les pilastres des loges du Vatican. Que les plus admirables de ces peintures soient la copie d'ouvrages plus anciens, de ces ouvrages qui, ayant fait époque dans les fastes de l'art, se reproduisaient en tous lieux*, peu nous importe; ils constatent deux faits que nul ne pourra nier désormais : celui de l'existence de peintures où l'on trouve des exemples, clair-semés il est vrai et rarement complets, de compositions nombreuses et à plusieurs plans, d'expressions variées, de perspective linéaire et aérienne bien comprise, de modulations de tons et d'effets, enfin, de science de coloris, parties essentielles de l'art que les modernes ont cru avoir connu les premiers; puis celui qu'en peinture comme en littérature, les anciens avaient des idées de perfection différentes des nôtres, et que pour les bien juger, il faudrait se placer à leur point de vue. On y voit, en outre, que l'antiquité a mieux connu que nous la nature et la propriété des couleurs, et les moyens de les rendre durables; car après plusieurs mille ans, les peintures des Grecs, de la Rome antique, comme celles des Indiens, des Perses, des Égyptiens, ont, en grande partie, conservé l'intensité et la fraîcheur de leurs teintes**.

A partir d'Auguste jusqu'à Constantin, l'Italie fut véritablement la terre protectrice des arts; mais le luxe plus que le goût présidant aux commandes d'ouvrages, les métaux précieux, les damasquinures, les ciselures coloriées, les mosaïques en marbres naturels ou facti-

(*) Les médailles, les pierres gravées antiques, nous ont conservé l'image de plusieurs monuments d'architecture et de sculpture célébrés par les poëtes et les historiens, et ont fixé nos idées sur leur mérite comme art.

(**) Sous ce rapport, les peintures du moyen-âge et même du xve siècle, ont une telle supériorité sur les ouvrages de nos peintres modernes, qu'on pourrait se demander si l'invention de la peinture à l'huile, tant préconisée, a été profitable à l'art, ou si la chimie qui s'enorgueillit de ses découvertes récentes, est aujourd'hui moins avancée qu'au temps des Van Eyck, des Albert Durer, dont les tableaux font honte à ceux de nos contemporains. Ces artistes connaissaient, on n'en peut douter, des pratiques, des préparations qui contribuèrent à la conservation de leurs ouvrages; mais elles ont cessé d'être connues quand les peintres n'ont plus manipulé eux-mêmes leurs couleurs, leurs vernis, leurs huiles, et ne se sont plus enquis de l'effet que le temps et l'influence des matières colorantes l'une sur l'autre produisent par la force même des choses : aussi, après six ans, un tableau nouvellement peint devient-il méconnaissable.

grands maîtres et par les lumières propres aux Giorgion, aux Titien, et à quelques autres, fut pratiquée avec ferveur, non-seulement en Italie et en Allemagne, mais en Espagne, dans les Pays-Bas, en France. Modifiée dans son essence comme dans son application, selon le génie de ceux qui l'exerçaient ou l'employaient, ses rameaux se multiplièrent, et à tel point, qu'il fallut établir des classifications pour les distinguer. Alors prirent naissance les cinq grandes écoles de peinture, dont nous parlons dans des articles séparés. On en compta un grand nombre dans la seule Italie, où Léonard de Vinci, le divin Raphaël, Michel-Ange, le Titien, les Carraches et tant d'autres, portèrent l'art à son apogée. Une révolution semblable, due surtout au génie de Jean de Bruges ou Van Eyck (*voy.* ce nom et les suiv.), l'inventeur de la peinture à l'huile, transforma l'école de Cologne, qui eut pour héritières l'école *allemande*, ayant à sa tête Albert Dürer; les écoles *flamande* et *hollandaise*, illustrées par Rubens et Van Dyck, et qui se développèrent dans les formes les plus variées. L'école *espagnole* que Murillo sut élever au niveau des écoles italiennes; l'école *française*, où le Rosso et le Primatice avaient apporté les traditions de l'art italien; enfin, l'école *anglaise*, dont les coryphées, Reinolds et West, se sont formés sur les grands maîtres de l'Italie et de la Flandre, pour être nées les dernières, n'en ont pas moins de mérite et ne sont pas moins intéressantes à étudier que leurs devancières. Au reste, à vrai dire, on ne peut compter que deux grandes écoles, l'école italienne et celle des Pays-Bas: toutes les autres en dérivent plus ou moins directement; et même, en ce qui touche le caractère religieux de la peinture et la formation des types primordiaux, l'Italie est le vrai berceau de l'art; c'est à elle qu'il faut tout rapporter.

Dès son début, la peinture italienne donna au Sauveur, à la Vierge, aux apôtres, aux martyrs, aux docteurs, le caractère, l'âge, le costume consacré par une tradition pieuse; les fresques du Campo Santo de Pise sont là pour en témoigner. Mais les artistes qui suivirent Giotto, Massaccio, abandonnèrent peu à peu le pur symbole, le dogme, la croyance commune, pour entrer dans le domaine de la pensée. De ce moment, l'art, interprète de la foi, marcha vers sa perfection jusqu'à ce que Raphaël en eut tracé la limite. Malheureusement le génie de l'homme ne sait pas s'arrêter, la sphère dans laquelle on voudrait le retenir lui paraît toujours étroite; du vivant même du peintre d'Urbin, la médiocrité jalouse sema l'anarchie parmi les peintres, profita du mouvement imprimé aux idées religieuses par Luther pour dépouiller l'art religieux de ses types primitifs et leur substituer des créations de pur caprice ou des modifications d'anciens types grecs. Aussi, moins d'un siècle après, le Guide ne se fit pas scrupule de donner à la Madeleine le masque de la Niobé, ni le Poussin, le peintre des philosophes et des gens d'esprit, de donner au Christ, dans son tableau de *Saint François Xavier au Japon*, le caractère d'un Jupiter tonnant. Aujourd'hui que cette voie d'émancipation a été rapidement parcourue, que les uns s'en effraient et veulent revenir en arrière pour rendre à l'art chrétien son empire sur l'esprit et sur l'âme, et que d'autres, s'obstinant à n'y voir qu'une poésie sans croyance, prétendent le retremper, le rajeunir à l'aide des idées philosophiques dont la société se préoccupe, deux manières distinctes de traiter les sujets religieux sont en présence: l'une a pour coryphées MM. Overbeck, Hess, Cornelius et l'école allemande; l'autre, MM. P. Delaroche, Ary Scheffer et ses amis de l'école française. Les premiers ont imprimé à leurs peintures de l'église Saint-Louis, de la chapelle de Tous-les-Saints à Munich, un caractère mixte, qui tient le milieu entre l'esprit italien du xv^e^ siècle et l'esprit allemand du moyen-âge; les seconds, mus par des idées puisées en dehors des types, des dogmes, de la tradition, donnent un libre cours à leur imagination et s'occupent davantage de la mise en scène, de l'exécution, que de l'expression poétique d'un sentiment vif et profond. L'école allemande nouvelle est érudite et trop servile imitatrice du moyen-âge; la nôtre s'affranchit trop volontiers du respect dû aux antiques traditions. Le bien est entre ces deux systèmes : ne désespérons pas de

le voir surgir du chaos des idées qui se font la guerre. Déjà, en Allemagne, l'érudition commence à céder le pas au sentiment qui émeut l'âme : on comprend qu'une œuvre d'art doit émouvoir plus encore qu'instruire. Du jour où nos artistes à leur tour auront reconnu cette vérité, la palme leur appartiendra incontestablement.

On peut voir sur les peintres célèbres et sur l'histoire de la peinture, Vasari (*voy.*), *Vite de' più eccelenti pittori, scultori ed architetti* (Flor., 1550, 3 vol. in-4°, et souvent depuis; trad. en franç. et annotées par Jeanron et Leclanché, Paris, 1838 et suiv., gr. in-8°) ; Lanzi, *Storia pittorica d'Italia dal risorgimento delle belle arti*, Bassano, 1789, 3 vol. in-8°, et 3e éd., *ibid.*, 1809, 6 vol. in-8° ; Descamps, *Vies des peintres flamands, allemands, hollandais*, etc., Paris, 1753, 5 vol. in-8° ; d'Agincourt (*voy.*), *Histoire de l'art par les monuments*, 6 vol. in-fol., etc., etc. On consultera en outre les œuvres de Winckelmann (*voy.*), et les *Recherches italiennes*, de M. Rumohr, Berlin, 1827-31, 3 vol. in-8°. L. C. S.

PEINTURE (Académie de) et Sculpture, *voy.* Académie, T. Ier, p. 103, et École des Beaux-Arts.

PEINTURE EN BATIMENT. On désigne ainsi l'art qui a pour objet la grosse peinture, la décoration des bâtiments. Son but est d'entretenir la propreté dans nos habitations et de conserver plus longtemps les parties sur lesquelles on l'applique. On la distingue en peinture en *détrempe*, dans laquelle les couleurs sont délayées dans la colle, et en peinture *à l'huile* dont les couleurs sont broyées dans l'huile. Les peintres en bâtiment collent aussi les papiers de tenture (*voy.* Papiers peints) sur les murs des appartements, posent les vitres, etc. Z.

PEIPUS (lac), appelé par les Russes lac *des Tchoudes*, c'est-à-dire des Finnois (*voy.*), peuple dont il est en effet environné de toutes parts, dans les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Livonie et d'Esthonie. Baignant ce dernier au sud-est, il forme la séparation des deux autres et s'étend même jusqu'au gouvernement de Pskof, car le lac *de Pskof* peut en être regardé comme un prolongement. A lui seul, il a 80 verstes de long sur 60 de large. Très poissonneux et d'une grande profondeur, il est en communication, outre le lac de Pskof, avec celui de Virtzerf par l'Embach ; enfin le lit marécageux de la Narova réunit le lac Peipus au golfe de Finlande. Les commerçants de Novgorod et ceux de Lubeck connaissaient déjà cette route au temps de la ligue Anséatique ; mais plus tard, l'anéantissement de la liberté républicaine fit prendre au commerce une autre direction, et l'ancienne voie devint de plus en plus difficile, à la suite des obstacles de toute nature qui se formèrent dans le lit des rivières, dont un grand nombre ont leur embouchure dans ce vaste bassin. Pour y remédier, on a fait creuser des canaux qui assurent la communication avec le golfe dans d'autres directions. S.

PEISCHWAH, titre indien qui signifie régent, *voy.* Indostan (T. XIV, p. 638), Mahrattes et Holkar.

PÉKING, capitale de l'empire de la Chine (*voy.*), située dans la province de Pe-tche-li, sous le 39° 30′ de lat. N. et 114° 30′ de long. or., dans une belle plaine, à 20 lieues de la grande muraille. Elle s'appelait autrefois *Chun-tien-fou*, c'est-à-dire Ville obéissant au ciel. Le nom de Pe-king signifiant Cour ou Résidence du Nord, a été donné à la ville par opposition à celui de Nan-king (*voy.*) signifiant Cour du Sud, ville où les empereurs ont résidé jusqu'au commencement du xve siècle. Cette capitale, dont les maisons n'ont qu'un étage, a une étendue à peu près double de celle de Paris : on évalue sa circonférence (les faubourgs compris) à 18 lieues. Elle se compose de deux parties, savoir : au sud *Lao-tching* ou la vieille ville, dans laquelle se sont retirés les Chinois lors de l'invasion des Mandchoux ; et au nord *Sin-tching* ou ville nouvelle, appelée aussi Cité tatare, qui est occupée par les descendants des Mandchoux. Chacune de ces deux parties est entourée d'un mur. Au centre de la cité neuve est situé le palais impérial formant un immense carré ceint également d'une muraille percée de grandes portes soigneusement gardées. En suivant des rues habitées par les officiers et employés

de la cour, ainsi que par des marchands et des artisans, on arrive de ces portes à un carré intérieur aussi entouré de murs et de fossés, et renfermant la résidence impériale, qui se compose d'un grand nombre de bâtiments divisés par des cours autour desquelles règnent des portiques ou galeries : ces bâtiments contiennent de vastes appartements, en partie décorés splendidement et portant tous des titres pompeux. Derrière ce palais s'étendent des jardins magnifiques. L'enceinte du palais renferme une grande imprimerie, d'où sort la gazette du gouvernement, une bibliothèque très nombreuse et un cabinet d'histoire naturelle. Le reste de la ville du nord a peu d'édifices remarquables. On y trouve un grand nombre de pagodes, des couvents, quelques mosquées, etc. Les rues sont, en général, tirées au cordeau; quelques-unes sont très larges, mais entrecoupées par un grand nombre de ruelles. La population paraît avoir été fort exagérée par les missionnaires, le P. Le Comte l'ayant évaluée à 2 millions, et du Halde même à 3 millions, dans lesquels étaient compris 45,000 hommes de gardes et 21,000 soldats de police. Klaproth la réduit à 1,300,000 âmes*; mais ce nombre même n'est que conjectural. La capitale a un surintendant ou gouverneur général, un *yin* ou maire, et plusieurs *te-tuh* ou commandants de la garde urbaine. Il y a six tribunaux suprêmes, savoir : le *li-poule*, ou tribunal des matières civiles; le *hou-pou*, ou celui des revenus; le *li-pou*, ou celui des rits; le *ping-pou*, ou celui de la guerre; le *hin-pou*, ou celui des peines; enfin le *kung-pou*, ou celui des travaux publics. Péking renferme, en outre, de grands colléges, tels que le bureau chargé d'enregistrer jour par jour les paroles et les actions de l'empereur; un autre pour préparer les documents publics, un collége pour l'instruction des gradués lettrés, Mandchous, Mongols et Chinois (*voy.* MANDARINS); un grand collége médical, un bureau astronomique, un collége pour les descendants de Confucius, de Mencius et de leurs principaux disciples, avec un temple où l'on fait des sacrifices au premier de ces philosophes. Ce dernier collége est dans la ville tatare, dans laquelle on trouve aussi le temple de Fo, avec une statue colossale de ce dieu, et un beau temple mongol desservi par un lama supérieur, et pourvu d'une imprimerie pour les livres religieux en langue tibétaine. Les pagodes sont couvertes de toiles jaunes; et les palais des princes et grands fonctionnaires, de toiles vertes.

Dans la ville chinoise on aperçoit des boutiques splendides; c'est là que s'élève le temple du Ciel, d'une forme circulaire et surmonté d'un toit à trois étages en tuiles vernissées : l'intérieur en est orné de colonnes d'or et d'azur. Un autre temple, peu éloigné du précédent, et dédié à l'inventeur de l'agriculture, est célèbre par la cérémonie du labourage solennel que l'empereur y pratique au printemps. La ville chinoise renferme des théâtres, des restaurants, des bains publics et des maisons de prostitution.

Chacune des deux villes dont se compose Péking a plusieurs faubourgs très considérables; l'un de ceux de la ville tatare renferme la grande pagode de Tithan, où l'empereur célèbre également une cérémonie annuelle. La Russie entretient à Péking une mission, sous le titre de collége, pour un prêtre et plusieurs jeunes gens voués à l'étude des langues asiatiques. Péking n'a d'autres eaux courantes qu'une très petite rivière appelée Yu-ho qui se jette dans le Pe-ho. La capitale reçoit ses approvisionnements par le canal impérial. A quelques lieues de la ville, l'empereur possède un château de plaisance avec des jardins bien plus vastes que ceux de son palais de ville.

Péking est une ville très ancienne; quelques siècles avant notre ère, elle était la capitale du royaume de Yan; au x^e^ siècle, les Khitans en firent leur capitale méridionale; puis les Kins, ancêtres des Mandchoux, la changèrent en capitale occidentale; Tchinghiz-Khan s'en empara en 1215, et Kottblay-Khan la désigna plus tard pour sa résidence centrale. En 1644, les Mandchoux s'en étant emparés, en firent définitivement la capitale de leur empire.

(*) *Voyage à Péking à travers la Mongolie*, en 1820 et 21, par M. S. Timkovski; traduit du russe par M. N**, revu par M. Eyriès, publié avec des corrections et des notes par M. Klaproth; Paris, 1827, 2 vol. in-8° et un atlas.

On peut voir la *Description de Péking*, avec un plan de cette capitale, ouvrage traduit du chinois en russe par le R. P. Hyacinthe, traduit du russe par Ferry de Pigny, Pétersb., 1829, in-8°; voir aussi Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. III, p. 647. D-G.

PELAGE, *voy.* POILS, FOURRURE, etc.

PÉLAGE, *voy.* ASTURIES et ESPAGNE.

PÉLAGE I-II, *voy.* PAPES.

PÉLAGIANISME, opinion théologique qui nie la corruption totale de la nature humaine par suite du péché d'Adam, et qui croit l'homme capable par ses seules forces de pratiquer la vertu. Sans exclure la croyance à une assistance divine, elle en fait dépendre l'efficacité de la propre activité de l'homme; en d'autres termes, elle déclare la grâce (*voy.*) efficace seulement en ceux qui travaillent sérieusement à s'amender. Cette opinion fut défendue par un moine breton, nommé Pélage, qui au commencement du v^e^ siècle, s'acquit à Rome une haute réputation de savoir et de vertu. Chassé de cette ville par l'invasion des Goths, l'an 409, il s'enfuit avec son ami Célestin en Sicile, puis en Afrique, où S. Augustin (*voy.*) le fit condamner comme hérétique par plusieurs synodes. Il passa en Asie et mourut sans avoir été inquiété davantage, à l'âge de 90 ans, en 420. La solidité philosophique de ses écrits, la franchise de ses opinions et la pureté de ses mœurs au milieu d'une génération corrompue lui gagnèrent un grand nombre de partisans, et sans avoir jamais formé une église séparée, les *pélagiens*, dont la doctrine fut condamnée au concile d'Éphèse, en 431, et les *sémi-pélagiens*, qui se bornaient à adoucir le dogme orthodoxe de l'incapacité complète de l'homme de faire le bien, occupent une place importante dans l'histoire de l'Église chrétienne. — *Voir* Wigger, *Exposition pragmatique de l'augustinisme et du pélagianisme* (2^e^ édit., Hamb., 1833, 2 vol. in-8°). *C. L.*

PÉLARGONIUM (de πελαργὸς, cigogne, parce que le fruit se termine en long bec), genre de plantes autrefois confondu avec les *géranium* (*voy.*), au sujet desquels nous avons déjà fait mention des caractères qui distinguent les uns et les autres. Ce genre est extrêmement riche en espèces; on en connaît environ 300, sans compter un nombre infini de variétés et d'hybrides qui en embarrassent singulièrement l'étude scientifique. Presque tous les pélargoniums habitent les environs du cap de Bonne-Espérance, et aucun n'est indigène de l'Europe. Personne n'ignore que ce sont des arbustes d'agrément fort recherchés des amateurs de fleurs, soit à raison de l'éclat de leurs corolles, soit à cause de l'arome de toutes leurs parties. La culture de ces plantes est des plus faciles, et, bien qu'originaires d'un climat brûlant, la plupart des espèces peuvent se conserver l'hiver dans une orangerie, ou même dans une chambre assez abritée pour que la température n'y descende pas au-dessous de zéro; mais il n'en est plus de même lorsqu'on essaie de les faire hiverner dans une cave, car l'humidité leur devient ordinairement fatale. La multiplication s'opère promptement au moyen de boutures de jeunes pousses, et beaucoup d'espèces donnent des graines fécondes. ED. SP.

PÉLASGE ou PÉLASGUS. L'antiquité ne compte pas moins de neuf personnages de ce nom; mais à notre avis, ce ne sont que des personnifications généalogiques de diverses migrations de peuples. L'un d'eux est le civilisateur de l'Arcadie; il enseigne aux hommes à se vêtir de peaux de sanglier, à se coucher dans des cabanes, à se nourrir de glands. Il est fils d'Inachus et père de Lycaon; un autre encore est fils de Phoronée et petit-fils d'Inachus (*voy.* ces noms). Ce n'est pas tout : il y a un Pélasge arrière-petit-fils d'Inachus; parce qu'il est fils de Jupiter et de la Phoronéide Niobé, on le regarde comme identique avec Argus. Enfin, on pourrait énumérer 8 à 10 Pelasgus. Les personnes qui voudraient connaître ces généalogies pourront recourir au *Dictionnaire des auteurs classiques*, de Sabbatier. S'il en faut croire Pausanias, Pelasgus serait le premier homme qui parût dans l'Arcadie. Nous n'attachons d'importance qu'au Pelasgus père de Lycaon, ou plutôt à celui qui fut son fils, à cause du célèbre passage de Phérécyde rapporté par Denys d'Halicarnasse, et de la migration des 20 fils de Lycaon

qui partirent d'Arcadie dix-sept générations avant la guerre de Troie.—*Voir* Pausanias, *Arcadie*. P. G-Y.

PÉLASGES, l'un des peuples primitifs de la Grèce (*voy.* T. XIII, p. 18). Le nom de ce peuple était déjà une énigme et un sujet de controverse au temps d'Auguste; il a souvent été appliqué aux Grecs par les contemporains d'Ennius, mais il est plus particulièrement employé pour désigner des races civilisées étrangères aux Hellènes (*voy.*). La langue des Pélasges paraît néanmoins avoir eu de l'affinité avec celle des Grecs. A travers les divergences qui caractérisent ces nations, on reconnaît des relations intimes de parenté, ne fût-ce qu'à la facilité avec laquelle les Pélasges se transforment en Hellènes. Dans le latin même, il y a un fond à demi grec, et dont l'origine pélasgique ne saurait être douteuse. Hérodote dit que, dans la suite des temps, les Pélasges furent regardés comme Grecs, et la théologie des Grecs leur venait des Pélasges. Niebuhr remarque que ceux-ci n'apparaissent, dans les siècles que l'histoire peut atteindre, que dans un état de ruine et de décadence, comme il y a dans la nature des êtres dont les espèces semblent avoir appartenu à d'autres formes. Les traditions parlent des Pélasges comme d'une race persécutée par les puissances célestes et livrée à des maux infinis : un autre rêve les fait errer de contrée en contrée pour échapper à ces calamités. C'était un des plus grands peuples de l'ancienne Europe, et non, ainsi que l'avait avancé Éphore, une troupe de brigands formée en Arcadie. Le Péloponnèse, la plus grande partie de la Grèce, étaient pélasgiques : tels étaient aussi les Épirotes, les Thessaliens, les Thesprotes. Vers le nord, Eschyle donne pour frontière au pays des Pélasges le Strymon et l'Algos : il y comprenait donc aussi la Macédoine. Imbros et la Samothrace étaient des lieux pélasgiques fort célèbres. Selon Ménécrate d'Élée, les Pélasges tenaient toute la côte d'Ionie. On peut regarder encore comme Pélasges les Teucriens, les Dardaniens, Troie et Hector. Il faut y ajouter toute la population œnotrienne du sud de l'Italie, et Cortone ou Crotone, d'où ces peuples conquirent la Toscane.—*Voir*, pour plus de détails, une savante dissertation qui compose un chapitre de l'*Histoire romaine* de Niebuhr, et les *Étrusques* d'Ottfried Muller. P. G Y.

PÉLÉE, fils d'Æaque, roi d'Égine, et lui-même roi d'une partie de la Thessalie, *voy.* THÉTIS et ACHILLE.

PÈLERINAGE (corruption du latin *peregrinatio*), voyage dont le but est de visiter des lieux célèbres par quelque événement religieux. La coutume des pèlerinages, établie chez les juifs qui visitaient une fois par an le temple de Jérusalem *, n'a été adoptée par les chrétiens que dans le courant du IVe siècle. Chaque contrée avait, au moyen-âge, ses lieux de pèlerinage : le Saint-Sépulcre à Jérusalem, les tombeaux des Apôtres à Rome, la maison de N.-D. de Lorette (*voy.*) dans une des légations, Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, Saint-Michel-du-Mont en France, etc., furent particulièrement révérés des chrétiens; mais les pèlerinages en Terre-Sainte furent les plus importants. Les pèlerins s'arrêtaient ordinairement à Jérusalem, à Nazareth et dans toutes les villes où Jésus avait vécu et accompli sa divine mission. Ces voyages devinrent plus fréquents encore lorsque la puissance des papes augmenta, et surtout grâce à la croyance, répandue par l'Église, que les prières faites dans les lieux saints ne pouvaient manquer de valoir aux pieux voyageurs l'entière rémission de leurs péchés. L'attente du retour de Jésus pour le règne millénaire (*voy.*) grossissait d'ailleurs leur nombre. La domination des Turcs en Palestine et les luttes qui s'élevèrent entre l'Église grecque et l'Église romaine, interrompirent le cours de ces pèlerinages. A l'époque des croisades, l'entrée de la Terre-Sainte fut de nouveau ouverte aux pèlerins; mais ces voyages devinrent alors moins fréquents, malgré les images miraculeuses, les reliques, etc., à l'aide desquels on chercha à réveiller leur fanatisme.

Les pèlerins portèrent longtemps un long froc de laine à collet et souvent orné

(*) Elle existait aussi chez les anciens Grecs : en effet, qu'était-ce sinon un pèlerinage que ce voyage d'Oreste dans le pays des Taures dont il devait rapporter une image sacrée ? S.

de coquillages, un chapeau à larges bords, l'escarcelle au côté, la besace au dos, la gourde à l'épaule et le *bourdon* (long bâton bénit) à la main. L'inconduite des pèlerins, qui finirent par se livrer à des débauches de toutes sortes, mit les autorités de différents pays dans la nécessité de défendre les pèlerinages, ou au moins de les soumettre à des règlements sévères. —*Voir*, outre les ouvrages anciens de Benzel et de Heidegger, Fœrtsch et Selig, *De peregrin. relig. judaïco-ethnico-pontificiis*, Iéna, 1705, 4 vol.; P. Lazari, *De sacrâ veterum christianorum peregrinatione*, Rome, 1774, 4 vol.

Les mahométans font aussi des pèlerinages; tout musulman doit visiter, au moins une fois dans sa vie, les villes saintes. *Voy.* Hadji, Mahométisme, *la* Mecque, Médine, etc. X.

PELEW (iles) ou Palaos, archipel de l'océan Pacifique, formé de 26 îles situées entre les Philippines et les Carolines, et généralement fertiles, bien peuplées et bien cultivées. Les habitants sont une race vigoureuse, de stature moyenne et de couleur fortement basanée; quelques-uns se font redouter des navigateurs dans ces parages. Leurs chefs sont fréquemment en guerre; une espèce de noblesse héréditaire les entoure. *Corror* ou *Koroura* est la plus considérable de ces îles, dont la première découverte est due au naufrage du bâtiment de la Compagnie anglaise des Indes, *l'Antilope*, commandée par le capitaine Wilson, qui échoua sur les côtes de l'une d'elles. Le roi qui régnait alors accueillit parfaitement les Anglais et leur donna même son second fils Libu, pour l'emmener à Londres; mais ce jeune homme, plein d'heureuses dispositions, succomba à la petite-vérole, 5 mois après son arrivée dans cette capitale. *Voir* Keate, *Account of the Pelew Islands*, trad. franç., et J. Pearcote Hockin, *Supplement to the Account*, etc., Londres, 1803, in-4°. Ch. V.

PÉLIAS, frère d'Éson et usurpateur de la couronne d'Iolcos, en Thessalie, *voy.* Jason.

PÉLICAN (*pelecanus*), genre d'oiseaux palmipèdes (*voy.*), faciles à distinguer au vaste sac qui pend de la mandibule inférieure, lequel n'est qu'une extension de la membrane qui s'étend entre les deux branches du bec; cette poche est un réservoir dont ces bipèdes se servent pour faire provision des poissons qu'ils pêchent en nageant. La mandibule supérieure est très longue, droite, large, aplatie et terminée par un crochet. Les ailes de ces grands oiseaux sont de médiocre longueur, la queue ronde, le tour des yeux et la gorge nus, le bas des jambes également dénué de plumes. Ils vivent sur les côtes maritimes, sur les lacs, sur les fleuves. Tantôt ils attrapent le poisson en planant à la surface de l'eau, comme les goëlands; tantôt ils forment un cercle qu'ils resserrent peu à peu pour y renfermer leur proie. Le pélican a longtemps passé pour l'emblème de la tendresse maternelle; il nourrissait, disait-on, ses petits de son propre sang, à défaut d'autres aliments, se perçant la poitrine avec son bec pour en faire jaillir ce fluide. Non-seulement cette fable est entièrement controuvée, mais elle est l'opposé de la réalité, car cet oiseau ne cherche pas même, comme le font beaucoup d'autres, à défendre ses petits, quand il se les voit ravir; souvent il néglige de construire un nid, se contentant de déposer ses œufs, au nombre de 2 à 5, dans un trou qu'il garnit grossièrement de quelques brins d'herbe. Ses habitudes sont d'ailleurs les mêmes que celles des palmipèdes voisins (*voy.* Cormorans, Fou, Frégate). Son vol facile et soutenu lui permet les voyages de long cours. Lorsque sa pêche a été suffisante pour remplir la capacité de son ample sac, il se retire sur quelque rocher du rivage pour avaler à loisir, à mesure que la digestion s'opère, les poissons dont il a fait provision. Buffon pensait que l'on pourrait mettre à profit l'adresse du pélican pour la pêche en le dressant comme on le fait pour le cormoran; mais c'est à tort que l'on a avancé que cet usage existait chez quelques peuples de l'Asie et de l'Amérique. La chair de cet oiseau, comme celle de toutes les espèces qui se nourrissent de poisson, est très désagréable au goût. On emploie la peau du sac à différents usages : quelques peuplades sauvages s'en font des bonnets; les matelots des blagues à tabac, etc.

Ce que nous venons de dire s'applique particulièrement au *pélican ordinaire* (*p. onocrotalus*), qui a la taille du cygne, le plumage d'un blanc légèrement teinté de rose, et qui habite l'Europe orientale, d'où il vient quelquefois jusque sur nos côtes. Il niche ordinairement dans les marais. Le surnom d'*onocrotale* que lui donnèrent les anciens, et que lui conserva Linné, vient de la ressemblance qu'a sa voix avec le braiement de l'âne (ὄνος, âne, κρότος, bruit); plusieurs individus décrits comme espèces par les auteurs, ne sont que des variétés d'âge du pélican ordinaire. Cependant on s'accorde généralement aujourd'hui à en séparer le *pélican brun* (*p. fuscus*), de taille inférieure au précédent, d'un brun gris marqué de taches blanchâtres sur le dos et le cou; le *pélican à lunettes* (*p. conspicillatus*), plus gros que l'espèce ordinaire, blanc, et dont le nom vient de la peau nue qui entoure l'œil en forme de lunette; enfin le *pélican crépu* (*p. comatus*) récemment décrit; il a aussi le plumage blanc, nuancé de roux sur la poitrine. Les plumes de sa tête et de la partie supérieure du cou se hérissent de manière à former une touffe assez volumineuse, et qui lui a valu son nom. C. S-te.

PÉLION, aujourd'hui *Petras*, haute montagne de la Thessalie, célèbre dans l'antiquité par ses simples. Sur un de ses sommets était un temple consacré à Jupiter, près duquel on montrait la grotte du centaure Chiron. Les poëtes racontent que dans leur guerre contre les dieux, les Titans entassèrent l'Ossa (*voy.*) sur le Pélion pour escalader le ciel. *C. L.*

PELLA, *voy.* Macédoine, T. XVII, p. 127.

PELLETERIE. On appelle ainsi les peaux (*pellis*) de certains animaux que les *pelletiers* préparent avec le poil et qui servent de fourrure (*voy.* ce mot). Tous les animaux qui vivent dans les climats du nord ont en hiver une fourrure plus longue qu'en été : aussi leur peau est-elle plus estimée quand l'animal a été tué dans cette saison. C'est pour la même raison que les peaux de plusieurs animaux de l'Europe méridionale ne peuvent se vendre à titre de pelleterie, tandis que ces mêmes peaux font l'objet d'un trafic considérable dans le nord. Les animaux qui fournissent les pelleteries les plus estimées à différents titres, sont : la marte zibeline, l'hermine, la loutre de mer, le castor, l'ours, le rat musqué, le blaireau, l'écureuil, le renard, le lièvre, le putois, le chat sauvage, le léopard, le lynx, la marte ordinaire, la marmotte, la panthère, le tigre, le glouton, le raton, la belette, le loup (*voy.* les art. consacrés à tous ces animaux), etc. Les plus belles pelleteries sont tirées du nord de l'Asie (Sibérie) et de l'Amérique. Les Russes en fournissent non-seulement tous les pays de l'Europe, mais aussi les Chinois, les Persans, les Turcs, les hordes des déserts, etc. L'achat des pelleteries exige bien des précautions, car nulle part les falsifications et les tromperies ne sont plus multipliées. Les pelletiers ne teignent pas toute la peau, mais seulement le bout des poils pour lui donner un bel aspect. *C. L.*

PELLICO (Silvio), une des plus intéressantes victimes de l'intolérance politique, est né, en 1789, à Saluces, en Piémont. Son père y occupait un emploi dans les postes. Plus tard, il établit à Pignerol une filature de soie, qui ne réussit pas. Il tenait pour la cause royaliste; mais dans les vicissitudes politiques que le Piémont eut à traverser, il avait su se faire estimer de tous les partis. Aussi, lors de l'établissement du gouvernement républicain dans cette partie de l'Italie, il obtint une place dans l'administration de la guerre, et alla s'installer à Turin, avec sa famille; elle se composait déjà de deux enfants quand Silvio vint au monde, en compagnie d'une sœur jumelle. Faible, maladif, condamné par les médecins, celui-ci n'avait dû la vie qu'aux soins presque incroyables de sa mère, excellente Savoyarde, qui soignait avec un amour égal le corps et l'âme de ce fils chéri. Les leçons d'un prêtre chargé de lui enseigner, ainsi qu'à son frère Luigi, les éléments des lettres; parfois, le spectacle des assemblées populaires, alors fréquentes à Turin; pour passe-temps, de petites pièces composées par le père, homme lettré, et que les enfants récitaient devant un auditoire de famille, telles étaient les occupations du jeune

Pellico : ainsi se formait le chrétien, le patriote, le poëte dramatique. Cependant, à travers la réserve de quelques allusions répandues dans ses ouvrages, on voit qu'il eut aussi ses jours de doute, de révolte, de tendres faiblesses. Pendant quatre ans qu'il passa à Lyon, chez un cousin de sa mère, il prit goût à la France, à sa littérature et à ses mœurs; mais l'apparition des *Tombeaux*, de Foscolo (*voy.*), fut pour lui comme une révélation de poésie et de nationalité. Bientôt, nous le retrouvons à Milan, d'abord professeur de langue française au collége des orphelins militaires, puis précepteur dans les maisons Brichè et Porro, mais surtout mêlé au mouvement littéraire dont cette ville fut le centre vers la fin du règne d'Eugène Beauharnais, et sous l'ère autrichienne qui lui succéda. Il y eut pour amis Monti, Foscolo, Volta, sans parler des hommes politiques qui, comme Porro, Confalonieri, Arrivabenè, préparaient ou rêvaient des jours meilleurs. Il y connut M^me^ de Staël, Schlegel, Byron, etc.; et la tragédie de *Francesca di Rimini*, représentée d'abord à Milan, en 1819, puis successivement sur tous les théâtres d'Italie, où elle obtint un succès d'enthousiasme, vint lui assurer une place à côté des célébrités du jour.

La réunion de tant d'esprits d'élite qui se pressaient dans les salons du comte Porro inspira à Pellico l'idée d'un journal qui leur servît de ralliement, et qui fût comme le rendez-vous commun des artistes et des penseurs de l'Italie : *Il Conciliatore* fut fondé. Sismondi, Romagnosi, Gioja, Manzoni, Berchet, y apportèrent leur tribut. Silvio Pellico en fut le secrétaire. Malgré sa forme toute littéraire, ce journal, par ses tendances libérales, par les antécédents politiques de quelques-uns de ses rédacteurs, par le lien commun qui les unissait tous, et que l'on soupçonnait n'être pas purement intellectuel (*voy.* CARBONARISME), ne tarda pas à éveiller les défiances de l'Autriche. D'abord mutilé par la censure, il cessa de paraître en 1820, un an après sa fondation. Bientôt, la double explosion des révolutions de Naples et du Piémont, qui embrasaient l'Italie par les deux bouts, donna au gouvernement lombardo-vénitien le signal des persécutions contre les personnes. Presque tous les écrivains du *Conciliateur* furent frappés. Silvio fut arrêté le 13 octobre 1820; le 21 février 1822, il entendit, du haut d'un échafaud, sur la *Piazza* de Venise, l'arrêt qui le condamnait à mort; un rescript impérial commuait la peine en 15 années de *carcere duro*. Après avoir lu les aveux discrets de Pellico, et les révélations de Maroncelli, son ami et son compagnon de captivité, on se demande quel crime avait pu mériter cette condamnation et cette grâce encore si terrible? Quoi qu'il en soit, nul n'a le droit de raconter après lui *ses prisons** : Sainte-Marguerite, les *Plombs*, le Spielberg, ont reçu de la victime elle-même une triste, mais immense popularité. Toute l'Europe a lu ce livre, où, au lieu de la vengeance d'un tribun, elle n'a trouvé que le pardon d'un martyr; et l'on s'est demandé si les plus violentes déclamations auraient pu soulever plus de cœurs contre le despotisme que ces pages naïves, où de monstrueux abus d'autorité étaient exposés avec une inaltérable douceur.

Ce fut le 1^er^ août 1830, après 10 ans de captivité et 8 ans $\frac{1}{2}$ de *carcere duro*, que Silvio Pellico reçut l'avis de son élargissement. L'ordre en avait été signé le jour même où éclatait à Paris la révolution de Juillet. Il fut conduit à Milan, puis escorté jusqu'à la frontière de son pays, et recommandé à la surveillance de la police sarde, dont bientôt pourtant on l'affranchit. Depuis ce temps, l'auteur a vécu à Turin, au sein de sa famille, ou dans la maison d'une dame pieuse et bienfaisante, la marquise de Barol, née Colbert. La retraite, la méditation, la prière, remplissent presque tous ses instants. Dès longtemps étranger à la politique, il ne s'est décidé qu'avec peine (*Tre nuove tragedie*, Turin, 1832) à renouer le fil

(*) *Le mie prigioni*, publiées d'abord à Turin (on assure que c'est l'unique édition italienne), ont été réimprimées et traduites dans tous les pays de l'Europe. Il en a paru, rien qu'en France, plus de dix traductions différentes depuis l'édition originale de 1833. La meilleure est celle de M. de Latour, dont la dernière édition, avec notices, additions, chapitres inédits, a été publiée en 1842 dans la *Bibliothèque Charpentier*. M. de Latour a aussi traduit *les Devoirs de l'homme* et quelques autres ouvrages de S. Pellico.

si longtemps brisé de ses travaux littéraires. Voici ce qu'il écrivait en 1841, à un voyageur français, M. Valery, qui probablement l'avait sollicité de s'associer à quelque entreprise de ce genre : « Vous m'appelleriez en vain à votre secours. Avec la triste santé que j'ai, on renonce aux entreprises; on ne fait plus que végéter, sourire avec sympathie au bien que font les autres, et attendre doucement au pied de la croix le jour du passage. »

Outre *Francesca di Rimini* et les *Prigioni*, Silvio Pellico a publié : sept tragédies, dont la plupart ont été représentées avec succès, mais interdites presque aussitôt par la censure autrichienne; douze *Cantiche*, petits poëmes narratifs sur des sujets moraux et chevaleresques, tirés des annales de l'Italie (voir *Opere*, Padoue, 1831, 2 vol.); un *Traité des devoirs de l'homme;* et enfin, sous le titre de *Poesie inedite*, Turin, 1837, un recueil de poésies détachées, qui renferme à la fois de grandes beautés et des documents précieux pour la biographie morale et intime de l'auteur. R-Y.

PELLISSON-FONTANIER, écrivain médiocre, membre de l'Académie-Française, dont il fut le premier historien. Il était né à Béziers, en 1624, de parents protestants. Plus habile comme courtisan que comme écrivain, il sut mettre à profit, dès son début dans la carrière littéraire, cette disposition de son esprit : il écrivit l'*Histoire de l'Académie-Française jusqu'en* 1652, Paris, 1653, in-8°, long panégyrique, qui obtint un tel succès auprès de l'honorable compagnie qu'elle le nomma membre titulaire, et décida que la première place qui viendrait à vaquer dans son sein lui appartiendrait de droit : précédent qui devait rester unique dans les fastes académiques. L'abbé d'Olivet (*voy.*), qui fut le continuateur de cette histoire, et qui, dans la crainte « de lutter contre un aussi grand maître, » recula devant la forme épistolaire que Pellisson avait adoptée, donne à cet ouvrage de grands éloges, en même temps qu'il relève les omissions et les fautes de l'auteur.

Ayant acheté une charge de secrétaire du roi, Pellisson fit preuve de tant d'aptitude, que Fouquet (*voy.*) se l'attacha comme premier commis. Mais après la disgrace du surintendant, il fut enfermé à la Bastille. C'est pendant sa détention qu'il écrivit ses trois *Discours* pour la défense du ministre déchu. Cet acte de fidélité et de courage n'eut d'autre effet que de faire resserrer davantage sa propre prison*. Cependant l'intérêt qui s'attachait à la haute infortune de Fouquet fit naturellement rejaillir quelque célébrité sur la personne de son confident. Des personnages influents s'employèrent pour lui, et enfin, après 5 années de détention, il fut remis en liberté. Rentré en grâce, il suivit Louis XIV dans son invasion de la Franche-Comté, et le monarque fut si satisfait de la relation qu'il fit de cette rapide conquête, qu'il le choisit pour écrire l'histoire de son règne. Un seul obstacle s'opposait encore à ce choix : Pellisson était protestant. Mais la perspective d'une aussi brillante fortune fit taire tous les scrupules de conscience de l'heureux courtisan : Pellisson abjura. Dès lors, il fut comblé des faveurs royales. Ordonné sous-diacre, puis pourvu de divers bénéfices, il devint successivement économe du clergé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Le roi ayant consacré le tiers du produit des économats à la conversion des hérétiques, le chargea de l'administration de cette caisse, qui lui donnait la haute main dans l'œuvre de la propagande, et il paraît qu'il s'acquitta de sa tâche avec tout le zèle d'un nouveau converti. En même temps, il continua à accompagner Louis XIV dans ses campagnes, jusqu'à ce que, desservi par M^me^ de Montespan, il se vit supplanter par Boileau et Racine dans son titre d'historiographe du roi. Ses travaux ont été publiés sous le titre d'*Histoire de Louis XIV*, par l'abbé Lemascrier, 1749, 3 vol. in-12. Cet ouvrage, qui commence à la paix des Pyrénées, ne va que jusqu'en 1672; car on a restitué depuis à Racine le X^e^ livre qui y est joint et qui conduit les événements jusqu'à la paix de Nimègue (1678). On trouve encore quelques détails sur les campagnes

(*) C'est alors que, pour se distraire, il s'imagina d'apprivoiser une araignée. Il y réussit après plusieurs mois de patience. Ce fait embelli forme une épisode du VI^e^ chant du poëme de *l'Imagination* de Delille.

et voyages du roi, de 1670 à 1688, dans les *Lettres historiques et Opuscules*, 1729, 3 vol. in-12. Parmi les autres publications de Pellisson, ascétiques, polémiques ou purement littéraires, nous ne citerons que ses *Réflexions sur les différends en matière de religion*, 1686 et ann. suiv., 4 vol. in-12, où se trouve sa correspondance avec Leibnitz au sujet de la tolérance religieuse. Pellisson mourut le 7 février 1693. — L'aménité de son caractère et la sûreté de son commerce lui gagnèrent, dit-on, autant d'amis que sa haute fortune et son changement de religion lui attirèrent d'ennemis. « Il est bien laid, écrivait M^me^ de Sévigné, mais qu'on le dédouble et l'on trouvera une belle âme. » La plus intime de ses liaisons fut celle de M^lle^ de Scudéri qui, sous les noms d'Acante et d'Herminius, en fait un des héros de ses curieux romans. Em. H-g.

PÉLOPIDAS, héros grec, fils d'Hippoclès, jeta, ainsi qu'Épaminondas (*voy.*), son ami, un vif éclat sur Thèbes, sa patrie. Issu d'une illustre famille, et possesseur de grands biens, il acquit de bonne heure de la popularité, moins par des qualités fondées sur l'étude des sciences et des lettres, peu cultivées à Thèbes, et pour lesquelles lui-même affectait un profond dédain, que par l'emploi de ses richesses, qu'il partageait avec ses concitoyens. Son nom fût toutefois resté dans l'oubli, sans l'injuste agression de Lacédémone, qui vint tout à coup donner l'essor à son patriotisme et à son génie militaire. Le Spartiate Phébidas s'était emparé, en pleine paix, de la Cadmée, citadelle de Thèbes; et l'exil de 400 citoyens des plus distingués avait permis à Archias et à quelques chefs de l'aristocratie thébaine de faire peser sur leur patrie un joug tyrannique. Pélopidas, réfugié à Athènes, attendait le moment de la délivrance. Au bout de cinq ans, il lui parut arrivé : alors, il communiqua son projet à quelques amis, se ménagea des intelligences dans Thèbes, avec le secrétaire des tyrans; et après avoir réussi à pénétrer dans la ville, avec six conjurés seulement, il leur fit prendre des déguisements de femmes pour parvenir jusqu'à Archias, qui tomba poignardé, ainsi que ses collègues, au milieu d'un festin. Pendant ce temps, Pélopidas lui-même allait attaquer Léontidas, le dernier et le plus sobre des tyrans thébains, dans sa propre maison, qui devint son tombeau. Aussitôt, la liberté de Thèbes est proclamée; Épaminondas se joint à Pélopidas; et à la tête des exilés, renforcés de quelques milliers d'Athéniens, ils mettent le siége devant la Cadmée, dont la garnison lacédémonienne se rend par capitulation.

Dès ce moment, la guerre est allumée entre Sparte, d'une part, Thèbes et Athènes, de l'autre. Pélopidas, revêtu de la dignité de *béotarque*, obtint des avantages marqués dans plusieurs rencontres avec ses adversaires. Il les combat à Tanagre, quoique de beaucoup inférieur en nombre, et les force à la retraite. A Leuctres (370 ans av. J.-C.), il commande le bataillon sacré, sous les ordres d'Épaminondas, et son utile concours décide la victoire, et enlève aux Lacédémoniens la domination du Péloponnèse. Là ne s'arrêtent pas les succès et le ressentiment des Thébains. De grands efforts mettent, en deux ans, sur pied une armée de 70,000 hommes, dont le commandement est confié aux deux héros, Pélopidas et Épaminondas, qui forcent Agésilas (*voy.*) d'évacuer l'Arcadie, et portent la terreur jusque dans les faubourgs de Sparte. Grâce à eux, les Messéniens, chassés de leur patrie depuis près de trois siècles, y sont rappelés, et deviennent les fidèles auxiliaires de Thèbes. Mais Athènes, justement effrayée des triomphes de son ancienne alliée, tourne ses armes contre elle, et vole au secours de Lacédémone. Les Béotiens se voient forcés d'évacuer la Laconie.

Néanmoins la prépondérance de Thèbes a, désormais, succédé à celle de Sparte sur toute la Grèce. Les Thessaliens prennent cette ville pour arbitre entre eux et le tyran de Phères (*voy.*), Alexandre, qui les opprime. Pélopidas, qui, ainsi qu'Épaminondas, venait d'échapper à une accusation dirigée contre eux pour avoir conservé le commandement au-delà du terme fixé par la loi, entre en Thessalie à la tête d'une armée, et chasse le tyran de Larisse, où il s'était réfugié (an 368).

Après avoir, par deux fois, terminé, en Macédoine, un différend qui divisait les héritiers d'Amyntas II, roi de cette contrée, il venait d'assurer le trône à Perdiccas, et avait envoyé à Thèbes, en otage, le frère du nouveau roi, avec 30 enfants des premières familles de Macédoine, lorsqu'en traversant la Thessalie, à son retour, il fut surpris par Alexandre, arrêté et conduit à Phères. Une armée thébaine est aussitôt envoyée en Thessalie pour assurer sa délivrance; mais elle n'obtient aucun succès jusqu'au moment où Épaminondas, oubliant l'ingratitude de ses concitoyens, qui l'ont frappé de disgrâce, se met à leur tête, et arrache Pélopidas à sa captivité (an 367). A son arrivée dans sa patrie, ce héros fut de nouveau chargé d'une mission auprès du roi de Perse, Artaxerce-Mnémon, pris pour arbitre par les différentes villes de la Grèce, intéressées aux destinées des Messéniens. Le roi, d'abord prévenu en faveur de Sparte, se décida, après avoir entendu Pélopidas, en faveur de Messène et de Thèbes, et leur promit son alliance. Mais pendant ce temps, le tyran de Phères étendait de nouveau son pouvoir abhorré sur la Thessalie. Pélopidas fut encore chargé de le combattre. Au moment d'en venir aux mains, une éclipse de soleil eut lieu et jeta le découragement parmi les troupes thébaines. Pélopidas n'en persista pas moins à attaquer Alexandre, près de Cynocéphales. Au milieu de la mêlée, le héros thébain aperçoit le tyran qui fuit derrière ses gardes; il s'acharne à l'atteindre, et tombe percé de cent blessures, après avoir accompli des prodiges de valeur (an 364). Les Thébains, accourus pour lui porter secours, ne purent que le venger, et remportèrent une éclatante victoire, payée chèrement par la mort de leur chef. D. A. D.

PÉLOPONNÈSE, d'après l'orthographe grecque, ou *Péloponèse*, d'après l'orthographe moderne, île de Pélops, *voy.* ce nom et surtout Morée.

Guerre du Péloponnèse. On appelle ainsi la lutte acharnée de 27 ans entre les deux républiques de Sparte et d'Athènes; non que le Péloponnèse en ait été le principal théâtre, mais parce que la plupart des villes de cette presqu'île y prirent part. Cette guerre funeste éclata l'an 431 av. J.-C. Elle avait été préparée depuis longtemps par l'oppression que les Athéniens faisaient peser sur leurs alliés; mais la cause immédiate en fut leur intervention dans les querelles de Corinthe avec les Corcyréens. Hors d'état de leur résister, Corinthe implora la protection de Sparte, qui voyait d'un œil jaloux la puissance d'Athènes, et qui saisit avec empressement l'occasion de l'affaiblir. Craignant cependant d'engager une lutte inégale, les Lacédémoniens firent faire des propositions de paix qui furent rejetées avec mépris. Quoiqu'ils eussent pour alliés tous les peuples du Péloponnèse, à l'exception des Argiens et des Achéens, et qu'ils fussent en état de mettre sur pied une armée considérable, comme ils n'avaient ni forteresses, ni argent, ni flotte, ils ne pouvaient guère espérer de triompher d'Athènes, à qui l'amitié des villes grecques d'Asie, de la Thrace et de l'Hellespont, assurait une prépondérance décidée. Ils n'en commencèrent pas moins les hostilités avec vigueur. Archidamus, leur roi, à la tête de 60,000 hommes, ravagea l'Attique; tandis que Périclès (*voy.*), avec la flotte athénienne, désolait les côtes du Péloponnèse. La guerre continua ainsi pendant plusieurs années; et les Athéniens finirent par avoir le dessous. A leurs revers se joignit la fameuse peste si bien décrite par Thucydide, fléau qui enleva Périclès, et qui les réduisit aux dernières extrémités. Il fallut conclure la paix; mais elle ne dura pas longtemps. Les conseils d'Alcibiade (*voy.*) décidèrent les Athéniens à entreprendre contre Syracuse (l'an 415) une expédition qui échoua complétement (*voy.* Nicias et Cléon), Sparte ayant envoyé (sous le commandement de Gylippe) des troupes au secours des Syracusains, à l'instigation d'Alcibiade, alors banni de sa patrie. Cette intervention ralluma la guerre. La plupart des îles, les villes de l'Hellespont et de l'Ionie, embrassèrent alors le parti des Spartiates, qui conclurent aussi un traité avec les Perses. Dans ce péril, Athènes fut sauvée par Alcibiade. S'étant échappé secrètement de Sparte, il amena le satrape Tissapherne à rompre l'alliance avec les

Lacédémoniens. Ce service le fit rappeler par ses concitoyens, et nommer généralissime. Il remporta de brillantes victoires sur les Péloponnésiens, reprit les villes de l'Hellespont ; et les Athéniens, enorgueillis par ces succès, refusèrent encore une fois de conclure la paix. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir. Lysandre (*voy.*), un des capitaines les plus expérimentés et les plus habiles de Sparte, défit leur flotte, près d'Ægospotamos (*voy.* ce mot et CONON), 405 ans av. J.-C., et mit le siége devant Athènes, que la famine força à se rendre l'année suivante. La grande muraille et les fortifications du Pyrée furent abattues ; les Athéniens durent livrer tous leurs vaisseaux, à l'exception de douze, abandonner toutes leurs possessions étrangères, et se soumettre à un gouvernement oligarchique (*voy. trente* TYRANS).

Cette guerre, dont notre article GRÈCE (T. XIII, p. 23) peut servir à compléter le récit, coûta aux villes grecques leurs hommes les plus distingués, en ruina un grand nombre, ravagea divers pays, et, en affaiblissant la patrie commune, prépara sa conquête par les rois de Macédoine. On sait qu'elle a été admirablement racontée par Thucydide et Xénophon. Gillies, Mitford et Lévêque (*voy.*) méritent aussi d'être consultés sur elle. *C. L.*

PÉLOPS, fils de Tantale (*voy.*), roi de Lydie. Son père, voulant mettre à l'épreuve l'omniscience des dieux qu'il avait reçus dans un festin, au sein de sa capitale Sipylus, eut la barbarie d'immoler Pélops, de le dépecer et de le présenter, apprêté en mets, à ses convives. Jupiter ne fut pas trompé par cette affreuse tentative : il fit rejeter dans la chaudière les membres du jeune prince, qui bientôt en fut retiré plein de vie par Clotho ; seulement il fallut remplacer par une épaule d'ivoire celle que Minerve avait mangée. Tantale est horriblement puni de son crime ; Pélops règne à sa place. Il enlève Ganymède ; Tros réclame son fils ; la guerre éclate. Pélops vaincu fuit en Élide, à la cour du roi de Pise OEnomaüs, père de la célèbre Hippodamie (*voy.*). Ayant accepté la joute dans l'hippodrome, dont la beauté doit être le prix, il sort vainqueur de la lutte, qui cette fois coûte la vie à OEnomaüs. Pélops règne ensuite sur ses états, y joint Olympie et d'autres districts, et donne à cette terre le nom de *Péloponnèse* (*voy.*). Il meurt enfin chargé d'ans et de gloire. Son tombeau devient un autel, et des fêtes annuelles lui sont consacrées sous le nom de *pélopées*. Il passe pour avoir institué les jeux olympiques, ou au moins pour les avoir fait célébrer avec plus d'éclat.

Selon Pindare, Neptune, épris de sa beauté, avait enlevé Pélops de la demeure de son père pour le charger de lui verser le nectar ; mais en ayant fait goûter à Tantale, Pélops fut renvoyé sur la terre. Cependant le dieu des mers lui fit don d'un char et de deux coursiers à l'aide desquels il conquit Hippodamie. Il en eut trois fils, dont deux sont tristement célèbres, ce sont Atrée (*voy.*) et Thyeste ; l'autre se nommait Hippalime ou Hippalque. Les descendants de Pélops furent appelés *Pélopides* (*voy.* ATRIDES, AGAMEMNON, MÉNÉLAS, etc.), et leur caractère turbulent, cruel et vindicatif, a fait appliquer leur nom par Cicéron aux mauvais citoyens qui avaient pris les armes contre leur patrie. Z.

PELOTON, *voy.* INFANTERIE (T. XIV, p. 664).

PELTASTES, fantassins, porteurs de petits boucliers légers (πέλτη), *voy.* INFANTERIE, PHALANGE et BATAILLES.

PELUSE (en hébreu *Sin*, en arabe *Tineh*), ville la plus orientale de la Basse-Égypte, place forte importante sur les confins de l'Arabie, environnée d'immenses marais (de là son nom, ἀπὸ τοῦ πήλου), à 20 stades de la mer, sur l'embouchure orientale du Nil, nommé *bouche pélusiaque*. Non loin de Peluse, au sud, était une plaine de sable, longue de 900 à 1000 stades, qui s'étendait jusqu'au golfe Arabique et qu'aucune armée ne pouvait traverser. Sennachérib, roi des Assyriens, assiégea vainement Peluse, qui tomba cependant au pouvoir de Nabuchodonosor (*voy.*). Psamménite y fut battu et fait prisonnier par Cambyse. Elle fut aussi obligée de se rendre à Antiochus Épiphane et de recevoir une garnison. Le grand Pompée y perdit la vie. Sous le règne de Ptolémée Aulète, Peluse fut prise par Antoine, et, après la bataille d'Actium, par Auguste. Z.

PELVIMÈTRE, mot hybride formé de *pelvis*, bassin (en grec πέλις), et μέτρον, mesure. C'est le nom d'un instrument qui sert à mesurer l'étendue du bassin chez la femme, dans le but de se former d'avance une idée sur le plus ou moins de facilité avec laquelle elle supporterait un accouchement. Il en a été parlé au mot Bassin. S.

PÉNAL (Code). On désigne ainsi la réunion des lois pénales d'un pays. L'ancienne législation criminelle de la France n'était pas codifiée, l'ordonnance de 1670 ne contenant de dispositions que sur l'instruction et non sur les peines. La compilation de Muyart de Vouglans (*voy.* p. 358), renfermait les extraits des nombreux édits, ordonnances, etc., destinés à réprimer les crimes et les délits.

L'Assemblée constituante sentit la nécessité de faire un Code pénal, et, après avoir donné à la France une grande loi sur la police de sûreté, la justice criminelle et l'institution du jury, et une autre loi sur la police correctionnelle, elle décréta, le 16 septembre 1791, un Code pénal. Ce Code conserva son empire pendant plusieurs années, sauf les modifications que lui fit subir la législation révolutionnaire de la Convention. Mais lorsque cette assemblée eut été affranchie de la domination de Robespierre, après avoir adopté la constitution de l'an III, elle voulut mettre en harmonie le Code pénal avec les institutions sur lesquelles allait reposer la république directoriale. En conséquence, Merlin (de Douai) fut chargé de rédiger un nouveau code des délits et des peines. Ce code ne fut guère que la révision de celui de 1791, et disposait tout à la fois sur les formes et sur les pénalités : il fut décrété presque sans discussion, dans la séance du 3 brumaire an IV, qui fut l'avant-dernière de la Convention.

Bonaparte devenu premier consul ne put se contenter de ce code de l'an IV, qui contenait des dispositions trop libérales pour le gouvernement qu'il voulait donner à la France. En conséquence, il prit un arrêté, le 7 germinal an IX (28 mars 1801), pour former une commission composée de MM. Vieillard, Target, Oudard, Treilhard et Blondel, laquelle fut chargée de rédiger un code criminel. Le conseil d'état examina le projet émané de cette commission ; après une longue interruption dans cet examen, il le reprit en 1808. Le Code d'instruction criminelle (*voy.*) fut d'abord adopté. En 1810, le Code pénal, à son tour, rédigé principalement par Treilhard, fut apporté au Corps-Législatif; cette assemblée, si peu disposée à faire de l'opposition, et qui avait trouvé cependant 80 boules noires contre le Code d'instruction criminelle adopta sans difficulté la grande loi qui lui était soumise, malgré les dispositions trop dures en beaucoup de cas, qu'on y remarquait. Le Code pénal subit d'importantes modifications par la loi du 28 avril 1832 (*voy.* Barthe), et quoique beaucoup de lois spéciales renferment des peines qui ne sont pas comprises dans ce Code, il forme la base de la législation criminelle de la France.

Nous avons fait connaître, à l'article Peines, les moyens répressifs qu'il a employés. Nous ajouterons qu'il renferme 484 articles et qu'il est divisé en 4 livres, sous-divisés eux-mêmes en titres, chapitres et sections. Le 1er livre traite *des peines en matière criminelle et correctionnelle et de leurs effets;* le 2e livre s'occupe *des personnes punissables, excusables ou responsables, pour crimes ou pour délits;* le 3e contient la désignation *des crimes, des délits et de leur punition;* et le 4e est consacré aux *contraventions de police et à leurs peines.*

L'Angleterre n'a pas, comme on sait, adopté encore le système de la codification. Les statuts qui composent le droit pénal de cette nation sont très nombreux; la plupart sont fort anciens; ils contiennent des peines très sévères et auraient besoin d'une réforme radicale.

Les différents états de l'Allemagne ont été régis, jusque dans ces derniers temps, sous le rapport pénal, par la Caroline (*voy.*) ou code criminel donné par l'empereur Charles-Quint et adopté par la diète de Ratisbonne en 1532. Mais les principes de cette législation étaient trop surannés pour qu'il n'y eût pas nécessité de les réformer complétement. Aussi, en 1803, l'empereur d'Autriche fit-il promulguer un *code pénal général*, exécutoire dans

ses vastes états. Depuis, cet exemple a été suivi par presque tous les souverains de l'Allemagne. En 1813, le roi de Bavière fit promulguer un code pénal abrogeant un code antérieur, remontant à 1756. En 1838, le royaume de Saxe a été doté d'un code pénal, qui ensuite fut adopté presque sans modifications par la législature du grand-duché de Saxe-Weimar, et par celle du duché de Saxe-Altenbourg. Le code pénal du royaume de Würtemberg a été sanctionné le 1^er^ mars 1839; le Brunswic et le Hanovre ont été dotés chacun d'un code pénal en 1840, et celui du grand-duché de Hesse a été promulgué le 17 septembre 1841. Ces codes ont pour bases les anciennes lois et la jurisprudence qui forment ce qu'on appelle le droit commun criminel allemand; droit qui régit, conjointement avec les lois et ordonnances locales, les états de l'Allemagne qui n'ont point encore de codes. Quant à la Prusse, le code Frédéric contient aussi des dispositions pénales; mais le gouvernement de ce pays a fait élaborer un projet de nouveau code qui n'est ~~point~~ encore adopté. Les provinces rhénanes prussiennes et bavaroises sont toujours régies par le droit criminel français.

Le Code pénal français est également en vigueur dans les royaumes des Pays-Bas et de Belgique. Mais on travaille, dans le premier de ces états, à un code qui lui soit propre. Déjà les États-Généraux ont adopté, dans leur session de 1839-40, le premier livre de ce nouveau code pénal.

Le royaume des Deux-Siciles a aussi un code pénal; de même que l'empire du Brésil. Ces deux codes et celui de l'empire d'Autriche ont été traduits en français et insérés dans la *Collection des lois civiles et criminelles des états modernes*, publiée par M. V. Foucher. La Sardaigne a récemment adopté un code pénal. Enfin le pape Grégoire XVI a publié, pour les États de l'Église, un code pénal dont M. Fulchiron, dans son *Voyage dans l'Italie méridionale*, dit que « les punitions y sont graduées, assez douces et ont suivi la marche de la civilisation, sauf pour ce qui concerne les crimes politiques. » L'anglais Staunton a publié une traduction du *Ta-thing-leu-lée*, ou lois fondamentales du code pénal de la Chine, dont une version française a été faite par M. Renouard de Sainte-Croix, et qui sera consultée avec intérêt par les curieux.

On connaît les beaux travaux de Livingston (*voy.*), sur le code pénal de la Louisiane. Tous ces travaux, empreints du caractère le plus philanthropique et le plus pratique en même temps, ont été réunis dans un ouvrage intitulé *A System of penal law*, qui a été imprimé à Philadelphie, 1833, in-8°; nous nous estimons heureux d'avoir été le premier à faire connaître en France le plan et les vues de Livingston, en publiant son *Rapport sur le projet d'un code pénal fait à l'assemblée générale de l'État de la Louisiane*, Paris, 1824, in-8°.

On a écrit beaucoup d'ouvrages sur le Code pénal français. Nous n'indiquerons que les principaux qui peuvent être consultés sous le point de vue pratique : *Commentaire sur le Code pénal*, par Carnot, Paris, 1824, 2 vol. in-4°; *Théorie du Code pénal*, par MM. Ad. Chauveau et Faustin Hélie, 1837-42, 8 vol. in-8°. A. T-R.

PÉNALES (Colonies), *voy.* Colonies.

PÉNALITÉ, *voy.* Peines.

PÉNATES. Les pénates étaient, dans les idées étrusques et romaines, les dieux domestiques et privés de la maison et de la famille; ils en étaient les protecteurs et les gardiens comme les lares (*voy.*). On les avait ainsi nommés, dit Cicéron (*de nat. Deor.*, II, 27), de *penus* qui exprime tous les objets dont les hommes se nourrissent, ou de *penitus*, parce qu'ils occupaient le fond des demeures. Suivant Macrobe (*Saturn.*, III, 4), Jupiter, Junon, Minerve et Vesta, étaient désignés sous ce nom de pénates; d'autres y ajoutent Mercure, Neptune et Apollon. Les pénates étaient donc des divinités du premier ordre, tandis que l'origine des lares appartenait plus à l'humanité; on les identifiait même avec les âmes des justes qui revenaient visiter et protéger leur famille. Les lares étaient, de plus, honorés encore sur les routes, sur la mer, dans les camps; mais les pénates ne sortaient pas des mai-

sons: c'est là seulement qu'ils avaient leur sanctuaire, *penetralia*. Il importe enfin de remarquer qu'aux dernières époques de la république et sous l'empire, on ne distinguait plus aussi nettement ces deux ordres de génies protecteurs.

On sait que le mot *pénates* est employé figurément pour désigner notre demeure, le foyer domestique, le siége de la famille, ce que les Anglais appellent *home*, les Allemands *die Heimath*, le chez-soi. On dit: *J'ai pu revoir enfin mes pénates; Le pauvre même a ses pénates*. F. D.

PENCE, *voy.* Penny.

PENCHANT. Ce mot qui, dans son acception propre, désigne une direction vers le bas, une inclinaison, exprime, en morale, une forte impulsion, une disposition naturelle de l'âme, une tendance à faire une chose vers laquelle nous sommes entraînés. *Inclination* (*voy.*) dit moins que *penchant*, bien qu'il n'y ait qu'une légère nuance entre ces deux situations de l'âme. Il semble que l'une doive beaucoup à l'éducation et que l'autre tienne plus au tempérament. Il y a bien aussi de *bons*, de *nobles penchants* et même des *penchants vertueux;* toutefois, les penchants tiennent plutôt à notre nature grossière; au contraire, on donne ordinairement à l'inclination un but honnête: on a de l'inclination pour les arts, les sciences, ou pour une personne sage; on a du penchant au plaisir, à la débauche et même au libertinage. Z.

PENDAISON. Ce genre de supplice (*voy.* Potence), autrefois pratiqué en France, est encore en usage dans quelques pays de l'Europe, surtout en Angleterre. Il consiste dans la strangulation (*voy.* Étranglement) par une corde ou tout autre lien serré à l'aide d'un nœud autour du cou du patient sous le poids du corps qui y est suspendu. La mort étant produite par apoplexie et par asphyxie, les secours à donner aux pendus sont à peu près les mêmes que ceux indiqués pour les noyés (*voy.*); seulement la saignée du pied ou celle de la jugulaire sont plus efficaces. Il n'est pas besoin non plus de réchauffer le corps. De nombreux exemples de retour à la vie prouvent que les secours ne sont point inutiles, et on doit les continuer avec persévérance, à moins qu'il n'y ait luxation de la deuxième vertèbre cervicale ou commencement de putréfaction.

Le corps d'un pendu présente à l'autopsie certaines lésions particulières. L'interruption et l'extravasion du sang produisent à l'endroit de la corde une empreinte livide et noirâtre; le visage est rouge et tuméfié; les yeux et la langue saillants; les bras et les jambes couverts de taches; la poitrine est très élevée à cause de la contraction des muscles qui s'attachent aux clavicules et aux omoplates. Outre l'ecchymose (*voy.*) du cou, qui permet de s'assurer si la mort a été produite par la pendaison, on observe encore la contusion et quelquefois la fracture des cartilages qui forment le larynx et l'extrémité supérieure de la trachée-artère; souvent la luxation de la seconde vertèbre cervicale, qui produit une lésion de la moelle épinière. A l'ouverture du cadavre, on trouve les poumons gorgés de sang, le ventricule droit du cœur plein de ce liquide, et le gauche presque vide; les vaisseaux de la tête sont distendus par le sang, et dans le bas-ventre la veine cave en est remplie. Le diaphragme est ou aplati ou abaissé, l'intestin et la vessie sont ordinairement vides. Des pendus rappelés à la vie ont affirmé avoir éprouvé, au milieu de leur supplice, des sensations voluptueuses, et aperçu des images d'une grande lumière. X.

PENDENTIF, *voy.* Coupole.

PENDJAB ou Pandjab, la *Pentapotamie* des Grecs, noms qui signifient pays des Cinq rivières (du persan *panj*, *pandge* cinq, et *ab* eau; du grec πέντε, cinq, ποταμὸς, fleuve), province importante de l'Indostan supérieur, comprise aussi sous la dénomination de Bas-Lahor. Le Pendjab forme le noyau de la domination naguère élevée parmi les Sikhs (*voy.*) par Rundjet-Singh. Il occupe, d'après M. Ch. Ritter*, une surface d'environ 7,550 milles carrés géogr.; est borné, au nord, par le Cachemyr, que dominent les monts gigantesques de l'Himalaya; à l'ouest par l'Indus, qui le sépare du Kaboul; au sud, par le Moultan (*voy.* tous ces noms), et à l'est par un vaste désert

(*) *Géographie de l'Asie*, t. IV, 1re partie, p. 431. *Voir* d'ailleurs, t. V, p. 31 et suiv. S.

qui s'étend jusqu'aux limites de la province de Delhi où commence l'Inde britannique. Les cinq grandes rivières qui l'arrosent, et auxquelles il doit son nom, sont : le Sutledge (on prononce presque Satledge) ou Chittoudour (*Hesudrus*), qui marque la limite à l'est et qui prend le nom de Gharrah après avoir reçu le Béas ou Vipasa (*Hyphasis*); le Raoi (*Hydraotes*); le Chinab ou Tchénab (*Acesines*); et le Behout ou Vitasta (*Hydaspes* *). Elles ont leurs sources dans l'Himalaya, se réunissent entre elles, et, confondues dans le Chinab, déversent dans l'Indus le tribut de leurs eaux. C'est un pays de plaines doué d'un sol fécond et d'un climat chaud, extrêmement favorable au développement de la végétation. La canne à sucre même y mûrit, et les fruits qu'il produit sont surtout délicieux. Des tremblements de terre paraissent s'y faire sentir assez fréquemment, mais avec peu de violence. Nous avons déjà mentionné les peuples et les villes les plus considérables du Pendjab en traitant de la province de Lahor (*voy.*), dont il occupe la majeure portion, de même qu'il renferme la capitale du même nom. A l'art. Sikhs, nous reviendrons sur ce qui le concerne sous le rapport politique. — *Voir* Baron de Hügel, *Kaschmyr und das Reich der Siek*, Stutg., t. I-II, 1840, in-8°; W. Moorcroft et G. Trebeck, *Travels in the Himalayan provinces of Hindustan and the Panjab*, Londres, 1841, 2 vol. in-8°. Ch. V.

PENDULE (de *pendulus*, qui pend), poids suspendu au bout d'une tige inflexible attachée par son autre extrémité à un point fixe sur lequel elle peut librement pivoter. Ce point fixe est dit le *centre de mouvement* ou *de suspension*; la ligne horizontale passant par ce point est l'*axe d'oscillation*. Le pendule physique dont on se sert dans la pratique se nomme pendule *composé*, les géomètres ayant imaginé en théorie un pendule idéal qu'on appelle pendule *simple*, auquel on peut d'ailleurs aisément ramener tous les autres. Ce pendule est considéré comme un point pesant infiniment dense, suspendu à l'extrémité d'un fil dénué absolument de pesanteur, de flexibilité et d'extension, et attaché par son autre extrémité à un point fixe n'opposant aucun obstacle au mouvement. Pour que les propriétés d'un tel pendule, impossible à réaliser dans la nature, puissent se rapporter aux pendules physiques, il faut considérer dans ceux-ci un point particulier qui a reçu le nom de *centre d'oscillation*. Ce point une fois déterminé donne, par sa distance au point de suspension, la longueur du pendule simple auquel correspond le pendule composé. On nomme pendule *à secondes* le pendule simple dont les oscillations s'effectuent en une seconde de temps.

Quand le centre de gravité du corps pesant, le fil compris, est dans la verticale, le pendule est en équilibre, en vertu des lois de la pesanteur (*voy.*) qui le sollicitent vers le centre de la terre. Si on l'écarte un peu de cette position, en l'abandonnant ensuite, il descend jusqu'à la verticale par un mouvement accéléré, et la vitesse acquise le fait remonter au-delà de cette ligne, jusqu'à ce qu'il ait successivement perdu tous les degrés de cette vitesse en décrivant un arc égal à celui qu'il avait formé en descendant. Alors, n'éprouvant plus que l'effet de la gravité, il revient à la verticale, mais en acquérant dans cette chute une nouvelle vitesse qui le fait remonter vers le premier point d'où il était parti. Le pendule continuerait à osciller ainsi d'un côté à l'autre de la verticale sans la résistance de l'air et le frottement du point de suspension. Ces deux causes concourent à rendre l'arc de montée plus petit que l'arc de descente à chaque oscillation, et l'équilibre finit par se rétablir. Néanmoins, malgré cette diminution d'amplitude des arcs à chaque oscillation, le temps pendant lequel ils sont parcourus reste à peu près le même, et ne dépend que de la grandeur et de la figure du corps suspendu ou de la masse et de la longueur de la verge : d'où il suit qu'un pendule dont la longueur est constante est l'instrument le plus propre à mesurer des temps égaux.

Galilée eut le premier l'idée d'employer le pendule à la mesure du temps;

(*) Suivant d'autres, c'est le Jilum, Djilum ou Djélam. S.

mais ses moyens étaient trop compliqués. L'application que Huygens (*voy.* ces noms) a fait du pendule aux horloges (*voy.*), est, au contraire, une des plus heureuses inventions humaines. On sait que ce fut lui qui, adaptant une verge à la pièce d'échappement de ces ingénieuses machines, parvint à régler l'uniformité de leur mouvement par l'égalité des durées des oscillations pendulaires. Les oscillations d'un même pendule dans des arcs plus ou moins grands n'étant point rigoureusement égales, par suite des circonstances extérieures, Huygens chercha une courbe dans laquelle il fût absolument indifférent que le pendule mesurât de grands ou de petits arcs. La cycloïde ayant cette propriété, ce savant réussit à l'appliquer aux pendules des horloges en rendant flexible la partie supérieure de la verge. Mais comme la cycloïde et le cercle se confondent pour ainsi dire dans la portion inférieure de l'arc décrit, on peut choisir entre l'une ou l'autre de ces courbes, pourvu que l'on ne fasse décrire au pendule que des arcs d'une petite amplitude; c'est ce qui a fait négliger dans l'horlogerie l'appareil d'Huygens, d'une construction difficile. On ne tarda pas à s'apercevoir aussi que les changements de température, en dilatant diversement les métaux dont on faisait les verges des pendules, produisaient des variations dans ses mouvements; G. Graham découvrit cette source d'irrégularité et trouva les moyens d'y remédier. Depuis, différentes inventions, plus ou moins ingénieuses, ont été mises à l'épreuve pour corriger ce défaut; la plupart reposent sur la propriété qu'ont certains métaux, comme l'acier et le cuivre, de se dilater inégalement, et de maintenir ainsi au même point le centre d'oscillation du pendule ou *balancier*, qu'on nomme alors *compensateur*.

Les géomètres ont trouvé que la durée des oscillations fort petites d'un pendule circulaire est au temps qu'un corps pesant emploierait à tomber d'une hauteur égale au double de la longueur du pendule, comme la demi-circonférence est au diamètre. D'où il suit que le temps de la chute le long d'un petit arc terminé par un diamètre vertical est au temps de la chute le long de ce diamètre, ou, ce qui revient au même, par la corde de l'arc, comme le quart de la circonférence est au diamètre; ainsi la droite menée entre deux points donnés n'est pas la ligne de la plus vite descente de l'un à l'autre; mais cette ligne est bien une cycloïde (*voy.*) dont l'origine est au point le plus élevé : la recherche de cette ligne de la plus vite descente a beaucoup occupé les mathématiciens.

Le pendule simple qui bat les secondes donne un moyen facile de trouver l'espace parcouru par un corps grave dans la première seconde de sa chute. On conçoit aisément qu'il y ait un rapport déterminé entre la longueur du pendule simple à secondes, et cette hauteur de chute, puisque ces deux résultats dépendent également de la force de la pesanteur. On démontre d'ailleurs que la longueur du pendule à secondes est à l'espace que la pesanteur fait décrire en une seconde, comme 1 : 4.9348 : en sorte que l'on peut déduire l'un de ces résultats de l'autre par une simple proportion. Ainsi la longueur du pendule à secondes étant à très peu près $0^m.9939$ à Paris, on en tirera $4^m.90$ pour l'espace parcouru par un corps dans la première seconde de sa chute sous cette latitude.

La longueur du pendule entrant dans l'appréciation du temps de l'oscillation, ce temps ne saurait être le même quand la longueur du pendule change. Ainsi les durées des oscillations de pendules de longueurs différentes et animés par la même pesanteur sont comme les racines carrées de ces longueurs, c'est-à-dire que pour rendre double, triple, etc., la durée d'une oscillation, il faut rendre quatre fois, neuf fois, etc., plus grande la longueur du pendule. Si les pendules sont de même longueur et animés de pesanteurs différentes, les durées des oscillations sont réciproques aux racines carrées des pesanteurs.

C'est au moyen de ces théorèmes que l'on a déterminé la variation de la pesanteur à la surface de la terre et au sommet des montagnes. Les observations du pendule ont pareillement fait connaître que la pesanteur ne dépend ni de la surface ni de la figure des corps; mais qu'elle

pénètre leurs parties les plus intimes et qu'elle tend à leur imprimer à tous dans le même temps des vitesses égales, ainsi que Newton s'en est assuré dans ses expériences.

La pesanteur étant, comme nous l'avons vu, la cause des vibrations du pendule, il est facile de comprendre qu'en supposant la longueur du pendule constante, la vitesse de ses oscillations variera si la force de pesanteur varie; or cette force n'étant pas la même sur tous les points de la surface de la terre, le pendule offre un moyen précieux pour mesurer son intensité. C'est à Richer, envoyé à Cayenne, en 1672, par l'Académie des Sciences, pour y faire des observations, que l'on doit cette utile découverte. Il s'aperçut que son horloge, réglée à Paris sur le temps moyen, retardait chaque jour, à Cayenne, d'une quantité sensible. Ainsi un pendule qui battait les secondes à Paris, mesurait des temps plus longs à Cayenne: pour lui faire battre les secondes dans ce pays, il fallut le raccourcir de 1 ligne $\frac{1}{4}$. Cette différence était trop considérable pour que ce phénomène pût s'expliquer par la dilatation du métal employé. Il fut donc incontestable que les corps tombent plus lentement vers l'équateur que vers les pôles. L'expérience a été répétée avec beaucoup de soins en différents lieux, en tenant compte de la résistance de l'air et de la température. Il en est résulté que la longueur du pendule à secondes augmente en allant de l'équateur aux pôles, et que son accroissement est proportionnel au carré du sinus de la hauteur du pôle. Borda a trouvé que la longueur du pendule qui fait 100,000 oscillations par jour à l'Observatoire de Paris, est de $0^{m}.741887$; sous le 45° de lat., la longueur du pendule simple à secondes serait $0^{m}.99384$: ce qui permet de retrouver facilement en tout temps la mesure du mètre, base de notre système métrique (*voy.* l'art.).

On remarque encore, au moyen du pendule, une petite diminution dans la pesanteur au sommet des hautes montagnes. Bouguer a fait à ce sujet un grand nombre d'expériences au Pérou. Il a trouvé que la pesanteur à l'équateur et au niveau de la mer, étant exprimée par l'unité, elle est 0.999249 à Quito, élevé de $2,857^{m}$ au-dessus de ce niveau, et 0.998816 sur le Pichincha à $4,744^{m}$ d'élévation. Cette diminution de la pesanteur à des hauteurs bien petites relativement au rayon terrestre, donne lieu de penser que cette force diminue considérablement à de grandes distances du centre de la terre.

On consultera principalement sur la théorie du pendule, l'important *Traité de mécanique*, de Poisson. L. L.

PÉNÉE, aujourd'hui *Salembrie*, une des plus grandes rivières de la Grèce, *voy.* THESSALIE et GRÈCE, T. XIII, p. 10.

PÉNÉLOPE, *voy.* ULYSSE.

PÉNINSULE (*penè insula*), *voy.* PRESQU'ILE.

PÉNITENCE. Le mot latin *pœnitentia*, comme le mot allemand *Busse*, signifie peine (*pœna*), composition, expiation. Faire pénitence, ce n'est pas seulement se repentir d'une faute (*voy.* REPENTIR), mais encore l'expier, autant par d'amers regrets que par une juste réparation. D'après l'Évangile, la mort propitiatoire de Jésus-Christ a racheté les péchés des hommes, qui n'ont besoin d'aucune autre expiation si, par la foi en lui, ils se rendent participants de la grâce (*voy.*). Se fondant sur cette doctrine, les réformateurs ont nié le droit de l'Église *d'accorder* la rémission des péchés, l'annonçant comme certaine à tous ceux qui se repentent et qui croient. A leur exemple, les pasteurs réformés des différentes communions se bornent à la simple *déclaration* de la rémission des péchés, en faveur de ceux qui se trouvent dans les dispositions voulues. Cette doctrine a été condamnée par le concile de Trente, sur l'autorité duquel l'Église catholique maintient : 1° que Jésus-Christ a donné à son Église le pouvoir, non-seulement de déclarer remis, mais de remettre en effet les péchés commis après le baptême; 2° que ce pouvoir est exercé par un jugement rendu, de la part de Dieu, par un prêtre, vicaire de Jésus-Christ, à l'égard du pénitent qui, plein de contrition (*voy.*), s'accuse lui-même d'avoir offensé Dieu et déclare sa volonté de satisfaire à sa justice en implorant sa divine miséricorde. De là, la confession, non pas intime, abandonnée au for inté-

rieur du *pénitent* placé en présence de son Dieu; mais la confession auriculaire faite au prêtre siégeant au *tribunal de la pénitence*, qui peut mettre certaines conditions à l'absolution qu'il accorde. Les peines satisfactoires qu'il impose sont également appelées *pénitences;* elles sont de trois sortes : la prière, le jeûne et l'aumône.

Cette matière ayant déjà été traitée aux mots CONFESSION et ABSOLUTION, il serait inutile d'entrer ici dans de plus grands développements sur la doctrine de l'Église catholique au sujet de la pénitence dont elle a fait un des sept sacrements que tout fidèle doit recevoir au moins une fois l'an, et toutes les fois qu'il veut se remettre en état de grâce et s'approcher de l'autel pour participer à l'eucharistie (*voy.*). Nous ajouterons seulement que, si l'ordre de la prêtrise confère le pouvoir de célébrer ce sacrement, tout prêtre n'est cependant pas apte à l'exercer, si ce n'est dans des cas d'urgence, par exemple à l'article de la mort. Il faut pour cela une autorisation expresse de l'évêque, ou, comme on dit, il faut avoir la juridiction ou l'ordinaire. Les secrets révélés au prêtre, dans l'exercice de ses fonctions, sont sacrés : c'est à Dieu, et non aux hommes, que l'aveu en a été fait; mais dans certaines circonstances particulières, le confesseur peut avoir à peser dans sa conscience quel usage il faut en faire dans l'intérêt de la vérité et de la justice : l'autorité séculière n'a rien à lui commander à cet égard.

Sous la forme de l'expiation (*voy.*), la pénitence se retrouve dans les religions païennes. Elle avait un caractère plus relevé chez les Juifs, où, toutefois, elle s'accompagnait de pratiques extérieures dont le souvenir se conserve dans la locution *faire pénitence avec le sac, la cendre et le cilice*. C'est à David que l'Église a emprunté les *psaumes de la pénitence*, qui servent de formule de prière aux fidèles implorant le pardon de Dieu.

En dehors du sacrement, l'Église catholique proclame le dogme de réversibilité, suivant lequel un homme peut satisfaire pour un autre : de là le trésor fondé sur le mérite des saints qui se répand sur les fidèles en forme d'indulgences (*voy.*), ainsi que la croyance en l'efficacité des prières pour les morts. Dans la primitive Église, il y avait des pénitences publiques imposées pour des crimes ou des péchés graves, et dont on distinguait quatre degrés : c'est cette pratique qui a donné lieu aux ordres de pénitents (*voy.*) qui existent encore. L'interdiction et l'excommunication (*voy.* ces mots) étaient également une sorte de pénitence, de même que l'amende honorable (*voy.*), laquelle, toutefois, était le plus souvent infligée par le pouvoir séculier. S.

PÉNITENCERIE, office, tribunal de la cour de Rome dans lequel s'examinent et se délivrent les bulles, brefs, ou grâces et dispenses secrètes qui regardent les fautes cachées, soit pour l'absolution des cas réservés au pape, soit pour les censures ecclésiastiques, soit pour lever les empêchements de mariages contractés sans dispense, etc. Les lettres expédiées par la pénitencerie étant toutes pour le for intérieur de la conscience, le prêtre chargé d'en suivre l'effet doit les anéantir après avoir reçu la confession du pénitent (*voy.* l'art. précéd.) et donné l'absolution qu'elles lui apportent. Les évêques ont aussi établi dans leur église un *pénitencier* chargé d'absoudre dans les cas qui leur sont réservés. Au commencement, on donnait le nom de *pénitenciers* à tous les prêtres qui étaient chargés par l'évêque de recevoir les confessions; mais à mesure que la distinction des paroisses s'établit, les fidèles s'habituèrent à se confesser à leur propre pasteur. Il n'y eut plus alors que les prêtres qui se confessèrent à l'évêque, et ceux des laïcs qui avaient commis quelques-unes des fautes dont les évêques se réservaient l'absolution. Les évêques nommèrent ensuite, pour les suppléer dans cette fonction, un prêtre que l'on appela *grand-pénitencier*. Le pape, en sa qualité de chef de l'Église, s'attribua certains cas capitaux dont lui seul peut opérer la remise. La France, néanmoins, n'a jamais reconnu extérieurement ce qui émane de la pénitencerie de Rome, dont la juridiction ne s'étendait que dans le for intérieur. Z.

PÉNITENCIER, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE, *voy.* PRISON.

PÉNITENTS. Ce sont d'abord tous

ceux qui se confessent de leurs péchés et sont soumis à une pénitence pour en obtenir la rémission. Par suite, on a donné ce nom à certaines confréries, principalement en Italie, qui font profession de pénitence publique, en allant en procession dans les rues couverts d'une espèce de sac et se donnant la discipline. On dit que cette coutume fut établie à Péronne, en 1260, par les prédications d'un ermite qui excitaient les peuples à la pénitence. Elle se répandit en différents pays et dégénéra en abus (*voy.* FLAGELLANTS). En retranchant les superstitions qui se mêlèrent à cet usage, on établit des confréries de pénitents en divers lieux d'Italie, de France, etc., et l'on s'habitua à les désigner par la couleur de leurs habits : il y eut donc des *pénitents blancs*, *gris*, *noirs*, etc. Quelques-uns assistaient les criminels à leurs derniers moments et leur donnaient la sépulture. — On a encore donné le nom de pénitents à plusieurs communautés ou congrégations de personnes de l'un ou de l'autre sexe, qui, ayant précédemment vécu dans le libertinage, se retirent dans des maisons religieuses pour y expier, par la pénitence, les désordres de leur vie passée. Telle était à Paris la maison des filles de la Madeleine (*voy.* MADELONNETTES), etc. Z.

PENN (WILLIAM), né à Londres le 14 oct. 1644, descendait d'une noble famille. Son père, l'amiral sir William Penn, officier distingué, était membre du parlement. A l'âge de 15 ans, il entra dans l'université d'Oxford. A 16, il subit une amende pour avoir assisté à un prêche non autorisé; et ce commencement de martyre exalta sa ferveur puritaine à un tel point que, la royauté nouvellement restaurée ayant donné des ordres pour que les étudiants des universités portassent des surplis, Penn se réunit à quelques-uns de ses condisciples pour déchirer sur les épaules de ses camarades ce symbole de papisme. Expulsé du collége, il fut très mal accueilli par son père, qui, après lui avoir longtemps tenu rigueur, l'envoya à Paris, espérant que le contact d'une société brillante et légère adoucirait l'humeur farouche de son fils; mais c'était une âme trop fortement trempée pour subir les influences du milieu dans lequel il se trouverait placé. L'écorce perdit sa rudesse, la sève conserva sa vigueur. Cependant les formes polies que son fils rapportait du continent ayant conduit l'amiral à croire à un commencement de guérison, il voulut la compléter en l'envoyant à Dublin à la cour du vice-roi; mais le séjour que Penn y fit ne servit qu'à changer en dégoût son indifférence pour les plaisirs du monde, et à lui inspirer pour la corruption et la flatterie une haine vigoureuse et persistante. Ce fut alors qu'entendant de nouveau le ministre dont les prédications l'avaient fortement ému à Oxford, et la semence tombant cette fois sur un terrain tout-à-fait préparé, il se réunit aux quakers (*voy.*), malgré l'opposition de sir William. Les entrevues entre le père et le fils furent extrêmement pénibles, mais la rigide conscience du nouveau converti ne permit pas qu'il rentrât en grâce à la condition, peu rigoureuse cependant, d'ôter son chapeau en présence de son père, du roi et de l'héritier présomptif. Chassé de la maison paternelle, sans fortune et sans profession, il ne dut ses moyens d'existence qu'à la tendresse de sa mère et au dévouement de quelques amis.

A 24 ans, il embrassa le ministère et écrivit un traité de théologie, le premier de cette longue série d'ouvrages qui parurent depuis sous son nom. Comme les évêques croyaient y découvrir une tendance contraire à la doctrine de la Trinité, on mit l'auteur à la Tour; il fut traité pendant six mois avec la sévérité que méritait aux yeux des prélats une pareille hérésie, et n'en sortit que grâce à l'intervention active du duc d'York. A peine relâché, on l'arrêta de nouveau, et l'on ne sait si le procès qu'on lui fit à la suite d'un long emprisonnement* est plus remarquable par la brutale iniquité du tribunal, le courageux dévouement des jurés, ou la fermeté et le sang-froid de l'accusé, qui fut condamné à une amende de 20 marcs, pour avoir manqué de respect à la cour en refusant d'ôter son cha-

(*) Pendant cette captivité, Penn écrivit le livre *No cross no crown* (Pas de croix, pas de couronne!).

peau. Malgré les violences du juge, les jurés rendirent un verdict de non-culpabilité, qu'ils ne cessèrent de répéter pendant deux jours et deux nuits qu'on les tint renfermés, sans nourriture et sans feu. Ne pouvant vaincre leur fermeté, on finit par les frapper individuellement d'une amende de 40 marcs; et l'on retint Penn pour les frais, que sir William acquitta à son insu.

Bientôt après, une réconciliation eut lieu entre Penn et son père, qui, avant sa mort, le recommanda de la manière la plus pressante à la protection du roi Charles II et de son frère. Héritier d'un revenu annuel de près de 40,000 fr., il se livrait, conjointement avec G. Fox (*voy.*) et Barclay, à l'œuvre de la propagande; il faisait aux Pays-Bas et en Allemagne des voyages réitérés, avait des entrevues avec plusieurs princes, notamment avec Pierre-le-Grand, écrivait une foule de brochures plus ou moins remarquables, et subissait des persécutions sans nombre, quand une affaire d'arbitrage entre deux quakers du New-Jersey, dont il fut longtemps le curateur, vint attirer son attention sur les affaires coloniales. Le succès qui couronna ses efforts dans cette province, où 1,400 colons agissant sous ses ordres changèrent en peu de temps la face du pays, le détermina à proposer au gouvernement de lui accorder, au lieu d'une somme de 16,000 liv. st. due à son père, une portion considérable de terrain, au nord du Maryland. L'offre fut acceptée (1681), et le roi donna au territoire le nom de *Pennsylvania* (*voy.* États-Unis), en souvenir de son ancien et fidèle serviteur. La cour voyait dans cette affaire une spéculation d'argent; Penn y voyait un asile contre la persécution, un moyen de civilisation pour les sauvages et une société dont la prospérité, reposant sur des principes purement évangéliques, servirait de modèle à un monde vieux et corrompu.

Son premier soin fut de rédiger un code de lois (*Frame of government*, 1682), en tête duquel se trouve inscrite la liberté de conscience pleine et entière. On y remarque la sollicitude la plus inquiète pour le maintien des droits des indigènes, que les aventuriers du temps regardaient comme un gibier incommode et dangereux qu'il fallait abattre au plus vite; toute contestation entre eux et les colons devait être soumise à une commission composée de 12 personnes, moitié Indiens moitié Européens; la paix universelle, l'émancipation graduelle des esclaves, l'abolition de la peine de mort, sauf le cas de meurtre avec préméditation, l'amendement du criminel comme but au moins subsidiaire de toute pénalité, le système pénitentiaire, l'association du travail, toutes ces réformes dont on conteste encore la valeur, s'y trouvent non pas indiquées en termes vagues (ç'aurait déjà été beaucoup pour le temps), mais adoptées comme parties intégrantes de la législation pensylvanienne. Bien plus, ces lois, leur auteur les donne non comme bonnes en elles-mêmes, mais bonnes pour le temps, bonnes surtout comme appelant les changements progressifs qui doivent les mettre en harmonie avec des besoins nouveaux.

Trop noble pour croire qu'un brevet royal pût lui donner le droit de déposséder du territoire les premiers occupants, Penn demanda une entrevue aux chefs indiens; et, accompagné d'une poignée d'Anglais, sans moyens de défense, il se rendit sans crainte à la rencontre d'une tribu guerrière, armée du scalp et du tomahawk. Là, sous l'ombre d'un ormeau séculaire, invoquant la protection du grand esprit, père de tous les hommes, Penn contracta avec les Indiens la seule convention qui n'ait pas reçu la consécration du serment, la seule qui n'ait pas été violée. Le prix du territoire fut payé sur-le-champ; et pendant que, dans toutes les autres colonies, l'homme rouge était traqué le jour, l'homme blanc massacré la nuit, le quaker errait au milieu de ces tribus vindicatives, sans péril comme sans crainte.

Philadelphie (*voy.*) devint le centre de la colonie : ainsi que son nom l'indique, Penn en voulut faire le siége de la tolérance et de l'amour fraternel. Ce ne fut d'abord qu'un simple bourg, mais ne tarda pas à devenir une ville florissante.

Les soins de son gouvernement nécessitaient des voyages répétés à travers l'Atlantique : se trouvant en Angleterre

lorsque Jacques II monta sur le trône, Penn mit à profit sa faveur héréditaire auprès du monarque pour rendre à Locke le service qu'il en avait reçu sous Charles II : chacun d'eux avait obtenu pour l'autre le pardon royal; chacun avait refusé d'en profiter, n'ayant commis aucun crime. A la révolution de 1688, il salua avec une joie profonde l'acte de tolérance, à la rédaction duquel il n'avait pas été étranger, et qui consacrait le grand principe de liberté religieuse, ce premier vœu de son cœur. Mais, alors comme aujourd'hui, chacun voulait cette liberté pour lui-même, personne pour les autres; et les épithètes de papiste, de jésuite, de traître, furent prodiguées à cet homme intègre parmi les intègres. L'Église anglicane haïssait Penn, parce qu'il soutenait la cause des dissidents; les dissidents, parce qu'il revendiquait pour les catholiques le droit de célébrer la messe; les protestants étrangers, parce qu'ils croyaient qu'en défendant les catholiques, il préparait le retour des Stuarts; les catholiques, parce qu'il était protestant, dissident et whig; les quakers eux-mêmes le censuraient, parce qu'ils croyaient, bien à tort, qu'il s'occupait d'affaires politiques.

Il était revenu à Londres, en 1701, pour ne plus revoir l'Amérique. Les dernières années de sa vie furent ainsi abreuvées d'amertume; mais loin de se laisser décourager par l'ingratitude ou l'ignorance de ses frères, il continua à consacrer à leur service les dernières heures de son intelligence, les dernières forces de son corps défaillant; et lorsque toutes deux vinrent à faiblir, sa piété douce et fervente édifiait encore tous ceux qui furent admis dans sa retraite (dans le comté de Buckingham)*, où, après de longues souffrances, à 74 ans, ce serviteur du Christ rendit à Dieu une âme sans tache, le 30 juillet 1718. — *Voir* Marsillac, *Vie de G. Penn*, Paris, 1791, 2 vol. in-8°; Proud, *Histoire de Pensylvanie*, Philad., 1745, 2 vol. in-8°; et surtout Clarkson, *Mémoires de la vie publique et privée de G. Penn*, Londres, 1813, 2 vol. in-8°. M. M-eu.

PENNON ou Panoncel, *voy.* Bannière et Chevalier (T. V, p. 668).

(*) Il y composa ses *Fruits of solitude*.

PENNY (qui fait au pluriel *pence*), l'allemand *Pfennig*, fenin, petite monnaie anglaise, autrefois d'argent, maintenant de cuivre, qui représente un denier sterling, et vaut à peu près un décime de France (*voy.* Livre, T. XVI, p. 636). On appelle à Londres *penny-post* notre petite poste; cependant, depuis la réduction des ports de lettres dans tout le royaume, ce nom peut s'appliquer au service intérieur de la poste aux lettres en général. Z.

PÉNOMBRE (de *penè*, presque, *umbra*, ombre), demi-obscurité qui termine l'ombre, *voy.* Lumière. Z.

PENSÉE (philos.), du latin *pensare*, peser, signifie l'opération de l'intelligence (*voy.*), surtout quand cette opération est dirigée expressément par la volonté, quand elle consiste dans un examen; car c'est ce qu'indique l'étymologie. L'usage y est conforme. On se sert du mot pensée pour exprimer les actes de l'intelligence qui demandent de la réflexion, de la méditation, du calcul, comme nos desseins et nos projets. Un *penseur* est un homme qui médite, qui suppute, qui s'applique à connaître, qui approfondit. De tous les actes de l'esprit ou de l'intelligence, la pensée seule nous est imputable : elle peut être dite bonne ou mauvaise, noble, sublime ou basse, vertueuse ou coupable; tant elle nous est personnelle, tant elle suppose de notre part développement d'une énergie propre. Les animaux paraissent capables de connaissance, mais incapables de pensée: aussi ne sont-ils point responsables de ce qu'ils font; aussi sont-ils pour toujours exclus de la sphère intellectuelle supérieure où les hommes seuls peuvent atteindre, parce que les hommes seuls ont véritablement la faculté de *penser*. Les animaux ne conçoivent pas le bien, le vrai et le beau; leur intelligence est au service de leurs appétits; ils n'aspirent à connaître qu'autant qu'il en résulte pour leurs besoins une satisfaction présente : c'est pourquoi les animaux ne se perfectionnent pas; c'est pourquoi la science, la vertu et les beaux-arts, sont des priviléges de l'humanité.

On a dit que l'homme est un animal raisonnable; on eût pu tout aussi bien le

définir un animal qui pense ou qui réfléchit. Seulement, on ne l'aurait caractérisé de cette manière que sous le rapport intellectuel; tandis que la première définition le fait connaître aussi relativement à sa conduite et aux règles qu'il suit en agissant. Du reste, *penser* n'est pas exactement la même chose que *réfléchir :* la réflexion est beaucoup plus relative que la pensée; elle marque l'examen ou le résultat de l'examen de certaines connaissances déterminées. On fait des réflexions sur un sujet donné ou sur une action qu'on va faire. On dit bien les *Pensées* de Pascal; on ne pourrait guère dire les *réflexions* de Pascal, à moins d'ajouter sur quoi elles roulent. Les réflexions d'ailleurs semblent être plus amenées par le sujet, et partant moins originales; ce sont des résultats de comparaisons, des combinaisons plutôt que des créations. La pensée est plus nôtre, parce qu'elle est plus indépendante. S'il faut un esprit doué de justesse et de rectitude pour faire de bonnes réflexions, il faut du génie pour produire des pensées neuves.

Le mot *pensée*, tout compréhensif et synthétique, est peu usité dans la philosophie contemporaine. Tous les phénomènes de l'intelligence, attentivement analysés, se trouvent aujourd'hui désignés par des termes particuliers d'une plus ou moins grande précision (*voy.* IDÉE, JUGEMENT, GÉNÉRALISATION, etc.). Mais ce même mot se rencontre partout dans les écrits de Descartes et de ses disciples. Le cartésianisme avait pris son point de départ dans la pensée: *Je pense, donc j'existe*, avait dit Descartes (*voy.*); et dans son école, la nature humaine ne fut jamais guère considérée que sous le rapport intellectuel. Aux yeux des cartésiens, l'homme tout entier consistait dans la pensée : c'était son essence, comme c'est l'essence de la matière d'être étendue. On connaît, dans *Les femmes savantes* de Molière, les vers où Bélise définit l'amour pur, le seul qu'elle permette à un amant :

La substance qui pense y peut être reçue,
Mais nous en bannissons la substance étendue.

Or, comme au temps de Descartes on ne concevait d'autre méthode que celle de la géométrie, la pensée était un concept dont on devait développer ou faire sortir par la méditation et la définition toutes les autres propriétés et facultés de l'âme, c'est-à-dire la psychologie tout entière. Le mot de pensée n'a cependant pas cessé d'être en usage en philosophie. C'est un terme commode par sa généralité, dont on se sert volontiers, lorsqu'on veut exprimer d'une manière concise la différence de l'âme et du corps. Pour distinguer ces deux êtres, dont la réunion forme l'homme, il s'agit toujours d'opposer la substance qui pense à la substance étendue. Quant à savoir quelles sont les qualités qui appartiennent à la première de ces substances, ce n'est pas à la considération ni à la définition de la notion ou du concept de la pensée qu'il faut le demander, mais bien à l'observation directe des phénomènes de l'âme au moyen de la conscience (*voy.* ce mot). L-F-E.

PENSÉE (bot.). Ce nom se donne à plusieurs espèces comprises dans le genre des violettes (*voy.*). Ces plantes diffèrent de la violette commune par leurs tiges anguleuses, leurs feuilles accompagnées de grandes stipules découpées, leurs fleurs à peu près inodores et d'une forme particulière, à corolle finement veloutée et en général panachée de violet, de bleu et de jaune ou de blanc. L'espèce la plus commune est la *pensée tricolore* (*viola tricolor*, L.), plante annuelle qui croît parmi les moissons, dans les sols sablonneux; à l'état sauvage, elle ne donne que des fleurs petites et sans éclat, mais on en cultive, dans les jardins, de très jolies variétés. La pensée *à grandes fleurs* ou pensée *vivace* (*viola grandiflora*, L.), originaire de Sibérie, mérite à juste titre la préférence qu'on lui accorde, comme plante d'ornement, sur la pensée commune; ses fleurs sont beaucoup plus grandes et plus brillantes, et, grâces aux semis multipliés et aux croisements de races, les cultivateurs en ont obtenu une quantité prodigieuses de variétés. ÉD. SP.

PENSEURS (LIBRES), *voy.* ESPRIT FORT et ÉGLISE. (T. IX, p. 240).

PENSION (du latin *pensio*, paiement, terme de paiement). On désigne sous ce nom des allocations en argent destinées à récompenser les services rendus à l'état dans la carrière militaire ou

civile. Quelquefois les pensions sont personnelles à celui dont elles sont la récompense; le plus souvent elles sont réversibles en tout ou en partie sur la veuve et sur les enfants. Habituellement, elles sont accordées à titre de *retraite*, c'est-à-dire, lorsque l'âge ou les infirmités contraignent les agents du service public à cesser l'exercice de leurs fonctions. Selon les temps et les institutions politiques, les pensions sont des concessions purement gracieuses du prince et de l'état, ou constituent des droits rigoureusement déterminés par les lois et les règlements; mais il n'est pas un seul pays jouissant d'une organisation politique et administrative tant soit peu régulière qui n'admette ce genre de rémunération. Il offre, en effet, de nombreux avantages. Ainsi, les traitements des agents du service public peuvent être moins élevés, lorsque ces agents sont assurés d'une pension pour l'heure de la retraite; puis la perspective de cette pension les excite, les oblige même à remplir fidèlement leurs devoirs jusqu'au dernier jour. La pension elle-même forme encore un lien utile entre l'état et ses anciens serviteurs, qui restent par là intéressés à la paix et à la prospérité publiques. Enfin, au moyen des pensions, le gouvernement peut incessamment recruter des employés jeunes et actifs, sans être retenu par la crainte de laisser dans l'indigence de vieux serviteurs, ce qui serait tout à la fois injuste, contraire à sa dignité et impolitique.

Avant 1789, les pensions, en France, étaient des grâces du monarque, arbitrairement constituées, modifiées ou supprimées, suivant que la charge paraissait supportable ou trop lourde pour le trésor royal. Du reste, pour exonérer celui-ci, et aussi pour éviter les plaintes qui se produisaient plus ou moins vivement contre les concessions de cette nature, le gouvernement les déguisait sous différents titres : c'étaient des délégations de droits et de perceptions à certains personnages, ou bien elles figuraient parmi les charges dans les clauses des baux passés avec des compagnies financières pour le recouvrement des revenus publics. L'Assemblée constituante comprit que cette question intéressait essentiellement l'organisation d'un service public vraiment national : elle l'examina sous toutes ses faces et lui consacra une de ses lois les plus célèbres, celle des 3-22 août 1790, qui posa des règles tout à la fois pour les pensions et autres grâces existant au 1er janvier 1790 et pour les pensions et récompenses qui seraient concédées, à l'avenir, aux serviteurs de l'état dans la guerre, dans la marine, dans les emplois civils, dans les sciences, les lettres et les arts.

Les bases du système adopté à cette époque ont été conservées; mais, à travers nos vicissitudes politiques et administratives, ce système s'est naturellement modifié et étendu. Aujourd'hui, nous comptons trois grandes classes de pensions, savoir : 1° pensions assignées sur le trésor public; 2° pensions assignées sur les fonds de retenue des diverses administrations publiques; 3° pensions assignées sur la caisse des invalides de la marine. Peut-être pourrait-on considérer comme une quatrième classe de pensions le traitement des membres de la Légion-d'Honneur (*voy.* l'art.).

Les *pensions sur le trésor* ne comprennent pas moins de sept divisions : pensions de l'ancien sénat et de la pairie, pensions civiles, pensions à titre de récompense nationale, pensions militaires, pensions ecclésiastiques, pensions des donataires (*voy.* Dotation), pensions se rattachant à l'ancienne liste civile. Ces diverses pensions figurent dans la première partie du budget des dépenses de l'état; elles forment la quatrième section de la dette publique. Nous ne nous occuperons ici que de celles de la 2e et de la 4e espèce.

La plus grande partie des pensions des fonctionnaires civils n'est point payée par le trésor, mais par les caisses de retraite des ministères et administrations. Les membres du Conseil d'état, les magistrats de la Cour des comptes, les préfets, les secrétaires généraux de préfecture, les conseillers de préfecture, les sous-préfets; les employés de l'administration des monnaies, ceux des Archives générales du royaume et des lignes télégraphiques, enfin les postillons de l'administration des postes, sont à peu près les seuls fonctionnaires et agents des administrations ci-

vîles dont les pensions soient assises aujourd'hui sur le trésor public.

Les pensions civiles ne peuvent, en général, être obtenues qu'après 30 ans de service effectif et 60 ans d'âge; il y a exception en cas d'infirmités graves, contractées dans l'exercice et à l'occasion des fonctions. Le taux des pensions civiles est du sixième du traitement moyen dont le fonctionnaire ou l'employé ont joui pendant les quatre dernières années de leur service. Chaque année ajoutée aux trente ans produit une augmentation qui est du trentième des cinq sixièmes restant; mais il y a un maximum déterminé à raison du taux du traitement. Les veuves et les enfants n'ont point de droit à pension; à défaut de patrimoine, le gouvernement peut accorder et dans l'usage accorde une pension alimentaire.

On trouve inscrites parmi les pensions civiles celles qui ont été accordées aux chevaliers de Malte; les pensions concédées à titre onéreux par l'ancienne liste civile, et que la loi du 8 avril 1834 a mises à la charge de l'état; enfin un certain nombre de pensions exceptionnelles accordées, par des lois spéciales, à des citoyens distingués, à leurs veuves, enfants ou parents, et qui devraient figurer dans la catégorie des pensions à titre de récompense nationale.

Il y a deux sortes de pensions militaires: les pensions *de retraite* et les pensions *de réforme*. Les pensions de retraite s'obtiennent à deux titres. Les unes sont accordées pour ancienneté de services, c'est-à-dire après 30 ans de services publics accomplis, dont 20 ans au moins dans la carrière militaire. Le taux de la pension est alors calculé sur la durée des services et sur le grade du pensionnaire jusqu'à un maximum qui ne peut jamais être dépassé. Les autres pensions sont accordées pour blessures ou infirmités graves et incurables provenant d'événements de guerre, d'accidents, fatigues ou dangers éprouvés dans le service militaire et légalement constatés. Pour la concession de ces pensions, on n'a point égard à la durée des services, mais à la gravité des blessures ou infirmités et au grade du pensionnaire.

Les veuves, non séparées de corps, des militaires morts en jouissant d'une pension de retraite ou en possession de droits à cette pension ont droit elles-mêmes à pension, lorsque le mariage a été contracté deux ans avant la cessation de l'activité ou du traitement militaire du mari, ou qu'il y a un ou plusieurs enfants issus du mariage antérieur à cette cessation. Il y a aussi droit à pension : 1° pour les veuves des militaires tués sur le champ de bataille ou dans un service commandé ; 2° pour les veuves de militaires qui ont péri à l'armée ou hors d'Europe, et dont la mort a été causée soit par des événements de guerre, soit par des maladies contagieuses ou endémiques, aux influences desquelles ils ont été soumis par les obligations de leur service; 3° pour les veuves des militaires morts des suites de blessures reçues soit sur le champ de bataille, soit dans un service commandé, pourvu que le mariage soit antérieur à ces blessures. La pension des veuves des militaires est fixée au quart du maximum de la pension d'ancienneté affectée au grade dont le mari était titulaire, quelle que fût la durée de son activité dans ce grade. Celle des veuves des maréchaux de France est de 6,000 fr., et celle des veuves de caporaux, brigadiers, soldats et ouvriers ne peut être moindre de 100 fr. Après le décès de la mère, ou lorsqu'il y a eu séparation de corps, l'enfant ou les enfants mineurs des militaires morts dans les cas prévus ci-dessus ont droit, quel que soit leur nombre, à un secours annuel égal à la pension que la mère aurait été susceptible d'obtenir. Ce secours est payé jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint l'âge de 21 ans accomplis; mais, dans ce cas, la part des majeurs est réversible sur les mineurs.

Les officiers réformés pour infirmités incurables constatées ou par mesure de discipline, et qui ont, au moment de leur réforme, plus de 20 ans de service effectif, doivent recevoir une pension, dont la quotité est réglée d'après le minimum de la retraite de leur grade, à raison d'un trentième par chaque année de service effectif. Il n'y a point de droit à réversibilité pour les veuves et orphelins.

Les sept classes de pensions sur le tré-

sor figurent au budget de 1843 pour une somme totale de 49,810,000 fr., savoir :

Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs.....	670,000 f.
Pensions civiles.....	1,510,000
Pensions à titre de récompenses nationales.....	495,000
Pensions militaires.....	43,940,000
Pensions ecclésiastiques.....	1,320,000
Pensions des donataires.....	1,275,000
Pensions de la caisse de vétérance de l'anc. liste civile..	600,000

Pensions sur les fonds de retenue. L'Assemblée constituante avait espéré que le trésor national pourrait supporter la charge des pensions appliquées à toutes les branches du service public, en prenant la précaution d'exclure les citoyens à qui leur fortune permettrait de se contenter des grâces honorifiques. Ces espérances furent trompées par la difficulté d'établir d'une manière certaine les ressources des prétendant droit à pension, par l'extension inattendue des services administratifs et par les malheurs des temps qui tarirent la source des revenus de l'état.

Dans la pénurie du trésor, le comité des finances de la Convention nationale imagina (arrêté du 4 brumaire an IV) de prescrire une retenue de 1 p. % sur les traitements et remises des employés de la régie de l'enregistrement et du domaine national, pour subvenir au paiement des pensions de ces employés. Cette mesure fut bientôt appliquée à l'administration des douanes; elle s'étendit successivement (et bien souvent sur la provocation des employés eux-mêmes) à presque tous les services publics, en vertu de lois, de décrets et même de simples arrêtés. C'est ainsi qu'on est arrivé à former, pour les employés de l'état, environ trente caisses de retenue, dont une seule comprend tous les services du ministère des finances. En outre, des caisses sont instituées dans les préfectures, sous-préfectures et mairies, pour les employés des administrations départementales et municipales.

Les conditions pour l'obtention des pensions sur les caisses de retenue sont moins sévères, et le taux des pensions est plus élevé que pour les pensions sur les fonds du trésor : c'est là une des causes qui ont contribué à propager cette institution.

La règle générale est l'obligation de justifier de 30 ans de services, pour avoir droit à pension. Cette règle souffre exception pour certaines branches d'administration, où les forces s'épuisent avec plus de rapidité, par exemple pour les employés du service actif des douanes, des forêts, des contributions indirectes, des postes et ceux des prisons. Le taux ordinaire de la pension de retraite est la moitié du traitement moyen des trois dernières années. En cas d'infirmités, 10 ans de services suffisent pour donner droit à une pension proportionnelle à la durée des fonctions. Dans tous les cas où le mari avait la jouissance d'une pension ou droit à pension, la veuve, non séparée de corps, a droit elle-même à une pension qui s'élève quelquefois à la moitié de celle dont le mari jouissait ou avait droit de jouir. Les orphelins ont droit au 20e le plus ordinairement, et il en est pour lesquels la jouissance de cette allocation se prolonge jusqu'à l'âge de 20 ans; 18 est le terme le plus habituel.

Les ressources des caisses se composent : 1° d'une retenue sur les traitements, qui varie de 2 à 20 p. %, selon les caisses, et qui est le plus fréquemment de 5 p. %; 2° de la retenue du premier mois d'appointements de tout employé nouvellement nommé; 3° de la retenue pendant le premier mois de la portion de traitement qui est accordée à titre d'augmentation; 4° des retenues déterminées, selon les cas, sur les traitements des employés en congé; 5° des traitements disponibles par suite des vacances d'emploi; 6° enfin, d'un prélèvement sur certaines amendes au profit des employés qui ont constaté les délits et contraventions.

Malgré le nombre de ces ressources, presque toutes les caisses sont dans la détresse, et l'état ne leur accorde pas moins de 10 millions de subvention par année. Il est vrai que le gouvernement a contribué de plus d'une manière à leur faire cette fâcheuse situation.

L'établissement des *Invalides de la marine* se compose de trois caisses : la caisse des invalides, la caisse des gens de

mer et la caisse des prises. La première de ces caisses, entre autres services, pourvoit : 1° aux pensions de l'armée de mer et des personnes qui sont assimilées aux officiers et marins ; ces pensions sont régies par des règles analogues, sinon identiques à celles qui sont établies pour l'armée de terre ; 2° aux pensions des employés de l'administration centrale de la marine, dont les règles sont analogues à celles qui gouvernent la liquidation des pensions des employés dans les autres ministères.

Les pensions des magistrats et autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire attachés au service des colonies, et celles des fonctionnaires civils autres que ceux qui sont compris dans l'organisation du département de la marine en France, sont acquittées par des caisses spéciales de retenue.

Pour achever d'indiquer dans ses points principaux le système établi en France pour la rémunération des anciens services, nous devons ajouter que des indemnités temporaires, proportionnées à la durée des services, sont accordées (en vertu de crédits législatifs spéciaux) aux employés dont les fonctions viennent à être supprimées pour cause d'économie, et qui sont réformés avant d'avoir droit à pension.

Ce système est entré profondément *dans nos mœurs*; il *touche aux intérêts* les plus essentiels de notre démocratie, en contribuant à réaliser le principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics. Aussi est-il à remarquer que, malgré toutes les plaintes contre les charges qui en résultent pour l'état, lorsque les Chambres législatives ont été appelées à réviser une portion quelconque de la législation sur les pensions, loin de restreindre elles ont étendu les droits des pensionnaires.—Voir *Institutes de droit administratif français*, par M. le baron de Gerando, et *Manuel des pensionnaires de l'état*, par M. J. Dumesnil, avocat aux conseils du roi, 1 vol. in-18, 1841. J. B-R.

PENSIONNAIRE. Ce mot, dérivé de *pensio*, pension, signifie qui paye (intérêts, loyer, une rétribution quelconque). Nous n'avons pas à nous en occuper ici pour ce qui concerne la vie d'une jeune fille, ni relativement aux pensions d'études en général (*voy.* ÉDUCATION, INSTITUTION, etc.), ou à la jouissance d'une pension ou rente allouée par l'état (*voy.* l'art. précédent); nous ne voulons envisager ce mot que sous le point de vue historique, comme titre officiel du premier magistrat ou ministre dans les grandes villes des Provinces-Unies. Ce magistrat jouissait dans ces villes de la même autorité que le GRAND-PENSIONNAIRE près des États-Généraux ou de la confédération tout entière. Au temps de Barneveldt (*voy.*), il était encore appelé *avocat général de la province de Hollande*. Le grand-pensionnaire n'avait pas voix délibérative dans l'assemblée, mais seulement le droit de lui soumettre les matières sur lesquelles elle avait à délibérer. Il recueillait les voix, rédigeait les procès-verbaux des délibérations, ouvrait les dépêches adressées aux États, traitait avec les ambassadeurs étrangers, veillait au recouvrement des impôts, ainsi qu'au maintien des droits et des priviléges, en un mot, à tout ce qui intéressait la prospérité de la confédération. Il assistait aux séances du collége des conseillers ou députation qui exerçait la souveraineté en l'absence des États, et était lui-même député perpétuel aux États-Généraux. L'influence de ce premier magistrat était grande en Hollande, et par conséquent dans toute la république. Ses fonctions duraient cinq ans, à l'expiration desquels il était le plus souvent réélu. La révolution abolit, en 1795, cette dignité. En 1805, Napoléon donna un grand-pensionnaire pour directeur à la république batave, en la personne de Schimmelpenninck. *C. L.*

PENSYLVANIE ou mieux PENNSYLVANIE (*sylva*, forêt), *voy.* ÉTATS-UNIS et PENN.

PENTADIUS, *voy.* LATINE (*litt.*), T. XVI, p. 258.

PENTAGONE, *voy.* FIGURE et POLYGONE.

PENTAMÈTRE. Le vers pentamètre ou élégiaque est ainsi appelé parce qu'il est composé de cinq pieds ou mesures (πέντε et μέτρον), et qu'il est employé dans l'élégie (*voy.*). L'invention en

est attribuée à Callinus d'Ephèse. Ce vers convient aussi très bien à l'épigramme (*voy.*). Une de ses lois est de n'enjamber jamais sur l'hexamètre. Un repos, ne fût-il marqué que par une virgule, est indispensable entre chaque distique. Ce vers ne s'emploie presque jamais seul; il est toujours précédé d'un hexamètre, et le distique (*voy.*) est formé de cette réunion. A cette règle, il n'y a que de rares exceptions : ainsi dans l'anthologie grecque (II, 212), dans l'anthologie latine (IV, 395) et dans Ausone (p. 292, *ed. var.*), il y a quelques épigrammes composées seulement de pentamètres. Nous citerons aussi l'ode grecque à Thétis dans le roman d'Héliodore (III, 129). F. D.

PENTAPOLE (πέντε, cinq, et πόλις, ville), nom que l'on a donné dans l'antiquité à une contrée de la Cyrénaïque (*voy.* l'art.) où étaient les cinq villes Arsinoé, Apollonie, Bérénice, Cyrène et Ptolémaïde. La Pentapole biblique est la contrée de Palestine (*voy.*) qui comprenait les villes de Sodôme, Gomorrhe, Tséboïm, Adama et Tsohar ou Béla; ou bien le district des cinq villes de Judée, anciennement habitées par les Philistins (*voy.*), à savoir : Ekron, Gad, Asdod, Ascalon et Gaza. Enfin la Marche d'Ancône avait autrefois le même nom de Pentapole (*voy.* Italie, T. XV, p. 140).

PENTATEUQUE, *voy.* Bible, T. III, p. 454, et Moïse, T. XVII, p. 787, la note.

PENTATHLE, *voy.* Palestre, Lutte, Gymnastique, Athlète, etc.

PENTECOTE (du grec πεντηκοστὴ, cinquantième, sous-entendu ἑορτὴ, fête). La fête juive de ce nom avait pour but de rappeler le souvenir de la promulgation de la loi sur le mont Sinaï; elle se célébrait le cinquantième jour après le 16^{e} du mois de nisan, qui était le second de la fête de Pâques. On offrait au Seigneur les prémices de la moisson de froment sous la forme de deux pains levés, chacun de deux assarons ou trois pintes de farine.

La Pentecôte chrétienne a été instituée en commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, d'après la promesse que leur en avait faite le Sauveur, en leur disant : « Je vous enverrai l'Esprit-Saint, et il vous suggérera les choses que vous devez dire. » Déjà avant son ascension, il avait « instruit par le Saint-Esprit » (*Actes*, I, 2) quelques-uns de ses apôtres, S. Pierre, S. Jacques et S. Jean. Le jour de la Pentecôte étant venu, nous raconte S. Luc, comme les apôtres et les disciples étaient réunis en prière dans le même lieu, la maison trembla dans ses fondements, un vent impétueux se fit entendre, et des langues de feu parurent sur la tête de chacun d'eux. Alors ils furent remplis de l'Esprit-Saint, et, devenus des hommes nouveaux, ils se livrèrent à cette prédication qui devait changer le monde moral. *Voy.* Apôtres. L. G-s.

PENTHÉE, petit-fils de Cadmus et son successeur sur le trône de Thèbes, s'attira le plus triste sort par son opposition à l'introduction du culte de Bacchus. Il fut tué et mis en pièces par les Bacchantes (*voy.* ces mots), au nombre desquelles étaient sa mère et sa sœur.

PENTHÉSILÉE, reine des Amazones, qui, ayant porté du secours à Priam, fut tuée par Achille.

PENTHIÈVRE, comté, puis duché en Bretagne (dép. du Morbihan). Le comté dut son origine au partage que deux frères, fils d'un comte de Rennes et duc de Bretagne, firent, en 1008, de la succession paternelle. En 1235, il fut confisqué sur Henri II, comte de Penthièvre, et donné par le duc Pierre à sa fille Yolande qu'il mariait avec le comte de la Marche. Il revint à la maison de Bretagne (*voy.*), et fut, en 1287, le partage de Gui de Bretagne, marié à Jeanne d'Avangour. Leur fille Jeanne, duchesse de Bretagne et comtesse de Penthièvre, épousa, le 4 juin 1337, le comte Charles de Blois, tué au combat d'Auray en disputant le duché à Jean de Montfort. Ses descendants formèrent le parti des Penthièvre qui, s'unissant à la famille de Clisson et à la France, essaya vainement de faire revivre les prétentions de sa maison à la souveraineté de la Bretagne. Jean, comte de Penthièvre et de Périgord, fut lieutenant de Charles VI en Guienne, et contribua à la reprise de cette province sur les Anglais. Le comté de Pen-

thièvre passa ensuite, par mariage, dans les maisons de Brosse et de Luxembourg. C'est en faveur de Sébastien de Luxembourg qu'il fut érigé par Charles IX (sept. 1569) en duché-pairie, comprenant les terres de Guingamp, Moncontour, la Roche-Esnard, Lanizu et Jugon. Une seconde érection eut lieu, en avril 1697, en faveur du comte de Toulouse, légitimé de France. C'est de lui que naquit, le 16 novembre 1725, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, dernier héritier des fils légitimés de Louis XIV. La succession de son père et celle du comte d'Eu (*voy.*) mirent ce jeune prince en possession d'une immense fortune et des titres de grand-amiral, grand-veneur, gouverneur de Bretagne. Commandant de deux régiments qui portaient son nom, il combattit avec courage à Dettingen et à Fontenoi; mais il avait montré de bonne heure des dispositions à la mélancolie, que la mort d'une épouse et la perte prématurée de son fils, le prince de Lamballe, vinrent encore accroître. Néanmoins les gens de lettres, et Florian (*voy.*) entre autres, recevaient à son château de Sceaux la plus aimable hospitalité, et les malheureux bénissaient son inépuisable bienfaisance. Sa réputation de vertu et de bonté était si bien établie, qu'elle en imposa même aux niveleurs de la révolution. Mais les malheurs de la famille royale, la mort tragique de sa belle-fille, la princesse de Lamballe (*voy.*), empoisonnèrent ses derniers jours. Il mourut à Vernon, le 4 mars 1793, 36 jours avant le décret de la Convention qui mit tous les princes de la famille de Bourbon en état d'arrestation, et leurs biens sous le séquestre.

Des six enfants que le duc de Penthièvre avait eus de son mariage avec une princesse de Modène, un seul survécut; ce fut Louise-Marie-Adelaide de Bourbon, femme de Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans et mère du roi Louis-Philippe (*voy.* ces deux noms). Ce mariage apporta dans la famille d'Orléans les biens immenses de la maison de Penthièvre. R-Y.

PÉNULTIÈME (*penultimus*, de *pœnè*, presque, et *ultimus*, le dernier), avant-dernier, se dit surtout en prosodie des syllabes entrant dans la composition des mots, et sert à désigner celle qui précède la dernière; on nomme *anté-pénultième* celle qui vient immédiatement avant la pénultième. X.

PÉONIE, *v.* Thrace et Macédoine.

PEPE (Florestan), né, en 1780, à Squillace en Calabre, était lieutenant dans l'armée napolitaine, lorsque les Français firent de Naples le siége d'une république. Il s'engagea sous les drapeaux de la liberté, s'enfuit en France au temps des victoires de la coalition, entra dans la légion italienne, et retourna en Calabre après la paix de Florence, en 1801. De 1806 à 1809, il servit le roi Joseph qu'il suivit en Espagne, où il se distingua, en 1810 et 1811, comme chef de l'état-major général de la division napolitaine. En 1812, il fut envoyé à Dantzig, et rendit de nouveaux services en couvrant la retraite d'Oszmiana à Vilna. Tombé en captivité, il fut rendu à la liberté par Alexandre; il en profita pour fomenter un soulèvement dans les Abruzzes, combattit contre les Autrichiens à Tolentino, fut nommé lieutenant général, puis gouverneur de Naples, où il sut maintenir l'ordre jusqu'à l'entrée des Autrichiens. Au retour de Ferdinand I^er^, on lui conserva son grade, et il fut même momentanément replacé à la tête de l'état-major général; mais bientôt on lui enleva son rang, et il rentra dès lors dans la vie privée.

Son frère, le baron Guillaume Pepe, né en 1782, n'était encore que cadet dans l'école militaire de Naples à l'époque de l'invasion des Français. Il embrassa avec ardeur le parti de la France, combattit à Portici les troupes du cardinal Ruffo; mais après la prise de Naples, il fut retenu six mois en prison et banni. Il entra dans la légion italienne et retourna dans sa patrie en 1801. Ayant cherché à exciter un soulèvement dans la Calabre, il fut condamné à une détention perpétuelle; cependant il parvint à s'échapper et entra au service du roi Joseph, en 1806, avec le grade de major. Fait prisonnier à Maïda, et condamné à mort, il corrompit ses gardiens, et alla rejoindre les troupes françaises dans les îles Ioniennes. En 1809, Murat le nomma son officier d'or-

donnance. En 1810, il commanda en Catalogne un régiment napolitain; et ses exploits au passage du Taro lui valurent le titre de baron. En 1815, il commanda l'avant-garde de l'armée de Murat et fut nommé lieutenant général, grade qui lui fut conservé par le roi Ferdinand. Malgré les services qu'il rendit, en 1818, en détruisant les bandes de brigands qui ravageaient les provinces d'Avellino et de Foggia, les ministres voulurent le faire arrêter, en 1820, lorsque Morelli et Menichini levèrent l'étendard de la révolte (*voy.* *Deux*-SICILES); mais il gagna un régiment et alla rejoindre les insurgés, qui lui donnèrent le commandement en chef. Le roi lui ayant offert la place de capitaine général, il la refusa et se démit même du commandement. Nommé peu de temps après conseiller d'état et inspecteur général de la garde nationale, il organisa des forces importantes. Le 20 février 1821, il prit le commandement en chef de l'armée des Abruzzes (*voy.*). Lorsque tout fut perdu, il s'embarqua pour Barcelone, d'où il se rendit à Lisbonne, puis à Londres, où il fit un long séjour. La cour criminelle de Naples l'a condamné à mort par contumace en 1822. Il a publié pour sa justification une *Relation des événements politiques et militaires qui ont eu lieu à Naples en* 1820 *et* 1821, Paris, 1822, in-8°. *C. L.*

PEPIN. On nomme ainsi les graines d'arbres fruitiers qui sont recouvertes d'une enveloppe coriace et non ligneuse, par exemple, celles des pommes, des poires, des oranges, des raisins, du melon, des courges, des coings, etc. *Voy.* PÉPINIÈRE. Z.

PEPIN. Ce nom, en allemand *Pipin*, et que l'on dérive de *Pipe*, mot du vieux teuton qui a conservé la même forme en français, a été porté par trois hommes de la race qui dépossédа du trône de France celle des Mérovingiens : PEPIN-LE-VIEUX ou DE LANDEN, maire du palais en Austrasie, père de Grimoald, et qui mourut l'an 639 (*voy.* DAGOBERT I^er^); PEPIN-LE-GROS ou D'HÉRISTAL *, son petit-fils (par Begga, sœur de Grimoald, femme d'Ansigise), mort en 714; enfin PEPIN-LE-BREF, fils de Charles-Martel et roi des Francs en 752. Nous avons suffisamment parlé de ce second fondateur de la monarchie aux articles MAIRE DU PALAIS, CARLOVINGIENS et FRANCE (T. XI, p. 727). *Voy.* ces mêmes mots pour les deux autres Pepins.

(*) Héristal (*voy.*) est un bourg, et Landen une ville (près de Neerwinde) de la province de Liége (Belgique). C'étaient les lieux de naissance des deux Pepin.

PÉPINIÈRE. Ce mot, qui dérive de *pepin* (*voy.*), indiquait primitivement un terrain destiné au semis des arbres fruitiers le plus généralement cultivés dans les campagnes, et notamment des pommiers. Dans les temps modernes, l'usage des pépinières s'est considérablement étendu avec les besoins divers des cultures horticoles et forestières. A côté des arbres fruitiers à pepins, non-seulement elles comprennent maintenant ceux qui donnent des noyaux, des baies, etc., mais elles embrassent du plus au moins, selon leur spécialité, tous les végétaux ligneux d'utilité ou d'agrément, indigènes ou exotiques, et parfois même certaines espèces herbacées.

En général, le sol des pépinières marchandes est riche et profond. Pour ceux qui les cultivent c'est une condition on peut dire indispensable, parce que, si la végétation des jeunes sujets n'était pas rapide, et si, par conséquent, les produits ne pouvaient pas se renouveler fréquemment sur les mêmes emplacements, les bénéfices seraient moins élevés. Dans ces établissements, les semis commencent ordinairement de la fin de février aux premiers jours de mars. Ceux des conifères doivent être faits en premier lieu, afin que les jeunes plants qui en proviendront soient assez forts, dès le mois de juin, pour supporter les grandes chaleurs. Les semences sèches ou ailées se trouvent également bien d'être mises de bonne heure en terre. Les légumineuses, au contraire, veulent que la couche labourable soit à la fois humide et déjà échauffée par le soleil printanier. Sans cette précaution, elles pourriraient en partie : on les sème en conséquence de mai en juin.

Toutes les graines oléagineuses ont besoin d'être stratifiées immédiatement après qu'elles ont été récoltées et que

celles d'entre elles qui sont pourvues d'enveloppes charnues en ont été dépouillées. On les étend dans un vase par couches alternatives avec de la terre meuble ou du sable, de manière qu'elles ne se touchent pas l'une l'autre et qu'elles soient isolées du contact de l'air extérieur. Diverses graines farineuses exigent, du reste, la même préparation, dans un assez court délai, pour ne pas perdre leurs propriétés germinatives.

Les graines semées à des profondeurs variables, selon leur volume et la nature du sol, recouvertes de terre, de terreau ou seulement de mousse, en raison de la délicatesse des espèces, restent plus ou moins longtemps en terre. Il en est qui paraissent après quelques jours, d'autres qui ne se montrent que la seconde année.

Lorsqu'elles sont levées, elles exigent de nouveaux soins : certains groupes de végétaux veulent être abrités dans leur grande jeunesse par des paillis ou de la mousse : tels sont les arbres résineux et les rosages. On leur donne d'abord des arrosements peu fréquents, mais dont l'abondance augmente avec l'âge du plant. Parfois, dans les lieux éloignés de l'habitation ou des sources, la cherté ou la difficulté des arrosements empêche de les employer pour les essences les moins exigeantes; mais, dès la fin de la première année, on reconnaît facilement à leur chétive croissance combien cette économie est mal entendue.

La plupart des semis d'arbres et d'arbustes, soigneusement sarclés jusque-là pour éviter l'envahissement des mauvaises herbes, sont ensuite repiquées à des distances plus grandes, sur un autre terrain. Cette opération détermine la croissance de nouvelles radicelles et d'un nombreux chevelu; elle arrête le développement du pivot au profit des racines latérales, et rend le succès de la transplantation plus facile et plus certain.

Pour beaucoup d'espèces ou de variétés qui ne peuvent se propager de semis, on a recours aux boutures ou aux marcottes (*voy.* ces mots). Dans les pépinières, malgré la nécessité d'avoir des *mères*, les marcottes offrent sur les boutures le grand avantage de ne plus exiger d'autres soins que quelques arrosements dans le cours de la belle saison, lorsqu'elles ont été faites en temps convenable, tandis que les boutures délicates veulent être visitées chaque jour et presque à chaque heure du jour, soit pour éviter dans leur atmosphère une chaleur ou une humidité excessives, soit pour tempérer les effets de la lumière solaire, ou enfin pour modifier l'action des courants d'air.

Les boutures ne sont pas pour cela sans importance. On les fait désormais en grand nombre pour propager le cognassier destiné à recevoir les greffes de poiriers, les platanes, les peupliers, les camélia, les bignonia, certains arbres résineux et beaucoup d'arbustes qui réussiraient plus lentement de semis, qui se prêtent moins bien que d'autres au marcottage, et dont le bois, riche en rayons médullaires, donne facilement naissance à des racines adventives.

On utilise aussi très généralement les greffes (*voy.*) en fente, en écusson et par approche, pour les arbres fruitiers, les arbres forestiers étrangers, plusieurs arbrisseaux d'ornement, et en général, pour tous les végétaux ligneux qu'il est moins expéditif d'obtenir *francs de pied* que sur des congénères, ou qui acquièrent ainsi, sous le point de vue de la rusticité, du port, de l'élévation, de la précocité de floraison, etc., des qualités nouvelles.

Les arbres fruitiers, destinés à couvrir des espaliers (*voy.*), en sortent avec les deux branches principales, bases de toute leur charpente; les poiriers, les pommiers, tantôt présentent, dès la base d'un tronc vertical, les premières ramifications d'une *pyramide*, d'un *cône* ou d'un *gobelet*, tantôt ils s'élèvent en *plein-vent*. Ici, entés sur cognassier ou sur paradis, ils donneront des arbres d'élévation moyenne ou tout-à-fait nains; là, greffés sur franc, ils s'élèveront davantage et perdront en précocité ce qu'ils acquerront en durée. Le pêcher sur prunier pourra végéter avec succès dans les sols argileux ou argilo-sableux; sur amandier, il s'accommodera plus facilement des fonds rocailleux. Le rosier donnera ses fleurs suaves en buisson ou en tête, et le bouton virginal de l'oranger, qui, dans l'ordre naturel, ne se montrerait sur le

sauvageon qu'après de longues années, s'épanouit sur le frêle produit d'un pepin semé depuis un ou deux ans.

Les pépinières, que les Anglais appellent *nurseries*, sont donc en effet des lieux où l'on élève et où l'on forme les arbres pendant leur première jeunesse, selon les besoins de leur existence ultérieure et les goûts des acheteurs. L'extension qu'elles ont prise en France, depuis surtout un quart de siècle, est un des plus sûrs indices des progrès récents de l'horticulture et surtout de l'arboriculture. On désigne sous le nom de *pépiniéristes* les jardiniers qui se livrent particulièrement à cette dernière. O. L. T.

PEPLUM, mot emprunté du grec, et qui désigne un large vêtement, espèce de manteau sans manches, qui recouvrait le reste de l'habillement. La Pallas d'Athènes était revêtue tous les 5 ans, dans les Panathénées, d'un peplum riche et magnifiquement brodé. X.

PÉPUZIENS, *voy.* MONTANUS.

PÉRA, *voy.* CONSTANTINOPLE.

PERCALE. Ce mot, d'origine tamoule, dit-on, et qui, dans cette langue (*voy.* T. XIV, p. 624), signifierait toile très fine, désigne un tissu de coton qui tient le milieu, pour la finesse comme pour la qualité, entre la mousseline et le calicot, et qui sert à faire des chemises, des rideaux, des couvre-pieds, etc. On l'imprime aussi pour meubles, robes, etc. Son fil est rond, et le tissu ras et serré. La percale se fabrique ordinairement en pièces de 20 à 40^{m}, et porte 0^{m}.90 ou 1^{m}.50 de largeur.

La fabrication des percales, originaire de l'Inde, a été poussée, en France, à une grande perfection. Nos produits néanmoins ne sont pas encore à la hauteur de ceux de l'Angleterre, quoiqu'on ait vu aux dernières expositions de l'industrie des percales d'une largeur extraordinaire et d'une qualité supérieure.

La *percaline* se fabrique dans les mêmes dimensions que la percale : le fil en est plat ; le tissu clair et cotonneux. Elle offre peu de solidité ; on ne s'en sert guère que pour doublures. C-B-S.

PERCE-NEIGE, de la famille des narcissées, *voy.* NARCISSE, la note.

PERCENTAGE, *voy.* INTÉRÊTS.

PERCE-OREILLE, *voy.* FORFICULE.

PERCEPTION, PERCEPTEUR, *voy.* IMPÔTS.

PERCEPTION (philos.). C'est la faculté dont jouit notre âme de saisir (*capere*), à travers (*per*) les organes des sens, et par le moyen de ces organes, les qualités des objets. C'est, sous un nom assez bien composé, l'intelligence (*voy.*) ou la faculté de connaître considérée en tant qu'elle acquiert des idées sensibles. Cette même faculté se trouve désignée avec beaucoup moins de précision, dans les auteurs, par le *sens* ou la *sensibilité*. L'impression des objets produit dans notre âme deux phénomènes bien distincts, comme nous avons essayé de le démontrer T. XV, p. 3, la sensation et l'idée, c'est-à-dire le plaisir ou la douleur, d'une part, et la connaissance des objets, de l'autre. Appeler d'un même nom les deux facultés que ces phénomènes présupposent en nous, ce serait exposer à les confondre l'un avec l'autre. Aussi, depuis que la doctrine de Condillac (*voy.*), fondée principalement sur cette confusion, a cessé de régner dans nos écoles, on exprime par le mot de *perception* la faculté de prendre connaissance des objets extérieurs, réservant celui de *sensibilité* pour signifier exclusivement le plaisir ou la douleur, soit que ce phénomène précède ou accompagne l'exercice de notre faculté perceptive, soit qu'il se produise dans de tout autres circonstances. Du reste, il ne convient pas d'admettre, comme le font certains philosophes, deux sortes de perception : l'une *externe*, l'autre *interne*. La perception est essentiellement externe ; l'étymologie veut qu'elle consiste à connaître les objets du dehors par le moyen des organes des sens. C'est par la conscience (*voy.*) que nous saisissons les phénomènes de notre âme immédiatement, sans aucun intermédiaire ; donner à une pareille faculté le nom de *perception interne*, c'est méconnaître la valeur des termes, et les allier d'une manière contradictoire.

Les sens, considérés seulement sous le point de vue intellectuel, sont les modes de la perception, et comme les espèces dans lesquelles elle se diversifie ; les or-

ganes en sont les instruments; car il importe de mettre une différence entre le sens et l'organe. Les sens sont la faculté de percevoir sous ses diverses formes : c'est quelque chose d'immatériel, de dérobé à la vue; quelque chose qui agit à l'intérieur. Les organes sont des moyens inertes par eux-mêmes, des parties du corps, des appareils placés extérieurement, façonnés de telle ou telle manière, et servant les sens dans leur exercice. Aux sens se rapporte la perception, phénomène tout psychologique; et à l'organe, l'impression, phénomène tout physique. Les organes sont comme autant de canaux par lesquels les impressions arrivent aux sens, qui font de celles-ci des sensations et des perceptions. Et ce qui prouve parfaitement la distinction, c'est que dans l'audition et la vision la perception est simple, quoique l'organe soit double, et qu'il doive y avoir un double ébranlement.

Or, comme le nom de perception se donne également et à la faculté et à ses actes, on reconnaît des perceptions de la vue, de l'ouïe, du toucher, du goût et de l'odorat (*voy.* ces mots). Et pour que la faculté produise ses actes, plusieurs conditions sont requises. La première, c'est que dans l'état actuel, dans notre vie terrestre, nous ne percevons l'extérieur qu'à l'aide des organes des sens : nous ne pouvons entendre sans oreilles, voir sans yeux, et ainsi du reste. De plus, ces organes doivent être dans leur état naturel; il faut qu'ils n'aient été altérés par aucune maladie. Il faut aussi qu'ils soient placés dans des circonstances favorables, à une distance convenable de l'objet avec lequel aucun milieu ne doit les empêcher d'être en rapport. En second lieu, avoir la faculté de percevoir et les organes des sens pour instruments de cette faculté, ne suffit pas encore pour être capable de connaître les objets extérieurs : il est nécessaire que l'objet fasse impression sur l'organe. Pour deux de nos sens, le toucher et le goût, l'impression est immédiate; car elle se fait par l'application immédiate de l'objet. Pour les trois autres, l'application ne se fait que par un milieu placé entre l'objet et l'organe. Ce milieu, quant à l'odorat, ce sont les émanations des corps odorants, qui viennent faire impression sur le nerf olfactif du nez; celui de l'ouïe, ce sont les vibrations de l'air, ému par les objets sonores; celui de la vue, les rayons lumineux renvoyés des objets à l'œil. La troisième et dernière condition pour que la perception ait lieu, c'est que les impressions faites sur les organes des sens soient transmises au cerveau par l'intermédiaire des nerfs (*voy.*). Qu'on coupe ou qu'on lie fortement les nerfs d'une partie du corps, les impressions faites sur cette partie cesseront d'être senties et d'occasionner aucune perception, parce que toute communication sera interrompue entre les nerfs ébranlés et le cerveau, où ils aboutissent tous. Si par l'effet d'une chute l'un des anneaux de la colonne vertébrale vient à se déranger, la partie inférieure du corps se trouve paralysée : alors, elle a beau recevoir des impressions, celles-ci ne pouvant être portées jusqu'au cerveau, il ne s'ensuit ni retentissement dans la sensibilité, ni perception dans l'entendement.

Chacun de nos sens est spécialement destiné à nous fournir certaines perceptions. A la vue appartient la perception de la couleur; à l'ouïe, celle du son; à l'odorat, celle des odeurs; au goût, celle de la saveur; au toucher, celles de la résistance, de la solidité, de la distance et de la forme (*voy.* ces mots). Or, les perceptions, qui sont ainsi particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens, s'appellent les perceptions *originelles* et *primitives* de ce sens, par opposition à ses perceptions *acquises* ou *artificielles*. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre. Aujourd'hui, par exemple, nous jugeons de l'étendue, de la distance et de la forme, par la vue, au lieu d'en juger par le toucher, comme d'abord. Or, ce sont ces perceptions, transportées d'un sens à un autre, qu'on appelle les perceptions *acquises* ou *artificielles* de celui-ci. La vue n'a pas seule de telles perceptions. En suppléant ainsi nos sens les uns par les autres, nous avançons bien plus vite dans la formation de nos connaissances; mais aussi, nous nous exposons à beaucoup d'erreurs, qui ne peuvent être

corrigées qu'autant que nous rendons à chaque sens la perception de la qualité que la nature l'a chargé de percevoir. Si, de loin, nous apercevons ronde une tour qui est réellement carrée; si un bâton plongé dans l'eau nous semble rompu; si sur une toile peinte par un peintre habile, nous voyons des saillies et des enfoncements imaginaires, c'est que nous consultons la vue là où, à la rigueur, nous devrions nous en rapporter au toucher seul. L-F-E.

PERCEVAL (SPENCER) naquit à Londres, le 1er nov. 1762. Il était le 2e fils de John comte d'Egmont, en Irlande, et baron Lovel et Holland, en Angleterre. Au sortir de l'université de Cambridge, il suivit, non sans succès, la carrière du barreau, et défendit, entre autres accusés, le fameux Thomas Payne (*voy.*), auteur des *Droits de l'homme* et du *Sens commun.* Une brochure politique, ayant pour but de prouver qu'une accusation n'est pas interrompue par la dissolution du parlement qui l'a admise (affaire Hastings), attira sur le jeune avocat l'attention de Pitt, dont il se déclara dès lors l'élève et le fervent admirateur. Bientôt, il entra, sous ses auspices, à la Chambre des communes, et appuya avec chaleur toutes les mesures ministérielles. La discussion du bill sur les taxes assises révéla en lui une grande intelligence des matières de finances, sur lesquelles il prit souvent la parole depuis. Sous l'administration de lord Addington, Perceval remplit les fonctions de solliciteur, puis d'attorney général. Ce fut en cette qualité qu'il poursuivit Peltier, auteur d'un libelle contre le premier consul Bonaparte. Après la mort de Pitt (1806), il fut, à la Chambre des communes, chef de l'Opposition, rôle qui convenait mieux peut-être à la nature de son talent. Mais il n'eut pas longtemps à le remplir, le pouvoir étant retourné aux tories, dès que Fox eut à son tour cessé de vivre. Perceval prit place dans le nouveau ministère comme chancelier de l'échiquier et du duché de Lancastre. Bientôt, il en devint le membre le plus influent. Champion ardent de l'aristocratie et de l'Église, partisan déclaré de la guerre contre la France, ennemi de toute concession accordée aux catholiques, il proposa, en 1808, un nouveau plan de finance, qui consistait à offrir aux propriétaires de rentes 3 p. %, âgés d'au moins 35 ans, la faculté de les échanger contre des annuités viagères. L'année suivante, la mort du duc de Portland ayant laissé vacant le titre de premier lord de la trésorerie, Perceval devint premier ministre de nom, comme il l'était déjà de fait. Ce fut peu de temps après qu'eut lieu l'expédition de Walcheren, dont la conception et l'issue firent peu d'honneur à celui qui dirigeait la politique anglaise. Sa carrière ministérielle finit avec sa vie par une catastrophe. Le 11 mai 1812, comme il entrait au parlement, il fut assassiné par un ancien courtier de Liverpool, nommé Bellingham, qui prétendait avoir à se plaindre des ministres.—On a publié en Angleterre un *Essai biographique sur M. Perceval*, qui a été trad. en franç., Paris, 1812, in-8°. R-Y.

PERCHE, *voy.* ARPENT et MESURE.

PERCHE (LE), ancienne province française qui dépendait en partie de la Normandie et en partie du Maine (*voy.* ces noms). On le divisait en *Haut-Perche* et *Perche-Gouet*. Ces divisions auxquelles il faut ajouter encore les *Terres françaises* et le *Thimerais*, se rapportent à quelques arrondissements des départements actuels d'Eure-et-Loir, Orne, Sarthe et Mayenne (*voy.* ces noms).

PERCUSSION (de *percutere*, frapper). En médecine, c'est un mode d'exploration (*voy.*) très utilement employé pour servir au diagnostic d'un grand nombre de maladies. Il a essentiellement pour objet de faire juger de l'état dans lequel se trouvent actuellement les cavités splanchniques, ou les organes qu'elles renferment, par le son qui est rendu, ou par la sensation de résistance perçue au moyen du doigt qui percute. Dans l'état normal, les cavités splanchniques offrent un degré de sonorité variable, suivant les points percutés; de même les organes qu'elles protégent et qui sont assez superficiellement situés pour être atteints présentent au doigt explorateur un certain degré de résistance : dans l'état morbide, ces conditions changent, et la percussion méthodiquement pratiquée fait

apprécier ces changements, dont l'intelligence se charge ensuite de déterminer la signification pathologique.

La percussion se pratique médiatement ou immédiatement : dans le premier cas, on frappe perpendiculairement, avec les quatre doigts réunis sur la même ligne, la surface correspondante à l'organe qu'il s'agit d'explorer; dans le second cas, un corps étranger appelé *plessimètre*, ou plus simplement le doigt indicateur de la main gauche de l'observateur, est placé sur la surface à explorer, et les deux premiers doigts de la main droite viennent frapper sur le plessimètre, ou sur la face dorsale du doigt dont nous venons d'indiquer la position. Le son rendu par une cavité renfermant des organes exempts de maladie ne diffère souvent que par des nuances fort légères de celui qui est perçu quand ceux-ci sont dans diverses conditions morbides. On conçoit, d'après cela, combien les sens du médecin doivent être exercés pour saisir des nuances si fugitives. Les difficultés augmentent encore lorsqu'il s'agit de juger d'après les impressions faites sur le sens tactile du degré d'élasticité, de résistance, de fermeté d'un organe. L'observation de tous les jours, le travail le plus soutenu, sont nécessaires pour faire acquérir aux sens la délicatesse commandée par un tel mode d'exploration.

La percussion appliquée aux maladies qui comportent l'emploi de ce procédé, apprend tantôt que la sonorité normale est exagérée, tantôt qu'elle a disparu au point d'être remplacée par une matité complète. Le premier cas arrive dans certaines maladies du poumon, mais surtout dans diverses affections des organes renfermés dans la cavité abdominale, et sous l'influence desquelles des gaz se produisent en grande quantité; le son revêt alors le caractère tympanique. Le second cas, celui où la sonorité normale diminue, se rencontre beaucoup plus fréquemment : ainsi quand la cavité pectorale contient un liquide, ou que le tissu du poumon enflammé est devenu dense et a perdu sa perméabilité, ou bien encore quand des produits accidentels, tels que les tubercules (*voy.* PHTHISIE), se sont développés dans son parenchyme, la poitrine percutée dans les points correspondants au siége de ces lésions ne laisse plus entendre qu'un son obscur, mat, à la place du son clair, retentissant, qu'elle donne à l'état normal. Il en est de même de la région précordiale, de la cavité abdominale, quand les organes correspondants aux divers points de ces deux surfaces ont subi certaines altérations, ou qu'un liquide s'est épanché dans l'intérieur de l'enveloppe membraneuse qui les contient, etc. L'auscultation (*voy.*) qui suffit presque toujours aux exigences de l'observation, quand il s'agit des organes renfermés dans la cavité thoracique, nous abandonne, quand il s'agit des maladies des organes contenus dans la cavité abdominale; la percussion devient alors d'un immense secours au praticien, non-seulement en faisant apprécier les altérations survenues dans la sonorité, mais surtout en faisant reconnaître l'augmentation ou la diminution d'étendue des organes, leur augmentation ou leur diminution de densité, leur dureté ou leur mollesse, etc. Enfin, non-seulement ce procédé d'investigation sert à nous révéler un grand nombre d'altérations d'organes, mais encore il nous permet d'en suivre la marche comme des yeux, par l'impression de résistance que les organes profondément situés font éprouver au doigt explorateur, et par là la percussion devient un guide sûr dans l'appréciation de l'action thérapeutique des moyens employés pour combattre ces lésions.

Il semblerait qu'un procédé si simple eût dû naître avec la science même à laquelle il s'applique; il n'en est rien cependant : il n'a été trouvé qu'au XVIII^e^ siècle, par un médecin de Vienne, Auenbrugger (*voy.*). Pendant de longues années même, cette importante découverte est restée dans l'oubli : il n'a fallu rien moins que la haute approbation de Corvisart (*voy.*), qui en comprit immédiatement toute la portée, pour la populariser parmi nous; depuis lors, quelques médecins ont fait de son application une étude spéciale, et l'ont perfectionnée en l'étendant à un grand nombre d'états morbides. Aujourd'hui la percusssion est d'une pratique aussi générale que la palpation du pouls.

M. S-N.

PERCY, *voy.* NORTHUMBERLAND.

PERDICCAS I-III, et PERDICCAS, successeurs d'Alexandre, *voy.* MACÉDOINE.

PERDITION, *voy.* SALUT.

PERDRIX (*perdix*), genre de gallinacés (*voy.*) qui se distinguent suffisamment de leurs congénères par l'absence d'ergots, que remplace une simple saillie tuberculeuse du tarse. Ils ont le bec assez court, un peu voûté; des ailes courtes, ne permettant qu'un vol saccadé, bruyant. Ils vivent en petites familles dans les champs, où ils se nourrissent d'herbes, de graines, d'insectes; ne perchent point; nichent à terre dans les sillons ou derrière les mottes, et pondent 12 à 20 œufs que la femelle couve seule, bien que le mâle protége et conduise quelquefois les *perdreaux* après leur naissance. Leurs mœurs sont d'ailleurs celles des gallinacés; bien que, contrairement à ce qui a lieu chez la plupart des oiseaux de cet ordre, ils passent l'été en monogamie. Leur naturel est défiant et craintif. Leur chant consiste en un cri guttural, dur et sec, qu'ils modifient du reste selon les positions où ils se trouvent. Les perdrix font rarement de grands voyages; mais elles passent continuellement d'un canton dans un autre. Elles sont communes dans les contrées méridionales ou tempérées. Trois espèces habitent nos pays : la *perdrix grise*, dont les tarses et le bec sont de couleur grisâtre, le plumage d'un fauve varié de gris et de brun; la *perdrix rouge*, dont les pieds, le bec, le tour des yeux sont rouges : elle est un peu plus grosse que la précédente, et rare dans le nord; la *perdrix grecque* ou *bartavelle*, du midi de l'Europe, surpassant la précédente en grosseur, et offrant comme elle un bec et des pieds rouges, mais ne présentant que 16 pennes à la queue, au lieu de 18. Quant aux *francolins* et aux *cailles*, qui se distinguent des perdrix proprement dites, les unes par une queue assez développée, et par un bec long et fort; les autres par une queue très courte et un bec menu, nous leur avons consacré des articles à part.

On sait de quelle chasse active ce gibier estimé est l'objet. Il n'est pas de moyens qui n'aient été mis en usage pour le capturer (*voy.* CHASSE). La bartavelle est particulièrement estimée des gourmets. La perdrix rouge et la grise surtout, d'un naturel doux et sociable, se familiarisent et s'apprivoisent aisément; mais il n'en est pas de même de la perdrix grecque, dont on a vainement tenté plusieurs fois de multiplier l'espèce en en peuplant des parcs ou des volières.

Les différences accidentelles ou locales de plumage auxquelles ces gallinacés sont sujets ont souvent fait regarder comme espèces distinctes de simples variétés. Aux espèces précédemment indiquées nous ajouterons néanmoins la *perdrix de roche*, désignée par Buffon sous le nom de *perdrix rouge de Barbarie*, la plus petite des espèces européennes, et qui offre beaucoup d'analogie avec la *perdrix rouge*. C. S-TE.

PÈRE, *voy.* PATERNITÉ, PARENTS, FAMILLE; et, dans la 2e partie de ce tome, PÈRES DE L'ÉGLISE.

PÉRÉE, *voy.* PALESTINE.

PÉREMPTION, du latin *perimere*, détruire, anéantir. On nomme ainsi l'anéantissement d'une instance (*voy.*) par la discontinuation de poursuites pendant le temps réglé par la loi, c'est-à-dire trois années. Ce délai est augmenté de six mois dans tous les cas où il y a lieu à demande en reprise d'instance, ou constitution de nouvel avoué. La péremption n'éteint pas l'action; elle annule seulement la demande, qui est le moyen d'exercer l'action, et qui peut être formée de nouveau. La péremption ne tire pas son origine du droit romain, comme on l'a souvent prétendu; mais on ignore comment et à quelle époque elle s'est introduite dans nos tribunaux. E. R.

PÉREMPTOIRE, décisif, contre quoi il n'y a rien à alléguer, à répliquer. On dit en ce sens, *argument péremptoire*. Dans le langage de la procédure, on nomme *exception péremptoire*, le moyen qui, sans toucher au fond de l'affaire, établit que la demande doit être repoussée définitivement. Tel est le moyen résultant de la prescription (*voy.*), du défaut d'intérêt, ou d'un jugement passé en force de chose jugée. E. R.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME DIX-NEUVIÈME.